BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1970/72
P3
A1

Canada. Parlement.
Sénat. Comité spécial de
la pauvreté, 1970/72.
Délibérations.

DATE | NAME - NOM

J
103
H72
1970/72
P3
A1

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 1

SÉANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 1970

22989–1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-Nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordres de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connoly (*Halifax-Nord*),, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

Procès-verbaux

Jeudi, 15 octobre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Carter, Cook, Croll, Fergusson, Hastings, McGrand. (6)

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, administrateur.

Après avoir ouvert la séance, le greffier du Comité demande que l'on procède à l'élection d'un président.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Carter, l'honorable sénateur Croll est élu président du Comité.

L'honorable sénateur Croll prend place au fauteuil présidentiel. Sur proposition de l'honorable sénateur Fergusson, l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*) est élu président suppléant.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Hastings, le comité de direction est constitué de la manière suivante:
Les honorables sénateurs Croll (*président*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), vice-président; Carter, membre; Fergusson, membre; Lefrançois, membre; Pearson, membre; Quart, membre; Cook, membre suppléant.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Carter, il est décidé à l'unanimité—
Que le personnel du Comité continue à être employé aux mêmes conditions, avec effet au premier jour de la présente session.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Carter, il est décidé à l'unanimité—
Que les mémoires suivants soient imprimés au compte rendu des délibérations du Comité:
1) Le rapport sur la pauvreté du Canadian Jewish Congress.
2) Le mémoire présenté par l'Institut national canadien pour les aveugles;
3) Le mémoire présenté par la Société d'aide aux enfants et adultes handicapés du Manitobe (The Men's social Club).

Les témoins suivants sont entendus:

Le Bureau de la famille du Grand-Winnipeg:

Mme Phyllis Hogan;
Mme Marie Havens;
Mme June Menzias, présidente,
Conseil d'administration du Bureau de la famille
Mlle Jacqueline Briscoe,
membre du personnel du Bureau de la famille.

L'Association des Assistants sociaux du Manitoba:

M. Clark Brownlee, président du comité d'action sociale de l'Association et surveillant au Bureau de la famille du Grand-Winnipeg;

M. Vern Gray, président du sous-comité de la pauvreté de l'Association et surveillant d'équipe à la Société d'aide aux enfants et adultes handicapés du Manitoba.

Il est ordonné que les mémoires présentés par le Bureau de la famille du Grand-Winnipeg et par l'Association des assistants sociaux du Manitoba soient imprimés en appendice (Appendices «A» et «B») au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

A midi et 40 minutes, la séance est levée jusqu'au mardi, 20 octobre 1970, à 9 heures du matin.

ATTESTÉ,

Le greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

ERRATA: Dans le compte rendu N° 54 du Comité—2e session de la 28e législature, 1969-1970, des mardi 7 juillet et mercredi 8 juillet 1970, pages 54:11 et 54:12, il est question de «The International Grenville Association». Il faut lire: «The International Grenfell Association».

Comité permanent de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le jeudi 15 octobre 1970

[*Traduction*]

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

Le greffier du Comité: Honorables sénateurs, j'ouvre la séance. Veuillez, je vous prie, élire un président.

Le sénateur Carter: Je propose que le sénateur Croll soit élu président.

Des voix: D'accord.

Le sénateur David A. Croll prend place au fauteuil présidentiel.

Le président: Honorables sénateurs, comme cette séance du Comité est la première de la nouvelle session, j'aimerais d'abord régler quelques questions d'ordre administratif avant de vous présenter les témoins.

D'abord, nous devons élire un président suppléant. Vous serez tous d'accord, j'en suis sûr, pour confier ce poste au sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche).

La sénatrice Fergusson: Je propose que le sénateur Fournier soit élu président suppléant.

Des voix: D'accord.

Note: Plusieurs questions d'ordre administratif sont alors réglées.

(Voir le procès-verbal)

Le président: Nous avons ici, ce matin, le Bureau de la Famille du Grand-Winnipeg. Permettez-moi de vous présenter, à ma droite, successivement, Mme Phyllis Hogan, Mme Marie Havens et Mlle Jacqueline Briscoe. Ensuite, Mmes Menzias, Campbell et Richards.

Mme Hogan nous fera maintenant un exposé de quelques minutes au sujet de son mémoire et nous passerons ensuite à la période des questions.

Mme Phyllis Hogan, Bureau de la famille du Grand-Winnipeg: Permettez-moi d'abord de vous remercier de nous avoir invitées personnellement à Ottawa pour y présenter notre mémoire.

Bien que nous nous présentions ici sous les auspices du Bureau de la famille du Grand-Winnipeg, nous pensons cependant que nous ne représentons pas seulement notre Comité et le Bureau de la famille, mais toutes les familles canadiennes qui entrent dans la catégorie de ce que nous appelons les «pauvres qui travaillent». Nous ne représentons pas seulement les familles aux ressources modestes dont la pauvreté est une maladie sociale acceptée, mais aussi les familles dont le père et la mère se voient forcés de travailler pour maintenir un niveau de vie décent, ainsi que les familles qui, dans les circonstances normales, ont des revenus suffisants mais qui se trouvent démunies à la suite de maladies ou de revers professionnels.

Nous croyons que le stigmate qui s'attache au terme de bénéficiaire de l'assistance sociale disparaîtrait si l'on faisait comprendre à tous nos concitoyens, dans notre merveilleux pays, que pour une personne qui abuse du régime de bien-être social il y en a une multitude d'autres qui essaient de travailler pour maintenir un niveau de vie décent. Toutefois, vu l'ignorance où elles sont de l'aide financière ou, ce qui est plus important encore, de l'aide morale qu'elles pourraient recevoir, elles finissent souvent par trouver le fardeau trop lourd et en désespoir de cause capitulent; à partir de ce moment, elles dépendent entièrement de l'assistance sociale. Notre Comité a été créé principalement parce que, en raison d'un manque de fonds, des services essentiels qui étaient et sont encore dispensés par le Bureau de la famille, étaient menacés de disparaître. Par ces services, j'entends nos programmes «garde des enfants» et «aide ménagère». Nos discussions nous ont révélé que tout en étant un souci majeur, ce n'était pas là cependant le seul problème et qu'il nous en restait encore beaucoup d'autres à examiner. Nous avons esquissé les données de ces problèmes dans notre mémoire.

Notre premier sujet de préoccupation est la garde des enfants qui, estimons-nous, seront les premiers à souffrir si l'on ne nous assiste pas sans délai. C'est là un point extrêmement important qui touche à l'avenir même du pays. Nous, pauvres qui travaillons, constituons une forte proportion de la population du Canada et à moins d'adopter un plan stable, sous forme de revenu annuel garanti ou de ressources spéciales, bien des ennuis nous attendent. A notre avis, ce sont les ressources spéciales qui constituent la méthode d'aide la plus efficace, car nous savons tous que l'argent seul ne peut à lui seul donner le bonheur, la santé et la dignité aux hommes tandis que les ressources spéciales, par exemple, les cours de perfectionnement, les équipements sportifs et récréatifs, les cercles d'acheteurs et autres services essentiels nous encouragent à nous aider nous-mêmes. Nous savons bien, par ailleurs, que ces ressources spéciales sont en fin de compte elles-mêmes de l'argent, mais c'est de l'argent donné d'une manière plus humanitaire.

En outre, nous croyons que si l'on intégrait le régime de bien-être social, au niveau fédéral, provincial et municipal et si les services étaient dispensés au niveau de la collectivité, il y aurait plus de gens qui auraient l'occasion de prendre une part active à ces services et nous serions mieux informés au sujet de tous les services dont nos enfants et nous-mêmes pourrions bénéficier. N'oublions pas que prévenir vaut mieux que guérir.

Nous pensons qu'il faudrait faire comprendre à tous les Canadiens, dans toutes les classes de la société, que le pauvre qui travaille doit être aidé maintenant. Il faut que le public canadien sache que nous sommes le plus souvent victimes de circonstances indépendantes de notre volonté qu'il sache que ce n'est pas la charité que nous voulions enfin que tous ceux—et ils sont nombreux—pour qui le mot «bien-être social» a quelque chose de répugnant fassent un retour sur eux-mêmes et qu'au lieu de dire: «Que peut-on attendre de bon de ces gens-là.» Ils commencent à se demander: «Que pourrions-nous faire pour les aider.»

[*Texte*]

Mme Marie Havens, membre du Family Bureau of Greater Winnipeg: Nous sommes heureuses d'avoir l'occasion de pouvoir vous renseigner davantage sur le mémoire qui vous a été présenté.

La pauvreté est une condition humaine interprétée par plusieurs, mais très peu comprise. Cela est peut-être dû aux perspectives très limitées de voir ce qu'est la vraie pauvreté. On se base souvent sur la distribution des ressources économiques et sur les différences des classes de la société pour essayer de donner une image de la pauvreté.

Il nous est impossible de définir la pauvreté, car c'est un sujet trop vaste pour le faire adéquatement. Dans notre façon de voir, la Pauvreté dépend des circonstances et a une relation très étroite avec le mode de vie de chaque individu. Comme résultat, vous constaterez que, que dans notre mémoire, nous avons relaté les expériences de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, ce qui explique clairement leur frustration constante de n'avoir jamais assez de ressources pour vivre selon le standard de vie de la communauté où elles demeurent.

Nous voyons la pauvreté comme étant quelque chose de plus insidieux et de plus tangible qu'un manque de ressources monétaires, de nourriture et de vêtements. Nous ne nions pas que ces privations relèvent du domaine de la pauvreté. Nous appuyons sur le fait que la privation constante et l'incapacité de se suffire à soi même sont des conditions débilitantes et appauvrissantes pour l'esprit et l'âme des humains.

Trop souvent voyons nous des programmes conçus dans un esprit de vrai service, mais qui ont très peu de rapport aux besoins et désirs de ceux qui l'on veut aider. Nous demandons donc, en premier lieu, que ceux qui préparent ou peuvent influencer les programmes futurs, soient en mesure de connaître les besoins et les désirs de ceux que l'on veut secourir. Notre but est de trouver des solutions réelles aux conditions actuelles et non imaginaires. Pour cela, il est absolument nécessaire de demander conseil aux personnes renseignées sur la situation, établissant ainsi des liens de communications.

Nos autres recommandations sont clairement indiquées à la fin de notre mémoire et énumèrent les champs d'action de première importance dans une recherche intensive sur le problème de la pauvreté.

Nous n'étudions pas les situations où la misère, la famine et les conditions primitives existent et demandent un changement radical. Cependant, nous nous limitons aux problèmes de la classe ouvrière pauvre, laquelle comprend le plus grand nombre de pauvres au Canada, car se sont eux qui subissent les formes les plus complexes et les plus subtiles de la pauvreté, mais, étant donné qu'ils ont la capacité de gagner un salaire, notre premier souci n'est pas de leur procurer des ressources économiques. Il est plutôt nécessaire dans ces cas d'établir leur condition de vie en général et essayer de trouver les moyens d'améliorer les conditions de vie de ces individus ou de ces familles.

Nous tentons donc de démontrer la situation de ces gens qui désirent améliorer leur standard de vie, mais qui en sont empêchés par les circonstances difficiles telles que: manque d'emplois, manque d'éducation, industries progressives, ainsi que la hausse continuelle du coût de la vie.

[*Traduction*]

Mme Havens: Notre souci constant, en préparant ce mémoire, a été de révéler les aspects les moins connus de la pauvreté. Nous avons essayé de faire comprendre les souffrances, l'inconfort, la peur et l'impuissance qui font partie de la vie quotidienne de bien des pauvres. Ces sentiments-là, nous les avons rencontrés et nous avons dû les combattre et nous espérons que les changements que nous préconisons et qui sont le fruit de notre expérience, aplaniront plus ou moins les difficultés et réduiront la confusion dont ont à souffrir encore bien des gens. Nous vous demandons de parcourir attentivement notre mémoire et vous remercions de nous avoir permis de venir ici aujourd'hui vous faire part de ces quelques réflexions sur le problème de la pauvreté.

Le sénateur Carter: Ce Bureau de la famille me semble très intéressant. Est-ce le gouvernement provincial qui le finance? Comment est-il organisé? Y a-t-il d'autres Bureaux dans toutes les villes, dans tous les districts du Canada, ou bien à Winnipeg seulement?

Mme June Menzias, Bureau de la famille du Grand-Winnipeg: Je suis présidente du Bureau de la famille du Grand-Winnipeg. Le Bureau de la famille est une seule et même organisation d'aide à la famille. Nous avons des agences dans plusieurs villes du Canada. Nous commençons à en avoir dans l'Ontario où les agences familiales sont groupées au sein d'une association provinciale.

En ce qui concerne l'Ouest du Canada, nous avons eu tout récemment une réunion dans le dessein de nous épauler mutuellement en créant une association.

Le programme d'aide ménagère et de garde des entants est financé par le régime d'assistance du Canada et le gouvernement provincial. The United Way of Greater Winnipeg contribue également au financement en ce qui concerne les services d'orientation. Le financement se fait donc à la fois par le gouvernement et par le public.

Le sénateur Carter: S'agit-il d'un groupe bénévole qui reçoit des subventions du gouvernement provincial et d'autres agences?

Mme Menzias: Oui. Son conseil d'administration compte 20 membres bénévoles et le personnel a un effectif à peu près identique. Le personnel chargé des tâches sociales et le personnel administratif s'élèvent à quelque 20 personnes.

Le sénateur Carter: Depuis combien de temps cette organisation existe-t-elle?

Mme Menzias: 35 ans.

Le sénateur Carter: A-t-elle toujours été bénévole?

Mme Menzias: Oui, toujours.

Le sénateur Carter: Le Bureau de la famille dispense ce que l'on appelle des «services spéciaux». Sur quels critères vous basez-vous pour déterminer qui a droit à ces services ou la nature des services à dispenser? Quels sont les principes qui vous guident pour décider de les accorder à une personne et de les refuser à une autre.

Mme Menzias: Mlle Briscoe, une assistante sociale du Bureau de la famille, va vous le dire.

Mlle Jacqueline Briscoe, Bureau de la famille du Grand-Winnipeg: D'abord pour plus de clarté, je vous dirai que les

services spéciaux en question sont au nombre de deux, à savoir: aide ménagère et garde des enfants. Ces services sont spéciaux en ce sens qu'ils s'écartent de la notion traditionnelle d'aide sous forme de conseils. Voici comment nous procédons. Les gens qui ont besoin d'une aide de ce genre—garde des enfants pendant le jour ou aide ménagère à domicile—s'adressent à nous. Nous les interrogeons et ils nous exposent leurs difficultés. Nous décidons de les aider s'ils répondent à certaines conditions. Pour bénéficier du service d'aide ménagère, il faut qu'il s'agisse d'une famille et que l'aide ménagère soit nécessaire—par exemple, si la mère n'est pas à la maison, en cas de maladie ou de décès, si la mère a quitté le foyer; ou encore si la mère travaille, mais a besoin de quelqu'un pour s'occuper de ses enfants lorsqu'elle n'est pas là. Il y a également de nombreux cas de maladie mentale. Nous fournissons alors une aide ménagère à la mère lorsqu'elle est chez elle.

Nous nous laissons guider par le bon sens pour refuser ces services. Par exemple, il va de soi que nous ne fournissons pas d'aide ménagère lorsque les parents sont en vacances. Nous n'avons pas le droit, légalement, de placer une aide ménagère dans une famille pour plus de 24 heures. Si le père et la mère ne sont pas là, nous n'avons pas le droit d'assumer la garde des enfants. Il y a la Société d'aide à l'Enfance ou d'autre organismes gouvernementaux pour cela.

Ce ne sont pas nos services qui s'occupent des invalides ou des vieillards. Il existe d'autres agences à cette fin.

Nous nous basons sur les mêmes critères en ce qui concerne la garde des enfants, si ce n'est qu'il s'agit d'un service pour deux enfants au maximum. Au-delà, c'est économiquement impossible et, dans ce cas, nous envoyons plutôt une aide ménagère. Me suis-je expliquée assez clairement?

Le sénateur Carter: Oui, je vous remercie. Vos ressources financières subissent-elles des fluctuations importantes d'une année à l'autre? Ce subside que vous recevez du gouvernement, reste-t-il stable pendant très longtemps?

Mme Menzias: Chaque année, nous présentons un budget et nous essayons toujours de l'augmenter. Depuis quelques années, nos ressources financières sont restées très stables. Nous n'avons pas vraiment étendu nos services dans la province, même si nous avons réussi à tenir tête à l'augmentation du coût de la vie. Notre organisation ne s'étend pas suffisamment en fonction des besoins.

Le sénateur Carter: Quelles sont les relations qui existent entre le Bureau de la famille et les autorités provinciales du bien-être social? Travaillez-vous en collaboration très étroite?

Mme Menzias: Oui, nous collaborons très étroitement. Nous nous adressons mutuellement des cas. Lorsque le Bureau de la famille a été supprimé au moment où le régime d'assistance du Canada est entré en vigueur, nous avions l'impression qu'on nous permettrait d'étendre nos services, mais nous avons appris que la province n'était pas en mesure de financer ces services. On a réduit nos subsides et nous avons dû cesser de fournir certains services—à ce moment nous avons dû passer des cas vraiment intéressants à quelqu'un d'autre. S'il y a une relation étroite entre nous c'est en ce sens-là.

Le sénateur Carter: Votre organisation fonctionne-t-elle dans toute la province ou seulement à Winnipeg?

Mme Menzias: Dans le Grand-Winnipeg seulement?

Le sénateur Carter: Il n'y a donc pas de services du genre des vôtres dans le reste de la province?

Mme Menzias: Il existe plusieurs autres agences. Des agences privées fournissent des services analogues aux nôtres. Il y a The Jewish Child Family Service et quelques services familiaux catholiques.

Mlle Briscoe: Est-ce des services d'aide ménagère et de garde des enfants que vous voulez parler, sénateur?

Le sénateur Carter: De toute la gamme de services. Quels sont les services qui existent au Manitoba?

Mlle Briscoe: Dans le reste du Manitoba, je pense que c'est la Société d'aide à l'enfance et les autorités provinciales du bien-être social qui effectuent en grande partie ce travail. Il y a relativement peu d'agences privées financées comme nous le sommes et travaillant dans les mêmes condition ailleurs qu'à Winnipeg.

Le sénateur Carter: A la page 107 de votre mémoire vous dites, dans votre première recommandation, que les pauvres devraient être considérés comme des membres actifs de la société et qu'il faudrait tenir compte de leur potentiel. Pensez-vous qu'on ait fait du progrès en ce sens?

Mme Menzias: Madame Hogan, voulez-vous que je réponde à cette question?

Mme Hogan: Oui, c'est cela.

Mme Menzias: Ne croyez pas que j'essaie de flatter le Comité ou l'honorable sénateur Croll, mais je pense que depuis que le Comité sénatorial du crédit aux consommateurs et le Comité sénatorial de la pauvreté ont commencé leurs travaux, l'on a vu se manifester dans tout le pays une recrudescence d'intérêt pour le sort des nécessiteux et l'on constate une plus grande participation des intéressés eux-mêmes. Notre groupe, par exemple, a une participation très active, mais ce qui nous a amenés à nous unir c'est le Comité de la pauvreté. Il nous a donné l'impulsion. Il nous a permis de nous asseoir, de faire une sorte d'examen de conscience et de voir, comme il ne nous avait jamais été donné de le faire auparavant, la place que nous occupons dans l'économie.

Le président: Honorables sénateurs, je tiens à noter en passant que Mme Menzias a fait preuve d'une grande énergie au cours de nos débats sur le crédit à la consommation et sur la vérité en matière de prêts. A plusieurs reprises, elle les a remis à leur place. Nous avons une dette envers elle. Je l'ai revue ici avec plaisir.

Mais comment vous y prendrez-vous pour faire participer activement les intéressés eux-mêmes à votre œuvre sur le plan administratif et sur le plan des décisions? Voilà le nœud du problème?

Mme Menzias: Nous en avons deux exemples ici même. Sur le plan des décisions d'abord. Il y a ici Mme Havens, mère de trois enfants de moins de 20 ans, qui depuis 13 ans est seule à soutenir financièrement sa famille. Pendant ce temps, elle est secrétaire d'un complexe église-école et depuis trois ans est membre du conseil d'administration du Bureau de la famille. Il y a aussi Mme Richards, une bénéficiaire de l'assistance sociale qui est actuellement employée à la Ville de Winnipeg en qualité d'aide assistante sociale. Elle aide un assistant social professionnel à établir les contacts et à faire la besogne inhérente à ce travail.

Le sénateur Carter: Nous avons récemment créé un Conseil national du Bien-être social et ce conseil compte parmi ses membres plusieurs de ce que nous appelons les représentants des pauvres. Est-ce là une initiative qui va dans le sens que ce que vous préconisez?

Mlle Briscoe: Permettez-moi de formuler une remarque à ce sujet. Nous avons bien spécifié dans notre mémoire que nous ne parlions pas seulement des «bénéficiaires de l'assistance sociale». Nous voulions attirer l'attention sur un autre groupe, celui des pauvres qui travaillent, qui ne sont pas nécessairement des bénéficiaires de l'assistance sociale, et qui devraient avoir voix au chapitre. Je pense que le conseil consultatif du bien-être social national est une organisation qui compte beaucoup de gens du Bien-être social. Il faudrait davantage d'organisations auxquelles participeraient les gens aux revenus modestes. C'est ce que nous essayons de faire avec les personnes qui sont ici. En effet, trois de nos représentantes sont des personnes qui reçoivent actuellement des services de notre agence. Elles travaillent à l'élaboration d'un mémoire et elles collaborent aussi, à titre de conseillères, à nos services d'aide ménagère. Nous espérons qu'elles pourront, en tant que groupe, et sans que nous leur donnions nécessairement un mandat à cet effet, mettre au point, dans la collectivité même, un programme mettant en pratique et parachevant les idées avancées dans notre mémoire. C'est cela que nous voulons dire lorsque nous parlons de faire participer davantage les intéressés et de leur en donner l'occasion.

Le sénateur Carter: A la page 108, dans votre deuxième recommandation, vous préconisez de remanier les services existants dans la collectivité et dans le régime de Bien-être social. Pouvez-nous dire comment vous envisagez ce remaniement?

Mme Hogan: Je pense qu'il y a trop d'associations différentes, trop d'échelons différents avec lesquels il faut traiter. A mon sens, un seul effort concerté vaudrait mieux. En ce qui me concerne, par exemple, j'ai un assistant social à l'échelon provincial du Bien-être social et un autre au Bureau de la famille; autrefois mon fils avait un assistant social à la clinique d'orientation pour enfants et il n'existait aucune coordination. Je pense qu'il y aurait lieu de réexaminer la question. Une seule personne compétente devrait faire tout le travail au lieu de trois personnes.

Le sénateur Carter: Tous ces services sont administrés au niveau provincial ou municipal. Avez-vous soulevé cette question devant les autorités provinciales?

Mme Hogan: A vrai dire, nous commençons seulement à nous occuper de ce problème, mais je pense que cela pourrait se faire.

Le président: On a réuni quatre lois pour en faire une seule et unique, le régime d'assistance du Canada. Si je comprends bien, c'est cela que Mme Hogan voudrait: l'intégration de toutes les lois sociales sur le plan de l'application également. Je pense qu'elle a beaucoup d'amis autour de cette table. Car, c'est bien cela qu'elle dit, en effet.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, je pense que ce mémoire est excellent. J'aime beaucoup l'idée de présenter des cas réels, cela nous a permis de nous rendre mieux compte des difficultés que rencontrent bien des gens. Le fait que vous n'ayez pas hésité à citer les noms des personnes intéressées, me plaît aussi beaucoup. Je vous félicite vivement du travail considérable que vous avez accompli et des nombreuses réunions que vous avez eues pour préparer votre mémoire, qui est vraiment remarquable. La nombreuse assistance que l'on remarquait à ces réunions est également une chose remarquable.

Lorsque le sénateur Carter a soulevé la question du régime d'assistance du Canada, Mme Menzias a laissé entendre que vous aviez espéré pouvoir étendre vos services d'aide ménagère et de garde d'enfants au moment où le régime est entré en vigueur mais que le manque de fonds vous en a empêchés. Peut-on espérer un changement à cet égard, vous permettant d'étendre vos services dans l'avenir?

Mme Menzias: Si vous êtes au courant de la situation au Manitoba, vous devez savoir que la question de la fourniture de services fait actuellement l'objet d'une remise en cause, particulièrement dans le Grand-Winnipeg, et l'on est en train d'élaborer de nouveaux plans à l'échelon gouvernemental. Mais nous ignorons où l'on en est.

Je pense que d'autres provinces ont à faire face aux mêmes problèmes que le Manitoba. Au moment où le régime d'assistance du Canada est entré en vigueur, nous en attendions beaucoup de bien, mais nous n'avons pas tardé à nous rendre compte qu'un programme non défini pouvait se traduire pour nous par de sérieuses difficultés financières.

La sénatrice Fergusson: Vous dites qu'on est en train de repenser la question. Je suppose que c'est le Winnipeg Social Audit que vous avez en vue?

Mme Menzias: Oui.

La sénatrice Fergusson: Savez-vous quels en seront les résultats. Où est-ce en cela que consiste la remise en cause?

Mme Menzias: Oui, cela en fait partie. Nous examinons aussi sérieusement le choix des priorités et nous nous demandons si des programmes du genre de ceux du Bureau de la famille, c'est-à-dire des programmes préventifs, ne devraient pas venir en tout premier lieu dans l'ordre des priorités. Voilà le genre de remise en question qui s'opère, espérons-nous, et il a tout notre appui.

La sénatrice Fergusson: Vous n'avez pas soufflé mot du revenu annuel garanti. Il m'intéresserait de savoir si vous avez une opinion à ce sujet. Au cas où nous aurions une législation en ce sens, quel serait, selon vous, le revenu qui devrait être considéré comme raisonnable pour une famille de 4 personnes, par exemple?

Mme Menzias: Madame Fergusson, ce que je vais dire je ne le dirai pas en tant que représentante du Bureau de la famille, mais à titre personnel. Si on envisage les familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, on constate que quelque 80% d'entre elles entrent dans cette catégorie parce qu'elles comptent des enfants de moins de 16 ans. C'est ce que fait bien ressortir l'analyse de Jennie Podoluk. Je suis donc fermement convaincue qu'il serait plus important de payer les mères qui restent au foyer pour élever leurs enfants, au lieu d'instaurer un régime de revenu annuel garanti. L'œuvre que la mère accomplit au sein de son foyer est un apport précieux à notre économie, mais le Produit National Brut n'en tient pas compte. C'est sous cet angle que je voudrais que l'on envisage le problème avant de décider d'instaurer un régime de revenu garanti. L'œuvre qu'elles accomplissent est un travail qui devrait être payé.

Mlle Briscoe: J'ai une autre remarque à faire. Le groupe qui a rédigé le mémoire ne s'est pas cru assez au courant

des plans qui sont actuellement à l'étude relativement au revenu annuel garanti. Ne s'estimant pas assez compétent, il s'est abstenu de formuler de recommandations à cet égard. Ce qui a semblé plus important, au cours de nos discussions, c'est de fournir des services supplémentaires aux gens, ce qui ne veut pas nécessairement dire des prestations en espèces, mais plutôt des prestations en nature, leur permettant de subvenir davantage eux-mêmes à leurs besoins. Je citerai par exemple, des services du genre aide ménagère et garde des enfants, ou encore certains types de prêts qui mettent les gens en mesure d'acheter des biens sans mettre leur emploi en péril, etc. Nous ne nous sommes pas cru assez compétents pour donner notre avis sur le revenu annuel garanti.

La sénatrice Fergusson: Je le comprends.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, j'ai une question complémentaire relative aux enfants et à la garde des enfants, à poser. Mme Menzias, je suis entièrement d'accord sur ce que vous avez dit. C'est extrêmement important si nous ne voulons pas que nos enfants en paient les conséquences plus tard. Auriez-vous l'obligeance de préciser votre pensée. Je n'ai pas entièrement compris votre raisonnement. Je suis de ceux qui croient à la nécessité d'un changement de structure des allocations familiales. L'on devrait prévoir une allocation pour les enfants qui continuent leurs études. Je pense qu'une allocation de $40 ou de $60 par mois encouragerait les enfants à ne pas quitter l'école trop tôt. Cette somme permettrait à l'étudiant de ne pas se sentir inférieur à ses condisciples. Je pense que s'il y a tant de jeunes qui abandonnent trop tôt leurs études, c'est à cause de cela. Déjà au jardin d'enfant, un enfant peut subir une blessure d'amour-propre dont il gardera les traces toute sa vie. Demain, peut-être, ce sera un repris de justice et nous devrons dépenser des milliers de dollars pour le garder en prison. Je suis partisan de restructurer les allocations familiales en y prévoyant une allocation mensuelle à l'enfant qui continue ses études. Pour votre part, Madame Menzias, vous préconisez une allocation pour la mère au foyer?

Mme Menzias: C'est exact.

Le sénateur Hastings: Et pas à l'enfant?

Mme Menzias: Cette allocation devrait être payée à la mère à cause de l'apport qu'elle représente dans notre économie. Elle n'a droit à aucun dégrèvement d'impôt pour la tâche qu'elle accomplit et elle n'a droit à aucune pension. Elle travaille pendant des années mais sans en retirer aucun des avantages dont jouissent les autres travailleurs au Canada.

La sénatrice Fergusson: Il faudrait l'inclure dans le régime de pension du Canada.

Mme Menzias: Oui, c'est le fond même du problème de la pauvreté au Canada.

Le sénateur Hastings: Ce n'est donc pas à l'étudiant que vous donneriez cet argent, mais à la mère?

Mme Menzias: Oui, justment à la mère ou au père si c'est lui qui élève la famille. Il y a des pères qui sont exactement dans la même situation qu'une mère lorsqu'ils se trouvent seuls avec des enfants à élever. Le problème est peut-être moins grave en ce sens que le père a un travail qui lui procure des ressources, mais il n'empêche que sans aide ménagère, un père se trouve dans une situation bien difficile s'il veut que sa famille reste unie. Comme les études de cas d'espèce vous le montreront, il n'y a pas de distinction entre les sexes à cet égard, que ce soit le père ou la mère, du moment qu'il y a des enfants à élever, ils sont dans le même cas.

Le sénateur Hastings: J'ai rencontré un père de cinq enfants qui était dans un cas semblable. Il restait chez lui et faisait le ménage pour les enfants pendant qu'ils allaient à l'école. Il me demandait si, à mon avis, il faisait bien. Je lui ai dit: «Sans aucun doute, vous êtes plus utile ici, car vous empêcherez vos enfants de mal tourner.

Le président: Ce problème n'est pas nouveau. Nous en avons entendu parler pendant des années à la Chambre des communes à propos du cultivateur. On prétendait que la femme du cultivateur avait droit à un dédommagement parce qu'elle travaillait souvent plus que l'aide du cultivateur. Mais on n'a pas été très loin dans cette voie. Je ne pense pas que notre Comité va résoudre tout d'un coup le problème de la libération de la femme, bien qu'il ait toute notre sympathie.

Pour en revenir à la suggestion de Mme Menzias, je dirai qu'en cette matière il faut viser le domaine des possibilités. Nous parlons de payer les femmes pour le travail qu'elles accomplissent. Il me semble injuste de ne pas les payer. Toutefois, nous sommes sur le point d'aboutir à un revenu annuel garanti. Lisez la presse. Les personnes qui ont comparu devant ce Comité ne sont pas des imbéciles et le revenu annuel garanti a reçu l'appui de tous les groupes, à l'exception de la Chambre de commerce canadienne qui ne le préconise que dans le cas des nécessiteux. Je suis sûr que vous avez lu le mémoire.

Mme Menzias: Oui.

Le président: Il y a donc un consensus qui peut nous servir de base. Ne parlons pas pour le moment des dépenses. C'est une question importante mais nous y arriverons. Nous tablons donc sur une chose possible.

Mademoiselle Briscoe, en supposant que vous fournissiez aux gens tous les services dont ils ont besoin, j'entends par là les services sociaux qu'ils devraient réellement avoir et non ces services rapides qui ne servent pas à grand-chose, sans argent en poche, seront-ils plus avancés?

Mlle Briscoe: Voulez-vous demander à ceux qui sont les bénéficiaires de ces services ce qu'ils en pensent?

Le sénateur Hastings: Mais avant cela, monsieur le président, je vous ferai remarquer que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que tout le monde est partisan du revenu annuel garanti. Je crois que seuls les experts et les assistants sociaux en sont partisans. Lorsque je parle à ceux que la chose touche de plus près, ils disent toujours que ce n'est pas nécessairement de l'argent qu'ils veulent.

Le président: Mais tous ceux qui sont venus devant ce Comité et tous les mémoires sont favorables à ce revenu garanti. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu d'exceptions. S'il y en a eu, elles sont rares, Remarquez que je ne veux pas dire que cela réglera tous les problèmes. Nous l'avons dit en commençant.

La sénatrice Fergusson: Certains ont mis l'accent sur les services avant les prestations en espèces, mais ils ont dit qu'il fallait aussi de l'argent.

Le sénateur Hastings: Mais les intéressés eux-mêmes disent que ce n'est pas seulement un revenu annuel garanti ou de l'argent qu'ils veulent.

Mme Hogan: Nous ne sommes pas des bénéficiaires de l'assistance sociale et nous avons donc un peu d'argent, mais il y a des choses que nous devons nous refuser. Nous ne pouvons par envoyer nos enfants dans un camp de vacances, par exemple, nous ne pouvons pas recevoir les soins médicaux qui seraient nécessaires.

La sénatrice Fergusson: Ou les soins dentaires.

Mme Hogan: C'est juste. Nous ne pouvons pas nous payer toutes ces choses parce que nous ne gagnons pas assez. Ceux qui ne travaillent pas, il faut bien leur donner de l'argent pour vivre, mais le groupe que nous représentons, les pauvres qui travaillent, nos revenus ne sont pas suffisants pour que nos enfants et nous-mêmes puissions obtenir ces services. Ils sont trop chers pour notre bourse.

Mme Rod Campbell, Bureau de la famille du Grand-Winnipeg: Très souvent, nous disposons de revenus suffisants, mais ce n'est pas là le problème. C'est lorsque la maladie frappe que nous avons le plus à souffrir, car les frais médicaux sont élevés. Ma famille est citée dans le mémoire. Nous disposons d'un revenu raisonnable et normalement il nous suffit, mais mon mari et moi-même sommes obligés de nous faire soigner et nous devons maintenant refuser à nos enfants des choses que reçoivent les autres enfants, par exemple des leçons de musique et de danse. Ce sont les enfants qui en souffrent le plus. Nous devons leur refuser cela. Je ne pense pas qu'un revenu annuel garanti est en mesure de remédier à cela. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de services.

Le sénateur Hastings: Vous voulez dire que vous devriez pouvoir recevoir ces services?

Mme Campbell: Oui, et à cet égard un revenu annuel garanti ne servira à rien car il y aura beaucoup de gens qui en abuseront. Mais les gens comme nous, les pauvres qui travaillent, qui peinons pour vivre, c'est à peine si nous existons.

Mme Havens: J'aimerais dire un mot à ce sujet. Je travaille depuis 13 ans et je suis le seul soutien de mes enfants mais ce n'est pas moi que vous entendrez réclamer un revenu annuel garanti. Je n'aurais même pas voulu y penser pendant ces 13 ans. Mais il existe un groupe dont on n'a pas tenu compte—je dirai tout de suite que je n'en fait plus partie. Il est fait des gens qui cessent d'émarger à l'assistance sociale et qui doivent se débrouiller avec des revenus très bas. Passer de l'assistance sociale au monde du travail est une expérience terrible. On n'a accès à rien. C'est cela que j'ai essayé de montrer dans le portrait du pauvre que j'ai dressé; nous sommes épuisés, vidés de toute énergie et nous ne savons pas à qui nous adresser. Comme vous le dites, ce n'est pas nous qui réclamons un revenu annuel garanti, mais nous voulons pouvoir bénéficier de ce qui existe déjà. Toutefois, nous n'y parvenons pas, nous ne savons pas à qui nous adresser, comment faire, par quel canal passer pour obtenir ces avantages. Nous manquons de contacts.

Une personne qui dépend de l'assistance sociale ou qui a des revenus très bas n'a aucune relation. Il m'a fallu des années avant de savoir où il fallait que je m'adresse pour obtenir une bourse d'étude ou même avant de savoir qu'il existait des bourses d'étude. On a proposé de prévoir un dégrèvement pour les gardes d'enfants. C'est très bien si vous êtes un contribuable. Mais il m'a fallu dix ans avant d'avoir à payer un impôt minime. A ce moment-là mes enfants gardaient eux-mêmes les enfants des autres. Qu'est-ce qu'un avantage comme celui là représente pour les gens dans mon cas? Il faut donc gagner de l'argent pour obtenir des avantages?

Le sénateur McGrand: L'une de vous a dit que les besoins se faisaient de plus en plus pressants. Est-ce surtout de Winnipeg que vous parliez? Et cela est-il dû à l'augmentation de la population ou à l'augmentation du nombre de problèmes?

Mlle Briscoe: D'abord, je ne saurais parler pour l'ensemble du pays.

Le sénateur McGrand: Non de Winnipeg seulement.

Mlle Briscoe: Je ne puis comparer les besoins de Winnipeg à ceux des autres provinces. Je n'ai pas fait d'études sociologiques ou autres qui me permettraient de dire que les problèmes sont plus nombreux par exemple. Le service des aides ménagères dont je m'occupe est de plus en plus assailli de demandes. Cela est dû en partie au fait que ces services s'améliorent. Les gens l'apprennent et ils veulent en profiter. C'est une meilleure utilisation des services qui est la cause de l'augmentation de la demande.

Les problèmes deviennent plus nombreux en ce sens qu'il y a de plus en plus de pères ou de mères qui sont seuls pour élever leur famille. Vous aurez probablement remarqué, dans un bon nombre de mémoires, que lorsqu'il n'y a que le père ou la mère pour élever les enfants, ils ont besoin d'aide car ils éprouvent toujours des difficultés.

Je ne crois pas que dans la ville de Winnipeg la population soit en forte augmentation. Au contraire, il arrive même qu'elle diminue, soit que les gens quittent la province, etc. L'augmentation de la population n'est pas à incriminer.

Le sénateur McGrand: Pensez-vous que vous vous débrouilleriez mieux si vous aviez votre mot à dire en matière de finance et pour la mise au point de services pour les bénéficiaires de l'assistance sociale?

Mlle Briscoe: Oui, je le crois, mais c'est une opinion personnelle.

Le sénateur McGrand: Ceux que nous avons rencontrés à Halifax l'automne dernier semblaient tous d'accord pour réclamer des services et non un revenu annuel garanti. Il s'agit donc pour vous de vous débrouiller avec les services existants et les fonds disponibles actuellement. Cela contribuerait-il à alléger vos problèmes immédiats?

Mme Havens: Vous avez parlé explicitement des bénéficiaires de l'assistance sociale. Ceux-là ont accès aux services en question; ce sont les personnes qui n'émargent pas à l'assistance sociale parce qu'elles gagnent leur vie qui n'ont pas accès à ces services. Elles ne savent pas à qui s'adresser pour les obtenir et ignorent même souvent leur existence. Celui qui dépend de l'assistance sociale a un assistant social pour l'aider et, en cas d'urgence, il peut téléphoner au ministère. On lui fournit des gardes d'enfants. C'est formidable, Je craignais de ne plus émarger à l'assistance sociale à cause de la sécurité que j'y trouvais. Si c'était à recommencer, j'y regarderais à deux fois. Nous n'avons donc pas accès à ces services, tandis que les personnes qui dépendent de l'assistance sociale y ont accès parce qu'elles ne sont pas seules, on les aide.

Le président: Dans la province de Terre-Neuve, le ministère dont relève le bien-être social fournit une brochure qui énumère les services et les avantages disponibles. Je ne pense pas que ce soit le cas au Manitoba.

Mme Bev. Richards, le Bureau de la famille: Si, nous avons des renseignements de ce genre.

Le sénateur Hastings: Les bénéficiaires de l'assistance sociale les reçoivent-ils?

Le président: Non, ils sont à la disposition de tout le monde sous forme de publications du gouvernement. Ce que ces dames viennent de dire est juste. Nous devrions nous en occuper le plus tôt possible. Dans notre régime d'assistance sociale actuel, il existe dans presque toutes les provinces, des gens qui émargent à l'assistance sociale et

qui reçoivent plus, ou tout au moins autant, que ceux qui travaillent à plein temps pour des salaires minimes.

Le sénateur Hastings: Sans compter les services dont ils bénéficient.

Le président: Si cela ne suffit pas à réveiller l'opinion publique, je ne sais pas ce qu'il lui faut. Le fait est que tout cela est vrai. Je n'ai pas dit dans combien de province, mais je le dirai plus tard.

Cette dame dit que lorsqu'elle a cessé de dépendre de l'assistance sociale elle a immédiatement perdu le bénéfice de l'assurance soins médicaux, des médicaments, des services optométriques et autres avantages divers. En Ontario, cela représente $50 par mois, et au Québec $40 par mois; dans les autres provinces, entre 40 et 50 dollars. En outre, elle doit payer des impôts sur ses revenus dépassant $2,700. Voilà la différence qui existe entre celui qui émarge à l'assistance sociale et le pauvre qui travaille. Voilà ce que dit le témoin. Toutefois, le Comité a là un problème difficile à résoudre. Demandons-nous si nous n'allons pas encourager les pauvres qui travaillent à dépendre de l'assistance sociale. Avant de répondre à cette question, réfléchissons bien, car, à mon avis, ce serait fatal. Pendant que le témoin émargeait à l'assistance sociale, elle avait droit à certains services. Le jour où elle cesse d'émarger à l'assistance sociale, elle n'y a plus droit et elle doit se débrouiller seule.

Le sénateur Hastings: Elle a perdu cette sécurité et tous les avantages qu'elle lui apportait, et elle s'est trouvée seule.

Le président: La moitié du problème de la pauvreté, ce sont les pauvres qui travaillent. L'autre moitié ce sont les nécessiteux. Notre véritable problème ce sont les nécessiteux. Le problème des autres, nous le comprenons.

Le sénateur Hastings: Intégrer les pauvres qui travaillent dans le régime d'assistance sociale serait désastreux.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, ce groupe de témoins et peut-être Mme Havens particulièrement, ont mieux éclairé le comité au sujet de ce problème que tous ceux qui ont comparu jusqu'ici. Ils l'ont vraiment vécu et nous ont fait connaître leurs réactions.

Le président: Et les dossiers présentés sont bons.

La sénatrice Fergusson: En effet.

Le président: C'est ce qui m'a frappé. Je trouvais le mémoire volumineux et j'hésitais un peu à le faire imprimer aux frais du gouvernement mais quand j'en ai pris connaissance j'ai constaté qu'il comporte la présentation de dossiers bien trop importants, et qu'il faut l'imprimer.

Mme Havens: Je voudrais présenter une suggestion. Je crois que le gouvernement a établi une échelle—je n'en suis pas certaine—du niveau de pauvreté, selon le nombre d'enfants et d'autres facteurs. Le fait est que je suis au-dessous de ce niveau, donc au niveau de la pauvreté. Cela est bien beau, mais c'est tout ce qu'on peut en faire. Lorsqu'on présente une requête pour obtenir certaines choses, il faut passer par une évaluation des ressources. Bien, d'accord, on le fait depuis 13 ans, alors cela ne change rien. On continue de le faire. J'aimerais voir établir que lorsqu'on a passé par une évaluation des moyens pour une chose, par exemple les travaux dentaires, ou autre chose, il n'est pas nécessaire de recommencer chaque jour jusqu'à épuisement, et vraiment, on est épuisé.

Le président: Mme Hogan l'a dit, c'est son opinion et nous la partageons.

Mme Havens: C'est exact, mais en outre, ce niveau de pauvreté n'est pas admis par tous les organismes gouvernementaux. C'est une autre difficulté, votre échelle n'est pas reconnue.

Le président: Il n'y a pas de niveau de pauvreté dans notre pays. La seule allusion à un niveau de pauvreté au Canada a été formulée il y a deux ans par le Conseil économique. Il en a été question aussi dans un sondage Gallup de 1965 que nous avons mené sous notre propre responsabilité. Nous en savons quelque chose et nous avons recueilli des preuves, mais il n'y a actuellement dans notre pays aucun niveau de pauvreté établi. Nous avons comme tâche d'en fixer un.

Le sénateur McGrand: Je voudrais simplement faire une correction. Je crois n'avoir pas utilisé les mots appropriés quand j'ai parlé de Halifax. Je crois qu'on nous a dit: donnez plus de services, et pas plus d'argent, ce qui signifiait des fonds d'assistance. Je crois que c'est de fonds d'assistance qu'ils parlaient, et non de revenu annuel garanti. J'ai insisté sur un revenu annuel garanti, mais je pense que ce qu'on réclamait c'était plutôt de meilleurs services que plus de fonds d'assistance.

Le sénateur Cook: Je crois qu'on a soulevé le même problème à Toronto. Vous vous souviendrez du témoin qui a déclaré que cela allait moins bien pour eux quand ils ont cessé de bénéficier des prestations d'assistance que lorsqu'ils les recevaient.

Ceci se rapporte à la page 111 du mémoire, le paragraphe 371, qui se lit comme suit:

> «Il faut mettre au point des programmes assurant une répartition plus commode et accessible aux nécessiteux des marchandises à bon marché, ou subventionnées, et bien faire connaître ces programmes.»

Continuer d'augmenter les prestations ne servira pas à grand chose si le coût de la vie augmente encore plus rapidement. Y a-t-il quelqu'un du groupe qui voudrait commenter ce que je viens de lire. Avez-vous de tels régimes à l'idée.

Mlle Briscoe: Nous essayons de porter Mme Richards à parler, mais elle dit que les paroles lui manquent.

Mme Richards: Je suis membre d'un club d'acheteurs qui existe depuis l'année dernière seulement. Chaque groupe a un directeur qui, je pense, est un travailleur social professionnel du *Neighborhood Services Centre* qui relève, je crois, de la province.

Mlle Briscoe: Non, c'est un organisme privé.

Mme Richards: Tous les membres, à titre bénévole, se rendent dans les magasins pour dépister les boites de conserves bosselées, ou les marchandises provenant d'une vente après incendie. Je crois bien que mes dépenses de nourriture ont baissé du tiers depuis deux mois. On devrait mieux faire connaître ces groupes.

Mlle Briscoe: Il se crée beaucoup de cercles de ce genre. Moyennant une cotisation d'un dollar, on acquiert le droit d'acheter des marchandises à moins de la moitié du prix courant. On a créé ces groupes dans les quartiers économiquement faibles de trois secteurs de la ville jusqu'ici, et je suis sûre qu'on en créera bien d'autres. C'est ce genre de service qui, nous l'avons dit, pourrait aider les pauvres, ou les pauvres qui travaillent, les familles à faibles revenus, à maintenir un niveau de vie moins touché par l'augmentation des prix. Je pense qu'on pourra faire bien d'autres choses du même genre. Ce sont des initiatives coopératives.

Mme Menzias: Un autre genre de groupe semblable est destiné à faire face à un autre problème. Il existe à Winnipeg un groupe d'assistance au divorce, qui fonctionne

aussi dans le cadre du *Neighbourhood Services Centre.* Ceux qui en font partie ont constaté qu'en s'aidant mutuellement à remplir les formules et en se racontant leurs expériences ils peuvent obtenir à Winnipeg un divorce qui coûte $78.

Il est devenu absolument essentiel dans notre société, de pouvoir obtenir un divorce à un prix modique. Je crois qu'en Ontario même la *Legal Aid Society* fait payer $500 pour un divorce non contesté. Comme ce sont les contribuables qui en font les frais lorsqu'on peut obtenir un divorce pour environ $78, on réalise une économie remarquable.

Le sénateur Cook: Je trouve l'idée excellente, mais nous nous écartons un peu du paragraphe 371, où il est question de marchandises à bon marché.

Le président: En outre, vous faites du tort à ma profession, qui est aussi celle des sénateurs Cook et Fergusson, avocats comme moi. Comme nous n'exerçons pas, vous n'avez pas à vous inquiéter.

Le sénateur Hastings: L'économie est appréciable.

Le président: En réalité, c'est nous qui leur avons enseigné cette méthode, quand nous y sommes allés. Ils l'ont mise en pratique, avec d'excellents résultats. Il y a là des filles assez intelligentes. Le gouvernement leur est venu en aide. Cette équipe est la plus compétente du pays en ce qui concerne l'aide aux femmes qui veulent divorcer, ce qui est essentiel.

Le sénateur Hastings: De leur propre chef, sans les $500.

Le président: Mais il y a au Manitoba un service d'assistance juridique.

Mme Havens: Oui, mais pour en bénéficier il faut être à un niveau vraiment bas, car ils m'ont refusée.

Le sénateur Cook: Revenons au paragraphe 371. A mon avis, les mots clés sont «marchandises subventionnées.» Mon projet était de subventionner toute une gamme de denrées de première nécessité—que tout le monde, en réalité, pourrait acheter—auxquelles tous auraient accès, ce qui aiderait à stabiliser, ou à contenir le coût de la vie. Avez-vous pensé à quelque chose de ce genre?

Mlle Briscoe: Nous y avons pensé, puisque nous avons parlé dans le mémoire de produits pharmaceutiques sur ordonnance. Nous avons dit qu'il devrait y avoir des magasins subventionnés d'une façon ou d'une autre, où l'on puisse faire exécuter des ordonnances à prix minimum, ou gratuitement le cas échéant. Je crois qu'une telle mesure serait très avantageuse pour Rosalind, car elle a des frais astronomiques de produits pharmaceutiques. Si l'on ne dispose pas de $30, $40 ou $50, on compromet sa santé. Un service de ce genre serait utile.

Ceci s'écarte un peu de la question, mais peut-être pourrait-on avoir des subventions relatives au contrôle des loyers, qui permettrait de restreindre les loyers d'une famille à un certain niveau. Cela existe un peu sous forme de logements sociaux, mais nous pensions à une méthode qui éviterait d'avoir à se transporter forcément dans un logement social, quelque chose de plus généralisé pour la collectivité, qui permette de choisir son logement et d'obtenir ensuite une subvention quelconque. Ce ne serait pas forcément une prestation directe d'assistance. Il doit y avoir des moyens d'arriver à un résultat de ce genre. Ce sont là deux exemples de services possibles.

Mme Campbell: Pour l'évaluation des moyens, on tient compte de la rémunération, mais pas du prix des médicaments, et des autres choses qu'on veut donner à ses enfants. Le méthode est mauvaise, car il faut tenir compte des médicaments, des personnes à qui l'on peut laisser ses enfants en entrant à l'hôpital, de l'endroit où l'on doit les laisser, et des effets nocifs pour les enfants. Le *Family Bureau* a aidé ma famille à résoudre ce problème, me permettant de conserver mes enfants chez moi.

Mme Hogan: En calculant d'après le salaire, il est exact qu'on peut en vivre, mais alors il faudrait supprimer mon mari et moi-même, puisque nous avons l'un et l'autre des problèmes de santé.

Mlle Briscoe: On subventionne directement les programmes d'auxiliaire familial et de soins journaliers pour toutes les familles. Par exemple, Rosalind a besoin d'une auxiliaire familiale pour ainsi dire en permanence, puisque sa maladie va en s'aggravant. Je dirai que le gouvernement provincial paie la plus grande partie de ces frais dans le cadre du programme de partage des frais en vertu de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada. Il en est de même pour Beverley et Phyllis, à qui l'on fournit des soins journaliers gratuits ou presque.

Le président: Vous fournissez le service, vous facturez le gouvernement provincial qui rembourse. Au lieu de fournir le service, il l'achète. Nous avons constaté que cela se fait aussi à l'Île-du-Prince-Édouard, et dans tout le Canada.

Le sénateur Cook: Ne pensez-vous pas qu'un système qui permettrait de maintenir à des prix raisonnables des marchandises subventionnées comme le blé, le sucre et les denrées de première nécessité vaudrait mieux que celui qui consiste à charger les ménagères de chercher des occasions de magasin en magasin?

Mlle Briscoe: Je crois que l'Association des consommateurs a soulevé la question. Elle a essayé d'obtenir la suppression de certains emballages et la vente en vrac, par exemple le savon en sacs de plastique. Quand on sait où se procurer ces articles, c'est très avantageux et une généralisation de la méthode rendrait de grands services.

Le président: Vous êtes, à mon avis, sur un terrain très dangereux. Peut-être beaucoup d'entre vous se rappellent-ils que pendant de longues annéees on ne pouvait pas distribuer la margarine gratuitement, parce qu'on la considérait comme aliment pour pauvres, alors qu'elle contient tous les éléments nutritifs essentiels. Il a fallu des années pour qu'on s'en rende compte. Le fait de subventionner une marchandise semble la discréditer.

Le sénateur Cook: Les fabricants de beurre ont peut-être mieux fait leur propagande que les fabricants de margarine. Je ne suis pas d'accord sur cet exemple, ayant eu autrefois un client fabricant de margarine.

Je pensais à une série de produits alimentaires qui seraient accessibles à tous, à un prix qu'on maintiendrait à un niveau approprié, ce qui me semble préférable à l'octroi de fonds supplémentaires.

Le sénateur Hastings: Je voudrais explorer certains secteurs avec ces dames, revenant au sujet du président, le revenu annuel garanti. Etes vous contre ce revenu annuel garanti à cause de vos opinions, parce que vous le considérez comme une extension du régime actuel d'assistance, jugé inacceptable? Le revenu annuel garanti représente-t-il à vos yeux un surcroît d'assistance et changeriez-vous d'idée si on l'étendait à tous les Canadiens, le dissociant ainsi de l'assistance?

Mme Havens: Il s'agit d'un point de vue personnel, que partagent certains de mes amis. Nous estimons que ce revenu garanti supprimerait l'esprit d'initiative grâce auquel nous sommes arrivés où nous sommes. Avec un revenu garanti, nous aurions été tentés de nous laisser aller, à rester inactifs. C'aurait été, certes, plus facile, mais on perd quand même si facilement l'esprit d'initiative lorsqu'on est dans une mauvaise passe. Ce ne serait, je le crains bien, qu'une autre forme d'assistance.

Maintenant que mes enfants sont adolescents, je constate que cela a été bon de nous débrouiller sans revenu garanti, sans assistance, et je suis contente de m'être mise au travail. Ceux qui ne lutteraient pas ne seraient pas si nombreux. Il n'est pas nécessaire que la lutte soit si dure, mais je ne suis pas du tout partisan de voir tout simplement arriver un chèque. C'est peut-être une réaction émotive, bien propre à une femme.

Mme Hogan: C'est comme si quelqu'un à Ottawa poussait un bouton et cracem le chèque arrive au courrier. Les cas différents, les problèmes et les personnalités aussi, de même que les besoins. Ce n'est pas que nous ayons besoin qu'on prenne des gants blancs avec nous, mais un tel automatisme me déplaît. Si l'on a du courage, il faut travailler, ne pas rester inactif. Combien restent inactifs, à ne pas pouvoir faire autrement?

Mme Campbell: Un revenu annuel garanti ne conviendrait pas à tous. Il peut suffire à Marie, être insuffisant pour moi et trop élevé pour quelqu'un d'autre.

Le sénateur Carter: Il faudrait qu'il soit proportionné aux besoins de la famille.

Mlle Briscoe: Rosalind dit que ses besoins ne sont pas en fonction du nombre de membres de sa famille, ils sont spéciaux. C'est pourquoi votre organisation existe, en plus des autres initiatives du gouvernement, pour s'occuper de cas comme le sien qui ne sont pas courants, à cause de besoins spéciaux.

Mme Havens: Cela me fait toujours un peu peur de recevoir des fonds directement des ministères, du service d'assistance, ou d'un gouvernement, car alors on perd son âme, on n'est plus son propre maître.

Le président: Perdez-vous automatiquement votre âme lorsque vous recevez votre chèque d'allocations familiales? Avez-vous un père, une mère? Perdent-ils leur âme lorsqu'ils reçoivent leur chèque de sécurité de la vieillesse?

Mme Havens: C'est tout à fait différent. Ils ont contribué au pays, alors que je n'ai pas encore fait ma contribution.

Le sénateur Hastings: Il y a différentes catégories de pauvres qui travaillent, comme les vieillards, les handicapés, ou les femmes chefs de famille. Dans ces catégories, pensez-vous qu'un revenu annuel garanti soulagerait leur misère?

Mlle Briscoe: Pour commencer, vous avez dit que nous avons rejeté ce principe. Ce n'est pas exact. Nous avons dit ne pas être assez experts en la matière pour donner des précisions. Nous n'avons pas donné d'opinion, nous avons parlé de ce que nous connaissons, c'est-à-dire des services. C'est cela que nous trouvons plus nécessaire. S'il y a d'autres éléments avantageux, nous ne les rejetons pas. Nous ne nous estimons pas compétents à trancher dans un sens ou dans un autre. C'est pour nous une question très délicate.

Le sénateur Cook: En tant que groupe, généralement parlant, vous pouvez vous suffire, mais vous voulez être protégés contre la hausse prohibitive des loyers, des services médicaux, de certaines catégories d'aliments et de vêtements.

Mme Menzias: Et aussi des services offerts. Nous assurons un service minime par rapport aux besoins en matière d'auxiliaire familiale et de soins journaliers, services indispensables aux familles n'ayant qu'une personne pour les entretenir, ou traversant un moment difficile. Il ne s'agit pas seulement de protéger contre la hausse des prix et la faiblesse des revenus, mais d'assurer un service aux familles qui en ont besoin et qui, faute d'un tel service, seraient dissoutes.

Mme Havens: Je crois qu'on a dit cela. J'ai dit en français qu'on ne peut définir la pauvreté. C'est là un aspect du problème. Nous soutenons que les problèmes des économiquement faibles ne sont pas seulement financiers. Ils sont pauvres sous bien d'autres aspects. Pourquoi leur faut-il travailler deux fois plus pour obtenir les biens disponibles? Il le faut à cause de leur pauvreté sous d'autres aspects, parce qu'ils manquent de relations et de tant d'autres choses. Je voudrais qu'on en tienne compte. Il m'est pénible de voir les petits salariés obligés de s'abaisser et de tant se démener pour obtenir les biens courants. Ils peuvent y arriver, mais en travaillant beaucoup plus.

Le sénateur Cook: Il leur faut y mettre le prix.

Mme Havens: La chose peut exister, on peut pouvoir en payer le prix, mais il faut se donner deux fois plus de mal.

Le sénateur Hastings: Vous avez parlé de besoins spéciaux des femmes chefs de famille. A votre avis, contribuer de l'argent ou une autre forme d'aide à ces foyers serait-ce contribuer à la désintégration de la famille, ou est-ce un mythe? C'est une critique qu'on a formulée, qu'une aide spéciale aux femmes chefs de famille encourage les séparations.

Mme Hogan: On se trouve devant un fait accompli. La femme est déjà seule. Que veut-on qu'elle fasse?

Le sénateur Hastings: Fournir une aide supplémentaire, financière ou autre, aux femmes chefs de famille encourage-t-il la séparation des époux? Encourageons-nous les femmes à devenir chefs de famille?

Mme Hogan: Je crois que souvent les femmes . . .

Le sénateur Hastings: . . . mettraient plus rapidement le mari à la porte?

Mme Hogan: Oui, et pourqoui pas? Bien des femmes, si elles avaient un moyen d'élever seules leurs enfants, mettraient leurs vieux à la porte.

Le président: Je m'occupe d'assistance sociale depuis quarante ans, et voilà que je rencontre une nouvelle catégorie de femmes qui voudraient se débarrasser de leurs maris.

Mme Hogan: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai voulu dire, mais dans certains cas la situation est telle que les femmes ne restent qu'à cause des enfants.

Mme Havens: Bien des hommes partiraient aussi, de fait.

Mme Hogan: Et la plupart d'entre eux le font, de toute manière.

Le sénateur Hastings: Ce serait donc encourager la dissolution de la famille?

Mlle Briscoe: Vous êtes là sur un terrain très délicat. Il s'agirait alors de personnes d'un caractère très bas.

Mme Menzias: Les questions économiques sont souvent à la base des dissolutions de familles. Les pressions économiques en sont la cause. Une famille ayant des ressources financières suffisantes pour élever les enfants, pour leur donner ce dont ils ont besoin, malgré ces encouragements qui inquiètent tant Mme Havens, aurait tendance à rester unie.

Le président: Naturellement.

Mme Menzias: Cela a été nettement établi lors d'auditions aux États-Unis.

Le président: En effet.

Le sénateur McGrand: Les pauvres des grandes villes ont du mal à faire leurs achats, se trouvant loin des centres commerciaux, des magasins d'alimentation, et autres. Si l'on pouvait établir un service de ventes dans une zone

autre que ces centres commerciaux, dans les quartiers pauvres, cela serait-il utile? On pourrait y trouver des conserves de viande en emballages à bon marché, ou moins chers, des vêtements fabriqués à Hong-Kong. Le président a parlé de margarine. J'ai constaté que le maquereau en boîtes, dont la valeur nutritive est la même que celle du saumon, se vend à environ 34 cents la boîte, mais qu'on l'achète peu, le croyant moins nourrissant que le saumon—ce qui est une erreur. Voilà à quoi je pensais quand j'ai proposé que les pauvres s'occupent davantage d'administration.

Mlle Briscoe: Je crois que vous constaterez qu'ils s'en occupent. Ils créent des cercles dans leurs quartiers et ils y font précisément ce que vous avez décrit dans les quartiers où n'existent pas de centres commerciaux.

Le sénateur McGrand: Les y encourage-t-on?

Mlle Briscoe: Oui.

Le président: Winnipeg a de bonnes réalisations à son actif dans ce domaine, sénateur McGrand. C'est une des villes qui a le plus fait dans ce sens.

Le sénateur Fergusson: Votre 15e recommandation porte sur le besoin de meilleures possibilités d'emplois pour les jeunes et sur les moyens de les employer productivement. Croyez-vous que le fait d'appartenir à un milieu économiquement faible porte beaucoup d'adolescents à abandonner leurs études et à perdre de ce fait la possiblité de s'instruire comme ils le pourraient? C'est l'impression que j'ai eue en lisant votre mémoire. Or, lorsque nous avons posé cette question à plusieurs autres personnes, elles ont répondu que c'était faux. Pouvez-vous me donner votre opinion?

Mme Hogan: Un article a paru assez récemment dans un journal au sujet d'auditions qui ont eu lieu dans le Sud. Il y était question d'une femme qui recevait l'assistance sociale et dont la fille adolescente est allée travailler, gagnant environ $200. On a donc retranché $80 du budget de la mère parce que la fille gagnait de l'argent. C'est injuste. La fille s'est plainte de ce que, la mère ayant été privée du fait qu'elle est allée travailler et a gagné de l'argent, elle n'avait pas de quoi faire face à ses propres besoins. La mère avait besoin du montant intégral de l'allocation. C'est ainsi que cela se passe, les gains de l'enfant sont automatiquement compris dans le budget familial. Par conséquent, la fille ne gagne pas grand-chose et dans ce cas particulier, vexée et frustrée, elle a été arrêtée pour vol par le service des jeunes.

La sénatrice Fergusson: Cela se produit aussi, mais ce n'est pas exactement à quoi je pensais. Je pensais à ceux qui abandonnent l'école et aux nombreux adolescents qui quittent leurs études alors qu'ils auraient bien pu les continuer—parce qu'ils sont pauvres.

Mme Havens: J'ai trois adolescents et ils travaillent tous après l'école. Je crois que tout dépend de l'éducation qu'on leur donne à la maison. Ils ont constaté que faute d'instruction—je n'ai que jusqu'à la 9e année—je n'ai pas pu trouver les emplois que j'aurais aimés, ayant été empêchée par ma mauvaise santé de terminer mes études—et cela les a stimulés à continuer, s'étant rendu compte de l'importance que cela peut avoir. J'ai le plus grand respect pour l'éducation, sous toutes ses formes. Ils ont adopté mon point de vue et veulent poursuivre leurs études. Ils travaillent après l'école. Ce qui nous arrivera—pas maintenant, car ils ne gagnent pas assez, mais nous en avons parlé—c'est que dès qu'ils gagneront un certain montant, il sera soustrait de ma déduction d'impôt. La famille—car nous en avons parlé—le regrette un peu, car c'est alors seulement qu'après avoir tant lutté j'aurais pu m'acheter certaines choses. Nous n'avons toujours pas d'automobile, et nous n'en avons jamais eu. Je serai encore perdante car il n'y aura plus de déductions d'impôt et j'en paierai beaucoup plus. Vraiment, j'ai le sentiment que, travaillant tant, j'aurais voulu qu'ils gagnent davantage avant qu'on les supprime comme personnes à charge. Après tout, il leur faudra payer les cours qu'ils suivront. L'un deux ira à l'université, avec tous les frais que cela comporte. Ses frais de scolarité seront déduits de son revenu, mais cela ne m'aidera guère. C'est toujours moi qui l'entretiendrai même s'il gagne de l'argent. Et ils peuvent gagner des montants surprenants, car ils travaillent vraiment dur.

Mlle Briscoe: Une des dames du groupe, qui n'est pas ici aujourd'hui, a beaucoup insisté sur les possibilités d'emploi et d'instruction. Sa famille a eu un tas de problèmes, et les enfants n'ont pas eu de possibilités de faire des études, ayant dû se mettre au travail avant l'âge habituel pour aider la famille. Ainsi, ils ont perdu le contact avec l'enseignement.

Je soutiens qu'il se produit souvent des faits de ce genre, bien qu'ils puissent ne pas être signalés individuellement.

Je crois que Marie a raconté les difficultés que rencontrent les familles économiquement faibles pour obtenir des bourses et participer aux programmes d'études subventionnées, recevoir des prestations pour payer des frais de scolarité et autres.

J'ai travaillé avec des enfants qui gagnaient leur vie et n'ont pas été admis à participer aux programmes gouvernementaux, comme les cours de formation de dix mois et autres de ce genre. J'ai été obligé de passer par le ministère de la santé pour obtenir des subventions spéciales, par exemple à cause de la santé mentale. Ainsi il arrive souvent que l'instruction devient un but extrêmement complexe et irréalisable, et un grand nombre de familles pauvres ne l'atteignent tout simplement pas.

Mme Menzias: On devrait soulever une autre question au sujet des possiblités d'emploi. Nous appartenons, mon mari et moi, à des professions libérales. Quand nos enfants sont prêts à travailler, nous disons à un ami: «Savez-vous, Rébecca cherche un emploi d'été» et si l'ami a un poste à son bureau, ou ailleurs, il en fait profiter notre fille. Mais un grand nombre des économiquement faibles n'ont pas de contacts de ce genre, pas d'amis capables d'offrir des postes à leurs enfants. C'est très grave car, voyez-vous, cela revient à dire que les possibilités sont restreintes pour ceux qui en ont le plus besoin.

Le président: Madame Menzias, rien n'a changé. Cela a toujours été ainsi; c'est semble-t-il, une question de relations. C'est pourquoi notre comité insiste tant sur l'éducation, sur la nécessité pour les jeunes de faire des études, car au moins ils ont ainsi une chance de réussir. C'est d'ailleurs pourquoi nous vous posons tant de questions.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, l'un des témoins a dit une chose très importante: c'est dans le milieu familial que l'enfant puise le désir de continuer ses études. Je crois que nous le savons tous, mais des milliers de parents ne le comprennent pas. Comment pouvons-nous les en convaincre?

Mlle Briscoe: Le mot-clé, c'est l'isolement. Les familles pauvres sont isolées. Vraiment. A maintes reprises dans le mémoire, nous insistons sur la nécessité de leur fournir des contacts. Il nous faut essayer d'obtenir un peu plus de solidarité dans les collectivités afin que les familles pauvres, défavorisées, ou à faible revenu, appelez-les comme vous voudrez, puissent voir, apprendre, vivre les choses qui leur fourniront les contacts et les renseignements dont elles ont besoin.

Même au sein de notre groupe, c'était passionnant de voir que nos discussions ont révélé à plusieurs d'entre nous des ressources dont jamais auparavant nous n'avions entendu parler. Voilà le résultat du contact entre dix ou douze personnes associées étroitement dans un groupement. Souvent, nous nous sommes exclamés: «Sapristi! Nous ne le savions pas.»

C'est ce genre de communication qu'il faut mettre en train et développer. Il faut aussi, je le répète, des programmes subventionnés, des programmes de soutien.

Mme Havens: Je voudrais que les pauvres soient mis en contact avec d'autres, au lieu de rester toujours compartimentés, tournant en rond dans leurs pauvres pensées. Ce qui m'a sortie de l'engrenage, c'est d'avoir été à l'université, d'y côtoyer ceux qui avaient de l'argent et de découvrir qu'ils avaient des problèmes que je ne voudrais pas avoir. Je suis revenue chez moi enrichie, sachant que j'avais quelque chose au foyer. Il faut utiliser ce moyen.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'ai trouvé les présentations de dossiers particuliers très intéressants, et je crois que le document aidera beaucoup le comité.

En lisant combien il fallait lutter pour conserver sa dignité, pour se créer une cote de solvabilité auprès de la banque, quitter un quartier pour un autre afin d'obtenir pour les enfants le genre d'instruction dont ils avaient besoin et envie, qu'on ne pouvait obtenir dans le cadre du système scolaire public, en lisant tout cela, je me suis demandé combien le feraient. S'agit-il d'une famille moyenne, ou plutôt d'un groupe très exceptionnel, par exemple 4 ou 10 p. 100 de l'ensemble de ceux dont nous nous occupons?

Mme Havens: Il me semble que c'est de mon cas que vous parlez; je le reconnais, sénateur. Je crois que plus de 5 ou 10 p. 100 des pauvres nourrissent ces rêves.

Le sénateur Carter: Combien auraient persévéré, pourtant? Combien iraient jusqu'au bout?

Mme Havens: Certains n'ont pas la force morale nécessaire pour persévérer. Il leur faudrait un minimum d'aide. Quand ils sont trop seuls, ils n'ont pas la force voulue, et quand je dis «seuls», je parle d'isolement. ämeme deux ou trois familles, ensemble, peuvent poursuivre jusqu'au bout. Mais pour une famille isolée, c'est plus difficile.

Par exemple, une famille qui ne reçoit pas de prestations d'assistance, et est obligée d'en solliciter à cause d'une dissolution de la famille, comme dans mon cas, est obligée de déménager. Nous l'avons fait. Cela rompt le contact de la famille même avec ses amis. Elle perd ses amis, et d'autres avantages. Elle passe dans un tout autre secteur de la société, de sorte qu'elle se trouve isolée. En pareil cas, il faut de grandes ressources morales.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé de cours du soir où vous côtoyiez des universitaires et découvriez qu'eux aussi avaient des problèmes, parfois plus graves que les vôtres. Vous avez parlé aussi d'un cours spécial que vous avez suivi à l'université, mais vous n'avez pad dit de quel cours il s'agissait.

Mme Havens: C'était un cours sur «La famille dans la société moderne», portant sur les méthodes qui s'y appliquent, et cherchant à définir ce qu'est la famille dans la société moderne, sa complexité, et d'autres facteurs.

Mes enfants entraient précisément dans l'adolescence à cette époque et j'ai trouvé le cours merveilleux.

Savez-vous, les économiquement faibles n'ont pas accès aux livres, ne peuvent tout simplement pas en acheter. On peut fréquenter une bibliothèque, mais on n'y trouve pas toujours les livres. J'ai donc appris à ce cours bien des choses que jamais je n'aurais pu apprendre autrement. Ce n'est pas à la télévision qu'on apprend comment se comporter avec les adolescents, l'entourage et les autres, comment créer au foyer un climat favorable à l'épanouissement. C'est le cours que j'ai suivi.

Le sénateur Carter: Ma question peut rappeler Gordon Sinclair, mais je vous demande pourquoi vous teniez tant à une cote de solvabilité. Était-ce pour avoir une carte de crédit chez Eaton? Si je me souviens bien, vous n'avez pas pu obtenir un compte chez Eaton.

Mme Havens: Avant de parler de cartes de crédit, je remarque que vous abandonnez la question de l'éducation. Je voudrais vous signaler qu'en dehors des cartes de crédit j'ai parlé à un certain moment des crédits décernés pour certains cours qu'on voudrait me voir suivre. J'ai suivi beaucoup de cours, mais ils ne comportaient pas de crédits. Ils m'ont aidé à vivre, à faire vivre ma famille, mais ils ne m'ont pas aidé à trouver un emploi, puisqu'ils ne comportaient pas de crédits. Je ne pouvais rien réclamer à cause des cours. Il me fallait payer pour les suivre. Pour devenir maintenant travailleuse sociale, il me faudrait recommencer mes études, refaire ma 9e année, puis la 10e, la 11e, la 12e et ainsi de suite. Mais à mon avis je ne crois pas avoir besoin de faire cela, pas moi. Je suis arrivée à un résultat.

Le président: Comme autodidacte, en effet.

Mme Havens: Il m'a fallu payer ces cours, mais ils ne sont même pas déductibles sur ma déclaration d'impôts.

Mme Hogan: Après mon opération à l'épaule, il m'a fallu retourner à l'école car je ne pouvais pas me servir de ma main. J'ai fait d'abord une demande pour suivre un cours de gestion commerciale de deux ans. Le service de la main-d'œuvre n'autorisant que des cours d'une année, je suis retournée voir la travailleuse sociale de mon service provincial qui a promis de payer mes frais de subsistance pendant deux ans. La main-d'œuvre n'a payé que les frais d'études, pas les frais de subsistance, et autres, simplement les frais d'études pendant deux ans. L'assistance sociale m'aurait conservée sur ses rôles, mais c'était impossible, car il s'agit de deux ministères différents.

Le sénateur Carter: Ma prochaine question se rapporte à votre crédit chez Eaton. Il semble que vous n'ayez pas pu l'obtenir même quand vous êtes devenue indépendante et que vous soyez parvenue à obtenir du crédit de la banque.

Mme Havens: Non, de la Caisse populaire, qui est une caisse de crédit pour les pauvres.

Le sénateur Carter: Quelle impulsion vous y a poussée? Quel était votre motif?

Mme Havens: Depuis des années, mon crédit avait été très mauvais. Pendant ma cohabitation avec mon mari, nous avions une très mauvaise cote de crédit. C'est pourquoi j'étais encore à charge de l'assistance publique. Je vous ferai remarquer que le crédit est une forme de sécurité dont tous vous jouissez et que vous considérez comme allant de soi. Vous pouvez aller quelque part et il vous suffit de dire: «Je suis M. Cook», ou «Je suis M. Carter» pour obtenir du crédit. Mais c'est un atout dont nous ne disposons pas du tout. Vous seriez étonné de savoir l'insécurité qu'on éprouve lorsqu'on n'a pas du tout cette possibilité. Je dépense pour les enfants, et il ne s'agit pas du tout de choses matérielles car ce n'est pas mon genre.

Le sénateur Carter: C'est ce que j'essaie de savoir—cela vous donne un sentiment de sécurité.

Mme Havens: Je voulais avoir une cote de solvabilité qui me permette d'obtenir du crédit en cas d'urgence. Je l'ai donc constituée, comme je vous l'ai expliqué. La compagnie d'assurance Prudential—je cite le nom—a refusé pendant cinq ans de me vendre de l'assurance, malgré mes supplications. Elle ne voulait pas le faire, jugeant que je n'étais pas une cliente intéressante. Mais j'ai fini par avoir gain de cause.

Le sénateur Carter: Bravo! Maintenant j'ai deux autres questions à poser. L'une se rapporte à un passage du mémoire que j'ai peut-être mal compris, selon lequel il semblerait que vous ne pouvez pas toucher de prestations d'assistance sociale sans avoir obtenu une séparation légale. En d'autres termes, même si vous vivez séparée de votre mari, si la séparation n'est pas légale, vous ne pouvez obtenir de prestations d'assistance.

Mme Havens: Je dois convenir qu'à ce moment-là c'était vrai. Mais l'avocat qui s'est occupé de ma cause a jugé cela terrible. C'est un domaine où ceux d'entre vous qui sont avocats peuvent intervenir. L'avocat qui s'est occupé de moi a trouvé très triste que la séparation soit pour des raisons psychiatriques. Nous sommes retournés le voir, la main dans la main, car nous nous aimions encore. Cependant il nous fallait obtenir une séparation légale pour que je puisse être aidée par l'assistance sociale. Cela a fait tant de peine à l'avocat que trois ans plus tard il a pu contribuer à faire abroger cette loi provinciale. La loi a été changée. Mais c'est parce qu'un seul homme s'est rendu compte de la situation lamentable qu'elle créait.

Le sénateur Carter: Ma dernière question se rapporte aux attitudes. Vous distinguez dans votre mémoire les attitudes des ministères et des fonctionnaires chargés de l'assistance de celle du *Family Bureau.* Il semblerait que celle du *Family Bureau* soit entièrement différente de celle des services de bien-être social.

Mme Richards: Permettez-moi de répondre. En 1967, j'ai reçu des prestations de l'assistance pendant environ un an. Il y avait alors des possibilités d'emploi comme visiteuses, et on enlevait des filles des rôles de l'assistance pour les faire travailler, en contact avec le personnel du bien-être social. Il y a une immense différence de traitement. «Vous n'êtes rien; vous n'êtes personne, vous êtes une espèce de chienne.» Mais à partir du jour où j'ai commencé à travailler pour eux, tout a changé. On fait une différence même pour ceux qui reçoivent des prestations supplémentaires, savez-vous, dans les cas où il y a peut-être dix enfants mais où le père travaille. On les traite tout autrement, parce qu'ils travaillent, que ceux qui sont entièrement à charge de l'assistance.

Le sénateur Carter: Est-ce là une plainte assez généralisée?

Mme Richards: Oui. Il y a un an, c'était toujours les commis. On allait au ministère, on mettait sa carte dans une boîte, et on vous appelait dans l'ordre d'arrivée. Il y a environ un an, on a mis au comptoir une fille comme moi. Maintenant il paraît que cela va beaucoup mieux. Au moins, cette fille, au comptoir, sourit aux requérants et les traite comme des êtres humains.

Mlle Briscoe: A propos de séparation légale, bien qu'elle ne soit pas indispensable pour recevoir les prestations, on constate que peu après on vous pousse à l'obtenir, ce qui pose, pour la femme seul soutien de la famille, un problème psychologique.

Le président: Non, non. Le service demande à la femme d'assigner son mari pour essayer d'obtenir qu'il l'entretienne. Elle répond qu'elle ne veut pas l'assigner et entraîner la dissolution de la famille. Le service recommande alors une séparation légale. C'est à peu près cela. Mais en réalité, il n'insiste pas davantage. L'objectif est d'essayer d'obtenir que le mari contribue à l'entretien de la famille.

Mlle Briscoe: On exerce effectivement une certaine pression dont généralement on ne parle pas. Nous l'avons constaté dans l'ensemble.

Le président: S'il en est ainsi, les services ont tort. C'est peut-être l'attitude d'un individu en particulier, mais elle n'est pas approuvée.

Mme Havens: C'est pourquoi le revenu garanti, qui pourrait nous faire perdre à nouveau l'espèce de dignité dont vous prive l'assistance, m'inspire certaines craintes. Il y avait longtemps que je ne bénéficiais plus de l'assistance quand j'ai réclamé l'aide juridique, et alors je suis redevenue un numéro. Ne recevant pas d'assistance depuis quelque temps, j'avais perdu l'habitude d'être ainsi traitée, et voilà que je revenais à mon point de départ. J'ai constaté que les choses n'avaient guère changé.

Le président: Madame, le revenu garanti n'est pas destiné aux seuls assistés sociaux, mais à tous. J'y aurai droit aussi, si je remplis les conditions voulues. Je ne perds rien du tout—j'y gagne. Chacun a le droit de le réclamer. Je dois peut-être vous dire que 1,600,000 personnes ont droit à la sécurité de la vieillesse, dont 800,000 ont droit à un supplément quelconque. Vingt pour cent de ceux-là ont droit au supplément maximum. Tous, cependant, reçoivent les prestations de sécurité de la vieillesse. Certaines personnes reçoivent des allocations familiales, d'autres reçoivent des prestations d'assurance-chômage, et parmi les assistés sociaux, 1,200,000 personnes au Canada reçoivent de l'assistance de subsistance. De ceux-là, 30 à 35 p. 100 reçoivent l'assistance pendant de longues périodes, et touchent l'allocation familiale depuis de nombreuses années. Ce qu'ils ne reçoivent pas, c'est uniquement les services et les consultations. Ce que nous essayons de faire, c'est leur donner davantage. Tout au moins nous y songeons. Vous ne perdrez donc pas votre dignité à présent. Y a-t-il d'autres questions?

Merci, mesdames, d'être venues nous voir. Nous avons été heureux de votre présence, et vous avez ajouté un accent agréable en rendant la séance bilingue. Nous ne nous y attendions pas, et c'est peut-être pourquoi nous ne nous y étions pas préparés suffisamment. Les gens de Winnipeg ont su faire face à ce genre de problème par des

moyens aussi inusités que compétents. Il nous vient généralement une bonne représentation de Winnipeg. Le mémoire que nous étudions en ce moment est un document sensé, bourré de faits et d'expériences vécus, et écrit avec soin. C'est un document qu'il est utile de lire comme source de renseignements et comme description de cas individuels. Pour toutes ces raisons nous désirons exprimer aux auteurs de ce mémoire nos sincères remerciements.

Mais le problème important que nous avons à discuter aujourd'hui est celui des pauvres qui travaillent. Nous ne discutons pas précisément la question de l'assistance sociale, mais la question des pauvres qui travaillent. C'est là le grand problème que nous avons à résoudre actuellement dans notre pays. Le salaire minimum, dans bien des cas, ne suffit pas pour répondre aux besoins essentiels. Voilà la question. Voilà ce que nous avons à discuter et nous sommes heureux d'avoir pu le discuter avec vous. Vous nous avez fait un grand nombre de suggestions qui nous aideront à formuler nos recommandations. Nous aurons bientôt terminé la série de nos audiences. Je vous remercie donc bien sincèrement de la précieuse contribution que vous nous avez apportée.

Mme Menzias: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vous remercie beaucoup.

Le président: Nous avons avec nous aujourd'hui les représentants de l'Association des auxiliaires sociaux du Manitoba. Voici, à ma droite, M. Clark Brownlee, président du Comité d'action sociale de l'Association et surintendant du Bureau d'assistance aux familles du Winnipeg métropolitain. Il a à ses côtés M. Vern Gray, président du sous-comité de la Pauvreté et surintendant du travail des groupes au sein de la Société d'assistance aux enfants et aux adultes infirmes du Manitoba.

M. Vern Gray, président du Sous-comité de la pauvreté de l'Association des Auxiliaires Sociaux du Manitoba: Mon collègue et moi, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est fournie de venir témoigner devant votre Comité. Nous désirons consacrer le temps qui nous est accordé à résumer la philosophie et les recommandations du mémoire présenté par notre Association.

Permettez-moi d'abord d'attirer l'attention sur un passage du Discours du Trône de 1965 que nous avons cité dans notre mémoire. Voici ce passage: «Nous n'avons pas encore réalisé toutes les potentialités de notre économie. Les talents d'une bonne partie de nos citoyens ne sont pas mis à profit en raison de la pauvreté, de la maladie, de l'insuffisance de leur éducation et de leur formation professionnelle et de l'inégalité des occasions d'emploi. Combattre ces déficiences et améliorer les chances des personnes ainsi désavantagées, c'est augmenter en même temps notre expansion économique et fortifier l'unité de notre pays. Mon Gouvernement a élaboré à cette fin un programme visant au plein emploi de nos ressources humaines et à l'élimination de la pauvreté dans notre pays». C'était en 1965.

Nous soutenons dans notre Mémoire que le peuple canadien et son Gouvernement n'ont pas été capables de réaliser les buts que l'on se proposait en 1965 et nous apportons sept faits à l'appui de cette assertion. Le premier fait est le fait bien connu qu'un Canadien sur cinq a un revenu à peine suffisant pour vivre. Le deuxième fait est que le Conseil économique du Canada a établi que le salaire minimum pour une famille de quatre est de $3500, mais que le taux de l'assistance sociale à Winnipeg est bien au-dessous de ce montant.

Le troisième fait est que le salaire minimum au Manitoba, qui était $1.35 en 1965, est aujourd'hui $1.50, ce qui fait qu'un homme qui a une femme et deux enfants y gagne à ne pas travailler et à vivre sous le régime de l'assistance sociale.

Le quatrième fait est que 42 p. 100 des habitants du Manitoba qui ont rempli une formule d'impôt sur le revenu pour l'année 1968 avaient un revenu inférieur à $3,000. Pour l'ensemble du Canada, 70 p. 100 de la population ont un revenu inférieur à $5,000.

Le cinquième fait est l'inflation, qui a augmenté à un rythme de 6 p. 100 par année et qui a frappé les pauvres beaucoup plus gravement que les autres classes de la population.

Le sixième fait est que les programmes d'assistance publique, au palier fédéral comme au palier provincial, excluent souvent les pauvres qui travaillent. On a discuté longuement ce point ce matin.

Le septième est que, malgré tout ce que l'on dit au sujet de la valeur de l'éducation, les pauvres doivent se contenter des écoles les plus médiocres et du personnel enseignant le moins qualifié. On érige rarement des écoles dans le quartier ouvrier des villes. Le nombre des pauvres qui parviennent jusqu'à l'université est négligeable. Et cependant nous nous demandons qui est responsable de cet état de choses.

Permettez-moi de vous rappeler que la première partie de notre mémoire porte sur le peu de progrès que l'on a fait au Canada dans la lutte contre la pauvreté. Le Discours du Trône de 1965 annonçait un programme qui laissait espérer que l'on s'attaquerait efficacement au problème massif de la pauvreté. Eh bien, cinq ans après, nous nous trouvons exactement au même point en fait de pauvreté, mais avec beaucoup moins d'espérance que l'on pourra régler le problème au moyen des propositions essentiellement réformistes que l'on préconisait à cette date.

Nous nous demandons dans notre Mémoire si les Canadiens désirent véritablement éliminer la pauvreté. Évidemment, il y a un grand nombre de ceux qui possèdent de la richesse qui n'ont aucune intention d'en céder la moindre partie. La réponse du monde des affaires au Livre blanc sur la fiscalité est entièrement fondée sur l'appât du gain personnel ou corporatif déguisé sous forme d'encouragement nécessaire à la production. Le gouvernement fédéral n'a guère donné l'exemple dans la lutte contre la pauvreté. L'exemple le plus récent de ce fait est le Discours du Trône de la semaine dernière qui ne consacre à ce problème qu'un petit bout de phrase, et il faut avouer que ce bout de phrase est un peu difficile à trouver. Il se trouve dans la phrase suivante: «Au cours de la présente session, le Parlement sera invité à examiner plusieurs Livres blancs portant sur des questions diverses; communications citoyenneté, immigration, défense nationale et sécurité du revenu».

Nous n'avons pas fait beaucoup de progrès depuis 1965, quand le Gouvernement reconnaissait au moins qu'il y avait un problème de la pauvreté et qu'il annonçait un programme visant à la solution de ce problème.

Depuis lors une partie importante de ce programme a été réalisée, mais il reste encore beaucoup à faire et le Discours du Trône n'indique pas les mesures qu'il se propose de prendre à cette fin.

Le Mémoire de l'Association des Auxiliaires sociaux du Manitoba attire aussi l'attention sur la politique actuelle du Gouvernement fédéral en vue de combattre l'inflation

au moyen de réductions dans les programmes de construction et de la diminution du personnel de la Fonction publique. Cette politique a très bien réussi, si l'on en juge par le petit nombre des nouvelles entreprises de construction domiciliaire et par d'autres signes de récession économique. Nous citons les paroles du premier ministre, qui se déclare prêt à accepter une augmentation de 6 p. 100 dans le chômage. Mais nous avons déjà dépassé ce niveau. La poussée inflationniste a ralenti un peu, mais elle continue d'augmenter. Voilà une situation peu encourageante pour la population des chômeurs.

Le président du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté a déclaré qu'un taux de chômage de 6 p. 100 serait tolérable. Et il ajoutait: «Nous avions toujours considéré que le taux normal est de 2 p. 100.» «Eh bien, ce taux dépasse aujourd'hui 6 p. 100 pour l'ensemble du pays; il est de 8 p. 100 dans les Maritimes et il dépasse 12 p. 100 dans le Québec.»

Nous sommes assurés que la signification de ces chiffres n'a pas échappé au membres du Comité. Le chômage peut-être le premier pas dans le chemin de la pauvreté. Ce sont toujours ceux qui ont le moins d'instruction et de formation professionnelle qui sont frappés les premiers et qui sont frappés le plus fort par le chômage. Un grand nombre des pauvres qui travaillent viendront s'ajouter au groupe de ceux qui vivent sous le régime de l'assistance sociale, comme nous avons commencé à le constater à Winnipeg.

Le discours du Trône reconnaît que «dans certaines régions du pays, le chômage, hélasem demeure fort élevé, bien qu'il n'ait pas accusé d'augmentation notable depuis quelques mois.» Il est difficile de voir comment «la vitalité de l'économie, alliée à la politique actuelle du Gouvernement» pourra remédier à cette situation désespérée. Malheureusement le seul programme est un grand espoir que l'économie s'améliorera suffisamment pour résoudre le problème.

Je reconnais que le Discours du Trône mentionne une augmentation des prestations d'assurance-chômage. Mais il ne s'agit pas de cela. Nous parlons actuellement de l'élimination du problème de la pauvreté.

Nous estimons que la situation a empiré depuis que le Comité a entrepris l'étude du problème de la pauvreté. Nous avons atteint le double du taux de chômage que les économistes considèrent comme un taux raisonnable, à savoir 3 p. 100 de l'effectif ouvrier.

Nous félicitons les membres du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté de la façon consciencieuse dont ils ont étudié le problème de la pauvreté. Nous les félicitons aussi du fait qu'ils se sont montrés empressés à écouter les pauvres eux-mêmes exposer leur situation. Je crois que la séance d'aujourd'hui nous fournit un excellent exemple de cette bonne disposition.

Malgré ce progrès nous sommes encore moins confiants que l'année dernière que la présente étude aura pour résultat autre chose que des palliatifs. Notre attitude pessimiste se fonde sur l'antagonisme général des organismes influents et du public en général à l'égard d'un programme de grande envergure qui aurait pour effet d'éliminer pour toujours la pauvreté. C'est là le résultat que nous voudrions tous voir réalisé, mais nos vœux seront-ils couronnés de succès.

Je prie maintenant mon collègue, M. Brownlee, de poursuivre l'exposé de notre mémoire et de mentionner quelques-unes des recommandations que nous faisons. Nous espérons que ces recommandations constitueront une contribution valable au travail de votre Comité.

M. Clark Brownlee (président du Comité d'action sociale de l'Association des Auxiliaires sociaux du Manitoba): Je ne mentionnerai que les point principaux de notre Mémoire. Je veux faire cet exposé de la façon la plus expéditive possible, mais j'estime que ces quelques points seront de nature à vous intéresser. Vous aimerez peut-être à nous poser ensuite quelques questions.

Le premier point que nous voulons signaler, c'est que nous estimons que le Gouvernement fédéral doit participer dans une mesure appréciable à tous les programmes qui sont mis en œuvre. En second lieu nous tentons d'établir bien clairement ce qu'est le revenu minimum, mais nous devons nous rendre bien compte du fait que le revenu nécessaire à la vie d'une famille ne doit pas se composer uniquement du salaire du chef de famille. En d'autres termes, nous devons admettre que, pour beaucoup de familles, le salaire du chef de famille est insuffisant et qu'il faut des allocations directes pour compléter le revenu familial.

Nous mentionnons à la page 10 de notre Mémoire qu'il y a deux séries de problèmes qui doivent être pris en considération en vue d'éliminer la pauvreté. Le premier problème est celui de la productivité de l'économie. Nous entendons par là toutes les mesures destinées à utiliser les progrès technologiques et les ressources humaines inutilisées qui sont à notre disposition pour assurer la production maximale des biens et des services nécessaires.

Le deuxième problème est celui de la répartition de ces biens et de ces services. Quant au problème de la productivité, il faut reconnaître qu'il y a des conditions sociales qui sont nécessaires pour réaliser un revenu garanti. La discussion de ce matin nous a démontré que le revenu en argent comptant n'est pas suffisant. Il y a beaucoup de services, tels que certains services domestiques et des services de garderies qui nous viennent immédiatement à l'idée. Ils sont énumérés à la page 11 de notre Mémoire. Ce sont: des logements à loyer modique, la garde des enfants quand les parents sont à l'ouvrage, des maison d'accueil et des soins pour les personnes âgées, des programmes préscolaires, des services d'amusement, des cours de formation et de recyclage, des services d'assistance domestique et de traitement pour les familles, pour les invalides et pour les personnes âgées. Nous considérons toutes ces choses comme des éléments requis en premier lieu pour assurer le revenu garanti; car, quelque soit le revenu d'une famille, s'il se situe dans le voisinage du seuil de la pauvreté, ce revenu est insuffisant pour lui fournir un logement convenable, car il n'y a pas de logement convenable pour ces gens à un prix abordable.

Tout d'abord, il faudrait fournir plus abondamment qu'aujourd'hui certains services sociaux à un grand nombre de personnes. Nous sommes convaincus qu'il y a au Canada assez de ressources humaines pour fournir ces services. Il y a maintenant plus de personnes que jamais dans le domaine du bien-être social. Les services techniques en préparent de plus en plus, de sorte qu'il y en a un surplus à l'heure actuelle. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas assez de postes à remplir. Nous avons l'impression que nous avons à peine commencé à nous rendre compte des besoins qui existent dans ce domaine. Nous avons beaucoup de personnes qui ont reçu la formation voulue, mais nous connaissons à peine les programmes que notre département du bien-être social a mis sur pied à Winnipeg. Ce département emploie des personnes sans formation professionnelle qui ont une plus grande contribution à apporter dans certains domaines que les professionnels du service social. Et, cependant, il n'y a pas assez de postes à leur offrir et nous ne croyons pas que le système actuel se

développe assez vite pour utiliser ces gens dans le domaine où ils pourraient servir.

Un employé de la Société de l'Aide à l'enfance de Winnipeg me disait récemment qu'ils acceptent difficilement de nouveaux cas, parce que le personnel actuel est tellement surchargé qu'il peut difficilement fournir les services nécessaires à leurs pupilles actuels. Les besoins sont grands, il y a des gens qui ont besoin de secours, mais il n'y a pas assez de personnel pour répondre à la demande.

Le président: Vous dites qu'il y a assez d'ouvriers pour faire la besogne, mais qu'ils ne sont pas utilisés.

M. Brownlee: Il n'y a pas assez de positions.

Le président: J'ai ici une revue qui contient des pages d'annonces qui demandent des auxiliaires sociaux, pour des enfants infirmes, par exemple. On annonce des emplois que les agences ne peuvent pas remplir.

M. Brownlee: Cette revue annonce des emplois disponibles dans tout le pays. Notre agence a peut-être besoin d'un surveillant, mais ce surveillant a peut-être six subordonnés qui ont chacun 150 cas à suivre. Il y a des emplois, mais il n'y en a pas suffisamment.

Le président: Nous devons nous rendre compte de certains faits. Nous avons parcouru le pays et la plainte que nous avons entendue un peu partout, mais dont nous n'admettons pas le bien-fondé, c'est que les bénéficiaires des services de bien-être n'ont pas confiance aux auxiliaires sociaux. Le résultat est que l'auxiliaire social est presque réduit au rôle de commis. Il a une liste de clients, entre 100 et 200, auxquels il est incapable de rendre les services requis. Sa besogne consiste à faire des écritures. Ce n'est pas là du service social.

M. Brownlee: Vous voulez parler des services publics de bien-être et d'assistance?

Le président: Oui, car, dans les autres services, la situation est différente. Ces agences déploient leur activité dans des domaines particuliers, comme, par exemple, les enfants infirmes ou retardés mentalement.

On nous a aussi dit un peu partout que ce dont on a besoin, ce n'est pas seulement de l'argent, mais des services. Vous êtes ces personnes qui peuvent rendre les services en question. C'est à vous de nous dire comment on peut rendre ces services. Nous avons déjà reçu un mémoire à ce sujet de votre association nationale.

M. Brownlee: Je ne comprends pas bien cette situation, car nous pourrions certainement rendre ces services s'ils étaient organisés, mais nous n'avons pas les fonds nécessaires pour les organiser.

Le président: Non. Vous n'avez pas à fournir les fonds vous-mêmes.

Le sénateur Hastings: Mais ne venez-vous pas de dire que vous n'avez pas actuellement le personnel suffisant pour rendre ces services?

M. Brownlee: Il y a probablement assez de personnel disponible.

Le sénateur Hastings: Mais il n'est pas utilisé. N'est-ce pas là ce que vous vouliez dire?

M. Brownlee: Je dis que, dans un régime de rareté d'argent, on ne crée pas d'emplois.

Le sénateur Hastings: Le résultat est que l'on n'utilise pas le personnel capable de fournir ces services.

M. Brownlee: Je ne parle pas des auxiliaires sociaux professionnels.

Le sénateur Hastings: S'il ne s'agit pas des professionnels, il s'agit de n'importe qui.

M. Brownlee: La Partie II de notre Mémoire traite de services sociaux et d'un emploi plus efficace de nos ressources humaines. Une fois que cette question est réglée, il s'agit de distribuer ces biens et ces services; en d'autres termes, il s'agit de répartir le revenu de la nation afin de fournir une partie de ce revenu à ceux qui en ont besoin. Il s'agit ici du revenu en argent.

Nous estimons que, dans certains cas, le salaire doit être complété au moyen d'une certaine allocation sociale directe. Il faut considérer ce fait comme un droit, car tout le monde ne peut travailler suffisamment pour gagner ce qui est nécessaire à la vie. Le salaire, en effet, ne prend pas en considération le nombre des enfants et autres besoins de la famille.

Cela nous ramène à la question du revenu garanti. Je vais exposer quelques-unes de nos idées à ce sujet et peut-être que vous aimerez à me poser des questions.

Le sénateur Hastings: Probablement.

M. Brownlee: Comme je l'ai dit précédemment, nous considérons qu'une partie du revenu garanti représente des services. L'autre partie est une somme d'argent. Je crois qu'il est nécessaire, et vous l'avez déjà mentionné, d'établir un seuil de la pauvreté. J'estime que la difficulté se situe précisément dans l'établissement de ce seuil de la pauvreté. Où allons-nous fixer ce seuil? Qu'est-ce qui est suffisant? Est-ce que ce seuil doit être une ligne flexible qui peut servir trois ou quatre ans après avoir été fixée, et qui peut se déplacer avec le niveau de vie et de l'économie.

Le président: Il semble que l'on n'ait pas pris connaissance des comptes rendus de nos travaux.

M. Brownlee: Ce serait là un travail à plein temps.

Le président: Il faut cependant que vous en connaissiez l'essentiel. Au sujet du seuil de la pauvreté, nous avons dit qu'il y a deux points de repère:Le coût de la vie et le produit national brut. Y a-t-il une meilleure norme que celle-là?

M. Brownlee: Je suis heureux d'apprendre cela. Je regrette de n'en avoir pas pris connaissanc plus tôt.

Le président: Nous avons dit aussi que nous avons l'intention de recommander la création d'un conseil social, semblable au conseil économique qui existe actuellement, pour suivre constamment la situation. Vous êtes un spécialiste en service social. Vous êtes en mesure d'apprécier ce que nous disons.

M. Brownlee: Oui, mais . . .

Le président: Continuez. Vous allez bien.

M. Brownlee: Nous voulons aussi que la régie du revenu garanti soit confiée à un organisme central. Vous avez probablement dit cela aussi.

Le président: Oui, monsieur.

M. Brownlee: Je ne dis pas que vous n'avez pas pensé à ce système. Je dis simplement ce à quoi nous avons pensé.

Nous avons songé à un système de déduction graduelle d'impôt sur le revenu ou à un système d'allocations progressives qui s'appliquerait comme subventions directe et permanente à ceux qui appartiendraient à la catégorie située au seuil de la pauvreté ou au-dessous de ce seuil jusqu'à un niveau au-dessus du seuil de la pauvreté. Il y aurait ensuite, une compensation, une augmentation assez prononcée de l'impôt des contribuables qui sont dans les catégories de revenus assez élevés.

Si on craint que ce système supprimerait l'ambition de travailler, nous répondrons qu'à notre avis beaucoup de personnes travaillent, non pas parce qu'elles sont obligés de le faire ou par l'appât du gain, mais parce qu'elles aiment à travailler et que, elles étaient exemptes de la crainte continuelle de la pauvreté, elles seraient plus heureuses et plus productives. S'il y en a qui perdraient l'ambition de travailler s'ils avaient un revenu garanti, nous estimons que c'est là une minorité qu'il faut tolérer. Il est probable que le travail supplémentaire qu'ils feraient s'ils n'avaient pas cette garantie, ne serait guère productif pour eux ou pour l'économie du pays.

Je pense au programme d'études de certaines écoles techniques dont les diplômés ne peuvent pas trouver d'emploi dans la spécialité qu'ils ont apprise, ce qui constitue un problème de chômage. De plus le revenu garanti n'empêchera personne de gagner plus que ce revenu, car il n'y a aucune disposition de la loi qui abolit l'encouragement au travail.

Le nœud du problème est le suivant: Jusqu'à quel point désirons-nous l'établissement de ce système de revenu garanti? Dans quelle mesure les valeurs établies permettent-elles l'introduction de ce changement radical dans nos structures économiques? Croyons-nous encore que les gens doivent mériter cette faveur ou, au contraire, qu'elle leur revient comme un droit? J'ai été heureux de vous entendre dire ce matin que vous la considérez comme un droit. J'ai saisi cela au cours de certaines remarques que vous avez faites. Je dois vous dire aussi que j'ai lu certains comptes rendus de vos travaux.

Nous aimerions que le Gouvernement communique davantage avec le public à ce sujet, qu'il se renseigne au sujet des attitudes du public à cet égard et au sujet des meilleurs moyens à prendre pour assurer le bien-être de la population. Il annonce d'autres programmes au sujet des prestations d'assurance-chômage, par exemple et crée ainsi des changements d'attitudes de la part du public. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas faire la même chose au sujet de la réforme fiscale qu'il faudrait effectuer si on adoptait le système du revenu annuel garanti.

Nous avons jusqu'ici considéré le revenu annuel garanti comme un objectif à longue échéance. J'ai bien peur qu'il ne soit considéré par un grand nombre comme un objectif très éloigné. Je voudrais qu'il se réalisât beaucoup plus tôt qu'on ne l'attend généralement et que le taux de ce revenu fût fixé à un niveau qui répondrait aux besoins de la population. Je ne voudrais certainement pas que l'on établît le genre de système en vigueur aux États-Unis, où le taux a été fixé à un niveau extrêmement bas, à $1600 par année, sauf erreur. Ce n'est pas ce que nous voulons établir ici.

Le président: Vous faites erreur.

M. Bronwlee: Est-ce que mon raisonnement est erroné?

Le président: Non, mais vos chiffres ne sont pas exacts. Il s'agit de $1,600 plus $840, ce qui fait $2,440. Il ne faut pas oublier l'allocation d'alimentation. Cela fait $2,440 pour une famille de quatre. Ce revenu garanti s'appliquera à 70 p. 100 de la population des äetats-Unis. Il ne s'appliquera pas à New York et aux États de l'Est moyen. Il s'appliquera au Sud et à l'Ouest tout entier. La moyenne de la population de ces États gagne actuellement moins que ce revenu garanti.

M. Brownlee: Le système comporte cependant beaucoup de désavantages.

Le président: Vous voulez parler du montant?

M. Brownlee: Oui.

Le président: Certainement, mais la décision n'a pas été prise d'une façon inconsidérée. On y a songé longuement et la décision a été prise pour de bonnes raisons. Ces raisons ne s'appliquent pas au Canada.

M. Brownlee: Comme objectif à brève échéance, nous pourrions d'abord élever les allocations familiales à un niveau plus raisonnable qu'il ne l'est aujourd'hui. De fait, certains membres de notre Association on exprimé l'avis que le système du revenu garanti pourrait être basé sur une augmentation appréciable de l'allocation familiale et pourrait s'appliquer d'une autre façon aux personnes qui ne reçoivent pas d'allocations familiales, par des allocations de sécurité de la vieillesse, par des pensions d'invalidité et autres genres d'allocations sociales. Que l'on accorde l'assistance à tout le monde, mais que l'on récupère l'équivalent en taxant ceux qui n'ont pas besoin de cette assistance. Ce système a certainement des avantages et je suis sûr que vous y avez pensé.

Le président: Pourquoi faut-il avoir une demi-douzaine de programmes comme vous le dites, quand un seul suffirait? «Mettez-les ensemble, comme disait Mme Hogan, afin que je ne sois pas obligée de m'adresser à dix-sept bureaux pour obtenir ce que je veux».

M. Brownlee: C'est bien ce que je pense. Tous ces programmes pourraient être réunis en un seul et mis en vigueur d'une façon beaucoup plus efficace.

Le président: Nous avons dit la même chose.

M. Brownlee: Nous avons parlé, dans notre Mémoire, de programmes universels. Nous croyons que ces programmes universels sont absolument nécessaires, mais qu'ils doivent être complétés au moyen de programmes particuliers en vue de répondre aux besoins particuliers des familles qui ont subi les effets d'une longue privation du point de vue social, psychologique, culturel et économique. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire de longs commentaires à ce sujet. Il suffit de mentionner la chose.

Il me semble évident qu'il ne suffit pas de donner de l'argent à une famille qui n'a jamais eu d'argent et qui souffre de tous les inconvénients qui sont la suite logique de sa pauvreté. J'ai entendu dire qu'il faut à peu près deux générations aux familles qui vivent dans des habitations publiques en Grande Bretagne pour qu'elles se sentent bien chez elles et qu'elles aient vraiment l'impression de faire partie de la collectivité où elles vivent. Peut-être qu'il faudra aussi une couple de générations pour que les bénéficiaires du genre d'assistance que nous préconisons se sentent membres à part entière de la collectivité et capables d'organiser leur vie économique sans avoir à recourir à une assistance spéciale.

Les membres de notre profession ont acquis une longue expérience dans ce domaine en fréquentant assidûment des familles extrêmement désavantagées. Nous ne possédons pas les réponses à toutes les questions qui se posent, mais nous sommes disposés à continuer nos recherches. Les bienfaits d'un revenu annuel garanti seraient si nombreux et si variés que nous ne savons pas ce que seraient les besoins véritables des familles particulièrement désavantagées avant qu'elles aient bénéficié de ce revenu garanti. C'est alors seulement qu'on pourrait constater ce qui leur manque encore en fait de services d'orientation, d'éducation et de vie communautaire.

Nous approuvons dans notre Mémoire la participation des citoyens aux groupes qui revendiquent les droits des individus au bien-être et les associations de locataires qui s'organisent depuis quelque temps dans notre ville et dans notre province. Nous nous réjouissons de cette initiative; nous avons même pris une part active à l'organisation de ces groupes et nous continuerons de le faire.

A la page 21 nous faisons quelques commentaires au sujet du Programme d'assistance canadien. C'est là une législation un peu extraordinaire; mais, si on l'avait mise en vigueur dans sa totalité, je ne crois pas que nous serions obligés de comparaître ici devant vous. Je crois que, lorsqu'on a lancé ce programme qui demandait la coopération de deux ou trois paliers de gouvernement, on ne s'attendait pas à une utilisation complète de ses possibilités et que c'est pour cela qu'elle n'a pas pleinement réussi. Dans un mémoire précédent on a mentionné le fait que certains services avaient dû être réduits faute de ressources financières suffisantes.

Nous croyons que l'entente au sujet des programmes à frais partagés pourrait être rendue plus équitable de façon à permettre aux provinces qui en ont le plus besoin et qui ne peuvent pas fournir une contribution égale à la contribution fédérale, puissent en bénéficier. A l'heure actuelle, il semble que ce sont les provinces riches qui peuvent en bénéficier le plus. Il nous semble donc que le gouvernement fédéral doive maintenir ces programmes, mais qu'il doivent modifier la façon de partager les frais avec les provinces.

Je cède maintenant la parole à M. Gray, qui vous exposera les propositions au sujet de la réforme fiscale que nous jugeons essentielles pour financer certains programmes d'assistance qui seront très coûteux.

Le président: Voulez-vous aborder ce sujet dès maintenant?

M. Gray: Je me contenterai de résumer ce qui est dit dans notre Mémoire à ce sujet. Évidemment la question fondamentale est de savoir comment on financera ces programmes. Dans notre régime de plus en plus démocratique, la réforme du système fiscal est le seul moyen qui peut-être employé pour obtenir des fonds nécessaires. Nous sommes donc en faveur des propositions suivantes:

1) Mettre l'accent sur une taxation élargie du revenu et de la richesse. Cela engloberait le revenu corporatif tout comme le revenu privé et la richesse.

2) Un tel programme comporterait un taux d'imposition progressif, en particulier dans le domaine de la richesse corporative. Cela fournirait des ressources qui permettraient d'investir dans le développement régional tel que suggéré par le discours du trône de 1965 mentionné plus haut.

3) Nous endossons la section du Livre blanc qui réduit les impôts pour les groupes à faible revenu. Toutefois, cela ne permet qu'une épargne de $2.50 par semaine à une famille qui dispose d'un revenu de $ 4,000.00 par année. Cela ne change guère la note d'épicerie au bout de la semaine. Le principe devrait être élargi pour prévoir des exemptions totales d'impôt sur le revenu pour ceux qui ont un revenu inférieur au niveau de pauvreté (tel que défini par le Conseil économique du Canada).

Je désire ajouter que 40 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu provient des contribuables dont le revenu est au-dessous de $5,000 par année. C'est là une assertion que nous empruntons à M. Edgar Benson.

Le mémoire poursuit:

En d'autres mots, il est grossièrement injuste de taxer une personne qui vit déjà sous le niveau de subsistance.

4) Nous endossons en outre le principe incorporé au Livre blanc et selon lequel on considérerait les gains de capitaux comme un revenu imposable.

5) Nous louons l'intention du Livre blanc d'abolir les échappatoires fiscales dont jouissent les riches, et aussi d'éliminer les dispositions excessivement libérales qui permettent les déductions de comptes de dépenses.

6) Nous louons les nouvelles déductions proposées au profit des salariés et des mères qui travaillent à l'extérieur.

Le mémoire précédent nous dit que ces déductions ne sont pas toujours avantageuses.

7) Nous recommandons en outre la suppression progressive ou la réduction de ces taxes qui imposent le fardeau le plus lourd aux groupes à faible revenu, particulièrement les taxes foncières et les taxes de vente prélevées par les gouvernements à divers niveaux.

8) Nous recommandons la suppression de pratiques telles que les congés fiscaux et les prêts massifs à des corporations privées. Ces pratiques devraient faire place à une forme d'investissement public au sein de telles compagnies ou corporations mais sans excéder un pourcentage qui enlèverait le contrôle aux intérêts privés.

Le président: Est-ce que cette dernière recommandation ne s'applique pas au Manitoba?

M. Gray: C'est là que nous avons puisé cette idée-là.

Le président: J'ai une question à vous poser. J'ai pris en note les paroles suivantes que vous avez prononcées à la fin de votre exposé: «un programme de grande envergure qui aurait pour effet d'éliminer pour toujours la pauvreté». Que voulez-vous dire par ces paroles?

M. Gray: Je crois que nous devons nous reporter à notre mémoire. C'est là notre point de vue. Personne ne devrait vivre au-dessous d'un niveau de vie raisonnable. Ce niveau ne devrait pas être fixé seulement par la nourriture. le vêtement et le couvert. Voilà pourquoi nous croyons que le revenu annuel garanti n'est que le programme de base. Nous avons constaté ce matin et tout au long des audiences qu'il y a aussi beaucoup de services nécessaires.

La plus grande richesse de notre pays est son capital humain. Or un grand nombre de nos concitoyens vivent dans des conditions pénibles et sont aux prises avec des problèmes familiaux vraiment intolérables, et ces gens ne reçoivent que très peu d'assistance.

Une question qui a été à peine touchée, c'est que ces gens vivent dans de petites localités, à la campagne ou dans des agglomérations où les services en question ne sont pas disponibles. Les auxiliaires sociaux ne visitent pas ces gens régulièrement. Si on les visite tous les deux mois, c'est vraiment exceptionnel.

Le président: Je sais ce que vous voulez dire. On va d'abord vous poser quelques questions et je reviendrai à ce problème.

Le sénateur McGrand: Voici ma question. Où trouverons-nous l'argent nécessaire pour fournir tous ces services? Vous avez mentionné le Livre blanc sur la fiscalité. Est-ce que votre association a fait une étude approfondie de ce document? Avez-vous songé au dommage que les propositions du Livre blanc vont causer aux petites entreprises? Il semble que c'est là la principale objection qu'on ait formulée contre les propositions en question? Avez-vous bien étudié cette question?

M. Gray: Je ne peux pas dire que nous avons fait une étude approfondie de la question, mais nous avons saisi le principe qui est à la base des propositions. J'estime que le montant d'impôt perçu des petites entreprises ne serait pas assez considérable pour les empêcher de réaliser un profit raisonnable. C'est là notre conclusion.

Le sénateur McGrand: J'ai une autre question à vous poser. La question est peut-être nouvelle, mais le mot «pollution» ne l'est pas. Tous ceux qui ont suivi la campagne anti-pollution sont ceux qui ont entendu parler le plus de ce problème, mais ce n'est peut-être pas là l'aspect le

plus important de la question. L'aspect le plus important est la destruction de notre écologie et la disparition de certaines choses qui ont été jugées essentielles au bien-être de notre société. Vous pouvez facilement imaginer que cette destruction de notre écologie viendra aggraver avec les années notre problème de pauvreté.

M. Gray: Il n'y a pas de doute là-dessus.

Le sénateur McGrand: C'est bien ce que je pense, mais personne ne semble se préoccuper beaucoup de ce problème.

M. Gray: Je crois que la pauvreté et la pollution sont des problèmes jumeaux.

Le sénateur McGrand: Et c'est la ruine de notre écologie.

M. Gray: Évidemment, si on détruit notre écologie, il n'y aura plus ni riches ni pauvres. Notre pays n'aura plus les ressources qu'il lui faut pour se développer.

Le sénateur Cook: Cela réglera le problème.

Le sénateur Hastings: Vous dites que la pauvreté et la pollution sont des problèmes jumeaux. Voudriez-vous développer un peu cette idée?

M. Gray: En effet, je crois que ce sont des problèmes jumeaux, car ils sont interdépendants. Si la pollution affaiblit notre économie, il y aura naturellement moins d'emplois.

M. Brownlee: S'il faut consacrer beaucoup d'argent à la lutte contre la pollution et à l'assainissement du milieu, cela diminuera d'autant les ressources que l'on pourra consacrer à la lutte contre la pauvreté.

Le sénateur McGrand: On ne s'est pas intéressé suffisamment au problème de l'écologie. Je n'attache pas autant d'importance aux inconvénients de la pollution qu'aux changements que la pollution apportera à l'écologie.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je veux revenir à la question du personnel de l'assistance sociale. Monsieur Brownlee, on dit que votre association compte 300 membres.

M. Brownlee: C'est exact.

Le sénateur Carter: Dans la seule province du Manitoba?

M. Brownlee: Oui.

Le sénateur Carter: Vos membres exercent tous leur profession dans la province?

M. Brownlee: Oui.

Le sénateur Carter: Avez-vous une organisation nationale? Les associations provinciales sont-elles fédérées?

M. Brownlee: Oui. Tout membre de l'association du Manitoba est membre de l'association nationale.

Le sénateur Carter: Combien y a-t-il de membres dans l'association nationale?

M. Brownlee: 3,500 membres.

Le sénateur Carter: Pour tout le Canada?

M. Brownlee: Oui.

Le sénateur Carter: Quel pourcentage des auxiliaires sociaux professionnels font partie de votre association manitobaine?

M. Brownlee: Vous voulez savoir combien d'auxiliaires sociaux professionnels ne font pas partie de notre association?

Le sénateur Carter: Oui. Quel pourcentage du total?

M. Brownlee: Je ne pourrais vous dire le nombre exact. Il pourrait y en avoir entre 150 et 200.

Le sénateur Carter: Donc les deux-tiers environ des auxiliaires sociaux professionnels font partie de votre association.

M. Brownlee: Comme je vous l'ai dit, je ne puis vous donner que des nombres approximatifs.

Le sénateur Carter: Disons que le total est de 400 à 450. Est-ce que la majeure partie de vos membres sont employés par le gouvernement du Manitoba?

M. Brownlee: Non.

Le sénateur Carter: Non?

M. Brownlee: J'en doute.

Le président: La majeure partie est employée par des municipalités et des organismes privés, je suppose.

Le sénateur Hastings: Par des municipalités?

Le sénateur Carter: Les municipalités sont des gouvernements.

Le président: Quand vous parlez de gouvernement, voulez-vous dire les gouvernements municipaux aussi bien que le gouvernement provincial?

Le sénateur Carter: Les gouvernements municipaux aussi bien que le gouvernement provincial. J'essaie de savoir combien sont employés par des agences privées.

M. Brownlee: Je peux peut-être fournir quelques éclaircissements sur ce point. Beaucoup d'agences, comme la nôtre, qui est le Bureau d'assistance aux familles, sont simplement subventionnées par le gouvernement. D'autres, comme la Société de l'Aide à l'enfance, sont des agences quasi-publiques. Je considère les employés de ces agences comme des employés d'agences privées.

Le sénateur Carter: Combien de vos 300 membres sont employés dans Winnipeg ou dans la région avoisinante?

M. Brownlee: La plupart.

Le sénateur Carter: En d'autres termes, vous êtes tous concentrés au même endroit. Cela signifie-t-il que le reste de la province est privé de vos services?

M. Brownlee: Le problème de notre association par rapport à l'ensemble de la province est le même que le problème qui se pose dans l'ensemble du Canada. Nos membres sont dispersés: six au Pas, cinq à Thompson et quelques autres à Brandon. Les communications sont un problème difficile. Le fait que la plupart de nos membres viennent de la région métropolitaine de Winnipeg nous cause du souci.

Le sénateur Carter: Vous possédez tous des grades universitaires en service social?

M. Brownlee: C'est juste.

Le sénateur Carter: Je serais porté à penser que 300 ou 400 serait un nombre considérable, par rapport aux Maritimes en tout cas.

Le président: Si la province en comptait 300 ou 400, vous verriez là un nombre considérable.

Le sénateur Carter: Oui, c'est un nombre considérable pour la province. Je doute que beaucoup en comptent autant.

M. Brownlee: Revenez-vous à notre idée des effectifs inutilisés?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Brownlee: Car je désire souligner de nouveau que nous n'avions pas à l'esprit les travailleurs sociaux professionnels, mais ce réservoir inutilisé de personnes qui pourraient fournir des services localisés ou para-professionnels.

Le sénateur Carter: Êtes-vous en train de dire que les 400 travailleurs du Manitoba ne sont pas utilisés à fond? Ou laissez-vous entendre qu'ils le sont, mais que leur distribution n'est pas uniforme. Ce sont deux choses différentes.

M. Brownlee: Je disais qu'on les utilise à fond, oui. Il n'y a pas de doute qu'ils y travaillent dur.

Le sénateur Carter: Alors où voulez-vous en venir?

M. Gray: La difficulté, c'est que la plupart des agences que je connais n'engagent pas de personnel. L'embauchage est suspendu au Manitoba. Je ne sais pas si cette suspension existe à travers tout le pays, mais elle dure au Manitoba depuis environ trois ans. Le problème provient du fait que l'on continue à former des travailleurs notamment dans le cadre des cours organisés par le gouvernement provincial à Winnipeg et à Brandon au bénéfice des assistés sociaux. Mais plusieurs de ces nouveaux travailleurs ne trouvent pas d'emploi.

M. Brownlee: Je me ferais peut-être mieux comprendre avec un exemple pris dans ma propre agence. La section de la consultation familiale y emploie neuf personnes. Le personnel n'a pas augmenté depuis sept ans. Mais pendant cette période on nous a demandé d'étendre nos servies à toute la région de Winnipeg; nous desservions déjà la banlieue. Le nombre des familles assistées s'en est trouvé considérablement augmenté. En outre, les familles que nous rencontrions déjà sont devenues plus conscientes des services qui sont à leur disposition; et elles viennent nous voir plus souvent.

Le sénateur Carter: Il y a des besoins; on dispose d'un personnel suffisant. Mais la province ne fournit pas les sommes qui pourraient les mettre en contact.

M. Brownlee: Les fonds affectés à cet usage ne nous sont pas fournis par le trésor provincial, mais par la Fédération des œuvres de Winnipeg.

Le président: Sénateur Carter, vous vous souvenez qu'à la maison *Christopher* à Toronto nous avons entendu exactement la même plainte de la part de jeunes gens qui avaient fréquenté le collège *Seneca*: ils ne pouvaient obtenir d'emploi, disaient-ils. Cela nous a alors surpris un peu. La situation était analogue à celle dont parle actuellement M. Brownlee.

Le sénateur Carter: Admettriez-vous, M. Brownlee, que chez certains la pauvreté provient d'un manque de pouvoir?

M. Brownlee: Oui, c'est un des principaux facteurs.

Le sénateur Carter: Diriez-vous que le manque de pouvoir est imputable au manque de ressources et de renseignements?

M. Brownlee: Oui, je le pense.

Le sénateur Carter: A la page 7 vous dites que certains programmes sont satisfaisants, mais que d'autres sont des échecs et des fouillis. Pourriez-vous préciser davantage? Parlons d'abord de ceux qui sont insuffisants: les échecs et les fouillis. Lesquels rangeriez-vous dans cette catégorie?

M. Brownlee: Les échecs et les fouillis, on les trouve, à mon sens, dans ces conditions dont j'ai parlé: les travailleurs sociaux qui essaient de venir à bout de charges de travail beaucoup trop lourdes, des agences d'assistance à l'enfance aux prises avec des problèmes familiaux extrêmement difficiles, qui tentent de régler trop de cas.

Le sénateur Hastings: Est-ce imputable au service lui-même ou à l'administration?

M. Brownlee: Peut-être aux deux.

Le sénateur Carter: Vous parlez de l'administration du service, celle-ci diffère du service lui-même. Je veux m'en tenir au service; je veux relever ses lacunes et non les insuffisances de son administration. Ce sont des choses différentes.

M. Brownlee: Pour le dire carrément, notre Association estime que l'assistance publique, à la manière dont elle est administrée tant au niveau municipal qu'au niveau provincial, a besoin d'un renouvellement complet dans le sens des suggestions que nous avons fournies ici.

Le président: En d'autres mots, monsieur Brownlee, en mots plus gentils, vous dites que c'est un gâchis.

M. Brownlee: C'est un gâchis.

Le sénateur Carter: Dites-nous pourquoi. C'est ce que je veux cerner.

Le sénateur McGrand: Par quoi le remplaceriez-vous? C'est encore plus important.

Le sénateur Carter: Non, laissons-le d'abord s'expliquer sur le gâchis; nous pourrons ensuite rechercher quelque chose pour remplacer celui-ci.

M. Brownlee: Chaque famille doit se présenter individuellement et faire la preuve de ses besoins. Il lui faut parcourir toute une filière; nous n'avons pas l'impression que ce soit nécessaire.

Le sénateur McGrand: Pourquoi pas? Pensez-vous que tout ce qu'une personne devrait avoir à faire, c'est de se présenter et d'avouer qu'elle est dans la gêne et a besoin d'argent?

M. Brownlee: Les gens, à mon avis, ne devraient pas avoir à se présenter du tout. Ce que nous envisageons ici, c'est une sorte d'impôt négatif sur le revenu; les gens n'auraient qu'à remplir leur formule d'impôt et à l'expédier à Ottawa.

Le sénateur McGrand: Mais ce n'est pas la solution. Ces personnes peuvent gaspiller leur revenu, et avoir encore besoin d'assistance. Ils ont les chèques en mains.

Le sénateur Carter: Mais il n'a pas encore répondu à ma question, monsieur le président. Il a encore parlé d'administration, et cela ne m'intéresse pas. Le travail administratif peut-être en cause; mais considérons les défauts du

service lui-même. Nous pourrons nous occuper des lacunes administratives plus tard; mais étudions la structure du service et relevons-en les défauts.

M. Brownlee: Je croyais que vous étiez en train d'en parler.

Le sénateur Carter: Non. Vous nous décriviez la façon dont le service est administré.

Le président: Quel est le principal défaut de l'assistance publique? Est-elle déficiente sur le plan de la quantité? Sur le plan de la qualité? Est-ce qu'elle perpétue la pauvreté? Est-ce qu'elle la transmet de génération en génération? Quelles réalisations observables mettez-vous à son crédit? Il se peut qu'il vous plaise à vous deux d'avoir l'occasion de répondre à cette question.

M. Brownlee: Elle est sûrement déficiente sur le plan de la quantité.

Le président: Allez-y et donnez votre propre réponse. J'ai fourni une orientation à vos réponses et je vous ai fait des suggestions que vous pourriez utiliser. Mais il faut que vous donniez une réponse personnelle.

M. Gray: Il nous faut d'abord, à mon avis, examiner quelques-unes des raisons pour lesquelles les gens se sont placés initialement dans des situations difficiles. Dans plusieurs cas, il est arrivé quelque chose qu'ils ne maîtrisaient aucunement; mais, quand ils recourent à l'assistance, on prend pour acquis que c'était de leur faute. On les oblige à remplir quantité de formules; leurs vies sont soumises à des enquêtes et des investigations, etc. Celles-ci sont dégradantes, avant toute autre considération; on porte atteinte à leur dignité. Je suis convaincu qu'au début les programmes n'ont pas été conçus dans cette intention; mais ils aboutissent à de tels abus à cause du personnel qui exécute le travail.

Le sénateur Cook: Mais que peut-on substituer à cette enquête?

M. Brownlee: Un programme universel.

Le sénateur Cook: Mais même quand vous payez l'impôt sur le revenu, on enquête sur vous, on examine votre déclaration, on parle de vous.

M. Brownlee: Oui, mais ici l'attitude de l'enquêteur est très différente; et ce procédé est très difficile à supporter. Une enquête effectuée en rapport avec l'impôt sur le revenu ne se compare aucunement à celle que subit une personne qui recourt à l'assistance quand on la soupçonne de quelque chose.

Le sénateur McGrand: Si vous étiez en difficulté à cause de votre impôt sur le revenu, et que vous aviez à faire face à l'un de leurs enquêteurs, vous changeriez peut-être d'opinion. Cela n'implique pas que j'ai été moi-même aux prises avec cette difficulté.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je croyais avoir donné le ton à leurs réponses quand je les ai interrogés plus tôt sur le manque d'informations et de ressources. A quelle étape le présent régime fait-il défaut de fournir à ces gens l'information et les ressources nécessaires? A quelle étape fait-il défaut de leur procurer les moyens de vivre normalement dans la dignité et la décence. Où ces déficiences se situent-elles?

M. Brownlee: Ces services dispensent leurs secours à des gens qui ont très peu à dire jusqu'à ce qu'ils prennent conscience de leurs droits à l'assistance grâce à des mouvements voués à cette tâche. Ils s'entretiendront peut-être avec le ministre responsable de l'assistance sur certaines politiques, et ils obtiendront peut-être une action concrète. Cela vaut tant que cela dure.

Le sénateur Carter: Après tout ce que vous avez dit je ne sais toujours pas où se situent les déficiences du système et ce qu'on peut reprocher à la personne ou aux personnes qui l'administrent. Prenons le Régime d'assistance du Canada, le seul que vous jugez satisfaisant. Il n'y a pas grand-chose à lui reprocher. Le seul problème qu'il présente, c'est qu'il n'est pas administré comme on se proposait de le faire.

M. Gray: En partie parce que c'est un régime dont les dispositions sont modifiables aux deux niveaux: il varie avec les priorités du gouvernement fédéral ou provincial. Ainsi on peut réduire les fonds.

Le sénateur Carter: Il ne devrait pas être modifiable aux deux niveaux.

M. Gray: Oui.

Le sénateur Carter: Mais vous y avez vu l'un de ses défauts?

M. Gray: Il est doublement modifiable, en ce sens que le gouvernement fédéral peut accepter ce que le gouvernement provincial refuse. Ainsi les inégalités économiques des diverses provinces se réfléteront même sur l'assistance. Si on adopte une politique de subventions 50-50, une province pauvre ne pourra jouir d'un régime aussi complet qu'une province riche.

Le sénateur Carter: Je vous accorde que l'une des difficultés présentées par le Régime d'assistance du Canada provient du partage des frais: les provinces riches reçoivent plus que les provinces pauvres. Mais votre mémoire avance qu'une répartition différente des frais pourrait remédier à cet état de choses. Dans l'hypothèse où le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial concerné concluraient une entente sur toutes ces matières, un critère différent de répartition des frais serait adopté. En supposant qu'on puisse y arriver, quel critère suggérez-vous? Les frais moyens? Les frais «per capita»? Ou les frais indexés sur le rapport entre le revenu moyen dans la province et le revenu moyen national?

M. Brownlee: Franchement, c'est une question à laquelle je ne crois pas pouvoir apporter une réponse solide. Je ne l'ai pas vraiment étudiée.

Le président: C'est une question assez difficile.

M. Brownlee: Nous avons soulevé le problème, mais nous n'avons pas fourni la solution.

Le sénateur Carter: A mon avis, un principe se trouve ici impliqué.

Le président: Ils affirment que les provinces pauvres ne sont pas en mesure de payer leur part, et ils s'en tiennent à cela. Mais il appartient au gouvernement fédéral de trouver le moyen de corriger cette situation et; c'est peut-être à nous de faire une recommandation.

Le sénateur Carter: Je ne l'ignore pas. Mais nous avons entendu des témoins qui nous ont suggéré des solutions de rechange. L'un de l'Île du Prince-Édouard et un autre des Maritimes nous ont proposé un mode de répartition des frais.

Le président: Mais c'étaient des experts qui avaient étudié le problème en détail. Nous entendons aujourd'hui deux travailleurs sociaux du Manitoba.

Le sénateur Carter: Qui n'a pas lu les comptes rendus?

Le président: C'est un travail assez accaparant que nous réussissons à peine à abattre.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, je veux faire une remarque sur une affirmation du sénateur McGrand. D'après lui, on doit enquêter. Mais ce n'est pas inévitable. A l'Assurance-chômage, le bénéficiaire se présente une fois et fait valoir ses droits; ensuite il signe toutes les deux semaines une formule sur laquelle il affirme que son statut n'a pas changé. Il n'est pas soumis à une enquête continuelle.

Le sénateur McGrand: A condition de ne pas se faire prendre.

Le sénateur Hastings: Oui, mais il n'est pas soumis à une enquête continuelle s'il ne se fait pas prendre en défaut.

Le sénateur McGrand: Mais l'assurance-chômage ne répond pas à tout. Nous devons considérer le cas de celui qui se présente en disant: «Je n'ai pas d'argent».

Le sénateur Hastings: Il fait valoir son droit; et si sa situation ne change pas ultérieurement, on ne lui impose pas une enquête à chaque semaine.

Monsieur le président, je tiens à vous remercier des éloges que vous avez eus pour nos rencontres avec les pauvres. Cependant, je veux soulever à nos témoins d'aujourd'hui que lors de toutes ces rencontres nous avons pu constater que les pauvres ne tiennent pas le travailleur social en très haute estime. Pourquoi?

M. Brownlee: Voici: l'appellation «travailleur social» est vague et s'applique à toutes les personnes que l'on voit assises derrière des bureaux pendant les formalités d'admission à l'assistance; cela va du commis au travailleur social diplômé. La situation engendre une quantité énorme d'hostilité. Forcez quelqu'un à prendre conscience de sa dépendance et il aura de la rancoeur contre vous. Si une personne vous contraint à vous percevoir comme moins qu'humain, vous lui en voudrez pour cela. La réputation des travailleurs sociaux a été noircie par cet état de choses. Personnellement, je n'éprouve pas de sentiment de culpabilité quand je considère l'état actuel de nos relations avec les pauvres du Manitoba.

Les groupes activistes qui s'occupent d'animation sociale sollicitent notre appui et l'obtiennent parfois. Quand nous pouvons nous permettre de les aider financièrement dans un projet de petite envergure, nous le faisons. Nous assistons à leurs réunions et les aidons à s'organiser. Je parais m'applaudir moi-même; mais je n'ai pas l'impression que notre comportement est si mauvais que cela. Et si vous parlez aux animateurs sociaux de Winnipeg, ils s'accordent avec moi là-dessus, je pense; ils l'ont dit publiquement. Plusieurs de leurs plaintes à l'endroit des travailleurs sociaux sont justifiées.

M. Gray: Je serais porté à prouver les paroles de M. Brownlee. J'aimerais y ajouter deux remarques. D'abord, le système absorbe les travailleurs sociaux, même ceux qui travaillent dans les ministères qui s'occupent d'assistance. Ils sont obligés de mesurer l'assistance qu'ils dispensent de manière très rigide. Il arrive qu'ils rencontrent dans une région quelconque une personne qui a des besoins particuliers; mais le régime ne leur permet pas de les satisfaire, et ils doivent les laisser en plan. C'est comme cela. D'autre part, je ne pense pas que les travailleurs sociaux aient fait beaucoup pour réformer les structures à l'intérieur desquelles ils travaillent, et pour les rendre plus flexibles et plus ouvertes à l'évolution des besoins.

M. Brownlee: Les travailleurs sociaux disposent de beaucoup de latitude, s'ils ont assez d'énergie pour affronter le système et se battre pour un client. Je ne pense pas que cela se pratique toujours. Il y a ici aussi une réponse à votre question: il peut-être plus confortable pour certains travailleurs occupant certaines positions de se conformer au système plutôt que de prendre en considération les besoins des clients et de se faire les avocats énergiques de ceux-ci.

Le sénateur Hastings: Et pour ce qui est de la rééducation des gens, nous, gouvernants ou citoyens, nous vous avons rendu la tâche plus difficile? Est-ce là un jugement objectif?

M. Brownlee: A mon avis, le blâme doit être réparti assez également entre les administrateurs et ceux qui mettent les services sur pied et leur assignent du personnel.

Le sénateur Hastings: Deuxièmement, vous avez parlé d'indigents qui travaillent dans les cadres de votre service à Winnipeg, M. Brownlee. Pourriez-vous donner des explications sur ce sujet: quels sont les objectifs de ce programme et surtout quel succès connaît-il?

M. Brownlee: J'ai l'impression que vous vous adressez au mauvais endroit. Celui qui aurait pu vous donner des renseignements, c'est l'indigent qui a vraiment travaillé avec le service d'assistance municipal; celui-ci, au foyer de l'amitié des Indiens et des Métis, s'occupe de loger les gens et de leur trouver du travail. Selon moi, notre programme d'aide domestique repose sur cette idée: les auxiliaires domestiques ne détiennent pas de diplôme universitaire; ce sont des gens ordinaires que nous engageons et payons pour travailler avec les familles et s'occuper des enfants. Voilà tout un secteur d'embauche où l'on accomplit une fonction constructive et utile. On ne réclame pas de ces personnes une éducation poussée; on leur demande d'autres qualités, comme la compréhension et la générosité.

Le sénateur Hastings: La personne qui a de l'expérience est le meilleur des maîtres, je suis d'accord. Mais je m'informe des succès que vous connaissez.

M. Brownlee: Je pense que nous avons beaucoup de succès, si l'on tient compte du fait que le programme n'a fonctionné à date que sur une échelle limitée.

Le sénateur Hastings: Le succès a été considérable. Mais l'application a été limitée pour des raisons pécuniaires?

M. Brownlee: Oui, c'est ce que je voulais souligner plus tôt.

Le sénateur McGrand: Je crois vous avoir entendu dire qu'en certains cas la personne est dépassée par les circonstances qui l'ont menée dans une situation difficile. Nous entendons cela souvent: ces gens sont les victimes impuissantes des circonstances. Pourriez-vous me donner deux ou trois exemples de ce que vous entendez par là: je ne comprends pas.

M. Gray: Il y a les personnes handicapées, les gens qui souffrent de maladie mentale et ne peuvent soutenir les tensions d'un emploi. Il y a toutes les épouses abandonnées, les veuves, les mères célibataires.

Le sénateur McGrand: Et il y a la personne qui se déplace d'un endroit à un autre pour améliorer sa condition, et qui ne s'en trouve que plus mal.

M. Gray: Oui.

M. Brownlee: Les gens qui ne sont aucunement préparés à entrer sur le marché du travail, et dont la santé flanche; ils ne peuvent donc plus accomplir un travail manuel.

Le sénateur McGrand: Ceux-ci tombent presque toujours dans une autre catégorie pour laquelle on a prévu quelque secours.

M. Brownlee: Pas toujours. Il est parfois très difficile de les inscrire à des régimes d'assurance-invalidité ou à des choses du genre.

La sénatrice Fergusson: J'ignore si je devrais faire cette remarque. Mais je ne vois pas pourquoi nous devrions réclamer de ces témoins, qui sont des travailleurs sociaux professionnels, des réponses que nous devrions demander à des membres d'autres professions. Ils sont très bien informés dans leur domaine, à mon avis, mais je ne pense pas qu'ils devraient être en mesure de répondre à des questions que nous devrions peut-être poser à des économistes. J'apprécie vos déclarations, et le fait que vous n'ayez peut-être pas la préparation pour répondre à ce genre de questions ne discrédite pas, à mon sens, aucun des témoignages que vous rendez sur votre propre domaine. J'apprécie la compétence que vous manifestez dans votre champ d'action.

Une des choses que j'aimerais à dire se rapporte à vos recommandations sur les allocations familiales. Évidemment, vous ne pensez pas que toutes les mesures actuelles d'assistance sociale du Canada sont un gâchis: vous recommandez—je crois vous l'avoir entendu dire—que l'on donne plus d'ampleur à ce régime.

Je m'intéresse particulièrement aux allocations familiales. J'aimerais vous poser quelques questions à ce sujet. Vous souhaitez que toutes les allocations familiales soient considérées comme un revenu taxable. Pensez-vous que cela dissiperait la critique que nous entendons si souvent chez les gens de revenu moyen: «Il est stupide que je reçoive des allocations familiales». Nous entendons cela beaucoup.

Le président: Précise-t-on «sans exemption», sénatrice Fergusson?

La sénatrice Fergusson: Le mémoire déclare:
Nous croyons que les allocations familiales devraient être déclarées à titre de revenu imposable, ce qui permettrait de les recouvrer en entier dans les familles qui n'en ont pas besoin.

Le président: Qui n'en ont pas besoin.

La sénatrice Fergusson: Mais comment le savoir?

Le président: C'est ce que j'allais aborder.

M. Brownlee: Cela devrait être appuyé d'une sorte de taxe ou de disposition fiscale, que nous avons préconisée. Pour délimiter le secteur de la pauvreté, vous tracez une ligne de démarcation quelconque. Et vous exemptez de l'impôt tous ceux qui se trouvent en bas et à l'intérieur de cette frontière de la pauvreté—ainsi s'exprime le Conseil canadien sur l'assistance. Personne ne paie d'impôt sur le revenu, et tous vont garder la totalité des allocations familiales. Mais dès que l'on atteint le point où commence la taxation, alors le gouvernement va recouvrer l'allocation familiale; et plus le revenu est élevé plus le gouvernement va récupérer l'allocation, jusqu'à ce qu'il la récupère en totalité.

La sénatrice Fergusson: Mais toute l'allocation va être récupérée.

M. Brownlee: Dans ces conditions, d'après moi, ces familles ne pourraient se passer de l'allocation familiale et elles ne devraient pas la rendre. Si l'on augmente l'allocation familiale à, disons, $60 par enfant par mois, approximativement, l'on devrait tenir compte de ce fait lorsque l'on tracera la ligne de démarcation.

Le sénateur Cook: L'allocation ne sera pas recouvrée à moins que le taux effectif ne soit de 100 p. 100. Supposons qu'un contribuable soit soumis à un taux effectif d'imposition de 60 p. 100: il conserverait encore 40 pour cent de l'allocation familiale, n'est-ce pas?

M. Brownlee: Mais l'allocation familiale s'ajouterait à son revenu brut.

Le sénateur Cook: Oui, et l'impôt en prendrait 60 pour cent. Je conteste seulement que toute l'allocation serait recouvrée.

Le président: Pas avec le régime fiscal actuel. Le sénateur Cook s'attaque à un mythe auquel croient beaucoup de gens. On dit que le gouvernement récupère tout son argent de la poche des riches. Mais c'est inexact: ils en retiennent toujours une fraction.

M. Brownlee: Ils ne paient peut-être pas assez d'impôts; mais je ne suis pas un expert en fiscalité et je n'en ai pas la prétention. Si vous êtes soumis à un taux d'imposition de 60 pour cent, vous remettez beaucoup plus que vous recevez en allocations familiales.

Le sénateur Cook: Mais on le paie de toute façon, que l'on bénéficie de l'allocation ou pas. Si l'on reçoit $100 en allocations familiales, l'on rend $60, et l'on met $40 dans sa poche. Je ne mets pas votre suggestion en doute: je pense qu'elle est bonne. Mais je conteste que le gouvernement récupère l'allocation entière.

La sénatrice Fergusson: J'aimerais me reporter au paragraphe 33 où vous parlez d'un régime d'allocations payables aux mères. Cela ressemble à ce que Mme Menzias a avancé dans le mémoire précédent. Vous approuvez cette idée, n'est-ce pas?

M. Brownlee: Oui, nous l'approuvons.

La sénatrice Fergusson: Cette allocation devrait-elle être versée en plus de l'allocation familiale pour l'enfant, à votre avis, ou envisagez-vous une seule allocation?

M. Brownlee: Ces décisions dépendront de la façon dont vous choisirez de répartir les allocations. Si vous voulez que le montant des allocations familiales soit remarquablement élevé, il se peut que vous ne devriez rien verser à la mère. Je ne vois aucunement pourquoi une seule allocation ne pourrait pas réaliser les deux objectifs.

La sénatrice Fergusson: On accorde l'allocation familiale pour une raison particulière. Si on voulait verser une allocation à la mère pour le travail qu'elle accomplit à la maison, on ne la paierait aucunement en haussant l'allocation familiale. Je veux seulement savoir ce que vous en pensez.

M. Brownlee: Mon impression, c'est que les deux projets ont de la valeur; et il appartient au Comité de décider ce qu'ils vont en faire.

Le président: L'une des déceptions essuyées par le Comité a été le fait que personne lors des séances ne s'est avancé et n'a dit: «Il y a toujours une femme qui reste à la maison, sans bénéficier du Régime des pensions du Canada; et l'on devrait pourvoir à ses besoins. Il y a la pension versée au survivant, mais l'épouse devrait peut-être recevoir une pension particulière». Personne n'a touché à ce point lors des séances. Je vous ai écoutés, messieurs les travailleurs sociaux, et il me semble que vous perdez ici une occasion. Comme membres de ce Comité, il nous faudra nous occuper de ce sujet. Nous le savons présent, et nous ne pouvons l'ignorer. Je m'attendais à ce qu'il soit soulevé, mais j'ai été désappointé jusqu'à maintenant.

Le sénateur Cook: Monsieur le président, puis-je poser une question en rapport avec des déclarations de ces messieurs, et de ce que j'ai entendu dire par plusieurs autres travailleurs sociaux? Je veux me faire une idée claire sur le sujet de l'enquête, peu importe le nom qu'on lui donne. Avez-vous l'impression que l'enquête préalable ne devrait pas exister. Récrimine-t-on contre l'enquête elle-même: quelqu'un qui vient constater la situation; ou contre le fait que les bénéficiaires de ces régimes sont soumis sans cesse à des enquêtes? Croyez-vous qu'il ne devrait pas y avoir d'enquête du tout?

M. Brownlee: Peut-être que la meilleure comparaison que je pourrais faire, c'est avec la manière dont le régime de sécurité pour la vieillesse et d'autres régimes sont administrés. Fait-on une enquête sur celui qui sollicite une pension de vieillesse? On l'admet automatiquement s'il répond à certaines exigences. Il ne fait que déposer sa demande. Selon nous, cela serait souhaitable.

La sénatrice Fergusson: Mais si on apprenait qu'une personne n'a pas atteint l'âge d'admissibilité, alors on ferait enquête.

Le sénateur Cook: Mais dans ce cas l'enquête ne porte que sur un seul fait: vous avez 65 ans ou non. Quand je remplis une formule pour obtenir de l'assistance, on ne devrait faire aucune enquête—appelez-la comme vous voulez? Il n'y a pas d'enquête et j'obtiens l'argent *ipso facto*?

M. Brownlee: Évidemment, il doit y avoir une vérification quelconque; cela vaut pour n'importe quel régime, que la vérification soit effectuée sur-le-champ ou autrement. Mais il nous faut d'abord faire accepter à tout le pays que le salaire annuel garanti appartient de droit à tous ceux qui y sont admissibles.

Le sénateur Cook: Oui, mais qui y est admissible? C'est là la difficulté.

M. Brownlee: Je prends pour acquis que votre Comité va recommander que l'on délimite le secteur de la pauvreté par une ligne quelconque de démarcation. Ainsi tous ceux dont le revenu est inférieur à celle-ci pourront recevoir le salaire annuel garanti.

Le sénateur Cook: Mais comment les identifier?

M. Brownlee: Tout le monde remplira une formule où il inscrira son revenu actuel et prévisible et l'enverra à Ottawa où l'ordinateur désignera tous les admissibles. C'est la façon dont je vois la chose; mais je suis peut-être excessivement naïf.

Le président: Non, vous ne l'êtes pas. En 1965, les sondages Gallup ont révélé—ce n'est qu'un exemple—qu'une famille de quatre personnes avait besoin de $100 par semaine, ou de $5,200 par année. Si l'on situe la ligne de démarcation à $3,000 par année, alors quelqu'un qui a $5,200 de revenu ne recevra rien.

Le sénateur Cook: Mais, monsieur le président, cette suggestion prend pour acquis—et j'espère qu'elle aura raison—que le pays peut se permettre de verser un salaire annuel garanti à tous ceux qui y sont admissibles. Mais supposons que le pays ne le peut pas actuellement; supposons que nous devons nous en tenir, si vous voulez, au régime actuel, alors je reprends ma question: «Sur quoi portent les récriminations? Sur l'imposition d'une enquête préalable, ou sur la multiplicité des enquêtes?»

Mr. Brownlee: Dans l'hypothèse où le système actuel se maintient?

Le sénateur Cook: Oui, je suppose que nous devons nous accommoder du système actuel ou de quelque chose de ressemblant. N'admettriez-vous pas que l'admissibilité du postulant doit être soumise à un contrôle quelconque?

M. Brownlee: A l'intérieur du système actuel, une forme quelconque de contrôle s'impose.

Le président: Je ne voudrais pas qu'on ait l'impression que les demandes d'allocations de vieillesse ne sont pas vérifiées.

Le sénateur Cook: Quand on demande un surplus.

Le président: Oui, dans les autres cas, la réponse est plutôt automatique: un certificat de naissance ou un affidavit suffit. Mais, quant à l'allocation supplémentaire, on doit remplir une formule; et on peut recevoir cette allocation pendant six ou sept mois, au cours desquels un fonctionnaire quelque part, obéissant à une directive inscrite dans ses dossiers, se rend chez John Doaks pour y vérifier l'exactitude des renseignements fournis lors de la demande. On procède continuellement à des vérifications sur les lieux.

Le sénateur Cook: Oui, et on a le droit de poser des questions.

Le président: Oui, mais l'argent est versé immédiatement; on vérifie sur les lieux ultérieurement. Il y a parfois des fautes et des erreurs.

Le sénateur Cook: Aussi révoltant que cela paraisse, on commet des fautes dans les formules d'impôt sur le revenu.

M. Brownlee: Je pense que j'allais répondre ainsi à votre question au début. Des vérifications de routine à domicile seront indispensables. Il nous faut présumer que des gens tenteront de frauder, comme dans n'importe quel autre domaine, mais ce sera une minorité. Nous ne devrions pas imposer à toute la population, à mon avis, une forme rigide quelconque de contrôle, dans le but d'attraper un petit nombre.

Le président: Sénateur Cook, permettez-moi de faire cette déclaration que j'estime importante. Dans la ville de New-York, on est devenu complètement embourbé dans les demandes d'assistance; il y a un an, on était tout simplement dépassé. On a décidé de laisser les gens entrer, remplir une formule, et de leur accorder tout ce qu'ils demandaient. Il n'y avait pas d'enquête préalable. Ensuite on a vérifié pour connaître la proportion des fraudeurs par rapport à ceux qui antérieurement avaient été pris en défaut après enquête. On n'a pas trouvé de différence appréciable. Les gens remplissent les formules avec l'idée qu'ils seront sujets à une enquête tôt ou tard; et il n'y avait pratiquement pas de différence d'avec le mode de demande initial. Les gens l'ont fait par nécessité; mais ils l'ont fait, et la chose est vérifiable.

Ainsi il y en a toujours qui vous roulent. Et après? Cela ne représente pas grand-chose.

Le sénateur Hastings: Pour revenir à ma question sur l'idée que se fait de vous le bénéficiaire de l'assistance, j'estime que le plus tôt nous adopterons ce système le mieux ce sera. Vous pourrez alors vous comporter non pas en enquêteurs mais en rééducateurs; ce pour quoi vous avez été formés.

M. Brownlee: En tant que professionnels, le plus tôt nous pourrons nous soustraire à l'administration de l'assistance, le plus heureux nous serons. Cela implique la séparation totale des services financiers des services sociaux. Ceux-là peuvent être assurés par un ordinateur, un commis et un enquêteur; quant à ceux-ci nous sommes prêts à les prendre en charge.

Le sénateur Hastings: C'est ce qui se pratique à l'Assurance-chômage. Une section distribue les chèques; et la section de la main-d'œuvre est censée assurer la rééducation et l'embauchage.

Le président: Ne manquez pas de lire notre rapport: vous faites des déclarations importantes.

Le sénateur Carter: De la réponse que vous avez donnée au sénateur Fergusson sur les allocations familiales, je déduis que vous admettez que le régime est satisfaisant et que vous aimeriez le voir prendre plus d'ampleur. Ma conclusion est-elle correcte?

M. Brownlee: Elle l'est. Le régime n'est pas satisfaisant actuellement: il est insuffisant.

Le sénateur Carter: Son seul défaut actuellement, c'est d'être insuffisant.

M. Brownlee: C'est exact.

Le sénateur Carter: J'ai assisté hier à une séance d'un autre comité; on y a présenté un mémoire qui recommandait de limiter l'allocation familiale à deux enfants, quel que puisse être le nombre d'enfants de la famille. On expliquait que les allocations familiales encouragent les gens à avoir des enfants: ce qui va contre notre politique de réduction de la population et contribue à la pollution.

Que répondriez-vous à ce mémoire?

M. Brownlee: Je ne sais pas si nous avons posé la question les premiers: elle se trouve dans le mémoire. De toute façon nous n'avons pas l'impression que les familles à revenu modique ont généralement de telles arrière-pensées. Il se peut qu'il y en ait quelques-uns—de la même catégorie que ceux qui fraudent sur l'assistance—qui élèvent des enfants pour obtenir plus d'argent. Toute personne sensée découvrirait que ce n'est pas rentable de toute façon, et y mettrait vite fin. En tout cas, la plupart ne voient pas les choses de cette manière. C'est un vieux cliché que l'on doit mettre de coté.

Le président: C'est un mythe.

La sénatrice Fergusson: Mais des gens y voient un argument.

Le président: Cela apparaît comme de la planification à long terme pour six piastres.

Le sénateur Carter: Qu'est-ce qui cloche dans les services? Admettriez-vous que l'un des griefs que l'on peut leur faire est de se référer aux valeurs de la classe moyenne?

M. Gray: Il faudrait d'abord les définir.

Le sénateur Carter: Vous devez le savoir. Dans votre mémoire, vous mentionnez les valeurs et la mentalité de la classe moyenne.

M. Brownlee: Nous désignons par là l'insistance considérable que l'on met sur le succès; celui-ci appelle un stimulant, ce qui nous ramène à des déclarations antérieures. Quand une personne reçoit de l'assistance elle perd le stimulant qui la pousserait à s'améliorer.

Les programmes d'assistance actuels sont certainement de nature à éliminer la stimulation. Nous en avons un qui interdit de gagner plus de $30 par mois en plus de l'allocation d'assistance. Cela empêche les gens de se chercher du travail. Il n'y a pas d'emploi à $32 par mois qui mérite qu'un assisté le prenne. Les assistés ne peuvent donc pas se libérer graduellement de l'assistance à force de travail. Voilà un secteur régi négativement par les valeurs de la classe moyenne.

Le sénateur Carter: Affirmeriez-vous que les valeurs de la classe moyenne comprennent ce que nous appelons «l'éthique du travail»?

M. Brownlee: Oui.

Le sénateur Carter: Quand les gens franchissent la frontière de la pauvreté, ils éprouvent une tension et une angoisse qui, chez plusieurs, va jusqu'à la dépression. C'est ce qu'ont exprimé la plupart des mémoires qui nous ont été présentés et des témoins qui avaient vécu cette expérience.

Penseriez-vous que cet acheminement vers la dépression est provoqué par la mentalité que nous incarnons.

M. Brownlee: Je m'efforce de comprendre exactement votre idée. A mon avis, «l'éthique du travail» a des racines profondes dans toutes les classes, pas seulement la classe moyenne.

Le sénateur Carter: Êtes-vous d'accord avec la conception qu'on se fait généralement de «l'éthique du travail»?

M. Gray: Non seulement nous sommes d'accord avec elle, à mon avis, mais même les personnes handicapées au

milieu desquelles je travaille et qui ont une raison apparente de ne pas travailler, veulent travailler pour la plupart, ne serait-ce qu'un peu. Elles veulent sentir qu'elles peuvent être utiles à la société.

Le président: Je pense qu'il est à côté de la question.

Le sénateur Carter: C'est exact.

Le président: On ne demandait pas s'ils veulent travailler; originairement «l'éthique du travail» s'identifiait à une punition.

M. Gray: La théorie du travail en vue de l'expiation.

Le président: Cela et d'autres choses. Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas assez de travail; et que les gens devraient pouvoir occuper leurs loisirs à peindre, quoique cette citation ne soit pas textuelle.

M. Gray: Voulez-vous dire qu'on devrait forcer les gens à remplir n'importe quel emploi?

Le sénateur Carter: Non, je vous pose la question.

M. Brownlee: Vous faites allusion à notre mentalité.

Le sénateur Carter: Oui.

M. Brownlee: Même si j'ai été élevé dans la vénérable «éthique du travail» protestante, ce que je pense personnellement, c'est qu'il faut que cela change. Quand quelqu'un accomplit un travail dégradant pour moins cher qu'il recevrait de l'assistance, il ne témoigne pas d'une vertu sublime. A mon avis, cette personne est folle et rend un mauvais service à sa famille. On devrait lui faire comprendre qu'elle ferait mieux de laisser son travail et de recourir à l'assistance.

Le sénateur Carter: Avez-vous l'impression que nos programmes sont conçus et appliqués en conformité avec «l'éthique du travail»?

M. Brownlee: Dans le sens que j'ai exprimé?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Brownlee: Non.

Le sénateur Carter: Vous n'avez pas l'impression que nos programmes ne sont pas conçus de manière à enlever les gens à l'assistance pour les remettre au travail?

M. Brownlee: Oui ils le sont.

Le sénateur Carter: Vous ne considérez pas cela comme une déficience?

M. Brownlee: Cela dépend de la personne qu'on essaie de remettre au travail. Il faut se demander si elle en sera vraiment plus heureuse, et si elle est capable de travailler.

Le sénateur Carter: Je le sais; mais le service fait-il une distinction?

M. Brownlee: Vous parlez maintenant des services, tandis que je parle de l'administration: c'est à ce niveau qu'il ne fonctionne pas.

Si on essaie de faire travailler à l'extérieur une femme qui a deux ou trois enfants d'âge scolaire, quand elle désire rester à la maison pour s'occuper de ses enfants, «l'éthique du travail» est alors prise en défaut au niveau de l'administration. Devrait-on la contraindre et devrait-elle se sentir coupable? Je n'en crois rien, mais je pense que cela arrive.

Le sénateur Carter: Oui, c'est à cela que je veux en venir: pour de nombreuses raisons, elle souffre dans sa dignité et finit par faire une dépression.

Le sénateur Cook: Elle devrait s'occuper de ses enfants à la maison; c'est son travail.

Le sénateur Carter: L'opinion publique et la réglementation des services n'accordent pas à ce travail la même valeur que si la mère occupait un emploi à l'extérieur et gagnait un salaire.

M. Brownlee: C'est juste.

Le sénateur Carter: j'essaie de dégager la philosophie du service: il nous faut la repenser si nous voulons faire des recommandations constructives.

M. Brownlee: Selon moi, ce qu'on laisse entendre à un assisté c'est qu'il n'en serait pas là s'il ne faisait pas moins que sa part. Personne n'a l'originalité de leur faire sentir qu'ils ont raison d'accepter du secours, de rester à la maison et de s'occuper de leur famille. Cette attitude n'est pas courante.

Le sénateur Carter: Telle est la mentalité qui prévaut chez les responsables du service. Aussi les bénéficiaires ont l'impression suivante: «Nous sommes des hommes. Tant que nous travaillons, cela va: l'on nous traite avec respect et l'on ménage notre dignité. Mais dès que nous retournons à l'assistance, on nous traite comme si nous étions moins que des hommes, on nous traite comme des chiens». N'attribuez-vous pas cette attitude à la philosophie dont s'inspire le service.

M. Brownlee: Oui.

M. Gray: Des raisons financières jouent aussi: les administrateurs de ces services ont à rendre compte à un conseil municipal ou à un cabinet. Ils doivent être en mesure de dire: «Nous avons réduit les dépenses d'assistance de tant cette année». Si celles-ci montent, l'administrateur et son service font mauvaise figure; si elles baissent, l'administrateur fait bonne figure.

La sénatrice Fergusson: Pensez-vous que les conseils mesurent encore le succès de leur service d'assistance à la réduction des dépenses?

M. Brownlee: Oui, en plusieurs cas, notamment dans les petites villes, les banlieues; l'on s'y souvient encore du temps où $200 en dépenses d'assistance étaient considérés comme un montant assez élevé. Je pourrais vous fournir des preuves.

La sénatrice Fergusson: Je suis sûr que vous avez raison. Je suis sûr que vous devez en savoir plus long que moi sur ce sujet. Mais je suis déçu: je pensais que beaucoup de municipalités avaient dépassé cette mentalité.

M. Brownlee: Plusieurs l'ont fait.

La sénatrice Fergusson: J'en cite une en exemple: j'ai présidé son comité d'assistance. Telle était la mentalité quand je suis entré en fonction. L'on se faisait une haute idée de celui qui pouvait réduire les dépenses. Je suis heureux de dire que je suis parvenu à convaincre le conseil qu'un travailleur social devrait diriger le service. Ce fut le premier travailleur social qui, au Nouveau-Brunswick a agi à la manière d'un ministre responsable de l'assistance. L'idée a été acceptée, elle a mûri; l'assistance est entre très bonnes mains dans cette ville. D'autres villes

ont adopté la même idée; et j'ai eu l'impression qu'elle se répandait à travers tout le Canada.

M. Brownlee: Il peut en être ainsi, mais il se passe des choses qui témoignent d'un esprit assez rétrograde dans certaines des municipalités que je connais bien.

La sénatrice Fergusson: Alors, je suis très déçu.

M. Brownlee: La pression la plus forte s'exerce sur l'administrateur du service, à mon avis. Il lui faut répondre devant le conseil semaine après semaine de chaque sou qu'il a dépensé pour une famille nécessiteuse. Si cela n'influence pas la manière dont il distribue l'argent . . .

La sénatrice Fergusson: Il me semble que les conseils entretiennent de meilleurs sentiments à cet égard et acceptent le fait que l'approbation des budgets ne dépend pas des coupures pratiquées dans l'assistance par l'administrateur.

M. Brownlee: Ce n'est pas toujours ainsi. Je ne veux pas faire de déclaration sans nuances. Certains conseils municipaux très soucieux de progrès votent suffisamment de fonds et font leur possible; mais il y en a de très rétrogrades.

Le président: Sénateur Fergusson, j'ignore si vous avez remarqué la controverse récente entre le gouvernement de Colombie-Britannique et les municipalités précisément sur ce dont vous parlez. Quand le ministre s'est rendu là et a déclaré que l'application de la loi d'assistance du Canada s'imposait et qu'on devait exercer des pressions sur le gouvernement provincial, on a dit: «Bien, mais nous allons exiger une contribution plus généreuse des municipalités». C'est ce qui a déclenché les hostilités. Vous pouvez compter sur les doigts d'une main dans n'importe quelle province les municipalités dont un travailleur social dirige le service d'assistance. D'habitude c'est l'un des administrateurs et dans les petites municipalités, c'est encore celui qui va prendre sa retraite l'année suivante, ou quelque chose du genre: on lui trouve un emploi. Le travailleur social réussit à s'introduire dans les municipalités plus importantes. Les petites municipalités surveillent leurs sous de près.

La sénatrice Fergusson: Vous en savez plus que moi là-dessus. Je n'ai que ma propre expérience.

Le président: Vous avez soulevé la question.

La sénatrice Fergusson: Au Nouveau-Brunswick, aussi petit qu'il soit, plusieurs municipalités emploient des travailleurs sociaux, mais je vais vérifier cela.

Le président: Le Nouveau-Brunswick fait bien les choses mais il est le seul en son genre: il a adopté une approche régionale, ce qui lui permet de venir à bout du problème.

La sénatrice Fergusson: Je parlais d'une période qui a précédé l'approche régionale, il y a de nombreuses années.

M. Brownlee: Je pense que quelques-unes des situations les plus déprimantes que j'ai pu observer avaient pour cadre la campagne du Manitoba à l'époque où j'y travaillais. Les conseils ruraux n'accordaient pas de fonds à l'assistance. Dans cette municipalité, quand une famille avait des besoins urgents, on la laissait manquer de nourriture. Je me suis occupé personnellement d'un cas où une famille de trois enfants recevait $10 par semaine. C'est incroyable. Nous n'avons pas fait joujou avec le problème: des batailles ont été livrées, et les résultats de cette action apparaissent dans tout le pays.

La sénatrice Fergusson: Merci. Je le regrette, mais je n'ai pas vraiment compris cela.

Le président: Permettez-moi de vous poser une autre question qui me tracasse; on peut peut-être y répondre. Vous avez entendu ce matin les dames; certaines sont vos clientes. Vous avez parlé du travailleur pauvre. Je n'ai pas à vous le définir; vous le connaissez aussi bien que moi. Supposons pour le moment qu'il a besoin de secours. Quel qu'il soit, où iriez-vous en chercher pour lui?

M. Brownlee: Voulez-vous dire un secours pécuniaire?

Le président: Il gagne moins que les services actuels accordent à une famille de 5 personnes. Il vous présente son problème. Cependant il travaille à plein temps. Où pourriez-vous lui procurer de l'argent?

M. Brownlee: Je m'adresserais à la municipalité et je demanderais qu'on ajoute un supplément à son salaire.

Le président: En passant par l'assistance?

M. Brownlee: Oui.

Le président: Alors vous l'introduiriez dans le système de l'assistance dont il deviendrait l'une des parties. Il n'en fait pas partie actuellement: il travaille à plein temps. Ainsi vous l'introduiriez dans le système de l'assistance?

M. Brownlee: Oui, je le ferais.

Le président: Connaissez-vous des gens qui ont réchappé de ce système? Combien de générations avez-vous vu se succéder à l'assistance? Combien de gens avez-vous rencontrés?

M. Brownlee: Vous voulez dire: qui y ont eu recours pendant des générations?

Le président: Oui, pendant des générations.

M. Brownlee: Pas tant que cela, vraiment.

Le président: Mais vous le feriez pénétrer dans le système de l'assistance pour lui obtenir de l'argent?

M. Brownlee: Oui.

Le président: Et vous pensez que c'est ce qu'il y a de mieux pour lui?

M. Brownlee: C'est ce qu'il y a de mieux dans l'état actuel des choses.

Le président: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je connais ce qui existe de mieux actuellement, ou je crois le connaître. J'adresse cette question à vous deux, et vous pouvez vous consulter si vous le désirez. Ce n'est pas une question facile, et vous auriez dû y penser, parce que vous êtes au courant des problèmes. Que feriez-vous de lui?

Le feriez-vous entrer dans le système? Et si oui, comment l'en feriez-vous sortir?

M. Gray: J'y pense, en considérant la question de manière plus large: les allocations aident peut-être l'individu, mais elles entretiennent les bas salaires.

Le président: Je suis content que vous ayez saisi cela.

M. Brownlee: Bien, concédé. Mais si l'homme a dix enfants . . .

Le président: Je ne me soucie pas du nombre d'enfants qu'il a. Il a besoin d'argent, et nous sommes disposés à le lui accorder. Vous lui conseillez de se le procurer à l'assistance et de prendre place dans le groupe des assistés.

M. Brownlee: Monsieur, votre question implique, à mes yeux, que vous avez une conception négative du système d'assistance.

Dès le début, j'ai essayé de mettre en relief le principe suivant: il vous faut refuser l'idée qu'il appartient au pourvoyeur de la famille de lui fournir tout l'argent dont elle a besoin. Nous affirmons que ce n'est plus vrai. Vous pouvez hausser le salaire minimum tant que vous voudrez; mais si un homme a une famille nombreuse, je ne vois aucune raison pourquoi lui ou vous auriez des scrupules à vous introduire dans le «système d'assistance». Si ce système peut fournir un supplément à son salaire, ou lui garantir un revenu ou quoi que ce soit qui lui permette de surnager, je ne vois pas que ce soit nécessairement une mauvaise chose.

Le président: C'est la famille qui devrait servir de critère dans l'allocation du supplément ou du salaire annuel garanti. Je souhaiterais qu'on les distingue.

Le sénateur Hastings: Ce que vous faites, c'est d'accorder à cet homme par le truchement de l'assistance un salaire annuel garanti avec ce que cela comporte de flétrissant.

Le président: Je ne pourrais mieux dire que le sénateur Hastings. Il n'est pas facile de répondre. Réfléchissez sur cette proposition: elle est très intéressante.

Le sénateur Hastings: N'est-ce pas ce que nous faisons?

M. Brownlee: Dans le système actuel, oui. Mais je préfère recourir à l'assistance plutôt que de voir les gens mourir de faim. Nous ne sommes pas omnipotents; nous ne pouvons changer cela sous le système actuel.

Le président: Nous ne le pouvons pas, nous non plus; mais nous pensons aux moyens d'y arriver.

La matinée a été très intéressante, et nous avons pris les moyens de vous la rendre intéressante à vous aussi, messieurs. Nous voulions vérifier si vous avez encore droit à votre diplôme et si vous êtes compétents. Vous avez réussi l'examen tous les deux, et vous vous en êtes bien tirés. Vous devez comprendre que nous ne pouvions questionner plusieurs des dames qui étaient à mes côtés ce matin de la même façon que vous. Ce sont des bénéficiaires et elles ne possèdent pas votre compétence. Voilà pourquoi nous sommes un peu plus rudes.

La sénatrice Fergusson: A mon avis, certaines d'entre elles connaissent le sujet.

Le président: Mme Menzias a plus de compétence que la plupart d'entre nous. Ce sont des spécialistes, et nous voulions tirer d'eux le plus de renseignements possible. Vous nous avez été très utiles. En creusant certains sujets, vous nous avez donné une idée de ce qui se passe, vous avez rafraîchi certaines choses que nous connaissions déjà et vous nous aidez à tirer des conclusions. M. Gray, ne soyez pas aussi pessimiste sur ce qui peut être réalisé et sur ce qui ne le peut pas.

M. Gray: J'allais vous dire la même chose.

Le président: Je pense qu'un temps viendra où cet échange de vues d'avérera très utile; j'espère qu'il n'est pas trop éloigné. Je vous remercie beaucoup d'être venus.

APPENDICE «A»

Le *Family Bureau* du Winnipeg métropolitain, 264 rue Hamilton, Winnipeg 1.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL DE LA PAUVRETÉ PAR LES TRAVAILLEURS PAUVRES

Le présent mémoire, qui décrit les conditions de vie des gens pauvres, a été préparé sous les auspices du *Family Bureau* du Winnipeg metropolitain, par un groupe de familles ne disposant que d'un faible revenu. Les soucis de ce groupe sont typiques de l'attitude, des besoins et des conditions de vie des travailleurs pauvres et mettent en lumière certains aspects de la pauvreté que le Comité sénatorial devrait étudier attentivement.

Les instances de ces gens se rattachent étroitement à l'offre de meilleurs services d'assistance familiale à l'échelle nationale. Ils demandent instamment que les divers programmes d'aide soient plus en rapport avec les besoins des assistés et qu'on les consulte d'une façon effective dans l'élaboration des programmes à leur intention, afin que ceux-ci puissent convenir davantage aux besoins réels de la communauté et de ses membres.

Le présent mémoire exprime clairement le désir qu'ont les travailleurs pauvres de demeurer indépendants et productifs, ce qu'ils ne peuvent réaliser par suite des frais croissants que comporte le maintien d'une famille dans notre régime socio-économique, à l'heure actuelle. L'adoucissèment de ces conditions, sinon leur suppression, est l'un des principaux thèmes du mémoire. On estime qu'il serait préféralble que les assistés puissent se procurer plus facilement un meilleur choix d'articles essentiels plutôt que de compter uniquement sur le supplément du revenu.

En effet, on ne peutguère espérer que le pouvoir d'achat des pauvres s'accroisse, car l'augmentation du prix des marchandises offertes sur le marché dépasse souvent celle de leur revenu. Il faudrait donc restreindre devantage le crédit et rendre plus facile l'accès aux marchandises, aux services et à l'information.

Ceux qui ont préparé ce mémoire exigent que beaucoup de changements soient apportés aux structures actuelles. Selon eux, ces changements allègeraient grandement les difficultés qui accablent les pauvres. Nous espérons que le Comité étudiera attentivement nos propositions et que celles-ci l'aideront à formuler des solutions nouvelles aux problèmes croissants qu'engendre la pauvreté.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu tenir compte du présent mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

Préface
L'état de pauvreté
La pauvreté et ses réalités
Une image de la pauvreté
Une étude de la pauvreté

Discussion sur les problèmes des familles à faible revenu

Ressources et information

Habitudes de crédit, affaires du consommateur et orientation en matière de dettes

Coordination et extension des services spéciaux
Services d'auxiliaires familiales
Recommandations et conclusions

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL SUR LA PAUVRETÉ

par

LE COMITÉ D'ACTION CONCERNANT LES SERVICES SPÉCIAUX

et

LE *FAMILLY BUREAU* DU WINNIPEG MÉTROPOLITAIN
264 RUE EDMONTON
WINNIPEG 1 (MANITOBA)

PRÉFACE

1. Ce mémoire est l'œuvre collective du *Family Bureau* de Winnipeg, organisme de bienfaisance familiale, et d'un groupe de citoyens à qui cet organisme fournit présentement des services d'assistance à domicile et de soins quotidiens. Le mémoire présente surtout les vues de ceux qui ont collaboré à sa préparation et qui sont tous très conscients des problèmes relatifs à la pauvreté, tout particulièrement ceux qui touchent la famille à faible revenu. Tous ont connu les difficultés inhérentes au manque de ressources et peuvent commenter avec connaissance de cause l'impuissance de notre économie et de notre système d'assistance sociale à répondre aux besoins des petits salariés.

2. Il est naïf de vouloir donner à la pauvreté, ou un de ses aspects, une définition purement académique ou philosophique puisqu'une telle définition peut aisément donner naissance à une théorie qui ne tiendrait pas compte des réalités. C'est justement là que les solutions existantes font défaut; en effet, elles semblent contribuer au maintien des causes de la pauvreté plutôt que de s'adapter aux besoins toujours changeants des citoyens pour qui les divers systèmes ont été créés.

3. Les faits et les données réunis dans le présent exposé serviront à illustrer et a souligner les difficultés qu'éprouvent les petits salariés. Les dilemmes, les souffrances, les misères et les frustrations touchant chacun des différents cas qui seront décrits soulignent les besoins que devront combler les futurs programmes d'envergure municipale, provinciale ou fédérale. L'expérience de notre groupe, relatée dans notre mémoire, indique l'existence de lacunes manifestes dans les programmes d'aide aux familles à revenu modique. Toutes ces lacunes résultent du manque d'influence et de pouvoir, tant économiques que sociaux, des gens à faible revenu. Au lieu de pouvoir se procurer les articles et les services dont elles ont besoin selon leur situation, les familles à faible revenu se trouvent souvent dans l'embarras sinon dans la misère. Et l'on s'attend à ce qu'elles souffrent en silence. Dans de telles circonstances, pauvreté et futilité deviennent vite synonymes; sur ce point, nous ne saurions mieux vous faire part de nos vues qu'en citant le poème suivant:

LIFE

Poverty,
Misery, hurt and sorrows,
Each one a measure of pain;
Empty todays and tomorrows,
Each one we enter in vain.

Reality,
Airy daydreams plot new ways,
To fill the barren years;
The cruel and dreary days,
Demand their due in tears.

Apathy,
We must endure the terrible threat
That constant bondage is man's pay,
For freedom's price will not be met,
And the future moves farther away.

Misery,
As vast loneliness, anger and fear
Meld with weakness, want and despair
To claim their tariff year by year,
We leave the futile fight for fare.

Eternity,
Life is a meaningless mime,
For we struggle, weaken and die,
Becoming the victims of time
Dispatched without a sigh.

Jacqueline Briscoe

L'ÉTAT DE PAUVRETÉ

4. Il nous arrive trop souvent de considérer la pauvreté comme une vertu et d'en oublier le côté humain. Nous étudions minutieusement et avec soin les causes de la pauvreté et établissons le bilan de son influence sur l'économie. Malheureusement, dans tout cela, nous faisons que très peu état des effets de la pauvreté. Pourtant, ce sont les effets de la pauvreté qui sont insidieux et non ses causes. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir ce qui arrive quand le revenu d'une famille est grandement diminué et que ses membres sont réduits à démontrer leur admissibilité à l'assistance sociale avant d'obtenir quoi que ce soit.

5. Pour la plupart de ceux qui sont placés dans une telle situation, il n'y a plus de liberté de choix; ils doivent ou se contenter de ce qu'ils peuvent grapiller, ou saisir avidement ce qu'on leur donne. Au bas mot, cela est déshumanisant et rend un très mauvais service à ceux dont l'existence dépend d'un faible revenu. En effet, pourquoi faut-il pénaliser ces gens parce qu'ils n'ont pas réussi à s'assurer un revenu au minimum vital et, par conséquent, ne peuvent atteindre qu'un niveau de vie peu élevé?

6. Dans sa narration de l'expérience qu'elle a vécue au cours de six années de misère, Mme Hogan témoigne l'existence d'une situation déjà décrite. Les embarras où elle s'est trouvée sont ceux qu'éprouve toute mère qui est l'unique soutien d'une famille d'adolescents; cependant, si dans pareil cas, les problèmes ne sont pas ordinaires, ils ne devraient pas être inévitables.

7. «Quand on relate une histoire de ce genre mieux vaut commencer par le commencement.

8. Lorsque je suis revenue à Winnipeg, il y a huit ans et demi, mon mari et moi étions séparés, de fait, mais non légalement. J'ai alors pris contact avec le *Family Bureau* afin de chercher conseil, mais malheureusement des conseils entachés de partialité ne peuvent pas aboutir à grand chose. En septembre 1962 je me suis séparée légalement; quelque mois plus tard, soit en juin 1963, j'ai obtenu un divorce.

9. Au début et jusqu'à ce que mon mari quitte Winnipeg, je recevais de lui une pension alimentaire mensuelle de $320.00. A cause de maladie, il avait dû abandonner son emploi à la Federal Electric où il occupait le poste de Coordinateur du projet «Sea-Lift» et recevait un salaire de $14,000 par an, et s'en aller demeurer à Toronto. Il cessa alors de payer la pension alimentaire et il me fut difficile de limiter mon budget aux $200.00 que je gagnais chaque mois. Il a fallu trois ans à la Cour du bien-être social ici et à Toronto pour étudier mon cas, et me verser enfin l'allocation de subsistance que je reçois maintenant. Tout ce que j'ai reçu de mon mari durant ces trois ans s'élève à environ $1,200.00.

10. Afin de pouvoir travailler pour subvenir aux besoins de ma famille, j'ai dû trouver quelqu'un pour prendre soin de mes quatre enfants qui étaient alors âgés de 8, 6, 5 et 2 ans.

11. Je n'avais aucun parent à Winnipeg, mais je possédais à ce moment (1962) suffisamment de biens pour engager une gardienne fiable. Malheureusement, il était difficile, comme il l'est encore aujourd'hui, de trouver une gardienne fiable, en consultant les petites annonces. J'ai donc été obligée de placer les plus âgés de mes enfants dans un couvent, à Bruxelles, au Manitoba; ils y sont restés jusqu'au mois de juin 1964. Les religieuses ont bien voulu m'aider en n'exigeant pas de paiement pour les six derniers mois de leur séjour. Dieu soit loué, qu'il en ait été ainsi, parce que je devais prélever $60.00 sur les $200 que je gagnais pour payer la pension de mon bébé que je laissais dans une famille depuis le dimanche soir jusqu'au vendredi soir après mon travail.

12. L'arrivée du temps des vacances présenta un problème. Le service du bien-être social de Winnipeg à qui j'avais demandé de l'aide, m'avait répondu qu'il n'y pouvait rien parce que je gagnais trop. En réalité, après avoir déduit le loyer, soit $95.00, et les $60.00 que je payais pour la pension de Paddy, il ne restait pas grand'chose.

13. J'ai dû ramener les enfants à la maison. Durant l'été, une vieille tante vint, à titre gracieux, en prendre soin. Par la suite, j'ai pu trouver une pension pour le bébé, mais il me fallut laisser les autres enfants seuls une demi-heure le matin et une heure le soir.

14. Durant tout ce temps je n'ai cessé de chercher de l'aide, n'importe quelle sorte d'aide. Je ne pouvais compter sur ma famille qui demeurait à Vancouver et qui, d'ailleurs, n'avait pas les moyens de m'aider. Je savais que le *Family Bureau* plaçait des aides ménagères dans les foyers sans mères, mais aucune assistance ne pouvait venir de ce coté-là.

15. Mon fils, qui, avec ses sœurs, s'adonnait à tout détruire, durant les moments où je devais les laissér seuls, décida un jour de mettre le feu (il était alors âgé de 8 ans). Je reçus la visite d'un inspecteur du service des incendies; par la suite, plusieurs personnes avec qui j'avais discuté de cette affaire me conseillèrent de faire admettre mon fils au *Children's Hospital* afin de lui faire subir un examen par un psychiatre. De plus, plusieurs fonctionnaires m'ont laissé entendre que mon fils me serait enlevé parce qu'il était abandonné. Le fait que je ne pouvais pas trouver d'aide importait peu. Le séjour de mon fils à l'hôpital dura trois semaines, mais le psychiatre ne fit aucune recommandation.

16. Finalement, la situation tourna au pire, et l'on m'aida. Le *Family Bureau* obtint la permission d'aider les mères telles que moi en leur fournissant une aide ménagère qui prendrait soin de la famille durant leur absence. J'ai été la première à Winnipeg, je crois, à recevoir ce genre d'assistance.

17. L'aide ménagère fournie par le Bureau d'assistance venait chez moi cinq jours par semaine, ce qui me permit de garder le bébé à la maison. Il est inutile de dire que cela nous fit beaucoup de bien, à moi et aux enfants. Cependant, je dois faire observer que dans le cas de mon

fils, si cette aide avait pu être obtenue dès le début, des traitements prolongés n'auraient pas été nécessaires. Je l'ai placé récemment sous les soins d'un psychiatre professionnel; en outre, nous bénéficions en tant que groupe familial des services d'un travailleur social. J'espère que cela apportera les résultats attendus. Auparavant, Bill avait été sous les soins de la Clinique d'orientation de l'enfance.

18. Je remercie Dieu de l'aide reçue du *Family Bureau*, de ses aides ménagères et travailleurs sociaux dévoués, qui, tous sont très sympathiques et savent toujours trouver le temps pour m'aider à résoudre mes problèmes, quelle que soit leur importance. Je vous l'assure, quand on est seule, ça fait du bien de trouver quelqu'un à qui on peut se confier. Depuis que le plus jeune de mes enfants va à l'école, j'ai eu une aide ménagère à temps partiel, ce qui m'a été d'un grand service.

19. Au cours des années, nous avions occupé plusieurs logements, dont le loyer était, chaque fois, moins cher. A la fin, la situation devint intenable. Alors, avec l'aide de mon employeur, et par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, j'ai acheté une maison. J'ai payé $100.00 comptant et la mensualité courante, qui comprend le remboursement du capital, les intérêts et les taxes, s'élève à $96.00. Le fait que j'aie pu acheter une maison contre hypothèque est heureux, parce qu'aujourd'hui il est quasi impossible pour les gens à revenu modique, et même pour les gens à revenu moyen, d'en faire autant. Ce n'est pas un palais, loin de là, mais elle nous appartient et les enfants peuvent y recevoir leurs amis quand ça leur plaît. Si elle tombe en ruines, on s'en fiche; les chances sont qu'elle durera encore une dizaine d'années, au moins; après cela, nous n'aurons pas besoin d'une maison aussi grande.

20. En novembre 1968, j'ai dû subir une opération à l'épaule. On y a placé des tiges, mais je n'ai pas encore l'usage complet de mon bras. A cette occasion, le *Family Bureau* est venu à mon secours encore une fois. Non seulement en plaçant une aide ménagère dans mon foyer, mais aussi en m'accordant l'appui moral qui m'a permis de tenir le coup. On m'avait dit que je recouvrerais l'usage total de mon bras au bout de six semaines; quand j'ai finalement appris que je ne pourrais jamais m'en servir comme auparavant, ça été un rude choc. Même si j'ai dû m'absenter de mon travail durant neuf mois, je me compte chanceuse de pouvoir encore gagner un assez bon salaire.

21. Quand j'appris que je devais subir l'opération en question, j'ai recherché l'aide du Service municipal de bien-être social, mais on m'a répondu qu'il était inutile d'en faire la demande tant que je ne serais pas actuellement sans travail. Je ne pouvais pas recevoir une indemnité de la Commission d'assurance-chômage (même après avoir contribué pendant plusieurs années), puisque j'avais laissé mon emploi de mon propre gré. Comme si l'on choisissait d'être malade ou de devenir infirmeem

22. Si ce n'eut été du *Family Bureau* et d'un fonctionnaire du gouvernement provincial qui m'ont conseillée de m'adresser au Service provincial du bien-être, je ne sais pas ce que j'aurais fait. Si je m'en étais tenue à l'avis du Service municipal du bien-être, je n'aurais eu que deux jours pour trouver une gardienne et régler tous mes problèmes financiers. En fait, j'ai pu laisser mon travail, à 17 heures, un vendredi et être admise à l'hôpital à midi le mercredi suivant. En fin de compte, dans une pareille situation, que peut-on accomplir dans deux jours?

23. Après l'opération, j'ai dû retourner à l'école car je manquais de coordination dans les mains. Ce stage, rendu possible grâce au programme d'aide du ministère de la Main-d'œuvre, dura trois mois, après quoi, j'ai pu retourner au travail. J'ai eu de la chance de trouver un emploi qui offre certaines chances d'avancement et qui assure ma subsistance et celle de mes enfants. j'aurais désiré me perfectionner davantage, mais malheureusement le programme du ministère de la Main-d'œuvre ne prévoit pas de cours d'une durée plus longue qu'une année. J'aurais voulu suivre un cours de gestion des affaires, et pour cela il m'aurait été possible de recevoir une indemnité de subsistance du Service provincial du bien-être social, à la condition que le ministère de la Main-d'œuvre paie les frais d'enseignement. Mais encore une fois, cela ne fut pas possible.

24. Voilà les faits les plus saillants. Si mon récit est verbeux c'est parce que je veux souligner le besoin qui existe d'un système qui permettrait aux gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral d'aider les gens, qui, comme moi, veulent demeurer indépendants et qui ne peuvent se faire à l'idée de vivre aux dépens de la société. Il devrait être possible de réunir les différents services dans un organisme unique, conscient des divers problèmes et capable d'apporter des solutions coordonnées sans que la personne en quête d'aide ne voit sa démarche bloquée par un service quelconque, avant même de pouvoir faire quelque chose.

25. Pourquoi n'existerait-il pas un service qui pourrait fournir des aides ménagères aux foyers qui en auraient besoin pour une raison ou une autre, soit la maladie, l'absence d'une mère ou d'un père, comme dans mon cas? Pourquoi faut-il que les gens attendent, comme c'est le cas très souvent, qu'il soit trop tard, et que la famille soit dispersée ou que les enfants soient devenus des délinquants parce qu'ils ont été laissés sans surveillance pendant de trop longues périodes? Je crois, et beaucoup sont de mon avis, qu'on devrait placer dans un foyer, où les parents essaient de faire quelque chose qui leur permettrait de conserver leur amour-propre et leur dignité, une personne fiable qui prendrait soin des enfants. S'il était possible pour les jeunes de s'occuper à quelque chose durant le temps des vacances, et si les étudiants en âge de contribuer au soutien de la famille avaient l'occasion de trouver du travail, ne serait-ce que pour quelques heures chaque jour, le sort des foyers à faible revenu serait amélioré.

26. Je pourrais en dire davantage: Toutefois, pour ma part, je suis convaincue que si on avait permis au *Family Bureau* d'aider plus tôt la mère d'une famille sans père, qui devait travailler, je ne serais pas devenue la personne nerveuse et très émotive que je suis maintenant, et mon fils n'aurait pas les problèmes qu'il a aujourd'hui. Je puis vous assurer, et je suis certaine de parler au nom de toutes les mères qui ont dû le faire, que ce n'est pas chose facile pour une femme de subvenir aux besoins d'une famille; c'est dur à la fois pour la mère et pour les enfants. Dans le cas des enfants, c'est doublement dur; en effet, si la femme a perdu son mari, eux, ils ont perdu leur père et manquent leur mère qui doit passer beaucoup de temps en dehors du foyer afin de gagner suffisamment. Ils manquent aussi la tendresse et l'amour d'une mère qui doit ménager ses sentiments afin de ne pas nuire au maintien d'une discipline nécessaire. C'est aussi doublement dur pour la mère, d'abord

parce qu'elle ne peut toujours agir comme toute mère aimerait le faire envers ses enfants, et parce qu'il n'est pas facile pour une mère de gagner suffisamment pour subvenir aux besoins de quatre enfants.

27. Tel que je l'ai déjà dit, si les programmes d'éducation organisés par le gouvernement comprenaient un service d'aides ménagères, il en coûterait beaucoup moins que de maintenir tous ces organismes qui semblent faire double emploi.

28. Je dois le répéter, nous dont le revenu est faible, avons besoin d'aide. Par aide, je n'entends pas charité, mais bien l'occasion d'améliorer la situation et la vie familiale qu'un manque de formation et de connaissance nous réserve, et cela grâce à des services d'aides conjoints.

29. Il y aurait peut-être moins de gens qui dépendraient des organismes d'assistance pour vivre, et moins de jeunes qui quitteraient l'école avant d'avoir acquis la formation et les connaissances qui pourraient les empêcher de répéter l'expérience de leurs parents, si on leur assurait le même service et le même dévouement dont le *Family Bureau* et son personnel ont fait preuve à mon égard. Le *Family Bureau* a été une providence.

LA PAUVRETÉ ET SES RÉALITÉS

30. Il est reconnu que la pauvreté est une condition qui influence la vie de plusieurs milliers de Canadiens. A ce phénomène on a prêté une multitude de caractéristiques, et ses causes ont été définies de bien des façons. En dépit de tout cela, la pauvreté demeure un fléau qui fausse l'attitude et nuit à l'épanouissement et l'avancement de tout un secteur de la population du Canada.

31. Dans certains milieux, la pauvreté est synonyme d'assistance sociale et de tout les maux dont souffre celui qui est assisté. On admet que la condition des personnes qui satisfont aux critères imposés par les services de bien-être est bien au-dessous du niveau dit «de pauvreté», mais leur nombre n'est qu'un échantillonnage du segment de la population qui doit vivre dans l'état de pauvreté. L'analyse des données recueillies au cours du recensement de 1961 contenue dans le Cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada publié au mois de septembre 1968, révèle que les deux-tiers des chefs de familles pauvres (selon des estimations assez prudentes) étaient des ouvriers et que trois-quarts des familles comprenaient au moins un gagne-pain.

32. Lorsqu'on parle de pauvreté, le mot clef c'est évidemment «condition». Pour les travailleurs pauvres qui, avec ses semblables, constituent le groupe la plus important de ceux qui vivent dans le pauvreté, le manque de revenu n'est pas le critère de pauvreté le plus frappant. Pour lui, c'est plutôt le manque d'occasions favorables, de ressources et de pouvoir qui importent. Il trouve les moyens de subvenir tant bien que mal à ses besoins de logement, de nourriture et de vêtement, mais il n'a pas le moyen de se récréer ni de se procurer de petits à-côtés. La pauvreté devient donc très difficile à définir. En effet, les définitions de la pauvreté n'en isolent pas la vraie nature, et aucun des critères usuels d'ordre social, économique et politique ne définit ce que c'est que de vivre au seuil de la pauvreté.

33. Nos collectivités ne sont pas organisées pour assurer le soutien des petis salariés qui n'ont pas de pouvoir d'achat ni d'influence dans leur milieu. Si l'un deux admet son impuissance à subvenir à ses besoins, notre société lui accorde l'aide avec bienveillance et assujettit ses activités à un contrôle bureaucratique. A partir de cet instant, la vie de cette personne est régie par les principes et les règlements d'un système souvent périmé, qui veut que l'assisté social renonce à ses droits. De plus, il ne s'agit pas de lui rendre la vie trop facile, de peur qu'il ne devienne un parasite.

34. Malgré cette mise en accusation, le système d'assistance offre pour quelques-uns, certains avantages limités. Aussi, le Service du bien-être peut leur procurer des choses qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter, tels les soins dentaires et de la vue, les médicaments et les réparations d'articles ménagers. Ils peuvent également profiter de l'influence et des pressions que le Service peut exercer. Cependant, l'individu ou la famille qui veut se prévaloir de ces avantages douteux, doit accepter un compromis. L'un et l'autre doivent être prêts à échanger leur amour-propre contre le titre «d'assisté social». Pour plusieurs c'est trop exiger.

35. Notre société cherche à assurer un niveau de vie élevé, ce qui comporte des pressions sociales considérables pour ceux qui ne peuvent pas entrer dans la course ou même suivre le courant. En effet, il en coûte beaucoup pour tirer profit des possiblités qui s'offrent—souvent beaucoup plus que les moyens dont dispose une famille qui doit se contenter d'un revenu minimal pour subsister. L'éducation en offre un exemple notoire: les dépenses qu'entraîne l'ouverture des classes à l'automne pour une famille nombreuse et à faible revenu. Ainsi, l'éducation, au lieu d'être une occasion favorable pour les enfants, devient un dilemme social. Si l'on ajoute à tout cela les dépenses spéciales et relatives à certains cours et le coût des activités inscrites au programme, tels les visites et les projets d'étude, il est évident que les enfants de familles à faible revenu doivent souvent laisser passer ces occasions, ce qui limite leurs chances futures de succès qui dépendra de leur formation scolaire. De plus, comment habiller convenablement les enfants pour l'école quand on doit se contenter de vêtements que les plus jeunes héritent de leurs aînés ou qu'on obtient grâce à la charité des autres. Comment aider les enfants à accepter d'être constamment privés des à-cotés et des faveurs que leurs compagnons qui appartiennent à des familles plus favorisées prennent pour acquis?

36. La pauvreté devient une attitude subtile de contrainte et de négation. C'est un état qui ne connaît pas beaucoup de compensation. Ceux qui sont forcés de vivre dans l'état de pauvreté deviennent graduellement frustrés et épuisés par les efforts qu'ils doivent faire pour joindre les deux bouts. Les stimulants à court terme sont sans valeur, parce qu'ils tendent à créer une fausse sensation de sécurité et d'accomplissement. Ce qu'il faut, c'est un programme complémentaire d'aide directe et continue qui tiendrait compte du sentiment naturel de dignité chez l'individu et lui permettrait de mettre en valeur toutes ses aptitudes, plutôt que de dépenser toutes ses énergies à la seule fin de survivre.

37. La pauvreté, vue de cet angle, prend un aspect darwinien. En effet, dans notre société, l'individu s'adapte à son ambiance et s'y conforme. De cette philosophie est née la classe pauvre qui ne fait que s'accroître. Cette classe se sent écartée du reste d'une société où les choses matérielles et les divisions sociales priment. Il s'en suit que ceux qui vivent dans l'état de pauvreté, qui pour eux équivaut à la pénurie de moyens, élèvent la voix pour exiger des chances égales et un appui financier assuré.

38. A mesure que la société s'adapte à son environnement naturel, la situation du monde, par l'évolution de la science, de l'industrie et de l'économie, crée pour l'individu qui en fait partie, de nouveaux problèmes de survie. D'une part, il arrive très souvent que l'homme ne possède pas ce qu'il faut pour y faire face et en accepter les conséquences inévitables. De l'autre part, la société manque à l'obligation qui est sienne de fournir à l'individu, cet infime élément, les moyens de résoudre ces problèmes et d'atteindre les nouvelles fins que cette évolution rattache à son existence. Souvent, les vieux systèmes doivent être repensés ou même complètement remplacés; il ne suffit pas seulement de les «rafistoler».

39. Le travailleur nécessiteux désire garder son indépendance et ne veut pas voir son existence réglementée par un système imbu de paternalisme, tel celui qui présentement lui verse une indemnité de secours. Des programmes d'aide, progressifs et variés, ainsi qu'une nouvelle méthode d'application doivent être mis sur pied, afin de permettre aux moins favorisés d'améliorer leur sort tout en leur accordant une certaine indépendance.

40. Les privations qui accompagnent la pauvreté touchent tous les membres de la famille et limitent leur activités. Le fait d'avoir à lutter constamment pour assurer leur existence les rend conscients des choses qui leur font défaut, mais ne contribue pas à améliorer leur niveau de vie ni n'offre ou ne crée l'occasion de s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté.

41. En langage imagé, le pauvre est souvent qualifié de «sans valeur», de «sans pouvoir», de «sans moyens» ou encore «d'acheteur à crédit». Dans une société où la valeur humaine est trop souvent mesurée en dollars et cents selon ce que l'on gagne ou le bien que l'on a acquis, et par le nombre de diplômes ou de grades universitaires qu'on a obtenus de divers collèges ou universités, il est difficile de reconnaître chez le pauvre un sentiment de valeur pour ce qu'il a appris à l'école de l'expérience. Ses connaissances ne sont pas reconnues par aucune université et ne lui donnent pas l'assurance d'un meilleur emploi. Le récit d'une mère laissée seule avec trois enfants illustre le dilemne où se trouve le pauvre.

42. En 1960, alors que je recevais une allocation de secours qui complémentait mon salaire, j'avais conçu l'idée, qu'à moins d'un événement fortuit, je pourrais, avec l'aide d'un emprunt de la Caisse populaire, acheter une maison aussitôt que mon revenu annuel atteindrait $4,200.00 ou $4,500.00. (Il faut mentionner que j'ai quitté l'école après la 9e année). Maintenant que le chiffre visé a été atteint, le revenu minimal établi par la Société centrale est passé à $6,000.00. D'ici à ce que mon revenu atteigne ce montant, on exigera peut-être un revenu minimal de $10,000.00. A ce moment, les enfants auront grandi et ma condition sera toujours au-dessous du seuil de la pauvreté. Voilà l'avenir du pauvre.

43. Et pourtant, que la société le reconnaisse ou non, le pauvre représente une VALEUR. Il est plus que temps que l'on reconnaisse cette valeur et que l'on accorde par écrit au pauvre le crédit qu'il mérite pour ce qu'il a appris à l'école de l'expérience.»

UNE IMAGE DE LA PAUVRETÉ

1. *Assistance ou travail*

44. N'ayant pas les moyens de pourvoir à ma subsistance et celle de mes trois enfants d'âge pré-scolaire, la question qui se posait était la suivante: «Devrais-je m'inscrire au Service du bien-être, ou devrais-je trouver du travail.

45. A cause de la condition de la famille que les émotions et la r ¡sère avaient ébranlée, je vis dans le Service du bien-être une solution immédiate au problème urgent engendré par une brouille de ménage qui ne semblait pas vouloir s'arranger. On m'a dit que le Service ne pouvait m'aider tant que je n'aurais pas obtenu une ordonnance de séparation—une chose que ni moi ni mon mari ne désirions, même si je ne pouvais pas faire face à la situation. Le règlement était formel—pas de séparation, pas d'aide. Ainsi, une ordonnance de séparation fut obtenue; je dois cependant dire qu'en revenant de chez l'avocat, mon mari et moi marchions bras dessus, bras dessous.

46. J'ai dépendu entièrement du Bien-être pendant seulement trois mois, et n'ai perçu qu'une aide supplémentaire pendant encore cinq années, après avoir obtenu un travail à mi-temps. C'est alors que je me suis vraiment posé la question de savoir s'il est avantageux de subvenir soi-même à tous ses besoins.»

47. BIEN-ÊTRE		SALAIRE	
Travail à mi-temps—salaire mensuel:	$ 30.00	Travail à plein temps (net):	$200.00
Aide supplémentaire du bien-être:	106.00		
	186.00		200.00
Moins la garde d'enfants:	30.00	Moins la garde d'enfants:	30.00
	$156.00		$170.00
Avantages sociaux.			
Médicaments, frais médicaux et d'hospitalisation, entièrement couverts.		Croix bleue et hospitalisation (partiellement couvert):	20.00
Lunettes et soins dentaires payés, un taxi aller-retour pour l'hôpital ou éventuelles visites d'urgence de médecins payés.		Lunettes pour le fils:	(31.00)
Garde assurée en cas de maladie, etc.		& non compris dans les dépenses du mois.	
	Pas de frais.		
	$156.00		$150.00
Changement d'équipement ou réparations possibles.	Pas de frais.	Brancher un poêle:	23.00
		Déménagement:	25.00
Déménagements en nombre limité dans des quartiers plus neufs.	Pas de frais.	Seulement le temps de faire des achats le matin aux magasins du coin alors que les prix sont plus élevés, et le choix, limité.	
Le temps de faire des achats au rabais—magasins d'occasion, magasins à bon marché, etc.		Les vêtements se détérioraient rapidement à cause d'un manque de soin, et coudre devenait un rêve.	
Le temps de raccommoder, nettoyer, faire de la couture et réparer du vieux linge.		Pas de mise en pli, pas d'occasion.	

L'occasion d'aller de temps en temps à l'école de coiffure pour une coupe de cheveux à $0.50 (à l'époque, pas ouverte le soir).

Les primes d'assurances étaient beaucoup plus fortes, parce que, cinq ans auparavant, on avait refusé de m'assurer étant donné que je recevais du bien-être.

N.B. Quoique les soins médicaux et les médicaments étaient gratuits à la clinique externe de l'hôpital, cela ne voulait dire que monaitèrement gratuits. Il en coûtait beaucoup en temps, perte d'heures de travail, frustrations, et souvent offenses à notre dignité d'homme.

2. *Logement*

48. «J'ai pu me rendre compte que dans ma recherche d'un logement, je n'étais pas tant stigmatisée par ma qualité d'assistée sociale, que par ma situation de femme séparée avec enfants. Une fois rayée de la liste du Bien-être, certaines portes se fermaient devant moi.»

49.

BIEN-ÊTRE	TRAVAIL
Quand j'étais sur le Bien-être, je pouvais dire que le ministère m'offrait $45.00 par mois pour le loyer, et l'on en tenait compte. Le propriétaire pouvait compter sur ces $45.00, et se limitait à ce montant assuré plutôt que de réclamer un $55.00 qu'il aurait eu beaucoup de peine à toucher. Nous avons vite appris à se servir du ministère comme d'un paravent. Le Bien-être conserve une liste noire d'environ quarante adresses où peuvent loger plusieurs familles, et où il prend bien garde de ne pas envoyer ses clients, parce que les conditions y sont très mauvaises. Les gens qui travaillent, eux, y vont.	Nous avons besoin d'un ministère du logement qui servirait les «ressources du pauvre» en trouvant des quartiers d'habitation convenables où les prix sont modérés; un ministère disposant d'informations concernant les écoles, commerces, magasins à bon marché, services de santé, pharmacies, cordonneries, etc . . . de sorte que nous sachions ce qu'on peut trouver dans la section où nous emménageons; un ministère qui puisse conseiller le propriétaire qui n'est pas sur les lieux, concernant les besoins et demandes du locataire à faible revenu; un ministère qui pourra dans certaines situations extrêmes exercer des pressions sur le propriétaire. Les «ressources du fauvre» sont le «pouvoir du pauvre». Parce qu'il n'est pas sur les lieux, le propriétaire fournira de la peinture de mauvaise qualité, ou fera un choix de couleurs médiocres, ignorant tout de leur effet déprimant.

3. *Finances*

50. «En dépit de ces avantages, j'étais résolue à ne pas dépendre bien longtemps du Bien-être; toutefois, je n'avais pas le courage de me couper de la seule sécurité qui avait été mienne pendant longtemps. Si je pouvais m'en passer, c'est qu'alors je ne reverrais plus un de mes enfants pleurer de faim, et plus jamais je ne me retrouverais sans le sou. Mais avec le salaire que je gagnais, ce ne pouvait être qu'un rêve. Alors que je dépendais encore du Bien-être, je décidai d'ouvrir un compte d'épargne à la banque du coin (un pâté de maison de chez moi—c'était un avantage de mon nouveau logement), ainsi je pouvais y encaisser avec dignité mes chèques de paye me venant de mon travail à mi-temps, et j'aurais l'occasion d'y déposer à chaque fois un petit montant (de $0.50 à $1.00 quand j'arriverais juste—peu de jeunes aujourd'hui croiraient qu'il vaille la peine d'y déposer un tel montant). Plus tard j'ouvris un compte courant, et je pus ainsi payer les factures par chèques. Ce qui à la fois représente un avantage et une économie. Le pauvre pense à tort que seul le riche peut se payer un compte en banque, alors que c'est le premier qui en a le plus besoin. Pour payer une facture, il vous en coûte dix sous pour le chèque, et six sous pour le timbre, sans compter l'économie de temps quand l'on pense que l'autobus vous coûte vingt-cinq sous seulement pour l'aller. Une fois organisée de la sorte, mes économies augmentant lentement mais sûrement, je demandai un prêt à la 'Caisse populaire' du coin afin de me ménager, à mon *propre nom,* (le nom d'épouse est souvent salie) un bon crédit. Aucun magasin ne voulait être le premier à me faire confiance. On exigeait de moi un co-signataire. Mais connaissant la politique, du moins écrite, d'aide aux gagne-petits' de la Caisse populaire, j'insistai pour que l'on passe à la pratique. J'en ai obtenu un prêt de $125.00, dont je respectai religieusement les règles de remboursement, sans jamais être un seul jour en retard. Toutefois, malgré ce bon crédit à la Caisse populaire, Eaton refusa de m'ouvrir un crédit tant que je serais pas complètement libéré du Bien-être. Une fois cela fait, je pris bien garde de fixer très bas le montant-limite de mes achats. A force de prudence, je veux dire de gestion très serrée de mon budget, ce n'est que onze ans plus tard que je pus acheter un bon d'épargne et ainsi faire profiter de l'argent pour toute la famille. Mais, si pour des raisons de santé je ne pouvais pas travailler encore longtemps, je retomberais à nouveau sur le Bien-être, et je perdrais tous ces avantages dûrement gagnés.»

4. *Education*

51. «L'École publique s'est avérée être un système efficace permettant à la majorité de la population de recevoir éducation et formation. Les minorités qui ont à la fois des besoins spéciaux et l'argent peuvent payer pour que l'on donne suite à ces besoins. Mais les minorités pauvres sont les perdantes et sont souvent obligées d'assumer le fardeau en attendant une mesure politique qui prend parfois des années à venir. Nous oblions trop souvent que les indigents ne sont pas inconscients, et qu'ils savent pertinemment ce dont leur famille a besoin, mais contrairement à leurs voisins plus prospères, ils n'ont aucun pouvoir d'achat, et doivent souvent combler leurs besoins au prix d'angoisses inimaginables, de frustrations, et souvent d'atteintes à leur dignité d'homme, ce qui les laissent profondément abattus. Je voudrais vous en donner un exemple.

52. Quand je fus inscrite sur la liste du Bien-être, mon fils aîné commençait l'école. Ma langue maternelle étant le français, et consciente des avantages d'une éducation bilingue, bien que sans le sou et sans possibilité d'en trouver, j'étais résolue à ne pas priver au moins mes enfants de cet apport éducatif si important et nécessaire.

53. Toutefois, en 1957, notre grand et bon système scolaire le défendait: C'était le problème d'un groupe minoritaire. En vertu d'une mesure politique, il n'y avait pas d'octrois alloués aux écoles privées et paroissiales, là où le français était enseigné. Et pour obtenir cet enseignement supplémentaire, je déménageai, pour éviter les

frais de transport, dans un minable logement situé près d'une école paroissiale. J'appris que le ministère du bien-être ne fournissait pas le matériel scolaire, livres, crayons, et le reste, à moins que l'enfant ne fréquente l'école publique. Aidé de gens généreux, nous avons lutté, moi et cinq autres familles de la même école, et dépendant du Bien-être, pour donner à nos enfants cet autre instrument de survivance. Aujourd'hui, nos familles en sont plus riches, plus riches d'une richesse que cette société matérialiste ignore: je n'ai aucun remerciement à faire au Gouvernement, à l'agence sociale et à l'École publique. Mon cœur est avec les pauvres minorités qui se débattent dans des problèmes similaires. On peut être pauvre de bien des façons.

54. Quand mon fils aîné, au seuil de l'adolescence, entra en neuvième année, comme il avait toujours été sous l'influence de femmes (sa mère, sa grand-mère, gardiennes d'enfants, religieuses enseignantes—ces dernières, les seules à donner un enseignement à un prix accessible aux gagne-petits), je pressentais que des mesures s'imposaient pour l'aider à devenir un homme bien équilibré. En 1965 je suis allé au Bureau de la famille du grand Winnipeg, n'ayant qu'une vague idée de ce qui pouvait être fait. Si je suis allé au Bureau de la famille, c'est parce qu'en 1956, 1957, au moment de l'écroulement de mon mariage, j'y avais trouvé les conseils et l'appui moral voulus, sans que ma dignité humaine en souffre, contrairement à l'expérience que j'ai faite du ministère du bien-être. Comme mesure préventive pour aider mon fils à traverser une période difficile de sa vie, un travailleur social fut assigné pour s'occuper de lui pendant une période de deux ans. Il ne m'en coûtait rien pour cela, étant donné mes revenus. La famille entière, pour ainsi dire, bénéficia des conseils du travailleur social, de quoi me rendre compte que j'étais une mère angoissée essayant de prouver qu'un foyer brisé ne produisait pas nécessairement des délinquants. Une fois libérée de ce préjugé (création de l'opinion publique et de la mauvaise publicité), je sentis les contraintes s'estomper et les échanges s'améliorer à l'intérieur de la famille. Ils étaient déjà fort bons, mais ils sont devenus encore meilleurs.

55. Nous avons besoin de plus de programmes ou organisations qui offrent aux gens de tout revenu ce type de mesures préventives. J'ai pensé que le fait d'envoyer mon fils dans une école secondaire pour garçons seulement, avec des professeurs masculins, aiderait à lui inculquer un comportement envers les hommes qui soit sain, question de contrebalancer l'influence d'un père qui l'a brimé et détesté. Le travailleur social était d'accord, mais comme les écoles publiques sont toutes mixtes, il m'a fallu faire appel à l'école privée. Je choisis celle dont les frais de scolarité étaient les moins élevés, en l'occurrence $420.00. Deux années d'affilée le ministère refusa, question de politique toujours, et malgré les lettres de recommandation élogieuses du travailleur social, d'attribuer une bourse d'études à mon fils. Finalement, il réussit à obtenir, à l'école privée elle-même, une bourse partielle, mais au prix de tant de pressions, frustrations, angoisses, qu'après sa dixième année je le retirai de l'école, confiante que ces deux années d'influence masculine, plus les conseils et l'amitié du travailleur social, l'avaient aidé. Les résultats en valaient les sacrifices: il est maintenant un jeune homme responsable, équilibré, qui s'entend bien avec ses camarades, obtient de bons résultats, et s'occupe d'une «roulotte-restaurant» au chiffre d'affaires de $10,000 par année. Pour cela il travaille un soir par semaine pour $10.00. En plus de refuser de moi tout argent depuis deux ans, il paie lui-même toutes ses dépenses, vêtements, coupes de cheveux, etc., il en met de côté en vue de se payer des études supérieures. Pas mal pour un jeune de seize ans, produit d'un foyer brisé.

56. Je pourrais vous raconter une histoire semblable pour chacun des autres membres de la famille, mais il importait seulement d'illustrer les moyens qu'a pris une mère nécessiteuse, épuisée, vivant dans le quartier de taudis de cette ville. On pourrait se demander si une pareille lutte pour la vie est vraiment nécessaire quand l'on sait que l'argent coule à flots pour un nombre incalculable de projets moins importants. Des milliers de dollars vont à la restauration de choses anciennes et de musées, mais combien vont-ils à la restauration d'un être humain ou à la prévention de son effondrement. Nous vivons dans un monde où il faut acheter ce à quoi nous avons droit. Aux minorités et aux sans le sou il ne reste que le pouvoir d'achat de ramper au sacrifice de leur dignité d'homme. Ce qui en fait des êtres sur la défensive, agressifs envers la société. C'était un portrait du pauvre.

57. J'aimerais qu'il soit donné à l'Extension de l'enseignement pour les adultes des cours portant sur les problèmes de la vie familiale, sur les relations personnelles et interpersonnelles, et sur les adolescents. Ces cours devraient être *donnés à l'université*, soutenus par un système de bourses. J'aimerais aussi faire remarquer que je voudrais bien voir des crédits accordés pour ces cours, ne serait-ce que par un certificat indiquant le nombre d'heures ou la participation aux cours. Contrairement à l'école obligatoire, le fait que ces cours soient l'objet d'une initiative personnelle, devrait peser dans la balance quand il s'agit d'obtenir un meilleur emploi et qu'il est impossible de faire la scolarité normalement exigée. Dans certains cas, ils devraient même avoir valeur de références personnelles.

58. Il ya trois ans, j'ai suivi un cours qui m'a coûté $40.00, et toute la famille en récolte encore les fruits. Quoiqu'en termes de dollars, de sous et de temps, je ne pouvais me le permettre, je ne pouvais non plus me permettre de m'en passer, pour élever une famille dans cette société si complexe. Un cours de deux heures un soir par semaine pendant dix semaines est plus accessible aux pauvres qui n'ont que des revenus et un temps limités, des problèmes de vêtements, de gardiennage, etc. Par contre, les centres de formation dans le quartier sont mieux situés.

59. Les cours éducatifs sont d'autant plus profitables, je crois, que lorsqu'ils sont suivis par des étudiants de toutes les catégories de revenu. Les pauvres pensent souvent, dans leur optique, que l'argent serait la réponse à leurs problèmes; mais quand ils se retrouvent côte à côte avec de plus favorisés, c'est pour se rendre compte que ces derniers subissent aussi des contraintes, frustrations, et sont laissés avec des problèmes encore plus aigus, que l'argent ne peut résoudre car c'est elle qui les crées. Les pauvres peuvent alors regagner leur quartier avec une optique différente, apprenant à apprécier le peu qu'ils ont, et se mettant au travail pour ne pas le perdre, au lieu de faire savoir partout leur état indigence.»

5. *Conclusion.*

60. «En échange, en plus d'élever trois futurs citoyens de première classe, qui ont le sens de la hiérarchie et de la

justice, et qui se passent d'expédients comme fumer ou se droguer, nous tous, comme famille, contribuons par des moyens autres que monétaires, à améliorer la société, le monde, dans lequel nous vivons. Pour n'en mentionner que quelques-uns, je donnais régulièrement de mon sang alors que j'étais encore sur le Bien-être, et mes enfants ont l'intention de m'imiter quand ils seront en âge de le faire. Il y a quelques années, en 1962, une pauvre mère seule, nécessiteuse, et moi-même, avons fait équipe en vue de faire du recrutement pour la Croix rouge, et je continuai pour quelque temps à recruter pour le «United Way», et c'est alors que je fus nommé au comité de direction du Bureau de la famille.

61. J'étais déjà absolument convaincue qu'il existait d'autres valeurs que celle de l'argent, quand, il y a quelque temps, j'entendis un de mes enfants rétorquer à un ami qui lui faisait remarquer à la vue de nos vieux meubles que nous devions être pauvres: «Non, nous ne sommes pas pauvres, nous sommes riches, nous nous aimons follement.»

UNE ÉTUDE DE LA PAUVRETÉ

62. Nous devons constater que l'aspect le plus significatif des services existants réside dans le fait qu'avant d'éliminer ces services mêmes, il faille préparer la voie à de nouveaux programmes opérants et plus efficaces. Il est intéressant de remarquer qu'à l'endroit des pauvres salariés l'aide matérielle est reléguée au second rang, cédant la place à cette priorité que sont les services plus personnalisés. Le groupe des gagne-petits se rend compte qu'il n'est pas besoin du Bien-être pour poser les premiers jalons de solution à leurs problèmes. Ils préféreront s'adresser à d'autres services que celui de l'aide financière, pour maintenir leurs familles respectives à un niveau qui soit décent. Face à leur besoins, ils sont en quête d'un appui moral et individualisé, plutôt que d'une aide financière momentanée qui ne soit qu'une panacée.

63. L'une des lacunes les plus saillantes de la planification sociale jusqu'ici, se traduit par l'échec de nos communautés à intégrer et impliquer les gens dans les structures des programmes. Une recherche plus judicieuse de la part de ceux qui font appel aux différents services constituerait déjà un grand pas en avant. Le Conseil économique du Canada entérine cette idée quand il affirme dans *Perspectives 75*:

«D'après certaines enquêtes récentes, il semble que les pauvres aspirent fortement à jouer un rôle dans la vie économique et à se donner le genre de vie de la classe moyenne, et il semble aussi que ce désir de participer à la production dans notre société, est plus souvent contrecarré que manquant.»

64. Les préjugés sont encore vivaces à savoir que les pauvres sont dénués de talent, de formation, qu'ils sont limités dans leur habilité et leur intelligence, et sont souvent apathiques et réticents. De telles généralités relèvent du mythe, mais n'en justifient pas moins à la base la discrimination et les préjudices dont les pauvres, comme groupe socila, sont victimes. Au lieu de craindre que la dépendance du pauvre, par la création de programmes, devienne plus onéreuse, on devrait adopter de nouvelles voies qui exploiteront les idées, intérêts, et ingéniosité du groupe des salariés à faible revenu. Des programmes peu coûteux, inspirés de l'aide-toi toi-même, de l'effort volontaire et de plans de coopération, ne seraient que quelques solutions au nombre des moyens possibles d'amener les gens à être eux-mêmes les instruments de leur enrichissement.

65. Jusqu'ici, on a considéré les programmes très coûteux comme ceux qui offraient les plus grands services, point de vue qui n'est pas nécessairement valable. Les schèmes grandioses, aux multiples applications, satisfont souvent l'esprit bureaucratique, mais passent à côté des gens et de leurs besoins. Il faut définir de nouvelles priorités, et opérer un changement dans les mentalités. Puisque la grande majorité des pauvres subviennent seuls à leurs besoins, il faut trouver des moyens d'action progressifs servant à mieux les équiper contre le découragement résultant de leur impossibilité d'atteindre certains buts, à cause de ressources chez eux insuffisamment développées, telle l'éducation, et non pas à cause d'un manque d'ambition ou d'initiative.

66. Il n'est pas besoin de faire de l'occasion qu'on leur donne une marchandise rare. Toutefois, les planificateurs sont souvent victimes de leurs utopies. Ce besoin d'universaliser et de généraliser les programmes aussitôt qu'ils ont été formulés est ridicule et impossible. A toutes fins pratiques, il serait plus économique d'établir et de développer graduellement une variété de projets restreints et localisés répondant à un besoin précis, et qui ensuite pourraient être appliqués sur une plus grande échelle, advenant le fait qu'ils se soient avérés efficaces comme projets plus limités. On aurait pu en identifier plusieurs de ce genre qui soient peu coûteux, mais notre temps fut employé dans une série de processus devant impliquer les pauvres dans la planification de programmes qui intéressent son avenir. Un exercice de ce genre fur entrepris, qui a fourni des éléments à ce mémoire.

67. La discussion est un instrument à bon marché, dont peut ressortir, avec le temps, des projets dynamiques et de grande portée. Les gens, en particulier les plus défavorisés, veulent que leur soit donnée l'occasion de se renconter pour partager leurs idées et leurs expériences. Ils ont le droit de participer à la solution de leurs problèmes, et pourtant ils sont rarement consultés. Beaucoup trop de projets et de mesures se décident, au nom de tous, dans les bureaux, ce qui donne lieu à des solutions et arrangements doublement imposés et inadéquats, et qui sont incompatibles avec leurs intérêts. Que les gens soient capables, si on leur donne suffisamment d'information, d'agir par eux-mêmes, reste un fait fréquemment oublié, ou que l'on ignore avec complaisance. Parce que les pauvres ne peuvent s'exprimer convenablement ou ne peuvent articuler leurs pensées, l'on croit qu'ils sont inaptes à intervenir eux-mêmes dans diverses situations, ou inaptes à avoir les réactions qui s'imposent. Ce sont là des préjugés qui peuvent être totalement démentis.

68. Les pauvres sont intimidés, se sentent impuissants, devant notre formidable construction sociale. Ils restent bouche-bée, se sentant dépassés, incapables de défendre des positions que les modèles établis de la strate sociale plus prospère semblent rendre futiles. La barrière la plus solide et la plus difficile à faire tomber est la barrière sociale qui sépare les pauvres des plus riches.

69. Il faudrait réunir davantage les gens, pour les voir ensemble étudier de près les intérêts sociaux de tous les groupements de la société. Cela pourrait répondre à un double dessein. Premièrement, ce serait là un terrain fertile en suggestions pour cerner les besoins auxquels

devront répondre les divers projets, lesquelles suggestions pourraient être unifiées et appliquéees à toute la communauté ou au-delà. Deuxièmement, cela pourrait devenir une sorte d'ouverture sociale pour ceux qui sont prisonniers de leur milieu et d'un manque de trop-pleins naturels pour s'alimenter d'informations et acquérir une connaissance plus étendue, Les idées émises et rassemblées par les participants peuvent être suivies d'applications immédiates, et efficaces. Le procédé devient alors tout aussi bien un mode efficace d'apprentissage qu'un service opérant.

70. Cette méthode d'accès à la pauvreté devrait être, dans son emploi, élargie de sorte qu'elle vienne à inclure ceux qui s'occupent plus directement de planifications, ce qui assurerait la validité des programmes comme réponses efficaces aux besoins. Afin d'illustrer la nature et le rendement du procédé, nous avons choisi de soumettre à l'examen les compte-rendus des sessions de groupe. Nous pensons que cette façon de faire naître des projets est de toute évidence fonctionnelle, et que le procédé pourrait effectivement être incorporé aux procédures de planification sociale.

71. Nous avons commencé nos sessions par simplement envoyer des lettres à tous ceux qui bénéficient des services d'auxiliaires familiales et de garderies de jour du Bureau de la famille, demandant leur participation en les invitant à promouvoir des projets spéciaux reliés à la bonne poursuite de ces deux services. Le texte de la lettre, jointe au mémoire, indique le but de la première réunion, et les pages qui suivent donnent une idée de la somme d'intérêts que notre comité d'action étudia et discuta en vue de préparer les données de ce mémoire.

Actions préconisées pour les Services spéciaux

72. «En tant que famille qui fait appel aux Services spéciaux du Bureau de la famille, vous avez sûrement été témoins, de loin, des changements survenus aux départements d'auxiliaires familiales et de garderies de jour. Qouique votre famille reçoive encore notre aide, celle-ci a été refusée à beaucoup d'autres par notre agence.

73. Comme explication, et pour montrer la vraie nature du problème, nous dirons que l'agence s'est vue forcée depuis plusieurs mois de diminuer ses services à la communauté. Cela est dû aux fluctuations politiques du ministère de la santé et du service social de la province du Manitoba, lequel finance les Services spéciaux. Du 2 avril 1969 au 1er février 1970, notre agence n'a pu répondre à aucune des familles qui se sont adressées à ces Services.

74. Depuis février 1970, la situation s'est un peu améliorée, et nous sommes maintenant en mesure de répondre à un nombre limité de nouvelles demandes. A trop peu de demandes toutefois: nous ne pouvons définitivement pas espérer que l'agence connaisse assez d'expansion pour pouvoir rencontrer l'étendue des besoins de la communauté.

75. En tant qu'agence sociale, nous croyons que les Services spéciaux sont justifiés et essentiels, et les exemples ne nous manquent pas qui ont démontré l'importance d'un programme approprié de garderies de jour ou de l'aide d'une auxiliaire familiale quand une famille traversait une période difficile de problèmes personnels. Étant donné que notre organisation vous est familière, nous croyons que vous aussi avez un point de vue ou des opinions concernant la nécessité de services spéciaux adéquats et capables de répondre à un grand nombre de demandes.

73. Il est important que vos idées soient connues du gouvernement de la société, car pour que l'on puisse augmenter la disponibilité de ces Services d'aide spéciale à la famille, il est essentiel d'attirer sur leur nécessité l'attention de ceux qui peuvent faire quelque chose en ce sens.

77. Une question bien précise se pose, et nous devons l'attaquer de front. Elle pourrait être formulée ainsi: «Pourquoi tous et chacun ne peuvent-ils pas profiter de ces Services spéciaux?»

78. Le système actuel doit être combattu, la nécessité de services spéciaux, démontrée. Cela n'est possible que si un nombre suffisant d'individus apportent leur appui, et en font leur affaire. Pour commencer, une réunion a été prévue pour le 17 mars au soir, à vingt heures, au Bureau de la famille, 264 rue Edmonton.

79. L'objet de la réunion est d'examiner ce dont les familles éprouvées ont besoin, et d'essayer de voir comment ces besoins peuvent être remplis. Habituellement, comme individu seul, chacun se sent sans défense, mais comme groupe d'individus concernés, nous pourrions donner plus de force à nos arguments.

80. Par conséquent, il est important que vous considériez cette invitation, afin de venir y faire entendre vos intérêts. Cette réunion a pour but d'assembler toutes les idées émises en un tout cohérent qui pourrait ensuite être présenté aux organismes responsables et autres, les invitant à agir.»

DISCUSSION SUR LES PROBLÈMES DES FAMILLES À FAIBLE REVENU

81. Une bonne représentation, d'environ trente-cinq personnes, assista à la grande réunion générale tenue le 17 mars 1970. Au cours de celle-ci, tous ceux qui étaient présents manifestèrent leur profonde inquiétude relativement à un éventuel ralentissement ou à une entaille dans les Services d'auxiliaires familiales et de garderies de jour. Comme cela avait été le cas au cours des onze mois précédents, dû à des coupures imposées par le ministère provincial de la sante et du service social dans le budget de ces programmes, il était légitime que l'on ressente le besoin de se protéger.

82. Les participants furent amenés à penser le problème en termes d'une action de groupe possible, ce qui pourrait être efficace s'ils communiquaient leurs intérêts à des gens plus influents. Évidemment on en conclut immédiatement qu'il fallait d'abord se faire entendre du ministre provincial responsable de ces programmes. Toutefois, à ce stade de la discussion, les opinions étaient plutôt partagées, et personne ne se sentait prêt à faire le saut.

83. Deux autres projets furent avancés. Le premier consistait à présenter quelque chose au Comité sénatorial sur la pauvreté. Il avait pour but de faire connaître par les autorités fédérales nos programmes et nos intérêts tels que vus par les bénéficiaires des services spéciaux. Cela semblait être une étape importante et réalisable puisque le Régime d'assurance sociale du Canada, qui relève du gouvernement fédéral, finance en partie dans cette province les Services d'auxiliaires sociales et de garderies de jour. S'il y avait réduction dans nos octrois, c'est un des organismes auquel nous exposerions nos problèmes.

84. Le second projet était de mettre sur pied un comité consultatif devant faire des suggestion quant a la planification et l'utilisation des programmes. Ce serait une façon de veiller à l'amélioration des deux Services, et à leur assurer un meilleur rendement.

85. Il fut décidé qu'un comité directeur restreint serait formé au plus tôt, qui procéderait à la préparation du mémoire et qui également étudierait des possiblités d'action future. Tout au long de la réunion, les échanges furent enthousiastes, et la session se termina sur le profond désir d'une vingtaine de participants de reprendre plus tard la discussion.

86. Subséquemment à cette session, débuta une série de réunions hebdomadaires patronnées par le comité directeur qui devait être appelé Comité d'action des Services spéciaux.

87. Le comité représente les deux Services, d'auxiliaires familiales et de garderies de jour, et comprend des parents nécessiteux et des membres de familles complètes. Tous ont connu la misère, ou des débâcles familiales, qui les ont conduits aux Services spéciaux. En tant que groupe, ils représentent un revenu familial allant de $3,000.00 à 7,-000.00 annuellement. La famille moyenne est de cinq membres, et le revenu moyen se situe un peu au-dessous de $5,000.00. Le groupe est représentatif, pour diverses raisons, de la catégorie des travailleurs à faible revenu, et ses problèmes recoupent en grande partie ceux des personnes qui doivent vivre d'un revenu minimum. Plusieurs de ses membres, si l'on tient compte de leur revenu et du nombre d'enfants, se situent juste en-deçà au-delà de la ligne de pauvreté.

88. La documentation qui suit donne un tableau détaillé des points qui, selon eux, méritent d'être considérés.

COMITÉ D'ACTION DES SERVICES SPÉCIAUX

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 1970

89. Mme Grabon, Mme Innes, M. ET Mme Campbell, Mme Hogan, Mme Richards, Mme Demianyk, M. Penwarden, Mme Seimans et Mlle Briscoe assistent à cette première séance du comité d'organisation.

90. Au début de la séance, après avoir entendu l'enregistrement d'une partie des délibérations de la semaine précédente, les membres du comité se présentent.

91. Il est décidé d'attendre que tous les membres se connaissent davantage avant de procéder à l'élection d'un président et de remettre au mois prochain la mise en candidature et l'élection des membres du bureau. En attendant, Mlle Briscoe assume le poste de présidente intérimaire.

92. Mme Richards propose un sujet de discussion. Elle estime que les personnes qui ne sont pas membres du comité actuel seraient très intéressées à assister aux séances et à participer à l'élaboration des plans d'action. Il s'agit de savoir s'il convient de permettre à ces personnes d'assister aux prochaines séances. Il est décidé que pour l'instant il serait prématuré de se prononcer sur cette question, mais qu'il serait tout à fait indiqué d'élargir plus tard la participation au comité. Le comité estime également qu'il doit définir ses propres buts et objectifs ainsi que sa structure avant d'admettre d'autres personnes dans ses rangs.

93. On passe ensuite à une discussion générale du programme des Centres de soins de jour et des dilemmes provoqués par ce programme, étant donné que ce problème n'a pas fait l'objet d'une étude suffisante lors de la séance précédente. C'est Mme Demianyk qui engage le débat et répond aux questions.

94. En réponse à une question, on mentionne qu'il faudra obtenir des renseignements supplémentaires sur le Programme d'assistance publique du Canada et sur la législation relative au programme relatif aux soins des personnes à charge établi par le Ministère provincial de Santé et des Services sociaux. A ce propos, on fait ressortir la situation financière du Bureau d'Assistance aux familles et les participants demandent que les renseignements nécessaires soient soumis à la prochaine réunion ainsi que les modalités relatives à la présentation d'un mémoire.

95. Au sujet des répercussions et du contenu du rapport de vérification établi sur les services des gardiennes à domicile et les Centres de soins du jour des Services sociaux, M. et Mme Campbell acceptent d'étudier le rapport en question et d'essayer de présenter leur propre rapport lors de la prochaine réunion. Dans l'ensemble les participants expriment des doutes sur l'opportunité et l'utilité d'une centralisation des services et craignent qu'une mesure de ce genre ne contribue à réduire la qualité des services actuels.

96. Il est suggéré que les membres du comité collaborent à la rédaction d'une recommandation à l'intention des organismes de financement de la province. Aucune suite n'est donnée à cette suggestion.

97. L'étude des objectifs du comité provoque une longue discussion et afin de donner suite aux suggestions relatives au programme, formulées lors de la séance précédente, il est décidé que l'objectif immédiat consiste à formuler des commentaires qui seront présentés au Comité du Sénat sur la Pauvreté. Il est convenu et décidé d'agir dans ce sens en demandant à chacun des membres du comité de rédiger une lettre au sujet de sa situation propre et d'insister sur les avantages que lui assure le service. Le comité étudie quelques modèles de lettre et décide que la première démarche à faire serait de porter cette question à l'attention de tous les membres du comité et de solliciter la collaboration de ces derniers. Mlle Briscoe accepte d'adresser des lettres individuelles et Mme Campbell se charge de téléphoner a tous les membres. Toutes les personnes présentes reçoivent une liste des membres du comité.

98. Les questions suivantes sont mises à l'étude et le comité estime qu'elles devraient faire l'objet d'études plus approfondies afin de faire ressortir les griefs éventuels qui devraient figurer au mémoire:

1) Les besoins particuliers des familles à revenus peu élevés en face de problèmes particuliers tels que les soins dentaires et ophtalmologiques, etc.

2) Les avantages plus nombreux retirés par les familles des Centres de soins du jour par rapport aux services des gardiennes à domicile.

3) Les camps de vancances pour enfants et leur nombre limité.

4) Les avantages des programmes d'assistance tels que les services des gardiennes à domicile et le Centre des soins de jour dans la prévention des désordres graves chez les enfants.

5) Le besoin d'une meilleure coordination des services sociaux surtout des services qui s'adressent aux enfants.

6) L'accent à mettre sur la nécessité de créer des associations de «Frères aînés» et de «Sœurs aînées».

7) Les programmes d'éducation axés sur la vie familiale et le service aux consommateurs.

99. Les participants soulignent le caractère essentiel des services spéciaux et estiment que ces services devraient être poursuivis et élargis. La discussion du thème principal fait ressortir une idée intéressante, à savoir que les

bénéficiaires des services en question pourraient dédommager la collectivité en se portant volontaires à aider d'autres personnes dans le besoin—autrement dit à participer à un programme d'entraide.

100. Il est décidé que les réunions seraient hebdomadaires et que la prochaine séance aurait lieu le lundi 30 mars à 19 h. 30.

101. Mme Innes se porte volontaire pour exécuter tous les travaux de dactylographie. La séance est levée à 22 heures.

102. «Cher collègue:

La prochaine séance du Comité d'Action a été fixée au lundi 30 mars à 19h. 30 au Bureau familial, 264 rue Edmonton.

103. Étant donné qu'il s'agit de notre deuxième réunion, nous nous proposons d'étudier en détail la situation actuelle des services de soins à domicile et du Centre des soins de jour. Afin que notre étude soit plus fructueuse, nous avons décidé d'inviter toutes les personnes recevant de l'aide en vertu de l'un ou l'autre des programmes ci-dessus à exposer par écrit ce qu'elles pensent de la valeur du service reçu, de la façon dont ce service les a aidés, des problèmes qu'elles auraient eu à affronter si elles n'avaient pas bénéficié du service en question et des difficultés et des besoins qu'elles affrontent toujours, même si elles bénéficient de cette assistance.

104. Les membres de notre comité estiment qu'en exprimant d'une façon personnelle la valeur que vous attachez à l'assistance reçue, vous nous fournirez des éléments qui nous seront précieux dans l'élaboration d'un mémoire que nous présenterons au Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté. Nous croyons, en effet, que vos lettres nous apporteront des indications claires et précises sur la valeur et l'importance de ces programmes spéciaux.

105. Nous espérons également vous faire préciser de nombreux problèmes relatifs aux familles et aux enfants ainsi qu'à vos besoins particuliers qui ne sont ni prévus ni satisfaits à l'heure actuelle. Nous nous proposons d'approfondir ces questions et de les inclure dans notre mémoire ou de les présenter aux responsables du gouvernement local.

106. Étant donné que le comité s'est donné comme objectif immédiat de rassembler les éléments nécessaires à la préparation d'un mémoire qui sera adressé à Ottawa, nous nous proposons également d'établir lors de notre prochaine réunion, les critères à suivre dans la présentation du mémoire en question.

107. Nous espérons que vous assisterez nombreux à notre prochaine séance. Cependant, au cas où vous ne seriez pas en mesure de vous déplacer mais que vous pourriez exprimer vos idées sous forme de lettre, comme nous vous le demandons, veuillez avoir l'obligeance de faire parvenir votre lettre à Jackie Briscoe du Bureau d'Assistance familiale».

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 1970

108. La deuxième réunion du Comité se réunit à la date ci-dessus. Présents: Mme Siemans, Mme Popowich, M. et Mme Ralph Dederick, M. Bowen, M. Russell, Mme Hogan, Mme Richards, Mme Innes, M. et Mme Rod Campbell, M. Solodiuk et Mlle Briscoe.

109. A l'ouverture de la séance, on revoit les problèmes discutés lors de la première réunion et la discussion s'engage sur l'opportunité de procéder à la rédaction du texte du mémoire à présenter à la Commission sur la Pauvreté. Certains membres ont essayé de rassembler leurs propres idées au sujet des services spéciaux dont ils bénéficient, mais ils ont éprouvé des difficultés à faire ressortir les problèmes importants. Ils prient le comité de les guider en fournissant les critères à suivre dans la présentation des idées qui devront se dégager des lettres individuelles. Après une longue discussion d'ordre général et une lecture attentive des quelques lettres déjà soumises, on décide que chaque lettre devra traiter des trois sujets suivants: Justification du droit à l'assistance et du manque de ressources d'ordre privé (il ne s'agit pas forcément de ressources financières).—Identification de l'aspect «assistance» d'un plan spécialement sélectionné et surveillé. Étude de la nature du contact humain et du soulagement offerts par le personnel de liaison, chargé de l'application du programme.

110. On passe à l'étude de l'usage qui sera fait de ces lettres et il est décidé qu'elles serviront à formuler un mémoire d'ordre général, et que toutes les lettres seraient annexées au mémoire en question.

111. Le comité passe ensuite aux modalités à suivre pour la présentation du mémoire et les participants reçoivent des copies à étudier et à commenter lors d'une séance ultérieure. Dans le même ordre d'idées, le comité s'attaque aux véritables problèmes personnels qui préoccupent ses membres.

112. Les membres du comité consacrent quelques instants à la définition de la famille à revenus modestes, à celle des limites de la pauvreté. Quelques participants citent à ce propos une comparaison entre le budget d'une personne à revenus modestes et celui d'un assisté social en se basant sur les chiffres relevés dans la loi sur l'Assistance sociale. Cette comparaison a été établie afin de prouver qu'il revient moins cher de faire bénéficier un salarié du programme d'aide à domicile ou du Centre des soins de jour que d'inscrire cette personne sur la liste des assistés sociaux. On fait observer qu'il y aurait intérêt à consacrer le budget de l'assistance sociale à appuyer les services spéciaux au lieu de le consacrer au versement de prestations directes. On s'aperçoit tout de suite que cette conclusion ne s'appliquerait qu'aux personnes susceptibles d'occuper un emploi mais qu'elle est inapplicable puisqu'elle ne prévoit pas les soins donnés aux enfants et c'est ce qui pousse les gens à s'inscrire à l'assistance sociale.

113. Plusieurs membres du comité soulignent l'importance d'être indépendant et de subvenir soi-même à ses propres besoins. Ils font remarquer cependant qu'il devient de plus en plus difficile pour un petit salarié de contrôler ses dépenses familiales, notamment en ce qui concerne le loyer que la plupart trouvent trop élevé et hors de proportion avec leurs ressources limitées. On souligne que les services supplémentaires, tels que les soins dentaires, ophtalmologiques, etc. sont hors de portée de nombreux budgets familiaux, même si l'importance de ces services est reconnue. D'autre part, on fait ressortir l'impossibilité dans laquelle se trouvent les personnes à revenus modestes d'obtenir des hypothèques et l'on estime que ce problème également mérite d'être étudié.

114. Dans l'ensemble, on juge qu'il faudrait offrir aux familles à revenus modestes des services plus nombreux afin de leur permettre de subvenir convenablement à leurs propres besoins. M. Dederick pose alors la question suivante: «Comment obtenir ces services supplémentaires et qui faudrait-il approcher à ce sujet?»

115. M. et Mme Campbell ont étudié le contenu du rapport sur les services sociaux et le comité discute de certains aspects positifs et négatifs d'un organisme centralisé chargé des soins à domicile et des Centres de soins de jour. Les membres n'arrivent pas à se mettre d'accord à ce sujet. Ils s'entendent cependant pour identifier les aspects du service qui, à leur avis, présentent une certaine importance et doivent être maintenus dans tout service de ce genre. On envisage la possibilité de faire une représentation à ce sujet auprès du gouvernement du Manitoba afin de s'assurer que ces aspects soient étudiés. Le comité estime que ce pourrait être là un objectif lointain, mais qu'il devrait discuter en priorité du mémoire à présenter au Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté. Même si l'on n'attend pas grand-chose de cette démarche, les membres croient qu'elle constitue un premier pas important.

116. Il est décidé que, afin de respecter les délais, on procède à la rédaction des grandes lignes du mémoire qui devra être prêt dans les deux semaines.

117. Deux membres du comité distribuent des copies du Rapport annuel sur le Programme d'Assistance publique du Canada ainsi que la copie des critères généraux s'appliquant à la présentation des mémoires et la copie du rapport de vérification des services sociaux.

118. Le comité décide de maintenir la fréquence hebdomadaire de ses réunions mais de les faire alterner entre le lundi et le mardi afin de permettre au plus grand nombre possible de gens d'y participer. La prochaine séance est fixée au lundi 6 avril et la séance suivante au mardi 14 avril.

119. La séance est levée à 22h.15.

Procès-verbal de la réunion du 6 avril 1970

120. Présents: Mme Campbell, Mme Popowich, Mme Innes, M. Solodiuk, Mme Hogan, Mme Richards et Mlle Briscoe.

121. Suite à la réunion précédente, plusieurs lettres sont soumises à l'étude. Ces lettres décrivent les expériences et les sentiments des familles qui font appel aux services des soins à domicile et des Centres de soins de jour. Elles soulignent les aspects des deux programmes que les correspondants estiment importants. Le comité serait heureux de recevoir avant le 14 avril un nombre aussi élevé que possible de déclarations de ce genre afin d'être en mesure d'élaborer le texte du mémoire à présenter au Centre de soins de jour. On suggère que des lettres soient adressées à toutes les personnes ayant assisté à la première réunion et de solliciter leur collaboration. On leur demandera d'exprimer leur point de vue par écrit afin que le comité puisse en faire état dans son mémoire et que les lettres puissent être jointes à la rédaction définitive de ce document. Mlle Briscoe se charge de cette mission.

122. Un participant se demande quel serait le meilleur moyen de convoquer les réunions. Après discussion, il est décidé que le meilleur moyen d'informer les membres de la tenue et de l'heure d'une réunion consiste à adresser d'avance à chaque membre un simple avis de convocation.

123. Il est également décidé que le procès-verbal de chaque réunion soit établi et présenté à la réunion suivante, mais qu'il était inutile d'en remettre une copie à chaque membre du comité.

124. On soumet au comité de nombreux sujets relatifs aux préoccupations des familles à revenus modestes. Il s'agit surtout des prix exorbitants et restrictifs des médicaments vendus sur ordonnance. On estime que les familles à revenus modestes devraient aussi bénéficier des dispositions de l'assurance-maladie sur la gratuité des médicaments et que, par ailleurs, une plus grande partie de la collectivité devrait avoir accès aux institutions telles que la Clinique «Mount Carmel». A ce sujet, on fait observer qu'il faudra renseigner davantage les indigents sur la question des médicaments et d'autres besoins de ce genre. On estime que les travailleurs sociaux et les organismes de bien-être devraient être eux-mêmes plus renseignés et plus empressés de renseigner les gens sur les ressources mises à la disposition des familles et des individus.

125. La discussion fait ressortir la difficulté qu'éprouvent de nombreuses familles à trouver des magasins d'alimentation bon marché. On suggère d'étudier la création éventuelle d'un «club d'achats» ou d'une coopérative permettant aux gens de se procurer des articles peu coûteux. Plusieurs membres manifestent leur intérêt à l'égard de ce projet de groupement qui pourrait constituer un véritable moyen de marchandage. On avance certaines suggestions pour pallier aux obstacles que rencontrent les familles pauvres devant les prix de détail élevés des articles d'ameublement et de ménage. On propose certains moyens de se procurer ces articles en occasion et l'on signale à l'assistance l'éternel problème qui consiste à étirer le budget pour qu'il suffise à l'achat des denrées essentielles.

126. Dans le même ordre d'idées, on soulève la question des loyers moins élevés et celle des droits plus étendus accordés aux locataires. Mme Innes signale qu'il faudrait établir un registre central des habitations à loyer bon marché et une liste complète des appartements correspondant aux ressources financières des familles à revenus modestes habitant la localité. On cite le cas de plusieurs propriétaires qui font de la discrimination à l'égard des mères chargées de foyer et des familles ayant des enfants. Le comité convient que cette question mérite d'être étudiée.

127. En étudiant le problème des familles qui font appel aux programmes des soins de jour et à domicile, on affirme clairement que ces services devraient être mis à la disposition d'un plus grand nombre de gens. Chacun des participants précise qu'il connaît personnellement au moins une famille qui aurait besoin de ce genre de services et qui n'en bénéficie pas en ce moment.

128. Mme Hogan et Mme Popowich soulignent toutes deux la nécessité de créer des emplois d'été à l'intention des adolescents. Il s'agit du groupe de jeunes gens âgés de 15 à 17 ans. Ces dames suggèrent que les adolescents soient encouragés à faire du travail bénévole ou rémunéré. On suggère également que le comité tente d'élaborer un projet en vue de retenir les services de ces jeunes pour aider les enfants pendant l'été afin que les chargés de foyer ou d'autres chefs de famille puissent se permettre des sorties, seuls ou en groupe. La réaction est favorable mais la discussion ne fait pas ressortir d'idées précises à ce sujet.

129. Mme Richards signale que les réunions de ce genre ont un autre avantage qui consiste à offrir aux membres l'occasion de se rencontrer en dehors de chez eux. Elle suggère que l'on étudie la possibilité d'organiser des «réunions de commérage» mensuelles et d'y accueillir d'autres participants. On établirait ainsi des contacts humains, on donnerait aux gens l'occasion d'exprimer leurs griefs et peut-être de se divertir un peu. C'est avec enthousiasme que les membres accueillent cette suggestion et le comité décide de préparer une réunion de ce genre qui aurait lieu dans une quinzaine de jours. On convient cependant de retarder cette soirée jusqu'à la fin des travaux de préparation du texte du mémoire et de la reporter en principe à la première soirée du mois de mai.

130. On prie le comité d'étudier la demande d'une personne étrangère à l'assistance sociale d'assister à la réunion prévue pour le 20 avril. Il s'agit de M. Jack Ferguson, du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation. Cette visite aurait pour but de renseigner le comité sur le cours de formation des gardiennes de jour dispensé au «*Community College*» de Red River et d'étudier la possibilité de faire participer le comité aux prochaines négociations avec le Centre de Main-d'œuvre du Canada au sujet de la poursuite du programme en question. Les personnes directement visées par le programme des soins de jour trouveraient une occasion de donner leur avis et de souligner la nécessité d'un service efficace et de qualité dispensé par un personnel compétent et entraîné. Le comité accueille favorablement cette excellente idée et accepte de recevoir M. Ferguson le 20 avril. A cette date le comité prendra une décision définitive quant à sa participation directe aux négociations avec le Centre de Main-d'œuvre.

131. La séance est levée à 22 heures.

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 1970

132. Présents: Mme Innes, Mme Fowler, Mme Richards, Mme Popowich, M. Russell, Mme Campbell, Mme Grabon, M. et Mme Dederick et Mlle Briscoe.

133. On distribue les procès-verbaux des réunions précédentes et les membres sont invités à y apporter des corrections éventuelles. Tous les membres trouvent que les procès-verbaux sont complets et que ces documents contiennent de précieuses directives sur la préparation du texte du mémoire.

134. Le comité passe en revue plusieurs lettres qui lui sont adressées et qui expriment l'opinion personnelle des familles sur les services mis à leur disposition. On trouve que ces missives renferment des idées excellentes et qu'elles donnent une idée d'ensemble des problèmes soulevés par les deux services: soins du jour et soins à domicile. Le comité a la ferme conviction que ces lettres devraient être présentées telles quelles car elles décrivent encore plus clairement que les généralités d'un mémoire impersonnel, le besoin permanent de soins aux familles offerts par des services spécialisés.

135. Certains membres font observer que deux questions majeures et capitales les préoccupent sérieusement. Il s'agit d'une part du problème des enfants, d'autre part du problème des ressources financières. La plupart estiment que le prix des services et des denrées de première nécessité indispensables au développement harmonieux d'une famille dépasse de loin le revenu en dollars de la famille en question. La famille à revenus modestes doit livrer une bataille interminable pour faire face aux dépenses quotidiennes. La moindre dépense supplémentaire impose un fardeau insupportable au budget familial et crée des misères inouies. C'est le cas de certaines familles qui s'enfoncent dans les dettes pour compenser le caractère modeste de leur revenu et se procurer les articles et biens supplémentaires dont elles ont besoin.

136. Le comité s'interroge sur la possibilité d'établir une base de revenu familial qui serait à la fois adéquat et universel; mais il ne peut définir sa position. Afin de trouver des directives à ce sujet on suggère au comité d'étudier la possibilité d'établir un programme de prestations supplémentaires à verser aux salariés et des programmes plus nombreux destinés à assurer les services essentiels qui relèvent actuellement des individus. Par exemple, on suggère des services plus complets fournis et financés par la localité dans le domaine des soins dentaires et un plus grand accès aux services des soins à domicile et des centres des soins de jour, afin qu'un plus grand nombre de personnes trouvent des emplois rémunérateurs au lieu de végéter et de vivre aux crochets des services de bien-être. Les mesures en question constitueraient un moyen efficace de soulager la misère et d'offrir une assistance plus réaliste aux familles.

137. Le comité juge que dans le domaine du bien-être, on devrait généralement mettre davantage l'accent sur les programmes de prévention et de réhabilitation. Les membres soulignent le fait que, aussi bien le programme des soins à domicile que celui des soins de jour affectent ces deux domaines et que ces services devraient donc être élargis et développés.

138. Ces réflexions s'appliquent directement aux deux sujets principaux soumis à l'étude, à savoir les enfants et les ressources financières. Tout le monde estime que le travail et l'indépendance que procure le travail sont importants, mais que le revenu retiré d'un emploi suffit rarement à subvenir à tous les besoins familiaux. A un certain moment, il est plus avantageux de renoncer à son emploi et de s'inscrire au bien-être. On atteint ce stade lorsqu'on est incapable d'étirer suffisamment le budget pour faire face à tous les services essentiels dont les membres de la famille ont besoin. Étant donné que le ministère du Bien-être procure tous ces services à partir du moment où la famille est inscrite, il y a là un avantage marqué pour de nombreuses personnes à revenus modestes qui tombent dans la frustration et l'amertume car ils sont de plus en plus incapables de faire face à l'augmentation du coût de la vie.

139. On s'en aperçoit surtout lorsqu'on étudie les difficultés du parent non marié qui doit faire face à la fois aux frais que représentent les soins à donner aux enfants et aux dépenses quotidiennes. C'est pour des familles qui se trouvent dans ce cas que les programmes subventionnés par le gouvernement en matière de soins représentent des avantages exceptionnels. En effet, ils permettent au parent isolé de conserver un important degré de dignité en subvenant lui-même à ses beoins et à se maintenir dans cette situation. En effet, ces programmes lui donnent l'assurance que ses enfants seront bien soignés. Par ailleurs ils épargnent à la famille les dépenses écrasantes qu'elle aurait à affronter si elle était livrée à ses propres moyens qui sont souvent insuffisants. Ils permettent enfin une redistribution des moyens financiers dans l'assistance familiale directe.

140. La famille à revenus modestes fait face à de nombreux dilemmes posés par le coût de la vie et les membres du comité en illustrent plusieurs en dévoilant leurs propres difficultés. L'achat et l'entretien des meubles et des articles ménagers représentent un très gros problème, un problème qui pousse souvent la famille pauvre à s'endetter. On devrait surtout renseigner suffisamment les consommateurs sur les magasins bon marché et sur d'autres services spécialisés. En tête de liste des priorités discutées viennent: la question des achats à tempérament, la question de la solvabilité et les conseils en matière de règlement de dettes.

141. Plusieurs parents non mariés réunis autour de la table soulignent le fait qu'ils sont incapables d'obtenir du crédit en raison de difficultés antérieures survenues lors d'un mariage désormais défunt. Pendant plusieurs années, un grand nombre d'entre eux ont été aux prises avec des revenus limités avant de réussir à se faire consentir le moindre crédit. C'est pourquoi de nombreuses familles qui

se trouvent dans ce cas ont été dans l'impossibilité de se procurer certains articles ménagers de première nécessité. Elles ont dû se contenter de dons ou se priver de ces articles tant qu'elles n'avaient pas économisé la petitie somme nécessaire à l'achat de ces articles. On estime que cette sorte de misère est fréquente dans les familles ouvrières pauvres qui n'ont qu'un accès limité ou aucun accès au système économique de la collectivité.

142. Dans la plupart des localités où dominent les classes moyennes, il y a aussi le fait que la collectivité exerce une sourde pression pour que ses membres se conforment à certaines normes. Si la famille ne suit pas ces normes, les parents et les enfants doivent affronter le ridicule et l'ostracisme en raison de leur manque de conformisme.

143. A propos de ces problèmes, les membres se demandent comment ils pourraient s'y prendre pour inclure des cas aussi différents dans un rapport complet mais succinct susceptible de provoquer une action quelconque. On suggère que plusieurs problèmes figurant au procès-verbal de la première réunion pourraient offrir les grandes lignes du mémoire. Après avoir revu cette partie, le comité décide d'adopter la suggestion ci-dessus. On identifie les sujets suivants et on charge chacun des membres d'en rassembler les éléments principaux et d'en tirer des conclusions d'ordre général. Par la suite les différents résumés seraient incorporés à un document complet auquel on attacherait les lettres individuelles à titre de références.

1) Ressources et services spéciaux à l'intention des familles à revenus modestes et commentaires sur l'accessibilité à ces ressources et services.

2) Services de renseignements—les lacunes dans l'organisation et le besoin d'une information et d'une éducation spécialisées.

3) Services destinés aux enfants—besoins spéciaux correspondant aux âges différents: loisirs surveillés, groupes de «Frères aînés», etc.

4) Service des soins à domicile—Avantages des programmes de ce genre et leur utilité pour la collectivité.

5) Comparaison entre les Centres de soins de jour et les garderies de jour—les avantages et les défauts des deux programmes.

144. Mme Richards accepte de rassembler certains éléments et des renseignements sur les articles n°s 1 et 2. Mme Popowich et M. Dederick établiront un rapport sur l'article n° 3. Mme Popowich étudiera les problèmes particuliers aux adolescents qui sont incapables de trouver un emploi et deviennent des voyous. M. Dederick s'intéressera à l'amalgamation des essais de coopérative entre les familles à revenus modestes en vue d'élaborer et d'offrir des activités organisées à l'intention des familles et des enfants. On soulignera ainsi le partage des ressources, des dépenses et des journées de travail bénévole. Mme Russell et Mme Campbell se proposent de rassembler quelques idées sur le service des soins à domicile pour faire ressortir dans ce domaine le besoin permanent d'une aide immédiate, raisonnable et d'un caractère personnel. Mme Innes et Mme Fowler illustreront l'efficacité des plans de soins de jour donnés aux enfants et les traquenards que comportent les programmes actuels. Mme Grabon exprime une grave inquiétude devant l'absence d'un service d'information sur le règlement des dettes et elle préparera une étude à ce sujet à inclure dans le texte du mémoire.

145. Le service accordé au citoyen moyen sert de thème à plusieurs griefs. La plupart des membres du comité ont déjà eu besoin de demander une recommandation de l'organisme de bien-être afin d'obtenir un service gratuit ou bon marché. On devrait approfondir ce problème afin d'établir des renseignements plus détaillés sur les ressources existantes et leur champ d'application.

146. Au cours de la discussion, l'importance et la portée de la coopérative et de l'entraide sont mises en évidence et l'on envisage un projet spécial pour l'été. M. Dederick présidera un comité spécial chargé des préparatifs. Le projet en question consistera à organiser pendant les fins de semaine d'été des sorties spéciales à l'intention des groupes de familles dont les enfants pourraient être dirigés vers d'autres formes de coopératives.

147. La première réunion mensuelle de «commérage» devra être organisée pour le mois de mai; cependant aucune décision n'est prise à ce sujet.

148. On passe alors à l'étude des sujets que l'on abordera à la réunion suivante lors de la visite de Jack Ferguson. On fait circuler dans l'assistance un texte relatif au cours d'entraînement des personnes appeélées à visiter les foyers, cours dont M. Ferguson est coordonnateur sous les auspices du Ministère de l'Éducation. Les membres sont priés d'étudier ce texte avant d'en aborder la discussion.

149. Le comité décide que le texte du mémoire devra être prêt vers le 28 avril afin que l'on puisse procéder à la rédaction définitive.

150. La séance est levée à 22 h. 30.

Procès-vertal de la réunion du 20 avril 1970

151. Assistent à la cinquième réunion du comité d'action: Mme Richards, Mme Hogan, M. et Mme Campbell, Mme Innes, Mme Fowler, Mme Popowich et Mlle Briscoe. Y assistent également M. Jack Ferguson et Mme Tee Somers.

152. La date limite de la rédaction du mémoire approche et les membres ont consacré un temps considérable à ré-examiner leurs positions respectives dans les domaines qui leur ont été assignés. A l'intention de ceux qui n'ont pas assisté aux réunions précédentes, on passe en revue les sujets étudiés et les membres soumettent à l'étude des renseignements sous forme de commentaires écrits.

153. Dès le début de la séance, on informe le comité que le comité directeur du bureau de l'organisme qui se proposait auparavant de se présenter devant le Comité du Sénat sur la Pauvreté a décidé qu'il appartenait au Comité d'action d'élaborer et de présenter la totalité du mémoire. Cette décision a été prise en reconnaissance du travail en profondeur accompli jusqu'ici par le comité d'action. On estime également que les commentaires de ce comité sont plus valables et plus succincts que les rabâchages du comité du personnel de direction. On indique que la préparation du texte représente une tâche bien plus importante et que l'on devrait veiller attentivement à éclaircir et à approfondir les sujets déjà retenus pour être étudiés.

154. Une longue discussion s'engage entre les membres et tous se disent préoccupés de l'ordre dans lequel les différents sujets devront être présentés. Il s'ensuit une courte discussion sur la mise au point d'un préambule au texte préparé par le comité. On s'interroge également sur le format et le style du document définitif. Étant donné que ces questions concernent la rédaction définitive du texte, on reporte la décision à la réunion ultérieure qui constituera également la date limite pour la rédaction des textes que les membres sont en train de préparer.

155. Mme Campbell qui prépare un texte sur l'emploi et l'efficacité du service de soins à domicile dit qu'elle ne sait

pas très bien comment s'y prendre pour traiter le vaste problème que constitue le besoin de ce genre de service dans la collectivité. Plusieurs membres offrent des suggestions: nombre de personnes connues de chacun d'entre eux qui ont besoin d'un service de ce genre, mais qui ne sont pas en mesure d'en bénéficier en raison des limites sur le nombre de personnes que l'organisme peut servir. On devrait également considérer le fait que la décision de refuser le service est souvent dictée par les restrictions budgétaires. Au tout début des délibérations on passe en revue les accords de répartition des coûts établis en vertu du Programme d'Assistance publique du Canada. Les renseignements à ce sujet donnent le départ à d'autres discussions. On estime que le service des soins à domicile est un service essentiel à de nombreux points de vue et dans l'ensemble le comité pense que l'on devra prendre immédiatement de nombreuses mesures afin de mettre ce programme à la disposition d'un plus grand nombre de personnes.

156. On aborde de la même façon les services des soins du jour et on insiste sur les avantages qu'offre ce programme au parent seul chargé de foyer. Voilà encore un programme qui est financé par des accords de répartition des coûts en vertu du Programme de l'Assistance publique du Canada. C'est ce programme que l'on devrait étendre bien au-delà de sa limite actuelle qui représente 40 familles environ. L'avantage de ce programme est d'offrir pendant la journée aux enfants un milieu familial complet, ce que ne peut offrir une garderie de jour. Il faut souligner une question capitale, à savoir que le parent non marié doit pouvoir compter sur un plan cohérent et stable qui réponde à ses besoins.

157. En ce qui concerne les enfants et les besoins particuliers de l'adolescent, Mme Popowich tente d'explorer les lacunes dans les services de l'éducation, des loisirs et des emplois intéressant ces jeunes gens. Un grave sujet d'inquiétude est le fait que les jeunes de cet âge se voient offrir peu de chances et sont donc très vulnérables. Il s'agit d'un problème d'autant plus inquiétant qu'il s'agit de pauvres car le jeune qui est aux prises avec tous ces ennuis est souvent découragé, en proie aux frustrations et à des troubles émotifs graves et cela suffit pour l'amener à passer sa vie monotone à faire toutes sortes de bêtises. Le manque de revenu ne signifie pas un manque d'intérêt de la part du parent mais il implique que celui-ci est préoccupé des problèmes soulevés par les besoins émotionnels et sociaux des enfants. Afin d'obtenir ces renseignements, Mme Popowich mène une enquête auprès des éducateurs, des adolescents et d'autres personnes intéressées à la question et son rapport fera état de tout ce qu'elle a découvert à ce sujet.

158. Le problème du logement constitue une préoccupation d'ordre personnel pour Mme Fowler qui se demande comment elle doit s'y prendre pour faire face à un propriétaire qui la harasse. On lui fait remarquer qu'il s'agit surtout de ses droits envers un propriétaire qui fait état de dégâts inimaginaires causés à sa propriété. Le comité examine les circonstances exposées et suggère différentes solutions. Cependant, le problème intéressant est le puissant appui offert par ce groupe à la position prise par Mme Fowler.

159. Autre préoccupation grave du groupe: les préjugés qui ont cours dans la collectivité lorsqu'il s'agit de la location des logements et appartements aux mères chargées de foyers. Plusieurs personnes ont éprouvé de graves difficultés à se loger en raison de leur situation. Mme Hogan expose ce problème et fait valoir que les familles à revenus modestes sont dans l'impossibilité d'obtenir des prêts à la construction et des hypothèques par l'entremise de la SCHL. Démunies de ressources financières, les familles en question ne peuvent entretenir leur maison ni se loger convenablement. Elles affrontent de sérieuses restrictions car elles n'ont pas les moyens de payer de loyers exorbitants et qu'elles sont souvent reléguées dans des logements inconfortables et insuffisants.

160. On encourage Mme Hogan à mentionner cette situation dans la rédaction du mémoire et de commenter la mauvaise coordination qui prévaut entre les services locaux. On rapproche ce dernier problème du fait que de nombreux organismes n'ont réussi à s'occuper de façon coordonnée et systématique des problèmes des enfants. Le problème des institutions de traitement constitue une autre préoccupation de plusieurs membres du comité et ceux-ci décrivent le tort causé aux enfants qui habitent des foyers défavorisés. Les indigents ressentent profondément ce problème en voyant leurs enfants souffrir de troubles émotifs ou devenir des délinquants en raison des limitations propres à leur milieu.

161. Au cours des différentes réunions, on a souvent mentionné le problème du manque de renseignements et des limitations que cet état de choses impose à la famille. Si une famille pauvre réussit à s'en sortir, ce succès peut souvent être attribué au fait qu'elle a été bien informée sur l'achat d'articles bon marché et faciles à se procurer. L'ironie du sort veut que la majorité des familles à revenus modestes ne disposent pas de ces renseignements. Au cours des réunions, on soulève souvent des problèmes qui font jaillir des idées nouvelles ou des moyens nouveaux, dont un autre membre pourrait bénéficier. Lors de l'étude du problème de multiplication des moyens d'information Mme Richards reçoit la mission de définir les talents qu'il faut développer afin d'aller à la chasse aux renseignements particuliers.

162. En leur qualité de conseillers, les membres chargés de rédiger une étude sur les soins à domicile, recommandent que le bureau chargé d'appliquer ce programme établisse une formule sur laquelle les familles assistées pourront consigner leur avis sur l'efficacité du service des soins à domicile. Le comité appuie cette suggestion et la transmet au bureau des soins à domicile. On signale d'autres lacunes dans ce service mais on en remet la discussion à plus tard.

163. On soulève le problème de l'usage qui sera fait des renseignements recueillis par le comité et l'on avance plusieurs suggestions à ce sujet. On estime que les présentations individuelles pourraient être d'une certaine utilité si elles étaient rassemblées dans une brochure consacrée aux programmes des services spéciaux, car les réactions personnelles ont infiniment de prix dans ce domaine.

164. Les personnes invitées à la réunion sont priées de décrire le domaine dont elles s'occupent soit le programme d'entraînement aux soins à donner à domicile. M. Fergusson, du Ministère de l'Éducation, esquisse le programme et ses objectifs qui consistent à mettre à la disposition de la collectivité un noyau de visiteuses à domicile bien entraînées. Il précise les conditions requises pour subir l'entraînement, le mode de sélection des candidats et la présentation des cours. Comme il s'agit d'un projet-pilote, les renseignements fournis par les membres du comité qui connaissent le programme seront précieux puisqu'ils feront ressortir que la collectivité a effectivement besoin de cette catégorie de personnel.

165. Au sujet de ce besoin, les membres du comité posent des questions précises à Mme Somers, instructrice, et à M. Ferguson et demandent à ces derniers si l'entraînement ne contribuera pas à augmenter le prix des soins à domicile.

166. La discussion qui s'ensuit permet de faire ressortir que l'élément humain compte plus que le talent dans le rôle des visiteurs à domicile. On estime aussi qu'il est très important que ces visiteurs soient capables de s'intégrer à la famille et de travailler en coopérative. Mme Campbell a rédigé un texte sur les responsabilités et les qualités du service des visites à domicile. On lui demande de mettre ce texte à la disposition du cours d'entraînement.

167. Que peut faire le comité pour appuyer la poursuite des programmes d'entraînement? On propose que Bob McDonald du bureau de la main-d'œuvre du Canada et coordonnateur du cours donné sous les auspices de ce bureau soit invité un soir à prendre la parole devant le comité afin que l'on puisse discuter de l'utilité des visiteurs à l'égard des familles et de la collectivité et de prendre une décision sur un appui direct à accorder à ce sujet.

168. Les membres du comité décident d'entreprendre cette démarche dès que le texte du mémoire aura été mis au point.

169. Mme Campbell bonne le départ à une courte discussion au sujet du nombre de personnes qui se sont vu refuser le service offert par l'organisme entre avril 1969 et février 1970 date à laquelle les programmes des soins à domicile et des soins de jour ont été gelés par le gouvernement provincial. On révèle que parmi les quelque 125 personnes approchées, 62 désiraient se présenter devant le comité pour discuter de l'absence des services de ce genre. Le comité serait intéressé à rencontrer ce groupe et à déterminer également ce qui arrive lorsqu'on ne dispose d'aucun service. On décide de s'occuper de cette question au début de mai lorsque le mémoire aura été terminé.

170. A titre de porte-parole du service des ressources spéciales, Mme Richards est priée de rendre visite au cours d'entraînement donné aux visiteurs à domicile.

171. On fixe au mardi 28 avril la date limite pour la présentation des textes.

172. La séance est levée à 22 heures.

Procès-verbal de la réunion du 28 avril 1970

173. Présents: Mme Hogan, Mme Richards, Mme Grabon, Mme Popowich, M. Solodiuk, Mme Campbell et Mlle Briscoe.

174. Conformément à la décision prise lors de la réunion précédente, cette séance est consacrée à l'étude du contenu, du format et de la présentation du mémoire au Comité du Sénat sur la Pauvreté.

175. Le premier article du texte traite de la disponibilité des visiteurs à domicile et du besoin qu'éprouve la collectivité à l'égard de ce genre de services. Après les commentaires de Mme Campbell, tous les participants examinent le texte et décident qu'il est satisfaisant. On choisit les lettres qui font ressortir les problèmes et l'on décide que toute la présentation devra être incorporée au mémoire.

176. Mme Hogan présente son texte sur la coordination des services et on estime que ce texte également exprime l'opinion du comité.

des enfants à l'égard des moyens communautaires spéciaux, mais elle terminera ce travail le lendemain. Mme Richards et Mme Hogan, non plus, n'ont pu terminer leur texte sur l'absence de moyens et le besoin de services et de bureaux de renseignements dans la localité. Ces dames prient l'assistance de les aider dans la façon de s'y prendre à ce sujet.

177. On signale que le texte relatif aux garderies et au Centre des soins de jour a été mis au point, mais que l'on ne pourra pas en prendre connaissance, car Mme Innes est souffrante et n'a pu assister à la réunion.

178. Deux sujets restent encore en suspens. Mme Popowich n'a pu rassembler ses commentaires sur les besoins

179. On avance plusieurs suggestions à propos de l'incapacité des familles à revenus modestes de trouver facilement où s'adresser. Pendant qu'elles recherchent l'assistance, ces familles doivent faire face à des dépenses qui provoquent d'énormes difficultés financières. On cite des exemples surtout dans le domaine des renseignements sur les services médicaux dont certains sont gratuits à un endroit et payants dans d'autres. Les gens ont de la difficulté à trouver les services gratuits auxquels ils ont droit.

180. Bien que certaines ressources soient connues de ces gens, elles ne sont mises à leurs disposition sans l'autorisation d'un travailleur social. On estime qu'il s'agit d'une procédure irrégulière, étant donné que les personnes ayant besoin de ces services ne sont pas toujours en contact avec un travailleur social ni avec un organisme. Qu'arrive donc à une famille relativement isolée qui ne connaît personne ou qui connaît peu de gens? Comment cette famille peut-elle obtenir ou trouver les moyens dont elle a besoin?

181. Autres questions à étudier: les droits des locataires, la prolifération des services et le manque d'information à leur sujet, la question du crédit, de la planification familiale, etc. Mme Richards signale que peu de gens savent ce que peuvent offrir les services du Ministère de la Santé Publique; il y a donc l'absence de communications même à propos des services publics.

182. Il fut décidé que madame Hogan tâcherait d'obtenir ces renseignements afin de les ajouter au mémoire. Quand à l'information déjà recueillie, elle fut jugée acceptable. Les membres sont aussi tombés d'accord sur l'adoption du format qui avait été ébauché pour la présentation du mémoire.

183. Deux questions furent soulevées au sujet de la teneur à donner au mémoire. Tout d'abord, les membres du comité devaient-ils mentionner leur nom dans leur soumission respective? A l'unanimité les membres ont estimé que les noms devaient être mentionnés pour permettre de vérifier l'authenticité du document. En second lieu, on autorisa l'inclusion dans le mémoire de détails comme la situation financière des familles, etc . . . La liste des noms des membres qui composent le comité est aussi annexée.

184. Le comité a exprimé le désir que le mémoire soit présenté de façon personnelle, mais on a réalisé en fin de compte que ce serait peu réaliste, étant donné les facteurs temps et distance. Quelqu'un suggéra que la documentation serait d'autant plus efficace si elle était présentée au soin des services spéciaux du ministre provincial de la Santé et du Bien-être, monsieur René Toupin. La suggestion fut adoptée comme un des objectifs à poursuivre dans l'avenir immédiat.

185. Mme Campbell a amené la question des installations de camping. Elle a signalé qu'elle connaissait quelqu'un auquel le comité pourrait s'adresser pour se renseigner sur les problèmes que chacun connaît lorsqu'il s'agit de projeter le camping des enfants. Le comité s'est dit intéressé, mais il décida de remettre à plusieurs semaines toute décision à ce sujet.

186. Il a aussi été question de deux autres projets qu'envisageait le comité, à savoir la tenue d'une session de

bêchage et le programme estival d'aide bénévole aux familles. Madame Richards doit commencer à élaborer la session de bêchage dès la prochaine réunion. Quand au programme d'aide volontaire amené de l'avant par monsieur Solodiuk, ce dernier a dit connaître plusieurs personnes qui s'offraient à servir de chauffeurs, si nous mettons ce projet à exécution. Il a aussi consenti à siéger avec monsieur Dederick au comité de planification.

187. On a aussi posé la question de savoir s'il fallait mettre les autres membres du groupe au courant du travail et des projets du comité. Quelqu'un suggéra alors qu'une lettre circulaire soit adressée aux autres membres du groupe, afin de les tenir au courant de ces intentions.

188. La prochaine réunion fut fixée à 7 heures 30, le mardi, 5 mai. Un avis à cet effet sera envoyé à tous les membres du comité.

189. Assemblée ajournée à 10.15 p.m.

190. Les commentaires suivants embrassent les secteurs que le comité d'action a cru important de souligner. Ces déclarations représentent le point de vue des petits salariés ou des travailleurs à faible revenu habitant la ville. Leurs recommandations visent à permettre aux personnes qui se trouvent dans cette situation sociale et aux membres de leur famille de jouir d'une meilleure condition de vie. Elles veulent aussi exposer des plans précis d'aide familiale qui s'avèrent nécessaires si l'on veut faire mieux dans ce domaine qu'actuellement.

Nous soumettons donc respectueusement ces commentaires.

RESSOURCES ET INFORMATION

191. L'absence de renseignements sur les endroits où l'on peut obtenir des services à coût modique et l'ignorance quant à la façon de faire appel aux programmes spéciaux de subventions limitent sérieusement les ressources de la famille à faible revenu. Fréquemment il se présente des besoins qui ne peuvent être satisfaits faute d'argent, mais d'autres fois c'est parce qu'on ne voit pas d'alternative ou qu'on n'est pas au courant qu'il est possible d'obtenir gratuitement ces nécessités.

192. Cette aide pécuniaire spéciale devrait être mise davantage à la portée de ces gens et, pour ce faire il faudrait les renseigner davantage à ce sujet. Des services centralisés de renseignements devraient donc être mis sur pied, qui formuleraient les moyens de mettre ce programme en œuvre aussi efficacement que possible dans le contexte socio-économique actuel. Les multiples facettes de l'enseignement communautaire devraient par ailleurs devenir un objectif de toute première importance du service des ressources qui est par trop conventionnel et imbu de traditions. On est témoin d'un isolement et d'une régression de plus en plus prononcés dans toutes les classes de la société et il est devenu essentiel de mettre sur pied des programmes alternant de soutien à l'intention de ceux qui n'ont pas les ressources financières personnelles pour pallier à ces problèmes.

193. «Notre famille n'aurait pas été aux prises avec de telles difficultés s'il y avait un système d'assurance quelconque pour les prescriptions du médecin, les soins dentaires, etc. à un coût raisonable ou si le dédit qu'il faut verser pour le retard d'un jour ou deux à acquitter une note n'était pas si élevé. C'est fantastique le manque de moyens de se faire conseiller ou renseigner un tant soit peu, quand il faudrait obtenir de l'aide en cas d'urgence. Moi et les enfants n'aurions pas été si déprimés physiquement et mentalement si ces services nous avaient été prodigués à titre de famille à faible revenu qui ne pouvait pas les obtenir par d'autres entremises.

194. S'il y avait eu une auxiliaire familiale chez-nous quand j'ai été transportée d'urgence à l'hôpital pour subir une intervention, nous aurions eu bien moins d'ennuis. Mais comme nos revenus étaient limités à l'époque, ma fille aînée devait travailler le soir et en fin de semaine pour ses tickets d'autobus, ses petits déjeuners, ses bas nylon, etc. Étant donné que j'en avais deux autres à l'école supérieure, nous étions incapables de faire face à toutes ces dépenses. L'aînée dut finalement quitter l'école et travailler pour aider à subvenir aux besoins de la maisonnée. Quant à ma deuxième, elle a dû manquer l'école fréquemment pour garder mes enfants de 3, 6, 8 et 12 ans quand je devais m'absenter. Car il y avait des fois où ma petite de trois ans ne pouvait être laissée sans surveillance. Comme il fallait remplir la fournaise de charbon à la pelle, il arrivait souvent qu'elle était vide et que le froid envahissait la maison. Comme résultat, les enfants étaient fréquemment victimes du rhume, de la grippe et de maladies de la gorge. Nous n'avions pas d'argent pour acheter de la pénicilline. Elles étaient constamment en proie à la crainte, l'angoisse, et le cauchemar la nuit. Cela dura deux ans.

195. Tous les enfants sont pris du cœur ou souffrent de névrose et doivent prendre des stupéfiants. Il faut avoir recours au dentiste, à l'oculiste, ou acheter des chaussures spéciales. Ce qui grève beaucoup notre budget déjà limité et ajoute aux soucis personnels. Ce sont là des besoins auxquels on ne peut faire face bien souvent parce que le coût en est trop élevé, alors qu'ils sont essentiels.

196. Il manque aussi beaucoup d'argent pour de divertissements. Nous tâchons d'encourager nos adolescents à amener leurs amis à la maison. Et je dois dire d'ailleurs qu'il ne m'est jamais arrivé encore d'être maltraitée par un adolescent. Ils sont tous serviables et pleins de bonne volonté. J'aime bien leur compagnie, mais comme notre maison est très petite et se prête peu à l'intimité, il est bien rare qu'on puisse en recevoir plusieurs à la fois. Les enfants peuvent aller au cinéma à de rares occasions, mais aller danser c'est hors de question parce qu'il y a toujours des «dopés» qui provoquent les batailles. Nos adolescents ne veulent pas se laisser entraîner dans quoi que ce soit qui leur semble trop facile.

197. Par ailleurs, les études créent une tension énorme chez les enfants parce que les cours universitaires prennent tellement d'années avant de se terminer et que certains ne mènent nulle part. Nombre de matières qu'il faut étudier n'ont aucun rapport avec le genre d'acitvité auquel les adolescents se destinent, mais il leur faut les étudier quand même et avec succès. Ils sont tellement frustrés qu'un certains nombre abandonnent en cours de route parce qu'ils aspirent à leur indépendance. Ils ne possèdent aucune expérience dans quelque genre de travail que ce soit, mais ils sont disposés à apprendre. Malheureusement, bien peu sont prêts à consacrer le temps voulu pour le faire. Dans ces conditions, comment s'étonner s'ils se rebiffent.

198. Pourquoi faut-il attendre que les enfants commettent des délits, qu'ils aient besoin de conseils ou de soins, ou encore qu'ils aient les agents de libération conditionnelle à leurs trousses pour leur apporter une aide, si petite soit-elle? Les enfants représentent l'avenir, mais

pourquoi s'en soucieraient-ils si personne ne se soucie d'eux?

199. Les plus jeunes sont restreints eux aussi, mais dans leurs jeux, parce que certains ont peur de quitter la maison et leur entourage pour aller au camp de vacances. Le camp de jour convient mieux aux miens parce qu'ils sont sûrs de coucher dans leur propre lit le soir venu. Par ailleurs les malaises les inquiètent beaucoup, car ils ne tiennent pas à ce que quiconque le sache. L'été dernier deux jeunes filles ont fréquenté le camp de jour et leur bonheur faisait plaisir à voir. Mais je doute fort que la chose se reproduise faute de renseignements suffisants d'une part, à cause du nombre restreint des moyens d'assistance et des prix déraisonnables qu'on demande pour ces services d'autre part.

200. Un autre problème c'est l'incapacité de trouver du travail aux adolescents. Et dans bien des cas, il leur faudrait un revenu pour pouvoir aider à subvenir aux besoins de la famille. Ils sont prêts à travailler, mais où trouver un emploi? Ne pourraient-ils pas faire des études plus courtes qui les prépareraient à des emplois spécifiques, alors qu'ils sont encore sur les bancs d'école? Je m'adresse ici à tous les employeurs. Donnez à nos jeunes la chance de gagner leurs études ou d'apprendre un métier qui leur permettra de vivre des fruits de leur travail.

201. En terminant, je vous prie pour l'amour du ciel de supprimer la restriction sur le service des soins de jour et celui de l'aide à la mère de famille. Donnez aux gens la chance de survivre et de tenter de vivre d'une façon convenable. N'attendez pas qu'il ne soit plus possible de les secourir.

202. J'ai connu ce que c'était que d'avoir l'appui du Bureau des affaires familiales. La généreuse compréhension et la patience dont ces gens ont fait montre à l'endroit de notre famille n'a pas de prix et sans eux je doute fort que nous ayons pu rester sains d'esprit. Je voudrais donc demander que le nécessaire soit fait pour que les gens soient mieux renseignés sur les services spécialisés comme celui des affaires familiales. Leurs experts prodiguent des conseils sur les rapports entre parents et enfants, et on peut s'adresser à eux avec l'assurance de la plus entière discrétion. Ils ne posent pas de consigne à propos de ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire et ils n'imposent aucune règle de vie. Ce sont des humains qui se soucient de leurs semblables. Leur tâche ne doit pas être très facile, mais ils la poursuivent—qu'ils en soient remerciés. Toute personne a des besoins qui lui sont propres, et ces travailleurs sociaux le comprennent. Tout ce dont nous avons besoin c'est d'une main secourable dans les moments difficiles afin de pouvoir aider nos enfants et les autres, tout en assurant l'avenir immédiats.»

203. Fait à noter, on estime que les sans-ressources ont absolument besoin de conseils particuliers. Ceci démontre bien qu'un grand nombre de familles à faible revenu ont besoin de l'aide de personnes plus expérimentées si elles veulent atteindre l'équilibre au foyer qui leur permettra d'avoir la force et l'assurance nécessaires pour adopter toute ligne de conduite qui allégera leur gêne. La famille à revenu minime a besoin de bien plus que quelqu'un qui l'aide à se débrouiller dans le labyrinthe des services qui s'offrent à elle sur le plan des ressources physiques.

204. Car pour ceux qui ont toujours subi l'humiliation de ne jamais pouvoir participer ni contribuer à la vie de leur collectivité, les angoisses et les tensions qu'ils endurent en leur for intérieur les empêchent bien souvent d'assumer comme il le faudrait des tâches aussi terre à terre que d'équilibrer le budget, discipliner les enfants et tenir la maison. Bien sûr il faut les aider à déterminer quels sont leurs besoins les plus pressants, mais il faudrait que cette assistance s'accompagne d'un puissant appui fourni par une autre personne qui connaîtrait les gens en cause et s'intéresserait à leur sort assez pour vouloir leur donner des conseils et des lignes de conduite. La famille pauvre a souvent besoin qu'on l'aide à surmonter la crainte qui la sépare de moyens de s'en tirer qui lui sont inaccessibles parce qu'elle en ignore jusqu'à l'existence.

205. On devrait accorder plus d'attention aux nécessités premières de la vie avec lesquelles le pauvre est aux prises, non pas s'occuper seulement des problèmes secondaires qui découlent du fait qu'il est pauvre, car la pauvreté même exige sur le plan émotif une forte rançon qu'il faut aussi non seulement régler, mais prévenir.

HABITUDES DE CRÉDIT, AFFAIRES DU CONSOMMATEUR ET ORIENTATION EN MATIÈRE DE DETTES

206. Les dettes sont le cancer d'un grand nombre de familles à faible revenu, surtout quand on ne peut pas amasser à un moment donné la somme qu'il faudrait pour défrayer les dépenses qui s'accumulent. Certaines mesures législatives ont été prises, comme la création de la Cour de règlement méthodique des créances, qui ont en partie allégé cette tension. Toutefois il existe certains facteurs qui sont restrictifs de par la nature même de ce problème, telles les limites imposées à l'admissibilité aux services juridiques si le total des dettes excède un certain montant, ou encore si la personne en cause encourt le risque de perdre sa solvabilité pour plusieurs années après qu'elle aura passé devant le tribunal.

207. Pour les ménages à revenu modique, le crédit est un mal nécessaire en dépit de tous ses pièges. Les fortes sommes sont rarement disponibles pour acheter des ensembles dont le coût de chaque morceau est déjà élevé. Par exemple, rares sont les familles, quelle que soit leur condition, qui peuvent se passer de meubles. Et c'est là que la famille à petit revenu est inexorablement obligée de s'endetter et de faire face à l'échéance mensuelle avec difficulté. L'expérience vécue par une famille est un bon exemple de l'ironie d'une telle situation.

208. «J'aimerais exprimer mon opinion au sujet de la *Cour de règlement méthodique des créances* (Orderly Payment of Debt Court). Je ne m'étendrai pas trop sur le sujet mais je me demandais si, à votre avis, quelques changements ne seraient pas indiqués. En ce moment, cette cour aide lorsque les dettes n'excèdent pas $1,000.00 et je crois que trop peu de gens peuvent en profiter. A cause du coût de la vie actuel et celui que l'avenir va déterminer, je pense qu'on devrait porter ce montant à $5,000.00.

209. Un autre changement que j'aimerais voir s'effectuer est celui du système «comptant, vous payez plus tard». On devrait le modifier et exiger au moins ⅓ comptant. De cette façon, personne ne pourrait entrer dans un magasin et acheter à crédit quand ça lui chante sans se rendre compte des conséquences de son geste par lequel il se crée une dette additionnelle. A noter que cette pratique vous apparaît fort irritante ou en donne toutes les évidences mais à la longue, tout le monde y trouverait son profit.

210. Si vous vous arrêtez, vous comprendrez que les gens dits de classe *«inférieure à la moyenne»* et *«moyenne»* représentent la source même du commerce métropolitain parce que sans eux, le crédit ne trouverait pas d'usagers. L'homme d'affaires ne retirerait plus ses intérêts «ou ses à-côtés lucratifs, si on veut». En conséquence, respectons les gens des *classes moyennes* et *inférieures à la moyenne* parce qu'ils portent la plus lourde des charges.

211. Une autre requête que je désire formuler c'est d'offrir à nouveau le service d'orientation en matière de dettes. Je le nommerai le «service spécial» qui sert à planifier les dettes et aide les gens à s'en sortir petit à petit. Il nous était offert autrefois par les concesseurs de crédit. C'était un système valable mais, en fait, il y manquait des bases solides.

212. Dès que vous acceptiez ce service il vous était impossible d'acheter à crédit pour deux, trois ou quatre années, selon le montant de vos dettes et aussi, celui de votre revenu. Malheureusement certaines choses comme les appareils et les meubles ne durent pas aussi longtemps. Et, si quelque article avait besoin de réparation ou de remplacement il fallait dans ces conditions s'en passer pendant un certain nombre d'années; mais qui donc désire attendre tout ce temps je vous demande? Cela revient à dire que vous aboutissiez encore à des dettes pas parce que ça vous plaît mais parce qu'il est impossible de faire autrement. Et ces gens étudient votre cas et vous disent, dommage mais nous ne pouvons continuer nos services d'aide puisque vous ne semblez pas coopérer sérieusement. On ne gagne jamais. Vous voyez ce que je veux dire, j'espère.

213. J'en arrive au but. Instaurez de nouveau ce service spécial pour les gens qui ont des dettes, mais faites-le sur une base solide de sorte que lorsqu'un individu fait une demande d'aide et se soumet aux conditions de cette aide il peut s'attendre à ce qu'on s'occupe de ses affaires. Certains détails comme un service de réparations gratuites pour l'appareil de télévision et les autres appareils devraient être prévus de façon à ce que la vie puisse continuer à peu près la même pendant que, lentement, les dettes s'éteignent.

214. De plus, s'il était possible d'acheter certains item comme des «restes» de tissu des compagnies de rembourrage d'ameublement qui nous permettraient de recouvrir les divans, fauteuils et aussi les chaises de cuisine, puisque tout cela ne dure qu'un temps; cela aussi aiderait la personne nommée plus haut. Je pense également que des services pourraient être accordés gratuitement par les hommes inscrits à des programmes d'entraînement scolaire.

215. Ce qui rendrait encore service aux familles à faibles revenus serait de pouvoir utiliser dans les cas où ce serait possible, meubles ou appareils qui auraient été donnés ou achetés usagés, quand il leur arrive de briser les leurs de façon irréparable ou dans d'autres circonstances, quand il s'agit d'articles dont ils ont un pressant besoin.

216. J'espère que vous comprendrez les points que j'ai exposés. C'est là mon idée de bases adéquates à prévoir de façon à ce qu'il ne se trouve aucune raison ou excuse possible de contracter des dettes.

217. Je pense que ce que j'ai mentionné pourrait et devrait être entendu de nouveau. Brièvement, modifiez le système du service qui s'occupe des dettes spéciales. L'arrangement «aucun comptant, vous payez plus tard» devrait être modifié, et il faudrait exiger au moins ⅓ *comptant* et, en plus, envisager la possibilité d'augmenter les montants prévus à la Cour de paiement méthodique des créances (The Orderly Payment of Debt Court).

218. Vous savez, du moins après six mois d'orientation si vous vous donniez la peine d'étudier ce qui s'est dit et ce qui vous a été envoyé, et si vous suiviez les besoins pour y répondre sans délai, vous ne seriez pas en face d'un tel gâchis. Essayez de développer une routine de travail.

219. Dites aux ménagères que si elles tiennent compte du revenu de leur mari et établissent les montants nécessaires pour la nourriture, le chauffage, le vêtement et autres dépenses, elles sauront ensuite ce dont elles peuvent disposer. Comme je le conseillais, adoptez une routine et vous ne pourrez pas faire d'erreur. N'allez pas interpréter mes paroles faussement, je n'essaie pas de jouer au finaud ni au comique, je dis les faits. Nous avons besoin d'aide et d'orientation dans ce domaine.
Je vous remercie."

220. On se soucie beaucoup des habitudes de crédit pour les rendre plus saines et le besoin existe d'une orientation adéquate en matière de dettes. Dans ce domaine, de nouveaux systèmes doivent être mis au point en faveur du gagne-petit qui, pour survivre, doit compter sur le crédit, tout en conservant un budget stable et bien équilibré.

221. Il est clair que l'on a besoin d'information et d'orientation en ce qui concerne le consommateur, le crédit et l'argent. Le Bureau de la Famille du Winnipeg métropolitain (The Family Bureau of Greater Winnipeg) s'est penché activement sur ce problème pour assurer une protection légale aux consommateurs et, au cours des années, il a présenté plusieurs mémoires tant au Gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux. Depuis qu'on a amélioré de façon marquée la législation, surtout au Manitoba, il nous importe que l'on ait recours à cette législation plus fréquemment et de manière plus profitable, ainsi qu'aux agences et aux publications émanant du gouvernement au sujet de la consommation et de ses mécanismes.

222. Cependant, les familles à faibles revenus et à revenus moyens pourraient améliorer sensiblement leur niveau de vie en utilisant leur dollar pour une consommation plus profitable. Nous croyons également que ce problème constitue le souci immédiat de cette Commission sur la pauvreté. Nous proposons, en fait, qu'il existe divers grands centres d'information où tous les travailleurs, que ce soit de familles à faibles revenus ou les autres, ainsi que les individus, puissent se renseigner en tant que consommateurs, être informés sur l'usage du crédit, les sources de crédit, la façon de vivre suivant un budget, de faire des achats et combien d'autres sujets.

223. Chez les enseignants et les travailleurs sociaux—gens qui devraient être bien informés—on note un manque de compréhension des problèmes des consommateurs, de leurs droits et de leurs responsabilités. Au sein du Bureau de la Famille (Family Bureau), les travailleurs sociaux ont été invités à suivre des cours portant sur les problèmes des consommateurs sous les auspices de l'Association des Consommateurs et du département de l'extension de l'enseignement de l'université du Manitoba. Il est regrettable qu'on ne prolonge pas ces cours ou qu'on n'y donne pas suite. Pour combler cette carence, il est nécessaire de travailler ensemble afin d'organiser un grand centre d'information où serait tenu un catalogue de toutes les publications disponibles pouvant servir, soit à la recherche, soit

à la distribution et qui, également, jouirait des services de travailleurs bénévoles qui pourraient diriger un bureau de conférenciers et d'auxiliaires pouvant dispenser l'orientation ou l'information à des groupes de clients ou d'individus qui en ont besoin. A moins que le gouvernement ne fasse un effort pour maintenir les individus et les agences bien informés au sujet des nouvelles mesures de protection susceptibles de corriger le désiquilibre dans les échanges commerce-consommateur, la nouvelle législation n'aura pas la force corrective qu'on est en droit d'attendre.

224. Tous les groupes de citoyens doivent être protégés et beaucoup ont besoin d'être orientés. Il faudrait mettre l'accent sur une orientation préventive avant que les familles ne s'enlisent tout-à-fait. Il se peut qu'une orientation adéquate de l'économie familiale, notamment en ce qui concerne le crédit et les achats, diminue de façon bien précise le nombre de dollars provenant des agences de bien-être qui s'engloutissent pour essayer d'en réparer les malheureux effets. La théorie qui veut que l'argent de l'assistance publique qu'on consacre pour réchapper une victime du crédit va à celui qui a accordé le crédit dans les mêmes proportions, au moins, quà celui qui l'a utilisé.

225. Il faut exercer un contrôle sur la duperie et les abus dont sont victimes ceux qui ne sont pas informés, pas instruits ou compétents en ce qui regarde les achats à crédit et les dettes qui s'ensuivent. C'est un besoin d'ordre général mais qui, à coup sûr, devient particulièrement aigu quand il s'ajoute à un revenu inadéquat et à un manque de ressources personnelles. Il est clair que nous devrons concentrer nos efforts sur cette partie du problème dans l'avenir.

COORDINATION ET EXTENSION DES SERVICES SPÉCIAUX

226. Au sein de notre population, il se trouve de nombreux organismes dispensant des services grandement nécessaires aux senescents, aux désavantagés physiques ou malades chroniques, aux personnes défavorisées ou troublées qui ont besoin d'aide. On s'occupe raisonnablement bien de tous ces gens. Cependant, les services doivent être coordonnés d'une manière plus efficace qu'ils ne le sont présentement. On réussirait à rejoindre plus directement et plus adéquatement les segments de la collectivité qui ont besoin d'aide en fusionnant et coordonnant les services en place et en améliorant leur qualité.

227. Il arrive trop souvent qu'une personne subsistant à l'aide d'un faible revenu soit renvoyée d'un organisme à l'autre sans que personne ne fasse un effort cohérent pour l'aider d'une façon continue. Une partie du problème réside dans le fait que la personne ayant besoin d'aide ne dispose pas de renseignements suffisants. Le problème le plus urgent, toutefois, provient de ce que souvent les programmes ne sont pas adaptés exactement aux besoins des personnes auxquelles ils sont destinés. Le résultat inévitable est d'obliger les gens à chercher un peu partout un programme qui leur convient, ce qui comporte des pertes de temps considérables, et de piètres résultats en comparaison de l'effort déployé. Périodiquement l'on verra une famille remporter le gros lot en trouvant trois ou quatre personnes pour l'aider; mais chacune travaille en vase clos, sans se soucier trop de la façon dont la partie affecte le tout.

228. Il n'appartient pas à un particulier déjà sous le coup de la tension, de démêler les spécialités au sein de la collectivité. Il a besoin d'une aide immédiate et appropriée, sur laquelle il devrait pouvoir compter. La suggestion évidente est d'apporter une attention convenable à la planification des services au niveau communautaire de façon à les rendre coincidents les uns aux autres et assurer ainsi à la personne dans le besoin une solution complète et satisfaisante à son problème. Il est essentiel que les services de base ainsi que les services nécessaires à la prévention et au soutien deviennent aussi accessibles que possible, puisque la plupart des familles à faibles revenus ne peuvent compter que sur les organismes subventionnés, justement à cause de leurs manque de ressources.

229. Notre grand souci concerne les enfants élevés au foyer de parents invalides, dans les familles où il n'y a qu'un seul parent ou celles à faible revenu. Une instruction insuffisante jointe à d'autres malaises sociaux force souvent les parents à passer beaucoup de leur temps à l'extérieur du foyer pour essayer de pourvoir à l'entretien de la famille. Souvent une auxiliaire familiale comble le vide durant ces heures d'absence et permet aux enfants d'apprendre la valeur de la stabilité de l'affection et de la direction de la part d'une autre personne qui s'intéresse à eux. Des programmes qui permettent d'assurer ce genre de soutien aux familles sont extrêmement importants; le besoin de les développer sans retard s'avère bien évident. L'aide aux travailleurs de relève par exemple devrait être disponible en fonction des heures des salariés. Des programmes de cet ordre tentent de maintenir une possibilité continue de travail et éviter la débâcle des foyers à la suite de pressions excessives et imprévisibles.

230. Le Family Bureau of Greater Winnipeg (*Bureau de la Famille du Winnipeg métropolitain*) a virtuellement le programme idéal, mais des moyens limités. Le ministère de la santé et des services sociaux de cette province possède des moyens pécuniers mais n'a pas d'auxiliaires familiales. Voici un exemple assez frappant où le fusionnement serait parfait. Ces deux organismes ne pourraient-ils pas travailler de concert sur ce point?

231. Un autre aspect sur lequel le *Bureau de la Famille*, de même que plusieurs autres agences sociales, le ministère de l'Éducation de cette province et le ministère de la Main-d'œuvre du Canada, ont conjugué leurs efforts c'est le programme pilote d'entraînement pour auxiliaires familiales donné au Red River Community College (le cours a pris fin le 8 mai 1970). Ce programme est excellent en ce qu'il enseigne aux femmes qui se destinent à ce genre de travail comment faire face aux problèmes variés d'ordre physique, mental ou financier et autres qui peuvent se rencontrer dans n'importe quel foyer. Mais, ce projet reste à être accepté par le ministère de la Main-d'œuvre au Canada qui tient à juger de l'utilité de maintenir le programme d'entraînement avant de prendre une décision. Pourquoi hésiter?

232. Nombreuses sont les femmes qui, n'ayant pas le choix de faire autre chose ou de suivre des programmes d'avancement aux échelons supérieurs ou de recyclage ont, par ailleurs, l'habitude de voir à l'entretien d'un foyer et des enfants, seraient intéressées à faire ce genre de travail. Il semble que nous négligeons une source prometteuse d'emplois susceptibles de convenir à un important secteur de la population.

233. Au surplus, si un plus grand nombre d'occasions favorables sont mises à la disposition des familles dont il était question précédemment, avant que leur situation ne devienne critique, il y aurait alors plus de familles pouvant se suffire à elles-mêmes sans avoir à compter sur l'assistance publique; moins d'enfants abandonnés et du même

coup, les agences de bien-être de l'enfance s'en trouveraient soulagées; il y aurait moins d'enfants-problèmes qui demandent l'aide des cliniques d'orientation de l'enfance et par ce fait ces services pourraient travailler plus à l'aise; il y aurait moins de délinquants qui requièrent les services des cours, des foyers nourriciers, des foyers de groupe et des maisons de redressement et enfin, si nous allons plus loin, la fin des prisons. Vous direz que c'est là une situation idéale, en effet, mais ce n'est pas irréalisable.

234. Si des auxiliaires familiales compétentes sont placées à temps dans les foyers ou si de l'aide ménagère efficace et digne de confiance est assurée durant le jour, il en résultera des enfants plus heureux et en meilleure santé qui deviendront des adultes solides et énergiques dans l'avenir. Des programmes devraient donc être élaborés pour assurer à ces personnes qui désirent s'aider eux-mêmes l'aide dont ils ont besoin pour réussir dans leurs tentatives. Le but principal est de réchapper le plus grand nombre d'enfants et d'en faire des citoyens utiles. Vous avez là matière à réflexion!

SERVICES D'AUXILIAIRES FAMILIALES

235. Le but de cet exposé est de souligner le besoin qui existe pour les services d'auxiliaires familialestels que dispensés par le *Bureau de la Famille du Winnipeg métropolitain.* Il existe un certain nombre d'organismes qui dispensent des services d'auxiliaires familiales actuellement, par exemple le service d'aide à domicile du Victorian Order of Nurses qui prévoit de l'aide à un patient convalescent à son retour d'hôpital. Cette aide est offerte à une famille seulement si l'un ou les deux parents sont au foyer. En fait, le bien-être du patient et non celui des enfants constitue le principal souci. La *Société d'aide à l'enfance* (The Children's Aid Society) prévoit un service par ailleurs seulement dans les cas où les deux parents négligent ou abandonnent la famille ou sont dans d'autres cas incapables d'être au foyer. Ce service est souvent disponible sur une base de 24 heures. Le service d'auxiliaire familiale offert par le *Bureau de la Famille* couvre un éventail de besoins beaucoup plus étendu qui va depuis les soins familiaux pour des parents qui sont seuls pour se suffire à eux-mêmes, les soins aux familles durant les périodes d'hospitalisation et de convalescence de la mère, l'aide aux mères handicapées, l'aide au cours de situations qui impliquent une maladie à long terme ou une dépression nerveuse de la part d'un membre de la famille ou les deux, l'enseignement des techniques d'auxiliaire familiale pour venir en aide dans d'autres secteurs d'un besoin spécial qui serait connexe. Les exigences requises pour assurer un service d'auxiliaires familiales étendu et de haute qualité sont nombreuses et aussi variées que le sont les besoins de la communauté pour un tel programme. Le fusionnement des agences qui assurent un service d'auxiliaires familiales est en ce moment à l'étude, et il est essentiel de considérer de quelle façon le *Bureau de la Famille* répond dans le moment au besoin de services spéciaux.

236. Le comité des services spéciaux s'est réuni toutes les semaines depuis la mi-mars et en plus de discuter des problèmes relevant des besoins de la communauté, quelques-uns des membres ont préparé des résumés succincts de leurs propres cas qui serviraient de références en ce qui a trait à ce service. Ces lettres sont incluses pour faire ressortir les avantages qu'on pourrait retirer de mesures aussi étendues de services sociaux appropriés, telles que l'aide dispensée par les auxiliaires familiales.

237. En revoyant les dossiers, plusieurs points valables surgissent qui soulignent l'importance du service d'auxiliaires familiales pour une communauté et également pour les gens qui sont dans le besoin:

238. 1. Un système de paiement suivant une échelle mobile permet aux bénéficiaires de ce service de sauvegarder leur fierté en contribuant ce qu'ils peuvent aux coûts des services donnés. Ces services sont subventionnés en partie par le régime d'assistance du Canada et servent à illustrer un des programmes les plus efficaces pour lesquels le fédéral et le provincial se partagent les frais.

239. 2. Le service d'auxiliaires familiales, s'il est stable et dirigé, aide à assurer la tranquillité d'esprit des personnes et le rendement du travail au foyer.

240. «Je suis très reconnaissante pour le service que m'accorde le Bureau de la Famille depuis février 1969.

241. Ma femme est décédée et j'ai deux fillettes agées de 7 et 11 ans qui me sont très chères.

242. Un homme qui se trouve dans une pareille situation se voit obligé de faire de nombreuses mises au point. Il lui est difficile de prendre des décisions logiques à des moments semblables. Je dois beaucoup au travailleur social qui a été désigné pour s'occuper de mon foyer; sans lui, je n'aurais peut-être pas passé au travers. Non seulement il m'a rendu visite à mon travail aux heures du midi mais il est aussi venu à la maison pour voir comment mes fillettes se comportaient dans notre nouvelle situation.

243. C'est un travailleur social diplômé de l'Université du Manitoba, qui m'a référé au Bureau de la Famille. Quand j'y suis allé, on m'a reçu très aimablement et on m'a manifesté un intérêt personnel. En l'espace de quelques jours, une auxiliaire familiale fut mise à ma disposition.

244. Même si je suis capable de contribuer dans une bonne mesure au coût de l'auxiliaire familiale, c'est toujours appréciable d'avoir à la maison quelqu'un qui a été sélectionné et répondra au mieux à vos besoins.

245. Les auxiliaires familiales savent ce qu'elles ont à faire et s'il y a des problèmes d'une part ou d'autre, le travailleur social peut intervenir comme médiateur.

246. Dans ce genre de service, quand l'auxiliaire habituelle part en vacances, tombe malade, etc . . . , on vous en envoie une autre à sa place.

247. C'est merveilleux de partir de chez soi tous les matins, en toute confiance, sachant qu'on s'occupera de tout. De cette façon, on peut assumer ses responsabilités professionnelles avec efficacité».

248. 3. On reconnaît généralement que pour avoir les meilleures chances de succès dans l'éducation des enfants, il est essentiel d'avoir un milieu familial stable. Une auxiliaire familiale s'acquitte de cette responsabilité en maintenant ce climat dans des moments de désarroi.

249. Pour un père seul, soutien de famille, qui a seulement des filles, l'influence d'une auxiliaire compétente est inestimable.

250. «J'ai reçu du Bureau de la Famille de Winnipeg, une aide spéciale sous la forme d'une auxiliaire familiale pendant 3 and ½environ. Je suis veuf avec 6 filles, échelonnées entre 12 et 4 ans. Au moment du décès de ma femme, mon aînée n'avait que 8 ans et la plus jeune, 10 mois.

251. Je n'ai qu'un membre de ma famille (une sœur) en ville, ayant elle-même 3 jeunes enfants. Il m'aurait donc été impossible de prendre soin des enfants et de garder un emploi sans aide extérieure. Mon salaire est tel que je ne peux pas me permettre de payer une ménagère à plein temps. Si je n'avais pas une auxiliaire, je devrais rester moi-même à la maison et serais sûrement assisté social.

252. En outre, je pense que tout le monde comprendrait l'importance des conseils d'une femme auprès de jeunes filles entrant dans l'adolescence. C'est un problème que très peu d'hommes sont préparés à affronter seuls.

253. Dans mon propre cas, cette aide m'a été inestimable en ce sens qu'elle m'a permis de maintenir ma famille ensemble et de garder mon emploi».

254. 5. Quand on peut prévoir les besoins, il faudrait offrir une aide de ce genre, à titre préventif, avant que les situations deviennent des urgences pouvant obliger les familles à prendre des dispositions laissant à désirer.

255. 6. Une aide fournie aux infirmes, semi-infirmes ou autres malades chroniques est inestimable en ce qu'elle permet aux mères de donner à leurs enfants amour et attention, ce qui serait impossible autrement, sous les tensions excessives d'une routine quotidienne.

256. «Ma famille se compose de moi-même, de ma femme et de trois enfants de 10, 7 et 3 ans. Nous recevons de l'aide du Bureau de la Famille du Grand Winnipeg. Cette aide, dans notre cas, est constituée par les services d'une auxiliaire familiale à temps partiel, pour lesquels nous versons une contribution calculée d'après notre revenu. Cela nous a permis de garder nos enfants avec nous pendant une période très difficile de notre vie. Notre situation était telle que nous n'avions d'autre choix que de les envoyer hors de la ville ou de demander à un membre de la famille d'abandonner un emploi dont il a besoin. Il est certain que nous n'avons pas les moyens de payer pour une aide domestique.

257. Pour apprécier à sa juste valeur le résultat de ce service dans notre vie de tous les jours, je crois qu'il faut être familiarisé avec notre problème: celui de la santé. Nous nous sommes trouvés à voir désespérément besoin d'aide à la suite des circonstances suivantes. L'histoite médicale de ma femme remonte à vingt ans à peu près, à sa première maladie grave, une fièvre rhumatismale dont elle est restée très affaiblie. Peu de temps après, elle a souffert d'une appendicite aiguë nécessitant une opération d'urgence. Quelques heures après, elle faisait une hémorragie interne. La nature de l'opération nécessaire pour arrêter le saignement et pour réparer les dommages, de même que les conditions dans lesquelles cette intervention a été effectuée, ont probablement été les causes des troubles internes dont elle a eu à souffrir depuis lors. Elle a subi plusieurs interventions visant à remédier aux premiers maux et finalement a dû âubir une hystérectomie. Même cette dernière opération a dû être effectuée en deux étapes, à cinq mois d'intervalle. Pour compliquer encore plus les choses, nous avons découvert en 1965, elle perdait alors la vision d'un oeil, qu'elle en était au stade initial de la sclérose en plaques. Il semblerait que ce diagnostic ait été exact car, bien qu'elle ait recouvré la vue en 1965, elle a subi une rechute en 1967 et à présent, elle souffre de perte de coordination, particulièrement au niveau d'un bras et d'une main. Comme il s'agit là d'une maladie évolutive et incurable, notre avenir n'est pas très souriant.

258. Ma propre santé est un élément important en ce qui concerne notre besoin d'aide. En 1956, un an et demi après notre mariage, j'ai découvert que j'avais une infection des os appelée ostéomyélite. J'en ai souffert depuis lors et j'ai été hospitalisé à plusieurs reprises. J'ai tout de même réussi à conserver mon emploi à l'Agriculture du Canada, mais je suis handicapé à cause de ce genou ankylosé et parce que le mal peut se réveiller sans préavis. Je dois veiller à ne pas trop me fatiguer ni m'anémier.

259. Tout au long de ces années, nous avons été à la charge de notre famille, de nos amis et de nos voisins pour obtenir de l'aide, ce dont nous leur serons toujours reconnaissants. Cependant, vers la fin de 1968, ma maladie, chronique jusque là, devint aiguë et les ennuis internes de ma femme attinrent une gravité telle que son docteur décida que la seule solution pour la sauver était de pratiquer une hystérectomie totale. Notre plus jeune enfant avait environ 18 mois et exigeait des soins et une attention de tous les instants. C'était une situation on ne peut plus démoralisante pour nous et nous ne savions ni quoi faire ni vers qui nous tourner. Il nous était très difficile, sinon impossible, de solliciter l'aide dont nous avions besoin, des ressources traditionnelles.

260. J'ai différé mon opération aussi longtemps que possible car ma femme était incapable, seule, de faire face à la situation. Nous avions essayé, vainement, d'obtenir de l'aide. C'est alors qu'en janvier 1969, ma femme fut hospitalisée d'urgence et que les décisions furent prises pour nous. Encore une fois, nos amis ont été à nos côtés pendant cette urgence et nous ont aidés en prenant soin des enfants. Quand ma femme a reçu son congé de l'hôpital nous avons commencé à bénéficier des services d'une auxiliaire familiale, d'abord par l'entremise des «*Victorian Order of Nurses*», puis par celle du Bureau de la Famille. De quelle façon exactement nous avons réussi à obtenir cette aide, je ne le sais pas encore très bien, mais en fait, cela importe peu, l'essentiel est que nous ayons obtenu cette aide.

261. Les conditions dans lesquelles ma femme a pu se rétablir ont été les meilleures possibles. Elle a été capable de donner amour et soins aux enfants sans se sentir surmenée et sans le désespoir qui survient quand on supporte constamment un fardeau, qui, par moment, et pour certaines personnes peut sembler écrasant. J'ai pu être opéré peu de temps après, en toute tranquillité d'esprit, sachant que ma femme n'avait pas à supporter tout le fardeau de la famille, alors que j'étais incapable de l'aider. Le plus important pour nous, et peut-être pour la collectivité est qu'on a épargné aux enfants des expériences qui, à notre avis, auraient entraîné une interruption brutale de la sécurité

262. Ce sont les faits tels qu'on peut les exprimer. Mais on ne peut que spéculer quand aux conclusions que l'on pourrait tirer d'une évaluation objective de la valeur du service d'auxiliaire familiale dans notre cas. Pour ma femme et moi-même, il n'y a aucun doute sur la signification de cette aide à notre égard. Elle n'a certainement pas résolu nos problèmes passés ou à venir, mais elle a été un soulagement considérable et je ne sais ce que nous aurions fait sans elle. Elle est arrivée à un moment où nous avions un besoin désespéré d'un peu de chaleur dans un monde apparemment glacial.»

Respectueusement présenté en mon nom personnel, au nom de ma femme et de nos enfants et

263. 7 Nous voudrions signaler que les services d'auxiliaires familiales ne sont pas toujours demandés à plein-temps et que souvent, le besoin se fait sentir pour une journée ou deux par semaine seulement. Le programme est souple et directement relié aux besoins de la famille à aider.

264. 8. Plusieurs commentaires font allusion à l'aide reçue de parents et amis avant d'en arriver au Bureau de la Famille et chacun mentionne qu'il trouvait qu'il y avait une limite à l'aide qu'il pouvait solliciter.

265. «Je veux exprimer ma gratitude pour l'existence du Bureau d'aide sociale de la Famille et pour l'aide considérable qu'il nous a apportée, à mes enfants et à moi-même.

266. Quand j'ai perdu ma femme, et mes enfants leur mère, ce fut, comme on le comprendra aisément, un traumatisme et un choc pour nous. A un moment comme celui-là, on ne sait vraiment pas de quel côté se tourner pour avoir de l'aide, ni comment on pourra s'en sortir. Avec 4 enfants de 3 à 10 ans, cela pose un gros problème.

267. Il n'y avait aucun parent qui puisse réellement nous venir en aide. Au début, les voisins furent très serviables et absolument admirables de prendre soin de nous. Cependant, personne ne peut s'attendre à ce que des voisins s'occupent indéfiniment de la famille. Il s'est installé en nous une préoccupation harcelante d'essayer de trouver une solution.

268. Ma situation ne me permettait pas de prendre une ménagère à plein-temps. Quand bien même je l'aurais pu, ces personnes ne sont pas faciles à trouver. Dans ces moments de détresse, il faut une personne assez particulière pour venir dans la maison, faire le travail ménager et maintenir les enfants heureux, propres et en bonne santé.

269. Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir contacter le Bureau et obtenir qu'on nous envoie une auxiliaire familiale. Cette femme est venue dans notre foyer et en a pris la charge. Elle avait eu l'expérience de ce travail, et en un rien de temps, les enfants ont pu avoir un sentiment de sécurité.

270. Comme conséquence directe de la présence de cette auxiliaire, notre vie est redevenue presque aussi normale que possible. Les enfants ont bien réussi à l'école. Mon travail n'a pas été interrompu et nous vivons une existence heureuse normale. Pour cela, nous sommes infiniment reconnaissants et remplis de gratitude.

271. Imaginez nous sans cette aide que le Bureau a pu nous fournir. Quatre enfants malheureux auraient pu occasionner des problèmes juvéniles. Les conséquences auraient affecté mon travail et éventuellement j'aurais pu le perdre. Ceci, à son tour aurait pu entraîner des dépenses d'aide sociale plus élevées, sans parler qu'une famille instable et malheureuse serait devenue un boulet pour la collectivité, comme c'est généralement le cas.

272. Nous rendons grâces à Dieu chaque jour pour notre chance. Nous n'avons pas autant de chance que certains mais nous en avons sûrement plus que beaucoup.»

273. 9. Bien souvent les bénéficiaires des services d'auxiliaires familiales pensaient que sans aide, la seule alternative possible aurait été d'être complètement à la charge de l'aide sociale. Cette perspective, pensait-on, serait déplaisante, dégradante et devait être évitée dans la mesure du possible, pour des raisons d'ordre à la fois moral et économique. Le programme d'auxiliaires familiales permet à un grand nombre de parents seuls, soutiens de famille, de conserver un emploi rémunérateur et de continuer à être autonomes. Le coût d'une auxiliaire, dans la plupart des cas, est moindre que celui d'assister complètement une famille.

274. 10. Économiquement parlant, il est de bonne politique d'offrir un service d'auxiliaires familiales aux mères soutiens de famille, avec deux enfants ou plus, ce qui leur permet de travailler plutôt que de choisir l'autre solution, à savoir, faire vivre la famille totalement aux dépens de l'aide sociale.

275. Le rapport d'activité pour 1969, publié par le Bureau de la Famille du Grand Winnipeg, indique que l'admission de nouvelles demandes au programme du service des auxiliaires familiales a été suspendue pendant la plus grande partie de 1969 par suite des coupures effectuées par le Gouvernement provincial dans les fonds destinés au financement du programme. Au cours de cette période on a dû refuser au moins 160 demandes d'aide, ce qui indique l'existence d'un besoin très répandu dans la collectivité, besoin auquel on ne répondait pas d'une manière satisfaisante. Parmi tous ces cas, il y en avait sûrement un certain pourcentage, à tout le moins, qui étaient désespérés. Il faut espérer que les recommandations finales que ce comité sénatorial soumettra, ne négligeront pas le besoin toujours croissant pour ce service collectif d'importance primordiale.

276. Voilà les faits tels qu'ils sont, peut-être serviront-ils à mettre en lumière un service de soutien qui permet aux gens de maintenir leur situation et de continuer à fonctionner efficacement. Il faut indiquer que ce programme est utilisé surtout par des familles subvenant à leurs propres besoins et qu'il s'est avéré être une aide considérable pour tous ceux qui s'en sont prévalu. La formule magique tient en la combinaison de services matériels et de services intangibles.

277. «En tant que citoyen et contribuable ayant besoin de services particuliers à domicile, j'ai bénéficié grandement de l'aide fournie par le Bureau de la Famille. Une auxiliaire familiale vient tous les matins s'occuper de ma femme et de mes deux enfants, ce qui me permet d'aller travailler, de gagner honnêtement ma vie pour ceux que j'aime et en même temps, de garder ma fierté en tant que membre à part entière de la collectivité.

278. Ma femme est paraplégique et mes enfants sont encore des bébés. Bien que ma femme ne soit pas complètement infirme, il lui est impossible de prendre soin à la fois d'elle-même, des enfants et de la maison, car elle est absolument seule 10 heures par jour du matin au soir. C'est pourquoi le Bureau de la Famille nous offre une auxiliaire expérimentée qui donne aux enfants amour, soins et discipline, rendant ainsi ma femme capable de veiller à la fois sur sa santé mentale et physique. Je peux donc aller travailler en toute tranquillité d'esprit, sachant que spirituellement et matériellement, je retrouverai une famille à mon retour.

279. Maintenant, je dois préciser que ma femme a contacté les services des *Victorian Order of Nurses* à propos de notre problème, mais nous n'avons reçu aucune visite pour évaluer la situation ou voir si on pourrait trouver une auxiliaire familiale à notre convenance; aussi, je ne puis que présumer que rien n'a été fait. Nous avons alors contacté le Bureau de la Famille et, en moins de 3 semaines, nous avions une auxiliaire. Ce service n'aurait pas existé, nous serions maintenant

complètement à la charge de l'aide sociale. La seule autre alternative aurait été des foyers nourriciers pour mes fils, une maison de santé pour ma femme, peut-être même un asile, et moi, je serais un homme désemparé, aigri par la tournure malheureuse d'événements occasionnant le perte de mon foyer et de ma famille.
Ma femme désire parler:

280. Le fait d'être aidé par le Bureau de la Famille permet à mon mari d'aider les autres en retour. Il propose ses services comme chauffeur pour des paraplégiques qui ont besoin d'être transportés à divers endroits et reconduits. Il travaille également dans la Brigade des Ambulances St-Jean et rend d'autres services bénévoles à la collectivité. Tout cela est possible grâce à l'auxiliaire familiale à plein-temps que nous avons. (C'est un ange). Il en résulte que mes nerfs ne sont pas en aussi mauvais état et que je peux prendre soin des enfants pour quelques heures, après m'être assurée que mon mari a laissé verres, jus et diverses choses à ma portée. Ainsi, tout compte fait, je peux me débrouiller quelques heures par jour.

281. Bien que nous recevions de l'aide, nous avons encore des problèmes financiers. Nous ne pourrons jamais offrir un salaire suffisamment élevé, sur notre petit budget, qui puisse décider une auxiliaire familiale sûre et débrouillarde à travailler pour nous. Même les gardiennes sont rares actuellement et celles qui sont bonnes, encore plus. Nous aurions réellement un problème crucial sur les bras si ces services particuliers nous étaient refusés. Il semble qu'on ne puisse avoir d'auxiliaire familiale à plein-temps que par l'intermédiaire du Bureau.

282. En bénéficiant ainsi de ce type d'aide, mon mari peut continuer à travailler, à payer sa part d'impôts, notre loyer mensuel et nos factures, tout en étant en même temps un membre à part entière de la collectivité.

283. Merci mille fois au Bureau de la Famille! Puisse-t-il persévérer longtemps dans ses efforts!

284. Pour confirmer l'incapacité d'une famille comme celle-ci à payer pour des soins privés à domicile, voici, à titre d'exemple les chiffres de son revenu:

285.

Gains mensuels: Approx.	380.00
Dépenses:	
Paiement pour la maison	108.25
Remboursement de prêt (pour la voiture) (nécessaire pour le travail et le transport de la femme et des enfants)	110.00
Gaz pour le chauffage	30.00
Facture d'électricité	8.00
Facture de téléphone	6.16
Facture d'eau (tous les 3 mois) essence, huile etc. . . pour voit.	
épicerie et vêtements	109.59
	$380.00

286. Le coût d'une auxiliaire familiale travaillant à plein temps, fournie par une agence à une famille comme celle-ci, serait bien au delà de sa capacité à payer. C'est le cas pour la majorité des gens demandant ce service particulier. En moyenne, les familles utilisant des auxiliaires sont des familles à revenu faible ou moyen, qui, sans qu'elles en soient responsables, se trouvent dans une situation nécessitant une aide spéciale au foyer. C'est souvent le fait d'une tragédie personnelle. Comme d'une part, elles ne peuvent se permettre d'embaucher leurs propres auxiliaires et que d'autre part, elles ne sont pas en mesure de trouver ni de sélectionner soigneusement l'aide dont elles ont besoin, ces familles se fient aux services d'auxiliaires familiales réguliers, destinés à servir la collectivité. Sans contribution financière du gouvernement, ce service dont le besoin est essentiel ne serait pas accessible, aussi, les familles qui y ont recours devraient être éligibles au bénéfice d'une allocation d'aide sociale couvrant le coût de l'auxiliaire.

287. Actuellement, le Plan d'Aide du Canada permet d'obtenir plus largment ce genre de service mais les besoins sont de loin supérieurs à la quantité de personnel disponible. La raison majeure de cette différence entre l'offre et la demande, a pour origine les restrictions financières au développement de ces programmes. Il faudrait utiliser plus efficacement qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant, les fonds disponibles au titre du Plan d'Aide du Canada, pour accroître ce genre de soutien aux familles.

288. Dans la même optique, on devrait déterminer avec précision les disparités régionales qui peuvent exister dans la répartition et l'utilisation de ces fonds spéciaux du gouvernement fédéral, pour s'assurer que des programmes comme ceux des auxiliaires familiales sont accessibles à tous et qu'ils soient très largement appliqués.

SERVICES D'AIDE À LA FAMILLE PENDANT LA JOURNÉE

289. La mère soutien de famille, obligée de pourvoir décemment à ses besoins personnels et à ceux de sa famille, se trouve confrontée à de nombreux problèmes. Généralement, ces mères reçoivent un salaire extrêment faible, problème traditionnel de la femme au travail, salaire qui est insuffisant pour répondre aux besoins d'une famille jeune et en pleine croissance. Cependant, le problème critique et crucial de ces familles à faible revenu, est plus souvent celui de trouver une aide compétente et stable pour garder les enfants, que celui de gagner un revenu suffisant.

290. On peut trouver des gardiennes d'enfants. Cependant, elles ne sont pas toujours dignes de confiance, ce qui a un effet déprimant et démoralisant sur la mère qui essaie dêtre un pourvoyeur responsable et une mère capable, aussi bien que sur les enfants qui réclament plus d'amour et d'attention par suite de l'effondrement de la famille. La fuite d'argent due au coût d'une organisation personnelle inefficace est souvent suffisante pour anéantir l'initiative et le désir d'une mère soutien de famille, d'être autonome et de se suffire à elle-même. Il existe des besoins particuliers dans ce genre de situation, que l'on doit satisfaire par des programmes destinés à compenser l'absence totale d'un parent, le père, et à alléger les contraintes de celui qui reste, la mère.

291. On a institué deux programmes dans le but de répondre aux besoins du parent seul, soutien de famille; ce sont: le*programme de crèches de jour* et le *programme de cantine et de garderie après la classe.* Chacun d'eux a des inconvénients certains pour la mère seule qui les lui rend onéreux et limités dans leur efficacité par rapport aux besoins des enfants.

292. Les *crèches de jour* offrent des soins professionnels et qualifiés à l'enfant, par opposition aux soins donnés par des gardiennes sans formation et parfois sujettes à caution. Dans les crèches de jour, les enfants reçoivent des

repas substantiels et ils sont surveillés par un personnel compétent, mais il y manque la tendresse et les petits soins dont tous les enfants ont besoin, particulièrement ceux qui sont élevés par un parent seul.

293. Suit une liste des lacunes des crèches dans le cas d'enfants de mère soutien de famille:

294. 1) La mère qui travaille doit souvent conduire son enfant à la crèche en autobus car celle-ci est rarement située dans le voisinage de son domicile. Il en résulte des frais supplémentaires et une perte de temps précieux pour la mère qui doit se précipiter pour se rendre à son travail.

295. 2) Le personnel est bien formé et compétent, mais un enfant de mère soutien de famille nécessite une attention toute particulière que, bien entendu, on ne peut pas lui fournir dans une crèche. Le personnel est totalement dépourvu de présence masculine.

296. 3) Quand un enfant est enrhumé, ce qui est très fréquent au printemps et en automne, il doit rester à la maison pour ne pas répandre de microbes dans toute la crèche. La mère doit alors, soit rester chez elle et manquer son travail, soit trouver une gardienne dont elle devra défrayer elle-même le coût.

297. 4) Les crèches n'acceptent les enfants qu'entre 27 mois et 5 ans. Quand l'enfant atteint l'âge de 6 ans et va à l'école, on l'accepte au programme de cantine et de garderie après la classe, situées dans l'église desservant la collectivité où vit l'enfant. Des enfants ayant des problèmes particuliers de santé ne peuvent pas bénéficier de ce genre de services, car ils exigent trop de soins, ou ne peuvent s'intégrer dans le cadre général.

298. Le *Service de Cantine et de Garderie Après-Classe* est aussi un service de groupe et l'enfant n'y est l'objet d'aucune attention particulière. L'enfant reçoit un bon déjeuner substantiel, comme dans le cas des crèches, et après 16 heures, il retourne à l'église et y reste jusqu'à ce que sa mère revienne du travail.

299. Ce service est très limité.

1) La plupart des mères doivent partir au travail avant que l'école ne commence; il faut donc trouver quelqu'un qui surveillera les enfants quelques heures le matin.

300. 2) Au cours de l'année scolaire, les instituteurs doivent souvent assister à des réunions à l'école, comme le programme de l'église ne fonctionne que les jours où l'enfant va à l'école, la mère doit trouver une personne pour s'occuper des enfants.

301. 3) Chaque fois que la mère doit faire appel à une gardienne pour s'occuper de ses enfants, pour pouvoir aller travailler, elle doit toujours puiser dans un budget déjà limité.

302. Les crèches et les services de l'église sont parfaits pour les enfants appartenant à une famille avec père et mère. Les soins, la compréhension et l'attention individuelle que les enfants reçoivent chez eux, sont complétés par la surveillance qualifiée et compétente que les crèches, par exemple, assurent, mais par contre, les enfants de mère, soutien de famille, exigent plus qu'une surveillance qualifiée. Nous avons là, une situation où des services très utiles en principe, ont une portée pratique limitée pour la mère soutien de famille. Cela ne veut pas dire qu'il faille les limiter ou les supprimer, cela montre simplement qu'on a besoin d'autres genres de services et qu'il faut les instaurer. La composante soins particuliers, nécessaire pour compenser l'insuffisance du foyer de l'enfant, devrait être le critère de base pour établir de nouveaux programmes.

Pour justifier cette prise de position, on peut présenter de nombreux exemples qui indiquent les difficultés et l'anxiété de parents, soutiens uniques, tentant d'utiliser des services communautaires restreints, nous n'en mentionnerons qu'un seul.

303. «Après avoir obtenu mon divorce en 1966, je suis arrivée à Winnipeg, où j'ai vécu avec mes enfants, chez mes parents, à St-Boniface. Je n'avais plus travaillé depuis plusieurs années et quand je suis arrivée ici, je n'étais pas sûre d'être capable de travailler.

304. Deux jours après mon arrivée ici, j'ai commencé à travailler comme aide-infirmière dans les Hôpitaux municipaux. Je ne faisais plus partie de la main-d'œuvre active depuis plusieurs années et je me sentais incapable d'effectuer un travail de bureau. Je ne m'entendais pas très bien avec ma belle-mère, mais nous avions convenu que pendant que j'étais au travail, elle surveillerait les enfants. Je la payais $100 par mois. Mon propre salaire n'était que de $190 par mois. Plus tard, j'ai décidé de faire mon possible pour trouver un emploi mieux rémunéré.

305. J'ai vécu avec mes parents pendant trois mois, puis je me suis installée dans un appartement de trois pièces. A ce moment-là je m'étais remise à taper à la machine et je pensais qu'il était temps de chercher un travail mieux rémunéré, offrant des heures plus régulières, car pendant tout le temps où j'étais aide-infirmière, je travaillais par roulement. Heureusement, il y a eu un poste vacant à l'Hôtel Royal Alexandre et j'ai été embauchée comme employée à la réception.

306. Mon aîné, Brian, était en première année, et parce qu'il fréquentait une école privée (mon père a insisté pour qu'il y aille et a payé les frais d'inscription) il pouvait apporter son déjeuner à l'école et j'avais trouvé une voisine pour s'occuper du plus jeune, Robbie, qui avait trois ans. Elle s'occupait aussi de Brian après l'école. Pour ce service je la payais $3.00 par jour. Ces dispositions étaient acceptables, mais, son mari étant alcoolique et frappant ses enfants quand il était ivre, je m'inquiétais pour les miens. A ce moment-là il ne semblait pas que je puisse y faire grand-chose. Nous avons fait aller, tant bien que mal, jusqu'à la fin de cette année scolaire et à ce moment-là, j'avais entendu parler du service de cantine et de garderie après la classe, à l'Église Unie de la rue Home. J'ai contacté le ministre du culte et lui ai demandé son aide pour trouver un endroit où vivre dans ce secteur, ce qui nous permettrait de bénéficier de ces services.

307. Le 1er juillet nous avons déménagé rue Home, et, par l'intermédiaire du pasteur, j'ai appris qu'il y avait une crèche de jour, ouverte aux enfants de mères soutiens de famille. J'ai pris toutes dispositions pour que Robbie aille à la crèche de jour de Broadway. Mes ennuis ne faisaient que commencer. Tout d'abord, le service de cantine et de garderie à l'église auquel Brian était inscrit, ne fonctionnait que pendant l'année scolaire. Quand vint l'été, je recommençai à chercher une gardienne. J'ai réussi à trouver une jeune fille de 18 ans pendant quelques semaines, je la payais $3.00 par jour. Puis, de nouveau, il m'a fallu chercher quelqu'un pour s'occuper des enfants. Les annonces que j'ai passées dans un journal m'ont aidée et j'ai trouvé une dame qui habitait à une rue de chez nous. Elle demandait $5.00 par jour. Puisque je devais payer une gardienne pour surveiller Brian pendant l'été, je ne pensais pas pouvoir payer également

la crèche pour Robbie, aussi a-t-il dû attendre la rentrée des classes, en septembre, pour aller à la crèche.

308. A cette époque, je gagnais $246.00 par mois, mais je trouvais que je payais trop pour la gardienne. Après les vacances d'été, je me suis rendu compte à quel point de multiples dépenses s'étaient accumulées. Je n'avais pas réglé les factures de gaz, d'électricité et de téléphone, mes créanciers n'étaient pas payés et j'allais être en retard pour verser le loyer. Il était temps de trouver un deuxième emploi. Je travaillais de 20 heures à 2 heures du matin, les vendredis, samedis et dimanches soir, comme serveuse à la Gondola Pizza, rue McPhillips. Pour pouvoir faire cela il me fallait de nouveau chercher quelqu'un pour s'occuper des enfants et j'ai trouvé une jeune fille qui est venue demeurer chez moi. Je ne pouvais pas la payer mais je lui ai offert la chambre et la pension contre la surveillance des enfants. J'ai mené deux emplois de front pendant trois mois mais ma situation ne s'améliorait pas; en fait, cela allait même moins bien. J'ai quitté mon second emploi juste avant Noël.

309. Heureusement, les enfants n'ont pas eu besoin de nouveaux costumes d'hiver, quant à moi, je portais un manteau de demi-saison par-dessus un gros gilet. Noël allait être terne. Le Noël précédent, mon père nous avait acheté une dinde et un sapin de Noël, mais il était mort l'été dernier. Noël allait être bien triste.

310. Le père et les grands-parents des enfants leur ont envoyé des cadeaux, mais, comme d'habitude, ceux-ci sont arrivés quelques jours après Noël. J'ai annoncé aux enfants que nous aurions des saucisses pour repas de Noel, mais, comme c'était leur plat favori, cela ne leur a rien fait. Je ne pouvais pas me permettre de leur acheter des cadeaux, mais je pensais qu'il fallait leur mettre quelque chose sous le sapin. (C'était un sapin en surplus que TransAir avait rapporté du grand-nord pour mes employeurs. Mon supérieur avait compris ma situation et m'avait donné l'arbre). J'ai acheté un sac de petits soldats en plastique vert et les enfants se sont énormément amusés. Depuis lors, je me suis fait un point d'honneur de mettre un sac de ces petits soldats, sous le sapin, à chaque Noël.

311. Une employée de la crèche me signala qu'elle avait proposé mon nom pour un panier de provisions du Comité pour la Joie de Noël. De façon à ne pas provoquer de déception, je n'en avais soufflé mot aux enfants. Environ deux jours avant Noël, on nous a livré le panier et nous avons eu tout ce qu'il fallait pour faire un bon repas de Noël. Le panier contenait également des denrées utiles comme de la farine, du lait en poudre et bien d'autres encore qui m'aidèrent à économiser sur les dépenses d'alimentation. Il y avait aussi des cadeaux pour les enfants, et pour moi, trois paires de bas nylon! J'étais aux anges. Après le décès de mon père, je pensais qu'il n'y avait plus personne qui se souciât de nous.

312. Nous nous sommes installés dans le train-train quotidien. Je payais les charges essentielles de la seule façon possible. Un mois, je payais seulement le gaz, le mois d'après, seulement l'électricité, le mois suivant, seulement le téléphone. Tout le reste était abandonné. Finalement, en avril 1968, j'ai décidé d'aller au Bureau des Dépôts Volontaires, au Palais de Justice et de consolider toutes mes dettes. Mes dettes s'élevaient à $110.00 par mois. Grâce à la Loi des Dépôts Volontaires, les versements ont été réduits à $50.00 par mois et, dès l'été j'avais plus ou moins réglé les factures en souffrance. Les charges essentielles étaient payées régulièrement et les choses semblaient s'améliorer; j'avais économisé suffisamment pour acheter des maillots de bain, des chaussures de sport et des shorts aux enfants. De plus, Brian avait besoin de médicaments spéciaux en hiver et je payais $15.00 par mois pour cela. Il a une allergie que le grand froid et l'humidité insuffisante semble aggraver au point qu'il a dû passer deux semaines à l'hôpital en décembre dernier. C'est une autre raison qui m'a forcée à quitter mon second emploi.

313. Je croyais m'être préparée pour cette dépense supplémentaire. Mais une fois encore, je n'avais pas tenu compte du fait que le service de cantine et de garderie après la classe serait interrompu pendant l'été et que, pendant trois semaines en août la crèche serait fermée également. De nouveau, j'ai parcouru les petites annonces dans le journal quotidien et j'ai trouvé une dame n'habitant pas très loin de chez nous, qui acceptait de garder des enfants. Elle faisait payer $4.00 par jour pour un enfant et $5.00 pour deux. Aussi ai-je retiré Robbie de la crèche. Comme je payais $18.00 par mois à la crèche, sans compter le prix du billet d'autobus, ce qui faisait $6.00 par mois, je pensais qu'il serait plus économique de demander à la dame de s'occuper des deux enfants.

314. Une des précédentes gardiennes avait déclaré aux enfants que s'ils n'étaient pas sages, personne ne voudrait s'occuper d'eux. Mes enfants se tenaient toujours bien, sauf Robbie quand je venais le rechercher; à ce moment-là, il faisait une crise de colère ou un éclat du même genre. J'étais certaine que quelque chose n'allait pas. Le docteur m'avait dit que Robbie était trop nerveux et que s'il ne se calmait pas, il faudrait lui donner des médicaments. Je ne voulais pas qu'on lui administre des calmants, aussi je ne l'ai plus amené chez le docteur; au lieu de cela, après mon travail, je passais autant de temps que possible avec mes enfants. Ils avaient tous deux été hypersensibles quand ils étaient bébés.

315. Pendant les vacances scolaires d'été les enfants avaient eu trois femmes différentes pour s'occuper d'eux. La dernière personne devait garder les enfants jusqu'à ce que les classes reprennent. Cependant, au lieu de partir en vacances après le début des classes, la gardienne et son mari avaient décidé de partir le vendredi précédent afin de profiter de la longue fin de semaine. J'étais le bec dans l'eau et je risquais de perdre mon emploi. Mon supérieur, au travail avait été très compréhensif quand j'avais pris des congés pour conduire l'un ou l'autre des enfants à un rendez-vous, mais j'avais été embauchée à la condition de trouver quelqu'un pour s'occuper de mes enfants. Je préparais donc le repas des enfants avant de partir au travail, je les laissais seuls et leur téléphonais toutes les demi-heures. Comme ils étaient très jeunes, ils avaient mangé leur repas à 9 heures, aussi je rentrais à l'heure du déjeuner, leur en préparais un autre et les amenais au parc municipal. Je leur recommandais de rester là jusqu'a ce que je revienne les chercher, et une fois de plus, ils étaient sans surveillance, alors qu'ils n'avaient que 9 ans et 5 ans.

316. Si j'avais eu dix dollars comptant, j'aurais pu téléphoner au bureau de gardiennes, au lieu de cela, j'ai averti le Service d'Aide à l'Enfance et leur ai dit ce que je faisais. Ils ne m'ont pas approuvée mais n'ont pu m'offrir d'autre alternative. Ils m'ont demandé de contacter le Bureau de la Famille, le mardi. Quand je suis rentrée du travail, après avoir repris les enfants au parc,

je me suis sentie lasse. Je travaillais afin de pouvoir donner une existence à peu près décente à ma famille, et mes enfants n'en profitaient pas le moins du monde. Je pris une décision. Mardi, j'essaierai de trouver un endroit où je prendrai la chambre et la pension et je demanderai à la propriétaire de veiller sur les enfants. Si je ne réussissais pas, il ne me resterait plus qu'une issue—l'aide sociale. L'aide sociale était faite pour les gens qui ne pouvaient pas travailler, or je ne pouvais pas travailler.

317. De nouveau ce fut le cirque pour essayer de payer les choses essentielles. Afin de pouvoir payer la gardienne pour qu'elle s'occupe des enfants pendant les vacances d'été, je n'avais effectué aucun paiement. Si je ne réglais pas l'*O.P.D.*, je ne jouirais plus de leur protection. Le 12 septembre je trouvais un endroit, près de l'école des enfants où nous pouvions obtenir chambre, pension et service de gardienne pour $80.00 par mois. Nous avons déménagé. Comme je n'avais pas donné un préavis d'un mois, j'ai dû payer, à la place, un mois de loyer. Après deux semaines dans notre nouvelle résidence, j'ai décidé que ça n'allait pas du tout. Maintenant nous étions vraiment pris. Je n'avais aucun endroit où aller. Mes meubles avaient été entroposés au sous-sol, chez ma propriétaire et je n'avais pas de quoi payer le déménagement. Je savais qu'il fallait que je m'inscrive à l'aide sociale mais je ne savais pas où téléphoner. Cependant, j'avais toujours le numéro de téléphone du Bureau de la Famille et j'ai appelé pour savoir comment m'y prendre pour m'inscrire à l'aide sociale.

318. Je ne peux plus me souvenir à qui j'ai parlé ou si j'ai parlé à plus d'une personne, mais pendant qu'au bout du fil j'attendais de parler à quelqu'un, un violent désespoir m'a envahie. Toutes les décisions que j'avais prises jusqu'ici, n'avait pas été celles qu'il aurait fallu prendre. Chacune des décisions que j'avais prises depuis que j'étais seule nous avait fait descendre la pente peu à peu. Je n'étais pas tendre avec moi-même et je n'étais pas une bonne mère pour les enfants. Finalement, quelqu'un est venu au téléphone et nous avons convenu d'un rendez-vous le soir suivant, pour une entrevue. J'étais terrifiée. Je n'avais qu'une vague idée de ce que j'avais fait, mais de toutes façons, les dés étaient jetés. N'étant pas originaire de Winnipeg, je ne savais pas quelles étaient les fonctions du Bureau de la Famille. Qu'adviendrait-il des enfants? Me les enlèverait-on? Je savais qu'on me les enlèverait parce que tout le monde pouvait voir que je ne pouvais pas m'en occuper. A plusieurs reprises j'ai été sur le point de téléphoner pour annuler ce rendez-vous, mais j'avais trop peur; peur de ce qui arriverait si je maintenais le rendez-vous et peur de ce qui arriverait si je l'annulais. Quand le moment vint, j'étais au rendez-vous.

319. J'ai parlé à une dame et elle s'est efforcée de m'expliquer ce que ferait le Bureau. Quand je lui ai parlé, je lui ai dit que je ne voulais plus chercher quelqu'un pour s'occuper de mes enfants car je leur avais déjà causé trop de tort en prenant des gardiennes que je ne connaissais pas. Je ne peux plus me rappeler les autres sujets dont nous avons discuté, mais par contre, je me souviens très bien qu'elle a dit avoir un Foyer d'Accueil de jour pour les enfants, dans le nord de la ville. Puisque de toutes façons il fallait que je déménage, je devais chercher un logement dans ce quartier. J'en ai trouvé un et nous avons déménagé le 13 octobre. Dans l'intervalle, j'avais discuté plusieurs fois avec la travallilleuse sociale et elle m'avait garanti que les Foyers d'Accueil étaient choisis avec soin et qu'elle ferait des visites en personne pour voir comment les enfants s'y adaptaient. Malgré cela, j'étais pleine d'appréhension. Personne d'autre que mon père ne s'était jamais inquiété de ce qui nous arrivait. Bien qu'en cela elle ne faisait que le travail pour lequel elle était payée, je n'ai pas eu l'impression que pour elle, il ne s'agissait que de la routine quotidienne. J'avais besoin de quelqu'un qui me dise quoi faire et je pouvais lui téléphoner chaque fois que je pensais avoir un problème; bien que je ne l'aie pas appeléetrès souvent, je savais qu'elle serait là en cas de besoin. Quand j'ai trouvé un appartement je lui ai même demandé ce qu'elle en pensait avant de le prendre; elle n'a pas manqué de venir le voir et m'a dit que c'était exactement ce qu'il nous fallait, aussi, nous avons déménagé.

320. Je savais que je m'étais apitoyée sur moi-même et que mon état d'esprit était mauvais. Sachant qu'il y avait une personne sûre et compétente pour s'occuper de mes enfants pendant que je travaillais et que ma travailleuse sociale était constamment en contact, à la fois avec moi et avec la mère du Foyer d'Accueil, je commançais à penser que peut-être, mais seulement peut-être, je pourrais m'en sortir. Mon travail commença à s'améliorer et finalement, je fus promue au service de la comptabilité, avec une augmentation de salaire. C'était en 1968, une des plus longues années de ma vie.

321. Mon budget était serré, mais après deux ans, le monde ne semblait pas, en fin de compte, être un lieu aussi terrible pour y vivre. Il y a eu un dîner de Noël spécial, parrainé par les étudiants de l'école R.B. Russel pour les enfants et les mères qui utilisaient le service de garderie de jour et cela a été la première fête de Noël à laquelle les enfants aient assisté depuis notre arrivée à Winnipeg. Chaque enfant a reçu un cadeau et chaque mère, une plante. On nous a offert également un panier de Noël.

322. Tout semblait marcher sur des roulettes, et pourtant je ne pouvais surmonter la sensation d'être triste à mon propre sujet. Si les enfants attrapaient un rhume, ils étaient bien soignés, soit par moi-même soit par la maman chargée de la garderie de jour, mais lorsque moi je souffrais de la grippe et que je ne pouvais me rendre au travail, personne n'était là pour prendre des nouvelles de ma santé. Les enfants continuaient d'aller à la garderie de jour pour la matinée et le goûter, mais il fallait que je me lève pour les vêtir et les faire manger de même que pour aller les reconduire au coin de la rue. Après l'école il me fallait sortir du lit pour aller au-devant d'eux et les ramener à la maison. Lorsque j'ai raconté cela à mon assistante sociale quelques semaines plus tard, elle m'a dit que si elle avait su que j'étais malade au lit, elle serait venue me voir, même si ce n'eut été que pour me préparer une tasse de thé. Même si j'avais su cela, je ne l'aurais pas appelée pour m'aider, car j'avais depuis trop longtem;s essayé de me tirer d'affaire toute seule. Demander de l'aide pour moi-même me paraissait trop en imposer, mais elle avait été déjà d'un grand secours pour ce qui concernait les enfants. Mon assistante sociale finit par me faire comprendre que le bien-être total des enfants était en relation directe avec mon propre bien-être. C'est alors que je me suis rendu compte que pour autant que j'étais satisfaite de mon logis et de mon travail, cela était également bon pour les enfants.

323. Durant ce temps, des réunions de mamans chargées des garderies de jour avaient lieu au Bureau de la famille et ces réunions m'ont rendu service à plusieurs égards. Tout d'abord et avant tout j'y ai acquis la connaissance que toutes les femmes qui participaient à la réunion étaient, elles aussi, des mamans qui subvenaient à leur propres besoins. Toutes me semblaient avoir les mêmes problèmes fondamentaux de rajustements social, de budgets et de souci pour leurs enfants que moi-même. Je commençai à me ressaisir moi-même et à faire la paix avec le reste du monde. Cela avait été difficile durant un certain temps, mais les autres étaient aussi mal prises que moi sinon pires.

324. Je n'étais pas satisfaite de l'appartement où je vivais; c'était toujours trop froid durant l'hiver, et c'était comme un four durant l'été. Lorsque j'ai parlé de la chose à mon assistante sociale, elle m'a demandé dans quelle zone j'aurais aimé demeurer. A ce moment-là je ne me sentais pas capable de prendre une décision. Je gagnais alors un salaire de $325. par mois, et comme je travaillais à l'aéroport, cela me prenait plus d'une heure pour me rendre à mon travail. Je quittais mon logis à 6 heures et demie du matin avec les enfants pour les conduire à la garderie de jour et je les y recueillais à 5 heures et demie de l'après-midi. Mon assistante sociale m'avait proposé de chercher du travail plus près du lieu de ma résidence, mais l'idée de me mettre à la recherche d'un nouvel emploi ne me souriait pas beaucoup étant donné que je sentais encore que peut-être je ne pourrais pas en obtenir un autre. Cependant, quelques mois plus tard, je remettais ma démission. C'était à la fin de mai 1969. Quelques jours après j'ai eu la chance d'obtenir un emploi à North Kildonan, à une demi-heure de chez moi par autobus. Le Premier juin, mon propriétaire m'informa que le prix de mon loyer serait haussé de $10, pour passer de $80 à $90 par mois. J'estimais que même $80. était déjà trop cher pour payer la prérogative de geler à mort durant l'hiver, de sorte que je me mis à la recherche d'un autre logis. C'est alors que la mamande la garderie de jour décida qu'elle voulait avoir un travail à plein temps à partir de la fin des vacances scolaires. mon assistante sociale m'informa qu'elle connaissait une maman de garderie de jour dans la zone d'Elmwood si par hasard je considérais l'idée de déménager dans cette région-là. Jusqu'à ce que je sois prêt à déménager j'avais encore besoin d'une garderie de jour pour les enfants; et, la seule solution qui s'offrait c'était de conduire les enfants au foyer de garderie de jour à Elmwood, en me rendant au travail chaque matin. Les enfants paraissaient s'accommoder à ce nouveau régime de vie très rapidement et à s'adapter également au foyer de garderie de jour. Par l'intermédiaire de la maman, j'ai entendu parler d'un immeuble à logis multiples qui était en voie de construction et qui pourrait être occupé vers le début du mois d'août. J'ai contacté l'agent qui s'occupe de l'immeuble en vue de m'informer des conditions du loyer, et s'ils accepteraient des enfants dans l'immeuble. Le prix du loyer à mon avis était trop élevé, mais il n'y avait pas d'autres logis disponibles dans la zone en question. L'agent a été d'accord pour que nous déménagions le 15 août. Le 26 août il m'adressa une lettre disant en partie que «l'immeuble n'étant pas à l'épreuve du son et dans l'intérêt des autres locataires, je n'ai pas d'autre choix que de vous demander de déménager le 1er octobre 1969.»

325. L'agent savait, au moment que je me suis informée au sujet du logis, que j'avais deux fils en bas âge. Également, jusqu'au 15 septembre, nous étions la seule famille à habiter l'immeuble en cause, de sorte que nous ne pouvions possiblement pas avoir ennuyé qui que ce soit. J'ai jugé qu'il sortait un peu de la réalité des faits. Apparemment, il avait tous les droits au monde de m'évincer. J'avais parlé au député de notre district électoral à l'Assemblée législative; il m'a référé à un échevin qui m'a dit que, malheureusement, il ne pouvait rien faire pour que je demeure à cet endroit, et que la seule chose que je pouvais faire, puisqu'il me fallait déménager, c'était de comparaître devant le Comité des griefs. Je suis entrée en contact avec mon assistante sociale et l'ai mise au courant de ce qui se passait, et que j'avais pris des dispositions pour comparaître devant le Comité des griefs. Elle m'a dit qu'elle m'y accompagnerait mais qu'auparavant elle aurait un entretien avec l'agent. A la suite de son entrevue avec ce dernier, l'agent a annulé sa requête portant que je devais déménager et a également dit qu'il me ferait parvenir un bail que, jusqu'à ce jour, je n'ai pas reçu.

326. J'ai essayé de montrer les problèmes qui confrontent une mère qui doit subvenir à ses propres besoins et, de ce fait, mettre en lumière les besoins spéciaux des femmes qui se trouvent dans la même situation que moi.»

327. *Le programme des garderies de jour familiales* identifié dans l'exemple précédent a été en existence durant cinq années, ayant été mis sur pied à l'aide de fonds de source privée comme projet pilote sous les auspices du Bureau de la Famille. Le but du programme était d'utiliser les ressources concentrées dans les voisinages des mères qui devaient subvenir à leur propres besoins pour procurer à l'enfance des soins spécialisés quotidiennement. Le facteur significatif est la sélection et l'utilisation des familles comme parents des garderies de jour, plutôt que l'extension et l'utilisation des facilités de groupes artificiels de soin souvent très distants du foyer de l'enfant. Deux facteurs plus, par conséquent, sont incrustés dans le programme. En premier lieu, le placement d'un enfant dans un milieu complètement familial lui permet de faire l'expérience de la stimulation d'un foyer et de l'avantage résultant d'être mis en présence des deux parents, surtout du père. En deuxième lieu, le foyer de garderie se trouvant localisé dans le voisinage même de l'enfant procure une expérience logique, à l'école, et avec des amis, et favorise un sentiment de confiance et de sécurité avec son milieu.

328. Quelques-uns des bienfaits supplémentaires dont profitent les enfants au sein d'un foyer de garderie de jour sont: un soin affectueux, compréhensif, et une attention particulière lorsque surgit un problème, qu'il soit grave ou minime, dans une atmosphère d'une entité familiale complète qui consiste en une maman, un papa, et des enfants. Dans certains cas, le foyer de garderie de jour a procuré aux enfants leur première connaissance intime de ce qu'était une vraie vie de famille.

329. On fait enquête au sujet d'un éventuel foyer de garderie de jour, et la maman d'une garderie de jour est entrevue par une assistante sociale certifiée. Avant que la maman d'une garderie de jour s'occupe des enfants, elle rencontre cer derniers avec leurs propre mère. L'assistante sociale fait de fréquentes visites à la maison pour se rendre compte de la manière dont se comportent les enfants, et pour causer avec la maman de la garderie de jour.

340. Ci-après vient une liste de quelques raisons pour lesquelles le programme des garderies de jour est nécessaire:

341. 1. Une enquête est faite par une assistante sociale compétente dans tous les foyers éventuels de garderies de jour.

342. 2. Il y a des visites complémentaires effectuées par l'assistante sociale dans les foyers de garderies de jour en vue de discuter des problèmes de chaque jour et d'éviter qu'ils deviennent de graves problèmes.

343. 3. Dans une bonne atmosphère familiale, les enfants éprouvent un sentiment de sécurité et d'appartenance.

344. «Avant d'être au courant de l'existence du Bureau de la Famille, je parvenais à vivre avec $200 par mois. J'essayais de faire vivre ma fille et de me tirer d'affaire moi-même, d'entretenir une maison, payer des factures, et en plus une gardienne d'enfant. Je laissais tomber des factures à tous les deux mois afin de pouvoir en payer d'autres plus pressantes. Ma fille se faisait trimballer d'une proche parente à une autre dès que je ne pouvais plus me permettre de payer d'autres gardiennes d'enfants.

345. On m'a conseillé de m'adresser à l'Assistance sociale pour avoir de l'aide, mais avec un seul enfant, je pouvais travailler et je ne voyais aucune raison de faire appel à l'Assistance sociale. Je me sentais capable de voir à mon affaire toute seule.

346. Depuis que je me suis adressé au Bureau de la Famille, j'ai une gardienne d'enfant continuellement et ma fille n'a plus à être transportée ici et là. J'ai pleine confiance dans le jugement de mes gardiennes d'enfant.

347. Je puis aller à mon travail, sachant que ma fille est l'objet d'affection et d'attention.

348. Si un problème surgit, le Bureau de la Famille m'accorde un appui sur lequel je puis compter.

349. Il devrait y avoir plus de centres de garderies de jour. Car alors, il y aurait moins de gens qui seraient à la remorque du Bien-être social.»

350. 4. Si les enfants ne se sentent pas bien portants, et doivent s'abstenir de fréquenter l'école, la maman de la garderie de jour leur donne le soin supplémentaire et la compréhension qu'il faut. Dans ces conditions, la maman se sent à l'aise d'aller à son travail.

351. 5. Bien que le but premier de la garderie de jour soit de voir à ce que les enfants des mamans qui doivent subvenir à leur propre subsistance aient les soins d'un personnel fiable et compétent, nous ne devons pas laisser passer inaperçu le fait que l'assistante sociale a été l'intermédiaire qui a aidé la maman à voir les choses dans leur vraie perspective, et, dans la plupart des cas, l'assistante sociale est la seule personne sur laquelle la maman peut compter pour recevoir un appui moral.

352. «Je suis une maman divorcée (qui travaille) avec 2 enfants âgés respectivement de 6 et de 10 ans; et, j'ai profité de la garderie de jour durant deux ans. Au cours de cette période, mon plus grand avantage émanant du Bureau de la Famille a été l'appui moral que j'ai reçu de la part de mon assistante sociale. Grâce à la compréhension et aux renseignements que j'ai reçus d'elle, j'ai été plus en mesure de faire face à un grand nombre de mes problèmes et de m'en occuper efficacement car ils me venaient du fait que je constituais une famille d'un seul parent, là où le parent travaille, bien que, j'en suis certaine, un grand nombre de ces problèmes se rencontrent également si le parent ne travaille pas. Par conséquent, l'appui moral même indirectement, non seulement m'a considérablement aidée moi-même mais il a également profité à mes enfants.

353. J'espère fermement que les services de mon assistante sociale continuent à être disponibles car je me rends compte que n'importe quel parent seul a réellement besoin de cela; et, quand le parent l'obtient, le reste de la famille en bénéficie.»

354. 6. La maman paye pour ce service selon son revenu et ses dépenses. Ce n'est que de cette manière qu'elle peut se permettre le genre de soin dont les enfants de mamans qui doivent pourvoir à leur subsistance ont besoin.

355. 7. La maman qui travaille doit compter sur les deniers publics pour payer les services des garderies de jour, mais cela ne représente qu'une fraction de ce que cela coûterait à tous les paliers de gouvernement si elle ne devait compter que sur l'assistance publique.

356. Ce programme a fait la preuve des avantages qu'il procure à la maman qui travaille pour subvenir à ses besoins et il a été approuvé comme un moyen de procurer des soins compétents et à prix raisonnable à l'enfance au sein de la collectivité. Ces dernières années il a été financé par les deniers publics en vertu des arrangements à frais partagés du Régime d'Assistance publique du Canada, mais, comme dans le cas du service des ménagères, l'expansion de ce programme a été privée de ses moyens d'action par le ministère provincial de la Santé et des Services sociaux. Cela est légèrement imprudent si nous considérons le nombre croissant de parents qui doivent subvenir à leurs propres besoins dans l'armée des travailleurs et qui sont incapables, à eux seuls, de procurer les soins d'une bonne garderie de jour à leurs enfants. La proposition est faite par nous que des programmes de garderies de jour pour les familles soient largement étendus et rendus généralement disponibles. Les résultats l'emporteront sûrement sur n'importe quels risques financiers. Le programme est flexible et virtuellement tout à fait dynamique comme moyen d'assurer que le bien-être des enfants sera suffisamment protégé.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS:

357. La brièveté n'est évidemment pas une vertu à nos yeux. Nous avons choisi de présenter nos points de vue, nos pensées, nos sentiments et nos expériences dans leur intégralité de manière à mettre en lumière les conditions réelles de la vie quotidienne de la famille à faible revenu. Comme résultat, un grand nombre de déductions sont faites concernant les situations qui doivent être soulagées ou modifiées si nous voulons améliorer le sort du pauvre. Nous avons également montré clairement et directement la nature des services que nous estimons devoir être à l'avantage des pauvres et nous avons ébauché certaines tendances qui devraient être adoptées.

358. En guise de sommaire, nous essaierons d'exposer d'une façon explicite nos conclusions généralisées.

359. 1. Les pauvres devraient être considérés comme des membres participants de notre société et il faudrait reconnaître l'importance du potentiel inné acquise par leur nombre. Il faudrait mettre plus d'insistance pour inclure des représentants de ce groupe dans le processus de la planification sociale, à tous les niveaux, à partir de la

plus petite unité collective jusqu'aux plus hauts niveaux des divisions de planification. Les points de vue des gens qui sont indigènes à ces problèmes sont nécessaires et doivent être pris en considération à partir de cette partie de notre mémoire jusqu'à la fin (voir: Une approche de la pauvreté, p. 26).

360. 2. Les services actuels de bienfaisance au sein de nos collectivités et dans le système du bien-être social devraient être remaniés en vue de faire face plus adéquatement aux besoins économiques, sociaux et personnels de toutes les tranches de la société, et d'une manière plus précise, de ceux qui parmi notre population font partie du secteur à faible revenu. (voir: Les circonstances de la pauvreté, p. 11).

361. 3. Des disparités régionales se rencontrent dans l'affectation et la disponibilité des argents destinés à l'expansion de nouveaux services projetés. Il devrait y avoir une investigation sur la manière dont les fonds sont présentement prélevés et une estimation de la façon selon laquelle ils devraient être plus équitablement répartis à l'avenir. Cela est directement relié à l'utilisation des fonds fédéraux en vertu du Régime d'Assistance publique du Canada. (voir: Services des ménagères, p. 74; et, Services des garderies de jour familiales, p. 87).

362. 4. Des dépots centraux d'information, des banques de ressources et des cliniques de consommateurs qui soient accessibles aux pauvres devraient être établis pour procurer directement au public des renseignements courants concernant la législation dans tous les domaines, des conseils au sujet des services de la collectivité, des bottins d'adresses de logements et renfermant de l'information se rapportant à des choses comme les droits du locataires et les libertés civiles. (voir: Ressources et Information, p. 59).

363. 5. Des services de conseils à l'égard des dettes, relativement à l'administration du dollar, l'utilisation du crédit et autres questions connexes devraient être établis. Nous croyons que ce serait entreprendre une démarche de grande importance que de préconiser l'adoption de la recommandation du rapport du Comité conjoint du Sénat et des Communes sur le crédit, et qui garantissait des prêts à faible taux d'intérêt aux familles à revenus modestes à des fins économes et productives se rapportant au foyer et à la famille. (voir: Pratiques du Crédit, Affaires du consommateur et Conseils en matière de dettes, p. 65).

364. 6. Il faudrait faire une utilisation plus perceptive des méthodes et des techniques éducationnelles en rapport avec les besoins de la collectivité. Les programmes éducationnels basés sur la collectivité et connexes à la vie de famille, comme par exemple, les affaires du consommateur et les pratiques courantes des gouvernements, devraient être mis en œuvre pour amoindrir le nombre des lacunes et des mythes dans les renseignements qui sont créés par notre système actuel isolationniste. (voir: Services spéciaux coordonnés et étendus, p. 70).

365. 7. Des programmes éducationnels plus à la page pour les jeunes devraient être créés et mis en œuvre pour les stimuler et les mieux préparer aux exigences de la vie que doit être la leur. Coordonné avec cela est le besoin d'assurer que ces programmes soient rendus facilement disponibles aux pauvres.

366. 8. Pour le pauvre qui travaille la disponibilité des ressources pertinentes aux besoins de la famille particulière est d'une bien plus grande priorité que le fait de retirer un revenu plus considérable. Les pauvres qui travaillent montrent que leur inaptitude à localiser et à obtenir des ressources appropriées ne se rapporte pas au manque de revenu mais à leur défaut constant de réussir un bon niveau quelconque de pouvoir d'achat même avec un accroissement de revenu. Le drainage du revenu familial pour les besoins quotidiens augmente en proportion de l'inflation du revenu ce qui crée pour les pauvres une situation autodestructrice. Les ressources, financières ou autres, devraient être réparties par le truchement de canaux autres que le revenu familial direct afin de rendre les services et les biens de consommation généralement plus accessibles à la famille de modeste revenu. (voir: Les circonstances de la pauvreté, p. 11).

367. 9. Des fonds supplémentaires devraient être disponibles à celui qui gagne un petit salaire pour lui permettre de s'adapter efficacement à la norme de vie de la collectivité et lui procurer les ressources supplémentaires dont sa famille a besoin pour concurrencer dans notre société. Par exemple, les bourses d'études, pour assurer des avantages éducationnels et vocationnels devraient être établies et rendues disponibles aux pauvres. Un bon logement est un besoin majeur et l'argent pour l'achat ou l'amélioration de logis est une condition requise en faveur des gens économiquement défavorisés. Cela devrait venir en priorité dans la planification de nouveaux programmes pour aider les pauvres. Un manque de ressources disponibles ne devrait pas constituer une cause légitime de priver une famille des avantages ordinaires d'une façon pyramidale comme il le fait présentement. Si vous êtes pauvres, vous restez pauvre; cela semble être le dicton de l'approche d'aujourd'hui en regard de ce problème. Faut-il réellement permettre que cela demeure une norme? (voir: Un portrait du pauvre, p. 15).

368. 10. Vu que de grands nombres de gens dans notre société deviennent victimes de ruptures familiales et d'autres maux connexes, les services d'appui à la famille sont de plus en plus nécessaires. A cet égard, les programmes de gestion de foyer devraient être mis au point et instaurés sur une bien plus grande échelle que présentement. Les deniers publics devraient être détournés vers ce genre de programmes d'une façon plus généreuse, étant donné que ces services sont, de nature, hautement préventifs. Ils gardent unis et appuient à l'intérieur des foyers des familles qui autrement, si on les abandonnait à elles-mêmes avec leurs ressources limitées, deviendraient rapidement impliquées dans l'utilisation extensive d'un grand nombre de programmes dont les coûts sont plus élevés. Les économies qui s'accumuleraient, à cause de l'utilisation des services de soutien lorsque le besoin surgit, seraient immenses; sans eux, une famille brisée devient souvent un passif de la collectivité. (voir: Services de gestion des foyers, p. 74).

369. 11. Dans la même direction mais relativement à la situation fâcheuse d'une famille de moindre dimension, souvent, une maman en est le seul soutien, les Services de garderies de jour familiales devraient être regardés comme nécessaires et être élargis. Les avantages sociaux sont un puissant facteur dans notre recommandation qu'il y ait une expansion universelle des programmes de garderies de jour familiales. (voir: Services des garderies de jour familiales, p. 87).

370. 12. Avec la mise en œuvre universelle de programmes de ce genre, l'utilisation de services coordonnés est nécessaire; car le défaut de notre système actuel de distribuer des services équitablement parmi toutes les personnes doit être corrigé.

371. 13. Les arrangements en vertu desquels il y a une répartition plus commode et plus accessible de biens de consommation, à prix modique ou subventionnés, aux pauvres, ont besoin d'être mis au point et bien présentés au public. Des articles comme les médicaments prescrits par ordonnances devraient voir leur prix soumis à une régie ou être rendus disponibles aux groupes de gens à faible revenu par l'intermédiaire de débouchés fondés sur la collectivité. Ceci s'applique à tous les services de soutien de la vie qui sont interdits aux pauvres qui ne peuvent les procurer à un niveau suffisant à leurs famille à cause de leur faible revenu. Des organismes comme des clubs coopératifs d'acheteurs devraient être organisés parmi les groupes de gens à faible revenu. (voir: Un débat sur les soucis qu'éprouvent les familles à faible revenu, p. 32).

372. 14. Dans nos cités il faudrait faire une évaluation des aménagements récréatifs et des débouchés sociaux qui conviennent et sont appropriés aux familles et aux adolescents qui sont incapables d'investir du temps ou de l'argent dans des formes classiques et coûteuses de divertissement. Des aménagements spéciaux devraient être considérés et mis au point en rapport avec un besoin prédominant à cet égard.

373. 15. Des occasions plus considérables d'emploi pour les jeunes sont nécessaires et des manières d'engager les jeunes gens d'une façon productive dans l'armée des travailleurs devraient être mises au point.

374. 16. Dans la mise en œuvre de programmes futurs pour la population, il faudrait prendre garde d'assurer que des approches humanitaires et personnalisées soient incorporées en qualité de composantes nécessaires du service à procurer.

375. 17. Les pauvres exigent l'assurance qu'un avantage égal à celui de tout autre citoyen leur est garanti en n'importe quelle sphère de la vie. Que ces choses ne dépendent pas des niveaux de revenu ou du statut social, comme c'est le cas actuellement, et qu'elles puissent être obtenues sans perte de dignité ou de respect de soi-même. (voir: La situation de se savoir pauvre, p. 3).

376. «J'espère et je prie pour qu'un jour tous ces avantages soient accordés à des gens de toutes les classes de la société. Cela rendrait le monde tellement plus heureux et plus paisibleem»

Respectueusement soumis,

Mme Muriel D. Innes, membre du Comité d'Action en faveur des services spéciaux

Mlle Jacqueline Briscoe, présidente intérimaire du Comité d'Action en faveur des services spéciaux

Mme June Menzies, Présidente du Comité des Services spéciaux du Bureau de la Famille pour le Winnipeg métropolitain.

Le 15 mai 1970.

COMITÉ D'ACTION EN FAVEUR DES SERVICES SPÉCIAUX

M. Steven Bowen, 889, promenade Kildonan, Winnipeg 15;
M. & Mme Rod. Campbell, 22, avenue Arnold, Winnipeg 13;
M. & Mme Ralph Dederick, 29, avenue Stradbrook, Winnipeg 13;
M. Anthony Fehr, 255, avenue Martin, Winnipeg 5;
Mme Linda Fowler, 275, avenue Union, Winnipeg 5;
M. & Mme Thomas Grabon, 39, Hampshire Bay, Winnipeg 6;
Mme Phyllis Hogan, 800, avenue Warsaw, Winnipeg 9;
Mme Muriel Innes, 5-200, rue Brazier, Winnipeg 5;
Mme Doris Popowich, 411, Seven Oaks, Winnipeg 17;
Mme Beverley Richards, 337, avenue Flora, Winnipeg 14;
M. G. T. Russell, 187, chemin Windham, Winnipeg 12;
M. Michael Solodiuk, 314, boul. Inkster, Winnipeg 4.

LE BUREAU DE LA FAMILLE DU WINNIPEG MÉTROPOLITAIN

BUREAU DES DIRECTEURS

Président: M. Fred Sutherland, Gérant, La Banque Royale du Canada, angle de l'avenue du Portage et de la rue Edmonton, Winnipeg 1;
1er Vice-Président: Mme June Menzies, 715, rue Fisher, Winnipeg 13;
2e Vice-Président: M. Thomas Fick, Amalgamated Transit Workers, 570, avenue du Portage, Winnipeg 1;
Trésorier honoraire: M. Robert Plaxton, Price, Waterhouse & Co., 2200 - Un, place Lombard, Winnipeg 2;
Secrétaire honoraire: Mme Patricia Bays, 112 Eastgate, Winnipeg 1;
Dernier ancien président: M. Anthony Quaglia, Directeur administratif, Hôpital de Saint-Boniface, 409 avenue Taché, Winnipeg 6;
Mme W. M. Auld, 293, rue Overdale, Winnipeg 12;
M. Georges L. Bastin, James Richardson & Sons Ltd., Un, place Lombard, Winnipeg 2;
Mme N. Bercuson, 245, avenue Smithfield, Winnipeg 17;
M. Dan Chekki, Département de sociologie, Université de Winnipeg, Winnipeg 2;
M. Reaven Cramer, École Transcona-Springfield, Division No. 12, 650 est, avenue Kildare, Winnipeg 25;
M. Melvin Fenson, Walsh Micay & Company, 6e étage, immeuble Childs, 211, avenue du Portage, Winnipeg 2;
M. Jack Foulds, Price, Waterhouse & Associates, 2200 - Un, place Lombard, Winnipeg 2;
Monseigneur Charles-A. Halpin, Archidiocèse de Winnipeg, 50, rue Stafford, Winnipeg 9;
Mme Marie Havens, 628, avenue Bannatyne, Winnipeg 2;
M. D. P. Leaney, James Richardson & Sons Ltd., 2200 - Un, place Lombard, Winnipeg 2;
M. Donald Leslie, Hedlin Menzies & Associates Ltd., 610-177, avenue Lombard, Winnipeg 2;
Mme L. E. Lloyd, 43, promenade D'Arcy, Winnipeg 19;
M. Peter Redmond, J.J.H. McLean & Co. Ltd., angle des rues Edmonton N.E. & Graham, Winnipeg 1;
Mme Evelyn Rosborough, 315, boul. Boreham, Winnipeg 29;
Mme O. W. Struthers, 302, avenue Ashland, Winnipeg 13;
M. Gordon L. Toombs, Service des conseils, Université du Manitoba;
M. Shirley Weber, École d'économie domestique, Université du Manitoba, Winnipeg 19;
M. Nick Wichenko, Union des photograveurs et des lithographes, 207, Centre de l'Union, 570, avenue du Portage, Winnipeg 1;
M. Tom Yauk, Département de l'habitation et de rénovation urbaine, (Section de la recherche), immeuble de l'administration, Centre civique, Winnipeg 2.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF:

M. George Penwarden, B.A., M. B.-Ê. s.

PERSONNEL PROFESSIONNEL:

Département des conseils

A plein temps

M. Clark Brownlee, B.A., M. B.Ê.S.

Mlle Marilyn J. Corda, B. en Éc. Dom., M. en B.Ê.S.:

Mlle Marjorie Fulton, BA., M. en B.Ê.S.:

M. T. J. Hunter, BA., M. en B.Ê.S.:

M. Ernest Masioswski, BA., M. en B.Ê.S.:

Mlle Jean Matheson, BSc., Éc. Dom., B. en B.Ê.S.

Mlle Miriam Schachter, BA., B. en B.Ê.S.:

M. Anthony Wiebe, BA., M. en B.Ê.S.:

M. Barnet Yellen, BA., M. en B.Ê.S.

A temps partiel

Mme Jennie Boyko, BA., Dipl. B.Ê.S.:

Mme Claire Macdonald, BA., Dipl. en B.Ê.S.:

Mme Ruth Rachlis, BA.:

Mme Kay Wyman, BA., Dipl. en B.Ê.S.

Département de la gestion des foyers

A plein temps

Mlle Jacqueline Briscoe, BA., M. en B.Ê.S.:

Mlle Cecelia Casey, Travailleuse en Bien-être social;

Mlle Catherine Gillon, B.Sc., Éc. Dom., M. en B.Ê.S.

Mme Doris Knowles, Travailleuse en Bien-être social.

A temps partiel

Mme Beth Simkin, MA. B. en B.Ê.S.

Département des garderies de jour familiales

A plein temps

Mme Jean Demianyk, B. Sc., Éc. Dom., M. B.Ê.S.:

Mlle Frederica Van de Werve, B. en Éc. Dom.;

A temps partiel

Mme Aleda Turnbull, BA.

Superviseurs, Unités des étudiants

A plein temps

Mme Polly Kay, BA., M. en B.Ê.S.

A temps partiel

Mme Asta Hooper, BA., M. en B.Ê.S.

Expert-conseil en Psychiatrie

Dr. Phillip Katz, M.D.

ANNEXE «B»

MÉMOIRE

AU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA PAUVRETÉ

MÉMOIRE AU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA PAUVRETÉ

Soumis par:

L'association manitobaine des travailleurs sociaux, Pièce 237 - 447 place Webb, Winnipeg 2 (Manitoba)

Mai 1970

INDEX

I INTRODUCTION

II SOMMAIRE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

III LE PROBLÈME

Son étendue
Tentatives déjà faites pour le résoudre
Le Discours du Trône, 1965
Les indications de sa présence

IV LE R ÔLE DU TRAVAIL SOCIAL POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ

V SOLUTIONS – UN PROGRAMME POUR ENRAYER LA PAUVRETÉ

A. L'économie productive
– Les biens de consommation et les services (publics)

B. Répartition du revenu
– Politique fiscale
– A. I. G. – Objectif à longue échéance
– Programmes catégoriques – objectifs à brève échéance
– A. F.
– A. M.
– Situations de besoin intense

C. Participation des citoyens
– Banques d'expansion de la collectivité

VI RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

VII RÉFORME FISCALE – Une partie vitale de la solution

VIII CONCLUSION

ANNEXE «A»

I INTRODUCTION

L'association manitobaine des travailleurs sociaux se compose d'environ trois cents membres professionnellement formés qui possèdent une vaste expérience dans plusieurs domaines de leur compétence et qui occupent des emplois dans le champ du bien-être social. L'un des objectifs déclarés de l'association est d'entreprendre de l'action politique pertinente sur des questions d'intérêt social, ce qui explique notre raison de nous trouver devant votre Comité. A titre de succursale provinciale de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, nous recommandons et appuyons le mémoire que ladite association a présenté devant votre Comité le 24 mars 1970. Le présent mémoire représente les vues de toute l'association provinciale des travailleurs sociaux.

II SOMMAIRE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

1. Le gouvernement fédéral détient l'autorité centrale et la responsabilité des programmes anti-pauvreté. (Alinéa 12).

2. Il y a un besoin de réexaminer les méthodes canadiennes concernant la répartition du revenu. (Alinéas 13, 14, 15, 21).

3. Les entreprises sociales qui ont besoin d'une expansion draconienne sont: l'habitation pour les gens à faible

revenu, les aménagements de garderies de jour, le logement et le soin des personnes âgées, les programmes préscolaires, les services de loisir, une amélioration de la formation professionnelle, des services de gestion des foyers et de soins à domicile aussi bien pour les familles que pour les invalides et les personnes âgées. (Alinéa 18).

4. Il y a un besoin d'une politique fiscale qui envisage la taxation, le revenu des salaires, ainsi que l'allocation sociale directe comme faisant partie d'un programme intégré par le truchement duquel un niveau de revenu suffisant est assuré pour tous. (Alinéas 21,24,25,35).

5. Les enquêtes des besoins et des moyens des particuliers devraient être réduites au strict minimum comme méthode de répartition des revenus, et des procédures du genre de l'impôt négatif sur le revenu de même que les programmes universels, comme une allocation familiale augmentée, devraient être mises en œuvre. (Alinéas 25,31,37).

6. Les mamans devraient être payées en reconnaissance de leur valeur sociale en prenant soin de leurs enfants. (Alinéa 33).

7. Notre objectif à longue échéance devrait être un revenu garanti suffisant. (Alinéa 24).

8. Nos efforts intérimaires devraient porter sur la mise à jour et l'accroissement de nos programmes actuels de bien-être social, comme l'allocation familiale, en vue de les rendre conformes au coût de la vie d'aujourd'hui. (Alinéas 29,30).

9. L'allocation familiale et tous les programmes universels devraient être déclarés comme revenus taxables, de façon à permettre une récupération de la part des familles où ils ne sont pas nécessaires. (Alinéa 33).

10. Nous avons besoin de reconnaître que, pour ceux qui souffrent depuis des générations de privations de toutes sortes, la réhabilitation exigera plus que de l'argent, mais que l'argent sera tout de même nécessaire. (Alinéas 38,39).

11. Les groupes de clients, les associations de pauvres et la participation des citoyens sont nécessaires si l'on doit utiliser au maximum les programmes du gouvernement. (Alinéas 40,41).

12. Les banques d'expansion de la collectivité devraient être créées afin de permettre aux groupes de citoyens de prendre l'initiative de leurs propres améliorations locales. (Alinéa 42).

13. Le Régime d'assistance publique du Canada devrait être révisé pour permettre: 1) des projets nouveaux à frais partagés entre les provinces et le fédéral fondés sur la disparité régionale, 2) une continuation de l'engagement du gouvernement fédéral dans les programmes dont il a pris l'initiative. (Alinéa 45).

14. Une réforme de la structure de l'impôt en vue de mieux répartir le fardeau des taxes fondé davantage sur le principe progressif de l'aptitude à payer. (Alinéa 47).

III LE PROBLÈME

1. Cinq millions de personnes, soit un quart de la population du Canada vivent dans la pauvreté. La découverte de la pauvreté au début de la décennie de 1960 est venue comme un choc chez ceux qui avaient si candidement supposé qu'un produit national brut constamment croissant amènerait avec lui une diminution correspondante de la pauvreté. Ce qui s'est produit, en réalité, c'est que le nombre relatif des pauvres s'est maintenu à peu près au même niveau tandis que la majorité de la population avait réalisé des gains variant de modérés à importants en revenu réel.

2. Le gouvernement fédéral a répondu à cette situation de 1965 à aujourd'hui en mettant au point un certain nombre de programmes d'envergure destinés à améliorer le sort du Canadien moyen, notamment, le Régime de pensions du Canada et la Loi canadienne sur l'Assurance-santé. De plus, une législation a été prévue pour un certain nombre de programmes qui étaient spécifiquement conçus pour venir en aide aux pauvres. Ces derniers englobent des programmes économiques comme l'ARDA, des programmes de réadaptation comme la réadaptation professionnelle des personnes invalides et les diverses dispositions préventives et curatives du Régime d'Assistance publique du Canada. Une certaine reconnaissance du besoin des pauvres à s'organiser en leur propre nom était évidente dans un certain nombre des entreprises mises en œuvre par la Compagnie des Jeunes Canadiens.

3. En 1965, le Discours du Trône déclarait: «Toutes les vastes possibilités de notre économie, cependant, ne sont pas toutes en voie de réalisation. Les talents d'une certaine portion de notre population sont perdus à cause de la pauvreté, de la maladie, d'une instruction et d'une formation insuffisantes et d'inégalités dans les occasions de trouver de l'emploi. Combattre ces éléments, améliorer les chances des gens qui se trouvent présentement dans une situation désavantageuse, c'est injecter une nouvelle puissance dans notre expansion économique et favoriser l'accroissement de l'unité dans notre pays. En conséquence, mon gouvernement travaille présentement à mettre au point un programme pour la pleine utilisation de notre capital humain et l'élimination de la pauvreté des rangs de notre population.»

4. En vérité, le but à atteindre a été clairement déclaré et quelques-uns des moyens de le réaliser sont énumérés en leurs grandes lignes générales y compris le développement régional, la reprise de l'emploi et la formation des travailleurs, la remise en valeur des régions rurales, l'aide aux personnes nécessiteuses, la rénovation des zones vieillies et congestionnées de nos cités, et la création de nouveaux avantages pour les jeunes Canadiens. Mais la question se pose: «Les Canadiens désirent-ils réellement voir disparaître la pauvreté?» La réponse à tous les niveaux de gouvernement et à tous les niveaux de l'industrie n'a rien donné de positif. Nous, en tant que société, munis des moyens suffisants, avons manqué de la volonté requise pour entreprendre les démarches qui, non seulement auraient mis un terme à la pauvreté, mais auraient amélioré la qualité de la vie de tous les Canadiens.

5. Nous vous demandons d'étudier certaines indications de l'engagement douteux de notre société à mettre un terme à la pauvreté.

(1) Il se trouve un Canadien sur cinq qui dispose d'un revenu qui le réduit à un simple niveau de subsistance.

(2) Le cinquième rapport annuel du Conseil économique du Canada déclare qu'une famille de quatre personnes requiert un revenu annuel de $3,500 pour assurer à tout le moins un niveau minimum de subsistance. Le tarif du Bien-être social de Winnipeg pour une famille de quatre personnes est de moins de $3,000.[1] Une étude récente à Winnipeg, à la Vérification des comptes du Service du Bien-être social, fait naître l'idée que les revenus «bruts» qui seraient nécessaires pour tirer sa subsistance et des normes de revenu suffisant, seraient, respectivement, de $3,806 et de $5,158.

[1] Voir l'Annexe «A»

(3) Le salaire minimum au Manitoba est de $1.35 l'heure ce qui rend plus profitable pour un homme qui a sa femme et deux enfants de s'adresser à l'Assistance sociale.

(4) En utilisant le chiffre très faible de $3,000, nous constatons que 42 p. 100 des Manitobains qui ont rempli des formules d'impôt sur le revenu ont réalisé des revenus inférieurs à $3,000. Pour l'ensemble du Canada, 70 p. 100 de la population gagnent moins que $5,000.

(5) On a laissé l'inflation s'accroître à l'allure de 6 p. 100 par an, ce qui peut être considéré comme une ennuyeuse nuisance pour ceux dont les revenus font plus que garder la même allure. Pour les pauvres, ces augmentations ne constituent rien de moins qu'un désastre, et pourtant, les propositions faites par le premier ministre pour combattre l'inflation, même si cela veut dire, en fin de compte, une hausse du chômage jusqu'à un niveau de 6 p. 100, affecteront encore les pauvres de la plus défavorable façon.

(6) Les régimes d'Assistance publique, qu'ils soient fédéral ou provinciaux, ne tiennent aucun compte du pauvre qui travaille. Les membres plus anciens de leur groupe sont également les moins susceptibles de tirer profit des programmes de réadaptation et de recyclage. Un homme de plus de quarante ans qui a failli à l'école éprouvera certainement de la difficulté à tenter de se rééduquer à ce stade. D'autres sont incapables de se rendre à la dixième année classique requise pour un grand nombre de cours professionnels.

(7) En dépit de ce que nous disons au sujet des valeurs de l'éducation, les pauvres ont souvent les pires écoles et les personnels les plus incompétents. Un grand nombre de professeurs ont des attitudes et des espérances bourgeoises, y compris le mépris de la classe des pauvres. L'on construit rarement des écoles dans les régions de rustres. Le nombre d'enfants pauvres qui se rendent jusqu'à l'université est négligeable, et pourtant qui est responsable de cette faillite?

On pourrait citer un grand nombre d'autres exemples de notre faillite, en tant que société, à enrayer la tragédie de la pauvreté.

IV RÔLE DE L'ACTION SOCIALE DANS LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

6. Malgré la déclaration que le Président de cette Commission royale a déjà faite à Winnipeg lors d'une audience—déclaration selon laquelle «les travailleurs sociaux n'ont rien à dire», en ce qui concerne la pauvreté—nous tenons à mettre en lumière le fait qu'il n'y a aucun groupe dans la société, à part les pauvres eux-mêmes, qui puisse connaître, plus étroitement que les travailleurs sociaux, les effets de la pauvreté et les forces qui tendent à la perpétuer d'une génération à l'autre. Aucun autre groupe non plus, à part les pauvres eux-mêmes, ne se préoccupe davantage de ces problèmes ou n'a verbalisé, avec autant de constance et de conviction, cette préoccupation. Les travailleurs sociaux ont exprimé leur préoccupation non seulement en paroles mais aussi en actions et ils se sont efforcés de convaincre ceux qui tiennent les cordons de la bourse commune de la nécessité d'entreprendre et de favoriser de plus en plus des mesures efficaces. Ce n'est pas que les travailleurs sociaux n'aient rien dit ou n'aient rien à dire, c'est qu'on les a rarement écoutés. Ce ne sont pas les travailleurs sociaux qui ont adopté comme point de vue que le meilleur moyen de réduire le nombre des personnes ayant besoin d'assistance sociale, c'était de ramener l'assistance publique àune simple pitance donnée à contrecoeur, selon des procédures soupçonneuses, restrictives et humiliantes. Les travailleurs sociaux ont souligné maintes et maintes fois les privations qu'imposent de telles politiques et l'effet de détérioration qu'elles produisent chez les donataires de cette «assistance» parcimonieuse et chez leurs enfants. La démonstration la plus claire du point de vue de l'action sociale est le fait que les responsables de tels programmes ont communément évité d'embaucher des travailleurs sociaux professionnels, ceux-ci étant à leurs yeux des «philanthropes irréalistes», et ont plutôt recherché des «administrateurs à l'esprit pratique et au jugement sûr» pour mettre en œuvre leurs politiques.

7. Pour une démonstration plus poussée, on n'a qu'à consulter le texte des déclarations publiques de l'association professionnelle, au niveau national et au niveau régional, relatives à des questions de politique sociale comme les normes de l'assistance publique, l'assurance-chômage, le salaire minimal, la politique de logement, le régime public d'assurance-maladie, l'aide aux personnes âgées, les corrections, les politiques touchant la population indigène, et une foule d'autres questions.

8. L'actuelle mode qui consiste à faire des travailleurs sociaux les boucs émissaires pour les échecs passés peut représenter un progrès, dans la mesure où elle remplace une mode plus ancienne et encore répandue qui consiste à faire des pauvres eux-mêmes les boucs émissaires. Elle n'en est pas moins injuste et fautive. La pratique qui va de pair et qui consiste à faire des déclarations générales comme «le bien-être est un échec» et «le bien-être est un gâchis» est tout aussi inutile. Ces déclarations ont pour effet de mettre dans le même sac des programmes qui ont été, en effet, un échec et un gâchis, et d'autres programmes (généralement modestes parce qu'ils sont habituellement plus coûteux et qu'ils exigent plus d'habileté et d'intelligence) qui ont donné des résultats substantiels et qui fournissent des indications importantes pour l'amélioration de la pratique à venir.

9. Tandis qu'une juste compréhension des raisons qui expliquent les insuccès du passé est pertinente à l'avenir, la principale question à se poser présentement est évidemment celle-ci: «Et maintenant, qu'allons-nous faire?» En premier lieu, prévenons le Comité que si le Gouvernement est vraiment sérieux dans son intention de mettre fin à la pauvreté, il devra être prêt à y mettre le prix. Le Gouvernement devra agir, avant qu'il n'y ait un engagement total des Canadiens dans cette voie, et risquer de blesser certaines personnes, particulièrement celles qui sont prêtes à mettre fin à la pauvreté mais seulement s'il ne leur en coûte ni dollars ni cents. Quoique la pauvreté soit elle-même un phénomène dispendieux à cause de ce qu'elle coûte à la société en termes de maladies mentales, de ménages désunis, de crimes, de maladies physiques et de chômage, un programme visant à éliminer la pauvreté sera coûteux lui aussi au début. Le Gouvernement devra être prêt à vendre à la population tout programme sérieux de lutte à la pauvreté en vue d'un bénéfice à long terme, à la fois social et économique.

10. En second lieu, nous ferions une mise en garde contre la tentation de compter qu'un programme intensif à court terme fasse l'affaire. Certains ravages actuels de la pauvreté se sont établis au cours des générations et prendront encore une génération au moins à disparaître, malgré l'énergie et les ressources que nous saurions y consacrer.

Nous devons nous préparer à un engagement à long terme si nous désirons sérieusement éliminer la pauvreté.

V SOLUTIONS—UN PROGRAMME POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ

11. Parce que les causes de la pauvreté sont complexes, il n'existe pas de méthode simpliste capable de l'éliminer, et aucun programme particulier ne fera l'affaire. Expérimentée individuellement, la pauvreté est un produit social. Ses grandes causes étant socio-économiques, les grands moyens de l'attaquer doivent être socio-économiques. Les travailleurs sociaux savent que les programmes de bien-être social seuls—même ceux que l'on a grandement améliorés—ne peuvent suffire, mais que l'on doit insister en particulier sur les mesures économiques et fiscales. Cela signifie que l'on doit recourir à des économistes, des spécialistes en prévision fiscale, des administrateurs commerciaux, des éducateurs et bien d'autres, tout comme des travailleurs sociaux, si l'on doit mener une guerre victorieuse contre la pauvreté.

12. Le genre d'initiatives propre à chacun de ces groupes et leur collaboration sont nécessaires et devraient être encouragés mais, de par sa nature d'ampleur et de dépendance, la planification requise vise directement l'objectif inévitable de la responsabilité. Comme pour d'autres types de guerres qui exigent la centralisation et la direction des ressources, l'autorité centrale et la responsabilité dépendent du gouvernement. Ici nous aimerions préciser que s'il y a bien des sortes de programmes de bien-être social qui se doivent d'être variés pour répondre à des types culturels et des conditions économiques qui diffèrent selon les régions, programmes qui relèvent donc à juste titre de la responsabilité des provinces, c'est néanmoins le Gouvernement du Canada, à notre avis, qui doit inévitablement prendre la responsabilité des grandes politiques économiques et fiscales, de même que la responsabilité de «l'industrie et du commerce» et de «la paix, l'ordre et la bonne administration».

13. Si le Canada, en tant que nation, doit être clair quand à ses objectifs et ses méthodes pour éliminer la pauvreté, nous croyons qu'il est nécessaire de réexaminer les hypothèses sous-jacentes aux méthodes actuelles de distribution du revenu. L'économie de marché qui nous est familière est un développement relativement récent dans l'histoire de la société humaine. En plus d'être le moyen d'obtenir des biens et des services essentiels à l'existence humaine rendue décente dans notre société, l'argent représente bien des choses. C'est un moyen de contrôle, une façon de reconnaître le statut social, une compensation pour une valeur reçue, un encouragement à produire et un investissement dans le potentiel de production à venir. On peut trouver plusieurs exemples à chacun de ces différents usages.

14. L'équation qui réunit le revenu d'une famille (unité qui varie grandement quant au nombre de personnes qui la composent) et le montant d'argent que le «gagne-pain» de la famille peut gagner sur le marché du travail, est une équation d'origine relativement récente. Il n'y a rien en elle qui soit universel, inévitable ou consacré par l'éthique. Nous remarquons que des sociétés plus simples reconnaissaient la valeur de l'apport et du travail des mères et des enfants. Notre société ne reconnaît pas financièrement le travail de la mère qui prend soin de ses enfants et les nourrit, et ne permet heureusement pas que l'on marchande directement le travail des enfants.

15. Même si nous limitons nos observations aux seules opérations de l'économie productive, on peut amplement démontrer qu'il ne s'est pas avéré possible de faire de la rétribution en argent le contrepoids exact de la valeur de la chose produite. l'exemple le plus dramatique de ce fait, survenu récemment au Canada, c'est la décision du Gouvernement de payer les fermiers pour ne pas produire de blé cette année.

16. Nous sommes d'avis qu'il faut deux grands centres d'intérêt, et par conséquent deux grands groupes de politiques, pour réussir à éliminer la pauvreté et réaliser une société juste. Le premier centre d'intérêt est celui de *l'économie productive* et implique des mesures visant à tirer profit des progrès fantastiques de la technologie qui sont maintenant à notre portée et des ressources humaines actuellement inutilisées, en vue d'assurer la production maximale de biens et de services requis. Le deuxième centre est celui de la répartition de ces biens et services.

A. *L'Économie productive*

17. Nous constatons que la production de biens et services peut se faire en vue de l'utilisation directe à l'intérieur de notre propre pays, ou être suscitée indirectement par les échanges et le commerce international. Dans l'ensemble, l'initiative privée s'est avérée remarquablement efficace dans la production destinée à l'échange et au commerce international, mais elle ne l'a été que partiellement dans la production de ces biens et services qui sont socialement prioritaires en fonction de nos propres besoins. Certains biens et services peuvent äetre plus précieux à la communauté, à la nation, qu'à certains de ses membres pris individuellement. Quoique socialement nécessaires, ces biens et services peuvent ne pas représentnécessaires, ces biens et services peuvent ne pas représenter un potentiel de profit significatif aux hommes d'affaires responsables des décisions qui orientent le flot des ressources vers un type particulier de production. L'intervention directe des gouvernements a donc été reconnue nécessaire, pendant un certain temps, pour assurer la construction des écoles et le paiement des éducateurs, la construction et l'entretien des routes, des édifices publics, des parcs, des terrains de jeu et autres services publics, l'institution des programmes essentiels de santé publique incluant, depuis l'instauration du régime public d'assurance-maladie, les services de santé en général, et l'établissement de mesures de sécurité sociale et de service social comme celles que nous avons élaborées jusqu'à ce jour.

18. Voici une liste supplémentaire de services d'utilité sociale pour lesquels existe un besoin intense qui excède de beaucoup ce qui est présentement disponible: des logements pour les familles à faible revenu, un système de garderie de jour pour jeunes enfants, soin et logement des personnes äagées, des programmes pré-scolaires, des services de loisirs, entraînement professionnel et perfectionnement, services d'aide et de soins à domicile pour les familles et pour les individus qui sont invalides ou âgés. Nous incitons le Gouvernement à adopter les mesures qui s'avèrent indispensables au développement d'une réserve nationale en matière de services sociaux comme ceux que nous venons de mentionner, vraiment aptes à répondre aux besoins de la population.

19. Nous soulignons ici la signification d'une évolution majeure qui s'est manifestée dans l'économie: une évolution, dans la proportion d'énergie productive consacrée à la production des biens, orientée vers l'accroissement de la production et la diversification des services. On nous dit

que la technologie des ordinateurs ne peut qu'accentuer cette tendance. Les ressources humaines nécessaires à la production de ces nouveaux services humains sont ainsi et seront disponibles. Ainsi en sera-t-il, aussi, des ressources humaines qui permettront l'épanouissement des arts. Nous croyons que les gouvernements devraient faire preuve d'imagination pour encourager le développement des arts. C'est avec impatience que nous anticipons de nouvelles formulations du concept de travail productif qui libérera et encouragera plus d'individus à œuvrer dans leur sphère propre, et ainsi à donner plus de qualité à leur vie comme à celle des autres.

20. Relativement aux opérations de l'économie productive, nous croyons nécessaire de faire allusion, au moins brièvement, à la responsabilité permanente des gouvernements d'établir et de maintenir certaines règles de base essentielles à la santé ainsi qu'à la dignité et la qualité de la vie. Nous pensons à des politiques relatives au salaire minimal, à l'encouragement aux négociations collectives et à la surveillance des normes et des conditions de travail. Nous savons évidemment que, selon la constitution canadienne, les responsabilités en ce domaine sont confiées principalement aux provinces.

B. *La répartition du revenu*

21. Nous passons maintenant à l'étude du deuxième grand centre d'intérêt: celui des politiques ayant trait directement à la répartition du revenu. Nous jugeons essentiel de reconnaître qu'une juste et équitable répartition du revenu ne peut se réaliser que par une combinaison du revenu salarial et d'allocations sociales directes. Nous avons déjà dit que les mères qui s'occupent personnellement de leurs enfants, et les enfants eux-mêmes, ne touchent pas de revenu salarial dans notre société. Par leurs politiques d'emploi, l'industrie et le Gouvernement excluent aussi, souvent délibérément, les personnes qui prennent de l'âge. En outre, il y a de nombreux membres de la société qui, à cause d'un handicap mental ou physique, une maladie ou une infirmité, sont incapables de faire un travail productif. Une société juste doit pourvoir à leurs besoins.

22. Ceci nous amène au concept du revenu annuel garanti. En un sens, on peut considérer l'expression «revenu annuel garanti» simplement comme une autre façon de dire «l'élimination de la pauvreté», puisque l'élimination de la pauvreté signifie l'assurance pour tous d'un revenu *suffisant*. L'expression en elle-même ne nous montre toutefois pas comment réaliser la chose.

23. Nous avons déjà discuté un élément important du revenu annuel garanti en parlant de l'économie productive. Une offre suffisante de services publics indispensables constitue une partie importante de cette garantie. Toutefois, de tels services ne visent à répondre qu'à des besoins spécifiques et comportent inévitablement une certaine rigidité. L'instrument le plus souple qui soit offert, et celui qui permet la plus grande liberté individuelle de choix, c'est évidemment l'argent.

24. Notre association croit fermement que c'est par l'instauration d'un programme de revenu annuel garanti, en fin de compte, qu'on répondra le mieux aux besoins financiers du pauvre; un tel programme devrait assurer d'un revenu de niveau convenable toute famille ou personne, indépendamment de son âge, de son milieu ou de toutes circonstances. Le système de répartition du revenu basé sur plusieurs catégories différentes comme les allocations familiales, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, n'est pas seulement cher à administrer mais occasionne aussi de trop nombreux cas exceptionnels qui n'entrent tout simplement pas dans aucune des catégories établies. Nous sommes par conséquent d'avis que tout plan visant à faire disparaître la pauvreté devrait relever de l'administration centrale d'un programme d'ensemble qui porterait à un niveau convenable le revenu de toutes les familles. Nous voyons plusieurs avantages dans le système négatif d'impôt sur le revenu et nous serions d'accord pour dire que la présentation que vous en ont faite les représentants du Conseil canadien du bien-être élabore le sujet de façon très appropriée.

25. Nous estimons en outre que la politique nationale de taxation devrait être conçue comme un système consistant qui associerait les dispositions suivantes: 1) taxation progressive pour ceux qui ont un revenu raisonnablement élevé, 2) exemption complète d'impôts pour un groupe-frontière de salariés, et 3) versement d'allocations directes aux citoyens dont le revenu n'atteint pas un niveau convenable garanti. Nous croyons que les tests servant à évaluer les besoins et les ressources des individus devraient être maintenus à un strict minimum et, évidemment, menés avec respect, dignité et discrétion lorsqu'ils sont nécessaires.

26. Certains craignent que si l'on assure un revenu *convenable* garanti, tout le monde veuille cesser de travailler. Devant cette attitude, nous aimerions faire quelques commentaires:

1) Plusieurs croient que le travail est un des besoins fondamentaux de l'homme et que s'ils avaient le choix, la plupart des gens travailleraient parce qu'ils le désireraient.

2) Il y a ceux qui disent—et les taux croissants de chômage tendent à le confirmer—que le temps s'en vient vite où de moins en moins de gens seront en mesure de travailler dans le sens de notre conception actuelle du travail. Ceci évoque la nécessité d'un changement de valeurs, possiblement dans le sens d'une revalorisation du droit de l'individu à faire son devoir social à sa façon et pas nécessairement comme instrument traditionnel de production.

3) Garantir un niveau de vie convenable à tous ne nie pas le droit aux individus de gagner davantage et de vivre à un niveau supérieur à ce niveau de vie jugé convenable. Une telle mesure peut imposer une limite à la différence exagérée entre les niveaux de vie, mais nous nous interrogeons sur le droit moral d'un homme à vivre dans une extrême opulence aux dépens de ses semblables.

27. Cela nous conduit à une question de valeurs; nous nous demandons s'il est possible d'entreprendre une lutte sérieuse à la pauvreté sans y joindre un programme éducatif visant à changer les valeurs auxquelles la plupart d'entre nous ne paient hommage que du bout des lèvres. Croyons-nous vraiment que chaque individu a droit à un niveau de vie convenable et à une chance de s'épanouir, ou se trouve-t-il des gens qui ne méritent tout bonnement pas cela? Croyons-nous vraiment que nous sommes mutuellement responsables de notre bien-être et que les plus fortunés ont une responsabilité envers les moins fortunés même quand il faut prouver cette responsabilité en dollars et en cents; ou croyons-nous encore que le mauvais sort est l'apanage des mauvaises gens ou des paresseux?

28. Une campagne de relations publiques devrait donc aller de pair avec le revenu annuel garanti et d'autres programmes que nous considérons nécessaires. Nous semblons croire que les biens matériels valent des milliers de

dollars de publicité. Nos ressources humaines ne valent-elles pas une campagne équivalente pour tenter de gagner le support d'un plus grand nombre de gens dans la lutte à la pauvreté? La réaction du public au problème de la pollution est un exemple dramatique de l'influence des moyens de communication.

29. La discussion qui précède, au sujet d'un revenu convenable garanti, a été menée ici dans l'optique d'un objectif à long terme digne de nos efforts les plus intenses. Toutefois, on peut présumer que les valeurs de notre société et son attitude à l'égard du travail et de l'argent sont telles que l'objectif à long terme ne sera que cela pendant encore quelques années au moins. Les choses étant ainsi, le prochain pas et le plus humain que nous devions faire est non pas de nous asseoir et de nous lamenter sur l'état des valeurs qui prévalent en notre pays, mais simplement de commencer à faire l'inventaire des programmes de bien-être social que nous avons déjà et à les améliorer. Nous insistons pour dire que cela doit être considéré comme un projet à court terme seulement et qui devrait éventuellement transformer et regrouper tous les programmes actuels de bien-être au sein du projet de revenu garanti dont nous avons parlé.

30. Le Canada reconnaît déjà, dans certains de ses programmes de sécurité sociale, des principes à partir desquels devrait être administré un système beaucoup plus généreux et compréhensif. Le programme fédéral d'assurance-chômage et les programmes provinciaux d'allocations de maternité furent parmi les premiers exemples. L'instauration des allocations familiales, il y a vingt-cinq ans, constitua un pas immensément significatif. Pour la première fois, le Canada reconnaissait concrètement que chaque enfant qui naissait ou vivait à l'intérieur de ses frontières préoccupait toute la nation et lui était précieux, et que toute la nation devait être prête à lui fournir le nécessaire pour sa croissance et son bien-être. Toutefois, au lieu de prendre toujours plus de signification, ce programme et le principe qu'il incarne sont tombés dans la négligence. A la seule exception d'une subvention additionnelle pour les jeunes de 16 à 18 ans, le pouvoir d'achat que représentaient ces allocations a constamment diminué pendant les vingt-cinq années d'existence de ce programme.

31. Pour commencer à établir un programme de revenu annuel garanti, nous signalons qu'il ne peut y avoir de groupe mieux désigné avec qui compter que celui des enfants de la nation. Les enfants ne peuvent, dans les faits, toucher aucun revenu personnel, et leur bien-être physique, mental et social se reflétera sur l'état de toute la communauté canadienne pendant des années, en fait pendant des générations. Nous estimons qu'il est de priorité immédiate d'étendre et de développer vigoureusement le programme d'allocation familiale. A notre avis, pour donner suite à cela, il n'est pas nécessaire de voir à la clarification de tous les aspects d'un système de sécurité sociale. Nous croyons que les allocations familiales devraient être déclarées à titre de revenu imposable, ce qui permettrait de les recrouvrer en entier dans les familles qui n'en ont pas besoin. Il devrait en être ainsi pour tous les programmes universels.

32. Nous sommes d'avis que l'un des facteurs qui joue contre l'établissement d'un système d'allocations familiales plus généreux est la croyance encore répandue qu'un tel système ne vise qu'à promouvoir les familles nombreuses. Si c'était vrai, ce serait là un bon argument contre le système en un temps où le contrôle de la population mondiale est une affaire urgente. Toutefois, le fait que les pauvres aient normalement des familles plus nombreuses que les bien nantis, devrait prouver la fausseté de l'argument. Les gens qui n'ont pas grand chose à espérer et qui ne croient pas qu'ils puissent faire quoi que ce soit pour améliorer l'avenir, ne planifient pas leur famille comme très souvent, ils ne planifient pas l'avenir en d'autres aspects de leur vie.

33. En rapport avec les besoins des enfants, nous pensons qu'un autre élément important dans l'élaboration du revenu annuel garanti serait un système d'allocations payables aux mères et qui incarnerait un principe distinct des allocations familiales actuelles qui sont accordées fiduciairement aux enfants—un système d'allocations versées aux mères elles-mêmes en reconnaissance de la valeur sociale du travail qu'elles accomplissent en prenant soin de leurs enfants. Ce n'est pas que nous préconisions ou que nous croyions que toutes les mères doivent se consacrer exclusivement à cette tâche. Au contraire, nous avons attiré l'attention sur la nécessité d'améliorer les programmes de garderie et d'aide à la famille qui pourraient fournir quelque moyen de libérer les mères. Nous soulignons toutefois que lorsqu'elles prennent soin personnellement de leurs enfants, elles ne peuvent en même temps avoir un emploi économiquement productif, c'est-à-dire qui rapporte un salaire. Nous croyons que les femmes devraient avoir le choix en cette matière et que le fait qu'elles ne soient pas forcées de quitter le foyer ou d'y rester favoriserait leurbien-être, celui de leurs enfants et celui de la société. Nous soulignons que, par préférence administrative, de telles allocations pourraient être universelles, avec la condition concourante que les mères travaillant à l'extérieur paient pour faire garder leurs enfants; ou encore on pourrait offrir la garderie à titre de service social gratuit et ne verser les allocations qu'aux mères qui restent à la maison. Il serait tout à fait possible qu'un système universel intégré aux allocations familiales actuelles s'avère préférable.

34. En ce qui a trait aux Canadiens de plus de soixante-cinq ans, nous sommes venus plus près, en ce pays, d'accepter et de consacrer le principe du revenu annuel garanti pour eux que pour tout autre groupe. Nous ne pouvons toutefois être satisfaits de notre réalisation. Il peut néanmoins être vrai que le besoin le plus pressant des personnes agées soit d'obtenir des services sociaux additionnels ainsi que des occasions accrues d'emploi rémunéré à demi-temps.

35. Bien des personnes agées et bien d'autres dans notre société—des handicapés, des femmes mariées, des étudiants encore retenus par une longue préparation au statut de travailleurs à temps complet—se sentent brimés dans leur développement personnel du fait qu'ils sont exclus du système de travail productif que reconnaît notre société. Nous sommes d'avis qu'une franche reconnaissance du principe selon lequel il n'est pas nécessaire que le revenu salarial soit le revenu total, et, par conséquent, une nouvelle orientation de nos efforts pour tenter mieux que de faire correspondre le revenu salarial aux besoins de l'individu ou de la famille, supprimerait bien des obstacles auxquels semblables personnes font face présentement. *Nous insistons encore sur la nécessité d'élaborer une politique fiscale intégrée, dans laquelle le revenu salarial, l'impôt personnel et les allocations directes soient considérées ensemble*, et grâce à laquelle un revenu de niveau convenable soit assuré à tous.

36. Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons insisté, et délibérément, sur le principe d'universalité et sur les grandes mesures sociales que nous considérons nécessaires pour éliminer la pauvreté. Toutefois, nous devons maintenant attirer l'attention, à l'intérieur de chaque grande catégorie, sur des situations de besoin spécial et intensif. Nous ne considérons pas le principe d'universalité et la reconnaissance du besoin spécial comme des principes contradictoires mais plutôt complémentaires.

37. En tant que travailleurs sociaux, nous avons une expérience spécifique des situations de besoin spécial. Nous avons clairement indiqué notre préférence pour des politiques sociales qui exigent le moins souvent possible l'examen du budget individuel, et nous avons insisté pour que tous les citoyens aient les mêmes droits et lès mêmes chances.

38. Néanmoins, nous devons maintenant signaler qu'il ne sera pas suffisant de fournir des chances égales à tous les Canadiens en comptant qu'ils seront également capables d'en tirer profit. Il y en a plusieurs parmi nous qui ont vécu des années de privation et qui ont souffert de conditions sociales ou personnelles qui les ont gravement marqués. Avant eux, leurs parents ont connu un sort semblable. Leurs expériences n'ont pas été sans influer sur eux. Tout comme un patient atteint d'une maladie aigüe requiert un traitement spécial, impliquant souvent une «unite de soins intensifs», ainsi en est-il des victimes de maux sociaux et personnels aigus. Cette inégalité de fait est aussi réelle que l'égalité de droit. Manquer de le reconnaître ne peut que mener au sort d'autres efforts qui étaient bien intentionnés—ceux qui sont socialement en santé et favorisés le deviennent davantage; ceux qui sont le plus démunis le restent. On peut trouver un parallèle médical très simple dans le traitement d'un enfant qui présente un cas grave de malnutrition, le kwashiorkor. Il ne suffit pas de placer de la nourriture devant la victime de ce mal, quoique le mal eût été prévenu si la nourriture avait été fournie plus tôt. Pour un temps, on doit désormais donner à l'enfant des substances nutritives spéciales, le nourrir par le nez, avant qu'il ne puisse manger comme un enfant en santé.

39. En dépit de son existence relativement récente en tant que profession, l'action sociale a néanmoins acquis un bagage considérable de connaissances et d'expérience dans le traitement du malade social. Comme dans le traitement du malade physique ou mental, on continue de faire de nouvelles découvertes, mais le facteur de loin le plus important est l'utilisation convaincue et déterminée de ce qui est déjà connu. Les travailleurs sociaux sont impatients de trouver l'occasion d'appliquer leurs connaissances et leurs talents particuliers à titre de bataillon spécial dans une guerre totale à la pauvreté.

C. *La participation des citoyens*

40. L'Association des travailleurs sociaux du Manitoba appuie de grand cœur le développement du Mouvement pour les droits de bien-être et d'autres groupements actifs de citoyens comme l'Association des locataires de Winnipeg. De telles organisations fournissent aux pauvres des occasions de s'organiser par eux-mêmes. Plusieurs de ces groupements, à travers le Canada ont été mis sur pied par des travailleurs sociaux. Certains se sont développés au point que leurs membres s'adressent maintenant avec assurance à des fonctionnaires publics, à des ministres du cabinet et même à des sénateurs. La participation à ce genre d'action sociale ou à tout programme d'action communautaire peut mener à la réforme du système de bien-être attendue depuis si longtemps. Placée sur le même pied que les autres, une personne peut enfin sentir qu'elle a vraiment son importance. Lorsqu'on a vécu, pendant des années, des expériences dégradantes et humiliantes, ne pouvant s'intégrer à aucun secteur de la société, c'est un changement vraiment bienvenu.

41. Ce genre d'expérience n'est pourtant à la portée que de quelques-uns des millions de pauvres qui existent. A ce jour, il n'y a guère eu qu'une ébauche d'action en vue d'impliquer les pauvres. On devrait accorder une haute priorité aux occasions possibles d'emploi pour eux, particulièrement dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation où l'on a tant besoin de personnel. Dans chacun de ces domaines, leur expérience personnelle de la pauvreté leur procure un potentiel de compréhension que l'on ne retrouve pas toujours chez les professionnels dans ces mêmes domaines et bien supérieur à celui qu'il faut pour être membre d'un conseil d'administration. Il faut trouver des moyens de surmonter l'actuelle stratification de la société canadienne. Nous croyons qu'une tentative honnête a été entreprise et qu'elle peut éventuellement jeter par terre certaines des barrières qui séparent les classes économiques. Il ne pourra toutefois se produire de véritable changement avant que ne soient supprimées les disparités économiques actuelles.

Les Banques de développement communautaire

42. Celles-ci seraient conçues sur le modele de la Banque de développement mondial et auraient pour but de fournir des prêts à des groupes de citoyens en vue de financer des projets locaux d'amélioration communautaire. Trop souvent, par le passé, des groupes du genre ont consacré des mois à recueillir et regrouper des données pour justifier le besoin de ressources communautaires, et ont vu leur travail annihilé par la bureaucratie, le manque d'intérêt des fonctionnaires ou le manque réel de fonds. Quelle que soit la raison, justifiée ou non, ceux qui ont fait un effort honnête et sincère pour rassembler des données, intéresser la communauté et rédiger un rapport, ne peuvent que ressentir un profond sentiment de désapointement et de défaite.

43. Ce que nous reprochons au système actuellement utilisé pour attribuer des fonds aux projets communautaires, c'est d'être parternaliste car il est en fait un instrument de favoritisme politique. Nous estimons que les groupements communautaires devraient avoir la même chance d'emprunter que d'autres couches de la société. Il faudrait élaborer une formule qui permette au groupe communautaire de ne rembourser qu'une partie déterminée de l'emprunt. Nous croyons que de nombreux projets dignes d'intérêt pourraient ainsi être mis sur pied.

VI LE PROGRAMME D'AIDE DU CANADA

44. Nous voulons commenter directement le Programme d'aide du Canada. Il comporte foule de promesses mais, pour des raisons évidentes, on n'en a pas pleinement profité. La première de ces raisons réside dans la faiblesse inhérente au programme lui-même qui exige un partage des coûts à parts égales entre le gouvernement central et la province concernée. Cela n'a pas permis à certaines provinces plus pauvres de tirer plein profit du programme. Le retrait des fonds par le gouvernement fédéral a de plus rendu impossible à certaines provinces l'élaboration des programmes visés par la législation. Il faut dire aussi que les provinces hésitent à instituer de nouveaux programmes, aussi rentables qu'ils soient, quand on sait que le

gouvernement fédéral a publiquement évoqué la possibilité de mettre un terme à sa participation en 1973.

Nous recommandons:

45. 1) Que soit conclu un nouvel accord de partage des coûts qui tiendrait compte des disparités régionales. Un tel accord devrait s'inspirer d'une formule basée sur le revenu per capita ou quelque autre mesure reconnue de richesse relative.

2) Que le gouvernement fédéral maintienne son rôle traditionnel de fournisseur d'octrois d'assistance et, par là, qu'il continue à faire figure d'exemple dans l'établissement de profits uniformes pour tous les citoyens du Canada. Le retrait de sa participation à l'un ou l'autre des programmes actuels à frais partagés ne pourrait mener qu'à une diminution des standards.

3) Que les réductions décrétées par le gouvernement fédéral soient remises en vigueur.

VII LA RÉFORME FISCALE

46. Tout ce qui précède dépend d'une augmentation énorme de l'investissement social. Cela va signifier une infusion beaucoup plus considérable de nouveaux capitaux, pas simplement une nouvelle distribution des mêmes montants qui sont présentement dépensés dans des programmes de bien-être (quoiqu'il soit nécessaire, il faut l'admettre, de faire un examen des dépenses qui sont faites au sein de programmes actuels). D'où provindra cet argent?

47. Notre association propose ce qui suit, à titre de programme minimal et initial:

1) Mettre l'accent sur une taxation élargie du revenu et de la richesse. Cela engloberait le revenu corporatif tout comme le revenu privé et la richesse.

2) Un tel programme comporterait un taux d'imposition progressif, en particulier dans le domaine de la richesse corporative. Cela fournirait des ressources qui permettraient d'investir dans le développement régional tel que suggéré par le discours du trône de 1965 mentionné plus haut.

3) Nous endossons la section du Livre blanc qui réduit les impôts pour les groupes à faible revenu. Toutefois, cela ne permet qu'une épargne de $2.50 par semaine à une famille qui dispose d'un revenu de $4,000.00 par année. Cela ne change guère la note d'épicerie au bout de la semaine. Le principe devrait être élargi pour prévoir des exemptions totales d'impôt sur le revenu pour ceux qui ont un revenu inférieur au niveau de pauvreté (tel que défini par le Conseil économique du Canada). En d'autres mots, il est grossièrement injuste de taxer une personne qui vit déjà sous le niveau de subsistance.

4) Nous endossons en outre le principe incorporé au Livre Blanc et selon lequel on considérerait les gains de capitaux comme un revenu imposable.

5)Nous louons l'intention du Livre Blanc d'abolir les échappatoires fiscaux dont jouissent les riches, et aussi d'éliminer les dispositions excessivement libérales qui permettent les déductions de comptes de dépenses.

6) Nous louons les nouvelles déductions proposées au profit des salariés et des mères qui travaillent à l'extérieur.

7) Nous recommandons en outre la suppression progressive ou la réduction de ces taxes qui imposent le fardeau le plus lourd aux groupes à faible revenu, particulièrement les taxes foncières et les taxes de vente prélevées par les gouvernements à divers niveaux.

8) Nous recommandons la suppression de pratiques telles que les congés fiscaux et les prêts massifs à des corporations privées. Ces pratiques devraient faire place à une forme d'investissement public au sein de telles compagnies ou corporations mais sans excéder un pourcentage qui enlèverait le contrôle aux intérêts privés.

VIII CONCLUSION

48. Dans notre mémoire, nous n'avons aucunement élaboré sur l'existence ou les effets de la pauvreté. Nous présumons que vous êtes déjà bien au courant de ces faits. Nous n'avons pas tenté non plus de présenter des brouillons détaillés de politique de lutte à la pauvreté, car nous croyons que les détails des réformes nécessaires en matière de taxation, de salaires et d'allocations sociales peuvent être élaborés de façon très efficace par des spécialistes de ces domaines. Ce que nous avons présenté, c'est:

1) Notre conviction que le problème de la pauvreté peut être amoindri,

2) La suggestion de mesures générales grâce auxquelles on pourrait réaliser cette tâche,

3) L'engagement de notre corps professionnel en vue d'atteindre cet objectif.

49. Nous sommes profondément convaincus que les réponses et les ressources nécessaires sont disponibles. Ce qu'il faut maintenant, c'est la conviction d'un assez grand nombre de Canadiens pour commencer la mise en œuvre. La guerre à la pauvreté doit d'abord être menée dans l'esprit de tous et chacun. Nous gagnerons cette guerre quand suffisamment de Canadiens croiront que la pauvreté peut être vaincue et qu'ils seront prêts à faire les sacrifices nécessaires pour y arriver.

Appendice «A»

Nous choisissons une famille imaginaire de quatre: la mère, un enfant de quatre ans, un autre de trois ans et un bébé. Les budgets exacts étant impossibles à estimer en raison de certains programmes discrétionnaires qui existent au sein de tout service de bien-être, nous avons estimé qu'une telle famille recevait du Service de bien-être public de la Cité de Winnipeg $228.00 par mois, pendant les mois d'hiver. Nous avons supposé que cette famille imaginaire vivait dans un logis de quatre pièces, non chauffé et non meublé. Sans tenir compte de l'épargne réalisée grâce à l'absence de frais de chauffage pendant les mois d'été, cette allocation s'élèverait environ à $2750.00 par année.

La répartition du budget mensuel de cette famille figure ci-dessous.

1. Frais de ménage, et dépenses personnelles	$ 17.00
2. Nourriture	81.00
3. Services publics	9.00
4. Loyer	75.00
5. Chauffage	20.00
Habillement	26.00
	$228.00

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 2

SÉANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 1970

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordres de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

22991–1½

Procès-verbal

Le mardi 20 octobre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à neuf heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand. (7).

Les témoins suivants sont entendus:

La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada:

L'honorable juge Gérard Lemay, président du Conseil supérieur masculin;

M. Patrice Thomas Boudreau, membre du Conseil exécutif national;

M. Claude Leduc, vice-président national;

M. Paul Goulet, directeur exécutif du Conseil national;

M. Edward Swimmings, Conseil d'Ottawa;

M. Paul-Émile Lauzon, Conseil de Hull;

M. Harold Duggan, Conseil d'Ottawa;

M. Roland Joyot, Conseil de France.

L'Institut d'urbanisme du Canada:

M. George Atamanenko, coordonnateur du mémoire et membre du Conseil de planification du district régional de la capitale de Colombie-Britannique;

M. Antoine Prévost, directeur exécutif;

M. J. Lehrman, secrétaire-trésorier.

Il est ordonné que les mémoires soumis par la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada et par l'Institut d'urbanisme du Canada soient imprimés comme Appendices «A» et «B» du procès-verbal.

A midi et cinq minutes, le Comité s'ajourne au mercredi 21 octobre 1970, à neuf heures du matin.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

Le Comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le mardi 20 octobre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à neuf heures du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, nous entendrons ce matin le mémoire de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada. A ma droite, l'hon. Gérard Lemay, juge de la Cour provinciale du Québec et président du Conseil supérieur masculin de la Société au Canada. Il nous présentera les autres membres de sa délégation et demandera ensuite à M. Boudreau de donner son exposé.

[*Texte*]

L'honorable juge Gérard Lemay, président national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada: Monsieur le président, messieurs les membres du Sénat canadien, le 31 août dernier, à Québec, la Société avait été convoquée pour la présentation de son mémoire. J'avais alors l'honneur de vous demander une remise pour une excellente raison: c'est que la version anglaise de notre mémoire n'était pas complétée à ce moment-là. Nous ne sommes qu'une organisation d'hommes ordinaires, faisant des choses ordinaires. La Société est formée de bénévoles, et, pour cette raison, nous n'avions pas encore eu le temps de compléter la version anglaise de notre mémoire et, décemment, nous n'avions pas demandé à nos confrères d'expression anglaise de nous accompagner. C'étaient là les raisons pour lesquelles nous avons demandé la remise qui nous a été accordée. Vous avez devant vous, maintenant, la version anglaise, et j'ai l'honneur d'être accompagné de plusieurs confrères d'expression anglaise.

Il n'est pas superflu de noter ici que, depuis les tous débuts de la Société, c'est-à-dire il y a un siècle et quart, la Société est formée de Vincentiens d'expression anglaise et de Vincentiens d'expression française, et qu'est bien enracinée chez-nous cette pensée de Jean XXIII, énoncée à l'intention de la nation canadienne un mois à peine avant son retour à la Maison du Père:

> Vous, Canadiens, vous avez un pays à la grandeur de l'ambition; vous êtes des héritiers des deux plus grandes races et cultures que l'humanité ait jusqu'ici produites, et pourquoi ne pas mettre en commun cet héritage, pourquoi pas participer pleinement de tout ce que cet héritage commun vous vaut, cet héritage providentiel vous vaut.

Conformément à l'esprit de la Société, à l'esprit de la règle adoptée par ses fondateurs, la Société Saint-Vincent de Paul a, durant le dernier siècle et quart, travaillé dans l'ombre, sans publicité tapageuse, sans autre réclame que celle, très discrète, qui lui ouvrait les bourses des mieux nantis pour lui permettre de continuer son œuvre.

Aujourd'hui, la Société rompt son silence discret et se présente devant le comité sénatorial parce qu'elle croit que cette dérogation à la règle établie peut servir les intérêts des pauvres auxquels elle se dévoue. Elle n'a pas voulu non plus laisser passer cette occasion d'exprimer publiquement sa gratitude à l'endroit des responsables de cette louable initiative et son espoir, pour ne pas dire sa conviction, que les travaux de votre comité déboucheront sur une vie meilleure pour la multitude des défavorisés.

L'un de nos membres, par ailleurs le principal artisan de ce mémoire, monsieur Patrice Boudreau, de Québec, vous fera l'exposé des lignes maîtresses de ce document, dont vous avez déjà copie en main.

Avant de lui céder la parole, j'aimerais bien, avec votre permission anticipée, vous présenter les membres qui m'accompagnent en ce moment. Ce sont, d'abord à ma droite, monsieur Patrice Boudreau, de Québec, qui est membre de l'exécutif, et qui, comme je le disais tantôt, est le principal artisan de notre mémoire. Monsieur Claude Leduc, d'Ottawa, président du Conseil particulier de cette ville, vice-président national de la Société, et représentant aussi le Conseil provincial de l'Ontario. Monsieur Paul Goulet, de Québec, l'avant-dernier, directeur exécutif du Conseil national de la Société Saint-Vincent de Paul du Canada, et du Conseil diocésain de Québec.

Nous accompagnent également monsieur Ed Swimmings, d'Ottawa, monsieur Paul-Émile Lauzon, de Hull, monsieur Harold Duggan, d'Ottawa également, et, enfin un des représentants du Conseil général de Paris, le confrère Roland Jayot, de France.

Mme Marie-Claire Letarte, qui est vice-présidente internationale de la Société pour les trois Amériques, et présidente de la section féminine, devait être à nos côtés, parce que la Société est également, en plus d'être une société formée, comme je le disais tantôt, de Vincentiens d'expression anglaise et de Vincentiens d'expression française, elle a aussi une section féminine très active. Madame Letarte qui en est la présidente et aussi la vice-présidente internationale devait être à nos côtés; malheureusement, un empêchement de toute dernière heure ne lui permet pas d'être ici. Il en est de même de monsieur Claude Nepveu, directeur national de la Société et président du Conseil central du diocèse de Montréal, de monsieur Roger Galoz du Conseil provincial de l'Ontario, et de monsieur Maurice Ouellette, de Chicoutimi.

Toujours avec votre bienveillante permission anticipée, et avant de laisser la parole à M. Boudreau, vous me permettrez peut-être de vous révéler un fait que vous ne connaissiez sans doute pas, messiers et mesdames les sénateurs: l'un de vos membres, le regretté sénateur Cyrille Vaillancourt, décédé il y a moins d'un an, a fait partie de notre Société pendant plus d'un demi-siècle. Il n'a résigné ses fonctions de président du Conseil particulier de Lévis et de la Rive sud qu'en 1967, après avoir atteint l'âge de 75 ans, soit l'âge de la retraite pour un Vincentien.

Il en avait été ainsi autrefois du sénateur Bourgeois de Trois-Rivières.

J'invite maintenant M. Boudreau à vous exposer sommairement les points saillants de notre mémoire. Monsieur Boudreau.

[Traduction]

M. Patrice Thomas Boudreau, membre du conseil exécutif national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, j'aimerais vous dire avant de commencer qu'aucun d'entre nous, en tant que simple particulier, ne se prend pour un expert sur la pauvreté.

Le mémoire que nous vous soumettons ce matin est le résultat qu'une enquête menée auprès des 859 conférences de la Société Saint-Vincent-de-Paul au Canada et les auteurs du rapport n'ont rien inventé. Je tiens à préciser ce point.

En réalité, ce que nous présentons à votre Comité, c'est une recommandation fondamentale qui traduit l'attitude de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada à l'égard de la pauvreté. Toutes les autres recommandations du mémoire découlent de cette proposition initiale et peuvent difficilement s'appliquer avant que la première recommandation ne soit adoptée sous une forme ou sous une autre, et ce le plus tôt possible. Nous proposons au gouvernement fédéral d'étudier sérieusement la possibilité d'instaurer au Canada un système universel de revenu annuel minimum garanti.

Vous me permettez d'insister sur les termes de notre recommandation? Aucun d'entre nous n'a cru posséder la compétence ou les moyens nécessaires pour entreprendre des recherches spécialisées qui nous auraient permis de soumettre un exposé précis des moyens à prendre pour atteindre l'objectif visé. Nous avons plutôt voulu vous exprimer, à vous et au grand public canadien, notre confiance inaltérable en ce principe fondamental.

Nul besoin de dire que nous connaissons, comme vous d'ailleurs, toutes les difficultés de l'application concrète de ce principe. Nous, les membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul, sommes convaincus . . . et ce après un siècle et quart d'expérience pratique au service des pauvres . . . que le véritable travail de réadaptation sociale et économique des pauvres et des déshérités de notre pays ne pourra commencer qu'au moment où la Société leur aura procuré le strict minimum vital tout en respectant leur dignité d'être humain.

Permettez-moi de vous rappeler que dans un pays comme le Canada, dans les années soixante-dix, le strict minimum vital pour un citoyen canadien représente beaucoup plus que le simple maintien du strict nécessaire essentiel au bien-être physique. Notre mémoire propose donc un revenu annuel garanti réaliste et sujet à des revisions périodiques qui refléteraient les augmentations du coût de la vie.

Au cours d'une déclaration publique assez récente, l'honorable Gérald Harvey, secrétaire d'État au cabinet québécois, expliquait que la nouvelle loi provinciale de l'aide sociale qui doit entrer en vigueur le 1er novembre serait . . . et ce sont presque ses mots exacts . . . «presque l'équivalent d'un revenu minimum annuel garanti».

L'idée est donc de plus en plus universellement acceptée. Il nous appartient maintenant de trouver le moyen d'appliquer cette nouvelle mesure sociale de façon à ce que les pauvres et les déshérités ne soient plus obligés de faire tellement d'efforts pour convaincre les autorités publique de l'importance de leur propre déchéance.

Je n'ai pas à vous rappeler que de nos jours . . . quand des médecins ne sont pas satisfaits de $52,000 par année, quand nos juges demandent cinquante mille par année . . .

M. le juge Lemay: Nous ne demandons pas cela!

M. Boudreau: . . . quand les athlètes professionnels exigent des sommes fabuleuses et les obtiennent, tandis que le citoyen ordinaire est obligé de payer jusqu'à 15 dollars pour assister à certaines épreuves de sport professionnel . . . dans des circonstances pareilles, pendant combien de temps la société tolérera-t-elle des conditions comme celles qui existent dans certaines de nos provinces où, il y a peu de temps encore, le salaire minimum prescrit par la loi ne dépassait pas un dollar l'heure?

Ceci dit, je vais maintenant lire brièvement quelques-unes des principales recommandations; encore une fois, je répète que toutes ces recommandations dépendent, dans une certaine mesure, de l'application de la première recommandation fondamentale:

Que les prestations d'assurance-chômage ne soient plus désormais basées sur la valeur des timbres mérités mais sur la moyenne hebdomadaire représentée par le revenu réel du réclamant durant l'année du calendrier précédant sa mise à pied.

Présentement, le calcul des prestations accordées à un réclamant en vertu de la Loi de l'assurance-chômage suppose que le réclamant a, normalement, un emploi à plein temps; mais ceci ne s'applique absolument pas dans le cas des milliers ou peut-être même des centaines de milliers de Canadiens qui ont un emploi saisonnier, comme par exemple les pêcheurs ou les bûcherons. Au début des années soixante, j'habitais une communauté rurale en Nouvelle-Écosse, je connaissais deux frères que je ne voudrais pas nommer publiquement mais dont je vous donnerais le nom si vous le désirez. Le premier, au service de la Commission d'électricité de Nouvelle-Écosse, gagnait 33 dollars par semaine en travaillant 48 heures par semaine, jour et nuit, à la chaleur comme au froid, les dimanches comme la semaine, tandis que son frère, un pêcheur qui avait réussi à accumuler une quantité de timbres importants durant l'été, se chauffait à côté de sa cheminé et recevait 36 dollars par semaine.

Si vous avez lu le mémoire, vous aurez constaté qu'un très petit nombre de nos recommandations, à part la recommandation fondamentale, s'adressent au gouvernement fédéral. Toutes les autres s'adressent aux gouvernements provinciaux.

Nous recommandons que les gouvernements des provinces s'efforcent de rendre l'instruction gratuite à tous les niveaux, y compris le niveau universitaire.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux instituent des programmes subventionnés d'apprentissage dans les divers métiers aussi bien dans les secteurs secondaire et tertiaire que dans le secteur primaire.

Nous recommandons également que les gouvernements provinciaux mettent à la disposition des personnes délogées de leur milieu par le phénomène de l'urbanisation, des services de réadaptation et de recyclage.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux se préoccupent de l'aménagement de terrains de camping et de parcs d'amusement, et qu'ils procèdent immédiatement à la formation systématique de moniteurs et d'organisateurs de loisirs.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux voient immédiatement à développer et à moderniser les services médicaux et hospitaliers et à les rendre accessibles à tous les citoyens, même dans les centres les plus éloignés.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux procèdent à la formation de travailleurs sociaux spécialisés qui auront pour mission, non plus de dispenser l'assistance directe, mais d'aider les individus, les couples, les familles, les personnes âgées et les malheureux de tout acabit, à trouver des solutions à leurs problèmes. Nous estimons que cette recommandation est extrêmement importante.

Que les codes de travail des provinces soient modifiés de façon que les travailleurs impliqués dans un conflit aient l'opportunité de voter pour ou contre la grève dans la tranquilité de leur domicile, face à leurs responsabilités familiales et loin de l'influence des agitateurs professionnels, sous le contrôle d'un organisme désigné par les autorités du ministère du Travail. Que, d'autre part, le déclenchement d'une grève ne soit autorisé que si la moitié plus un, non pas des votants, mais des ouvriers inscrits au rôle du syndicat concerné, se prononcent en faveur de l'arrêt de travail.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux interviennent auprès des grandes centrales syndicales pour que ces dernières décrètent une période de rattrapage pendant laquelle les efforts de tous seront concentrés à consolider les avantages obtenus et à étendre ces avantages à la trop forte proportion de travailleurs qui ne jouissent encore d'aucune protection syndicale. Nous faisons cette recommandation à un moment où nos travailleurs syndiqués demandent et obtiennent jusqu'à sept et neuf dollars l'heure dans certains cas pendant que nos magasins de détail engagent encore des employés à moins de 35 dollars par semaine . . . et je peux vous donner des noms.

Nous recommandons que les gouvernements provinciaux songent dès maintenant à élaborer un système d'assistance judiciaire sous la forme d'un régime contributoire d'assurance, analogue à celui de l'assurance-hospitalisation ou de l'assurance-maladie, bien que dans des proportions réduites.

J'insiste sur l'importance de cette dernière recommandation pour la Société Saint-Vincent-de-Paul. Depuis des années, la Société s'occupe des victimes de l'administration publique de la justice tout comme des anciens prisonniers.

Que les gouvernements provinciaux assistent financièrement les organismes qui se dévouent bénévolement au bien-être des prisonniers, aussi bien durant leur incarcération qu'après leur libération.

Notre dernière recommandation est une des plus importantes. Puisqu'elle travaille avec les pauvres, la Société Saint-Vincent-de-Paul est à même de constater l'injustice et l'inégalité du traitement des pauvres, par exemple dans certaines municipalités avoisinantes, parce que nous avons confié aux municipalités la responsabilité de s'occuper des pauvres et des déshérités.

Voici la recommandation: que les gouvernements municipaux se retirent du champ de l'assistance sociale pour concentrer leurs efforts à rehausser la qualité des services publics qui relèvent de leur compétence.

Cette dernière recommandation s'applique particulièrement dans le cas de certaines provinces, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard par exemple, et encore récemment le Nouveau-Brunswick; dans ces provinces, les municipalités relèvent des comtés et puisqu'elles sont responsables de l'assistance sociale, elles frappent les propriétés immobilières d'impôts tellement élevés qu'il devient presque impossible pour un citoyen ordinaire d'avoir des propriétés, et encore moins de les maintenir en bon état.

Voilà donc, monsieur le président et honorables sénateurs, le mémoire de notre Société. Je le répète, nous ne sommes pas des experts . . . du moins, nous le sommes certainement moins que vous-mêmes ne l'êtes à l'heure actuelle . . . mais le mémoire résume les opinions des milliers de membres de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, de Halifax à Vancouver.

Le président: Monsieur Boudreau, avant de commencer les questions, je veux vous dire que vous êtes comme une bouffée d'air frais, et, plus que cela, que vous faites honneur à la Société. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, après avoir écouté M. Boudreau, j'ai l'impression que je devrais me taire. Je ne sais vraiment que demander ou que dire, sinon que c'est vraiment dommage que M. Boudreau ne puisse pas présenter le même exposé aux hautes autorités. Ceux qui sont réellement au pouvoir, qui font partie du Gouvernement, devraient entendre M. Boudreau. Ce sont eux en réalité qui font les lois, souvent stupides parce qu'elles font suite à des décisions prises trop rapidement et parce qu'elles n'offrent rien de mieux qu'une solution provisoire. Peu de temps après, nous nous retrouvons aux prises avec le même problème.

Notre Comité a prouvé ce fait et l'exposé de ce matin nous le confirme.

Je suis entièrement d'accord avec les paroles de monsieur Boudreau, et il en a dit long. Après mon expérience personnelle au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions du Canada, après avoir lu les nombreux mémoires que nous avons reçus et après avoir entendu les témoins de cet été qui nous ont dit exactement la même chose que M. Boudreau, bien qu'avec moins de force et de perspicacité, je ne peux faire autrement que d'être d'accord avec lui.

Quand on se rend compte que nous pouvons dépenser 30,000 dollars pour créer un seul emploi, je me demande parfois si nous ne sommes pas sur la mauvaise route. Nous dépensons même plus que cela, parce que j'ai lu dans les journaux que dans certains cas nous avons dépensé des millions de dollars pour créer 60 ou 65 emplois. Des dépenses pareilles indiquent qu'il y a quelque chose qui cloche dans notre façon de penser. Je suis d'accord avec le mémoire quant à l'importance de l'éducation. Toutefois, n'oublions pas qu'il y a présentement un grand nombre de gens qui n'ont pas d'instruction. En tant qu'ancien professeur, je trouve que le système de rattrapage a été un échec. Il a fait du bien dans certains cas, mais de façon très limitée. Nous devons reconnaître qu'il y a au Canada, au Nouveau-Brunswick et partout ailleurs, des gens dans la quarantaine, mariés et parents de cinq ou six enfants, qui ne sont jamais allés plus loin que la quatrième ou la cinquième année et que nous ne pouvons pas les changer. Nous devons leur trouver des emplois et des métiers convenables.

La main-d'œuvre a commis une erreur très grave en exigeant la douzième année pour les coiffeurs, les conducteurs de camions et ainsi de suite. L'idée a du bon mais il faut adapter le moyen à la fin et s'inquiéter dès aujourd'hui des problèmes de demain. Le problème d'hier est ici aujourd'hui.

[Texte]

La Saint-Vincent de Paul, j'en suis au courant depuis nombre d'années, comme vous savez.

Je n'en fais peut-être pas partie, mais j'ai des associée à Montréal qui en font partie et y sont très actifs.

C'est une organisation formidable de gens qui se dévouent, croyez m'en. J'ai des amis à Montréal qui consacrent tous leurs temps libres et leurs loisirs à la Société Saint-Vincent de -Paul, qui travaillent dans des conditions très difficiles avec un zèle que j'admire. Cependant, cela ne résout pas le problème. On a beau travailler, travailler, travailler mais on ne fait que suffire à la tâche au jour le jour. On aide tout simplement, mais on en fait pas grand chose pour corriger la situation. On ne guérit pas des bobos du jour au lendemain.

Je ne suis pas en train de poser des questions; je suis en train de faire un discours et je sais que j'ai absolument tort. Je tiens cependant à donner mon avis sur certaines de ces questions et à assurer monsieur Boudreau que moi-même et la majorité de mes collègues sommes d'accord avec ses idées et que nous les partageons. Le problème est considérable et nous ne savons pas encore comment il se résoudra. Nous aurons peut-être le revenu minimum garanti, qui posera de graves problèmes; vous êtes en faveur de cette mesure et je vous en félicite. Il s'agit maintenant de convaincre le public de l'accepter. Les contribuables qui devront payer pour le système ne sont pas de votre avis parce qu'il n'ont aucun contact direct avec les pauvres. Ce sont eux qui paient, ils tiennent à leurs dollars et ce ne sera pas facile de les convaincre que c'est une bonne idée. Pourquoi? Parce que bien des gens trouvent que les pauvres sont pauvres parce qu'ils veulent être pauvres et que d'autres le sont parce qu'ils le méritent. Cela me répugne de le dire, mais nous l'avons entendu et moi-même je l'ai entendu ailleurs qu'au Comité. A la fin, d'un autre côté, les gens qui paient pour tout cela se fâchent.

Ce problème n'est pas facile à résoudre et notre Comité mérite beaucoup de sympathie. Nous travaillons fort jour et nuit et notre tâche est loin d'être terminée. Nous dépensons des milliards de dollars . . . non seulement des millions mais des milliards . . . et je me demande si cet argent va toujours où il se doit. Pour chaque dollar que reçoit le pauvre, combien d'autres sont gaspillés en route à cause de l'administration et du double emploi dans les services d'administration? Il y a énormément de double emploi dans toutes les administrations. Il faudrait mieux que je m'arrête ici.

Le président: Vous arrêtez à temps, naturellement, et c'est une très bonne idée. Monsieur Boudreau, avez-vous quelque chose à dire au sujet des remarques du sénateur Fournier?

M. Boudreau: Monsieur le sénateur, vous m'avez donné l'occasion que j'attendais quand vous avez dit que le public en général a l'impression que certaines gens méritent d'être pauvres et que d'autres sont contents de l'être. Nous avons parlé de cette attitude dans le mémoire.

A la suite de notre enquête, nous avons découvert, qu'à l'exception de certains districts de Montréal, jusqu'à 29 p. 100 des pauvres sont satisfaits de leur sort.

La sénatrice Fergusson: Le mémoire donne 25 p. 100.

M. Boudreau: Il y en a au moins 25 p. 100; ce chiffre indique la moyenne. Mais dans certains endroits, il y avait jusqu'à 32 p. 100 des pauvres qui étaient satisfaits de leur sort et dont l'unique ambition était d'augmenter leurs prestation de bien-être.

Dans plusieurs villes du Canada, la Société Saint-Vincent-de-Paul vient en aide à des gens qui sont de la quatrième ou de la cinquième génération de familles établies dans une tradition de pauvreté. La pauvreté est devenue une maladie héréditaire et il nous faudra trois générations pour la guérir. Nous devons commencer dès maintenant parce que, peu importe le moment où nous commencerons, il nous faudra encore trois générations. La pauvreté est une maladie sociale, établie par la tradition. On ne peut pas jeter le blâme aux pauvres, il faut les prendre en pitié. Il ne faut pas les juger mais les soigner; ils ont besoin de traitements psychiatriques.

Voilà l'élément essentiel de notre recommandation; avant d'entreprendre la réadaptation sociale des pauvres, nous devons . . . et ce n'est pas nous qui avons inventé cette idée, Jésus-Christ lui-même donnait à manger aux gens avant de prêcher . . . nous devons, dis-je, satisfaire à leurs besoins vitaux et essentiels. Sinon, et les événements d'actualité qui se produisent maintenant donnent un sens bien spécial à ce que je dis, si nous ne satisfaisons pas aux besoins vitaux et essentiels des pauvres avant d'entreprendre leur réadaptation sociale, le travail d'animation sociale ne servira à rien sauf à les inciter à la violence et à la révolution.

Le sénateur Carter: J'ai trouvé le mémoire très intéressant et je suis impressionné de voir qu'un si grand nombre de membres de la Société ont pris le temps et la peine, en dépit d'un horaire chargé, de venir témoigner ce matin pour en discuter. Je les félicite également d'avoir su faire la distinction entre les domaines du provincial et ceux du fédéral. Nous avons reçu de nombreux mémoires qui ne la faisaient pas, qui présumaient que le gouvernement fédéral est tout-puissant et qu'il peut adopter toute mesure recommandée dans ces mémoires.

Votre principale recommandation au gouvernement fédéral est l'adoption du revenu minimum annuel garanti. J'imagine que vous songez à des échelons déterminés par le nombre de personnes dans la famille. Est-ce exact?

M. Boudreau: C'est exact. Comme je l'expliquais, même si nous n'avons pas été en mesure de recommander un programme précis, nous avons proposé que le régime de revenu garanti repose sur la formule de l'impôt négatif sur le revenu.

Le sénateur Carter: Ce serait la méthode d'administration.

M. Boudreau: En effet. Le montant du revenu annuel minimum garanti dépendrait du nombre de personnes à charge et des exemptions ordinairement accordées à ceux qui ont un revenu imposable.

Le sénateur Carter: Avez-vous une idée de ce revenu, mettons, pour une famille de deux, trois ou quatre?

M. Boudreau: C'est un des problèmes les plus difficiles à résoudre parce que le zonage entre en jeu. A Montréal, une famille de trois a besoin d'un minimum, mettons, de $3,600 pour vivre convenablement. Dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ou dans le bas de la péninsule de Gaspé, $3,600 ce serait beaucoup d'argent. C'est une des plus grandes difficultés initiales.

Le sénateur McGrand: Vous dites que ce serait beaucoup d'argent?

M. Boudreau: Ce serait pas beaucoup d'argent mais . . .

Le sénateur Hastings: Les pauvres ne sont-ils pas tous des Canadiens, qu'ils habitent en Nouvelle-Écosse ou à Montréal? Nous ne faisons pas de distinction dans le cas des pensions de vieillesse. Le Terre-Neuvien reçoit la même pension de vieillesse que son compatriote de Calgary.

M. Boudreau: Il reçoit les mêmes prestations d'assurance-chômage.

Le sénateur Hastings: Exactement. Pourquoi établir des zones maintenant?

Le sénateur Fournier: Non, il ne veut pas établir de zones.

M. Boudreau: Non, je ne veux pas faire de zones.

M. le juge Lemay: Oh non, certainement pas.

M. Boudreau: Non. Je dis simplement que le problème est extrêmement difficile parce qu'il s'agit d'une question que nous devons mettre à l'ordre du jour et dont nous devons discuter.

Le président: Monsieur Boudreau, attendez une petite minute, parce que nous ne voulons pas interpréter vos paroles de travers. Moi-même, je vous ai mal compris, tout comme le sénateur Hastings, et le sénateur McGrand lui aussi vous a vite interrompu quand vous avez commencé à parler de revenu. Vous avez parlé de besoins vitaux essentiels.

M. Boudreau: Oui, des besoins vitaux essentiels.

Le président: Des besoins vitaux essentiels comme la nourriture, le vêtement, un logis, des services, toute la liste des besoins essentiels. Y a-t-il une grande différence entre les besoins essentiels d'un habitant des Maritimes et ceux d'un résident de l'Ontario?

M. Boudreau: Non, pas si vous traduisez «besoin essentiel» par des nécessités purement physiques, comme le boire et le manger et le strict nécessaire pour vivre. J'ai essayé de l'expliquer, et le mémoire a essayé aussi, dans les années soixante-dix, le strict minimum vital pour un Canadien veut dire plus que cela.

Le président: Quoi de plus? Dites-moi simplement ce que vous voulez dire par «plus que cela».

M. Boudreau: Je veux dire la chance de s'instruire, l'occasion d'assister à épreuve sportive de temps en temps.

Le président: Enfin, les soins d'un médecin, des soins d'hygiène et ceux du dentiste, et l'instruction. Quelle différence y a-t-il entre un habitant des Maritimes et un Ontarien? Tous deux paient les mêmes impôts au gouvernement fédéral. Comme le signalait le sénateur Hastings, les prestations d'assurance-chômage, en pourcentage, sont les mêmes pour tout le monde, quel que soit l'endroit où on habite et les allocations familiales le sont aussi. Pourquoi faites-vous une distinction?

M. Boudreau: Ce que je voulais dire . . . peut-être que je devrais parler en français, je m'expliquerais mieux.

Le sénateur Fournier: Si vous permettez, je crois que certains sénateurs ont mal compris M. Boudreau . . .

M. Boudreau: Je n'ai pas voulu faire de distinction entre l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. Je voulais montrer la différence, par exemple, entre une famille qui habiterait Montréal et une autre famille qui habiterait n'importe quel district rural où la plupart des gens sont propriétaires de leur maison. Ma belle-mère habite en Nouvelle-Écosse. Elle reçoit une pension de vieillesse de $109 par mois. A Montréal, un vieillard qui reçoit $109 par mois crèverait de faim parce qu'il ne pourrait même pas se payer un appartement avec cette somme, tandis que ma belle-mère réussit à mettre de l'argent de côté avec ces $109 parce qu'elle a sa propre maison.

Le sénateur McGrand: Dans quelle partie de la Nouvelle-Écosse habite-t-elle?

M. Boudreau: Elle habite au Cap-Breton. Je ne voulais pas vous faire donner plus d'importance à cet aspect-là qu'à tout autre. Ce n'est pas ce que je voulais vous faire remarquer. J'essayais simplement de démontrer qu'il n'est pas facile de déterminer un revenu minimum garanti qui conviendrait uniformément à tous les citoyens, d'un bout à l'autre du Canada. Si vous décidez, par exemple, qu'un couple marié a besoin de $3,000 ou $3,600 pour vivre convenablement, on dira dans certaines régions du Canada: «Que diable! Cela n'aide en rien à résoudre nos problèmes.» C'est ça que je voulais dire.

Le président: Arrêtez là. La même chose ne se produit-elle pas dans le cas des pensions de vieillesse, comme vous disiez? N'est-ce pas exactement le même cas?

M. Edwin Swimmings, la Société Saint-Vincent-de-Paul: Oui, c'est la même chose.

M. Boudreau: Naturellement, c'est la même chose.

Le président: En fait, les Canadiens en général n'admettent-ils pas que c'est ce qu'il y a de mieux à faire?

M. Boudreau: Oui.

Le président: En principe, au fond, l'objection à la pension de vieillesse est le montant, n'est-ce pas, et non pas la façon de la distribuer.

M. Boudreau: Je ne crois pas que ce soit la raison pour laquelle on l'accepte généralement. Selon moi . . . et encore une fois je ne suis pas un expert dans le domaine . . . on l'accepte généralement parce que le bien qu'elle procure l'emporte sur les problèmes qu'elle entraîne. Dans une certaine mesure, le même principe s'appliquerait à la pension de vieillesse universelle.

Le président: Vous parlez du revenu universel?

M. Boudreau: Oui.

Le président: Et le même principe s'appliquerait. Supposons qu'un Montréalais, père de trois ou quatre enfants, reçoit une certaine somme et que son compatriote du Cap-Breton ou de quelque autre endroit reçoit la même somme. Cela crée une certaine redistribution de richesses, ne trouvez-vous pas?

M. le juge Lemay: Oui, sûrement.

Le président: Il en découle vraiment des dépenses de consommation plus élevées pour les autorités locales, n'est-ce pas?

M. Boudreau: Oui.

Le président: D'autre part, votre belle-mère est très économe, la plupart du temps, et dépense probablement son argent au mois.

Je vois que vous travaillez dans un ministère fortement orienté vers l'agriculture; vous devez comprendre les conséquences d'un manque de distribution. N'est-ce pas là une de nos obligations envers les régions pauvres du Canada, une façon de soulager un peu leur misère actuelle? Enfin, nous pourrions leur accorder un revenu minimum qui serait un peu plus élevé dans certains endroits.

M. Boudreau: Monsieur le président, je crois que nous parlons tous les deux d'une seule et même chose: je n'ai pas dit qu'il fallait établir des zones. J'ai essayé de démontrer combien il est difficile d'établir une norme dont seront satisfaits . . . je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire . . . les habitants de Victoria, C.B., tout comme les habitants de Saint-Jean, Terre-Neuve. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

Le président: Nous comprenons, monsieur Boudreau, mais nous, les membres du Comité, nous savons que, quoi que l'on fasse, les gens ne seront jamais satisfaits et nous devons quand même prendre une décision.

Monsieur le sénateur Carter, je m'excuse de vous avoir interrompu; c'est vous qui parliez au témoin.

Le sénateur Carter: Je posais la question parce que vous dites à l'alinéa 16, à la page 11;

> Les variations régionales et les nombreux impondérables ne permettent pas d'être aussi absolu.

J'ai cru que cela voulait dire que l'assistance sociale devrait s'adapter aux conditions régionales plutôt que de s'en tenir à la norme établie?

M. Boudreau: Pas nécessairement. Je ne crois pas, monsieur le sénateur, sauf le respect que je vous dois, que cette phrase devrait être isolée du contexte. En la lisant attentivement, vous verrez que nous nous efforçons de démontrer qu'il est impossible de donner une définition de la pauvreté. Nous contestons cette définition absolue de la pauvreté que donnait le Conseil économique du Canada. Nous ne pouvons pas l'accepter parce que la pauvreté ne s'arrête pas là. On peut être pauvre avec un revenu de $65,000 par année et on peut être pauvre avec un revenu de $1,500 par année. Cette phrase reflète l'attitude de la Société Saint-Vincent-de-Paul parce que nous nous occupons non seulement de la pauvreté matérielle mais aussi de la pauvreté culturelle. C'est ce que nous voulions signaler de façon particulière à l'alinéa 16. Nous nous sommes peut-être mal exprimés.

Le sénateur Carter: Je comprends votre exemple d'un père de deux enfants qui, avec trois mille dollars par année, se retrouve dans la pauvreté dans une certaine région du pays et non pas dans une autre. Nous admettons cela. Il n'y a pas que la pauvreté matérielle. Il ne suffit pas de satisfaire aux besoins matériels, il faut aider le pauvre à se réintégrer à la vie de sa communauté. Même si on a l'argent nécessaire pour satisfaire aux besoins matériels, si on n'a ni la capacité ni les moyens de participer et de contribuer à la vie de la communauté, on se retrouve tout de même au ban de la société. Nous ne contestons pas cela.

M. Boudreau: J'ai essayé de préciser, dans le mémoire, que la Société Saint-Vincent-de-Paul n'estime pas pouvoir commencer son vrai travail avant que ne soient satisfaits les besoins essentiels dont vous parliez. Ensuite seulement commencera-t-elle le travail de réadaptation sociale qui ne se contente pas de permettre à un pauvre de gagner $3,600 par année mais qui lui aide à participer à la vie de la communauté et du pays.

Le sénateur Carter: J'aimerais savoir ce que vous-même et vos collègues pensez du système actuel d'assistance sociale qui dans un grand nombre de cas fonctionne présentement d'après des limites régionales. Trouvez-vous que c'est juste ou pensez-vous que le pauvre devrait recevoir une somme fixe, quel que soit l'endroit où il habite? Il nous faudrait une décision exacte à ce sujet.

M. Boudreau: Je crois que les autres devraient entrer dans la discussion. Si vous permettez, je vais vous donner mon opinion personnelle.

Lisez attentivement le mémoire: devant le problème global de la pauvreté au Canada, devant un problème qu'il faut résoudre, notre Société est convaincue qu'il faut avant tout s'assurer qu'aucun citoyen canadien ne soit privé du strict minimum vital. C'est notre principe de base. Le seul organisme capable d'assurer cet état de choses est, selon nous, le gouvernement fédéral. Il faudrait une norme déterminée pour toutes les parties du Canada, et ce ne serait qu'un commencement. Quand nous aurons atteint ce but, nous pourrons alors entreprendre vraiment le travail de réadaptation sociale des pauvres et des déshérités. La réadaptation devrait se conformer à chaque région.

Le président: Je crois que vous avez répondu à la question du sénateur Carter. En fait, vous avez répondu à la question du Comité et nous sommes pas mal satisfaits de votre réponse. Si vous ne nous l'aviez pas donnée, j'avais préparé quelques questions pour certaines personnes qui auraient été bien en mal d'y répondre mais je vais les laisser tranquilles.

M. Claude Leduc, membre du conseil exécutif national de la Société Saint-Vincent-de-Paul: Nous ne serions pas en mal de répondre à n'importe quelle question.

Le président: D'où êtes-vous?

M. Leduc: D'Ottawa, monsieur.

Le président: J'ai une bonne question pour vous. Pouvez-vous me trouver une raison intelligente pour qu'un père de deux enfants qui vit à Hull reçoive cent dollars de moins en prestations d'aide sociale qu'un père de deux enfants qui vit à Ottawa?

[*Texte*]

M. Lauzon: Pourriez-vous résumer la question en français, s'il vous plaît?

Le sénateur Fournier: Le président vous a demandé une question qui peut se résumer comme suit: pour quelles raisons une famille de deux, trois ou quatre à Hull, reçoit $100 dollars de moins d'assistance que votre confrère d'Ottawa?

M. Lauzon: C'est-à-dire que je ne vois pas de différence entre Hull vis-à-vis d'Ottawa. Le coût de la vie à Hull est sensiblement le même qu'à Ottawa. Je ne vois pas comment il résulte qu'Ottawa reçoive beaucoup plus.

Le sénateur Fournier: Est-ce que, d'après vous . . . ?

M. Lauzon: Le coût de la vie est justement le même.

[*Traduction*]

Le président: C'est sur cela que nous nous butons. Je puis vous nommer des provinces qui fixent une certaine somme et qui ne dérogent pas, peu importe qu'on ait dix ou douze enfants. Ce n'est pas une façon d'administrer un pays.

[*Texte*]

Le juge Lemay: Monsieur le sénateur, je puis vous dire que c'est la même chose, d'ailleurs à Québec tout comme dans le cas de Hull, d'une rive à l'autre, il y a une différence de 30, $35 dollars par semaine, ce qui cause un préjudice. Ceci se passe d'un côté d'une rive à l'autre.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Sous la même juridiction?

Le juge Lemay: Sous la même juridiction.

Le sénateur McGrand: Monsieur Boudreau, votre mémoire traite principalement des problèmes de la pauvreté dans les villes. J'assume que vous pensez surtout à Montréal et aux autres grands centres.

Voulez-vous nous donner une idée de l'ampleur de la pauvreté dans la région du Bas-St-Laurent? Ce problème vous est sans doute familier. Je pense particulièrement aux comtés de Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Matane, Témiscouata, Kamouraska et ainsi de suite?

Quelle est la cause de la pauvreté dans cette région? Le chômage et la pauvreté sont plus élevés en moyenne dans cette région que dans la province de Québec ou au Canada. Comment procéderiez-vous pour enrayer la pauvreté qui existe dans le Bas-St-Laurent ou la région de Gaspé, quel que soit le terme que l'on utilise?

M. Boudreau: Monsieur le sénateur, si je connaissais la réponse à votre question, je demanderais à remplacer M. Jean Marchand.

Le sénateur McGrand: Vous êtes là et vous êtes venu volontairement. J'aimerais donc connaître votre réponse ou au moins votre opinion?

M. Boudreau: Premièrement, pouvez-vous me dire s'il y a une raison spéciale qui vous pousse à me questionner sur cette région en particulier? Personnellement, je crois qu'il faut ajouter aux régions que vous avez mentionnées certaines parties du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse par exemple, où la situation est à peu près la même. J'ai vécu aux trois endroits.

Le sénateur McGrand: Ces régions sont certainement identiques. Je présume que vous connaissez bien, ou que vous l'avez étudié, un petit endroit du Bas-St-Laurent, un patelin du nom de St-Paula, situé sur la limite des comtés de Matane et de Rimouski. Les résidents de cette région font un effort pour tenter de vaincre leur pauvreté en élaborant certains plans d'action. Pouvez-vous parler un peu sur ce sujet?

M. Boudreau: Il ne fait pas de doute que les efforts des gens de cette région pour essayer de résoudre leur problème sont très louables. Nous sommes arrivés à la conclusion suivante: bien que je ne sois pas entièrement d'accord, je comprends les autorités gouvernementales lorsqu'elles hésitent à appuyer entièrement ces projets. Le problème—et il s'est reproduit des centaines de fois dans l'économie canadienne—est que si quelqu'un appuie un projet de ce genre à l'égard d'une région donnée, il n'est pas possible de ne pas appuyer les projets des autres régions. En s'appuyant sur ce cautionnement moral public, des centaines de régions, au Québec et ailleurs au Canada, voudront faire exactement la même chose avec le résultat que dans une année ou deux la situation économique d'une région donnée sera la même que dans toutes les autres. Cela s'est produit dans plusieurs domaines où s'exerce l'activité publique.

Le sénateur McGrand: J'ai mentionné la région de St-Paula parce que vous vouliez que je vous donne un point de départ. Je crois que si vous donnez un revenu annuel garanti aux pauvres, chômeurs ou travailleurs, de la région du Bas-St-Laurent et des Maritimes—c'est la même chose—et que vous négligez les ressources naturelles—vous les connaissez aussi bien que moi—non à l'avantage de certains particuliers mais dans l'intérêt général—alors le revenu annuel garanti ne sera qu'un gigantesque bandage et le problème de l'inutilisation des ressources demeurera le même. Êtes-vous d'accord?

M. Boudreau: Certainement, mais à l'exception d'une chose: oubliez-vous que, jusqu'à certain point, les gens de ces régions reçoivent déjà un revenu garanti?

Le sénateur McGrand: De quelle façon le faisons-nous?

M. Boudreau: Calculez les montants qui sont versés à la région de la péninsule gaspésienne en assistance sociale et les montants d'assistance sociale qui sont payés dans la péninsule gaspésienne mais de façon non exclusive. Je vais simplement vous donner un exemple. Ce montant dépasse le produit national brut. A ce point, je ne suis plus d'accord avec vous. Nous essayons d'établir qu'il faut mettre nos ressources en valeur, bien sûr, comme vous le mentionniez. Mais avant de le faire et de reconstruire la société canadienne, il faut pourvoir aux besoins fondamentaux car notre société se développe trop vite.

Le sénateur McGrand: Je sais, mais ne croyez-vous pas que si vous posiez à ces personnes la question suivante? «Nous vous offrons un revenu annuel garanti mais nous cesserons de vous verser des prestations d'assistance sociale»:—dont vous dites qu'elles dépassent le produit national brut—«Voici l'argent, vous ne mourrez pas de faim et vous n'aurez pas besoin de travailler»—les ressources naturelles peuvent rester dans l'état où elles sont? C'est ce que je crains.

M. Boudreau: Je le crains aussi et il y en aura beaucoup comme il y en a beaucoup maintenant, vous pouvez en être certain—comme nous essayons de le démontrer dans notre mémoire. La raison de cette situation, comme je l'ai déjà dit, est qu'il y a une tradition qui s'établit dans certaines régions et elle devient une maladie sociale. Bien sûr, il y en aura des centaines de milliers, comme il y en a maintenant, qui se contenteront de s'asseoir et d'attendre le chèque. C'est ce qu'ils font à l'heure actuelle.

Le sénateur Hastings: Votre Honneur, monsieur Boudreau, excusez-moi, je ne peux pas m'exprimer en français.

Je voudrais joindre mes remerciements à ceux des autres membres du comité pour les propos que vous nous avez tenus ce matin. Comme nous l'avons dit, vous avez confirmé les conclusions auxquelles nous sommes arrivés dans nos randonnées à

travers le pays. Il y a seulement une remarque que j'aimerais faire à titre d'observation. Vous dites que la société s'est cantonnée depuis longtemps dans un silence et une discrétion traditionnelle. Je crois que l'ère du silence est révolue et je vous remercie pour avoir rompu le silence. Il est nécessaire que vous et moi continuions à rompre ce silence, à essayer de déraciner les idées ancrées dans les esprits à travers le Canada au sujet des pauvres et de leurs besoins.

Nous avons essayé de trouver des moyens de changer ces attitudes et même si vous ne prétendez pas être un expert, vous nous avez apporté l'opinion toute nouvelle d'un expert qui est nécessaire à l'éducation et au changement des attitudes que les Canadiens adoptent vis-à-vis la situation des Canadiens pauvres, particulièrement en ce qui concerne les situations qui existent au Canada à l'heure actuelle.

Je vous remercie avec les autres membres du comité pour l'appui total que vous avez donné au revenu garanti, même s'il doit entraîner des problèmes.

Je vais vous poser une question qui touche directement l'expérience que vous avez acquise en travaillant avec les pauvres. Il existe quatre catégories de pauvres: les gens âgés, les gens infirmes, les femmes qui sont chef de famille et les chômeurs capables d'accomplir un travail. Si vous disposiez des moyens pour fournir une aide rapide à l'une seulement de ces catégories, laquelle choisiriez-vous? Si vous ne pouviez pas aider tous les pauvres, laquelle de ces quatre catégories vous semblerait la plus nécessiteuse?

M. Boudreau: D'après les résultats de notre enquête, et considérant les résultats de nos travaux, je crois qu'il faudrait commencer par les chômeurs pauvres; les pauvres qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. La raison de ce choix est que nous avons constaté qu'une grande partie des pauvres qui sont actuellement au Canada, sont de cette catégorie. Je voudrais souligner, Monsieur le Sénateur McGrand, que notre enquête a porté sur tous les Canadiens, de Vancouver à Halifax. Nous avons reçu des réponses à notre questionnaire de Vancouver, Victoria, Toronto, Halifax et ainsi de suite.

Le sénateur McGrand: Recevez-vous des réponses à votre questionnaire des régions rurales assez éloignées? Je suppose que là est votre problème.

M. Boudreau: Oui, en effet. Nous nous sommes intéressés surtout aux communautés urbaines importantes. L'une des faiblesses de notre position est probablement que notre connaissance de la situation des régions rurales au Canada tient plus à notre expérience personnelle qu'à l'expérience de la société que nous avons acquise à titre officiel.

Le sénateur McGrand: J'ai été conseillé municipal dans une communauté rurale, dans un comté, de 1927 à 1937. J'y ai vécu toute ma vie et je connais bien cette situation.

Le président: Monsieur Boudreau, vous n'avez pas encore répondu à la question du sénateur Hastings.

M. Boudreau: Voulez-vous répéter ces quatre catégories s'il vous plaît, sénateur?

Le président: Les quatre catégories sont les personnes âgées, les personnes infirmes, les femmes qui sont chef de famille et les chômeurs capables de travailler ou les adeptes de l'assistance sociale.

M. Boudreau: Il faudrait être Salomon pour répondre à cette question. Comment faut-il faire pour établir des comparaisons entre les besoins? Toutes ces personnes sont dans le besoin, mais au point de vue numérique, la quatrième catégorie est la plus nécessiteuse à mon avis.

Incidemment, je ne partage pas l'opinion qui veut que nous ne soyons pas capables de fournir un revenu annuel minimum garanti. Je n'ai pas encore 60 ans et je me souviens très bien que chaque fois que les autorités mentionnaient une mesure sociale importante, à commencer par les pensions de retraite, jusqu'aux allocations familiales, l'assuranche-chômage et ainsi de suite, les politiciens ont crié d'un bout à l'autre du pays qu'une telle mesure était financièrement impossible et que le Canada serait conduit à la ruine de cette façon.

Le sénateur Hastings: Socialisme.

M. Boudreau: Cela s'est produit chaque fois—pension de retraite, allocation familiale, prestations d'assurance-chômage. Chaque fois, mais toutes ces lois ont été passées et elles n'ont pas conduit le pays à la ruine.

Le sénateur McGrand: Je suis certain que votre expérience confirme ce que je vais dire, mais personnellement, j'ai vécu dans une communauté rurale spéciale de Nouvelle-Écosse pendant la dépression et je me souviens, bien que j'étais assez jeune à cette époque, qu'un père d'une famille de six travaillait pour mon père à la coupe du bois de 7:30 le matin à six heures du soir du lundi au samedi, le tout, pour un sac de farine. A cette époque, un sac de farine se vendait $1.98. Je suis retourné à cet endroit l'été dernier et j'y ai constaté les bienfaits des pensions de retraite, des prestations d'assurance-chômage, et des allocations familiales. Je ne veux pas insinuer qu'un certain nombre de personnes n'a pas fait ce qui a été dit plus tôt, à savoir, qu'ils font simplement s'asseoir sur leurs lauriers en attendant les chèques. Mais, faut-il condamner 90 p. 100 de la population canadienne parce que 10 p. 100 abusent de la situation? Je ne le pense pas.

Le sénateur Hastings: Je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur Boudreau, mais je prétends que la politique est l'art du possible, et c'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question. Bien sûr, j'aimerais pouvoir faire la chose sans y penser deux fois, mais c'est peut-être une question financière.

M. Boudreau: A mon avis, monsieur le sénateur, le problème du comité et le problème du gouvernement canadien, même si cette proposition est faite et acceptée, ne sera pas un problème financier. Le problème sera de convaincre les provinces et les corporations municipales de se départir des idées qui leur ont été chères depuis des générations. Ce sera la difficulté majeure.

Le président: En fait, monsieur Boudreau, il y a plus que cela. Il faut considérer la chose directement; notre problème est de formuler un plan. Il appartient au gouvernement de décider ce qu'il faut faire avec ce plan et à quel moment il faut s'en servir. Il se peut que le gouvernement ne puisse pas se permettre tout ce que nous recommandons, mais il lui appartient de décider.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, j'ai été bien impressionnée à la lecture de ce mémoire et surtout par le travail accompli au Canada par la Société Saint-Vincent de Paul depuis 1946. Je connaissais cette société, mais comme plusieurs personnes,

je ne me rendais pas compte du travail énorme qu'elle a accompli. Il est dommage que nous n'ayons pas reconnu son mérite plus tôt. Les membres de ce comité sont très heureux d'avoir pu profiter des renseignements que vous nous avez fournis.

J'ai déjà mentionné la satisfaction que j'avais eue à lire le mémoire, monsieur le président, mais j'ai été encore plus impressionnée par les propos de M. Boudreau et par le résumé du mémoire qu'il a fait et aussi par la façon dont il a présenté les différentes propositions. D'autres sénateurs vous ont parlé de l'étude que nous avons faite ces derniers mois, monsieur Boudreau. Vos recommandations sont l'expression de plusieurs de nos convictions, en tant que membres de ce comité, et nous sommes très heureux de voir que quelqu'un les partage. Ce qui nous cause le plus de soucis est que nous savons que ces changements d'attitude doivent se faire mais nous savons aussi que ces changements ne se feront jamais tant que la majorité des Canadiens ne seront pas de cet avis. Il faut renseigner la population. Je suis certain que si M. Boudreau voyageait d'un bout à l'autre du Canada et s'il parlait aux gens comme il l'a fait pour nous, il provoquerait des changements importants dans l'attitude des gens vis-à-vis des pauvres au Canada.

M. Boudreau: Je suis à votre disposition, madame.

La sénatrice Fergusson: Je n'avais pas l'intention de faire un discours, mais il y a plusieurs choses dans ce mémoire qui m'ont fortement impressionnée. Je veux parler d'abord de la recommandation nº 11 concernant le vote de grève. Il en est aussi question à la page 34. Je pense que la suggestion qui y est faite est toute nouvelle, à savoir que le vote de grève devrait être pris à domicile, à l'abri des influences qui font oublier aux gens leurs responsabilités. Cependant, croyez-vous que cette solution est réaliste? Croyez-vous que les syndicats seront jamais d'accord?

M. Boudreau: Les mouvements syndicaux sont-ils jamais d'accord avec quoi que ce soit? Pourtant j'estime que ce ne devrait pas être aussi difficile qu'on le croit. Les chefs syndicaux s'y opposeront certainement, mais vous seriez étonnés de connaître le nombre de syndiqués qui partagent cet avis. Dans le présent mémoire, comme vous avez pu le constater, nous condamnons les émissions soi-disant «à la ligne ouverte», du genre tribune téléphonique, mais il faut bien admettre qu'elles ont leur utilité à certains moments. Au cours de la grève des ouvriers de la construction de la ville de Québec, par exemple, il est étonnant de voir le nombre d'employés, membres du syndicat en cause, qui téléphonaient aux stations de radio pour dire qu'ils n'avaient jamais approuvé l'arrêt de travail, mais qu'on ne leur avait pas donné l'occasion de donner leur avis là-dessus.

Le sénateur Carter: Mais n'était-ce pas parce qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d'assister à la réunion au cours de laquelle la grève avait été votée?

M. Boudreau: Dans certains cas, c'est juste, monsieur le sénateur; dans d'autres cas, bien qu'ils aient été présents, ils n'avaient aucune influence. Je n'ai pas à vous apprendre comment se déroulent les réunions syndicales. J'en ai même organisé quelques-unes moi-même. Si vous vous arrangez pour placer vos hommes à certains endroits stratégiques dans la salle, vous pouvez obtenir à peu près le vote que vous souhaitez.

La sénatrice Fergusson: Comme vous le proposez dans les recommandations de votre mémoire, ils ne seraient même pas tenus d'être présents à la réunion, pourvu qu'ils soient membres du syndicat.

M. Boudreau: Nous estimons qu'ils sont influencés au cours des réunions syndicales, et qu'on devrait leur permettre de voter en secret, dans la tranquillité de leur foyer, et faire parvenir leur vote par courrier. Permettez-moi de vous faire observer que ce ne serait pas précisément une innovation; on procède déjà de cette façon dans certains cas.

Le président: Permettre aux syndiqués de voter chez eux serait une innovation, mais le vote secret n'est pas nouveau en soi.

M. Boudreau: Même les employés des postes ont voté par courrier.

Le président: Mais pas sur l'arrêt de travail lui-même. Après avoir d'abord entendu l'exposé présenté à la réunion, ils votaient chez eux s'ils ne pouvaient le faire autrement.

La sénatrice Fergusson: J'ai plusieurs questions à vous poser, mais je tenterai d'être brève. Je lis à la page 49 de votre mémoire que le Conseil supérieur des femmes du Canada est totalement autonome, mais que l'activité des femmes se borne à distribuer des chaussures, des vêtements et des médicaments. Mais comment s'y prennent-elles? Comment peuvent-elles savoir où les besoins sont les plus pressants, si elles ne connaissent pas d'abord le milieu par des activités connexes.

[*Texte*]

M. le Juge Lemay: L'éventail des services rendus par les conférences féminines varient à l'infini, il est très considérable. Par exemple, on assistera, la mère de famille dans ses besoins les plus importants. On aidera les enfants, on s'organisera pour les vêtir dans des occasions particulières, dans des occasions spéciales et, en dehors, on participera aussi à maints autres organismes; l'éventail est assez considérable. Les femmes savent véritablement trouver les besoins des épouses, des familles qu'elles visitent, et elles rendent des services très variés. Je n'oserais pas en faire l'énumération, tellement, encore une fois, ces services peuvent varier, d'une instance à l'autre.

Pour vous donner un exemple que les services des conférences féminines varient, je sais qu'on organisera parfois des parties de cartes régulières dans certaines maisons où il y a des personnes âgées; on visitera les hôpitaux, on s'occupera de transporter, ou de faire transporter les malades à l'hôpital, ou de les ramener. On aura un vestiaire qui sert, évidemment, à pourvoir aux besoins les plus élémentaires des enfants de tous âges; on va où personne d'autres ne vont, en autant qu'on connaisse les besoins.

La section féminine, comme on le dit dans le mémoire, est composée de 950 membres actifs, et à ce moment, elles doivent avoir de 450 à 500 personnes qui s'occupent des ouvroirs,—de réparer du linge,—de la mise en condition de vêtements défaits, tricots, et autres choses du genre.

[*Traduction*]

La sénatrice Fergusson: Les conférences féminines viennent-elles également en aide aux détenues et aux anciennes détenues nouvellement libérées, comme les hommes semblent le faire?

[*Texte*]

M. le juge Lemay: Jusqu'à maintenant, non; dans les cas individuels, oui; seulement elles n'ont pas encore réalisé,—elles

n'ont pas les moyens suffisants pour réaliser des maisons de transition, comme c'est le cas, par exemple, pour les conférences masculines, comme c'est le cas pour la maison Painchaud, comme ce sera bientôt le cas pour la maison Saint-Léonard-Peel.

La sénatrice Fergusson: Je peux donc en conclure que bien que le champ d'action des femmes soit quelque peu restreint, comme on l'indique à la page 49, vous n'en faites pas une règle absolue.

M. le juge Lemay: Sûrement pas. Ce n'était là qu'une entente visant à faciliter notre travail au début, mais je peux vous assurer que nous travaillons maintenant la main dans la main, et que nous envisageons même un heureux mariage entre les conférences-cellules masculines et féminines. Pour l'instant nous travaillons en étroite collaboration et chaque jour nous rapproche de (la réalisation) de cette union.

La sénatrice Fergusson: Vous citez également l'alcoolisme comme étant un facteur de pauvreté, mais vous ne faites aucune allusion aux drogues. En ce moment, les drogues ne jouent-elles pas un rôle également?

M. Boudreau: Assurément, et dans certaines régions du Canada plus particulièrement. En ce moment, on peut affirmer que la situation est à peu près la même d'un bout à l'autre du Canada, mais jusqu'à une date relativement récente, le problème de la drogue se posait surtout, comme nous le savons tous, dans les quartiers qui longent les ports de Montréal, de Vancouver ou d'Halifax, par exemple, et dans d'autres endroits de ce genre. Par conséquent, nous ne sommes pas aussi bien renseignés sur les gens qui sont aux prises avec le problème des drogues que dans le cas des alcooliques. C'est pourquoi nous avons préféré ne pas insister sur ce point, bien que notre mémoire fasse allusion, à certains endroits, à la question des drogues et à la société dite de «tolérance», à ces libertés qui deviennent des problèmes propres à notre époque.

La sénatrice Inman: Monsieur le président, j'aimerais appuyer ce que d'autres honorables sénateurs ont déjà exprimé quant à l'œuvre inestimable de la Société. Je suis arrivée ce matin seulement, de sorte que je n'ai pas encore eu le temps de lire votre mémoire, mais j'ai certainement l'intention de le faire. M. Boudreau a soulevé une question importante lorsque il a parlé de ces gens qui vivent dans l'indigence depuis plusieurs générations et semblent n'avoir aucune envie de s'en sortir. Je suis de l'Île-du-Prince-Édouard et je connais plusieurs de ces familles. Je me demande si vous n'avez pas quelque solution à proposer pour donner à ces gens l'envie de se soustraire aux pénibles conditions dans lesquelles ils vivent.

M. Boudreau: Selon nos observations, il ne semble pas y avoir grand-chose que l'on puisse faire de façon directe et personnelle, pour l'instant; par contre, on peut faire énormément pour transformer le milieu social. Ces gens sont influencés dans une large mesure par leur milieu. C'est pratiquement la seule façon de les atteindre puisque dans certains cas, comme je l'ai déjà dit, il s'agit presque d'une tradition, et une action directe est impossible. On ne peut pas les influencer directement. On peut exercer une certaine action sur eux seulement en nous efforçant de transformer leur milieu. C'est d'autant plus vrai que bien souvent, ces gens vivent en groupe, et je crois que vous conviendrez, madame la sénatrice, qu'on en trouve également dans certaines parties de l'Île-du-Prince-Édouard, de même qu'en Nouvelle-Écosse et au Québec. Ils sont victimes de leur milieu immédiat, si vous voulez; par conséquent, c'est d'abord le milieu qu'il faut transformer; vous ne pouvez pas les transformer individuellement.

La sénatrice Inman: Je songe, par exemple, a une petite ville où le milieu est exactement le même pour tout le monde. Ils ne sont pas méprisés de leur entourage parce que tout le monde y vit de la même façon. Je connais plusieurs de ces familles. Elles ne sont certainement pas privées de nourriture et elles sont relativement heureuses. Voilà où je veux en venir: il s'agit peut-être d'une pauvreté culturelle, d'une attitude psychologique. Ils ne se rendent même pas compte de la manière dont ils vivent.

M. Boudreau: N'avez-vous pas constaté, madame la sénatrice, que dans plusieurs de ces petits villages—et je parle en connaissance de cause parce que j'ai vécu dans un de ces villages—l'attitude du public en général a l'égard de ces classes défavorisées contribue largement à les maintenir dans cet état. J'ai pu observer dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse—et je retrouve cette situation au Québec, que certains milieux défavorisés comptent des familles qui sont pauvres depuis quatre ou cinq générations. L'attitude générale de leur entourage les incite presque à le demeurer. Les gens acceptent le fait que telle ou telle famille soit pauvre depuis plusieurs générations et le sera toujours.

La sénatrice Inman: C'est juste.

M. Boudreau: Le fait que leur entourage en sont persuadé finit par les convaincre qu'il ne peut pas en être autrement, qu'ils ne peuvent rien faire pour en sortir, qu'ils sont condamnés à rester pauvres toute leur vie, que leur père, leur grand-père et leur arrière-grand-père ont vécu de cette façon et qu'il n'en sera jamais autrement. Voilà sur quoi il nous faut travailler. Cela rejoint ce que quelques-uns d'entre vous avez déjà souligné, à savoir, que nous avons peut-être eu tort de mettre la lumière sous le boisseau et, qu'à l'avenir, c'est à cet aspect du problème qu'il faudra nous attaquer.

Le président: J'aimerais savoir pourquoi vous êtes venus ici aujourd'hui.

M. le juge Lemay: Pourquoi?

M. Leduc: Pourquoi?

Le président: Oui, pourquoi êtes-vous venu à nous? Vous n'aviez jamais fait valoir votre point de vue auprès d'un organisme quelconque auparavant. Vous êtes reconnus à l'échelle nationale depuis plusieurs années; vous n'avez pas besoin de faire de la publicité. Pourquoi avez-vous tenu à deposer au Comité sénatorial sur la pauvreté?

M. Boudreau: C'est étrange que vous m'interrogiez là-dessus, monsieur le président, parce que nous nous sommes précisément posé la question à la réunion du Conseil supérieur du Canada, au moment où nous nous sommes demandé si nous allions ou non présenter un mémoire au Comité sénatorial. L'honorable juge Lemay est en mesure de confirmer ce que je dis maintenant: nous avons jugé que le moment était venu de rompre notre silence. Les pauvres sont notre préoccupation première et l'ont été pendant des siècles. Comment croyez-vous que nos membres—et en ce moment je ne parle que de nos propres membres—d'un bout à l'autre du Canada, auraient réagi en apprenant que la société St-Vincent-de-Paul qui, comme vous l'avez déjà souligné, est associée au service

des pauvres, avait choisi de rester silencieuse, connaissant les travaux entrepris par ce comité. Voilà pourquoi nous sommes là.

Le président: Vos propos nous facilitent la tâche et nous donnent presque l'impression que nos efforts en valent la peine. Je crois que les membres du Comité aiment bien avoir le sentiment que leur travail atteint le public canadien.

M. Leduc: Monsieur le président, quand on dit que la société St-Vincent-de-Paul est restée muette, souvenez-vous qu'il n'en est rien. Muette pour ce qui est des organismes fédéraux peut-être, mais les gouvernements municipaux nous connaissent bien; nous luttons auprès d'eux tous les jours. Tous les gouvernements nous connaissent. Nous tentons d'obtenir justice auprès d'eux tous les jours. Je représente le secteur d'Ottawa, et je dois livrer bataille tous les jours pour défendre ces gens dans l'intérêt commun.

Aujourd'hui même, je suis honteux de songer qu'à seulement quatre rues, environ des édifices du Parlement, nous avons une famille qui vit dans une maison où il n'y a ni eau ni salle de bains, et qu'elle doit payer $140.00 par mois de loyer. Elle ne dispose que de $301.00 par mois pour subsister. Je suis leur curateur. J'ai honte de ne pas pouvoir trouver à les loger. J'ai honte d'être un Canadien, vivant dans la capitale de ce pays où une famille vit dans de pareilles conditions. Le père est invalide et ne peut plus travailler. On lui donne $301 et on lui dit: «Tâche de te trouver un logis», et personne n'en veut.

Le président: Ont-ils des enfants?

M. Leduc: Deux enfants. Et ils habitent à cinq rues seulement des édifices du Parlement. Voilà de quoi j'ai honte. Nous ne sommes pas restés muets. Nous nous battons pour eux.

Le président: Je ne crains pas de dire que je connais votre œuvre depuis l'époque où je vivais à Windsor, il y a de cela plusieurs années déjà.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, messieurs les membres du comité, un des devoirs du comité était de s'enquérir des faits et de la situation de la pauvreté au Canada, afin d'en trouver les raisons, c'est pourquoi je suis convaincu que nous avons trouvé les raisons et nous avons trouvé le pourquoi.

Ma question est la suivante: Que devons-nous faire maintenant? Que ferons-nous a compter d'aujourd'hui?

M. Boudreau: Voulez-vous dire que devra faire votre comité ou que devra faire le gouvernement du Canada?

Le sénateur Fournier: Notre comité a besoin d'être conseillé. C'est précisément ce pourquoi nous vous avons invités. Pour ma part, je sais que j'ai besoin de vos conseils. Comment allons-nous transformer toute une société régie depuis des années par des lois qui n'auraient jamais du être votées? Comment allons-nous modifier ou remplacer tout à coup ces lois, connaissant la réaction du public à toute forme de changement, comme nous avons eu l'occasion de le constater ces jours derniers? Comment allons-nous y prendre pour effectuer toutes ces transformations?

Si je pose la question, c'est qu'il nous faudra apporter des transformations majeures. Le problème de la pauvreté est énorme. Plus on étudie la question de près, plus on découvre de problèmes. Vous avez une certaine expérience dans ce domaine, mais nous découvrons encore des problèmes dont nous ignorions totalement l'existence. Que devons-nous faire à compter de maintenant? Avez-vous quelque solution à nous proposer?

Le président: Je ne sais pas comment nous parviendrons à résoudre le problème, mais nous devrons nous y attaquer tôt ou tard, alors mieux vaut nous y attaquer maintenant.

M. Boudreau: De même, nous pourrions poser dès le départ que nous ne réglerons pas tous les problèmes. De fait, les solutions que nous trouvons, engendreront d'autres problèmes. Il ne peut en être autrement. Nous ne réglerons pas tous les problèmes, mais, comme le président l'a déjà affirmé, il nous faut un point de départ. Quant à savoir par quoi nous devons commencer . . .

Le sénateur Fournier: Voilà justement ce que je me demande. Par quoi devons-nous commencer?

M. Boudreau: . . . nous l'avons exposé dans notre mémoire.

Le président: Si je comprends bien, M. Boudreau nous recommande effectivement de pourvoir aux besoins individuels fondamentaux. Voilà ce que la Société proclame aussi hautement et aussi fortement qu'elle le peut et M. Boudreau n'en a pas fait mystère ce matin.

M. Boudreau: Nous devons commencer par assurer les conditions qui rendront possible le véritable travail de réadaptation sociale.

Le juge Lemay: Monsieur le président, puis-je ajouter quelques mots?

Le président: Je vous en prie, monsieur le juge.

M. le juge Lemay: Me permettez-vous d'ajouter quelques mots?

Il y a peut-être un autre cas aussi qui serait le suivant, et je pense que l'accent a été bel et bien indiqué à Québec par la présentation du mémoire de Québec qui parle de la conscientisation. Je pense que tous et chacun de nous avons le devoir, non seulement de s'ouvrir les yeux mais de faire connaître à notre milieu familial, le milieu de travail, au milieu communautaire, le fruit de nos observations, le fruit de nos remarques. Je pense que, si on examine un petit peu chacun sa conscience, on a beaucoup de chemin à reprendre, à faire.

Je remercie beaucoup les membres, monsieur le président, de nous avoir donné tant de temps et de nous avoir accordé autant d'attention. Vous pouvez être assurés que c'est pour nous un grand encouragement à continuer dans notre travail.

Je vous remercie de m'avoir consacré de votre temps et de votre attention. Vous pouvez être assurés que ça nous encourage beaucoup à poursuivre notre œuvre.

Le président: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le juge, que les membres du Comité vous remercient, vous-mêmes ainsi que l'équipe compétente qui vous accompagne. Je ne saurais trop féliciter M. Boudreau du témoignage qu'il nous a présenté ce matin. Cétait excellent et très représentatif. C'est un phare dans la nuit.

Nous nous souviendrons longtemps de cette matinée. Mme la sénatrice Fergusson a traduit notre pensée à tous en disant que vous résumiez toutes les lacunes que le pays a porté à notre attention depuis bientôt deux ans. Les pauvres ont besoin d'alliés comme vous et il en auront encore besoin pendant longtemps.

Vous vous êtes présentés aujourd'hui dans la plus pure tradition humanitaire. Le Comité vous en remercie et espère que votre mémoire et votre témoignage porteront fruit.

Mesdames et messieurs, nous entendrons maintenant l'exposé de l'Institut d'urbanisme du Canada. A ma droite, se trouve M. George Atamanenko qui est en le cooronateur. A ses côtés, se trouve M. Lehrman, secrétaire-trésorier. M. Atamanenko présentera tout d'abord le mémoire.

M. George Atamanenko, Coordonnateur du Mémoire, L'Institut d'urbanisme du Canada: Puis-je demander à notre directeur général de prononcer tout d'abord quelques mots au nom de notre association.

Le président: Oui, voici M. Prévost, directeur général.

M. Antoine Prévost, directeur exécutif, l'institut d'urbanisme du Canada: Monsieur le président, c'est à titre de directeur exécutif de l'Institut que je parais devant le comité. Je n'ai pas la responsabilité de commenter le mémoire de l'Institut. Je voudrais simplement rappeler au comité que ces mémoires ont été préparés par l'Institut d'urbanisme du Canada, lequel compte environ 900 membres qui sont des urbanistes professionnels et qui, depuis la fondation de l'Institut en 1923, ont eu la responsabilité professionnelle d'aviser et de conseiller les diverses autorités sur les problèmes, entre autres, auxquels vous vous attaquez aujourd'hui; c'est à partir de cette expérience qu'ils ont préparé les mémoires qu'ils vous ont soumis, et dont M. Atamanenko et M. Lehrman ont assumé le présentation. Je vous remercie.

M. Atamanenko: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, nous sommes heureux, nous de l'Institut d'urbanisme du Canada de présenter notre mémoire à votre Comité aujourd'hui. Je crois qu'on vous l'a distribué et que vous l'avez déjà parcouru. Toutefois, il serait peut-être utile que je revois avec vous les points les plus importants.

Notre exposé vise deux objectifs: montrer que l'Institut d'urbanisme du Canada considère la pauvreté comme un problème crucial de notre société; puis, faire ressortir la nécessité de coordonner les méthodes afin de soulager et finalement d'éliminer la pauvreté. Les représentants de tous les paliers de gouvernement devraient s'efforcer de coordonner leurs efforts; de même que les économistes, les responsables de la planification sociale et matérielle et les associations de bénévoles de toutes sortes. La pauvreté est une plaie. C'est un facteur de gaspillage du potentiel humain des adultes. C'est un facteur de destruction du potentiel de développement des enfants et des jeunes. De plus, les conséquences sociales et économiques de la pauvreté coûtent très cher au contribuable.

L'urbanisation rapide du Canada place la pauvreté dans les villes au premier rang des préoccupations des urbanistes. Néanmoins, il est inutile d'ajouter que la pauvreté existe dans les régions rurales où elle constitue un problème tout aussi crucial.

On s'entend communément à définir la pauvreté comme un état de privation relative. En termes économiques, la pauvreté est synonyme de revenus insuffisants pour satisfaire au niveau de vie minimum de la collectivité en général. Matériellement, la pauvreté est synonyme de logements insuffisants. Elle peut aussi signifier un secteur d'habitations en régression, disposant d'installations et de services publics de moindre qualité que ceux dont jouissent les secteurs plus favorisés de la population. Socialement, la pauvreté implique qu'on participe très peu ou pas du tout aux principaux courants de notre société. Ça peut signifier peu ou pas d'influence politique, ou l'accession limitée aux activités éducatives, culturelles et récréatives dont disposent les citoyens plus favorisés. Ça peut impliquer l'accession insuffisante aux services médicaux, légaux et psychiatriques.

Si l'on considère les défavorisés de notre société, on y retrouve des représentants de divers groupes ethniques, raciaux et religieux; divers groupes d'âges; même divers groupes de métiers. Les dossiers de l'assistance publique témoignent de cette diversité. Pour planifier, il faut distinguer deux principales classes de pauvres: les quasi-pauvres et les pauvres chroniques.

La première classe est composée de personnes qui sont financièrement indépendantes de l'assistance sociale, mais dont le revenu, le niveau de vie et les perspectives d'avenir sont inférieures à ceux de la collectivité en général. Cela comprend les travailleurs qui ont des emplois très peu rémunérateurs et qui peuvent difficilement accéder à des postes plus lucratifs. Ils sont très touchés par le chômage et les problèmes personnels. En pareils cas, ils perdent rapidement leur indépendance financière, puisque l'épargne monétaire ou autre qui leur permettrait de traverser une crise financière leur est difficile.

On peut appeler la deuxième classe celle des pauvres chroniques. Ils sont au cœur du problème de la pauvreté. Ils ont le niveau de vie le plus bas et dépendent de l'assistance sociale sur de longues périodes de temps.

Les quasi-pauvres occupent la portion marginale du marché du travail. Ils ont des emplois subalternes peu rémunérateurs. En temps de crise du chômage, ils sont plus susceptibles de perdre leur emploi, et ont peu de chances d'en obtenir un autre. Souvent, ils n'ont pas suffisamment de formation pour s'adapter facilement aux nouvelles conditions du marché du travail.

En planifiant pour ce groupe, il nous faut prévoir à la fois des mesures préventives et des éléments de solution. D'une part, il faut leur créer un plus grand nombre d'emplois. D'autre part, il leur faut des programmes de formation qui les prépareront eux, ou du moins leurs enfants, à occuper un plus grand nombre d'emplois.

Du point de vue de la planification matérielle, plusieurs méthodes d'approche semblent indiquées.

Il faudrait s'efforcer d'attirer les industries qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse dans les régions à faibles revenus ou dans leur voisinage. De plus, il est peut-être possible de prévoir la construction de logements à loyer modique près des secteurs industriels déjà établis. On pourrait adopter des mesures incitatives spéciales afin d'aider l'industrie à préserver le milieu ambiant.

Un autre moyen de promouvoir l'emploi c'est de conserver et, si possible, de favoriser la croissance des industries et des services qui existent déjà. Ce qui peut impliquer la révision de certaines normes comme celles qui régissent l'utilisation des terrains. L'amélioration physique d'un secteur d'habitation ne doit pas se faire au détriment des services et des emplois. C'est une question de temps et de priorités.

La planification matérielle peut augmenter le nombre d'emplois en s'occupant d'aménager les richesses naturelles qui existent. C'est plus particulièrement indiqué dans les régions rurales ou semi-rurales et dans les réserves indiennes.

Les programmes de recyclage ou de formation technique ne relèvent évidemment pas du plan d'utilisation des sols. Toutefois, l'établissement de pareils programmes revêt une extrême importance. Le plan d'utilisation des sols peut servir à prévoir l'emplacement d'instituts où l'on pourrait dispenser la formation pertinente. En plus de prévoir l'enseignement de métiers particuliers, il faut souhaiter qu'on y dispense une formation plus générale. Dans une société industrielle très complexe et qui évolue rapidement, nous ne pouvons prévoir ce qu'on exigera des jeunes.

Les programmes de formation pré-scolaire sont très valables pour les enfants de milieux défavorisés. De plus, ils procurent de l'emploi aux mères ou aux adolescentes et favorisent leur perfectionnement. Ainsi, à la faveur de l'application du programme *Betterstart* dans la collectivité indienne de Tsarlip près de Victoria en Colombie canadienne, on a engagé des adolescentes indiennes à titre d'éducatrices-auxiliaires. Les directeurs du programme ont observé que les jeunes filles en ont bénéficié autant que les enfants.

Pour remédier à la pauvreté chronique, il faut utiliser au moins quatre méthodes d'approche. Il faut tout d'abord reviser les revenus fixes afin de les adapter plus équitablement à l'augmentation du coût de la vie et d'assurer un minimum de vie acceptable. Peut-être qu'avant de pouvoir adopter avec succès les mesures économiques nécessaires, il faudra tenter de modifier certaines attitudes de la population. On dirait qu'il s'est répandu un préjugé tenace à l'égard de l'assistance sociale parce qu'on ignore les circonstances qui obligent à y avoir recours. Les lois et les programmes d'assistance sociale reflètent les préjugés populaires. On ne doit pas s'attendre à ce que la population fasse les frais de coûteux programmes d'assistance sociale ou de lutte contre la pauvreté si elle ne comprend pas clairement qu'ils sont nécessaires, ni quelles conséquences leur rejet entraînerait. Il faut se demander s'il n'est pas nécessaire d'élaborer un programme d'information populaire sur la pauvreté. De plus, ne pourrait-on pas intéresser divers groupes comme les hommes d'affaires, les praticiens et les étudiants, à certains aspects des programmes de la lutte contre la pauvreté?

Un autre moyen de soulager la pauvreté chronique c'est de prévoir suffisamment de logements à prix modique, et en construisant de nouvelles habitations, et en revalorisant les logements à loyer modérés actuels. On devrait et il faudrait encourager les initiatives personnelles lorsque c'est possible. Peut-être qu'on pourrait y parvenir en fournissant des subventions aux défavorisés en vue d'améliorer leurs logements. Il faudrait se rendre compte de l'importance à la fois psychologique et physique d'être logé convenablement.

Dans le cas du renouveau urbain, il est de toute première importance de tenir compte des besoins de travail de la population fixe, de ses logements et des installations publiques. On ne doit pas améliorer l'aspect physique d'un secteur défavorisé aux dépens des besoins des habitants du quartier. Les responsables de la planification sociale et matérielle doivent s'efforcer de coordonner leurs objectifs et leurs efforts. Dans la mesure du possible, la population doit participer à l'organisation de son propre quartier. Bien que cette méthode soulève bien des difficultés, elle peut aussi apporter bien des renseignements utiles aux planificateurs, et peut se révéler la méthode la plus efficace de satisfaire aux besoins de la collectivité en question.

La création d'ateliers protégés pour les handicapés physiques, intellectuels ou émotifs constitue un aspect important de l'aide aux pauvres chroniques. A l'apport économique que représente cette création d'emplois, il faut ajouter l'importance psychologique pour les handicapés de se sentir plus indépendants, plus utiles et de retrouver par là confiance en eux.

L'équipement en installations et en service publics suffisants constitue le quatrième aspect de la planification dans les quartiers pauvres. Non seulement ces secteurs ne comptent-ils le plus souvent que des logements insuffisants et inacceptables, mais ils n'offrent aussi que des installations et des services publics de moindre qualité et en moindre quantité que les quartiers plus privilégiés de la population. Il est recommandé qu'on prévoit des services publics et des installations matérielles supérieures pour les secteurs pauvres. De concert avec les programmes spéciaux d'éducation et de loisirs cela pourrait accélérer, par l'entremise des enfants et des jeunes de ces quartiers, l'abolition du cercle vicieux de la pauvreté.

Il est recommandé de reviser les programmes actuels de lutte contre la pauvreté et de coordonner les programmes d'aide fédérale-provinciale afin d'éviter les dédoublements d'efforts et d'en augmenter l'efficacité. Avant d'adopter d'autres programmes, il serait souhaitable d'analyser les objectifs de ceux dont nous disposons actuellement, ainsi que les moyens que nous avons pour les atteindre. Il faudrait aussi étudier les relations possibles entre les divers programmes afin d'arriver à mieux les articuler. En coordonnant les services, il faut aussi prévoir la coordination de l'aide financière aux programmes.

Je vous remercie, monsieur le président. Voilà le résumé de notre mémoire.

Le sénateur Hastings: Ma question se rapporte aux observations que vous faites à la page 7, quant à:

> ... les raisons de cette attitude défavorable à l'endroit des pauvres est que certaines personnes, vous dites «certaines»; j'étais d'accord avec votre première affirmation, jusqu'à ce que vous disiez «certaines» ... ne comprennent pas la nature et l'ampleur de la pauvreté et des conditions socio-économiques qui lui sont associées.

Puis vous recommandez.

> Un programme d'information publique sur la pauvreté serait très utile.

Ma première question est la suivante: que concevez-vous quand vous parlez d'un programme nécessaire d'information populaire? Ensuite, quel programme votre association a-t-elle mise sur pied afin de renseigner ses membres sur le problème de la pauvreté? Tout d'abord, que pourrions-nous faire que nous n'avons pas fait ou que nous devrions faire?

M. Atamanenko: J'ai traité d'information populaire, mais je pense surtout à intéresser le plus possible les membres de la collectivité; par exemple, engager les étudiants dans le volontariat, intéresser les hommes d'affaires à tenir à jour une liste d'habitations et un bureau de logement et aussi à accorder des prêts par l'intermédiaire de diverses sociétés à des organismes bénévoles, peut-être pas sur le modèle de la campagne des Fédérations d'œuvres, parce que ça ne dérange qu'une fois par année, mais peut-être pendant toute l'année. Cela implique que l'agence de planification sociale à long terme du secteur doit s'occuper de la coordination afin de mettre à la disposition de tous, les services de renseignements qui permettent à la population d'y participer. Il n'est pas facile de répondre à la question dans son ensemble.

Le sénateur Hastings: Si l'on passe à la deuxième question, qu'avez-vous fait?

M. Atamanenko: Qu'a fait l'Institue d'urbanisme du Canada? A mon avis, je crois qu'on a fait très peu pour informer les membres, bien que la plupart s'occupent de programmes de renouveau urbain ou de rajeunissement de certains de nos centres-villes; ainsi, ils sont au courant des besoins de la population de ces divers secteurs. Nous sommes engagés dans l'action mais, de fait, nous n'avons pas élaboré de programme d'éducation visant à combler les lacunes de la formation de nos membres; toutefois, nous sommes vraiment engagés dans l'action.

Le sénateur Hastings: Évidemment, c'est votre travail. Je me demandais si vous faisiez autre chose en plus de cela, dans le volontariat. Et les hommes d'affaires?

M. Atamanenko: Vous demandez si les hommes d'affaires œuvrent dans le volontariat? Permettez-moi de vous proposer un seul exemple. Encore une fois, je m'en rapporterai à Victoria en Colombie canadienne où un homme d'affaires travaillant pour une société immobilière très renommée a été amené à le faire. Il avait certaines réserves à établir une agence de logement. Il a établi un bureau qui fonctionne bénévolement; il s'est mis au travail, l'a créé et l'a doté d'un budget. Au départ, il avait certaines réserves à le faire mais maintenant, il est engagé. Ce n'est qu'un exemple.

Le sénateur Hastings: Je crois que notre président aurait des observations à faire au sujet des étudiants. Notre expérience n'a pas connu tellement de succès à cet égard. Pourquoi? Pourriez-vous nous expliquer pourquoi nous avons échoué? Nous avons tenté de les intéresser aux travaux de notre Comité.

M. Atamanenko: Peut-être est-ce à cause de l'époque où nous vivons; les étudiants ne sont peut-être pas tellement ouverts aux gens de l'extérieur, il faut que ça vienne d'eux-mêmes, bien que j'aie constaté, du moins dans notre région, que certains étudiants sont extrêmement intéressés et engagés socialement afin d'améliorer la société. Un autre exemple, si vous me le permettez, me vient de la *St. Ann's Academy*, un pensionnat catholique de Victoria en Colombie canadienne où environ 50 étudiants de onzième et douzième années travaillent bénévolement.

Le président: A l'école secondaire?

M. Atamanenko: Ce sont des étudiants du secondaire.

Le président: Ils veulent parler des universitaires. Nous avons tenté d'intéresser les étudiants dès le début de notre voyage. Nous leur avons envoyé des propagandistes pour les inciter à s'engager. Il y en avait de l'Université Fraser et d'autres institutions de l'ouest, même, certains venaient de Toronto. Ils avaient beaucoup à dire sur certains sujets et nous avons pensé que nous pouvions les faire parler de la pauvreté; mais nous avons abandonné la partie parce qu'ils n'étaient pas intéressés à participer. Nous ne leur avons pas demandé quelles étaient leurs opinions. Ils auraient pu être pour ou contre, mais ils ne s'y intéressaient tout simplement pas. Comment expliquez-vous cela?

M. J. Lehrman, l'Institut d'urbanisme du Canada, section du Manitoba: Je voudrais ajouter une observation. En autres, j'enseigne à l'Université du Manitoba et j'ai constaté la situation inverse à Winnipeg. Nous avions un groupe de quinze étudiants l'an dernier que se sont engagés activement dans la rénovation d'un quartier de Winnipeg; ils ont enquêté dans les foyers afin de connaître les désirs des personnes qui y vivent. Je n'entrerai pas dans le détail.

Le sénateur Hastings: Ils ont comparu devant nous.

M. Lehrman: Mes étudiants n'ont pas témoigné ici. Je crois qu'il s'agissait de l'Université de Winnipeg et je parle de l'Université du Manitoba.

Le président: Vous avez peut-être raison.

M. Lehrman: Je parle des étudiants de l'Université du Manitoba. Il y a une autre université à Winnipeg, si je ne m'abuse.

Le président: Un peu plus de discrétion!

M. Lehrman: Pour obtenir son diplôme d'architecte, un de mes étudiants de l'an dernier a choisi de rénover plusieurs maisons d'un vieux quartier de Winnipeg. Ce n'est pas imposé aux étudiants, ce sont eux qui choisissent de le faire. Le plan a passé devant le conseil municipal qui s'est montré des plus enthousiastes. Le conseil municipal ne s'est pas contenté d'un appui moral, mais a subventionné le projet. La même chose se reproduit avec nos étudiants de cette année.

D'après notre expérience personnelle à l'Université du Manitoba, les étudiants s'engagent bénévolement de façon très active. De toute façon, je ne suis pas venu ici pour vous entretenir de ce sujet, monsieur le président. On a tout simplement abordé le sujet.

Le président: C'était très intéressant.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, je voudrais connaître davantage cet organisme. Tout d'abord, quel est votre but? Qu'est-ce que l'Institut d'urbanisme du Canada et de quoi s'occupe-t-il?

M. Prévost: La *National Professionnal Association of Town Planners* existe depuis 1923 en vertu d'une charte fédérale. En français, on dit les «urbanistes».

Le sénateur Fournier: Quel but poursuivez-vous?

M. Prévost: Un urbaniste, si j'en crois mon travail, c'est une personne qui doit conseiller les autorités sur la façon d'aborder certains problèmes de façon planifiée et organisée. C'est un peu comme vous qui tentez de conseiller le gouvernement fédéral sur les moyens à prendre pour lutter contre la pauvreté.

Le sénateur Fournier: Vous êtes de simples conseillers et vous ne faites aucune construction, aucun travail technique ou de planification routière ou d'aqueduc?

M. Prévost: L'urbaniste coordonne le travail des architectes, des ingénieurs, des sociologues, des avocats et autres. Ce n'est pas un homme d'affaires mais un praticien.

Le sénateur Fournier: Avez-vous une filiale dans chaque province?

M. Prévost: Nous n'avons pas une filiale dans chaque province, mais il y a des urbanistes dans toutes les provinces du pays. L'institut a des filiales dans les provinces atlantiques et en Colombie canadienne, et il y a des associations au Manitoba, en Saskatchewan et une en Ontario. Dans certaines de ces provinces, les associations comprennent aussi des délégations locales.

Le sénateur Fournier: Combien avez-vous de membres?

M. Prévost: Neuf cents.

Le sénateur Fournier: Peuvent-ils pratiquer partout au Canada?

M. Prévost: Sur les neuf cents, environ cent cinquante, s'ils étaient en médecine, seraient internes.

Le sénateur Fournier: Je vous remercie.

Le président: Le sénateur Carter vient de Terre-Neuve où l'on a fait beaucoup de planification.

Le sénateur Carter: Nous en faisons trop. La pauvreté est une réalité et chaque ville a ses quartiers de pauvres. Dans votre mémoire, vous exposez des plans de Winnipeg qui indiquent ces secteurs. Vous avez abordé dans leurs grandes lignes les problèmes du logement, des services et autres, mais ce que ne ne vois pas clairement, c'est comment vos conseils professionnels ont trait à la pauvreté? Quelle conséquence cela a-t-il sur la planification urbaine ou sur vos consultations?

M. Lehrman: Monsieur le sénateur, on nous consulte en qualité d'urbanistes. Nous ne sommes pas responsables des crédits. Ça relève du domaine politique et la décision définitive est prise par le niveau quelconque de gouvernement qui nous consulte. Dans ce cas particulier, en regardant le plan dont vous parlez, où l'on voit ce secteur de pauvreté très dense, au nord de la ville, nous conseillerions d'y transporter certains services sociaux comme les maisons d'enseignement, les hôpitaux et autres dans ce secteur. Comme la carte l'indique, nous recommanderions qu'on les étende à la périphérie.

Je vais vous donner un exemple. Le *Manitoba Institute of Technology* s'appelle maintenant le *Red River Community College*, ce qui revient au même. C'est une maison d'enseignement post-secondaire où l'on enseigne certains métiers (sans aucun sens péjoratif). A mon avis, c'est peut-être légèrement inférieur au niveau universitaire. De l'avis de l'urbaniste, ce serait un service essentiel aux personnes qui vivent dans ce quartier pauvre. On l'a situé aux limites de la ville, près de l'aéroport, en plus de cela. Vous savez quelle classe de la population utilise l'aéroport. Ce ne sont habituellement pas des personnes qui vivent dans les quartiers à faibles revenus.

Nous conseillerions alors de le placer au cœur de la ville, afin de lier étroitement ce débouché social aux personnes qui l'utiliseront, selon toutes probabilités, plutôt que d'obliger les étudiants à voyager environ cinq milles dans les deux sens tous les jours.

Le président: Monsieur Lehrman, le Grand Winnipeg ne dispose-t-il pas d'un office du plan qu'il peut consulter et ce, depuis plusieurs années?

M. Lehrman: En effet, monsieur le président, le grand Winnipeg dispose d'un office du plan. La ville de Winnipeg possède un service de l'habitation et du renouveau urbain et ses propres urbanistes.

Le président: Vous ai-je bien compris; vous avez affirmé que vous auriez planifié autrement?

M. Lehrman: J'affirme que les conseils des urbanistes ne sont pas toujours suivis par les politiciens à qui il revient de décider définitivement de l'emplacement. Il y a une foule d'exemples de cela, monsieur le président.

Le sénateur Carter: En étudiant le plan, j'observe qu'il y a trois secteurs: un grand et un autre, le numéro 59 au centre gauche, et le numéro 55 à l'extrême droite.

M. Lehrman: Excusez-moi, regardez-vous le premier ou le deuxième?

Le sénateur Carter: Le numéro 55 est à l'extrême droite sur le premier plan. Il y a trois secteurs ou trois ghettos. Fondez-vous vos conseils sur l'hypothèse que ces ghettos vont rester là, ou allez-vous les ouvrir, ou entrevoyez-vous dans votre plan, une amélioration du genre d'habitations, de services et autres en sorte que cette population pourra déménager dans un secteur plus favorable, tout en demeurant dans la limite de ses moyens financiers, et non dans les quartiers luxueux? Fondez-vous vos conseils sur l'hypothèse qu'il y a des ghettos qui sont appelés à demeurer?

M. Lehrman: En tenant compte de toutes les nuances, monsieur le sénateur, je dirais que nous devons à la fois tenir compte des deux aspects. Sans doute, il y a une foule de défavorisés qui déménagent à mesure que leurs revenus et leurs possibilités augmentent. La pression sociale qui pousse à prendre cette décision est énorme et de toute évidence, il faut en tenir compte. Plusieurs nouveaux secteurs, aux limites de la ville, mais vraiment aux limites, à plusieurs milles du centre-ville, répondent aux besoins des gens de ce niveau de revenus.

D'autre part, pour ce que nous pouvons entrevoir de l'avenir, nous aurons encore ces quartiers à faibles revenus dont certains sont très importants.

En plus d'introduire les services sociaux comme le mémoire du Manitoba l'indique, ce qu'il nous faudrait essayer c'est de réadapter, de procéder à la rénovation urbaine, pas nécessairement à doses massives, à coups de bélier mécanique, mais songer à la rénovation urbaine.

Le sénateur Carter: Au sujet de la rénovation urbaine, ce qui équivaut à détruire les faubourgs à coups de bélier mécanique pour construire ensuite des immeubles d'appartements et des logements publics quelconques, que pensez-vous de l'autre solution qui vise à conserver les maisons qui sont solides et à les améliorer de façon à les rendre confortables?

Ce matin, un témoin a mentionné qu'à Ottawa, à quatre ou cinq coins de rue d'ici, il y a une maison dans un état lamentable. Bien entendu, il ne faudrait pas permettre que ça se produise. En nous promenant dans Ottawa, nous avons vu des gens qui habitent dans un secteur qui est passablement respectable et qu'on pourrait améliorer; on pourrait l'isoler du vent, des intempéries, le rendre confortable et l'offrir ensuite à un loyer moindre qu'il ne serait possible en partant de rien, après avoir tout détruit à coups de bélier pour construire de nouveaux immeubles.

M. Lehrman: C'est indubitablement vrai, monsieur le sénateur, et j'ajouterais qu'en général, c'est la politique qu'adopte le gouvernement fédéral qui a très justement ralenti sinon arrêté la rénovation urbaine, à cause de ses limites qui sautent aux yeux; on met maintenant l'accent sur la réadaptation.

Le seul écueil que je vois, c'est qu'il faut faire attention de ne pas tomber dans l'excès contraire et prétendre que toute vieille maison doit être préservée. Parfois, il n'est pas économique ou réaliste de le faire. Dans la plupart des cas, vous avez raison: on

pourrait dépenser moins d'argent en gardant les habitants du quartier sur place, plutôt qu'en les déplaçant.

Le sénateur Carter: Quand ils y sont, ils se trouvent à proximité des services; ils sont à distance de marche des bureaux de l'assistance et des services auxquels ils sont habitués. Quand ils sont éloignés, ils doivent prendre le taxi pour s'y rendre ou acheter des billets d'autobus ce qui grève davantage leurs minces revenus. Si ces groupes à faibles revenus sont près des services qui existent, il m'apparaît de bonne politique de les y faire vivre confortablement plutôt que de les déplacer dans un nouveau quartier plus éloigné.

M. Lehrman: En effet. Le seul argument que le mémoire du Manitoba apporte à cet égard, c'est que compte tenu du fait que des gens habitent, par exemple, dans le centre-ville, il ne faudrait pas situer la plupart des nouvelles institutions en banlieue comme on l'a fait. Il faudrait en placer dans le centre-ville aussi. C'était ce que le mémoire portait.

Le sénateur Carter: Si l'on considère le dessin numéro 1, l'extrême droite semble très éloignée du centre de la ville. Est-ce un secteur où l'on projette de construire ou est-ce appelé à devenir un ghetto ou un faubourg?

M. Lehrman: C'est la route transcanadienne, monsieur le sénateur. Ça semble un cas particulier et, de fait, ça l'est. Il y a plusieurs gares de triage à cet endroit. Au départ, ça faisait partie des chemins de fer et, dans les débuts de Winnipeg, il y a de cela 70 ou 80 ans, les chemins de fer offraient bien des emplois. Ainsi, c'est un cas particulier. De fait, à part le chemin de fer, il n'y a pas grand'chose dans le secteur. Le gros problème se situe exactement au centre de la carte, comme vous pouvez le voir.

Le sénateur Carter: A la page 6 de votre mémoire vous parlez: «des attitudes négatives profondément enracinées de la population à l'égard de l'assistance sociale, attitudes qui sont réflétées dans les lois et les politiques d'assistance». Pouvez-vous nous en donner quelques exemples. Il s'agit du paragraphe 11.

M. Atamanenko: Effectivement, monsieur le sénateur. Si je comprends bien, à cause de l'évaluation des moyens d'existence que portent certaines lois et du genre de politique que ça implique, on croit que la pauvreté provient d'une espèce de faiblesse morale et que cette loi est nécessaire par la faute des pauvres.

Le sénateur Carter: Comment voyez-vous que ça se reflète dans les lois régissant l'assistance sociale?

M. Atamanenko: Les lois que nous avons aujourd'hui sont le produit de l'évolution des temps et elles reflètent l'attitude de notre société à un moment donné face à ces lois. Je crois que c'est tout ce que je puis ajouter à cet égard.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous apporter des exemples précis? Pourriez-vous prendre une loi, un article de notre politique et démontrer comment ça reflète les attitudes négatives dont vous parlez?

M. Atamanenko: J'ai bien peur de ne pouvoir être plus précis à cet égard.

Le sénateur Carter: Quant aux besoins fondamentaux des pauvres, en ce qui concerne le milieu ambiant, on en revient toujours à l'urbanisme. Il y a deux choses: les services dans le voisinage et les garderies de jour; et quelque endroit en plein air pour que les enfants se rassemblent pour jouer plutôt que de demeurer dans la cour ou dans la rue. Que peut-on faire? A votre avis, que peut-on faire pour satisfaire ces deux besoins dans des cas comme ceux que vous présentez sur votre plan?

M. Lehrman: Monsieur le sénateur, on avait l'habitude de procéder par le sommet, en imposant un plan aux habitants d'un quartier particulier. De plus en plus, et avec raison, ils élaborent eux-mêmes les plans, grâce à la participation locale; c'est la tendance qui se dégage très nettement aujourd'hui. C'est une méthode beaucoup plus lente, comme le sont toutes les démarches démocratiques, mais c'est comme ça qu'on procède. En d'autres termes, en travaillant avec les groupes mêmes et en les aidant à définir leurs besoins, nous pouvons faire part de ces besoins aux responsables du plan et les leur soumettre.

Le sénateur Carter: Consultez-vous les personnes touchées? Certains se réunissent en petits groupes qu'on pourrait consulter.

M. Lehrman: C'est effectivement ce qui se passe. De fait, il y a une seul groupe dans le secteur de rénovation numéro 2 de Winnipeg; le *City Planning Department* l'a mis sur pied précisément pour connaître les réactions du milieu. En d'autres termes, comme vous le savez peut-être, très souvent, ces personnes à faibles revenus ne sont pas tellement organisées ou ne l'ont pas tellement été en vue de faire valoir leurs points de vue. En tant qu'urbanistes, nous nous préoccupons de ces deux aspects que vous avez soulevés.

Auparavant, nous n'obtenions aucune réaction de ce groupe; nous avons maintenant des comités bien organisés. Encore là, il semblerait que les comités aient été formés par le sommet, mais c'est une question de termes. La ville de Winnipeg a accompli et accomplit actuellement tout ce qui lui est possible pour favoriser la formation de comités qui définiront les besoins et ensuite les feront connaître aux services d'urbanisme de la ville de Winnipeg et du Grand Winnipeg.

J'ose espérer qu'on en obtiendra des résultats, sinon ce sera très décevant.

Le président: A quel genre de résultats vous attendez-vous?

M. Lehrman: Par exemple, il s'agirait de parcs avoisinants, de terrains de jeux et ainsi du suite, la rénovation des habitations et autres. Plus précisément, ce sera ce que la population qui y vit aura souhaité avoir, plutôt que ce que les autorités auront jugé souhaitable pour le quartier.

Le président: Supposons que vous êtes au sommet et que les habitants du quartier sont en bas. Ne sauriez-vous pas ce qu'ils souhaitent?

M. Lehrman: Oui, mais c'est très difficile, surtout avec mon accent britannique, monsieur le président; ça donne toujours l'impression que je suis très réservé, distant et paternaliste. Ce n'est pas du tout le cas, mais je dois lutter contre cela même si je suis Canadien depuis 12 ans.

Le président: Vous pouvez adopter l'accent de Winnipeg, si vous le préférez. C'est très bien.

M. Lehrman: On se rend compte de plus en plus, dans bien des sphères de gouvernement et pas seulement au Canada, que ce n'est pas suffisant, que ça ne va pas assez loin, qu'il ne suffit pas que les

gens qui détiennent le pouvoir décident de ce que la population devrait avoir, de ce qui est bon pour elle, même si à certains égards, il se peut très bien que ce soit pour son bien. On se rend compte de plus en plus que ça ne suffit pas et que ce n'est pas ainsi que ça doit se passer.

Directement dans le domaine de l'urbanisme, depuis les deux ou trois dernières années, en tenant compte du formidable exemple des États-Unis avec ses problèmes de défavorisés dans les villes, nous croyons qu'une des méthodes que nous devrions adopter c'est d'amener ces collectivités à s'organiser afin de soumettre leurs vœux et leurs besoins aux autorités municipales, provinciales et à tous les autres paliers de gouvernement et, par conséquent, de cette façon, à leurs urbanistes, engendrant ainsi une rétroaction. J'aime croire que ça s'exerce dans les deux sens, du sommet vers le bas, comme vous le dites, bien que je n'aime pas utiliser cette expression, parce que je ne crois pas qu'il y ait un sommet, je préfère penser que le mouvement part des deux pôles. Ce que nous espérons c'est une solution qui satisfasse les deux parties.

Une préoccupation que les urbanistes ne doivent jamais oublier quand ils reçoivent les recommandations de la population locale, c'est que ça ne doit pas se traduire en une série de vœux locaux, mais que ça doit tenir compte des besoins de l'ensemble de la ville, de la région. Dès que les besoins locaux s'adaptent à la situation d'ensemble, alors certes, ils doivent être formulés par les populations locales.

La sénatrice Inman: Monsieur le président, je me demande si M. Lehrman peut nous parler du plan d'aménagement de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce plan se conforme-t-il à vos études, monsieur Lehrman?

M. Lehrman: Il m'est impossible d'en traiter directement, monsieur le sénateur.

M. Prévost: Monsieur le sénateur, je crois que je puis répondre à votre question, en partie, puisque, vu mes fonctions, je suis en rapport avec les responsables du plan atlantique. Je crois qu'en vérité, ce sont les planificateurs qui ont conçu le plan d'aménagement de l'Île-du-Prince-Édouard et, dans un sens, je voudrais répondre à la première question du sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) vu que la conversation semble avoir surtout porté sur l'habitation et les installations techniques; il faudrait faire observer que le planificateur s'occupe de beaucoup plus que cela; il n'est ni architecte, ni ingénieur.

La sénatrice Inman: Je pensais surtout au déplacement de petites familles, prévu dans ces plans. Il est question de fermes et aussi de parcs et d'établissements sportifs et autres du genre.

M. Prévost: Je ne puis répondre en détail sur le projet particulier de l'Île-du-Prince-Édouard, mais j'ajouterai que les responsables, s'ils ont accompli leur travail consciencieusement, ont dû tenir compte des aspects sociaux et économiques des recommandations qu'ils ont présentées.

La sénatrice Inman: Le mémoire traite des jeunes. Il y a tant de jeunes, enfants et adolescents, qui vivent dans la pauvreté. Pourraient-ils y échapper si on leur facilitait l'accès à l'instruction? Je veux parler de meilleures chances de s'instruire.

M. Atamanenko: En effet. Comme on l'a mentionné dans un mémoire qui a été soumis plus tôt ce matin, il faut un point de départ. Je pense vraiment que les jeunes constituent un des points de départ, surtout les enfants, si l'on veut briser l'étau où se débat la famille. Un des moyens de briser cet étau, dont on a discuté, c'est en dotant la popluation d'institutions; et, comme vous l'avez mentionné, il faut améliorer les écoles et la formation qu'on y dispense. Je crois qu'il faudrait établir une sorte de super-école, avec un programme spécial de formation, la pourvoir des éducateurs les plus compétents, sensibilisés et aux besoins des enfants défavorisés et à ceux de leur milieu familial.

La sénatrice Inman: Cela relève-t-il de l'urbanisme?

M. Atamanenko: Non, pas directement. Toutefois, nous sommes toujours en rapport avec les administrateurs sociaux, les sociologues, les travailleurs sociaux et les chercheurs en sociologie et nous assurons la coordination de leurs travaux. A titre d'exemple, je pourrais peut-être vous parler de la région de Victoria en Colombie canadienne où nous avons effectivement un office de planification sociale bénévole très actif, qu'on désigne maintenant sous le nom de *Community Council*; c'est l'office de coordination des services sociaux de la région. En tant qu'urbanistes, nous sommes en relation directe avec ce bureau et nous tentons de résoudre ensemble certains problèmes que nous avons en commun. Vous voyez donc que nous exerçons de véritables fonctions de coordination.

Le sénateur McGrand: Monsieur le président, le sénateur Carter a mentionné la possibilité de conserver de vieilles maisons qui sont encore assez solides. Je crois qu'il ne parlait pas seulement de maisons isolées mais de secteurs où les maisons sont encore solides. Il me semble que bien des plans de rénovation urbaine que nous avons déjà, entraîneront la formation de ghettos, à l'avenir, parce qu'on a vendu les pouvoirs futurs de ces programmes et on en a ainsi profité. Il y a l'urbaniste, l'entrepreneur en construction et les syndicats; puisque toutes ces personnes profitent des projets de construction, aucun d'eux ne saurait être en faveur de conserver des maisons qui sont solides mais qui ont besoin de réparations ou de rénovation. Pouvez-vous nous parler de cela?

M. Atamanenko: Ai-je bien saisi le sens de votre question? Vous affirmez qu'on a engagé des capitaux dans les nouveaux projets d'habitation et que l'entreprise privée s'intéresse moins à la rénovation? C'est ce que vous laissez entendre?

Le sénateur McGrand: Je surveille cela depuis longtemps et personne ne semble pouvoir me fournir d'explication convenables. Lorsque nous sommes allés à Toronto au printemps dernier, nous avons rencontré un groupe de jeunes gens qui protestaient contre la démolition des maisons d'un secteur donné de Toronto. J'ai eu l'occasion de visiter ces maisons; elles avaient fière allure et avaient logé des personnes pendant longtemps. Mias on devait maintenant les démolir afin de faire place à un gratte-ciel. Il me semble qu'il y a un conflit d'intérêts que je ne comprends pas.

M. Atamanenko: Il ne fait pas de doute qu'il est plus payant de raser un secteur au sol pour construire de nouvelles habitations valant plusieurs millions. Si l'on considère la chose strictement du point de vue de la construction plutôt qu'en termes sociaux, il ne fait pas de doute qu'il est plus économique de construire que de considérer chaque maison séparément et de faire telle genre de rénovation dans l'une et tel autre genre dans l'autre. En termes de construction, si l'on fait travailler un charpentier dans une maison

et un plâtrier dans une autre, c'est considéré comme un gaspillage des métiers de la construction. Si nous considérons la chose strictement en termes d'intérêts privés et de bénéfices, l'avenir paraît sombre pour la réparation et la rénovation.

Le sénateur Fournier: Vos paroles ne manqueront pas de soulever un certain nombre d'objections. Je ne vous demanderai évidemment pas d'y répondre maintenant, mais cela n'en est pas moins vrai.

M. Atamanenko: Je sais que nombre de gens refuteront sur-le-champ ce que je viens de dire. Je tiens cependant à y ajouter encore un mot. Du point de vue du grand constructeur, il est beaucoup plus rentable de construire du neuf à grande échelle que de faire des petits travaux de rénovation. Je crois en toute franchise que c'est généralement vrai. Certes, il y aurait une foule de petits entrepreneurs qui ne refuseraient pas les travaux de rénovation, si les autorités locales les y encourageaient . . . ce qu'elles n'ont guère fait jusqu'ici.

Le sénateur McGrand: La ville est impliquée dans la mesure où elle peut tirer davantage d'une demi-acre de son sol sur lequel on aura construit un grand immeuble de rapport que de quelques petites maisons de deux ou trois étages. Est-ce vrai?

M. Atamanenko: Bien sûr.

Le sénateur Carter: A mon avis, voici ce qui arrive: vous avez un édifice qui a été construit il y a quelque cinquante ou soixante ans, et qui était une excellente maison à l'époque. En passant de mains en mains, il se dégrade et finit par être entièrement détérioré. Arrive un malin qui rachète toutes ces maisons pour les louer à des assistés sociaux. Le problème, à mon avis, consiste à empêcher ce genre de profiteurs de s'emparer de ces maisons. Après les avoir achetées pour une bouchée de pain, ils ne font en effet rien pour les entretenir, ils ne respectent même pas les normes établies par les autorités compétentes ni les règlements en vigueur. Souvent, ils ne font même pas repeindre les édifices dont ils sont propriétaires, ni remplacer les vitres cassées. Parfois ils s'arrangent avec le locataire. Nous avons observé cet état de choses à Ottawa même. Y a-t-il moyen d'y remédier? Comment empêcher ce genre d'individus de s'emparer de ces maisons et d'exploiter les pauvres?

Le sénateur Fournier: C'est l'objection à laquelle je faisai allusion en disant que vos paroles ne manqueraient pas d'en soulever.

M. Lehrman: Voici un exemple de la façon dont on pourrait y parvenir. Une municipalité a dépensé ses dernières ressources pour acheter quinze de ces maisons éparpillées, au hasard, sur son territoire. Elle a donc acquis ces maisons pour les louer elle-même à des assistés. Si j'en parle, c'est pour montrer que lorsqu'elle le veut, une municipalité y arrive.

Le sénateur Carter: Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne pourraient-ils pas intervenir à leur tour pour encourager ce genre de choses? Ne serait-ce pas de bonne politique?

M. Lehrman: Certainement.

La sénatrice Fergusson: En le faisant, la municipalité a-t-elle pris sur elle l'entretien de ces maisons?

M. Lehrman: Oui. En fait, la municipalité les a réparées avant de les louer.

Le président: Ce n'est pas une exception dans les grandes municipalités où ce problème existe. Mais il y a trop à faire. Le ministère des Affaires urbaines que l'on se propose de créer aura pour mission justement de faire ce que vous proposez là.

Le sénateur Carter: C'est également mon avis. L'expropriation est la seule façon de résoudre bon nombre de ces problèmes. On ne peut le faire au moyen d'une simple transaction entre particuliers. Vous ne pouvez le faire qu'en expropriant, or il n'existe pas de réglementation détaillée des conditions dans lesquelles cela serait possible.

M. Lehrman: Puis-je aujouter encore un mot, monsieur le Président? La municipalité à laquelle j'ai fait allusion n'a acheté que quinze maisons uniquement parce que, pour des raisons financières, elle ne pouvait en acheter plus. C'était là le problème, et c'est là que, à mon avis, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial auraient un rôle à jouer.

Le sénateur Hastings: Monsieur Atamanenko, cela peut ne pas être de votre ressort, mais en répondant à la sénatrice Fergusson, vous avez dit qu'il était important de s'attaquer au problème en commençant par les enfants, et vous avez fait allusion à la création d'écoles et de terrains de jeux. Je maintiens qu'un foyer convenable où les enfants puissent trouver les encouragements et recevoir les soins qui leur sont nécessaires pour profiter pleinement de l'école, est une part essentielle de l'environnement.

Je voudrais vous demander de m'aider à comprendre une chose concernant ce problème de logement. Après la guerre nous avons connu dans ce pays une grave pénurie de logements; les gens étaient obligés de vivre dans des cabanes et des hangars, là où ils trouvaient à se loger. Puis nous avons construit des maisons de quatre, cinq ou six mille dollars, qui comptaient deux ou trois chambres à coucher et étaient parfaitement convenables.

On cria au ghetto et l'on critiqua comme d'habitude les constructions de guerre de nos villes. Nous n'avons pas fait de ghettos. Ces maisons, en changeant de propriétaire, ont changé elles aussi: on les a agrandies, on leur a ajouté des caves, etc. Ces changements architecturaux les ont améliorées. Nous les avons vendues pour moins de $6,500 si je ne me trompe. Je sais, bien sûr, que nous ne pouvons pas en faire autant aujourd'hui pour $6,000 ou $7,000. Mais pourquoi ne le ferions-nous pas pour $12,000 à $14,000? Y aurait-il d'autres raisons que l'inflation pour nous empêcher de le faire?

M. Atamanenko: Monsieur le sénateur, ce n'est pas exactement de mon ressort.

Le sénateur Hastings: Non, mais vous avez certainement des idées sur le sujet.

M. Atamanenko: Si vous permettez, j'aimerais ajouter une remarque: Oui, je crois que c'est possible. Je pense que les possibilités techniques actuelles nous permettent de construire à un prix accessible. Je connais un promoteur partisan, en matière de logement, du concept de la coopérative, qui construit des logements à $17,000 ou $18,000, mais c'est encore bien au-delà de ce que peuvent se permettre les pauvres ou ceux qui ne sont pas loin de l'être. Néanmoins, je crois que les procédés modernes devraient pouvoir nous permettre d'y parvenir.

Le sénateur Hastings: J'estime que la technique devrait compenser l'inflation de ces vingt dernières années. Nous devrions

pouvoir fabriquer des maisons d'un prix ne dépassant pas les $7,000 à $8,000. Ma foi, je n'arrive pas à comprendre pourquoi ces maisons de $7,000 à $8,000 doivent en valoir $15,000 avec les techniques modernes qui sont à notre disposition aujourd'hui.

M. Atamanenko: Autre facteur à avoir augmenté le coût de la construction: l'inflation des prix du terrain. Si le terrain était à des prix abordables, je suis convaincu que les techniques modernes seraient à la hauteur de la tâche.

Le sénateur Hastings: Il me semble que l'argent utilisé alors a été rendu par les gens depuis. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous ne pouvons pas suivre une ligne de conduite semblable.

Le président: Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Lehrman?

M. Lehrman: J'appuie mon collègue.

La sénatrice Fergusson: Deux ou trois des sujets que nous avons traités m'ont intéressé tout particulièrement. Et notamment la rénovation urbaine. Le mémoire de l'Association du Manitoba contient un point sur lequel j'aimerais attirer votre attention. Il s'agit de l'actuelle tendance de la rénovation urbaine vers un meilleur aspect physique plutôt que vers le progrès humain proprement dit.

En ce qui concerne les urbanistes, je ne sais si je m'exprime d'une façon suffisament précise, mais cela correspondrait-il à l'éthique de votre profession que de ne considérer que l'aspect physique de la question, ou le souci du progrès humain pourrait-il entrer en ligne de compte lors du processus de planification. Et accorderiez-vous à cet aspect humain de la question l'importance qui est accordée à son aspect physique?

M. Lehrman: Certainement. Ce que nous avons essayé de mettre en relief dans notre mémoire, c'est qu'autrefois—et cela peut remonter jusqu'au début de ce siècle—l'urbanisme était surtout une question d'apparences. Le plan des villes était, en quelque sorte, un plan visuel. Cela fait un bon bout de temps, si je ne me trompe, que nous nous sommes rendu compte (et là je parle du public en général et non seulement des urbanistes) qu'une ville, c'est bien plus que cela. Nous avons essayé, dans ce paragraphe sur la rénovation urbaine, de dire qu'il ne s'agit pas seulement du plan de la ville, il ne s'agit plus seulement de «décence, sécurité et hygiène» comme on le disait, ce qui d'ailleurs représente déjà un progrès sur la simple apparence physique, mais il est tout à fait insuffisant de construire de nouveaux édifices sans un arrière plan sociologique et économique adéquat. Autrement, ils n'auraient aucun sens. Nous en avons une foule d'exemples. Pour résumer ma pensée, je dirai donc que nous, les urbanistes, nous sommes intéressés au plus haut point par le contenu social et économique de nos réalisations matérielles.

La sénatrice Fergusson: Pourriez-vous me dire si vous en avez beaucoup tenu compte dans vos projets?

M. Lehrman: Enormément.

La sénatrice Fergusson: J'ai trouvé extrêmement intéressante la fin du troisième paragraphe de la première page du mémoire de l'Association du Manitoba, où vous dites que la voix des pauvres a rarement atteint les milieux politiques influents. Je pense que c'est très bien dit, mais que peut-on faire pour donner à cette voix des pauvres plus d'influence dans les sphères politiques?

M. Lehrman: La participation locale est l'un des moyens qui ont été mentionnés tout à l'heure; une participation à la base, exactement telle qu'elle existe actuellement à Winnipeg.

La sénatrice Fergusson: Je sais qu'il en a déjà été question, mais pourriez-vous vous étendre un peu plus longuement là-dessus?

M. Lehrman: Je me contenterai d'ajouter une phrase. Je suis convaincu que si les gens qui vivent dans cette zone noire ou grise, comme on l'appelle dans le jargon de l'urbanisme, ont une série de besoins, et vous savez comme moi qu'ils en ont, et si ces besoins sont formulés, organisés et exprimés—et formulés de telle façon que le politicien ou ses conseillers, les urbanistes, les ingénieurs, etc. les trouvent justifiés—alors, je pense qu'il y aurait beaucoup plus de chances que la voix des pauvres soit entendue.

La sénatrice Fergusson: Mais croyez-vous que l'on en tiendra compte si, une fois qu'ils se seront mis d'accord, il s'avère que ce qu'ils proclament est contraire aux interêts des grands hommes d'affaires, par exemple? Évidemment, vous n'en savez pas plus que moi.

M. Lehrman: Je pense que l'urbaniste, dans ce cas, adoptera la solution la meilleure pour la ville dans son ensemble.

La sénatrice Fergusson: Mais supposez que le constructeur dise: «Je ne le ferai pas de cette façon. Je ne le ferai pas du tout» et qu'il en souffre les conséquences?

M. Atamanenko: Je crois que nous sommes en train d'essayer de définir le processus politique consistant à intéresser le plus possible de gens des groupes défavorisés.

La sénatrice Fergusson: Et que ferons-nous pour leur permettre de se faire entendre?

M. Atamanenko: Oui. Je crois que le gouvernement fédéral a déjà pris les premières dispositions en ce sens en venant en aide aux représentants de plusieurs groupes à revenus modestes. Nous viendrons à Ottawa en novembre. C'est l'un des aspects de notre activité. Ainsi, je sais que dans la région de Victoria, en Colombie-Britannique, le groupe à revenus modestes, devenu beaucoup plus fort, a su faire entendre sa voix par les organismes de planification sociale. Il a dit au gouvernement provincial ce qu'il pense de son programme d'assistance sociale, et il dit aux municipalités ce qu'il pense de la pénurie de logements. Je crois que la machine s'est ébranlée et qu'elle est sur la bonne voie.

La sénatrice Fergusson: Vous sentez-vous vraiment encouragé, optimiste à ce sujet?

M. Atamanenko: Oui, certainement.

La sénatrice Fergusson: C'est ce que nous souhaitons, et ce que le gouvernement souhaite, mais croyez-vous vraiment que cela marchera?

M. Lehrman: Avec votre permission, je dirais que moi aussi j'espère que cela marchera, mais toute planification dans la ville de Winnipeg en est à un point mort en attendant les conclusions des groupes de citoyens. Ce serait ma réponse.

La sénatrice Fergusson: Il est encore un point au sujet duquel j'aimerais avoir quelques précisions, monsieur le président. Le mémoire de l'Institut d'urbanisme du Canada fait allusion aux

appendices A, B et C, mais, à ce que je sache, nous ne les avons pas encore reçus.

M. Prévost: A ma connaissance, ils ont été envoyés au Comité en même temps que les mémoires.

La sénatrice Fergusson: Mais ils ne sont pas contenus dans mon exemplaire du mémoire.

Le président: Ils ne le sont pas non plus dans le mien.

La sénatrice Fergusson: Cela ne me dérange pas si vous ne les présentez pas. Mais j'aimerais en prendre connaissance si vous les présentiez.

Le président: Il faudra vérifier cela.

Vous avez déclaré que la voix des pauvres parvient rarement aux oreilles de nos politiciens les plus influents. Et vous avez parfaitement raison. Mais pourriez-vous nous dire, d'après votre propre expérience, si un politicien ordinaire peut tirer un atout politique des plans des urbanistes?

M. Atamanenko: Monsieur le président, cela varie sûrement d'une collectivité à l'autre. J'aime à penser que nous faisons tous partie d'une seule et même équipe, que les fonctionnaires des organismes officiels, aussi bien que les urbanistes, les groupes de travailleurs bénévoles etc. forment une seule et même équipe qui s'est donné pour but d'améliorer le milieu dans lequel nous vivons.

Encore une fois, les points de vue peuvent varier d'une collectivité à l'autre quant à la façon des personnalités politiques d'accepter les conseils de leurs conseillers. Je crois que c'est à ces derniers qu'il appartient de faire admettre l'idée que nous travaillons à la solution qui conviendrait à l'ensemble des collectivités. Mais je ne sais si je réponds là, à votre question.

Le président: Tout ce que je sais, c'est que les planificateurs n'ont pas la vie facile, du moins les urbanistes.

Messieurs, au nom du Comité, je vous remercie de votre attention et de votre intérêt, et du temps que vous avez bien voulu consacrer à ce plan. Il est d'intérêt public et on le fera circuler. Vos progrès peuvent paraître lents, bien que cela fasse des années que vous avez entrepris votre œuvre. Mais les gens se rendent de plus en plus compte de votre mission dans la société et des buts que vous poursuivez.

Naturellement, vous vous joignez de plus en plus à l'administration municipale, là où l'on vous consultait à titre privé auparavant. Cela change bien des choses. L'on commence à reconnaître l'importance de vos fonctions. Le Comité estime que vous méritez plus, mais il faut y mettre le temps. Vous avez fait preuve de civisme en acceptant de témoigner devant ce Comité. Il vous en remercie.

La séance est levée.

Mémoire présenté par la société Saint-Vincent-de-Paul du Canada au comité du Sénat canadien sur la pauvreté

Au Président et aux membres,
Comité sénatorial
de la pauvreté,

Messieurs,

Conformément à l'esprit de la Règle adoptée par ses fondateurs, la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada a, durant le dernier siècle et quart, travaillé dans l'ombre, sans publicité tapageuse, sans autre réclame que celle, très discrète, qui lui ouvrait les bourses des mieux nantis pour lui permettre de continuer son œuvre.

Aujourd'hui, la Société rompt son silence discret et se présente devant le Comité sénatorial parce qu'elle croit que cette dérogation à la règle établie peut servir les intérêts des pauvres auxquels elle se dévoue. Elle n'a pas voulu non plus laisser passer cette occasion d'exprimer publiquement sa gratitude à l'endroit des responsables de cette louable initiative et son espoir, pour ne pas dire sa conviction, que les travaux de votre Comité déboucheront sur une vie meilleure pour la multitude des défavorisés.

Ce mémoire a été préparé par un comité spécial de rédaction choisi parmi les membres de la direction nationale de la Société. Il représente une tentative de synthèse des nombreuses opinions et recommandations recueillies au sein même des multiples cellules de la Société Saint-Vincent-de-Paul par tout le Canada et, dans ce sens, il veut refléter intégralement la pensée de l'ensemble des membres de la Société.

Certains documents de travail soumis au comité de rédaction avaient une valeur d'information telle que les membres du comité ont été unanimes à recommander qu'ils soient ajoutés, dans leur intégrité, en annexe au corps principal du mémoire de la Société. Par ailleurs, l'œuvre accomplie par la Société Saint-Vincent-de-Paul au Canada est d'une telle envergure—ayant même joué, dans les moments de crise, un rôle historique de premier plan—que ce mémoire n'eût pas été complet sans un exposé détaillé de son évolution. Cet exposé a été également ajouté en annexe.

Un groupe aussi représentatif que possible des éléments qui constituent la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada a été prié de se charger de la présentation de ce mémoire. Ce groupe comprend:

MADAME MARIE-CLAIRE G. LETARTE, 1045, Boulevard Saint-Cyrille Ouest, Québec, Vice-présidente Internationale de la Société Saint-Vincent-de-Paul pour les trois Amériques et Présidente du Conseil supérieur féminin de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MONSIEUR GÉRARD LEMAY, 105 Avenue Laurier, Québec, juge de la Cour provinciale du Québec et Président national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MONSIEUR ROGER CALOZ, 2, Heatherington drive, Agincourt, Ontario, Comptable agréé, Président du Conseil Provincial de l'Ontario de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

MONSIEUR JEAN-CLAUDE NEPVEU, 635, rue Parent, Ville Saint-Laurent, Montréal, Président de la Commission Hydro-électrique de Montréal, Président du Conseil Central de Montréal, et Vice-Président national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MONSIEUR MAURICE OUELLETTE, C. P. 243, Chicoutimi, Québec, Co-ordonnateur régional au Ministère des Affaires municipales du Québec, Président du Conseil Central de Chicoutimi et Vice-Président national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MONSIEUR PATRICE-THOMAS BOUDREAU, 165, Grande Allée Est, Québec, Conseiller-cadre, attaché au cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, membre du Conseil national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MONSIEUR PAUL GOULET, 1050 de Coulonge, Sillery, Québec, Directeur-exécutif du Conseil national de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, et du Conseil Diocésain de Québec.

ANNEXES

ANNEXE «A»—Notes historiques sur la fondation, l'évolution et les œuvres de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

ANNEXE «B»—Le Conseil supérieur féminin de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

ANNEXE «C»—La pauvreté de l'assistance judiciaire.

ANNEXE «D»—Le pauvre parmi les pauvres—le prisonnier libéré ou l'ex-détenu.

ANNEXE «E»—Mémoire soumis pas le Conseil central de Montréal de la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

ANNEXE «F»—Exemplaire de questionnaire complété par quelques trois mille familles canadiennes assistées par la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

MÉMOIRE
AU
COMITÉ DU SÉNAT CANADIEN
SUR LA PAUVRETÉ

La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada.

1. Depuis au delà de cent ans la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada s'est identifiée au service des pauvres de toutes les

catégories. Introduite au Québec en 1846 par le docteur Joseph Painchaud, lui-même disciple du jeune Frédéric Ozanam, fondateur de la Société en France, la nouvelle Société canadienne répondait à un si grand besoin que ses conférences ou cellules ne tardèrent pas à se répandre comme par enchantement à travers le pays. Et déjà, en 1856, lors de la première grande crise de chômage au Canada, on en retrouvait un peu partout de Halifax à Vancouver en passant par Toronto, Ottawa, Montréal, Trois-Rivières et Québec.

2. Fruit de l'imagination inspirée du jeune fondateur, la formule des conférences ou cellules permet de rejoindre les défavorisés de la Société dans le plus intime de leur misère et de s'employer, à la fois, aussi bien à combler les besoins matériels les plus immédiats qu'à déterminer et à éliminer les causes profondes qui en sont à l'origine.

3. Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont formées d'un nombre restreint de personnes dévouées œuvrant bénévolement sur le plan paroissial ou communautaire, dans un secteur bien déterminé, pour le soulagement des pauvres et des malheureux de toutes catégories, sans considération de couleur, de race ou de religion. C'est ainsi que les membres voisinent constamment les défavorisés, demeurant, semaine après semaine, en contact avec leurs problèmes et leur état d'âme, prenant avec exactitude le pouls de cette population souffrante et accumulant pour le présent et pour l'avenir les données indispensables à tout essai de solution globale.

4. Au Canada, on compte actuellement 859 conférences de Saint-Vincent-de-Paul regroupées en 95 Conseils particuliers. A leur tour, ces Conseils particuliers sont réunis à l'intérieur de 9 Conseils centraux et le tout est chapeauté de deux Conseils supérieurs à l'échelle nationale, un Conseil masculin et un Conseil national féminin.

5. Échelonnées en densité variable sur toute l'étendue au territoire canadien, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul concentrent néanmoins le plus fort de leur action dans les centres urbains, notamment, Québec, Montréal, Chicoutimi, Saint-Jean, Toronto, London, Vancouver et Halifax. Il reste quand même que, dans une foule de cas, leur activité s'étend à des territoires essentiellement ruraux, particulièrement ceux qui sont voisins des agglomérations urbaines.

6. Il convient de signaler également les multiples œuvres que la Société a mises sur pied par le truchement de ses conférences depuis sa fondation jusqu'à ce jour. C'est en effet avec une légitime fierté que la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada voit son nom associé à des œuvres comme le Refuge Sainte-Madeleine, l'Œuvre des Sœurs du Bon-Pasteur, l'établissement des patronages pour jeunes gens, les Banques d'économie, (aujourd'hui Banque populaire), l'Œuvre de la soupe, les maisons de réhabilitation pour les ex-détenus, les Ouvroirs et les clubs de marins.

Enquête sur la pauvreté

7. Forte de son expérience plus que centenaire, la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada aurait pu, pour les fins de ce mémoire, se contenter de piger aux sources quasi inépuisables de ses volumineuses archives. Elle a tenu, néanmoins, à actualiser les données disponibles en instituant une enquête approfondie auprès de quelques trois mille familles nécessiteuses, présentement aidées par les conférences paroissiales dans les régions de Montréal, Québec, Chicoutimi, Joliette, Toronto, Windsor, London, Victoria, Vancouver et Halifax.

8. Une analyse statistique des renseignements recueillis au cours de cette enquête révèle que, dans la presque totalité des cas, la situation de misère constatée par les enquêteurs bénévoles de la Société découle, dans une proportion à peu près équivalente, de quatre grands facteurs, notamment, le chômage chronique, la maladie ou l'infirmité physique de l'un ou l'autre des conjoints, l'insuffisance du revenu en regard des charges familiales et enfin l'alcoolisme. Il existe également, dans tous les cas et en marge de ces grands facteurs de base, un enchevêtrement de causes secondaires ou lointaines, tels les problèmes matrimoniaux, le manque de scolarité ou de préparation au marché du travail, la paresse ou la désertion du soutien de famille, la transplantation en milieu urbain et l'insouciance du milieu. Tous ces facteurs ont une influence les uns sur les autres à un point tel qu'il devient impossible de déterminer s'il s'agit de causes ou d'effets d'une situation sans espoir et, si l'on agit massivement sur un seul de ces facteurs, on ne constate ordinairement aucun progrès.

9. L'enquête de la Société Saint-Vincent-de-Paul a fait découvrir également, dans les milieux urbains, un aspect fort inquiétant du problème de la pauvreté que l'on croyait jusqu'ici limité aux seules régions relativement isolées de notre monde rural. Les réponses au questionnaire révèlent que si l'on fait exeption de certains quartiers de Montréal où l'animation sociale et la formation de comités de citoyens ont été particulièrement actives, les familles assistées, dans une proportion qui dépasse vint-cinq pour cent, semblent se complaire dans une situation qu'elles en sont venues à considérer comme normale et ne manifestent aucune velléité de s'en sortir.

10. Considérés aussi bien dans leur ensemble qu'en relation avec les expériences vécues d'un passé riche en réalisation au service des pauvres, les résultats de l'enquête 1970 permettent d'énoncer certains grands principes qui, nous le croyons, devraient servir de point de départ à tout programme d'assistance sociale initié par les divers échelons administratifs de l'appareil gouvernemental. Ce sont ces mêmes principes qui inspireront toutes les recommandations contenues dans ce mémoire.

Principes généraux

11. Une simple distribution de secours sous forme de remise d'argent peut sans doute contribuer à soulager les difficultés matérielles, et quelquefois morales, de ceux qu'il est convenu d'appeler les déshérités; mais en aucun cas ne parvient-on par ce seul moyen à solutionner de façon définitive le problème de la pauvreté. Au cours de la seule année 1969, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont distribué pour des fins de sécurité sociale au Canada la somme énorme de huit milliards sept cents millions de dollars. Pourtant, toute proportion gardée, le nombre de pauvres au Canada de 19 p. 100 est au moins égal s'il ne dépasse pas celui des années 1920-30 alors qu'il n'existait aucune mesure d'assistance sociale.

12. Même lorsque l'on considère le problème de la pauvreté sous son aspect le plus immédiatement actuel, c'est-à-dire l'étude de cas

particuliers, on est amené à constater que ce n'est que dans des cas d'exception qu'une aide directe, sous forme de versements d'argent, apporte une solution globale aux problèmes de l'individu ou de la famille concernée.

13. L'assistance directe, soumise aux aléas d'analyses, forcément subjectives, des besoins de l'individu ou de la famille devrait être à jamais proscrite de nos mœurs canadiennes. Rien ne contribue autant à la perte de la dignité humaine, à la frustration, à la démoralisation, à la destruction de tout esprit d'initiative, de toute trace de dynamisme individuel ou collectif, que cette constante concentration chez le stigmatisé de la société à convaincre les autorités publiques de l'importance de sa propre déchéance.

14. Si l'on accepte que, dans le contexte Canadien, la pauvreté constitue une condition humaine anormale et que les efforts de tous, et particulièrement des autorités gouvernementales, doivent concourir non seulement à la soulager mais à la faire disparaître, il s'ensuit que toute mesure ou programme d'assistance sociale devrait être structuré en fonction de cet objectif fondamental.

15. La race des humains étant ce qu'elle est, les efforts conjugués de tous les secteurs de la société ne parviendront jamais à éliminer complètement cette tare qu'est la pauvreté. Il convient d'accepter cette vérité éternelle sans pour autant plonger dans un pessimisme stérile. Si la Société Saint-Vincent-de-Paul accepte que «les pauvres, en effet, vous les aurez toujours avec vous» (Jean, XII, 8) elle n'en continue pas moins d'agir en fonction de cette autre parole du Christ: «dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.» (Mathieu, XXV, 40).

Définition de la pauvreté

16. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada n'accepte qu'avec beaucoup de réserves la définition que, dans son exposé annuel, le Conseil économique du Canada donne de l'état de pauvreté en 1968, c'est-à-dire un revenu inférieur à $1800. pour un célibataire et à $3000. pour une famille de deux personnes, ces montants augmentant jusqu'à $4,800. pour une famille de cinq enfants. Les variations régionales et les nombreux impondérables ne permettent pas d'être aussi absolu.

17. La pauvreté nous apparait dans tous les cas comme n'étant pas seulement matérielle mais découlant d'un ensemble de facteurs, d'ordre moral et psychologique, qui constituent autant de cercles vicieux qu'il faut briser. La pauvreté revêt toujours un certain caractère de relativité et ne devient une réalité absolue que dans les cas, extrêmement rares au Canada, où des individus ou des familles se voient privées du strict minimum vital.

18. Il est donc impossible de définir la pauvreté en termes absolus. Tout au plus peut-on se hasarder à catégoriser le phénomène dans ses manifestations les plus apparentes. Encore fait-il reconnaître qu'une telle opération ne peut dériver que d'une analyse purement subjective, devant servir à des fins bien spécifiques. C'est dans ce contexte que la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, pour les fins de ce mémoire, se permet de signaler les aspects qu'elle considère les plus marquants du problème de la pauvreté.

19. Il y a, en tout premier lieu, la pauvreté physique ou matérielle, la seule qui puisse, à l'intérieur de certaines limites, être secourue par des apports directs d'argent. C'est la pauvreté qui se manifeste par l'absence de ressources suffisantes pour assurer à l'individu ou à la famille le minimum de bien-être nécessaire au maintien de la dignité humaine. C'est être dans l'impossibilité de loger, de nourrir et de vêtir convenablement sa famille; c'est être malade sans pouvoir recourir aux soins même les plus urgents, c'est l'élève qui ne peut suivre ses classes de façon assidue parce qu'il n'a pas suffisamment à manger, c'est aussi le père de famille qui marche à la recherche d'un emploi qu'il ne parvient pas à trouver, ou c'est encore l'étudiant qui doit interrompre des études réussies faute d'argent pour payer les volumes et les cours.

20. Il y a la pauvreté sociale qui touche les catégories de personnes, sans cesse plus nombreuses, que la société moderne, dans son matérialisme dégradant, a de plus en plus tendance à rejeter. Ce sont les veuves à qui des charges de famille trop lourdes interdisent tout espoir de refaire un foyer. «Ce sont ces milliers de personnes délaissées par des conjoints irresponsables à la suite de problèmes matrimoniaux.» Ce sont les personnes âgées à qui la génération actuelle ne tolère que le privilège de ressasser leurs souvenirs. Ce sont ces milliers d'orphelins dont l'absence de cheveux bouclés n'a pas favorisé le choix par de potentiels parents adoptifs et qui végètent dans nos institutions. Ce sont les victimes de l'alcoolisme, de la drogue et de la promiscuité qu'une société, soi-disant évoluée, abandonne à leur sort dès qu'elle a enfin réussi à les conduire à leur perte.

21. Il y a encore la pauvreté culturelle, plus ou moins concentrée dans certains quartiers de nos grandes villes et certaines régions rurales où elle apparaît destinée à se perpétuer de génération en génération. Les conférences de la Société Saint-Vincent-de-Paul en sont rendues, dans plusieurs villes du Canada, à secourir les quatrième et cinquième générations de familles dont le niveau de scolarité n'a jamais dépassé une cinquième année. Ce manque d'instruction a tendance à se généraliser davantage dans les milieux ruraux. Le recensement de 1961 a révélé que 70 p. 100 des agriculteurs canadiens n'avaient pas terminé une 9ème année et que près de 50 p. 100 n'avaient pas poursuivi leur instruction au-delà de la sixième année. La pauvreté culturelle ouvre toujours, et toute grande, la voie qui mène à la pauvreté matérielle.

22. Il y a la pauvreté de l'assistance judiciaire. A quelques exceptions près (Ontario et Colombie-Britannique), il n'existe dans tout le Canada aucun système régulièrement structuré d'assistance judiciaire. Les barreaux de quelques villes et de certains centres ruraux ont fait de louables efforts pour suppléer tant bien que mal à cette carence et nombreux sont les avocats qui, à titre privé, apportent leur concours, de façon bénévole, à ceux qui sont sans défense. Mais entre l'immensité des besoins et les quelques réalisations, il existe un écart béant qu'il y a vraiment lieu de combler. L'appareil judiciaire, ce sont en grande partie les défavorisés qui l'alimentent, rarement comme plaignants, le plus souvent comme défenseurs. Comme parents, comme époux, comme acheteurs ou consommateurs, comme locataires, ils ont à y faire face. Bien souvent, c'est comme accusés de délits ou de crimes qu'ils sont traduits devant les tribunaux, leur pauvreté étant, la plupart du temps, à la racine même de leurs troubles légaux.

23. Il y a enfin le pauvre parmi les pauvres, le prisonnier libéré ou l'ex-détenu. Si le public, en général, est naturellement porté à entretenir des sentiments de sympathie à l'endroit des prisonniers, il en va tout autrement lorsque ceux-ci sortent du milieu carcéral, une

fois leur peine purgée ou leur libération conditionnelle obtenue. Diminué physiquement et moralement par un séjour plus ou moins prolongé derrière les barreaux, l'ancien détenu rencontre des difficultés sérieuses de reclassement dans la société, difficultés d'autant plus conséquentes qu'à sa sortie de prison, il est sans argent ou presque et que, pour toute introduction auprès d'un employeur éventuel, il n'a rien d'autre à offrir que le dossier judiciaire qui continue de l'enchaîner. Tous les emplois lui sont fermés, sa famille l'a souvent abandonné, et il se voit contraint, bon gré mal gré, à se tourner vers les seuls amis qui lui restent, les professionnels du crime, avec lesquels il avait pu lier connaissance avant son incarcération ou qu'il a pu connaître pendant son séjour en prison.

Droit fondamental à un minimum de bien-être

24. «Si la terre est faite,» a dit Paul VI dans sa lettre encyclique Populorum Progressio, «pour fournir à chacun les moyens de sa subsistance et les instruments de son progrès, tout homme a donc le droit d'y trouver ce qui lui est nécessaire. Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés». (1) Avant lui Jean XXIII avait déjà déclaré dans la lettre encyclique Pacem in Terris que «tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le repos, les soins médicaux, les services sociaux.» (2)

(1) Lettre encyclique «Populorum Progressio» Paul VI-p.22
(2) Lettre encyclique «Pacem in Terris» Jean XXII-p.11

25. Il est clair que ce droit fondamental de tout homme à un minimum de bien-être matériel ne peut être assuré que par l'intervention des pouvoirs publics. Aussi, la vaste majorité des états modernes ont-ils reconnu leur responsabilité dans ce domaine et tenté, par divers moyens, de s'en acquitter. Les uns ont eu recours à une socialisation à outrance qui ne garantit le strict minimum vital qu'au prix du sacrifice de toutes les libertés personnelles, même les plus élémentaires. D'autres, et le Canada est de ceux-là, se sont efforcés, avec plus de mérite que de succès, d'apporter une solution au problème de la pauvreté par une série d'interventions dans les divers secteurs où se manifestent les besoins les plus apparents. Ces interventions, indépendantes les unes des autres, ont souvent consisté dans l'application de cataplasmes, de solutions partielles, qui ont donné lieu à la situation constatée dans la plupart des mémoires soumis à votre Comité, et, qu'un journaliste du «Montreal Gazette» qualifiait récemment de «fouillis de l'assistance sociale.»

26. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada ne prétend pas, comme nous avons essayé de le démontrer dans le présent mémoire, posséder à elle seule la vérité ou avoir découvert la panacée magique qui permette d'éliminer, d'un seul coup, toute trace d'un mal que l'humanité entière combat depuis sa création. Elle croit, néanmoins, que le Canada, pays riche en ressources, tant matérielles qu'humaines, est en mesure de garantir à tous ses ressortissants ce minimum de biens matériels «dont l'usage», selon Saint Thomas, «est nécessaire à la pratique de la vertu.»

Le rôle de l'état

27. Évidemment, le rôle primordial de l'état, l'une de ses principales raisons d'être, pour ainsi dire, est de favoriser par tous les moyens dont il peut disposer, le développement normal, le progrès constant et le plein épanouissement culturel, social et économique du peuple dont il est tributaire. C'est par là, par son action directe et dynamique sur les facteurs de croissance qu'il peut le mieux combattre le fléau de la pauvreté. «Les pouvoirs publics», a dit Jean XXIII, «doivent, d'autre part, exercer leur présence active en vue de dûment promouvoir le développement de la production en fonction du progrès social et au bénéfice de tous les citoyens». (1) Votre président, l'honorable sénateur David Croll l'a lui-même souligné dans une intervention au Sénat lorsqu'il déclarait le 28 octobre 1969: «Pour éliminer la pauvreté, nous devons combiner un taux stable de croissance économique, un taux élevé d'emploi et des prix stables.»

(1) Lettre encyclique Mater et Magistra—Jean XXIII—p.52

28. L'expérience a malheureusement démontré que, dans une économie qui veut respecter la liberté individuelle, les efforts de l'état, même les mieux dirigés, ne parviennent par à éliminer les îlots de stagnation économique où le chômage et la pauvreté sévissent à l'état endémique. Il arrive souvent d'ailleurs, et les récents événements l'ont amplement prouvé, que, dans le cas d'une conjoncture économique inflationniste, le chômage soit considéré, au point de vue strictement économique, comme étant un moindre mal.

29. Il découle de ces constatations que les pouvoirs publics, en marge de leur action dans le secteur économique, devront toujours intervenir directement dans le domaine de la sécurité sociale, d'autant plus que «le progrès social doit accompagner et rejoindre le développement économique de telle sorte que toutes les catégories sociales aient leur part des produits accrus» . . . (1)

(1) Lettre encyclique Mater et Magistra Jean XXIII—p.73

30. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, entièrement consacrée à sa vocation de charité, ne se préoccupe nullement des divers courants d'opinion qui s'affrontent sur la scène politique canadienne concernant l'avenir constitutionnel du pays. C'est dans le contexte du Canada d'aujourd'hui qu'elle situe les solutions qu'elle propose au problème de la pauvreté. Dans un souci constant d'objectivité elle a tenté de délimiter les responsabilités que devraient assumer, selon elle, les trois échelons de l'appareil gouvernemental canadien, notamment, le fédéral, le provincial et le municipal.

Échelon fédéral

31. A cause des disparités régionales et des énormes variations dans le cadastre économique canadien, seul le gouvernement fédéral est pleinement habilité à opérer cette redistribution de biens qui permette d'assurer à chacun des membres de la communauté canadienne le minimum de bien-être auquel il a droit.

32. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada recommande que les autorités fédérales étudient sérieusement la possibilité d'instaurer au Canada, dans le plus bref délai possible, un système universel de revenu annuel minimum garanti, selon la formule de l'impôt négatif. Ce minimum pourrait être celui que fixe le Conseil économique du Canada mais devrait, tout au moins, être réaliste et soumis à une révision au moins une fois tous les cinq ans. Tout personne, jouissant des avantages de la citoyenneté Canadienne, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à son décès, se verrait remettre par le Trésor fédéral, en douze versements mensuels égaux, un montant équivalent à la différence entre son revenu réel et le minimum garanti, exprimé en termes d'exemption de base et de déductions pour personnes à charge. Le principe du revenu minimum garanti est d'ailleurs déjà reconnu dans le cas des personnes âgées de 65 ans et

plus. Le régime de l'impôt négatif, remplacant le système universel de pensions de vieillesse, épargnerait au Trésor, dans ce dernier cas, le paiement de plusieurs millions de dollars à des personnes pour qui ces montants représentent un superflu nullement justifié.

33. L'application universelle d'un régime de revenu annuel garanti, en plus d'assurer à tous les Canadiens la jouissance d'un minimum de biens matériels, éliminerait la plupart des programmes d'assistance directe actuellement en vigueur. Il est bien évident que, dans des cas d'exception, elle pourrait devenir un encouragement à l'oisiveté et à la paresse pour des personnes habituées à se contenter du strict minimum. Dans le contexte social canadien, cependant, où le travail est encore un critère de respectabilité, il y a lieu de se demander si ces personnes ne sont pas des malades qu'il faut soigner beaucoup plus que des coupables contre qui la société doit sévir. Il y a moyen, d'ailleurs, d'introduire sur le plan fédéral des stimulants au travail par le truchement de l'assurance-chômage et le régime des rentes.

34. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada endosse pleinement les modifications proposées au plan d'assurance-chômage selon le livre blanc récemment rendu public par les autorités fédérales. Elle recommande en plus, que les prestations d'assurance-chômage ne soient plus désormais basées sur la valeur des timbres mérités, mais bien sur la moyenne hebdomadaire représentée par le revenu réel du réclamant durant l'année du calendrier précédant sa mise à pied. Toute personne étant tenue de soumettre chaque année un état de ses revenus pour les fins du régime de revenu annuel garanti, ces renseignements pourraient être contrôlés électroniquement avec une relative facilité. Le travailleur canadien serait ainsi directement encouragé, non seulement à déclarer intégralement toutes ses sources de revenu, mais à recourir à tout genre de travail disponible pour arrondir son revenu annuel, ce dernier étant appelé à déterminer l'importance de ses prestations d'assurance-chômage, le cas échéant.

35. Afin de garantir à tous les Canadiens le privilège de participer de plein droit au régime des rentes, le gouvernement fédéral devrait considérer les prestations d'assurance-chômage et les versements mensuels en vertu du régime de revenu annuel garanti comme un revenu régulier et en déduire les montants applicables au régime des rentes jusqu'à concurrence des maximums requis.

Échelon provincial

36. Libéré de toute responsabilité dans le domaine de l'assistance directe, laquelle, de l'aveu même des autorités, constitue une invitation aux manigances politiques, au chantage, à la fraude et au vol, aussi bien de la part des assistés eux-même que de celle des personnes chargées de son administration, l'état provincial pourrait consacrer toutes ses ressources et ses énergies à encourager le développement d'un climat apte à favoriser le plein épanouissement culturel et social de toutes les catégories de citoyens. Cette direction imprimée à l'évolution de l'individu dès qu'il s'associe à son semblable pour constituer une entité sociale, nous semble être essentiellement du ressort du pouvoir provincial. Une telle action, de la part de l'état provincial, pourrait être appelée à s'exercer particulièrement dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la santé, des services sociaux, du travail et de la justice.

37. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada constate avec beaucoup de satisfaction les immenses progrès réalisés dans toutes les provinces dans le domaine de l'éducation. Elle recommande, néanmoins, pour faciliter à toutes les classes de la société l'accès à l'enseignement supérieur, que les autorités provinciales multiplient les efforts pour rendre l'instruction gratuite à tous les niveaux, y compris le niveau universitaire. L'état doit cependant avoir le courage de reconnaître que tous les citoyens n'ont pas les capacités intellectuelles voulues pour compléter des études avancées. Aussi devra-t-il établir des normes d'admission sévères afin d'éviter la création d'une classe d'étudiants professionnels dont le séjour prolongé dans les institutions d'enseignement n'a d'autre but que d'y semer la discorde et la révolution.

38. L'état provincial devrait multiplier les écoles techniques et en planifier le développement en fonction des besoins de l'industrie, actuels et à venir. Les provinces devraient également instituer des programmes subventionnés d'apprentissage dans les divers métiers aussi bien dans le secteur primaire que dans les secteurs secondaire et tertiaire.

39. L'extrême rapidité avec laquelle la société canadienne s'est transformée d'une société rurale en une société essentiellement urbaine, n'a pas été sans créer des problèmes presque insurmontables d'adaptation et de recyclage. Les autorités provinciales devront avoir une sollicitude particulière pour ces personnes que le développement industriel du Canada a délogées de leur milieu naturel, et leur fournir, par le truchement de l'éducation permanente, le moyen de s'intégrer avantageusement à leur nouveau milieu.

40. La semaine de quarante heures de travail, considérée comme un rêve irréalisable il y a à peine vingt-cinqt ans, se transformera bientôt en une semaine de trente-six, de trente-deux, de trente heures et même moins. Ce que deviendra cette civilisation de loisirs devrait figurer parmi les principales préoccupations de l'état provincial. L'aménagement de parcs d'amusement, de terrains de camping, la formation systématique de moniteurs, ce sont autant de sphères où l'activité sur le plan provincial devrait être décuplée. Le souci collectif de plaire aux touristes Américains devrait céder la place à celui d'accommoder le visiteur Canadien. Et, pour ce faire, les autorités provinciales devront veiller jalousement à ce que les lieux qui se prêtent naturellement aux activités sportives de tous genres demeurent accessibles, sous contrôle, à tous les citoyens, et ne deviennent pas l'apanage exclusif d'une classe de privilégiés.

41. Déjà la majorité des citoyens Canadiens jouissent d'un régime universel d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé. Dans ce dernier cas, les quelques provinces qui ne l'ont pas encore appliqué ne tarderont sans doute pas à le faire. La Société Saint-Vincent-de-Paul se réjouit de ce développement heureux qui garantit enfin aux pauvres le droit à la santé et à la vie, droit sacré s'il en est un, et qu'une pénurie d'argent leur a si souvent nié dans le passé. Il revient maintenant à l'état provincial de développer et de moderniser les facilités disponibles de sorte que les services médicaux garantis soient accessibles à tous les citoyens, aussi bien dans la réalité que dans le jargon des lois.

42. La popularité toujours croissante des émissions radiophoniques et télévisées dites «à ligne ouverte» est un phénomène inquiétant si l'on tient compte du manque de préparation, pour ne pas dire de l'incompétence des animateurs. Elle est une preuve cependant du besoin pressant qu'éprouvent les gens de se confier, de consulter des personnes mieux renseignées. Le gouvernement provincial devrait former et entraîner une armée de travailleurs sociaux dont la seule responsabilité serait de renseigner, de dépanner les individus, les couples, les familles, les personnes âgées et les malheureux de tout

acabit. Le fait qu'elles seraient désormais dissociées du rôle qu'on leur a toujours attribué, celui de dispenser les prestations d'assistance sociale, ne contribuerait pas pour peu à donner à ces spécialistes de l'action sociale une auréole de respectabilité qu'elles ont toujours grandement méritée mais qu'elles n'ont jamais reçue.

43. Il apparaît de plus en plus évident que cet équilibre délicat qui devrait exister dans le monde du travail entre les mouvements syndicaux et le patronat, y compris désormais les pouvoirs publics, est loin d'être atteint. Au contraire, les forces qui s'affrontent ont tendance à s'en éloigner, surtout depuis que l'introduction du droit de grève dans le secteur des services publics a donné aux travailleurs organisés un pouvoir dont ils ne semblent pas encore avoir appris à se servir. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada ne songe nullement à contester le droit de grève à quelque catégorie que ce soit de travailleurs canadiens. Mais elle déplore que le pouvoir qu'il octroie soit concentré entre les mains de quelques chefs syndicaux dont certains vont même jusqu'à avouer publiquement leur intention de s'en servir à des fins totalement étrangères aux intérêts immédiats des ouvriers. Elle propose, en conséquence, que le code du travail soit modifié de façon à remettre le droit de grève à qui il revient, c'est-à-dire aux ouvriers eux-mêmes. Que les travailleurs, impliqués dans un conflit, aient le droit de voter, pour ou contre la grève, dans la tranquilité de leur domicile, face à leurs responsabilités familiales et loin de l'influence des agitateurs professionnels, sous le contrôle d'un organisme désigné par les autorités du Ministère du Travail. Que le déclenchement d'une grève ne soit autorisé que si cinquante pour cent plus un, non pas des votants, mais des ouvriers inscrits au rôle du syndicat concerné, se prononcent en faveur de l'arrêt de travail.

44. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada recommande également que les autorités provinciales insistent, par tous les moyens possibles, auprès des grandes centrales syndicales, pour que ces dernières décrètent une période de rattrapage, pendant laquelle les efforts de tous seront concentrés à consolider les avantages obtenus, et à étendre ces avantages à la trop forte proportion de travailleurs non syndiqués qui ne jouissent d'aucune protection et pour qui les succès obtenus par les travailleurs organisés ne font qu'accentuer les difficultés.

45. L'assistance judiciaire et la ré-intégration, dans la société, des prisonniers libérés ou ex-détenus, sont des domaines où tout est encore à faire et où les responsabilités des autorités provinciales paraissent évidentes. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada s'est toujours préoccupée des victimes de l'appareil judiciaire et de ces malheureux entre tous, les ex-détenus. A preuve, ses œuvres de prédilection, les maisons de réhabilitation, telles la Maison Painchaud et Saint-Léonard House. A preuve également, la documentation substantielle, sur ces deux catégories de pauvres, ajoutée en annexe au présent mémoire. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada croit que les autorités provinciales devraient songer dès maintenant à l'élaboration d'un système d'assistance judiciaire, possiblement sous la forme d'un régime contributoire d'assurance, analogue, quoique de moindre importance, à celui de l'assurance-hospitalisation. La Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada est également d'avis que les gouvernements provinciaux devraient assister financièrement les organismes qui se dévouent bénévolement au bien-être des prisonniers, aussi bien durant l'incarcération qu'après leur libération.

Échelon Municipal

46. Aussi longtemps que l'assiette fiscale sera partagée entre les divers échelons gouvernementaux de façon à ne laisser aux municipalités, comme principal champ de taxation, que le domaine de la propriété foncière, ces dernières ne devraient pas avoir à se préoccuper des problèmes de sécurité sociale. En ce faisant, elles risquent, et le cas s'est produit, de grever la propriété au point où elle n'est plus accessible qu'à une classe de privilégiés. De plus, la grande disparité des ressources financières des municipalités, même avoisinantes, fait que l'importance des secours accordés aux citoyens, en vertu de leur droit fondamental à un minimum de bien-être, devient fonction de la présence ou de l'absence d'industries prospères à l'intérieur des limites municipales, et non plus de leurs besoins réels. Pourvu que les gouvernements fédéral et provinciaux veuillent bien s'acquitter des responsabilités qui leur sont logiquement propres, les municipalités ne devraient avoir à assurer que les services publics qui relèvent de leur compétence et, dont la qualité, surtout dans les grands centres urbains, ne peut être maintenue qu'en mobilisant toutes les ressources disponibles.

Conclusion

47. Au cours de sa longue historie, la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada a pu constater dans les faits l'à propos de cette vérité de tout temps, que Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, se plaisait à citer. «Depuis toujours», disait-il, «et dans tous les pays du monde, il s'est vérifié que ce sont les plus pauvres qui donnent le plus généreusement, parce qu'ils vivent l'expérience de la pauvreté et surtout parce que le cœur, qui est l'essentiel de tout vrai don, est leur principal apanage.» Dans un monde où la faculté d'adaptation de l'homme n'arrive pas à se maintenir au rythme de son progrès scientifique et technique, la générosité des moins pauvres parmi les pauvres ne peut plus combler les besoins des nombreuses victimes d'une aussi rapide évolution. Aussi, le projet de redistribution des biens matériels, énoncé dans le présent mémoire, n'a d'autre but que de faire partager à l'ensemble de la population canadienne des charges qui, jusqu'ici, ont dû être assumées par un nombre relativement restreint de personnes de bonne volonté.

48. Il ne faudrait pas en conclure que la Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada veut renoncer à la mission que ses fondateurs lui ont confiée. Quelle que soit l'action des gouvernements, à tous les niveaux, il y aura toujours une pauvreté relative à soulager. La disparition de la pauvreté strictement matérielle permettra, au contraire, à tous les organismes de charité, de jouer, dans toute sa plénitude, le rôle de bon Samaritain qui leur est dévolu.

RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement fédéral étudie sérieusement la possibilité d'instaurer au Canada un régime universel de revenu annuel garanti selon la formule de l'impôt négatif.

2. Que les prestations d'assurance-chômage ne soient plus désormais basées sur la valeur des timbres mérités mais sur la moyenne hebdomadaire représentée par le revenu réel du réclamant durant l'année du calendrier précédant sa mise à pied.

3. Que le gouvernement fédéral considère les prestations d'assurance-chômage et les versements mensuels en vertu du régime de revenu

annuel garanti comme un revenu régulier et en déduise les montants applicables au régime de rentes jusqu'à concurrence des maximums requis.

4. Que les gouvernements des provinces s'efforcent de rendre l'instruction gratuite à tous les niveaux, y compris le niveau universitaire.

5. Que les gouvernements provinciaux multiplient les écoles techniques et en planifient le développement en fonction des besoins actuels et à venir.

6. Que les gouvernements provinciaux instituent des programmes subventionnés d'apprentissage dans les divers métiers aussi bien dans les secteurs secondaire et tertiaire que dans le secteur primaire.

7. Que les gouvernements provinciaux mettent à la disposition des personnes delogées de leur milieu par le phénomène de l'urbanisation, des services de réadaptation et de recyclage.

8. Que les gouvernements provinciaux se préoccupent de l'aménagement de centres culturels, de parcs d'amusement, de terrains de camping et qu'ils procèdent immédiatement à la formation systématique de moniteurs et d'organisateurs de loisirs.

9. Que les gouvernements provinciaux voient immédiatement à développer et à moderniser les services médicaux et hospitaliers et à les rendre accessibles à tous les citoyens, même dans les centres les plus éloignés.

10. Que les gouvernements provinciaux procèdent à la formation de travailleurs sociaux spécialisés qui auront pour mission, non plus de dispenser l'assistance directe, mais d'aider les individus, les couples, les familles, les personnes âgées et les malheureux de tout acabit, à trouver des solutions à leurs problèmes.

11. Que les codes de travail des provinces soient modifiés de façon que les travailleurs impliqués dans un conflit aient l'opportunité de voter pour ou contre la grève dans la tranquilité de leur domicile, face à leurs responsabilités familiales et loin de l'influence des agitateurs professionnels, sous le contrôle d'un organisme désigné par les autorités du Ministère du Travail. Que, d'autre part, le déclenchement d'une grève ne soit autorisé que si la moitié plus un, non pas des votants, mais des ouvriers inscrits au rôle du syndicat concerné, se prononcent en faveur de l'arrêt de travail.

12. Que les gouvernements provinciaux interviennent auprès des grandes centrales syndicales pour que ces dernières décrètent une période de rattrapage pendant laquelle les efforts de tous seront concentrés à consolider les avantages obtenus et à étendre ces avantages à la trop forte proportion de travailleurs qui ne jouissent encore d'aucune protection syndicale.

13. Que les gouvernements provinciaux songent dès maintenant à élaborer un système d'assistance judiciaire sous la forme d'un régime contributoire d'assurance, analogue à celui de l'assurance hospitalisation.

14. Que les gouvernements provinciaux assistent financièrement les organismes qui se dévouent bénévolement au bien-être des prisonniers, aussi bien durant leur incarcération qu'après leur libération.

15. Que les gouvernements municipaux se retirent du champ de l'assistance sociale pour concentrer leurs efforts à rehausser la qualité des services publics qui relèvent de leur compétence.

Annexe "A"

La société Saint-Vincent-de-Paul au Canada

Face à la pauvreté, il faut distinguer, dès le départ, deux espèces de mouvements. On rencontre d'abord les groupments qui se forment quasi d'eux-mêmes à l'occasion de cataclysmes, de crises économiques, ou encore en vue d'enrayer tel malaise plus particulier: pensons, par exemple, à la rénovation d'un quartier de taudis. Ces groupements naissent, grandissent, remplissent un rôle nécessaire à un moment donné, un rôle non négligeable. Mais à l'instar de certains remèdes spécialisés, la crise terminée, le mal enrayé, l'effet spectaculaire du cataclysme passé, la rénovation accomplie, ces mouvements meurent d'eux-mêmes n'ayant plus de promoteurs ni de motivation suffisante pour en assurer la survie et justifier leur raison d'être.

En second lieu nous trouvons les grands mouvements conçus et établis spécialement pour aider à résoudre le vaste et complexe problème de la pauvreté en général et de cette pauvreté qui se concrétise sous des formes bien marquées et souvent endémiques. On peut citer parmi ces mouvements ceux de la Ligue antituberculeuse, de la Ligue pour la santé mentale, pour les enfants handicapés physiquement, celui de l'Armée du Salut, de la Croix Rouge.

Au sein de ces œuvres, au Canada, il en est une, âgée de plus de cent ans, répandue d'ailleurs dans cent sept pays, œuvre bien connue dans les agglomérations urbaines et qui est devenue au moment des crises plus aiguës que notre pays a connues sur le plan social, ou sur le plan économique, le grand pôle d'attraction. Ce mouvement, dont le nom a bien souvent résonné aux oreilles des mieux nantis parfois avec un relent de gêne pour ne pas dire de honte, il a pignon sur rue, chez-nous, dans tous les milieux défavorisés. C'est la Société Saint-Vincent-de-Paul, ou plus simplement comme disent les gens– entre amis on peut être plus intimes,–«LA SAINT-VINCENT-DE-PAUL».

En 1846, un 19 juillet, jour où l'on commémore, dans l'Église catholique, le souvenir de la mort de saint Vincent de Paul, le docteur Joseph Painchaud, revenu d'un stage d'études, à Paris, où il avait connu et œuvré avec les fondateurs de la jeune société, établissait officiellement cette même société au Canada. Trois mois plus tard, la Société Saint-Vincent-de-Paul comptait déjà six cellules. Et c'est dans une marche ascensionnelle, spectaculaire dans le temps, que la Société a gagné son droit de cité, marche qui devait devenir une véritalbe course à certaines heures de pointe de la pauvreté en notre pays, marche qui n'a jamais fait de bruit dans les milieux politiques à quelque palier que ce soit, marche qui a ramassé sur son passage ceux et celles que les églises, les gouvernements et les divers mouvements laissaient pour compte ou ne savaient comment les approcher et leur venir en aide.

En 1850, le siège social international, à Paris, reconnaissait la fondation d'un conseil supérieur pour le Canada et déterminait que ce nouveau conseil aurait son propre siège social à Québec même.

Dès lors, les conférences-cellules de la Société Saint-Vincent-de-Paul, se répandirent comme par enchantement à travers notre pays. C'est ainsi que, dès 1856, on pouvait dénombrer des conférences pour les Canadiens français, pour les Canadiens anglais, pour les Irlandais et pour les immigrants.

La Société, au Canada, au Québec plus particulièrement comprend deux sections: la branche masculine et la branche féminine. Les deux sections ont toujours travaillé suivant les mêmes méthodes. La collaboration a toujours été entière. Et la plupart des projets mis sur pied, l'ont été en étroite union.

On trouvera à l'annexe suivante les détails particuliers concernant la section féminine de la Société St-Vincent-de-Paul au Canada.

On a déjà signalé, dans la présentation du présent bref, certaines œuvres que la Société a mises sur pied, de sa fondation à ce jour, œuvres dont certaines ont eu une influence prépondérante dans l'orientation, le recyclage et le dépannage de nombreuses familles.

Mais la Société Saint-Vincent-de-Paul ne s'est pas isolée pour agir. Elle a toujours été sur la brèche, prête à collaborer avec tous les groupements, avec les gouvernements à quelque niveau que ce fût. Lors des grands crises économiques, des villes comme celles de Montréal et de Toronto confiaient la distribution des vêtements et de la nourriture pour les indigents aux rouages de la société dont les membres donnaient toujours leurs services à titre bénévole.

Au début du siècle, par exemple, où le gouvernement central ne possédait pas tous les services qu'il dispense aujourd'hui le premier ministre du Canada, reprochait, avec une certaine pointe d'humour, à ses adversaires, «d'attribuer tout le mérite du développement économique à la Providence sans rendre justice au gouvernement». Cette phrase de Laurier laisse facilement deviner le rôle important que pouvait jouer la Société Saint-Vincent-de-Paul en certaines régions, et non des moins importantes, de notre pays, ainsi que l'influence qu'elle exerçait sur les foules.

A l'occasion de son cinquantième anniversaire d'établissement au Canada, la Société comptait déjà 104 cellules groupant 4,677 membres actifs.

Survint la première grand guerre. Lorsque l'on se penche pour revoir les archives de cette époque, on est ébahi devant le zèle et l'ardeur des membres de la Société, devant son dynamisme et sa vitalité. Devant les foules des affamés, les autorités des diverses églises, les autorités des villes de Montréal et de Toronto votent des fonds qu'ils remettent à la Société avec mission de s'occuper de nourrir et de vêtir les nécessiteux.

La société agit sur tous les champs à la fois. Un exemple illustre bien la confiance que la société inspirait alors. Lorsque le 22ème régiment reçut l'ordre de se rendre en Angleterre, au moment de la première grande guerre, il dût faire arrêt à Amherst, N.E. pour y recevoir son dernier entraînement. A son arrivée à Amherst, les soldats canadiens français étaient accueillis à la descente du train, par la police. Des mesures exceptionnelles étaient prévues pour éviter la bagarre. Mais il existait, au sein du 22ème régiment une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Grâce à l'aisance plus grande

dont jouissaient les soldats et aux différentes «friandises» dont ils pouvaient disposer, les soldats se mirent à nouer des relations et à secourir les éléments les plus défavorisés de la population. A ce point que, quelques mois plus tard, à l'occasion de leur départ pour l'Angleterre, la population d'Amherst, en signe de reconnaissance et d'attachement, accompagnait au port les soldats du 22ème régiment, les autorités civiles en tête précédées d'une fanfare.

Quelques années plus tard, quand éclata la grippe espagnole, des confrères de la société de Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction du président Kieffer, animés par le dévouement de l'abbé Maurice et du trésorier Valentine, refusaient de se tenir à l'écart et s'exposaient à la contagion en poursuivant leur action charitable auprès des pauvres et des malades. Plusieurs y laissaient leur vie, mais faisaient grandir le nom de la Société et offraient le témoignage de la vraie charité.

Dans les années suivantes, à Montréal encore, où se faisait sentir davantage la misère, la Société fondait la retraite des gueux ou le refuge pour «les clochards du bord de l'eau», sous l'impulsion de l'abbé McGinnis.

A la veille de la Grande Crise, on dénombrait des conférences d'un bout à l'autre du Canada. En plus des endroits déjà précités dans le corps du mémoire, on pouvait en retrouver à Pembrooke, à Sudbury, à Hull, à Valleyfield, à St-Hyacinthe, à Thetford-Mines et dans la région de Chicoutimi. En 1927, on arrivait à secourir, toujours avec les moyens du bord 6,214 familles. En 1928, on en aidait 6,584 et en 1929, 6,830.

Pendant les jours sombres de la «Crise», parallèlement à l'existence du secours direct, les confrères de Saint-Vincent-de-Paul ouvraient ici et là des magasins pour «le pauvre», tenaient des ouvroirs, recevaient les démunis de toute catégorie, permettaient aux uns de «se laver à fond et de se vêtir de linge sans pou», nourrissaient les autres, procuraient aux mamans layettes et soins hygièniques élémentaires. La société parvenait à aider en une seule année de grande pauvreté plus de 49,505 personnes.

Encore en 1932, le fardeau le plus lourd reposait sur les épaules de la société Saint-Vincent-de-Paul dans la province de Québec. L'historien Robert Rumilly écrit dans son livre dédié à la Société et intitulé LA PLUS RICHE AUMÔNE: «Dans la seule province de Québec, le nombre des assistés de la société Saint-Vincent-de-Paul atteint 228,000 et les sommes que les membres distribuent atteignent près de trois millions dans l'année 1932». L'historien poursuit: «Des membres de conférences renoncent à leurs vacances. Les habitudes de la société sont bouleversées. En temps ordinaire les conférences recueillent et dépensent les fonds dans leur paroisse, en remettant une petite part au conseil supérieur. Aujourd'hui, les fonds viennent de la Ville, qui les passe au conseil, qui les transmet aux conférences».

Cette seule citation permet de porter un jugement sur la société et se passe de commentaires.

Il faut dire que des figures de proue étaient à la tête de la société et la dirigeaient de main de maître. La société eut le bonheur de posséder de ces chefs comme on en trouve rarement. Comment ne pas mentionner quelques noms parmi cette pléiade d'hommes au cœur de feu! Il y en aurait long à écrire sur un Augustin Gauthier, un Georges Muir, un Raphaël Bellemarre, un Mgr. Bourget, un Adolphe Baudon, un abbé Taschereau, un docteur Louis-Alphonse Dubord, un Mgr. Laflèche, un docteur Landry, un Paul-Ernest Smith, un Narcisse Hamel, un C.-J. Magnan, un juge Thomas Tremblay.

A l'occasion de la deuxième grande guerre et dans les années qui suivirent, années qui s'avérèrent pour le Canada des années plutôt prospères dans leur ensemble, la société Saint-Vincent-de-Paul avait le temps de penser davantage et de se réorienter. Elle décidait d'ouvrir son champ d'action. En ces toutes dernières années, dans le sillage du concile Vatican II, elle décidait d'aller vers le tiers-monde par le jumelage avec des conférences des pays en voie de développement.

Grâce à ce jumelage, la société pouvait collaborer à la réalisation de divers projets en Amérique du Sud. On pourrait citer comme exemples, les œuvres d'entr'aide et celles de la construction de silos.

Le conseil provincial de l'Ontario en particulier fait présentement un travail gigantesque en ce domaine.

Tout récemment, la société se penchant sur la mission que lui avait confiée son fondateur FREDERIC OZANAM, se rendait compte que les plus pauvres parmi les pauvres, que les plus abandonnés parmi la foule des abandonnés, c'étaient ceux qui sortent de prison, leur peine purgée. Ce sont des gens rejetés, dont on ne veut plus, dont on a honte, que l'on redoute et à qui on refuse d'emblée de faire confiance. Devant cette constation, la société décidait de mettre sur pied une maison de transition pour les ex-détenus. Avec la collaboration du Gouvernement provincial, du Service des libérations conditionnelles au plan national, du Service de Réadaptation Sociale, du Conseil des Œuvres et du Bien-être de Québec (COBEQ), des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, le conseil central de Québec a créé cette nouvelle œuvre. En souvenir de celui qui avait transplanté la société au Canada, l'on a voulu que ce foyer de transition portât le nom de LA MAISON PAINCHAUD.

Dans cette même veine, le conseil central de Toronto faisait face il y a quelques années à un problème pénible: celui des jeunes itinérants. On se réunit et on décida de travailler à apporter un commencement de solution à cette situation angoissante des jeunes sans abri, sans amis, n'ayant que la solitude comme guide et conseillère.

Grâce à un travail acharné, grâce aussi à une généreuse collaboration, les membres du conseil central de Toronto établissaient, il y a deux ans la maison «St. Vincentian's Home», capable de recevoir à la fois plus de quinze jeunes. On leur offre un abri, bien sûr. Mais au delà de l'abri et du pain, on cherche à leur apporter l'amitié qu'ils n'ont pas, qu'ils n'ont souvent jamais connue; on cherche à les remettre en orbite en quelque sorte dans la société où ils ont à vivre. C'est ainsi que tout dernièrement, lors d'une visite du président national à Toronto ce dernier pouvait rencontrer dans ce «home» des jeunes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec.

De telles initiatives ne sont-elles pas comme autant de barrages qui empêchent notre pays d'être submergé par le flot toujours grandissant et toujours plus puissant de toutes les misères humaines!

A vol d'oiseau, nous venons de présenter quelques traits du visage humain de la Société Saint-Vincent-de-Paul, au Canada.

Mais ce que nous ne pouvons pas décrire ici et qui doit cependant être souligné, c'est l'autre visage, le vrai visage de la société pourrions-nous dire: ce visage d'une société dont les membres imbus de l'esprit d'un grand bienfaiteur de l'humanité, Ozanam, et remplis du feu de la charité enseignée par le Christ dans

Son Évangile, essaient de concrétiser les traits en mettant en pratique ces quelques mots: «AIME TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME».

La Société Saint-Vincent-de-Paul ne saurait être jugée uniquement par les bienfaits qu'elle a pu rendre et qu'elle rend à ceux que nous appelons les pauvres.

Pour la bien comprendre et la bien juger, il faut d'abord avoir saisi que ses membres actifs, en raison de la formation qui leur est nécessaire, en raison des motivations qu'on leur inculque, en raison de leur expérience, sont les premiers bénéficiaires des œuvres qu'ils produisent. Que de fois des confrères sont revenus des visites chez les pauvres en disant après avoir causé avec eux, après avoir essayé de leur aider à améliorer leur sort, après leur avoir indiqué les moyens de solutionner leurs problèmes: «Ce n'est pas nous qui leur aidons le plus; c'est le pauvre qui nous apprend le vrai sens de la vie: celui d'une certaine soumission, celui de la force de caractère, celui de l'espérance et de l'amour même au plus fort des tempêtes».

Une telle société où les membres voisinent constamment les défavorisés de tout calibre, demeurant, semaine après semaine tout au long des années en contact avec leurs problèmes et leur état d'âme, une telle société, croyons-nous, peut prendre avec exactitude le pouls d'une population et se doit de parler au nom de ceux qui ne le peuvent pas; elle se doit aussi d'assurer la défense de ces mêmes gens et de les défendre.

Paul VI, recevant dernièrement le président général de la société Saint-Vincent-de-Paul lui déclarait: «Nous sommes au printemps de la charité». Ne voulait-il pas signaler par là que nous avons encore un champ quasi infini à explorer et que ce qui a été fait jusqu'ici, n'est qu'un prélude aux efforts qu'il faudra déployer dans les années qui viennent?

Nous le pensons.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
CONSEIL SUPÉRIEUR DU CANADA

Bureau de Direction

Président:
Gérard LeMay, Québec (Québec)

Consultants:
Rév. Père David Lachance, Québec (Québec)
Rev. Père John F. Lynch, Point Edward (Ontario)

Vice-présidents:
John Benoit, Chatham (Ontario)
Eric Gosling, Ste-Anne de Beaupré (Québec)
C. J. Heffernan, Toronto (Ontario)
J. Claude Leduc, Ottawa (Ontario
Geo. C. Moffatt, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Claude Nepveu, Montréal (Québec)
Maurice Ouellette, Chicoutimi (Québec)
Joseph Savard, Québec (Québec)
N. F. A. Scandiffio, Toronto (Ontario)
Art. Steadman, Vancouver (Colombie Britannique)

Directeurs:
R. V. Bain, Toronto (Ontario)
Patrice T. Boudreau, Québec (Québec)
James Deane, Windsor, (Ontario)
Frank MacDonald, Weston, (Ontario)
Gerard Myles, Montréal (Québec)

Directeur-exécutif:
Paul Goulet, Québec (Québec)

Secrétaire:
Laurent Gagnon, Québec (Québec)

Secrétaire-Adjoint:
Lucien Cantin, Québec (Québec)

Trésorier:
Claude Fortier, Québec (Québec)

Annexe "B"

Le conseil national féminin

A Québec, le 27 janvier 1933, Mademoiselle Alice Dussault organisait, dans la paroisse Saint-Cœur de Marie, la première conférence féminine canadienne de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Afin d'éviter la duplication des secours accordés par les conférences masculines, alors dirigées par Monsieur C. J. Magnan et à sa demande, le Cardinal J. M. Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec posa certaines conditions dont les deux principales étaient:

1 – autonomie totale des groupes féminins;

2 – détermination précise de l'aide fournie par les consœurs: vêtements, chaussures, médicaments, mais non loyer, nourriture, chauffage.

L'adaptation nécessaire au temps moderne a amené d'heureuses modifications à ces premières exigences. Une collaboration de plus en plus étroite existe entre les groupes masculins et féminins encore autonomes sur le plan national canadien, bien que la fusion soit faite au niveau international.

Les dirigeantes du Conseil Supérieur féminin s'efforcent d'amener progressivement toutes les consœurs à attacher plus d'importance à l'aspect humain et social de leur travail. Il ne suffit pas de donner matériellement mais, au contraire, il faut aider les pauvres à s'aider eux-mêmes, évitant de créer chez eux une dépendance néfaste.

Par le contact personnel et fraternel avec ceux qui souffrent et une étroite collaboration avec les travailleurs sociaux et autres organismes de bienfaisance, il faut travailler à l'éducation des défavorisés, à leur relèvement moral et social, en un mot à leur promotion humaine.

Au Conseil Supérieur féminin sont rattachées 126 conférences actives comprenant 950 membres actifs et 453 membres d'ouvroir répartis dans les diocèses suivants: Québec, Montréal, Joliette, Mont-Laurier, Ottawa, Hull, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Ste-Anne de la Pocatière, Chicoutimi, Saint-Jean, Moncton.

Au cours de l'année 1969, des secours spécialement en vêtements, chaussures, médicaments ont été accordés pour un montant de $62,816.45 à 3,926 familles comptant 5,311 adultes et 9,777 enfants. De plus, de nombreux malades sont visités, à domicile ou dans les hôpitaux, c'est une autre expression de la charité que nous devons pratiquer envers toutes les souffrances actuelles qu'elles soient d'ordre matériel, physique, moral spirituel ou affectif.

22991–3½

Annexe "C"

La pauvreté de l'assistance judiciaire

Alors que la société, pour assurer le mieux-être des individus qui la composent, a trouvé à propos d'instaurer divers systèmes d'assistance sociale, (le domaine de la santé est le dernier en date) cette même société, à quelques rares exceptions près (l'Ontario et la Colombie-Britannique) n'a pas encore trouvé le moyen d'ériger en système l'assistance judiciaire proprement dite. Et pourtant, dans ce domaine, l'enjeu véritable est-il autre que

... la vie, l'honneur, la fortune de l'individu? Est-il vraiment d'autre enjeu devant nos Cours de Justice?

Bien sûr, les Barreaux des villes et des centres ruraux ont-ils, et c'est tout à leur honneur, suppléé jusqu'à maintenant à cette lamentable carence; bien sûr, continuent-elles d'être nombreuses les initiatives individuelles des avocats qui offrent gratuitement leurs services à l'occasion. Mais, entre l'immensité des besoins et ces réalisations, il existe un écart béant et sans cesse grandissant qu'il y a vraiment lieu de combler ou, à tout le moins, de rendre moins nocif et discriminatoire par l'édification d'un véritable système. Peut, entre autres, témoigner de la «pauvreté de l'assistance judiciaire» n'importe quel Vincentien qui a le moindrement l'oreille de ceux-là qu'il visite chaque semaine. Cette constatation, pour les raisons déjà retenues, ne s'applique pas à l'Ontario ni à la Colombie-britannique.

L'appareil judiciaire, ce sont les pauvres en grande partie qui l'alimentent, rarement comme plaignants, le plus souvent comme défenseurs. Comme parents, comme époux, comme acheteurs ou consommateurs, comme locataires, un jour ou l'autre, ils ont à y faire face. Bien des fois aussi, c'est comme accusés de délits ou de crimes. Leur pauvreté est la plupart du temps à la racine même de leurs troubles légaux.

Mais «devant la loi» que peut faire le pauvre qui, la plupart du temps ignore tout de «l'appareil judiciaire» et de son fonctionnement comme du reste de la «loi» elle-même ... qu'il est présumé connaître et dont la méconnaissance ou l'ignorance, pas plus pour lui que pour les autres, n'est une excuse?

A qui s'adressera, par exemple, la mère de famille lorsque son conjoint abandonne le foyer? De son côté, où se tournera le père de famille qui aurait une bonne défense à offrir à une action injuste intentée par son épouse? La vie à deux étant devenue vraiment insupportable, comment les époux pourront-ils légalement y mettre fin sans assistance, sans le secours d'un homme de loi? Par ailleurs, où l'un ou l'autre trouvera-t-il de quoi défrayer les frais élevés d'une action en séparation de corps ou d'un divorce?

Les implications légales résultant du fait qu'elle permet l'adoption de son enfant, la «fille-mère» ne doit-elle pas les connaître? Si elle le garde, ne doit-elle pas savoir également quels seront, pour elle et l'enfant, les «handicaps» légaux qui les attendent tous deux? Si cette même fille-mère désire, comme c'est son droit, intenter une action en déclaration de paternité au père de son enfant, n'a-t-elle pas non plus un grand besoin d'assistance et de services légaux?

Le délinquant, dont la famille est désintégrée par la misère domestique, n'aura-t-il pas lui aussi besoin d'aide et d'assistance légales, sans lesquelles il risque d'être stigmatisé pour la vie, ou de se transformer en criminel incorrigible?

Ce ne sont là, bien sûr, qu'un petit nombre de «facteurs» susceptibles d'amener le pauvre en face de la loi. Il y en a pourtant bien d'autres que l'on en finirait pas d'énumérer.

Le journaliste chevronné et de grande expérience, à qui partie de ce propos fort réaliste est emprunté, en énumère les principaux. (1) Voyons, si vous le voulez bien, ce qu'il a à dire en substance à ce sujet.

> Le prix exhorbitant du logement, comme le refus de louer à des familles «avec enfants», contribuent assurément à refouler les démunis vers les zones grises, vers les taudis. Trop souvent, hélas! Ceux-ci sont-ils par ailleurs amenés à louer des locaux dont le prix est hors de proportion avec leur capacité de payer, avec la conséquence désastreuse que l'on sait: expulsion, saisie de meubles ou de salaires ou les deux, quant tout ça n'est pas suivi de la perte de l'emploi, et ne devient pas le commencement d'un cheminement sur les sentiers conduisant derrière les barreaux.
>
> Les ventes «sous pression» à domicile d'objets la plupart du temps inutiles et hors de proportion avec les besoins réels du ménage ne sont-ils pas également un facteur d'endettement aboutissant lui aussi assez souvent devant les tribunaux:
>
> Ne peut-on en dire autant des contrats à tempérament, faits à des conditions souvent illégales et à des prix disproportionnés avec la valeur des marchandises achetées ou des services rendus? Ces contrats, en trop de cas, ne se terminent-ils pas par la reprise des choses achetées, la perte des argents versés, quand ce n'est pas par un jugement (le tribunal ne pouvant faire autrement) qui, en plus condamne à payer des frais élevés tant judiciaires qu'extra-judiciaires?

Et comment, par ailleurs, ignorer ici cet autre facteur de malaises sociaux, de pauvreté en particulier, qu'est le CRÉDIT FACILE, dont les vertus bienfaisantes, aguichantes même, sont chantées à la journée longue, sur tous les tons et toutes les gammes par les média d'information. Et, si encore, ces éternelles mélopées, l'on ne les servait pas à une société qui s'enlise dans l'hédonisme, à un point tel, soutiennent des penseurs de plus en plus nombreux, qu'il y a vraiment danger d'auto-destruction!

Cette parenthèse sur le CRÉDIT FACILE ne saurait être terminée sans la conclusion de notre journaliste sur ce point (la remarque sur la Société n'est pas de lui).

> «D'une part, l'on incite le pauvre à se sortir de sa misère et, d'autre part, on lui fournit tous les moyens d'y demeurer».

Aussi, pour ces raisons et motifs, la Société de Saint-Vincent-de-Paul—comme elle l'a fait du reste devant la Commission d'enquête

(1) «Le pauvre devant la loi» Paul Lachance, Le Soleil, mai 1968.

sur l'administration de la Justice criminelle et pénale au Québec, la Commission Prévost exprime-t-elle le vœu de voir les autorités gouvernementales concernées accorder à ce problème de la pauvreté de l'assistance judiciaire une attention prioritaire et réaliste et instaurer, là où la chose n'est pas encore faite, un véritable système d'assistance qui soit à la grandeur des besoins les plus immédiats en matières tant civiles que criminelles et pénales.

La Justice ne sera égale que si les moyens de l'obtenir sont égaux, concluait un éditorial récent qui citait l'ex-doyen de la Faculté de Droit de McGill, Me Maxwell Cohen:

> «Too often the poor see the law not as a friend but as an enemy, not as an aid but as an adversary, not as a remedy but as an obstacle».(2)

(2) Poor and the Law, éditorial récent, La Gazette.

Annexe "D"

Un pauvre parmi les pauvres: l'ex-détenu

les deux besoins fondamentaux
de tout ex-détenu à sa sortie
de prison:

une place *pour vivre*
une place *pour travailler* (I)

Une remarque préliminaire tout d'abord, si l'on veut bien. L'on ne saurait s'attendre à trouver dans les lignes qui vont suivre, une dissertation pédagogique ou savante sur le sujet en titre, mais uniquement des réflexions d'hommes ordinaires que sont les Vincentiens. Tout simplement, essayerons-nous de nous placer un peu dans la peau de l'ex-détenu pour tenter de le mieux comprendre et aussi pour nous permettre de mieux voir nos responsabilités à tous à son endroit.

Dans cette optique, nous examinerons un peu: qui sont les délinquants, pourquoi, de façon générale ils sont devenus tels, de quoi ils ont le plus besoin à leur sortie de prison, et à quoi normalement, ils peuvent s'attendre. Puis nous jetterons un vif coup d'œil sur une organisation plutôt récente et de nature à les aider à reprendre une vie normale.

Qui sont les délinquants?

Pour répondre à cette première question, comme aux autres du reste, nous emprunterons substantiellement le témoignage d'un juge chevronné, maintenant à la retraite, dès longtemps reconnu pour son humanisme, et pendant 25 ans, président national de la Société de Saint-Vincent-de-Paul au Canada.

> «Au cours de mes vingt-huit années de magistrature, disait-il, en abordant ce sujet, j'ai entendu bien des histoires de prisonniers. Dans leur diversité, elles ont presque toutes un *fond commun:* une vie de malheur, sans éducation, sans affection familiale, dans un milieu qui rendait l'honnêteté pratiquement impossible» (2)

A qui, à quoi attribuer les conditions de vie qui rendent quasi-fatale la délinquance?

Encore ici, c'est au même témoignage que nous demanderons une réponse:

> «Nous tous, directement ou indirectement, par action ou par omission, sommes responsables des conditions de vie qui rendent la délinquance quasi-fatale.
>
> Il y a des parents qui sont directement responsables de la déformation de leurs enfants. Il y en a d'autres qui ont démissionné devant leurs enfants, sous prétexte de ne pas les contredire.
>
> A ceci s'ajoutent, entre autres toutes les entraves à la stabilité familiale et éducationnelle que sont, par exemple, pour n'en nommer que quelques-unes: les feuilles, les films, les chansons pornographiques scandaleuses, dont le libre cours n'est aucunement entravé par la société.
>
> Il est aussi une telle chose que l'injustice sociale qui est une cause de criminalité. C'est par ailleurs un fait reconnu par tous les sociologues que la délinquance augmente en même temps que la misère.
>
> D'où il suit que notre devoir dans l'immédiat est de réparer en autant que la chose peut se faire, les conséquences de l'injustice sociale dont les détenus sont victimes. L'un de ces moyens sera d'offrir une main secourable au détenu à sa sortie de prison.»

Cette main secourable, Dieu sait si le détenu en a besoin!

Si un courant de sympathie s'établit assez facilement entre le détenu qui est en prison et le public en général, tel n'est pas du tout le cas lorsque le détenu sort du milieu carcéral, une fois sa peine purgée ou sa libération conditionnelle obtenue. C'est l'inverse qui se produit et l'antipathie fait place à l'autre sentiment. On a alors l'impression que, lorsque les détenus sortent de prison, ils commencent à devenir dangereux, qu'ils risquent de recommencer. L'on ne tient pas à s'en rapprocher et encore moins à leur venir en aide. On les considère un peu comme un «chien galeux».

Et pourtant, ainsi que le fait encore remarquer notre mentor, un grand nombre de ceux qui sortent de prison ont pris d'excellentes résolutions et tout ce qu'ils demandent, c'est que la société les aide à garder leurs bonnes résolutions.

Si,—oubliant ceux-là qui, au sortir de prison n'ont en tête que de continuer dans la voie qui les y a conduits, et pour qui leur séjour dans ce milieu n'a été employé qu'à faire des plans en vue de crimes futurs—l'on essayait de se mettre un peu dans la peau des détenus qui, ayant commis un délit et ayant réfléchi pendant leur détention, sortent vraiment décidés à reprendre la bonne voie!

Quels sont les sentiments qui lui remplissent l'esprit et le cœur au moment où il sort de prison?

Ce qui domine d'abord en lui, c'est la joie d'être libre. Loin d'être sans mélange, cependant cette joie est accompagnée de crainte et d'appréhension. Il se rend compte qu'un détenu sortant de prison est un *être diminué physiquement et moralement*. Même s'il a reçu une nourriture convenable, même s'il a profité de conditions hygiéniques raisonnables, il n'a pas trouvé en prison la possibilité d'entretenir ses forces physiques. Le manque de travail et d'exercice ont diminué ses forces. Pendant des mois, peut-être des années, il a été privé de sa liberté et n'a pu s'auto-discipliner. Il a le sentiment d'être un homme en qui on n'a pas confiance et ce qui n'est pas pour améliorer sa situation, il n'a plus confiance en lui-même.

Si l'ancien détenu est ainsi diminué, il rencontrera nécessairement des difficultés sérieuses de reclassement dans la société,

difficultés d'autant plus conséquentes qu'à sa sortie de prison, il est sans.argent ou presque et que, pour toute introduction auprès d'un éventuel employeur, il n'a rien d'autre à offrir que le dossier *judiciaire* qu'il vient de fermer.

«Fermer» n'est certes pas le terme approprié dans ce cas. Jusqu'à ces tout derniers mois, c'est toute sa vie, voir même après sa mort qu'il continuait de traîner ce boulet qu'est son *dossier judiciaire*.

Jamais fermé, celui-ci pouvait toujours être invoqué contre lui. Tout récemment, toutefois, pareil état de choses a changé. Les autorités fédérales–qu'il convient assurément de féliciter pour ce geste humanitaire, comme d'ailleurs pour maintes autres réalisations de nature à aider à se relever celui qui a trébuché et veut se relever (3)–ont, en effet, très sensiblement réduit la portée tracassière vraiment nocive d'un tel dossier.

Il y aurait bien d'autres remarques à faire sur les handicaps de l'ex-détenu, *l'impossibilité* pour lui, par exemple, d'obtenir le *cautionnement* ou «*bond*» qu'exigent la plupart des employeurs.

Mais, arrêtons-nous plutôt à ce que peut être son habitat au sortir de prison. S'il est marié et, si au cours de son emprissonnement, sa femme, comme cela arrive souvent, l'a abandonné, où se réfugiera-t-il, où trouvera-t-il de quoi se nourrir? Chez des parents, des amis, lorsque ceux-ci ne lui auront pas eux-mêmes tourné le dos? Peut-être, mais pour combien de temps?

S'il n'est pas marié, la situation ne sera généralement guère plus encourageante. Celui qui a déshonoré la famille ne peut la réintégrer dans bien des cas. Si, par ailleurs, le foyer est peu propice à la conduite d'une vie normale, s'il est de ceux entrevus antérieurement, il vaudra mieux pour lui de n'y pas retourner, pour peu qu'il ait de bonnes dispositions en tête et ne demande qu'à être aidé à les tenir.

Voilà donc quel est le sort du détenu à sa sortie de prison. Il a de beaux sentiments, de la joie, de l'espoir, de la bonne volonté. Il a par surcroît l'impression d'avoir «payé sa dette à la société», pour employer la pensée du milieu. Mais il a aussi conscience de ses faiblesses. Il est conscient de tout ce qui l'attend. Bref, c'est un être qui va se trouver devant des difficultés exceptionnelles avec des possibilités réduites et, par surcroît, avec un manque quasi total de confiance en lui. S'il a le bonheur de pouvoir compter sur une famille qui consente à le recevoir et à l'aider à se reclasser, il ne tardera sans doute pas à reprendre le bon chemin, la bonne direction. Mais, n'est-ce pas là hélas! le lot d'un petit nombre, d'un très petit nombre? Mais les autres, tous les autres, le grand nombre, qu'adviendra-t-il d'eux?

Une maison de famille, un foyer

La toute première nécessité pour les autres, tous les autres, le grand nombre, c'est donc de trouver un gîte et couvert.

Sans doute, il existe bien des institutions, comme l'Armée du Salut, la Société John Howard, et maintes autres de même caractère, mais les facilités qu'elles offrent et qui vraiment rendent d'immenses services, ne répondent pas aux besoins de l'ex-détenu, à sa sortie du milieu carcéral.

Ce qu'il faut, de toute nécessité, ce sont des centres spécialisés de transition (half-way houses) qui reçoivent les détenus à leur sortie de prison, un foyer qui leur offre un peu de cette chaleur humaine dont ils ont tant besoin, et qui en outre, avec l'aide de travailleurs sociaux spécialisés, les préparent peu à peu à reprendre une place normale dans la vie.

Utopie que tout ça? Rêve en couleur qu'un tel centre? Autrefois, peut-être, maintenant, non. C'est une réalité (4).

Il existe, en effet, des centres de transition (half-way houses) dans plusieurs villes américaines, depuis plusieurs décades déjà. Il en existe même au Canada, à Winsor, Ontario, par exemple ou depuis 1962, le révérend T. N. Libby dirige la première maison du genre, qu'il a lui-même fondée.

Que nous le voulions ou non, tous et chacun de nous sommes le gardien de nos frères . . . l'ex-détenu non excepté!

Ils ont compris ça, tout ça ceux qui se sont imposé la tâche ardue et combien pénible de mettre sur pied et de maintenir de tels foyers, de tels centres de transition à l'intention de celui qui a trébuché et veut se relever.

Ils ont compris également qu'un criminel qui récidive le fait tuojours aux dépens de quelqu'un, et que, partant, notre protection à nous tous, comme l'intérêt du détenu, nous commandent de nous occuper de lui.

Une expérience-pilote: La Maison Painchaud

Dans le but de rencontrer le premier des deux besoins fondamentaux de tout ex-détenu à sa sortie de prison, la Maison Painchaud ouvrait officiellement ses portes le 8 décembre 1967. Elle y reçoit ceux qui n'ont pas de foyer ou encore ceux dont le milieu familial n'est pas propice.

Une corporation l'opère sous la raison sociale de «La Maison Painchaud Inc.». Le nom Painchaud est celui du fondateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Québec.

L'œuvre elle-même a été conçue et réalisée par la section diocésaine de Québec de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui a payé les frais d'aménagement de la bâtisse qu'elle occupe à titre de locataire depuis lors, à 1 rue Simard, Québec. Elle est née dans les jours suivant le colloque de mars 1967, dont il a été question antérieurement.

Ont coopéré à son établissement les œuvres et services qui avaient participé à ce même colloque de même que plusieurs autres personnalités. Il y a lieu de reconnaître ici l'apport puissant accordé à la promotion de l'idée et de l'œuvre elle-même par tous les massmedia de la Vieille Capitale (5).

Reconnue comme institution d'assistance publique par arrêté ministériel du Conseil exécutif de la province de Québec, l'œuvre reçoit depuis 1968, un «per diem» qui lui permet d'opérer.

Elle est sous la direction des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul. Le directeur-exécutif est le Frère Étienne Després, alors que le Père Raoul Cyr agit comme aviseur.

La sélection des détenus est faite par le Service de Réadaptation Sociale Inc., dont les employés sont des travailleurs sociaux professionnels. Ces spécialistes travaillent par la suite à la réhabilitation des ex-détenus, et ce, en étroite collaboration avec le directeur-exécutif de l'œuvre. Le Service de Réadaptation Sociale (S.R.S.), fondé en 1946 par un groupe de citoyens de la ville de Québec, et subventionné en bonne part en vertu du programme fédéral-provincial en matière d'hygiène mentale, dispense ses services depuis sa fondation aux délinquants jeunes et adultes des deux sexes.

En plus d'un service de placement, la Maison Painchaud a mis sur pied, grâce à l'initiative de son aviseur, le Père Cyr, un atelier protégé maintenant connu sous le nom de «Les Établissements du Gentilhomme». On n'y emploie que des ex-détenus et l'un d'eux a la direction de l'entreprise. Une corporation distincte a, par la suite, été formée. A l'origine, celle-ci se limitait au rembourrage de meubles. Par la suite un atelier d'ébénisterie a été ajouté de même que quelques autres, que l'on espère voir se développer et grandir.

La Maison Painchaud Inc. est membre de St-Léonard Society of Canada, qui a son siège social à Windsor, Ontario, et groupe les centres de transition (half-way houses) suivants déjà en opération:

St Leonard's, Windsor
Dysmas House, Kingston
St Leonard Society of Brant
St Leonard's (Peel)
St Leonard's, Sudbury
St Leonard's, Toronto
St Leonard's, London, Ont.
St Leonard Society Halifax, Dartmouth
La Maison Painchaud, Québec, P.Q.
St Leonard's Society, Vancouver

Plusieurs autres, soit huit au moins, sont en voie de réalisation, dont une à Bramalea, Ontario, et qui est une initiative de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de l'endroit.

Depuis sa fondation, La Maison Painchaud Inc. a reçu environ 125 pensionnaires . . . dont le très petit nombre est retourné dans le milieu carcéral, les autres, la très grande majorité des autres ayant repris pour de bon, semble-t-il, la bonne direction.

En terminant ces simples notes, il convient assurément de redire au révérend T. N. Libby, fondateur de la Maison St-Léonard et de la Société canadienne du même nom, toute la gratitude de la direction et des membres de La Maison Painchaud. Son aide et ses conseils nous ont été précieux dès l'origine et continuent de l'être.

Références:

(1) *Jack Dalton*, LLB, fondateur et gérant-général de: Pioneer Fellowship House, Gearing House, Ronald Hall and Pioneer Industries Inc., qui se présente ainsi: Je *suis* un *alcoolique*, un *ex-détenu*, et un *avocat rayé* des cadres du Barreau.

(2) Palais Montcalm, Québec, mars 1967, colloque organisé par le Conseil Central (diocésain) de Québec de la Soc. de St-V.-de-Paul, section masculine et féminine, de concert avec le Ser. de Réadaptation sociale Inc., le représentant local du Serv. des libérations conditionnelles, le Conseil des Oeuvres et du Bien-Être de Québec, (COBEQ), Sujet: Notre responsabilité à tous face à l'ex-détenu. Discours d'ouverture du juge T. Tremblay, président national de la Soc. de St.-Vincent-de-Paul.

(3) L'honorable Ernest Côté, solliciteur général adjoint, de main de maître, en fait l'exposé dans les deux discours:

«Nouvelles directives du Service correctionnel», 30 janvier 1970 devant la Société Howard.
«Graduation de la première promotion du Centre de Criminologie de l'Université d'Ottawa, le 30 avril 1970».

(4) Le juge Thomas Tremblay—conclusions du discours d'ouverture au colloque de mars 1967, désigné à (2).

(5) Une mention toute particulière doit être faite à l'endroit de Paul Lachance, maintenant éditorialiste au journal «Le Soleil» qui, pendant des semaines, a mis ses talents à notre disposition, suivant en cela l'exemple d'Odilon Arteau, ex-éditorialiste à l'Action.

Annexe "E"

Commentaires du conseil central de Montréal

Chapitre 1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En 1970, alors que l'homme a posé le pied sur la lune, retrouver des situations de pauvreté et de misère tel qu'il s'en trouve ici au Canada est un non-sens et une réalité inacceptable. Hélas, des cas concrets nous ramènent à la réalité.

La pauvreté peut revêtir un certain caractère de relativité. Toutefois, lorsque l'on ne peut fournir à des individus ou à des familles le minimum vital, la pauvreté devient un fait absolu. La pauvreté c'est être malade sans pouvoir se faire soigner, c'est l'élève qui ne peut suivre ses classes adéquatement parce qu'il n'a pas suffisamment mangé, c'est l'homme qui marche à la recherche d'un emploi pour nourrir les siens; la pauvreté c'est de ne pouvoir loger, nourrir et vêtir sa famille convenablement, c'est de discontinuer des études réussies faute d'argent pour en payer les cours et les volumes, etc.

Chapitre 2. SOURCES D'INFORMATIONS.

Le Conseil Central de Montréal a puisé à même quatre sources d'informations:

a) Une enquête approfondie auprès de 137 familles présentement aidées par les conférences paroissiales:

b) une étude de 430 cas en tenant compte des besoins immédiats lors de la demande d'aide à la conférence;

c) les constations rúnies

1. d'un dirigeant du mouvement, de l'Exécutif;
2. d'une présidente de conférence profondément engagée en milieu défavorisé;
3. d'un officier permanent diplômé en service social; le tout intimement relié à des visites et à un travail dans le milieu auprès des familles.

d) la consultation (limitée) de certains rapports publics à la suite d'enquêtes sociologiques (secteurs publics et privés).

Chapitre 3. RÉSULTATS EN DONNÉES NUMÉRIQUES.

Brèves explications des résultats (enquête auprès de 137 familles):

Le pourcentage de 179.9% provient du fait que dans certains cas, deux ou plusieurs facteurs sont mentionnés.

Ce qui est décelé comme point capital est la débilité physique du père ou de la mère. Nous retrouvons dans presque tous les cas une situation sociale complexe où la débilité physique est combinée à un ou l'autre des autres facteurs. Il existe aussi une certaine analogie et un certain rapprochement entre les causes lointaines et immédiates décelées dans les 137 cas étudiés. Les problèmes familiaux et matrimoniaux au niveau de la demande immédiate se situent à 13.8% alors que dans les causes lointaines ils se situent à 23.3%. Les allocations insuffisantes ou l'assistance en attendant des secours officiels, dans la raison immédiate, représentent 51%; dans les causes éloignées 54%. Petit salarié: causes immédiates 4.8%, causes lointaines 8.7%.

La situation personnelle des gens qui ont répondu, leur fut acquise principalement dans des zones sous-développées, où l'animation sociale et la formation de comités de citoyens ont été particulièrement actives ces dernières années.

Chapitre 4. ANALYSE ET CONSTATATIONS.

La pauvreté nous apparaît dans tous les cas comme étant non seulement matérielle, mais elle découle d'un ensemble de facteurs d'ordre moral et psychologique qui constituent autant de cercles vicieux qu'il faut briser. Ils se résument au manque:

a) d'argent:

b) de conditions matrimoniales stables;

c) de vertus personnelles et civiques;

d) de motivation;

e) de scolarité et préparation adéquates.

Ces facteurs ont une influence les uns sur les autres à un point tel que si l'on agit massivement que sur un seul facteur à la fois, on ne constate aucun progrès.

L'analyse des causes principales de la pauvreté par ordre d'incidence est:

1. la débilité physique des parents. 47.7%

   Cette débilité tient à plusieurs facteurs.

   a) des conditions de vie durant l'enfance qui ont laissé à désirer;
   b) le manque de nourriture saine et complète;
   c) le manque de soins médicaux assidus et de remèdes lorsque requis;
   d) l'absence d'habitation convenable et salubre.

2. le manque de scolarité et de préparation au marché du travail. 42.5%

   Cette lacune peut être attribuée aux facteurs suivants:

   a) l'inaccessibilité à l'école pour un grand nombre;
   b) la tradition qui encourageait l'enfant à laisser l'école très jeune pour aller travailler soit en haute mer, en forêt, sur la ferme, ou dans les usines des grands centres, si ce n'était pas à l'épicerie du coin.
   c) le manque d'argent, relié à la tradition.

Cela conduit à une forte proportion de chefs de familles et d'individus, ayant moins de 25 ans, qui se retrouvent clients des services de bien-être parce qu'ils ne parviennent pas à se qualifier pour des emplois suffisamment stables et rémunérateurs.

Des raisons plus profondes et plus complexes s'ajoutent au facteur «tradition» et reposent sur le manque de ressources matérielles de la famille qui se voit dans l'obligation d'envoyer prématurément un enfant sur le marché du travail pour accroître les revenus familiaux.

De plus, l'enfant des quartiers défavorisés ne vivant pas dans les conditions propices à son épanouissement intellectuel, a tendance à prendre l'école en aversion (échecs scolaires nombreux, préparation scolaire insuffisante qui font de l'enfant un arriéré dès le départ). A cause de l'exiguité du logement, les conditions d'étude sont pénibles à la maison. Le manque d'orientation engendre un certain manque de motivation car, enfin, l'enfant qui est imitateur par nature, ne peut définitivement pas chercher à imiter ce qu'il ignore ou ce qu'il ne voit pas dans son propre milieu.

3. Les problèmes matrimoniaux. 23.3%

Si l'on inclut un certain nombre de cas de veuvage le 23.3% peut facilement être haussé de 5 à 10 points.

Ces problèmes ont des causes multiples. Presque tous les facteurs qui ont été relevés, pour n'en nommer que quatre: la débilité physique, l'alcoolisme, la paresse du père, le manque d'argent ont une incidence directe sur la fréquence des problèmes matrimoniaux et leur gravité.

Au départ, les gens défavorisés ne sont pas plus disposés à l'échec matrimonial que d'autres, mais comme ils se préoccupent moins, et avec raison, du rang social à perdre et de la réputation à sauvegarder, ils développent une indépendance beaucoup plus marquée vis-à-vis des voisins (entourage).

4. Insouciance du milieu. 10.9%

Par milieu, il faut entendre à la fois le milieu familial et le milieu social.

Des enquêtes sociales (tel le rapport Boucher) révèlent que l'on trouve des clans d'assistés sociaux au sein d'une même parenté; pour ces gens, il devient alors pratiquement normal de recourir à l'assistance sociale ou gouvernementale. C'est la mentalité de «quémendeur» que dénonce le rapport Boucher.

Pour ce qui est du milieu social, et ceci s'applique plus particulièrement aux zones grises des régions métropolitaines et à certains patelins reculés de faiblesse économique notoire, on est en face de groupes de familles qui collectivement vivent en marge de l'activité économique et de toutes autres valeurs motrices qui gravitent autour d'elle. Moins de 3% des familles questionnées trouvent leur situation normale; ou encore, plus de 97% des familles jugent leur situation anormale et rêvent de l'améliorer.

Les familles elles-mêmes sont relativement hésitantes lorsqu'il s'agit de suggérer des moyens pour améliorer leur situation.

21 p. 100 des familles ont déclaré souhaiter avoir du travail stable, 2 p. 100 une situation matrimoniale plus régulière, ou si l'on veut une vie conjugale plus heureuse, 18 p. 100 une hausse des allocations sociales, 2 p. 100 un meilleur salaire, 1 p. 100 divers moyens (soins médicaux, travail des enfants et de l'épouse, conseils d'un travailleur social, etc.).

5. L'alcoolisme. 10 p. 100 des familles questionnées.

Il s'agit ici d'une situation complexe, où très souvent des gens boivent pour oublier des problèmes et ils se créent davantage de problèmes en buvant. De toutes façons, des cliniques spécialisées et des services de prévention sont susceptibles d'aider les gens aux prises avec ce problème.

6. Paresse du père.

Parmi les gens paresseux de nature, un certain nombre sont psychologiquement non motivés au travail. A ce nombre s'ajoute un certain pourcentage d'individus qui ont perdu le goût du travail à cause de salaires dérisoires, de congédiements fréquents, d'insécurité au travail, d'exploitation éhontée et qui, tout compte fait, en viennent à préférer un chèque d'assistance sociale qui est plus sécurisant et plus sûr.

7. Transplantation en milieu urbain.

Ces cas comptent parmi les plus pénibles. Il s'agit généralement d'individus et de familles qui émigrent dans les grands centres urbains avec l'espoir d'y faire à nouveau leur vie. Hélas, leurs illusions sont vite estompées. En effet, ils sont doublement handicapés,

1. n'étant pas préparés au marché du travail, faute d'instruction et de formation académique et ne possédant pas la connaissance d'un bon métier;
2. ignorant totalement tout du rouage urbain, ce sont généralement des gens facilement exploitables par des usuriers, vendeurs à pression et autres gens du même acabit.

8. Personnes ayant des dossiers judiciaires, (voir notes de monsieur le Juge Gérard LeMay à ce sujet).

Chapitre 5. SOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS.

Débilité.

Manque de scolarité et de préparation au marché du travail.

L'on peut envisager la solution sous deux aspects: l'aspect préventif et l'aspect curatif.

Aspect préventif.

Reprenant les facteurs énumérés lors de l'analyse des causes, (voir page 3) il faut songer à des remèdes spécifiques à chaque cause énoncée; il faut promouvoir des conditions physiques aptes à susciter la fréquentation intéressée et efficace des jeunes à l'école; promouvoir le dépistage des malaises médicaux, créer des milieux désignés avec contrôle de la nourriture en qualité et en quantité, construire des logements salubres, aménager des parcs, favoriser les compétitions sportives, donner une préparation spécifique aux professeurs de ces zones avec une rémunération appropriée, contrôler et dépister les maladies et l'usage de la drogue.

La création de milieux désignés implique:

- des écoles avec les services parascolaires propres à une zone désignée;
- des institutions médicales (cliniques, hôpitaux);
- des centres d'informations et de référence;
- des centres culturels et de loisirs;
- une intégration des services communautaires essentiels dont les

efforts conjugués seraient parfaitement intégrés au milieu;

– une activité économique apte à favoriser l'embauche dans le milieu;

– des centres de service professionnel (avocats, consultations budgétaires, service social, psychologues, etc.)

– des institutions religieuses (églises, institutions religieuses avec pastorale adaptée).

L'Aspect curatif

La solution des problèmes du milieu n'a de valeur qu'en autant qu'elle est intégrée à un plan de relèvement social d'ensemble et que l'on fera participer les personnes impliquées, aux divers éléments de solution qui auront été préconisés et préparés pour eux.

Nous nous posons de sérieuses questions sur les résultats peu probants quoique coûteux, des programmes mis de l'avant par le Gouvernement Fédéral pour recycler les ouvriers en chômage et parfaire leur scolarité. Il semble que l'on ne tienne pas suffisamment compte des dispositions naturelles de l'individu et partant, de ses possibilités normales de réussite dans un métier ou une occupation quelconque.

Problèmes matrimoniaux

Nous laissons à la discrétion du Père David Lachance, aumônier du Conseil Supérieur, d'élaborer à ce sujet. Nous notons toutefois que ces problèmes sont la résultante d'un ensemble défavorable de situations dont plusieurs sont touchées du doigt dans ce mémoire.

L'insouciance du milieu

On ne peut pas traiter de cette question de l'insouciance du milieu sans l'aborder dans l'ensemble de la problématique sociale. On doit aborder plusieurs points et lutter sur plusieurs fronts à la fois. La nécessité d'une bonne coordination entre les efforts gouvernementaux et le secteur privé s'impose au départ. Il ne faut cependant pas se leurrer sur le temps nécessaire pour réhabiliter totalement un secteur donné.

Alcoolisme

Parmi les services professionnels, à la disposition d'un milieu (quartier) il devrait y avoir, soit dans les cadres d'une clinique médicale, soit à titre de service autonome, un centre de dépistage et de traitement de l'alcoolisme, travaillant en étroite collaboration avec les associations qui groupent les alcooliques tel que Alcooliques Anonymes, Lacordaire, SMASS, OPTAT, etc.

Paresse du père (il serait préférable de dire «insouciance»)

Un effort est à faire par le secteur privé, entre autre, une tentative plus soutenue de la part des syndicats à s'affilier de nouveaux groupes de travailleurs qui sont à la merci des employeurs. De la part des entreprises, une application plus consciencieuse de la loi du salaire minimum et plus d'attention aux besoins des travailleurs. Aux différents paliers des gouvernements, plusieurs mesures sont à envisager:

1. Le paiement d'un supplément de revenu aux travailleurs des secteurs marginaux et à ceux dont le revenu est susceptible de varier de façon alarmante à cause des intempéries.

2. L'intensification de l'application du programme des zones désignées de façon à y promouvoir l'économie et à enrayer le chômage.

3. D'autres solutions sont décrites un peu plus loin dans ce mémoire et concernent plus spécifiquement l'économique.

Transplantation en milieu urbain

Les bureaux régionaux de main d'œuvre et de bien-être devraient fournir une information adéquate aux personnes qui désirent et viennent habiter les grands centres.

Ce problème est étroitement lié au marasme qui prévaut dans le monde de l'agriculture, des pêcheries et des forêts, autrement dit à l'économie stagnante des zones reculées.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La majorité des personnes questionnées au cours des mois de mai et juin 1970 ont établi un lien de cause à effet, entre la période de récession que nous traversons (chômage, crédit) et leurs difficultés présentes.

Il est évident que si la pauvreté semble être le lot permanent d'un bon nombre de familles et d'individus, elle peut subir des fluctuations considérables dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps:

Un bon nombre de familles peuvent vivre au seuil de la pauvreté en période de grande prospérité, et se retrouver aux prises avec des difficultés inextricables, dès qu'il y a fléchissement de l'économie.

Dans l'espace:

Bon nombre d'études tentent à prouver qu'il existe dans un même pays des zones urbaines ou rurales de faibles activité et croissance économiques. On peut ici parler en termes de disparité économique. Il est évident que pour une multitude de raisons, la pauvreté, voire le paupérisme, sont plus susceptibles de naître et de progresser dans ces régions sous-développées.

Loi de la jungle:

Beaucoup de sociologues, de penseurs et de philosophes sont unanimes à donner raison à la jeunesse qui conteste la société contemporaine, dite de consommation, dans laquelle le signe du dollar a une valeur symbolique et pratique plus grande que la croix et la colombe.

Nous vivons à l'heure d'une course effrénée vers cette pseudoéfficacité qui permet aux entreprises de réaliser les plus grandes bénéfices. Non seulement la machine est-elle en train de déloger l'homme, mais la guerre sans merci que se livrent les grandes entreprises qui n'ont aucun respect des lois économiques (loi des Cartels) tue le petit commerce, élimine l'artisan et contribue à mettre à pied chaque année des employés honnêtes et consciencieux comptant de nombreuses années de service dévoué.

Comment on fabrique les pauvres de demain:

La phrase a tellement été utilisée que nous n'y portons plus attention; à savoir que le fossé ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres. La preuve, qu'on examine, d'une part, l'actif des grandes entreprises multimiliardaires et le portefeuille de leurs directeurs et principaux actionnaires et, d'autre part, le pourcentage croissant de la population dont le revenu annuel se situe en deçà de ce que les sociologues et les économistes appellent le seuil de la pauvreté ou encore le minimum vital. On pourrait croire, sans trop craindre de se tromper, que c'est toute la société qui est malade. Qui parviendra à la guérir?

QUESTIONNAIRE

Famille: (respectez l'annonymat: nom de famille seul) .....

Ville et Comté: ..... Province: .....

Conférence: ..... Conseil Particulier: .....

composition de la famille

Père ☐ ☐
oui non

Mère ☐ ☐

S'il s'agit d'une personne vivant seule marquez d'un X ☐

Nombre d'enfants à charge:

.....

QUESTIONNAIRE PROPREMENT DIT

1– Pour quelle raison immédiate, la famille (ou la personne) a-t-elle demandé de l'aide? chômage ☐, maladie ☐, allocation de Bien-être insuffisante ☐, usage de boisson par le père ☐, la mère ☐, lenteur des lois ☐, autres raisons

spécifiez .....

.....

2– Si la cause n'est pas immédiate, quelle serait la cause lointaine:

a) problèmes matrimoniaux ☐
b) alcoolisme, père, mère ☐
c) débilité physique du père ☐
d) " " de la mère ☐
e) manque de scolarité ☐
f) paresse (surtout du père) ☐
g) non préparé au marché du travail ☐
h) implantation récente en milieu urbain ☐
i) insouciance due au milieu ☐
j) dossier judiciaire ☐
k) conditions économiques défavorables autres: ☐ spécifiez

.....

.....

.....

.....

N.B. Vous pouvez marquer d'un (X) plusieurs cases, si, à votre avis, il existe plus d'une cause lointaine

3– La famille (ou la personne)

a) se complait-elle dans sa situation? oui ☐ non ☐

Expliquez .....

.....

b) Trouve-t-elle sa situation normale? oui ☐ non ☐

c) Sinon, à quels facteurs principaux attribue-t-elle sa condition non satisfaisante? .....

.....

.....

Quels remèdes suggère-t-elle pour corriger la situation: .....

.....

.....

4– La famille croit-elle

a) donner aux enfants *ce* dont ils ont besoin?

oui ☐ non ☐ – sinon, que manque-t-il?

.....

.....

.....

5– Résumez *en moins* de 50 mots ce que vous pensez du cas exposé:

.....

.....

.....

.....

Mémoire présenté au comité sénatorial spécial de la pauvreté par l'Institut d'urbanisme du Canada–juin 1970

1. *Objectif*–Ce mémoire a un double objectif: d'abord, illustrer l'intérêt que porte l'IUC à la question de la pauvreté au Canada, qu'il considère comme l'un des problèmes les plus urgents pour notre société. Deuxièmement, insister sur l'importance d'étudier en même temps les aspects économiques, sociaux et physiques de la pauvreté en recherchant globalement plutôt que séparément une planification économique, sociale et physique pour dominer et finalement éliminer la pauvreté.

2. *La pauvreté urbaine* est celle à laquelle s'intéresse particulièrement ce mémoire. En novembre 1968, l'IUC a soumis à la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbains un exposé dans lequel étaient discutées les questions d'ordre général relatives à la tendance à l'urbanisation qui s'accélère au Canada. (Le texte de l'exposé fait l'objet de l'Annexe A du présent mémoire). Il est évident que l'un des principaux problèmes que soulèvera la lutte contre la pauvreté au cours de la prochaine décennie sera le problème de planifier nos centres urbains, en expansion constante, de façon à ce qu'ils satisfassent mieux aux besoins des groupements défavorisés. Il est à espérer que la politique urbaine élaborée au Canada comprendra des programmes de lutte contre la pauvreté.

3. *Définition de la pauvreté*–La pauvreté est l'incapacité économique de créer ou de maintenir des conditions appropriées de logement, de nourriture, d'éducation et de soins médicaux, et l'impossibilité de se procurer les autres biens et services qui sont communément à la portée de la communauté ou de la société en général. La pauvreté est un état de privation relative dont la définition en termes absolus varie avec le lieu (selon qu'elle est urbaine ou rurale ou qu'elle dépend de ressources ou de conditions régionales particulières) et avec le temps (les personnes ayant un revenu fixe étant par exemple plus susceptibles de souffrir de la pauvreté en période d'inflation).

4. *Les catégories de pauvres*–Les personnes vivant dans la pauvreté constituent un secteur de notre société très hétérogène par la race, l'âge ou l'occupation. Du point de vue de la planification, on peut classer les pauvres en deux catégories: Les *quasi-pauvres,* qui réussissent à conserver leur indépendance financière mais dont le niveau de vie n'en est pas moins inférieur à celui de l'ensemble, et les chroniquement pauvres, qui constituent *les pauvres proprement dits*, dépendant entièrement de l'assistance publique et vivant dans des taudis.

5. *La catégorie des quasi-pauvres* peut comprendre, entre autres, les ouvriers qualifiés qui ont été déplacés par la technologie et dont les nouvelles possibilités d'emploi ne peuvent leur offrir un salaire et un niveau de vie comparables, les personnes qui n'ont pas reçu une instruction et une préparation suffisantes, qui travaillent pour de maigres salaires et qui sont la proie facile du chômage, les personnes appartenant à certains groupes raciaux minoritaires, sujets à la discrimination dans l'emploi et à des salaires inférieurs, les femmes chefs de famille, qui sont, elles aussi, sujettes à la discrimination dans l'emploi et à des salaires inférieurs, et enfin, les chômeurs, pour lesquels il n'existe ni possibilités adéquates d'emploi ni prestations de chômage adéquates.

6. *Les pauvres proprement dits* comprennent les personnes dont les ressources privées sont extrêmement limitées ou n'existent même plus et qui, pour diverses raisons, demeuront sans emploi pendant de longues périodes de temps. Il s'agit des personnes qui ne sont pas encore en mesure d'être employées (enfants à charge et mères abandonnées ou veuves ayant de très jeunes enfants), des personnes qui ne sont plus en mesure d'être employées (celles qui sont âgées ou atteintes de maladies chroniques ou graves), et des personnes partiellement employables, celles qui souffrent d'infirmités physiques ou mentales sérieuses et qui nécessitent des conditions de travail spéciales (par exemple des ateliers abrités pour les aveugles, les infirmes et les personnes souffrant de troubles émotifs graves).

7. *Conditions de la planification dans le cas des quasi-pauvres*–Par suite de leur situation, qui les défavorise sur le marché du travail, les quasi-pauvres sont extrêmement vulnérables en période de chômage aigu. Ce sont eux qui risquent le plus de perdre leur emploi ou de n'en pas obtenir et qui sont le moins aptes du point de vue financier à encaisser une période de chômage. Leurs gains limités tendent également à les rendre vulnérables en période de crise personnelle. Au cours de maladies, deuils ou difficultés financières particulières, la distinction entre le quasi-pauvre et le pauvre disparaît aisément. En considérant les besoins et les possibilités des personnes de cette catégorie, il convient d'insister sur des mesures préventives qui pourraient leur assurer une certaine sécurité et une certaine indépendance, au lieu qu'elles soient perpétuellement menacées de retomber dans l'indigence et la dépendance. On propose pour ce faire un plan en deux parties: d'abord l'accroissement des possibilités d'emploi, et ensuite la mise sur pied de programmes visant à améliorer les connaissances utilisables et à en enseigner de nouvelles.

8. *Accroissement des emplois*–On devrait s'efforcer de façon concertée de créer plus d'emplois pour les travailleurs défavorisés. Du point de vue de la planification physique, on pourrait faire beaucoup pour encourager les industries de forte densité d'emploi à établir dans les régions où sont concentrés les quasi-pauvres. Plus le groupe socio-économique est pauvre, plus il devient important que le lieu de travail se trouve près du lieu de résidence ou soit facilement accessible par transport public. D'un autre coté, on pourrait aussi trouver des logements peu coûteux dans les banlieues plus riches, près des industries. Il devrait incomber à l'industrie, et l'on pourrait peut-être l'encourager en ce sens, de créer des conditions de vie acceptables dans le cadre d'un plan régional ou communautaire général pour la région dont il s'agit. Peut-être pourrait-on offrir des subventions spéciales ou d'autres encouragements du genre aux industries qui sont prêtes à tenir compte des besoins d'emplois d'une collectivité d'emplois propres à offrir des salaires suffisants et des logements salubres.

9. *Les programmes d'amélioration des connaissances* sont le complément nécessaire des mesures multiplicatrices des emplois. Ils devraient dépasser le point de vue purement technique en encourageant et en aidant les personnes appartenant à un milieu socio-économique défavorisé à acquérir certains des atouts sociaux et intellectuels qui leur permettraient de mieux se défendre sur le marché du travail. Il est probable que des programmes éducatifs de ce genre profiteraient tout particulièrement aux jeunes ainsi qu'aux femmes qui, devenues mères, seraient mieux en mesure d'influencer leurs familles. Les programmes du type «Better Start» ou «Head-start», dont le but est d'aider les enfants d'âge pré-scolaire de familles défavorisées à mieux profiter de l'instruction élémentaire, semblent très prometteurs. Ces programmes ont de plus l'avantage d'encourager la participation des parents, leur offrant par le fait même de nouvelles possibilités d'éducation et même, dans certains cas, des emplois.

10. *Conditions de la planification dans le cas de la pauvreté proprement dite*—Pour considérer les mesures à prendre pour venir en aide aux personnes de cette catégorie, il semble nécessaire d'aborder le problème sous un angle curatif autant que préventif. Dans le cas de quelqu'un qui dépend nécessairement de l'assistance publique, l'un des problèmes majeurs qu'il doit résoudre, c'est qu'il conserve un niveau de vie réduit au strict minimum par un revenu fixe et insuffisant. Le logement constitue lui aussi un problème sérieux et persistant. Si beaucoup des personnes de cette catégorie ne peuvent être employées (les personnes très jeunes, âgées, atteintes d'incapacité grave ou chroniquement malades), beaucoup d'autres peuvent accomplir certains types de travail et ne désirent pas mieux, mais il leur faut une aide spéciale quant à l'apprentissage, et à la localisation des emplois. Dans les deux catégories de pauvreté que nous venons d'analyser, l'un des problèmes essentiels consiste à rompre le cycle de la pauvreté en offrant une aide et des possibilités spéciales aux jeunes pour leur permettre de mieux se défendre plus tard dans la société. Il semble y avoir quatre moyens principaux d'atteindre ce but:

11. *Révision du revenu fixe* pour mieux l'adapter au coût de la vie. En plus de mesures économiques spéciales, cela pourrait entraîner à long terme la tâche délicate de rééduquer le public pour lui faire voir la pauvreté comme une conséquence de certains aspects d'une société industrielle moderne (urbanisation, technologie en rapide évolution et chômage) dont le contrôle échappe souvent aux gens qu'elle affecte, et non comme le résultat d'une faute individuelle quelconque ou d'une faiblesse morale intrinsèque. L'attitude défavorable à l'endroit de la sécurité sociale, profondément ancrée dans le public, se réflète dans la politique et la législation de la protection sociale; il en résulte une tendance générale à fournir une aide financière minimum plutôt que suffisante aux personnes qui ne peuvent subvenir elles-mêmes à leurs besoins. On semble penser qu'une aide approprié saperait le moral et diminuerait l'incitation à se débrouiller soi-même. Un raisonnement de ce genre, qui rappelle les «Poor Laws», ne tient pas compte de ce qu'il est impossible pour certaines personnes de travailler et pour d'autres de trouver du travail. On oublie parfois aussi que de vivre avec le strict minimum incite peu à l'effort. L'une des principales raisons de cette attitude défavorable à l'endroit des pauvres est que certaines personnes ne comprennent pas la nature et l'ampleur de la pauvreté et des conditions socio-économiques qui lui sont associées. Un programme d'information du public sur la pauvreté serait très utile. Les efforts pour faire participer des gens d'âge et de niveau social divers à certains aspects des programmes de lutte contre la pauvreté pourraient engendrer une meilleure compréhension du pauvre en tant que citoyen plutôt que de simples statistiques ou des problèmes abstraits.

12. *L'établissement de logements peu coûteux* près des sources d'emploi et des transports, ainsi que l'amélioration et l'entretien de logements peu coûteux qui existent déjà, sont de la plus haute importance dans la lutte contre la pauvreté. Les effets nocifs qu'ont les logements inadéquats sur la santé physique et psychologique de leurs occupants ont déjà été étudiés et décrits par les sociologues et les personnes qui s'occupent d'assistance sociale. Ils affectent l'opinion qu'une personne a d'elle-même et de la contribution qu'elle peut apporter à la société. Des logements inadéquats peuvent atteindre gravement la capacité qu'ont les enfants et les jeunes d'étudier avec succès et de se comparer avec confiance et fierté à d'autres groupes plus favorisés.

13. *La rénovation urbaine* devrait s'intéresser non seulement à la transformation des zones de marasme mais aussi aux conséquences qu'ont ces améliorations physiques sur les personnes qui y habitent. L'amélioration de l'aspect physique des taudis ne devrait pas entraîner la destruction des logements peu coûteux et des possibilités d'emploi dont leurs résidents dépendaient, si l'on ne peut les remplacer avantageusement. Dans ce domaine, il est essentiel que les planificateurs physiques et sociaux établissent des objectifs communs et coordonnent leurs efforts pour s'assurer que l'élimination d'un quartier sordide n'incitera pas simplement ses habitants à en implanter un autre ailleurs. Il est très difficile mais néanmoins absolument essentiel de planifier *avec* les gens et pas seulement pour eux. Bien que la chose puisse être ardue et parfois même décourageante, on devrait s'efforcer de mettre au point des plans et des programmes qui tiendraient compte de la propre évaluation que fait un groupe de ses besoins et de ses problèmes les plus pressants. Cela pourrait entraîner des compromis moins attrayants du point de vue des normes idéales de conception et d'utilité, mais il convient de se rappeler que les besoins premiers des gens (en ce qui a trait à la sécurité économique et au sens de l'indépendance et de la participation à la société) doivent être satisfaits avant que ces personnes ne puissent apprécier et utiliser correctement des commodités physiques et culturelles généralement appréciées par des couches sociales plus favorisées. (L'Annexe B de ce mémoire donne un exemple de planification qui s'est faite pour des réserves indiennes dans un milieu urbain où l'on s'est efforcé de travailler en étroite collaboration avec les Indiens et d'adopter certaines de leurs idées).

14. *Les possibilités d'emploi pour les personnes partiellement employables* pourraient être intensifiées par des efforts coordonnés en ce qui a trait aux programmes de main-d'œuvre et d'utilisation des terrains. Des ateliers abrités pour les personnes physiquement ou mentalement handicapées peuvent avoir une valeur intrinsèque pour ces personnes autant qu'une valeur économique pour la société (l'Annexe C donne un exemple de projet d'atelier abrité et de complexe récréatif pour la région de Victoria, en Colombie-Britannique. On notera à ce sujet la coordination des efforts accomplis par les représentants gouvernementaux, les organisations privées de bien-être et les planificateurs sociaux). L'aménagement de garderies pourrait, avec la planification appropriée, satisfaire trois objectifs: les mères non mariées d'enfants en bas âge seraient en mesure de chercher du travail; l'administration de ces jardins d'enfants pourrait

procurer du travail à un certain nombre de personnes; enfin la garderie se prête volontiers à un programme d'éducation pré-scolaire du type Headstart, programme de grande valeur pour préparer les enfants moins favorisés à l'école élémentaire et à leur intégration au sein de la communauté en général.

15. *Des installations et services publics appropriés* devraient constituer un but essentiel dans l'aide aux familles à faibles revenus. On devrait s'efforcer non seulement d'en rendre la quantité et la qualité comparables à celles des services existant dans les régions urbaines plus favorisées, mais même de les rendre supérieures dans certains cas, en guise de compensation pour certaines des privations qu'entraînent les faibles revenus. Une importance particulière devrait être accordée aux services de santé physique et mentale préventifs, en vertu du rapport bien connu entre la pauvreté et la maladie physique et mentale. Des écoles et des parcs bien conçus associés à des programmes récréatifs et éducatifs spéciaux aideraient les enfants et les jeunes gens à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

16. *L'évaluation et la coordination des programmes actuels de lutte contre la pauvreté et des autres programmes fédéraux provinciaux d'assistance* sont à conseiller pour éviter la duplication des efforts et pour accroître l'efficacité de ces programmes. Avant de créer de nouveaux programmes, il conviendrait d'analyser les objectifs de ceux qui existent à l'heure actuelle et les possibilités de réaliser ces objectifs. Les rapports éventuels entre ces divers programmes devraient aussi être analysés afin d'en accroître la coordination.

Annexe A: Exposé de l'Institut d'urbanisme du Canada à la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain.

Annexe B: Étude de planification de la communauté indienne de Pauquachin, 1968.

Annexe C: Centre d'activité, région de Victoria, Colombie-Britannique.

Bibliographie

Conseil économique du Canada, *Cinquième et Sixième exposés annuels.*

Frieden, B. J. et Morris, R., Eds., *Urbanisme et politique sociale,* Basic Books Inc., New York, 1968.

Harrington, M., *L'Autre Amérique,* Collection Penguin, Baltimore, Md., 1963.

Hunter, D. R., *Les taudis: problèmes et solutions,* The Free Press of Glencoe, Collier-MacMillan, Toronto, 1964.

Kent, T. M., *Une politique sociale pour le Canada,* Policy Press, Ottawa, 1962.

Miller, S. M. et Rieseman, F., *Classe sociale et politique sociale,* Basic Books Inc., New York, 1968.

Parsons, K. H., La pauvreté dans ses rapports avec la politique de développement: comparaison entre les États-Unis et les pays sous-développés: *Land Economics,* V. XLV, Nº 1, fév. 1969.

Porter, John, *La Mosaïque verticale,* Les Presses de l'Université de Toronto, 1965.

Reiner, J. S. et Reiner, T. A., «Pauvreté urbaine», Journal de l'*Institut américain des urbanistes,* Vol. 31, Nº 3, 1965.

Thompson, V. R., *Préface à une économie urbaine,* Les Presses John Hopkins, Baltimore, Md., 1965.

Association canadienne des Géographes, Division de l'Ouest, séminar à l'Université de Victoria, C.B. «La pauvreté à Victoria», 4 avril 1970—enregistrement sur bande magnétique de participants à faibles revenus.

Mémoire présenté au comité sénatorial de la pauvreté par l'association manitobaine* de l'Institut d'urbanisme du Canada —avril 1970

1. *Objectif*

Ce mémoire a pour but d'analyser le rapport entre la pauvreté urbaine, à laquelle s'intéresse particulièrement le Comité spécial du Sénat, et le *système urbain physique*, auquel se sont de tout temps intéressés les urbanistes. Nous espérons par cette analyse jeter un peu de lumière sur le développement des politiques urbaines visant à amener une réduction de la pauvreté dans les villes et une amélioration du niveau de vie urbain, et aussi sur la contribution que les planificateurs peuvent apporter à la réalisation de ce but.

2. *Définition de la pauvreté*

La pauvreté est un état de privation relative des possibilités d'auto-réalisation. En prenant une communauté donnée à un moment donné, on peut définir la pauvreté en des termes absolus fondés sur la notion générale de la subsistance que possède cette communauté. Telle est la définition de la pauvreté qui a été donnée par le Conseil économique du Canada. Si l'idée d'une valeur absolue en dollars en tant que ligne de démarcation est pratique pour établir une politique dans ce domaine, il convient toutefois de se rappeler que l'argent n'est pertinent ici que s'il détermine l'accès à des possibilités qui permettent des activités valables du point de vue humain. Un revenu faible devrait être considéré comme le symptôme plutôt que la cause de la pauvreté.

3. *Dimensions multiples de la pauvreté*

La privation relative des possibilités peut se mesurer dans bien des dimensions, dont la première et la plus évidente est la dimension économique. Dans la mesure où les possibilités doivent être achetées sur le marché, on peut mesurer la pauvreté par l'étendue du revenu disponible et de l'actif d'une personne. L'inégalité d'accès aux services fondamentaux tels que l'aide juridique, les soins médicaux, l'apprentissage d'un métier et surtout l'éducation ajoute une autre dimension à la pauvreté. La voix du pauvre a généralement fort peu de portée dans l'arène politique.

La possibilité d'une participation politique constitue une autre dimension vitale de la pauvreté, puisque la distribution du bien-être dans notre société dépend de plus en plus des décisions politiques. La dernière dimension porte sur des éléments moins matérialistes comme le statut social et l'image qu'on se fait de soi-même. La perpétuation de cette image engendre la culture de la pauvreté. Les quatre dimensions que nous venons de mentionner sont donc d'ordre économique, politique et socio-psychologique en plus de celle qui permet l'accès aux services urbains de base.

4. *Tendance à l'urbanisation*

On estime que plus de 80 pour cent de la population canadienne vivra dans des centres urbains de 1,000 habitants et plus d'ici cinq ans. Cela laisse supposer que le problème de la pauvreté dans l'avenir immédiat du Canada aura un caractère essentiellement «urbain». Même dans une région pauvre, la majorité des pauvres vivront dans les centres urbains établis dans cette région. Le succès des efforts que nous accomplissons en 1970 pour réduire la pauvreté au Canada dépend donc largement de notre compréhension de ce que nous pourrions appeler «la structure des possibilités urbaines».

5. *Structure des possibilités urbaines*

L'existence de la pauvreté consacre l'échec de l'une des fonctions essentielles des centres urbains. Partant de ce principe, le but de la lutte contre la pauvreté devrait être de créer dans la ville des conditions structurelles donnant à tous ses habitants des possibilités d'auto-développement égales. Cela engendre des stratégies visant à modifier les institutions plutôt que les individus. Il est pertinent de dire que la façon traditionnelle de procéder des services de bien-être en ce qui a trait au problème de la pauvreté est de modifier les individus en leur procurant des services spéciaux. Ces deux stratégies devraient se compléter l'une l'autre, un peu à la façon du rapport qui existe entre la médecine préventive et la médecine curative.

6. *Milieu physique*

La structure des possibilités urbaines est reliée dans une large mesure aux dispositions urbaines physiques dont les planificateurs sont les premiers responsables. Les possibilités d'emploi sont limitées par les distances et les moyens de transport. La répartition des divers services urbains selon les différents secteurs n'est pas équitable. Un logement pauvre, en plus d'arracher une bonne part des faibles revenus d'un pauvre, devient de plus une extension de l'image que le pauvre se fait de lui-même. Quoi qu'il en soit, on sait encore peu de choses sur ce lien entre la structure des possibilités urbaines et le milieu physique urbain.

7. *Rénovation urbaine*

Le fait que la rénovation urbaine n'ait pas réussi à améliorer le niveau de vie dans les villes canadiennes est un excellent exemple de notre connaissance insuffisante de ce lien dont nous venons de parler. La rénovation urbaine telle que nous nous la représentons aujourd'hui s'oriente plutôt vers l'apparence physique que vers l'auto-développement des gens. Un nouveau concept de rénovation urbaine au moyen d'une participation locale devrait être mis en œuvre pour améliorer le niveau de vie dans les secteurs défavorisés de la ville, et ce concept ne devrait pas se limiter aux seules améliorations physiques mais s'étendre à toutes les dimensions de la pauvreté.

8. *Logements publics*

Les programmes de logements publics sur une grande échelle ont souvent fait l'objet de critiques à cause de leur aspect institutionnel et du peu de considération qu'ils attachent au genre de vie de leurs

*J. Lehrman, secrétaire-trésorier, Faculté d'architecture, Université du Manitoba, Winnipeg 19.

résidents. L'objectif ultime du logement public ne devrait pas être tellement de fournir des logements «convenables et salubres» aux personnes à faibles revenus que de leur donner la possibilité de participer au courant principal de notre système économique grâce à l'auto-développement. La structure des possibilités urbaines dépend non seulement de logements convenables et salubres mais aussi de toute une gamme de services de soutien tels que jardins d'enfants, garderies, centres d'apprentissage etc. Il est absolument essentiel que tous les efforts accomplis pour éliminer la pauvreté soient coordonnés.

9, *Coordination*

L'une des conditions premières du succès d'un programme de lutte contre la pauvreté est la coordination des diverses mesures qui s'y rapportent. La coordination dans une région donnée est l'un des principaux soucis des planificateurs. Même si notre connaissance actuelle des rapports entre la structure des possibilités urbaines et le système urbain physique laisse beaucoup à désirer, *nous sommes d'avis que cette coordination à l'échelle régionale en vue d'une structure fournissant des possibilités équitables constitue la clé du succès à long terme de notre programme de lutte contre la pauvreté.*

10. *Cartes*

Les deux cartes suivantes illustrent la nécessité absolue d'une coordination à l'échelle régionale des efforts de lutte contre la pauvreté. L'une des principales raisons en est la répartition inégale de l'incidence de la pauvreté dans une région urbaine donnée.

11. *Carte nº 1*

La carte nº 1 montre la répartition géographique des revenus par familles dans les secteurs recensés de la région de Winnipeg selon le rencensement de 1961. Les régions sombres délimitent les 15 secteurs les plus pauvres relativement aux revenus familiaux. La population vivant dans ces secteurs représentait approximativement 10 pour cent de la population totale du Winnipeg métropolitain. Les régions striées délimitent les 15 secteurs recensés les plus riches relativement aux revenus familiaux. La population vivant dans ces secteurs représentait approximativement 17 pour cent de la population totale du Winnipeg métropolitain. L'aspect général de la répartition des revenus dans la région métropolitaine illustré sur la carte nº 1 n'a pas varié sensiblement depuis le recensement.

12. *Carte nº 2*

La carte nº 2 montre la répartition géographique des principaux hôpitaux publics et des institutions d'enseignement post-secondaire, illustrant la distribution inéquitable des services urbains essentiels. Les pâtés représentent une forme généralisée de la carte nº 1.

1. W. Bloomberg Fils et H. J. Schmandt ed. *Pouvoir, Pauvreté et Politique urbaine* (Beverly Hills, Californie: Publications Sage, 1968) p. 24.

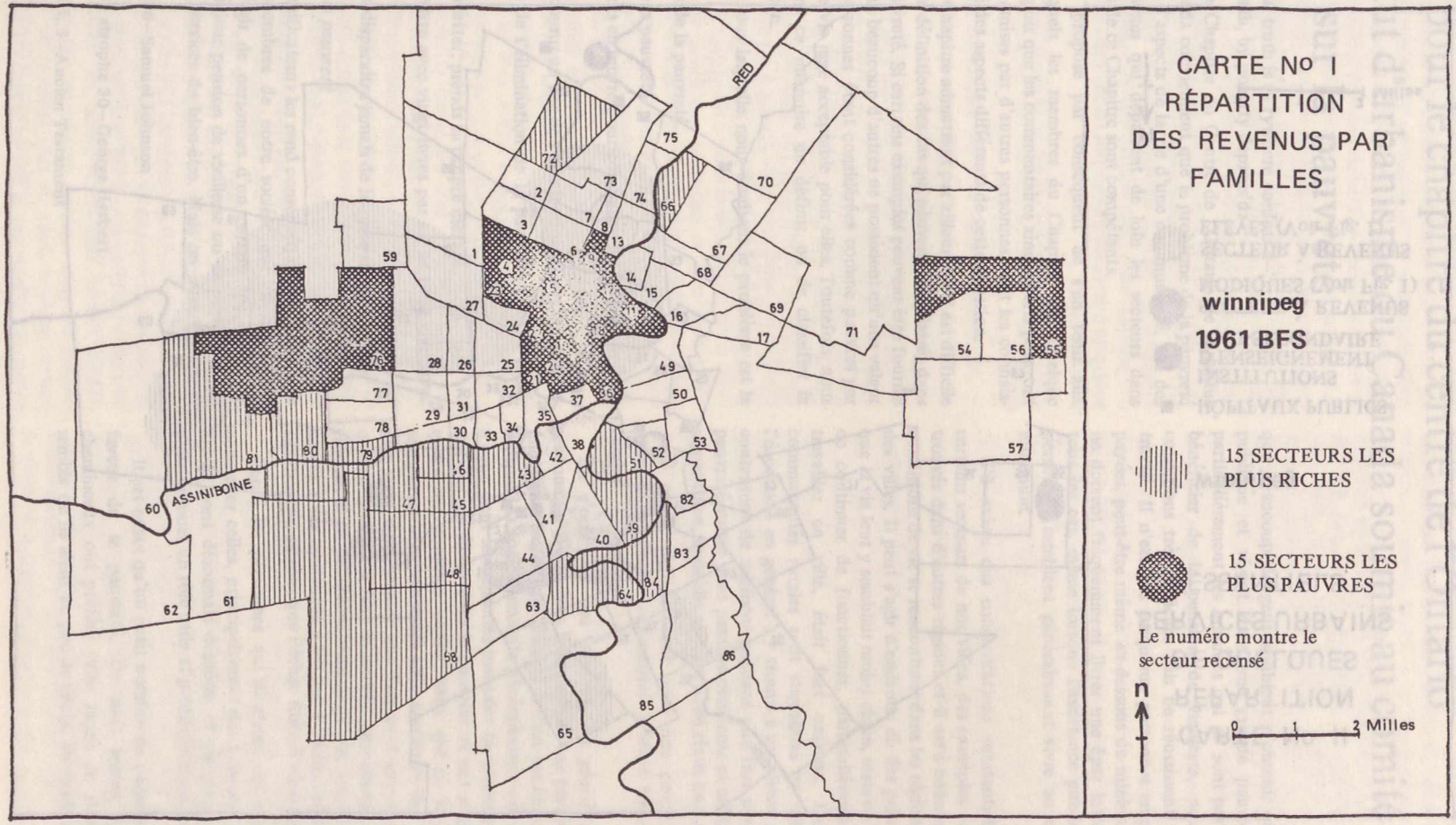
RED
ASSINIBOINE
CARTE Nº I
RÉPARTITION
DES REVENUS PAR
FAMILLES
winnipeg
1961 BFS
15 SECTEURS LES
PLUS RICHES
15 SECTEURS LES
PLUS PAUVRES
Le numéro montre le
secteur recensé
n
0 1 2 Milles

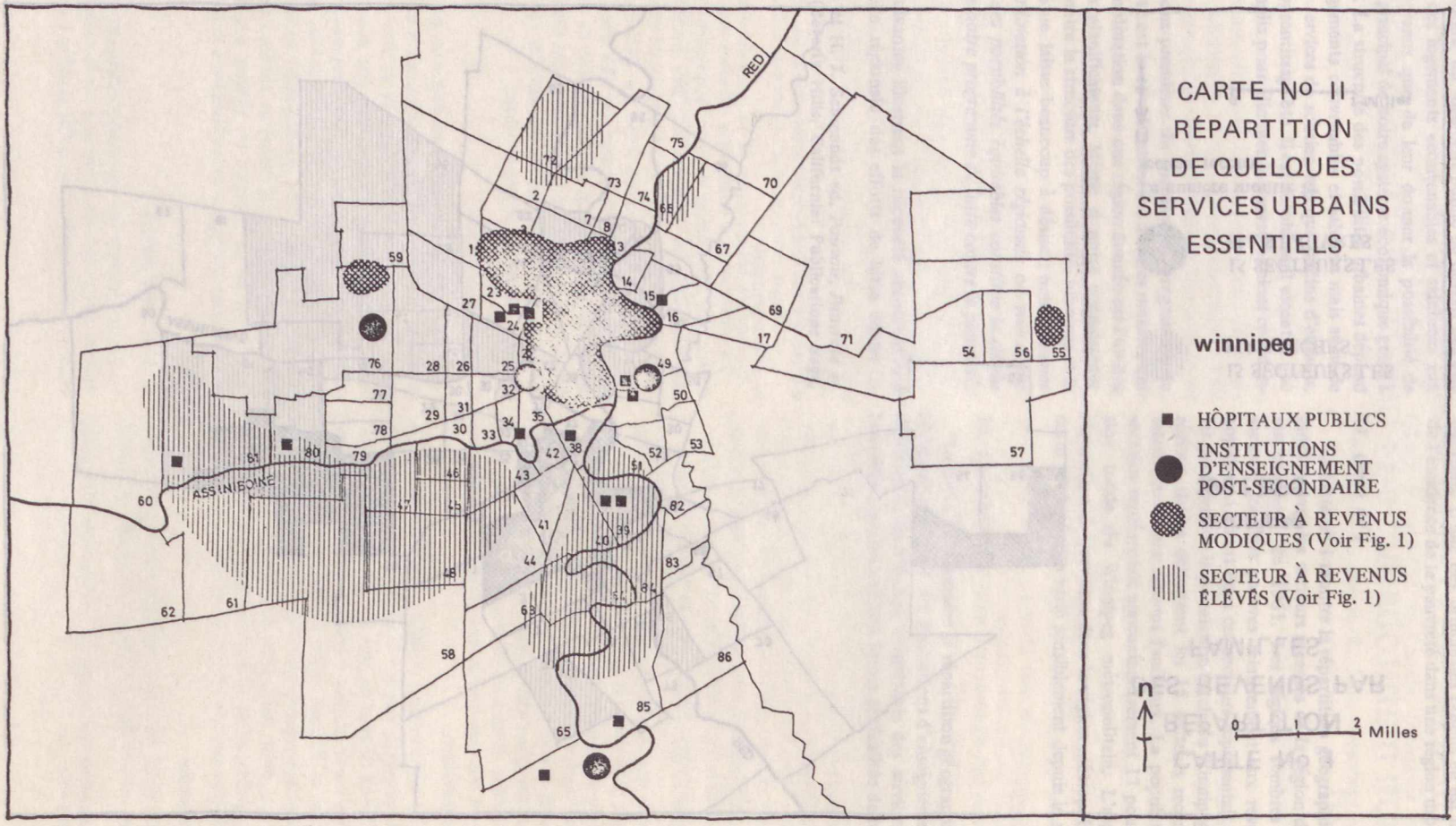
RED
ASSINIBOINE
CARTE Nº II
RÉPARTITION
DE QUELQUES
SERVICES URBAINS
ESSENTIELS
winnipeg
HÔPITAUX PUBLICS
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE
SECTEUR À REVENUS MODIQUES (Voir Fig. 1)
SECTEUR À REVENUS ÉLÉVÉS (Voir Fig. 1)
N
0 1 2 Milles

Mémoire pour le chapitre du centre de l'Ontario de l'Institut d'urbanisme du Canada soumis au comité du Sénat sur la pauvreté

«This mounful truth is ev'rywhere confess'd–
Slow rises worth, by poverty depress'd»[1]

Les membres du Chapitre du Centre de l'Ontario de l'Institut d'urbanisme du Canada conviennent que le problème de la pauvreté touche à beaucoup d'aspects de la vie d'une communauté. Il a des ramifications complexes qui dépassent de loin les secteurs dans lesquels les membres de ce Chapitre sont compétents.

Ce mémoire se propose par conséquent de s'en tenir aux domaines dans lesquels les membres du Chapitre ont quelque expérience, dans l'espoir que les commentaires ainsi offerts pourront compléter les idées émises par d'autres personnes dont les connaissances s'appliquent à des aspects différents de cette question.

Les membres du Chapitre admettent par ailleurs qu'il est difficile de donner même une définition des cas qui peuvent être classés dans la catégorie de la pauvreté. Si certains exemples peuvent être fournis dans leur sens absolu, beaucoup d'autres ne possèdent qu'une valeur relative–certaines personnes étant considérées comme pauvres par rapport au niveau de vie jugé acceptable pour elles. Toutefois, nous ne tentons pas dans ce mémoire de définir ou de classifier la pauvreté de cette façon.

La classification sous laquelle nous étudions le problème est la suivante:

1. Prédominance de la pauvreté.
2. Conditions de la pauvreté.
3. Programmes mis en œuvre pour combattre les conditions de la pauvreté.
4. Problèmes encourus en vue de l'élimination de ces conditions.
5. Conséquences de l'élimination de la pauvreté pour la planification.

«Évite de t'endetter; prends ta propre mesure.

Qui ne peut vivre avec vingt livres par an ne peut vivre avec quarante.»[2]

«Le pauvre ne disparaîtra jamais de la surface de la terre.»[3]

1. *Prédominance de la pauvreté*

Le travail des planificateurs les rend conscients des problèmes du grand nombre de membres de notre société qui vivent dans la pauvreté. Il peut s'agir de personnes d'un certain âge qui n'ont d'autres revenus que leur pension de vieillesse ou de personnes qui reçoivent l'aide des services de bien-être. Mais on note également que beaucoup de gens semblent n'obtenir que peu ou pas d'aide publique et vivent dans une grande pauvreté. Les célibataires, particulièrement les hommes qui ne sont pas encore en mesure de bénéficier de la pension de vieillesse, peuvent vivre dans des conditions très difficiles s'ils ne réussissent pas à se procurer du travail. Il n'est pas jusqu'aux personnes employées mais très peu payées, peut-être même au-dessous du minimum fixé par la loi, qui ne doivent fréquemment livrer une âpre lutte pour survivre. Dans tous les cas, même lorsque l'assistance publique entre en jeu, ces personnes semblent généralement vivre au niveau de subsistance minimum.

S'il existe des concentrations substantielles de pauvres dans certains secteurs de nos villes, des exemples peuvent également être trouvés dans d'autres régions et il est à noter que certaines des pires conditions de vie se rencontrent dans les régions rurales, à l'extérieur des villes. Il peut s'agir d'endroits où des gens se sont établis parce que la vie leur y semblait moins chère, mais où ils se sont aperçu que de continuer de fonctionner, particulièrement s'ils doivent aller travailler en ville, était fort onéreux. Dans d'autres cas, les communautés rurales sont stagnantes ou même en régression et l'économie en général s'y trouve à un niveau si bas que les gens se contentent de subsister pendant que leur communauté expire. La pauvreté rurale peut paraître plus lente et même posséder un certain romantisme, mais elle est tout aussi réelle que celle des villes.

Il existe probablement aussi une proportion plus élevée de pauvres subvenant eux-mêmes à leurs besoins dans les régions rurales.

En s'occupant des pauvres, les planificateurs apprennent à reconnaître les qualités humaines de ces personnes. On y rencontre une grande variété de gens, et il n'est pas étonnant d'y trouver ceux auxquels la société accorde généralement une grande attention. Il y a ceux dont les capacités mentales ou physiques sont limitées; ceux qui ont été élevés dans la pauvreté et ont maintenu le genre de vie qu'ils ont toujours connu; ceux qui ne savent pas comment se comporter dans la société pour améliorer leur sort. Mais il y a aussi une sorte de désespoir que l'on peut exprimer peut-être en disant qu'une société où tout le monde peut réussir n'a jamais encore été conçue. Il est presque inévitable qu'une société dont la gamme va du succès à une extrémité à l'échec à l'autre, connaisse une proportion significative de gens que l'échec force à vivre dans la pauvreté.

Parmi les personnes qui illustrent cet aspect du problème, on peut citer celles, principalement des hommes, dont les capacités de travail sont désormais désuètes et qui risquent de ne jamais plus pouvoir jouer un rôle utile et profitable dans la société.

Il est exact qu'un petit nombre de personnes semblent opter en faveur de la pauvreté. De tout temps, les vagabonds et les chemineaux ont préféré cette façon de vivre, même si parfois il semble qu'ils aient eu peu de choix. Ils vivent en marge de la société

---

[1] «London», Ligne 176–Samuel Johnson

[2] «The Church Porch» strophe 30–George Herbert

[3] «Deutéronome» VIII, 3–Ancien Testament

mais ne lui font généralement pas de tort et ce genre de vie peut être toléré en tant que soupape de sureté pour certains individus aux besoins quelque peu excentriques.

On a beaucoup dit et beaucoup écrit sur les habitués du bien-être qui ont pris pour principe de vivre aux dépens des services d'assistance. De telles personnes existent sans doute, mais leur nombre est très réduit. Il s'agit d'un genre de vie que les gens préfèrent éviter, à condition qu'ils apprennent à le faire avant de ne plus avoir d'autre choix. Peu de gens semblent pouvoir considérer ce genre de vie comme acceptable.

Ces dernières années, une nouvelle classe de pauvres a vu le jour parmi les éléments rebelles de notre société, les hippies ou autres groupements du genre, qui refusent de se donner aucun mal pour améliorer leur situation économique. Jusqu'à un certain point, ces personnes semblent suivre les traditions des rebelles d'antan, mais elles sont probablement plus un reflet de la société opulente de notre époque, dans laquelle elles peuvent vivre relativement bien sans avoir à utiliser les moyens normaux de gagner leur vie. Généralement, ces personnes savent comment s'adapter à la société de cette façon qu'elles ont elles-mêmes choisie.

Tous ces groupes de pauvres volontaires sont toutefois assez peu importants si on les compare au grand nombre de personnes qui sont pauvres parce qu'apparemment c'est le sort qui leur est réservé dans notre société.

2. *Conditions de la pauvreté*

«Vivant de la main à la bouche»[4]

Les planificateurs apprennent très vite à connaître les conditions dans lesquelles vivent les pauvres, particulièrement lorsqu'ils étudient les problèmes de rénovation urbaine. Il ne fait aucun doute que la façon dont les individus ou les familles pauvres vivent varie beaucoup selon l'attitude et les efforts accomplis par ces personnes. Certaines tiendront leur maison propre et ordonnée, et en feront parfois même une demeure attrayante, tandis que d'autres vivront dans la saleté. Mais il n'est pas douteux non plus que la pauvreté rend très difficile le maintien pour celui qui en souffre d'un environnement décent. C'est un labeur constant qui requiert un effort soutenu si les gens qui y sont soumis ne veulent pas se laisser aller à l'abandon.

On associe généralement le pauvre à une demeure délabrée, et c'est souvent le cas évidemment. Certains réussissent à acquérir la maison en question et à continuer d'y vivre d'une façon relativement stable, mais beaucoup d'autres se voient forcés, à cause de l'insuffisance de leurs moyens, de déménager constamment, chaque fois que leurs problèmes financiers deviennent trop pressants. L'impossibilité de se fixer et le coût des déménagements, avec la perte des meubles et autres biens dont ils s'accompagnent souvent, est le sort ordinaire de ceux qui sont forcés de partir pour échapper à leurs obligations financières.

Trop souvent, les difficultés qu'éprouve une personne à obtenir des conditions de logement satisfaisantes sont encore accrues par la négligence des autorités. Il semble évident que dans de nombreuses communautés, le niveau de vie établi par les résidents d'un secteur devient la norme que se fixent les autorités municipales, les services publics et autres institutions dans ce même secteur. Là où un secteur est aisé et bien entretenu, l'effort des autorités s'accroît généralement pour faire en sorte que les rues, les trottoirs et les édifices publics soient maintenus en bon état; l'élimination des immondices se fait vite et bien et l'on accorde des crédits généreux aux parcs, aux centres récréatifs et aux bibliothèques. Par contre, les secteurs pauvres où les maisons sont en mauvais état voient généralement leurs rues et boulevards négligés et les services publics y sont souvent très insuffisants. La tristesse des demeures y est souvent reflétée par des services publics à peine plus engageants.

Le pire de tout, peut-être, est que dans des régions où il n'existe pas de système de gouvernement adéquat, comme dans certaines régions rurales ou dans des territoires non organisés, on ne fait rien ou presque rien pour entretenir ou améliorer les propriétés publiques afin de rendre un peu moins austère le milieu dans lequel vivent les gens.

3. *Programmes mis en oeuvre pour combattre les conditions de la pauvreté*

> «The poor must be wisely visited and liberally cared for, so that mendicity shall not be tempted into mendacity, nor want exasperated into crime.»[5]

Les programmes les plus communs sont ceux qui ont trait aux logements publics et à la rénovation urbaine. La misère dans laquelle certaines personnes vivent est généralement considérée comme un terrible fardeau qui leur donne beaucoup de mal a mener une vie convenable et constructive. On juge donc qu'il est impérieux de modifier ces conditions et de fournir à ces personnes des logements décents pour qu'elles soient en mesure d'améliorer leur façon de vivre. Il est certain que la chose a réussi dans de nombreux cas, mais elle a aussi créé de nouveaux problèmes, tendant par exemple à séparer les gens qui possèdent la capacité de réussir dans notre société si on leur fournit une aide appropriée, de ceux pour qui il est beaucoup plus difficile de se débrouiller. Les personnes appartenant au premier groupe, très fréquemment, se font une vie intéressante dans des projets publics, ou bien au contraire accentuent dans certains cas les problèmes émanant de leur propre inhabilité lorsqu'elles sont placées en contact avec d'autres personnes ayant des inclinations similaires.

Beaucoup d'urbanistes pensent et ont toujours pensé que les programmes relatifs aux logements publics sont un reflet des conditions de la pauvreté dans notre société. La solution idéal serait d'éliminer la pauvreté, ce qui éliminerait en même temps la nécessité de ces programmes, mais puisque la chose est impossible, on a jugé préférable de poursuivre les programmes existants puisqu'ils donnent certains résultats, plutôt que de ne rien faire du tout.

Il semble généralement qu'on ait remporté plus de succès avec des logements pour personnes âgées qu'avec les logements familiaux. La chose paraît vraie également en ce qui concerne les quelques programmes qui se sont intéressés aux adultes plutôt qu'aux familles possédant des enfants. Il est difficile d'en fournir la raison, mais il est à noter que les programmes de ce genre se rapprochent plus du développement typique de nos villes que ne le font les programmes de logements familiaux. Il est possible aussi qu'ils soient acceptés comme faisant simplement partie du stock de logements dans lesquels les gens espèrent emménager s'ils le peuvent, plutôt que comme quelque chose de très différent de la normale. On peut penser par ailleurs que le fait de concentrer un nombre substantiel

---

[4] «Semaines et labeurs divins»—Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas. «Seconde semaine, première journée, 4me partie.»

[5] «Yorktown Oration (1881)»—Robert Charles Winthrop.

d'adultes ou de personnes âgées dont les revenus sont assez limités n'est pas aussi risqué que de concentrer des familles possédant des enfants, ce qui abime beaucoup plus vite les lieux. Ces familles comprennent aussi beaucoup plus fréquemment un nombre substantiel de cas où les gens ont besoin d'aide si l'on veut qu'ils s'occupent de leurs demeures comme il se doit.

D'une façon générale, le résultat des efforts accomplis dans le domaine des logements publics, des logements pour citoyens âgés etc. ont été assez constructifs, tout au moins pour ce Chapitre, même si l'on n'a pas tout à fait atteint le but qu'on s'était proposé. On a sans aucun doute sorti beaucoup de gens de la misère en leur donnant la possibilité de vivre dans un milieu plus satisfaisant. Il est également encourageant de noter qu'au cours des années, on a amélioré progressivement la conception des programmes, si bien que les conditions de vie ainsi créées sont devenues peu à peu plus attrayantes.

Les problèmes soulevés par la question de la rénovation urbaine sont d'une nature quelque peu différente. Tout d'abord, les programmes qui s'y rapportent sont déterminés par l'état de la région considérée et sa situation au sein de la communauté en général. Ils ne sont pas conçus exclusivement pour traiter des problèmes relevant de la pauvreté, même si cela peut en être l'un des buts. Ces programmes nécessitant des transformations substantielles, ils sont certains de déranger les gens et il n'est pas étonnant que des situations compliquées et parfois même désagréables prennent naissance. Mais quelles que soient les objections qu'ils peuvent susciter sur le moment, on peut affirmer qu'en général, les programmes de rénovation urbaine ont pour résultat d'améliorer les conditions de vie d'une communauté, bien qu'ils n'améliorent pas nécessairement le sort de certaines des personnes qui vivaient à l'origine dans le secteur rénové.

Ces dernières années, des programmes additionnels—meilleures possibilités d'éducation, parcs et centres récréatifs plus nombreux et le reste—ont été mis en œuvre, parfois dans le cadre de la rénovation urbaine et parfois indépendamment. Il est difficile d'en déterminer l'efficacité mais il y a tout lieu de demeurer optimiste à leur sujet. Ils devraient aider les gens à mener une vie plus entière en leur donnant la possibilité, à eux et à leurs enfants, de se soustraire à certaines des conditions d'un milieu restreint. Ils peuvent même aider à combattre certains des problèmes que connaissent les pauvres dans ces régions.

D'une façon générale, les programmes actuels semblent utiles et constructifs, mais ils ne s'attaquent pas directement au problème de l'élimination de la pauvreté et à la création d'une société où tout le monde pourra vivre sans craindre de se trouver jamais dans le besoin.

4. *Programmes encourus en vue de l'élimination de ces conditions*

> «Ce n'est pas celui qui a trop peu qui est pauvre, mais celui qui désire plus que ce qu'il a.» (6)

Les planificateurs n'ignorent pas que les problèmes fondamentaux de l'élimination de la pauvreté sont d'ordre économique et social. L'idée d'une société dans laquelle personne ne peut subir de privations sérieuses est relativement nouvelle et l'on n'est pas certain de la façon dont elle pourrait fonctionner. La possibilité d'être en mesure de fournir à chacun les moyens de subvenir à ses besoins est également assez vague et dépasse certainement la compétence des planificateurs, à plus forte raison celle d'un chapitre local comme celui-ci. Il semble toutefois qu'à mesure que croîtra la prospérité nationale, on cherchera à répartir les revenus de façon que les individus aient les moyens de subvenir à leurs propres besoins. Le rêve de beaucoup de planificateurs d'éliminer la pauvreté au moyen d'un revenu adéquat pour chacun pourrait se réaliser de cette façon. Il est toutefois fort probable que le niveau d'un revenu universel de ce genre demeurerait très bas durant de longues années, si bien que si la pauvreté extrême pouvait alors être éliminée, beaucoup des conditions de vie avec lesquelles nous sommes familiers à l'heure actuelle subsisteraient pendant longtemps encore.

Dans le domaine du logement, en particulier, il est très important de noter que le coût relatif du logement varie beaucoup plus que le revenu nécessaire pour le payer. Il semble y avoir peu d'espoir pour l'instant que la production des logements s'accroîtra jusqu'à atteindre le point ou le revenu qui pourrait être accessible à la grande majorité de la population serait suffisant pour lui permettre d'acheter des logements de bonne qualité. Il est fort probable qu'il faille maintenir et intensifier les efforts publics dans ce domaine et qu'ils nécessitent même des subventions substantielles pendant bien des années à venir.

Les problèmes de la pauvreté étant très divers et affectant de vastes sections de notre société, il sera nécessaire de mettre en œuvre une grande variété de programmes conçus pour faire face à toutes ces conditions très différentes. L'éducation, la récréation et les autres programmes qui sont généralement conçus pour enrichir la vie de l'individu et de la communauté, demanderont une attention beaucoup plus grande si l'élimination de la pauvreté doit aboutir au résultat fort souhaitable d'enrichir la vie individuelle et sociale.

5. *Conséquences de l'élimination de la pauvreté pour la planification*

> "Economic distress will teach men, if anything can, that realities are less dangerous than fancies, that fact–finding is more effective than fault-finding." (7)

La première chose à faire sera d'éliminer les conditions qui sont inacceptables; élimination de la pauvreté en tant que façon de vivre imposée aux gens par suite de la manière dont ils ont été élevés ou par suite de la façon dont, en tant qu'individus, ils sont à même de fonctionner dans notre société. Il est fort probable que des progrès seront accomplis vers l'amélioration ou même l'élimination des conditions les plus rigoureuses.

Il semble sensé de chercher dès maintenant à prévoir les conséquences de ce succès et de faire des plans à l'avance, afin que de nouveaux problèmes ne surgissent pas et que les efforts accomplis produisent les meilleurs résultats possibles.

L'un des effets évidents d'une réduction de la pauvreté sera une augmentation de la demande de logements. Il importe donc de penser bien à l'avance au choix des terrains, à leur entretien et à leur organisation, au financement des logements et à une organisation stable et efficace de l'industrie de la construction pour obtenir un développement économique qui ne sapera pas les avantages obtenus en vainquant la pauvreté. Les fonds accrus qu'empocheront les individus pourraient très facilement être dilapidés dans un développement inefficace ou disparaître par suite de pressions spéculatives malhonnêtes, si l'on ne prenait pas les précautions voulues pour que la chose ne se produise pas.

(6) «Épître. 2,2» Sénèque.
7«Progress and Power»—Carl Lotus Becker.

Il est tout aussi évident que beaucoup de secteurs de l'économie croîtraient rapidement si les personnes à faibles revenus entraient en possession de beaucoup plus d'argent. On a observé communément qu'à mesure que leur prospérité grandit, les pauvres achètent des téléviseurs, des meubles et autres biens destinés à rendre leur vie plus confortable, en plus de dépenser plus pour l'entretien de leurs demeures et à prendre les mesures voulues pour se procurer de meilleurs logements. La production augmenterait, ainsi que la distribution et les ventes. La gamme des produits demandés deviendrait plus variée et leur quantité s'accroîtrait.

Nos villes connaîtraient sans aucun doute des demandes accrues d'espace pour toutes ces activités, et la création de services appropriés prendrait une grande importance dans les efforts accomplis pour que cette abondance ait une signification réelle dans la vie des gens.

On constate toujours qu'à mesure que la prospérité d'une société grandit et que les gens sont plus à même de réclamer les biens et services qu'ils désirent, la demande augmente à leur sujet, la récréation est recherchée plus avidement, l'éducation devient plus importante et l'espace est utilisé avec plus de liberté. Le désir accru d'utiliser ses loisirs d'une façon plus variée, ainsi que les possibilités plus grandes de se déplacer amènent souvent l'individu à décider de vivre en un lieu qui lui assure plus d'espace et de liberté d'action, au lieu de s'en tenir aux limites de la ville elle-même.

Aucune de ces conséquences ne doit néanmoins donner d'inquiétude. Tout peut être assuré, et d'une façon très avantageuse, pourvu qu'on le prévoie à l'avance. Il est vrai que cette progression sera de toute évidence plutôt lente, mais il est fort probable que sur une période de 10 à 20 ans des changements substantiels auront été apportés. Cela pourrait sembler assez long pour que notre société puisse s'adapter graduellement à ces changements, mais en fait, dans la planification de l'organisation de nos villes et de nos campagnes, c'est un laps de temps assez court.

Les décisions importantes devront être prises bien à l'avance et l'investissement de capitaux fait à temps, si le résultat final doit être intéressant et raisonnablement économique. Il n'est pas trop tôt pour penser dès maintenant aux conséquences qui découleront nécessairement des progrès accomplis dans cet effort capital pour améliorer notre société.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 3

SÉANCE DU MERCREDI 21 OCTOBRE 1970

LE COMITÉ SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*) Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
ROBERT FORTIER.

22992—1½

Procès-verbal

Le mercredi 21 octobre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures.

Présents: MM. les sénateurs Croll (président), Carter, Connolly (Halifax-Nord), Cook, Ferguson, Fournier (Madawaska-Restigouche), Hastings, Inman, Pearson, Quart. (10)

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

L'Association des fabricants en pharmacie:

Dr Wm. W. Wigle, M.D., C.M., président;

M. Edmund G. Gregory, directeur;

M. Guy Beauchemin, directeur;

M. Don Harper, relations extérieures.

M. Jacob S. Ziegel, professeur de droit, Osgoode Hall Law School

Dr Michael Wheeler, Conseil canadien du bien-être.

Il est décidé que les mémoires suivants soient imprimés à la suite du compte rendu de la séance d'aujourd'hui:

«A» – Mémoire soumis par l'Association des fabricants en pharmacie

«B» – Mémoire soumis par M. Jacob S. Ziegel, professeur de droit, Osgoode Hall Law School

«C» – Mémoire soumis par le Congrès juif canadien

«D» – Mémoire soumis par l'Institut national canadien pour les aveugles

«E» – Mémoire soumis par la Société des enfants et des adultes infirmes du Manitoba

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 22 octobre 1970 à 9 heures.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité.
Georges-A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le mercredi 21 octobre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin, à 9 heures, sous la présidence de l'honorable sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons devant nous le mémoire de l'Association des fabricants en pharmacie. Le président de cette association, le docteur William Ward Wigle, nous présentera les personnes qui sont venues avec lui pour appuyer ce mémoire puis il fera une courte déclaration.

Le docteur W. W. Wigle, président, Association canadienne des fabricants en pharmacie: Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, comme je vous le signalais dans ma lettre annexe, il nous fait grand plaisir d'avoir l'occasion de nous entretenir avec vous des études que vous avez entreprises au sujet de la pauvreté.

J'aimerais, tout d'abord, vous présenter les membres de la délégation qui m'accompagne. Il me fait plaisir d'avoir à ma droite, le président du conseil d'administration de la maison Ayerst qui est aussi le président sortant du conseil d'administration de notre association, monsieur Edmund G. Gregory.

A ses côtés, monsieur Guy Beauchemin qui est le vice-président administratif de notre association.

Près de lui, à mon extrême-droite, est assis monsieur Don Harper, directeur des relations extérieures de l'association. C'est à lui qu'est revenue la tâche de mettre au point la rédaction du mémoire et il est à votre entière disposition pour toute question qui s'y rapporte.

Tous seront heureux de répondre aux questions touchant leur domaine respectif.

Monsieur Gregory compte de 35 à 40 années d'expérience—je ne voudrais pas dévoiler son âge—dans l'industrie pharmaceutique. Cette expérience, il l'a acquise à tous les niveaux de l'entreprise, à l'exploitation, à la production, etc., et ce, jusqu'à la haute direction. Monsieur Beauchemin est pharmacien et administrateur. A titre de pharmacien, il a travaillé dans le commerce de détail; il a également une longue expérience avec notre Association. Monsieur Harper est pharmacien également. Il a fait des études en administration et a l'expérience de l'exploitation, de la mise en marché et des relations extérieures tant su sein de l'industrie qu'au sein de notre association.

Monsieur le président, je crois que la lettre annexée à notre mémoire souligne l'intérêt que nous portons au sujet dont vous avez entrepris l'étude. Sans vouloir nous justifier, j'aimerais vous signaler que nous n'avons pas fait d'effort particulier pour trouver des idées fracassantes sur la lutte contre la pauvreté ou sur la façon d'assurer aux pauvres les médicaments dont ils ont besoin. Si nous ne l'avons pas fait, c'est que depuis plusieurs années, comme vous le savez sans doute, nous avons été appelés à comparaître devant nombre de comités et commissions auxquels nous avons fait part d'à peu près toutes les idées que nous avions là-dessus. Par contre, ces comités et commissions ont payé de retour avec des recommandations et des conclusions. Aussi, notre mémoire est-il essentiellement une analyse de toutes les décisions, recommandations et conclusions faites par les divers comités et commissions sur le problème des médicaments pour les pauvres. Nous traitons également des secteurs où une action pourrait être entreprise afin d'améliorer le sort des pauvres gens.

Nous avons clairement établi qu'il n'était pas question pour nous de discuter du coût des médicaments. Nous sommes d'avis que nous nous sommes suffisamment prêtés aux discussions sur ce sujet et c'est probablement là une des raisons pour lesquelles nous avons utilisé les déclarations et conclusions des comités et commissions qui ont siégé au cours des 10 ou 12 dernières années afin de résumer et non pas de réouvrir le débat sur le coût des médicaments.

Je crois qu'à ce sujet la Commission Hall a émis l'une des conclusions les plus importantes. Celle-ci disait que le coût élevé des médicaments, aussi bien au niveau des fabricants qu'à celui du pays, n'était pas le véritable problème. Le problème, en fait, c'est que chacun de nous, un jour ou l'autre, peut se trouver dans une situation difficile à cause du coût des médicaments. Une maladie grave ou chronique qui exige une médication prolongée ou l'apparition dans une famille où il y a des jeunes d'une maladie comme la fibrokystique qui demande une médication onéreuse, peut mettre en difficulté un individu provenant même d'un milieu relativement à l'aise.

Tous reconnaissent maintenant qu'il est impensable qu'une personne soit privée des bienfaits des médicaments modernes ou de toute autre forme de soins médicaux, faute d'avoir l'argent suffisant pour payer. Bien sûr, cette situation se retrouve plus souvent chez les gagne-petit mais elle peut aussi se retrouver dans les milieux plus à l'aise pour peu qu'une maladie exige une médication chère et prolongée.

C'est dans cette perspective que nous avons voulu situer nos centres d'intérêt. La conclusion de la Commission Hall à laquelle je faisais allusion il y a quelques instants se trouve dans notre mémoire, au bas de la page 5 et se lit comme suit:

> «Nous fondant sur les données qui nous ont été communiquées, nous concluons que ce qui inquiète le plus le public c'est l'incidence inégale et généralement imprévisible des lourdes dépenses pharmaceutiques plutôt que ce qu'on a appelé «le coût élevé» des médicaments.

C'est le caractère extrême et souvent fortuit qui est en cause.

Bien sûr, les comités et commissions qui analysent l'ampleur que prend le régime de soins médicaux émettent différentes hypothèses sur l'inclusion des médicaments dans ce régime, du moins pour certaines catégories de gens. Aussi est-il opportun, croyons-nous, de nous intéresser sérieusement à cette question. La Commission Hall poursuit en disant:

> «En plus des régimes publics d'assurance-hospitalisation et des dispositions afférentes aux soins des indigents, il existe un troisième moyen important d'aider les consommateurs de médicaments à en acquitter le coût. Ce sont les organismes et les sociétés privés d'assurance qui émettent des polices de soins médicaux.

Monsieur le président, même si j'ai cessé de pratiquer la médecine, bien des gens se servent de moi comme d'un tampon en

ce qui a trait à la pratique médicale. Certains de ceux qui se confient à moi et qui me demandent mon opinion doivent utiliser des médicaments qui finissent par représenter une dépense importante au cours de l'année. Or, pendant mon séjour à Ottawa, j'ai été surpris de voir à quel point un bon nombre de fonctionnaires possédaient un régime d'assurance les mettant à l'abri de tout problème ayant trait au coût des médicaments. Une personne avec qui je parlais il y a à peine deux jours et dont je connais la maladie me disait au sujet du coût de ses médicaments: «Je suis rendu au point où je n'ai plus qu'à débourser 20 pour 100 du coût. Cela n'est pas si mal». Il semble donc qu'il existe une certaine satisfaction à l'endroit de quelques régimes tout au moins, sans que nous devions tout inclure, des prothèses dentaires jusqu'aux lunettes, comme cela s'est pratiqué dans certaines parties du globe—avec le succès relatif que l'on sait.

Nous avons l'impression que votre Comité a l'intention de s'intéresser à un type de régime qui aiderait d'abord les gens qui sont dans le besoin. Comme je l'ai déjà dit, plus que dans toute autre forme d'assistance, il sera très difficile de déterminer les gens qui en bénéficieront puisque le besoin peut être grand même pour une famille relativement à l'aise, pour peu qu'elle soit frappée d'une maladie particulièrement grave.

Nous avons poussé l'audace, si vous voulez, jusqu'à élaborer les principes sur lesquels, selon nous, devrait reposer un régime d'assurance-médicaments. Vous trouverez ceux-ci en page 11.

Monsieur le président, il n'est pas question d'en tirer vanité puisqu'il s'agit de principes que nous avons élaborés il y a quatre ou cinq ans. Ils représentent la politique actuelle de notre association et ont reçu un accord de principe de la part des associations groupant les membres des autres disciplines médicales à qui nous les avons soumis. Lorsque nous parlons de contribuer à des régimes conçus pour aider les gens dans le besoin, nous voulons croire que les principes énoncés dans notre mémoire seraient respectés, dans la mesure du possible.

Je crois, monsieur le président, que nous pouvons maintenant tourner à la page 14 où se trouve un résumé des pages précédentes. Ces pages contiennent des extraits de diverses déclarations faites devant ce Comité par différents organismes du Canada. Nous avons cru qu'il vous serait utile d'avoir un tel résumé puisqu'il vous donne en quelques lignes l'essence des propos de certaines gens et les différentes attitudes qu'ils ont adoptées. On a guère mentionné le problème des médicaments et de leur coût dans les mémoires qui ont été soumis antérieurement. Nous avons vu là une raison supplémentaire de nous présenter ici plutôt que de nous désintéresser de cette question. C'est pourquoi, même si ce sujet n'avait pas été exploré auparavant, nous avons cru bon d'accepter votre invitation et de faire tout notre possible pour vous faire connaître nos vues sur le sujet à l'étude et sur ce qui a été dit précédemment.

En résumé, comme nous le soulignons en page 14, nous croyons qu'un régime d'assurance-médicaments qui, d'une part aiderait les gens dans le besoin et qui, d'autre part, encouragerait les autres à se procurer eux-mêmes les médicaments dont ils ont besoin, saurait mieux répondre aux désirs des Canadiens que toute autre forme de régime. Deuxièmement, nous croyons qu'une étude socio-économique devrait être faite en vue de connaître la relation entre le problème des médicaments et ceux de la santé et de l'assitance sociale dans leur acception la plus large. Cette étude devrait précéder toute extension de nos services actuels de santé, du moins pour ce qui touche «l'incapacité de payer».

Dans ce paragraphe, nous soulignons le fait qu'à notre avis, on a instauré par le passé des régimes avec un champ d'action trop vaste qui se sont embourbés à cause de frais imprévus. Par la suite, on s'est vu obligé de modifier ces régimes. Dans l'industrie, il est de pratique courante de créer un projet-pilote dans une région bien déterminée avant de se lancer dans un projet de grande envergure. Ce projet-pilote permet de tirer les conclusions qui s'imposent et d'évaluer le rendement qu'un projet plus important pourrait donner. Par suite de pourparlers avec des représentants du gouvernement, tout porte à croire que celui-ci verrait d'un œil favorable la réalisation d'une étude conjointe qui serait faite dans un milieu bien déterminé. De plus, cette étude pourrait servir à établir des méthodes pour déterminer d'une part, les secteurs ou existent les plus grands besoins et, d'autre part, les gens qui ont besoin d'aide. L'étude en question pourrait également faire état des modes et de l'étendue des services à dispenser.

Les assureurs dans l'industrie privée ainsi que les soi-disant sociétés constituées à buts non-lucratifs sont engagés dans le domaine qu'on appelle globalement l'assurance et cela, même si certains organismes à buts non-lucratifs ne donnent pas le qualificatif d'assurance aux services qu'ils dispensent. Il est très difficile pour moi de faire la distinction, mais certains organismes prétendent que l'action qu'ils ont prise dans le passé pour procurer des services médicaux—ce qui se fait de moins en moins au fur et à mesure qu'ils touchent à d'autres domaines—ne relèvent pas tout à fait de l'assurance proprement dite. Nous croyons que ces deux systèmes d'entreprise devraient avoir la chance d'étudier à fond ce problème dans l'espoir, peut-être, d'améliorer leurs services au point d'établir un régime en vertu duquel le gouvernement paierait les cotisations des personnes dites dans le besoin. Ce régime devrait aussi protéger la population contre les risques de coûts exhorbitants que peuvent entraîner certaines maladies, quel que soit le type de maladie ou le niveau de revenu.

La mention que nous faisons au sujet du préemballage en format d'ordonnance ne fait que souligner un aspect des travaux que nous entreprenons et qui pourrait, le cas échéant, contribuer à baisser le coût des médicamments. Nous faisons état dans notre mémoire de divers travaux entrepris par notre association, toutefois il s'agit ici d'un point particulier que nous avons déjà mentionné. Nous croyons qu'il peut servir à deux fins: premièrement, il permet au patient de bénéficier des conditions d'hygiène et de sécurité qu'on associe généralement au contrôle de qualité qu'exerce le fabricant sur son produit; deuxièmement, si cette technique d'emballage réduit le travail du pharmacien, celui-ci peut sans doute contribuer à la cause commune en réduisant ses coûts d'exploitation.

A la suite de la page 14, nous vous fournissons, en espérant que cela vous sera utile, des statistiques touchant l'évolution du coût des médicaments depuis dix ans. Ces données proviennent du Bureau fédéral de la statistique qui a, depuis un an ou deux, comme vous le savez sans doute, ramené sa mesure d'étalonnage 100 à l'année 1961. Nous disons dans notre premier paragraphe que nous ne sommes pas ici pour discuter du coût des médicaments. Nous sommes fiers de l'histoire de notre industrie et du fait que nos prix ont été réduits de façon impressionnante, beaucoup plus qu'on a bien voulu le reconnaître. Ce fait s'appuie sur la documentation fournie en page 16. Si nous soulignons cela, ce n'est pas dans le but d'en tirer quelque gloire mais plutôt pour rassurer votre Comité à l'effet que l'éventuelle mise en œuvre d'un régime qui fournirait les médicaments aux gens dans le besoin ne doit effrayer personne, du moins en ce qui a trait à la montée des prix.

La hausse du coût des médicaments d'ordonnance est loin de suivre la hausse enregistrée par d'autres services médicaux ou par d'autres domaines qui nous préoccupent et que nous mentionnons ici.

En page 16, nous avons établi une liste de quelques produits choisis parmi ceux qui ont fait l'objet de nos études. Par année d'introduction, nous entendons l'année au cours de laquelle le fabricant a mis son propre produit sur le marché canadien. Cette année est placée dans la colonne intitulée «année d'introduction». Le prix exigé au cours de cette année d'introduction est indiqué dans la deuxième colonne et le prix exigé en 1970 l'est dans la troisième. Sauf quelques rares exceptions, il y a baisse de prix. Diverses raisons peuvent être invoquées pour expliquer la hausse des prix, par exemple, la difficulté d'obtenir certains ingrédients de base, ou encore la décision que prend un fabricant de retirer un produit du marché ce qui, souvent, fait monter le prix de ce produit. Je ne suis pas au courant de tous les détails.

Pour la plupart des produits, la baisse des prix est assez importante pour la période qui s'est écoulée entre l'année d'introduction et 1970. Dans le cas du premier produit mentionné, il s'agit d'une baisse de 68 pour 100; pour le deuxième produit, il s'agit d'une hausse; le troisème une baisse de 20 pour 100; le quatrième, une baisse de 5 pour 100. Dans le cas des médicaments cardio-vasculaires qui sont utilisés pour les troubles cardiaques, vasculaires, hypertensifs et autres, la baisse moyenne enregistrée entre l'année d'introduction et 1970 est de 12 pour 100.

En ce qui a trait aux médicaments utilisés dans le traitement des troubles nerveux, la baisse moyenne enregistrée depuis la sortie de ces produits sur le marché se chiffre à 23 p. 100. Pour ce qui est des diurétiques, les recherches importantes faites dans cette sphère au cours des 10 ou 12 dernières années ont permis la mise au point de médicaments très utiles. Ici, la baisse moyenne enregistrée depuis l'année d'introduction jusqu'à 1970 se chiffre à 25 p. 100.

Les sédatifs et les somnifères qui représentent aujourd'hui une partie importante des montants dépensés pour les médicaments ont enregistré une baisse de prix moyenne de 12 p. 100. Les produits les plus en demande dans cette catégorie ont connu des baisses de prix encore plus importantes. Prenons, par exemple, le deuxième produit mentionné, il a subi une baisse de 41 p. 100; le produit suivant, 31 p. 100. Plusieurs parmi vous connaissent probablement ces produits.

Un seul produit est indiqué dans la catégorie des antibiotiques. Monsieur Harper pourra sûrement nous en donner la raison plus tard.

Le groupe suivant qui comprend les analgésiques et les hormones, les médicaments antiarthritiques et antidiabétiques, a enregistré une baisse générale remarquable qui, je crois, est tout à l'honneur de notre industrie.

Bien sûr, tous ces prix sont ceux que font les fabricants aux pharmaciens.

Le sénateur Cook: Voulez-vous dire que ces écarts se retrouvent au niveau du prix de détail?

Le docteur Wigle: Je n'ai aucune donnée à ce sujet. Je n'en sais rien. L'Association canadienne des pharmaciens représente les pharmaciens détaillants et, pour raison de convenance, je ne peux vous répondre de façon précise. Si vous n'avez pas d'objection, je préférerais ne pas m'immiscer dans les affaires des pharmaciens.

J'ai maintenant dit l'essentiel, monsieur le président. Nous avons oublié de joindre à notre mémoire la liste de nos membres, c'est pourquoi nous avons publié celle-ci à l'intention des sénateurs qui pourraient en avoir besoin. Si nous devions imprimer de nouveaux exemplaires de notre mémoire, nous y incluerons une liste de nos membres.

Les appendices s'expliquent d'elles-mêmes. Elles contiennent des propositions sur les différentes façons de fournir les médicaments par le truchement d'un régime d'assurance. Ces suggestions proviennent, entre autres, de l'Association canadienne des pharmaciens et de la *Canadian Health Insurance Association*.

Nous avons inclus, sous forme de feuillet mobile—à cause de son format—un tableau prospectif sur les médicaments. J'espère que l'analyse de ce tableau sera réconfortant, d'autant qu'il indique que tous en bénéficieront, quel que soit leur revenu. Merci beaucoup, monsieur le président.

Le sénateur Carter: Docteur Wigle, les données en provenance du Bureau fédéral de la statistique que vous mentionnez dans votre mémoire donnent l'impression que le coût des médicaments n'a rien de prohibitif si on l'étend à l'échelle du pays, puisqu'il se chiffre à environ $36 par personne annuellement. Cela est peut-être vrai pour l'ensemble du pays, mais auriez-vous en main des données se rapportant à une catégorie précise d'individus, disons les gens âgés de 60 ans et plus?

Le docteur Wigle: J'ai moi-même déploré l'absence de telles données, même si je ne l'ai pas exprimé de cette façon. Dans notre sommaire et dans nos suggestions à la page 14, nous disons que de telles recherches devraient être entreprises. Nous n'avons aucune donnée de ce genre, sauf en ce qui a trait à l'étude faite aux États-Unis. Vous trouverez ces données en page 16. Nous pourrions, s'il est sage de le faire, extrapoler à partir de ces données puis en arriver à des estimations sur ce point. A ma connaissance, nous ne disposons pas au Canada de données s'appliquant à des groupes d'âges précis ou à des groupes économiques.

Le sénateur Carter: La plupart d'entre nous peuvent se faire une opinion assez juste du problème en tenant compte du courrier qu'ils reçoivent. Rares sont les semaines qui s'écoulent sans que je ne reçoive trois ou quatre lettres de gens âgés vivant un peu partout au Canada ou dans une même province, qui me disent invariablement qu'il leur en coûte $25 par mois pour leurs médicaments, pour certains, un peu plus, pour les autres, un peu moins. La moyenne est de $25 par mois. Ce chiffre revient constamment dans mon courrier qui provient en général de gens qui touchent leur pension de vieillesse, qui reçoivent quelque chose comme $78 plus en supplément, soit un total de $109 par mois. De cette somme, $25 sont consacrés à l'achat de médicaments pour une variété de troubles et de maladies affectant les personnes âgées, tels que des troubles du cœur, de pression artérielle et de reins. C'est là leur facture mensuelle à la pharmacie. C'est très grave car cette somme représente 25 p. 100 de leurs revenus.

Le docteur Wigle: Je crois que nous avons exprimé la même inquiétude. Moi-même, Bill Wigle, je reçois beaucoup de courrier au sujet du coût des médicaments. Je deviens souvent paranoïaque à la pensée qu'on peut m'imputer la responsabilité de cette situation. Il est indiscutable que ce problème est plus aigü pour les familles dont les enfants souffrent d'une fibrokystique ou d'une maladie particulièrement grave ou encore pour les gens âgés qui ont, semble-t-il, un besoin plus grand de médicaments. Lorsqu'on atteint un certain

âge, l'organisme a un besoin supplémentaire de diverses substances pharmaceutiques pour tenir le coup. Or, cela survient justement à une époque de la vie où les moyens financiers ne sont plus ce qu'ils étaient. C'est dire que dans les deux cas que nous venons de mentionner, il y a matière à inquiétude. Nous sommes tout à fait d'accord et je crois que notre mémoire indique bien l'intérêt que nous portons à ces groupes en particulier.

Le sénateur Hastings: Qu'est-ce qu'une fibrokystique?

Le docteur Wigle: Il s'agit d'un trouble congénital qui affecte les enfants, ce qui veut dire qu'ils en souffrent dès leur naissance; il s'agit d'un trouble hormonal du pancréas qui a des répercussions sur les poumons. Ces enfants sont prédisposés aux infections et doivent recevoir des antibiotiques à haute dose pour s'en défendre. Jusqu'à récemment, la plupart de ces enfants mouraient avant d'atteindre l'âge de dix ans.

Le sénateur Hastings: Il ne s'agit pas de malnutrition.

Le sénateur Carter: Vous avez sans doute soumis, lors de la dernière session, un mémoire au comité chargé d'étudier le prix des médicaments. Je n'ai vu nulle part un tableau qui me paraît pourtant indispensable, celui des coûts comparatifs des médicaments au Canada. Nous savons d'expérience que ces coûts sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis et en Europe et qu'ils le sont encore davantage lorsqu'on inclut les médicaments de marque. Ce que je n'ai jamais vu et aimerais voir—et je me demandais si vous aviez fait un tel travail en vue de la présentation de votre mémoire au Comité des médicaments—c'est une étude comparative des coûts de fabrication. Je sais bien qu'il existe d'autres coûts tels que la taxe de vente, la taxe sur la fabrication, le prix de détail et tout le reste. Mais comment les coûts directs des fabricants se comparent-ils avec les mêmes coûts dans d'autres pays, en ne tenant compte que des ingrédients, de la main-d'œuvre et des frais généraux que cela nécessite pour fabriquer les médicaments.

Le docteur Wigle: Toute cette question a fait l'objet d'une documentation substantielle lors de témoignages antérieurs devant les différents comités. Cette fois-ci, nous avons voulu éviter expressément que notre témoignage devienne une discussion sur le coût des médicaments. Ces discussions se sont multipliées au cours des dix dernières années et je dirais que la relation entre les coûts dans un pays et ceux dans un autre pays sont l'objet d'autant d'opinions différentes qu'il existe d'économistes pour les expliquer.

Le président: Docteur, si je me souviens bien, vous avez produit devant le Comité Harley un document qui répondrait à la question du sénateur Carter.

Le docteur Wigle: En effet.

Le président: Il y a de cela un an. Je me souviens de l'avoir lu. Il répond précisément à cette question.

Le sénateur Carter: J'ai dû le manquer. Une des choses qui m'ennuie au sujet de cette affaire, c'est que le même médicament se retrouve sous plusieurs formes. Je veux dire que le même ingrédient se retrouve dans une multitude d'emballages différents et de marques différentes, pourtant il s'agit du même médicament. Cette façon de procéder doit sûrement contribuer à la hausse des coûts?

Le docteur Wigle: Je suis ravi de vous l'entendre dire, sénateur. J'aimerais vous voir transmettre cette observation à M. Basford et au ministère de la Consommation et des Corporations qui ont été récemment les instigateurs d'une loi qui favoriserait une véritable concurrence dans cette industrie. S'il croit (si vous croyez) que le marché surabonde actuellement en produits similaires, je suis plutôt d'accord et je crois que la concurrence est déjà considérable, mais d'autres gens ne semblent pas s'en rendre compte et la méthode qu'on a utilisée à ce jour pour susciter la concurrence a été de multiplier le nombre de concurrents. C'est tout ce que je peux dire là-dessus.

Le sénateur Carter: Je ne considère pas cela comme une véritable concurrence. A mon sens, il s'agit d'une concurrence factice. D'après des témoignages présentés devant ce Comité . . .

Le docteur Wigle: Monsieur le président, je regrette mais je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles et je ne voudrais pas non plus que le sénateur soit mal compris en notre présence. Lorsqu'on parle d'une concurrence factice, on pourrait croire qu'il s'agit d'une accusation voilée à l'adresse de l'industrie. Or, je ne vois aucune raison qui puisse justifier une telle interprétation. La concurrence existe dès qu'il y a sur le marché plusieurs produits similaires.

Le sénateur Carter: C'est possible, mais pouvez-vous justifier cela? Un fabricant met sur le marché un produit de telle marque qui lui a coûté tant, mais comme il le produit en plus petite quantité, son coût est plus élevé. Une autre maison lance un produit identique mais de marque différente, dans un emballage différent; encore ici, et pour les mêmes raisons, le coût est encore plus élevé. Comment justifiez-vous un tel système?

Le docteur Wigle: Rien n'indique que le second produit coûte encore plus cher, comme le voudrait le sénateur.

Le sénateur Carter: J'entends par là que le prix de revient d'une pilule, quel qu'il soit, est établi séparément et qu'il est nécessairement plus élevé—si la production en masse y est pour quelque chose—que si la quantité produite de l'une ou l'autre pilule équivalait à la quantité totale des deux produits. Autrement, la production en masse ne veut plus rien dire.

Le docteur Wigle: Je crois qu'il y a eu bon nombre de témoignages faisant état de ce qu'est la concurrence et de ce qui ne l'est pas. Je ne partage pas l'opinion du sénateur.

Le président: Je vous en prie, sénateur Carter, poursuivez.

Le sénateur Carter: Je ne sais trop quelle est la réponse.

Le président: Nous avons abandonné cette question. Vous pouvez maintenant aborder un nouveau sujet.

Le sénateur Carter: Au cours de plusieurs témoignages, il nous a été dit—non seulement par des gens comparaissant officiellement mais aussi par d'autres que nous avons rencontrés que les petits salariés vivent en état de tension la plupart du temps et que c'est tout particulièrement le cas des femmes qui élèvent des enfants. Ces personnes sont portées à souffrir d'épuisement nerveux. Y aurait-il une augmentation dans la vente des tranquillisants qui stimulerait l'industrie pharmaceutique?

Le docteur Wigle: Il y a quelques années, le tranquillisant n'existait pas, du moins en tant que tel. C'est là une expression qui ne fait partie du vocabulaire médical que depuis 15 ans tout au plus. L'existance même de la Commission LeDain indique qu'un certain nombre de personnes abusent de ce genre de médicaments. Notre

industrie tout comme le monde entier s'intéresse à l'usage normal ou excessif qu'on peut faire de ces produits. Toutefois, depuis qu'on fait un usage approprié de ces médicaments, les hôpitaux psychiâtriques sont beaucoup moins occupés qu'ils ne l'étaient auparavant.

Je ne vois pas comment nous pourrions, aujourd'hui, régler tous les problèmes suscités par l'usage abusif de drogues. Il y a présentement, dans certains domaines, de graves excès qui dépassent largement les bienfaits qu'a pu retirer la société en utilisant ces mêmes produits de façon rationnelle. Bien sûr, il y a des psychiâtres, peut-être même certains sénateurs et d'autres encore qui prétendent qu'il est préférable de faire face à l'adversité sans prendre quoi que ce soit—prendre son mal en patience, quoi. D'autres, par contre, croient qu'il est plus facile d'absorber un tranquillisant et de se détendre.

Le sénateur Carter: Je ne suis pas contre les tranquillisants, mais j'aimerais savoir si la vente de ceux-ci monte en flèche au Canada, plus rapidement qu'en d'autres pays.

Le docteur Wigle: Nous ne possédons aucune donnée probante qui puisse confirmer cela. Il est évident qu'on emploie ce genre de produits mais, comme je vous le disais, ceux-ci n'existaient pas il y a quelques années.

Le sénateur Carter: Votre principale recommandation a trait au régime *Pharmacare*. Vous en faites mention à la page 14 et à l'appendice «B».

Le docteur Wigle: C'est là une interprétation assez sommaire, sénateur. Ce qui nous intéresse d'abord, c'est que toute personne puisse bénéficier de la pharmacologie moderne comme de toutes les autres formes de services médicaux et ce, sans égard à la qualité de son revenu.

Le sénateur Carter: Je ne comprends pas très bien. Je n'ai pas eu le temps d'étudier votre mémoire comme je l'aurais voulu. Votre régime opérerait-il de la même façon que le Régime des soins médicaux et lui serait-il parallèle? Comment les gagne-petits en profiteraient-ils?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, notre deuxième recommandation, qui se trouve à la page 14, suggère qu'avant de prendre des décisions à ce sujet une enquête socio-économique soit menée dans une région donnée, grande ou petite. Cette étude, faite par des économistes et autres spécialistes, permettrait d'établir les meilleures façons de procéder. C'est ainsi que les choses se font dans l'industrie quand on lance des produits sur un marché restreint afin de découvrir les données fondamentales de ce marché. Comment déterminer qui sont les gagne-petits? Peut-être faudra-t-il avoir recours à un aiguillon pour les inciter à s'identifier? Certains pauvres sont encore très fiers et ne voudront peut-être pas se présenter en disant: «Écoutez, je crois avoir droit à telle ou telle assistance». Il faudrait les y pousser en leur disant que dès qu'ils pourront prouver que le coût de leurs médicaments dépasse un certain niveau, ils auront le droit de présenter leur requête devant un jury. Tout cela devrait être orchestré et non pas établi péremptoirement par des gens comme nous ou autres qui choisiraient de façon arbitraire les moyens d'action.

Le sénateur Carter: De façon générale, vous parlez d'une subvention pour votre projet. Comment envisagez-vous cela?

Le docteur Wigle: Sauf votre respect, monsieur le président, je ne vois pas ce que vous entendez par là. Si je comprends bien le sénateur, je lui répondrai que nous souhaiterions que personne ne soit mis en état de gêne ou privé des choses essentielles de la vie à cause du coût de ses médicaments. La subvention pourrait survenir à différents paliers, selon les gens en question. Je ne me souviens pas d'avoir utilisé le mot «subvention».

Le président: Vous dites ici: «Indigence médicale—un projet de régime d'assurance pour les gens qui tombent dans cette catégorie».

Le docteur Wigle: Il s'agit d'une citation provenant de la Commission Hall.

Le président: Non, dans cette page-ci.

Le docteur Wigle: Cette situation se trouve dans la tranche supplémentaire de notre appendice touchant la *Canadian Health Insurance Association.* Nous vous avons présenté cela dans le seul but de vous montrer que des projets de régime ont effectivement été soumis. Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de me faire passer pour un expert en ce qui a trait au mémoire de la *Canadian Health Insurance Association.*

Le président: Lorsque vous nous soumettez un mémoire ou un exposé, nous prenons pour acquis que vous êtes d'accord avec son contenu et que s'il en était autrement, vous ne le soumettriez pas. Autrement, à quoi cela servirait-il? Lorsque vous nous présentez quelque chose, nous voulons croire que cela est juste et bon, jamais que cela est mauvais.

Le docteur Wigle: Je n'ai pas l'impression que les actuaires qui travaillent pour la *Health Insurance Association* seraient nécessairement d'accord avec les actuaires qui travaillent au projet de régime *Pharmacare* de l'Association canadienne des fabricants en pharmacie. Les deux organismes croient que des propositions constructives ont été faites afin d'en arriver à une solution. Mais il y a de telles variantes entre ces deux projets que nous nous trouverions bien mal venus d'opter pour l'un ou pour l'autre avant qu'une étude sérieuse n'ait été faite. L'étude que nous proposons engloberait les points mis de l'avant dans ces deux projets.

Le président: Je vous en prie, sénateur Pearson.

Le sénateur Pearson: Votre association a-t-elle mené une enquête afin de déterminer qui sont les gens dans le besoin et où se situe la ligne de démarcation?

Le docteur Wigle: Nous n'avons pas fait ce genre d'enquête, monsieur le président. Nous avons essayé de démontrer qu'en cas de besoin de médicaments pour guérir ou soulager une maladie, la ligne de démarcation entre les gens qui ont besoin d'assistance et les autres varie constamment selon le genre de maladie et selon le type de médicaments requis. Parmi ces derniers, il y en a qui ne sont pas très chers et bien des gens pourront les utiliser pendant des années sans avoir de difficultés monétaires. Par contre, d'autres gens auront besoin d'aide même s'ils jouissent d'un revenu appréciable. C'est pourquoi la démarcation est difficile à établir et que cet aspect du problème devrait être traité dans le cadre de l'étude que nous nous proposons de faire.

Le sénateur Pearson: Cette étude devrait être faite en dehors des cadres et non à l'intérieur de votre association.

Le docteur Wigle: En collaboration avec tous les intéressés, les gouvernements, les médecins, les pharmaciens et le reste.

Le sénateur Pearson: Le Régime de soins médicaux peut-il fournir les médicaments à certaines catégories de gens? Je crois que la plupart des provinces ont maintenant fait quelque chose dans ce sens. Le Québec, peut-être pas, mais en Ontario, bien sûr, cela se fait depuis bien des années. On fournit les médicaments aux assistés sociaux. Je crois que la plupart des régimes incluent ce genre de service. Mes collègues collaborent avec moi sur autre chose. (Je crois que la plupart des régimes incluent ce genre de service, mais peut-être que mes collègues pourraient m'aider à clarifier ce point).

M. Guy Beauchemin, vice-président administratif, Association canadienne des fabricants en pharmacie: Le Régime de soins médicaux n'inclut pas les médicaments en tant que tels mais il existe un autre régime appelé le Régime d'assistance publique du Canada.

Le président: Chaque province les inclut par le truchement du Régime d'assistance publique du Canada.

Le sénateur Pearson: C'est ce que je voulais savoir.

Le président: En fait, il y a aussi un prix à payer. J'allais poser cette question, mais allez-y.

Le sénateur Pearson: Je veux simplement savoir si toutes les provinces se sont prévalues de ces dispositions et si celles-ci relèvent du Régime d'assistance publique du Canada et aussi j'aimerais savoir si cela se fait d'un bout à l'autre du pays.

Le docteur Wigle: Cela est vrai, enfin pour ce qui touche la participation des divers paliers de gouvernement.

Le président: Ensuite des paliers de gouvernement aux individus.

Le sénateur Pearson: Très bien. Je vous remercie.

Le sénateur Fournier: J'ai l'impression, monsieur le président, que notre Comité, enfin, moi pour un, se heurte à un mur ce matin. Pour ma part, du moins, le point le plus important que nous devons étudier, c'est celui du coût des médicaments. Or, nous nous sommes fait dire à plusieurs reprises de ne pas aborder ce sujet.

Le président: Non, non. Sénateur Fournier, il a parlé des coûts puis il a dit que nous ne devrions pas nous en occuper puis il s'est remis à en parler pendant quinze minutes. C'est dire que la discussion est ouverte. Je n'ai pas insisté.

Le sénateur Fournier: Je tenais à faire ce commentaire parce qu'il nous arrive rarement d'être dans une telle situation. J'ai quelques remarques à faire au sujet du coût des médicaments. Je voudrais d'abord parler des abus. Quelqu'un a déjà mentionné les abus de médicaments. Donc, pour ce qui est des abus, je ne blâme pas tellement les fabricants mais je blâme très certainement les distributeurs, les représentants des ventes, les gens qui en recommandent l'utilisation.

Je suis obligé d'acheter des médicaments pour quelques personnes âgées et je le fais depuis trois ou quatre ans. Or, cela me coûte au moins trois dollars par mois et chaque mois je constate que les prix de ces médicaments ont augmenté. On vend ces pilules à la douzaine aux personnes âgées. Est-ce que cela améliore leur état? Je ne le sais pas encore. De toute façon, j'ai l'impression d'avoir appris une leçon ici et je n'ai pas l'intention de laisser cette affaire en plan, même si pour le moment, je dois passer à autre chose.

A la page 16, sur la liste de médicaments que vous avez dressée, j'ai découvert quelques-uns des médicaments que j'achète pour les personnes âgées que je mentionnais il y a un instant. Je n'en connais d'ailleurs pas les effets. Selon le prix indiqué ici et tenant compte de la baisse des prix du fabricant. Je paye de 500 à 800 pour cent de plus que le prix suggéré. Je ne vous demande pas d'explication. C'est là un sujet que j'aborderai sans doute avec quelque service gouvernemental puisque je suis en possession des faits. Quand on paye 10 cents pour une pilule de Serpasil qu'on peut fabriquer aujourd'hui pour 1½ cents ou 1.42 et qu'il y a une différence de 68 pour 100, il y a vraiment un grand écart. Beaucoup trop grand.

Le docteur Wigle: Monsieur le président, je veux croire que le sénateur Fournier comprend qu'il s'agit ici des prix demandés par les fabricants.

Le sénateur Fournier: Je reconnais cela.

Le docteur Wigle: Merci.

Le sénateur Carter: Avant de laisser ce sujet, de quelle quantité de pilules parle-t-on? Les prix indiqués sont-ils pour la douzaine ou pour le cent pilules? C'est à la page 16.

Le docteur Wigle: Je crois que c'est pour 100 pilules.

M. Harper: Je n'ai pas voulu ajouter ces données au tableau afin de lui garder un maximum de concision, mais les prix indiqués représentent le coût du plus petit emballage dont dispose le fabricant. Cet emballage est le même que fournit habituellement le pharmacien quand il vend sur ordonnance. Il s'agit ici, dans la plupart des cas, d'une quantité de 100 comprimés par emballage, mais il y a peut-être quelques exceptions. En général, on peut dire qu'il s'agit de la quantité minimum que vendrait un pharmacien à son client.

Le docteur Wigle: Il faut établir la relation entre les deux chiffres mentionnés sans tenir compte de la nature de l'article.

Le sénateur Carter: Pour fins de comparaision, pour notre propre gouverne, il faudrait comme l'a signalé le sénateur Fournier que nous sachions de quelles quantités il s'agit.

M. D. Harper, directeur des relations extérieures, Association canadienne des fabricants en pharmacie: Nous serons très heureux de compléter ce tableau comme vous nous le demandez afin que les exemplaires à venir indiquent bien de quelles quantités il s'agit. Je suis certain que dans la plupart des cas, il s'agit d'une quantité de 100. Cela me prendrait environ deux minutes à vérifier, si vous le permettez.

Le président: Allez-y, vérifiez.

Le sénateur Carter: Est-ce que les prix indiqués ici comprennent les taxes, les impôts indirects et autres, avant livraison au pharmacien? La seule majoration que peut subir ce prix est celle apportée par le pharmacien? L'écart entre le prix indiqué ici et celui que paie le public est dû uniquement à la majoration que fait le pharmacien. C'est ça?

Le docteur Wigle: Je ne sais pas si on doit parler de marge de bénéfices ou d'honoraires professionnels ou d'autre chose. Je ne voudrais surtout pas avoir à l'expliquer mais le prix indiqué ici est ce qu'il en coûte au pharmacien.

Le président: Ce qu'il dit c'est que les taxes gouvernmentales sont incluses et auraient été payées?

Le docteur Wigle: Précisément.

Le président: Ce qui veut dire que la seule hausse possible sera due à l'addition de la marge de bénéfices ou des honoraires professionnels décrétés par le pharmacien.

Le docteur Wigle: C'est juste.

M. Harper: J'aimerais clarifier un point. Le mot majoration est souvent compris comme voulant dire profit. Cette majoration doit couvrir tous les frais d'exploitation du pharmacien ainsi que sa marge de profit. Il doit débourser pour exploiter son commerce, embaucher du personnel et le reste.

Le président: Nous avons tous été en affaires.

M. Harper: Je voulais m'assurer que cela était bien compris.

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Cook: J'aimerais poser une question à ce sujet. Vous dites au quatrième article de la page 11:

> Rien ne doit entraver le pharmacien dans l'accomplissement de son devoir en remplissant intégralement l'ordonnance du médecin.

Que fait le pharmacien? Il lit les indications du médecin. Que fait-il pour justifier ses honoraires professionnels?

Le docteur Wigle: J'ai, à ma droite, trois pharmaciens qui sont tous mieux qualifiés que moi pour répondre à cette question.

Le sénateur Cook: Un seul suffira.

Le président: Oui, que l'un d'entre vous réponde.

Le docteur Wigle: Je crois que ça varie d'une pharmacie à une autre selon les services rendus, mais quelqu'un d'autre aimerait peut-être répondre.

Le sénateur Cook: Comme tout marchand, le pharmacien a un stock, de médicaments, en l'occurrence. Il reçoit l'ordonnance du médecin. Alors, où intervient le service professionnel? Que fait le pharmacien?

M. Harper: Je comprends l'intérêt que vous portez à la question. Je pourrais hasarder quelques hypothèses sur les services qu'un phamarcien peut rendre pour mériter ses honoraires, mais j'estime que les représentants des phamarciens pourraient, mieux que moi, répondre à cette question. Je suis pharmacien mais je ne peux parler au nom de tous. Je sais, par exemple, que bien des pharmaciens tiennent un registre de leurs clients et des médicaments qui leur sont vendus, ce qui leur permet souvent de découvrir une incompatibilité entre les médicaments prescrits, avant même que le médecin ne s'en aperçoive, car il arrive parfois qu'une personne consulte plus d'un médecin. C'est un service que rendent bon nombre de pharmaciens au Canada, pas tous. En fait, c'est à l'association des pharmaciens qu'il appartiendrait de vous renseigner à ce sujet.

Le sénateur Cook: Si cette question m'intéresse, c'est que tout en étant avocat, je suis aussi propriétaire de neuf pharmacies à Terre-Neuve. Je m'y connais donc un peu.

Le président: Messieurs, vous voilà en difficulté.

Le docteur Wigle: Pas du tout. Je vous en félicite.

Le sénateur Cook: D'ailleurs, elles ne sont pas toutes rentables.

Le président: L'un de vous deux a-t-il quelque chose à ajouter aux commentaires de M. Harper?

M. Edmund G. Gregory, ex-président du conseil d'administration de l'Association canadienne des fabricants en pharmacie: A mon avis, la profession de pharmacien est l'une des plus nobles qui soit et, sans vouloir faire de l'effet, j'aimerais ajouter que mon grand-père, mon père, deux oncles, un frère, deux cousins et un neveu sont aussi très engagés dans ce domaine. Lorsqu'on aborde cette profession avec le même esprit que celui qu'on m'a inculqué, on ne peut que retirer une grande satisfaction à la pensée que l'on contribue au rétablissement des malades. Je crois que les services que dispensent les pharmaciens sont inestimables mais très souvent méconnus. Cela répond-il à votre question?

Le président: Ce n'est pas tout à fait une réponse, mais c'est un bon discours.

M. Gregory: C'est bien ce que je voulais.

Le président: Monsieur Harper, vous avez dit quelque chose qui m'étonne. Vous avez dit que deux médecins pouvaient prescrire deux médicaments différents à une même personne et qu'un pharmacien, en étudiant les deux ordonnances, pouvait conclure à l'incompatibilité. Voulez-vous laisser entendre que le pharmacien dirait à son client que les deux médecins lui prescrivent des médicaments incompatibles? Y-a-t-il un pharmacien qui ferait une chose pareille?

M. Harper: Je ne dis pas que le pharmacien en parlerait à son client. De ce que je sais des pharmaciens qui exercent pareille prudence, ils appelleraient plutôt le médecin pour lui dire quelque chose comme ceci: «Vous n'êtes sans doute pas au courant du fait que votre malade voit un autre médecin qui lui prescrit, pour un malaise qui n'a probablement aucun lien avec celui que vous traitez—il s'agit peut-être d'une infection—un médicament incompatible avec celui que vous prescrivez vous-même».

Le sénateur Hastings: J'aimerais faire un commentaire sur le coût excessif des médicaments. Au cours d'un voyage de notre Comité d'un bout à l'autre du Canada, j'ai passé une journée dans une rue mal famée de Vancouver, où je me suis mêlé aux gens du quartier. Or dans une taverne, on m'a offert des capsules de Seconal de cinq grains, à dix cents la capsule. Le prix m'a étonné car chez moi, sur ordonnance, je paie 15 cents la capsule. Comment se fait-il qu'on puisse en avoir pour un prix aussi bas?

Le docteur Wigle: Cette question est assez complexe, monsieur le président. Tout d'abord, est-on sûr qu'il s'agit du produit authentique? Pourrait-on l'analyser sans risque de découvrir qu'il s'agit d'une contrefaçon comme il s'en trouve beaucoup sur le marché actuellement?

Selon les témoignages rendus devant la Commission Le Dain ou ailleurs par des fonctionnaires chargés de la surveillance des stupéfiants les produits trafiqués qui se trouvent sur le marché ne proviennent pas de l'industrie régulière.

Le sénateur Hastings: Non?

Le docteur Wigle: Non. Ils proviennent sans doute de laboratoires clandestins ou quelque chose du genre. J'aimerais ajouter que nous avons étudié très sérieusement cet aspect de la question. Avant de nous présenter devant la Commission Le Dain, nous nous sommes renseignés autant que nous le pouvions auprès de la Division des stupéfiants.

Le sénateur Hastings: Au fait, les capsules n'étaient pas mauvaises du tout.

Le docteur Wigle: Vous ne manquez pas de courage.

Le sénateur Hastings: Au sommaire, page 14 de votre mémoire, vous dites qu'il serait opportun d'étudier les solutions que pourrait apporter l'industrie privée aux problèmes de l'assistance sociale. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par l'étude des solutions de l'industrie privée?

Le docteur Wigle: Je laisserai monsieur Harper s'expliquer là-dessus. Toutefois, je crois que les paragraphes *c*) et *d*) veulent souligner le fait que les compagnies d'assurance et autres organismes du genre qui ne se considèrent pas comme des compagnies d'assurance et auxquels j'ai fait allusion dans mon préambule, sont maintenant actifs dans le domaine de l'assistance sociale. Or, nous croyons qu'aucune étude sérieuse n'a été faite encore sur leur apport possible dans ce domaine. Monsieur Harper voudrait peut-être donner plus d'explications à ce sujet.

M. Harper: Je crois bien que c'est le cas. Dans l'appendice, qui traite de la *Canadian Health Assurance Association,* (association canadienne d'assurance-maladie), il est clairement indiqué qu'à moins de faire une étude approfondie sur la participation de l'industrie privée à la solution des problèmes de la pauvreté, on risque de priver l'assistance sociale de ressources importantes. Ces moyens, ajoutés à ceux que représentent les deniers publics, nous permettraient de lutter plus efficacement contre la pauvreté. C'est là une chose possible mais nous n'en sommes pas sûrs.

Le président: Je ne comprends pas très bien.

Le sénateur Hastings: Alors, qu'avez-vous fait à titre d'entreprise privée?

M. Harper: Je crois qu'il y a un malentendu. Dans le contexte, lorsque nous employons les mots «entreprise privée», nous faisons allusion aux organismes non gouvernementaux qui offrent des régimes de protection en cas de maladie' Nous ne faisons pas allusion à notre industrie. Je regrette que cela vous ait induit en erreur.

Le président: Il parle maintenant d'assurance.

M. Harper: Nous n'utilisons pas le mot «assurance» parce que certaines compagnies ne se considèrent pas comme des compagnies d'assurance. Il demeure qu'elles sont non gouvernementales, qu'elles sont constituées et qu'elles sont sans but lucratif. On devrait étudier sérieusement les possibilités d'une collaboration économique et efficace que pourraient nous apporter ces organismes.

Le président: Si je comprends bien M. Harper, sénateur Hastings, il veut dire, en fait, que le gouvernement fédéral devrait, plutôt que de mettre sur pied son projet d'assurance-maladie, opter pour la première formule employée en Ontario, c'est-à-dire utiliser les compagnies d'assurance comme intermédiaires. Au lieu de prendre toute cette affaire en main, le gouvernement la confierait à un groupe indépendant pour voir s'il pourrait faire mieux. C'est possible. Je n'en sais rien.

M. Harper: A mon avis, ce sont les deux systèmes qui doivent être évalués concurremment afin que si l'on opte pour le régime public, on soit convaincu qu'il s'agit là du meilleur régime. Peut-être que cette étude révélera que la meilleure formule serait celle d'un régime semi-public; ou encore, qu'il serait préférable d'opter pour un régime complètement privé. La réponse reste à trouver.

Le président: Mais en tant qu'entreprise privée, n'avez-vous pas déjà choisi de participer au régime public?

M. Harper: Je ne savais pas que le régime *PSI* avait été adopté ni qu'il allait jusqu'à inclure les médicaments.

Le président: Non, mais à toutes fins pratiques, on l'utilise dans le cadre du *Régime d'assistance publique du Canada.* Il n'a pas la même appellation que celle que nous utilisons ici ou que vous aimeriez lui voir donner, mais on l'emploie sans le nommer vraiment dans la loi sur le *Régime d'assistance publique du Canada.*

M. Harper: S'il est en vigueur, s'il fonctionne bien, s'il est utile et s'il répond aux besoins, eh bien bravo.

Le président: Personne ne devrait le savoir mieux que vous. Vous êtes le directeur administratif. Pourquoi vous dirions-nous ce qui se passe?

M. Harper: Si j'ai bien compris ce que certains sénateurs ont dit aujourd'hui, il semblerait que par-delà les services rendus par le *Régime d'assistance publique du Canada,* il y a d'autres besoins auxquels il faut subvenir, autrement vous ne récevriez pas les lettres dont vous avez fait mention.

Le président: Les gens dont ont parlé le sénateur Carter et les autres ne sont pas des assistés sociaux. Ce sont des petits salariés ou bien des personnes qui touchent une pension. Ce sont des gens pauvres qui reçoivent des factures médicales importantes et c'est de ça qu'ils se plaignent. C'est là un problème tout à fait différent de celui des assistés sociaux. L'assisté social, aujourd'hui, reçoit non seulement des médicaments mais il bénéficie aussi de l'assurance-maladie et d'une autre forme de protection. Par contre, le coût des soins dentaires pour une famille de quatre personnes s'évalue à $7.50 par mois; les familles pauvres se plaignent de cet état de choses.

Le sénateur Hastings: Votre association a-t-elle fait une étude ou entrepris certains travaux touchant à la lutte contre la pauvreté? Avez-vous essayé de sensibiliser les membres de votre association aux problèmes des petits salariés? Auriez-vous des suggestions à nous faire à ce sujet?

Le docteur Wigle: Nous avons dit plut tôt, monsieur le président, qu'une telle étude devrait être entreprise et c'est précisément de cette étude que traite le paragraphe *b*) du sommaire, en page 14. Certains fabricants font des efforts en ce sens, par exemple en invitant les médecins à leur écrire pour leur signaler le cas de telle ou telle personne qui ne peut se payer la provision de médicaments dont elle a besoin. Dans ces cas, les médicaments sont envoyés gratuitement ou à prix réduits. C'est un geste tout à fait volontaire, fait au hasard. Mais il est important qu'une étude soit faite, sénateur.

Le président: La Grande-Bretagne a des années et des années d'expérience dans ce domaine et les Américains aussi. Fondamentalement, ces gens ressemblent aux Canadiens; ils ont les mêmes antécédents. Ils ont fait face aux mêmes problèmes. Voulez-vous dire, docteur, que parmi tous ces gens qui œuvrent dans l'assistance sociale, personne n'a entreprise le genre d'étude dont vous parlez?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, j'ai l'impression, à priori, que l'expérience de la Grande-Bretagne n'a pas été concluante.

Le président: Je ne parle pas de l'expérience de la Grande-Bretagne, je m'interroge surtout au sujet d'une étude.

Le docteur Wigle: Je n'ai aucune idée des études qui ont pu être faites antérieurement. Souvent, leurs programmes ont été mis sur pied parce que quelqu'un s'était mis dans la tête de le faire et l'a fait, tout simplement. En page 16 du sommaire, nous traitons d'une étude faite aux États-Unis. Le groupe de travail formé par le ministère de la Santé, de l'Education et du Bien-être social a publié dans son premier volume de données de base une liste de 409 médicaments disponibles sur ordonnance. Ces médicaments sont particulièrement en demande chez les personnes âgées. C'est la seule étude que je peux mentionner et j'en ai fait état précédemment. Comme je l'ai dit dans mon préambule, les extrapolations que nous pourrions faire à partir de ces données pourraient sans doute s'appliquer à la situation des Canadiens, d'autant que de telles données ne sont pas disponibles ici et que, à toutes fins pratiques, nos habitudes en matière de prescription et de médication sont semblables à celles des Américains.

Le sénateur Hastings: En effet. Vous avez parlé dans votre préambule, et vous en avez reparlé il y a un instant, d'une expérience qui s'était soldée par un échec et vous avez laissé entendre qu'on avait subi de tels échecs ailleurs. Je présume que vous faites allusion à la Grande-Bretagne?

Le docteur Wigle: Je ne saurais dire s'il s'agit véritablement d'un échec mais en ce qui a trait aux programmes auxquels je me suis intéressé, il est certain qu'on était vivement tracassé par l'augmentation constante des coûts. Pour ce qui est du programme britannique, c'est sûrement de son coût dont on parle le plus. Bien sûr, c'est là un facteur dont on ne pourra jamais vraiment faire abstraction. Le coût des médicaments demeure un sujet très délicat. Cet aspect de la question cessera de jouer lorsque tous auront l'assurance, en vertu d'un régime, qu'ils n'auront pas à payer leurs médicaments. Comme tout le monde, je n'aime pas acheter des médicaments mais on a beaucoup joué sur les sentiments des gens à ce sujet au cours des dernières années. L'industrie pharmaceutique a été en butte au harcèlement. Si je n'avais pas eu une connaissance approfondie de l'apport de cette industrie à l'endroit de la santé universelle au cours des dernières trente-cinq années, je serais paranoïaque. J'aurais peur de me présenter devant un comité comme celui-ci à cause de l'attitude hostile de plusieurs personnes devant ce sujet. Nombre de gens ont exploité la charge émotive de cette question à des fins politiques. A la longue, ça devient exaspérant mais maintenant, étant sûr de mon fait, cela ne me dérange plus. Quoi qu'il en soit, on ne peut laisser de côté bien longtemps cette question du coût des médicaments.

Le sénateur Hastings: Mais cette question de coût ne me gêne pas.

Le docteur Wigle: Je veux bien, mais c'est ce qui cause les ennuis en Grande-Bretagne et, sauf votre respect, c'est sur ce point que vous m'avez questionné.

Le sénateur Hastings: Chaque fois que nous établissons un programme d'assistance, la population qui en a besoin en bénéficie et cela coûte de l'argent. A l'heure qu'il est, deux Canadiens sur cinq reçoivent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin et cela coûte de l'argent. S'il nous faut établir un programme qui va coûter de l'argent, nous le ferons, mais son coût ne m'inquiète pas.

Le docteur Wigle: Mais vous avez fait état d'une expérience.

Le sénateur Hastings: Et vous avez employé le mot «échec».

Le docteur Wigle: Vous croyez que j'étais plutôt disposé à déprécier cette affaire mais ce n'était pas mon intention. En tout cas, certainement pas pour ce qui est de fournir les médicaments aux gens dans le besoin. Cela doit se faire. Je crois que vous aviez raison, monsieur le président, de prétendre par une observation quelque peu ironique, que j'essayais d'éviter toute cette question du coût des médicaments, même si j'en ai parlé pendant un certain temps. Vous aviez raison mais mon but était de faire comprendre au Comité que lorsqu'on étudie le problème du coût des médicaments à la lumière des données que nous vous avons présentées, on s'aperçoit qu'il n'y a aucune raison pour nous, Canadiens, d'avoir peur de se lancer dans un programme d'assistance qui fournirait tous les médicaments nécessaires aux gens qui en ont besoin.

Le président: Eh bien, le sénateur Hastings nous a fait connaître son point de vue, mais vous avez commencé par dire que si vous n'aviez pas su tout ce que vous savez au sujet des médicaments, vous seriez paranoïaque.

Le docteur Wigle: Monsieur le président, si vous continuez à me citer de cette façon, c'est là que je deviendrai paranoïaque car, sauf votre respect, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que si je ne savais pas ce que je sais au sujet de l'industrie pharmaceutique, je deviendrais paranoïaque.

Le sénateur Fournier: Prenons le cas d'un homme comme moi qui va à la pharmacie pour se procurer un médicament très cher. Qui blâme-t-il? Le fabricant.

Le docteur Wigle: Lorsque je pratiquais, je blâmais le médecin parce que lorsque le client revenait, il me disait: «Diable que vos médicaments coûtent cher».

La sénatrice Inman: Monsieur le président, je me préoccupe moi aussi du prix des médicaments. A la page 17, il y a une liste de médicaments parmi lesquels se trouve la Butazolidin. Le prix du fabricant au pharmacien est de $5.57 et ça, c'est pour l'année 1970. S'agit-il d'une quantité de 100?

M. Harper: Oui, j'ai tenté de vérifier mais je n'ai malheureusement pas avec moi les documents nécessaires pour le faire. Toutefois, je suis à peu près certain qu'il s'agit de 100.

La sénatrice Inman: Je dois malheureusement utiliser ce médicament en grande quantité et je paie presque le double.

Le docteur Wigle: Ce serait encore plus grave si vous ne l'utilisiez pas.

La sénatrice Inman: Je suis bien heureuse de l'avoir mais je connais des gens qui sont affligés d'arthrite comme moi mais qui ne peuvent se le payer à ce prix-là. J'imagine qu'il s'agit de la formule suisse?

M. Harper: Oui, mais il est fabriqué au Canada.

La sénatrice Inman: Celui que j'emploie ne l'est pas parce que j'ai essayé le produit canadien et je ne l'ai pas trouvé très bon. Il était fait selon la formule suisse. D'autres personnes ont remarqué la même chose. Or, j'aimerais savoir si vous utilisez la même formule?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, nous voilà dans un domaine très technique. Tout d'abord, la sénatrice Inman nous

assure que le médicament n'a pas été fabriqué au Canada. J'ai l'impression qu'il faudrait faire de sérieuses recherches avant de pouvoir confirmer ce point. Le fait qu'il s'agisse d'un produit suisse ne veut pas dire qu'il n'a pas été fabriqué ici. Plusieurs maisons suisses importent leur ingrédients puis font la fabrication au Canada.

La sénatrice Inman: D'accord, mais j'emploie la formule suisse.

M. Harper: Oui, la formule Geigi.

La sénatrice Inman: Certains fabricants canadiens établissent leur propre formule, j'imagine, mais elles ne sont pas aussi efficaces.

Le docteur Wigle: Vous aimeriez savoir si votre médicament contient les mêmes ingrédients? C'est là votre question?

La sénatrice Inman: C'est juste.

Le docteur Wigle: Eh bien oui.

La sénatrice Inman: Alors, pourquoi y a-t-il une différence?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, la différence tient de l'art même de la formulation pharmaceutique. Un jour, devant un groupe de femmes d'un cercle paroissial, on m'a posé la même question. Pour y répondre, j'ai fait la comparaison suivante: lorsque vous achetez un gâteau au chocolat, vous n'achetez pas n'importe quel gâteau au chocolat, vous achetez un gâteau qui a été préparé par une personne en particulier. Même si cette personne emploie la même recette qu'une autre, vous savez que son gâteau est différent. Le même cas se pose en matière de formules pharmaceutiques. On peut essayer d'imiter une formule pharmaceutique, mais on ne peut imiter ce qui dépasse le cadre de la formulation pharmaceutique, soit le tour de main, le savoir-faire de l'homme qui crée le produit, qui doit multiplier les essais cliniques afin de prouver l'efficacité de son produit chez les patients avant de pouvoir le lancer sur le marché. Par surcroît, on multiplie les tests sanguins et autres afin d'être certain que le produit est d'une efficacité à toute épreuve. L'imitateur, lui, ne survient qu'une fois que le produit a été accepté, que le médicament «a vieilli». Dès lors, il n'est pas obligé de faire tous les tests cliniques avant de le mettre sur le marché et n'a qu'à s'occuper d'obtenir les ingrédients requis. Par contre, il n'y a pas de preuve clinique établissant que ses ingrédients sont efficaces et c'est cela que nous déplorons. C'est comme ça que la chose se pratique actuellement et c'est pourquoi nous ne pouvons affirmer que les médicaments sont identiques.

La sénatrice Inman: Je suis chanceuse de pourvoir acheter le médicament que j'achète car j'en ai essayé plusieurs autres, mais sans résultat. J'ai demandé à deux ou trois médecins s'ils avaient entendu parler de situations similaires et ils m'ont dit que leurs patients n'avaient pas été satisfaits du produit canadien. J'estime qu'il est regrettable que certaines gens soient obligés d'utiliser ces produits et de payer $10 pour les obtenir.

Le président: Madame la sénatrice veut laisser entendre qu'elle avait l'impression d'être un peu exploitée.

Le docteur Wigle: C'est là votre interprétation, monsieur le président. Elle n'a pas dit à quel point elle se sentait bien.

La sénatrice Inman: Le médicament que je prends m'aide en effet, alors que l'autre ne le faisait pas. C'est là ce que je voulais souligner. S'il s'agit de la même formule et des mêmes ingrédients, comment se fait-il que ce médicament ne donne pas le même résultat?

Le docteur Wigle: C'est un état de fait que nous nous efforçons de combattre parce que nous croyons que tout médicament mis sur le marché devrait, au préalable, avoir fait ses preuves en clinique. Je crois que quelqu'un à ma droite aimerait ajouter quelque chose.

M. Beauchemin: En fait, ce que vous appelez le produit suisse est aussi fabriqué au Canada par une compagnie d'origine suisse. Il existe de nombreuses imitations sur le marché canadien qui sont le travail de gens peu soucieux du contrôle de la qualité et de la durée de leur produit sur le marché. Nombre d'entre eux sont là pour se faire un magot. Ils utilisent les mêmes matières actives mais elles sont préparées de telle façon que le produit devient difficilement assimilable. Il se conservera mal sur les tablettes du pharmacien. Bien des choses peuvent se produire. C'est comme tout le reste, on en a pour son argent. Le produit suisse peut être un peu plus cher mais il est d'une qualité que seul le fabricant qui a une longue expérience clinique peut vous assurer puisqu'il a fait lui-même les recherches pour créer son produit.

La sénatrice Inman: Je ne tiens pas vraiment à critiquer le pharmacien mais ne trouvez-vous pas que l'écart entre $5.57 et $10 pour cent comprimés est plutôt considérable?

M. Beauchemin: Je ne connais pas les conditions dans lesquelles ce pharmacien exploite son entreprise. Il est peut-être très loin de sa source d'approvisionnement.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'aimerais revenir au sujet que je débattais plut tôt et que nous avons presque laisser tomber, mais comme je suis un peu du genre bouledogue . . .

Le président: Allez-y.

Le docteur Wigle: Je suis armé, monsieur le président.

Le sénateur Carter: Il s'agit de certains agissements dont j'ai parlé plus tôt et auxquels la sénatrice Inman vient de faire allusion. Nous avons ici un mémoire de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques. Votre association s'efforce-t-elle de mettre de l'ordre, de régler les problèmes que nous avons soulevés ici ce matin? Qu'avez-vous fait? Avez-vous obtenu des résultats?

Le docteur Wigle: Il ne serait peut-être pas opportun pour nous de divulguer maintenant les mesures que nous avons prises pour régler certains de ces problèmes mais si je comprends bien le sénateur, il fait allusion aux différences qui existent entre divers produits disponibles au Canada, comme l'a évoqué l'honorable sénatrice Inman.

Je suis très fier de dire qu'en effet, les membres de notre association agissent dans ce sens. Ce n'est pas l'association en tant que telle puisque celle-ci ne dispose pas de laboratoires et de tout le reste, mais ses membres qui agissent, ses membres qui, depuis 35 ans, sont à l'origine des produits qui ont été conçus pour le bien-être de l'humanité, ses membres qui représentent l'industrie pharmaceutique axée sur la recherche. Ils agissent aussi pour protéger leur réputation et celle de leurs produits parce qu'ils savent que si une imitation arrive sur le marché et qu'on la suppose comme étant équivalente à l'un de leurs produits, ils peuvent perdre leur réputation et celle de leur produit. C'est pourquoi ils ne cessent de receuillir sur le marché canadien diverses imitations qu'ils s'empressent d'analyser dans leurs laboratoires très perfectionnés. Ainsi dans plusieurs cas—il y en a eu deux au cours des derniers mois—ont-ils pu aviser la Direction des aliments et drogues de la présence, sur le

marché canadien, de médicaments sous-actifs. La Direction a aussitôt donné suite à cette affaire.

Si je me suis montré peu disposé à parler de tout ceci, monsieur le président, c'est que je ne voulais en aucune façon gêner la Direction des aliments et drogues. Cette Direction est excellente au Canada et notre industrie et plus particulièrement ses membres du secteur de la recherche travaillent en étroite collaboration avec la Direction des aliments et drogues. Je crois que ces cas sont suivis de près. Je suis fier de l'attitude de notre association devant ce problème et votre question m'a incité à y répondre plus longuement que je ne l'aurais voulu. Nos membres surveillent de façon constante les imitations de leurs produits qui se trouvent sur le marché. Même s'il a été suggéré que les agences gouvernementales pouvaient assurer toute la surveillance requise dans ce domaine, nous croyons qu'elles ont quand même besoin d'aide et c'est ce que nous faisons.

Le sénateur Carter: Cette situation comporte deux problèmes. Il y a vos moutons noirs qui traînent derrière en laissant à d'autres le soin de faire de la recherche, de faire des essais en clinique et tout le reste. Par contre, lorsque le produit est lancé sur le marché et qu'il obtient du succès, ils s'empressent de venir faire un coup d'argent en plaçant sur le marché un produit de qualité inférieure. Ce sont là les moutons noirs de votre troupeau.

M. Gregory: Ce n'est pas notre troupeau.

Le sénateur Carter: Ce sont des fabricants.

Le docteur Wigle: Il sont inscrits à titre de fabricants mais ils ne font pas partie du groupe axé sur la recherche que nous représentons.

Le sénateur Carter: Avez-vous déjà préparé quelque projet de loi pour mettre fin à ces abus?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, depuis dix ans, nous avons malheureusement l'impression que le gouvernement encourage plutôt ces gens à contrefaire les produits qui sont le fruit de la recherche de notre industrie. Je suis étonné d'entendre le sénateur poser une telle question.

Le président: Ne soyez pas étonné. Le sénateur a posé cette question pour une excellente raison. Vous savez pourquoi on l'a permis, n'est-ce pas? Je n'ai pas besoin de vous le démontrer par écrit. Vous savez qu'on a permis cette espèce de contrefaçon pour essayer d'obtenir une réduction des prix. On avait tout tenté sans succès et l'on a pensé que ce serait peut-être un moyen d'obtenir le résultat désiré.

Le sénateur Pearson: On a toléré le contrebandier!

Le président: Mais c'est illégal.

Le sénateur Carter: Je reviens à ma première question. Lorsque vous découvrez un nouvel ingrédient actif et que vous le mettez en vente en flacons de 100 comprimés, tout le monde se précipite et essaie de profiter de ce merveilleux médicament. On le lande sur le marché dans toutes sortes d'emballages et notre population de 20 millions ne constitue pas un marché suffisant pour permettre un prix économique vu que la fabrication se fait sur une modeste échelle. Il vous faudrait pour cela monopoliser ce marché. Vous avez dit que les moutons noirs ne se rencontrent pas dans votre Association, mais viennent de l'extérieur.

Docteur Wigle: Notre groupe serait bien extraordinaire s'il n'en comptait pas quelques-uns. Je ne connais aucun groupe qui puisse se vanter de n'en pas avoir.

Le sénateur Carter: Y a-t-il des membres de votre Association qui s'adonnent à cette pratique d'imiter un même ingrédient actif et de le vendre en pilules ou selon des formules différentes de sorte que vous ne pouvez profiter de la fabrication en grande série?

Docteur Wigle: Plusieurs sociétés qui font partie de notre Association vendent des produits qui se font mutuellement concurrence. Le sénateur semble penser que si une seule compagnie ou agence pouvait monopoliser la vente d'un produit particulier sur le marché canadien, elle pourrait réduire ses prix et inonder le marché à bon marché. Je ne connais aucun exemple qui puisse confirmer une telle assertion. Dans les pays où une telle situation existe, il en est résulté un abandon de la recherche de produits nouveaux. C'est ce qui résulte de la réduction des prix.

Le sénateur Carter: Les autres pays ne m'intéressent aucunement. Je ne désire connaître qu'une seule chose: la fabrication en grande série aurait-elle quelque effet sur les prix pratiqués au Canada?

Docteur Wigle: Oui. Ce ne fait aucun doute. Des personnes de haute réputation, comme sir Derek Dunlop, président du Comité sur l'inocuité des médicaments en Grande-Bretagne, a dit que sans la production en grandes séries, un grand nombre de médicaments utiles ne seraient pas en vente. S'ils n'étaient fabriqués qu'en petites quantités, leur prix serait hors de portée.

Le sénateur Carter: Si la fabrication est répartie entre 20 ou 30 manufacturiers, il va de soi que le prix est plus élevé de ce fait.

Le sénateur Cook: Il faut bien payer le maintien de la concurrence, car sans celle-ci, nous serions ruinés.

M. Harper: Ayant eu à m'occuper de la fabrication des produits pharmaceutiques, je pourrais vous éclairer sur le sujet de la fabrication.

Notre industrie ne fabrique pas des séries infinies de produits identiques tels que les bonbons et les objets semblables. Les produits pharmaceutiques sont fabriqués au Canada et ailleurs par lots. En général, on ne fabrique les comprimés ou les capsules qu'en lots d'un demi-million, car l'expérience a démontré que cette échelle de production est celle qui permet le mieux l'utilisation de l'outillage, le contrôle de la qualité et la documentation nécessaires.

Il n'y a que quelques produits, assez rares d'ailleurs, qui se prêtent à la fabrication continue. Le fabricant doit en conséquent se limiter à des lots d'un demi-million ou d'au plus un million de comprimés ou de capsules. Il n'y aurait aucun avantage à doubler ce volume car l'équipement voulu n'existe pas, ou ne serait pas capable d'assurer les tolérances exigées. De sorte qu'aucune économie n'est possible de ce chef. La diminution des prix à laquelle vous songez résulterait plutôt de ventes massives que de la fabrication en grandes séries.

Le sénateur Carter: Oui.

M. Harper: Puis à mesure que les marchés s'accroissent, comme le sénateur Cook l'a mentionné, il y a compensation entre les ventes plus considérables d'un fabricant et les avantages de la concurrence qui résultent en une diminution des prix. Ceci doit indiquer

clairement que ce n'est pas le volume d'un lot qui compte à cet égard.

Le sénateur Carter: Oui, ceci répond à quelques-unes de mes questions, mais pas à toutes. Vous pensez que la prolifération d'un même ingrédient actif sous différentes formes est une bonne chose. Mais cela est-il à l'avantage ou au désavantage du public?

Docteur Wigle: L'expérience démontre que les médecins ont su utiliser ces divers produits pour le plus grand bien de leurs patients, du moins c'est ce qu'ils pensent. Nous devons conclure que la concurrence entre les divers fabricants a eu de bons résultats. Nous avons dit que le prix de la plupart des médicaments a diminué. Le gouvernement a reconnu lui-même le besoin d'une plus forte concurrence puisqu'il a ouvert la porte aux importations. Je ne saurais en dire davantage.

Le président: Vous représentez les fabricants. Vous savez que le gouvernement avait décidé il y a deux ans, et est encore déterminé d'obtenir une réduction du prix des médicaments. Pourquoi avez-vous laissé permettre l'importance, au lieu d'offrir de régler le cas vous-mêmes sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'importation? Ne pensez-vous pas qu'il vous eût écoutés?

Docteur Wigle: Monsieur le président, vous plaisantez sans doute, car moi-même et notre association avons la réputation d'être les démarcheurs les plus persistants. Nous avons essayé de faire valoir certains arguments, dont le plus important est répété au dernier paragraphe de la page 21. Nous soutenons que l'aide à la recherche industrielle est un moyen positif de contribuer à de nouvelle découvertes. Non seulement avons-nous dit que la concurrence était suffisante, mais l'importation de ces produits mettra fin à la recherche qui est la plus importante contribution de l'industrie.

Le président: Mais docteur, lorsque vous prétendez être les démarcheurs les plus persistants. . .

Docteur Wigle: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous avons cette réputation.

Le président: Je suis tout disposé à admettre que vous l'êtes et vous avez certainement été actifs. Je ne me souviens pas de toutes les manœuvres employées, mais vous n'avez pas offert quelque chose de concret au cas où l'on n'ouvrirait pas la porte. Vous vous y êtes opposés, mais vous n'avez fait aucune proposition dans ce sens.

Docteur Wigle: Monsieur le président, je me ferais un plaisir de relever tous les mémoires que nous avons présentés aux divers comités et de vous signaler les passages où nous avons fait des propositions de ce genre. Que vous l'ayez oublié ne m'étonne pas, car on ne dit pas grand-chose de bon de notre industrie qui est un ballon politique.

Le président: J'accepte votre affirmation.

Le sénateur Carter: Pour revenir au sujet de la prolifération des médicaments, toutes ces compagnies qui produisent le même article sous des noms différents contribuent-elles leur part au coût de la recherche? Quelle est la différence?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, elles ne contribuent en rien à la recherche. Elles obtiennent un permis obligatoire en vertu d'un article de la loi sur les brevets d'invention qui vise uniquement les médicaments. Ces permis les obligent à payer une redevance que le Commissaire des brevets et certains tribunaux ont qualifiée de maigre pitance et qui n'est pas une contribution substantielle. En réalité, on ne contribue aucunement, pour ainsi dire, au coût de la recherche.

Le sénateur Carter: Mais dans un certain sens il existe aussi des pirates.

Le docteur Wigle: C'est de ceux-là que je parle.

Le sénateur Carter: Il existe deux groupes différents qu'il ne faut pas confondre. Vous parlez de celui qui a été mentionné par le sénateur Inman, qui réalise une fortune de la vente de produits de qualité inférieure. Vous avez dit qu'aucun membre de votre association ne fait partie de ce groupe qui est composé de brebis galeuses de l'extérieur. Je vous ai demandé si votre association ne compte pas aussi un certain nombre de brebis galeuses qui exploitent les découvertes des autres. Sauf que ce dernier groupe ne fabrique pas de produits de qualité inférieure, en quoi est-il différent de l'autre?

Le docteur Wigle: Monsieur le président, je ne veux pas dire que ceux qui ont obtenu un permis, obligatoire ou volontaire, d'imiter un produit fabriquent nécessairement un article de qualité inférieure. L'importance d'une fabrique n'est aucune indication de qualité ou d'excellence. Une bonne fabrique peut produire un lot défectueux, tout comme une fabrique de second ordre peut produire un lot de qualité supérieure. Il est donc impossible de dire qui peut produire à l'occasion un bon ou un mauvais lot. M. Gregory, qui est le président de sa compagnie, vous assurera que inspecteurs veillent continuellement à la qualité de chaque lot de produits, mais parfois un mauvais lot doit être rejeter.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas la réponse à ma question. Je veux parler de la concurrence. Vous avez dit que la prolifération est une bonne chose parce qu'elle est une preuve de la concurrence que le gouvernement encourage afin d'obtenir une réduction des prix. Si certains fabricants exploitent une découverte sans avoir contribué en rien au coût de la recherche et des expériences cliniques, ils devraient pouvoir vendre leur produit à un prix moins élevé, mais ils ne le font pas.

M. Harper: Ils le font, monsieur le sénateur. Je n'ai malheureusement pas ici la brochure *Ontario Parcost Index*. Je ne voudrais pas faire de publicité à ce système, mais vous pouvez voir que le premier paragraphe a trait aux préparations de pénicilline. On y énumère les produits de fabricants de bonne réputation qui ont un service de recherche et tous ne sont pas cotés au même prix. De fait, le produit d'un de nos membress se vend au plus bas prix de la liste. Le programme *Parcost* du gouvernement prouve par sa liste de prix elle-même que les fabricants qui ont fait la recherche et éprouvé à fond leurs produits, ne les vendent pas plus cher pour tout cela.

Le sénateur Carter: Ceux-là se contentent alors d'un moindre profit et font la vie dure aux fabricants qui ont fait la découverte originale.

M. Harper: Mais ils défraient le coût des expériences cliniques qui prouvent l'efficacité de leur produit chez les humains. C'est le sujet que le sénateur Inman a soulevé. Il faut prouver que l'emploi d'un médicament est efficace.

Le président: Est-ce un délai de trois ans ou de cinq ans que l'on exige avant que quelqu'un puisse exploiter la découverte d'un autre?

M. Beauchemin: Il n'existe aucun délai spécial en ce sens que la loi sur les aliments et les drogues spécifie qu'aucun fabricant ne peut mettre en vente un nouveau médicament s'il n'a pas pas fait lui-même les expériences cliniques exigées. La période pendant laquelle un médicament est classé comme étant un produit nouveau varie selon le bon plaisir du directeur des aliments et des drogues, mais est généralement de trois à six ans.

Le président: Oui, c'est ce que le directeur a dit à un autre comité, celui de la banque et commerce du Sénat, je pense.

Docteur Wigle: Ceci donne lieu à une grande confusion. Il n'est pas interdit de lancer un produit sur le marché sauf si l'on ne veut pas faire les mêmes expériences cliniques et les rapports soumis par le producteur original. Le fabricant qui consentirait à refaire tout le travail et à prouver la valeur de son produit pourrait le mettre en vente.

Le président: Oh, oui. Vous savez que nous nous intéressons tous au programme *Pharmacare*. Le gouvernement s'y intéresse particulièrement et en profite chaque fois que la chose est possible dans l'application de la loi d'assistance publique du Canada. Il est essentiel qu'on le continue.

La séance de ce matin s'est révélée fort utile. Le mémoire que vous nous avez présenté contient une foule de renseignements et vous nous avez exposé votre thèse avec habileté et convinction. C'est une contribution précieuse dont je vous remercie ainsi que tous vos collègues, au nom des membres du Comité.

Docteur Wigle: Monsieur le président, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette question. J'ai hésité un peu avant de me présenter ici ce matin, car on ne manifeste pas toujours le même intérêt à toutes ces questions. J'ai fort goûté la discussion.

Le président: Nous recevrons maintenant le mémoire du professeur Jacob S. Ziegel, de l'École de droit d'Osgoode Hall. Il a aussi été professeur de droit à l'Université McGill; il est membre du Conseil des consommateurs du Canada et l'auteur de nombreux articles et études. Il est accompagné de M. Michael Wheeler, directeur régional du département de recherche du Conseil canadien du bien-être.

Le professeur Jacob S. Ziegel (professeur à l'École de droit d'Osgoode Hall, Université de York): Merci, sénateur Croll. Je suis heureux de l'occasion que l'on m'offre ce matin de venir discuter certains aspects importants de la pauvreté au Canada. Mon mémoire est intitulé: «Le crédit au consommateur et son application aux personnes à faible revenu». C'est le sujet, monsieur le président, que je me propose de discuter.

Le Comité comprendra que le crédit n'est qu'un aspect des nombreux problèmes des consommateurs que je ne tenterai pas de résoudre pour bien des raisons, en particulier à cause du temps qui m'est accordé pour la présentation de mon mémoire. Toutefois, ces autres problèmes sont importants et il ne faudrait pas les ignorer. Un grand nombre de ceux-ci se posent aux consommateurs qui n'ont que de faibles revenus. Même en ce qui a trait au crédit, je ne prétends pas avoir épuisé le sujet, pour bien des raisons, dont l'une est mon désir d'examiner particulièrement les plus grandes difficultés qu'éprouvent les consommateurs à faibles revenus en matière de crédit. La deuxième raison est encore celle du temps dont je dispose.

Toutefois, dès le début, je signalerai au Comité, qu'il existe de nombreux aspects du crédit que j'aurais pu inclure en raison de leur importance. Je songe en particulier à l'aide juridique aux pauvres, au travail et à l'efficacité des Bureaux de protection des consommateurs qui fonctionnent déjà dans plusieurs provinces. Les prêts à conditions faciles pour les personnes à faible revenu ont déjà été discutés, monsieur le président, à votre Comité mixte sur le crédit aux consommateurs, il y a quelques années. Je n'ai pas touché à tous ces problèmes dans mon mémoire, mais je serai heureux de répondre aux questions que les sénateurs me poseront sur ces sujets.

J'ai divisé mon mémoire en trois parties principales. Premièrement, je m'intéresse au sort du grand nombre de petits salariés qui sont lourdement endettés et dont le revenu est si faible qu'ils ne peuvent obtenir aucun crédit. Afin d'encourager une meilleure utilisation du crédit et de décourager les abus, je préconise certaines mesures qui s'imposent, d'après moi.

La deuxième partie porte sur la solution possible des problèmes des familles à faible revenu qui sont déjà trop endettées. Je déplore le peu d'attention qu'on leur accorde et la carence de moyens pour leur venir en aide. Dans cette section de mon mémoire, je discute particulièrement les lois provinciales concernant les cessions et les saisies de salaires. Je recommande une stricte réglementation des saisies de salaires par les tribunaux et l'interdiction de toute cession des salaires.

Finalement, encore au sujet de l'aide aux débiteurs lourdement endettés, en particulier chez les personnes à faible revenu, j'exprime l'opinion qu'il y aurait lieu de reviser la Partie X de la loi sur la faillite et les dispositions concernant les faillites des particuliers si l'on veut qu'elles soient utiles aux personnes en faveur de qui elles ont été adoptées.

Troisièmement, je soutiens que la loi sur les petits prêts devrait avoir été revisée depuis déjà longtemps. L'une de ses dispositions, mais non la plus importante, est celle qui fixe un plafond à ces prêts. Je réitère une recommandation déjà faite par plusieurs comités et commissions, y compris votre propre comité, sénateur Croll, en faveur d'un relèvement du plafond de $7,500 imposé à ces prêts. Ce serait l'un des remèdes possibles, mais plusieurs autres méthodes encore plus souples pourraient être adoptées. Les membres du Comité pourront vérifier que le rapport de l'an dernier du Conseil des consommateurs canadiens au ministre des Affaires des consommateurs et des sociétés commerciales traite en détail de la question du plafond des prêts imposé par la loi sur les petits prêts et d'autres modifications importantes qu'il y aurait lieu d'apporter à cette loi. Finalement, dans le même chapitre, je recommande, à l'instar de bien d'autres, que l'application de cette loi soit transférée du ministère des Finances à celui des Consommateurs et des sociétés commerciales.

Ceci résume mes principales recommandations et j'ai tenté de les expliquer en détail. Vu que mon mémoire est assez volumineux, il serait difficile de le résumer en quelques minutes et, si vous me le permettez, j'essaierai d'en extraire les plus importants d'une grande variété de sujets.

La constatation qui me paraît la plus importante de toutes, c'est que le Canada occupe le deuxième rang dans le monde libre en ce qui a trait au crédit aux consommateurs. En matière de revenu personnel disponible, nous sommes sur un pied d'égalité avec les États-Unis qui sont le pays où le volume du crédit aux consommateurs est le plus élevé, en termes de pourcentage. Il semble que ce

fait significatif eût incité les gouvernements et les autres personnes responsables à examiner les effets de cette situation sur la vie sociale et économique de la nation. Je suis étonné qu'on n'en ait pas tenu compte. Du moins, je ne discerne rien dans ce sens. On semble accepter avec indifférence le fait que le crédit aux consommateurs croît à un taux beaucoup plus rapide que tout autre indice de notre vie économique.

Les généralisations dans cette sphère sont toujours dangereuses. Il n'est toutefois pas accidentel que les personnes chargées de veiller aux intérêts des consommateurs à faibles revenus se plaignent continuellement de la facilité avec laquelle on fait crédit à leurs clients. C'est le résultat direct et inévitable d'une trop grande facilité de crédit. Le crédit étant si facile et étant devenu une méthode commerciale courante dans notre économie, il est facile de comprendre pourquoi le volume s'en est accru à une vitesse explosive depuis 1948.

La statistique indique que le crédit aux consommateurs dont le montant global était d'environ 800 millions s'élève maintenant à près de 11 billions de dollars. C'est là une augmentation de plus de 1,000 p. 100. Naturellement, il faut admettre que toutes sortes d'autres choses se sont aussi accrues dans notre économie. La population a augmenté de 50 p. 100, le produit national brut s'est accru, de même que le nombre des familles. Mais en tenant compte de toutes ces considérations, on verra que le crédit aux consommateurs a dépassé tous les autres indices d'augmentation, sauf peut-être de rares exceptions.

Le professeur Ziegel: Le gouvernement ne devrait pas accepter ce fait aussi complaisamment, car il augure de lourdes conséquences. La première de celles-ci est visible chez les personnes à faible revenu qui sont enterrées de dettes, aussi bien que les conseillers sociaux appelés à les aider au règlement de leurs affaires et chez les fonctionnaires des tribunaux auxquels on s'adresse lorsque le crédit est épuisé et qu'il y a saisie des salaires. Nous devrions nous appliquer à la prévention de l'accumulation des dettes en premier lieu et venir en aide ensuite à ceux qui se trouvent dans un pareil dilemme. Jusqu'á présent, on n'a rien fait au Canada pour freiner cette facilité excessive de crédit. Toutefois, les provinces ont adopté certaines mesures significatives. Celles-ci varient et nous ne pouvons être bien sûrs de leur effet. A ma connaissance, bien peu d'efforts sérieux ont été tentés pour mettre fin aux pratiques de crédit excessif.

A la page 9 de mon mémoire, et aux pages suivantes, je recommande l'adoption de certaines mesures visant la réglementation de la publicité et des méthodes de vente qui portent les gens à s'endetter. Comme je l'ai déjà dit, je propose l'établissement d'un plafond aux contrats de prêt, vu que le prêteur est en général disposé à prendre risque de ce genre d'affaires jusqu'au chiffre maximum des contrats qu'il est autorisé à conclure. Je propose aussi certaines restrictions aux méthodes de perception, tant pour les motifs humains que j'ai déjà mentionnés que pour la raison que nos tribunaux ne devraient pas servir d'agences de recouvrement aux créanciers qui n'ont pas exercé la prudence voulue en faisant des prêts à des personnes qui n'en ont pas les moyens.

Je comprends, comme je l'explique clairement dans mon mémoire, que mêmes les plus prudents des créanciers peuvent subir des pertes. Ce ne sont pas ceux-là qui sont responsables des nombreux procès, ni des saisies de salaires, ni des autres moyens répréhensibles de recouvrement. En conséquence, ils n'auraient pas à souffrir de mesures tendant à réglementer la perception et le recours aux méthodes fortes.

Dans le même chapitre, aux pages 11, 12, 13 et 14 de mon mémoire, je traite de l'éducation du consommateur en vue de le dissuader d'abuser du crédit, surtout lorsqu'il s'agit de familles à faible revenu. Aujourd'hui, comme dans le cas de la préparation à la maternité, tout le monde est en faveur de l'éducation et de l'amélioration des méthodes. C'est l'une des rares sphères où les prêteurs, les consommateurs et les agences des gouvernement sont unanimes. C'est aussi l'une de ces sphères où nous donnons libre cours à notre imagination quant aux mesures éducatives qui pourraient être efficaces et qui en réalité ne sont aucunement fondées sur les faits.

Je mentionnerai à ce sujet une étude récente ordonnée par l'Association des consommateurs canadiens et confiée à l'Association canadienne d'éducation des adultes. Cette étude démontre la fausseté de notre philosophie actuelle à l'égard de l'éducation des consommateurs. M. Pummell, l'auteur de ce travail, énumère les méthodes en usage et les programmes adoptés qui sont sinon inefficaces, pour le moins non appropriés aux besoins et à la compréhension des familles à faible revenu.

Il n'existe aucune communication véritable entre les prétendus éducateurs et ceux qu'ils sont censés instruire. Si les gouvernements, et j'entends par là les agences administratives fédérales et provinciales, désirent vraiment renseigner les consommateurs à faible revenu sur les dangers des achats à crédit, ils devront modifier leurs méthodes. Il est tout à fait inutile d'imprimer des milliers de brochures et de dépliants que l'on adresse aux personnes instruites qui n'en ont aucun besoin. Si l'on veut atteindre le consommateur à faible revenu. il faut recourir au médium qui lui est familier, qui est incontestablement la télévision et, on second lieu, la radio. Si l'on décide d'utiliser la télévision, on ne devra rien négliger à employer des méthodes aussi directes et aussi persuasives que celles des maisons d'affaires qui font la publicité du crédit.

Finalement, en ce qui a trait aux mesures que les gouvernements pourraient adopter en vue de restreindre l'utilisation excessive du crédit, il faudrait que le gouvernement fédéral lui-même traite le sujet plus sérieusement. Par exemple, la Commission des prix et du revenu devrait exercer une surveillance rigoureuse sur la prolifération du crédit, tandis que le Conseil économique du Canada devrait faire une étude approfondie de ses conséquences sociales et économiques. Monsieur le président, il est renversant de constater que le Canada dépense près de 11 billions par an sans que l'on ait un seul texte sur l'aspect économique et social du crédit au consommateur. Toutefois, on a fait certaines études non juridiques utiles au point de vue de l'enseignement.

Je passe maintenant à la seconde proposition principale relativement aux problèmes des débiteurs insolvables. A cet égard, je serai radical. A l'heure actuelle, c'est la méthode des saisies et des cessions de salaires qui exige la plus sérieuse considération. Dans la conférence que j'ai prononcée à Hamilton, j'ai dit que nos lois provinciales à cet égard datent du dix-neuvième siècle et réflètent les préjugés de cette époque contre le débiteur et en faveur du créancier. Cela se comprend, car au dix-neuvième siècle, le crédit était alors une chose tout à fait nouvelle. Celui qui ne payait pas ses dettes était considéré comme une personne indigne et coupable. Mais les choses ont changé. Le crédit est aujourd'hui d'usage courant dans les affaires et les prêteurs font leur possible pour encourager les

gens à l'utiliser au maximum. Lorsqu'un débiteur devient incapable de faire face à ses obligations, on peut attribuer ce fait autant aux encouragements à la dépense, qu'à sa mauvaise administration de ses affaires ou à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle. Ce qui me choque particulièrement, monsieur le président, c'est que dans la plupart de nos provinces, les créanciers peuvent encore saisir le salaire d'un ouvrier sans passer par les tribunaux. En réalité, c'est ce qui a lieu dans la plupart des cas. Les conséquences d'une telle action sont les suivantes: premièrement, le travailleur est exposé à un renvoi immédiat, car la plupart des employeurs refusent de se transformer en agences de recouvrement, sans qu'on puisse les en blâmer. Deuxièmement, le travailleur ne touche plus qu'une somme insuffisante aux besoins de sa famille, qui se trouve plus durement frappée que le débiteur lui-même.

Il est vrai que les lois provinciales permettent certaines exemptions à la saisie et en exceptent une somme minimale, mais sauf de rares exceptions, cette somme est tout à fait insuffisante. Les travailleurs sociaux savent bien qu'on ne trouve pas deux familles dont les besoins sont identiques. Tout dépend du nombre des personnes qui la composent, du genre d'emploi et des dépenses essentielles de l'intéressé. Nos lois ne tiennent aucun compte de ces divers éléments.

J'ai tenté d'illustrer cette situation dans mon mémoire, par un exemple pris dans la province d'Ontario. Cet exemple est d'application générale. Un travailleur qui reçoit un salaire brut de $110 par semaine et qui est l'objet d'une saisie de la part d'un créancier, n'aura plus, en tenant compte des exemptions, que la maigre somme de $77 pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille. Cette somme est inférieure à ce qu'il recevrait de l'assistance publique s'il abandonnait son emploi et se trouvait sans travail. Un chef de famille ayant trois enfants à sa charge recevrait environ $85 par semaine de l'assistance publique. L'existence de telles lois est un véritable scandale vu qu'elle a pour résultat de rejeter ces débiteurs aux frais du public. Ceci n'est sûrement pas dans l'intérêt de la société, du débiteur, ou même du créancier, vu qu'un assisté ne paie certainement pas ses dettes.

C'est pourquoi, je maintiens vigoureusement que tous les gouvernements devraient reviser leurs lois concernant la saisie des salaires des ouvriers pour que celle-ci ne puisse avoir lieu sans une ordonnance d'un tribunal. C'est-à-dire qu'il appartiendra au juge de décider si la saisie doit être permise et pour quelle partie du salaire. Celle-ci dépendra naturellement des besoins et des ressources de l'intéressé.

Il arrive souvent qu'un débiteur ait plusieurs créanciers et il ne s'agit plus de conclure un arrangement avec un seul, mais du règlement du montant global des dettes. C'est alors qu'intervient la loi sur la faillite.

A cet égard la loi fédérale actuelle est presque aussi désuète que les lois de saisie et d'exécution des provinces. Il y aurait lieu de la reviser de fond en comble pour la rendre conforme à la réalité actuelle et non pas à des conditions hypothétiques.

Deux parties de la loi sur la faillite sont applicables dans ces cas. La Partie X permet au débiteur de répartir le paiement de ses dettes entre ses divers créanciers, sous la surveillance du tribunal. L'autre partie permet au débiteur de se déclarer insolvable, en vertu des dispositions concernant la véritable faillite, en langage usuel.

Ces deux méthodes sont entachées de carences sérieuses. Je ne les énumérerai pas pour le moment, car je les ai discutées au long dans ma conférence de Hamilton et plus succinctement dans mon mémoire. Je me bornerai à ma principale recommandation concernant la loi sur la faillite. Je juge essentiel qu'un fonctionnaire d'un tribunal ait le pouvoir discrétionnaire d'accorder la latitude appropriée au débiteur devenu insolvable. Ceci signifie la répartition des paiements entre les créanciers, ou une répartition partielle accompagnée d'une quittance partielle, ou dans certains cas une quittance complète de toutes les dettes contractées.

Ce qui est essentiel, c'est que l'autorité ne soit pas divisée entre divers fonctionnaires et que le débiteur ne soit pas renvoyé de l'un à l'autre. C'est ce qui a lieu présentement. Tout comme un hôpital réunit tous les services essentiels sous un même toît, les services nécessaires devraient être assurés sans frais aux débiteurs.

Un fait significatif que je porte à votre attention, c'est que d'après les statistiques, de 30 à 40 p. 100 de tous les débiteurs soumis à une répartition volontaire ou judiciaire de leurs paiements, deviennent arriérés ou cessent complètement. En d'autres termes, c'est une indication du pourcentage de débiteurs insolvables qui ne peuvent espérer s'acquitter de leurs dettes dans un délai raisonnable et qui auraient besoin en conséquence de mesures appropriées de faillite.

L'étude faite à Montréal démontre que si les paiements d'une année sont répartis sur une période de cinq ans, environ 40 p. 100 des débiteurs s'acquittent complètement de leurs dettes. Il se peut qu'à Montréal, et dans le Québec en général, le problème des dettes soit plus grave que dans les autres provinces. Je ne saurais me prononcer sur ce point, mais je suis convaincu que le pour-cent des débiteurs tout à fait insolvables des autres provinces n'est guère moins élevé que celui des mêmes cas relevés par notre étude à Montréal.

Monsieur le président, j'ai déjà dépassé le temps que vous m'aviez accordé. Je suis à la disposition des membres du Sénat qui désireraient me poser des questions particulières.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, j'ai suivi attentivement l'exposé qu'on vient de nous faire. La dernière partie est du domaine juridique ou judiciaire et je ne suis pas un avocat, par conséquent, je ne la discuterai pas. Ce sont les recommandations concernant la facilité du crédit qui m'intéressent particulièrement. On sait généralement que dans la plupart des magasins, même à Ottawa, si un acheteur veut payer au comptant, les vendeurs ont l'air de le trouver un peu idiot. C'est pourquoi un grand nombre de gens suivent le conseil qu'on leur donne d'acheter aujourd'hui et de payer l'an prochain. On va peut-être trop loin à cet égard.

Professeur Ziegel, vous dites que nous devrions décourager ce genre d'affaires et que le gouvernement devrait intervenir. Je doute que le mot «décourager» soit le mieux approprié, on devrait plutôt dire «empêcher». Mais comment l'empêcher? Je sais que la réponse à cette question n'est pas facile. Comment pourriez-vous empêcher cette pratique? Que proposeriez-vous à cette fin?

Le professeur Ziegel: J'ai proposé diverses mesures. Je dirai d'abord clairement que je ne suis pas en faveur de l'abolition du crédit à la consommation. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il faut plutôt assurer que le crédit soit employé avec discrétion et à bon escient, que le volume du crédit ne croisse qu'en proportion raisonnable de l'économie en général. Ce n'est pas ce qui a eu lieu. La transaction entre le vendeur à crédit et l'acheteur est tellement facile. Le vendeur dispose de sa marchandise et de ses services

tellement facilement, tandis que l'acheteur les obtient de même, en renvoyant le paiement au lendemain.

Il s'agit d'une méthode de vente tout à fait différente de celles que nous connaissions autrefois. On peut vous convaincre qu'un produit est excellent et désirable, qu'il vous donnera la beauté, la sagesse et l'intelligence, mais rien de tout cela n'approche la persuasion de l'argument: «Vous pouvez aller à Hawaï aujourd'hui même si vous le désirez et vous aurez deux ans pour payer ce voyage. Vous aimeriez ce manteau que vous avez examiné. Ne soyez pas un idiot. Ne retardez pas l'achat pendant que vous en économiserez le prix. Nous n'exigeons aucun paiement comptant».

Ce sont les méthodes de vente de ce genre que nous devons décourager, ainsi que l'utilisation excessive du crédit. Les moyens d'y arriver sont subtiles, mais ils existent.

Le sénateur Fournier: J'ai bien compris tout ce que vous nous avez dit. Nous l'avions déjà entendu. Vous avez raison, mais comment pourrions-nous empêcher de telles choses? Il faut tenir compte de la nature humaine. Les femmes et les hommes visitent les magasins et voient des choses qui les tentent. Ils les achètent. Tout cela est bien humain. Mais comment pourrait-on dire à quelqu'un qu'il ne doit pas faire un tel achat, ou faut-il le laisser exercer son propre jugement?

Le professeur Ziegel: Mon mémoire énumère une douzaine de méthodes par lesquelles il serait possible de décourager le recours excessif au crédit.

Le sénateur Fournier: Le mot «décourager» ne me suffit pas. Il faudrait «enpêcher» cela.

Le professeur Ziegel: J'emploie indistinctement les mots «décourager» et «empêcher». Il est impossible d'attribuer une signification mathématiquement précise à ces termes. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il existe des méthodes qui ont déjà été utilisées dans d'autres pays et que nous devrions adopter ici.

L'une de ces méthodes qui a été employée en France et dans d'autres pays de l'Europe occidentale exige un paiement partiel au comptant et limite la durée des paiements à tempérament.

Le sénateur Fournier: En bref, recommandez-vous l'imposition d'un paiement partiel au comptant?

Le professeur Ziegel: Non, pour la bonne raison que le crédit à la consommation revêt de si nombreuses formes différentes que cette méthode présenterait des difficultés, comme le gouvernement a pu le constater au début de l'année quand il a annoncé son intention d'imposer l'obligation d'un paiement partiel au comptant.

Mais ce que je n'approuve pas, c'est que le gouvernement ait retiré ce règlement non pas à cause des difficultés d'application, mais parce qu'il ne le jugeait plus nécessaire. Ceci indique l'intérêt insuffisant que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux portent à cet important phénomène de notre économie.

Le sénateur Fournier: Dois-je comprendre que le paiement partiel au comptant offrirait au moins une partie de la solution que vous préconisez?

Le professeur Ziegel: Il n'en est pas question dans mon mémoire.

Le sénateur Fournier: Très bien. Nous ne sommes pas d'accord. D'autre part, le Comité examine le cas des consommateurs de la classe pauvre. Lorsque je visite les magasins à l'époque de Noël, comme je le ferai encore cette année, je vois des centaines de pauvres gens qui achètent des choses avec l'argent qu'ils ont reçu de l'assistance publique, des choses qu'ils ne devraient pas acheter parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Néanmoins ils remplissent leurs sacs d'objets que je n'ai pas moi-même les moyens d'acheter parce qu'il me faut travailler pour gagner ma vie. Mais ces gens n'ont pas à travailler. Ils font ces achats à cause de la facilité du crédit. Peut-on quelque chose pour les empêcher de commettre de tels abus? C'est là ma question. Ne me répondez pas par une longue dissertation.

Le professeur Ziegel: Vous me demandez une solution simple d'un problème complexe. Si nous étions en Russie soviétique, la solution serait évidente. On interdirait le crédit. Mais nous ne sommes pas en Russie. Nous vivons dans une société démocratique et il nous faut nécessairement tenir compte des divers points de vue. Nos mesures sont forcément moins rigoureuses et il nous faut employer la persuasion aussi bien que la législation.

En réponse à votre question, je dirai qu'il existe des méthodes que nous pouvons employer. Par exemple, nous pouvons dire aux prêteurs: «Si vous faites crédit à des gens que vous savez ne pas avoir les moyens de vous rembourser, nous allons édicter une ordonnance vous interdisant cette pratique», comme on le fait présentement aux États-Unis, «ou nous ne vous permettrons pas de recouvrer le montant de vos avances».

Le président: Dans quelles circonstances peut-on obtenir une interdiction de cette nature?

Le professeur Ziegel: Sénateur Croll, je faisais allusion à l'article 6.111 du *Uniform Consumer Credit Code* qui, aux États-Unis, autorise le curateur à demander une injonction contre un prêteur peu scrupuleux.

Le président: Vous en avez parlé dans votre mémoire.

Le professeur Ziegel: En effet.

Le sénateur Fournier: Je ne conteste pas ce que vous dites, mais encore une fois, votre réponse dépasse le point qui m'intéresse particulièrement. Je vais vous donner un autre exemple. Une femme va dans un magasin et achète pour vingt dollars de brimborions inutiles. Si elle devait payer au moins une partie de la facture sur le champ, peut-être ne ferait-elle pas cette dépense inutile. Si le marchand lui disait: «Madame, vous devez payer 20 p. 100 si vous voulez emporter la marchandise», croyez-vous que cela serait efficace? S'il vous plaît, répondez-moi par «oui» ou «non»et je serai satisfait.

Le professeur Ziegel: Je répondrai: «oui». On en a fait la preuve en Europe.

Le sénateur Fournier: Je vous remercie.

Le professeur Ziegel: Oui, mais il faut être juste, sénateur. Si vous exigez un versement initial dans les magasins, il faut aussi l'exiger pour l'achat des billets d'avion. Et puis, qu'allez-vous faire des prêts aux consommateurs? Rien ne peut empêcher un individu de se rendre au bureau le plus proche d'une société de petits prêts ou d'obtenir une avance d'une caisse d'économie afin de payer comptant.

C'est parce qu'on raisonne de cette façon qu'il est maintenant si difficile de faire appliquer les lois sur les versements initiaux. On s'entend bien sur l'efficacité de telles lois, mais il est très difficile de les imposer à cause de la variété et de la complexité des mécanismes de crédit à la consommation.

Le sénateur Fournier: Je vous remercie. La discussion est ouverte, monsieur le président.

Le sénateur McGrand: A la page 12, vous avez un tableau sur le niveau d'instruction des débiteurs. Comment expliquez-vous cela? Prétendez-vous que plus les gens sont instruits moins ils ont de dettes ou que les gens les plus instruits sont ceux qui touchent les meilleurs salaires? Reliez-vous de quelque façon les embarras pécuniaires au quotient intellectuel d'une personne?

Le professeur Ziegel: Certes non.

Le sénateur McGrand: Tous les pauvres n'ont pas de dettes; d'autre part, bien des gens qui touchent un bon salaire sont ensevelis sous les comptes impayés.

Le professeur Ziegel: Il n'y a pas de rapport évident entre le degré d'endettement et le niveau d'instruction; cependant, on peut dire que les gens instruits ont un meilleur revenu et plus de ressources en cas d'urgence. Vous avez bien raison de dire que bien des gens de la classe moyenne sont aussi endettés que d'autres qui sont plus pauvres. Mais ils peuvent alors puiser dans leurs économies, on emprunter sur la valeur négociable de leur maison, ou remplacer leur auto par un modèle plus économique ou encore emprunter de leurs parents.

Le sénateur McGrand: Il semblerait, d'après le rapport Hamilton, qu'en Amérique du Nord on soit plus porté qu'ailleurs à faire des dettes. Les Canadiens hélas; ne font pas exception. J'ai oublié à quel tableau cela se rapporte, mais vous saurez le retrouver. Si je comprends bien, les Européens et les Asiatiques s'endettent moins que les Nord-Américains. Je pense que ce que vous avancez là est très important; je vous demanderais donc de nous en dire plus long.

Le professeur Ziegel: Je ne suis pas sociologue, monsieur, et je ne peux pas parler comme un expert, mais comme un simple avocat. Peut-être après vous avoir donné mes impressions pourrai-je inviter M. Wheeler à ajouter quelque chose. Je serais porté à croire que ce phénomène reflète les mœurs de ces immigrants. Ils sont issus d'un milieu où l'on tenait l'épargne en haute estime, où l'on ne faisait pas facilement crédit et ils ne vont pas changer rapidement leurs habitudes.

Le sénateur McGrand: Vous ne parlez pas du fondement de la situation. Je pense, pour ma part, que dans les pays d'Europe, en tout cas, dans la plupart des pays où l'économie est très serrée, cette economé se fonde sur l'épargne alors qu'en Amérique du Nord, on répand dans les affaires l'idée de «consommer et jeter». A mon sens, il s'agit de deux philosophies qui mènent soit à contracter des dettes ou bien à ne rien acheter.

Le sénateur Cook: Pourquoi les Européens de la classe moyenne émigrent-ils ici?

Le sénateur McGrand: Je ne sais pas.

Le sénateur Cook: A cause de notre niveau de vie.

Le sénateur McGrand: Ou à cause des grands espaces.

Le professeur Ziegel: Les grands espaces pollués.

M. Michael Wheeler, directeur régional, service des recherches, Conseil canadien du Bien-être: Je pourrai probablement mieux parler en tant qu'immigrant arrivé d'Angleterre il y a près de 20 ans qu'à titre de sociologue. Je ne sais vraiment pas si un sociologue peut ajouter quelque chose à ce qu'un «simple avocat» a apporté. Je pense que la distinciton entre les valeurs et les politiques d'économie en Amérique du Nord par comparaison à celles qui ont cours en Europe est en train de disparaître, et que les pratiques ont tendance à se fondre, la façon américaine étant prédominante pour d'excellentes raisons.

N'est-ce pas révélateur que ce que vous avez retenu du rapport, à savoir, les gens nés dans les vieux pays ont une plus forte tendance à éviter les dettes que ceux qui sont nés sur ce continent? Mais je n'attacherais pas trop d'importance à cela, parce que les corrélations statistiques ne sont pas très fortes et parce qu'il est aussi significatif que parmi les Européens qui ont émigré en Amérique du Nord, ceux qui ne sont ici que depuis peu de temps semblent avoir plus de dettes que ceux qui y sont établis depuis longtemps. Je pense qu'en fait, l'âge est le facteur le plus important—plus un homme est vieux, moins il a de dettes. Les personnes d'un certain âge qui arrivent d'Europe peuvent avoir apporté leurs habitudes d'économie. Qui plus est, plus vous vieillissez, moins vous avez besoin de dépenser. C'est là un autre facteur qu'il faut bien reconnaître—les jeunes ménages s'endettent parce que leurs besoins sont plus grands.

Le sénateur McGrand: L'attitude par rapport à l'épargne a donc une influence certaine sur l'endettement.

M. Wheeler: Indéniablement.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je m'excuse d'être en retard, mais j'ai dû assister à une autre assemblée. J'ai aussi commis une autre faute, je n'ai pas apporté le bon mémoire.

Professeur Ziegel, je n'ai pas eu le loisir d'examiner votre mémoire comme je l'aurais souhaité, mais j'ai cru comprendre que vous insistiez particulièrement sur les questions de crédit, sur les effets du crédit au sein de la classe des économiquement faibles. Diriez-vous que le crédit est une norme de la vie quotidienne? De nos jours, n'importe qui peut obtenir des cartes de crédit. On m'en a envoyé deux hier et j'en avais reçu deux la veille. J'en aurai probablement 20 au moins, à la fin de l'année.

Le professeur Ziegle: Je dois évidemment vous répondre par l'affirmative. Les statistiques que je rapporte appuient clairement cette affirmation. Mais je ne sais pas ce que vous entendez par le mot «norme». Si vous dites qu'il s'agit d'un phénomène courant, il faut évidemment répondre oui. Mais si vous demandez s'il s'agit d'une valeur impérative, dans ce cas, la question est différente.

Le sénateur Carter: Quand je parle de norme, je veux dire; est-ce que tout le monde peut s'en prévaloir? Parce que, si un certain groupe est exclu, il se trouve hors de la norme et il est mis à part d'une certaine façon. Est-ce aussi votre avis?

Le professeur Ziegel: Ce sont là des mots très forts. Premièrement, je crois qu'il faut être prudent lorsqu'on dit que le crédit est accessible à tous. En règle générale, cela est exact.

Le sénateur Carter: Normalement, le Canadien moyen peut obtenir du crédit.

Le professeur Ziegel: Attention, sénateur. Il y a plusieurs genres de crédit et encore plus de genres d'établissements qui consentent du crédit. Souvent, les consommateurs à faible revenu ne peuvent obtenir de prêts ou du crédit au taux minimum. Il me semble que cette situation devrait nous inquiéter. Comme je l'ai souligné dans mon mémoire, les statistiques sur la région de Montréal et sur

d'autres parties du pays révèlent que les sociétés de financement, surtout les sociétés de prêts aux particuliers, sont les seuls créanciers des personnes à faible revenu qui se trouvent en difficulté. Les compagnies de prêts aux consommateurs sont des agences qui prêtent à taux élevé. Il existe donc un paradoxe, en ce sens que ceux qui paient le plus cher pour un emprunt sont ceux qui peuvent payer le moins. Je ne dis pas que je blâme les compagnies de prêts; plusieurs bonnes raisons permettent d'expliquer la structure des prix. Mais je dis que ce paradoxe existe et que nous devrions nous nous en inquiéter.

Le sénateur Carter: Je ne suis pas certain de bien comprendre. Dites-vous qu'il faudrait restreindre de quelque façon le crédit pour les citoyens à faible revenu ou qu'il faudrait les protéger contre les requins de la finance?

Le professeur Ziegel: Les deux choses sont à considérer, sénateur. Dans mon mémoire, j'ai essayé de faire ressortir le fait que plusieurs consommateurs économiquement faibles ne peuvent absolument pas se permettre d'acheter à crédit. C'est une des idées erronées de la vie moderne. Vous dites que tout le monde a droit au crédit, mais, en fait, une bonne partie des Canadiens ne gagnent pas assez pour se prévaloir du crédit. Cela est exposé clairement dans le rapport Hamilton et l'on voit que 25 p. 100 des familles faisant l'objet de l'enquête avaient des dettes atteignant 25 p. 100 ou plus de leur revenu brut. J'ai aussi démontré que dans les familles dont le revenu n'atteint pas $3,000 par an, on dépense plus qu'on ne gagne uniquement pour l'indispensable. J'ai démontré qu'à Montréal, près de 75 p. 100 des familles que nous avons examinées touchaient moins de $5,000 par année. Si vous établissez un rapport entre ces faits et le nombre moyen d'individus par famille et leurs besoins essentiels, il ne reste absolument rien pour faire face au crédit, pourtant, tous ces gens y avaient abondamment recours. C'est ce qui m'a fait conclure que plusieurs familles à revenu modeste ne peuvent vraiment pas se permettre d'acheter à crédit.

Si vous dites: «C'est injuste. Pourquoi ne pourraient-ils pas acheter un appareil de télévision ou un congélateur à tempérament? », je vous répondrai que si c'est ce que vous voulez–et vous le pouvez à bon droit–il faut que notre société leur fournisse un revenu qui leur permette de s'engager dans le même genre de transactions que les citoyens assez à l'aise. Si vous ne consentez pas à leur assurer ce genre de revenu, je considère que ce serait une erreur du point de vue moral et social d'encourager ces gens à recourir au crédit aussi librement qu'ils le font.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Bravo.

Le sénateur Carter: Nous avons affaire à deux groupes. Vous avez parlé de ceux à qui le crédit est offert, mais qui ne peuvent se permettre d'en profiter ou qui ne le devraient pas. Les autres, ce sont ceux qui n'ont pas accès au crédit. Ce second troupe se compose en majorité de pauvres travailleurs qui se considèrent comme des citoyens mis à part.

Mardi dernier justement, un témoin nous a fait un récit très émouvant de la lutte qu'elle a dû mener pour obtenir du crédit. Elle a demandé une carte de crédit de la maison Eaton. Elle travaillait, mais on ne la lui a pas accordée. La maison Eaton ne voulait pas faire d'affaires avec elle. Elle est alors allée emprunter cent dollars à la banque. Pour établir son crédit à cette banque, elle a dû faire des sacrifices pour rembourser cet emprunt et pour en obtenir un autre qu'elle a également payé. Je lui ai demandé pourquoi elle a fait cela. Pour deux raisons: elle voulait rehausser sa dignité en tant que personne humaine car sans cela elle se sentait inférieure à la moyenne des Canadiens, et puis cela lui donnait une impression de sécurité; en cas de difficulté, si elle se trouvait en dette, elle avait l'impression d'avoir prouvé sa solvabilité et qu'elle pourrait obtenir du crédit à la banque. Qu'en dites-vous?

Le professeur Ziegel: D'abord, comme je l'ai déjà dit, c'est un fait que les diverses organisations qui offrent du crédit fonctionnent selon des normes diverses. Par exemple, les banques–cela est largement prouvé par les statistiques–les banques prêtent la plupart du temps aux gens à revenu moyen, mais rarement aux pauvres. On peut probablement dire que les grands magasins sont un peu hésitants à ce sujet, mais je voudrais consulter des statistiques valables avant de me faire une idée.

Cependant, je puis vous assurer, mesdames et messieurs, parce que j'ai pu consulter moi-même certains fichiers, que les compagnies de prêts aux particuliers font vraiment beaucoup pour satisfaire toute personne dont ils peuvent penser ou même seulement espérer qu'elle pourra être en mesure de rembourser un prêt. Dans mon mémoire, je les appelle «pour man's banker» (les banquiers du pauvre) et c'est bien ce qu'ils sont en réalité, parce qu'ils se spécialisent dans les prêts aux particuliers à faible revenu; ils ne prêtent pas uniquement aux pauvres, mais le plus souvent.

Vous m'avez demandé ce que nous faisons pour ceux qui veulent faire reconnaître leur respectabilité et avoir accès au crédit. Je vous répondrai comme je l'ai déjà fait. Je suis tout à fait en faveur de possibilités et de droits égaux pour eux comme pour nous, mais il est certain qu'ils ne pourront en profiter que s'ils ont un revenu suffisant–s'ils gagnent plus que le strict nécessaire. J'en conclus que si nous nous intéressons réellement au statut social de ces gens, nous devons d'abord leur fournir un revenu qui leur permette d'avoir largement recours au crédit.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Monsieur le président, me permettriez-vous de poser une question au témoin? Ne pensez-vous pas qu'en matière de crédit, certaines personnes ont besoin qu'on les protège contre elles-mêmes?

Le professeur Ziegel: Sans doute.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Ce sera tout, monsieur le président.

Le professeur Ziegel: Je voudrais ajouter que dans ce domaine, les choses ne s'engendrent pas d'elles-mêmes; elles surviennent spontanément. Lorsque ceux qui accordent du crédit disent que tel individu a agi de façon imprudente en achetant plus qu'il ne l'aurait dû ou qu'il n'a pas équilibré son budget, je pense qu'ils oublient de considérer l'influence de la publicité qui encourage ce genre de personnes à dépenser sans mesure.

M. Wheeler: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce que le sénateur Carter a dit à propos de la femme qui se sentait plus digne parce qu'on acceptait de lui prêter de l'argent, et plus en sécurité sachant qu'elle pouvait emprunter en cas de besoin.

Je crois qu'il est important de reconnaître, comme l'a d'ailleurs fait votre Comité sur le crédit aux consommateurs, que les familles à faible revenu peuvent, dans certains cas, recourir au crédit de façon très constructive pour l'achat de certains articles qui leur font réaliser des économies: une machine à laver, par exemple.

Le président: Des appareils ménagers.

M. Wheeler: Oui, c'est cela. Nous devrions vraiment rechercher des moyens de rendre des prêts à faible intérêt accessibles aux moins favorisés.

Le président: Le Comité sur le crédit aux consommateurs a fait une recommandation à propos des appareils ménagers pour les jeunes couples, entre autres. A ce moment là, nous pensions surtout aux Indiens venant des réserves; nous songions à leur procurer à un faible taux d'intérêt et avec la garantie du gouvernement, assez d'argent pour qu'ils puissent installer leur foyer. C'est ce que nous nous proposions à ce moment-là. Il ne s'agissait pas d'une idée en l'air. Ils ont été saisis de plusieurs idées qu'ils sont encore en train d'examiner. C'est de cela que vous vouliez parler?

M. Wheeler: Oui, c'est cela.

Le président: La femme dont a parlé le sénateur Carter était vraiment résolue à obtenir du crédit d'un grand magasin—chez Eaton, Simpson ou à la succursale de Hudson's Bay à Winnipeg. Elle a dû se donner beaucoup de mal, mais elle est parvenue à ses fins. Je ne sais pas ce qu'elle en a retiré finalement, mais il est certain qu'elle a gagné la partie.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Je ne serais pas porté à plaindre une telle personne; je me réjouirais plutôt avec elle. Il nous faudrait plus de citoyens de ce genre.

Le président: Elle n'aurait jamais songé à abandonner la partie.

Le sénateur Carter: Je me demande à quoi cela a servi, mais j'admets que cela peut avoir un effet psychologique et bénéfique pour cette femme. Elle s'était fixé un but et, ma foi, elle a fait mer et monde pour l'atteindre.

Je voudrais poser une question à propos de la Loi sur les petits prêts en ce qui concerne les prêts réglementés. Vous pensez qu'elle n'est pas satisfaisante?

Le professeur Ziegel: Non, loin de là. Cette loi a pu être excellente à plusieurs points de vue. Elle a certes amélioré de beaucoup la situation, mais il me semble qu'elle comporte maintenant deux défauts importants: d'une part, le plafond fixé est beaucoup trop bas et complètement en dehors de la réalité, d'autre part, le crédit a totalement changé d'aspect de sorte que cette loi devrait être entièrement revisée de façon à ne plus être centrée sur les taux d'intérêt, mais comporter d'autres pratiques de la part des prêteurs et des compagnies de crédit qui, maintenant, influencent l'emprunteur tout autant que le taux d'intérêt. Il y a, par exemple, la question des saisies-arrêts de salaire, celle de la publicité mensongère. Le sénateur Fournier m'a demandé mon opinion sur les façons d'empêcher qu'on accorde trop de crédit. Dans ce domaine, les cas de fausse représentation sont monnaie courante. Je me souviens, quand j'enseignais à l'Université de la Saskatchewan, avoir reçu une annonce d'une compagnie de prêts qui disait: «N'empruntez pas d'argent, louez-en».

Le sénateur Fournier: On entend cela à la radio chez moi. Maintenant, on loue de l'argent; on n'en emprunte plus.

Le professeur Ziegel: L'Est et l'Ouest se rejoignent donc. Je vous ai donné un exemple de publicité mensongère. On dira encore que le crédit n'est pas cher—c'est une annonce très fréquente—alors qu'en réalité, c'est une qualité qu'il ne peut avoir. Parlons aussi des cartes de crédit ou des billets à ordre qu'on distribue sans qu'on les ait demandés. J'ai ajouté en appendice à mon mémoire un exemple d'un billet à ordre qui supplie pratiquement le consommateur de s'endetter.

Si l'on considère le climat ainsi créé et les techniques de mise en marché, comment s'étonner que tant de consommateurs à faible revenu se trouvent lourdement endettés. Le contraire serait étonnant.

La sénatrice Inman: Je ne poserai qu'une seule question, monsieur le président. A propos de ce que le professeur Ziegel a dit des saisies-arrêts et de ce qui reste de leur salaire aux personnes qui en font l'objet. Voudriez-vous voir abolir la législation sur les saisies-arrêts? Où vous arrêteriez-vous?

Le professeur Ziegel: Je ne veux rien abolir, sénatrice Inman. Je trace une voie médiane. J'ai dit qu'il ne devrait pas y avoir de saisies-arrêts sans ordre de la cour ou sans surveillance du tribunal. Il n'y a rien de tragique à cela. Prenons en exemple, un cas type: une femme réclame une pension alimentaire de son mari dont elle a été légalement séparée par la cour. Sur quoi les tribunaux se fonderont-ils pour fixer un montant? Ils vont faire un inventaire du salaire et des autres revenus du mari et soustraire de cette somme ce dont il a besoin pour vivre, puis il fixeront le montant dont la femme et les autres personnes à sa charge ont besoin. L'enquête vise donc à déterminer ce qui peut être raisonnablement réclamé dans les circonstances; mais on ne procède pas de cette façon quand il s'agit de saisies-arrêts. Je crois ne pas me tromper en disant que dans toutes les provinces, n'importe quel créancier n'a rien de plus pressé que de faire émettre un ordre de saisie-arrêt dès que la cour s'est prononcée en sa faveur. La cause n'est pas entendue par un juge. La cour envoie directement à l'employeur un ordre stipulant qu'elle l'enjoint de lui verser un certain pourcentage retenu sur les chèques de salaire du débiteur.

Le sénateur Inman: Je comprends bien cela, mais je voudrais faire remarquer qu'un individu peut être perpétuellement en dettes. Une fois sa dette amortie, il peut en contracter une autre. Que peut-on faire pour l'en empêcher, pour qu'il en sorte?

Le professeur Ziegel: Dans ce genre de cas, sénateur, le débiteur devrait pouvoir recourir à une législation souple et adéquate sur les faillites.

Le président: Professeur Ziegel, je vois où vous voulez en venir et le comité aussi, mais même s'ils sont en difficulté, les gens sont horrifiés dès qu'on prononce ce mot: faillite. Ils ont ce mot en aversion. Ils n'aiment pas à se rendre compte qu'ils ont failli. Ils se sentent complètement perdus. Pouvez-vous penser à une autre solution à laquelle ont ait déjà eu recours?

Le professeur Ziegel: Oui, en fait, nous pourrions moderniser la procédure et la rendre plus humaine. Quand un juge a affaire à une personne qui a des dettes parce qu'elle a obtenu trop de crédit, il devrait pouvoir dire: «Écoutez. Il ne s'agit pas seulement d'entendre éconcer ce problème. Il y a d'autres difficultés. Je vais vous faire rencontrer un expert dans ce genre de cas. Il va revoir avec vous tous les aspects de la situation et vous recommander certaines mesures.» Je pense qu'il devrait y avoir un système analogue à celui qu'on trouve dans les hôpitaux où un médecin recherche les divers facteurs qui influent sur l'état de santé du malade avant de l'envoyer à un spécialiste de sorte qu'on le traite d'après tous ses symptômes plutôt que de s'attacher à un seul.

Il faut agir de la même façon dans le cas des débiteurs impénitents. Ceux qui travaillent dans ce domaine savent généra-

lement apprécier cela, mais à l'heure actuelle, nos lois ne sont pas faites pour faciliter ni même pour favoriser cette façon de procéder. Je pourrais en dire long à ce sujet.

Le sénateur Fournier: Je voudrais reprendre une phrase que j'ai peut-être dite pour qu'on la corrige au compte rendu. Je crois que j'ai dit au professeur Ziegel: «Je vous ai assez entendu.» Si c'est ce que j'ai dit, je vous prie de m'excuser. Ça n'est pas ce que je voulais dire. Ce que j'aurais dû dire, c'est: «J'ai assez entendu parler de ces questions» mais certainement pas: «je vous ai assez entendu». Je voudrais qu'on corrige le compte rendu parce que je n'avais pas l'intention de dire ce qu'on a compris.

Le président: Je n'ai pas du tout compris cela.

Professeur Ziegel, pouvez-vous trouver un exemple quelque part au pays? Aux États-Unis, est-ce qu'on s'y prend autrement avec ces questions de saisies-arrêts? Je pense à une remise de 70 p. 100 de la dette ou à une mesure analogue.

Le professeur Ziegel: Bien, en 1968, le Congrès américain a passé une loi pour la protection des consommateurs qui limite les montants pouvant être saisis. Cette limite dépend directement du coût de la vie et du salaire minimum obligatoire. Le *Uniform Consumer Credit Code* contient aussi des restrictions. Cependant, je pense qu'aucune de ces deux législations n'est vraiment satisfaisante parce que les circonstances varient trop. Je crois sincèrement qu'aucun ordre de saisie-arrêt ne devrait être prononcé sans qu'il y ait eu audition devant la cour pour examiner la situation du débiteur et déterminer ce qu'il peut payer, si toutefois il en est capable.

Le sénateur Cook: Je voudrais d'abord vous féliciter, messieurs, pour le mémoire que vous nous avez soumis. C'est un document extrêmement intéressant qui porte à la réflexion. Mais je ne puis vous approuver totalement quand vous recommandez qu'on intervienne dans les questions d'octroi de crédit. D'abord, je pense qu'il est pratiquement impossible d'établir une politique en cette matière; c'est l'administration de la compagnie de prêts ou une autre personne ayant égale autorité qui juge s'il convient d'accorder du crédit. Cela devrait être extrêmement difficile à contrôler et je crains qu'on risque de faire du tort à des innocents. En d'autres termes, si vous intervenez trop fréquemment dans les octrois de crédit, il se peut que vous nuisiez à certaines personnes qui désirent obtenir du crédit et qui feraient bon usage.

Les paragraphes 24 et 25 aux pages 23 à 25 de votre mémoire m'ont fortement impressionné et je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. Il y a trente-cinq ans, j'ai moi-même présenté un mémoire à la Commission royale d'enquête Kent sur les pêcheries à Terre-Neuve, dans lequel je préconisais une législation sur la faillite. A ce moment là, les pêcheurs étaient payés en espèces et ils avaient des dettes chez tous les marchands. J'ai préconisé qu'on leur permette de déclarer faillite et qu'un magistrat ou même un juge de paix puisse les libérer de leurs dettes contre garantie suffisante. J'ai rappelé qu'à l'époque de Charles Dickens, on jetait en prison ceux qui ne pouvaient pas payer leurs dettes, mais on s'est rendu compte que cela ne servait à rien et on a saisi les biens du débiteur pour les partager entre ses créanciers. C'est alors qu'on a conclu qu'il fallait que le créditeur ait des biens pour se trouver en faillite. Il s'ensuivait une situation invraisemblable dans laquelle ceux qui avaient le plus grand besoin de secours, les pauvres, en étaient privés par la loi.

Je ne pratique plus le droit depuis plusieurs années, mais les paragraphes 24 et 25 m'intéressent au plus haut point. J'aimerais qu'on les développe de sorte que les débiteurs insolvables puissent facilement déclarer faillite et recevoir rapidement de l'aide. Cela mettrait un terme aux pratiques de ceux qu'on appelle les requins de la finance. Ils se rendraient compte que s'ils se montrent trop avides, leurs clients pourraient leur échapper. Je vous félicite et vous réitère mon entier accord sur ces deux paragraphes.

Le président: Cela est à la portée de toutes les provinces par ordonnance.

Le sénateur Cook: Le mémoire fait ressortir que ce n'est pas aussi facile à appliquer que cela paraît:

> C'est encombrant, beaucoup trop engoncé dans les formes et beaucoup trop cher pour le créditeur.

A mon avis, les paragraphes 24 et 25 font ressortir certaines faiblesses de la loi qui doivent être corrigées.

Le professeur Ziegel: Je suis très heureux que vous m'appuyiez, sénateur. Je voudrais dissiper un malentendu possible. Deux parties de la Loi sur les faillites nous intéressent; la première porte sur les simples faillites et la deuxième, c'est la Partie X.

Je crois que lorsqu'il a parlé plus tôt, le sénateur Cook faisait allusion aux prescriptions sur les faillites franches qui permettent à un pêcheur d'obtenir une libération totale de ses dettes, pas seulement une ordonnance de partage. Au Canada, toute personne endettée peut déposer une requête en faillite. Cependant, j'ai essayé de faire ressortir à la fois dans mon rapport Hamilton et dans mon mémoire à ce comité que cela est pratiquement impossible à cause des dépenses excessives que cela comporte. Ces dépenses paraissent énormes pour la moyenne des débiteurs car il faut payer jusqu'à cinq cents dollars pour retenir les services d'un syndic des faillites.

En Ontario, l'association des syndics de faillite offre maintenant ses services à titre gracieux dans certains cas. Cela est très généreux, mais je ne crois pas que le problème soit réglé de ce fait. Les individus criblés de dettes sont beaucoup trop nombreux pour que les syndics puissent s'occuper de chacun.

Le sénateur Cook: Il devrait y avoir des syndics publics.

Le président: Au Manitoba et en Alberta, le syndic effectue la répartition des biens à titre gracieux.

Le professeur Ziegel: Non. Je m'excuse, mais je crois que vous faites allusion à la Partie X.

Le président: C'est cela.

Le professeur Ziegel: En ce cas, c'est le greffier. Lorsqu'on est en mesure d'appliquer la Partie X, rien ne peut empêcher le même greffier de s'occuper d'une requête en faillite.

Le président: La Partie X est la partie de la loi qui peut être acceptée et proclamée et qui permet cela.

Le professeur Ziegel: C'est exact.

Le président: Vous avez dit que si cela était possible, il faudrait, alors, agir de la même façon dans les cas de faillite. C'est aussi ce que le sénateur Cook a dit.

Le professeur Ziegel: C'est juste.

Le président: Votre mémoire sur ce sujet a donc porté fruit après quelques années.

Le sénateur Carter: Vous avez critiqué la Loi sur les petits prêts à propos des montants permis. Avez-vous quelque critique à formuler à propos des taux d'intérêt.

Le professeur Ziegel: Les taux permis par la Loi?

Le sénateur Carter: C'est cela.

Le professeur Ziegel: On a souvent dit que les taux qu'il est permis de réclamer pour des petits prêts de $1,000 à $1,500 sont trop bas. Je pense que c'est exact. Mais à par cela, je n'ai rien à redire à la structure des taux dans la Loi sur les petits prêts.

Vous aurez remarqué cependant que dans le rapport que le Conseil canadien des consommateurs a présenté l'an dernier au Ministre de la consommation et des corporations, nous avons recommandé qu'un tribunal indépendant s'occupe de la structure des taux dans la Loi sur les petits prêts pour la rendre plus souple et plus facile à manier. Vous avez sans doute noté que les taux d'intérêt sur les prêts ont fortement augmenté au cours des dernières années. Cela a certainement dissuadé certaines compagnies de petits prêts de prêter des montants de $1,000 à $1,500 parce que cela ne les paie pas. Voilà ce qui se produit en pratique—j'ai vu des dossiers à l'appui—lorsqu'un emprunteur demande $1,400 on lui en offre $1,550 de façon à échapper à la Loi sur les petits prêts et à pouvoir déterminer le taux de l'intérêt. C'est ce genre de situation qui m'inquiète et qu'il faudrait corriger.

Le sénateur Carter: Quels sont les taux pour des prêts de moins de $1,500? Un pour cent par mois?

Le professeur Ziegel: Non c'est 24 p. 100 par année ou 2 p. 100 par mois sur les premiers trois cents dollars; 1 p. 100 par mois ou 12 p. 100 par année pour la partie du prêt entre trois cents et mille dollars et ½ p. 100 par mois 6 p. 100 par année pour la partie de l'emprunt entre mille et mille cinq cents dollars.

Le sénateur Carter: Qu'est-ce que cela représente comme moyenne?

Le professeur Ziegel: Un emprunt de mille dollars coûterait un peu moins de 18 p. 100 pourvu qu'on le rembourse en deux ans. Il est facile d'obtenir des tables de taux et les rapports du surintendant des petits prêts.

Le sénateur Carter: Vous dites que les compagnies se plaignent que cela ne paie pas de prêter de l'argent à ce taux?

Le professeur Ziegel: Pas entre $1,000 et $1,500. A cause de la Loi sur les petits prêts, un prêt de $1,500 rapporte un peu moins de 14 p. 100 alors que les banques chargent 12 p. 100 pour les prêts individuels. Bien sûr, elles sont mieux placées que les petites compagnies pour accorder des prêts à faible intérêt. On comprend que les compagnies disent que les petits prêts ne les paient pas. Je crois que cela constitue une évaluation honnête de la situation actuelle.

Le sénateur Carter: Pourtant, les compagnies de prêts exigent plus que la majorité des entreprises ne demandent pour un appareil d'une valeur de cinq cents dollars acheté à crédit.

Le président: En ce cas, le crédit coûte 18 p. 100 ou 24 p. 100.

Le professeur Ziegel: C'est un autre aspect du crédit au consommateur à propos duquel on aurait grand besoin que le gouvernement lance une énergique campagne d'éducation. Le consommateur moyen ne se rend pas compte de ce que le crédit lui coûte. Rien ne l'encourage à y réfléchir; on lui dit plutôt qu'il peut obtenir telle marchandise sur-le-champ, sans versement initial, simplement en payant tant par mois, ce qui semble bien cadrer avec son revenu mensuel. On se garde bien de lui faire penser au fait qu'il lui en coûte, dans certains cas, jusqu'à 30 p. 100 par année pour acheter à crédit ou pour faire un emprunt. Dans plusieurs cas, il serait préférable qu'il attende quelques mois pour épargner et payer une bonne partie comptant plutôt que d'acheter sans réfléchir et d'avoir à assumer des frais de financement.

Le sénateur Carter: Croyez-vous qu'une législation devrait réglementer les frais de financement?

Le professeur Ziegel: Dans la province de Québec, il existe déjà un règlement pour les frais de financement des achats de moins de huit cents dollars. Il est très facile de masquer une partie des frais dans le prix d'un article et cela constitue un problème car il s'agit d'une pratique courante.

Le président: Professeur Ziegel, ce n'est pas la première fois que vous témoignez devant un comité sénatorial ou un comité de la Chambre. Vous avez toujours aidé les pauvres et les consommateurs dont vous avez pris la défense. Vous avez en une action remarquable dans le domaine du crédit.

Je remercie aussi M. Wheller, qui s'est beaucoup intéressé à cette question, d'être venu témoigner aujourd'hui et d'avoir préparé ce mémoire que nous avons tous apprécié. Il a certes une importance vitale pour les pauvres gens. Depuis le début des travaux du Comité, seul le Ministère de la consommation et des corporations avait touché ce sujet.

Je vous remercie très vivement au nom du Comité.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

MÉMOIRE

présenté au

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

par

L'Association canadienne des manufacturiers en phamarcie

141 avenue Laurier-Ouest, Ottawa

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TITRE

1. INTRODUCTION

2. COMMENTAIRES ANTÉRIEURS

Mémoire de l'ACMP à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce (1961)
Mémoire de l'ACMP à la Commission royale d'enquête sur les services de santé (1962)
Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé (1964)
Rapport du comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario (1963)
Mémoire de l'ACMP au ministre de la Justice au sujet du rapport de la RTPC (1964)
Mémoire de l'ACMP au ministre de la Santé au sujet du rapport de la Commission royale d'enquête (1964)
Mémoire de l'ACMP au comité mixte du Québec sur l'assurance-santé (1966)
Mémoire de l'ACMP au comité parlementaire sur le coût et les prix des produits pharmaceutiques (1967)

Additif
Mémoire de l'ACMP au comité de l'Ontario sur les arts de guérir (1967)
Rapport du comité de l'Ontario sur les arts de guérir (1970)
Extraits des rapports du groupe d'étude sur le coût des services de santé au Canada
Extrait du Septième exposé annuel du Conseil économique du Canada
Extraits des délibérations du comité spécial sur la pauvreté (1970)

3. DONNÉES STATISTIQUES UTILES AU SUJET DU COÛT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

4. TRAVAUX EN COURS DE L'ACMP

APPENDICE A L'industrie des produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada

APPENDICE B Pharmacare

APPENDICE C L'Association canadienne de l'assurance-santé– Résumé et recommandations

APPENDICE D Les médicaments sur ordonnance dans l'avenir

1. INTRODUCTION

1.1 Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est vraiment pour nous un honneur de pouvoir présenter un mémoire au comité. Vous méritez des félicitations pour avoir entrepris une analyse publique d'une aussi vaste portée. D'après nous la définition et l'adoption d'une politique concernant tous les aspects de la pauvreté au Canada est essentielle à la marche du progrès de notre nation.

1.2 Dans notre mémoire nous emploierons les mots «pauvre» et «pauvreté» sous une forme abbréviée. Mais soyez bien certains que nous sommes parfaitement conscients que ces mots représentent des êtres: des Canadiens désavantagés qui subsistent pauvrement de leurs pensions, des citadins du cœur des villes, des Indiens dans les réserves, des autochtones du grand Nord, des jeunes errants, et une variété d'autres groupes.

1.3 L'industrie de fabrication des produits pharmaceutiques au Canada est fondée sur la recherche scientifique et elle consacre ses efforts à améliorer la santé de toute l'humanité au moyen de médicaments perfectionnés. Voilà pourquoi nous estimons qu'il nous incombe de vous présenter un mémoire concernant la nature de notre industrie, nos commentaires antérieurs sur la pauvreté, ceux de d'autres, nos initiatives dans ce domaine, quelques conseils utiles et des projets d'avenir.

1.4 Nous ne prétendons nullement connaître les solutions qui régleraient définitivement tout le problème de la pauvreté mais nous pouvons faire certaines observations fondées sur notre connaissance approfondie de cette spécialisation: des produits pharmaceutiques efficaces et d'une innocuité parfaite. Pour permettre au comité de situer notre mémoire, nous y avons annexé, à l'appendice «A» une description de l'Association canadienne des manufacturiers en pharmacie (ACMP), ses objectifs et certaines de ses réalisations.

2.0 COMMENTAIRES ANTÉRIEURS

2.1 Depuis une décennie, l'industrie des produits pharmaceutiques a rédigé force documents et a aussi fait couler beaucoup d'encre. Afin de ne vous fournir qu'un seul document et référence, nous avons examiné toute cette matière et en avons extrait les passages relatifs à la pauvreté. Bien que nos autres mémoires traitaient essentiellement d'autres questions, on a accumulé une masse étonnante de données de l'Association concernant la pauvreté qui montrent que les pauvres selon nous devraient pouvoir se procurer comme les autres les produits pharmaceutiques de haute qualité et dont l'efficacité a été prouvée.

2.2 Dans l'un des mémoires présentés par l'*ACMP* il y a presque une décennie, *en octobre 1961 à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce*, nous avons déclaré:

> «Nous affirmons en outre que le prix des médicaments au Canada est en réalité faible par rapport au pouvoir d'achat comparable du Canadien moyen. S'il existe véritablement un problème, il ne concerne alors qu'un faible pourcentage de la population qui, pour des raisons de revenu insuffisant ou de maladie chronique a du mal à se procurer toutes les denrées nécessaires y compris les produits pharmaceutiques.»
>
> «. . . les cas sont relativement peu nombreux où un usager à long terme de médicaments, même s'il touche un salaire suffisant, a du mal à payer d'importantes notes médicales pour des honoraires de médecin et des médicaments. Il entre dans la catégorie des indigents médicaux.»
>
> «Le faible nombre des indigents économiques que compte notre population exige sans conteste un examen attentif mais rien ne prouve que cela tienne au prix élevé des médicaments pas plus que le prix élevé des chaussures ne prouve qu'une famille ne peut pas chausser ses enfants.»

2.3 L'Association a admis que l'achat de produits pharmaceutiques par le faible pourcentage des indigents de notre pays nécessitait une solution sociale.

2.4 Si un secteur de la population, pour des raisons économiques était incapable d'utiliser les services établis, il faudrait alors coordonner nos efforts pour trouver une solution au problème.

2.5 Dans le mémoire de l'ACMP présenté en mai 1962 à la Commission royale d'enquête sur les services de santé, on étudiait certains aspects socio-économiques.

> «Si nous admettons le principe que les produits pharmaceutiques contribuent à la santé des gens, il faut alors déterminer l'effet qu'a eu cette amélioration sur le bien-être économique. De toute évidence, lorsqu'on guérit un travailleur d'une maladie, on lui permet de reprendre son travail et de participer ainsi à la force ouvrière.»
>
> «L'apport économique d'un citoyen est le sous-produit de sa santé et de son aptitude à travailler ce qui, à son tour, accroît la production par habitant et a un rapport direct avec la productivité de l'économie.»

2.6 Une étude socio-économique entreprise par la société Arthur D. Little Inc., basée sur l'influence des produits pharmaceutiques sur la santé des Américains, faisait remarquer:

> . . nous estimons qu'environ 4,400,000 personnes en âge de travailler sont les survivants de toutes les causes de mort éventuelle si les pourcentages de 1935 avaient continué.» (Une étude canadienne analogue a révélé que plus d'un million de vies avaient été sauvées depuis 1930). «Voilà le résultat des efforts déployés en commun par le personnel de nombreux organismes, professions et entreprises qui s'adonnent à la recherche médicale et pharmaceutique, à la production et à la distribution de ces produits, et les mettent en quantité considérable à la disposition des hôpitaux, des médecins, des pharmaciens, des services de santé publique et des organismes sanitaires bénévoles.»
>
> «Le principe selon lequel la bonne santé est un droit que tous possèdent et non pas le privilège de ceux qui ont les moyens de payer, est accepté. Le besoin fondamental est incontestable. La majorité de la population est tenue de subvenir aux besoins de la minorité lorsque le besoin s'en fait sentir.»
>
> «Ce principe est fondé sur l'axiome selon lequel les services médicaux à eux seuls ne sont pas le critère unique de la santé des gens. Le logis et l'alimentation sont aussi importants et pourtant certains Canadiens ont du mal à se maintenir à un niveau jugé minimum.»
>
> «Même s'il est vrai que tous ont droit à bénéficier de services médicaux suffisants, il est tout aussi vrai en vertu d'un droit secondaire qu'ils doivent pouvoir se procurer les meilleurs médicaments. Tout programme qui vise à limiter la liberté du médecin de prescrire des médicaments doit nécessairement limiter les avantages pharmaceutiques à la disposition de la majorité des gens. Dans ces circonstances, les droits de la

majorité pourraient avec le temps être dominés par l'économie de la minorité.»

«Pour évaluer les avantages ou les inconvénients . . . par rapport au besoin actuel, il faudrait entreprendre une étude socio-économique d'envergure des services actuels et du pourcentage et du genre de gens qui ne peuvent se permettre d'acheter des produits pharmaceutiques. On dispose de certains renseignements qui révèlent que ce pourcentage est faible.»

«Divers organismes de bien-être provinciaux et municipaux s'occupent bien entendu des véritables indigents mais les arrangements varient selon la localité. Les médecins traitants fournissent d'ordinaire des médicaments aux vieillards pensionnés. D'autres formes d'assistance sont fournies par des commissions en vertu de la législation sur les accidents du travail, le ministère des Affaires des anciens combattants et divers organismes analogues des gouvernements outre les régimes médicaux d'assurance privés et sociaux.»

«Lorsqu'on tient compte de ces services . . . on est porté à conclure que le domaine de besoin précis est suffisamment restreint pour exclure la nécessité d'apporter une solution globale et coûteuse à ce problème.»

«Il semblerait que ce soit particulièrement vrai des maladies aiguës. D'autre part une maladie chronique dans la famille peut être un fardeau pour le salarié moyen mais d'ordinaire il s'agit d'un problème financier qui a trait aux soins médicaux en général et non pas seulement aux services pharmaceutiques.»

2.7 On a noté que certaines maladies rares dans une famille peuvent, dans certains cas, faire du salarié un indigent médical.

«Même si ces maladies sont rares, elles exigent néanmoins un examen sérieux.»

«La maladie chronique chez les personnes âgées est l'un des plus importants problèmes qui se pose dans le vaste domaine des services médicaux. La prolongation de la durée de la vie a intensifié le besoin de soins gériatriques.»

«On a dit qu'en 1961 il y avait 1,435,000 Canadiens âgés au moins de 55 ans soit 7.8 p. 100 de la population totale. En outre, on prédit que ce chiffre atteindra 1,845,000 en 1971. L'enquête canadienne sur la maladie a révélé qu'environ 25 p. 100 des malades permanents pendant la période 1950 à 1951 avaient au moins 65 ans. En l'occurrence, la maladie chronique, qui n'exige pas l'hospitalisation, pourrait avoir des conséquences économiques graves pour ceux qui en souffrent.»

«Comme le montrera cet examen, les considérations qui entrent dans une forme d'assistance sociale qui engloberait le coût des produits pharmaceutiques, ne se prêtent pas à des recommandations superficielles. La complexité même de la situation a exigé une étude longue et détaillée afin de définir les domaines précis de besoins avant de pouvoir offrir une solution.»

«Dans l'espoir de pouvoir aider la Commission à cet égard, notre Association a fait entreprendre une étude socio-économique des produits pharmaceutiques par rapport à la santé et au bien-être dans un sens large.

On a sollicité l'aide du personnel universitaire à cette fin, mais une étude préliminaire de la multitude des aspects en cause a abouti à la recommandation suivante: que notre Association ne se charge pas d'une tâche de cette envergure.»

«Non seulement le côut de cette étude serait très élevé, mais en dehors de la sphère gouvernementale, les renseignements de base nécessaires ne sont pas disponibles . . . C'est avec une certaine appréhension que nous avons été obligés de renoncer à ce projet, mais d'après nous, c'est un précurseur essentiel à l'évaluation du rôle que les produits pharmaceutiques joueront dans tout élargissement de nos services de santé.»

«On pourrait ajouter que nous avons examiné les thèses soutenues devant d'autres commissions gouvernementales au sujet du problème de certains Canadiens qui, paraît-il, n'ont pas les moyens de payer leurs ordonnances. Or, la plupart de ces thèses se fondaient sur des cas isolés ou particuliers et aucune d'elles n'était suffisamment étayée pour justifier cette allégation; rien ne prouvait que ces cas existent, même en petit nombre. D'autre part, le rédacteur du Medical Journal de Colombie-Britannique a déclaré dans un de ses éditoriaux que: «Personne dans notre vaste pays ne devait se passer de soins médicaux pour des raisons pécuniaires. D'après nous, toute déclaration contraire est fausse. Nous devons nous assurer que cela ne se produira jamais.»»

«La dernière phrase de cette citation est la clef du problème qui nous occupe. Nous savons pertinemment par expérience que les médecins distribuent les échantillons que leur fournissent les fabricants aux malades peu fortunés qui souffrent de maladies pour lesquelles il leur faut prendre des remèdes pendant longtemps. A l'occasion, les médecins demandent à nos sociétés des échantillons et même des médicaments de format régulier à cette fin et, que l'on sache, aucun fabricant de produits pharmaceutiques n'a jamais refusé.»

«Même si la grande majorité des Canadiens peuvent incontestablement se procurer les services pharmaceutiques, nous devons nous assurer qu'aucun Canadien n'est forcé d'y renoncer pour des raisons économiques. Nous sommes convaincus que ce besoin ne pourra être déterminé que par une étude socio-économique de la situation actuelle. Même si cette étude n'est pas à notre portée ni dans nos moyens, elle entre dans le domaine des responsabilités du gouvernement et nous exhortons la Commission à la recommander.»

«Dans le cadre de notre responsabilité dans ce domaine, nous offrons de placer nos services gratuitement à la disposition de la Commission ou de tout organisme gouvernemental auquel sera confiée la tâche d'une étude basée sur les besoins des services que nous fournissons actuellement. A cette fin, nous collaborerons sans réserve.»

2.8 Une dernière recommandation figurait dans le mémoire de l'ACMP:

«Une étude socio-économique approfondie devrait être entreprise par la Commission, analogue à celle de l'enquête nationale sur la maladie, afin de déterminer le domaine d'indigence, en tenant compte non seulement du nombre de cas chroniques exigeant des soins médicaux pendant de longues périodes, mais aussi de l'impuissance véritable du

malade à payer ces soins. D'après les résultats d'une pareille étude, on devrait trouver les moyens d'assurer de l'aide aux nécessiteux que ne fournissent pas les régimes de paiements anticipés privés ou sociaux.»

2.9 Voici le principe de base qui figurait dans le *rapport de 1964 de la Commission royale d'enquête sur les services de santé*:

«. . . à mesure que nous passions au tamis et analysions ces recommandations, nous avons été impressionnés par l'étendue des domaines où les Canadiens étaient d'accord quant à nos besoins les plus pressants en matière de santé, à l'état présent du développement de nos services de santé et à la nécessité d'étendre les avantages de l'assurance à tous les Canadiens.»

«La Commission croit que chacun est responsable de sa santé personnelle et de celle des membres de sa famille; cette responsabilité est capitale dans la mesure des capacités de chacun. Cependant, à notre époque où le savoir et la technique du médecin sont avancés, tout cela ne suffit pas.»

«En outre, à titre de membre d'une société organisée, chacun doit assumer sa juste part du coût des ressources de santé pour l'ensemble de la nation . . . »

«Nous sommes devenus, en un sens, convaincus du concept d'assurance, c'est-à-dire que nous croyons que la famille ne doit pas supporter seule tout le prix des risques auxquels nous sommes tous exposés. Aussi, si les ressources de toute la société peuvent être utilisées pour aider les familles et les individus à se tirer d'affaires et à faire des plans d'avenir, alors ces ressources doivent être ainsi employées.

«On convient de plus en plus, puisque nous ne savons pas lesquels d'entre nous peuvent être frappés, que tous devraient contribuer à une caisse commune destinée à aider ceux qui le sont.» L'Enquête sur la maladie effectuée en 1951 a montré «le prix effroyable tant au point de vue social qu'économique, de la mauvaise santé, prouvant la somme énorme qu'il en coûte à la famille et au pays en fait de production perdue quand on néglige de rendre accessible à tous les Canadiens la norme de services de santé que nous savons pourtant comment fournir. Le prix n'en est pas seulement une perte de production. Une bonne partie de nos dépenses dites de «bien-être social» sont l'aboutissement de la maladie, de l'invalidité et de la mort prématurée. Ces dépenses ne peuvent être entièrement évitées, il va de soi, mais une bonne tranche peut l'être évidemment.»

«Les dépenses en matière de santé sont des placements dans nos ressources humaines, placements prometteurs de grands bénéfices, dans la mesure, donc, où elles empêchent ou écourtent les périodes de maladie, réduisent le degré d'invalidité, retardent la mort, et contribuent à la productivité des citoyens.»

«Sans le dispositif du paiement d'avance, seulement quelques personnes occupant le haut de l'échelle des revenus au Canada pourraient sortir d'une maladie ou d'un accident grave sans être criblées de dettes. Le principe de l'assurance-maladie est maintenant si bien connu et reçu qu'il ne vaut guère la peine de le répéter.»

«Beaucoup de Canadiens se sont prévalus du rouage de l'assurance, surtout ceux qui peuvent en payer les primes ou ceux qui exercent un emploi dont les conditions de travail comportent l'assurance ou le subventionnement de l'assurance. Cependant si considérable soit-il, ce groupe ne l'est pas assez. L'intérêt national exige que le risque soit réparti sur toute la population productive afin de protéger tout le monde et non pas seulement ceux qui choisissent librement de s'assurer.»

«Lorsqu'on a donné des détails sur la façon de réaliser l'objectif d'un régime de services de santé complet et universel pour la population canadienne on a défini les régimes de paiements anticipés comme suit: *a*) le financement dans les limites d'une province au moyen de primes, de primes subventionnées, de taxes de vente ou autres, d'appoints payés à même les recettes générales de la province et *b*) le financement au moyen de subventions fédérales qui tiennent compte des besoins fiscaux de la province.»

«Après avoir considéré les médicaments en tant que services de santé, la Commission a conclu en ces termes: «Nous fondant sur les données qui nous ont été communiquées, nous concluons que ce qui inquiète le plus le public c'est l'incidence inégale et généralement imprévisible des lourdes dépenses pharmaceutiques plutôt que ce qu'on a appelé «le coût élevé» des médicaments. Cette inquiétude continue de se manifester bien que des organismes gouvernementaux et privés fournissent gratuitement des médicaments à certains groupes de la population ou les aident à en acquitter le coût.»

«En plus des régimes publics d'assurance-hospitalisation et des dispositions afférentes aux soins des indigents, il existe un troisième moyen important d'aider les consommateurs de médicaments à en acquitter le coût. Ce sont les organismes et les sociétés privés d'assurance qui émettent des polices de soins médicaux. Les polices, individuelles ou collectives couvrent souvent les dépenses pharmaceutiques.»

«En 1960, il semble qu'environ 2,000,000 de personnes participaient à un régime général quelconque d'assurance médicale (d'après l'ACAH, ce chiffre dépassait 6.6 millions en décembre 1967) mais nous ne savons pas combien étaient admissibles également aux prestations pharmaceutiques. Dernièrement, quelques programmes bénévoles non lucratifs ont aussi étendu leur protection afin d'inclure les prestations pour médicaments.»

«L'assurance-maladie c'est-à-dire le paiement anticipé des frais médicaux existe depuis longtemps au Canada. D'aucuns seront étonnés d'apprendre que le premier contrat d'assurance médicale en Amérique du Nord remonte à près de trois siècles et a été signé dans la ville de Montréal.»

2.10 Les membres de la Commission Hall ont raisonné ainsi:

«En ce qui concerne la question de la participation obligatoire, nous croyons que, tant que les décisions de cette nature émaneront de législatures démocratiquement élues, en tant qu'elles assureront seulement l'essentiel et permettront aux citoyens de choisir librement hôpital et médecin et d'opter librement pour d'autres avantages qu'ils pourront s'assurer par des dispositions d'ordre privé, nous pouvons avoir confiance que nos idéaux démocratiques seront non seulement protégés mais aussi pleinement réalisés.»

«Nous recommandations visent à hâter le jour où tous auront accès à des services de santé qui leur permettront de concourir au bien du pays. Les faibles revenus et la mauvaise santé sont trop étroitement liés pour que nous allions oublier les déplorables effets de la maladie chronique et de l'invalidité sur la répartition des revenus. Les dépenses affectées à la santé peuvent très bien être un moyen tout aussi efficace que n'importe quelle subvention d'égaliser la répartition des revenus. En outre le coût des meilleurs soins de santé possibles n'est pas prohibitif. Le Canada a les ressources–que cela soit bien clair–et la compétence nécessaires à la mise en œuvre d'un régime complet de services de santé pour tous ses citoyens.»

2.11 Dans le deuxième volume paru en 1955, la Commission Hall déclarait:

«La découverte et la mise au point de nouvelles drogues et de nouveaux médicaments exigent un outillage de fabrication coûteux, des installations de recherche et un personnel hautement qualifié. Le pharmacien n'est plus tenu d'extraire, de synthétiser, de préparer et de mélanger les nouveaux médicaments. Depuis les deux ou trois dernières décennies, la méthode de fournir des médicaments s'est entièrement transformée. Il y a un quart de siècle, 80 à 90 p. 100 des ordonnances exigeaient une composition, mais, à l'heure actuelle, la situation est plutôt inversée et environ 90 p. 100 de toutes les ordonnances prescrivent des médications composées d'avance, alors que le reste doit être préparé par le pharmacien.»

«L'accroissement de la population du Canada a multiplié la maladie et la demande de médicaments.»

«D'autres tendances démographiques sont venues amplifier cette demande. Ainsi, par exemple, la proportion grandissante des jeunes et des vieillards dans notre population a contribué à intensifier l'usage des médicaments. A ces facteurs démographiques se greffe l'évolution de l'attitude des Canadiens à l'égard des médicaments. A l'instar de la majorité des humains, les Canadiens souhaitent se rétablir aussi rapidement que les services de santé et les médicaments «merveilleux» le rendent possible. Dans la plupart des cas, les médicaments modernes accomplissent précisément des merveilles de sorte que la majorité des Canadiens, lorsqu'ils sont malades veulent à tout prix des médicaments.»

2.12 Cependant, comme il ne plaît à personne d'être malade, il répugne à tout le monde de dépenser des sommes contre son gré en médicaments, quel qu'en soit leur prix.

2.13 En *avril 1963, un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario a déclaré*:

«Il y a néanmoins un groupe de gens dont la capacité de paiement est un facteur décisif dans le coût des denrées. Ce groupe de personnes, par suite de maladies chroniques ou de bas revenus a du mal à procurer les denrées et les articles essentiels à la vie; et le prix des médicaments, comme celui d'autres produits, pour eux est élevé quel que puisse en être le coût.»

2.14 Le comité spécial a recommandé entre autres que

«... l'on envisage une uniformisation plus rationnelle de l'emballage, que les pilules soient emballées en quantités uniformes et les liquides dans des bouteilles de format uniforme pour permettre au médecin de les prescrire selon le format de l'emballage disponible et réduire ainsi le coût pour le malade de toute perte que pourrait encourir le pharmacien en fractionnant les emballages.» Le comité a aussi proposé «que les malades nécessiteux frappés de maladies chroniques qui utilisent de grandes quantités de médicaments coûteux puissent les obtenir plus facilement et à moindre prix» et «que les pharmaciens détaillants soient encouragés à mettre sur pied un centre d'approvisionnement par téléphone pour permettre aux malades nécessiteux et chroniques qui utilisent de grandes quantités de médicaments coûteux de les obtenir plus facilement et à un coût moindre; ce centre serait plus pratique pour le malade et les frais d'ordonnance seraient basés sur les achats en quantité.»

2.15 *Dans un mémoire de l'ACMP présenté au ministre de la Justice au sujet de la recommandation de la Commission des pratiques restrictives du commerce en mai 1964* il était indiqué:

«Les enquêtes sur les dépenses de familles urbaines en médicaments représentaient moins de 1 p. 100 de l'ensemble de leurs dépenses. Lorsqu'un problème existe c'est par suite du revenu insuffisant de certains secteurs pauvres de la société. C'est un problème véritable mais il est attribuable à la société tout entière et assurément pas, étant donné le pourcentage des dépenses en médicaments, à l'industrie des produits pharmaceutiques seulement.»

2.16 Dans un *mémoire provisoire présenté en novembre 1964 au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par l'ACMP au sujet des recommandations de la Commission royale d'enquête* sur les services de médicaments sur ordonnance, il a été question des coûts des médicaments. Nous avons déclaré:

«... d'après nous afin de procéder à un examen équilibré des recommandations de la Commission Hall, il importe de garder dans sa propre perspective la question du coût des médicaments sur ordonnance. Nous semblons détecter une contradiction fondamentale dans la façon dont on traite le rapport de la Commission Hall.»

«Dans le chapitre intitulé «Dépenses de consommation en médicaments prescrits» aux pages 352 à 355, figurent des chiffres provenant d'un certain nombre de provinces. Ils indiquent en général que le paiement des médicaments sur ordonnance ne constitue pas un problème significatif pour la majorité des Canadiens. Voici en réalité ce que dit le rapport: «Bien que le coût moyen des médicaments soit pour ainsi dire à la portée de toutes les bourses, l'incidence des dépenses considérables est assez inégale. Pour les familles nombreuses à faible revenu, même le coût moyen mentionné ci-dessus peut représenter un fardeau. De même, dans les cas où les médicaments nécessaires sont très coûteux, même le portefeuille moyen peut difficilement y suffire. Il faut ajouter à cela les répercussions désastreuses des dépenses pharmaceutiques, c'est-à-dire l'obligation de se procurer pendant une longue période des médicaments prescrits dont le prix dépasse le niveau moyen ...»

«Nous fondant sur les données qui nous ont été communiquées, nous concluons que ce qui inquiète le plus le public c'est l'incidence inégale et généralement imprévisible des lourdes dépenses pharmaceutiques plutôt que ce qu'on a appelé le coût élevé des médicaments.»

«Nous n'irons pas prétendre que les produits pharmaceutiques sont bon marché au Canada en comparaison d'autres pays lorsqu'on les mesure selon la valeur au pair des diverses devises, mais les prix des médicaments sont raisonnables en comparaison du prix qu'on acquitte pour d'autres biens et services dans notre pays où les conditions politiques et géographiques s'unissent pour produire une économie de salaires et coûts élevés.»

«On pourra incontestablement faire davantage pour permettre aux Canadiens d'acheter les médicaments sur ordonnance sans s'attirer de difficultés excessives. Au fond, d'après nous on peut y parvenir très efficacement en assurant un plus grand nombre de gens contre «l'incidence imprévisible des frais élevés de médicaments».

«En outre le rapport de la Commission Hall déclare à la page 137: «Il subsiste une forte proportion de Canadiens que le revenu tient au niveau ou en bas du niveau de vie qui est considéré comme le minimum au Canada.» Il faudra peut-être élargir les programmes de bien-être qui fournissent les médicaments et d'autres services médicaux.»

2.17 Sous la rubrique des possibilités d'initiative concrète, l'Association a ajouté:

«Il se pourrait qu'un élargissement des programmes d'assurance sous l'égide des gouvernements provinciaux intéressés soit le meilleur moyen d'aider les gens à résoudre le grave problème du coût des médicaments–l'incidence des besoins soudains ou à long terme qui dépassent les ressources prévues par une famille ou une personne normale.»

2.18 En *1966, l'ACMP a présenté un mémoire au comité mixte du Québec sur l'assurance-santé* où elle déclarait:

«A titre de fabricant de produits pharmaceutiques ayant acquis une expérience longue et variée dans ce domaine, nous voulons exposer certains principes qui d'après nous doivent être observés si les Canadiens doivent profiter et bénéficier au maximum des dépenses au chapitre des médicaments sur ordonnance. Au fond, ces principes sont valables que les gens paient les médicaments directement, participent à des programmes d'assurance ou de paiements anticipés, ou reçoivent de l'aide des services sociaux du gouvernment.»

2.19 Nous avons ajouté:

«Il y a toutefois des indices que la gratuité universelle des médicaments pourrait accroître sensiblement la note des services de santé. On a estimé que l'abolition en avril 1965 des frais d'ordonnance de deux shillings au Royaume-Uni avait accru la note annuelle de médicaments pour le gouvernement de 22 p. 100. Vu les nombreuses autres exigences dont font l'objet les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux on comprend nettement à quel point il est souhaitable que ceux qui en ont les moyens devraient participer directement au coût des médicaments sur ordonnance. Nous avons indiqué que de concert avec l'Association pharmaceutique canadienne nous avons entrepris des études sur la structure éventuelle qui permettrait de réaliser ces avantages et des associations pharmaceutiques d'autres provinces ont eu des entretiens avec le gouvernement à la suite de ces études.»

«Nos études nous ont portés à croire que le contrôle et l'administration de ce système seraient comparativement simples. Par exemple, chaque personne ou chaque chef de famille aurait un livret de cartes préperforées qui lui serviraient de reçu et de dossier ainsi qu'un dossier pour le pharmacien et une formule comptable. Ainsi, le remboursement de la personne ne susciterait aucun problème. D'après le dossier le pharmacien saurait exactement le prix à réclamer à la personne ainsi qu'à l'organisme de remboursement.»

2.20 En *juin 1966, l'ACMP a comparu devant le comité spécial de la Chambre des communes sur le coût et les prix des produits pharmaceutiques–Le comité Harley*–et dans ses observations préliminaires le président de l'Association, M. Wigle a déclaré:

«Mes collègues et moi-même nous sommes beaucoup préoccupés de la question du prix des médicaments au Canada. Nous avons longuement étudié les particularités de la fabrication des médicaments prescrits qui font de l'industrie pharmaceutique une industrie unique en son genre. Nos délibérations, dont les résultats figurent dans le texte principal de ce mémoire et dans ses annexes, nous ont amenés à conclure formellement que le prix des médicaments est juste et raisonnable pour les Canadians. Le fait est que si nous considérons le coût réel de n'importe quel produit ou service–les heures de travail nécessaires pour se procurer l'argent qu'il faut pour l'obtenir–nous estimons que les Canadiens jouissent de conditions satisfaisantes en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. Le citoyen canadien a besoin de travailler pendant moins d'heures que les citoyens de la plupart des autres pays pour se procurer les médicaments dont il a besoin pour sa santé et pour celle de sa famille.»

«Cette conclusion, cependant, ne nous a pas empêchés d'étudier tous les moyens susceptibles de réduire le prix des médicaments. En tant que bons citoyens, imbus d'esprit civique, les entreprises qui font partie de notre Association ont déclaré qu'elles étaient prêtes à collaborer avec les autorités gouvernementales en cause afin de trouver des moyens acceptables pour réduire le coût et le prix des médicaments mis à la disposition des Canadiens sur la base des principes établis par notre Association, lesquels sont indiqués dans le présent mémoire. En tant qu'hommes d'affaires avertis, les dirigeants de nos entreprises sont parfaitement conscients des avantages pouvant découler d'une certaine réduction du coût et des prix dans une industrie où la concurrence est très forte.»

2.21 Parmi les recommandations que l'ACMP a présentées au comité Harley, on trouvait:

«Le développement des assurances pharmaceutiques pour permettre aux Canadiens de faire face aux dépenses catastrophiques qui se produisent lorsque la maladie ou l'accident frappe.»

«Il va de soi d'après nous, que dans un pays qui, comme le Canada, a atteint un niveau de vie aussi élevé, aucun citoyen ne devrait être privé des médicaments dont il a besoin parce qu'il n'a pas les moyens de les payer. Notre mémoire fait donc certaines recommandations qui, croyons-nous, aideront à garantir que chaque Canadien sera en mesure d'obtenir les médicaments prescrits par son médecin et que ces médica-

ments répondront aux normes les plus élevées de sécurité, d'efficacité et de qualité thérapeutique. Nous voudrions qu'on écarte de toute considération de prix de revient tout argument qui ne tiendrait pas compte de ces trois qualités essentielles.»

«Les laboratoires de recherches des sociétés pharmaceutiques internationales ont mis au point plusieurs produits—dont certains sauvent des vies—que l'on prescrit dans le cas de maladies rares. Ces produits sont souvent mis à la disposition des médecins gratuitement ou au prix de revient de la fabrique. Un récent relevé chez nos membres a montré que les 18 sociétés disposent de 84 produits de ce genre. Le coût de ces produits ne saurait être calculé facilement mais leur valeur pour les Canadiens est inestimable.»

«Les produits rentrent dans six catégories:

1) Il y a les produits pharmaceutiques qui servent à combattre les maladies rares. Par exemple, une compagnie fabrique la source unique ou principale d'alimentation indiquée pour les nourissons et enfants qui souffrent de phenylcétonurie, erreur de métabolisme congénital qui sans quoi aboutirait à de graves déficiences mentales. Une autre compagnie fournit gratuitement aux malades indigents ses produits qui servent à contrôler la paralysie cérébrale et la *myastenia gravis.* Une troisième compagnie fournit une antitoxine pour le botulisme genre rare, mais fatal, d'intoxication alimentaire. Une quatrième distribue le produit nécessaire pour combattre les infections bactériennes des yeux ou des intestins (pseudomonas).

2) Une compagnie qui pratique la recherche anticancéreuse met à la disposition des médecins certains produits pharmaceutiques qui se sont révélés en partie efficaces dans le traitement de certains cancers mais qui n'ont pas justifié leur mise en marché.

3) Il se trouve parfois que quelqu'un au Canada souffre d'une maladie courante dans une autre partie du monde mais heureusement pas dans notre pays. On met à la disposition des gens des remèdes spècifiques contre le lèpre, la maladie du sommeil et la malaria ainsi que des sérums contre les morsures de serpents ou les piqûres de *Latrodectus mactans.* Est venu s'ajouter dernièrement à la liste un médicament nécessaire au traitement de la Bilharziose.

4) Des formes specialisées de produits commerciaux peuvent être fournies gratuitement lorsqu'il s'agit de traitements spécifiques de maladies rares comme par exemple un remède sous forme d'injections nécessaires lors de crise aiguë d'hypertension.

5) Un certain nombre de compagnies fournissent les agents nécessaires à des méthodes spécialisées de diagnostic. Celles-ci peuvent se rattachées à des maladies rares comme la trichinose. Un autre exemple est celui de l'agent qui permet de diagnostiquer la toxoplasmose, maladie assez peu courante qui se solde par la naissance d'un enfant aveugle. La mère n'a aucun symptôme apparent mais la maladie est transportée par les chiens et a parfois atteint des proportions d'épidémie. Divers agents sont mis à la disposition des médecins pour le diagnostic de sang peu courant et de maladies rénales.

6) Les produits nécessaires à des procédés chirurgicaux inédits peuvent aussi être fournis. L'un d'eux notamment est essentiel pour protéger la cornée pendant une opération de l'œil particulièrement compliquée.»

«Partout au Canada il se manifeste un intérêt croissant à l'égard des ordonnances obtenues sous le régime des programmes de services médicaux tant à l'égard de l'ensemble de la population que des assistés sociaux.» «Dernièrement certaines provinces ont conclu de nouvelles ententes afin de fournir des produits pharmaceutiques à leurs assistés sociaux tandis que d'autres sont en train d'élaborer de vastes plans pour le paiement anticipé des médicaments sur ordonnance ou à des régimes d'assurance.» «La gamme et la qualité des préparations que les médecins peuvent prescrire, qu'il s'agisse de l'ensemble des malades ou d'une classe particulière, devraient dépendre uniquement de considérations thérapeutiques.»

«Il ne serait guère logique qu'un gouvernement élabore des plans destinés à assurer à tous les citoyens les services médicaux dont ils ont besoin pour ensuite limiter les moyens de traitement que les médecins peuvent prescrire.» «En tenant compte de ces principaux objectifs, notre Associtation a formulé et publié les neuf principes suivants qui devraient régir la distribution des médicaments sur ordonnance en vertu des programmes de services de santé:

1. Il incombe au fabricant pharmaceutique, en collaboration avec les médecins et les pharmaciens, de rechercher, fabriquer et distribuer des médicaments sûrs et efficaces de la meilleure qualité.
2. C'est la responsabilité collective du fabricant et du pharmacien de préparer des médicaments sûrs et efficaces de haute qualité et qu'on puisse obtenir immédiatement dans toutes les parties du Canada.
3. C'est le droit du médecin de prescrire un médicament de son choix.
4. Rien ne doit entraver le pharmacien dans l'accomplissement de son devoir en remplissant intégralement l'ordonnance du médecin.
5. C'est le droit de tout citoyen de consulter le médecin de son choix.
6. C'est le droit de tout citoyen de faire remplir son ordonnance par le pharmacien de son choix.
7. C'est la responsabilité de toute agence payant pour les médicaments de reconnaître les droits et les devoirs du médecin, du pharmacien et du citoyen.
8. Le respect des droits de propriété industrielle sous forme de brevets d'invention et de marques de fabrique, est la base essentielle de tout progrès dans les domaines de la recherche et de la thérapeutique.
9. Un programme de prestations pharmaceutiques qui aide aux nécessiteux et encourage celui qui vit de son travail à se suffire à lui-même est celui qui répondra le mieux aux besoins du peuple canadien.

«Ces principes établissent un cadre général. Nous avons fait des propositions particulières au sujet de la fourniture des

médicaments aux indigents, aux gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec. Dans ces propositions, nous avons offert notre coopération en vue de déterminer par le truchement d'enquêtes et d'analyses, l'incidence exacte des différents types de médicaments comme base d'un contrôle des prix. Nous avons proposé un système permettant d'obtenir un rabais de la taxe de vente fédérale pour les produits fournis aux indigents étant donné que ces produits sont effectivement achetés par le gouvernement provincial. Finalement, nous avons fait savoir qu'en dépit du fait que notre Association ne peut pas légalement obliger ses membres à observer une politique quelconque en matière de prix, un grand nombre de nos membres ont exprimé le désir de mettre leur expérience à la disposition des autorités chargées des programmes de santé.» «En ce qui concerne la fourniture générale des médicaments prescrits nous avons travaillé de concert avec l'Association pharmaceutique canadienne dans le but de développer ces propositions pour le plan Pharmacare (voir détails à l'appendice B) et nous considérons que c'est un plan efficace pour répondre aux véritables besoins de la grande majorité des Canadiens.»

2.22 L'ACMP a présenté au comité Harley certaines propositions concrètes:

«Nous avons toutefois un certain nombre de recommandations portant sur le coût des produits pharmaceutiques. Leur objet de réduire le prix des produits en général ou le prix de certains produits, ou les prix que doivent payer certains groupes de citoyens. D'autres recommandations ont pour but de fournir aux professions intéressées et au public en général des renseignements plus nombreux et plus précis sur le coût des produits pharmaceutiques en particulier.»

1) Nous appuyons fortement la recommandation faite par de nombreux groupes et de nombreux particuliers afin que la taxe fédérale de vente sur les médicaments prescrits soit abolie.

   Il est certain que des programmes d'assurance ou de paiements anticipés pour les médicaments sont très nécessaires. Ces programmes aideraient le nombre relativement faible de Canadiens qui ont bien du mal à payer les médicaments prescrits par suite de moyens limités ou de maladies catastrophiques ou chroniques. Comme nous l'avons indiqué au chapitre 13, une étude conjointe a été effectuée par l'Association canadienne des fabricants en pharmacie et l'Association pharmaceutique canadienne quant à la possibilité de mettre sur pied une assurance spéciale pour les médicaments sur ordonnance et un plan modèle a été mis au point. Ce programme répondrait aux besoins de la plupart des Canadiens et constituerait un réseau efficace par lequel le gouvernement pourrait facilement venir en aide aux nécessiteux.

5) Nous favorisons un programme coopératif entre les universités, les associations médicales et pharmaceutiques et les fabricants de produits pharmaceutiques afin que l'on puisse fournir des renseignements plus complets aux médecins au sujet du coût que leurs malades doivent s'attendre à payer pour certaines thérapeutiques faisant appel aux médicaments. En fait, certaines entreprises font maintenant paraître des renseignements concernant le coût approximatif des thérapeutiques dans leur notice médicale.

6) L'ACMP approuve la décision qu'ont prise certaines entreprises membres d'abolir les prix suggérés dans les catalogues pour les médicaments nécessitant une ordonnance, laissant aux pharmaciens détaillants le soin de fixer la somme nécessaire pour obtenir une compensation appropriée pour leurs services. A cet égard nous reconnaissons que de plus en plus les pharmaciens ont recours à un système de «prix de revient plus un cachet professionnel» pour fixer le montant des ordonnances.

7) La Commission Hall a recommandé que le gouvernement du Canada, aidé par le comité consultatif des médicaments, parraine conjointement avec l'industrie pharmaceutique et avec les gouvernements provinciaux qui désirent y participer, une étude concernant la possibilité de mettre au point un programme volontaire de limitation des prix des médicaments pour le Canada lequel pourrait être mis à l'essai durant une période de cinq ans. (Recommandation 73, rapport p. 43). Les membres de notre Association sont tout à fait prêts à avoir des entretiens au sujet du prix de leurs produits si les gouvernements concernés le souhaitent.» «Nous désirons, par conséquent, réitérer notre position que de telles négociations doivent avoir lieu à la lumière des neuf principes . . . »

2.23 Dans *un mémoire supplémentaire présenté au comité spécial de la Chambre des communes sur le coût et les prix des produits pharmaceutiques* (Le comité Harley) *en février 1967,* l'ACMP a déclaré:

«Lorsqu'on envisage l'avenir et l'avènement de l'assurance frais médicaux (médicare), nous voulons insister à nouveau sur le nécessité de développer au maximum les programmes d'assurance ou de paiements anticipés des médicaments le gouvernement devant avant tout venir en aide aux citoyens incapables d'en acquitter le coût. Nous pourrions ajouter que si les organisateurs de ce programme, que ce soit le gouvernement ou des organismes privés, la force de leur pouvoir d'achat leur permettra évidemment de négocier les prix et ainsi de limiter le coût de ces programmes grâce à la collaboration de tous les intéressés.»

2.24 *Dans un mémoire présenté en 1967 au comité des arts de guérir de l'Ontario, l'ACMP* a déclaré:

«Au sujet du pourcentage des médicaments sur ordonnance préemballés vendus dans les pharmacies, nous devons signaler qu'à notre connaissance il n'existe à l'heure actuelle presque aucun médicaments préemballés qui sont distribués dans leurs emballages initiaux sans qu'on leur fasse subir une certaine transformation.»

2.25 *Dans le rapport du comité sur les arts de guérir, de 1970,* on disait notamment:

«Même si nous admettons qu'il existe une tendance au préemballage et autres innovations technologiques dans l'industrie des produits pharmaceutiques, d'après nous, les services des pharmaciens n'ont pas perdu de leur utilité pour le public.»

«Si les malades ne peuvent pas en assumer le coût, le traitement médical restera donc insuffisant et les services médicaux nécessaires s'en trouveront déformés».

2.26 Dans l'un des *rapports des comités d'étude sur le coût des services sanitaires au Canada* on trouvait la recommandation suivante:

«*Recommandation 55*

Que les autorités fédérales-provinciales exercent une pression sur les fabricants afin qu'aux moyens de recherches et de progrès technologiques ils puissent fournir à une cadence accélérée et à un coût plus raisonnable aux hôpitaux, des empaquetages d'unité individuelle sous forme solide, liquide et injectable.

D'après les apparences, la réalisation de cette recommandation ne semblerait pas réduire les frais de gestion. Néanmoins nous soulignons ceci:

(1) La tendance pour l'avenir va indubitablement dans le sens du système en question ne fût-ce que parce qu'il assure une distribution plus sûre des produits pharmaceutiques.

(2) L'industrie des produits pharmaceutiques trouvera tôt ou tard le moyen d'abaisser le prix de l'empaquetage.

(3) Les hôpitaux canadiens ne devraient pas avoir à attendre au dernier moment pour expérimenter ce système et pour être en mesure d'en apprécier le pour et le contre.

(4) Ce système, convenablement instauré, assure un emploi plus efficace du personnel non diplômé, ce qui permet par le fait même aux infirmières ou aux pharmaciens diplômés de consacrer plus de temps aux malades. Il faut reconnaître que le présent régime de distribution des médicaments absorbe environ 15 p. 100 du temps des infirmières diplômées.»

2.27 *Dans son Septième exposé annuel intitulé «Les diverses formes de la croissance», publié en septembre 1970, le Conseil économique du Canada* déclarait:

«En résumé, nous interprétons l'objectif comme étant celui d'assurer des services adéquats, efficaces et dignes à tous les Canadiens à tout moment où ils en ont besoin.»

2.28 En outre, pendant les délibérations et pérégrinations du comité sénatorial de la pauvreté, plusieurs groupes ont fait des observations notables. Par exemple, dans le mémoire présenté au comité par l'Association des électrices de l'agglomération torontoise on trouve:

« . . . le gouvernement n'a élaboré aucun projet pour élargir le cadre limité du programme de soins médicaux afin d'inclure le coût des médicaments». Le même groupe «une aide financière à l'égard des médicaments sur ordonnance . . . »

2.29 Le Conseil provincial féminin de l'Ontario recommande que:

«les médicaments sur ordonnance par l'entremise du programme de soins médicaux soient mis à la disposition des pensionnés qui touchent un supplément de revenu garanti.»

2.30 Le Victorian Order of Nurses, dans son mémoire au comité, disait:

«La mauvaise santé va peut-être le plus souvent de pair avec la pauvreté.»

RÉSUMÉ:

Les extraits précédents tracent l'évolution de pensée qui semble étayer l'affirmation suivante:

a) Un programme de prestations pharmaceutiques qui vient en aide aux nécessiteux et encourage à assurer leur indépendance répondra le mieux aux exigences des Canadiens.

b) Une étude socio-économique devrait être entreprise qui rattacherait les produits pharmaceutiques à la santé et au bien-être dans un sens large, comme précurseur essentiel à l'élargissement de nos services sanitaires actuels, relatifs à «l'incapacité de payer».

c) L'examen des solutions des entreprises privées pour fournir l'assistance sociale aux nécessiteux qui semblerait approprié.

d) La disposition des régimes de paiement anticipé des produits pharmaceutiques des détenteurs d'assurance pour soins médicaux, doit être élargie, appuyée et diffusée par les moyens publicitaires.

e) Le préemballage dans des paquets format ordonnance par le fabricant mérite une étude plus poussée pour déterminer si une plus grande efficacité pourrait aboutir à une baisse des frais de distribution. En outre, ce concept offre un moyen d'étendre le contrôle sévère de la qualité qu'exercent les fabricants sur leurs produits et leur emballage jusqu'au consommateur.

3.0 *STATISTIQUES UTILES*

3.1 Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention de placer le comité dans la situation où se sont trouvés divers autres qui ont consacré auparavant bien du temps et des efforts à l'étude du coût des produits pharmaceutiques. Cependant, comme nous favorisons la haute qualité des produits pharmaceutiques pour les assistés sociaux, nous nous sentons obligés de fournir des chiffres qui permettront au comité d'évaluer le coût possible ou du moins les tendances du coût si un pareil programme est mis en œuvre, même à l'essai.

3.2 Les chiffres suivants, sont d'après nous rassurants du fait que cette partie du coût des services de santé n'a pas connu d'escalade et sans abus et surutilisation, ils devraient continuer à être relativement prévisibles.

- Le prix moyen d'une ordonnance au Canada est d'environ $3.67 d'après les enquêtes de l'Association pharmaceutique canadienne menées par des centaines de pharmacies-types. Les fabricants en retirent un profit net d'environ 10c.
- Les médicaments sur ordonnance vendus au détail représentent moins d'un demi-cent de chaque dollar de revenu des Canadiens.
- Les produits pharmaceutiques représentent moins de 0.7 p. 100 des dépenses en comparaison de 21 p. 100 pour la nourriture et 16 p. 100 pour le logement. Les dépenses en médicaments sont restées relativement constantes et presque inchangées à ces niveaux bas depuis au moins 15 ans malgré les nouveaux remèdes plus efficaces.

— Depuis 1961, le coût général de la vie—comme on le voit d'après le numéro 114 de l'indice des prix à la consommation du BFS—avait atteint 129.9 en juin 1970. L'élément relatif aux médicaments sur ordonnance vendus au détail avait baissé à 95.9—l'un des dix éléments à avoir fléchi au-dessous des niveaux de 1961. En fait, seuls les œufs, les postes de radio, de télévision et les vitamines ont accusé un fléchissement de prix plus marqué que les produits pharmaceutiques.

3.3 Le prix des médicaments au Canada se compare favorablement à celui des autres pays où le niveau de vie et le pouvoir d'achat se rattachent aux prix versés. Une enquête internationale a montré que les Canadiens utilisent une proportion plus faible de leurs traitements pour acheter leurs médicaments sur ordonnance que ne le font par exemple les Anglais, les Français, les Hollandais, les Italiens, les Suédois ou les Allemands de l'Ouest.

3.4 Une analyse des prix des ordonnances au Canada en 1964 (l'analyse nationale la plus récente dont on dispose) a montré que:

52.7 p. 100 des ordonnances coûtent de $1.51 à $3.50
84.29 p. 100 des ordonnances coûtent $5 ou moins
1.41 p. 100 des ordonnances coûtent $10 ou plus.

3.5 Deux ans plus tard, en 1966, le ministère de la Santé publique de la Saskatchewan et l'Association pharmaceutique de cette province ont entrepris une étude mixte du coût des ordonnances dans une ville-type des Prairies.

3.6 Cette étude a montré que:

50 p. 100 des ordonnances coûtent moins de $3
80 p. 100 des ordonnances coûtent moins de $5
97.2 p. 100 des ordonnances coûtent moins de $10
seulement 2.8 p. 100 coûtent plus de $10
40 p. 100 de toutes les familles ayant participé à l'enquête n'avaient encouru aucune dépense de médicaments sur ordonnance pendant l'année.
66 p. 100 des familles avaient dépensé moins de $20.
Les dépenses moyennes d'une famille pour l'année étaient de $25.49.

3.7 Les dépenses par habitant en médicaments sur ordonnance au détail ont été de $11.35 en 1967.

3.8 Les enquêtes de consommation entreprises par le BFS ont montré qu'en 1964 la moyenne des dépenses en médicaments sur ordonnance par famille était de $36.30 pour en moyenne 12 ordonnances. Une famille-type de deux adultes et trois enfants a dépensé $38.60 par an soit un coût de $7.72 par personne. Lorsqu'on a examiné les montants dépensés en médicaments sur ordonnance par groupes de revenu familial, les familles dont le revenu était inférieur à $2,500 avaient dépensé en moyenne $20.50, celles disposant d'un revenu de $4,500 à $4,999 avaient dépensé un montant de $48.80 et celles dont le revenu était de $8,000-$9,000 avaient dépensé $39.50. Les familles dans les paliers de revenu supérieur à $4,500 ont dépensé de $20 à $25 en médicaments sur ordonnance.

3.9 Le comité d'étude sur les produits pharmaceutiques entrepris par le département américain de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être, dans son premier volume où il situait le problème, a dressé une liste des principaux médicaments donnant les 409 produits pharmaceutiques les plus utilisés par les vieillards. Ce projet a été qualifié ainsi: «probablement le premier du genre qu'on ait entrepris» et il a fourni «des renseignements qu'on ne possédait pas auparavant sur les achats de médicaments par les vieillards.»

3.10 Lorsqu'on a groupé les produits en catégories thérapeutiques on a constaté que les préparations cardio-vasculaires représentaient 22 p. 100 du nombre des ordonnances et 23 p. 100 de leur coût de détail; les préparations ataractiques représentaient 10 p. 100 des ordonnances et 12 p. 100 de leur coût de détail, les préparations diurétiques 9 p. 100 et 9 p. 100; les sédatifs et les hypnotiques 9 p. 100 et 5 p. 100; les antibiotiques 7 p. 100 et 9 p. 100; les analgésiques 6 p. 100 et 4 p. 100; les hormones 4 p. 100 et 5 p. 100; les antiarthritiques 4 p. 100 et 5 p. 100; les préparations pour diabétiques 4 p. 100 et 6 p. 100; et les antispasmodiques 3 p. 100 et 3 p. 100. Ces 10 principales catégories comprenaient presque 80 p. 100 des ordonnances des vieillards et à peine plus de 80 p. 100 du coût.

3.11 Comme on ne possède pas de renseignements comparables au Canada on suppose que les besoins en fait de médicaments des Canadiens âgés sont raisonnablement comparables à ceux des Américains âgés, nous reproduisons le prix canadien d'un bon nombre des 50 médicaments principaux qui figuraient sur la liste. Elle représentait environ la moitié du nombre total des ordonnances et la moitié de leur coût. Les produits vendus par des fabricants non membres de notre Association ne figurent pas ci-dessous parce que nous n'avons à notre disposition aucun chiffre concernant leur prix. Les produits qu'on ne peut pas se procurer au Canada ne sont pas énumérés non plus.

	Année de lancement	Prix de lancement au pharmacien	Prix à la pharmacie en juillet 1970	Augmentation ou (diminution) du prix en pourcentage
Préparations cardiovasculaires				
Serpasil	1953	4.50	1.42	(68)
Digoxin (lanoxin)	1935	1.20 ('49)	1.61	34
Peritrate	1950	2.70	2.15	(20)
" SA	1958	7.20	6.85	(5)
Ser-Ap-Es	1960	5.59	5.59	Aucune augmentation
			Changement de prix moyen:	(12)

	Année de lancement	Prix de lancement au pharmacien	Prix à la pharmacie en juillet 1970	Augmentation ou (diminution) du prix en pourcentage
Préparations ataractiques				
Equanil	1955	3.60	2.62	(27)
Elavil	1961	3.90	3.17	(18)
			Changement de prix moyen:	(23)
Préparations diurétiques				
Diuril	1958	4.32	2.53	(41)
Hydrodiuril	1959	4.32	2.53	(41)
Hydropres	1959	5.03	4.06	(19)
Hygroton	1960	2.65	2.65	Aucune augmentation
			Changement de prix moyen:	(25)
Sédatifs et hypnotiques				
Doriden	1955	3.30	4.26	30
Seconal Sodium pre	1939	3.98	2.34	(41)
Nembutal	1938	4.25	2.95	(31)
Butisol Sodium	1949	2.00	1.66	(17)
Placidyl	1955	3.57	3.59	0.6
			Changement de prix moyen:	(12)
Antibiotiques				
Declomycine	1959	5.66	2.89	(48)
			Changement de prix moyen:	(48)
Analgésiques				
Darvon	1962	7.02	5.67	(20)
Acetophene Co./c		3.30 (1967)	3.00	(9)
Fiorinal	1955	2.10	2.21	5
			Changement de prix moyen:	(8)
Hormones				
Thyroid	1906	0.60 (1945)	0.70	17
Premarin	1942	6.15	5.85	(5)
			Changement de prix moyen:	6

Nota: La catégorie des hormones comprend aussi les contraceptifs oraux et lorsqu'on tient compte d'environ 26 produits qui figurent tous sur la liste des 400 les plus vendus au Canada, le changement du prix moyen se trouve à être: (14)

Antiarthritiques				
Indocid	1965	3.78	3.07	(19)
Butazolidine	1953	7.86	5.57	(29)
			Changement de prix moyen:	(24)
Antidiabétique				
Orinase	1957	3.75	3.40	(9)
			Changement de prix moyen:	(9)
		MOYENNE GLOBALE POUR LES 25 PRODUITS-TYPES		(15.2)

3.12 Une efficacité et une concurrence accrues ont été la cause de cette tendance à la baisse des prix de longue durée par les fabricants de produits pharmaceutiques et contrairement à la spirale inflationniste propre à la plupart des autres biens et services. Il était donc parfaitement logique que notre Association promette officiellement au début de 1970 de respecter les balises fixées par la Commission des prix et des revenus.

La tendance des prix des médicaments utilisés par les vieillards est typique du prix des médicaments en général. C'est ce qui a été établi par l'ACMP en 1968 lors d'un examen des 400 produits qui se vendent le mieux au Canada.

Une majorité écrasante (plus de 80 p. 100) des médicaments considérés dans l'enquête ont révélé une tendance sensible à la baisse du prix pendant leur existence, 16 p. 100 ont accusé des augmentations de prix et 3 p. 100 aucun changement.

Les principales catégories thérapeutiques étaient classées selon les ventes en tant que pourcentage du total. C'étaient: antibiotiques/antibactériens (17 p. 100), hormones (13 p. 100), préparations ataractiques (9 p. 100), analgésiques (7 p. 100), vitamines (6 p. 100), préparations pour tous et rhume (6 p. 100), préparations cardio-vasculaires (4 p. 100).

La tendance des prix des médicaments des catégories thérapeutiques qui donnaient lieu à une activité innovatrice intense comme les antibiotiques, les hormones et les préparations ataraxiques était d'une façon générale progressivement à la baisse. C'est dans ces trois catégories thérapeutiques des médicaments les plus vendus que la concurrence en matière de prix a été la plus âpre.

4.0 L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DU CANADA À L'ŒUVRE

Quelle autre forme d'aide concrète pourrions-nous apporter et dont bénéficieraient tous les consommateurs, y compris les économiquement faibles? Telle est, semble-t-il, la question que le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, nous posait dans la lettre qu'il nous adressait le 4 mars 1970:

«Monsieur Wigle,

Le 20 septembre 1968, conjointement à votre lettre vous me faisiez parvenir une copie d'une lettre que vous aviez envoyée à M. Munro le même jour.

A la page 10 de cette lettre se trouvait le passage suivant:

> «S'il est vrai que les provinces ont toute compétence pour intervenir au niveau du commerce de détail, nous estimons qu'il n'est pas interdit d'envisager un programme d'action commune, à l'élaboration duquel, comme nous l'avons dit, les fabricants sont disposés à participer pleinement et auquel nous croyons que les détaillants donneraient leur adhésion. C'est la seule formule qui nous permette d'entrevoir un plan d'action capable de répondre efficacement aux besoins sociaux qui nous préoccupent le plus.»

Nous nous proposons actuellement d'avoir des entretiens avec les provinces sur la question du prix de détail des médicaments. Nous vous saurions gré de bien vouloir exprimer cette idée d'une manière plus explicite et d'indiquer les moyens à prendre pour amener fabricants et détaillants à participer à un programme visant à réduire le coût des médicaments au niveau du détail. L'aide que vous pourrez fournir sera accueillie avec beaucoup de gratitude.

Voici la réponse de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada:

«Monsieur Basford,

En réponse à votre lettre invitant l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques à rendre plus explicite sa proposition de septembre 1968 touchant une conjugaison d'efforts à tous les niveaux pour répondre efficacement aux besoins sociaux les plus préoccupants, nous nous empressons de vous faire part des observations et des propositions suivantes:

En premier lieu, comme nous l'avons déjà dit, le secteur de la société dont il faut se préoccuper le plus à notre avis est celui où des facteurs économiques ou une maladie catastrophique exposent le malade lui-même ou sa famille à des embarras pécuniaires.

Nous ne croyons pas que le coût des médicaments pose pour ces gens un problème qu'il soit possible d'atténuer en s'efforçant à réduire à $3 ou même à $2 le coût moyen des ordonnances, qui est actuellement de $3.67. L'obstacle sera levé quand les malades nécessiteux ne seront plus embarrassés par le coût des médicaments qui leurs sont nécessaires.

La définition de ce groupe de gens nécessiteux est difficile à établir, mais on pourrait probablement tomber d'accord sur un niveau de revenu au-dessous duquel personne ne devrait être tenu de payer plus que «x» dollars par année en médicaments prescrits. Nous présumons que les assistés sociaux sont déjà délivrés de l'obligation de payer leurs médicaments.

Nous reconnaissons que les discussions devant avoir lieu entre les provinces et votre ministère au sujet du prix de détail des médicaments intéressent au plus haut point les pharmaciens, et nous ne pouvons pas parler en leur nom. Cependant, pour accéder à votre demande, nous parlerons des domaines où certaines interventions de votre part pourraient réduire les frais d'exploitation du pharmacien et lui permettre ainsi de réduire ses prix sans entamer ses bénéfices actuels.

Le prix moyen des ordonnances, d'après le plus récent relevé de l'Association des pharmaciens canadiens, est de $3.67. Sur ce montant, les frais professionnels s'élèvent, admet-on généralement, aux environs de $2, ce qui comprend tous les frais généraux attribuables au département des ordonnances, plus le prix des services professionnels. On peut donc conclure qu'il en coûte $2 pour livrer au malade une marchandise valant $1.67. Comment le fabricant pourrait-il aider le pharmacien à réduire ses frais généraux et à réduire ainsi cette désavantageuse proportion?

A notre avis, si les fabricants emballaient leurs produits dans des contenants renfermant les quantités normalement prescrites, comme certains le font déjà, et si le pharmacien livrait ces emballages directement au malade, une importante proportion des frais généraux se trouverait économisée. Le coût des opérations qui consistent à ouvrir des contenants plus grands, à compter les comprimés, à réétiquetter et à réemballer serait entièrement économisé. On a depuis longtemps adopté cette solution en Europe ainsi qu'en Asie et en Amérique du Sud.

Cette méthode donne aussi l'assurance que les avertissements requis sont directement transmis au client. Les précautions prises lors de l'emballage chez le fabricant pour garantir l'activité physiologique subsistent jusqu'entre les mains du client, ce qui

constitue une autre garantie de sécurité. Les numéros de série ou de lot, qui sont précieux, se conserveraient aussi jusqu'entre les mains du malade, là où il est important qu'ils soient.

Le format d'emballage pour médicaments sur ordonnance, en libérant le pharmacien de besognes oiseuses, augmenterait sa productivité et lui permettrait d'appliquer plus entièrement ses connaissances à l'exercise de sa profession.

Nous avons déjà discuté officieusement avec des fonctionnaires chargés des données statistiques de santé la question des moyens à prendre, dans le cadre d'un projet pilote pour identifier les personnes indigentes du point de vue pharmaceutique. Si une expérience semblable était entreprise, il semble évident qu'il serait nécessaire d'offrir une subvention quelconque afin que ces malades aient intérêt à s'identifier. Il ne serait pas impossible que le coût d'une subvention semblable soit partagé par voie d'entente entre les fabricants, les grossistes, les pharmaciens et l'organisme de qui relèverait l'expérience.

Le traitement des données fournies par une telle expérience aurait l'avantage de renseigner à la fois sur les produits utilisés, les manières de prescrire, les besoins et les exigences des malades de même que sur les facteurs économiques et l'emploi de codes.

On serait donc en mesure à la suite d'un essai semblable de procéder à une évaluation par extrapolation quant au coût et au degré d'urgence de l'aide à fournir dans le secteur social qui est le plus préoccupant.

Il importe de retenir qu'environ 40 p. 100 des familles canadiennes ne dépensent rien en médicaments prescrits au cours d'une année donnée. Cependant, une famille relativement à l'aise peut se trouver plongée dans l'embarras par une grave maladie survenant à l'improviste et exigeant des soins prolongés.

Il existe déjà des polices d'assurance contre les dépenses élevées que les médicaments peuvent exiger. Je crois que l'Association pharmaceutique canadienne a déjà obtenu une charte fédérale pour «l'Assurance-pharmacie», qui offre des polices semblables. Je crois également comprendre qu'une assurance couvrant la majeure partie du coût des médicaments est actuellement à la disposition du public en Nouvelle-Écosse. La plupart de ces assurances sont limitées à des groupes, mais elles délivrent leurs abonnés de toute inquiétude au sujet du coût des médicaments. Il faudrait les étudier ainsi qu'évaluer la possibilité de les généraliser.

Comme vous le savez sans doute, l'indice des prix des médicaments d'ordonnance continue de résister fort bien à l'inflation et, au cours des derniers mois, beaucoup de fabricants ont réduit les prix de certains produits importants. Même s'il s'agit là d'initiative purement individuelle, nous en tirons une certaine fierté.

Pour conclure, permettez-moi de vous donner l'assurance que nous nous empresserions avec plaisir de désigner des délégués à toute rencontre avec des représentants de votre ministère et des autres organismes que vous jugeriez à propos d'inviter pour étudier plus attentivement toutes les possibilités.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

(signature)

Wm. W. Wigle, M.D. C.M., président de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada

Le 20 octobre 1970

4.2 Comme nous l'avons dit, notre association est disposée à prêter son concours. A titre de renseignements supplémentaires, nous attirons votre attention sur les mémoires (Appendice C) de l'Association canadienne de l'assurance-santé à la Commission royale Hall sur les services de santé. Cet exposé renferme un modèle de formule à utiliser pour généraliser l'assurance-maladie, lequel, bien qu'il porte sur *l'ensemble* des soins médicaux, pourrait s'appliquer, avec les modifications voulues, à la fourniture des produits pharmaceutiques aux assistés sociaux. On y trouve en particulier les grandes lignes d'un régime d'assurances des médicalement nécessiteux une fois qu'on aurait (a) identifié le groupe des médicalement nécessiteux, (b) établi le montant de la subvention gouvernementale requise et (c) mis en place les mécanismes de versement de cette subvention.

4.3 L'application de toute formule semblable reposerait nécessairement sur le principe du «paiement préalable des produits pharmaceutiques», c'est-à-dire que ceux qui le peuvent s'assureraient eux-mêmes, tandis que les médicalement nécessiteux bénéficieraient d'un régime d'assurance sociale dont les risques seraient partagés. Nous répétons qu'à notre avis une formule semblable de paiement préalable, sous réserve des améliorations et modifications à y apporter, garantirait des médicaments de haute qualité aussi bien aux pauvres qu'aux gens aisés. Nous serions disposés à collaborer avec le gouvernement, les pharmaciens et les assureurs à l'établissement d'un régime auquel le public peut adhérer facilement.

4.4 Dans ses différents mémoires, notre association a mentionné le concours qu'elle apporte aux provinces désireuses d'intervenir dans le domaine des produits pharmaceutiques. Par exemple, nous avons collaboré à l'établissement des services médicaux du régime d'assurance sociale en Colombie-Britannique et de l'indice des prix des produits pharmaceutiques en Ontario, tout comme il était logique que nous participions aux études que fait présentement la Commission de l'assurance santé du Québec pour prendre en charge le coût des médicaments fournis aux assistés sociaux de cette province.

4.5 Nous avons déjà mentionné une autre manière de réaliser des économies en généralisant l'emploi d'emballages en format de médicaments d'ordonnance. Il y a plus d'un an, notre association a chargé un comité spécial d'experts de faire des recommandations en vue d'appliquer cette idée d'une manière générale, économique, pratique et peu coûteuse. Ce rapport devrait être prêt dans quelques mois.

4.6 Enfin, et ce n'est pas le moindre, il y a l'effort fondamental de recherche déployé par nos compagnies membres pour découvrir de nouveaux remèdes. Tout le reste serait dénué de signification si nos membres ne participaient pas à cette recherche internationale qui vise à résoudre les problèmes médicaux qui demeurent irrésolus.

4.7 Notre industrie est orientée vers la recherche et fournit un apport positif à la découverte de nouveaux remèdes.

Respectueusement présenté par
L'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada

APPENDICE «A»

L'INDUSTRIE DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE AU CANADA

L'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada, dont le siège est à Ottawa, est une association professionnelle et scientifique, à participation volontaire, qui existe au Canada depuis 56 ans. Nous représentons 58 sociétés canadiennes, grandes et petites, qui se livrent à la fabrication et à la distribution d'environ 85 p. 100 des médicaments d'ordonnance utilisés au Canada. Est admis dans notre association tout fabricant de produits pharmaceutiques qui est orienté vers la recherche et qui applique des normes rigoureuses quant au contrôle de la qualité pour garantir la sécurité et l'efficacité de ses produits. Certaines de nos compagnies sont d'appartenance canadienne, tandis que plusieurs ont un caractère vraiment international, dont l'activité de recherche et de fabrication se poursuit dans plusieurs pays. L'Association comprend des compagnies américaines, britanniques, canadiennes, hollandaises, françaises, allemandes, suisses et suédoises qui ont investi de gros capitaux au Canada.

Les objectifs de l'Association sont d'élever les normes de qualité dans la fabrication des produits pharmaceutiques au Canada; d'encourager ses membres à mettre en marché leurs produits destinés aux professions de la médecine et de la pharmacie d'une manière consciencieuse et ordonnée en respectant des règles éthiques de mise en marché et de publicité; d'encourager la recherche et de participer à l'établissement des normes de santé les plus hautes possible pour les Canadiens. Pour accéder à la qualité de membre, le postulant qualifié est tenu de souscrire aux règles de déontologie et aux objectifs de l'Association.

Certaines des formes d'activité qu'a exercées avec succès l'Association sont les suivantes:

i) elle collabore depuis des années et continue à collaborer avec la Direction des aliments et drogues à l'amélioration des méthodes d'inspection des produits pharmaceutiques chez les fabricants, et à l'établissement des normes efficaces et rationnelles à appliquer au cours de ces inspections;

ii) elle collabore avec le Conseil des normes du gouvernement canadien à l'établissement d'une norme (74-GP-1b) que doivent appliquer les organismes qui achètent des médicaments pour les programmes du gouvernement;

iii) elle est constamment en rapport avec la Direction des aliments et drogues au sujet du règlement d'application de la Loi sur les aliments et drogues;

iv) elle collabore avec l'Association pharmaceutique canadienne au répertoire des produits pharmaceutiques pour en faire un volume de renseignements impartiaux sur les médicaments destinés à être utilisés par les professionnels de la santé au Canada;

v) elle recueille des renseignements touchant l'industrie pharmaceutique au Canada et les met à la disposition des divers comités et commissions à tous les paliers gouvernementaux;

vi) elle fournit des renseignements et délègue des représentants auprès du Comité consultatif des drogues du Canada, qui conseille le ministre de la Santé national et du Bien-être social;

vii) elle travaille à l'élaboration d'un programme de codes d'identifications des médicaments avec l'espoir qu'éventuellement les fabricants l'utiliseront pour marquer tous les médicaments administrés sous forme solide, de façon que le pays d'origine, le fabricant, l'ingrédient actif et la posologie soient tous faciles à repérer avec exactitude par simple référence au numéro de code dans un index distribué partout aux hôpitaux, aux médecins, aux pharmaciens, aux cliniques d'urgence, aux centres de contrôle des poisons, etc.

viii) elle travaille à établir un programme de cours et d'examens pour compléter la formation que les compagnies donnent à leurs représentants commerciaux, programme qui serait confié à un Conseil d'accréditation comme représentant des fabricants de produits pharmaceutiques. Ces cours rendront les représentants encore mieux en mesure de bien servir les professions s'occupant de la santé;

ix) elle a établi un code d'éthique commerciale qui assujettit à des règles sévères les annonces paraissant dans les revues médicales ou directement envoyées par la poste. Les annonces sont périodiquement examinées par un Comité de revision de la publicité, ce qui constitue un mode d'autodiscipline qui n'a de parallèle dans aucune autre industrie;

x) sur l'initiative de notre section médicale, l'Association a créé la Fondation canadienne pour l'avancement de la thérapeutique, qui s'est distinguée par son apport à l'établissement de la pharmacologie clinique au Canada;

xi) elle applique un code de distribution des échantillons pour aider à combattre la distribution non autorisée d'échantillons.

APPENDICE «B»

L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

L'assurance-médicaments (PHARMACARE) qui comporte un versement direct au fournisseur plutôt qu'un remboursement, est dirigée et exploitée par des membres de la profession pharmaceutique. Elle garantit à la fois le financement, le service et le montant des honoraires, les prix demandés ne variant qu'en fonction du coût des ingrédients concrets des ordonnances. Elle peut fonctionner séparément ou être intégrée avec d'autres services de santé.

Le régime d'assurance-médicaments est spécialement conçu pour répondre au désir moderne d'une méthode tout à fait complète pour financer les besoins de l'individu en ce qui concerne le traitement des maladies par les médicaments et correspond aux vœux des particuliers, des administrateurs, des syndicats ouvriers, des gouvernements et des professions. Les vues de la pharmacie sont exprimées dans la Déclaration de principes de l'Association canadienne de la pharmacie sur les régimes d'assurance-santé. La Chambre de Commerce du Canada dit dans sa Déclaration de principe de 1965: «Dans une société libre, c'est l'individu qui a la première responsabilité de se procurer les soins de santé dont il a besoin et d'en acquitter le coût . . . d'avoir la prévoyance de s'assurer cette protection . . . tandis que ceux qui sont incapables de se procurer les soins nécessaires sont aidés par des services bénévoles, des régimes d'indemnités et des contributions du gouvernement». Les syndicats ouvriers ont déclaré à maintes reprises que les régimes de services de santé doivent faire partie des avantages offerts par les employeurs. La Commission royale canadienne d'enquête sur les services de santé insiste sur «la responsabilité du particulier pour sa santé personnelle . . . dans la mesure de ses moyens»; elle croit que «la famille ne doit pas porter seule tout le fardeau des risques»; elle souscrit au principe de l'assurance-santé, qui consiste à recourir à la loi des moyennes pour soulager des millions de personnes; et elle réclame «les décisions législatives, administratives et financières voulues pour permettre à tous nos résidents d'accéder sans la moindre entrave à toutes les découvertes des sciences médicales». Beaucoup de gouvernements, y compris le fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités, se sont également prononcés d'une manière plus ou moins explicite. L'assurance-médicaments peut s'adapter à la plupart des philosophies politiques, car elle permet à l'individu d'assumer sa responsabilité en ce qui concerne ses besoins personnels en médicaments tout en permettant à l'ensemble du groupe de partager la responsabilité entre ses membres afin que les services soient mis à la disposition de tous pour un prix en rapport avec les moyens de chacun.

Caractéristiques:

Le régime d'assurance-médicaments comprend trois stades de responsabilité: une période de responsabilité financière personnelle; le partage de la responsabilité financière (co-assurance); et, par la suite, assurance complète ('assurance-incendie').

Le régime:

L'assurance-santé, et particulièrement son rôle dans l'assurance des services pharmaceutiques de première classe que fournissent les pharmacies commerciales, fait depuis plusieurs années l'objet d'études et d'enquêtes de la part des pharmaciens canadiens. l'assurance-médicaments a résulté d'études particulièrement intenses faites au cours des derniers dix-huit mois.

1. Les abonnés

Il n'y a aucune restriction quant à l'âge, l'état de santé, l'occupation, le lieu du domicile.

Sont admis les groupes de 5 ou plus (c'est-à-dire les groupes identifiables de tout genre, y compris les employés, les cadres supérieurs, les professionnels, les employés municipaux, sauf les groupes formés en vue d'obtenir l'assurance-santé et sauf les fournisseurs de service de santé).

Sont admises les catégories d'assistés sociaux et de personnes indigentes du point de vue médical qui sont à la charge d'une autorité centrale.

Sont admis les individus qui sortent d'un contrat de groupe ou cessent d'avoir l'âge d'une personne à charge.

Seront éventuellement admis les particuliers n'appartenant à aucun groupe, suivant les résultats que le régime obtiendra.

2. *Les prestations*

Sont assurés tous les services pharmaceutiques prescrits par un médecin ou un dentiste (sauf quelques exceptions comme les remèdes brevetés, les accessoires, les fournitures de premiers soins, etc.) et tous autres services conformes aux lois et conformes à l'usage normalement suivi par les professionnels en ce qui concerne le traitement des maladies par les médicaments (comme la manière de prescrire, le renouvellement des ordonnances, les traitements à long terme).

3. *L'application:*

Le régime combine les caractéristiques du précompte et de l'assurance—aucune limite et aucun maximum se rapportant aux antécédents médicaux ou à une maladie particulière. Pour l'abonné célibataire, après les premiers $10 ($20 pour une famille), le régime «pharmacare» se charge de 80 p. 100 des prochains $50 ($100 pour une famille), l'abonné ne payant que 20 p. 100 au fournisseur du service, après quoi l'abonné est assuré à 100 p. 100 pour chaque période de 12 mois.

Avantages du régime

a) L'abonné connaît exactement le montant maximum à prévoir dans son budget pour les services pharmaceutiques;

b) La prime de l'assurance est gardée à un niveau très raisonnable;

c) L'abonné n'est personnellement responsable que d'une dépense normale et moyenne;

d) Au cours de la période de co-assurance, si les dépenses d'un abonné dépassent la moyenne, elles sont partagées avec d'autres;

e) La période de co-assurance et le ticket modérateur dissuadent d'abuser ou de gaspiller;

f) L'assurance complète protège contre les situations anormales et catastrophiques.

4. *Période de prestations*

Toute période de 12 mois à compter de la date que choisit l'abonné pour son premier service pharmaceutique après la date d'entrée en vigueur du contrat.

5. *Identification de l'abonné*

a) Une carte d'abonné, qui ne sert qu'à des fins de référence;

b) Un carnet nominatif de cartes prépoinçonnées qui servent de reçus et d'aide-mémoire à l'abonné; de pièces justificatives pour le pharmacien, et de pièces comptables.

6. *Le paiement des services*

a) Il se fait directement aux fournisseurs des services, c'est-à-dire aux pharmacies de détail établies en conformité de la loi pharmaceutique de la province; le montant est conforme à une entente contractuelle négociée entre la compagnie et une association représentative de pharmaciens, en fonction de prix du médicament plus les honoraires professionnel.

b) Le remboursement des abonnés est prévu pour les services obtenus dans les régions où il n'y a pas de pharmacies participantes.

7. *Les primes*

a) Le paiement des primes de groupe est annuel; il y a un tarif pour abonnés célibataires et un tarif familial (trois fois le tarif du célibataire);

b) Les abonnés qui faisaient précédemment partie d'un groupe acquittent directement leurs primes, qui sont légèrement plus élevées;

c) Des primes plus élevées sont exigées des nouveaux abonnés n'appartenant pas à un groupe.

Ressources financières:

PHARMACARE a été constituée comme société sans but lucratif. Son capital est formé d'actions et d'obligations souscrites par des membres de la profession pharmaceutique qui sont les fournisseurs des services.

L'aptitude de la compagnie à fournir les services est garantie par la profession pharmaceutique dans la mesure où les pharmaciens s'engagent à accepter des honoraires réduits si les ressources financières de la compagnie se révèlent insuffisantes et dans la mesure où, par voie d'entente, les fabricants des ingrédients consentent à payer un montant égal.

Direction générale, ventes et administration:

La direction générale est assurée par le conseil d'administration, lequel, en plus de pharmaciens, peut comprendre des profanes tels que des employés et des employeurs et d'autres représentants des groupes d'abonnés.

Les ventes et l'administration relèvent directement de la compagnie, qui utilise son propre personnel et ses propres installations ou ceux d'un organisme avec lequel elle s'est entendue à cette fin.

APPENDICE «C»

SECTION «A»

SOMMAIRE

1. Le présent mémoire, préparé par l'Association canadienne de l'assurance-santé, est un supplément du mémoire principal que nous avons présenté à la Commission royale d'enquête sur les services de santé le 17 avril 1962 et qui a été discuté lors d'une audience publique de la Commission à Toronto le 16 mai 1962.

2. Nous présentons ce témoignage supplémentaire pour trois raisons:

(1) pour accéder à la demande que la Commission a faite à l'Association lors de l'audience publique de Toronto en la priant de formuler des propositions précises* touchant les méthodes et les modalités auxquelles il faudrait recourir pour étendre à ceux qui seraient incapables d'acquitter la prime requise la protection prévue dans le modèle d'assurance-santé conçu par l'Association. Bien entendu, les solutions proposées dans le présent mémoire ne constituent qu'un moyen d'atteindre ce but;

(2) pour exposer de façon plus détaillée que nous ne l'avions fait dans le mémoire principal les raisons pour lesquelles la réalisation du projet de l'Association nécessiterait une loi provinciale; pour signaler un certain nombre de développements significatifs survenus depuis notre comparution devant la Commission en mai dernier; pour indiquer l'étendue et l'orientation que l'Association donnera à son activité dans l'avenir immédiat, et

(3) enfin, pour exposer à nouveau le but, le rôle et les avantages de l'assurance-santé volontaire afin de répondre aux critiques et aux observations dont le système volontaire a fait l'objet devant la Commission et ailleurs.

3. Il ne fait aucun doute qu'à titre d'assureurs nous avons le plus grand intérêt à faire survivre le régime d'assurance-santé volontaire, et nous n'avons pas à nous faire pardonner les efforts que nous déployons pour préserver et améliorer ce régime. Nous croyons sincèrement que le système d'assurance-santé volontaire offre aux Canadiens le moyen le meilleur et le plus efficace d'acquitter leurs frais médicaux sans imposer aux ressources financières canadiennes déjà en difficulté un fardeau lourd, permanent et imprévisible.

4. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il y a et qu'il y aura toujours des personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont incapables d'acquitter le coût de leurs propres besoins médicaux. C'est là une responsabilité que la société doit assumer afin qu'aucun Canadien ne soit privé des soins médicaux indispensables, mais elle doit s'assurer que les moyens de s'acquitter de cette responsabilité existent sous forme de médecins, d'infirmières, d'hôpitaux et d'autres installations. Nous sommes fermement convaincus, cependant, qu'on gaspillerait nos ressources financières nationales et qu'on surchargerait dangereusement et inutilement les services disponibles si le gouvernement assumait la responsabilité du paiement de toutes les notes médicales de la vaste majorité des Canadiens qui, avec leurs propres ressources ou par l'entremise d'une assurance, sont capables de subvenir à leurs propres besoins.

*Voir page 10298-99-300 du compte rendu des audiences publiques de Toronto le 16 mai 1962.

5. Dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission en mai dernier, le Conseil canadien du bien-être social a déclaré «Quelle que soit la manière d'aborder ce problème ... il faut donner haute priorité aux services dont une partie considérable de la population a fréquemment besoin et qui pour un individu ou une famille peut devenir relativement onéreux. Les soins médicaux en fournissent un exemple.» Nous sommes d'accord là-dessus et nous croyons que la méthode la plus efficace est celle qui consiste à laisser l'individu prévoir dans son budget le montant relativement faible nécessaire pour se procurer, à lui-même et à sa famille, une assurance-santé qui le déchargera de la majeure partie des grosses dépenses médicales qui surviennent le plus fréquemment.

6. Dans le présent mémoire, nous nous proposons de défendre à la fois la philosophie et l'application pratique de nos vues. Nous rendrons ainsi service, croyons-nous, non seulement en dissipant les fausses conceptions quant à la nature et à la fonction du régime volontaire, mais aussi en rendant possible d'évaluer avec justice et précision la valeur et les bienfaits de l'assurance-santé volontaire et le rôle important qu'elle joue dans la tâche de fournir aux Canadiens les soins de santé dont ils ont besoin.

LES MÉDICALEMENT INDIGENTS FORMULE PROPOSÉE POUR ASSURER CETTE CATÉGORIE

7. Comme elle l'a dit dans son exposé préliminaire à Halifax et de nouveau dans son mémoire principal à Toronto, l'Association canadienne de l'assurance-santé «sait fort bien que certains secteurs de la population sont incapables de payer une prime même fort modique d'assurance médicale volontaire. Ces personnes continueront d'avoir besoin de recevoir de l'aide financière des gouvernements ou d'ailleurs; elle croit, cependant, qu'il est irrationnel et inutile d'instituer des régimes financés par le gouvernement, universels et obligatoires qui s'appliqueraient à toute la population à seule fin de secourir ce groupe relativement petit. Nous sommes prêts à aider à résoudre ce problème».

8. A la demande formulée par la Commission le 16 mai, l'Association canadienne de l'assurance-santé a entrepris d'étudier ce problème. Au cours des mois écoulés depuis les audiences de Toronto, l'Association et ses compagnies participantes ont étudié et analysé le problème d'assurer la protection de la classe médicalement indigente–les besoins de ceux qui sont vraiment nécessiteux étant satisfaits par les œuvres de bienfaisance ou par les trois niveaux de gouvernement. En présentant ses propositions, l'Association se rend compte qu'elles ne constituent que l'une des nombreuses solutions qui peuvent être apportées à ce problème. A notre avis, cependant, c'est l'une des méthodes les moins complexes et les plus efficaces, car elle fait appel au mécanisme déjà en place pour percevoir l'impôt sur le revenu sans exiger une profonde réorganisation des moyens disponibles, ni la création d'un vaste et coûteux appareil administratif.

9. Le problème se divise en trois éléments principaux:
(1) L'identification du groupe des médicalement indigents;
(2) Le montant de la subvention requise du gouvernement.
(3) Le mécanisme de versement de cette subvention.

IDENTIFICATION DES MÉDICALEMENT INDIGENTS

10. On peut dire que le groupe des médicalement indigents est formé de ceux qui, aussi longtemps qu'aucune épreuve ne s'abat sur eux, sont capables de subvenir à leurs propres besoins normaux mais qui, advenant un accident ou une maladie, ont besoin d'une aide financière pour payer les traitements requis. Il est très difficile, voire impossible, d'établir avec beaucoup de précision le nombre et la composition de ce groupe. Cependant, il est permis de supposer que tout individu* (et ceux qui sont à sa charge) qui est tenu de payer l'impôt sur le revenu ne devrait pas être considéré comme médicalement indigent. Le gouvernement ayant décidé que son revenu est suffisant pour qu'il contribue directement aux dépenses du gouvernement suivant «sa capacité de payer», il ne peut pas être considéré comme indigent. Inversement, toutefois, dans le cas de ceux dont le revenu est inférieur au revenu imposable, on peut soutenir que les nécessités de la vie ne leur laisseront qu'une marge très étroite, laquelle variera de l'un à l'autre. Mais même dans ce groupe, il y en a un grand nombre qui n'ont pas besoin d'aide, comme par exemple les employés qui jouissent de la protection d'un régime de cotisations salariales et patronales et ceux dont les soins médicaux sont déjà payés de toute façon par des régimes des gouvernements fédéral et provinciaux.

11. Cette manière d'aborder le problème offre un certain nombre d'avantages évidents:

(1) Il est automatiquement tenu compte de la grandeur d'une famille, car les exemptions fiscales augmentent suivant le nombre des personnes à charge.

(2) Une rectification automatique s'opère dans le cas des personnes âgées, qui jouissent d'une exemption fiscale plus élevée.

(3) Étant donné que les lois actuelles évaluent déjà le revenu d'environ 80 p. 100 de la population, l'identification du groupe des médicalement indigents par la méthode fiscale écarterait la nécessité d'une preuve d'indigence.

(4) L'admissibilité à la subvention peut se déterminer vite et facilement grâce au mécanisme qui existe déjà. Les formalités auxquelles le particulier devrait se prêter pour obtenir la subvention se ramènent à celles exigées des contribuables canadiens.

LE MONTANT DE LA SUBVENTION

12. Il devrait être bien entendu que, sous un régime comme celui que nous proposons, les assureurs ne demandent ni ne veulent aucune subvention quelconque. En discutant le montant et les modalités de la subvention qui pourrait être accordée, il y a deux points à retenir:

(1) La subvention du gouvernement devrait aller au particulier et non pas au fournisseur de la police d'assurance. Il appartiendrait alors au particulier de voir s'il a droit à la subvention et de présenter la demande nécessaire pour l'obtenir.

(2) Même si le montant de la subvention pourrait varier d'un pourcentage symbolique jusqu'à la totalité de la prime requise, nous présumons que le coût de cette subvention serait partagé de quelque façon entre les différents niveaux de gouvernement. Cette division du montant global de la subvention serait naturellement à négocier entre les gouvernements et c'est une question que les gouvernements eux-mêmes et non pas les assureurs doivent étudier.

13. Divers régimes d'assistance publique fournissent actuellement des soins médicaux à certaines classes de la population. En supposant que ces régimes demeurent en vigueur, il va sans dire que leurs bénéficiaires ne devraient pas avoir droit à la subvention proposée.

14. Le montant de la subvention pourrait être déterminé suivant un barème qui serait fonction du revenu des postulants, comme ci-dessous:

Le revenu* exprimé en pourcentage des exemptions fiscales	Le montant de la subvention exprimé en pourcentage de la prime d'assurance requise
80 – 100%	25%
65 – 79%	50%
50 – 64%	75%
Moins de 50%	100%

La subvention s'appliquerait à la prime d'assurance familiale dans les cas où le chef de famille y a droit, sous réserve qu'aucun membre de la famille ne doit être tenu de payer un impôt sur son revenu. Si un membre de cette famille est tenu de payer un impôt sur le revenu, il devrait être exclu du calcul de la subvention.

MODE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

15. En présentant sa déclaration d'impôt sur le revenu au ministère fédéral du Revenu national, un particulier pourrait demander, s'il y a lieu, la subvention à laquelle son revenu lui donne droit pour cette année-là. La demande de subvention devrait être faite chaque année fiscale.

16. Il devrait être bien entendu que le particulier doit prendre l'initiative de demander la subvention et certains pourraient décider de ne pas la demander. L'important, c'est que la subvention soit disponible et par conséquent, l'assurance également.

17. Le particulier dont la demande aurait été approuvée par la Division de l'impôt sur le revenu recevrait un bon. Il serait alors en mesure de souscrire un contrat d'assurance individuelle ou familiale de l'un des deux types définis dans le mémoire principal de l'Association, ou de toute autre forme d'assurance-santé qui aurait été approuvée à cette fin. Il utiliserait ce bon pour acquitter la prime requise dans sa totalité ou en partie, en fournissant lui-même le solde si c'est nécessaire. L'assureur délivrerait alors la police et serait remboursé quant à la partie subventionnée de la prime sur présentation du bon au gouvernement. La protection pourrait être achetée à tout organisme d'assurance-santé vendant des polices individuelles ou familiales, y compris les régimes particuliers et les autres régimes privés aussi bien que ceux des compagnies reconnues.

*La définition du «revenu» devrait autant que possible concorder avec celle donnée par la Loi de l'impôt sur le revenu, mais pourrait *comprendre* les paiements de transfert comme les allocations aux anciens combattants, les indemnités d'accidents de travail et les prestations d'assurance-chômage.

SOMMAIRE ET RECOMMANDATIONS

1. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de nous présenter devant cette Commission royale pour lui soumettre certains renseignements et certaines recommandations.

2. Lors des audiences tenues l'automne dernier à Halifax, nous avons produit des faits démontrant que le régime actuel d'assurance-santé volontaire protégeait déjà une forte proportion des Canadiens contre le coût des soins médicaux. Environ 10 millions de Canadiens jouissent actuellement de cette forme de protection, laquelle a pris une expansion considérable depuis 15 ans et continue de se propager rapidement. Nous avons exprimé l'opinion que la continuation du régime volontaire actuel constituait le meilleur moyen de maintenir et d'améliorer les soins médicaux de haute qualité qui sont actuellement à la disposition de la plupart des Canadiens, et ce non seulement pour la génération actuelle mais aussi pour les générations futures. Nous avons également dit que nous étudions les modalités d'une formule précise destinée à étendre la protection actuelle à tous les Canadiens sans aucune distinction quant à l'état de santé, l'âge, l'occupation ou le lieu du domicile. Dans le présent mémoire, nous avons aujourd'hui l'honneur de soumettre cette formule.

3. Le présent mémoire est présenté au nom de nos 114 compagnies membres, qui sont des compagnies d'assurance sur la vie, d'assurances spécialisées et d'assurances générales qui représentent 95 p. 100 de l'assurance-santé volontaire fournie par les compagnies d'assurances au Canada. A l'Appendice I, nous exposons au complet la nature et les objectifs de l'Association canadienne de l'assurance-santé et nous donnons une liste complète de nos membres. Nous exprimons notre point de vue à titre de compagnies d'assurances et nous nous appuyons sur l'expérience acquise depuis nombre d'années dans l'organisation de régimes d'assurance-santé pour les Canadiens. Nous nous référons en particulier aux sections *g*), *h*) et *i*) de votre cahier d'instructions, qui portent sur le financement des services de santé. Parce que plusieurs aspects de cette question complexe sont inextricablement reliés entre eux, nous vous communiquons aussi certaines observations sur d'autres points de l'enquête dont vous êtes chargés.

4. Nous insistons dans le présent mémoire sur cinq constatations touchant le financement des services de santé:

(1) Les Canadiens se sont prévalus et se prévalent de plus en plus avec succès du mécanisme de l'assurance-santé volontaire pour financer une part importante du coût de leurs soins de santé. Après de modestes débuts il y a 20 ans, cette forme d'assurance s'est étendue au point d'être considérée aujourd'hui comme une nécessité de la vie courante. La rapidité avec laquelle elle s'est développée depuis le début des années 40 démontre que le public y donne son adhésion sur une grande échelle, et prouve également avec quelle efficacité fonctionne ce régime concurrentiel pour fournir une gamme sans cesse plus large d'avantages. Son importance pour la santé et la sécurité économique des Canadiens est indiscutable. Elle a démontré des avantages qui sont reconnus partout. De plus, nous affirmons avec confiance que ce système continuera à se développer rapidement et qu'il élargira encore plus la protection qu'il donne. Une fois qu'on aura appliqué une formule du genre proposé, il ne devrait pas s'écouler beaucoup de temps avant qu'une forte proportion des Canadiens puissent jouir des avantages de l'assurance-santé volontaire. Ce qui a déjà été accompli constitue vraiment une réalisation remarquable, que la Commission est justifiée d'approuver sans réserve.

(2) L'établissement d'un régime d'assurance du coût des soins médicaux semblable à celui que nous exposons dans le présent mémoire ferait triompher d'une manière sensationnelle l'ambition d'étendre l'assurance-santé volontaire à tous les Canadiens sans aucune distinction quant à l'état de santé, l'âge, l'occupation ou le lieu du domicile. Des compagnies membres représentant une très forte proportion du travail que font nos membres dans ce domaine ont déjà approuvé le principe de cette formule et se sont engagées à la mettre au point. Nous prévoyons que le reste de nos membres y donneront aussi leur adhésion lors de notre assemblée annuelle en mai.

(3) Les réalisations passées du régime volontaire démontrent que c'est une manière efficace et économique de financer les soins médicaux, une manière adaptée à l'ambiance et à la philosophie de la vie canadienne. Les Canadiens ont le désir, et même la profonde détermination de subvenir eux-mêmes à leurs besoins dans ce domaine et de conserver la liberté pour le particulier de choisir médecin et son assureur qualités inhérentes au régime l'assurance-santé volontaire.

(4) L'imposition d'un régime obligatoire relevant du gouvernement est inutile et, si l'on considère le niveau élevé des dépenses actuelles de tous les niveaux de gouvernement et le fléchissement très net de la productivité nationale, pourrait faire un tort considérable à l'économie canadienne. Nous croyons qu'une fois délivré des effets perturbateurs causés par la possibilité d'une intervention gouvernementale, le régime volontaire peut généaliser et généralisera la protection dans la forte proportion désirée.

(5) Comme nous l'avons dit à Halifax, l'Association canadienne de l'assurance-santé «sait fort bien que certains secteurs de la population sont incapables de payer une prime même fort modique d'assurance-médicale volontaire. Ces personnes continueront à avoir besoin de recevoir de l'aide financière des gouvernements ou d'ailleurs; elle croit, cependant, qu'il est irrationnel et inutile d'instituer des régimes relevant du gouvernement, universels et obligatoires qui s'appliqueraient à toute la population à seule fin de secourir ce groupe relativement petit.» Nous sommes prêts à aider à résoudre ce problème.

5. Mise à part la question du financement des services de santé, le présent mémoire livre à votre attention les observations suivantes sur d'autres aspects du problème:

(1) Nous croyons que les médecins et le personnel des services de santé connexes constituent l'élément principal dont dépend le maintien de normes élevées pour les services de santé. Ils occupent en effet une position-clé dans la recherche médicale et dans la formation du personnel futur. Il y a beaucoup plus en jeu que le simple maintien du *statu quo*. Il nous faut encourager les Canadiens à entrer en plus grand nombre dans ces professions. Le gouvernement a prêté son concours à des particuliers, à des compagnies et aux sociétés médicales pour encourager le recrutement et la formation du personnel de même que pour stimuler la recherche médicale. A notre avis, tous doivent continuer d'accroître et de conjuguer leurs efforts pour que ni l'argent ni les moyens matériels ne fassent défaut.

(2) On s'accorde généralement à respecter et louer le succès avec lequel les gouvernements jouent leur rôle naturel en fournissant de l'aide financière aux nécessiteux. L'amélioration des soins qu'exigent les maladies chroniques, la vieillesse et les maladies mentales pose des problèmes financiers également graves.

(3) Le pendule des soins de santé oscille entre le foyer et l'hôpital. La médecine attache de plus en plus d'importance et de valeur aux soins à domicile tant du point de vue médical que du point de vue financier. Cependant, le nombre des infirmières visiteuses compétentes demeure insuffisant. Nous croyons que les résultats d'efforts concertés pour étendre bientôt les services d'infirmières et d'aide ménagère à domicile feraient plus que rembourser le temps et l'argent dépensés.

(4) Les morts accidentelles, surtout celles causées par les accidents de circulation, sont un grand sujet d'inquiétude pour tous les Canadiens. L'Association médicale du Canada et le Conseil canadien de la sécurité routière ont recommandé que le code pénal soit revisé avec soin, particulièrement en ce qui concerne les conducteurs ivres et ceux qui enfreignent continuellement les règlements de la sécurité routière. Nous souscrivons sans réserve à leur appel, et nous formulons le vœu que les lois soient étendues et renforcées en ce qui concerne les sanctions prévues.

6. En nous appuyant sur les considérations qui précèdent, nous faisons les recommandations suivantes:

(1) QUE la Commission royale préconise l'adoption d'un régime de soins médicaux du genre de celui que nous proposons dans le présent mémoire;

(2) QUE les gouvernements intéressés fassent adopter les lois nécessaires pour appliquer bientôt un régime d'assurance du coût des soins médicaux du genre de celui que nous proposons;

(3) QUE les gouvernements intéressés abolissent la taxe sur toutes les primes payables pour l'assurance-maladie comprise dans les polices d'assurances contre les accidents et la maladie.

(4) QUE, pour maintenir et généraliser les services de santé au Canada, les gouvernements s'occupent en premier lieu:

a) d'augmenter les moyens matériels et l'argent dont on dispose pour encourager les Canadiens à entrer en plus grand nombre dans la domaine médical et des services connexes;

b) de stimuler et d'accroître la recherche médicale au Canada au moyen d'installations nouvelles, de subventions, de bourses, etc.

c) de fournir les moyens nécessaires pour traiter les maladies de la vieillesse, les maladies chroniques et les maladies mentales;

d) d'encourager dans tout le pays les organismes qui fournissent des services d'infirmières et des services ménagers à domicile;

e) de réviser le Code pénal en ce qui concerne l'ivresse au volant et les infractions répétées aux règlements de la sécurité routière, et de tenir compte en particulier des recommandations faites par les autorités médicales et de la sécurité routière.

MÉMOIRE

SECTION A

EXEMPLE D'UN RÉGIME D'EXTENSION DE L'ASSURANCE MÉDICALE

1. Sans entrer dans les détails techniques, voici les caractéristiques essentielles du régime d'assurance médicale proposé:

(1) Le régime mettra l'assurance médicale à la portée de tous et de chacun au Canada.

(2) Les compagnies d'assurance mettront à la disposition de tous, indépendamment de l'âge, de l'état physique, de l'occupation ou du lieu de résidence, deux polices types d'assurance médicale décrites à l'Appendice II. Ces polices seront disponibles à titre individuel ou familial.

(3) Les primes de toutes les polices continueront d'être calculées sur une base concurrentielle, ce qui obligera les assureurs à mener leurs opérations de façon efficace et assurera le maintien des primes à leur minimum. Pour les prestations prévues dans les polices types, le montant maximum des primes sera fixé suivant une formule réglementaire, de sorte que personne n'aura à payer plus que ces montants, quels que soient son âge, les risques de son occupation, le mauvais état de sa santé ou le lieu de son domicile au Canada.

(4) Une agence centrale de réassurance sera constituée, de sorte que les coûts excédentaires d'assurance médicale de ceux qu'il a fallu assurer au maximum des primes puissent être partagés équitablement entre tous les autres assurés pour les coûts des soins médicaux, en vertu de polices collectives ou individuelles.

(5) A titre d'exemple l'Association propose que l'une des polices types du régime proposé assure les services médicaux aux hospitalisés, y compris les soins chirurgicaux, les visites médicales, les anesthésiques, ainsi que les services de laboratoire, de diagnostic et de radiologie nom déjà inclus dans les régimes actuels d'assurance-hospitalisation des provinces. Dans le cas de polices familiales, on incluerait les soins d'obstétrique et d'accouchement. On prévoirait aussi le remboursement de la plus grande partie des frais pour des soins médicaux dispensés en dehors de l'hôpital lorsque l'assuré a eu recours aux services externes d'un hôpital. Cette dernière protection, cependant, pourrait être omise au choix de l'assuré selon les clauses de la police d'hospitalisation.

(6) Toutes les compagnies d'assurance continueront d'offrir nombre de régimes et d'expérimenter de nouvelles formules de protection en faveur de tous ceux qui pourront y prétendre.

(7) L'assurance collective, qui s'est révélée comme la méthode la plus efficace pour étendre l'assurance médicale à une grande partie de la population, va continuer à accroître son champ de protection et à susciter de nouvelles formules de prestations à utiliser dans les situations qui sont appropriées, sans pour autant imposer des risques inadmissibles au groupe intéressé.

SECTION B

AVANTAGES DU RÉGIME D'EXTENSION DE L'ASSURANCE MÉDICALE

2. Le régime proposé d'extension de l'assurance médicale apporte d'importantes additions aux nombreux avantages que le régime libre possède sur tout régime obligatoire gouvernemental. Il bénéficie ainsi au particulier, à la profession médicale, au gouvernement et à l'ensemble du pays.

3. Voici quelques-uns des principaux avantages:

(1) L'assurance médicale visant à couvrir la majeure partie des frais importants qui se présentent le plus souvent sera mise à la disposition de tous ceux qui pourront payer les primes, et nul ne sera contraint d'y participer.

(2) Nos propositions laissent au gouvernement les activités que l'on considère en général comme faisant partie du rôle des gouvernements; par exemple, l'aide à accorder aux gens qui sont incapables de pourvoir entièrement à leurs propres besoins.

(3) Nos propositions apportent une solution au problème de donner à la nation l'assurance-santé dont elle a besoin sans exiger aucune contribution de la part du gouvernement. On évite ainsi de graves problèmes politiques et économiques aux générations actuelles et futures. A la faveur de ces propositions, les dépenses importantes et sans cesse croissantes des soins médicaux n'en viendront pas à constituer pour les gouvernements futurs un problème d'imposition et finalement un cauchemar fiscal.

(4) Le régime proposé par la CHIA (ou l'A.A.S.C.) tire parti de la situation du marché alors que le particulier peut exercer son droit de décider librement s'il doit acheter ou non et, en cas d'achat, de décider quoi acheter. Ainsi, il ne contraint pas chacun à accepter exactement les mêmes façons de pourvoir aux soins médicaux. En même temps, il permet à ceux qui ont des difficultés à dépenser une somme même assez minime d'obtenir une police type à un taux que nul assureur ne pourra dépasser, mais que d'aucuns pourront réduire par souci de concurrence.

(5) Le régime sauvegarde d'autres avantages que les systèmes concurrentiels ont toujours eus sur les monopoles, notamment un meilleur service, la souplesse, une plus grande diversité de frais à couvrir et la liberté pour l'acheteur de «magasiner» en vue de trouver la meilleure affaire.

(6) Le régime protège les relations extrêmement personnelles entre le médecin et le malade, en empêchant toute agence d'influencer ou de compromettre la liberté d'un individu de choisir son médecin et celle du médecin d'accepter ou de refuser le traitement d'un patient. Une contrainte de ce genre a toujours fini par s'imposer dans le cas des régimes obligatoires des gouvernements.

(7) Il est plus bénéfique pour l'économie du Canada de voir un grand nombre de gens prendre des décisions personnelles en matière d'assurance-santé plutôt que d'en voir un petit nombre prendre sur ces questions des décisions lourdes de conséquences. Il est impossible de prédire les effets à long terme des lois nécessaires à l'application d'un régime obligatoire. Il ne faut pas négliger la possibilité que les services médicaux y perdent en qualité et en quantité.

(8) Le régime n'exige aucune participation, financière ou autre, de la part du gouvernement, qui n'aura qu'à légiférer pour constituer l'agence centrale de réassurance et à envisager la possibilité de faire une remise d'impôts sur les primes à payer pour l'assurance médicale dans le cas de polices pour accidents et pour maladies.

(9) L'extension de l'assurance médicale donnera aux compagnies affiliées la possibilité de redoubler leurs efforts dans le secteur primé, et ce mouvement englobera de grandes compagnies qui sont maintenant inactives dans ce domaine. Ce redoublement d'activité entraînera un élargissement rapide du champ de protection, à mesure que les compagnies porteront ce régime à l'attention du public. Par le truchement de la *The Life Underwriters Association of Canada*, les agents d'assurance-vie ont déjà donné leur adhésion en principe et promis leur appui pour atteindre cet objectif (voir l'Appendice VI).

APPENDICE «B»

LE CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS ET LE CONSOMMATEUR À FAIBLES REVENUS

Mémoire au Comité sénatorial spécial de la pauvreté

présenté par

JACOB S. ZIEGEL,

professeur de droit,

École de droit Osgoode Hall,

Toronto.

Octobre 1970.

TABLE DES MATIÈRES

	Para.
INTRODUCTION	1 - 3
Sommaire des recommandations	3
I. PRÉVENTION DES ABUS DANS LA CONCESSION ET L'UTILISATION DU CRÉDIT	4 - 12
II. EXONÉRATION DES DÉBITEURS, SURCHARGÉS DE DETTES	13 - 26
III. RÉVISION DE LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS	27 - 33

APPENDICES

1. Rapport du ministre de la Consommation et des Corporations sur le crédit aux consommateurs — –
2. *Globe & Mail*, le 2 octobre 1970 — –
3. Lettre de sollicitation et billet à ordre — –

Sénateur Croll, honorables membres du Comité.

1. Si je me présente aujourd'hui devant vous c'est pour expliquer les problèmes que le crédit aux consommateurs pose aux petits salariés et souligner, en particulier, certains problèmes critiques. Mon mémoire sera bref, car j'ai déjà formulé nombre de mes idées au chapitre des Aspects juridiques de la réglementation du crédit aux consommateurs dans l'étude sur LE CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS ET LA FAMILLE À FAIBLES REVENUS (ci-après intitulée l'étude d'Hamilton). Le Conseil canadien du bien-être a publié cette étude au mois de mars cette année et je crois savoir que l'on en a mis des exemplaires à la disposition des membres de cette Commission.

2. À titre de documentation supplémentaire, j'annexe au présent mémoire deux autres publications récentes qui peuvent intéresser la Commission. Il s'agit, en premier lieu, d'un rapport sur le crédit aux consommateurs qui a été publié en décembre dernier par le Conseil canadien de la consommation et qui a été présenté au ministre de la Consommation et des Corporations et, en second lieu, d'un article sur la nécessité d'un registre du crédit qui a paru sous ma signature dans le *Globe & Mail* du 2 octobre dernier. Le rapport d'Hamilton contient de nombreux renseignements statistiques et autres qui se rapportent directement au présent mémoire. Au cours de mes remarques, je mentionnerai également quelques-unes des conclusions d'une étude faite à Montréal qui a pris fin dernièrement mais n'a pas encore été publiée; menée sous ma direction, cette étude a porté sur 250 débiteurs du Québec qui ont bénéficié de la loi du Québec sur la faillite des salariés, appelée communément la Loi Lacombe.

3. Ce que j'ai à dire peut se résumer ainsi. Tout d'abord en premier il est évident qu'un grand nombre de petits salariés sont fortement endettés et que nombre d'entre eux ont des gains tellement faibles qu'ils ne peuvent vraiment pas se permettre d'avoir recours au crédit aux consommateurs. Je proposerai donc plusieurs mesures qu'il serait possible et opportun de prendre pour décourager les abus dans la concession et l'utilisation du crédit aux consommateurs. Ma deuxième idée, c'est qu'il y a encore beaucoup à faire, tant sur le plan fédéral que provincial, pour venir en aide au consommateur à faible revenu qui est surchargé de dettes. Je recommande en particulier que l'on interdise les cessions de salaires et que l'on soumette à une surveillance judiciaire stricte les saisies-arrêts de salaires et toutes autres mesures relatives à l'exécution des décisions judiciaires. Je suis d'avis aussi que la partie X de la Loi sur la faillite et les dispositions de la même loi ayant trait à la faillite personnelle ont besoin d'une prompte révision, si l'on veut qu'elles bénéficient le plus aux personnes qu'elles sont censées servir. En troisième lieu, je préconise la refonte de la Loi sur les petits prêts qui s'impose depuis longtemps. Je recommande en particulier que l'on élève le plafond des prêts visés par la Loi en les portant de $1,500 à $7,500 au moins et que l'administration de la Loi passe du ministère des Finances à celui de la Consommation et des Corporations.

Avec votre permission je vais maintenant développer ces points.

I. PRÉVENTION DES ABUS DANS LA CONCESSION ET L'UTILISATION DU CRÉDIT

4. Le crédit aux consommateurs s'est accru au Canada à une vitesse prodigieuse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, passant de 835 millions de dollars à la fin de 1948 à près de 11 milliards de dollars à l'heure actuelle. Le crédit aux consommateurs représente maintenant environ 21 p. 100 du revenu net disponible de tous les particuliers du Canada comparativement à 7.5 p. 100 en 1948. Les Canadiens se classent deuxième parmi les plus grands utilisateurs du crédit aux consommateurs dans le monde libre. Le côté de ces chiffres qui est particulièrement frappant, c'est le fait que le crédit aux consommateurs a connu une croissance bien plus rapide que tout autre secteur d'activité de l'économie canadienne.

5. Une croissance aussi excessive mène à nombre de conséquences fâcheuses, l'une des plus importantes c'est le fait qu'elle encourage le consommateur à mal affecter ses ressources et à s'endetter jusqu'au cou. Il est tout à fait évident que c'est bien là ce qui arrive en pratique. Voici quelques statistiques choisies au hasard:

> L'étude d'Hamilton a démontré que 25 p. 100 des intéressés avaient des dettes de consommation qui se chiffraient à 25 p. 100 ou plus de leur revenu annuel brut.
>
> La valeur des comptes en souffrance relatifs à des petits prêts consentis par les compagnies de prêts aux consommateurs s'élevait à $143,348,272 en 1968 et représentait 23.1 p. 100 de la valeur de tous les soldes à découvert en cette année-là.
>
> La demande de toutes sortes de services d'orientation et d'évaluation en matière de crédit aux consommateurs a connu une croissance rapide. Depuis l'ouverture de ses portes en 1966, le Service d'orientation du crédit desservant le grand Toronto a traité quelque 6,517 cas; l'arbitre de la Cour de division à Toronto a interviewé jusqu'à 7,000 débiteurs par année, et un gérant bien connu de caisse populaire a évalué à 50,000 les familles de Toronto aux prises avec des dettes. L'expérience de l'*Alberta Debtors Assistance Board* est frappante elle aussi. Comme la Figure 1 nous l'indique, le nombre des demandes d'aide adressées à la Commission est passé de 600 en 1962 à 3,666 en 1969.
>
> Toujours d'après l'étude d'Hamilton, portant sur 190 familles pour lesquelles on avait des dossiers, 62.7 p. 100 avaient une cote de crédit satisfaisante, 15.7 p. 100 ont paru être des cas limites et 14.7 p. 100 des cas non satisfaisants. 25.2 p. 100 de toutes les familles comprises dans l'échantillonnage avaient eu dans le passé des procès pour dettes, et certains des débiteurs avaient été poursuivis jusqu'à douze fois en l'espace de cinq ans.

6. Il est particulièrement troublant de voir un si grand nombre de familles au seuil de la pauvreté, ne pouvant se permettre le moindre emprunt et devant recourir au crédit pour combler l'insuffisance de leur revenu. 35.6 p. 100 des familles d'Hamilton ont un revenu annuel brut inférieur à $5,000. La plupart d'entre elles sont endettées, les unes légèrement les autres lourdement. Celles qui gagnaient moins que $3,000 dépensaient 124 p. 100 de leur revenu pour le logement, la nourriture et l'habillement. Celles qui gagnaient $3-4,000 consacraient 90 p. 100 de leur revenu à ces articles courants et celles qui gagnaient $4-5,000 en consacraient 86 p. 100. Le Conseil économique du Canada, on s'en rappelle, voit un signe de pauvreté lorsque le chiffre de dépenses de base dépasse 70 p. 100 du revenu.

7. Les chiffres de l'étude montréalaise sont encore plus troublants. 74.4 p. 100 des 250 familles visées par l'étude avaient un revenu annuel net de moins de $5,000. La composition moyenne des familles se chiffrait à 3.9 et la moyenne des dépenses essentielles

FIG. 1

GRAPHIQUE DES

DEMANDES

ADRESSÉES AU

DEBTORS ASSISTANCE BOARD

1943 – 1969

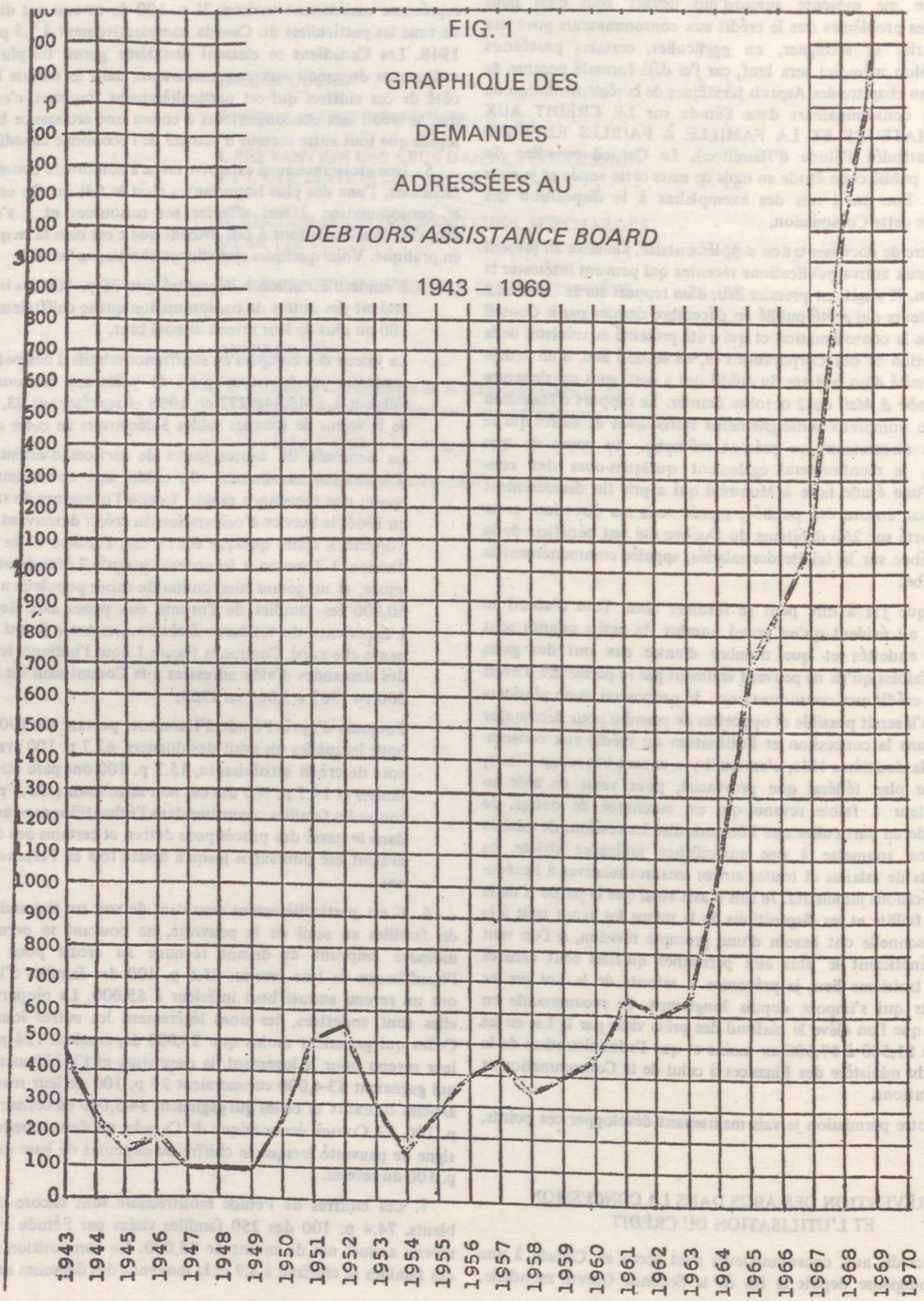

du ménage dans les familles dont les dépenses ont été analysées s'élevait à $3,688.66. (Chez les intéressés nous avons trouvé une tendance constante à sous-estimer leurs dépenses.) L'endettement avoué de toutes les familles se chiffrait en moyenne à $2,119.21.

8. Multiples sont les causes du lourd endettement des consommateurs à faible revenu et il n'y a vraiment pas lieu de l'attribuer uniquement à l'usage de méthodes abusives dans la concession du crédit. D'autres facteurs importants y contribuent, notamment le chômage, la maladie dans la famille, le fait que l'épouse quitte le marché du travail ou que le consommateur gère mal ses affaires financières. Mais aux yeux de nombreux observateurs compétents, la cause qui à elle seule est la plus importante se trouve dans l'encouragement à recourir au crédit et dans la facilité à l'obtenir. On peut voir le bien-fondé de cette conclusion à la fois dans les chiffres cités plus haut qui font voir la croissance du crédit aux consommateurs depuis la guerre, dans la publicité massive qui entoure le crédit chaque jour dans les média canadiens d'information, dans l'omniprésence des méthodes «faciles» et «sans paiement initial», enfin dans la distribution sans demande des cartes de crédit. (On peut voir à l'Appendice 1 un exemple récent de la façon dont le crédit fait «violence» aux consommateurs salariés.)

9. Il y a plusieurs raisons pour expliquer la facilité qui permet à chaque secteur de notre population d'obtenir du crédit. En voici quelques-unes:

(a) Le crédit ouvre d'importants débouchés à la vente des produits et des services et il augmente énormément le volume des ventes. Dans le cas des articles qui coûtent cher, il constitue l'unique source de débouchés.

(b) Les pressions de la concurrence. Lorsqu'un marchand important offre «l'absence de paiement initial» ou d'autres méthodes faciles de paiement, ses concurrents doivent emboîter le pas ou perdre leur commerce.

(c) La capacité de compenser les pertes en recourant séparément ou ensemble aux services élevés du crédit et à un fort volume de transactions. Tel est le cas en particulier des compagnies de prêts aux consommateurs dont les taux courants pour les prêts dépassant $1,500 semblent s'établir en moyenne à environ 22 p. 100 par année, soit près du double du taux des banques ou caisses populaires.

(d) Certaines catégories de marchands et de prêteurs se font une spécialité d'approvisionner les consommateurs à faible revenu.

10. A ces raisons s'ajoute la difficulté souvent, même pour le concesseur de crédits consciencieux, d'obtenir un tableau exact et complet de la situation des dettes d'un client en raison de l'absence d'un registre central des dettes existantes.

11. Si la Commission partage le souci que me cause le degré d'endettement des familles à faible revenu, il est nécessaire alors que nous envisagions des mesures de protection. Sans essayer d'en faire le recensement complet, je propose les mesures suivantes:

(1) *La surveillance étroite des méthodes de réclame et de vente.* Je vois ici trois façons de procéder. D'abord, il faudrait appliquer rigoureusement l'interdiction prévue à l'article 33D de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue d'arrêter la publicité trompeuse relative au crédit. L'article 33D a besoin également d'être modifié afin d'englober les actions ou méthodes déloyales qui, sans comporter techniquement des formes trompeuses de publicité, n'en sont pas moins répréhensibles. Je veux parler des méthodes susceptibles d'induire en erreur, notamment la présentation du crédit sous une aureole de «crédit facile», alors qu'en réalité c'est tout le contraire. Il faudrait en même temps inviter vivement les provinces à faire appliquer les dispositions relatives à la publicité et à les renforcer au besoin. J'ai l'impression bien nette que les dispositions existantes sont rarement appliquées et largement ignorées en pratique.

En deuxième lieu, comme on l'a déjà fait dans plusieurs provinces, il faudrait interdire des formes précises d'abus réels ou possibles, comme l'envoi par la poste de cartes de crédit ou de billets à ordre à des gens qui n'en ont pas fait la demande. Troisièmement, les administrateurs provinciaux du crédit devraient être investis du pouvoir d'interdire ou de faire interdire par décision judiciaire les méthodes excessives de crédit en général, y compris le pouvoir d'arrêter la concession inconsidérée de crédit aux personnes qui ne peuvent pas l'assumer ou qui n'ont pas de chances raisonnables d'en tirer parti. L'article 6.111 de l'*Uniform Consumer Credit Code* aux États-Unis prévoit l'existence d'un pouvoir semblable.

(2) *Le plafonnement des services des prêts.* Il faudrait plafonner le coût de l'emprunt dans le cas des prêts aux consommateurs jusqu'à $7,500 au moins. J'appuie encore les raisons et les recommandations formulées à ce sujet dans le rapport du Conseil canadien de la consommation. (Voir l'Appendice 2.) Le plafond remplit un double rôle: il protège contre l'exploitation les emprunteurs crédules et vulnérables et il encourage le prêteur à adopter des normes de crédit plus prudentes.

(3) *L'imposition de restrictions aux actions des créanciers.* Il faudrait apporter des restrictions nouvelles et, dans le cas de certaines provinces, des restrictions plus poussées aux actions d'un créancier à la fois quant aux genres de garantie qu'il peut prendre et à la manière de les appliquer et quant à la disponibilité et l'exécution des jugements personnels. Je reviens plus loin sur cette question dans le présent mémoire. L'objet de ces restrictions est encore double, à savoir la protection du consommateur et l'encouragement à des normes de crédit élevées.

(4) Les mêmes objectifs soulignent le besoin d'apporter de grandes améliorations aux services d'évaluation réglementaire et de faillite personnelle que prévoit la Loi sur la faillite. Ce sujet aussi est développé plus loin.

(5) L'établissement d'un registre central des créanciers obligatoire et l'établissement d'un ordre prioritaire des créanciers généraux. Le but de cette proposition et son mécanisme sont expliqués à l'Appendice 2.

(6) *Des programmes d'éducation et d'information appropriés et dûment financés.* Tout le monde reconnaît que le consommateur est souvent mal renseigné et financièrement naïf et qu'il y a un grand besoin de programmes d'éducation et d'orientation. Cependant, les efforts restreints qui sont maintenant déployés sont vraiment insuffisants et surtout inutiles en ce qui concerne le consommateur à faible revenu. Il est facile de comprendre pourquoi. Comme le Tableau 1 l'indique, le niveau d'instruction des consommateurs à faible revenu qui font face à des problèmes financiers est fréquemment peu élevé, même si je me garde de voir une corrélation nécessaire entre les deux.

L'étude sur l'«Éducation des consommateurs au Canada» que le directeur de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes vient de terminer pour le Conseil canadien de la consommation met en lumière les problèmes que l'on rencontre en essayant d'atteindre

Tableau 1. Niveaux d'instruction des débiteurs de l'étude montréalaise

Jusqu'à et y compris la 7e année	57.6%
2 ans ou moins d'études secondaires	15.2%
Diplôme d'études secondaires	9.2%
1-2 ans d'université	6.8%
Plus de 2 ans d'université	.8%

les consommateurs à faible revenu. Je cite au hasard quelques-unes des conclusions de M. Pummell:

> «Le Canadien moyen semble s'intéresser à l'éducation des consommateurs seulement lorsqu'il survient quelque problème qui nuit à son porte-monnaie et au bien-être de sa famille. Les gens qui ont un faible revenu ou reçoivent une aide sociale sont, je crois, apathiques. Ils manifestent peu d'intérêt ou point du tout, sauf dans les cas où ils se voient aux prises avec un besoin réel et encore là dans les seuls cas où les renseignements leur sont fournis par des gens de leur niveau social et économique.»
> (Chapitre 4, page 1).

> «Même si 80 p. 100 des administrations scolaires répondant à l'enquête ont déclaré qu'elles accomplissaient un travail adéquat en matière d'éducation des consommateurs, la grande majorité des personnes interviewées jugent que les programmes scolaires sont inefficaces. «Les programmes scolaires sont ridicules» ou bien «99 p. 100 des étudiants en commerce savent bien peu de choses sur la gestion, l'établissement d'un budget ou l'utilisation du crédit», voilà des commentaires que l'on entend couramment.»
> (Chapitre 4, page 1)

> «A mon avis, un bon nombre des cours sur l'éducation des consommateurs qui sont offerts par les commissions scolaires, les collèges locaux et les universités dans le cadre de leurs programmes d'éducation des adultes manquent d'efficacité. Ces cours sont instructifs et présentent de l'intérêt et de la valeur pour les gens de classe moyenne et semi-moyenne qui s'y inscrivent, mais ils sont hors de portée ou même sans attrait pour les gens qui ont le plus besoin de l'éducation des consommateurs, à savoir les catégories de gens qui ont un faible revenu et reçoivent une assistance sociale.»
> (Chapitre 4, page 1).

> «Les gens qui ont un faible revenu et ceux qui reçoivent une assistance sociale n'ont pas coutume de faire partie des programmes réguliers d'éducation des consommateurs. Ils sont prêts à accepter des conseils, des secours et des renseignements de la part des personnes qu'ils considèrent comme étant leurs semblables. Mais ils n'acceptent pas volontiers des cours sur la préparation des aliments, les finances familiales et d'autres sujets du genre de la part des économistes ménagères, des travailleuses sociales ou d'autres gens du métier. Il est facile de voir le raisonnement qui motive cette attitude négative: «Elle n'a jamais reçu d'assistance sociale, elle n'a jamais eu à faire face à nos problèmes, elle ne sait pas de quoi elle parle.»
> (Chapitre 4, page 3).

> «Aux yeux de la plupart des personnes que j'ai interviewées, la TV est de beaucoup le moyen le plus efficace de communication. Tel est le cas en particulier des personnes à faible revenu. La radio passe pour être le deuxième des moyens les plus efficaces de transmission d'un message. Les programmes d'appels «sans dérougir» ou d'appels «accessibles à tous» ont une vogue toute spéciale. Les brochures et plaquettes, quelle que soit la qualité de leur illustration, semblent avoir peu de valeur pour la plupart des gens et être sans valeur pour les gens qui en ont le plus besoin.»
> (Chapitre 4, page 6).

La dernière citation est particulièrement révélatrice en ce qui concerne les efforts visant à convaincre les consommateurs à faible revenu d'utiliser le crédit avec sagesse et circonspection. Si l'on veut que les efforts déployés soient autre chose que symboliques, les gouvernements doivent alors être prêts à utiliser les organes d'information publique en y apportant autant d'habileté, de technique et de concentration que le secteur privé. J'aimerais en particulier que l'on télévise des messages bien au point, par exemple «Est-il vraiment nécessaire que vous achetiez à crédit? Ne serait-ce pas mieux pour vous d'attendre et de payer comptant? », «Avez-vous les moyens de faire cette dépense supplémentaire? Avez-vous tenu compte des dépenses imprévues dans votre budget? », enfin «Savez-vous combien votre crédit vous coûte? Avez-vous réalisé le supplément de pourcentage qui peut s'ajouter au prix de l'article ou au montant remboursable du prêt? ».

(7) *Les directives du gouvernement.* Le Canada est l'un des rares pays occidentaux où jusqu'à présent le gouvernement semble avoir ignoré largement les répercussions du crédit aux consommateurs sur l'état général de l'économie. Voilà qui est paradoxal, si l'on songe aux buts que se propose la Commission des prix et des revenus et au souci que l'inflation cause au gouvernement. Si le gouvernement juge que l'augmentation des salaires et des prix dépasse la limite inflationnaire de 6 p. 100, ne devrait-il pas se soucier tout autant du fait que le taux de croissance du crédit aux consommateurs ait doublé au cours des dernières années? Que l'on élargisse les attributions de la Commission des prix et des revenus afin d'y englober le crédit aux consommateurs. En outre, on pourrait demander au Conseil économique du Canada d'assumer ce rôle de surveillance, d'enquêter à intervalles réguliers sur les répercussions sociales et économiques du crédit aux consommateurs et de formuler des mises en garde chaque fois qu'il y a lieu.

12. Je me rends bien compte que plusieurs des mesures suggérées ci-dessus sont de simples palliatifs et que l'on pourrait déployer des mesures plus draconiennes et plus directes pour enrayer la croissance excessive du crédit aux consommateurs. Si je n'en ai pas parlé, c'est parce qu'elles seraient difficiles à appliquer (par exemple, l'exigence d'un paiement initial minimum), ou bien, parce qu'elles seraient inacceptables pour la plupart des consommateurs (par exemple, l'interdiction des cartes de crédit, suggérée par certains porte-parole du Québec), ou bien parce qu'elles ne seraient pas pratiques (par exemple, le plafonnement du montant de crédit qu'un consommateur aurait le droit d'utiliser au cours de sa vie ou dans un temps donné comme l'a suggéré en plaisantant à moitié le député Max Saltsman). J'ai bon espoir que l'influence combinée des mesures que j'ai proposées limitera la concession excessive du crédit. J'ai toutes raisons de penser en particulier que l'acceptation par nos gouvernements d'un rôle vraiment actif, spécialement dans le domaine de l'éducation, contribue à rétablir un

sens de l'équilibre et un certain bon sens quant à l'utilisation du crédit. Mais si ma conjecture ne se réalise pas et que les cupides concesseurs de crédit ne soient pas contrecarrés par les mesures indiquées, j'admettrai alors sûrement qu'il soit nécessaire de prendre des mesures plus énergiques.

II. Exonération des débiteurs surchargés de dettes

13. Même dans les meilleures circonstances, il y aura toujours des débiteurs qui seront victimes du crédit aux consommateurs. Que l'État leur vienne en aide, la chose est juste au point de vue tant humanitaire qu'économique. La personne submergée de dettes qui est astreinte au chômage devient un fardeau pour le Trésor et perd sa dignité personnelle. Le débiteur qui obtient une protection a au moins la chance de réparer sa situation économique et de se réhabiliter.

14. Dans mon chapitre de l'étude d'Hamilton j'ai essayé d'esquisser les moyens principaux qui sont à la disposition des créanciers et le champ de leur réglementation par des lois fédérales et provinciales. J'y ai traité aussi des genres d'aide qui sont actuellement à la disposition des gens endettés. Comme on le verra, ma conclusion a été et est encore qu'il y a de graves déficiences dans le domaine des lois.

15. Les déficiences ont trait à la fois aux moyens réels du créancier et à ses remèdes personnels. Il importe d'en traiter séparément. La plupart des lois provinciales imposent bien peu de restrictions à la garantie que peut prendre un créancier dans le cas d'un prêt ou d'un achat effectué par un consommateur. Il est raisonnable qu'un vendeur ait le droit de retenir un privilège monétaire sur l'achat d'un article à prix élevé qu'il vend à crédit, mais il y a peu de raisons à mon avis de permettre à un prêteur de prendre en garantie des articles de ménage pour un prêt monétaire ne servant pas à un achat. La prise d'une garantie de ce genre est chose courante dans le cas des compagnies de prêts aux consommateurs et, à un degré moindre, dans le cas des banques et des caisses populaires. Je préconise que le gouvernement fédéral exerce son autorité en vue d'interdire cette pratique. De l'avis de tous, une garantie attachée à un mobilier de chambre à coucher, à un canapé ou même à un appareil usagé de TV a peu de valeur. Si l'on prend cette garantie, il semble que ce soit d'abord une arme servant à menacer le débiteur délinquant et deuxièmement par crainte que le prêteur n'exigeant pas cette garantie, un créancier concurrent puisse le faire. Dans une société civilisée il ne faudrait pas tolérer une ingérence dans les commodités essentielles de la vie familiale. Si l'on interdit ce genre de garantie, tous les créanciers se trouveront dans la même situation et, de ce fait la seconde raison d'y recourir en sera écartée.

16. La plupart des provinces imposent bien peu de restrictions à la reprise des biens servant de garantie. Ce secteur réclame lui aussi une réglementation plus sévère. Plusieurs provinces, notamment l'Ontario et le Manitoba, exigent l'approbation de la cour pour une reprise en possession, lorsque les paiements ont atteint ou dépassé les deux tiers du prix d'achat, mais cette disposition n'offre guère de protection à l'acheteur, étant donné que la plupart des reprises en possession surviennent bien avant que les paiements n'aient atteint ce pourcentage. A mon avis, l'autorisation de la cour devrait être nécessaire dans tous les cas. Cette mesure aura l'avantage d'empêcher les programmes d'achat sans paiement initial dans le cas des articles dont le prix est élevé et, point tout aussi important, elle procurera au consommateur une certaine garantie contre la perte de biens qui sont essentiels à son bien-être ou à son travail. S'il en est ainsi pour des biens qui sont soumis à un privilège monétaire sur achat, il y a encore bien plus de raisons qu'il en soit ainsi dans le cas des biens qui sont offerts à titre de garantie d'un prêt général.

17. Si importante que puisse être la réglementation des moyens des créanciers quant aux biens, il n'en reste pas moins que les moyens du créancier quant aux personnes ont suscité les plus graves problèmes au cours des dernières années. Dans le cas de plusieurs genres de crédit, le créancier n'obtient aucune garantie attachée à des biens ou bien il ne vaut pas la peine de la faire valoir. Le créancier obtiendra alors un jugement personnel contre le débiteur et il tentera de l'exécuter en recourant aux moyens les plus efficaces. Le procédé habituel consistera à mettre opposition sur le salaire du débiteur. Du côté de ce dernier, c'est là une arme dangereuse, d'abord parce que la plupart des employeurs répugnent à se voir transformer en agence de perception et menacent de congédier un employé dont le salaire a fait plus d'une fois l'objet d'une saisie-arrêt, et ensuite parce que après la saisie-arrêt il ne reste d'ordinaire pas assez d'argent au débiteur pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Plus que tout autre facteur, les saisies-arrêts ou la crainte d'en être l'objet (et il faut placer dans la même catégorie les cessions de salaires, qui suscitent au fond les mêmes problèmes) expliquent le grand nombre des demandes d'assistance adressées aux agences d'orientation du crédit et aux autorités provinciales qui administrent la partie X de la Loi sur la faillite. Il a été démontré qu'il y a aux États-Unis une relation directe entre les lois d'un état sur les saisies-arrêts et les faillites personnelles déposées par ses citoyens.

18. On peut se faire une idée de la large insuffisance des lois actuelles des provinces d'après la situation en Ontario. La loi ontarienne soustrait aux saisies 70 p. 100 du salaire du débiteur. Aucune disposition précise n'y est prise en ce qui concerne la situation de famille du débiteur, le nombre des personnes à charge ou ses besoins réels. Supposons qu'il s'agisse d'un débiteur marié père de trois enfants dont le salaire hebdomadaire est de $110. Si l'on met opposition sur son salaire, il sera alors censé subvenir aux besoins de sa famille avec un montant maximum de $77 (en pratique, cette somme sera diminuée d'au moins 25 p. 100 en raison des taxes, des contributions à la caisse de retraite et des autres retenues effectuées par l'employeur). Comme l'a signalé M. David Scott, l'arbitre de la Cour de division à Toronto, il vaudrait mieux, dans ces circonstances, que le débiteur abadonne son travail et demande l'aide du bien-être social, car, à titre de bénéficiaire il pourrait recevoir $357 par mois (soit $85 environ par semaine) sans avoir à payer d'impôts ni à subir les autres retenues habituelles.

19. La *Wages Act* de l'Ontario donne au moins le droit au débiteur de demander au tribunal une augmentation du montant soustrait aux saisies ou même une exonération complète. Même là, me semble-t-il, on ne va pas assez loin. Il ne devrait pas incomber au débiteur de solliciter une exonération, d'autant plus qu'une grande partie du dommage résultant de la saisie-arrêt du salaire sera déjà un fait accompli. Ma conviction c'est qu'il ne faudrait permettre à un créancier de mettre opposition sur le salaire d'un homme sans l'audition *préalable* de l'affaire devant un tribunal en vue de déterminer les besoins fondamentaux du débiteur et sa capacité de payer. Ce que j'ai dit au sujet des saisies-arrêts s'applique avec encore plus de force aux cessions de salaires. De fait, d'une manière générale, on ne devrait jamais permettre les cessions de salaires.

20. Il arrive souvent que le débiteur surchargé de dettes soit redevable envers plusieurs créanciers. Ainsi, le nombre moyen des créanciers par débiteur dans notre étude montréalaise atteignait 6.09. Dans de telles circonstances le débiteur aura besoin d'une exonération bien plus étendue et il devrait soit envisager un programme d'évaluation, en vertu de la partie X de la Loi sur la faillite, soit décider s'il est souhaitable de déclarer faillite.

21. Dans mon chapitre de l'étude d'Hamilton j'ai étudié ces deux possibilités et j'ai souligné le fait qu'elles ont toutes deux de sérieuses déficiences dans le cadre de la législation actuelle. J'ai eu l'occasion, cet été, de rencontrer un certain nombre d'administrateurs des provinces et de discuter de leur expérience relative à la partie X. J'ai découvert que j'avais grandement sous-estimé les faiblesses de la partie X. J'ai aussi découvert d'importantes différences dans l'administration de cette partie de la Loi sur la faillite, et la chose s'explique en partie du fait que personne à Ottawa ne semble posséder assez d'expérience pour donner l'orientation voulue. Cette lacune se fait particulièrement sentir dans les quatre provinces qui ont adopté la partie X cette année seulement et qui n'ont donc chez elles aucun précédent sur lequel elles pourraient se baser. Un autre sujet d'inquiétude c'est de voir que l'Ontario, la plus vaste de nos provinces, n'a pas encore adopté la partie X. Le recours à la partie X, à mon avis, devrait être une question de droit pour tous les consommateurs canadiens et ne pas être laissé à la merci des caprices de la politique locale.

22. Qu'il soit réglementaire ou facultatif, le programme d'évaluation ne convient qu'aux débiteurs qui sont légèrement endettée ou qui possèdent un important revenu discrétionnaire. Les statistiques démontrent qu'une forte majorité des débiteurs qui demandent de l'aide sont irrémédiablement insolvables et que l'on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils puissent liquider leurs dettes en trois ans ou en tout autre laps de temps raisonnable. Par exemple, sur les 6,517 cas traités depuis 1966 par le Service d'orientation du crédit desservant le grand Toronto, 1,902 cas, soit 30 p. 100 du total ont été «orientés et dirigés ailleurs». Les personnes devaient à 15,847 créanciers $7,392,685, soit 32 p. 100 environ du montant global dû par tous les clients de l'agence. «Orientés et dirigés ailleurs», voilà, si je comprends bien, un euphémisme s'appliquant aux débiteurs qui, de l'avis de l'agence, sont irrémédiablement insolvables et sortent du cadre de l'aide de l'agence. Suivant l'expérience des administrateurs de la partie X en Alberta et au Manitoba, 30 à 40 p. 100 de leurs cas entrent d'emblée dans la même catégorie. Les chiffres de notre étude montréalaise sont encore plus frappants. Nous avons calculé les versements effectués par les débiteurs pendant les neuf premiers mois qui ont suivi l'inscription dans le cadre de la Loi Lacombe. Comme l'indique la figure 2, nous avons découvert que si les paiements avaient été maintenus dans la même proportion sur une période de cinq ans, 39.60 p. 100 seulement des débiteurs auraient liquidé leurs dettes à la fin de cette période.

23. Il s'ensuit que l'on comprend bien mal ce que la partie X et des programmes semblables peuvent ou seraient censés accomplir. Le débiteur gravement insolvable n'en retire rien, si ce n'est qu'il prolonge sa misère et fait perdre beaucoup de temps aux responsables de la partie X. La réponse évidente se trouve dans un règlement simple, peu onéreux et expéditif des dettes de ces personnes, en y ajoutant un service efficace d'orientation après règlement afin que le débiteur ne retombe pas une deuxième fois dans le même piège. Un responsable d'une province de l'Ouest qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine a souligné toute l'importance d'un service de ce genre.

24. J'ai évité d'employer le mot «faillite», parce qu'il me semble que toute l'atmosphère et la structure de la présente Loi sur la faillite (en dehors de la partie X) ne sont pas adaptées aux besoins des débiteurs en question. Le tout est encombrant, soumis à trop de formalités et d'un prix inabordable en ce qui concerne le débiteur. En outre, on part de la fausse prémisse qu'il y a des valeurs actives à administrer et que le débiteur est une personne sans honneur à laquelle il faut faire parcourir le chemin du purgatoire. Comme je l'ai indiqué, le débiteur insolvable moyen se débat à l'intérieur ou dans le voisinage des limites de la pauvreté; il ne s'est pas plongé de lui-même dans ses malheurs, mais y a été activement poussé par notre société excessivement orientée vers le crédit.

25. Il me semble tout aussi important que les services de règlement simple fassent partie intégrante des dispositions de la partie X modifée. Il en découlerait un certain nombre d'avantages importants. D'abord et avant tout, on échapperait au besoin d'un syndic de faillite privé, ainsi qu'aux dépens et au délai qui en découlent. L'administrateur de la partie X pourrait facilement suppléer à son rôle, comme d'ailleurs il le fait déjà aux fins de la préparation d'un programme d'évaluation aux termes de la partie X. En second lieu, l'administrateur serait armé d'un ensemble bien plus souple de pouvoirs et il serait à même dans chaque cas de formuler le genre d'ordre que nécessitent les circonstances, que ce soit un ordre de simple évaluation, un ordre d'évaluation partielle suivie du règlement des dettes qui restent, ou bien un règlement immédiat. (J'ai laissé de côté une importante question, qui a été vivement débattue aux États-Unis, celle de savoir si le débiteur qui est dépourvu de valeurs actives à distribuer devrait avoir droit à une réhabilitation de droit ou si le tribunal devrait avoir la liberté de formuler à la place un ordre du genre prévu à la partie X).

26. En terminant cette partie de mon mémoire, je voudrais ajouter deux autres observations. Premièrement, je ne crois pas que des services facultatifs d'orientation et d'évaluation, comme ceux qui existent à Toronto et dans un petit nombre de cités du Canada, doivent servir à remplacer un service réglementaire ou à excuser la non-adoption de la partie X. J'ai donné mes raisons à l'appui de cette idée dans l'étude d'Hamilton. Deuxièmement, je ne vois aucune raison de ne pas faire endosser, par les créanciers la plupart des frais de l'application de la partie X, tout comme ils aident à supporter les frais du maintien des services réguliers de faillite, en retenant un droit de service sur tous les paiements que les débiteurs féraient au tribunal. Un droit de service de 15 p. 100 aiderait à réaliser cet objectif. On pourrait également de cette façon ne pas insister sur les raisons, quelles qu'elles puissent être, que l'on invoque pour percevoir auprès des débiteurs des droits de dépôt, qui s'élèvent habituellement à $10 et que, me dit-on, l'on a souvent de la peine à percevoir. Le fait que l'État soutire un droit à des débiteurs insolvables en vue de les exonérer de l'obligation de faire des paiements à d'autres, voilà qui démontre l'illogisme de la partie X!

III. RÉVISION DE LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

27. En réalité, la compagnie de petits prêts remplit auprès du petit salarié le même rôle que les banques à charte et les caisses populaires auprès de ses collègues plus fortunés. Toutes les données disponibles confirment cette conclusion et l'on en trouve une

Figure 2 POURCENTAGE CUMULATIF DES CAS POUR LESQUELS LES PAIEMENTS ÉTALÉS SUR DIVERSES PÉRIODES DE TEMPS PERMETTRAIENT DE LIQUIDER LE MONTANT GLOBAL DES RÉCLAMATIONS

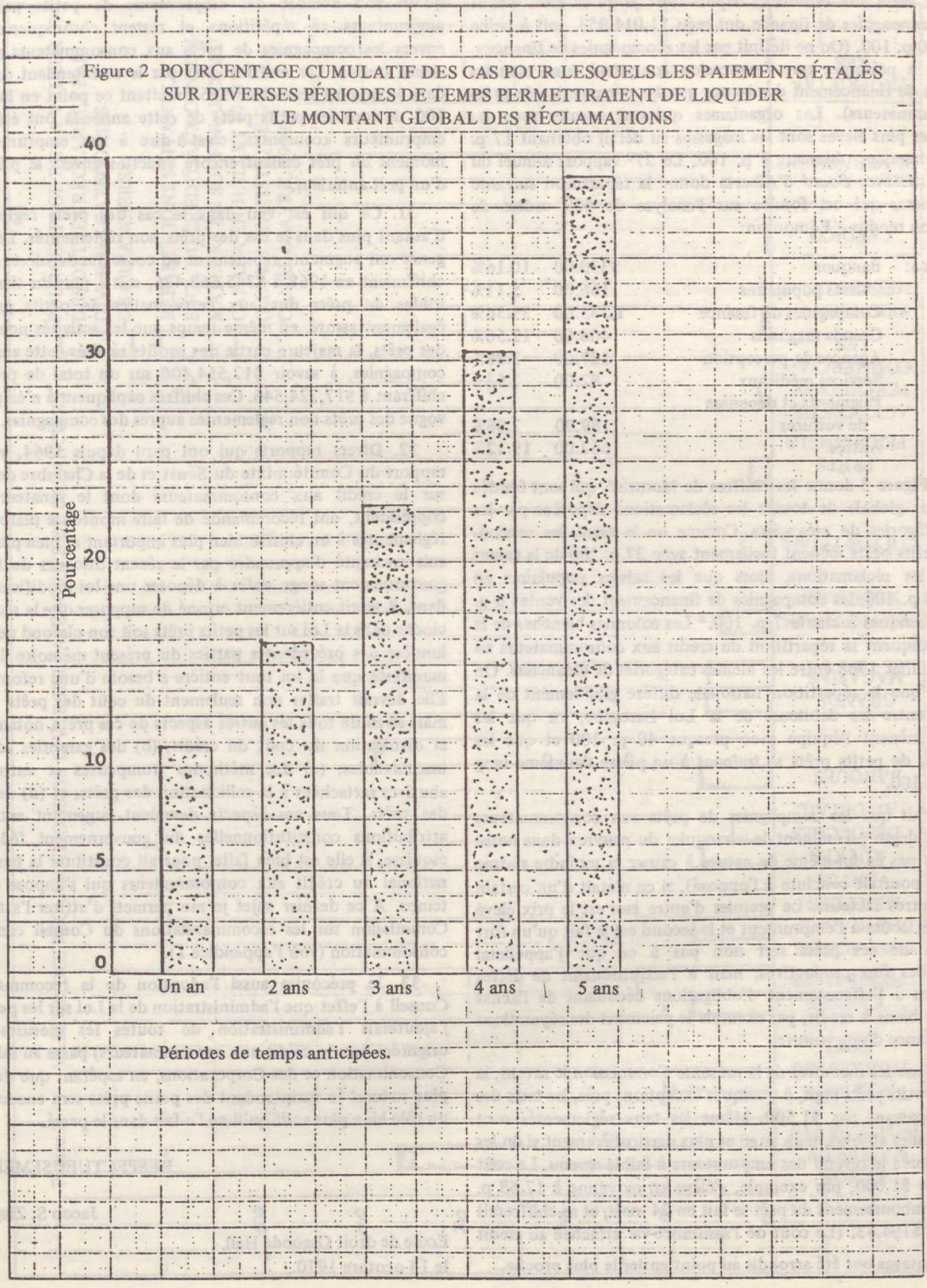

démonstration frappante dans un certain nombre d'études sur les dettes, notamment dans l'étude montréalaise. Le sommaire des opérations que le Service d'orientation du crédit desservant le grand Toronto a publié en septembre 1970 signale que, sur le montant de $2,048,772 versé aux créanciers depuis 1966 jusqu'au mois d'août 1970, les compagnies de finance ont reçu $1,014,953 soit à peine moins de 50 p. 100. (On ne définit pas les «compagnies de finance», mais il est à présumer que l'expression comprend aussi bien les compagnies de financement des ventes que les compagnies de prêts aux consommateurs). Les organismes qui ont ensuite reçu les montants les plus élevés sont les magasins au détail obtenant 17 p. 100 et les banques obtenant 9 p. 100. Le 27e rapport annuel du *Debtors' Assistance Board* d'Alberta donne la répartition suivante des créanciers, qui est fondée sur l'analyse de 409 ordres de consolidation rendus à Edmonton:

Montant dû à:	Banques	$330.00	10.16%
	Caisses populaires	166.00	5.11%
	Compagnies de finance	1,385.00	39.56%
	Grands magasins	408.00	12.56%
	Agences de perception	127.00	3.88%
	Services médicaux	82.00	2.53%
	Paiements et dépenses de voitures	189.00	7.08%
	Autres	662.00	19.12%

28. La Figure 3 donne les chiffres de Montréal, qui sont fondés sur la valeur globale de toutes les réclamations déposées par les diverses catégories de créanciers. Comme on le verra, les cessionnaires de petits prêts mènent facilement avec 37 p. 100 de la valeur de toutes les réclamations, alors que les caisses populaires en comptent 8 p. 100, les compagnies de financement des ventes 8 p. 100, et les banques à charte 7 p. 100.* Les colonnes blanches de la Figure 3 indiquent la répartition du crédit aux consommateurs au Canada en juillet 1968 entre les mêmes catégories de créanciers. On remarquera que la répartition nationale diffère grandement de la répartition entre les débiteurs de la Loi Lacombe, vu que les banques y mènent l'équipe avec presque 40 p. 100 et que les cessionnaires de petits prêts se traînent à un piètre deuxième rang avec 17.5 p. 100.

29. Le fait que les compagnies de prêts aux consommateurs soient à un degré prééminent le «banquier du pauvre» dans notre société n'est pas en lui-même de nature à causer la moindre alarme (en fait, on pourrait conclure à l'opposé), si ce n'était d'un certain nombre d'autres facteurs. Le premier d'entre eux est le prix élevé que ce crédit coûte à l'emprunteur et le second est le fait qu'un fort pourcentage de ces prêts sert non pas à ce que j'appellerai vaguement des fins productives, mais à l'acquittement de dettes existantes ou à l'affrontement d'obligations découlant de l'achat préalable de biens à crédit, par exemple le paiement des réparations ou de l'assurance d'une voiture.

30. Comme les membres de la présente Commission le savent, la Loi sur les petits prêts régit, à quelques exceptions près, les taux des prêts ne dépassant pas $1,500. Même les taux réglementés sont élevés en termes absolus, mais aussi et plus particulièrement si on les apprécie d'après le revenu des emprunteurs à faible revenu. Le coût d'un prêt de $1,000, par exemple, s'élève en moyenne à 17.68 p. 100, si le remboursement du prêt se fait en 24 mois, et se chiffrerait en dollars à $194.43. (Le coût de l'assurance-vie attachée au crédit ajouterait encore $7.00 au moins). Ce chiffre équivaut au montant que quelques-uns, sinon la plupart, des régimes d'assistance sociale alloueraient pour les besoins vestimentaires d'un adulte célibataire durant un même espace de temps. Le problème s'aggrave du fait qu'un bon nombre des emprunteurs de petits prêts sont des emprunteurs «à répétition» et restent chroniquement endettés envers les compagnies de prêts aux consommateurs pendant plusieurs années. Les chiffres cités par le surintendant des assurances dans le rapport annuel de 1968 mettent ce point en lumière. 69 p. 100 de tous les petits prêts de cette année-là ont été faits à des emprunteurs «courants», c'est-à-dire à des emprunteurs qui au moment du prêt étaient encore endettés envers le prêteur du fait d'un prêt antérieur.

*Les pourcentages ont été arrondis au point entier le plus proche.

31. Ce qui est vrai dans le cas des prêts réglementés l'est d'autant plus dans le cas des prêts non réglementés. Les prêts de ce genre ont augmenté rapidement au cours des dernières années; ils se chiffraient en 1968 à $345,662,426, soit à plus du tiers de tous les soldes de prêts dus aux cessionnaires de petits prêts. Ils ont également assuré, en même temps que les activités non rattachées à des prêts, la majeure partie des profits réalisés cette année-là par les compagnies, à savoir $12,554,406 sur un total de profits nets se chiffrant à $17,724,546. Ces chiffres expliquent à n'en pas douter la vogue des prêts non réglementés auprès des compagnies.

32. Divers rapports qui ont paru depuis 1964, y compris le rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit aux consommateurs dont le sénateur Croll était coprésident, ont recommandé de faire monter le plafond des prêts réglementés à un chiffre bien plus important et bien plus réaliste. Je suis enchanté d'apprendre par le récent discours du trône que le gouvernement songe enfin à déposer une loi modificatrice. Cependant, il serait entièrement erroné de supposer que la seule chose qui cloche dans la Loi sur les petits prêts soit son plafond peu élevé. A la lumière des précédentes parties du présent mémoire il devrait être manifeste que la loi tout entière a besoin d'une refonte complète. Elle devrait traiter non seulement du coût des prêts réglementés, mais aussi de tous les autres aspects de ces prêts, notamment (a) de la divulgation du coût du crédit; (b) des garanties admissibles et inadmissibles; (c) des méthodes trompeuses et autres méthodes abusives rattachées à la sollicitation des prêts; et (d) de l'exécution des prêts. Tous ces aspects devraient largement entrer dans les attributions constitutionnelles du gouvernement fédéral et leur esquisse, si elle est bien faite, pourrait constituer la base d'un code national du crédit aux consommateurs qui s'impose depuis longtemps. A ce dernier sujet je me permets d'attirer l'attention de la Commission sur les recommandations du Conseil canadien de la consommation (voir l'appendice 1).

33. Je préconise aussi l'adoption de la recommandation du Conseil à l'effet que l'administration de la Loi sur les petits prêts (et j'ajouterais l'administration de toutes les mesures législatives orientées vers le crédit aux consommateurs) passe au ministère de la Consommation et des Corporations, en espérant que dans ce milieu plus naturel le surintendant des petits prêts sera encouragé à jouer un rôle bien plus actif qu'il ne l'a fait dans le passé.

RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Jacob S. Ziegel

École de droit Osgoode Hall,
le 14 ocotbre 1970.

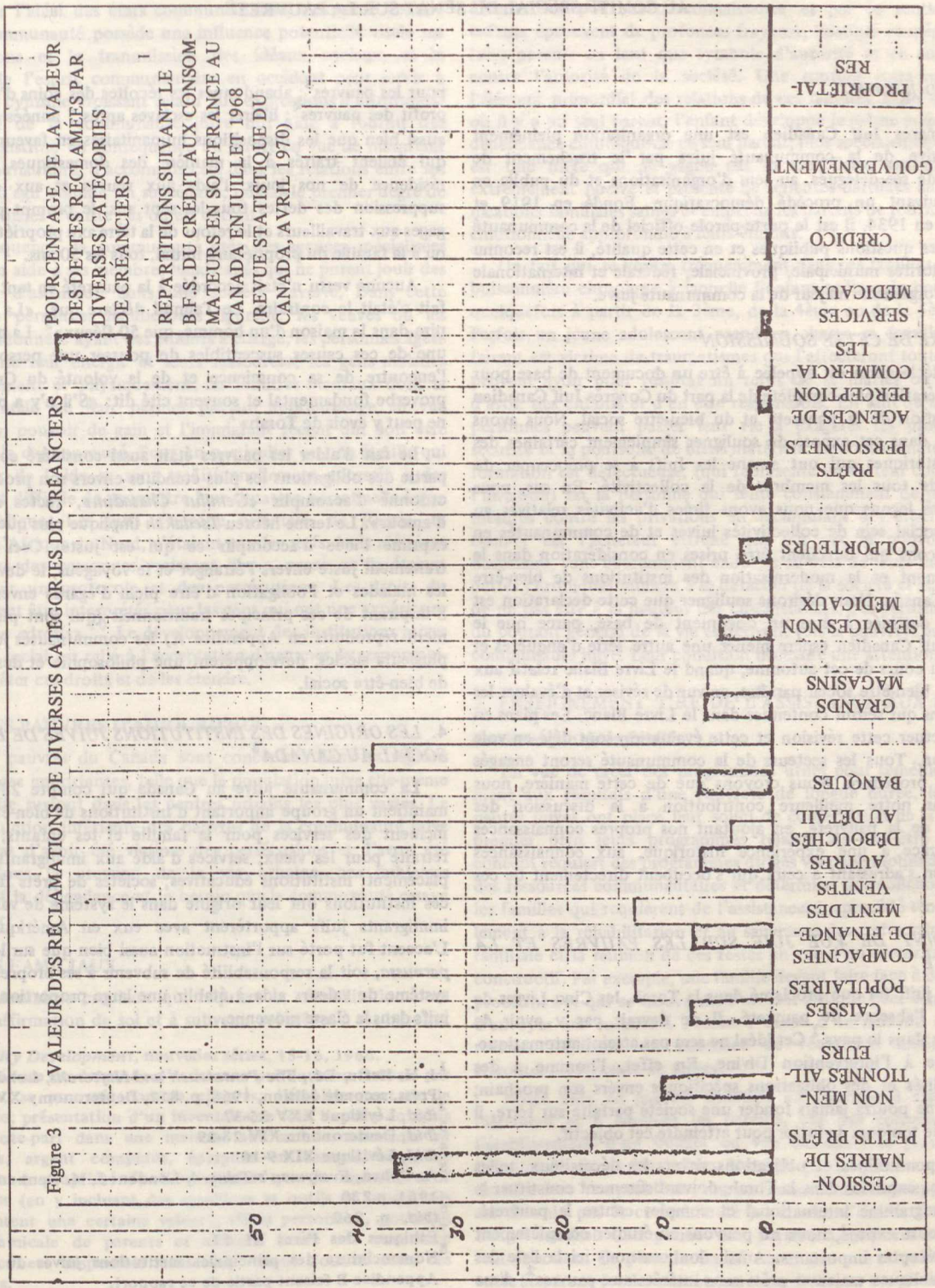
VALEUR DES RÉCLAMATIONS DE DIVERSES CATÉGORIES DE CRÉANCIERS
POURCENTAGE DE LA VALEUR DES DETTES RÉCLAMÉES PAR DIVERSES CATÉGORIES DE CRÉANCIERS
RÉPARTITIONS SUIVANT LE B.F.S. DU CRÉDIT AUX CONSOMMATEURS EN SOUFFRANCE AU CANADA EN JUILLET 1968 (REVUE STATISTIQUE DU CANADA, AVRIL 1970)
PROPRIÉTAIRES
GOUVERNEMENT
CREDICO
SERVICES MÉDICAUX
AGENCES DE PERCEPTION COMMERCIALES
PRÊTS PERSONNELS
COLPORTEURS
SERVICES NON MÉDICAUX
GRANDS MAGASINS
BANQUES
DÉBOUCHÉS AU DÉTAIL
AUTRES VENTES
COMPAGNIES DE FINANCEMENT
CAISSES POPULAIRES
NON MENTIONNÉS AILLEURS
CESSIONNAIRES DE PETITS PRÊTS
50
40
30
20
10
0

Figure 3

APPENDICE «C»

DÉCLARATION SUR LA PAUVRETÉ SOUMISE PAR LE CONGRÈS JUIF CANADIEN AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

1. *INTRODUCTION*

Le Congrès Juif Canadien est une organisation pleinement représentative de la communauté juive par le truchement de l'élection de ses délégués, au sein d'organisations et du public en général, suivant un procédé démocratique. Fondé en 1919 et réorganisé en 1934, il est le porte-parole officiel de la communauté juive sur les questions publiques et en cette qualité, il est reconnu par les autorités municipale, provinciale, fédérale et internationale en tant qu'organisme majeur de la communauté juive.

2. *NATURE DE CETTE SOUMISSION*

Cette déclaration est appelée à être un document de base pour une considération plus complète de la part du Congrès Juif Canadien de la question de la pauvreté et du bien-être social. Nous avons l'intention dans cet exposé de souligner simplement certaines des racines historiques qui ont amené les Juifs à se préoccuper du bien-être de tous les membres de la collectivité. En sus, nous incluons les leçons que nous avons tirées d'activités relatives au bien-être social sein de collectivités juives et de communautés en général, leçons qui devraient être prises en considération dans le développement et la modernisation des institutions de bien-être social au Canada. Nous désirons souligner que cette déclaration est seulement destinée à être un document de base, parce que le Congrès Juif Canadien espère mener une autre série d'enquêtes et d'études au cours de cet automne, quand le Livre Blanc relatif aux services de bien-être social paraîtra, en vue de réviser et d'évaluer les propositions qui seront contenues dans le Livre Blanc. Les plans en vue d'effectuer cette révision et cette évaluation sont déjà en voie d'édification. Tous les secteurs de la communauté seront engagés dans cette procédure. Nous croyons que de cette manière, nous apporterons notre meilleure contribution à la discussion des problèmes de la pauvreté, en ajoutant nos propres connaissances acquises grâce à une expérience historique, aux connaissances obtenues en s'adressant à ceux qui s'occupent directement de ces questions.

3. *LE POINT DE VUE JUIF SUR LES PAUVRES ET LA PAUVRETÉ*

L'idéal juif, tel que proclamé dans la Torah, les Cinq Livres de Moïse, est l'absence de pauvreté. Il ne devrait pas y avoir de nécessiteux dans le pays.[1] Cet idéal ne sera pas atteint automatiquement grâce à l'intervention Divine. En effet, l'homme a des responsabilités et des obligations spécifiques envers son prochain; bien qu'il ne pourra jamais fonder une société parfaite sur terre, il est obligé de toujours de lutter pour atteindre cet objectif.

Ces responsabilités et obligations envers les nécessiteux, telles qu'elles sont exposées dans la Torah, doivent sûrement constituer le premier programme international et complet contre la pauvreté. Dans un court exposé, nous ne pouvons en étudier complètement tous les préceptes importants. Aussi, donnons-nous ici la liste des éléments bibliques majeurs: prêts sans intérêts aux pauvres[2]; dime pour les pauvres[3]; abandonner les récoltes des coins d'un champ au profit des pauvres[4]; libérer les esclaves après 7 années d'esclavage[5]; aussi bien que les dispositions humanitaires en faveur des esclaves qui étaient traités à la manière des domestiques travaillant à résidence de nos jours; l'aide aux veuves et aux orphelins; la suppression des dettes tous les sept ans; le prompt paiement des gages aux travailleurs et le retour de la terre axu propriétaires initiaux ou à la famille du propriétaire initial, tous les 50 ans.

Aucune vertu n'était accordée à la pauvreté en tant que telle; en fait c'était le contraire. Le Talmud déclare que: «La pauvreté est pire dans la maison d'un homme, que 50 fléaux»[5]. La pauvreté était une de ces causes susceptibles de pousser une personne à agir à l'encontre de sa conscience et de la volonté du Créateur.[6] Un proverbe fondamental et souvent cité dit: «S'il n'y a pas de pain, il ne peut y avoir de Torah»[7].

Le fait d'aider les pauvres était aussi considéré comme faisant partie des obligations les plus étendues envers son prochain. Il était ordonné d'accomplir «*Gemilut Chasadim*», «actes de bonté et d'amour». Le terme hébreu *Tsedakah* implique plus que la charité, il exprime l'idée d'accomplir ce qui est juste. Ceci incluait un traitement juste envers l'étranger et le voyageur, le devoir de visiter les malades et l'obligation d'être plein d'égards envers les morts. S'inspirant de ces principes traditionnels (qui sont plus extensivement reproduits en Appendice A) les communautés juives, durant plusieurs siècles, développèrent une philosophie et des institutions de bien-être social.

4. *LES ORIGINES DES INSTITUTIONS JUIVES DE BIEN-ETRE SOCIAL AU CANADA*[8]

La communauté juive au Canada qui compte 280,000 âmes, maintient un groupe important d'institutions de bien-être social qui incluent des services pour la famille et les enfants; maisons de retraite pour les vieux; services d'aide aux immigrants; services de placement; institutions éducatives; sociétés de prêts libres. Toutes ces institutions ont leur origine dans le système de valeurs que les immigrants juifs apportèrent avec eux en Amérique du Nord. L'accent fut porté sur l'instruction aussi bien que sur le concept de *parnussa*, soit la responsabilité de subvenir à ses propres besoins. Ce système de valeurs aida à établir une large proportion de citoyens juifs dans la classe moyenne.

[1] J. H. Hertz, Ed., *The Pentateuch and Haftorahs*, London: Soncino Press, seconde édition, 1965, p. 812, Deuteronomy XV, 6.
[2] *ibid*, Lévitique XXV 35-37
[3] *ibid*, Deuteronome XIV 28-29
[4] *ibid*, Lévitique XIX 9-10
[5] A. Cohen, *Everyman's Talmud*, London: J. M. Dent and Sons Ltd., 1961. p.230
[6] *ibid*, p. 260
[7] Éthiques des Pères III 17.
[8] Nomenclature des principales institutions juives du bien-être en Appendice B faisant partie de ce rapport.

Ce système se manifeste également dans sa préoccupation relative au bien-être des membres d'une famille étendue. Les pauvres ont toujours été considérés comme faisant partie de celle-ci. Dans «Reconstitution of Community»,[9] Kenneth R. Schneider, dans sa discussion de l'idéal des états communautaires, s'exprime comme suit: «La communauté possède une influence potentielle vitale sur les générations et la transmission des idéaux sociaux, et la disparition de l'esprit communautaire en occident peut servir à expliquer un cynisme croissant relatif aux expressions d'altruisme». La structure de la communauté juive qui aide à fournir des ressources constitue en conséquence un effort en vue de maintenir l'idéal communautaire, d'accomplir ceci dans les relations entre ses membres et d'agir comme un succédané, quand le premier degré de relations familiales n'existe pas ou est détruit.

En conséquence, la communauté créa des agences spécialisées pour venir en aide à ses membres handicapés qui ne purent jouir des opportunités d'ascension dans une société ouverte. Dans cette catégorie de personnes handicapées figurent: les veuves ou les épouses abandonnées ayant des enfants à charge; les personnes âgées qui ont épuisé leur énergie et leurs ressources; les gens malades émotionnellement et physiquement; les retardés mentaux dont la capacité mentale ne leur permet pas un apprentissage en vue d'acquérir un pouvoir de gain et l'immigrant récent qui doit être intégré dans la communauté. Pour un particulier ou une famille qui pour obtenir de l'aide se sont traditionnellement adressés à des parents, il est difficile de soumettre leur situation personnelle à une autorité publique. Les juifs d'europe orientale, de Russie, et récemment d'Afrique du Nord, n'étaient pas des serfs, mais n'étaient pas non plus des personnes vraiment libres, parce qu'ils étaient contraints par un protocole et des persécutions. Les droits du citoyen doivent être interprétés pour les gens qui ont une expérience restreinte des «droits».[10] Le développement des institutions juives du bien-être social est relié à l'acceptation d'assumer la responsabilité d'interpréter ces droits et de les étendre.

5. LES JUIFS PAUVRES D'AUJOURD'HUI

Les juifs pauvres du Canada sont concentrés dans les régions métropolitaines importantes, telle que la population juive elle-même qui est établie surtout dans les centres urbains les plus vastes. Le degré d'instruction inférieure des pauvres de la communauté juive est le résultat d'avoir été victime des persécutions et d'avoir été déracinés. Sous la pression de la vie urbaine, ces faiblesses provoquèrent la dépendance et le besoin que la communauté essaye de surmonter.

6. BESOINS FAMILIAUX

Un des domaines cruciaux qui requiert la réhabilitation conduisent à l'affirmation de soi et à subvenir soi-même à ses besoins, est la famille. Dans nos relations avec les personnes pauvres, nous avons assisté à une détérioration marquée de l'autorité des parents; les enfants ressentent et assistent à une carence de capacité de s'intégrer à la société; leurs attitudes vis-à-vis de leurs parents sont déterminées pour cette connaissance et par ce sentiment. Ces enfants éprouvent de profonces frayeurs, hostilité et mépris envers leurs parents en tant que symbole d'autorité et en conséquence contre l'autorité de la société. Une rupture intra-maritale est l'élément primordial des relations de ces familles. Dans les familles où il y a un seul parent, l'enfant développe le même mépris pour la dépendance chronique de ce seul parent; plus spécialement si celui-ci est une mère qui ne gagne pas sa vie. Cette attitude devient extrêmement nocive et présente de sérieuses barrières aux communications familiales saines et empêche les parents de fournir une aide émotionnelle approfondie à leurs enfants.

Un fait qui se vérifie fréquemment dans ces familles est l'école buissonnière chronique à laquelle l'enfant se livre de bonne heure, quelquefois à partir de la 3ème, de la 4ème ou de la 5ème année. Parfois un jeune adolescent prend en charge sa famille et en le faisant est victime de traumatismes qui l'affecteront toute sa vie, ils peuvent avoir pour résultat un refus de se marier ou la crainte d'avoir des enfants et d'en être responsable. En tant qu'adultes, ces personnes peuvent passer leur vie à exagérer les problèmes de sécurité et la poursuite de biens matériels. Le consommateur dont la formation est défectueuse, (qui représente un facteur contribuant à l'inflation) est la personne qui tente constamment de prendre des mesures contre les privations en accumulant des biens matériels; celui-ci est l'acheteur effréné qui n'a pas le pouvoir d'achat nécessaire, sont couramment endettés au-delà de leurs moyens. Des dettes chroniques mènent à se détacher de la société et au sentiment de ne pas être à la hauteur des circonstances. Ces personnes sortent du courant général de la vie et dérivent vers la pauvreté au sein de la communauté juive. Leur condition nécessite une attention soutenue.

7. ENSEIGNEMENT TIRÉ DE L'ASSISTANCE AUX PAUVRES

Conservation de la famille

En vue de créer des programmes utiles pour remédier efficacement aux résultats d'une pauvreté de longue durée, les communautés juives ont placé leur souci de conservation de la famille au premier plan leurs programmes relatifs au bien-être social. Ce concept requiert des programmes dirigés vers une mobilisation totale des ressources communautaires et détermine une collaboration avec les familles qui requièrent de l'assistance. Le procédé tend essentiellement à la réhabilitation et au sauvetage des restes sains de la vie familiale et la réunion de ces restes en vue d'un avenir familial plus constructif. Par exemple, une famille devant faire face à de multiples problèmes et qui se trouve dans un état critique peut être incapable d'envoyer ses enfants à l'école à cause d'un mauvais emploi des revenus familiaux ou l'absence de vêtements suffisants pour affronter les rigueurs du temps.

Notre aide en pareille situation est destinée à assister financièrement et à éduquer les parents, par des conseils relatifs à l'établissement d'un budget en vue du choix le plus sage dans l'emploi des fonds disponibles. Une fois que les parents sont à même de faire face à ce problème, une assistance financière supplémentaire est fournie par la communauté juive, afin d'établir fermement le budget familial. Ceci permet aux parents d'améliorer le niveau de leur fonction. Ce plan de travail comporte une association étroite entre le parent (ou les parents) et les enfants, en vue de surmonter le

9. *Community Development*, nouvelles séries, 15-16, 1966.

10. La procédure de demande d'assistance publique en Ontario par exemple, se poursuit comme ci-après: l'établissement de la résidence; présentation d'un inventaire de tout l'actif y compris une quote-part dans une maison, automobile, assurance et pensions, argent comptant, épargnes en banque, titres et obligations, propriété foncière (autre que la maison) actif d'affaires (en y incluant des machines et outils de travail s'ils représentent une certaine valeur); effets personnels, potentiel d'aide amicale de parents et enfants. Seule une assistance d'urgence est disponible sans que soient fournis tous ces éléments.

sens de honte sociale, de rendre possible une plus entière participation au niveau scolaire (dans les associations de parents) et dans d'autres organisations sociales créées en vue d'améliorer les conditions de vie (adhésion aux associations de locataires et de contribuables). On aide l'adolescent appartenant à une telle famille à améliorer l'image qu'il se fait de ses parents et à choisir des carrières d'un niveau élevé. Fréquemment, les programmes officiels communautaires de réhabilitation sont abandonnés au profit des programmes spécifiques de formation établis grâce à des ressources privées, étant donné que l'aide efficace doit être disponible, lorsque le jeune homme ou la jeune fille a atteint un point de réceptivité et que le classement à la fin d'une longue liste de réhabilitation constituerait un empêchement.

Un autre élément de la conservation des structures familiales est la disponibilité d'un corps de volontaires bien entrainés dont l'intérêt personnel en matière familiale mis en lumière par son impartialité, a prouvé être un facteur d'aide importante. Les volontaires fournissent un apport culturel et éducatif ou assurent le placement des jeunes durant l'été, et en général, constituent une «oreille attentive» nécessaire aux mères de familles nombreuses qui doivent faire face à des ajustements sociaux.

Concepts donnant des résultats

L'expérience de plusieurs années qu'ont acquise des agences, juives, a prouvé que les concepts suivants donnent des résultats: *orientation de conservation des structures familiales, étude des ressources totales; réhabilitation; techniques d'animation sociale; groupes de travail de professionnels et de volontaires et consolidation dans des plans complets avec la participation des clients.* En appliquant ces concepts, plusieurs ressources communautaires juives ont été utilisées: argent liquide; matériel (livres, outils); évaluation des emplois; essais; apprentissage; ateliers protégés; recherche de l'emploi; services de conseils d'endettement et de consolidation; évaluation des ressources de petites entreprises et prêts sans intérêts; aide juridique gratuite; déjeuners en voiture et visites amicales à domicile; camps communautaires pour les enfants, les familles ou les personnes âgées; installations et programmes culturels et récréatifs.

Lacunes

Malgré nos efforts et malgré les ressources qui ont été fournies, il existe encore des lacunes importantes dans nos services: absence d'un plus grand nombre de garderies de jour; absence d'un service destiné à fournir des gardes d'enfants le soir et l'après midi; nécessité de bourses de travail pour la formation et l'apprentissage (afin de pouvoir gagner sa vie tout en apprenant); la nécessité d'un programme constructif sur une base permanente et destiné à la jeunesse écolière et universitaire (la communauté juive de Montréal est une de celles qui ont résolu ce problème avec succès); carence de visites en vue de la création de foyers, en sus des programmes communautaires existants qui sont surchargés; besoin de moyens artisanals ambulants pour les personnes confinées à la maison; carence d'une pleine et effective participation des usagers des services dans les structures des agences chargées de la planification et de l'établissement de politiques.

Vraisemblablement, la plus grande carence est l'insuccès d'une pleine communication. Une des grandes obligations à affronter est simplement de faire connaître notre service, mais dans le passé notre société a été peu disposée à coopérer pleinement car une telle connaissance produirait une demande et celle-ci accroîtrait à son tour les frais. Une meilleure interprétation et une connaissance générale sont nécessaires.[11]

8. PRÉOCCUPATIONS

Dans une allocution embrassant les préoccupations juives historiques et importantes concernant la pauvreté, David Zeff (Voir Appendice A) rapportait ce qui suit:

> «Dans la petite ville de Worms, existant au 12ème siècle un père juif légua un ensemble de préceptes moraux, religieux et pratiques représentant la somme totale de son propre héritage de plusieurs siècles, et dans ces préceptes se trouvait le principe maintenu jusqu'à ce jour par les institutions juives . . .
>
> «Mon fils, prends en considération les sentiments de l'homme pauvre en lui faisant l'aumône dans le secret et jamais devant les autres. Pour cette raison, donne lui également des victuailles et à boire dans ta propre maison, mais ne le regarde pas pendant qu'il mange. Et n'accable pas un homme pauvre de paroles, car Dieu luttera pour lui».

11. Richard M. Titmuss déclare: «D'une manière générale, ce qu'ils découvrirent est qu'en termes relatifs, il existe plus de besoins qui demeurent insatisfaits et inexprimés parmi les pauvres, les mal-éduqués, les vieux, ceux vivant seuls et autres groupes handicapés. Leurs besoins ne sont pas exprimés, ne sont pas satisfaits à cause de l'ignorance, l'inertie, la peur, les difficultés de se mettre en contact avec les services; les faiblesses dans la coordination et la coopération des services et autres raisons. Celles-ci sont les personnes—et il en existe un nombre substantiel dans toutes les populations—qui sont difficiles à atteindre. Cependant, ce sont souvent les personnes ayant les plus grands besoins». (*Commitment to Welfare*, New York: Pantheon Books, 1968, page 66).

APPENDICE A

PRÉCEPTES TRADITIONNELS

Extraits de
«L'Agence de la Famille Juive, la Fédération Juive et le Fonds Unifié»

par David Zeff

Premier expert-conseil en Organisation Communautaire, Conseil des Fédérations Juives et Fonds de Bien-être social.

Document présenté à la réunion annuelle de la Conférence Nationale du Service Communautaire Juif, Ville de New York, le 29 Mai 1969.

Trois mille ans d'histoire représentent notre table de référence, une histoire saturée de toutes obligations humanitaires concevables pour l'humanité et qui est aussi pertinente à notre société d'aujourd'hui, moralement et physiquement polluée, qu'elle l'a été à n'importe quelle période du passé.

Mais, pour être un exécutant ou un dirigeant dans une agence de travail juive, cela veut dire que l'on doit par soi-même représenter une continuité avec le passé. Sydney Vincent exprima ce fait parfaitement: «Vous ne pouvez comprendre la vie juive et certainement pas le concept de communauté, à moins que vous ne l'ancriez dans l'histoire».

Ce ne peut être l'objectif de ce document, dont une très grande partie a déjà été exposée de s'étendre longuement sur les racines historiques des vues communautaires juives, en matière de responsabilités concernant le bien-être social. D'autres l'ont déjà bien fait; d'autres encore poursuivront cet examen. Mais nous pouvons tout au moins nous souvenir de l'expérience et de la vision qui est uniquement nôtre–où nous avons commencé et où nous nous dirigeons.

- Au 10ème siècle avant J.C., nos origines en tant que travailleurs sociaux juifs trouvent leur toute première expression en la petite ville de Gilead où les Israélites considéraient Dieu comme le Juge de toute la terre, et son Roi terrestre était le *dispensateur de justice à son troupeau.*
- Ceux parmi vous qui ont visité le modèle reproduit de l'ancienne ville cananéenne de Megiddo, se rappelleront que c'est là que les Israélites, selon le Livre des Juges, *«répétèrent les actes de justice du Seigneur»*. Et *les «actes de Justice»*, actes de la plus haute bienfaisance, s'étendirent et illuminèrent notre route durant les siècles qui suivirent. Dans sa brillante histoire complète de la communauté juive, le Dr Salo W. Baron nous fournit quelques riches exemples.:[2]
  - Le Talmud interdit expressément d'enquêter au sujet de personnes demandant du pain comme aumône (depuis les jours de Babylone les juifs trouvent répugnants les enquêtes sur les moyens de subsistance).
- En France, au 14ème siècle, il était obligatoire que les pauvres fassent partie des Commissions appelées à fournir de l'aide aux appauvris. (La possibilité pour les pauvres de prendre des décisions–maximum de participation possible).
- Au 17ème siècle, en Pologne, toutes les communautés juives avaient l'obligation de se partager le soin de garçons et filles–souvent provenant de lieux éloignés–devenus orphelins. Ceci incluait leur séjour permanent dans des maisons privées, d'être habillés, de recevoir l'enseignement d'un métier ou être préparés à une carrière d'érudition.
- Au 15ème siècle, à Venise, le service Juif du prêt sans intérêt, fut maintenu exclusivement en faveur des chrétiens nécessiteux–un aspect de la responsabilité communautaire juive envers les besoins urbains d'alors.
- Dans les communautés juives d'Europe du nord de la période médiévale au milieu des plus terrifiantes barbarités, des actes d'amour bénévole incluaient des visites par des amis et des voisins aux malades; ceux qui ne pouvaient s'y conformer, étaient tenus de payer un remplaçant. (Quelle innovation représentent réellement les visites amicales?).
- Au 17ème siècle, le Conseil Juif Lithuanien ordonna que tous les foyers où le parent survivant venait de décéder, soient scellés immédiatement, aucune personne n'étant admise à y entrer jusqu'à ce que les autorités responsables aient pu faire un inventaire de tous les biens. Par la suite et pour le compte des enfants survivants, l'argent serait sagement investi pour leur être restitué à leur majorité.

Ceci et une myriade d'autres exemples de Chesed, de la plus profonde compassion, constituent notre structure de valeurs. Les techniques sont transitoires. Pour une génération, c'est la passivité; pour une autre, l'intervention–mais *Gemilut Chasodim* est éternel, le moyen précieux. Nous lisons dans le Livre des Psaumes, «Grâce à l'amour bénévole, le monde sera reconstruit».

L'emphase centrale du Judaïsme a toujours porté sur l'action, la manière suivant laquelle un homme agit bénéfiquement. L'action elle-même est ce qui est important. La Bible dit d'Abraham: «Parce que je l'ai connu et qu'il peut instruire ses enfants et sa maisonnée et ses descendants qui viendront après lui, et maintenir la voie du Seigneur en accomplissant ce qui est *juste* et *droit*».

Une interprétation plus moderne et plus recherchée est donnée par Arthur A. Cohen, qui répète sous une autre forme: «Le devoir du Judaïsme est d'accomplir ces actes qui étendent la liberté morale et la souveraineté de l'homme».[3]

C'est dans la vision de cette grandeur, dans la sublimité de cette vue et dans le choix des cas sociaux Juifs que l'aide financière provenant du Fonds Unifié peut être considérée comme aussi importante et cependant inappropriée.

Quoique, encore trop faible, c'est ce qui nous lie à notre passé. C'est pourquoi les fonctions de nos agences doivent être conçues plus largement non seulement pour notre connaissance personnelle, mais aussi pour la qualité de la vie juive elle-même. Si *Gemilut Chesed,* ainsi que nos sages l'ont déclaré est égal à la Torah et la

2. Salo W. Baron, *The Jewish Community* Philadelphia: The Jewish Publication Society, 1945, Vol. II, Chapitre XVI, pp. 290-350.

3. Arthur A. Cohen, «Rethinking Judaism», *The New Republic,* Vol. 160, No. 11, 15 Mars 1969, pp. 28-31.

Tefillah–apprendre et prier–qui, autre que nous, pourrait l'enseigner; personne d'autre que nous peut la communiquer aux jeunes désireux de rechercher identité et but; personne d'autre que nous qui connaissons le sens réel du désespoir humain et du renouveau humain. En conséquence, les liens que nous recherchons embrassent des milliers de générations et une seule génération.

Dans la ville allemande de Worms, au 12ème siècle, vivait un père juif qui ne légua à son fils juif ni titres, ni obligations, ni immeubles, mais un ensemble de principes moraux, religieux et pratiques qui représentaient le total de son propre héritage reçu des siècles passés (et combien différent de celui de Polonius à Laertes, ou de Lord Chesterton à son fils).[+]

«Mon fils! Glorifie Dieu et manifeste Lui ta reconnaissance parce qu'Il te créa et te porta dans le monde. Prends soin en conséquence de garder ton corps propre et libre de toute pollution, car c'est l'endroit où repose ton âme.

«Mon fils! Fais-toi une obligation de visiter l'homme malade, car de ce fait sa souffrance est allégée. Mais ne le fatigue pas en restant trop longtemps auprès de lui, car sa souffrance est pour lui déjà suffisante à supporter.

«Mon fils! Contribue à l'ensevelissement des morts et après les funérailles, réconforte ceux qui sont en deuil autant que cela est en ton pouvoir.

«Mon fils! Prends en considération les sentiments de l'homme pauvre en lui faisant l'aumône en secret et de tout manière jamais devant les autres. Aussi, donne-lui de la nourriture et à boire dans ta maison, mais ne le regarde pas pendant qu'il mange. Et n'accable pas un homme pauvre d'injures parce que Dieu luttera pour sa cause ...

«Mon fils! Nourris-toi d'herbe plutôt que de demander l'aumône aux autres. Si tu dois demander de l'aide, prends seulement ce dont tu as désespérément besoin ...

«Mon fils! Tu dois avoir des enfants que tu élèveras dans l'étude de la Torah, car grâce à eux tu auras le mérite de jouir de la vie éternelle ...

«Mon fils! Je t'ordonne d'aimer ta femme et si tu prends en considération mon précepte, témoigne-lui de l'honneur avec toute ta puissance. Dédie ta pensée également à tes enfants, sois aimable avec eux ainsi que j'ai été aimable avec toi, et efforce-toi de les instruire ainsi que je t'ai instruit; et s'il advenait qu'ils apparaîtraient en mauvaise santé, ne les néglige pas, et recherche immédiatement des conseils médicaux.»

Ceci, exprimé de manière aussi riche que modeste, c'est ce que le Rabbin Eliezer, de Worms, nous lègue aujourd'hui.

[+]Mettre en lumière les questions discutées.

APPENDICE B

Les Principales Agences Sociales et du Bien-Être sous les auspices Juifs au Canada, sont les suivantes:

ALBERTA

Calgary

Centre Juif, 18ème Avenue et Centre Street South.
Service Familial Juif, 18ème Avenue et Centre Street South.

Edmonton

Centre Juif, 305 Mercantile Building.
Service Familial Juif, 216 McLeod Building, 10136-100 Street.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Vancouver

Foyer et Hôpital Louis Brier, 1055 West 41st Avenue.
Centre Juif, 950 West 41st Street.
Service Familial Juif, 950 West 41st Street.

MANITOBA

Winnipeg

Service Juif à l'Enfance et à la Famille, 304-955 Main Street.
Service de Funérailles Gratuit, 304-956 Main Street.
Foyer Sharon, 146 Magnus Avenue.
Association Hébraïque de Jeunes Enfants (YMHA) 370 Hargrave Street.

ONTARIO

Hamilton

Centre Juif, 57 Delaware Avenue.
Service Social Juif, 57 Delaware Avenue.

London

Centre Juif, 532 Huron Street.

Ottawa

Loge Hillel, 125 Wurtemburg Street.
Centre Juif, 151 Chapel Street.

Toronto

Centre de Soins aux Vieillards Baycrest, 3560 Bathurst Street.
Service Hébraïque de Réétablissement, 152 Beverley Street.
Conseil de Camp Juif, 750 Spadina Avenue.
Service Juif à la Famille et à l'Enfance, 150 Beverley Street.
Service de Funérailles Gratuit, 150 Beverley Street.
Services d'Aide aux Immigrants Juifs, 152 Beverley Street.
Services de Placement Juifs, 74 Tycos Drive.
Hôpital du Nouveau Mont Sinaï, 550 University Avenue.
Association Hébraïque de Jeunes Enfants (YMHA), 4588 Bathurst Street, (Northern Branch), 750 Spadina Avenue.

Windsor

Centre Juif, 1641 Ouellette Avenue.
Service Familial Juif, 1641 Ouellette Avenue.

QUÉBEC

Montréal

- Institut Baron de Hirsch et Bureau de Bien-être de l'Enfance Juive, 3600 Avenue Van Horne.
- Service de Funérailles Gratuit, 3600 Avenue Van Horne.
- Association Hébraïque de Prêts Libres, 5775 Avenue Victoria.
- Centre de Santé Herzl, 5780 Avenue Décelles.
- Hôpital Juif de Convalescents, 3205 Bd. Notre-Dame, Chomedey, Laval.
- Hôpital Général Juif, 3755 Rue Côte St. Catherine.
- Hôpital Juif de l'Espérance, 7745 Rue Sherbrooke Est.
- Services d'Aide aux Immigrants Juifs, 5780 Avenue Décelles.
- Service Juif de Placement et d'Ateliers pour Personnel Handicapé, 5000 Buchan.
- Hôpital Maïmonide et Maison pour les Personnes Agées, 5795 Av. Caldwell.
- Repas à domicile (parrainés par le Conseil National de Femmes Juives), 5775 Avenue Victoria.
- Maison Miriam pour les Cas Exceptionnels, 5165 Rue de la Reine-Marie.
- Hôpital Mont Sinaï, P.O. Box 1000, Ste. Agathe des Monts.
- Association Hébraïque de Jeunes Enfants (YMHA), 5500 Ave. Westbury.

APPENDICE «D»

Mémoire présenté au:

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

par

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN DES AVEUGLES

1929, av. Bayview, Toronto 350 (Ont.)
Tél.: 485-8644

Résumé des recommandations

Mémoire sur la pauvreté des aveugles du Canada

Il est recommandé:

1. Que l'on accorde un appui à la recherche concernant l'emploi des aveugles et leur formation connexe dans de nouveaux secteurs, en particulier les secteurs techniques.

2. Que l'on offre des incitations identiques et une reconnaissance officielle, tout en supprimant les obstacles que constitue le niveau d'instruction, aux personnes aveugles dont les intérêts et les aptitudes les destinent à des tâches techniques non intellectuelles.

3. Que l'on se serve des ressources de l'enseignement pour combattre la pauvreté en développant les programmes, qui pourraient comporter des cours pratiques, à l'intention des jeunes gens, sur l'art de vivre.

4. Que l'on fasse une étude sur la nécessité d'accroître l'importance de la consultation médicale et des compléments alimentaires dans les programmes d'enseignement.

5. Que l'on accorde aux familles à revenus modestes une aide financière qui leur permette de payer l'assurance-santé, les médicaments, les lunettes et les soins dentaires dont elles ont besoin.

6. Que l'on mette sur pied des cliniques médicales du soir.

7. Que l'on crée d'autres installations de soins quotidiens pour les nouveaux-nés et les enfants.

8. Que l'on augmente le nombre des logements subventionnés afin de diminuer la longue file d'attente des sans-abri.

9. Que l'on construise un peu partout dans la localité de petites unités d'habitation familiales subventionnées.

10. Que l'on accorde des fonds à l'INCA pour qu'il puisse se doter d'ateliers supplémentaires.

11. Que l'on aide L'INCA à élaborer un programme publicitaire dynamique et intensif qui ferait connaître aux employeurs les capacités des aveugles.

Mémoire présenté au:

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

par

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN DES AVEUGLES

1929, av. Bayview, Toronto 350 (Ont.)
Tél.: 485-8644

L'Institut national canadien des aveugles, doté d'une charte fédérale, est un organismes à fonctions multiples qui sert plus de 27,000 personnes aveugles au Canada. Son but est d'améliorer la situation des aveugles et de prévenir la cécité.

Introduction

1. De nombreux mémoires ont sans doute expliqué déjà ce qu'est la pauvreté et décrit les restrictions et les privations qu'éprouvent constamment les pauvres gens. Par conséquent, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer à nouveau les effets préjudiciables qu'entraîne le manque de denrées, de services et de biens essentiels. Nous croyons plutôt que nous nous devons d'expliquer qu'il y a beaucoup de pauvres gens qui sont aveugles et que pour ces pauvres les privations et les restrictions de la pauvreté sont accentuées par les limitations qu'impose la cécité.

2. L'Institut national canadien des Aveugles, avec son programme de réadaptation, s'efforce d'offrir à la personne aveugle les occasions et les services qui lui permettront, dans la mesure du possible, de trouver dans sa vie quotidienne suffisamment de motivation et de satisfaction. Etant donné que la cécité se retrouve dans toutes les classes d'âge (voir les statistiques ci-jointes concernant la classification selon l'âge), le personnel de l'INCA est en étroit rapport avec les familles qui ont un enfant, un père ou une mère aveugle, avec les foyers où le mari et la femme sont tous deux aveugles, avec des personnes aveugles–dont bon nombre sont âgées–qui sont seules et sans soutien familial. Dans un très grand nombre de ces cas, la personne aveugle, ou la famille dont un membre est aveugle, ne peut atteindre le statut social et le respect nécessaires à l'intégrité humaine, parce qu'à cause d'un certain nombre de circonstances, les ressources de la santé, de l'éducation et du revenu ne lui sont pas accessibles. Nous considérons que tout Canadien, y compris le Canadien qui est aveugle, a droit aux ressources qu'il peut utiliser pour arriver à jouer son rôle de membre actif et adulte de notre société.

3. Selon nous, la pauvreté est l'état de choses qui apparaît lorsque les revenus, d'où qu'ils viennent, ne suffisent pas à acheter les denrées, les services et les commodités que la collectivité reconnaît de nos jours comme étant essentielles à un mode de vie décent. Lorsqu'une infirmité grave telle que la cécité intervient avec les coûts supplémentaires qu'elle comporte et les restrictions qu'elle impose à la capacité d'une personne de gagner de l'argent, l'écart d'insuffisance s'accroît. Beaucoup des gens croient que le gouvernement verse des allocations à toutes les personnes aveugles. Ce n'est pas le cas. Seules les personnes aveugles les plus dénuées ont droit à une aide financière.

4. Dans les paragraphes qui suivent, nous soumettons à l'attention du Comité spécial du Sénat les domaines de privation qui empêchent l'épanouissement social et l'indépendance financière d'un très grand nombre des 27,000 personnes aveugles enregistrées auprès de l'Institut national canadien des Aveugles.

Éducation et formation

5. Notre société complexe, en raison des progrès rapides de la technologie, exige une préparation plus grande au travail, à savoir de meilleures qualifications et de meilleures compétences. Les invalides, au même titre que les autres personnes, en sont affectés; ceci est particulièrement vrai des personnes aveugles qui doivent faire valoir leurs talents dans des milieux de travail où l'on insiste de plus en plus sur les facultés visuelles.

6. Le degré d'instruction général seul, même s'il est de niveau universitaire, suffit rarement à assurer un emploi aux aveugles. Une formation spécifique, orientée vers certains objectifs précis d'une carrière, devient de plus en plus essentielle.

7. Il y a encore relativement peu d'occasions d'emploi pour les personnes aveugles dans les secteurs techniques. Leur choix se limite donc généralement aux emplois professionnels et semi-professionnels d'une part, pour lesquels on exige un niveau d'instruction supérieur, ou aux métiers non spécialisés d'autre part. En conséquence, les personnes aveugles qui ne sont pas qualifiées pour travailler au niveau supérieur et qui chercheraient normalement un emploi dans un domaine technique, sont trop souvent contraintes de travailler au-dessous de leurs capacités et d'accepter des salaires qui les relèguent aux catégories inférieures de revenus. La recherche concernant les occasions d'emploi et la formation requise dans ces secteurs est strictement nécessaire.

8. Autant que l'on sache, aucune recherche n'a été officiellement entreprise sur la fréquence des abandons scolaires prématurés parmi les enfants aveugles. Cependant, l'expérience a montré que ces enfants restent plus longtemps à l'école que les autres. Parmi les facteurs qui contribuent à cette tendance, on peut citer le fait que l'éducation, dans ces cas particuliers, et certainement lorsqu'il s'agit d'écoles spéciales pour les aveugles, comporte un aspect de réadaptation, le fait que des services spéciaux d'orientation de l'INCA et des écoles spécialisées encourage les élèves à développer au maximum leur potentiel et le fait que les possibilités d'emploi soient plus limitées.

9. On estime que la majorité des aveugles dans la population active ont perdu la vue pendant leur vie d'adultes ou après avoir quitté l'école. Un fort pourcentage de ces derniers n'ont pas terminé l'école secondaire et le nombre d'emplois qui s'offre à eux est beaucoup plus limité que s'il étaient doués de la vue. Les ressources affectées au perfectionnement et à la rééducation, bien qu'elles soient suffisantes mais non uniformes, sont offertes aux aveugles par des institutions publiques et privées partout au Canada, mais bon nombre d'entre aux ne peuvent s'élever au-dessus de la catégorie non

qualifiée et se retrouvent avec un salaire inférieur à celui qu'ils gagnaient auparavant.

10. L'éducation, prise au sens large, peut et doit être un instrument important de tout programme de lutte contre la pauvreté qui s'adresse aux personnes invalides aussi bien qu'aux autres. En plus d'encourager chacun à atteindre le niveau d'instruction le plus élevé dont il est capable, il devrait offrir une incitation et une reconnaissance égales à ceux dont les intérêts et les aptitudes sont liés à des secteurs non intellectuels ou techniques. Trop souvent, ces personnes ont le sentiment d'avoir échoué ou au mieux, d'avoir acquis un statut de seconde classe, parce qu'ils ont tenté en vain d'atteindre un niveau d'instruction qui peut en fait leur être sans utilité pour réussir dans le domaine qui leur convient le mieux.

11. L'éducation offre également le moyen de créer une nouvelle conscience, de nouvelles conceptions et de nouvelles attitudes chez les jeunes personnes désavantagées, toutes choses qui les aideront à découvrir les moyens de corriger les problèmes inhérents à leur milieu. La prévention de la pauvreté par l'éducation exigerait qu'on inclue dans les programmes d'enseignement des disciplines appropriées concernant la planification familiale, la gestion du budget familial, la nutrition et d'autres aspects pratiques de la vie quotidienne. Les efforts qu'on déplore en ce sens à l'heure actuelle sont surtout destinés aux adultes dont la capacité d'apprendre et de changer peut être gravement compromise par la lutte qu'ils mènent en permanence contre les effets démoralisants de la pauvreté dans laquelle ils sont déjà plongés. Dans leur cas, l'aide pourrait arriver trop tard pour vraiment leur profiter, mais un programme d'enseignement axé sur la prévention qu'on offrirait aux jeunes gens et qui s'intégrerait au processus normal de l'enseignement pourrait donner des résultats appréciables à l'avenir.

12. Certains membres de la profession médicale sont d'avis que le développement mental et la capacité d'une personne de se réaliser peuvent être compromis par les régimes alimentaires à faible valeur nutritive, préparés avec des aliments qu'on achète en gros, grâce auxquels les familles à revenus modestes assurent souvent leur subsistance. Ceci veut dire, surtout pour les plus jeunes, que les programmes scolaires devraient accorder une importance accrue à la consultation médicale et à la distribution de compléments nutritifs s'il y a lieu.

Soins médicaux

13. Lorsqu'une famille cesse d'être à la charge du bien-être social et gagne des revenus marginaux, le salaire qui lui reste peut être inférieur à celui qu'elle recevait au Bien-être social. Pour les encourager à cesser de dépendre du Bien-être social, nous recommandons qu'on accorde aux familles dont les revenus sont inférieurs à une certaine moyenne, une aide financière pour l'assurance-santé, les médicaments, les lunettes et les soins dentaires.

14. Pour les familles dont les revenus sont marginaux, les soins médicaux pourraient présenter des difficultés. Ces personnes risquent de perdre leur emploi si elles doivent s'absenter de leur travail pour se rendre à une clinique. En conséquence, nous recommandons la création de cliniques du soir.

15. La mauvaise nutrition, chez les familles à revenus modestes, est à l'origine de leurs troubles de santé. Une éducation et une orientation plus poussée à l'intention des mères de familles, dans les écoles et dans les classes, servirait à les encourager à dépenser de façon judicieuse l'argent qu'elles possèdent.

Soins de l'enfance

16. Dans la lutte qu'elles mènent contre la pauvreté, les mères de jeunes enfants doivent souvent aller travailler. On devrait donc fournir suffisamment d'installations de soins journaliers pour les nouveaux-nés et les enfants de ces mères qui travaillent.

Habitation

17. Un fort pourcentage des aveugles victimes de la pauvreté habitent dans des logements subventionnés. Dans nos grandes villes, ces logements ne suffisent pas aux besoins. Il y a habituellement une longue liste d'attente qui dans certains cas empêchent les nouveaux venus d'avoir un logement pendant au moins cinq mois. Nous recommandons que des logements subventionnés soient construits en plus grand nombre pour diminuer les délais. La dissipation des inquiétudes qu'éprouvent les aveugles au sujet d'une habitation permanente favorisera considérablement leur adaptation à la cécité.

18. Nous recommandons d'autre part que l'on construise un peu partout dans la localité de petites unités d'habitations familiales subventionnées. Les édifices élevés concentrés dans un secteur exigu tendent à confiner les occupants des logements subventionnés dans des limites restreintes et contribuent à donner à ces habitations du Bien-être l'apparence de ghettos, avec tous les problèmes que cela comporte.

Emploi

19. La plupart des personnes aveugles éprouvent des difficultés considérables à s'assurer l'emploi qui leur convient et bon nombre d'entre eux doivent accepter d'être sous-employés s'ils veulent travailler. Il y a beaucoup de raisons à cela, mais les deux causes principales sont les suivantes: manque de compréhension de la part des employeurs et restriction du nombre des occupations que les personnes aveugles peuvent exercer.

20. A l'heure actuelle, l'INCA lance un programme de relations extérieures afin de renseigner les employeurs sur les capacités des aveugles. L'Institut s'efforce également de rechercher de nouvelles occasions d'emploi pour les personnes aveugles. Ces deux initiatives se heurtent cependant à de sérieuses restrictions à cause de l'insuffisance des fonds.

21. Un autre domaine d'emploi et de formation des personnes aveugles à développer est celui de l'atelier protégé. Ces entreprises sont inestimables pour la formation à long terme des personnes aveugles avant qu'elles ne trouvent une place dans l'industrie concurrentielle. Elles offrent également un emploi à long terme à ceux qui, en raison d'infirmités multiples, pourraient être inaptes à l'emploi sur le marché concurrentiel de la main-d'œuvre. Le fonctionnement de ces ateliers est coûteux à cause du rapport élevé du personnel au client qu'exigent une formation et une surveillance intensives.

22. Pour surmonter certaines de ces difficultés, nous proposons que l'on accorde des fonds à l'Institut (a) pour permettre la construction d'autres ateliers, (b) pour mettre en œuvre un programme publicitaire permanent et intensif qui aurait pour but de renseigner les employeurs sur les capacités des aveugles et (c) pour effectuer des travaux de recherche et des études de possibilités concernant l'emploi pour les aveugles.

23. A l'heure actuelle, une quantité limitée de fonds (capitaux et subventions d'exploitation) est disponible pour les ateliers et certaines sommes d'argent sont offertes pour les projets de

recherche. Nous pensons que cette aide financière devrait être non seulement considérablement accrue, mais encore qu'elle devrait être plus facilement accessible.

Conclusion

24. On peut déduire de ce qui précède que la pauvreté est le large fondement sur lequel s'élève une grande superstructure de maux et de privations sociaux. Seule une intervention profonde, complète et engagée contre ce mal social d'importance peut nous permettre d'espérer offrir aux Canadiens une vie de participation et d'épanouissement personnel et social.

Respectueusement,
(signé)
A. N. Magill,
Directeur général de
l'Institut national canadien des Aveugles
(assisté par un sous-comité représentant
les principales divisions de l'INCA qui
offrent leurs services aux Canadiens
souffrant de cécité et de troubles de la vue)

L'INSTITUT NATIONAL CANADIEN DES AVEUGLES
CLASSIFICATION, SELON L'ÂGE, DES AVEUGLES AU CANADA
le 31 décembre 1969

Inscrits	Hommes	13751	
	Femmes	13433	27184
Terre-Neuve et Labrador			895
Nouvelle-Écosse			1412
Nouveau-Brunswick			1209
Île-du-Prince-Édouard			143
Québec			7076
Ontario			8643
Manitoba			1474
Saskatchewan			1363
Alberta			1792
Colombie-Britannique–Yukon			3102
Territoires du Nord-Ouest			75
81 ans et plus			5323
65 à 80 ans			7874
50 à 64 ans			5366
40 à 49 ans			2565
30 à 39 ans			1818
20 à 29 ans			1709
16 à 19 ans			846
6 à 15 ans			1380
5 ans et moins			303
Classés comme suit:			
Aucune perception, ou perception de la lumière			5311
Perception floue			21873
Admissibles au titre de la Loi sur les accidents du Travail			267
Aveugles de guerre			296

APPENDICE «E»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

par: *The Men's Social Club*

The Society for Crippled Children and Adults of Manitoba

Le 30 avril 1970

Parmi les innombrables causes de la pauvreté, il en est une que l'on peut aisément isoler, celle qui est due à l'incapacité d'un citoyen d'avoir un emploi rémunérateur en raison d'une inaptitude physique. Selon la *Canada Sickness Survey* (1950-1951), 7.1 p. 100 de la population est à divers degré invalide de façon permanente, et 3.1 p. 100 est invalide au point d'être clouée dans un lit ou sur un fauteuil roulant. C'est au nom de ces gens là que le *Men's Social Club* présente ce mémoire.

Description de l'organisme

Notre club a été fondé par la *Society for Crippled Children and Adults of Manitoba;* il est formé d'hommes invalides de 30 à 65 ans. Soixante-quinze pour cent d'entre nous se déplacent en fauteuil roulant. Bien que nous ne soyons pas autorisés à parler au nom d'autres groupes que le nôtre, nous pensons que nous le pouvons, et nous le ferons, car nous retrouvons chez nos membres un grand nombre d'infirmités. Nos problèmes sont caractéristiques de ceux de tous les invalides.

La solution idéale à nos problèmes serait un emploi qui nous permettrait de devenir financièrement indépendants. Nous aurions non seulement un sentiment de sécurité plus fort et une nouvelle image de nous-mêmes, mais la collectivité en général profiterait considérablement du fait que des assistés sociaux en puissance deviennent des membres productifs de la société.

Quand on jette un coup d'œil sur le budget d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et qui exerce un emploi rémunéré, on se rend compte qu'elle a des dépenses qu'une personne ordinaire n'a pas. L'une d'entre elles concerne le transport. Un invalide ne peut emprunter le transport public: il doit se servir d'un taxi partout où il va. Pour 20 jours ouvrables par mois, un dollar de billets représentera pour lui $40. Lorsqu'il voudra aller chez le coiffeur, il devra probablement payer un taxi en plus de la somme de $2.25 qu'il donnera au coiffeur.

En hiver, il faudra que quelqu'un enlève la neige à la pelle pour qu'il puisse aller jusqu'à la route. Les fauteuils roulants ne sont guère efficaces dans les bancs de neige et ni les chauffeurs de taxi, ni même les conducteurs d'autobus de la *Society for Crippled Children and Adults* ne s'attendent à pelleter la neige. Il y a d'autres dépenses que nous pourrions mentionner, comme les réparations des fauteuils roulants et l'achat des médicaments dont certains d'entre nous ont besoin de temps à autre. Un paraplégique aura de la difficulté à joindre les deux bouts avec moins de $250 par mois.

Tout ceci s'applique aux gens qui ont le talent et la constance nécessaires pour réussir. Beaucoup d'entre nous constatent cependant que l'acquisition d'une compétence rémunératrice semble une tâche impossible.

En ce qui concerne le *Men's Social Club,* les possibilités de gagner un peu d'argent sont très limitées. La plupart d'entre nous dépendent presque entièrement d'une pension quelconque. Les dispositions actuelles concernant les personnes invalides inaptes à l'emploi varient considérablement, tant du point de vue des conditions d'admission que des avantages financiers. Les cinq catégories de revenus sont les suivantes:

1) allocations d'invalidité versées par les gouvernements fédéral et provincial;
2) allocations aux anciens combattants (gouv. fédéral);
3) Bien-être social provincial;
4) réparation des accidents du travail (gouv. provincial);
5) pensions privées (assurances).

Voici un exemple des écarts qui existent entre les différents types de pensions: les revenus distribués au titre des réparations pour les accidents du travail sont fondés sur les salaires que le bénéficiaire recevait avant l'accident, alors que celui de la pension d'invalidité, attribué par la Commission canadienne des Pensions, est fondé sur le pourcentage d'invalidité de guerre.

L'allocation d'invalidité est un montant fixe ($75 par mois) auquel peut venir s'ajouter la faible contribution du Bien-être social provincial. L'allocation du Bien-être social de la province essaie d'être souple en ce qui concerne les besoins, mais l'argent du Bien-être social est si rare que nous devons nous contenter du strict minimum nécessaire à notre existence.

Tous les programmes de bien-être comportent une clause de revenus admissibles qui permet au bénéficiaire de gagner un montant d'argent limité en plus de la somme prévue par les dispositions du Bien-être social. Cependant, le montant fixé crée des difficultés, du fait qu'il n'y ait que peu d'emplois qui paient seulement de $20 à $30 par mois, à ceux qui ne reçoivent que l'allocation d'invalidité. Accepter un emploi plus rénumérateur peut signifier un délai avant la réadmission au programme.

Pour avoir droit aux allocations d'invalidité, on peut gagner $360 par année, ce qui ajouté à la pension, donne un revenu total permis de $1260.

Le Conseil économique du Canada, dans son rapport, considérait que les victimes de la pauvreté étaient des célibataires ayant des revenus inférieurs à $1500 par année, des familles de deux personnes ayant moins de $2500 et des familles de 3, 4, 5 personnes ou plus gagnant moins $3000, $3500 et $4000 respectivement.

Le revenu maximum permis (par personne) est donc inférieur de $240 à ce que le Conseil économique considère comme la frontière de la pauvreté. Il en va de même du revenu maximum d'un couple marié.

Nous nous attendons naturellement à gagner l'équivalent de notre pension si nous avons un emploi décent. Nous sommes cependant tout à fait déconcertés par le fait que nous soyons tenus,

après avoir subi nos autres afflictions, de remettre au gouvernement chaque cent que nous gagnons à ce stade.

Chaque année, les Canadiens dépensent en moyenne:

- 500 millions de dollars en frais de voyages à l'étranger;
- un milliard de dollars en alcool;
- 400 millions de dollars sur les champs de course;
- 200 millions de dollars en bonbons;
- 30 millions de dollars en nourriture pour chiens et chats.

Il faut reconnaître qu'en comparaison, notre plaidoyer en faveur d'un traitement un peu plus généreux est une très modeste requête.

Éducation

Bon nombre d'invalides seraient plus aptes à jouer un rôle plus actif si les lacunes qui grèvent leur instruction étaient comblées. Le succès de la rééducation exige presque toujours un enseignement et une formation plus poussés qui leur permettront d'obtenir les qualifications nécessaires pour affronter efficacement la concurrence du marché du travail. Les personnes invalides qui son allées à l'Université n'ont pas eu trop de difficultés à obtenir un emploi. Pour ceux qui n'ont pas pu accéder à l'enseignement universitaire, des écoles telles que le *Manitoba Institute of Technology* se sont révélés une aide précieuse.

Pour savoir si les programmes d'enseignement ont effectivement profité à ces patients, nous citerons un texte du *Sanatorium Board of Manitoba News Bulletin* d'avril 1965.

«Dans une étude de 309 cas de personnes qui ont bénéficié massivement des services de réadaptation du Manitoba pendant les 20 dernières années, l'Association canadienne des Paraplégiques en est arrivée à des constatations intéressantes. Si l'on exclut ceux qui suivent encore un traitement ou un cours de formation, révèle l'Association, 142 personnes sur 252, soit 56 p. 100, ont trouvé des emplois dans un éventail de métiers et de professions. Pour les paraplégiques, le pourcentage est de 55 p. 100 et pour les quadriplégiques de 37 p. 100. quant aux personnes atteintes de poliomyélite qui souffrent de paralysie et de troubles associés à la paraplégie, le chiffre est de 78 p. 100. La presque totalité de ceux qui ont terminé leur cours de formation professionnelle ont maintenant un emploi.

Sur les 309 personnes, 129 sont propriétaires de leur maison, 26 louent des maisons ou des appartements, 20 habitent dans des maisons de pension, 53 vivent avec leurs familles et seulement 14 se trouvent dans des institutions.

Un total de 258 d'entre eux doivent rester en permanence dans un fauteuil roulant ou exercent la plupart de leurs activités de leur fauteuil. Les autres se déplacent seuls par divers moyens. Plus de la moitié sont mariés. Un nombre important d'entre eux conduisent leur propre voiture; on considère que c'est là, un facteur important qui aidera le paraplégique à réintégrer la vie normale et à exercer de nouveau un emploi rémunérateur.»

Ces quelques lignes parlent par elles-mêmes, mais nous aimerions quand même faire un plaidoyer spécial en faveur de ceux qui désirent fermement parfaire leur instruction et qui en retireraient un sentiment certain d'accomplissement personnel. Leur condition physique leur interdit peut-être toute possibilité d'emploi rémunéré, et c'est à cause de cela qu'on refuse de les aider.

Nous aimerions que l'on réévalue un tant soit peu la question. Beaucoup de femmes sont allées à l'université et se sont mariées. Leurs frais de scolarité ne représentent qu'une petite partie du coût de leur éducation. Ce placement a sans aucun doute rapporté beaucoup à la société, à maints égards: Directement parce que ce sont des citoyennes et indirectement par l'influence qu'elles ont sur leurs familles. Nous croyons que la société bénéficiera d'un avantage comparable si l'on donne aux invalides l'occasion de poursuivre leurs études. Cet avantage viendrait s'ajouter à l'enrichissement qu'ils en retireraient eux-mêmes.

La recherche médicale

Il est évident que le problème de la pauvreté pour cause d'invalidité serait résolu si la maladie d'infirmité pouvait être supprimée. La polyomyélite a déjà été vaincue. Il faut maintenant pousser la recherche contre les autres maladies paralysantes. Nous recommandons la création de centres de recherche où l'on étudierait les maladies paralysantes, tels que ceux dont se sert l'Institut national du Cancer du Canada.

Il y a cependant encore un certain nombre de nouveaux cas de poliomyélite qui sont signalés et nous aimerions souligner que les médicaments et les vaccins-miracle ne sont guère efficaces si on ne s'en sert pas.

L'habitation

Il y a à Winnipeg une grave pénurie de logements à l'usage des invalides. Lorsqu'on se déplace en fauteuil roulant, un escalier est un obstacle impossible à franchir. Ainsi, si l'on veut une chambre et pension dans une maison privée, la chambre et la salle de bains devront être au rez-de-chaussée. Il faut dire qu'il y a presque toujours des marches aux portes d'entrées avant et arrière, et l'installation d'une rampe ou d'un élévateur est nécessaire. Peu de gens se soucient du changement d'apparence que cela occasionne à leur maison. Tout ceci, joint à l'incertitude qu'amène la perspective d'avoir chez soi une personne paralysée restreint considérablement le choix d'un logement convenable.

L'aménagement de rampes, d'élévateurs de fauteuils roulants et d'autres dispositifs a été utile à ceux qui sont propriétaires de leurs maisons, mais les gérants d'établissements commerciaux sont peu disposés à autoriser ces altérations.

Les fauteuils roulants passent dans la boue et la neige, salissent les entrées et les meubles, et nécessitent plus d'espace pour les manœuvres. Les personnes en fauteuil roulant ne sont pas considéréres comme des locataires désirables. Ceux d'entre nous qui ont un emploi éprouvent beaucoup de difficultés à trouver des logements convenables à la mesure de leurs salaires.

Les aménagements résidentiels à l'usage des invalides varient beaucoup et devraient être suffisamment adaptés à leurs besoins pour desservir aussi bien ceux qui peuvent se soigner eux-mêmes que ceux qui doivent être traités à l'hôpital. Ils devraient comprendre notamment:

(a) *des cliniques d'extension des soins*, pour ceux dont les complications d'ordre médical nécessitent un traitement suivi en clinique. Cependant, ceux qui n'ont plus besoin des installations de soins intensifs devraient être transférés dans des maisons de repos pour laisser la place à d'autres.

(b) *des soins en maison de repos*. Un certain nombre de nos collègues les plus affectés par l'invalidité ont été placés dans des maisons de repos pour vieillards. L'avantage est que les services dont ont besoin les plus âgés sont en général immédiatement disponibles,

mais les plus jeunes ne sont guère heureux avec les vieillards et trouvent l'atmosphère passablement morne. Un service d'extension dans des institutions telles que l'Hôpital Taché ou la *Holy Family Home* pourrait se révéler très utile, et une nouvelle maison de santé pour les plus jeunes qui serait plus proche d'installations récréatives telles que celles dont dispose le *Rehabilitation Hospital* serait fort appréciée. Pour faire de la place dans les hôpitaux, il ne faudrait pas que l'on transfère les invalides ou les malades âgés dans de petites institutions de second ordre, sans considération des soins requis dans chaque cas. Si un malade a besoin de soins intensifs, il devrait être admissible au titre du *Manitoba Hospital Plan*, qu'il soit dans un hôpital ou une maison de repos. A cause de l'insuffisance de leurs ressources financières, certaines maisons de repos ont de la difficulté à attirer du personnel infirmier qualifié. D'autres, notamment les maisons de repos à caractère commercial, éprouvent des difficultés encore plus grandes à cause de leurs normes provisoires qui n'ont rien de professionnel. Les patients de ces institutions sont là parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller.

Les besoins d'un patient varient de temps à autre: ce peut être des soins intensifs, un traitement actif ou une cure en maison de repos. Les patients devraient pouvoir être transférés librement à l'institution qui sera en mesure de lui administrer les soins les plus appropriés.

(c) *les auberges*–Le *Lion's Manor* pour personnes âgées (angle Sherbrook et Portage) est un exemple du type de logement que certains d'entre nous voudraient donner à ceux qui sont raisonnablement en mesure de s'administrer eux-mêmes tous leurs soins.

Cette auberge doit sont succès à son Centre de loisirs, administré par l'*Age and Opportunity Centre* et un club de résidents. Le Centre de loisirs organise des séances d'art et d'artisanat, de musique et de poterie, des groupes de discussion, des voyages en groupe et d'autres activités.

Son programme n'est pas réservé aux résidents du *Lion's Manor* qui veulent y participer: il est accessible aux gens de l'extérieur, qui constituent un peu plus de la moitié des membres.

Les clubs offrent également une multitude de petits services si nécessaires aux personnes âgées et débiles. Il y a également une équipe d'entraide qui s'enquiert de l'état de santé ou des besoins des résidents. Il y a un conseil de la maison qui administre leurs affaires et gère la cantine. Il s'agit en fait d'une association de locataires qui s'intéresse au bien-être de ses membres.

Nous avons pris l'exemple du *Lion's Manor* pour donner une idée des besoins des invalides en matière de logement en auberge. Loger un grand nombre de personnes comme nous dans un immeuble sans programme comparable créerait du mécontentement et des difficultés de taille.

(d) Il est urgent de construire des appartements à loyer modique pour ceux dont les revenus ont diminué et les dépenses augmenté en raison d'une incapacité physique. Mêmes les chambres d'hôtel, qui sont chères, ne sont libres qu'à raison de 1½ p. 100, ce qui veut dire que presque toutes sont occupées et que beaucoup d'entre nous doivent accepter des logements de second ordre qui coûtent très cher.

Nous proposons:

1) l'octroi, par les gouvernements fédéral et provincial conjointement, d'incitations financières qui encourageraient les constructeurs et les entrepreneurs à aménager dans leurs appartements et leurs immeubles des unités d'habitations dotées d'installations à l'usage des invalides;

2) l'adoption de règlements municipaux qui veilleraient à ce qu'un petit nombre d'unités d'habitation à l'usage des invalides soient intégrées aux habitations publiques.

Ces deux propositions ont pour but d'assurer à ceux d'entre nous qui ont un emploi rémunéré un logement qui soit relativement rapproché de leur lieu de travail. Elles permettront également aux invalides de ne pas refuser un emploi pour lequel ils ont la compétence voulue pour la simple raison qu'il leur est impossible de trouver un logement qui leur convient. Le reste des unités serait très vite occupé par les couples mariés ou ceux qui préfèrent vivre indépendemment du groupe des invalides et de ses activités propres. Nous ne recommandons rien de plus petit que des appartements à une chambre à coucher. Les garçonnières où le lit est replié pendant la journée ne sont guère appréciées par les pensionnés de la sécurité de la vieillesse et nous conviennent encore moins.

(e) Les maisons à prix modique sont particulièrement importantes pour les familles où il y a des enfants. Elles coûtent passablement cher, mais guère plus que celles que l'on construit pour les pauvres en bonne condition physique. En fait, nous espérons avoir la priorité, étant donné qu'ils peuvent toujours se satisfaire de logements qui ne nous conviennent pas à nous.

Pour donner plus de relief à nos priorités, nous citerons un passage d'une brochure intitulée «*This Too is Canada*», qui a été publiée par le secrétariat spécial de la planification du Bureau du Conseil privé à Ottawa:

En 1965, un édifice de Montréal a coûté 80 millions de dollars; un autre a coûté 60 millions à Toronto. En 1965, la construction d'habitations publiques a coûté 45 millions de dollars, soit un peu moins du tiers du coût de ces deux édifices.

Nous n'avons pas de statistiques précises sur les besoins des invalides en matière de logement. Une étude a montré que la moitié des paraplégiques vivent dans des conditions de logement non satisfaisantes, mais une étude ne peut prévoir les besoins à long termes. Il y a beaucoup de jeunes gens, et notamment ceux qui sont atteints de paralysie cérébrale, qui vivent avec leurs familles et qui sont très inquiets de ce qui leur arrivera lorsque leurs parents ne pourront plus leur donner les soins dont ils ont besoin. Beaucoup de gens frappés de sclérose multiple peuvent se débrouiller pour le moment. Cependant, leur état peut empirer à tel point qu'ils devront être astreints à des mesures spéciales.

Le logement pour les invalides est un besoin *urgent* et peut le devenir encore davantage à l'avenir.

Obstacles physiques

Nous avons un autre motif de préoccupations: les édifices publics qui ne sont pas accessibles aux personnes invalides. L'édifice Norquay est un exemple d'immeuble où certains d'entre nous auraient l'occasion d'aller mais renoncent à le faire à cause de la difficulté d'y pénétrer. Des règlements du gouvernement interdisent aux fonctionnaires d'aider une personne en fauteuil roulant même si l'obstacle n'est qu'une marche ou deux. Apparemment, la raison est d'éviter les poursuites en cas d'accident. Certains édifices ont un dispositif qui est un pis-aller; à la bibliothèque publique de River Heights, par exemple, on a une rampe amovible, mais il faut téléphoner et demander aux jeunes filles d'aller la chercher au

sous-sol et de la mettre en place. Quant on part, il faut qu'elles la redescendent.

Il ne coûte pas cher de rendre les édifices publics accessibles aux invalides si on a conçu le plan en conséquence. Le *Centennial Concert Hall* en est un exemple. L'aménagement de cet édifice est très pratique pour les personnes en fauteuil roulant. Je pense que les personnes âgées et moins agiles préfèrent les rampes aux escaliers. A la fin d'un concert, lorsque les gens se précipitent vers la sortie, les rampes sont tout aussi occupées que les escaliers, ce qui prouve que l'espace qu'occupe la rampe ne diminue en aucune façon la capacité de l'édifice d'assurer une circulation efficace des personnes.

Les causes les plus courantes d'inaccessibilité s'expliquent par le fait qu'on n'ait pas pensé aux invalides lorsqu'on a conçu l'édifice. Il y a notamment:

- les marches et les trottoirs;
- des ascenseurs inaccessibles;
- des passages étroits et escarpés, des grilles dans les allées;
- un manque de places de stationnement réservées aux invalides et conçues spécialement pour eux;
- des portes trop étroites, tournantes ou dures à ouvrir;
- un manque de place pour les fauteuils roulants dans les cinémas, les théâtres, les stades et autres lieux publics.
- des couloirs d'accès aux cafétérias, restaurants, bibliothèques, amphithéâtres, trop étroits;
- des toilettes publiques et des cabines téléphoniques trop exiguës;
- des téléphones, des abreuvoirs, des distributeurs automatiques, des commutateurs et des dispositifs d'alarme trop élevés.

Même si l'architecte est conscient des besoins des invalides, le problème restera entier si son client refuse ces aménagements. Un programme de vulgarisation devrait donc s'attacher à montrer qu'une réserve d'employés compétents, ou de nouveaux clients, seraient accessibles si l'on se contentait d'ajouter certains éléments comme:

- une entrée principale au niveau du sol ou une rampe;
- des portes qui s'ouvrent automatiquement;
- des lettres en relief sur les portes et dans les ascenseurs, à l'usage des aveugles;
- des signaux d'alarme à témoin lumineux aussi bien que sonore, pour les sourds;
- une cabine ouverte avec un téléphone assez bas;
- une ou plusieurs salles de toilette assez grandes avec une poignée d'appui;
- des revêtements de sol antidérapants.

Bon nombre d'aménagements effectués à l'intention des invalides ajoutent aussi à la sécurité et la commodité d'utilisation des personnes physiquement normales.

N'importe quel édifice peut devenir accessible aux invalides, pratiquement sans perte d'espace ni d'utilité pour les personnes physiquement normales.

Les enfants invalides ne devraient pas être placés dans des écoles spéciales s'il n'y a que quelques changements à apporter à leur école pour qu'elle leur soit accessible.

Pendant les quelques dernières années, bon nombre d'études et de travaux de recherche ont été effectués sur ces considérations techniques et des spécifications détaillées ont été mises au point. Le Code national de la construction du Canada, dans le supplément N° 7 des Normes de construction pour les invalides de 1965, énumère les aménagements essentiels à effectuer dans tous les edifices publics. Le chapitre 6 fait état des aménagements strictement nécessaires aux immeubles d'appartements. Une liste de référence détaillée à l'intention des architectes est en cours de préparation et ses dispositions sont telles que les unités d'habitation pourront convenir également aux personnes qui ne sont pas invalides.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 4

SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 1970

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*),,, Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*) Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*),McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

23023—1½

Procès-verbal

Le mardi 22 octobre 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9h.15 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Connolly (*Halifax Nord*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson et Quart—(9).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

Corporation des Travailleurs sociaux de la Province de Québec

Mme Suzanne Blais-Grenier, secrétaire générale;

M. Raymond Doyle, directeur;

Soeur Rachel Vinet, coordonnatrice et directrice;

M. Réginald Grenier, directeur;

M. Richard Millaire, directeur des services audio-visuels.

Collège Dawson, Montréal

M. Glay Sperling, directeur de la Section des communications.

Il est ordonné que les mémoires présentés par la Corporation des Travailleurs sociaux de la Province de Québec et par le Collège Dawson de Montréal soient imprimés au titre d'appendices «A» et «B» de ce procès-verbal.

A midi cinq le Comité s'ajourne jusqu'au mardi le 27 octobre 1970, à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges-A. Coderre.

Le Comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le 22 octobre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin, sous la présidence du sénateur Edgar Fournier, vice-président.

[*Texte*]

Le vice-président: Sénateur Croll, messieurs les membres du Sénat, mesdames, messieurs nos invités, je regrette tout d'abord le délai qui nous arrive. C'est un petit malentendu qui arrive souvent dans les meilleures familles avec les meilleures intentions du monde.

Nous avons le plaisir ce matin d'avoir avec nous un groupe du Québec, la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec. Nous vous souhaitons, mesdames et messieurs, la plus cordiale bienvenue à notre comité et, sans plus tarder, nous allons commencer.

En avant de vous, vous avez le sénateur Croll, président du comité, ainsi que les sénateurs Inman, Fergusson, Pearson et McGrand.

Nous avons, sans doute, lu le mémoire qui nous a été présenté: Les pauvres de 1980, ou nos futurs assistés sociaux. Le mémoire en est un des plus compliqués que nous avons probablement reçus à date. Il y a eu un immense travail de fait pour la préparation de ce mémoire, comme il y aussi de nombreux détails qui sauront certainement nous intéresser.

Alors, je vais demander, comme c'est l'habitude, au chef de la délégation, madame Grenier, de présenter ses acolytes.

Mme Suzanne Blais-Grenier, Secrétaire Générale, Corporation des Travailleurs sociaux Professionnels de la Province de Québec: Si vous me permettez, sénateur, je ne suis pas le chef de la délégation. C'est M. Raymond Doyle qui représente ici la présidente de notre corporation, Mlle Micheline Massé. M. Doyle agit en fonction de son rôle de représentant. Il est secrétaire général associé de la Corporation. Je suis ici seulement comme lecteur. Permettez-moi de vous présenter les membres qui nous accompagnent. Ce sont des membres bénévoles de la Corporation et de plus, permettez-moi de mentionner que nous vous présentons un mémoire qui a été fait par des bénévoles. A ma gauche, Soeur Rachelle Vinet, membre de la Corporation et directrice du Service familial qui représente le Centre-sud de Montréal. Le Centre-sud, pour les gens qui connaissent Montréal, c'est le quartier avoisinant le pont Jacques-Cartier; un quartier de pauvreté. A sa droite, M. Réginald Grenier, coordonnateur régional pour le gouvernement du Québec dans les territoires de l'Ouest québécois, région aussi assez peu favorisée. M. Raymond Doyle est lui-même secrétaire général associé des Fédérations et Conseils des Âuvres du Canada, et du Conseil canadien du bien-être. Nous avons, comme cinéaste, M. Richard Millaire, responsable de l'animation, secteur des adolescents de la Maison du quartier,—aussi située dans le centre-sud—un organisme d'animation populaire.

Comme je vous le disais, je suis secrétaire générale de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec.

Permettez-moi de souligner, avant le début de cette lecture qui sera une synthèse de notre mémoire, lequel est lui-même une synthèse, et dans laquelle on éliminera justement toute la partie statistique, parce qu'il serait beaucoup trop long d'en discuter ou d'en donner la lecture ici, mais nous avons indiqué ces sources parce que nous considérons qu'elles pourraient être consultées, par la suite, avec profit.

Permettez-moi de souligner, avant de commencer, l'urgence, pour certains d'entre nous dans la province de Québec, qu'il y a de régler le plus vite possible, et le mieux possible, et avec la plus grande efficacité possible, la disparité sociale qui existe chez nous, tout spécialement dans cette période de tension sociale dans laquelle nous vivons.

La pauvreté nous apparaît comme la situation où se trouvent des personnes qui, à cause des ressources insuffisantes, ne peuvent raisonnablement satisfaire leurs besoins jugés nécessaires d'après les normes et les valeurs définies par le milieu où elles vivent.

La pauvreté est rapidement devenue un sujet de dissertation et de verbiage académique. A travers cela, nous avons perdu de vue le pauvre lui-même, celui dont les horizons sociaux sont bouchés irrémédiablement, celui qui attend pendant que nous étudions et que nous dissertons, afin de révéler aux gens de bonne volonté la gravité du problème de la pauvreté chez-nous. Il y a des études nombreuses qui en donnent toutes les dimensions, mais nous pouvons remarquer des zones qui sont moins touchées, et ainsi celle de l'enfance.

L'enfance a pour nous l'aspect d'une seconde chance, une chance sociale. Une seconde chance de tenter d'enrayer la pauvreté qui existe à la base. Nous pouvons peut-être remédier par des politiques sociales de prévention. Malheureusement, les mesures de protection contenues dans la législation de l'enfance sont restreintes, peu coordonnées les unes avec les autres, et elles présentent souvent un caractère punitif. Les services à l'enfance sont démodés, manquent de planification relevant de divers niveaux de gouvernements, et comportent généralement un aspect de prise en charge de l'enfant plutôt qu'une philosophie d'amélioration de son milieu ambiant (milieu familial et socio-culturel).

Les statistiques contenues ici sont prises dans la ville de Montréal, parce que Montréal est une métropole, laquelle est censée être bien équipée, avoir plus de services. Or, si Montréal présente de telles insuffisances, on peut par projection considérer ce qui existe dans le reste du Québec à cause de la nombreuse population et de la promiscuité qui existent entre richesse extrême et extrême misère. La pauvreté y est, d'ailleurs, beaucoup moins silencieuse qu'ailleurs.

Rappelons que près du quart de la population canadienne, et un pourcentage encore plus considérable au

Québec, ont peu ou pas participé à la hausse du bien-être. Cette partie de la population vit dans la pauvreté ou dans des conditions qui s'en rapprochent.

Dans la zone métropolitaine, on considère que 48.6 pour cent de la population vit dans un état de misère, ou à la ligne de subsistance; c'est dire que la moindre crise familiale ou sociale précipitera cette population dans la pauvreté. Je répète, 48.6 pour cent de la population métropolitaine.

Il faut peut-être se rappeler aussi que le Québec tient la troisième place au Canada au niveau des paiements d'assistance, du nombre de ces bénéficiaires de l'assistance sociale. Les pauvres sont donc des défavorisés. Mais, l'aspect de cette pauvreté qui nous frappe le plus est justement le manque de participation à la vie sociale de la nation. Les pauvres sont, en général, peu organisés. Ils sont en-dehors des mouvements syndicaux, isolés, silencieux. Ils n'ont ni l'instruction ni les moyens nécessaires pour se faire entendre.

Le Dr Alen Wade affirme, avec justesse, qu'on ne sait pas si une infusion massive d'argent pourrait régler le problème de la pauvreté et permettre aux pauvres un nouveau départ, parce que cette infusion massive d'argent n'a jamais été tentée. Ce qu'on a octroyé aux pauvres c'était toujours des fonds extrêmement restreints qui ne leur permettaient que de demeurer à la ligne de pauvreté où ils sont déjà depuis une, deux, ou trois générations.

La pauvreté est coûteuse pour les pauvres eux-mêmes, mais aussi pour le reste de la société. Les coûts les plus évidents en sont le crime, la maladie, le manque d'instruction. Mais, il en est d'autres: l'insuffisance de productivité, des pertes de production, les frais de la lutte contre les tensions sociales provoquées par des inégalités trop manifestes, ainsi que les frais de cette partie de la sécurité sociale qui n'est, en somme, qu'un palliatif rendu nécessaire par l'absence de solutions plus profondes.

Aux États-Unis, on a estimé que, entre 17 et 57 ans, un seul pauvre peut coûter à l'État, 140,000 dollars. Dans une optique de lutte à la pauvreté, toutes les mesures prises par les gouvernements en regard de l'enfance sont donc du domaine de la prévention primaire. Mais, ajoutons en corollaire que toute mesure de protection ou de prise en charge de l'enfance ne peut produire d'effet à court terme.

Si nous considérons les conséquences de la pauvreté chez les enfants, songeons que la pauvreté au plan matériel engendre à très, très brève échéance, les problèmes suivants: des logements insalubres, exigus, dépourvus des facilités essentielles; une baisse notable de la santé physique et psychique, à cause d'une alimentation insuffisante, de chauffage inadéquat, etc.; de tensions de toutes sortes liées à l'insécurité du revenu; l'accès limité aux soins de santé, médicaux et psychiatriques; l'absence de loisirs et de stimuli provenant à la fois de la pauvreté de l'environnement, et de la pauvreté du revenu familial; un bas niveau d'éducation, un taux toujours croissant de l'absence et de l'abandon prématuré de l'école; toutes ces choses s'observent et sont effarantes en milieux défavorisés.

L'enfant élevé dans un milieu de pauvreté voit son évolution compromise par des échecs cumulatifs, le dirigeant inévitablement vers une situation sans issue. Le point important que nous voulons faire ressortir ici, c'est que l'enfant qui vit dans un milieu de pauvreté, à cause même de la déficience de son milieu, est privé d'une variété de stimuli, souvent sur plusieurs plans à la fois, privations qui, handicapent à très brève échéance son développement général. On a ainsi observé à Montréal qu'un enfant de zone grise, ou zone de pauvreté, qui est âgé de 3 ans, a déjà accumulé un retard d'une année au plan de l'expression verbale, en comparaison d'un enfant qui vit dans une classe de petite bourgeoisie.

Les chiffres fournis ici proviennent donc des zones grises de Montréal, où vit une majorité silencieuse de la population pauvre. Qu'est-ce à dire? 16 des 21 quartiers dont le taux de mortalité est le plus élevé dans la zone métropolitaine sont des zones prioritaires, ou zones de pauvreté. Il y a donc à Montréal 241,551 analphabètes adultes qui se retrouvent, en très grande partie, dans les zones grises; ce qui permet, évidemment, d'expliquer en partie le retard verbal des enfants des milieux de pauvreté.

Laissez-nous ici donner quelques chiffres qui soulignent la disparité qui existe entre une zone de très petite bourgeoisie, un quartier d'ouvriers spécialisés, et une zone grise, ou zone prioritaire.

Sur la population scolaire des écoles catholiques de Montréal, l'an dernier, 40 pour cent des doubleurs provenaient des zones de pauvreté, 20 pour cent se retrouvaient dans la zone où nous trouvons surtout des familles d'ouvriers spécialisés. Donc, deux fois plus de doubleurs dans les zones grises. En première année, le retard scolaire accumulé est trois fois plus grand chez les enfants vivant en milieux de pauvreté que chez les enfants vivant dans une zone de petite bourgeoisie.

Le quotient intellectuel, en zones de pauvreté, est beaucoup moins élevé qu'ailleurs, non à cause de la capacité intellectuelle elle-même, mais surtout à cause du manque de stimulation de toutes sortes.

Parmi la population de la CECM qui avait un quotient intellectuel de moins 80, 19.6 pour cent se retrouvent en zones grises, mais ce pourcentage tombe à 6 pour cent si nous allons dans une zone de classe moyenne.

On a passé aux enfants de la CECM un test de scolaptitude où les enfants étaient échelonnés sur neuf catégories allant du plus fort au plus faible. Parmi la population scolaire de la zone grise, les quatre catégories les plus faibles de cette association, qui en comprend neuf, représentaient 61.1 pour cent de la population scolaire. Pour la moyenne inférieure, nous ne retrouvons plus, dans ces faibles classes intellectuelles, que 23.2 pour cent de la population.

Je vous demande maintenant d'étudier soigneusement le tableau de la page 17 de notre mémoire. Celui-ci nous empêche de nous illusionner sur les possibilités actuelles de récupérer l'enfance pauvre, afin de limiter, dans les décennies à venir, le nombre des dépendants sociaux. Nos efforts à ce niveau, et nous le constatons avec effroi, sont encore beaucoup trop restreints pour endiguer l'évolution de la pauvreté de notre société dite riche.

Dans les milieux pauvres, les services destinés à l'enfance sont généralement inadéquats.

Le dualisme des régimes provincial et fédéral explique, en partie, le double emploi que nous retrouvons dans certains secteurs de services, et l'absence de mesures appropriées, dans d'autres.

Pour résumer, disons que, dans l'appareil social destiné à protéger l'enfant, nous trouvons la situation suivante: services insuffisants, ressources professionnelles inadéquates, équipement matériel rétrograde, mentalité sociale, et conséquemment législation à caractère plus punitive que préventive.

La pauvreté en ressources professionnelles s'exprime dans les faits suivants: les services sont insuffisants comme nous l'avons dit. Les différents niveaux: fédéral, provincial et municipal, ne permettent pas, d'ailleurs, une coordination suffisante pour que la population reçoive les services dont elle a besoin. Les services psychiatriques à l'enfance et à l'adolescence sont tout simplement inaccessibles parce que trop peu nombreux et mal organisés. Les services d'évaluation, psychiatrique ou psychologique, ne sont obtenus, dans la zone métropolitaine, qu'après un délai d'au moins trois mois. Les services de traitements sont à peu près inexistants.

A un autre plan, soit celui de la réhabilitation des délinquants, on remarque qu'on a toujours très peu à offrir. Ainsi on peut compter, en moyenne, une personne pour surveiller 150 foyers nourriciers relevant de la Cour de bien-être. De même, un seul officier évalue 1,000 foyers substituts par année, et les visites destinées aux réhabilités et les enfants délinquants se font au rythme d'une seule par année. Ces constatations parlent par elles-mêmes.

Au plan de l'éducation, dans les milieux défavorisés de Montréal, 52 pour cent des enseignants ont moins de 25 ans, contre 36 pour cent dans des quartiers de classe moyenne. Ainsi, les professeurs ayant eu le plus d'années d'expérience, ceux qui sont capables de montrer le plus de maturité pour faire face aux situations problématiques des enfants, sont absents de l'image scolaire des enfants des milieux défavorisés.

Parmi les enseignants des zones grises, on compte très peu d'hommes, ce qui n'aide pas à l'identification de l'enfant à une figure masculine, et qui aggrave leur situation matriarcale, que connaissent ces enfants dans leur foyer.

Pourquoi parlons-nous de situation matriarcale?—Une statistique, seulement, explique cette prise de position. Sur 28,000 cas d'assistés sociaux, à la ville de Montréal, on dénombre 6,000 cas de mères chefs de famille,—le père est absent de l'image familiale.

Toujours au niveau des ressources, il y a, dans les milieux défavorisés, une pénurie de psychologues, d'orienteurs, d'orthophonistes, de travailleurs sociaux.

Ceci s'explique d'abord par les faibles effectifs d'étudiants dans les diverses facultés ou écoles qui se préoccupent de la formation en relations humaines. Mais ceci s'explique encore bien plus par la surenchère d'emplois qui amènent ces différents professionnels à s'orienter, non pas vers les milieux qui ont le plus besoin de leur compétence, mais vers les milieux qui sont les plus prestigieux.

Que conclure de tout ceci? Que l'urgence de la situation nécessite non pas des palliatifs, mais des infusions massives d'argent, sous forme de toutes sortes, et la participation extensive des professions et techniques, dont le but principal est de se préoccuper des problèmes qui touchent l'enfance.

Comme nous le disions déjà dans le mémoire, les problèmes de l'enfance défavorisée ne peuvent se concevoir en dehors de ceux de la famille défavorisée, et de même en est-il pour ce qui est des solutions à apporter à ces problèmes.

A défaut de trouver rapidement les solutions requises, efficaces, le danger est grand que 1980 nous réserve une situation de misère, plus généralisée que celle que nous connaissons aujourd'hui, et plus dramatique dans sa marginalité, que celle qui existe actuellement dans nos grandes métropoles, nos villes et nos campagnes.

Commençons donc dès maintenant, et c'est urgent, à créer la société juste de 1980.

Le vice-président: Madame Grenier, je vous remercie beaucoup; vous avez couvert beaucoup de terrain en quelques minutes. Est-ce que vous avez un message, ou quelque chose autre à ajouter?

Mme Blais-Grenier: Peut-être qu'on pourrait déjà passer à la présentation audio-visuelle. Soeur Vinet a peut-être quelques explications à donner, je crois.

Soeur Rachelle Vinet: Je pourrais donner des explications en suivant les diapositives.

Le vice-président: Très bien.

(Projection de diapositives)

Le vice-président: Madame Grenier va maintenant nous faire des recommandations.

Mme Blais-Grenier: Ici, je dois vous dire que nous sommes tous d'accord qu'il est nécessaire de trouver des programmes et des solutions aux différents problèmes de la pauvreté. Je vous donnerai d'une façon incomplète, d'une façon générale, nos recommandations:

que les gouvernements s'attaquent d'une façon plus aggressive, plus délibérée, et plus concertée à la pauvreté;

que l'on octroie un revenu minimal annuel garanti aux familles et aux personnes seules, comme étant une mesure essentielle pour lutter contre la pauvreté, tout en joignant à cette mesure d'autres formules d'aide complémentaire;

que le système comporte une indexation qui lui permette de s'adapter à brève échéance, à la hausse du coût de la vie;

que l'on s'attaque à la formulation d'une politique globale de création d'emplois;

au-delà de la pauvreté, que l'on tienne compte des pauvres eux-mêmes, en s'attaquant aux préjugés qui font des pauvres «des paresseux et des parasites sociaux»; les pauvres doivent être plutôt considérés comme des victimes du système.

En favorisant la participation des pauvres aux mesures et au processus de décisions qui les concerne;

en faisant davantage confiance aux pauvres et en implantant dans les mesures d'assistance des réglementations plus simples et plus souples qui leur permettent d'utiliser davantage leur autonomie.

De façon plus particulière, que l'on investisse davantage dans les milieux défavorisés et spécifiquement dans les champs qui touchent immédiatement l'enfance;

que l'on assure ainsi aux enfants de zones défavorisées les mêmes chances qu'aux autres, particulièrement aux divers niveaux suivants: santé, éducation, habitation et loisirs;

que toutes les mesures visant à garder l'enfant dans son cadre familial et socio-culturel soient privilégiées et prioritaires;

que les contradictions qui existent actuellement dans la législation concernant l'enfance soient éliminées et que les mesures légales soient pensées davantage en vue de la prévention et de la réhabilitation de l'enfant défavorisé;

que tout soit mis en œuvre pour rapidement concrétiser les projets de rénovation domiciliaire;

que soit favorisé le développement de garderies de jour en milieux défavorisés en prenant soin d'implanter un programme qui permette de combler les privations des enfants aux plans physique, linguistique, etc.;

que les maternelles et pré-maternelles soient généralisées dans les zones grises

que, dans les garderies, les maternelles et pré-maternelles, on établisse un programme d'animation et d'éducation des parents

que le régime d'allocations familiales, qui a présentement perdu de sa valeur, soit repensé de façon à être valable pour les familles en général et spécialement pour les familles économiquement faibles

que les services d'auxiliaires familiales soient accessibles en plus grand nombre afin de permettre une aide aux mères surchargées et malades en leur évitant des hospitalisations répétées et le placement de leurs enfants

que les services de traitements en psychiâtrie infantile suivent normalement les services de diagnostic

qu'on développe des cours spécialement destinés aux familles, afin que toutes les unités d'une même cellule familiale puissent être entendues et tenues en ligne de compte lors du prononcé de la sentence.

Dans ce but, il serait peut-être opportun de créer des tribunaux de quartier dont les magistrats seraient des citoyens reconnus pour leur intégrité et leur sens de justice, nommés à vie par les autorités compétentes. Ces citoyens ne perçoivent aucun salaire, et ils ont pour fonction primoridale de voir à l'observation de la loi et au bien-être de leurs concitoyens. Ce procédé qui nous vient du Moyen-âge, mais qui est encore largement répandu en Angleterre, a pour principale qualité de fournir aux familles et aux enfants un tribunal de première instance dont le magistrat est une personne intégrée à la vie du quartier et aux usages socio-culturels qui sont couramment pratiqués. Pour éviter de sortir l'enfant totalement, et à très long terme de son milieu, que les ressources soient très décentralisées et accessibles à toute la population.

Considérant que certains groupes d'enfants grandement perturbés ne reçoivent présentement aucun service valable, il est nécessaire que les gouvernements encouragent les personnes compétentes à créer des programmes nouveaux de services et d'en faciliter l'application par une aide financière adéquate;

que des mécanismes de coordination efficaces soient prévus afin d'éviter que des services diagnostiques existent sans pouvoir y donner suite faute de posséder les ressources professionnelles prescrites dans le traitement;

que les professionels de la santé, du bien-être et de l'éducation soient encouragés à travailler dans les milieux défavorisés, soit par un système de bourses, soit par un régime de subventions destinées à augmenter le nombre de professionnels dans les zones grises où les besoins sont plus nombreux et plus immédiats qu'ailleurs.

Je vous remercie.

Le vice-président: Merci, madame Grenier. Est-ce que vous en avez d'autres qui vont participer à la discussion?

Mme Blais-Grenier: Oui.

[*Traduction*]

Le vice-président: Je voudrais que messieurs les sénateurs sachent qu'ils sont parfaitement libres de poser leurs questions en anglais. Personne ne vous demande de parler français. J'essaierai de traduire vos questions afin que nous nous comprenions mutuellement.

Le sénateur Croll: L'interprète sera certainement capable de les traduire pour nous.

Le vice-président: Bien sûr.

Le sénateur Croll: Puis-je alors vous demander de jeter un coup d'œil à la page 13 du mémoire—budget typique d'une famille à faible revenu. Si je comprends bien, il s'agit d'une famille de cinq membres.

La sénatrice Fergusson: Est-ce que les témoins ne devraient pas avoir la traduction simultanée?

Le vice-président: Mme Grenier comprend l'anglais.

La sénatrice Fergusson: Elle n'a pas saisi. Ils ne reçoivent pas la traduction simultanée.

Une voix: Oui, ils la reçoivent.

La sénatrice Fergusson: J'ai cru remarquer qu'elle n'avait pas compris.

Mme Blais-Grenier: Je comprends.

Le sénateur Croll: Vous dites que cette famille encourt des dettes au rythme de $90. par mois. Dans combien de mois leur argent sera-t-il épuisé? Qu'est ce qui arrive ensuite?

[*Texte*]

Le vice-président: Vous pouvez répondre en français.

Sœur Vinet: C'est justement dans le drame que se trouvent les familles dépourvues; elles se mettent dans une situation dans laquelle elles ne pourront jamais plus en sortir. Alors, il s'accumule dette par-dessus dette, et ensuite qu'est-ce qui arrive, c'est une saisie. Ce qui arrive ensuite, ce sont des saisies répétées, et si c'est un emploi, ou une subvention,—disons qu'il a un emploi, que c'est un petit salarié, il risque de perdre son emploi à cause de saisie de salaire, et immédiatement à chaque reprise d'emploi, de le reperdre à nouveau. Ainsi, on recommence le cercle dans lequel il ne peut plus sortir.

C'est la même chose pour les assistés sociaux; tout le temps qu'ils sont assistés sociaux, ils peuvent faire des dettes, ils peuvent accumuler des dettes, mais ils ne sont pas poursuivis durant le temps qu'ils sont assistés sociaux, parce qu'ils ne sont pas poursuivables, ils n'ont pas d'autres biens. Alors, ils ne peuvent plus retourner sur le marché du travail, même avec des emplois; lorsqu'il retourne, tous les créanciers reviennent avec leur saisie, et il doit revenir sur le bien-être pour être protégé. Or, c'est un cercle vicieux continuel.

[*Traduction*]

Le sénateur Croll: Vous avez dans la province de Québec une des meilleures lois concernant les petites dettes. Je parle de la nouvelle loi, de la loi Lacombe.

Grâce à cette loi, vous pouvez vous acquitter de vos obligations plus facilement que quiconque, surtout dans le contexte que vous venez de nous décrire. Parmi ceux que vous aidez, y en a-t-il qui sachent s'en prévaloir?

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: La Loi des dépôts volontaires.

Soeur Vinet: C'est la Loi des dépôts volontaires, et cette loi est utilisée, elle est fréquemment utilisée, mais elle n'est pas utilisable dans tous les cas, et il faut prévenir avant les saisies, avant. Alors, quand les gens s'adressent à un organisme de bien-être, une fois que la situation est détériorée, c'est beaucoup plus difficile de revenir en arrière.

Mme Blais-Grenier: Si vous me permettez, sénateur, je voudrais ajouter quelque chose. C'est que ces chiffres-là sont dramatiques, surtout parce qu'ils sont vrais. C'est une étude qui a été faite à la fin de l'été, à Saint-Jérôme, c'est-à-dire Saint-Jérôme ce n'est pas encore la grande métropole, les logements y sont moins cher, la vie est moins chère. C'est une étude faite, un profil réalisé à partir de l'analyse des budgets de 233 familles. Pourquoi l'a-t-on mis dans notre mémoire? C'est justement pour indiquer qu'avec $3,000 par année, une famille qui comprend trois enfants et deux adultes, ne peut même pas vivre dans une campagne, à Saint-Jérôme. Alors, qu'est-ce que c'est maintenant quand on vit à Montréal? Avec la hausse constante du coût de la vie, avec les transports en commun qui coûtent excessivement cher, c'est que la famille est maintenue et que le système la maintient à l'état de subsistance minimale. Elle ne peut pas, malgré tout ce que l'on voudrait que les pauvres soient, dynamiques, travailleurs, malgré toutes ces qualités que l'on voudrait leur prêter, malgré tout cela, ils ne pourraient pas sortir de leur état de pauvreté où on les maintient.

[*Traduction*]

Le sénateur Croll: C'est le montant auquel est arrivé le Conseil économique pour cinq personnes qui m'a amené à poser cette question—je me demande si je l'ai ici, avec moi—c'est environ $4,800.

Mme Blais-Grenier: Oui, c'est $4,800., mais l'étude remonte à 1968. Les montants seraient différents pour 1969 et 1970. Nous ne les avons pas.

Le sénateur Croll: Je sais. Quelle était l'importance de la ville qui vous a donné ce résultat?

Mme Blais-Grenier: Saint-Jérôme a une population d'environ 35,000 habitants. Ce n'est là qu'un chiffre approximatif.

Le sénateur Croll: Où se trouve Saint-Jérôme?

Mme Blais-Grenier: A environ 40 milles de Montréal. C'est une région désignée par M. Marchand.

Le coprésident: Au nord-ouest de Montréal.

Le sénateur Croll: Est-ce une région rurale ou urbaine?

Mme Blais-Grenier: C'est une région semi-urbaine.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: C'est semi-urbain, et ça va être de plus en plus urbain à cause de l'aéroport, du nouvel aéroport.

[*Traduction*]

Le sénateur Croll: Il y a certaines choses qui m'intriguent ici; par exemple le remboursement de dettes. Est-ce que tout le monde a des dettes?

Mme Blais-Grenier: Ils ont tous des dettes et ils les doivent à des sociétés de prêts qui leur imposent un intérêt d'environ 22 p.c. sur chacun des montants qu'ils empruntent.

[*Texte*]

Je voudrais continuer en français si vous le permettez.

Le vice-président: Vous parlez bien en anglais, je vous en félicite.

Mme Blais-Grenier: Ces compagnies de finance, évidemment, prêtent à des taux d'intérêt astronomiques, mais d'un autre côté, aucune banque va prêter à des pauvres et à des assistés sociaux. Les caisses populaires font un effort dans ce sens-là, mais c'est encore une idée. Le seul recours lorsqu'ils manquent d'argent, ce sont les compagnies de finance et ils en profitent.

Sœur Vinet: De plus, ce sont les gens qui ont le plus besoin d'emprunter, les économiquement faibles, qui ont un très grand besoin d'emprunter, et aucune possibilité d'emprunter, et ils sont obligés d'aller emprunter à des taux inacceptables.

Mme Blais-Grenier: J'aimerais faire une référence, si vous le permettez, monsieur le sénateur, à l'annexe I, où nous parlons de la différence des prestations, de l'augmentation des prestations de l'assistance financière entre 1960 et 1970, au s'aperçoit que les prestations d'assistance financière ont augmenté, en moyenne au Québec, de 4.1 pour cent par année, alors que le coût de la vie augmentait de 6 pour cent, et plus, par année. Donc, à la fin de 1970, au bout de la période de 10 ans, les pauvres ont une perte nette d'au moins 20, 25 pour cent dans leur pouvoir d'achat, et ça c'est minimal. Mais, ce qui a augmenté au Québec, c'est le nombre des assistés sociaux. 228,000 assistés sociaux en 1969 contre 111,000 en 1959. C'est l'annexe I, après la bibliographie. Et ceci, de telle façon que le per capita que les gens du Québec paient en mesures d'assistance sociale . . .

Le vice-président: Est-ce que chaque sénateur a l'annexe I? C'est à la page 7. Almost at the end.

Mme Blais-Grenier: Le per capita payé au Québec est de $40 pour l'assistance financière comparé à $21 en Ontario, et ça s'explique très bien. On a plus de pauvres parce que l'on a plus de chômage, mais en même temps on leur donne moins. Donc, l'on crée encore plus de pauvres, et on ne peut pas leur donner plus. Le budget du Québec, à l'heure actuelle, ne permet pas que nous dépensions beaucoup plus pour l'assistance financière.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Monsieur le président, puis-je poser une autre question au sujet du budget familial. Veut-on

dire que cet homme qui a la responsabilité d'une famille a un emploi, qu'il est un de ces ouvriers pauvres, enfin, une personne qui ne bénéficie pas de l'aide sociale?

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Ce pauvre est un travailleur généralement, c'est un portrait moyen. Ce pauvre est généralement, c'est un ouvrier non spécialisé, un manœuvre, et il a de l'ouvrage pour une période de deux mois, trois mois, et ensuite retombe dans la situation de redemander de l'assistance, de telle façon que, s'il obtient de l'assistance une fois, ça lui donne plus de sécurité que de chercher du travail. Alors, il essaie de se maintenir au niveau de l'assistance sachant très bien que, s'il obtient de l'emploi, ça sera pour une période restreinte de deux ou trois mois, et qu'il perdra son emploi par la suite. A ce moment-là, il n'est pas tellement intéressé à travailler.

Sœur Vinet: Étant donné que les lois ne lui permettent pas de gagner ou de revenir d'une façon rapide à une mesure de sécurité sociale, entre les arrêts de travail. C'est très lent. Donc, à ce moment-là, ça encourage . . .

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Le revenu de $2,915, que vous mentionnez, est-ce le montant que cet homme gagne plus l'assistance, ou est-ce ce qu'il recevrait s'il émargeait à l'assistance seulement?

Mme Blais-Grenier: C'est ce qu'il reçoit en assistance seulement.

Le sénateur Carter: L'assistance publique.

Mme Blais-Grenier: Oui.

Le sénateur Carter: Mais il peut recevoir plus s'il trouve un emploi.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Avec la nouvelle loi, le Bill 26, il peut gagner jusqu'à environ 40—attendez un peu, je fais le calcul, $55 de plus par mois comme gain de son travail—avec la nouvelle loi qui va être mise en application le 1er novembre. Mais si vous faites le calcul avec les $55 qu'il recevrait des revenus de son travail, attendu qu'il pourrait se trouver du travail à la mesure de ses moyens, parce que, généralement, ce sont des gens qui sont scolarisés au-dessous de la 5e année scolaire, supposons qu'il trouve du travail, il peut donc augmenter son budget de $55 par mois. Mais, même à ce moment-là, pour deux adultes et trois enfants, il est encore au-dessous de la ligne de subsistance minimale établie par les différentes études que l'on vous donne ici. Le Montreal Dispensary, le Conseil économique du Canada et les prévisions de 1965 du Conseil du bien-être du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: Monsieur le président, me permettez-vous d'ajouter une question portant sur ce $2,900 provenant de l'aide sociale. En supposant que l'on augmente le revenu minimum et qu'on décide, d'un commun accord, qu'une famille de cinq devrait recevoir $4,800, comment procéderiez-vous? Commenceriez-vous en donnant au chef de famille un montant exact de $400 par mois, ou si vous augmenteriez progressivement l'allocation actuelle jusqu'à ce qu'elle atteigne cette somme? Voici, s'il reçoit maintenant $2,900, est-ce que vous lui donneriez un autre $1,800 immédiatement, je veux dire au cours d'une année, ou bien si vous augmenteriez graduellement cette somme chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne $4,800?

[*Texte*]

Le vice-président: Est-ce que vous avez compris la question?

M. Raymond Doyle, Membre du Conseil d'Administration, Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels de la Province de Québec: Oui, justement.

Le vice-président: Vous êtes après figurer la réponse.

M. Doyle: C'est une question extrêmement difficile quand on parle de revenus garantis, tout ça. C'est la fameuse question de l'équilibre en ce qu'un homme peut recevoir, disons, ce qu'un chef de famille peut recevoir, et ce qu'il peut gagner par ses propres moyens, et ce qu'on veut sauvegarder par ailleurs, c'est-à-dire, d'un côté, l'on peut craindre qu'en lui donnant trop massivement, trop rapidement, disons, quelque chose qu'il n'a pas gagné, pour lequel il n'a pas travaillé, ça l'encourage à rester simplement dépendant de l'assistance. D'un autre côté, on n'a jamais essayé vraiment, comme on le dit je le crois, en citant Wade, ici, je crois, est-ce qu'on a vraiment déjà essayé une infusion massive, disons, parce que, à ce moment-là, on part de la vue extrêmement simpliste que le remède à la pauvreté c'est l'argent, c'est plus d'argent. Est-ce que vraiment on a pris ceci sérieusement? Est-ce que vraiment on s'est déjà dit: ce qu'il faut c'est une infusion massive, le plus rapidement possible, d'argent auprès de ceux qui en ont besoin actuellement? C'est une question personnellement qui me tracasse, moi, depuis longtemps, depuis quelques années du moins, et personnellement, je n'ai pas encore trouvé de réponse définitive à cette question. C'est une question que vous allez rencontrer à chaque mémoire, presque.

Soeur Vinet: J'aimerais ajouter peut-être quelque chose à ceci: c'est que je pense, une famille qui recevrait soit un revenu minimum garanti, ou des prestations d'assistance, en disant au chef de famille: pendant un an, on vous aide, mais vous pouvez vous trouver du travail et travailler quand même. Au bout de l'année, je crois que la personne se serait trouvé du travail, qu'elle aurait réglé sa situation financière, et ne se trouverait plus dans le besoin d'avoir de l'assistance, parce que la question de sécurité de base de faire face aux créanciers, il est plus urgent de pouvoir habiller ses enfants une fois, de les faire soigner par un médecin. Il faut qu'ils attendent pendant un an aux besoins qui ne sont pas répondus depuis trois ou quatre années. Ceci, tout en tentant de travailler. Je pense que la plupart des aptes au travail, je parle bien, se trouveraient un emploi au bout de l'année et n'auraient plus besoin d'aide. Mais, cette fluctuation d'aide pendant trois mois, un travail d'une semaine, trois mois sur l'assistance, ceci décourage tout le monde, et fait qu'ils s'installent pour de bon dans un régime.

En tout cas, moi, je pense qu'une première année ou un premier six mois, si on donnait toute liberté à l'assisté social de se trouver du travail, tout en gardant sa prestation, il ne serait plus un chômeur après un an, et en permanence plus un chômeur.

[*Traduction*]

Le sénateur Croll: Monsieur le président, permettez-moi de suggérer une réponse à l'importante question posée par puissions recommander, elle ne pourra être mise en vigueur aujourd'hui même, ni dans deux ou trois jours. Toute augmentation devra être échelonnée, à raison d'un

certain pourcentage par année, sur une période de plusieurs années. Pour le moment, j'ignore quel pourrait être le taux annuel d'augmentation, nous devrons d'abord déterminer la ligne de démarcation de la pauvreté, et par la suite fixer l'augmentation pour chaque année, disons, à 10 p. cent pour la première année, à 12 p. cent pour la deuxième et ainsi de suite.

Le sénateur Pearson: Il ne me semble pas qu'une infusion massive et immédiate d'argent puisse être à l'avantage des familles, car cela pourrait les inciter à se jeter sur une foule de petites choses dont elles ont sans doute besoin, mais qui n'amélioreront pas nécessairement leur situation. C'est pourquoi je dis qu'une infusion massive d'argent n'améliorerait pas leur situation.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Est-ce que je pourrais ajouter sur ça? Il me semble que l'on discute ici, et c'est peut-être la faute que l'on commet très souvent, dans les mesures d'assistance sociale, peut-être qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, d'ailleurs. Mais, on discute d'un régime pour tout le monde, de la même façon. C'est bien sûr, que dans une société comme la nôtre, on aura toujours des dépendants qu'on devra prendre à charge, que ce soit des gens qui sont pathologiquement incapables de travailler, que ce soit des malades mentaux, que ce soit des enfants arriérés, on en aura toujours des dépendants qu'on devra prendre à charge. Mais, le problème c'est que le système actuel ne nous permet pas en une fois de régler le problème des familles qui, si leurs problèmes étaient réglés, feraient le saut de l'autre côté de cette clôture, de la frontière, sauteraient par-dessus la ligne de la pauvreté. On a des exemples, actuellement, qui sont très peu nombreux. Peut-être une vingtaine de cas au Québec, sur lesquels on travaille depuis six mois. Dans ces cas, à cause de mesures spéciales, et parce que certains membres du gouvernement acceptaient un essai au Québec, on a réglé d'un seul coup les dettes, on a pris la famille et on l'a placée dans un milieu, un environnement normal, pas riche, mais normal. On a donné à la famille ce dont elle avait besoin dans le plan du budget, et, dans ces quelques cas, les gens ont été capables de se reprendre en main et de recommencer à travailler. Je ne veux pas en faire une généralité parce que je suis certaine que, quoi que l'on fasse et quelque politique d'assistance sociale que l'on ait, on aura toujours des dépendants dont on devra s'occuper. Mais ce que je trouve affreux, c'est que le système actuel ne nous permet pas, pour les gens qui pourraient faire plus, qui ont une énergie vitale, qui ne désirent pas recevoir l'assistance, qui ne désirent pas être des dépendants, on n'a aucun moyen de les faire passer de l'autre côté de la clôture.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: A la page 10 de votre mémoire, sous le titre «Rapport sur l'état de santé de 311 enfants», vous indiquez que 105 enfants souffrent de malnutrition; 97, de retard dans la croissance; et 87, de retard dans le développement des reflexes psychomoteurs. Parmi les 105 enfants qui souffrent de malnutrition combien souffrent en même temps de l'un ou l'autre des désordres énumérés ici?

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Sénateur, vous avez dû remarquer les problèmes dont souffrent les enfants; la plupart des enfants ont plusieurs problèmes à la fois. Malheureusement, nous ne pouvons pas donner la coupure statistique à l'heure actuelle. Ça nous vient de la clinique médicale de Montréal, qui est située dans la zone grise, la Clinique Saint-Jacques.

Sœur Vinet: La Clinique du Quartier Saint-Jacques, et non pas la clinique des citoyens Saint-Jacques, c'est une clinique de la ville de Montréal. Mais l'alimentation est suffisante, ça, c'est dans les sept écoles au niveau de la 1re année. Mais, ç'a été fait en 1966 dans une seule école, il y avait près de 40 pour cent des parents qui avouaient ne pas donner la quantité suffisante de nourriture à leurs enfants; non pas la qualité, mais la quantité. Dans une seule école où l'on a vu les parents de toutes les classes, 40 pour cent disaient ne pas donner la quantité suffisante d'alimentation.

Mme Blais-Grenier: Je pourrais peut-être ajouter sur ça une statistique que nous ne vous avons pas présentée par écrit, parce qu'elle vient d'une école de la ville de Québec, une école qui est située dans un milieu de pauvreté, où l'on a donné l'an dernier—il y a 3,000 élèves dans cette école, c'est une école qui donne da la formation technique à des adolescents entre 12, 15 et 17 ans—et, dans cette école, l'an dernier, on a donné 2,000 bons de dîner parce que les enfants arrivaient à l'école et n'avaient pas de quoi se payer le dîner; de plus, ils n'avaient pas de nourriture. On a accepté de faire l'essai et on a donné 2,000 bons de dîner pour l'année. On savait qu'à ce moment-là plusieurs enfants passaient à côté de ces bons. Cette année les dirigeants de la Commission scolaire croient qu'ils vont mettre le repas du midi gratuit, parce qu'il y a trop d'enfants qui ne peuvent pas se nourrir adéquatement. Quand je vous dis, nourriture insuffisante, je vous rappelle l'une des photos que l'on vous a montrées tout à l'heure—elle n'était peut-être pas très évidente; on voyait trois enfants avec une bicyclette et un sac. Dans ce sac-là il y avait six pains, des pains qui sont grands comme ça (indiquant). Ça, c'est la base de la nourriture dans le milieu pauvre. Alors, c'est insuffisant de bien des façons, ce n'est peut-être pas insuffisant comme quantité, mais dans plusieurs cas ça l'est. Mais la qualité de la nourriture est complètement en-dessous de tout ce que l'on peut imaginer de sorte que les enfants sont apathiques, et ça se remarque assez facilement par les visages ici.

[*Traduction*]

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, les facilités qu'on offre aux enfants de fréquenter une école pré-maternelle m'intéressent tout particulièrement. Vous avez parlé de garderies, et je suppose que cela comprend la garde et le soin des enfants le jour.

Plusieurs des mémoires présentés à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme réclament des garderies de jour au Canada. Je voudrais savoir vers quel âge vous croyez que les enfants devraient pouvoir bénéficier de ce service, et quel rang de priorité ce service devrait occuper dans notre lutte contre la pauvreté.

[*Texte*]

Soeur Vinet: D'après les expériences faites avec les enfants, tant aux États-Unis que sur un plus petit échelon au Québec, si l'on n'intervient pas au moins à trois ans, il peut être déjà trop tard pour certains aspects du développement d'un enfant. Alors, actuellement, on a au Québec des maternelles à peu près généralisées qui acceptent des enfants de 5 ans. Je dis à peu près, parce que ce n'est pas encore complété. Toutefois, il n'y a rien pour des enfants de 4 ans et 3 ans. Ce n'est peut-être pas nécessaire dans tous les milieux qu'il y ait une intervention autre que la famille. Dans d'autres milieux, quoiqu'il y ait peut-être des parents qui travaillent, et disons que c'est nécessaire à ce moment-là, sur le plan développement ou équipement dans la famille, les parents sont équipés en matériel, comme ils le sont pour développer les enfants. Dans le

milieu défavorisé, n'ayant ni équipement, ni capacité personnelle, je pense que au moins à trois ans, les enfants peuvent, à ce moment-là, rattraper ce qu'ils auraient perdu de un à trois ans. Mais, plus tard que trois ans, je pense que c'est déjà perdre une partie de la victoire, une possibilité de victoire sur l'enfant. Il n'y a aucun programme actuellement,—en milieux canadiens-français, en tout cas—il y a, en milieux anglais, plus de garderies présentement, mais c'est encore limité. En milieux canadiens-français, à Montréal, il existe une seule garderie en milieu défavorisé, une seule, et c'est pour 25 enfants. Alors, il n'y a rien de fait dans ce domaine-là, absolument rien. Ce qui est proposé comme recommandation, c'est que, en même temps, parce qu'en milieux défavorisés, les mères ne travaillent pas, et ce n'est pas pour leur permettre d'aller travailler lorsqu'elles ont 6, 7 ou 8 enfants, alors elles ne travaillent pas. Toutefois, ce serait un programme simultané ou parallèle pour les enfants et les mères. Il faudrait vraiment une éducation des mères à même la garderie, en même temps que l'éducation et le développement intensif des enfants, du stimuli pour le développement. Je ne sais pas si ça répond à la question.

[*Traduction*]

La sénatrice Fergusson: Oui, je le pense.

Encore au sujet de la garde des enfants le jour: est-ce qu'il se trouve de grandes sociétés qui emploient des femmes pour la garde des enfants de leurs employées? Aucune, à votre connaissance, sans doute?

[*Texte*]

Sœur Vinet: Il n'en existe aucunement.

Mme Blais-Grenier: Je ne connais pas de tel cas au Québec actuellement. Je voudrais peut-être ajouter quelque chose, si vous le permettez. C'est que, lorsque les enfants sont en bas âge, même lorsque l'enfant a deux ans, si l'on avait déjà un programme pour permettre à la mère de famille, peut-être deux heures de loisirs par semaine, et même de loisirs éducatifs, selon la formule que Rachelle Vinet proposait; ce serait déjà un immense avantage pour ces enfants-là, parce que ces femmes-là,—on en a l'expérience dans le centre-sud,—ces femmes-là ont une disponibilité et un désir d'apprendre comment se conduire avec leurs enfants, comment référer tout ce qui peut se produire au plan psycho-moteur de l'enfant; elles sont quand même assez bien pourvues pour comprendre ce qu'on leur enseigne.

Sœur Vinet: C'est très facile de mobiliser les mères de famille, quand il s'agit de leurs enfants, dans un milieu défavorisé, parce que c'est le milieu où les enfants sont le plus protégés, à leur façon, mais le plus surprotégés. Toutefois, les programmes ou les disponibilités en personnel sont tellement faibles que l'on ne peut investir à ce niveau-là. L'on fait des petites expériences, très significatives, mais il faudrait étendre ça à une échelle beaucoup plus vaste afin que les mères participent à la formation personnelle d'une façon extraordinaire, surtout lorsqu'elles y sont amenées et qu'on leur propose des moyens.

[*Traduction*]

La sénatrice Fergusson: Dans la section 27 (D) de votre mémoire, vous dites que les écoles pré-maternelles publiques sont nombreuses et facilement à la portée de la classe aisée, mais qu'elles se font plus rares dans les zones démunies. Vous maintenez qu'il y a des écoles pré-maternelles publiques. Est-ce qu'elles sont fournies et subventionnées par le ministère de l'Éducation ou par quelque autre agence?

[*Texte*]

Sœur Vinet: Les maternelles à Montréal font partie du régime scolaire, donc elles relèvent de la CECM et ceci dès l'âge de 5 ans, ce que l'on appelait auparavant le pré-scolaire. La maternelle existe, ce n'est pas encore tout à fait généralisé, parce que le programme existe seulement depuis 5 ou 6 ans; on a hésité à rendre publiques les maternelles parce que ce n'était que des maternelles privées, il y a 5 ou 6 ans, car les étapes de réalisation ne sont pas encore toutes couvertes, mais un tel programme de la CECM sera en opération d'ici deux ans, et il y aura des maternelles dans tout le secteur de Montréal, en tout cas. Mais, les pré-maternelles n'existent actuellement que dans le programme spécial de cette année, et cela dans des zones prioritaires définies. On tente une expérience avec six pré-maternelles pour des enfants de quatre ans.

La sénatrice Fergusson: Si je pose la question, c'est qu'il est déplorable qu'on accorde ce service seulement à ceux qui n'en ont pas tellement besoin, alors que ce besoin se fait sentir beaucoup plus au sein des classes défavorisées.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: En plus, on a le secteur privé qui aide énormément puisque, de plus en plus, à Montréal, on a d'excellentes maternelles où vont les enfants dès l'âge de trois ans. Toutefois elles coûtent très cher. De fait, c'est la classe moyenne, la classe assez riche qui en profite. La distance entre l'enfant pauvre et l'enfant de classe moyenne augmente encore à cause de ça. L'enfant de classe moyenne qui arrive, à 6 ans, à l'école publique a déjà trois ans de formation et d'éveil, tandis que l'enfant de la classe pauvre n'a presque rien, et même pas son milieu familial pour le stimuler.

La sénatrice Fergusson: Merci.

Le vice-président: Excusez-moi, j'ai oublié, j'aimerais vous poser une question. Dans toutes les lois sociales, les services sociaux, il y a toujours un cancer, le cancer des abus. Vous avez parlé des dîners dans une école, vous avez mentionné que l'on avait donné 2,000 dîners dans une année, vous avez aussi mentionné que, dans un avenir rapproché, l'on donnerait le dîner à tout le monde; est-ce que vous ne prévoyez pas qu'il y aur: des abus, qu'il y aura des mères de famille qui diront: r n petit, va-t-en à l'école, à midi, tu vas avoir ton dîner atuit, et ainsi de suite?

Sœur Vinet: Moi, je pense qu'il y a partout dans la vie des abus, et cela dans toutes les classes de la société. Il y a des abus dans les rapports d'impôt, chez l'épicier du coin qui ne met pas la quantité ou qui augmente les prix de façon exagérée. Il y a des abus chez les professionnels, qui font une surenchère pour donner des services. Je pense que, au même pourcentage, il peut y avoir des abus chez les pauvres. Je ne crois pas que les abus soient plus grands au niveau des assistés sociaux, ou des pauvres, qu'au niveau, par exemple, de soumettre nos rapports d'impôt de façon juste. Le même pourcentage d'abus existe. Je pense que, dans chaque catégorie de la population, dans chaque secteur, chez les avocats, chez les médecins, chez les travailleurs sociaux, il y a toujours des abus. Il y a des abus aussi chez les pauvres, comme chez les assistés sociaux, au même pourcentage. Donc, avec la même vigueur qu'on est

prêt à le faire, il faut tenter de rectifier la situation pour d'autres catégories de la population, comme il faut aussi le faire pour cette catégorie-là. Toutefois, je pense qu'il ne faut pas, non plus, augmenter ces abus, parce que, vivant depuis 12 ans dans ce milieu, avec ces personnes-là, j'ai constaté beaucoup plus d'abus en sens inverse. J'ai entendu dire: je gagne maintenant $5 de plus par semaine, ça fait déjà trois semaines, et je ne l'ai pas encore dit. J'ai entendu cela plus souvent que le contraire, spécialement chez les gens aptes à sortir de leurs difficultés, mais qui, à cause de maladie, ou autres raisons, ne peuvent surmonter leurs difficultés. Je pense que je ne l'exagèrerais pas plus que dans les autres classes de la société.

Le vice-président: Merci beaucoup.

Mme Blais-Grenier: Excusez-moi, est-ce que je pourrais vous poser une question, sénateur? Est-ce que, actuellement, vous ne croiriez pas,—c'est moi qui pose les questions,—est-ce que vous ne croyez pas que la société, actuellement, demande aux pauvres d'être détenteurs et gardiens de la moralité, ce que nous-mêmes nous refusons de faire?

Le vice-président: Il pourrait peut-être y avoir deux réponses à votre question.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Les photographies que vous nous avez montrées m'ont grandement impressionné, en particulier celles du logement de ces familles pauvres. Me rapportant au tableau de la page 13 de votre mémoire, je présume que les $85 qu'ils paient en loyer sont pour ce genre de logement. Voici ma question: si l'on donnait à cette famille $4,800, au lieu de $2,900, est-ce qu'elle serait alors en mesure d'améliorer son habitation? Ont-ils accès à de meilleurs logements? Pourraient-ils quitter le milieu dans lequel ils vivent maintenant, à Montréal?

[*Texte*]

Sœur Vinet: Présentement, dans le quartier où je suis, les taux de location sont effarants, compte tenu du bien-être qu'ils ont. Par exemple, dans un logement que vous avez vu sur les photos où l'on voyait l'enseigne du canal 10, vit une famille de 8 personnes, dont 6 enfants et 2 adultes, qui paye $65 par mois pour un seul robinet d'eau froide dans la cuisine, pas de douche ni de baignoire; ceci prouve que le loyer pour ces logements apparaît peu élevé, alors qu'il faut ajouter à cela le chauffage qui est de $25, des fois $30, parce que, dans le fond, ce sont des taudis. Les pauvres se jouent eux-mêmes, en pensant qu'ils payent moins cher lorsque, en réalité, ils payent plus puisqu'il faut additionner la note du chauffage, plus celle du médecin, et du pharmacien, occasionnées par les rhumes ou maladies contractées durant l'hiver, justement, à cause de la situation qui existe. De plus, si l'on ajoute tout ce qu'ils ont à payer à cause de ce logement, qui a pour base un montant assez acceptable de $60 par mois, c'est épouvantable et c'est effarant. Habituellement, et même s'il y a une certaine crise de logement, dès que les revenus sont supérieurs, les gens déménagent, cela même s'il y a une crise de logement. De toute façon, s'il y avait des logements à prix modique, d'après leurs revenus, à ce moment-là, ils iraient dans ces logements à prix modique, mais présentement, il n'y en a pas.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Il n'y en avait pas? Voici où je veux en venir. Si je ne me trompe, vous dites qu'environ 48 p. cent de la population vit dans ce genre de milieu.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Excusez-moi, le 48.6 pour cent de la population est composé d'une partie d'assistés sociaux et d'une partie des économiquement faibles, c'est-à-dire ceux qui réussissent à vivre par eux-mêmes, dans le moment, mais qui n'ont pas la sécurité d'emploi et qui, s'ils tombent malades, n'ont aucune garantie de revenu leur permettant d'être malades pour six mois avant de retourner au travail. Vous savez que, lorsqu'un homme non spécialisé réussit à obtenir du travail, s'il devient malade et le demeure pendant trois mois, il est certain que, au bout de trois mois, il ne retrouvera plus son emploi. C'est ce que l'on entend, en disant qu'il y a 48.6 pour cent de la population de Montréal qui, économiquement faible, est menacée par des crises, telles des crises de santé, de chômage, ou toute autre crise sociale ou familiale, crises qui peuvent la précipiter dans la pauvreté. Vous demandez si, en leur donnant $4,800, on pourrait penser résoudre le problème. Je ne peux pas répondre à cela parce que je crois que, actuellement, notre société évolue tellement vite, on fait tellement de dépenses somptuaires, que je ne sais pas si, en donnant $4,800 à tous les Canadiens pauvres, on va résoudre le problème de la pauvreté. Je suis tenté de dire qu'on ne le résoudra pas. De plus, je suis bien tenté d'ajouter que le salaire annuel garanti n'est qu'une mesure parmi tant d'autres. Il faudra être beaucoup plus préventif que cela. Il faudra l'être constamment. Il ne faudra jamais s'arrêter à la suite d'une réalisation de peur d'être devancé immédiatement.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Je ne me fais pas comprendre et je ne sais pas comment y arriver. Dans votre mémoire vous semblez faire une distinction. Vous parlez de délinquance et vous dites que la délinquance n'est pas aussi prononcée dans les milieux à faible revenu qu'elle ne l'est dans les zones où les gens dépendent du bien-être social. En ce faisant, vous faites bien une distinction entre ces deux types de régions ou de milieux. J'en conclus que le milieu des zones où l'on dépend de l'aide sociale est un tantinet plus bas, plus mauvais que le milieu de la région à faible revenu. Voilà ce que votre mémoire me laisse à entendre.

[*Texte*]

Sœur Vinet: Excusez, est-ce que vous avez terminé? Je pense qu'on ne peut pas déduire que la pauvreté amène systématiquement la délinquance. La délinquance est différente. Je pense que, par exemple, on aura de la délinquance au niveau de la drogue dans des milieux beaucoup plus favorisés que dans les milieux défavorisés. C'est une délinquance différente.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Ce n'est pas la délinquance qui me préoccupe en ce moment. Je vous parle de milieu. D'après votre mémoire, si je comprends bien, il y a deux genres de milieux: celui du groupe à faible revenu, et celui du groupe qui dépend de l'aide sociale et qui, selon vous, serait un peu plus mauvais que le premier. La population de ces deux milieux, pris ensemble, représente une grande partie de la population de Montréal. Ces personnes ont deux

problèmes. Elles ont un problème d'argent pour subvenir à leurs besoins quotidiens: nourriture, vêtements, loisirs, dépenses ordinaires de tous les jours et il y a ce problème de milieu. Si vous voulez répondre aux besoins d'un groupe, comment allez-vous combler les lacunes du milieu. Voilà ce que je veux dire. Ce n'est pas avec de l'argent que vous allez répondre à ce beosin, n'est-ce pas? S'ils avaient plus d'argent qu'il ne leur en faut pour défrayer leurs dépenses journalières, est-ce qu'ils emploieraient le surplus pour sortir de leur présent milieu, pour s'en chercher un autre, meilleur, ou est-ce qu'un tel milieu n'existe pas pour eux, quel que soit le montant d'argent dont ils disposent.

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Je pense que je comprends où vous voulez en venir. C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. J'ai l'impression que la première tentative du pauvre, à qui l'on permettrait d'avoir un budget suffisant pour répondre à ses besoins, serait de tenter de quitter la zone de pauvreté. J'ai l'impression que ce serait sa réaction première.

Maintenant, je crois que nous, nous pouvons agir sur deux plans: nous pouvons donner à des familles prises individuellement, les argents pour leur aider à sauter pardessus la clôture; d'un autre côté, on peut aussi améliorer les aménagements collectifs des quartiers pauvres. On peut améliorer l'habitation de telle façon qu'ils n'auraient peut-être plus besoin de chercher ailleurs, mais qu'ils pourraient refaire leur vie dans un milieu avantageux et aménagé. Il n'est pas aménagé à l'heure actuelle. Le milieu pauvre n'est pas aménagé.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Non, mais ces gens paient un loyer pour ces misérables logements que vous nous avez montrés et dont quelqu'un doit bien être le propriétaire. Ils ne me semblent pas répondre aux exigences minimales. Si vous ne pouvez forcer les propriétaires actuels à les améliorer, qu'allez-vous faire? Faudra-t-il que le gouvernement les confisque et les rénove, ou bien quoi?

[*Texte*]

Sœur Vinet: Je pense que l'aide apportée ne doit pas être uniquement une aide individuelle. Il y a des plans de rénovation, des plans d'aide aux propriétaires, des plans d'aide aux locataires, des plans de rénovation des maisons. Actuellement, il y a possibilité d'aider les propriétaires, qui financièrement auraient des difficultés, à renouveler leurs maisons. Il y a possibilités d'apporter une aide aux propriétaires pour rénover les maisons. Je pense que l'aide doit se faire sur plusieurs plans à la fois, comme le disait madame Grenier. On ne peut pas déménager un quartier total et le mettre dans un autre secteur; on créerait d'autres problèmes. Je pense qu'il faut apporter de la verdure dans les quartiers où il n'y en a pas, au lieu de déménager les gens où il y a de la verdure. Il faut apporter des piscines dans les milieux où il n'y en a pas, au moins une pour une zone de 78,000 habitants, il n'y a même pas une piscine publique pour une zone de 78,000 habitants. Je pense que l'on pourrait apporter des choses qui sont extérieures aux familles pour aider le milieu, l'environnement, l'équipement collectif, afin que l'on puisse marcher sur les trottoirs sans risquer de tomber, que les trottoirs soient réparés comme ailleurs. Ce sont autant de mesures qu'il faut apporter, je pense. On ne peut pas se limiter à une seule mesure.

[*Traduction*]

Le vice-président: Cette réponse vous satisfait-elle?

Le sénateur Carter: Oui.

Le sénateur McGrand: Vous avez mentionné qu'il n'y a que 100 aides familiales pour une population de 2,500,000 habitants. Je présume que ce 2,500,000 comprend la région métropolitaine de Montréal.

Comment ce nombre d'aides familiales se compare-t-il avec celui que l'on trouve dans les autres grandes agglomérations urbaines du Canada? Combien d'aides familiales trouve-t-on à Sherbrooke, par exemple, ou à Chicoutimi ou dans dans d'autres petites villes de soixante à cent mille habitants?

[*Texte*]

Mme Blais-Grenier: Les statistiques ne sont pas récentes à ce sujet, mais je peux vous dire que j'ai fait une étude du service familial à travers le Canada en 1958 et 1959,—ce n'est pas récent,—et à ce moment-là, à Toronto, il y en avait entre 1,500 et 2,000. Peut-être que M. Doyle pourrait vous fournir des statistiques plus précises, moi je n'en possède pas.

M. Doyle: Tout ce que je peux dire c'est que Montréal, en terme absolu et en terme ralatif, est très sous-équipée. Dans la plupart des domaines des services que l'on mentionne ici, et plus particulièrement dans celui des garderies, comme on a pu le constater tantôt, ainsi que dans celui des aides ménagères, des aides familiales, dont vous parlez actuellement; en terme absolu et en terme relatif, Montréal ainsi que le reste du Québec sont sous-équipés.

[*Traduction*]

Le vice-président: Est-ce que cela répond à votre question, docteur?

Le sénateur McGrand: Bien, . . .

Le vice-président: Non. Alors essayez de nouveau.

Le sénateur McGrand: Je n'ai pas très bien saisi la traduction.

M. Doyle: J'ai dit que d'une façon absolue aussi bien que relative, Montréal et Québec souffrent d'un manque de personnel dans le domaine des aides familiales comme dans d'autres domaines d'ailleurs.

Le sénateur McGrand: Pour faire suite à la question du sénateur Carter au sujet des assistés sociaux dans un milieu à faible revenu, il me semble qu'il n'y a pas de quartiers où vivraient les assistés sociaux et d'autres où résideraient les ouvriers à faible revenu. Ils se mêlent les uns aux autres dans le même quartier, dans la même rue, et en ce cas, le milieu est aussi dommageable aux uns qu'aux autres.

[*Texte*]

Sœur Vinet: On ne peut pas faire de séparation aussi radicale. C'est sûr que les gens vivent, se côtoient, mais dans la zone où je suis, donc une zone très défavorisée, le revenu moyen est de $3,500. Sur ça, il y a 28 ou 29 pour cent d'assistés sociaux. Les autres sont des travailleurs saisonniers, qui travaillent trois mois, et qui, le reste du temps, reçoivent de l'assurance-chômage, ou bien travaillent une journée pas semaine, ici et là. Ils se côtoient, mais

ils ont le même montant pour vivre qu'ils soient assistés sociaux, ou qu'ils soient travailleurs. Par contre, dans les secteurs de pauvreté, il y a toujours ce qu'on appelle une petite bourgeoisie responsable de tout ce qu'il y a dans le secteur: les petits propriétaires, les responsables des loisirs du secteur, les marchands. Il y a toujours une petite bourgeoisie. Mais quand on sait que le revenu moyen est de $3,500 par année dans une zone de 78,000 de population, je ne sais pas, il y a des salariés, il y a des assistés sociaux, mais c'est difficile de faire la distinction.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: N'est-il pas juste de dire que le milieu, le manque de services et le pauvre logement ont les mêmes effets sur la population à faible revenu que sur les assistés sociaux?

Sœur Vinet: C'est juste.

Le vice-président: C'est aussi mon opinion. Le dernier mais non le moindre, sénateur Inman?

La sénatrice Inman: Ma question se rapporte à celle du sénateur McGrand concernant les aides familiales. Si une femme tombe malade et qu'elle ait cinq ou six enfants ou seulement trois ou quatre mais en très bas âge, est-ce que votre agence peut lui offrir les services d'une personne qui irait lui aider à cette occasion?

[*Texte*]

Sœur Vinet: Les auxiliaires familiales sont d'un nombre tellement restreint que nous sommes obligés de les utiliser dans des cas très, très précis, comme dans le cas d'un accouchement. Cela dure peu de temps; alors on peut obtenir une auxiliaire familiale. Dès qu'il y a un prolongement, et comme il y a très peu d'auxiliaires familiales, on ne peut plus les utiliser. Si une mère doit avoir une convalescence de trois, quatre ou six mois, on est obligé de placer les enfants; dans le Québec, c'est un drame actuellement, que de placer les enfants. Drame qui pourrait être évité par des mesures adéquates. Alors, un placement d'enfants risque d'être plus long que la maladie de la mère. L'expérience le prouve. Ayant profité, pour la première fois dans sa vie, d'une détente, d'un repos, peut-être même de pouvoir sortir une journée par semaine, il est difficile ensuite pour la mère d'accepter facilement le retour rapide des enfants. Le nombre des travailleurs sociaux appelés à la réhabilitation de la famille, ou à la préparation du retour des enfants, est aussi restreint, ce qui fait que les placements durent beaucoup trop longtemps, et pour devenir des placements permanents, et cela souvent pour un petit problème occasionnel.

[*Traduction*]

La sénatrice Inman: Et alors, qu'est-ce qu'il arrive? Est-ce que la famille est désorganisée? Est-elle séparée à tout jamais?

Mme Blais-Grenier: Cela arrive souvent, très souvent.

[*Texte*]

Le sénateur Lefrançois: Il y a une chose qui m'a frappé, c'est que madame Grenier a semblé, non pas a semblé, mais a dit que, dans les écoles de zones grises, les professeurs n'étaient pas aussi compétents que dans les autres; Pourquoi? Est-ce, jusqu'à un certain point, de la discrimination?

Mme Blais-Grenier: Voici, c'est que les zones grises sont des zones difficiles, et les enfants n'y ont souvent pas la même préparation scolaire que dans les zones de classe moyenne, et les professeurs compétents, à cause du prestige qui est attaché à cela, ont tendance à se réfugier en milieux bourgeois. C'est exactement ce que l'on constate dans les écoles à New York, où c'est la même situation.

Le sénateur Lefrançois: Une autre chose. Il y a un an, je crois, la Commission des écoles catholiques à Montréal a voté un certain montant pour s'occuper de cinq ou six écoles?

Sœur Vinet: Cinq ou $600,000.

Le sénateur Lefrançois: Est-ce que cela a donné des résultats?

Sœur Vinet: La mise en application de cet octroi, a commencé au mois de septembre seulement.

[*Traduction*]

Le vice-président: Le sénateur McGrand veut poser une deuxième question.

Le sénateur McGrand: On n'a pas répondu à une partie de ma question. Vous avez dit qu'à Montréal on déplorait le manque d'un service adéquat d'aides familiales, mais vous ne nous avez pas dit qu'elle était la situation à ce point de vue dans des villes telles que Chicoutimi et Sherbrooke. Si j'ai mentionné Sherbrooke en particulier c'est que la pauvreté doit y sévir à la suite du déclin de l'industrie du textile. J'imagine qu'on doit y trouver des secteurs d'ouvriers à faible revenu ou d'assistés sociaux. Je me demandais s'il y avait à Sherbrooke un service d'aides familiales.

Mme Blais-Grenier: Si l'on me permet de répondre, je le ferai en anglais, même si mon anglais n'est pas des meilleurs.

Le vice-président: Vous vous en tirez très bien.

Mme Blais-Grenier: On trouve à Sherbrooke un service d'aides familiales. Est-ce ainsi qu'on l'appelle?

Le vice-président: Oui.

Mme Blais-Grenier: Eux aussi manquent de personnel. Il existe un manque de personnel dans toutes les villes de la province, dans toutes les régions. Cependant il ne faut pas oublier que les villes de Sherbrooke et de Chicoutimi, tout en étant semi-rurales, se trouvent situées dans une région rurale où les liens de famille sont beaucoup plus forts et où les facilités de faire garder ses enfants sont beaucoup plus nombreuses qu'à Montréal. De toute façon on peut dire qu'il y a un manque de personnel dans tout le Québec. C'est un problème qui est général, et c'est pourquoi les enfants doivent être placés dans des institutions, parce qu'il n'y a personne pour en prendre soin à la maison.

Le sénateur McGrand: Cela répond à ma question.

Le sénateur Croll: A qui doit-on les données qui figurent à l'Annexe 1?

Mme Blais-Grenier: Ces données ont été présentées à la Conférence fédérale-provinciale de 1969.

Le sénateur Croll: Ce qu'il y a en première page?

Mme Blais-Grenier: Tout a été tiré du compte rendu de la Conférence fédérale-provinciale de 1969.

Le sénateur Croll: Tournez maintenant la page, si vous le voulez bien. D'où viennent ces chiffres?

Mme Blais-Grenier: Ils viennent en partie de l'Annuaire général du Canada. Ceux que vous trouvez au bas de la page proviennent du compte rendu de la Conférence fédérale-provinciale.

Le sénateur Croll: Ces chiffres sont donc tous officiels?

Mme Blais-Grenier: Ils le sont.

Le sénateur Croll: De quelle source, avez-vous dit, provenaient les renseignements se référant au Toronto métropolitain?

Mme Blais-Grenier: De l'Annuaire général du Canada.

M. Doyle: Ce que vous appelez: *The Canada Year Book.*

Le sénateur Croll: Examinons un peu ceci. Depuis 1960, en dix ans, la population aurait augmenté de 20 pour cent?

Mme Blais-Grenier: Non, ce chiffre n'est pas exact. Je viens de le vérifier moi-même, mais je ne peux pas vous donner le chiffre exact, je pense que c'est à peu près 1,800,000.

Le sénateur Croll: Mettons que la population est de deux millions. Cela ne fera pas tellement de différence.

[*Texte*]

Le vice-président: Quels sont les chiffres que vous venez de nous donner là?

[*Traduction*]

Mme Blais-Grenier: Je pense que c'est bien 1,800,000.

Le sénateur Croll: Vous croyez que 2,000,000 ne serait pas juste.

Mme Blais-Grenier: Je pense que non.

Le sénateur Croll: Pensez-vous que 2,600,000 serait plus juste?

Mme Blais-Grenier: Je le pense.

Le sénateur Croll: Supposons, pour l'instant, que les deux chiffres sont justes en y ajoutant ou en soustrayant un peu selon le cas. Cela représente une augmentation d'environ 500,000, ou de 20 p. cent à peu près.

Mme Blais-Grenier: A peu près.

Le sénateur Croll: Cela représente une augmentation de 20 à 25 pour cent. La différence n'est pas tellement grande. D'accord?

Mme Blais-Grenier: D'accord.

Le sénateur Croll: Passons maintenant de l'autre côté. A la place de 9,000 mettons 10,000; la différence n'est pas grande. Reportons-nous à 1969, au bas de la colonne, si je me souviens bien votre chiffre est un peu bas ici; l'augmentation devrait aller de 10,000 à 40,000. Vous dites qu'elle va de 9,000 à 37,000. Est-ce que c'est juste?

Mme Blais-Grenier: Peut-être.

Le sénateur Croll: Voyons, ce sont vos chiffres, pas les miens. Vous les avez obtenus de sources gouvernementales.

Mme Blais-Grenier: Je ne vous suis pas.

Le vice-président: Moi non plus, d'ailleurs.

Le sénateur Croll: Mais je ne fais que citer les chiffres. M. Doyle, est-ce que vous pouvez me suivre?

Mme Blais-Grenier: C'est le . . .

Le sénateur Croll: Un moment, s'il vous plaît. M. Doyle, sur ce tableau vous indiquez une population de 2,100,000 qui passe à 2,600,000.

M. Doyle: Ce qui donne une augmentation de 20 pour cent.

Le sénateur Croll: Une augmentation de 500,000 ou d'environ 20 pour cent. N'est-ce pas?

M. Doyle: C'est juste.

Le sénateur Croll: Dans la colonne des bénéficiaires, 9,300 en 1960. D'accord?

M. Doyle: D'accord.

Le sénateur Croll: A comparer à 37,000 en 1969?

M. Doyle: Oui.

Mme Blais-Grenier: Est-ce là votre question? C'est que la ville de Montréal . . .

Le sénateur Croll: Non, non, ce n'est pas encore ma question, j'y arrive. Suis-je dans l'erreur en disant que le pourcentage est de 400?

M. Doyle: Oui, une augmentation de 300 ou 400 pour cent.

Le sénateur Croll: Dans tout ce que j'ai lu jusqu'ici, que ce soit dans des livres d'histoire ou dans des comptes rendus, je n'ai jamais rencontré rien de semblable en fait de proportion. La proportion aux États-Unis est de un à 40; l'augmentation de la population en comparaison de l'augmentation de l'aide sociale est dans la proportion de un à 40. J'ai tenté de savoir ce qu'elle était au Canada sans pouvoir y parvenir. Pouvez-vous m'aider? Pouvez-vous me fournir des chiffres?

M. Doyle: Je ne suis pas en mesure de vous aider, parce que je n'ai pas participé à l'élaboration de ce tableau.

Mme Blais-Grenier: Puis-je avancer une explication? Les chiffres que vous avez ici à la page 2 de l'Annexe I nous viennent de la ville de Montréal. La ville de Montréal au cours des dix dernières années a pris des mesures administratives qu'elle n'avait pas prises auparavant. C'est ce qui explique l'augmentation de 400 pour cent, de 9,000 à 37,000.

Le sénateur Croll: Dois-je conclure que la ville de Montréal . . .

Mme Blais-Grenier: On a pris . . .

Le sénateur Croll: Attendez un peu. Nous avons eu ici le directeur du Bien-être social de la ville de Montréal.

Mme Blais-Grenier: M. Séguin.

Le sénateur Croll: M. Séguin. Les chiffres qu'il nous a alors fournis se comparaient assez bien avec ceux d'une ville de même grandeur, tels que ceux de Toronto, par exemple; ils se maintenaient dans une certaine moyenne et nous ne les avons pas mis en doute. Est-ce que Montréal comprend plus que Montreal proprement dit? Est-ce qu'il comprend ici la région métropolitaine?

Mme Blais-Grenier: Non, il s'agit de Montréal seulement. Les 37,023 assistés sociaux auxquels réfère ce tableau se trouvent dans Montréal seulement.

Le sénateur Carter: Ce qui frappe le plus c'est que le nombre des assistés sociaux ait doublé au cours des deux dernières années. Il était de 18,000 en 1966-67, et deux ans plus tard, il avait doublé.

Le sénateur Croll: Ce qui m'intrigue, c'est que l'histoire du bien-être social aux États-Unis démontre que là où la population augmente d'une personne, le nombre des assistés sociaux augmente de 40. La proportion est de un quarantième. Ce n'est pas le cas ici. Je me demande quelle est notre proportion ici. C'est la première fois que je peux établir une certaine proportion.

Le sénateur Carter: Ici, elle est de un vingtième.

Le vice-président: Selon moi, cette augmentation est due à l'augmentation du chômage. Ce dernier s'explique, à son tour, par l'arrivée en masse de nouveaux résidents à Montréal au moment de l'Exposition mondiale, résidents qui se sont par la suite trouvés sans emploi. Le pourcentage donné pour la ville de Montréal était 28. Sénateur Croll, ces chiffres vous ont étonné, mais ils étaient exacts. J'avais donc raison, et si je considère ce qui est survenu à Montréal ces trois dernières années, depuis l'Expo, ces chiffres ne m'étonnent pas du tout.

M. Doyle: Je crois que nous avons affaire à un ensemble de facteurs, et ce serait là l'un d'entre eux. D'autres facteurs pourraient être qu'on ne peut établir de parallèle dans ces domaines ou encore que Montréal aurait lancé de nouveaux programmes d'aide sociale.

Le sénateur Croll: Le sénateur Carter a fait remarquer que la proportion était de 1 à 20 ce qui ne s'éloigne pas tellement de ce que j'ai, dit.

M. Doyle: Nous avons sans doute affaire à un ensemble de facteurs.

Mme Blais-Grenier: D'une part, le chômage a doublé de 1966 à 1970, ce qui justifie en partie l'augmentation du nombre des assistés sociaux. D'autre part, il y a l'augmentation de la population et enfin, les mesures spéciales qu'on a prises depuis 1960. Je suis certaine que ces chiffres sont exacts, parce que si vous lisez le mémoire vous verrez que le nombre des cas que l'on traite à Montréal correspond bien à ces chiffres.

[*Texte*]

Le vice-président: Messieurs les membres du comité, au nom du comité, il me fait grandement plaisir de vous remercier. Je crois que vous retournerez convaincus que le comité de la pauvreté a été vivement impressionné par les questions posées et les réponses données. Vous nous avez soumis des chiffres très intéressants. Nous serons très heureux de les inclure dans nos dossiers. Ce sont des informations qui nous aideront certainement lorsque viendra le temps de prendre des décisions finales, et de faire des recommandations.

Encore une fois je vous remercie beaucoup.

Mme Blais-Grenier: Est-ce que nous pouvons, nous aussi, vous remercier mesdames et messieurs, de votre attention? Pouvons-nous suggérer que, tous ensemble, nous ferons notre possible pour que les lois ne se réalisent, non pas dans cinq ou dix ans, mais le plus vite possible.

Le vice-président: D'accord.

[*Traduction*]

Le sénateur David A. Croll (*président*) préside.

Le président: Je vous présente, à ma droite, M. Glay Sperling, qui va, ce matin, nous présenter le second mémoire. M. Sperling est président de la Section des Techniques des Communications au Collège Dawson de Montréal.

M. Glay Sperling, président, Section des techniques des communications, Dawson College, Montreal: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, j'ai, au cours de ma vie, passé un nombre considérable de mes heures de travail debout devant une classe à tenter d'enseigner à des jeunes de 17 à 19 ans à communiquer d'une façon adéquate avec les autres. J'ai été frappé de voir la différence énorme de facilité à communiquer avec les autres que l'on trouve entre les enfants qui proviennent des taudis des villes et ceux des foyers de la classe moyenne. De notre propre initiative, nous avons fait quelques enquêtes à ce sujet, et d'une façon générale seulement, nous avons découvert que les enfants des milieux pauvres, des taudis, ont un vocabulaire très limité. Ils sont généralement incapables de poursuivre longtemps une démarche mentale qui exige de la suite dans les idées et de la logique. Ils sont incapables de lire pendant un temps assez prolongé sans sentir de la fatigue et ils éprouvent une très grande difficulté à s'exprimer avec précision que ce soit oralement ou par écrit.

Messieurs les sénateurs, j'ai l'impression que peut-être nous sommes en mesure de nous attaquer au problème des taudis des villes en donnant, pour la première fois, un choix, aux enfants pauvres de ces taudis. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais par pure nécessité que des gens élèvent leurs enfants dans des taudis. Il nous serait facile, je pense, d'adopter un système qui laisserait la liberté aux enfants pauvres des milieux urbains de fréquenter une école de leur choix, en dehors de leur ghetto. Pour la première fois, nous leur offririons un choix et, pour la première fois aussi, nous établirions un rapprochement entre les pauvres des villes et la classe moyenne. Je sais bien que l'éducation n'est pas un sujet dont l'on traite dans cette vénérable enceinte, permettez-moi quand même de vous soumettre cette suggestion.

A la page 7 de notre mémoire, j'ai indiqué un certain nombre de mesures que nous pourrions prendre. Je les ai nommées à titre de suggestions seulement parce que nous n'avons pas encore au Canada de données appropriées au sujet de l'art de communiquer avec les autres, au sujet de l'importance de cet art pour les pauvres qui veulent s'élever au-dessus de leur milieu. Nous ne connaissons pas non plus les méthodes dont nous pourrions nous servir pour transmettre cet art aux pauvres des milieux urbains.

A la page 7 de mon court exposé, vous remarquerez quelques suggestions qui laissent entrevoir la possibilité d'inviter l'entreprise privée à enseigner certaines notions que notre système d'éducation n'enseigne pas tellement bien, pour le moment.

Je me réjouis de la déclaration qu'a faite le témoin qui m'a précédé regardant la qualité de l'enseignement dans la vaste majorité des écoles des ghettos urbains que je connais. L'idée d'émettre des certificats d'études qui rendent possible le passage d'une école à une autre n'est certes pas nouvelle. On y a eu recours aux États-Unis. Le transport des enfants noirs dans des milieux habités par des Blancs n'est, en fait, qu'une variante de la suggestion que j'ai faite. Il est fort possible que nous devrions réexaminer ce que nous appelons au Canada, souvent avec dérision, la télévision éducative. Possédons-nous vraiment un spécimen de cette espèce rare? J'en doute. Dans certaines régions, on a fait des efforts louables pour établir des programmes de télévvision éducative. Pourtant, ces efforts manquent de coordination. Nous n'avons pas de politique générale applicable à la télévision éducative. Je suis parfaitement conscient de la difficulté particulière que nous rencontrons du fait que l'éducation relève de la juridiction provinciale. Pourtant, je ne laisse pas de croire que nous devrions quand même examiner ce problème de près et nous efforcer d'y trouver une solution.

Monsieur le président, le projet *Washington design* que vous trouverez à la page 8, me plaît tout particulièrement. Il s'agit d'un programme que des spécialistes des programmes d'études, des pédagogues et des psychologues aux États-Unis ont mis sur pied et que l'on a appliqué avec beaucoup de succès dans des secteurs bien déterminés de Washington, D.C. Le programme s'étend à toute une école et concentre tous les efforts de l'école, pendant une année entière, sur les moyens de communication: la lecture, l'écriture, les moyens de communication en général, toutes les activités de l'enseignement sont orientées vers ce but.

Je devrais sans doute insister sur le fait que nous ne disposons pas au Canada des données appropriées qui nous feraient saisir l'importance des moyens de communication et tout particulièrement le rôle majeur qu'ils jouent dans la promotion des pauvres et qui également pourraient nous faire découvrir les meilleures méthodes pour transmettre ces moyens de communication.

Je suis personnellement convaincu, comme le sont quelques-uns de mes collègues de la Section des Sciences sociales et de la Section des Arts, à Dawson, que si nous pouvions, d'une façon ou d'une autre, concentrer nos efforts sur l'amélioration des moyens de communication dont je parle, dans les écoles des habitants des taudis, nous ferions, au cours d'une demi-génération, une brèche considérable dans les taudis. Prenons l'exemple de l'enfant d'un pauvre. Son père, un ouvrier, qui travaille peut-être dans une usine quelque part sur la rive du lac, manque lui-même d'instruction. Son enfant a l'avantage de fréquenter une école de la classe moyenne dans un quartier résidentiel de la classe moyenne. Il entre dans cette école à l'âge de 6 ans, et nous lui facilitons le séjour dans cette école en payant pour son transport et le reste. Cet enfant ne reviendra pas dans le milieu des taudis, à l'âge de 21 ans. Il fera tout en son possible pour demeurer dans ce quartier de la classe moyenne. Il trouvera plus facilement du travail dans ce milieu de la classe moyenne et il ne retournera pas dans le milieu des taudis. Du moins, c'est ce que je pense.

Avant que je commence mon exposé, le sénateur Croll, le président, a dit «votre recommandation ne relève pas de notre compétence, mais donnez-la nous tout de même.»

Il faudrait que nous déterminions notre position dans le domaine des moyens de communication. Pour le moment nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Si nous disposions de fonds pour la recherche et la mise sur pied de projets-pilotes dans ce domaine, je pense que nous pourrions en arriver à une solution assez satisfaisante, solution que, pour des raisons humanitaires, il est grand temps que nous trouvions. Voilà tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie infiniment.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, ce que vient de dire le témoin fait surgir dans mon esprit bien des doutes quant aux possibilités de réalisation de sa recommandation. Nombre de témoins se sont présentés devant nous, la plupart étaient des Indiens, mais il y eut aussi des gens appartenant au groupe des économiquement faibles, qui ont souligné maintes et maintes fois les difficultés qu'éprouve un enfant issu de ces milieux à s'adapter au nouveau milieu de l'école de la classe moyenne. Sans compter qu'il faut que le milieu l'accepte. Comme le disait un témoin, ses habits sont différents, il arrive d'un foyer qui n'a pas su développer sa capacité de s'exprimer. Il ne lit pas beaucoup, s'il lit il devient très vite fatiqué, même quand il y réussit son vocabulaire demeure très pauvre. Prenez cet enfant et mettez-le dans un nouveau milieu—à ma souvenance, chaque fois qu'on a tenté l'expérience, au dire du groupe qui nous l'a rapportée, elle s'est avérée un échec. L'enfant ne réussit pas à s'orienter dans ce nouveau milieu, et il devient angoissé, alors, il abandonne ses études ou se révolte, et c'est un fiasco.

M. Sperling: Sénateur Carter, il existe des statistiques que l'on peut obtenir des États-Unis qui montrent que la différence dans la maîtrise des techniques des communications est beaucoup moins marquée äa l'âge de 6 ans qu'elle ne l'est à 16, 17 et 18 ans. L'enfant issu des taudis possède une certaine facilité dans ce domaine a l'âge de 6 ans, mais j'avoue qu'elle ne saute pas aux yeux. Je crois cependant que plus l'enfant est jeune plus il s'adapte facilement. Si vous prenez un enfant de 14 ou 15 ans et que vous le laissiez choir dans un milieu entièrement différent, je suis d'accord pour dire qu'il y survivra difficilement. Toutefois, si vous le prenez à l'âge de la maternelle, il ne remarquera pas le changement. L'enfant, à cet âge, n'est pas encore esclave de cette mentalité qui lui ferait dire: «mon père gagne $12,000. par année, et j'ai ceci et cela, tandis que ton père ne gagne que $4,000. et tu n'as rien de cela.»

A cinq ou six ans cette mentalité n'est pas encore développée. Bien sûr, sénateur Carter, il y en aura toujours un certain nombre qui échoueront, mais je crois que la vaste majorité s'en tireront. Un certain pourcentage—de 10 ou 15 p. cent—seront incapables de s'adapter au nouveau milieu, mais la grande majorité réussiront à s'adapter, pourvu qu'ils entrent dans le nouveau milieu suffisamment jeunes.

Le sénateur Carter: Et à quel âge feriez-vous commencer ce programme aux enfants?

M. Sperling: Je le leur ferais commencer en première année.

Le président: A quel âge?

M. Sperling: A six ans.

Le sénateur Carter: A six ans? D'après nos informations, ce genre de programme devrait commencer beaucoup plus tôt, même à l'âge de deux ou trois ans.

Le président: A trois ans, oui. Je crois que c'est ce que nous a dit le docteur Bryan, n'est-ce pas? De plus, nos spécialistes en éducation sont à rédiger des programmes qui débuteraient avec des enfants de trois ans, parce que si vous attendez que l'enfant ait cinq ans, il rencontre des obstacles insurmontables.

Le sénateur Pearson: J'ai eu l'occasion de me familiariser dans l'Ouest avec le cas de deux jeunes Indiens qu'on a placés en bas âge dans un foyer d'adoption. L'un des deux semblait retardé mentalement. Il ne pouvait parler, mais il aimait jouer. Il restait assis seul à jouer avec des blocs et d'autres jouets et il construisait de très belles choses. Mais il ne pouvait aucunement parler. Cette année, il est au jardin d'enfants et il s'est considérablement développé. Son élocution a fait des progrès et il est entouré exclusivement d'enfants de race blanche. Il joue avec les autres enfants comme s'il n'avait jamais souffert d'arriération mentale.

Le président: Quel âge a cet enfant?

Le sénateur Pearson: Il n'a que cinq ou six ans. Il est au jardin d'enfants.

Le sénateur Carter: A quel age a-t-il été adopté?

Le sénateur Pearson: A l'âge de trois ans.

Le sénateur Carter: Il a donc commencé à se développer à l'âge de trois ans.

Le président: Ainsi, sénateur Pearson, cet enfant a commencé à se développer à l'âge de trois ans et c'est surtout parce qu'il a été placé dans un nouvel entourage qu'il s'est amélioré de cette façon.

Le sénateur Pearson: Exactement. C'est ce que je viens de vous expliquer. Il est impossible de sortir des Indiens de la réserve, de les placer dans une école pour les Blancs et de s'attendre qu'ils réussissent aussi bien que ce jeune enfant dont je vous ai parlé et qui vit parmi les Blancs.

Le sénateur Carter: J'ai pris les Indiens comme exemple, monsieur le président, mais ce n'est pas juste de ma part, parce que nous avons connu les mêmes résultats avec des enfants appartenant au groupe des petits salariés. Le problème n'est pas exclusivement confiné aux enfants. Il est peut-être plus aigu chez les Indiens, car ils ont de plus un problème d'ordre racial. On nous a expliqué que ceux-là ont beaucoup de mal à s'y faire et qu'ils abandonnent l'école avant les autres, surtout quand ils grandissent en âge et qu'ils voient les autres enfants qui, grâce à leur argent sont en mesure de faire partie de clubs et de faire d'autres choses qu'eux-mêmes ne peuvent faire; ils forment alors immédiatement un petit groupe de sous-privilégiés. Plus cet état de choses dure et, plus il devient grave et ces enfants ne tiennent pas le coup très longtemps.

M. Sperling: Je me vois forcé de différer d'opinion avec vous. Je crois que les considérations matérielles telles que la bicyclette et les vêtements n'ont pas tant d'importance à l'âge de cinq ou six ans.

Le sénateur Carter: Je comprends votre point de vue, mais vous placez un enfant indien dans une école à l'âge de six ans, vous l'y laissez jusqu'à l'âge de 12 ou 14 ans, ou jusqu'à l'âge soclaire minimum, et lorsqu'il arrive à l'âge de 12 ou 14 ans et qu'il voit ses copains du même âge qui font des sorties, qui font de la bicyclette, qui peuvent acheter des livres ou des vêtements de meilleure qualité, cela crée immédiatement un problème psychologique, l'enfant s'aperçoit qu'il est différent et c'est cela qui le retarde.

La sénatrice Inman: Les enfants qui sont élevés dans les petites villes ou les petits villages ont-ils ce problème, monsieur Sperling? Il me semble que non, car je viens moi-même d'un petit centre.

Le sénateur McGrand: Je partage votre opinion, madame la sénatrice.

M. Sperling: J'estime également qu'il y a une certaine résistance à l'éducation dans la famille qui vit au sein d'un ghetto, monsieur le sénateur. J'estime que le programme scolaire actuel n'a aucun sens aux yeux des enfants qui vivent en ghetto, car il est présenté dans un langage que le parent ou l'enfant a de la difficulté à comprendre.

Nous nous sommes malheureusement aventurés dans un domaine où nous enseignons aujourd'hui des sujets à mon niveau de scolarité, qui est celui du collège junior ou du CEGEP et je me demande parfois si ces sujets sont bien à la portée des enfants. Je doute fortement que ces sujets ainsi que le langage utilisé dans l'enseignement et la distribution générale du programme d'enseignement soient à la portée des élèves. Comme vous venez de le dire, on ne s'aperçoit pas de la différence quand on a six ans, mais elle devient évidente quand on a 14 ans. Ce qui est malheureux, c'est qu'à l'âge de 14 ans l'enfant aura développé de l'antagonisme à l'égard du programme qu'on lui demande d'absorber. L'enfant du ghetto est beaucoup plus préoccupé des objectifs immédiats et il a peine à cencentrer son attention sur les objectifs à longue portée de notre éducation classique occidentale, objectifs auxquels nous accordons encore une grande importance.

Le président: J'apprécie vos commentaires, mais c'est au Conseil d'administration du Collège Dawson que vous auriez dû les faire.

M. Sperling: J'ai passé récemment une heure et demie dans le cabinet du ministre de l'Éducation, M. Guy St-Pierre, et je lui ai fait part des mêmes problèmes que ceux dont je vous ai entretenus ce matin.

Le sénateur Carter: Monsieur Sperling, vous nous avez dit que, si l'on suivait votre plan, si l'on plaçait un enfant du ghetto assez tôt dans la vie dans une école fréquentée par la classe moyenne et qu'on l'y laissât, il ne retournerait jamais dans son milieu d'origine. Qu'arriverait-il s'il perdait son emploi?

M. Sperling: La facilité avec laquelle il obtiendrait ou conserverait un emploi serait beaucoup plus grande s'il sortait d'une école fréquentée par la classe moyenne, à Lakeshore, que s'il sortait d'une école secondaire du ghetto de Saint-Henri. Cet enfant aurait déjà un avantage en sa faveur. Il y a des gens sans travail dans les quartiers habités par la classe moyenne. On ne peut conclure qu'on est relégué au ghetto du simple fait qu'on a perdu son emploi. J'ai moi-même été sans emploi et je n'ai pas emménagé dans un appartement non chauffé. Je m'en suis tiré, parce que je savais me débrouiller. J'estime qu'un enfant du ghetto n'aura pas à y retourner s'il sait se débrouiller.

Le sénateur McGrand: Un témoin nous a déclaré lundi dernier que certaines familles vivent dans la pauvreté depuis trois générations et qu'il faudrait trois générations pour les en tirer, parce qu'elles sont devenues génétiquement pauvres. Je ne suis pas d'accord avec cette thèse. J'estime qu'on peut résoudre le problème au cours de la vie d'un jeune adulte. Êtes-vous de mon avis?

M. Sperling: Je suis complètement d'accord, monsieur le sénateur.

Le sénateur McGrand: Je me demande maintenant pourquoi vous avez pris les États-Unis comme exemple, à l'instar d'autres avant vous, comme si ce pays avait réglé ses

problèmes d'une façon merveilleuse. Je crois que vous pourriez prendre comme exemple d'autres pays du monde occidental qui ont fait du progrès dans la lutte contre la pauvreté. Je dis cela parce que, dans tout le monde occidental, c'est en Amérique du Nord qu'on trouve le plus grand écart entre les gens à l'aise et les pauvres. C'est pourquoi j'estime qu'on ne devrait pas prendre les États-Unis comme un exemple à suivre. Le sénateur Carter a soulevé la question de l'enfant indien qui va à l'école sans bicyclette et avec des vêtements qui laissent à désirer. Nous devrions peut-être remercier les hippies pour leur contribution à la société, lorsqu'ils nous disent que ce ne sont pas les vêtements qui font l'homme.

Le président: Je croyais que la minijupe en était le meilleur exemple.

Le sénateur McGrand: J'estime qu'on a trop mis l'accent sur le fait que nous vivons en Amérique du Nord au sein d'une société d'abondance. Il me semble que l'école est l'endroit tout indiqué pour enseigner les grandes valeurs de notre éducation et de notre société.

M. Sperling: Je suis complètement d'accord avec ce que vous venez de dire. J'estime que nos programmes d'enseignement ne signifient plus grand-chose. J'estime que les enfants, surtout les enfants pauvres, ne comprennent rien aux objectifs à long terme de notre système d'éducation, parce que leurs besoins sont trop immédiats. Dans bien des cas, à mon avis, les parents voient dans les enseignants qui dispensent ce programme d'enseignement des gens sinistres et terrifiants. Il m'est arrivé de recevoir la visite de parents et j'ai de la difficulté à les convaincre. Dans leur pensée, je n'avais aucune idée de ce qui se passe dans le monde et je n'étais jamais sorti de ma tour d'ivoire universitaire. L'opinion prévaut, chez la majorité des parents des ghettos, que les autorités aux niveaux de l'école secondaire et du collège junior dirigent leurs élèves vers des objectifs qui leur sont étrangers.

Le président: Ne le sont-ils pas?

M. Sperling: Ils ne devraient pas l'être.

Le président: Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais ne le sont-ils pas?

M. Sperling: J'estime que nous commettons une erreur. Nos objectifs leur sont malheureusement étrangers.

Le président: Les membres du Comité se souviendront qu'on a fait valoir le même argument dans le mémoire consacré au Programme Newstart qui nous a été présenté à Princ-Albert. C'était un excellent mémoire. Le ministre de l'Éducation était présent et l'argument a été invoqué devant lui. Tout le monde semble défendre ce même argument que vous invoquez maintenant devant le comité. Je me demande à quel moment ce courant de pensée s'est manifesté et pour quelle raison on n'a rien fait à ce sujet? C'est là ce qui m'inquiète plus que toute autre chose.

La sénatrice Fergusson: Les autorités du monde de l'éducation sont-elles influencées par cette théorie?

M. Sperling: Je ne le crois pas. En ce qui concerne ma province, je puis dire qu'on a prêté une oreille attentive à mes suggestions et j'estime que cette théorie a impressionné les éducateurs, mais certains des points que j'ai soulevés leur étaient complètement nouveaux et leur ont ouvert des horizons qu'ils n'avaient jamais envisagés. On sait quel temps il faut pour que l'on donne suite à des idées nouvelles. Je pense que nous verrons du nouveau dans le Québec, mais je ne connais pas assez les autorités responsables de l'éducation dans les autres provinces.

Le président: Vous parlez ici à des gens qui n'ont pas d'enfants à l'école, mais plutôt des petits-enfants, aussi n'avons-nous pas, du système éducatif une connaissance de première main. Nous en connaissons pourtant beaucoup plus long là-dessus que les parents en cause. Comment pouvez-vous expliquer un tel état de choses?

Le sénateur Carter: Si vous me permettez de revenir au programme Newstart, monsieur le président, vous vous souviendrez que vous avez soulevé le problème de la pauvre fillette qui apprenait l'algèbre, bien qu'elle se destinait à la carrière d'esthéticienne. Il lui fallait apprendre l'algèbre pour obtenir son diplôme de 10e année qui lui permettrait de faire son entrée à l'école où elle pourrait apprendre ce métier. Vous vous souviendrez aussi avec quelle éloquence le ministre et le sous-ministre ont soutenu leur point de vue.

Le président: Oui.

Le sénateur Carter: Après la séance en question, il m'a été donné de discuter avec un des sous-ministres qui m'a déclaré ce qui suit: «Ne croyez-vous pas que l'abstrait a son importance?» Il se référait à l'étude de l'algèbre.

M. Sperling: Il est très difficile de percer cette barrière de l'éducation classique. Prenez, à titre d'exemple, l'accent mis sur la littérature anglaise. Je ne crois pas que l'enfant de 12 à 14 ans vivant dans un ghetto puisse comprendre Shakespeare. Je suggérais qu'on les mette à bord d'un autobus et qu'on les envoie à Stratford.

Le président: Il vaudrait mieux les envoyer au Forum, car ils connaissent le hockey.

M. Sperling: Oui, le Forum serait peut-être un meilleur endroit. Mais, à moins d'avoir un professeur très compétent pour lui parler de Macbeth, l'enfant moyen ne pourra apprécier cette œuvre si on la lui impose de force.

Le sénateur Inman: Croyez-vous que l'enseignant exerce une grande influence sur l'enfant dès l'âge le plus tendre? Je sais par expérience qu'un enseignant peut influencer la pensée et la culture d'un enfant.

M. Sperling: Oui, mais dans les écoles de ghettos l'enseignant est harrasé et trop pressé, parce qu'il a trop d'enfants dans sa classe. Les données statistiques du Canada indiquent que le rapport enseignant-élève est beaucoup moins élevé dans les écoles des districts habités par la

Le sénateur Croll: M. Séguin. Les chiffres qu'il nous a alors fournis se comparaient assez bien avec ceux d'une ville de même grandeur, tels que ceux de Toronto, par exemple; ils se maintenaient dans une certaine moyenne et nous ne les avons pas mis en doute. Est-ce que Montréal comprend plus que Montreal proprement dit? Est-ce qu'il comprend ici la région métropolitaine?

Mme Blais-Grenier: Non, il s'agit de Montréal seulement. Les 37,023 assistés sociaux auxquels réfère ce tableau se trouvent dans Montréal seulement.

Le sénateur Carter: Ce qui frappe le plus c'est que le nombre des assistés sociaux ait doublé au cours des deux dernières années. Il était de 18,000 en 1966-67, et deux ans plus tard, il avait doublé.

Le sénateur Croll: Ce qui m'intrigue, c'est que l'histoire du bien-être social aux États-Unis démontre que là où la population augmente d'une personne, le nombre des assistés sociaux augmente de 40. La proportion est de un quarantième. Ce n'est pas le cas ici. Je me demande quelle est notre proportion ici. C'est la première fois que je peux établir une certaine proportion.

Le sénateur Carter: Ici, elle est de un vingtième.

Le vice-président: Selon moi, cette augmentation est due à l'augmentation du chômage. Ce dernier s'explique, à son tour, par l'arrivée en masse de nouveaux résidents à Montréal au moment de l'Exposition mondiale, résidents qui se sont par la suite trouvés sans emploi. Le pourcentage donné pour la ville de Montréal était 28. Sénateur Croll, ces chiffres vous ont étonné, mais ils étaient exacts. J'avais donc raison, et si je considère ce qui est survenu à Montréal ces trois dernières années, depuis l'Expo, ces chiffres ne m'étonnent pas du tout.

M. Doyle: Je crois que nous avons affaire à un ensemble de facteurs, et ce serait là l'un d'entre eux. D'autres facteurs pourraient être qu'on ne peut établir de parallèle dans ces domaines ou encore que Montréal aurait lancé de nouveaux programmes d'aide sociale.

Le sénateur Croll: Le sénateur Carter a fait remarquer que la proportion était de 1 à 20 ce qui ne s'éloigne pas tellement de ce que j'ai, dit.

M. Doyle: Nous avons sans doute affaire à un ensemble de facteurs.

Mme Blais-Grenier: D'une part, le chômage a doublé de 1966 à 1970, ce qui justifie en partie l'augmentation du nombre des assistés sociaux. D'autre part, il y a l'augmentation de la population et enfin, les mesures spéciales qu'on a prises depuis 1960. Je suis certaine que ces chiffres sont exacts, parce que si vous lisez le mémoire vous verrez que le nombre des cas que l'on traite à Montréal correspond bien à ces chiffres.

[*Texte*]

Le vice-président: Messieurs les membres du comité, au nom du comité, il me fait grandement plaisir de vous remercier. Je crois que vous retournerez convaincus que le comité de la pauvreté a été vivement impressionné par les questions posées et les réponses données. Vous nous avez soumis des chiffres très intéressants. Nous serons très heureux de les inclure dans nos dossiers. Ce sont des informations qui nous aideront certainement lorsque viendra le temps de prendre des décisions finales, et de faire des recommandations.

Encore une fois je vous remercie beaucoup.

Mme Blais-Grenier: Est-ce que nous pouvons, nous aussi, vous remercier mesdames et messieurs, de votre attention? Pouvons-nous suggérer que, tous ensemble, nous ferons notre possible pour que les lois ne se réalisent, non pas dans cinq ou dix ans, mais le plus vite possible.

Le vice-président: D'accord.

[*Traduction*]

Le sénateur David A. Croll (*président*) préside.

Le président: Je vous présente, à ma droite, M. Glay Sperling, qui va, ce matin, nous présenter le second mémoire. M. Sperling est président de la Section des Techniques des Communications au Collège Dawson de Montréal.

M. Glay Sperling, président, Section des techniques des communications, Dawson College, Montreal: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, j'ai, au cours de ma vie, passé un nombre considérable de mes heures de travail debout devant une classe à tenter d'enseigner à des jeunes de 17 à 19 ans à communiquer d'une façon adéquate avec les autres. J'ai été frappé de voir la différence énorme de facilité à communiquer avec les autres que l'on trouve entre les enfants qui proviennent des taudis des villes et ceux des foyers de la classe moyenne. De notre propre initiative, nous avons fait quelques enquêtes à ce sujet, et d'une façon générale seulement, nous avons découvert que les enfants des milieux pauvres, des taudis, ont un vocabulaire très limité. Ils sont généralement incapables de poursuivre longtemps une démarche mentale qui exige de la suite dans les idées et de la logique. Ils sont incapables de lire pendant un temps assez prolongé sans sentir de la fatigue et ils éprouvent une très grande difficulté à s'exprimer avec précision que ce soit oralement ou par écrit.

Messieurs les sénateurs, j'ai l'impression que peut-être nous sommes en mesure de nous attaquer au problème des taudis des villes en donnant, pour la première fois, un choix, aux enfants pauvres de ces taudis. Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais par pure nécessité que des gens élèvent leurs enfants dans des taudis. Il nous serait facile, je pense, d'adopter un système qui laisserait la liberté aux enfants pauvres des milieux urbains de fréquenter une école de leur choix, en dehors de leur ghetto. Pour la première fois, nous leur offririons un choix et, pour la première fois aussi, nous établirions un rapprochement entre les pauvres des villes et la classe moyenne. Je sais bien que l'éducation n'est pas un sujet dont l'on traite dans cette vénérable enceinte, permettez-moi quand même de vous soumettre cette suggestion.

A la page 7 de notre mémoire, j'ai indiqué un certain nombre de mesures que nous pourrions prendre. Je les ai nommées à titre de suggestions seulement parce que nous n'avons pas encore au Canada de données appropriées au sujet de l'art de communiquer avec les autres, au sujet de l'importance de cet art pour les pauvres qui veulent s'élever au-dessus de leur milieu. Nous ne connaissons pas non plus les méthodes dont nous pourrions nous servir pour transmettre cet art aux pauvres des milieux urbains.

A la page 7 de mon court exposé, vous remarquerez quelques suggestions qui laissent entrevoir la possibilité d'inviter l'entreprise privée à enseigner certaines notions que notre système d'éducation n'enseigne pas tellement bien, pour le moment.

Je me réjouis de la déclaration qu'a faite le témoin qui m'a précédé regardant la qualité de l'enseignement dans la vaste majorité des écoles des ghettos urbains que je connais. L'idée d'émettre des certificats d'études qui rendent possible le passage d'une école à une autre n'est certes pas nouvelle. On y a eu recours aux États-Unis. Le transport des enfants noirs dans des milieux habités par des Blancs n'est, en fait, qu'une variante de la suggestion que j'ai faite. Il est fort possible que nous devrions réexaminer ce que nous appelons au Canada, souvent avec dérision, la télévision éducative. Possédons-nous vraiment un spécimen de cette espèce rare? J'en doute. Dans certaines régions, on a fait des efforts louables pour établir des programmes de télévvision éducative. Pourtant, ces efforts manquent de coordination. Nous n'avons pas de politique générale applicable à la télévision éducative. Je suis parfaitement conscient de la difficulté particulière que nous rencontrons du fait que l'éducation relève de la juridiction provinciale. Pourtant, je ne laisse pas de croire que nous devrions quand même examiner ce problème de près et nous efforcer d'y trouver une solution.

Monsieur le président, le projet *Washington design* que vous trouverez à la page 8, me plaît tout particulièrement. Il s'agit d'un programme que des spécialistes des programmes d'études, des pédagogues et des psychologues aux États-Unis ont mis sur pied et que l'on a appliqué avec beaucoup de succès dans des secteurs bien déterminés de Washington, D.C. Le programme s'étend à toute une école et concentre tous les efforts de l'école, pendant une année entière, sur les moyens de communication: la lecture, l'écriture, les moyens de communication en général, toutes les activités de l'enseignement sont orientées vers ce but.

Je devrais sans doute insister sur le fait que nous ne disposons pas au Canada des données appropriées qui nous feraient saisir l'importance des moyens de communication et tout particulièrement le rôle majeur qu'ils jouent dans la promotion des pauvres et qui également pourraient nous faire découvrir les meilleures méthodes pour transmettre ces moyens de communication.

Je suis personnellement convaincu, comme le sont quelques-uns de mes collègues de la Section des Sciences sociales et de la Section des Arts, à Dawson, que si nous pouvions, d'une façon ou d'une autre, concentrer nos efforts sur l'amélioration des moyens de communication dont je parle, dans les écoles des habitants des taudis, nous ferions, au cours d'une demi-génération, une brèche considérable dans les taudis. Prenons l'exemple de l'enfant d'un pauvre. Son père, un ouvrier, qui travaille peut-être dans une usine quelque part sur la rive du lac, manque lui-même d'instruction. Son enfant a l'avantage de fréquenter une école de la classe moyenne dans un quartier résidentiel de la classe moyenne. Il entre dans cette école à l'âge de 6 ans, et nous lui facilitons le séjour dans cette école en payant pour son transport et le reste. Cet enfant ne reviendra pas dans le milieu des taudis, à l'âge de 21 ans. Il fera tout en son possible pour demeurer dans ce quartier de la classe moyenne. Il trouvera plus facilement du travail dans ce milieu de la classe moyenne et il ne retournera pas dans le milieu des taudis. Du moins, c'est ce que je pense.

Avant que je commence mon exposé, le sénateur Croll, le président, a dit «votre recommandation ne relève pas de notre compétence, mais donnez-la nous tout de même.»

Il faudrait que nous déterminions notre position dans le domaine des moyens de communication. Pour le moment nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Si nous disposions de fonds pour la recherche et la mise sur pied de projets-pilotes dans ce domaine, je pense que nous pourrions en arriver à une solution assez satisfaisante, solution que, pour des raisons humanitaires, il est grand temps que nous trouvions. Voilà tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie infiniment.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, ce que vient de dire le témoin fait surgir dans mon esprit bien des doutes quant aux possibilités de réalisation de sa recommandation. Nombre de témoins se sont présentés devant nous, la plupart étaient des Indiens, mais il y eut aussi des gens appartenant au groupe des économiquement faibles, qui ont souligné maintes et maintes fois les difficultés qu'éprouve un enfant issu de ces milieux à s'adapter au nouveau milieu de l'école de la classe moyenne. Sans compter qu'il faut que le milieu l'accepte. Comme le disait un témoin, ses habits sont différents, il arrive d'un foyer qui n'a pas su développer sa capacité de s'exprimer. Il ne lit pas beaucoup, s'il lit il devient très vite fatiqué, même quand il y réussit son vocabulaire demeure très pauvre. Prenez cet enfant et mettez-le dans un nouveau milieu—à ma souvenance, chaque fois qu'on a tenté l'expérience, au dire du groupe qui nous l'a rapportée, elle s'est avérée un échec. L'enfant ne réussit pas à s'orienter dans ce nouveau milieu, et il devient angoissé, alors, il abandonne ses études ou se révolte, et c'est un fiasco.

M. Sperling: Sénateur Carter, il existe des statistiques que l'on peut obtenir des États-Unis qui montrent que la différence dans la maîtrise des techniques des communications est beaucoup moins marquée äa l'âge de 6 ans qu'elle ne l'est à 16, 17 et 18 ans. L'enfant issu des taudis possède une certaine facilité dans ce domaine a l'âge de 6 ans, mais j'avoue qu'elle ne saute pas aux yeux. Je crois cependant que plus l'enfant est jeune plus il s'adapte facilement. Si vous prenez un enfant de 14 ou 15 ans et que vous le laissiez choir dans un milieu entièrement différent, je suis d'accord pour dire qu'il y survivra difficilement. Toutefois, si vous le prenez à l'âge de la maternelle, il ne remarquera pas le changement. L'enfant, à cet âge, n'est pas encore esclave de cette mentalité qui lui ferait dire: «mon père gagne $12,000. par année, et j'ai ceci et cela, tandis que ton père ne gagne que $4,000. et tu n'as rien de cela.»

A cinq ou six ans cette mentalité n'est pas encore développée. Bien sûr, sénateur Carter, il y en aura toujours un certain nombre qui échoueront, mais je crois que la vaste majorité s'en tireront. Un certain pourcentage—de 10 ou 15 p. cent—seront incapables de s'adapter au nouveau milieu, mais la grande majorité réussiront à s'adapter, pourvu qu'ils entrent dans le nouveau milieu suffisamment jeunes.

Le sénateur Carter: Et à quel âge feriez-vous commencer ce programme aux enfants?

M. Sperling: Je le leur ferais commencer en première année.

Le président: A quel âge?

M. Sperling: A six ans.

Le sénateur Carter: A six ans? D'après nos informations, ce genre de programme devrait commencer beaucoup plus tôt, même à l'âge de deux ou trois ans.

Le président: A trois ans, oui. Je crois que c'est ce que nous a dit le docteur Bryan, n'est-ce pas? De plus, nos spécialistes en éducation sont à rédiger des programmes qui débuteraient avec des enfants de trois ans, parce que si vous attendez que l'enfant ait cinq ans, il rencontre des obstacles insurmontables.

Le sénateur Pearson: J'ai eu l'occasion de me familiariser dans l'Ouest avec le cas de deux jeunes Indiens qu'on a placés en bas âge dans un foyer d'adoption. L'un des deux semblait retardé mentalement. Il ne pouvait parler, mais il aimait jouer. Il restait assis seul à jouer avec des blocs et d'autres jouets et il construisait de très belles choses. Mais il ne pouvait aucunement parler. Cette année, il est au jardin d'enfants et il s'est considérablement développé. Son élocution a fait des progrès et il est entouré exclusivement d'enfants de race blanche. Il joue avec les autres enfants comme s'il n'avait jamais souffert d'arriération mentale.

Le président: Quel âge a cet enfant?

Le sénateur Pearson: Il n'a que cinq ou six ans. Il est au jardin d'enfants.

Le sénateur Carter: A quel age a-t-il été adopté?

Le sénateur Pearson: A l'âge de trois ans.

Le sénateur Carter: Il a donc commencé à se développer à l'âge de trois ans.

Le président: Ainsi, sénateur Pearson, cet enfant a commencé à se développer à l'âge de trois ans et c'est surtout parce qu'il a été placé dans un nouvel entourage qu'il s'est amélioré de cette façon.

Le sénateur Pearson: Exactement. C'est ce que je viens de vous expliquer. Il est impossible de sortir des Indiens de la réserve, de les placer dans une école pour les Blancs et de s'attendre qu'ils réussissent aussi bien que ce jeune enfant dont je vous ai parlé et qui vit parmi les Blancs.

Le sénateur Carter: J'ai pris les Indiens comme exemple, monsieur le président, mais ce n'est pas juste de ma part, parce que nous avons connu les mêmes résultats avec des enfants appartenant au groupe des petits salariés. Le problème n'est pas exclusivement confiné aux enfants. Il est peut-être plus aigu chez les Indiens, car ils ont de plus un problème d'ordre racial. On nous a expliqué que ceux-là ont beaucoup de mal à s'y faire et qu'ils abandonnent l'école avant les autres, surtout quand ils grandissent en âge et qu'ils voient les autres enfants qui, grâce à leur argent sont en mesure de faire partie de clubs et de faire d'autres choses qu'eux-mêmes ne peuvent faire; ils forment alors immédiatement un petit groupe de sous-privilégiés. Plus cet état de choses dure et, plus il devient grave et ces enfants ne tiennent pas le coup très longtemps.

M. Sperling: Je me vois forcé de différer d'opinion avec vous. Je crois que les considérations matérielles telles que la bicyclette et les vêtements n'ont pas tant d'importance à l'âge de cinq ou six ans.

Le sénateur Carter: Je comprends votre point de vue, mais vous placez un enfant indien dans une école à l'âge de six ans, vous l'y laissez jusqu'à l'âge de 12 ou 14 ans, ou jusqu'à l'âge soclaire minimum, et lorsqu'il arrive à l'âge de 12 ou 14 ans et qu'il voit ses copains du même âge qui font des sorties, qui font de la bicyclette, qui peuvent acheter des livres ou des vêtements de meilleure qualité, cela crée immédiatement un problème psychologique, l'enfant s'aperçoit qu'il est différent et c'est cela qui le retarde.

La sénatrice Inman: Les enfants qui sont élevés dans les petites villes ou les petits villages ont-ils ce problème, monsieur Sperling? Il me semble que non, car je viens moi-même d'un petit centre.

Le sénateur McGrand: Je partage votre opinion, madame la sénatrice.

M. Sperling: J'estime également qu'il y a une certaine résistance à l'éducation dans la famille qui vit au sein d'un ghetto, monsieur le sénateur. J'estime que le programme scolaire actuel n'a aucun sens aux yeux des enfants qui vivent en ghetto, car il est présenté dans un langage que le parent ou l'enfant a de la difficulté à comprendre.

Nous nous sommes malheureusement aventurés dans un domaine où nous enseignons aujourd'hui des sujets à mon niveau de scolarité, qui est celui du collège junior ou du CEGEP et je me demande parfois si ces sujets sont bien à la portée des enfants. Je doute fortement que ces sujets ainsi que le langage utilisé dans l'enseignement et la distribution générale du programme d'enseignement soient à la portée des élèves. Comme vous venez de le dire, on ne s'aperçoit pas de la différence quand on a six ans, mais elle devient évidente quand on a 14 ans. Ce qui est malheureux, c'est qu'à l'âge de 14 ans l'enfant aura développé de l'antagonisme à l'égard du programme qu'on lui demande d'absorber. L'enfant du ghetto est beaucoup plus préoccupé des objectifs immédiats et il a peine à cencentrer son attention sur les objectifs à longue portée de notre éducation classique occidentale, objectifs auxquels nous accordons encore une grande importance.

Le président: J'apprécie vos commentaires, mais c'est au Conseil d'administration du Collège Dawson que vous auriez dû les faire.

M. Sperling: J'ai passé récemment une heure et demie dans le cabinet du ministre de l'Éducation, M. Guy St-Pierre, et je lui ai fait part des mêmes problèmes que ceux dont je vous ai entretenus ce matin.

Le sénateur Carter: Monsieur Sperling, vous nous avez dit que, si l'on suivait votre plan, si l'on plaçait un enfant du ghetto assez tôt dans la vie dans une école fréquentée par la classe moyenne et qu'on l'y laissât, il ne retournerait jamais dans son milieu d'origine. Qu'arriverait-il s'il perdait son emploi?

M. Sperling: La facilité avec laquelle il obtiendrait ou conserverait un emploi serait beaucoup plus grande s'il sortait d'une école fréquentée par la classe moyenne, à Lakeshore, que s'il sortait d'une école secondaire du ghetto de Saint-Henri. Cet enfant aurait déjà un avantage en sa faveur. Il y a des gens sans travail dans les quartiers habités par la classe moyenne. On ne peut conclure qu'on est relégué au ghetto du simple fait qu'on a perdu son emploi. J'ai moi-même été sans emploi et je n'ai pas emménagé dans un appartement non chauffé. Je m'en suis tiré, parce que je savais me débrouiller. J'estime qu'un enfant du ghetto n'aura pas à y retourner s'il sait se débrouiller.

Le sénateur McGrand: Un témoin nous a déclaré lundi dernier que certaines familles vivent dans la pauvreté depuis trois générations et qu'il faudrait trois générations pour les en tirer, parce qu'elles sont devenues génétiquement pauvres. Je ne suis pas d'accord avec cette thèse. J'estime qu'on peut résoudre le problème au cours de la vie d'un jeune adulte. Êtes-vous de mon avis?

M. Sperling: Je suis complètement d'accord, monsieur le sénateur.

Le sénateur McGrand: Je me demande maintenant pourquoi vous avez pris les États-Unis comme exemple, à l'instar d'autres avant vous, comme si ce pays avait réglé ses

problèmes d'une façon merveilleuse. Je crois que vous pourriez prendre comme exemple d'autres pays du monde occidental qui ont fait du progrès dans la lutte contre la pauvreté. Je dis cela parce que, dans tout le monde occidental, c'est en Amérique du Nord qu'on trouve le plus grand écart entre les gens à l'aise et les pauvres. C'est pourquoi j'estime qu'on ne devrait pas prendre les États-Unis comme un exemple à suivre. Le sénateur Carter a soulevé la question de l'enfant indien qui va à l'école sans bicyclette et avec des vêtements qui laissent à désirer. Nous devrions peut-être remercier les hippies pour leur contribution à la société, lorsqu'ils nous disent que ce ne sont pas les vêtements qui font l'homme.

Le président: Je croyais que la minijupe en était le meilleur exemple.

Le sénateur McGrand: J'estime qu'on a trop mis l'accent sur le fait que nous vivons en Amérique du Nord au sein d'une société d'abondance. Il me semble que l'école est l'endroit tout indiqué pour enseigner les grandes valeurs de notre éducation et de notre société.

M. Sperling: Je suis complètement d'accord avec ce que vous venez de dire. J'estime que nos programmes d'enseignement ne signifient plus grand-chose. J'estime que les enfants, surtout les enfants pauvres, ne comprennent rien aux objectifs à long terme de notre système d'éducation, parce que leurs besoins sont trop immédiats. Dans bien des cas, à mon avis, les parents voient dans les enseignants qui dispensent ce programme d'enseignement des gens sinistres et terrifiants. Il m'est arrivé de recevoir la visite de parents et j'ai de la difficulté à les convaincre. Dans leur pensée, je n'avais aucune idée de ce qui se passe dans le monde et je n'étais jamais sorti de ma tour d'ivoire universitaire. L'opinion prévaut, chez la majorité des parents des ghettos, que les autorités aux niveaux de l'école secondaire et du collège junior dirigent leurs élèves vers des objectifs qui leur sont étrangers.

Le président: Ne le sont-ils pas?

M. Sperling: Ils ne devraient pas l'être.

Le président: Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais ne le sont-ils pas?

M. Sperling: J'estime que nous commettons une erreur. Nos objectifs leur sont malheureusement étrangers.

Le président: Les membres du Comité se souviendront qu'on a fait valoir le même argument dans le mémoire consacré au Programme Newstart qui nous a été présenté à Princ-Albert. C'était un excellent mémoire. Le ministre de l'Éducation était présent et l'argument a été invoqué devant lui. Tout le monde semble défendre ce même argument que vous invoquez maintenant devant le comité. Je me demande à quel moment ce courant de pensée s'est manifesté et pour quelle raison on n'a rien fait à ce sujet? C'est là ce qui m'inquiète plus que toute autre chose.

La sénatrice Fergusson: Les autorités du monde de l'éducation sont-elles influencées par cette théorie?

M. Sperling: Je ne le crois pas. En ce qui concerne ma province, je puis dire qu'on a prêté une oreille attentive à mes suggestions et j'estime que cette théorie a impressionné les éducateurs, mais certains des points que j'ai soulevés leur étaient complètement nouveaux et leur ont ouvert des horizons qu'ils n'avaient jamais envisagés. On sait quel temps il faut pour que l'on donne suite à des idées nouvelles. Je pense que nous verrons du nouveau dans le Québec, mais je ne connais pas assez les autorités responsables de l'éducation dans les autres provinces.

Le président: Vous parlez ici à des gens qui n'ont pas d'enfants à l'école, mais plutôt des petits-enfants, aussi n'avons-nous pas, du système éducatif une connaissance de première main. Nous en connaissons pourtant beaucoup plus long là-dessus que les parents en cause. Comment pouvez-vous expliquer un tel état de choses?

Le sénateur Carter: Si vous me permettez de revenir au programme Newstart, monsieur le président, vous vous souviendrez que vous avez soulevé le problème de la pauvre fillette qui apprenait l'algèbre, bien qu'elle se destinait à la carrière d'esthéticienne. Il lui fallait apprendre l'algèbre pour obtenir son diplôme de 10e année qui lui permettrait de faire son entrée à l'école où elle pourrait apprendre ce métier. Vous vous souviendrez aussi avec quelle éloquence le ministre et le sous-ministre ont soutenu leur point de vue.

Le président: Oui.

Le sénateur Carter: Après la séance en question, il m'a été donné de discuter avec un des sous-ministres qui m'a déclaré ce qui suit: «Ne croyez-vous pas que l'abstrait a son importance?» Il se référait à l'étude de l'algèbre.

M. Sperling: Il est très difficile de percer cette barrière de l'éducation classique. Prenez, à titre d'exemple, l'accent mis sur la littérature anglaise. Je ne crois pas que l'enfant de 12 à 14 ans vivant dans un ghetto puisse comprendre Shakespeare. Je suggérais qu'on les mette à bord d'un autobus et qu'on les envoie à Stratford.

Le président: Il vaudrait mieux les envoyer au Forum, car ils connaissent le hockey.

M. Sperling: Oui, le Forum serait peut-être un meilleur endroit. Mais, à moins d'avoir un professeur très compétent pour lui parler de Macbeth, l'enfant moyen ne pourra apprécier cette œuvre si on la lui impose de force.

Le sénateur Inman: Croyez-vous que l'enseignant exerce une grande influence sur l'enfant dès l'âge le plus tendre? Je sais par expérience qu'un enseignant peut influencer la pensée et la culture d'un enfant.

M. Sperling: Oui, mais dans les écoles de ghettos l'enseignant est harrasé et trop pressé, parce qu'il a trop d'enfants dans sa classe. Les données statistiques du Canada indiquent que le rapport enseignant-élève est beaucoup moins élevé dans les écoles des districts habités par la

classe moyenne ou dans les écoles suburbaines que dans les écoles de ghetto.

Le président: Il y a une expression fréquemment employée ce matin qui ne laisse pas de m'intriguer. Vous ne cessez de répéter l'expression «école de ghetto». Ce n'est pas une expression familière au pays, et je m'empresse d'ajouter que mes collègues et moi connaissons très bien le Canada. Les gens de Montréal emploient cette expression comme si elle était courante. Nous n'avons pas vu de ghettos à Edmundston, à Campbellton ou à Saint-Jean. Nous avons vu des secteurs qui n'étaient pas très développés et celui que nous avons vu à Campbellton n'avait rien de brillant, mais on ne les appelle pas des «ghettos». A Ottawa même, on parle du haut de la ville et du bas de la ville, mais on ne parle jamais de ghettos; il en va de même à Toronto. On n'emploi tout simplement pas cette expression, si ce n'est à Montréal où on l'utilise constamment. Qu'est-ce qui peut bien vous porter à appeler «ghettos» des régions que nous appelons simplement des «régions désavantagées»?

M. Sperling: Nous avons une région comme le quartier Saint-Louis, qui est habitée par des immigrants récemment arrivés au Canada. On trouve là, dans les écoles élémentaires, des enfants d'origine ukrainienne, thcécoslovaque et hongroise dont la maîtrise de la langue anglaise est très limitée. Il y a aussi des enfants d'origine grecque et canadienne-française. Disons tout d'abord que les eiseignants se voient incapables de donner à ces enfants le genre de cours d'anglais auxquels ils devraient être soumis. Les enseignants du niveau élémentaire n'ont pas le genre de formation, le temps ou l'argent voulus pour remédier à cette situation. Il s'ensuit que ces enfants sont en retard. Ils ne peuvent assimiler l'enseignement qu'on leur donne à cause d'une connaissance insuffisante de l'anglais ou du français. J'estime que l'expression «école de ghetto» se justifie lorsque l'on considère des quartiers tels que Saint-Henri, Saint-Louis et Pointe-St-Charles . . .

Le président: Depuis la guerre, la ville de Toronto a accueilli trois fois plus d'immigrants d'origine italienne, grecque ou autre que vous n'en avez acceptés. Nous ne nous trouvons pas devant la même situation. Je le sais, car j'ai été président de l'Institut international pendant plusieurs années. Il y a bien la difficulté qu'ont les enfants d'apprendre la langue, et ce sont les mères de famille qui en souffrent le plus. Les pères de famille apprennent la langue et les enfants la parlent à la maison, mais ce problème disparaît complètement au bout de trois ou quatre ans.

Le sénateur Pearson: Pour les enfants d'immigrants?

Le président: Oui, c'est bien ce que j'ai dit. Pourquoi la même chose ne serait-elle pas vraie pour Montréal?

M. Sperling: Je pense qu'ils acquièrent cette facilité d'élocution tout comme la plupart des garçons de café l'acquièrent. En Europe, un bon garçon de café vous répondra en anglais, en français, en italien ou en allemand, le cas échéant, et vous croirez que cet homme parle toutes ces langues de façon courante, mais il ne s'agit en somme que d'une facilité d'élocution. Ces personnes ne peuvent écrire toutes les langues qu'elles parlent et leur facilité verbale n'est que superficielle. En fait, elles apprendront l'anglais. Elles apprendront l'anglais en écoutant les émissinons sportives qui leur sont familières, s'il s'agit de personnes d'origine européenne, mais leur grammaire est tout simplement impossible. Cela leur cause des ennuis plus tard. Un chef d'atelier ne donnera pas de promotion à un proposé aux machines-outils si ce dernier ne peut rédiger convenablement des notes de service. Il est donc limité et il demeurera à un poste inférieur. Il peut avoir le bagage intellectuel suffisant pour passer d'un service de surveillance à un service de vente, mais son aptitude à communiquer a été tellement limitée durant sa jeunesse qu'il n'aura jamais la chance d'écrire une note de service.

Le président: Je comprends fort bien ce que vous voulez expliquer, monsieur Sperling, mais ce n'est pas tout le monde qui peut écrire une note de service. Certaines personnes sont aptes à surveiller une machine, tandis que d'autres sont capables d'écrire une note de service. L'ennui n'est-il pas que nous nous sommes évertués à faire de tout le monde des «professeurs d'anglais» de différents niveaux?

M. Sperling: Non, je ne suis pas de cet avis.

Le président: C'est vous pourtant qui avez employé l'expression «éducation classique» pour nous dire qu'on mettait trop l'accent sur ce genre d'enseignement au détriment d'une éducation conforme au milieu des élèves.

M. Sperling: J'estime qu'il faut reviser le système d'enseignement actuel et les méthodes à employer pour atteindre les objectifs que nous poursuivons. Vous venez de dire qu'il ne faut pas faire de tout le monde des rédacteurs de notes de service. Il me semble pourtant que notre société s'oriente vers les services, qu'il y a de moins en moins de gens préposés aux machines et de plus en plus de gens qui exploitent des établissements de services: des nettoyeurs à sec, des vendeurs, des préposés à l'entretien et j'en passe. Il faut que toutes ces personnes rencontrent le public à un moment ou l'autre et, pour ce faire, un directeur d'établissement exigera que leur parler soit grammatical. Il y a actuellement assez de gens pour remplir ces emplois et ceux qui ne sont pas qualifiés se retrouveront sans emploi.

Le président: C'est sans doute un point de vue, mais donnez-vous la peine de vous arrêter dans un de ces établissements, dans une blanchisserie par exemple. Vous y trouverez la plupart du temps des immigrés de date récente, des jeunes filles d'origine italienne ou grecque qui n'ont qu'une connaissance superficielle de l'anglais. Elles sont cependant aimables et polies et se souviennent que vous vous appelez monsieur Sperling lorsque vous venez rechercher vos chemises ou vos cravates. C'est tout ce que vous vous attendez de ce genre de personne. On lui aura montré comment préparer une facture, mais elle sera perdue si vous vous engagez dans une conversation suivie. Elle aura obtenu um emploi, non parce qu'elle sait converser, mais parce qu'elle est aimable et fait bien son travail. Je ne crois pas qu'on exige, dans ce cas, qu'elle sache rédiger une note de service.

M. Sperling: Dites-moi, monsieur le sénateur, ne vaudrait-elle pas mieux, sur le plan social si elle possédait plus de talent dans ce domaine?

Le président: Naturellement, mais elle aurait de la difficulté à se trouver um emploi. Ce travail lui est offert et, avec ses capacités limitées, elle est prête à l'accepter. Elle aurait à subir la concurrence pour obtenir d'autres genres d'emplois. Il lui faudrait vous arracher cet autre emploi de haute lutte et vous n'êtes pas commode quand il s'agit d'emplois. Laissez-là donc à sa place, heureuse dans son emploi.

M. Sperling: Vous me faites marcher n'est-ce pas monsieur le sénateur?

Le président: On nous fait la vie dure, aussi, lorsqu'il nous arrive de rencontrer une personne comme vous, qui parlez la même langue, nous aimons le mettre sur la sellette et j'espère que personne ici ne s'en privera.

Le sénateur Fournier: C'est bien mon intention. Ma question peut paraître stupide, mais je la pose sérieusement. Vous avez déclaré que le but de l'éducation est de faciliter l'obtention d'un emploi et je suis tout à fait d'accord sur ce point, mais je ne suis pas d'accord en ce qui a trait à la demoiselle que vous avez mentionnée. Elle est en mesure de produire un travail satisfaisant, et c'est ce qui compte. La perfectionnement en fait de langue et d'étiquette viendra plus tard en vue de se faire une place dans la société. D'après l'expérience que j'ai acquise en parlant à la classe ouvrière désavantagée, l'important est de pouvoir accomplir quelque chose qui sera acceptable aux yeux du public; le reste viendra plus tard.

Tout le monde a traité de l'éducation dans les mémoires qui nous ont été présentés jusqu'ici; il semble que ce soit le sujet préféré de tous les témoins. Les pages 3 et 4 de votre mémoire y sont en grande partie consacrées. Nombreux sont ceux qui proposent une éducation universitaire pour tout le monde. Ils estiment que la majorité de la population aura un diplôme universitaire aux environs de 1990. Ma question est la suivante: Qui accomplira alors les tâches serviles? On ne peut demander à un diplômé d'université de . . .

M. Sperling:. . . conduire un autobus.

Le sénateur Fournier: Non, et il faut bien que quelqu'un fasse ce travail pour faciliter la vie aux autres. Il faut nécessairement que quelqu'un s'occupe du blanchissage, des conduites d'eau et autres services. Croyez-vous que vous pouvez demander à un diplômé d'université de faire ces divers travaux? Qui coupera donc le bois de pulpe? Qui s'occupera de la pêche? Qui donc travaillera la terre pour produire de quoi manger? Est-ce qu'on n'a pas tendance à oublier ces problèmes?

M. Sperling: C'est là une opinion utopique. Il est utopique de croire que tout le monde devrait posséder un diplôme universitaire. Cette suggestion n'est pas pratique. J'estime que les universités que nous avons à l'heure actuelle ou que nous créerons au cours des deux prochaines décennies ne peuvent songer à recevoir tous les élèves qui sortent de l'école secondaire.

J'estime, cependant, que les écoles secondaires, qui sont un peu en perte de vitesse avec les changements qui se sont produits dans le système d'éducation avec la création des collèges juniors et des CEGEP au Québec, pourront se substituer dans une grande mesure au système d'éducation universitaire. On pourra tenter, à ce niveau supérieur, de réparer une partie des dommages qui aurong été causés au niveau de l'école secondaire. C'est à cela qu'il faut tendre, à mon avis, si on nous en donne les moyens. Je désapprouve l'idée d'un diplôme universitaire pour tout le monde dans vingt ans d'ici. J'estime que c'est une chose impossible; cependant, l'idée d'une éducation au niveau du collège junior me semble plausible.

Le président: C'est un niveau plus élevé que l'école secondaire.

M. Sperling: C'est exact.

Le président: Il y a le collège Seneca en Ontario et d'autres institutions de ce genre.

M. Sperling: Oui, et le collège George Brown.

Le président: Quelle est la situation dans l'Ouest?

M. Sperling: Les provinces de l'Ouest ont commencé à créer ce genre de collèges. Le Manitoba a maintenant quatre collèges juniors, et la Colombie-Britannique en a cinq ou six.

Le président: Quelle est la situation dans les Maritimes?

M. Sperling: Il n'y en a pas encore dans les maritimes.

La sénatrice Inman: Vous avez traité dans votre mémoire de la télévision éducative.

M. Sperling: Oui.

La sénatrice Inman: Certains de mes petits-enfants sont des diplômés d'université. J'ai de la difficulté à lire leurs lettres, car leur orthographe laisse à désirer. Lorsque je leur demande de me lire un article, le résultat n'est pas brillant. Je me demande si la télévision éducative rendra les jeunes capables de bien lire, de bien écrire et de connaître l'orthographe.

Le président: Je pourrais dire la même chose de mes petits-enfants.

M. Sperling: Ce n'est que dans une salle de classe qu'on peut enseigner les éléments de base de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. La télévision ouvre, cependant, de larges horizons, car elle peut présenter de façon intéressante, voire fascinante l'héritage de nos connaissances, bien que ce soit peut-être d'une façon superficielle. Un enfant qui aura vu une pièce de Shakespeare jouée de façon admirable à la télévision sera porté à donner plus d'attention au pièces de Shakespeare lorsque le sujet reviendra à l'étude dans la salle de classe. J'estime que la télévision est un moyen de communication sans pareil lorsqu'il s'agit d'ouvrir des horizons ou de présenter notre héritage culturel et scientifique, mais elle ne peut enseigner les éléments de base comme la lecture ou l'écriture.

Le sénateur Carter: Vous avez traité longuement des programmes d'enseignement dans nos écoles et des objectifs qu'ils poursuivent. Vous n'en dites pas grand bien et je suis de votre avis. Pour qu'une personne puisse être arrachée à la pauvreté, il me semble qu'il faut un certain revenu, provenant de préférence d'un emploi, et il deviendra de plus en plus difficile de créer des emplois pour les gens en quête de travail. Je ne vois pas comment on pourra créer assez d'emplois pour tout le monde. Il y aura donc beaucoup de temps consacré aux loisirs et il faudra enseigner aux gens à en tirer le meilleur profit possible.

Vous nous avez aussi parlé de la recherche. Nous avons vu cet été un intéressant travail de recherche à Prince-Albert, ce qui ne fait que confirmer ce que vous avez dit au sujet des programmes d'enseignement. Il me semble pourtant que vous n'allez pas assez loin. Il est bon d'avoir le talent de communiquer avec autrui, mais ce n'est là qu'un talent, si important soit-il. Nous savons tous les difficultés que nous avons eues ce matin. Le mémoire qui nous était présenté avait été traduit en anglais et j'ai eu de la difficulté à poser mes question au témoin. On se rend compte

partout du manque de communications. C'est un des grands problèmes dans le monde d'aujourd'hui et nous devons en tenir compte.

M. Sperling: C'est exact.

Le sénateur Carter: Si nous pouvions communiquer avec les Russes et les Chinois plusieurs de nos problèmes disparaîtraient. J'aimerais mentionner cette recherche entreprise en Alberta qui, à mon avis, est fondamentale. Vous n'êtes peut-être pas au courant. Ils ne font que commencer et ont à peine abordé le problème, mais ce qu'ils ont appris est déjà intéressant. Ils ont appris que pour réussir dans la vie, pour obtenir une situation et la conserver exige une double compétence. La première consiste à posséder les aptitudes nécessaires pour obtenir un emploi; c'est-à-dire un métier, une certaine compétence professionnelle. L'autre compétence, c'est celle qui permet de résoudre les difficultés, celle qu'on est censé avoir acquise en suivant leur programme d'études. Ils se sont rendus compte que pour réussir une personne doit posséder cette double compétence.

Celui qui aurait la formation requise pour résoudre les problèmes, mais non de formation technique, ne réussirait pas. S'il possède celle-ci, mais non celle-là, il ne peut alors s'entendre avec son compagnon de travail, son contremaître et ne peut pas être à la hauteur de la situation chez lui.

Vous avez insisté sur l'habileté dans les communications, et je conviens avec vous que c'est important, mais sans ces autres compétences n'y aura-t-il pas un choc?

M. Sperling: Oui certainement, il n'y a pas de doute là-dessus. Ce que vous appelez l'aptitude à se vendre soi-même est souvent considéré comme une habileté manuelle, et souvent très technique. Une telle compétence pourrait consister à placer des pots sur une machine, à dactylographier ou que jeïsais-je-je. Je crois qu'il y a une troisième dimension, c'est-à-dire la faculté de communiquer.

Permettez-moi de prendre comme exemple le cas d'un jeune homme qui sort d'une de nos maisons d'enseignement diplômé en dessin industriel. Il peut être un premier de classe. Il a l'aptitude à se vendre lui-même. C'est un chic type. Il n'est pas désagréable et n'a pas les cheveux longs. C'est un type à qui l'on peut faire confiance. Il doit d'abord obtenir une entrevue pour obtenir un emploi, ce qui le place dans l'obligation de communiquer. Il doit se vendre lui-même alors qu'il est en concurrence avec quatre ou cinq autres types qui possèdent la même compétence, la même apparence et les mêmes relations au bureau de placement. Il n'a pas de table de dessin lui permettant d'étaler sa compétence. Assis face à un interviewer expérimenté, il doit se vendre lui-même. Il doit communiquer et à moins qu'il ne communique dans la langue du milieu où il veut pénétrer, ou qu'il veut faire sien, il se heurtera à de grandes difficultés pour obtenir le poste. Il pourrait être le meilleur dessinateur au monde, mais s'il ne s'exprime pas correctement, il ne peut être embauché.

Le sénateur Carter: Mais c'est sûrement ce que devrait procurer le système scolaire lequel, dites-vous ne l'assure pas.

M. Sperling: En effet, il ne l'assure pas.

Le sénateur Carter: Pourquoi enseigne-t-on les langues de telle façon que les enfants poursuivent leurs études sans réussir à communiquer des idées ordinaires?

M. Sperling: Je ne puis juger que par les résultats que j'obtiens dans ma classe, parce qu'on n'attache pas à cette formation l'importance qu'on devrait. Le vocabulaire de ces enfants est horrible et restreint.

Le sénateur Carter: La faute est-elle imputable au programme d'études ou à l'enseignement?

M. Sperling: La faute est attribuable en grande partie au programme d'études. A mon avis, on ne met pas assez l'accent sur l'aptitude à s'exprimer verbalement, à écrire avec logique et, partant, à saisir un argument dans une discussion ou une lecture.

Le sénateur Carter: J'accepte votre point de vue. Nous avons tous des petits-enfants comme ceux de la sénatrice Inman, qui sont parfois rendus en 10e ou 11e année et dont l'ortographe et la syntaxe font pitié. L'enseignement doit tendre à corriger ces lacunes. Ceux de ma génération, âgés de 50 ans, ont appris à écrire à l'école. C'était important et nous avions des cahiers de devoirs. Je me demande ce qui a amené cette déchéance. La machine à écrire en est une cause. On prétend aujourd'hui que la calligraphie n'est plus importante et l'on utilise la machine à écrire.

Nous avions l'habitude de rédiger une rédaction de temps à autre pour exprimer nos diées. La direction des études a écarté ce vieux concept de la composition littéraire.

M. Sperling: C'est exact.

Le sénateur Carter: Je ne sais pas pourquoi la direction des études en est venue à cette décision; il semble que l'on n'ait rien trouvé de mieux pour le remplacer.

M. Sperling: Certains de mes élèves me suggèrent d'accepter qu'ils utilisent le ruban. C'est leur dernière trouvaille. Ils ne tiennent pas à écrire, mais insistent pour que j'écoute «leurs écrits». L'éventail de propositions qu'ils avancent à l'égard de ce qu'ils considèrent dans l'intérêt de leur classe est nombreux et varié. Il n'y a à peu près rien qu'ils ne feront pas s'ils pensent pouvoir s'en tirer pour ne pas avoir à rédiger une narration qui demande d'être solidement étayée et dénoter un esprit créateur parce qu'ils savent qu'ils sont incapables d'un tel travail. Ce n'est pas tant qu'ils ne désirent pas le faire, mais parce qu'ils ne le peuvent pas.

Le sénateur Carter: J'ai déjà consacré quelque temps à la surveillance et à l'inspection des écoles à Terre-Neuve. Je m'intéressais beaucoup aux moyens de communication. J'avais l'habitude de réunir les élèves des classes supérieures, de 10e ou de 11e. Je traçais une ligne au tableau noir, puis un ovale sur la ligne et j'y ajoutais une queue qui descendait sous la ligne, deux oreilles, quelques poils de barbe et je complétais le tout avec un chat assis sur une clôture. J'effaçais le dessin et demandais aux élèves dans quel ordre exactement je l'avais fait.

On me disait que j'avais tracé une ligne. J'en traçais une, mais verticale au lieu d'horizontale. On me corrigeait en disant que ce n'était pas ainsi. Je leur faisais observer que

j'avais fait ce qu'ils m'avaient demandé: tracer une ligne. J'ai trouvé ce moyen très efficace. Après quelque temps, ils ont saisi le manège et précisaient ce qu'ils me demandaient de faire. La séance se terminait parfois avec des dessins très amusants au tableau noir. Quoi qu'il en soit, même s'il s'agit d'un exercice bien élémentaire, j'ai trouvé la méthode efficace et utile.

Le président: Maintenant que vous, enseignants, avez discuté de vos problèmes et vous êtes en somme confessés les uns les autres, je vais vous déclarer qu'il a obtenu son diplôme et qu'il est devenu sénateur. Comme il a démissionné, vous avez quelque chose à envisager.

Au chapitre de la discussion quant aux moyens de communication, il y a un homme qui vient tout juste d'arriver, un ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, un Irlandais qui a l'habitude de s'exprimer, le sénateur Connolly (*Halifax-Nord*).

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Je ne suis pas en faveur des collèges du secondaire et je ne tiens pas à leur reconnaître une réputation qu'ils n'ont pas méritée. Nous venons de fermer les portes d'une de ces maisons d'enseignement à Halifax et le plus tôt nous fermerons toutes ces institutions le mieux ce sera. Excusez ma franchise brutale sur ce sujet.

De toute façon je ne vois pas ce que cela vient faire avec la pauvreté proprement dite, qui fait l'objet de la présente réunion et de la tournée à travers le pays. Nous cherchons à faire quelque chose pour la pauvreté. Maintenant, et parce que je suis d'humeur belliqueuse ce matin, je comprends que l'éducation peut jouer un petit rôle dans l'élimination de la pauvreté.

Le sénateur Fergusson: Pas seulement petit.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Mais il y a des milliers de personnes sans érudition à travers le pays, et elles ne souffrent pas de pauvreté. Leurs ancêtres n'en souffraient pas non plus parce qu'ils ne voulaient pas en souffrir. Nous passons des heures à déterminer ce que nous devons faire pour des gens plutôt que de déterminer ce que ces personnes devraient faire pour elles-mêmes. Je ne suis pas en forme ce matin, comme vous pouvez le constater.

Le président: Vous êtes en forme.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Pour ma part, cela commence à m'ennuyer un peu. Je me rends compte que tous ceux qui nous font des instances sont bien intentionnés; je l'admets. J'admets encore qu'il y a au pays plus de personnes bien intentionnées qu'il y en a de mal intentionnées. J'ai, toutefois, entendu pendant la première partie de cette réunion de braves gens, altruistes quant à l'idéal qu'elles poursuivent et désespérément dépourvues de sens pratique dans leur façon de penser. Je me demande si nous ne nous engageons pas maintenant dans la même galère.

Je viens de jeter un coup d'œil sur le mémoire que M. Sperling a présenté et me propose de le lire attentivement. J'ai un fils qui est bachelier en sciences, bachelier en éducation et qui détient une licence. Il ne sait pas épeler. Sur ce point je suis d'accord avec M. Sperling et le sénateur Carter. Avec une kyrielle de titres après son nom il ne sait pas épeler. Ce n'est pas entièrement la faute du programme d'études ou du système scolaire. Je diffère d'opinion avec vous sur ce point.

Nos journaux ont déraillé; nos autres moyens d'information, comme la radio et la télévision, ont à leur service des personnes qui ne cessent d'écorcher la langue de Shakespeare, et sans s'excuser. Depuis trente ans je ne les ai pas entendu utiliser le terme agent de police; ils disent la police. Quel terme vulgaire.

Ce n'est pas tant la faute des autorités enseignantes; elles combattent des influences contre lesquelles elles ne peuvent s'élever. Je n'aime pas les voir attaquées, même si M. Sperling en fait lui-même partie.

Je partage l'avis du sénateur Carter, à savoir, que l'abandon des anciennes méthodes d'enseignement est une erreur sérieuse. Il en est ainsi pour bien des choses que l'on fait au nom du progrès.

Nous allons passer à travers de ceci. Mais jamais, monsieur le président, nonobstant ce que vous, moi et les autres pensons, nous n'éliminerons la pauvreté, jamais dans ce monde que Dieu a créé. Aussi longtemps que les hommes seront des hommes, aussi longtemps que l'être humain restera marqué de la faillibilité dont Dieu Tout-Puissant l'a marqué, cela ne se produira pas. Si nous partagions également entre tous les Canadiens les richesses de ce pays, en peu de temps ceux qui sont destinés à vivre dans la pauvreté et s'y complaisent y retourneraient, tandis qu'un faible pourcentage reprendrait toutes les richesses en les récupérant. Excusez-moi d'aborder le sujet sans ménagement, mais vous m'avez invité.

Le président: Oui, je vous ai invité. Vous savez le profond respect que j'ai pour vous. Nous ne tentons pas de diviser les richesses, mais espérons fournir l'occasion d'un meilleur partage, et cela est plus important que les richesses.

Le sénateur Connolly (Halifax-Nord): Ahem Il y a une immense différence entre la société qui fait vivre un homme et celle qui lui fournit les moyens de gagner sa vie. Il y a un abîme entre les deux.

Le président: Ce matin, quand nous avons commencé, j'ai glissé à l'oreille de M. Sperling que nous n'étions pas tout à fait dans nos oignons, et il l'a noté. J'ai changé d'idée depuis qu'il est assis, et je vais vous dire pourquoi. Nous éprouvons de la difficulté à communiquer avec ceux que nous rencontrons. Vous ne savez pas combien il est difficile de tenter de nous faire comprendre, et c'est la même chose pour eux. Chacun fait son possible. Toutefois, j'ai eu sincèrement l'impression que nous en venions à bout; nous utilisions un langage qu'ils comprennent et nous commencions à un peu mieux comprendre le leur. Les communications se sont améliorées. Sur ce point je crois que M. Sperling a rendu service.

S'il n'y a plus de questions, je dirai ceci à M. Sperling. Vous avez transmis un message ce matin. Il était à la fois intéressant et provoquant et nous vous remercions d'être venu. C'est ce que le sage vous a dit, et il exprime assez bien nos sentiments. Je vous remercie beaucoup.

M. Sperling: Merci, sénateur.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Les Pauvres de 1980 ou Nos Futurs Assistés sociaux

«La pauvreté nous apparaît comme la situation où se trouvent des personnes qui, à cause de ressources insuffisantes, ne peuvent raisonnablement satisfaire leurs besoins jugés nécessaires d'après les normes et les valeurs définies par le milieu où elles vivent.»

«3° Solitude»

Conseil du Travail de Montréal, p. 13.

«Il faut aussi faire mention des préjugés qui existent à l'encontre des assistés sociaux. Ces préjugés existent chez la plupart des gens qui voient dans ces déshérités des parasites sociaux, des paresseux et des irresponsables.»

Mémoire publié par

«Les Services de retour à la vie normale»

Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Québec, été 1970.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire, qui constitue surtout une synthèse d'éléments recueillis dans divers travaux scientifiques, repose sur trois parti-pris essentiels:

1.—*Tout a été dit sur la pauvreté* comme phénomène global inhérent à nos sociétés de consommation. Nous en connaissons l'ampleur et les effets débilitants. Nous nous sommes habitués à cotoyer des pauvres, à ignorer la laideur des zones de taudis qui peuplent nos villes, à «théoriser» sur la misère humaine. La pauvreté est rapidement devenue un sujet de dissertation et de verbiage académique. A travers cela nous avons perdu de vue le pauvre lui-même, celui dont les horizons sociaux sont bouchés irrémédiablement, *celui qui attend pendant que nous étudions et que nous dissertons.*

Dans cet esprit nous avisons donc les membres de cette Commission, que les études sur la pauvreté sont suffisamment nombreuses et extensives quant à leur portée scientifique et que regroupées elles offrent une vue quasi exhaustive des problèmes inhérents à la pauvreté.

Elles peuvent donc révéler aux gens de bonne volonté, toute la gravité du phénomène de la pauvreté chez-nous. Inutile d'en répéter ici l'essence et le contenu.

Celles, parmi ces études, qui concernent plus particulièrement le Québec, sont regroupées en appendice dans la bibliographie du présent travail et sont accessibles pour consultation immédiate, au siège social de notre organisme.

2.—Si tout a été dit sur le phénomène global de la pauvreté nous pouvons cependant remarquer des zones, qui ont moins attiré l'attention des enquêteurs. Parmi ces zones, il y a celle de l'enfance. *L'enfance défavorisée n'existe pas en dehors de la famille défavorisée.* Mais l'enfance prend pour nous, qui avons honte de l'état de pauvreté dans lequel vit un tiers de la population du Québec, l'aspect d'une seconde chance. *Une seconde chance de tenter d'enrayer la pauvreté à la base par des politiques sociales de prévention.* C'est chez l'enfant que l'on commence à créer la société future. C'est lui que l'on choisit pour en faire un citoyen à part entière, ou pour le maintenir hors du circuit, triste héritier d'un état de pauvreté congénital.

Notre société et notre culture sont axées sur la valeur de l'enfant: nous sommes une société dite "familialiste". Cependant malgré des mesures de protection de la famille qui ont leur valeur, mais qui ne sont pas suffisamment globales, il y a peu de politiques à long terme axées spécifiquement sur l'enfance.

Les mesures de protection contenues dans la législation de l'enfance sont restreintes, peu coordonnées les unes avec les autres et elles présentent souvent un caractère punitif. Les services à l'enfance sont démodés, manquent de planification relevant de divers gouvernements, et comportent généralement un aspect de prise en charge de l'enfant plutôt qu'une philosophie d'amélioration de son milieu ambiant (milieu familial et socio-culturel). L'aspect prévention y est trop souvent ignoré.

3. Les statistiques et remarques-chocs contenues dans ce mémoire-synthèse portent sur la ville de Montréal, et parfois sur deux zones spécifiques de Montréal: l'une de petite bourgeoisie, l'autre étant une zone grise. Montréal est, en effet, une grande métropole où l'on considère communément que les services de toute sorte fourmillent et qu'ils couvrent l'éventail des besoins de la population. Si des zones entières n'y sont pas desservies, ou le sont mal, il est facile par projection d'estimer la situation du reste du Québec.

La pauvreté à Montréal est peut-être plus sentie qu'ailleurs, à cause même de la promiscuité qui y règne entre misère extrême et richesse quasi illimitée. *Ceci explique que la pauvreté y soit moins silencieuse qu'ailleurs.*

1. On dénombre dans la province de Québec 572,790[1] bénéficiaires et dépendants de l'assistance sociale. A ceci ajoutons environ 20 p. 100 de la population des travailleurs, dont le chef de famille est salarié, qui se situe à la ligne de pauvreté, ou immédiatement au-dessus.

"Près du quart de la population canadienne et, un pourcentage encore plus considérable au Québec ont peu ou pas participé à la hausse du bien-être. Cette partie de la population vit dans la pauvreté ou dans des conditions qui s'en rapprochent."

"... plus du tiers de la population souffre de privation ou vit dans la pauvreté et près de la moitié de la population peut être classée comme étant économiquement faible (48.6 p. 100) dans la zone métropolitaine."[2]

2. Parmi les provinces canadiennes, le Québec occupe la troisième place quant au nombre de ses bénéficiaires d'assistance sociale. Il n'est dépassé dans ce triste record, que par Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Il est intéressant de comparer la statistique du Québec, avec celles de l'Ontario, dans ce domaine:[3]

---

1) 572,790 soit 178,614 bénéficiaires et 394,176 dépendants – Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Québec, août 1970.

2) Voir à ce sujet «3° Solitude», Conseil du Travail de Montréal, Montréal 1965, pp. 1-27.

Chez les assistés sociaux mentionnons en outre que: « ... les allocations d'assistance sont à la fois *insuffisantes* pour permettre à l'assisté de consommer selon ses habitudes de travailleur et *sécurisantes* dans la mesure où elles garantissent certains avantages très appréciables pour les familles, tels la gratuité des soins médicaux» – Mémoire des Services de Retour à la vie normale, Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Québec, été 1970.

3) Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa 1968-69.

BÉNÉFICIAIRES D'ASSISTANCE

(en dehors de certains programmes spécifiques)

Chefs de famille et personnes seules, excluant les enfants et les dépendants

Au Québec	228,904 personnes
En Ontario	122,842 personnes

3. Le Québec se tient aussi aux premiers rangs, quant au taux de chômage. Les défavorisés le sont donc sous deux aspects:

1) Le premier est constitué par la rareté des emplois qui leur sont offerts et qui sont conformes à leur compétence ou à leurs capacités physiques et psychiques; il est inutile d'élaborer longuement ici.

2) Le second, quoique indirect, leur cause un profond préjudice: il s'agit de la montée du coût de la vie dont ils reçoivent les premiers le contrecoup, sans pouvoir jouir d'un réajustement immédiat de leurs revenus. Cet état de chose s'explique par le fait que les pauvres sont souvent de petits salariés qui ne sont pas protégés par des mesures syndicales, n'ayant pas encore été groupés en associations,[4] ou des assistés sociaux dont les prestations ne sont pas indexées pour répondre à brève échéance, à la hausse du coût de la vie. En ce sens des chiffres intéressants sont portés en annexe au présent mémoire. (Voir annexe I). Les pauvres sont en général peu organisés, ils sont en dehors des mouvements syndicaux, *ils sont isolés et silencieux* et ils n'ont ni l'instruction[5] ni les moyens nécessaires pour se faire entendre.

4. Il semble évident que n'importe quelle mesure visant à relever le niveau de vie des pauvres ne peut que les aider, tant leur condition s'approche d'une ligne minimale de survie. Ainsi le Dr. Alen D. Wade affirme avec justesse que nous ne pouvons pas savoir si une infusion massive d'argent chez les défavorisés ne pourrait effectivement mettre un terme à la pauvreté.[6] *Nous n'avons jamais tenté honnêtement cette expérience et nos pauvres sont toujours demeurés près de la ligne minimale de subsistance.* Comme le suggère Wade, l'essai en vaudrait la peine et après quelques années de recul nous pourrions en évaluer scientifiquement les résultats.

«La pauvreté est coûteuse pour les pauvres eux-mêmes mais aussi pour le reste de la société. Les coûts les plus évidents sont le crime, la maladie, le manque d'instruction, mais il en est d'autres: l'insuffisance de productivité et des pertes de production, les frais de la lutte contre les tensions sociales provoquées par des inégalités trop manifestes ainsi que les frais de *cette partie de la sécurité sociale qui n'est en somme qu'un palliatif rendu nécessaire par l'absence de solutions plus profondes.* Aux États-Unis on a estimé que, entre 17 et 57 ans, un seul pauvre peut coûter à l'État jusqu'à $140,000.»[7]

Mais peut-être préférons-nous continuer de nous *dire en toute bonne conscience, qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous.*

5. Cependant comme nous croyons que de nombreux mémoires ont montré hors de tout doute, que la pauvreté continue d'exister chez nous (voir bibliographie ci-annexée) et ce malgré que nous nous classions parmi les peuples ayant le meilleur niveau de vie au monde, nous désirons nous préoccuper ici d'un des aspects les moins touchés de ce problème: celui de l'*ENFANCE.* C'est ce qui justifie le titre «futuriste» de ce mémoire.

6. *Toutes les mesures prises en regard de l'enfance sont du domaine de la prévention primaire.* Ainsi les lois qui favorisent la santé, l'hygiène, la scolarité nous aident à faire de nos jeunes, des adultes plus sains, plus aptes à affronter la compétition de nos sociétés modernes.

7. Cependant, *toute mesure de protection de l'enfance ne peut fournir d'effets à court terme.* Au mieux, devons-nous attendre une vingtaine d'années pour voir les résultats de nos efforts. Ceci ne favorise donc pas les gouvernements qui doivent «construire» à grand frais, tout en sachant que d'autres élus en retireront les bénéfices. La société préfère le court terme qui frappe davantage la conscience populaire.

8. Toute politique à l'enfance, et bien plus *celle qui concerne l'enfance défavorisée,*[8] doit donc procéder d'une bonne dose de sens humanitaire et de désintéressement.

LES CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

9. La pauvreté au plan matériel et pécuniaire engendre à brève échéance les problèmes suivants:

1) *des logements insalubres,* exigus, dépourvus des facilités essentielles,[9] situés habituellement dans des quartiers surpeuplés, démunis de verdure et d'équipement collectif valable;

---

4) Soulignons ici que les syndicats au Canada ne regroupent que 25% environ des travailleurs (2,000,000 sur une possibilité de 8,000,000). La même situation existe au Québec. On remarque que les syndicats s'adressent à la classe "bourgeoise" des travailleurs, mais se préoccupent fort peu des métiers non spécialisés (on pourrait donner en exemple ici les plongeurs, journaliers, etc.). Quant aux assistés sociaux, il semble difficilement réalisable à court terme de les regrouper dans une forme de syndicat. Ce serait semble-t-il pourtant une tentative de solution de leurs problèmes.

5) Ainsi, à Montréal, on retrouve 240,551 analphabètes adultes. Ajoutons à cela une statistique extraite de «3° Solitude», op. cit., p. 46, qui indique que 75.43% des chefs de familles pauvres, ont un degré d'instruction inférieur au niveau secondaire. De même on pourrait citer le Mémoire publié par «Les Services de Retour à la vie normale», Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, été 1970 «De façon générale, il a été constaté que les couches de la population les plus durement touchées par le chômage sont celles qui sont les moins scolarisées. La masse de nos assistés sociaux est d'ailleurs recrutée parmi cette catégorie des sous-scolarisés (75% ont moins d'une 5ème année).» pp. 122 et als.

6) Revue Service Social, février 1967.

7) «Défi posé par la croissance et le changement», Conseil Économique du Canada, V^{o} exposé annuel, septembre 1968.

8) Mentionnons pour mémoire que la majorité des délinquants juvéniles se recrutent non pas dans les milieux à revenus très bas, mais dans les milieux forcés de faire appel à l'aide de l'assistance publique. La délinquance différée est l'apanage de l'enfance mal éduquée, mal soignée et mal surveillée. Voir Alice Parizeau, Rapport à la Commission Prévost, sur la délinquance juvénile, juillet 1970.

9) 30% des habitations des zones grises n'ont ni bain, ni douche.

2) *une baisse notable de la santé*[10] physique et psychique à cause de:

a) une alimentation insuffisante *en qualité et en quantité*;

b) un *chauffage inadéquat* du logement;

c) des tensions de toutes sortes liées à l'insécurité (sommeil agité et insuffisant dans les logements surpeuplés);

d) l'accès limité aux *soins médicaux et psychiatriques* et aux médicaments;

3) *l'absence de loisirs* provenant à la fois de la *pauvreté de l'environnement* et de la *pauvreté du revenu familial.* Pour se créer ses propres loisirs ou participer à des loisirs organisés, il faut à un individu un minimum d'argent permettant l'équipement nécessaire, si simple soit-il!

4) *un bas niveau d'éducation:* le taux *d'absence et l'abandon prématuré de l'école est effarant en milieu défavorisé.* Comment aller à l'école «le ventre vide», sans habillement suffisamment chaud, sans avoir dormi convenablement, sans comprendre le langage du professeur . . . ?

10. Le Comité d'Étude nommé par la commission sur les troubles de l'affectivité et de l'apprentissage de l'enfant soulignait dans la présentation du rapport intitulé «UN MILLION D'ENFANTS»:

«Ce serait naïf et fort peu scientifique, que d'omettre de ce Rapport l'étude des relations qui existent entre *la pauvreté matérielle, les logements insalubres, la malnutrition, etc. et l'apparition de troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez les enfants.*

. . . les facteurs qui constituent actuellement une menace grave, mais évitable, à la santé des enfants sont les privations et le manque d'occasions favorables que connaissent tant de familles des milieux déshérités qui essayent d'élever leurs enfants en dépit de revenus très insuffisants.» . . .[11]

11. Un spécialiste américain, le Docteur Samuel-A Kirk affirme que «*Le même enfant*, s'il est élevé en milieu défavorisé, pourra avoir un quotient intellectuel de 80, et dans un milieu plus favorable à son développement, son quotient intellectuel pourra atteindre 120.»

12. L'enfant élevé dans un milieu de pauvreté voit son évolution compromise dès son plus jeune âge et il y a risque que les nombreuses difficultés rencontrées sur la route amènent des échecs cumulatifs, le dirigeant inévitablement vers une situation sans issue.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT DÉFAVORISÉ[12]

13. A cause des déficiences de son milieu, l'enfant défavorisé est donc privé d'une variété de stimuli, souvent sur plusieurs plans à la fois, privations qui handicapent son développement général. Selon une classification proposée par Chazan (1967), ces privations se regroupent en cinq catégories:

a) *Privations physiques*

Insatisfaction des besoins du corps comme la nourriture, la chaleur, les médicaments, etc.; conditions de vie insalubres qui rendent l'enfant sujet aux maladies, aux infections mineures.

b) *Privations sensorielles*

Manque de stimulation adéquate nécessaire au développement des sens, manque de variété quant à la forme et à la couleur, manque de jouets et d'organisation temporelle et spatiale.

c) *Privations linguistiques*

De toutes les déficiences observées chez les enfants de milieu défavorisé, les plus marquées se situent au plan du langage: pauvreté générale du vocabulaire, simplification de la syntaxe, retard de parole, défaut d'articulation, ce qui est dû à des contacts sociaux insatisfaisants et au manque d'échanges verbaux entre les parents.

d) *Privations émotionnelles*

Manque d'attention des parents, familles incomplètes (taux élevé de séparation, désertion de l'un des deux conjoints), pauvres relations entre parents, insécurité émotive due aux déménagements fréquents, etc.

e) *Privations sociales et culturelles*

Un ensemble d'idées, d'attitudes et de conduites résultant d'une «culture de la pauvreté», ne développent pas chez l'enfant la motivation, l'ambition et les aspirations nécessaires au succès.

Il est donc facile de supposer que les stimulations dans de tels milieux sont plus pauvres et moins ordonnées que dans les classes moyennes, et leur effet sur la croissance du potentiel cognitif est amoindri. *L'enfant défavorisé n'est plus celui qui a moins de capacité, mais celui qui est sous-stimulé à cause des caractéristiques physiques, psychologiques et socio-culturelles de son milieu.*

DES FAITS ET DES CHIFFRES

14. Les faits et les chiffres qui suivent ne sont pas exhaustifs mais dénotent une situation scandaleuse. Ces chiffres proviennent tous des zones grises de Montréal où se trouvaient concentrés en 1965 la majorité de ceux qui vivent dans un état de misère totale, de pauvreté ou de privation, *soit 38 p. 100 de la population totale de la ville de Montréal* (selon l'étude du sociologue Emile Gosselin).

15. Dans un travail préparé par une équipe de médecins de St-Jacques, sur 311 enfants de première année, examinés dans sept (7) écoles d'une zone grise de Montréal de septembre à décembre 1969, nous pouvons relever les chiffres suivants:

«RAPPORT MÉDICAL DE 311 ENFANTS»[13]

105 enfants	Alimentation insuffisante
97 enfants	Retard staturo pondéral (poids et stature)
84 enfants	Retard psycho-moteur
153 enfants	Problèmes affectifs
48 enfants	Vision inadéquate
18 enfants	Strabisme

10) Ainsi, dans une étude récente effectuée à Montréal, on a démontré que sur 28,000 bénéficiaires d'assistance sociale adultes, on ne dénombrait que 3,800 aptes au travail. Les causes d'inaptitude au travail sont généralement: la mauvaise santé physique ou psychique, les handicaps divers et la basse scolarité.

11) «Un Million d'Enfants», p. 33.

12) «L'Heure des Petits», Service Social du Bon Conseil, Montréal, Septembre 1969, p. 14-15.

13) Dr. Thérèse Handfield, District Sanitaire St-Jacques, Montréal, janvier 1970.

16. Comme le suggèrent certains: peut-être voudrait-il mieux ne pas naîtreem *«16 des 21 quartiers dont le taux de mortalité est le plus élevé sont dans les zones prioritaires (zones grises).* Si le phénomène de la mortalité infantile n'était pas lié au statut socio-économique de la population, le taux de mortalité infantile ne serait pas plus élevé dans les zones défavorisées qu'ailleurs.»[14]

TAUX DE MORTALITÉ PAR 1,000 NAISSANCES VIVANTES

(de moins de 1 an)

ZONE GRISE	QUARTIER DE CLASSE MOYENNE	DANS ZONE GRISE
35.1/1,000	14.8/1,000	2 fois plus

17. Il y a *dans Montréal 240,551*[15] *analphabètes adultes* qui se retrouvent surtout dans les zones grises. Ceci, ajouté au bas niveau de scolarité des autres parents, permet d'expliquer *le retard des enfants de zones défavorisées au plan du langage.* Dans une évaluation en orthophonie, faite dans le cadre de programme en *milieu défavorisé* pour tes enfants de 4 ans, Mme Louise Coderre conclut *qu'un retard linguistique global d'au moins un an (1 an) fut constaté chez les enfants participants à ce programme* de l'Heure des Petits.[16]

«L'échec scolaire, c'est ce fait que l'enfant provenant d'un milieu défavorisé ne parvient pas au développement et à l'utilisation optimale de ses ressources, qu'il ne parvient pas à s'intégrer harmonieusement dans son milieu scolaire et qu'il ne parvient, ni à l'école, ni dans la société adulte, à occuper sa place, à assumer les responsabilités qui lui reviennent et à apporter la contribution que la société attend de lui».[17]

* * *[18]

ZONE GRISE	QUARTIER DE CLASSE MOYENNE	DANS ZONE GRISE
1) Doubleurs (en général)		
40%	20%	2 fois plus
2) Doubleurs en 1ère année seulement		
15%	5%	3 fois plus
3) Retard en 1ère année déjà (enfants de 7 à 10 ans)		
9%	3.1%	3 fois plus
4) Quotient intellectuel de moins 80 Q.I.		
19.6%	6.0%	3 fois plus
5) Absentéisme – plus de 21 jours		
15 à 20%	4 à 6%	3 fois plus
6) Test de «Scolaptitude» (développé par la CECM) (On a déterminé 9 catégories d'enfants, allant du plus faible au plus fort)		
Groupes les plus faibles (1-2-3-4)	Groupes les plus faibles (1-2-3-4)	
61.%	23.2%	3 fois plus
7) Promotions en 1ère année (CECM, 1969)		
% global des promotions en 1ère année (CECM, 1969): 90.47%		
80.41%	96.11%	*
8) Nombre de doubleurs en 1ère année/sur % des inscriptions totales à la CECM en 1ère année		
16.22% doubleurs sur/ 7.90% inscriptions	3.91% doubleurs sur/ 9.59% inscriptions	

9) Capacité verbale (4 classes allant du plus fort au plus faible)

±			–	±			–	
A	B	C	D	A	B	C	D	
0%	30%	36%	31%	73%	15%	3%	7%	*

18. *Des loisirs: un grand luxe*

Les zones grises sont généralement des milieux sans espace vert et sans aucune couleur et il faut des manifestations répétées pour obtenir des *mini-parcs où l'on retrouvera non pas de la verdure, mais quelques balançoires, soigneusement fixées sur l'asphalte brûlant.*[19]

19) BUDGET-TYPE D'UNE FAMILLE À FAIBLE REVENU ($2915)

POSTES	Répartition en $ des dépenses des 233 familles	Répartition en % des dépenses des 233 familles	
Nourriture	$148.31	44%	70%
Logement(2)	85.86	26%	
Vêtement	17.15	5%	8%
Transport	8.64	3%	
Ass. vie et épargne	6.65	2%	
Remboursement de dettes	25.45	8%	* *
Soins médicaux	5.89	2%	7%
Pharmacie	17.24	5%	
Tabac	10.31	3%	
Loisirs	4.33	1%	
Autres (mobilier, éducation)	2.43	1%	
DÉPENSES TOTALES	$331.12	00%	
REVENUS	$242.94		
DÉFICIT	$88.18		

C'est d'après une enquête menée auprès de 233 familles défavorisées de la région de Saint-Jérôme qu'un groupe d'animateurs a fait ce portrait-type des revenus et dépenses de la famille «moyenne»: avec un revenu moyen et trois enfants, la famille s'endette de près de $90 par mois.

14) «Opération: Rénovation Sociale», Conseil des Oeuvres de Montréal, décembre 1966.

15) Étude réalisée à la C.E.C.M., Montréal 1969.

16) «L'Heure des Petits», op. cit., p. 54.

17) Charles Caouette, «La prévention des échecs scolaires dans les milieux défavorisés». *L'Enfant Exceptionnel,* vol. II, pp. 9-16, Montréal 1968.

18) «Opération: rénovation Sociale», op. cit. et statistiques de la CECM (année scolaire 1969-70) – *Voir aussi*: Document de travail, «L'École en Milieu Défavorisé», Service des Études, Division des Services Spéciaux, CECM, Montréal septembre 1969. Document préparé par M. Claude Hébert.

Les écoles y sont plus vieilles que les autres de sorte qu'il n'y a généralement pas de gymnase, et souvent pas de cour extérieure. Pour se développer «normalement», il reste à l'enfant le logement exigu, sans air et sans lumière, ou à défaut, le trottoir où règnent le bruit et la pollution.

19. *Délinquance juvénile*

Parmi les 10 districts[20] pour lesquels le taux de délinquance est le plus élevé, huit sont des zones grises. Parmi les délinquants, 50 p. 100 ont une scolarité qui ne dépasse pas l'élémentaire alors que 17 p. 100 seulement seraient d'âge à fréquenter ce niveau.

«RÉPARTITION DES JEUNES DÉLINQUANTS PAR DISTRICTS»[21]

ZONE GRISE	QUARTIER DE CLASSE MOYENNE	DANS ZONE GRISE
(1966)	(1966)	
41.8 (par mille)	5.6 (par mille)	7 fois plus

20. Aux problèmes mentionnés plus haut et qui touchent spécifiquement la situation des enfants dans les zones grises, s'ajoute la difficulté de régler ces problèmes autrement qu'en retirant l'enfant de son milieu familial et social. *Le Québec détient actuellement la première place en ce domaine.*

21. La population des enfants d'âge scolaire se chiffre actuellement au Québec à 1,575,000.[22] De ce nombre on estime à 356,000 le nombre d'enfants handicapés, soit 22.6 p. 100. Parmi ces enfants 41,541[23] environ sont placés en institutions ou en foyers-nourriciers. Ce dernier chiffre, si on le compare aux statistiques du Canada et de l'Ontario, nous laisse songeur. Le nombre des enfants placés au Québec[24] représente:

a) près de *la moitié de tous les enfants placés au Canada,*

b) et *deux fois le nombre d'enfants placés en Ontario.*

Durant la dernière année, le nombre des enfants placés au Québec aurait augmenté d'environ 14 p. 100.[25] Les sommes dépensées à cette fin sont d'ailleurs astronomiques: pour 1970-71 le coût de ces placements se chiffre à $104,268,000.00.[26]

20)Opération: Renovation Sociale, p. 59.

21)Idem, p. 57.

22)Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Québec, été 1970.

23)41,541 enfants, soit 26,000 enfants placés en foyer-nourricier et 15,541 en institution, Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, Québec, été 1970.

24)Ibidem

25)Soulignons ici qu'il est difficile, voir impossible d'obtenir les statistiques réelles tant sur les placements d'enfants que sur les raisons de ces placements et sur la situation financière et sociale des parents.

26)Notons que si un placement en foyer-nourricier coûte entre $1,000 et $1,500, il est cependant extrêmement difficile dans la situation actuelle de se voir consentir une dépense de $500 à $600 pour maintenir l'enfant dans son foyer, en utilisant, par exemple, les services d'auxiliaires familiales. *Dans Montréal, on ne compte qu'une centaine d'auxiliaires familiales pour desservir une population de 2 millions et demi d'habitants.*

LES SERVICES DESTINÉS À L'ENFANCE

22. Les services et mesures sociales qui devraient répondre aux divers besoins de l'enfance, et surtout de l'enfance défavorisée, sont aussi pauvres que les pauvres eux-mêmes. Le dualisme des régimes provincial et fédéral explique en partie le double emploi qui existe dans certains secteurs de services et l'absence de mesures appropriées dans d'autres. Ainsi en est-il du régime des allocations familiales qui est partagé par les gouvernements fédéral et provincial. Ce régime vise principalement à lutter contre le phénomène de la pauvreté, en allégeant les charges familiales et en minimisant les écarts de revenus. Or ce régime répond peu à la réalité sociale, puisqu'il favorise surtout les familles à revenu élevé plutôt que celles dont le revenu est faible.[27] En résumé ce qui nous frappe ici pourrait s'exprimer comme suit: services insuffisants, ressources professionnelles inadéquates, équipement matériel rétrograde, mentalité sociale (et conséquemment législation) à caractère plus punitif que préventif.

23. *Législation et mentalité sociale*

La mentalité paternaliste qui sous-tend notre Code Civil est exprimée dans l'article 73 du Code Napoléon: «durant le mariage l'autorité est exercée par le père en sa qualité de chef de famille. Cette autorité est d'ailleurs si absolue que le Code Civil québécois n'a pas prévu la possibilité pour les tribunaux de prononcer la déchéance de la puissance paternelle.»[28] La philosophie traditionnelle veut en effet que les parents assument toute responsabilité vis-à-vis leurs enfants et en revanche *la société respecte l'inviolabilité de leur «droit d'autorité» celle-ci serait-elle préjudiciable à l'enfant!*

24. En regard de l'enfant notre législation est basée sur un esprit de répression plus que sur la préoccupation de protéger vraiment l'enfant. Notre système judiciaire:

a) présume que les jeunes de 7 à 14 ans comprennent parfaitement la nature et les conséquences de leur conduite et peuvent être jugés et condamnés par un tribunal. «Nous sommes l'un des seuls pays au monde occidental qui reconnaît encore la responsabilité d'enfants aussi jeunes.»[29]

27)Cf. Livre Blanc, p. 36, tableau 15

«Si on considère, pour chaque enfant, le pourcentage du coût des besoins essentiels qui est couvert, on s'aperçoit que le régime (provincial et fédéral) actuel couvre (et ce, à cause du système à exemptions fiscales fédérales qui favorise les familles à revenus élevés):

a) pour une famille dont le revenu est de $2,100, 32.2% du coût des besoins essentiels du premier enfant et 40.2% du coût du 5ème enfant;

b) pour un revenu de $14,300, 48.2% du coût des besoins essentiels du 1er enfant et 57.1% de ceux du 5ème enfant.»

(Repris de «Consultation Populaire», Conseil du développement social du Montréal Métropolitain, août 1970, p. 8)

— Ajoutons ici un commentaire de la «3o Solitude»:

«Au Québec les personnes vivant seules forment 6.8% de la population mais constituent 15% de la population pauvre de la province.» Op. cit., p. 26 — Il est bien évident que les allocations familiales n'apportent rien à ce pourcentage de personnes seules ou de ménage sans dépendant.

28)Jean Pineau, «L'autorité dans la famille» in «La Famille», revue *Les Cahiers de Droit,* vol. VII, No. 2, 1965-66, p. 213

29)Alice Parizeau, Mémoire présenté à la Commission Prévost sur la délinquance juvénile, Montréal 1970.

b) est plus tolérant à l'égard des adultes que de certains enfants et adolescents qui sont placés en institution pour de nombreuses années, en conséquence des agissements de leurs parents.[30]

c) permet aux Cours de Bien-Être d'interpréter à la fois la Loi des jeunes délinquants et celle de la protection de la jeunesse. Le nombre des mineurs jugés en vertu de la première est supérieur à celui des mineurs placés sous la protection de la Cour. Cette dernière joue donc davantage le rôle d'un tribunal des mineurs, plutôt que celui d'un organisme de protection, de traitement où de prévention chez les jeunes.»[31]

25. Notre mentalité sociale nous incline peu à nous préoccuper des jeunes délinquants, des jeunes pauvres, des enfants handicapés ou défavorisés de quelques manières. *Il est plus facile de placer l'enfant en institution ou en foyer substitut que d'essayer de le laisser dans sa famille et de lui apprendre à vivre parmi les hommes.*

LES RESSOURCES PROFESSIONNELLES

26. La pauvreté en ressources professionnelles s'exprime dans les faits suivants:

a) Les services de santé sont insuffisants. Les différents niveaux de pouvoir: fédéral, provincial et municipal ne permettent pas une coordination suffisante pour que la population reçoive les services dont elle a besoin.

b) Les services psychiatriques à l'enfance et à l'adolescence sont inaccessibles parce que trop peu nombreux et mal organisés:

—les services d'évaluation psychiatrique ne peuvent être obtenus avant un délai de trois mois (3 mois);

—les services de traitement sont à peu près inexistants.

c) Au plan réhabilitation des délinquants, on a très peu à offrir: ainsi on peut compter, en moyenne, une (1) personne pour surveiller 150 foyers-nourriciers relevant de la Cour; de même un seul officier évalue 1,000 foyers substituts par année et *les visites destinées à réhabiliter les enfants délinquants se font au rythme d'une seule par année à Montréal.*[32]

d) Dans les milieux défavorisés, 52 p. 100 des enseignants ont moins de 25 ans (contre 36 p. 100 dans un quartier de classe moyenne). Ainsi les professeurs ayant le plus d'expérience et capables de montrer le plus de maturité pour faire face aux situations problématiques des enfants, sont absents, de l'image scolaire des enfants de milieux défavorisés.

e)Parmi les enseignants des zones grises, on compte peu d'hommes, ce qui n'aide pas à l'identification de l'enfant à une figure masculine et aggrave la situation matriarcale que connaissent ces enfants dans leur foyer.[33]

f) Il y a une pénurie de psychologues d'orientateurs, d'orthophonistes, de travailleurs sociaux dans les milieux défavorisés. Ceci s'explique par les faibles effectifs d'étudiants dans ces facultés ou écoles et par la surenchère d'emplois qui am;enent ces différents professionnels à s'orienter vers des milieux de travail plus prestigieux.

RESSOURCES MATÉRIELLES

27. Quelques faits significatifs ressortent à l'analyse:

A) Trois cliniques médicales seulement (offrant une gamme assez complète de services) existent dans les sept zones prioritaires déterminées par «Opération: Rénovation sociale».

B) Certaines zones prioritaires ne comportent aucun service psychiatrique pour adultes ou enfants, et d'autres, malgré la sectorisation se voient encore imposées des délais de 3 à 6 mois avant que les cas ne soient pris en charge.

C) Quatre agences de quartier seulement dans les zones grises de Montréal.

D) Les maternelles publiques sont nombreuses et généralisées en milieu aisé mais sont très limitées dans les zones grises.

E) Au Québec il n'y a qu'une garderie qui fait l'objet d'achat de services du Fédéral; alors qu'on en trouve 152 en Ontario.[34] Inutile de dire que les garderies n'existent pas dans les zones grises, là où justement les mères sont plus surchargées d'enfants, de problèmes pécuniaires, matériels et émotifs.

F) Dans les zones grises «des écoles plus vieilles, plus laides, plus sales, plus mal équipées qu'ailleurs.[35]

G) Insuffisance au niveau de l'aménagement en loisirs, espaces pour jeux de plein air, équipements sportifs, piscines, centres récréatifs et parcs.

28. Que conclure de tout ceci? Que l'urgence de la situation nécessite des infusions massives d'argent (sous forme de services de toutes sortes) et la participation extensive des professions et techniques dont le but principal est de se préoccuper des problèmes qui touchent l'enfance. Comme nous le disions précédemment «les problèmes de l'enfance défavorisée ne se conçoivent pas en dehors de ceux de la famille défavorisée». De même en est-il des solutions à apporter à ces problèmes. A défaut de trouver rapidement les solutions requises, le danger est grand que 1980 nous révèle une situation de misère plus généralisée et plus dramatique dans sa marginalité, que celle que connaissent aujourd'hui nos grandes métropoles, nos villes et nos campagnes. Commençons à créer dès maintenant «la société juste» de 1980.

RECOMMANDATIONS

De façon générale:

1. Que les gouvernements s'attaquent d'une façon plus aggressive, plus délibérée et plus concertée à la pauvreté.

2. Que l'on octroie un revenu minimal annuel garanti aux familles et aux personnes seules, comme étant une mesure essentielle pour lutter contre la pauvreté, tout en joignant à cette mesure d'autres formules d'aide complémentaire. Que le système comporte une indexation qui lui permette de s'adapter à brève échéance à la hausse du coût de la vie.

30)Dans certains cas, on préférera retirer l'enfant de sa famille en vertu de la Loi de la protection, plutôt que de condamner le parent responsable (i.e. cas d'inceste) à cause du fait qu'une condamnation et un dossier judiciaire peuvent frustrer le père de famille de son emploi et l'empêcher d'exercer son rôle de soutien de famille.

31)Alice Parizeau, op. cit.

32)Dans le reste de la province, la situation est encore pire qu'à Montréal.

33)Ceci est confirmé par une étude réalisée au Service d'Assistance à domicile de la ville de Montréal en 1969-70. On y remarque que sur 28,000 cas d'assistés sociaux, on y dénombre 6,000 cas de mères-chefs de famille.

34)«Family and Social Services», Ottawa 1969

35)La Presse, 3 juin 1970, p. 5

3. Que l'on s'attaque à la formulation d'une politique globale de création d'emplois.

4. Au delà de la pauvreté que l'on tienne compte des pauvres eux-mêmes:

a) en s'attaquant aux préjugés qui font des pauvres «des paresseux et des parasites sociaux». Les pauvres doivent être plutôt considérés comme des victimes du système;

b) en favorisant la participation des pauvres aux mesures et aux processus de décision qui les concernent;

c) en faisant davantage confiance aux pauvres et en implantant dans les mesures d'assistance des réglementations plus simples et plus souples, qui leur permettent d'utiliser davantage leur autonomie.

De façon plus particulière

5. Que l'on investisse davantage dans les milieux défavorisés et spécifiquement dans les champs qui touchent immédiatement l'enfance. Que l'on assure ainsi aux enfants de zones défavorisées, les mêmes chances qu'aux autres, particulièrement aux divers niveaux suivants:

santé
éducation
habitation,
et loisirs.

4. Que les services de traitement en psychiatrie infantile suivent normalement les services de diagnostic.

7. Que soit favorisé le développement de garderies de jour en milieu défavorisé en prenant soin d'implanter un programme qui permette de combler les privations des enfants au plan physique, linguistique, etc. . . .

8. Que tout soit mis en œuvre pour rapidement concrétiser les projets de rénovation domiciliaire.

9. Que les maternelles et les pré-maternelles soient généralisées dans les zones grises.

10. Que dans les garderies, les maternelles et les prématernelles on établisse un programme d'animation et d'éducation des parents.

11. Que les services d'auxiliaires familiales soient accessibles en plus grand nombre afin de permettre une aide aux mères surchargées et malades en leur évitant des hospitalisations répétées et le placement de leurs enfants.

BIBLIOGRAPHIE

1. «Troisième Solitude», Conseil du Travail de Montréal, Montréal 1964.

2. «Consultation Populaire», Conseil de Développement Social du Montréal Métropolitain, Montréal, août 1970.

3. «Les Inégalités Socio-äeconomiques et la Pauvreté au Québec» C.B.E.Q., Lévis 1965.

4. «Opération: Rénovation Sociale», Conseil des Oeuvres de Montréal, Montréal, 1965.

5. «Budgeting for Basic Needs» Montreal Diet Dispensary, Montréal, 1970.

6. «L'heure des petits», Le Service Social du Bon-Conseil, Montréal, 1969.

7. «Mémoire sur la pauvreté», Association Canadienne des Travailleurs Sociaux, mars 1970.

8. «Un Million d'Enfants»

9. «Family and Social Services», Ottawa 1969.

10. «Une politique sociale pour le Québec», Conseil des Oeuvres de Montréal, mémoire présenté à la Commission Royale d'Enquête sur la Santé et le Bien-Etre Social, Montréal, octobre 1967.

11. Rapport Boucher sur le Bien-Etre, 1963.

12. Rapport Castonguay-Nepveu sur la Santé et le Bien-Etre Social, 1970.

13. Document de Travail, «L'École en Milieu Défavorisé», Service des Études, Division des Services spéciaux, C.E.C.M., Montréal, septembre 1969, Document préparé par M. Claude Hébert.

COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO QUANT À L'ÉVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES D'ASSISTANCE

(période de dix ans)

PROVINCE DE QUÉBEC

1) NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX

1958-59		1968-69
111,039	(1960-61)	228,904

Augmentation: «206%»

2) NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX PAR 1,000 hab.

22	(1960-61)	39

Le Québec occupe la 3e place après Terre-Neuve et l'île-du-Prince-Édouard

3) DÉBOURSÉS MENSUELS PAR ASSISTÉ SOCIAL

$65.34	(1960-61)	$86.64

PROVINCE D'ONTARIO

1) NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX

1958-59	1968-69
68,471	122,842

Augmentation: «180%»

2) NOMBRE D'ASSISTÉS SOCIAUX PAR 1,000 hab.

12	17

3) DÉBOURSÉS MENSUELS PAR ASSISTÉ SOCIAL

$58.99	$104.40

% du changement au cours de la période
32.6%
% moyen de changement par année
4.1%

4) DÉPENSE «PER CAPITA» D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

$13.90 $40.15

5) SALAIRE MOYEN HEBDOMADAIRE

$67.80 $107.92

6) AUGMENTATION MOYENNE % DE SALAIRES

59.2%
(Augmentation % des prestations financières sur 10 ans: voir No. 3)
32.6%

7) Chômeurs au Québec: JUIN 1969: 7.1%
JUIN 1970: 8.6%

8) SOMMES DÉPENSÉES AU QUÉBEC POUR L'ASSISTANCE FINANCIÈRE (en miliers de $)

			EN ONTARIO
1958-59	$69,476.9)	augmentation	$ 48,474.0)
		342.5%	319%
1968-69	$237,998.3)	%	$153,903.0)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAN *

	Bénéficiaires	Population totale
1960-61	9,349	2,109,509
1961-62	14,060	
1962-63	13,672	
1963-64	14,230	
1964-65	17,276	
1965-66	18,078	
1966-67	18,424	
1967-68	24,790	2,672,818
1968-69	37,023	

*Sources – Annuaire du Canada

On peut conclure que:

1. L'assistance financière payée par le Québec a considérablement augmenté et ceci est dû surtout à l'augmentation phénoménale du nombre des assistés sociaux (voir 1).

% du changement au cours de la période
74.6%
% moyen de changement par année
8.3%

4) DÉPENSE «PER CAPITA» D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

$8.14 $21.07

5) SALAIRE MOYEN HEBDOMADAIRE

$73.21 $113.52

6) AUGMENTATION MOYENNE % DE SALAIRES

55.1%
(Augmentation % des prestations financières sur 10 ans: voir No. 3)
74.6%

Sur une base de 100

Augmentation des sommes payées:	342.5%	319%
Augmentation du nombre de bénéficiaires:	206%	180%

2. Le niveau de prestation par assisté social a peu augmenté durant la même période au Québec:

4.1% d'augmentation moyenne par an	8.3%
32.6% pour la période	74.6%

3. L'indice du coût de la vie, sur la base du dollar constant (1960) a augmenté d'environ le même % au Canada, environ 24%.

4. Les assistés sociaux sont cependant défavorisés par deux facteurs principaux:

   1) Si l'augmentation de leurs prestations suit *à peu près* l'indice du coût de la vie, elle ne leur *permet jamais d'améliorer leur situation* et ne fait que les maintenir au niveau de la survie quotidienne. De plus le retard à appliquer la hausse des taux d'assistance (il n'y a pas d'indexation à ce niveau) leur cause un préjudice qu'ils n'arrivent jamais à surmonter.

   2) L'augmentation beaucoup plus rapide des salaires (59.2% contre 32.6% pour les prestations d'assistance financière) les défavorise nettement en accentuant l'écart qui les sépare du reste de la population et en favorisant une augmentation du coût de la vie, dont ils reçoivent aussi le contrecoup. Ils sont ainsi doublement défavorisés.

ANNEXE II

«CHÔMAGE EN POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE AU QUÉBEC»

Mémoire des Services de retour à la vie normale
Ministère de la Famille et du Bien-Être social
Québec, été 1970.

Groupe d'âge	1966(1) (année)	1967 (année)	1968(2) (mars)	1969 (mars)
14 - 19	9.4	11.1	15.1	16.4
20 - 24	5.0	6.0	11.6	9.7
25 - 44	3.6	3.9	7.5	7.0
45 - 64	4.2	4.4	7.3	7.7
65 et plus	4.9	6.2	6.5	6.3
Total	4.7	5.3	8.8	8.5

Sources: (1)Revue statistique du Québec 1968.
(2)B.F.S., La main-d'œuvre, 71-001F.

ANNEXE III

REVENU MINIMAL ESSENTIEL À LA SIMPLE SUBSISTANCE

1. Extrait de «Les inégalités socio-économiques et la pauvreté», C.B.E.Q., Lévis 1965, pp. 45-46.

Ainsi, selon nos définitions, un revenu *per capita* inférieur à $850.00 est nettement insuffisant pour couvrir les besoins essentiels tels que définis par les familles; un revenu per capita variant de $850.00 à $950.00 permettrait tout juste de couvrir ces besoins, sans toutefois permettre aucun projet. Avec un revenu per capita de $950.00 à $1,200.00, l'univers des aspirations s'ouvre aux individus, mais cette marge constitue une zone d'hésitation où certains se limitent encore à couvrir leurs besoins et où d'autres se permettent résolument de faire des projets et posent des gestes pour les réaliser. Ce n'est qu'avec un revenu per capita supérieur à $1,200.00 qu'apparait une certaine aisance, un certain confort.

REVENU PER CAPITA

$850	(nettement insuffisant)
$850.00 à $950.00	(juste assez pour couvrir les besoins)
$950.00 à $1,200.00	(zone limite)
$1,200.00 et plus	(une certaine aisance)

2) Extrait d'un mémoire du Conseil Économique du Canada (1968)

1 personne seule	$1,800.00
2 personnes	$3,000.00
3 personnes	$3,600.00
4 personnes	$4,200.00
5 personnes	$4,800.00

3) Extrait de «Budgeting for Basic Needs», Montréal Diet Dispensary, 1970.

«BUDGET MINIMAL PAR FAMILLE»

1970

	Famille de 2	Famille de 3	Famille de 4	Famille de 5
		enfants - 2 ans	entants 4-6 ans	enfants 6-10-12
Mois	$224.73 net	$271.72 net	$291.06 net	$339.36 net
Année	$2,696.76	$3,260.64	$3,492.72	$4,072.32

4) «Il est à peine croyable qu'une zone métropolitaine où le revenu familial annuel moyen se situe à $6,046.00 compte un aussi grand nombre de pauvres... près de la moitié de la population peut être classée comme étant économiquement faible (48.6%) dans la zone métropolitaine.

«3e Solitude»
op. cit. Montréal 1965.

ANNEXE IV *

1) COMPARAISON ENTRE MONTRÉAL ET DIFFÉRENTES RÉGIONS DU QUÉBEC QUANT AU NOMBRE D'ENFANTS PLACÉS (PAR 1,000 DE POPULATION)

Gaspésie:	10.2	– Trois-Rivières:	7
Nord Ouest du Québec:	8.6	– Cantons de l'Est:	5.4
Outaouais:	7.4	– Québec:	4.2
Saguenay, Lac St-Jean:	7.3	– Montréal:	3.4

2) NOMBRE DE PLACES EN INSTITUTION (PAR 1,000 ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE) DANS LES DIVERSES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

(3) Québec:	13.7	– (2) Saguenay Lac St-Jean:	4.2
(6) Montréal:	11.3	– (1) Bas St-Laurent:	4.2
(5) Cantons de l'Est:	8.4	– (7) Outaouais:	3.6
(4) Trois-Rivières:	8.3	– (8) Nord Ouest:	0.9
(9) Côte Nord et		(10) Nouveau Québec:	5.3

Moyenne provinciale: 9.2

*Statistiques du Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, été 1970, Québec.

ANNEXE V

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SEEBOHM
(Accessibilité et participation)

Le rapport Seebohm contient 206 recommandations majeures sur la réorganisation des Services Sociaux Personnels en Angleterre. Nous voulons en extraire les recommandations ayant trait aux services à l'enfance:

(7) Les services sociaux à l'enfance devraient être universels dans le sens qu'ils doivent être accessibles à toutes les familles. Toutes les formes pertinentes d'aide devraient être accessibles à chaque enfant et famille qui ont besoin de cette aide, et les formes rigides de classification doivent être abolies.

(8) Une responsabilité claire, qu'on ne pourra pas éluder, vis-à-vis tous les enfants requérant des soins spéciaux doit

être placée sur les épaules d'une autorité locale bien spécifique, (local authority committee).

ENFANTS AU-DESSOUS DE CINQ ANS:

(11) Nous devons avoir une politique nationale claire et précise supportée par des services adéquats, pour le soin (social care) des jeunes enfants dont la mère est absente du foyer pendant une partie de la journée et ne peut donc s'occuper adéquatement d'eux.

(12) Aucune mère qui préférerait s'occuper elle-même de ses jeunes enfants ne devrait être obligée de travailler à cause de l'insuffisance du revenu familial.

(19) Le bureau local de santé et le bureau de service social doivent coopérer afin de dépister les familles qui n'utilisent pas (ou peu) les services destinés aux jeunes enfants et qui doivent constituer une des principales préoccupations du bureau de service social.

MÈRES CÉLIBATAIRES:

(21) Il devrait y avoir une ressource alternative réaliste pour les mères célibataires qui refusent d'être aidées par des organismes religieux ou confessionnels.

ENFANTS DEVANT LES TRIBUNAUX:

(42) c) Le Bureau (département) de service social devrait être responsable des services sociaux personnels auprès des tribunaux pour tous les enfants au-dessous de 17 ans.

(43) Il y a un besoin urgent de plus de services psychiatriques pour tous les adolescents gravement perturbés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (1969-70)

Président:	M. Maurice Miron
1er Vice-président:	M. John Walker
2e Vice-président:	Mlle Christiane Dussault
Trésorier:	M. Guy Champagne
Secrétaire-archiviste:	Mlle Eileen Kouri
Secrétaire-correspondant:	M. Paul Périard
Directeurs:	Mme Suzanne L. Cayer
	M. Jacques Alary
	M. Côme Bergeron
	M. Luc Malo
	Miss Cynthia Griffin
	Mr. Joseph Lazarus
	M. Laurent Coupal
	Mlle Micheline Casault
	M. Pierre A. Bernier
	M. J. Léo Hardy
	M. Jacques St-Onge

CONSEIL D'ADMINISTRATION (1970-71)

Président:	Mlle Micheline Massé
1er Vice-Président:	M. Pierre Bernier
2e Vice-président:	M. Maurice Miron
	M. Côme Bergeron
	M. Guy Champagne
	M. William Dyson
	M. Raymond Doyle
	M. Luc Malo
Directeurs:	M. Laurent Coupal
	M. Normand Marien
	Mlle Dorothy Sirota
	M. Zenon Bryniawsky
	M. Christian Côté
	M. J. Léo Hardy
	M. Michel Lacasse
	M. Louis Beaupré
	M. Réginald Grenier

Présidente du Comité du Mémoire: Soeur Rachel Vinet

Secrétaire-général: Mme Suzane Blais-Grenier

le 22 septembre 1970.

APPENDICE «B»

MÉMOIRE
présenté par

GAY SPERLING

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES COMMUNICATIONS

COLLEGE DAWSON, MONTRÉAL 215

Les deux citations qui suivent aideront à situer ce memorandum dans sa véritable perspective:

> Les groupes marginaux à faible revenu existeront encore longtemps. L'émigration de la population, de la campagne vers la ville, et les taux de naissance élevés tendent à augmenter leur nombre. On ne peut donc les considérer comme des groupes temporaires ou comme s'ils étaient en voie de former une des classes moyennes ordinaires de la société.(1)

et

> « . . . Beaucoup vivent dans les quartiers urbains surpeuplés, en proie à la désorganisation sociale, à la pauvreté et au désespoir, dans des logements inadéquats, avec, pour voisinage, d'autres gens aussi défavorisés qu'eux-mêmes . . . » (2).

Le problème des pauvres vient en majeure partie du fait qu'en réalité il n'existe pas de contacts entre leur groupe et celui des classes moyennes de la société. Ils ne communiquent avec le Gouvernement qu'à travers des organismes comme le Bureau de la main-d'œuvre, les agences du bien-être social, la police ou les tribunaux. Leur contact avec la vie commerciale se fait uniquement au niveau du petit commerçant de l'endroit, lui-même membre de ce ghetto; ou alors au niveau du supermarché et du magasin d'escompte, tellement impersonnels. Les services médicaux sont, en général, reçus aussi dans l'anonymat, que ce soit à la clinique d'urgence ou à la clinique externe d'un grand hopital. La fréquentation de l'école, surtout au niveau élémentaire et souvent même au niveau secondaire, ne leur donne guère la possibilité de se mêler à la classe moyenne; possibilité qui se trouvera encore réduite plus tard par leur manque de mobilité dans le monde du travail.

Dans certains cas, cette tragique ségrégation des citadins pauvres est encore renforcée par la tendance qu'ont les immigrants, qu'ils viennent de l'étranger ou de la campagne, à se regrouper et accentuer ainsi les hostilités religieuses, ethniques ou autres.

Leur participation aux projets de la communauté est très faible et, pour le moins, sporadique. Les efforts entrepris en vue de leur procurer de meilleures conditions de logement et de meilleures écoles, de leur offrir des possibilités plus grandes, sont surtout le fait de groupes qui leur sont extérieurs (comme la Compagnie des jeunes canadiens à Saint-Henri ou les Panthers à Halifax).

Comment expliquer cet état de chose?

D'après le professeur Brigance:

> «C'est presque littéralement vrai qu'aujourd'hui l'élocution facile a remplacé la hache ou le fusil, comme instrument de survie». (3)

Le style de communication verbale est sans doute un facteur déterminant dans l'ascension du groupe ou de l'individu(4). Parce que, généralement, les pauvres n'ont pas une facilité de parole qui leur permette de se faire valoir aux yeux des membres de la classe socio-économique qui détient les emplois et les promotions, leurs efforts pour trouver un emploi et pour s'intégrer à la société sont souvent voués à l'échec.

Les efforts faits au Canada pour trouver une solution aux problèmes de la pauvreté sont nettement axés sur la formation des chômeurs dans les techniques les plus en demande dans le marché du travail. Au cours des années soixante, il y eut un déplacement marqué de la population active, de l'industrie productrice de biens vers les industries de services. Or le «service» requiert plus de contact entre les personnes. C'est ainsi que les contacts humains dans le travail, de quelque genre qu'il soit, acquiert de plus de l'importance. L'aptitude à lire, à écrire, à parler et à écouter, bref toute forme de communication et de compréhension, est devenue, dans les années soixante-dix, un facteur essentiel du succès professionnel.

Cependant, peu de programmes d'enseignement se préoccupent de ce facteur. Les programmes d'étude—conçus pourtant par des éducateurs consciencieux, compétents et bien intentionnés—n'ont pour but que de répandre les concepts propres à la classe moyenne, dans le langage de la classe moyenne.

Dans un message qu'il a dernièrement adressé au Congrès sur l'éducation, le président Nixon souligne le fait que l'impératif majeur dans le domaine de l'éducation est de rechercher la raison pour laquelle les écoles n'ont pas pu améliorer sensiblement la capacité d'apprendre des enfants pauvres. Le message faisait allusion au programme appelé «Le droit de lire», qui est conçu dans le but d'améliorer l'aptitude à la lecture et à l'écriture (5).

Il est évident qu'il ne sert à rien de parler à l'étudiant, économiquement et culturellement défavorisé, de concepts qui ne correspondent, pour lui, à rien de concret. Cet étudiant a souvent des préoccupations élémentaires, de courte portée et forcément centrés sur des besoins immédiats. Il jugera donc difficile et inutile de s'intéresser aux objectifs à long terme des programmes d'enseignement de la classe moyenne. Victime de son milieu, l'enfant de ce ghetto qu'est la pauvreté commence sa vie scolaire physiquement, psychologiquement et socialement désavantagé. Le plus souvent, il est handicapé par un vocabulaire limité et une motivation insuffisante (6). En outre, des statistiques ont montré que la facilité de s'exprimer, chez les membres de ce groupe social, d'à peu près 8% au-dessous de la moyenne au niveau de la 1ère année scolaire, tombe à environ 20% au-dessous de la moyenne au niveau de la 11ème année (7).

Les enseignants, dans nos systèmes scolaires actuels, sont considérés par beaucoup d'enfants de ce ghetto comme des êtres quelque peu irréels et, par les parents, comme des personnes hostiles dont les livres, les attitudes et les concepts sont ceux d'un autre âge et d'une autre culture.

Si donc cet étudiant, culturellement et économiquement désavantagé, ne parvient pas à comprendre les objectifs de la classe moyenne parce que le langage de cette classe lui est étranger ou parce que son vocabulaire restreint ne lui permet pas d'en saisir le sens ou encore parce qu'il est incapable de suivre une progression logique, l'écart existant entre les classes s'accentuera certainement.

Prenons le cas d'un étudiant diplômé d'un collège technique, d'un CEGEP ou d'un institut de recyclage, et possédant la qualification nécessaire pour faire fonctionner une machine ou manier un outil—du tour ou du crayon de dessin à l'ordinateur si compliqué mais si commun de nos jours. Au moment où, son diplôme en main, un diplôme durement acquis, il se présentera pour un interview, que se passera-t-il? Pas de planche à dessin pour faire la preuve de sa compétence ou d'équipement de soudure qui lui permette de montrer ce qu'il a appris. Il se trouvera alors dans une situation où ses moyens d'expression seront ses principales armes.

Rensis Likert, tenant du «système qui tient compte du potentiel humain» système qui a rapidement gagné l'adhésion des directeurs de personnel tant au Canada qu'aux États-Unis, considère la capacité de bien s'exprimer et l'aptitude manuelle, comme des facteurs d'importance égale pour l'obtention d'un emploi (8).

Cependant les programmes de lutte contre la pauvreté, financés par les fonds publics, ne tiennent pas suffisamment compte de cet apprentissage de la communication.

On pourrait se demander dans quelle mesure un opérateur de machine se doit d'être capable de communiquer? En réalité, en tant que candidat à un emploi, il se trouve dans une situation qui lui demande une certaine capacité de persuasion puisqu'il essaye de convaincre son interlocuteur de l'engager. En d'autres termes, il essaye de «se placer». Il lui faut donc posséder les moyens d'expression corrects, propres à la classe moyenne à laquelle il essaye d'appartenir.

Par ailleurs, voici ce qu'a déclaré un directeur du personnel:

«Pour l'immédiat, je cherche la compétence technique car j'ai besoin de techniciens qualifiés. Mais, pour l'avenir, je cherche des gens à qui je peux, le cas échéant, donner de l'avancement; peut-être, au début, un travail de supervision nécessitant la rédaction de rapports et l'analyse de problèmes, ensuite, une fois qu'ils sont au courant des méthodes de production, un travail dans le service de l'ordonnancement ou de contrôle du matériel où ils auront à traiter avec des ingénieurs, dans le langage de ces derniers. Peut-être même trouveront-ils leur place dans la vente où l'expérience de la production est utile. C'est pourquoi je suis obligé de rechercher, au delà de la compétence technique requise pour un travail donné, les capacités éventuelles et les aptitudes latentes».

Ce que Martin Weisbord (8) appelle «l'écart critique entre la capacité de compréhension des pauvres et celle de

la classe moyenne» est probablement dû au fait que le contenu intellectuel de notre système d'enseignement canadien est, en grande partie, copié sur celui de l'Europe de l'ouest et enseigné à l'aide d'un langage et de symboles, étrangers à l'étudiant du ghetto de la pauvreté.

Pour des raisons humanitaires, sociales, économiques et politiques, nous devrions, maintenant—n'ayant que déjà trop tardé—trouver la réponse aux trois questions suivantes:

1. Dans quelle mesure la capacité de communication est-elle importante pour les citadins pauvres, dans leur recherche du travail, leur maintien dans leur emploi et leur ascension sociale?

2. Dans quelle mesure les enfants des citadins pauvres manquent-ils de capacité d'expression?

3. Quelles sont les méthodologies dont nous disposons pour enseigner aux enfants ou aux adultes des taudis urbains à s'exprimer correctement?

Car nous n'avons pas encore ces réponses!

Une fois les faits établis et les données pertinentes recueillies, nous pourrons être amenés à recourir à des méthodes peu orthodoxes, à utiliser tous les moyens—peut-être différents de ceux utilisés jusqu'ici sans grand succès—pour, dans un effort concerté, remettre le pauvre dans le courant de la vie canadienne.

Nous pourrions, par exemple, avoir recours à des entreprises privées pour enseigner, dans nos écoles, de nouvelles disciplines telles que la manière de bien s'exprimer ou la lecture rapide.

Nous pourrions même envisager de donner des «bons d'éducation» aux enfants des citadins pauvres. De tels bons pourraient leur donner accès à l'école que l'élève ou ses parents auraient choisie. Peut-être pourrions-nous trouver un autre détour à la politique actuelle d'inscription scolaire. Les gens vivent et élèvent leurs enfants dans des taudis parce qu'ils n'ont pas de choix. En donnant aux parents indigents la possibilité de choisir l'école de leurs enfants, donc de pouvoir sortir de leur milieu, nous leur aurons donné, pour la première fois, la possibilité d'une option.

Nous devrions aussi expliquer clairement aux étudiants et à leurs parents que bien s'exprimer est de loin plus payant que de se laisser aller à une passivité confortable.

En outre, nous serons peut-être amenés à nous interroger sérieusement sur la valeur de la «télévision éducative». Quel a été son apport? Dans quelle mesure utilisons-nous le potentiel de la télévision à des fins d'éducation?

Peut-être est-il du devoir de tout détenteur d'un permis de télédiffusion de réserver en principe un certain nombre d'heures par semaine à un programme éducatif, adapté aux besoins de la région qu'il dessert, et dont le contenu serait entièrement canadien!

Nous pourrions, dans certaines régions, être en mesure d'appliquer ce qu'on appele «le projet Washington» (9) et mettre fin à cette impasse qui consiste à déployer des efforts pour guérir, au lieu de les prévenir, les maux causés par le retard à trouver des solutions aux problèmes. Ce projet consacre à une «mobilisation de lecture» une année entière, pendant laquelle tout le programme d'étude est axé sur l'augmentation de la capacité de lecture et de compréhension. De plus, toutes les autres activités scolaires durant cette année: art dramatique, clubs, activités étudiantes, même les sports, devront mettre l'accent sur la lecture, la rédaction et l'expression orale.

Nous pourrions, au besoin, demander au CRTC d'insister, auprès des responsables de la programmation des sports pour qu'ils exigent de ceux qui donnent les nouvelles sportives et de ceux qui les commentent une langue moins relâchée. Une grande partie de la jeunesse s'identifie aux vedettes du sport, mais rares sont les directeurs de l'embauchage qui engageront un jeune homme dont l'anglais est celui, tellement massacré, des nouvelles sportives: «He boots the ball real good» (il botte la balle vraiment bon) ou bien «he flied to right» (il fila vers droit).

Nous pourrions éliminer les taudis en une seule décennie, en commençant maintenant à enseigner aux indigents la manière correcte de s'exprimer, qui leur permettra de sortir de la situation pénible qui est la leur.

RECOMMANDATION

Allouer les fonds nécessaires aux organisations de recherche et aux chercheurs canadiens qualifiés, pour leur permettre de trouver la réponse aux questions 1) et 2) (page 652) et d'étudier les méthodologies susceptibles de réussir dans le domaine de la communication.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. A Rhetoric for the Poverty Class, Paul Friedman et Gerald M. Philips, Journal of Communications, 19 (1968)

2. Committee on Youth Employment, G.P.O. Washington, 1964.
3. Your Everyday Speech, W. Norwood Brigance. McGraw-Hill, N.Y. 1937
4. Social Stratification, Bernard Balber, Harcourt, Brace, N.Y. 1959
5. School Message: Learn to Teach, Time Magazine, March 16, 1970.
6. The Inner City, Carl J. Dolce—Saturday Review—Jan. 11, 1970.
7. Equality of Educational Opportunity, U.S. Office of Education, Washington, 1969.
8. What, Not Again! Manage people better? Martin R. Weisbord, Think Magazine, January—February 1970.
9. "The Washington Design", Metropolitan Applied Research Centre, New York, 1970.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL
DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 5

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 1970

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(quorum 6)

Ordres de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Procès-verbaux

Le mardi 27 octobre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Connolly, Cook, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand, Pearson. (10)

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Sur une motion présentée par le sénateur Cook, on a demandé que les renseignements supplémentaires fournis au comité par les Infirmières de l'Ordre de Victoria au Canada soient intégrés au procès-verbal de ce comité.

Les témoins suivants sont entendus: *Conseil de Bien-être du Québec:*

M. Jean-Yves Desbiens, président;
M. Alfred Rouleau, président de l'Assurance-Vie Desjardins et de l'Assurance-Vie La Sauvegarde;
M. Pierre Bernier, directeur général du CBEQ: Melle Nicole Forget, directrice adjointe.

Les documents dont la liste suit seront insérés comme appendices à ce procès-verbal:

"A"—Dossier soumis par le Conseil de Bien-être du Québec

"B"—Renseignements supplémentaires présentés par les Infirmières de l'Ordre de Victoria au Canada

A 11h.20 du matin, le comité s'ajourne jusqu'au mercredi 28 octobre 1970 à 9 heures du matin.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,
Georges-A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté
Délibérations

Le mardi 27 octobre 1970, Ottawa, Ontario.

[*Traduction*]

Le comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Le sénateur David A. Croll (*président*) au fauteuil présidentiel.

Le président: Je déclare la séance ouverte. Lorsque les délégués des Infirmières de l'Ordre de Victoria se sont adressés au comité, nous leur avons demandé de nous faire parvenir des renseignements concernant les budgets. Nous avons reçu ces renseignements supplémentaires, et une motion va être adoptée afin qu'ils soient intégrés au procès-verbal.

Le sénateur Cook: Je le propose.

Des voix: Nous sommes d'accord!

Le président: Nous avons communiqué avec le gouvernement du Territoire du Yukon pour qu'il nous remette un dossier. Ce gouvernement regrette d'être dans l'impossibilité de venir au comité. Vous vous rappelez certainement que le gouvernement du Yukon a présenté un dossier et l'a ensuite retiré lorsque nous y étions. C'est son droit. Aujourd'hui, nous accueillons des délégués du Conseil de Bien-être du Québec. Assis juste à ma droite, en voici le président, M. Desbiens, qui va faire une déclaration pour commencer et nous présenter ses collègues.

M. Jean-Yves Desbiens, président du conseil de Bien-être du Québec: Merci beaucoup, M. le président. Mesdames, messieurs, en tant que représentants du Conseil de Bien-être du Québec, nous apprécions vivement l'occasion qui nous est offerte de nous adresser à vous ce matin pour vous présenter notre dossier.

[*Texte*]

J'aimerais vous présenter les gens qui sont avec moi. A ma droite, M. Alfred Rouleau, président de l'Assurance-vie Desjardins et de l'Assurance-vie de la Sauvegarde, et membre du comité qui a préparé le mémoire. Vous avez ensuite M. Pierre Bernier, directeur général du CBEQ: mademoiselle Nicole Forget, directrice adjointe, et moi-même je suis directeur général de la Fédération des œuvres de charité canadiennes françaises de Montréal, et président du CBEQ.

Le CBEQ vous remercie de l'opportunité que vous lui offrez, aujourd'hui de présenter son rapport intitulé «De la pauvreté». Ce mémoire a été accepté par notre organisme en février dernier.

«Tout a été dit sur la pauvreté» reprenait le mémoire de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec, jeudi dernier. Si nous insistons encore sur certains points, c'est que nous désirons que la population et les gouvernements entreprennent la seule guerre qui se justifie, la guerre à la pauvreté.

Avant de répondre à vos questions, permettez-nous d'attirer votre attention sur huit points contenus dans notre mémoire:

1. Les pauvres, dans notre société, ne peuvent plus être considérés comme les seuls responsables de leur situation. La majorité d'entre eux sont les victimes involontaires d'une société de concurrence qui n'a pu les absorber en leur fournissant une situation convenable ou qui n'ont pu, eux-mêmes, s'y intégrer pour diverses raisons.

2. Aussi, nous rejetons le préjugé voulant que les pauvres soient des paresseux, des parasites, des voleurs, etc. Pour plusieurs, ils sont devenus le bouc émissaire d'une inactivité injustifiable. Sans entreprendre de recherches coûteuses à ce sujet, il serait peut-être révélateur de publier le pourcentage et les montants de fraude chez les assistés sociaux, en comparaison avec le pourcentage et le montant de fraude au niveau d'autres régimes de sécurité sociale, ou encore de l'impôt.

3. Il est anormal qu'une importante partie de la population doive vivre partiellement, ou totalement, d'assistance sociale—1 citoyen sur 12 au Québec. Le problème de la pauvreté exige une politique de développement économique et social qui offrira des emplois rénumérateurs. l'État a un rôle d'initiateur dans ce domaine, un rôle de planification et de concertation des autres agents de développement—économique et social.

4. Un certain nombre de personnes, pour diverses raisons, ne pourront pas travailler ou retirer un revenu suffisant de leur travail. La société n'a pas le choix: elle doit leur assurer un «revenu annuel garanti». Cette appellation évoque le droit de tout citoyen à une vie décente et des mécanismes qui respectent la liberté des personnes. Un «revenu annuel garanti» ne doit pas être considéré comme une mesure qui remplacerait toutes les mesures existantes de sécurité sociale. Diverses mesures offrent des services à la population dans son ensemble dont une petite proportion seulement peut se les procurer par ses propres moyens.

5. La guerre à la pauvreté peut apparaître coûteuse à première vue,—tel qu'indiqué au chapitre premier de notre mémoire—,mais elle est la seule alternative pour réduire les coûts économiques et sociaux de la pauvreté. Il s'agit d'un choix, d'une décision à prendre au plan politique. Nous avons les connaissances, les moyens pour vaincre la pauvreté. Cessons d'opposer mesures économiques et mesures sociales comme si c'était des alternatives; considérons-les comme complémentaires les unes aux autres, et j'appuie sur le mot «complémentaires».

6. Nous rejetons le préjugé voulant que des mesures socialisantes diminuent le désir des gens de travailler:

a) une forte proportion des pauvres ne peut travailler pour diverses raisons: maladie, invalidité, vieillard prématuré, femmes chefs de familles, veuves;

b) le travail comme source de valorisation de la personne est encore assez fort pour inciter les gens au travail. Il appartient aux employeurs, publics ou privés, d'offrir des emplois, permettant aux individus de se réaliser comme personnes humaines.

7. Tout en considérant l'inflation comme un mal qui frappe d'abord tous ceux dont les revenus sont fixes, faibles ou inexistants, nous n'acceptons pas que la diminution des investissements privés ou publics, et l'augmentation du chômage, son corollaire, soient les grands moyens employés pour lutter contre l'inflation. Premières victimes de l'inflation, les pauvres ne peuvent accepter que cette lutte se fasse sur leur dos.

8. Selon les termes mêmes du cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada, la persistance de la pauvreté dans une société aussi opulente que la nôtre est une honte. Cette société doit effectuer des changements substantiels dans ses structures de participation et de prise de décision, sans quoi elle est vouée à d'autres chambardements beaucoup plus dangereux et beaucoup plus douloureux. Permettez-moi de souligner que ce mémoire a été préparé au mois de février. Je pense que nous avons vécu des circonstances—il y a des gens qui avaient vu clair,—et je me permets de répéter: sans quoi nous sommes voués à d'autres chambardements beaucoup plus dangereux et beaucoup plus douloureux.
Le CBEQ s'engage, pour sa part, avec la collaboration de ses membres, à tout faire pour préparer l'opinion publique à cette décision politique qui doit découler d'un choix moral et philosophique autant que d'une option sociale et économique.
Mesdames et messieurs, ce sont les huit points qui résument le mémoire qui vous est présenté ce matin. Mes collègues et moi serons extrêmement heureux de vous fournir des éclaircissements et de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président: Est-ce que l'un de vos collègues désire dire quelque chose maintenant?

M. Desbiens: Pas tout de suite.

Le sénateur Carter: Pour vous, la solution majeure à ce problème et, je suppose, celle que vous préconisez comme étant la meilleure, consiste dans le revenu annuel garanti. C'est bien cela?

M. Desbiens: Oui.

Le sénateur Carter: Comment envisagez-vous le fonctionnement de ce revenu annuel garanti? Vous le concevez comme étant fonction de la grandeur de la famille, n'est-ce pas? En d'autres termes, plus la famille compte de membres, plus le revenu serait élevé?

M. Desbiens: J'aimerais demander à M. Bernier de répondre à cette question.

[*Texte*]

M. Pierre-A. Bernier, Directeur général, conseil de Bien-être du Québec: Concernant le revenu annuel garanti, il y a différentes hypothèses qui ont été données dans le passé à ce sujet-là. Vous avez l'hypothèse de l'impôt négatif; vous avez aussi l'hypothèse, laquelle nous supportons davantage, qui considère le revenu annuel garanti comme un ensemble de mesures assurant un revenu annuel garanti aux personnes.

Pour ce qui est de la partie de sécurité sociale, que l'on considère comme l'assistance sociale, nous considérons que pour cette partie,—assistance-chômage, assistance sociale, assistance aux vétérans, etc.,—le revenu annuel garanti permet de respecter davantage la personne humaine, et permet aussi de respecter davantage le droit des citoyens à une vie décente.

A ce moment-là, dans notre mémoire à titre d'illustration seulement, nous avons cité des chiffres qui viennent d'un rapport de M. Otto Thur, qui calculait sommairement les coûts d'un tel système, qui remplacerait les mesures d'assistance actuelles par un revenu annuel garanti, mais qui ne remplacerait pas du tout les mesures d'assurance sociale et de service.

Ces mesures d'assurance sociale et de service sont offertes à toute la population, et nous mentionnons dans notre résumé qu'une infime partie de la population peut se tirer d'affaires par elle-même, vis-à-vis ces services.

Pour les mesures d'assistance nous voulons employer davantage le mot «revenu annuel garanti» parce que nous pensons que les mesures d'assistance actuelles, quoiqu'elles aient été améliorées substantiellement,—on a augmenté les barèmes de sorte que ça se rapproche drôlement du revenu annuel garanti, sur le plan de l'assistance,—mais, sur le plan des procédures, sur le plan des mécanismes à donner à cette assustance-là, on a encore du chemin à faire et ce chemin à parcourir se traduit dans le concept de revenu annuel garanti qui respecte davantage le droit d'une personne à une vue décente, et à la liberté des personnes d'utiliser l'argent, comme tout citoyen a la liberté d'utiliser son argent comme il veut, sauf lorsqu'il fait des abus avec cet argent-là.

On parle, à ce moment-là, dans notre mémoire, d'un minimum, on parle d'indexation, on parle de supplément au salaire, de façon à avoir une marge entre les gens qui reçoivent uniquement de l'assistance, eu égard à leur situation, et les gens qui ont un revenu, disons, insuffisant pour vivre d'une façon décente dans notre société.

Alors, ce sont les deux: un minimum et une marge d'ajustement entre ceux qui ne travaillent pas, et ceux qui ont la chance de travailler dans notre société.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Voici une réponse très longue à ce que je croyais être une question très brève. En prenant une famille de six comme minimum, est-ce que cette famille demeurant à la campagne ou dans une région rurale recevrait la même somme qu'une famille habitant la ville?

[*Texte*]

M. Bernier: Je pense que les questions techniques comme celles-là doivent être envisagées sur le plan technique, par les spécialistes de la question, concernant les besoins particuliers auxquels les gens doivent faire face. Je pense que le mémoire qui a été présenté par le Conseil de bien-être du Québec a été fait par un groupe de citoyens qui visaient davantage à sensibiliser les gens à une situation, que par un groupe de spécialistes qui apportaient des méthodes, ou des mécanismes précis, à tout un régime.

Le gouvernement, je crois, a des fonctionnaires compétents qui peuvent étudier cette situation concrète, et, à ce moment-là, établir si, dans un tel régime, on doit privilégier les gens d'une ville en donnant des surplus aux privilégiés, aux familles nombreuses? Notre système actuel le fait maladroitement par les allocations familiales, d'une part, et par des taux préférentiels pour certaines cités ou villes, par rapport aux campagnes. On fait ces choses-là, actuellement, et cela entre au niveau des techniques de détermination des montants. Notre but n'est pas d'apporter des techniques nouvelles. Les techniques, on peut les étudier et les proposer au niveau de la mentalité. C'est beaucoup plus important d'avoir une mentalité nouvelle à développer vis-à-vis ces problèmes-là; ceci est beaucoup plus important, à notre point de vue.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: En plus du revenu annuel garanti, vous avez mentionné une solution de rechange pour tripler les allocations familiales. Vous ne pouvez avoir les deux, faute de fonds. Laquelle de ces deux solutions préférez-vous?

[*Texte*]

M. Bernier: Ce que j'ai dit tantôt, c'est que l'on considère le revenu minimum, ou annuel, garanti comme un ensemble de mesures arrivant à permettre aux citoyens de se tirer d'affaires.

Le vocable «revenu annuel garanti» couvre un ensemble de mesures. Tout dépend comment, techniquement, on voudrait l'envisager. On pourrait, peut-être, diminuer les régimes d'assistance, surtout. Cela ne veut pas dire, toutefois, que l'on va remplacer l'assurance des accidents de travail, ou l'assurance-maladie, ou l'assurance-hospitalisation, par le revenu annuel garanti. Nous croyons que le vocable «revenu annuel garanti» doit comprendre un ensemble de mesures. Mais, ce qui est important, à notre point de vue, c'est de remplacer le vocable «assistance» par «revenu annuel garanti»,—cette partie de la sécurité sociale considérée comme de l'assistance sociale palliative,—nous devons faire en sorte que c'est la plus petite minorité possible, dans un pays, qui fasse appel à l'assistance d'urgence, ou spéciale, mais que nos mesures de prévention soient établies de telle sorte que les risques soient prévus,—et les risques sont prévisibles. Le principal risque pour un bon nombre, c'est le chômage. Il y a la maladie. Il y a la vieillesse prématurée. Il y a les familles désunies. Il y a la maternité. Il y a une foule de risques qu'on peut prévenir. Mais là, on se situe au niveau des techniques. Ce n'est pas notre objectif d'aller plus loin, à ce niveau-là.

Est-ce que je pourrais demander à M. Rouleau d'exprimer son point de vue?

M. Alfred Rouleau, président de l'Assurance-vie Desjardins: Dans la question posée par M. le sénateur, il a dit: nous n'avons pas tout l'argent pour faciliter une application généreuse ou totale du revenu annuel garanti. Je voudrais faire une remarque,—je ne sais pas si c'est dans le cadre du mandat des honorables sénateurs,—mais c'est un peu l'objection que l'on entend, dans beaucoup de milieux, lesquels au fond, détiennent, les leviers de commande au Canada. Je ne parle pas, à ce moment-ci, des hommes politiques, mais je parle de ceux qui détiennent les leviers de commande au niveau financier; de ceux qui détiennent les leviers de commande au niveau de la grande industrie; de ceux qui, à toutes fins pratiques, détiennent aussi des leviers de commande au niveau des corporations professionnelles; et c'est l'argument, l'objection qu'on entend constamment lorsqu'il est question de vouloir bonifier la situation sur le plan social, surtout au niveau des défavorisés de la société.

Je dis ceci: il est impensable de voir engendrer, au Canada, à travers l'État, à travers ceux qui font les lois, une initiative qui voudrait solutionner, en respectant l'homme, le problème social de la pauvreté, sans que ceux qui détiennent les pouvoirs,—je ne parle pas des hommes politiques,—sans que ces gens-là acceptent de faire des compromis entre leurs intérêts financiers et les besoins collectifs de la société. J'ai l'impression que, dans beaucoup de conseils d'administration de grandes corporations canadiennes, si ces réunions-là se tenaient publiquement, si la population entendait la façon dont on fonctionne dans la vie économique de la nation, en termes d'intérêt personnel, j'ai l'impression, dis-je, que les problèmes que nous connaissons actuellement pourraient être encore beaucoup plus difficiles. Je pense qu'il y a vraiment un travail d'éducation et de sensibilisation à faire au niveau, encore une fois, de ceux qui, à toutes fins pratiques, ont en main les leviers de commande dans notre pays. Je répète, les leviers de commande au point de vue financier, au point de vue industriel,—et je parle des grandes corporations professionnelles. Je parle du Barreau. Je parle des ingénieurs. Je parle de tous ces gens-là qui ont un mot à dire dans la société actuelle. Je pense aussi, monsieur le président, et je ne sais pas ce qu'on va faire, mais on sait que l'homme politique, quand il s'agit de faire de la législation, est constamment obligé de concilier, à la fois, des intérêts. Je ne pense pas qu'on puisse régler le problème social d'une façon décente si ceux qui ont, encore une fois, le pouvoir, n'acceptent pas de faire des compromis.

Dans le Livre blanc, il y a une quantité de suggestions qui se rapportent justement à une volonté de contribution de la part de ceux qui sont peut-être les mieux partagés de la société, et, Dieu le sait, on trouve toutes sortes de moyens pour essayer de justifier les attitudes contraires.

C'est peut-être vague, ce que je dis, mais je me comprends,—je peux au moins vous dire cela. Mais, au Canada, je pense qu'il va falloir accepter que ce ne sont pas les pauvres qui vont contredire; ce ne sont pas les déshérités de la société qui vont contredire. La solution du problème est entre les mains de ceux qui ont le pouvoir et, encore une fois, je ne parle pas des hommes politiques. On a une tendance à remettre aux hommes politiques toute la responsabilité. Toutefois, je crois que, dans notre pays, encore une fois, il y a des gens qui ont des pouvoirs, à toutes fins pratiques, et tant que ces gens-là ne comprendront pas le problème, tant qu'ils ne réaliseront pas que leurs intérêts particuliers sont liés au bien-être d'une société dans son entier, je doute qu'il soit possible d'engendrer des solutions de revenu annuel garanti.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Puis-je poser une question complémentaire?

[*Texte*]

Monsieur Rouleau, excusez-moi, je ne parle pas français . . .

M. Rouleau: Parlez anglais.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Votre réponse m'a vivement intéressé, et je suis très sincèrement d'accord avec vous. Vous avez parlé de manifestations pénibles auxquelles nous

allons assister. Existe-t-il un moyen de secouer les gens, de faire une brèche dans la dureté foncière des «possédants» afin qu'ils prennent conscience de la situation et qu'ils la comprennent, si ce n'est par les manifestations pénibles et la violence dont nous avons été témoins? Croyez-vous que le système puisse changer sans cela? Le croyez-vous capable de prendre conscience qu'un changement s'impose?

[*Texte*]

M. Rouleau: C'est une bonne question, monsieur le président, puisque ça me permet de dire que, personnellement, depuis trois ans, j'ai essayé bien modestement de sensibiliser justement les gens dont je parlais tantôt. Un exemple, c'est qu'il y a deux ans j'ai accepté de prononcer une conférence sur le problème de la pauvreté, à la Chambre de commerce de Montréal. Sur le plan individuel, je pense qu'en général les gens qui ont les pouvoirs,—je ne sais pas si on comprend le mot «pouvoirs» dans le sens large,—sur le plan individuel, en général, ce sont d'excellents citoyens, mais quand ces gens-là se retrouvent en groupe, vis-à-vis les intérêts, les impératifs, les intérêts particuliers, j'ai l'impression qu'ils oublient l'ensemble du problème social. Je suis inquiet sur le plan de l'avenir.

C'est Servan-Schreiber, dans sa conférence à Montréal récemment, qui a dit justement à peu près ceci: il espérait que les mutations qui doivent se faire dans notre société pour faire en sorte que l'ensemble de la population puisse bénéficier d'un minimum, il espérait que ces mutations-là se fassent sans trop de chambardements, sans trop de—c'est un mot français,—de grandes chicanes collectives. Ceci pour ne pas employer un mot qui, actuellement, au Québec est dangereux. C'est ça le problème. Je suis inquiet, parce que je crois, personnellement, qu'il est actuellement impossible au Canada d'engendrer des solutions adéquates au problème social tant et aussi longtemps que ceux qui ont actuellement le pouvoir dans son ensemble n'arriveront pas à comprendre que leurs intérêts,—et je dis: ces gens-là devront accepter de faire des compromis; ils devront accepter beaucoup plus les mesures sociales que nous avons connues dans le passé; ils devront accepter beaucoup plus l'intervention de l'État.

Un exemple: quand le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont décidé un jour d'introduire un régime de rentes universel pour l'ensemble de la population, à côté de ça vous avez tout le commerce de l'assurance qui était présent au devant de cela, il y a au-delà de 75 ans. Je me suis souvent posé la question, si ceux qui avaient en main le commerce de l'assurance-vie au Canada s'étaient interrogés sur le fait que ceux qui avaient accès à des fonds de pension, c'étaient ceux qui, évidemment, travaillaient pour les grandes entreprises où les fonds de pension étaient accesibles, mais qu'il y avait une catégorie de citoyens qui ne pouvaient pas avoir accès à des fonds de pension, parce qu'ils ne pouvaient pas être syndiqués, dans certains cas, ou encore, parce que c'étaient des individus.

Quand l'État a décidé, un moment donné, d'intervenir avec ce régime de rentes universel, de fonds universel, il y a eu une quantité de mémoires présentés à Ottawa pour justifier des compromis, qui voulaient sauvegarder, d'une part, les intérêts des compagnies d'assurance-vie et, d'autres part, pouvoir rejoindre la catégorie des gens qui n'avaient pas de fonds de pension. Peut-être que là-dedans il y avait des suggestions valables. Alors, je me suis dit souvent: est-ce qu'il n'aurait pas été préférable que, 15 ans ou 20 ans avant, les institutions d'assurance aient envisagé le problème qu'une quantité de citoyens n'avaient pas accès à leurs services, et que peut-être, à ce moment-là, elles n'aient pas assumé, peut-être, le «leadership», l'initiative de proposer à l'État des formules qui auraient pu, à ce moment-là, régler l'ensemble du problème et sauvegarder des services qui seraient venus par l'entreprise privée. Mais non, ceux qui on le pouvoir, bougent quand les pressions deviennent suffisantes pour faire comprendre à l'État que le bien commun est concerné, et que l'État doit intervenir. C'est le cas de l'assurance-santé aujourd'hui par rapport au problème des médecins. J'ai dans mes documents des coupures de journaux qui datent de 30 ans, à l'époque où on posait le problème de l'accès des soins médicaux à l'ensemble de la population et des petites gens. Il y a eu des semaines sociales tenues à Montréal à ce sujet. Mais non, ceux au pouvoir ne s'en sont pas occupé. Ils n'ont même pas vu cela. Ils se sont réveillés au moment où le législateur a décidé, à la suite des pressions des corps intermédiaires, d'établir de la législation pour régler les problèmes sociaux au niveau de l'ensemble de la population. Je ne sais pas si je suis clair dans ma pensée, mais j'ai une tendance à dire, encore une fois, que je doute, que ceux qui ont actuellement les moyens de faire des compromis ne le font pas et, que, à toutes fins pratiques, on s'en va graduellement vers une plus grande socialisation sur le plan social, ainsi que sur le plan économique.

[*Traduction*]

M. Desbiens: M. le président, permettez-moi de compléter la déclaration de M. Rouleau en réponse à la question du sénateur Hastings. Je suis profondément convaincu, en tant que membre d'une profession libérale travaillant avec des groupes de citoyens de Montréal depuis un certain nombre d'années, que si nous acceptons votre principe d'administration, si les états, ou si la province dont je parle, acceptaient de partager leurs attributions avec les citoyens, les gens qui veulent agir pour eux-mêmes feraient quelque chose. Voici deux ans que nous travaillons à un certain projet, et aucune décision n'a été prise. Nous pouvons canaliser beaucoup d'énergie dans ces grandes régions de Montréal, mais rien ne bouge. Le secteur privé du bien-être ne cesse d'aller à Québec et de leur répéter «Faites quelque chose, messieurs, s'il vous plaît. Agissez, mais agissez doncem» Mais eux ne veulent pas bouger. Je suis sûr que si vous donniez certains pouvoirs à ces gens, ils en useraient à bon escient.

Le sénateur Hastings: Vous venez juste de vous faire l'écho de ce que le président et moi-même avons dit maintes fois: le temps va nous manquer pour régler ce problème.

M. Desbiens: C'est un fait certain.

Le président: Calmez-vous un peu, messieurs. Nous ne nous occupons pas de révolution ici. Nous essayons de garder notre calme et notre sang-froid, et de trouver des solutions aux problèmes. Dites ce que vous voulez dire, mais modérez-en les termes, si vous le voulez bien.

Le sénateur Carter: M. le président, j'aimerais que le témoin développe davantage la réponse qu'il a fait au sénateur Hastings quand il a dit qu'il y avait des projets que les gens mèneraient à bien s'ils en avaient le pouvoir. A quels projets pense-t-il?

M. Desbiens: Depuis bon nombre d'années, nous avons ce projet en tête dans les organismes sociaux: nous voulons centraliser toute l'administration et décentraliser les services. Comme dans l'industrie, nous désirons que les servi-

ces soient plus près des gens et, pour ce faire, créer des centres où les gens puissent identifier ce dont ils ont besoin. Nous suggérons la création d'un conseil d'organisation qui serait composé à 75 ou 80 pour cent de profanes; ces personnes pourraient dire aux professionnels que c'est tel ou tel service qu'elles désirent.

Le sénateur Carter: Parlez-vous de consultation?

Le président: Non, sénateur Carter. Il parle d'accessibilité immédiate. De supermarchés. Vous rappelez-vous quand nous avons eu les délégués des professions médicales de Montréal, le jeune groupe? C'est le genre de choses dont parle ce témoin pour les services médicaux, dentaires et légaux. Il veut décentraliser les services pour que les bénéficiaires n'aient pas à passer une demi-journée en transport et à attendre 14 heures.

Le sénateur Carter: Alors, j'ai mal compris. J'avais compris que les gens avaient l'énergie nécessaire, et que si on leur donnait les moyens d'action, ils pourraient employer cette énergie à la réalisation de projets.

M. Desbiens: Je fais allusion au concept suivant: l'acceptation de la participation. Ces personnes veulent participer à ces programmes. Nous devrions leur permettre de le faire.

Le sénateur McGrand: Quels sont ces programmes? Pouvez-vous m'en nommer un?

M. Desbiens: Le centre communautaire de santé, par exemple. A Montréal, il y a une clinique qui s'appelle la Clinique St-Jacques. C'est une affaire coopérative. Les gens participent à son fonctionnement et en deviennent partie intégrante. Ils s'identifient à ce projet et s'y sentent à l'aise. Par contre, s'ils vont à l'hôpital, ils n'y sont pas particulièrement bient accueillis; d'autre part, étant donné que les hôpitaux ne sont pas ouverts le soir, le mari doit manquer toute une journée de travail pour conduire sa femme à l'hôpital, tandis qu'à la Clinique, le docteur se rend à votre domicile.

[*Texte*]

Sénateur Fournier: Dans votre rapport No. 3, l'article 6, les questions (*a*) et (*b*) . . .

[*Traduction*]
Je suis tout à fait d'accord avec les paragraphes (*a*) et (*b*), mais votre déclaration qui figure page 3 me surprend un peu.

[*Texte*]
A l'item 6: «Nous rejetons le préjugé voulant que des mesures sociales diminuent le désir des gens de travailler». Nous sommes tous au courant qu'il y a nombre de gens qui ne veulent pas travailler, parce qu'ils ont peur de perdre l'assistance sociale,—je peux vous en donner des exemples,—vous en avez probablement eu chez-vous,—et vous faites une déclaration comme celle-là: «nous rejetons le préjugé voulant que des mesures sociales diminuent le désir des gens de travailler.» Je vais vous donner un exemple.

[*Traduction*]
Dans le comté où j'habite, il y a une grande entreprise de cueillette de pommes de terre. Cette saison, il y aura des centaines de milliers de pommes de terre qui ne seront pas récoltées parce que les cultivateurs ne parviennent pas à trouver de main-d'œuvre pour le faire, en dépit du fait que les arracheurs de pommes de terre peuvent gagner actuellement de 25 à 30 dollars par jour. C'est un bon tarif. Ainsi, une immense partie de la récolte va pourrir sur place puisque les gens qui pourraient s'en occuper refusent de le faire parce qu'ils ont peur de perdre leur assistance sociale.
Je voulais souligner que cette situation s'applique à tout le pays. Comment justifiez-vous une déclaration comme celle de la page 3?

[*Texte*]

M. Bernier: Monsieur le président, j'aimerais répondre à cette affirmation-là. Je pense que, si l'on se situe au niveau de l'exemple en particulier,—j'ai travaillé moi-même deux ans dans une agence d'assistance financière, et je pourrais vous rapporter autant de cas que vous voulez de gens qui voulaient travailler, mais qui n'avaient pas d'ouvrage, je pense donc que, si l'on se situe au niveau de cas individuels ou de petits groupes, l'on n'en sort pas. Il faut situer le problème dans un ensemble plus vaste, dans un ensemble qui est le suivant: actuellement, pour des raisons X et Y, il y a un problème de chômage qui est collectif et non pas individuel, qui a été causé par diverses raisons, entre autres on en mentionne dans notre mémoire, comme la lutte à l'inflation, la diminution des investissements publics et privés,—nous sommes tous au courant des effets d'une baisse des investissements,—je pense que c'est connu qu'une baisse des investissements publics et privés amène une diminution des emplois dans certaines régions, et, lorsqu'on a des pourcentages de chômage de 25 et 30 pour cent, on ne peut pas dire, à ce moment-là, à ces gens-là: vous êtes des gens qui ne veulent pas travailler. Il y a eu des programmes de recyclage de mis sur pied,—j'en ai été témoin,—des gens qui sont recyclés, qui ont appris des «jobs», des ouvrages de rembourrage; qui ont appris des ouvrages inutiles, parce qu'il n'y avait pas de marché. Je pense que c'est important. On recycle des gens en quantité dans certaines régions; c'est de l'assistance sociale déguisée pour plusieurs, et à ce moment-là, on pense que l'on va trouver des emplois pour ces gens-là. Il faut voir la chose dans une perspective plus globale. Sur le plan de PERTICA, je suis sûr que vous avez raison, monsieur, il y a peut-être des raisons, il y a peut-être des situations..

Sénateur Fournier: Je ne dis pas peut-être, il y en a.

M. Bernier: Je dis peut-être parce qu'il y a autant de cas de gens qui veulent travailler, mais qui ne peuvent pas. Il faut regarder aussi les caractéristiques de cette population-là. De plus en plus, et vous en conviendrez, l'entreprise demande des gens formés, des gens qui ont des diplômes de 11e année, des gens bilingues, des gens avec des métiers. Or, on a utilisé dans les usines, après la guerre, un bon nombre de gens qui n'avaient pas besoin de toutes ces qualifications. Ces gens ont actuellement 40, 45, 50 ans, et ils n'ont pas eu la chance d'avoir cette formation. On a eu aussi une vague de retour à la terre, ce n'est pas certain que la terre est rentable partout. Actuellement, on a une foule de gens non formés qui arrivent des régions rurales dans les villes afin de trouver un emploi dans les grandes villes, et, de plus en plus, on demande une 11e année, on demande un cours technique, on demande une foule de choses; ces gens-là n'ont pas la capacité de se recycler d'une façon convenable, et je maintiens qu'on ne peut pas juger; le préjugé est là, tel qu'il est décrit. De plus, on dit qu'il faut que les employeurs offrent des emplois qui valorisent la personne.

J'ai été témoin d'un cas,—vous en avez cité un,—je vais vous en citer un: le cas d'un jeune homme qui venait d'une famille désorganisée. Il avait un quotient intellectuel peut-être de 135. Malheureusement il avait cessé ses ces cours en 7e année. Il avait des aspirations beaucoup plus grandes que de travailler avec des boîtes dans un sous-sol de magasin à chaîne. A $32 par semaine, cela ne satisfaisait pas du tout cet individu. Il voulait retourner à l'école. Il voulait se perfectionner. Il était seul dans la vie. Il avait 16 ans. Malheureusement, à ce moment-là, on n'a pas les moyens d'intervenir. La nouvelle loi nous permettra d'intervenir de plus en plus. Vous comprendrez que ce sont des cas contraires à ce que vous citez. Il y a beaucoup de tels cas.

[*Traduction*]

Le sénateur Fournier: M. le président, nous avons déjà entendu cette réponse et nous ne la controversons pas du tout. Nous sommes d'accord, et M. Bernier a raison.
Eh bien, M. Bernier, vous avez répondu à ma seconde question.

[*Texte*]
Quand vous dites que le problème de la pauvreté existe, qu'il exige, de la part du gouvernement, une politique de développement économique et social, qui offre des emplois rénumérateurs; je crois que vous êtes d'accord avec cela.

[*Traduction*]
Vous avez donné une explication très valable quand vous avez dit que les normes sont trop élevées. Mais que feriez-vous? Ne nous occupons pas des normes ni de toutes les classifications. Elles sont nécessaires. Mais que feriez-vous pour que ce gars retourne au travail?

Le président: Un instant, messieurs. Nous avons une longue liste de sénateurs qui désirent poser des questions. Aussi vous demanderai-je de vous en tenir au sujet dans vos réponses.

[*Texte*]

M. Rouleau: Je regrette, mais je comprends, monsieur Fournier. Il y a peut-être dans les systèmes de sécurité sociale, et je parle en profane, des choses à corriger lesquelles maintiendraient des motivations pour des gens qui, un moment donné, peuvent travailler, même dans des emplois saisonniers. Il y a une question technique, et je pense que . . .

Sénateur Fournier: Vous avez constaté cela?

M. Rouleau: Absolument. Je dis, monsieur le président, monsieur Fournier, le plus bel exemple que je donne, quand on parle de cela, parce qu'il y a des gens qui font des jugements globaux, et qui disent: les gens sont paresseux, ils ne veulent pas travailler. Lors de la dernière guerre, monsieur le président, de 1939-45, il n'y avait pas beaucoup de chômage, parce qu'il y en avait des emplois. On allait chercher le monde partout. Je suis d'une famille ordinaire. Mon père a couru après le travail. Alors, tant et aussi longtemps que l'on n'arrivera pas à permettre aux gens de travailler, à leur offrir des emplois à caractère permanent, c'est difficile de porter un jugement définitif, un jugement global.
Je vous ferais maintenant remarquer, monsieur le président, que je suis un employeur. Aujourd'hui, il y a des hommes qui, à 40 ans, 45 ans,—vous le savez certainement,—ne peuvent même plus se trouver d'emplois, à partir du moment où ils le perdent. Le système, l'ensemble, l'efficacité veut qu'on n'embauche plus un homme rendu à un certain âge, même s'il a une certaine compétence; on préfère engager un gars plus jeune. Il y a quelque chose dans le système qui fait défaut à ce moment-là.

Le sénateur Fournier: D'accord.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: D'après la page 8, le Conseil Économique, le Conseil de Bien-être du Canada et le Conseil de développement social du Montréal Métropolitain affirment que nous avons les moyens de vaincre la pauvreté au Canada, mais que ce qui manque, c'est la bonne volonté de la collectivité. Pouvez-vous nous donner une idée des moyens que nous avons pour vaincre la pauvreté au Canada? Voici la première partie de ma question.

[*Texte*]

M. Bernier: Monsieur le président, je pense que M. Rouleau a répondu presque totalement à cette question antérieurement, lorsqu'il faisait allusion à ceux qui avaient le pouvoir, dans le sens large du mot «pouvoir», que ceux-là ne prenaient pas les initiatives.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: Qu'entendez-vous par «les gens au pouvoir»?

Le sénateur Hastings: L'»Establishment».

[*Texte*]

Mademoiselle Nicole Forget, directrice adjointe, conseil du Bien-être du Québec: Si je peux ajouter quelque chose. On peut dire aussi que, au niveau des moyens, il y a 20 ans c'était difficile de cerner les problèmes, mais que présentement, on a l'appareil technique, l'équipement technique pour mesurer assez adéquatement, du moins, par régions, par secteurs, les populations par couche, les divers problèmes. On a aussi les moyens de solutionner ces problèmes-là. C'est le vouloir qui manque, avec ce que le vouloir peut impliquer; il n'y a pas une industrie qui n'a pas en main les moyens: Mon Dieuem Les États-Unis ont eu les moyens pour aller à la luneem Si on a les moyens pour programmer le voyage à la lune, on a sûrement les moyens de programmer les solutions à certains problèmes.

M. Bernier: Les gens qui ont les leviers de commande dans la société, les gens qui prennent les décisions, que ce soit au niveau industriel, que ce soit au niveau des corps professionnels, que ce soit au niveau financier, que ce soit au niveau du gouvernement, à ce moment-là, ce sont eux qui ont les leviers qui doivent prendre les initiatives. Actuellement, et depuis longtemps, c'est le gouvernement qui prend les initiatives, mais longtemps après que les situations se sont détériorées. La question de moyens fait allusion à une situation critique, et fait allusion aussi au fait que cela est intolérable. C'est pourquoi je soulève le point, car le Conseil économique a fait tous les calculs. C'est une honte pour un pays aussi opulent que le nôtre de ne pas mettre en priorité la guerre à la pauvreté; c'est-à-dire, que, à mon point de vue, ce n'est même pas une priorité, c'est une pré-priorité.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: Que voulez-vous dire alors par manque de bonne volonté de la part de la masse? Est-ce pour travailler?

Le sénateur Fournier: Il s'agit de l'intention.

[*Texte*]

M. Rouleau: Monsieur le président, prenons une facette du problème de la pauvreté, c'est le problème des logements insalubres qui pose le problème de la rénovation urbaine. Quand vous allez dans les grands centres urbains, vous constatez qu'un fort pourcentage de propriétaires de logements insalubres sont des grandes successions,—peut-être que c'est ennuyant de le dire, mais il faut quand même le constater,—il y a des gens qui sont propriétaires de ces logements. Ce ne sont pas les pauvres qui sont les propriétaires de ces logements; ce sont d'autres personnes qui sont propriétaires de ces logements. Alors, c'est payant de le faire.

Une chose que je veux dire, c'est que, lorsqu'il s'agit du problème social, il n'y a jamais d'échéance; lorsqu'il s'est agi de construire un pont entre Lévis et Québec, le pont Frontenac, on a décidé d'une date pour le commencer, puis on a décidé d'une date pour terminer les travaux; lorsqu'il s'est agi de construire la route transcanadienne, on a décidé d'une date, et aussi d'une date pour terminer, avec des échéances. Mais, quand on arrive au problème social, il n'y a jamais d'échéance. Le problème de l'habitation au Canada est le suivant: les statistiques démontrent, d'année en année, qu'il se construit constamment des logements, mais, est-ce que l'on construit des logements pour reloger des gens qui ne peuvent pas payer plus de 40 ou $50 par mois?

[*Traduction*]

Le président: Sénateur Pearson, nous nous heurtons ici à quelques difficultés: vous avez en effet la version anglaise tout comme nous; or, je viens de la comparer au texte français, et au lieu du mot «masses», on devrait avoir «collective society.» Je sais où vous vouliez en venir, mais je tiens à faire remarquer que cette traduction a été faite rapidement afin que vous puissiez l'obtenir aussi vite que possible.

Le sénateur Cook: Au contribuable de déciderem

Le président: Non, la solution dépend de la bonne volonté de la société, alors nous nous écartons un peu du sujet. Le sénateur Hastings a dit que ce dont ils parlaient s'adressait à ce que nous appellerions l'»Establishment».

Le sénateur Pearson: Quel niveau de bien-être pensez-vous que ce pays en plein développement peut assumer?

M. Desbiens: J'y ai fait allusion il y a un moment. Je crois que le Conseil Économique s'est penché sur ces questions. Nous disposons de quelques tableaux préparés par M. Otto Thur pour l'université de Montréal. Ils sont approximatifs, mais je ne pense pas que nous disposions des outils nécessaires pour entrer dans le détail.

Le sénateur Pearson: N'avons-nous pas un chiffre global? Je vois des chiffres à la page 6.

[*Texte*]

M. Bernier: Monsieur le président, jusqu'où une société doit aller, on y a fait allusion tantôt en référant au compromis que les gens qui ont le pouvoir doivent faire, et, si on considère la pauvreté, et la guerre à la pauvreté comme une pré-priorité, je crois que c'en est une, à ce moment-là, nous aurons l'imagination créatrice et innovatrice pour trouver des solutions à ces problèmes. De plus, lorsqu'une maison brûle, on fait venir les pompiers, on ne se demande pas quoi faire. Alors, c'est ma réponse à l'urgence de la situation.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: J'aurai plusieurs questions. Page 17, vous parlez d'imposer une politique d'austérité aux classes privilégiées qui sont en grande partie responsables de l'inflation. Il est difficile de saisir exactement ce que vous voulez dire ou quelle serait l'efficacité d'un tel programme. J'admets qu'une maison de 80,000 dollars avec double garage et piscine représente un standing que les gens à l'aise s'attendent à avoir; cela contribue indubitablement à l'inflation. Comment vous y prendriez-vous pour remédier à cela, et comment procèderiez-vous pour mettre en vigueur une politique d'austérité auprès des classes privilégiées qui sont responsables de l'inflation?

M. Desbiens: Je ne suis pas sûr d'avoir parfaitement compris la question.

[*Texte*]

M. Bernier: Dans la lutte à l'inflation, on a mentionné que, dans le fond, ce n'était pas tellement les pauvres qui contribuaient à l'inflation, mais que c'était au niveau des dépenses, plutôt de luxe, et, à ce moment-là, les gens, ont malgré . . .

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: J'ai déjà mentionné cela; quelles explications supplémentaires nous donnez-vous? Ne me faites pas de grand discours là-dessus.

Le sénateur Fournier: Il essayait . . .

M. Bernier: . . . de comprendre votre question.

Le sénateur McGrand: Ah, très bien. C'est ce que je veux.

[*Texte*]

M. Bernier: Je pense que je n'ai pas la compétence pour vous dire exactement, sur le plan technique, quoi faire. Toutefois, je crois qu'il y a eu des mémoires, en commençant par la Commission Carter, qui ont donné des solutions, et qui sont beaucoup plus qualifiés que moi pour vous répondre. Il y a M. Benson qui a également fait des recommandations, il était beaucoup plus qualifié que moi pour vous donner des réponses.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: Je les ai, ses réponses. Il dit qu'il n'a pas la réponse et que M. Benson peut nous la fournir.

Le président: C'est exact.

Le sénateur McGrand: Page 20, vous parlez des salariés qui gagnent 10,000 et 12,000 dollars par an. D'après moi, il s'agit de la classe moyenne. La plupart de ces gens soutiennent qu'ils s'en tirent tout juste maintenant avec l'argent qu'ils gagnent. Ils s'opposeraient certainement à la suppression de cette déduction de 105 dollars pour les enfants. La chose importante, à mon avis, c'est que les gens de la classe moyenne plus ou moins favorisée souffrent de cette politique nationale, ou quelle que soit l'appellation que vous lui donnez, de «consommateurisme». Chacun doit dépenser jusqu'au dernier cent pour acheter tout ce qu'il y a sur le marché, c'est cela le «consommateurisme». Comment allez-vous contraindre ces gens à dépenser autrement leur argent et à renoncer aux 105 dollars?

[*Texte*]

M. Rouleau: La solution au problème, en tout cas, doit se trouver à l'intérieur du Canada; ce n'est pas à l'extérieur du pays qu'ils vont régler nos problèmes. Lorsqu'on parle de sécurité sociale, c'est clair que, d'une part, pour régler le problème, il ne faut pas perdre de vue,—en tout cas, ici, on pense cela, —que le développement économique est important pour créer des emplois. Tout le monde est d'accord là-dessus. Pour faire les frais de la sécurité sociale, il faut absolument qu'on prenne certains argents à même la part de ceux qui, évidemment, ont des revenus. Personnellement, je pense que le problème tient, en partie, du tempo, ou du rythme de développement par rapport aux capacités de la population, ou des masses populaires, à s'ajuster au développement. D'un côté, vous voyez tous les progrès techniques, les progrès technologiques, les inventions, toutes les possibilités dans notre société de consommation, et cela se fait très rapidement.

De l'autre côté, vous avez une partie de la population qui augmente constamment, mais qui ne peut pas jouir de tous ces avantages. Ce n'est pas facile de trouver la solution. Toutefois, j'ai l'impression que le tempo, le rythme du progrès, du développement, par rapport aux possibilités de l'autre côté de la population, est si rapide que les masses populaires ne peuvent pas suivre. Il y a vraiment un divorce,—en anglais, je suis incapable de le dire,—mais je fais une hypothèse, cela créerait d'autres problèmes. Mais, si on arrivait à contrôler davantage le progrès technique, et le progrès scientifique, si on essayait de les contrôler, de mettre un peu d'ordre là-dedans, en tenant compte des capacités de la population à s'intégrer,ou à s'ajuster dans ces changements, dans ces choses nouvelles, probablement que l'on aurait, peut-être pas totalement, les mêmes probleèmes que l'on a aujourd'hui. Je touche ici à une autre question qui est bien différente de la question strictement financière—en tout cas, j'arrête là.

M. Bernier: Monsieur le président, puis-je répondre à la question de M. le sénateur? Tantôt, on a dit que l'on ne voulait pas que le revenu annuel garanti, ou le minimum garanti, remplace toutes les mesures. Je pense que ce serait retourner en arrière et ce serait préjudiciable à toute cette classe de la société qu'on appelle la classe moyenne, laquelle bénéficie de toutes les mesures préventives d'assurance sociale, qui lui sont très bénéfiques. A ce moment-là, je suis certain que, avec des revenus, même jusqu'à $10,000 et plus, on est loin de l'idée ancienne que chaque individu, par ses propres revenus, peut faire face à toutes les situations. Si les mesures universelles d'assurance sociale sont venues, M. Rouleau l'a mentionné tantôt, c'est peut-être dû au fait que les initiateurs du secteur privé n'ont pas pris les devants plus tôt. Mais, il reste que, pour toute cette classe moyenne, il est indispensable que les mesures de prévention et d'assurance sociale se maintiennent.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: Ce que je comprends d'après la traduction, c'est que nous devons avoir des échelles de valeurs différentes. C'est bien cela? Nous devons acquérir une autre échelle de valeurs pour ce qui est de l'utilisation de notre argent?

M. Desbiens: Oui, c'est cela.

Le sénateur McGrand: Nous devons ainsi revaloriser l'économie dans notre façon de vivre?

M. Desbiens: Oui, ça revient à cela.

Le sénateur McGrand: Quand nous avons discuté de la pauvreté, nous avons soulevé plusieurs fois la question de la reconversion des gens à d'autres métiers. Au point où en sont actuellement la technologie et l'automatisation, le nombre d'emplois nouveaux sera limité du fait que le public essaiera de consommer tout ce qu'il y a sur le marché. Une grande partie de vos propos semblent s'appliquer à Montréal, mais une importante fraction de la pauvreté qui sévit à Montréal est directement associée aux conditions qui règnent dans toute la province. Lorsque vous parlez de la pauvreté à Montréal, vous devez l'associer à celle de toute la province, et cette question doit être à son tour reliée à la façon dont les ressources de la province ont été mises en valeur pour les gens. Est-ce que je comprends bien la traduction ou bien est-ce que j'embrouille tout?

[*Texte*]

M. Bernier: Est-ce que vous dites que les ressources des provinces n'auraient pas été développées pour les personnes? Est-ce que c'est la dernière phrase que vous avez dite?

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: C'est bien ce que je dis. Les ressources de la province n'ont pas été mises en valeur au profit de tout le monde.

M. Desbiens: Je suis d'accord avec vous sur ce point. Je crois que les ressources humaines et monétaires ont été mal employées. L'été dernier, nous avons vu le gouvernement investir de l'argent dans un projet; si nous avions été consultés, nous lui aurions dit comment employer ces sommes de façon beaucoup plus efficace. Mais ce n'est pas uniquement notre problème; c'est un problème pour chaque échelon du gouvernement. Une somme de 25 millions de dollars a été investie pour le programme de la jeunesse dans tout le pays; si vous discutez avec n'importe lequel des jeunes qui ont été en contact avec ce programme, il vous dira que les résultats ne correspondent pas aux services que l'on escomptait.

Le sénateur McGrand: Je parle des ressources matérielles ou naturelles du Québec.

M. Desbiens: Oh oui, vous avez raison dans ce cas-là.

La sénatrice Inman: M. le président, je trouve cette présentation très intéressante. Nous avons entendu beaucoup de choses sur la pauvreté dans les villes telles que Montréal. Ceci m'intéresse vivement, mais la pauvreté rurale m'intéresse également, et je me demande comment on pourrait encourager les gens à rester à la campagne. La vie rurale est saine, calme et paisible. On n'y connaît pas la bousculade des villes. Je me rends compte qu'il est difficile de gagner sa vie dans une ferme aujourd'hui, mais je me demande s'il n'y aurait pas moyen de subventionner les gens, ce qui leur permettrait de rester à la campagne. Bien entendu, il faudrait davantage de services et de commodités.

Avez-vous pensé un peu à garder les gens à la campagne? Vous dites page 3 et en haut de la page 4 de votre mémoire qu'une grande partie de la pauvreté des villes vient de ce que les gens émigrent vers les villes.

M. Desbiens: Oui.

[*Texte*]

M. Bernier: Je pense, monsieur le président, qu'il y a des initiatives, qui ont été prises à ce sujet. Je réfère à tout le

plan d'aménagement de l'Est du Québec. On a fait des efforts considérables pour consolider les fermes; c'est du travail économique important; il est excessivement important de rendre les fermes rentables dans leur équipement, ainsi de suite. Il y avait peut-être dans le plan de réaménagement cette idée que la population rurale ne peut pas augmenter outre mesure, parce qu'elle n'aurait pas les services nécessaires, qu'elle n'aurait pas les investissements nécessaires pour garder une population qui augmente et, à ce moment-là, il est excessivement important,—je ne suis pas du tout économiste,—mais il serait excessivement important de développer des pôles moyens de croissance, entre les grands centres et les régions rurales, mais il faut penser aussi au déplacement des personnes, il faut y penser avant leur déplacement plutôt qu'après; ce qui se passe souvent aujourd'hui; les gens quittent les régions rurales, s'en viennent en ville, mais le travail de préparation, soit sur le plan de la formation, ou du recyclage, n'a pas été fait. Actuellement, dans la Gaspésie, pour vous donner un exemple, on a créé des cours de recyclage. J'ai mentionné tantôt qu'on n'était pas complètement certains que, dans les cours de recyclage, on ait préparé les gens à s'en venir à la ville,—ce n'était pas certain, dis-je, qu'on recyclait les gens pour les bons emplois. Cela n'est pas facile, parce que, lorsque les gens ont atteint 40 ans, et qu'ils ont travaillé sur des fermes pendant un bon nombre d'années, ils connaissent beaucoup de choses, j'en suis certain, mais il n'est pas facile de les préparer pour des ouvrages spécifiques.
Il va falloir accepter, je pense, il faudra que le système accepte, qu'il y ait un certain nombre de gens qui ne peuvent pas travailler, pour diverses raisons. A ce moment-là, on doit leur assurer un revenu.

Le sénateur Fournier: Avez-vous dit que le système accepte, ou qu'il n'accepte pas?

M. Bernier: Le système accepte, oui. Tous les économistes disent qu'il y a un certain nombre de gens qui ne peuvent pas s'intégrer. On accepte aussi qu'il y ait un certain nombre de gens qui ne peuvent pas s'intégrer. Le problème à ce sujet-là, c'est qu'on a tellement à faire,—et moi-même j'y contribue,—pour valoriser le travail.

[*Traduction*]

La sénatrice Inman: Monsieur le président, c'est ce à quoi je veux en venir. Je sais que ces gens ne s'adaptent pas très bien. Prend-on des mesures pour les garder à la campagne où ils sont chez eux, où ils sont plus heureux et où la vie est plus facile.

M. Desbiens: Il se fait beaucoup d'efforts en ce sens à différents niveaux du gouvernement mais il est encore trop tôt pour en évaluer les résultats. Nous savons que des mesures du genre sont prises en Gaspésie. Il y a aussi le problème de la spécialisation en agriculture. Il est très difficile, par exemple, de cultiver des carottes en Abitibi où même les roches refusent de pousser.

La sénatrice Inman: Vous faites mention à la page 6 d'une prime de $500 aux familles dont le revenu est entre $3,000 et $3,999. Aux familles de combien de membres cette somme serait-elle allouée?

M. Desbiens: Vous voulez dire combien il y aurait de personnes par famille?

Le président: Oui, s'agirait-il de familles comprenant un, deux, trois ou quatre enfants?

[*Texte*]

M. Bernier: Ce qui est reproduit dans le chapitre premier est, en bonne partie, une conférence que l'économiste Otto Thür, actuellement vice-président du Conseil économique du Canada, donnait, il y a quelques années, aux Chambres de commerce, à Halifax, et M. Thür, donne des statistiques, en annexe.

[*Traduction*]

Le président: Cette suggestion n'est pas de leur cru; ils l'ont empruntée à M. Th ür dont le rapport est soumis au Comité.

La sénatrice Inman: Vous mentionnez à la page 11 de votre mémoire qu'au moins 75 p. 100 des gens recevant de l'aide sociale à travers le pays sont âgés ou malades. Croyez-vous que ce pourcentage soit encore exact?

[*Texte*]

M. Bernier: C'est une idée de grandeur, qui se rapproche de la réalité. Cela peut, actuellement, varier à 5 pour cent près, d'une région à l'autre; tout dépend des régions. Mais comme moyenne, si vous faites le total de toutes les mesures d'assistance, vous arriverez à peu près à ce pourcentage-là.

[*Traduction*]

Le président: Ils n'ont pas tort, sénatrice Inman, si l'on soustrait le nombre des défavorisés de celui des pauvres qui travaillent. En affirmant que 75 p. 100 sont des défavorisés, ils sont assez près de la réalité.

La sénatrice Inman: J'aimerais tout simplement mentionner à ce point que je suis entièrement d'accord avec le sénateur Fournier au sujet des personnes qui refusent de travailler. Nous éprouvons les mêmes difficultés.

Le sénateur Hastings: Monsieur le Président, permettez-moi de revenir pour un moment à la modification des priorités et au changement d'attitude de ceux dont vous dites qu'ils détiennent le pouvoir. J'arrive présentement de l'Ouest canadien. Rien de ce qui a été dit au cours des dix dernières années par M. Trudeau, M. Lesage ou même par M. Lévesque n'a touché la conscience ni n'a modifié l'attitude des gens de l'Ouest autant que les récents événements survenus au Canada. Je perçois tout le tragique de cet état de chose et j'en suis troublé. J'ai la conviction qu'il faudra d'autres événements semblables pour changer l'attitude de ceux au pouvoir, comme vous les avez appelés.
J'ai constaté, la fin de semaine dernière, la crainte des gens à la possibilité de perdre ce qu'ils possèdent. En ce qui a trait à la pauvreté, la même expérience traumatisante sera nécessaire pour changer ceux qui ont peur de perdre ce qu'ils possèdent présentement. Seule une expérience du genre leur fera comprendre qu'ils doivent modifier leur concept de la société et accepter de partager avec ceux qui sont dans le besoin. Je suis peiné d'en arriver à cette conclusion.

M. Desbiens: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur Hastings: Le sénateur Croll et chacun de nous avons tenu des propos semblables à ceux de M. Rouleau mais, après avoir dit «amen», les témoins repartent sans que nous soyons plus avancés.
Avez-vous des suggestions sur la façon dont nous pourrions obtenir des résultats sans avoir à payer le prix terrible qu'il semble bien que nous aurons à payer? Comment

devrons-nous apprendre la leçon qu'ont apprise les gens aux États-Unis et du reste du monde, et dont le Canada devrait tirer profit? Comme le disait Mlle Forget, les hommes peuvent se rendre à la lune et accomplir je ne sais quel exploit quand ils le veulent vraiment. Si vous avez des suggestions quant à la façon d'éveiller les gens et de leur faire prendre conscience de cette responsabilité sans qu'il faille payer ce prix terrible, nous aimerions bien les connaître.

M. Desbiens: Je crois que M. Rouleau est très bien placé pour nous donner son avis à ce sujet, étant donné sa position d'employeur à Montréal. Je pense que la solution est de se battre, de façon positive et constructive, naturellement.

Le président: Oui, mais j'ai devant moi une question pertinente à ce sujet. Ceux qui se trouvent ici aujourd'hui sont en général des sénateurs conscients des problèmes sociaux depuis nombre d'années. J'ai ceci de commun avec eux que je me préoccupe aussi de ces problèmes depuis assez longtemps.

J'hésite à accepter, comme technique d'amélioration sociale, l'agitation à laquelle recourent non pas des gens dans votre position, car vous êtes fonctionnaire, mais ceux qui sont dans la position de M. Rouleau au Québec. Naturellement, c'est très bien de la part de M. Rouleau de faire des discours et nous l'applaudissons. C'est également très bien que d'autres et que moi-même fassions des discours mais, n'y aurait-il pas des gens au Québec plus conscients peut-être que nous des difficultés cachées et pourquoi ces gens ne se font-ils pas entendre?

Le sénateur Cook: Puis-je aborder la question d'un autre angle pour un instant? Il nous faut commencer quelque part. Combien la province de Québec a-t-elle dépensé pour l'éducation au cours des dernières années? Des millions et des millions de dollars. De quoi faut-il s'occuper en premier lieu? De l'éducation? Du soulagement de la pauvreté? Des services médicaux? Des divertissements? Des chemins? Chacun de ces domaines a ses défenseurs.

Le président: Oui, évidemment, de la façon dont je comprends les témoins . . .

Le sénateur Cook: Je sais quelles sont leurs priorités mais ils ne sont pas le gouvernement, malheureusement.

Le président: Non, mais ce qu'ils affirment en somme, et Mlle Forget l'a très bien dit, est que nous avons les moyens d'accomplir plus que ce que nous avons fait à ce jour.

Le sénateur Cook: Ce n'est qu'un énoncé; il reste à le prouver.

Le président: D'accord, mais le Conseil économique a énoncé le même avis. Ils disent cependant que même maintenant il faut commencer par régler le problème de la pauvreté.

M. Desbiens: M. Rouleau a été membre du Conseil pendant trois ans.

[Texte]

M. Rouleau: Le problème de la province de Québec, actuellement, en bonne partie, c'est tout le problème social qui en est la cause. En tout cas, le problème actuel dans le Québec trouve sa source dans le problème social. C'est certain. Toutefois, ce que vous avez dit M. Hastings, ce n'est pas comment arriver à sensibiliser, à rendre plus conscients ceux qui ont en main les possibilités d'action actuellement. Ce ne sont pas ceux d'hier, ni ceux de demain, ce sont ceux en place aujourd'hui qui ont vraiment en main les moyens pour modifier la situation. Évidemment, il y a un problème financier lorsque l'on parle de régler le problème social, c'est évident. Il y a un équilibre à garder entre les capacités de payer, et tout cela. Sur le plan individuel, les gens sont d'accord, et je suis convaincu qu'il y a peu de citoyens au pays, dans les gens qui ont quelque chose à dire dans la direction, sur le plan personnel, qui ne sont pas prêts à faire quelque chose. Toutefois, c'est lorsqu'ils se retrouvent en groupe avec des intérêts particuliers, lorsqu'il s'agit de gérer des entreprises pour des raisons d'efficacité, et, disons-le, pour faire de l'argent, ce n'est pas mal de faire de l'argent, mais ils veulent faire de l'argent. C'est là que débute le problème. Je dis alors qu'il y a conflit d'intérêts dans toute cette histoire.

Je ne suis incapable de régler le problème. Ce ne sont pas seulement les hommes politiques qui peuvent régler le problème. Il faudra que ce soit au niveau de ceux qui ont les leviers de commande dans la société. Prenez,—ah' j'aime mieux ne pas donner cet exemple-là, cela ne serait pas correct, cela irait trop loin. J'ai eu des expériences: lorsqu'on fréquente des groupes d'hommes d'affaires, on parle tout de suite de développement économique, et, à côté de cela ils disent: les budgets fondamentaux, au point de vue social, coûtent trop cher. Diminuons ces budgets, et augmentons les budgets pour le développement économique.

A ce moment-là je dis: d'accord, pour augmenter les budgets pour le développement économique, créer des industries, créer des emplois, etc., etc., mais je ne toucherais pas aux budgets alloués pour fins de sécurité sociale, parce que, dans l'esprit de celui qui bénéficie de la sécurité sociale, dans sa perspective à lui, c'est son seul revenu. Quand on dit cela à ce moment-là, on provoque tout simplement cette catégorie de la population, on les met en contestation contre le système, on les met en contestation contre les personnes. Alors, je dis: avant de penser à couper les budgets sur le plan de la sécurité sociale, on devrait peut-être explorer davantage les opérations des autres ministères, des autres services gouvernementaux, pour établir si on ne pourrait pas faire des économies dans ces domaines. Est-ce que l'on ne pourrait pas éliminer les intermédiaires, par exemple?

Madame parlait tantôt du problème rural. Entre le revenu que le cultivateur reçoit et le prix auquel le produit est vendu au consommateur, il y a un écart considérable. Est-ce que l'on s'est posé des questions sur la part que les intermédiaires retirent entre celui qui produit et entre celui qui consomme? C'est toute la question de la structuration des mécanismes. Je termine, monsieur Hastings, je ne parle plus. Merci.

Le président: Voyons, il faut être réalistes. Mettons les choses au point. Nous avons des problèmes à résoudre et que vous fassiez des commentaires à propos de la différence entre ce que perçoit le producteur et ce que paie le consommateur n'apporte rien de nouveau à la question; c'est là un problème que nous avons abordé il y a longtemps et dont je suis moi-même passablement au courant. Soyons réalistes. Vous travaillez dans les assurances.

M. Rouleau: Je . . .

Le président: Permettez-moi seulement de faire une remarque . . .

[*Texte*]

M. Rouleau: Monsieur le président, je m'occupe d'assurance, mais je me suis occupé, toute ma vie, du secteur économique, des coopératives.

[*Traduction*]

Le président: Ahme Bon.

M. Rouleau: Ceci a de l'importance pour moi.

Le président: Il est aussi important pour moi d'être un avocat, parce qu'en tant que sénateur, je gagne moins que les autres avocats. Mais ce n'est pas là ce que je tente d'établir. J'ai beaucoup de respect et de considération pour vous et le Comité vous est très reconnaissant de la peine que vous vous donnez mais si je désire obtenir un contrat d'assurance, la prime que j'aurai à payer sera à peu près la même d'une compagnie à l'autre. Ce sont les faits, et il y a sûrement de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi. Vous avez vos raisons, je paie les primes et je ne m'en plains pas.

En ce qui a trait aux prix que les gens payent aux différents supermarchés et ailleurs, la tendance est toujours la même: ici, vous ferez une bonne affaire, là, vous perdrez votre chemise, et ainsi de suite; mais ceci ne règle pas le problème. Le problème en est un de pauvreté et n'a rien à voir avec le crédit des gens ou les prix qu'ils doivent payer. Vous êtes ici aujourd'hui pour affirmer en somme que ces gens ont besoin d'un revenu. Vous dites que ce n'est pas tout ce dont ils ont besoin. La chose importante qui se dégage de ce que vous avez dit aujourd'hui est, si je comprends bien, qu'il faut leur donner priorité. Comme l'a fait remarquer le sénateur Cook, tous et chacun ont une demande à formuler; que ce soit pour la défense, les chemins de fer ou les routes, tous ont besoin d'argent pour le développement du pays. Ce que vous dites est que ce sont les personnes qui comptent avant tout et que la priorité devait aller de ce côté. Voilà donc en substance ce que vous affirmez aujourd'hui.

Le sénateur Cook: Sur ce point, je suis d'accord.

Le président: Parfait. Si nous partons de ce point et qu'il est établi que nous sommes tous d'accord, la chose suivante à faire est de . . .

M. Rouleau: Comment y arriverons-nous?

Le président: Comment y arriverons-nous? Bien, c'est à nous d'y arriver avec votre aide. Nous avons vos opinions. C'est à nous de trouver la solution et vous pourrez partir confiants, du moins je l'espère.

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir à la question soulevée par les sénateurs Inman et Fournier au sujet des difficultés éprouvées à faire travailler les gens qui refusent du travail par crainte de perdre leurs prestations d'assistance sociale. Ceci soulève d'autres difficultés car le principal problème, comme l'a fait remarquer M. Rouleau, est celui de changer l'attitude du public. Or, il est encore plus difficile d'atteindre cet objectif si le public sait qu'il y a des gens qui, ayant l'occasion de travailler, refusent de le faire. Cet argument a toujours permis au public de justifier son attitude. Ma question est la suivante. Si les gens avaient droit à un revenu minimum et qu'ils étaient encouragés à travailler, est-ce que le probl;eme ne serait pas réglé? Ils n'auraient plus de raisons alors de refuser de cueillir des pommes de terre à l'Île du Prince-Édouard ou des baies au Nouveau-Brunswick, car ils seraient assurés d'un revenu minimum et ils seraient motivés de travailler. Qu'en pensez-vous?

M. Desbiens: Je suis porté à être de votre avis, Sénateur. Dans son rapport, M. Thür fait la même suggestion. Je crois que tous les gens devraient avoir un revenu minimum garanti.

Le président: J'apprécie grandement ce que vous dites. Nous du Comité, Sénateur Fournier, avons eu maintes fois la preuve du bien-fondé de la réponse à la question du sénateur Carter. Si un homme recevant de l'assistance sociale se trouve du travail, il perd pour ainsi dire d'un côté tout ce que son travail lui rapporte de l'autre. Admettons-le. C'est la vérité.

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: C'est un fait. Aucune assitance n'est prévue par exemple dans les provinces des sénateurs Carter et Fournier pour les pauvres qui travaillent. Ce n'est pas qu'il soit autrement dans les autres provinces mais il arrive que ce soit le cas pour les vôtres. La seule province accomplissant vraiment quelque chose de ce côté est l'Alberta. Le sénateur Hastings doit être heureux ce matin. Les autres provinces n'en sont qu'aux balbutiements de ce côté. Un autre point à envisager est que le salaire minimum, quel qu'il soit (je n'ai pas les données avec moi, mais je crois qu'il est de $1.20 et de $1.25 suivant les provinces), est à un niveau tel que les gens peuvent recevoir plus de l'assistance sociale que s'ils travaillent. Nous ne faisons que répandre des calomnies sur ces gens et nous ne devrions pas car nous savons ce qu'il en est. Le public lui ne le sait pas et nous devrions par conséquent lui faire comprendre qu'il y a de bonnes raisons pour que certains ne travaillent pas.

Vous avez souvent fait remarquer, à l'instar de la sénatrice Fergusson, qu'il faut trois ou quatre semaines pour recevoir à nouveau de l'assistance sociale quand on a cessé d'en recevoir. Il y a tellement de formules à remplir qu'il en est décourageant d'avoir à faire une nouvelle demande, et nous tentons de remédier à cet état de chose. C'est un point très important que vous avez soulevé et il vaut mieux envisager les faits. Voilà le genre de constation qu'il faudra prendre sérieusement en considération quand viendra le temps de rédiger notre rapport.

M. Desbiens: J'ai la certitude que le Comité rédigera un bon rapport.

Le senateur Hastings: Ne s'agit-il pas toujours de pourcentages peu élevés? Il a été question de 5 p. 100 à plusieurs reprises.

Le sénateur Fournier: C'est plus de 5 p. 100.

Le sénateur Hastings: Mais non, c'est moins.

Le président: Le représentant du Conseil du Québec a mentionné 10 p. 100, soit le plus haut taux dont j'aie entendu parler. Je ne crois pas que le taux soit aussi élevé à vrai dire. Mme Blais-Grenier avait raison d'affirmer que nous ne devons pas établir nos principes moraux en fonction de ce taux. Bien qu'elle l'ait dit en français, j'ai compris.

Le sénateur Carter: J'ai posé cette question parce que je n'en connaissais pas la réponse. La répercussion du problème des attitudes sert toujours d'excuse à ceux dont nous voudrions justement changer l'attitude.

En ce qui concerne les emplois, je ne suis pas certain d'avoir compris tout ce qui s'est dit ce matin car certains

mots m'ont échappé. En jetant un coup d'œil sur l'avenir et tout en étant réalistes, croyez-vous que nous arriverons à fournir un emploi à tous ceux qui désirent travailler?

[*Texte*]

Mlle Forget: Surtout pas au Québec; pas plus ailleurs, d'après moi. Il a toujours été prévu qu'il manquerait des emplois quelque part, même en essayant d'utiliser au maximum nos ressources naturelles, même en inventant, à un moment donné, des ressources, mais c'est impossible, cela n'existe pas, pour toutes sortes de raisons: des gens malades, des gens qui ont besoin de garder des enfants à la maison, des blessés au travail, des inaptes au travail, etc. Particulièrement au Québec, si je peux le dire, il y a 50 pour cent de la population environ qui est en bas de 25 ans, ou aux alentours de 25 ans.

De plus, toute cette polulation vient d'accéder à un système public d'éducation qui l'amène jusqu'à l'université. C'est un phénomène nouveau chez nous. C'est un phénomène dangereux. On répare des chômeurs instruits, on l'a dit partout. Il y a par derrière ces jeunes chômeurs instruits, les gens de 30 et 40 ans qui se recyclent pour ne pas se retrouver dans la rue demain matin, déclassés par des plus jeunes. Quelles sortes d'emplois va-t-on pouvoir offrir à ces gens-là? C'est-à-dire à environ 50 pour cent de la population, d'ici peu de temps, et ajoutez à cela, par intermitence à tous les quatre ou cinq ans, avec un degré universitaire, un premier ou un second degré universitaire, quand on a déjà 7, 8 10 pour cent de chômage, et dans certaines de nos régions, 40 pour cent de chômage.

Le sénateur Fournier: Ça devient un conflit.

Mademoiselle Forget: Qu'est-ce qu'on fait, on donne la priorité à l'éducation. C'est un droit fondamental, l'éducation. On ne peut pas l'enlever à l'individu, où que ce soit dans le monde. Il est là. Ils y ont droit, et il faut le leur donner. Mais, est-ce qu'on a programmé? Est-ce qu'on a pensé à ce que l'on va faire avec ces jeunes-là? On a ouvert des écoles partout, sans savoir s'il y aurait d'ici 10 ans suffisamment d'étudiants pour fréquenter ces écoles? Il y a premièrement, une baisse de la natalité; secundo, sans savoir s'il y aura des entreprises pour offrir du travail à ces jeunes-là. Ce n'est pas planifié, cela, non plus, 100,000 emplois pour cette année, ce sera peut-être 500,000 qu'il faudra l'an prochain, peut-être plus que cela. On ne le sait pas. Alors, ça, c'est chez nous, mais la situation au Nouveau-Brunswick, la situation dans l'Ouest est peut-être la même.

M. Bernier: Nous ajoutons, monsieur le président, et ce n'est pas nous qui avons glissé là-dedans,—le sénateur Fournier l'a mentionné tantôt,—le système n'est pas prêt. Il est incapable d'embaucher tout le monde; c'est ce qui est tragique. A ce moment-là, il faut absolument avoir des mesures pour prévenir cela.

Le sénateur Fournier: Est-ce qu'il n'y a pas, là-dedans, dans toutes ces lacunes, dans toutes ces fautes que l'on reconnaît aujourd'hui, est-ce qu'il n'y a pas eu quelqu'un qui avait des ambitions personnelles et qui est allé trop loin dans tout cela?

M. Rouleau: Non, monsieur le président, il y a un problème qui tient; je pense que c'est toujours la même chose, c'est le mariage entre des hommes, des pragmatiques, des hommes pratiques, avec des théoriciens. Dans la question de la réforme de l'éducation au Québec, tout le monde est d'accord sur l'initiative d'avoir apporté une réforme à l'ensemble de l'éducation, mais, ce qui a peut-être manqué,—c'est facile à dire aujourd'hui,—ce fut l'association nécessaire, qui aurait été nécessaire entre des hommes qui, par métier ou par profession, sont vraiment engagés dans la société. Il y a eu beaucoup de théories, mais, de ce côté-là, on n'a peut-être pas tenu compte de cela, parce que, s'il y avait eu ce mariage, j'ai l'impression que la réforme de l'éducation ce serait faite beaucoup moins rapidement, mais peut-être avec plus d'efficacité.

Prenons pour exemple la question des professeurs: tous les changements que cela a demandés aux instituteurs de se recycler et, Dieu le sait, rapidement, pour être capables de s'adapter, c'est déjà un problème. Il y a aussi la question des investissements dans l'éducation; la capacité, si vous le voulez, de la population du Québec; la capacité de l'État d'absorber les coûts supplémentaires de l'éducation. Il y avait un rythme à suivre pour que tout cela se tienne, pour que tout cela s'ajuste. Il est certain que l'on ne pourra pas continuer indéfiniment, au niveau du ministère de l'Éducation du Québec, à absorber autant d'argent pour la réforme de l'éducation. Il faut absolument penser à modérer afin d'assurer le développement économique. Autrement, on va se ramasser avec des problèmes probablement insolubles, définitivement insolubles.

C'est M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Éducation, qui, l'année dernière, à l'occasion d'un colloque du Centre de dirigeants d'entreprises, où je participais comme panelliste avec lui, a soulevé ce problème. Il a fait une projection de ce que pourrait coûter le ministère de l'Éducation dans la province de Québec d'ici quatre, cinq ans, ou dix ans, je ne me souviens plus, par rapport à l'ensemble du budget projeté pour la province; c'est phénoménal. On s'en va vers une croissance qui devient démesurée par rapport aux besoins du développement économique, etc. Alors, c'est un peu actuellement ce que l'on ressent au Québec. On sent, indépendamment des partis politiques, qu'il y a une période d'ajustement. C'est évident, on veut faire des ajustements actuellement.

M. Bernier: Il y a aussi, pour planifier,—et je pense que c'est un mot qui est à la mode, peut-être trop souvent à la mode,—il faut plusieurs personnes autour de la table. On peut difficilement planifier en vase clos le développement de l'éducation par rapport au développement économique, et planifier le développement économique par rapport au développement social. Je pense qu'on est dans des systèmes ouverts où chacune des parties s'influence l'une l'autre, et le planificateur a une intégration à faire, laquelle n'est pas facile.

[*Traduction*]

M. Desbiens: Il y a aussi un autre point. Le rapport de la Commission Parent . . .

Le président: Sur l'éducation.

M. Desbiens: On avait prévu au début qu'il faudrait 15 ou 20 ans pour en réaliser les objectifs, mais on y est arrivé en 5 ans et nous avons maintenant des jeunes gens très instruits. La plupart ne connaissent que le français et ne peuvent s'établir aux États-Unis, en Ontario ou dans toute autre province canadienne; ils sont ainsi forcés de rester au Québec. Je connais des personnes qui, bien qu'ayant des diplômes universitaires, ne travaillent pas depuis six ou huit mois; vous pouvez vous imaginer ce qui leur passe par la tête.

Le sénateur Carter: J'ai deux autres questions simples à poser. Je crois que toutes les personnes venues témoigner sont d'avis avec vous, monsieur le président, et avec le Comité, que de toutes les demandes faites au gouvernement pour obtenir de l'aide financière, celles concernant la pauvreté devraient avoir la priorité. Ce sera une tâche très imposante que d'avoir à s'occuper de tous les pauvres. Il se pourrait que nous ayons à diviser ceux-ci en différents groupes et à décider desquels parmi ces groupes il faudra s'occuper en premier. Il y a d'abord les handicapés qui ne peuvent travailler et qui n'ont aucune chance de se trouver un emploi. Il y a les sans-travail, hommes et femmes, qui sont soutiens de famille. Il y a enfin ceux qui sont pauvres bien qu'ils travaillent. Voilà trois groupes de personnes dont il faudra s'occuper.

En plus des personnes mêmes, il y a aussi les services. Nous avons un besoin urgent de meilleures écoles pour les pauvres. Nous avons aussi besoin de centres hospitaliers ainsi que des cliniques de quartier dont vous avez parlé.

De toutes ces exigences, par lesquelles faudrait-il commencer?

Le président: Sénateur Carter, je sais que la traduction n'est pas impeccable mais si vous jetez un coup d'œil au bas de la page 11, vous verrez qu'on a déjà fait un choix de ce côté. Il est exprimé à partir des mots «Bien que théoriquement . . .»

Le sénateur Carter: Voici ce qui est écrit:

> «Bien que théoriquement nous préférerions un revenu minimum garanti pour tous, inaptes et aptes, nous estimons toutefois qu'à défaut d'un plan universel, on doit au moins assurer immédiatement le revenu minimum à tous ceux qui d'aucunes façons ne peuvent travailler.»

Il s'agira donc de s'occuper en premier lieu des handicapés.

Le président: C'est bien ce que la fin de cette phrase me semble signifier.

M. Desbiens: C'est exact.

Le sénateur Cook: Placeriez-vous les allocations familiales en deuxième lieu?

[*Texte*]

M. Bernier: Je pense que l'on situe, à ce moment-là, dans une organisation interne un système global de sécurité sociale. Je pense alors que cela doit nécessairement s'adapter à l'ensemble de la priorité. D'abord, on fixe globalement la priorité sur la guerre à la pauvreté; à l'intérieur de cela, que l'on établisse d'autres sous-priorités. Je suis tout à fait d'accord, à ce moment-là, étant donné les moyens dont on dispose. Mais, on ne peut pas faire de sous-priorités avant d'avoir rattaché à la priorité globale, la guerre à la pauvreté. On se situe alors au niveau technique, si l'on doit favoriser, d'une façon permanente, ceux qui reçoivent des allocations familiales, ou les inaptes au travail. Est-ce que l'on doit donner des services aux aptes au travail, davantage que l'assistance, peut-être que oui. On se situe à l'intérieur d'un système; à ce moment-là, il y a différentes possibilités.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: J'aimerais ajouter quelques mots à ce sujet. Il semble peut-être plus humain de s'occuper en premier lieu de ceux qui ne peuvent travailler mais, du point de vue pratique, afin d'accroître nos chances de résoudre le problème dans son entier, ne vaudrait-il pas mieux s'occuper tout d'abord des pauvres qui travaillent avant qu'ils n'en viennent à dépendre de l'assistance sociale? Une fois dans ce pétrin, ils ne peuvent probablement pas en sortir.

Le président: Comprenez-vous la question?

M. Desbiens: Si nous pouvions empêcher ce genre de choses, c'est sûr.

Le président: Non, ce qu'il demande est comment s'y prendre pour empêcher que ceci ne se produise.

M. Desbiens: Je vois.

[*Texte*]

M. Bernier: Notre mémoire n'entre pas dans tous les détails. Malheureusement, nous aurions souhaité aller plus loin dans les sous-priorités, ou dans les commentaires. Actuellement, je dois vous avouer qu'on n'a pas les moyens de répondre d'une façon satisfaisante à votre question. Il reste quand même que, lorsqu'on a mentionné qu'on ne doit pas dissocier les mesures économiques, et dire que c'est la priorité, et les mesures sociales, diminuons-les, on a donné un élément de réponse, à savoir que ce qui compte c'est le développement,—entre parenthèses—économique et social, et non pas uniquement dissocier les deux mesures. Naturellement, le développement économique est préventif et il doit se faire.

Le président: Je comprends. Vous n'avez pas traité de ce problème et n'y avez pas réfléchi tellement.

M. Desbiens: Je sais que ce n'est pas tout à fait la réponse à votre question, sénateur, mais nous avons présentement quelques projets dans le secteur privé à Montréal. J'ai rencontré un groupe de citoyens au sujet de deux de ces projets qui visaient à offrir une aide immédiate aux défavorisés. C'est comme pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul—dont vous avez déjà entendu les représentants. Depuis cinq ou six ans, cette société distribue des bons de nourriture et ils voudraient maintenant procéder autrement. Je sais qu'il y a cinq paroisses où l'on désigne des couples pour qu'ils s'occupent chacun d'une famille recevant de l'assistance sociale depuis cinq ou six ans. Ces gens tentent de trouver une solution préventive en ayant recours à toutes les ressources existantes. Nous pouvons dire que nous avons obtenu des ressources importantes au cours des dernières années et nous n'en sommes qu'au début en réalité. Le gouvernement du Québec (M. Laporte assistait à un film présenté à ce sujet) a évalué à environ 5,000 le nombre des non-contribuables de l'an dernier qui sont devenus contribuables. M. Laporte avait dit à cette occasion: «Je sais que ces personnes ont repris leur place dans la société puisqu'elles sont maintenant des contribuables.»

Le président: Le point soulevé par le sénateur Carter en est un très important mais vous n'avez pas eu beaucoup d'expérience de ce côté au Québec et nous pouvons comprendre qu'il vous soit impossible de fournir une solution. A vrai dire, nous-mêmes n'en connaissons pas la solution.

Le sénateur Carter: Je tentais seulement de leur exploiter les méninges.

Le président: Oui, sénateur, mais ils n'ont pas réglé votre problème.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous y réfléchir et nous faire part de vos conclusions?

Le président: Oui, bien sûr. Vous comprenez ce dont il s'agit n'est-ce-pas?

M. Desbiens: Oui.

Le président: Naturellement que vous comprenez, autrement vous ne seriez pas ici.
J'ai bien peur que vous n'ayez raté votre avion.

Le sénateur Fournier: Je ne crois pas qu'il soit très utile de poser des questions dont nous connaissons déjà la réponse. Tout ça n'est que paroles en l'air.

Le président: Ils savent bien aussi que nous avons déjà obtenu beaucoup de réponses.

M. Desbiens: Évidemment, nous ne sommes pas les premiers à paraître devant vous.

Le sénateur Fournier: Je dois dire toutefois, monsieur le président, que Mlle Forget a soulevé un point dont j'entendais parler pour la première fois quand elle a fait mention du système scolaire, du nombre de gens sur le point d'obtenir un diplôme et du lien entre ce fait et le monde du travail. Ceci m'a semblé un point très important.

Le sénateur Hastings: Ce point a déjà été soulevé, sénateur, mais vous ne portiez pas attention. Il fallait une jolie femme pour capter votre attention.

Le sénateur Fournier: Eh bien, c'est déjà quelque chose.

Le président: Mademoiselle Forget, messieurs, au nom du Comité je désire vous remercier de votre présence à cette assemblée. Vous comprenez que les questions qui vous ont été posées l'ont été dans le but de vous exploiter les méninges, comme l'a dit le sénateur Carter.
Permettez-moi de vous dire que vous faites très bien valoir vos opinions et que nous apprécions vos suggestions ainsi que l'intérêt que vous portez à cette affaire. Beaucoup de gens prendront connaissance du procès-verbal de cette assemblée et sauront exactement ce que vous avez à dire.
Vos statistiques ne sont pas aussi exactes toutefois qu'elles pourraient l'être; bien que je n'en aie pas discuté avec vous, je les ai examinées attentivement. D'un autre côté, comme certains nous ont fourni des statistiques à jour, ceci n'a vraiment pas d'importance. Il n'en demeure pas moins que vos activités sont très importantes, non seulement pour les pauvres au Québec et au Canada, mais aussi pour tout le peuple canadien qui en bénéficiera.
Nous en sommes maintenant au point au Canada où nous sommes décidés de faire quelque chose pour aider les pauvres. Nous ne sommes pas encore tout à fait sûrs de ce que nous allons faire mais nous allons quand même faire quelque chose, et les gens comme vous peuvent nous aider à soulager un peu ceux qui sont particulièrement touchés par le fléau de la pauvreté.
Je vous remercie à nouveau d'être venus ce matin.

M. Desbiens: Monsieur le président, honorables sénateurs, merci.
La séance est levée.

APPENDICE «A»

Conseil de bien-être du Québec de la pauvreté. Mémoire présenté au comité spécial du sénat sur la pauvreté, Montréal 1970.

INTRODUCTION

Le conseil de bien-être du Québec est un organisme créé en 1966 afin d'élaborer et de diffuser une pensée sociale qui favorise l'étude des problèmes sociaux et la participation de la population.

Le Conseil de bien-être du Québec regroupe diverses catégories de membres permettant une représentation à la fois régionale et sectorielle. Depuis 1966, il s'est attaché à l'étude des problèmes de la pauvreté, de l'enfance, de l'habitation et à certaines questions intéressant plus particulièrement une catégorie de ses membres[1]: la participation, l'animation sociale et la planification.

Pour répondre à la demande du comité spécial sur la pauvreté formé par le Sénat du Canada, le Conseil de bien-être du Québec a fait appel à différentes personnes intéressées par la question. Le comité ad hoc mis sur pieds à cet effet était composé de:

Mlle Françoise Marchand, directrice générale adjointe du Conseil de développement social du Montréal Métropolitain

M. Alfred Rouleau, président de l'Assurance Vie Desjardins et de l'Assurance Vie La Sauvegarde

M. Paul-Marcel Gélinas, directeur de l'Association canadienne pour la santé mentale

M. Denis Tremblay, architecte et urbaniste à Sherbrooke

M. Yvon Belley, directeur du Conseil de développement social du Montréal Métropolitain

M. Roger Léger, professeur de philosophie à l'Université de Montréal.

Le CBEQ n'a pas la prétention de présenter une étude exhaustive, non plus que d'apporter une solution au problème de la pauvreté au Canada. Toutefois, il vous propose à la mesure de ses humbles moyens, quelques éléments de réflexion sur diverses formes de pauvreté et des jalons pour l'ébauche de solutions.

LA PAUVRETÉ

La pauvreté dans un pays comme le Canada ne peut plus être considérée aujourd'hui sur le seul plan individuel comme on le faisait autrefois, où elle était plus généralement la conséquence de malheurs personnels: maladies, infirmités, trop lourdes charges familiales par rapport aux revenus, familles privées de soutien par la mort du père ou encore causée par l'imprévoyance, la paresse ou l'ivrognerie. Sans ignorer ces diverses causes qui seront toujours le cas pour un grand nombre de pauvres relevant de l'assistance publique, l'on reconnaît généralement aujourd'hui que la pauvreté, pour la majorité de ceux qui en sont victimes, provient de plusieurs causes indépendantes des individus qui en souffrent et dont ils sont incapables de se soustraire.

La majorité des «pauvres» au Canada, comme dans les autres pays industrialisés et urbanisés jouissant d'un niveau de vie très élevé, sont les victimes involontaires d'une société de concurrence et d'un régime économique et social dont le marché du travail n'a pas pu les absorber en leur fournissant une situation convenable ou qui n'ont pas pu eux-mêmes s'y intégrer pour diverses causes: manque d'instruction et de formation technique d'une part, et d'autre part, demande insuffisante correspondant aux aptitudes de la main-d'œuvre. Il faut aussi ajouter à ces causes les rapides changements qui se sont produits dans notre société par l'industrialisation et l'urbanisation, et les vastes migrations de population que ces changements ont entraînées, attirant dans les villes une population mal préparée à la vie urbaine et hautement industrialisée. Le manque de planification de l'emploi, de formation de la main-d'œuvre, comme aussi d'investissements sociaux ont créé et accentué le déséquilibre dont les premières victimes sont ceux que nous nommons les «pauvres» de notre société d'abondance.

Les mesures d'assistance préconisées pour suppléer aux revenus insuffisants des personnes et des familles défavorisées ne doivent être, à notre avis, que des paliatifs temporaires destinés à les aider aussi longtemps que leur situation l'exigera et que les conditions économiques et sociales seront telles que ces mesures seront nécessaires.

Nous estimons, cependant, qu'il est anormal et inacceptable qu'une partie aussi importante de la population de notre pays doive vivre partiellement ou totalement de subsides prélevés sur les revenus des autres citoyens, et qu'il faudra trouver des moyens qui permettront à tous les citoyens, valides et aptes au travail d'avoir la possibilité de gagner leur vie par leur travail. Avec le Conseil Économique du Canada, nous sommes d'avis que le problème de la pauvreté au Canada exige la création d'un nombre suffisant d'emplois rémunérateurs. Dans la mesure où l'entreprise privée s'avère incapable de procurer ces emplois nécessaires, nous croyons que les Gouvernements doivent y pourvoir en les créant, et cela par des travaux publics, des investissements dans les équipements communautaires, etc., afin de suppléer à toutes les carences et remplir tous les vides que laisse nécessairement l'entreprise libre opérant pour le profit individuel.

1. Élimination possible de la pauvreté

Certaines études ont établi approximativement ce qu'il en coûterait pour relever à un niveau de vie décent l'existence de tous les Canadiens. On a démontré qu'il en coûterait environ de 1.55% à 2% du P.N.B. pour assurer un revenu minimum de $3,000. à toutes les familles canadiennes. L'économiste Otto Thur (1) a démontré avec chiffres à l'appui, lors de la conférence nationale des Chambres de Commerce à Halifax en 1969 qu'il en coûterait (en se basant sur les statistiques de 1965) $1,881,000,000. pour assurer un revenu minimum de $1,500. à une personne seule et $3,000. à une famille tout en maintenant un système de primes pour les salariés gagnant un salaire insuffisant.

[1] Les Conseils de bien-être régionaux et les fédérations d'oeuvres

[1] Voir tableaux en annexe

Les primes seraient de:

$300. pour un *individu* gagnant entre $1,500. et $1,999.
$150. pour un *individu* gagnant entre $2,000. et $2,999.

Par ailleurs les primes seraient de

$500. pour une *famille* dont le revenu se situe entre $3,000. et $3,999.
$200. pour une *famille* dont le revenu se situe entre $4,000. et $4,999.

Sans primes, le programme coûterait $1,426,000,000. au lieu de $1,881,000,000.

En portant le revenu minimum à $2,000. et $4,000., il en coûterait selon monsieur Thur, $3,614,000,000. Les primes d'incitation au travail seraient de l'ordre $400. lorsque l'individu gagne entre $2,000. et $2,999. et de $200. lorsqu'il gagne entre $3,000. et $4,000. Quant aux familles, les primes seraient de $600. pour les familles dont le revenu s'établit entre $4,000. et $4,999. et $300. pour les familles gagnant entre $5,000. et $5,999. et de $150. pour celles gagnant entre $6,000. et $6,999. Sans primes, pareil programme coûterait $2,812,868,000.

Comme on le constate, les chiffres de monsieur Thur se rapprochent de ceux qui soutiennent qu'il en coûterait de 1.5% à 2% du P.N.B. qui s'élevait à $67,368,000. en 1968 et qui augmente au rythme de 4 à 5 milliards depuis 1960.

Si on considère les conclusions des deux derniers rapports du Conseil Économique du Canada, il est clair que la pauvreté telle qu'on la connaît au Canada n'a pas sa raison d'être. Le Conseil Économique estime que c'est un sujet de honte (disgrâce), une source d'appauvrissement de toute la communauté canadienne que cette persistance de la pauvreté dans notre vaste et riche pays.

Le Conseil Économique, le Conseil Canadien du Bien-être et le Conseil de Développement Social du Montréal Métropolitain soutiennent que nous avons les moyens de vaincre la pauvreté au Canada. C'est la volonté collective qui fait défaut.

2. Droit social à une vie décente: choix moral et décision politique

Quoi faire dans pareille situation? Nous estimons que la victoire sur la pauvreté est devenue une affaire politique. Il s'agit d'un choix, d'une décision à prendre au plan politique. Nous avons les connaissances, les moyens de vaincre la pauvreté. Il s'agit alors d'amener les autorités, qui détiennent le pouvoir, à prendre les décisions qui s'imposent après avoir mis au sommet de leurs priorités l'élimination de la pauvreté. Il importe de veiller à ce que l'on cesse d'opposer mesures économiques et mesures sociales comme le font fréquemment les chefs politiques pour justifier leur inaction dans la «guerre à la pauvreté». Nous appuyons cette affirmation du Conseil Canadien du Bien-être dans «Les Politiques Sociales du Canada»:

> «Ni les mesures économiques, ni les mesures sociales ne peuvent réaliser séparément le bien-être de la population. Avec l'expression du Conseil Économique du Canada, les programmes améliorés de bien-être social et la croissance économique ne sont vraiment pas des alternatives.»

Reuben Baetz, directeur du Conseil Canadien du Bien-être social, ajoute que l'élimination de la pauvreté, en plus d'être une question économique et sociale, est également une question morale et philosophique. Il a écrit dans la revue Canadian Welfare de décembre 1969 ce qui suit: "Yet ultimately our decision as to whether or not we will seriously set as our goal the provision of some adequate income floor below which no Canadian will fall is not only a social and economic question. Equally and perhaps most important, it is a moral and philosophical one. It is at this level where all our social policies originate, and as long as we waffle at the philosophical level, we will continue to waffle at the policy and program level, with the resulting gigantic ad hocery.

Our computers may graphically depict for us the extent to which some Canadians are existing below an adequate level of income while the majority live in relative and growing affluence. But until we find this situation morally offensive and unacceptable, we will merely continue to view it with cold detachment."

Monsieur Baetz soutient que d'aucuns, partant d'une vision pessimiste et cynique de l'homme, s'objecte au Revenu annuel garanti comme droit social pour des raisons philosophiques, craignant que l'homme abuse, que la société dégénère par suite de la reconnaissance de ce droit. Il établit un parallèle avec les objections philosophiques qu'on a soulevées dans les siècles passés quant aux droits politiques et civils. Pourtant, l'histoire a démontré qu'à part quelques exceptions, les hommes n'ont pas abusé de ces droits et que des progrès économiques et sociaux s'ensuivent.

Il découle de tout ce qui vient d'être dit que la décision d'éliminer la pauvreté—qui est l'équivalent de reconnaître le droit social de tout citoyen à une vie décente—doit faire l'objet d'un choix politique. Toutes les discussions interminables sur les modalités, les moyens d'arriver à cette fin, ne sont très souvent que des faux-fuyants, des preuves que l'on n'accepte pas d'emblée l'objectif à atteindre et la philosophie derrière cet objectif. L'exemple le plus évident de cette résistance philosophique fondamentale est celui de la crainte excessive manifestée généralement au sujet de la baisse du goût du travail, qu'on veut prévenir par des mesures compliquées d'incitation au travail. Pourtant, la pauvreté affecte des centaines de milliers de citoyens qui ne peuvent d'aucune façon travailler. Au moins 75% de tous les assistés sociaux de toutes les provinces—vivant bien au-dessous du seuil de la pauvreté—sont des invalides, des malades, des épouses abandonnées, des vieillards prématurés. Toutes les discussions au sujet des fameuses «incitations au travail» ne s'appliquent pas ici. Alors pourquoi ne pas faire comme au Nouveau-Brunswick où l'on vient de proposer un revenu minimum garanti pour tous ces pauvres.

On a divisé les assistés sociaux en deux catégories: la première est constituée par tous les inaptes à qui on assure un montant supérieur à celui accordé aux aptes au travail. Bien que théoriquement nous préférerions un revenu minimum garanti pour tous, inaptes et aptes, nous estimons toutefois qu'à défaut d'un plan universel, on doit au moins assurer immédiatement le revenu minimum à tous ceux qui d'aucunes façons ne peuvent travailler. Ce serait un grand pas dans la bonne direction et qui préparerait la voie à d'autres. On ne peut, certes, alléguer que la crainte de diminuer le goût du travail (objection majeure de tous les opposants au revenu annuel garanti) s'applique ici. Toutes les résistances à l'endroit du revenu minimum garanti pour les personnes inaptes à travailler indiquent clairement qu'on n'accepte pas comme un droit véritable l'accession à un niveau de vie décente.

3. Facettes inhumaines de la pauvreté:

Étant donné que l'élimination de la pauvreté est autant une question philosophique et morale qu'économique et sociale, nous voudrions brièvement exposer certaines situations qui devraient motiver les autorités à réagir positivement devant la pauvreté et à poser les gestes politiques qui s'imposent. Ces situations indiquent clairement la gravité et le coût humain de la pauvreté.

1. 2,809 cas d'assistés sociaux sur 14,601 à Montréal (en janvier 1966) étaient des femmes, chefs de famille, abandonnées par leur mari ou dont le mari était hospitalisé, décédé ou incarcéré.

(*Source:* Service de Bien-Être Social de Montréal)

2. 90 p. 100 des assistés sociaux de Montréal en janvier 1966 étaient dans cette situation pour des raisons médicales ou autres raisons les empêchant de gagner leur vie.

(*Source: La presse*, 25 septembre 1968)

3. La mortalité des enfants de moins d'un an (par mille enfants) s'élevait en 1964 à 50 dans le quartier défavorisé de Papineau et à 28.5 dans les quartier défavorisé de St-Henri alors que dans le quartier favorisé de Notre-Dame de Grâce, il n'était que 12.2. (La moyenne pour l'ensemble de Montréal était de 19.9)

(*Source:* Service de Santé, Division de Démographie)

4. L'enquête médico-sociale conduite par le Service de Santé de Montréal en 1965-1966, auprès d'enfants de 1ère année d'une école d'un milieu défavorisé montre que:
—44% des familles ont un régime alimentaire déficient, c'est-à-dire que les familles ne pouvaient pas manger à leur faim
—20% des enfants n'ont parlé que passé l'âge de 3 ans
—un bon nombre d'enfants n'avaient pas le poids ou la taille normale
—plus de la moitié ont manifesté des troubles de langage: vocabulaire, compréhension et expression
—40% présentaient des irrégularités psychiques: sommeil agité, cris pendant le sommeil, cauchemars, agitation, etc.
(*Source*: Opération Rénovation Sociale page 108)

5. En 1962, 36% des familles de St-Henri
34% des familles de Centre Ville
12% des familles de Pointe St-Charles
11% des familles de Mile-End
10% des familles du Centre Sud
vivaient dans de véritables taudis ou logements inhabitables. Nous ne parlons pas des logements nécessitant des réparations dont la proportion était encore beaucoup plus élevée.
(*Source*: Economic Research Corporation, 1962, tiré de «Opération Rénovation Sociale» page 177)

6. 73% des assistés sociaux de Montréal avaient une scolarité ne dépassant pas la 7ième année.
(*Source*: Service de Bien-Être Social de Montréal 1966)

7. Seulement 31.1% des jeunes de familles assistées fréquentaient l'école secondaire en 1966 comparativement à 68.8% pour l'ensemble des familles de Montréal.
(*Source*: School Performance of children—The Canadian Welfare Council—1966)

8. Plus de 90% des familles d'assistés sociaux ont des enfants alors que la moyenne nationale s'établit à 70%—On y rencontre presque 6 fois plus de familles à parent unique que pour l'ensemble des familles canadiennes. Les familles d'assistés sociaux dépensent 47% de leurs revenus pour le logement seulement.
(*Source*: The Housing Conditions of Public Assistance Recipients in Canada, 1968, some Preliminary Finding, Canadian Conference on Housing, octobre 1968).

4. Inflation: objection nouvelle contre la «guerre à la pauvreté»

La lutte contre la pauvreté risque de ralentir au cours des années à venir car la nouvelle décennie, selon de nombreux prophètes, sera marquée principalement par la guerre à l'inflation. Chose étrange, d'aucuns veulent que ce soient les pauvres et les «gagne-petit», c'est-à-dire ceux qui dépensent le moins, qui fassent les frais de cette nouvelle guerre. Déjà, certains chefs politiques ont parlé restreindre les dépenses au chapitre de la sécurité sociale, voire même de tolérer une augmentation du chômage.

A l'instar du Conseil Économique du Canada, nous n'acceptons pas que la diminuation de la production (qui habituellement engendre une augmentation des prix) et l'augmentation du chômage (qui peut conduire à une récession) soient les grands moyens utilisés pour lutter contre l'inflation. Comme l'a démontré l'éminent économiste américain Friedman dans un récent numéro spécial de «Times», il s'agit bien plus de contrôler une expansion économique modérée et constante que d'arrêter radicalement l'expansion qui ne peut que conduire à un chômage considérable et au désastre.

Comme l'a déjà écrit Galbraith, les américains ont accepté l'inflation pour mener deux guerres (guerre mondiale—guerre au Vietnam) pourquoi n'accepteraient-ils pas une certaine inflation, si nécessaire, pour mener la «guerre à la pauvreté»—guerre aussi vitale à la survie des sociétés occidentales que les luttes arriérées. Nous constatons, encore une fois, que l'élimination de la pauvreté est intimement liée à un choix moral.

Quels que soient les arguments mis de l'avant, le Conseil de bien-être du Québec ne peut accepter que la «guerre à l'inflation» se fasse sur le dos des pauvres et que des mesures de relèvement social soient retardées pour cette raison. D'ailleurs, il se pourrait que des mesures sociales plus généreuses soient un moyen de restrindre les dépenses des classes privilégiées, qui sont bien plus responsables de l'inflation que les classes pauvres qui doivent forcément se limiter aux dépenses essentielles.

Il existe d'ailleurs beaucoup de contradictions entre la théorie économique invoquée pour justifier les mesures préconisées pour combattre l'inflation d'une part, et les attitudes du public et du commerce face à ces mesures, d'autre part. Alors que l'on préconise des restrictions dans les investissements et au chapitre des dépenses de consommation, et que l'on décrète une compression du crédit et l'augmentation des taux d'intérêt, les industriels et les commerçants cherchent à augmenter leurs chiffres d'affaires et leurs profits; les travailleurs, leurs salaires. Parallèlement, une publicité toujours plus incitative presse le public de dépenser sans égard, fût-ce même à crédit.

Nous estimons que toute mesure dite d'austérité ayant pour but de combattre l'inflation par une diminution des activités économiques est discutable. Il faut au contraire préconiser des mesures susceptibles d'assurer le plein emploi de nos ressources économiques et humaines, afin d'obtenir la plus grande somme possible de biens de consommation, de services et de capital social. Si l'aide sociale doit provenir principalement des paiements de transferts effectués par les Gouvernements à même les fonds publics—provenant des impôts et des taxes—,il faut que les revenus imposables se tiennent au plus haut niveau possible et il est en conséquence nécessaire qu'ils augmentent et surtout qu'ils soient mieux répartis sur les différentes couches de la société. Ce n'est pas en ralentissant et en paralysant les activités économiques, en «réduisant les dépenses» que l'on pourra atteindre ces objectifs.

Quoiqu'il en soit, au point de vue moral et philosophique, nous ne pouvons accepter qu'un système dit évolué doive engendrer la pauvreté pour mâter l'inflation—à moins que le système soit irrémédiablement déficient et mauvais.

5. Ébauche de solution

Nous estimons que notre société a les connaissances et les moyens de faire disparaître la pauvreté. Il n'y a pas *qu'une seule* solution ou formule magique pour éliminer la pauvreté.

Les solutions privilégiées mises de l'avant aux États-Unis et au Canada sont les suivantes:

a) Assurer le revenu annuel garanti par la formule de l'impôt négatif, mesure susceptible de changer du tout au tout le système actuel.

Par le truchement de l'impôt, donc du Ministère du Revenu, l'État ferait disparaître l'ensemble des mesures actuelles de sécurité sociale et verserait à tous les citoyens dont le revenu se situe sous le revenu minimum reconnu, les argents nécessaires pour combler le déficit. Le système serait relativement simple: il impliquerait une simple déclaration écrite de la part des requérants. Comme dans le domaine de l'impôt, les personnes réclamant des fonds de l'État seront soumises aux vérifications ordinaires des officiers du Ministère du Revenu. Il faudrait toutefois établir certaines modalités afin de procurer ces fonds rapidement aux requérants dont le besoin financier est pressant.

b) Assurer le revenu annuel garanti par le truchement des mesures universelles et les autres mesures de sécurité sociale.

1. Aux États-Unis, on privilégie les allocations familiales comme une des mesures universelles les plus susceptibles de faire disparaître la pauvreté dans une multitude de familles. Au Québec, on favorise aussi cette mesure comme moyen d'éliminer la pauvreté chez nombre de cas. D'après Jacques Henripin les charges familiales seraient la principale cause de la pauvreté. En mettant sur pied un régime très généreux d'allocations on éliminerait donc la principale cause de la pauvreté au Québec. Il faudrait «tripler» les allocations familiales actuelles pour réaliser cette objectif, i. e. que l'État fédéral verrait son budget d'allocations familiales passer de 612,000,000 à 1,836,000,000. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, trouver une partie des fonds additionnels en abolissant les exemptions d'impôt de 300.00 pour les enfants à charge, ce qui lui procurerait, d'après le Bureau Fédéral de la Statistique, un revenu supplémentaire de 452,000,000 applicable aux nouvelles allocations famililes. (De toute façon les exemptions actuelles profitent bien plus aux bien-nantis qu'aux gagne-petit. Le salarié de 10,000 à 12,000 est exempté de 105.00 d'impôt pour un enfant alors que le salarié de 4,000 reçoit une exemption de 35.00 seulement). De plus, l'État pourrait récupérer une partie substantielle des nouvelles allocations familiales par le truchement de l'impôt des familles à revenu élevé.

2. Le relèvement du salaire mimimum et des prestations d'accidents de travail préviendraient aussi la pauvreté chez nombre de familles.

3. Des bénéfices accrus et prolongés, couvrant encore plus de travailleurs, au chapître de l'assurance-chômage pourraient aussi prévenir la pauvreté dans nombre de cas.

4. L'établissement d'un système d'assurance-salaire en cas de maladie empêcherait nombre de familles de devenir des assistés sociaux. En effet, une très forte proportion des assistés sociaux, comme nous l'avons déjà démontré, sont des victimes de la maladie.

5. Des taux plus élevés d'assistance aux femmes, chefs de familles, i.e. les veuves, les femmes abandonnées, règleraient de beaucoup le problème de la pauvreté chez cette catégorie importante des assistés sociaux (une vérification annuelle des revenus suffirait dans tous ces cas). La même politique pourrait être adoptée à l'endroit des familles où le père souffre d'invalidité ou de maladie chronique.

Si tous ces changements étaient effectués, il resterait une minorité de pauvres qui ont besoin de beaucoup plus que de l'argent pour sortir de leur état et alors les travailleurs sociaux et les agents de Bien-être déjà plus nombreux pourraient consacrer leur énergie au relèvement social de ces pauvres par des mesures telles que la recherche d'un emploi approprié, le recyclage et la réhabilitation sociale sous toutes ses formes. Les services de Bien-être, libérés d'une foule de cas qui seraient aidés adéquatement par les grandes mesures de sécurité sociale, pourraient consacrer leur temps à des projets de développement social, de mobilité de la main-d'œuvre, voire même de rénovation urbaine et de développement économique. En attendant le retour à la vie normale de cette dernière catégorie de pauvres, un système d'aide sociale comprenant des formules d'incitation au travail, devrait être mis en force.

Conclusions

Le CBEQ réalise que pareille transformation du système social coûterait inévitablement cher, mais nous estimons qu'il n'y a pas d'alternative. *Une société dont un citoyen sur cinq vit dans un état de privation doit effectuer des changements substantiels, sans quoi elle est vouée à d'autres chambardements beaucoup plus dangereux et douloureux.* Nous estimons que l'élimination de la pauvreté doit être placée au sommet des priorités dans la nouvelle décennie, que nous avons les connaissances et les moyens financiers d'éteindre la pauvreté, que le temps est venu de reconnaître comme un droit social, au même titre que les autres droits fondamentaux de l'homme, l'accès à une vie décente ou à un revenu annuel garanti.

Le CBEQ s'engage, pour sa part, à tout faire pour préparer l'opinion publique à cette décision politique qui doit découler d'un choix moral et philosophique autant que d'une option sociale et économique.
Avec le Conseil Économique du Canada, nous répétons que la pauvreté appauvrit non seulement les individus mais toute la société.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

La pauvreté

1. Élimination possible de la pauvreté
2. Droit social à une vie décente: choix moral et décision politique
3. Facettes inhumaines de la pauvreté
4. Inflation: objection nouvelle contre «la guerre à la pauvreté»
5. Ébauche de solution

Conclusions

APPENDICE «B»

Renseignements complémentaires à l'intention du Comité sénatorial spécial de la pauvreté, de la part des Infirmières de l'Ordre de Victoria (Canada), 5, avenue Blackburn, Ottawa. Octobre 1970.

1. Le 4 juin, des représentantes des Infirmières de l'Ordre de Victoria ont paru devant le Comité sénatorial spécial de la pauvreté pour discuter du mémoire qu'elles avaient fait parvenir antérieurement. A la fin de la séance, le président du Comité a demandé que soient fournis des renseignements complémentaires indiquant les niveaux de revenus minimums pour des familles de différentes grandeurs, rurales et urbaines.

2. Pour faire suite à cette demande, on a invité le personnel des différentes régions à obtenir un échantillon représentatif de leur secteur. Aucun exemple n'a été obtenu de Terre-Neuve, du Québec ni de la Colombie-Britannique. Les renseignements obtenus démontrent au premier coup d'œil qu'il n'existe aucun dénominateur commun permettant d'établir quel serait le revenu minimum nécessaire suivant la famille ou la région. La composition de la famille, i.e. le nombre d'adultes et le nombre et l'âge des enfants, le fait que la maison soit entièrement payée, qu'elle le soit en partie ou que la famille soit à loyer, sont tous des facteurs qui influent sur la capacité du revenu à satisfaire aux besoins.

3. On prétend que pour avoir un niveau de vie convenable il est nécessaire que les frais de logement et de nourriture ne dépassent pas 60% du revenu. Or, chez les familles choisies, ces frais représentent entre 60% et 100% du revenu et, dans la majorité des cas, plus de 75%.

4. En plus de payer des frais de logement et de nourriture, certaines familles consacrent une bonne part de leur revenu à l'achat de remèdes et à de l'assurance-maladie. Beaucoup ont des dettes à rembourser. Les commodités varient grandement suivant que les gens sont propriétaires ou locataires.

5. Dans certaines provinces, les familles recevant de l'assistance sociale obtiennent gratuitement des remèdes et des soins médicaux, et dans d'autres, l'aide n'est que partielle.

6. Les familles et les personnes seules qui sont locataires de logements publics payent un loyer plus ou moins fixé en fonction de leur revenu. Une dame âgée ayant un revenu mensuel de $124 a vu son loyer augmenter de $13, ce qui équivaut à une augmentation de 17%. Le loyer d'une autre a été augmenté de $5 en considération du fait que son fils avait obtenu du travail comme livreur de journaux. Une femme âgée de 72 ans a reçu des allocations de sécurité de la vieillesse s'élevant au total à $106.41. Cette femme est diabétique et des infirmières de l'ordre de Victoria lui rendent visite tous les jours. Parce qu'elle possède $2,400 d'épargne, elle n'a pas droit à l'aide accordée en vertu de la loi concernant les services d'infirmières et de ménagères et nous lui rendons ces services gratuitement.

7. Un couple ayant deux enfants attardés paye $15 par mois pour le transport de chacun à une école spéciale. Ce couple a un revenu total de $294 par mois.

8. Les femmes qui sont le gagne-pain de leur famille ont beaucoup de difficultés à maintenir un niveau de vie convenable. Une mère de quatre enfants a été abandonnée par son mari il y a deux ans; il n'arrivait pas à assumer ses responsabilités financières et familiales. Cette femme reçoit $346 en assistance sociale et elle prend de cette somme $279 pour le loyer et la nourriture. Son mari chômeur reçoit $212 par mois en tant que personne seule.

9. Les familles habitant un endroit où il y a de la terre cultivable peuvent se faire un jardin, ce qui contribue à élargir leur budget durant l'été; de plus, comme il n'y a pas de frais de chauffage à cette époque de l'année, elles peuvent se permettre d'acheter les autres choses dont elles ont besoin.

10. Le tableau à la fin du présent rapport donne l'étendue des dépenses des familles selon leur taille. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, il n'existe aucun dénominateur commun permettant d'établir de façon générale le revenu minimum indispensable. D'après notre petit échantillon, le revenu des adultes vivant seuls varie entre $75 et $205, et nous considérons que chacune de ces personnes vit dans la pauvreté. La personne dont le revenu est de $75 par mois est une femme qui possède sa propre maison et qui a des enfants qui lui fournissent bien souvent le nécessaire. Une autre femme ayant un revenu mensuel de $111.42 va passer une semaine chez sa fille quand il lui arrive de manquer de nourriture pour avoir dû acheter d'autres choses indispensables; ceci lui arrive plusieurs fois par année. La personne dont le revenu est de $205 par mois paye $145 en nourriture, en chauffage et en taxes sur sa maison; il lui reste donc $60 pour les assurances, le téléphone, le transport, les vêtements, etc.

11. Les deux adultes (la mère et la fille) qui vivent de $126 par mois parviennent à le faire en raison de ce que la mère doit garder le lit, qu'elle n'a besoin par conséquent que des vêtements de nuit, qu'elle mange très peu et qu'elle obtient des médicaments gratuitement. La fille doit toutefois payer ses propres primes d'assurance-hospitalisation. Il n'y a pas de plomberie dans la maison, elles n'ont pas le téléphone et la jeune fille ne sort que rarement. Les vêtements viennent de parents et sont habituellement usagés. Malgré un revenu aussi faible, la mère reçoit l'attention dont elle a besoin et la maison est propre et bien tenue.

12. Le couple ayant un revenu de $396 habite en appartement et le loyer et la nourriture lui coûtent $260 par mois. Ils ont à payer une prime mensuelle d'assurance de $16 et leurs frais de transport sont de $50. Le mari a un emploi et possède une auto. Ils ont $25 par mois pour l'achat d'articles personnels, pour les divertissements et pour aller à l'église.

13. Le couple ayant un enfant et vivant de $119 par mois reçoivent de l'assistance sociale ainsi que des indemnités peu élevées de la Commission des accidents du travail. Ils possèdent leur propre maison dont les taxes s'élèvent à $20 par mois et il leur coûte $20 pour le chauffage. A peu près tout le reste est dépensé en nourriture et ils n'ont pas de quoi s'acheter des vêtements ou s'offrir les plus simples commodités.

14. Le couple avec un enfant et dont le revenu mensuel est de $381 habite une maison qu'il est en train de payer. Les versements hypothécaires s'élèvent à $98 par mois, le chauffage, l'électricité et l'eau à $35, les paiements sur l'auto à $60 et l'assurance à $30. Leur budget prévoit $10 par mois pour les divertissements et l'inattendu. La femme souffre de sclérose multiple, ce qui lui cause une incapacité partielle.

15. Le couple avec deux enfants et dont le revenu mensuel est de $262 habite un logement public où le loyer, le chauffage et l'eau atteignent $87 par mois. La nourriture leur coûte environ $112. L'homme travaille à plein temps. Les enfants sont d'âge préscolaire.

16. La famille dont le revenu est de $532 comprend aussi deux enfants d'âge préscolaire et la femme travaille occasionnellement. Leur loyer est de $200 par mois et la nourriture leur coûte $120. Il leur faut de plus $120 par mois pour payer leur auto et pour rembourser d'autres dettes. Cette famille obtient des vêtements et des choses diverses des grands-parents.

17. La famille de neuf enfants dont le revenu est de $502 paye un loyer de $134. Il leur en coûte $200 pour la nourriture et $69 par mois pour le remboursement de leurs dettes. L'homme travaille à plein temps et ils se débrouillent sans aide.

18. Ces exemples démontrent que beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte le principal étant probablement le facteur humain de tirer profit le plus possible des ressources à sa portée. Dans chaque cas, les moyens financiers des gens ne leur permettent de pourvoir qu'à l'essentiel et ne suffisent pas à leur assurer une existence saine et normale.

19. La création d'emplois garantissant un revenu raisonnable ou l'élaboration d'un programme de formation en vue d'aider les gens à se trouver un emploi permettrait de réduire la pauvreté jusqu'à un certain point. De plus, une aide apportée à la mère de famille dans la tenue de la maison, la préparation de la nourriture et l'établissement du budget contribuerait grandement à améliorer la situation des familles à faible revenu.

ÉCHELLE DES DÉPENSES MENSUELLES DE FAMILLES DE DIFFÉRENTES TAILLES D'APRÈS DES ÉCHANTILLONS DANS SIX PROVINCES

1 adulte	2 adultes	2 adultes 1 enfant	2 adultes 2 enfants	2 adultes 3 enfants
$ 60–$205	$126–$396	$119–$381	$272–$532	$275–$443
2 adultes 4 enfants	2 adultes 5 enfants	1 adulte 4 enfants	3 adultes	2 adultes 9 enfants
$317–$735	$587	$205	$111	$502–$652

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 6

SÉANCE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 1970

23027—1

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-Nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier (*Madawaska-Restigouche, Vice-président*)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

23027—1½

Procès-verbaux

Séance du mercredi 28 octobre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll *(président)*, Carter, Cook, Eudes, Fergusson, Fournier *(Madawaska-Restigouche)*, Hastings, Inman, Lefrançois, McGrand et Pearson (11).

Aussi présents: Les honorables sénateurs Casgrain, Isnor, Kinley, Kinnear, Smith et Urquhart.

Aussi présents: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

Saskatchewan Newstart Inc.

M. D. Stuart Conger, directeur général;

M. E. P. Sloan, conseiller en recherche, Direction de l'analyse sociale et humaine.

M. et Mme Alfred Basque, Tracadie (N.B.)

Par ordre, les mémoires présentés par la *Saskatchewan Newstart Inc.* et celui de M. et Mme Alfred Basque sont imprimés et portent respectivement le titre d'Appendice «A» et «B» du présent compte rendu.

A midi et demi le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 29 octobre à 9 heures.

COPIE CONFORME

Greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignage

Ottawa, le mercredi 28 octobre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin.

Le sénateur David A. Croll (*président*) occupe le fauteuil présidentiel.

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Nous avons rencontré M. Conger à Prince-Albert lors de notre visite à la *Saskatchewan NewStart*, visite qui nous a fortement impressionnés. Il avait encore d'autres idées, et il m'a semblé que cela nous serait profitable de l'écouter à nouveau. C'est le premier à avoir été invité une seconde fois. Il est directeur général et président du conseil d'administration de la *Saskatchewan NewStart* qui, d'après nos observations, est la meilleure à l'heure actuelle au Canada. Avez-vous une déclaration à faire, M. Conger?

M. D. Stuart Conger, directeur général, Saskatchewan NewStart Inc.: Oui. Merci beaucoup, sénateur Croll.

Honorables sénateurs, c'est un honneur pour moi de me présenter de nouveau devant vous. La visite de votre Comité à la *Saskatchewan New Start* en août, visite dont le souvenir est encore trà vivant dans nos esprits, nous apparaît comme un des grands moments de notre existence. Par curiosité, j'ai demandé à M. James Vickaryous, qui, souvenez-vous, est surveillant de l'entraînement des connaissances vitales, quelle avait été la réaction des étudiants adultes lors de votre visite en août dernier. Il a répondu que les étudiants avaient été agréablement surpris de votre réaction positive à leur égard. Ils ont été frappés de la façon cordiale et personnelle avec laquelle vous avez réagi envers eux; et cette impression a été très forte chez eux parce qu'ils croient que l'exercice en connaissances vitales auquel vous avez participé était nouveau pour vous, et qu'ils vous sentaient d'un rang très supérieur au leur.

Ils ont été frappés de l'intérêt sincère que vous avez montré dans vos conversations avec eux, et ils ont été stupéfaits, sénateur Croll, que vous les invitiez à assister à l'audience en règle qui suivit cet exercice de connaissances vitales.

M. Vickaryous a tout résumé en disant que les étudiants adultes voyaient en votre visite la preuve évidente que le gouvernement s'intéresse réellement à eux comme individus.

Je trouve très significatif que des adultes, qui suivent le programme qui les touche personnellement de plusieurs façons, comme vous le savez, soient surpris que le gouvernement s'intéresse à eux en tant qu'individus. La plupart de ces gens ont toute leur vie bénéficié de l'assistance gouvernementale et d'autres programmes, mais ce n'est que depuis votre visite qu'ils sentent que le gouvernement s'intéresse réellement à eux.

Et pourquoi cela? Je pense qu'il y a une raison à ça. Je crois que cela est relié directement à notre mémoire, et, bien sûr, au travail de votre Comité.

D'abord, il me semble que c'est un phénomène de notre temps que plusieurs citoyens se sentent étrangers à nos institutions sociales: nos écoles, nos bureaux d'assistance sociale, nos églises, l'administration du logement, nos gouvernements, etc. Cet éloignement est dû en partie à deux choses: la première est l'écart qui existe entre l'intention des politiciens et la juridiction des bureaux exécutifs, et la deuxième, l'écart qui existe entre les objectifs des programmes et les méthodes employées qui déshumanisent ceux qu'elles sont censées aider.

Pour en revenir au premier point, les politiciens ont tendance à se déclarer partisans des objectifs sociaux nationaux, et adoptent des formules propres à frapper l'esprit comme: «Élimination de la pauvreté», «Mort à la pauvreté», «La société juste» et «La chance pour tous». Au cours du développement des lois nécessaires, ces idées sont déformées pour ménager des lois déjà existantes, des pouvoirs et des prérogatives constitutionnelles.

Bien qu'il y ait une certaine déformation, un certain affaiblissement des objectifs sociaux durant le processus de la législation, c'est au niveau de la mise en pratique que l'on trouve le plus de dommage. Lorsque, finalement, un plan est mis en œuvre, il montre peu de traits communs avec l'objectif initial du politicien, qui était de faire quelque chose pour le peuple.

L'«action» de la guerre à la pauvreté a été divisée selon des mesures de juridiction fixes au niveau fédéral, provincial et local, et à chaque niveau, subdivisée selon la juridiction d'organismes tel que celui de l'éducation, du bien-être, de la santé et de l'agriculture. Ainsi, la guerre à la pauvreté ressemble plus à une guérilla qu'à une croisade nationale.

Par exemple, au seul niveau fédéral, différents organismes et ministères sont responsables des divers aspects de la pauvreté: secrétariat de l'État, Main-d'œuvre et Immigration, Santé nationale et Bien-être social, Expansion économique régionale, Affaires indiennes et Nord canadien, pour n'en nommer que quelques-uns. Il n'y a pas de centralisation des responsabilités et de l'autorité. Le résultat est le phénomène de la «sauvette», d'après lequel chaque organisme interprète sa législation de façon à limiter autant que possible son degré d'engagement, et respecte avec zèle les prérogatives juridictionnelles des autres organismes. Comme résultat, aucun plan d'ensemble, aucune programmation ne peut être réalisée. Les comités interdépartementaux et les groupements stratégiques sont de pauvres substituts pour un foyer central d'autorité et de responsabilité investi en fin de compte en un seul ministre d'État.

Les mêmes problèmes de juridiction existent aux autres niveaux du gouvernement.

La tâche de formuler la politique échoit principalement à des économistes qui transforment les problèmes sociaux en problèmes économiques, et l'élaboration des programmes est limitée à l'argent et autres répartitions des ressources. C'est partiellement cette prédominance de considérations économiques et d'économistes aux échelons supérieurs du fonctionnarisme fédéral qui est la cause que les objectifs sociaux du gouvernement se transforment en objectifs économiques. Ceux-ci sont ensuite exposés dans des programmes économiques tels que l'exploitation de la main-d'œuvre, la participation de la force travailliste, la création d'emplois, le développement industriel et économique et l'offre de stimulants à l'industrie afin d'encourager l'embauchage des indigènes. Les outils économiques que sont l'argent et l'attribution des ressources deviennent des fins en eux-mêmes, plutôt que des moyens pour arriver à des fins sociales.

Les programmes d'expansion économique sont nécessaires mais ils ne peuvent remplacer les programmes de développement social, et ils ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes suscités par la pauvreté. L'erreur que l'on fait de mettre sa confiance dans l'expansion économique semble venir du fait que les emplois, quels qu'ils soient, qui sont créés par l'expansion économique régionale, ne sont pas remplis par les pauvres de la région à moins qu'il n'y ait des efforts importants de faits pour motiver ces gens, les former, les placer, les conseiller et les soutenir tout au long de leur préparation et de leur entrée dans le milieu du travail, et de leur adaptation à ce milieu. Il y a de nombreux exemples d'expansion industrielle où de nouveaux emplois sont créés, mais où la main-d'œuvre et le personnel sont importés, tandis que les pauvres de la région demeurent sans formation, sans emploi, et continuent de subsister grâce à des prestations d'un genre ou d'un autre. La façon habituelle de procéder de l'économiste est tout à fait propre à donner des réalisations incapables de produire les résultats désirés, puisqu'il est facile de diviser les ressources entre les différents ministères, fédéral, provinciaux et locaux livrant chacun sa lutte particulière contre la pauvreté.

L'élaboration des programmes est placée entre les mains de professions et d'institutions qui ont déjà fait montre d'incapacité à résoudre le problème. Nous suivons la solution caractéristique de l'économiste qui est d'allouer plus de fonds selon la manière habituelle, et ainsi, nous répétons les mêmes erreurs qui n'ont pas réussi auparavant.

Il y a présentement un écart important entre le désir du pays d'effectuer un changement humain sur une grande échelle et les ressources d'éducation, de prospérité, de technologie et de main-d'œuvre qui sont nécessaires pour satisfaire à ce désir. On a besoin d'autre chose que de l'argent, et d'autre chose qu'une redistribution des ressources; ce dont on a besoin, c'est un changement dans la façon de voir et les méthodes.

J'ai dit tout à l'heure que quelques-uns des programmes rendus effectifs pour le prétendu bien-être des pauvres avait tendance à les déshumaniser, et que cela était en partie la cause de l'éloignement des bénéficiaires. Soit dit en passant, je crois aussi que là est la raison pour laquelle plusieurs personnes qui y auraient droit ne tirent pas «avantage» de programmes qui ont été préparés pour eux.

Il semble presque être nécessaire aujourd'hui de se justifier d'être humain, d'avoir des émotions, de s'inquiéter, d'aimer, d'avoir besoin d'aide, de se sentir seul, d'espérer, et ainsi de suite. Ces sentiments ne semblent ni convenables ni valables, et n'ont que faire dans nos institutions.

Une bonne part du problème réside dans le fait que nos agences d'amélioration sociale sont organisées d'après le modèle d'organisation automatique des compagnies de fabrication, et que ce système bureaucratique dépersonnalise nos citoyens qui sont leurs clients. Voilà la découverte de nos étudiants à *Saskatchewan NewStart* quand ils ont rencontré votre Comité et ont découvert que les politiciens les traitaient comme des êtres humains.

Pas plus tard que la semaine dernière, une partie du personnel des connaissances vitales à la *Saskatchewan NewStart* présentait deux journées d'étude sur l'humanisation de l'apprentissage. Ceci à la demande du laboratoire d'éducation du gouvernement américain à Philadelphie, où l'expérience a été faite, qui a reconnu le besoin de refaire le système éducatif selon une pensée plus humaine.

Nos institutions se consacrant à l'amélioration sociale sont très sensibles aux critiques qu'elles reçoivent fréquemment, et, par conséquent, sont sur la défensive. Cela veut dire qu'elles sont prêtes à pécher par omission plutôt que par commission. Elles préfèrent se faire blâmer pour ne pas en avoir assez fait plutôt que pour en avoir trop fait.

C'est l'opinion de la *Saskatchewan NewStart* qu'il nous faut travailler au développement expérimental de nouvelles façons d'aider les gens, qui seraient meilleures et plus humaines. Le *Canada NewStart Program* est une des rares initiatives dans ce sens, et à notre avis, il faudrait qu'il y ait une série de stations expérimentales régionales pour le développement d'une nouvelle technologie sociale à l'usage des gouvernements et des institutions sociales.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, mes félicitations à M. Conger. Je pense qu'il vient d'écrire un chapitre de notre rapport. Je pense qu'il sait quelle impression nous a fait ce que nous avons vu à la *Saskatchewan NewStart*.

Vers la fin de sa causerie, M. Conger a dit que très peu d'efforts de cette sorte étaient réalisés ailleurs, et certainement pas au Canada. Or, nous avons fait pas mal de chemin et vu pas mal de gens qui s'imaginent faire exactement la même chose sans savoir la différence. Quand je commence à leur parler de la *NewStart*, ils répondent: «Oh oui! Nous faisons cela aussi», mais de fait, tel n'est pas le cas. C'est terrible, d'une certaine façon, parce que cela ralentit tout le programme. Que peut-on faire? J'ai l'impression que ces gens sont de bonne foi. Cependant, ils n'ont aucune idée de ce que vous faites et croient faire la même chose.

M. Conger: Nous nous sommes aperçus exactement de la même chose d'une autre manière, sénateur. Par exemple, nous voyons que certains des programmes de formation croient enseigner les connaissances vitales, mais au lieu de se servir de techniques de groupe et de permettre aux gens d'exprimer leurs sentiments, leurs espoirs et ainsi de suite, le maître fait un cours sur la vie, sans voir la différence.

C'est là le problème fondamental de la formation des maîtres et des diplômés en sciences sociales. Ce sont des disciplines très rigoureuses et c'est probablement des erreurs historiques qui séparent la psychologie du travail social. On s'aperçoit qu'à cause des divisions actuelles, les maîtres sont formés pour s'occuper seulement d'information relative au savoir. Les travailleurs sociaux sont formés pour s'occuper des sensibilités et ainsi de suite.

Cette situation engendre le cloisonnement de nos organismes qui fait que l'on s'occupe de parties de gens au lieu de toute la personne. Nos gens de carrière sont formés à cela.

Nos institutions compliquent encore la situation en étant constituées suivant une structure professionnelle. Par exemple, les écoles engagent des maîtres, les bureaux de bien-être social emploient des travailleurs sociaux. Ils ne voudraient pas échanger les uns pour les autres. Les travailleurs sociaux ne savent pas reconnaître que plusieurs de leurs clients ont besoin de plus d'information, plus de formation, et des capacités nécessaires pour résoudre leurs problèmes. Les maîtres n'admettent aucune manifestation de sentiments dans la classe. Par conséquent, à mon avis, nous avons besoin non seulement de nouvelles méthodes telles que le cours de connaissances vitales, mais il nous faudra encore étudier tout le système dans lequel ces cours sont mis en pratique, faute de quoi ils seront inutilisables. Au lieu de suivre le programme de cours par groupes, les maîtres passent au travers à coups de cours magistraux. Donc, nous voyons la nécessité de former et peut-être de recycler les gens de carrière. On a besoin d'un renouveau dans les cadres administratifs parce que si nous voulons traiter les gens en adultes, il nous faut réagir en face d'eux comme des adultes et tenir compte d'organismes tels que les conseils étudiants. Ainsi, les cadres et les installations de l'administration sont concernés.

Il y aura aussi des occasions où les clients voudront se présenter devant des groupes comme le vôtre et se lancer dans différentes recherches, comme de relever le nombre d'habitations qui ne se conforment pas au code de la construction. Cela peut devenir embarrassant pour notre institution qui devra être prête.

Je me rappelle une question qui a été posée à Prince-Albert: «Combien de temps cela va-t-il prendre pour faire adopter des nouvelles méthodes comme celle-ci?» J'ai répondu que la moyenne était de 35 ans. Et cela parce qu'il ne s'agit pas simplement d'inventer un nouveau moyen tel que le cours de connaissances vitales, mais de développer tout le système.

Permettez-moi une courte digression pour parler de l'évolution de l'automobile; pouvez-vous vous imaginer ce qui serait arrivé si, après son invention, on l'avait confiée à un manufacturier de buggies ou aux chemins de fer pour son perfectionnement? Elle aurait été tuée dans l'œuf. Elle est devenue d'usage courant parce qu'une nouvelle industrie a surgi, non seulement les usines de construction d'automobiles, mais les stations de service, les routes pavées, les motels, les cartes de crédit peut-être, les compteurs de stationnement, les amendes, et tout un nouveau système. Cela nous frappe maintenant de voir tout nouveau changement dans le service social rattaché automatiquement à des institutions déjà existantes; ce qui ne laisse aucune chance à une nouvelle institution sociale de surgir.

Le président: Un moment, je vous prie. Ce que vous dites est très intéressant mais nous y reviendrons plus tard. «Ce qui ne laisse aucune chance à une nouvelle institution sociale de surgir». Or, les institutions sociales ont la vie dure et se battent ferme pour ne pas mourir. Vous avez raison.

Vous êtes très convaincant; que prévoyez-vous comme nouvelle institution de sciences sociales?

M. Conger: Ça fait plusieurs années que nous avons constaté que le problème de plusieurs de nos chômeurs était de ne pas être assez instruit. Nous savions qu'ils avaient besoin d'une meilleure formation, mais nous étions d'avis que toute formation était la responsabilité des écoles. Nous avons donc entrepris des programmes de recyclage élaborés dans une optique d'éducation, alors qu'ils auraient peut-être dû l'être dans une optique de réhabilitation, étant donné que ces chômeurs ont de nombreux problèmes, tant légaux qu'émotifs, des problèmes de santé aussi bien que d'éducation.

Toutefois, on a l'habitude de s'incliner devant les juridictions légales, traditionnelles et professionnelles, et toute nouvelle méthode se voit rattachée à des institutions déjà existantes. Je dirais que pour mener à bon terme une tâche globale, sénateur Croll, une nouvelle institution aurait à frapper à la porte de différents organismes afin d'obtenir des fonds, et qu'à chacun de ces bureaux on répondrait non, c'est probablement là la responsabilité de quelqu'un d'autre.

Le président: Je ne comprends pas très bien votre dernier énoncé; voulez-vous le développer davantage, s'il vous plaît.

M. Conger: Par exemple, un projet quelconque pourrait nécessiter l'obtention de fonds du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour le côté formation; du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en passant par le Programme d'assistance du Canada, pour certains autres aspects; si par hasard les sujets sont des Indiens, alors le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien entre en cause. Il peut fort bien arriver que d'autres ministères soient concernés, par exemple, si quelqu'un cherchait à se lancer dans les affaires, alors, cela regarde un autre ministère.

Chacun de ces aspects est réglé séparément, et parce que ce n'est pas seulement au fédéral que l'on procède ainsi, mais aussi au provincial, ces efforts produisent la fragmentation des programmes au lieu d'en faire un tout intégral. Je serais porté à dire que le mécanisme ne . . .

Le président: Oui, mais, monsieur Conger, si tout était au même ministère, il faudrait tout de même y apporter une sorte de compartimentation: «Vous, occupez-vous de ceci, et vous de cela», tout au même ministère, n'est-ce pas?

M. Conger: Oui, mais je proposerais que l'organisme qui s'occuperait de l'exécution n'aurait alors à traiter qu'avec un seul ministère. Il n'a pas à préparer six budgets, six programmes différents, pour six ministères faisant chacun la révision de chaque aspect et déclarant: «Bien, non, ceci ne nous regarde pas. Vous devriez voir quelqu'un d'autre.» De cette façon, le temps que l'on devrait employer à la réalisation du programme est perdu en négociations entre les organismes et des professionnels qui sont incapables de s'intégrer.

Le président: Vous vous expliquez très bien; je saisis très bien ce que vous voulez dire, maintenant.

Le sénateur Carter: Allons voir un peu plus loin: advenant le cas où nous aurions une nouvelle institution, que se produirait-il au fédéral? On pourrait l'appeler réhabilitation. Est-ce que les provinces diraient: «La section 194 de la réhabilitation dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique nous appartient, n'y touchez pas.»

M. Conger: De nos jours, le gouvernement est sur la défensive au sujet de la Constitution, et l'interprète au pied de la lettre, mais tel n'est pas le cas pour plusieurs des provinces. Je pense qu'il serait juste de dire que les provin-

ces sont pas mal intéressées à la perspective de programmes intégraux. Si je ne me trompe, l'honorable Orateur de l'Alberta, qui a passé devant vous comme membre du Conseil de Recherches pour les Ressources humaines, a déclaré que son gouvernement avait espéré qu'avec la création du ministère de l'Expansion économique régionale on verrait une élaboration plus compréhensive des projets. Je crois que les provinces de l'Ouest le feront peut-être, parce que la chose les intéresse.

Le sénateur Carter: Nous savons pertinemment, vous et moi, qu'à l'heure actuelle, l'expansion économique régionale ne fonctionne pas de cette façon. Ils disent aux provinces: «Vous devriez résoudre vos problèmes et nous y jetterons un coup d'œuil.» C'est la même chose que ce que vous venez de dire. S'ils approuvent ce que vous faites, ils vont se mettre en rapport avec vous pour la question d'argent, et vous voilà donc revenu au point d'où vous êtes parti.

Je voudrais revenir à ma première question, parce que je pense que ce que vous faites est très important. C'est l'unique enquête fondamentale d'envergure sur le comportement humain et les méthodes d'enseignement. C'est la seule en son genre, mais personne ne le sait. Tout le monde prétend faire la même chose. Que pouvons-nous faire pour débrouiller cette situation et en parler aux gens et organiser des tables rondes à son sujet?

M. Conger: Cela vous semblera peut-être étrange, mais quand nous avons reçu l'invitation du laboratoire d'Éducation nationale du gouvernement des États-Unis à Philadelphie de nous rendre en cette ville et de présenter notre programme, nous avons découvert qu'au Canada, on s'intéressait beaucoup plus à nous.

Le président: Et c'était quand?

M. Conger: La semaine dernière. Un homme est arrivé ici, venant de Philadelphie, afin d'étudier notre programme de connaissances vitales, et il a déclaré: «Votre programme est si important pour ce que nous essayons de faire pour le perfectionnement de méthodes d'humanisation de l'enseignement que nous aimerions vous faire venir à nos frais afin de discuter de votre programme.» Nous avons étudié en détail l'aspect théorique du cours. Nous avons aussi donné des leçons à ces adultes.

Le sénateur Hastings: De qui parlez-vous?

M. Conger: De la *Saskatchewan NewStart Life Research Development.*

Le sénateur Hastings: Qui est «nous»?

M. Conger: Cela s'appelle *Research for Better Schools Incorporated* et comporte un laboratoire pour la création de nouvelles méthodes d'éducation. Cette société est prise en charge par le Bureau d'Éducation des États-Unis. Prise en charge et subventionnée par le gouvernement américain.

Nous avons fait des exercices à peu de choses près semblables à ceux que vous faites avec vos étudiants à Prince-Albert. Nous avons donné les leçons et justifié la théorie par la pratique du programme. Cela nous a pris deux jours. Depuis lors, nous avons reçu l'offre d'aller faire la même chose à New York, à l'Université Columbia.

Pour répondre à votre question, je pense que ce que nous devons faire est de présenter de pareils groupes d'étude d'un bout à l'autre du pays pour les éducateurs, les travailleurs sociaux, et le reste, afin qu'ils puissent comprendre la théorie et en faire l'expérience. En d'autres termes, il nous faut enseigner aux autres ce que nous faisons.

Le sénateur Carter: J'ai cru comprendre, quand nous étions chez vous, que vous étiez un peu inquiet au sujet de la durée de votre projet. Est-ce réglé?

M. Conger: Non.

Le sénateur Carter: Apparemment, les autorités elles-mêmes ne semblent pas apprécier l'importance de ce que vous faites. Es-tce que ces visites à Philadelphie et les invitations de New York ont produit quelque impression?

M. Conger: Oui. En effet, Ottawa a envoyé un observateur à Philadelphie afin d'étudier ce que nous sommes en train de faire, et je crois qu'ils ont une meilleure compréhension de notre programme de connaissances vitales à la suite de cela.

Le sénateur Hastings: Depuis combien de temps faites-vous cela?

M. Conger: Nous sommes en opération depuis 1967, année où nous sommes devenus imcorporés. Pour ce qui est de la formation des gens, nous avons effectivement été incorporés depuis janvier 1969.

Le sénateur Hastings: Durant trois ans le gouvernement du Canada ignorait tout des progrès?

Le président: Il n'appréciait pas l'importance des progrès à sa juste valeur.

Le sénateur Hastings: Mais il ne savait pas ce qui se passait?

Le président: Oui, ils le savaient.

Le sénateur Carter: Cela se comprend, il y a tant d'autres organismes qui prétendent faire la même chose. A moihs de les voir, il faut les prendre au mot.

M. Conger: Je dirais que le Service d'Analyse sociale et humaine a plusieurs autres intérêts à part la *NewStart.* Il s'intéresse aux programmes nationaux de développement social et humain qui sont effectués dans les provinces aussi bien qu'au nôtre. Ils sont intéressés, mais je ne dirais pas qu'ils sont au courant de tous les détails.

Le sénateur Pearson: Votre programme de Prince-Albert est-il le premier au Canada?

M. Conger: Non, il y en a quatre qui datent de l'été 1967, un à Lac-la-Biche, Alberta, et un autre à Yarmouth, Nouvelle-Écosse.

Le président: A-t-on abandonné celui de Lac-la-Biche?

M. Conger: Non, ça marche encore. Il y en a un à Yarmouth, Nouvelle-Écosse, et un à Montague, Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Pearson: Comment ont-ils débuté?

M. Conger: Une conférence des premiers ministres fédéral et provinciaux a été tenue en 1965 au sujet de la lutte que l'on commençait à mener contre la pauvreté, et le premier ministre Pearson proposa d'entreprendre certains projets à titre expérimental pour créer de nouvelles méthodes de formation et d'instruction des adultes. Les

premiers ministres se sont montrés intéressés à l'idée, et en janvier 1966, une conférence fédérale-provinciale a été convoquée durant laquelle l'honorable Jean Marchand, alors ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, occupait le fauteuil présidentiel. Un programme très détaillé fut débattu avec eux, et en général, ils l'ont accepté comme principe.

En mars 1967, les quatre provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et de la Saskatchewan montrèrent un intérêt bien arrêté à faire établir des corporations qui seraient complètement subventionnées par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dans la suite, on signa des ententes fédérales-provinciales et, durant l'été de 1967, l'acte qui établissait la personnalité civile de ces corporations.

Le sénateur Hastings: C'était quatre entités séparées sans aucun échange ou communication?

M. Conger: Il y a eu certains contacts. Les directeurs administratifs des corporations se rencontrèrent à peu près tous les deux mois en même temps que le directeur de la succursale du ministère à Ottawa. Puis, les spécialistes en certains sujets se réunirent, comme par exemple ceux qui s'intéressent à l'éducation de base ou aux connaissances vitales.

Nous avons rencontré des représentants de diverses sociétés *NewStart* et certains de mes collaborateurs ont visité quelques-unes de ces sociétés. En fait, si je peux de nouveau parler de notre réunion à Philadelphie, il y avait là deux représentants de la société *NewStart* de la Nouvelle-Écosse par conséquent, il y a eu de la collaboration. Pas d'adoption des méthodes de l'une par l'autre mais plutôt un échange de renseignements en vue d'éviter qu'il y ait trop d'empiètement de part et d'autre.

Le sénateur Carter: Est-ce là une politique concertée que d'éviter l'empiètement? Chacun est-il censé se diriger dans une voie différente?

M. Conger: Je crois que cette tendance s'est developpée par la suite, au début, l'intention était de permettre à chaque société une grande liberté dans l'expérimentation, l'occasion d'essayer différentes choses. Je crois que cela a vraiment été bon, chaque société a pu se développer dans des voies différentes. Nous nous sommes occupés principalement du développement de nouvelles méthodes telles que les cours. Je crois qu'il serait exact de dire qu'en Nouvelle-äecosse, par exemple, on s'oriente vers des études sur la recherche fondamentale en sciences sociales et qu'on n'accorde peut-être pas autant d'attention à l'élaboration de nouvelles méthodes d'interventions d'ordre pratique. C'est dire qu'un certain nombre de personnes ont eu la possibilité de voir ce qu'elles pouvaient faire et maintenant voici la période d'évaluation qui nous permettra de constater où l'on en est.

Je ne crois pas que ce soit une situation satisfaisante à long terme, je dois le dire. Il me semble qu'il est important, à cause du montant d'argen investi dans le développement de ces nouvelles techniques, que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral déclarent s'ils utiliseront ou non ces nouvelles méthodes une fois leur élaboration complétée, l'urgence d'une telle chose est manifeste.

Le président: Mais ne sachant pas ce qui se prépare, comment pourraient-ils s'engager d'avance?

M. Conger: Je crois que cela pourrait se faire à un certain moment. Je crois que la liberté est nécessaire au début, mais après l'élaboration disons, d'un projet-type, il faudrait alors, plutôt que d'essayer de perfectionner ce projet sans savoir s'il sera adopté, obtenir des gouvernements qu'ils fassent connaître leur décision.

Le sénateur Carter: Qu'est-ce qu'il y a de nouveau depuis que nous sommes allés là-bas? Avez-vous confirmé quelques nouveaux principes ou avez fait des découvertes?

M. Conger: Je crois que oui, Monsieur le sénateur, dans la théorie de notre travail. Je crois que nous avons réussi à pousser plus loin notre expérience et à la rendre plus spécifique, mais les progrès dans ce domaine ne sont pas spectaculaires. Il faut beaucoup de réflexion, créer des concepts et après une certaine expérimentation procéder à de nouvelles épreuves. Nous sommes convaincus que nous avons une base solide et il s'agit maintenant d'être plus spécifiques quant à notre théorie et à ce que nous voulons démontrer etc.

Le sénateur Carter: Vous avez dit qu'ils étaient libres d'expérimenter et d'explorer des choses nouvelles. Votre programme est-il le seul qui s'occupe de recherche sur le comportement humain, sur les méthodes d'étude, etc.?

M. Conger: Non, je crois que chacun le fait mais peut-être de façons différentes. Peut-être sommes-nous allés plus profondément dans ce domaine. Je dirais que, en Alberta, le programme a été très différent en ceci que l'on ne s'est pas particulièrement attaché au développement de nouvelles techniques, mais à l'utilisation de ce que nous connaissons déjà tout en admettant que pour sortir lea gens de leur pauvreté il faut les prendre avec leur famille. Ainsi, ils forment un tout dans un contexte résidentiel.

Le sénateur Carter: L'autre chose qui m'a frappée dans votre programme n'est pas la recherche fondamentale que vous faites mais le succès que vous avez obtenu en réconciliant et intégrant les différentes cultures. Ils étaient tous là venant de différentes régions avec une culture et un passé différents et malgré cela, ils s'étaient d'une certaine façon intégrés dans une sorte de tout.

M. Conger: Je pourrais dire que cela s'est aussi produit avec notre personnel. Quelques-uns, des Indiens, disent qu'ils ne s'étaient jamais rendus compte qu'il existait des blanc pauvres, avant de venir travailler avec nous.

Nous savons, d'après la recherche en sociologie de l'éducation, que si vous avez un groupe prédominant dans une école, disons tous blancs et peu d'Indiens, de nègres ou n'importe quels autres, les blancs alors dominent toute la vie sociale de l'école et le groupe minoritaire est relégué dans un domaine spécifique—un certain type de sport. Nous avons cru que si nous voulions une certaine forme d'intégration au Canada—et c'est l'une des préoccupations du pays, je crois—alors il doit y avoir une répartition égale dans nos classes, afin que nous ne trouvions pas un groupe majoritaire qui domine dans tous les domaines, ceci pour qu'il y ait plus de collaboration—c'est je crois, ce que nous avons obtenu.

Le sénateur Pearson: Pouvez-vous nous donner des exemples de réussite chez les étudiants que vous avez eus là-bas?

M. Conger: Je ne suis pas particulièrement bien préparé pour faire cela, mais je voudrais mentionner un homme. Peut-être vous rappelez-vous Alex qui était dans le groupe.

Le sénateur Hastings: Oui, l'artiste.

M. Conger: Oui. Je ne sais pas si vous voulez que je mentionne des noms de famille ou pas.

Le président: Non.

M. Conger: Il vous a dit je pense qu'il a d'abord entendu parler du programme alors qu'il était en prison. L'autre jour il a dit: «Vous savez, je ne suis jamais resté aussi longtemps hors de prison.» Il était libre depuis quatre mois et c'est un homme dans la quarantaine. «Je n'ai jamais été hors de prison aussi longtemps et, vous savez, je ne suis pas sûr que je veux changer aussi rapidement!» Il a maintenant terminé le cours sur l'Art de vivre qu'il suivait à cette époque et il a commencé l'un des cours sur l'administration d'une entreprise. Il désire vendre ses peintures.

Le sénateur Fournier: Quel âge a-t-il?

Le sénateur Hastings: Quarante-quatre ans.

Le sénateur McGrand: Vous avez dit qu'il voulait vendre—quoi?

Le président: Ses peintures.

M. Conger: C'est un artiste peintre.

Le président: Il a la touche.

M. Conger: Un autre homme auquel je pense en ce moment c'est le directeur adjoint du Centre d'amitié des Indiens-Métis de Prince Albert. Il est venu nous voir parce qu'il désirait obtenir un certificat de dixième année, il savait que c'était là le secret. C'est de mauvais gré qu'il a suivi le cours de l'Art de vivre, où il devait parler de lui-même et essayer d'adopter un comportement social nouveau. Après un mois il a beaucoup changé, il a accepté cela, et fut d'abord employé par le Centre amical seulement pour visiter la gare d'autobus et les tavernes et autres lieux semblables où les gens arrivant à Prince Albert commencent à s'empêtrer. Il devait essayer de les convaincre en leur expliquant quelle aide était disponible. Il suivait aussi un certain nombre de cas en cour de justice et après environ trois mois de ce travail dans la rue on l'a nommé Assistant directeur exécutif du Centre amical. La Province reconnaissant le travail nouveau que le Centre faisait, a augmenté son octroi afin qu'on puisse l'employer en permanence.

Le sénateur Carter: S'agit-il de celui qui voulait retourner chez les siens pour devenir gérant de magasin ou de coopérative ou quelque chose du genre? Il voulait retourner et faire de l'organisation?

M. Conger: Il s'agit de Gilbert McLennan. Il est toujours désireux de retourner pour aider les siens. Je me rappelle que durant la conversation que vous avez eue avec lui, c'était intéressant de constater qu'il avait senti de l'amertume au sujet de certaines choses survenues au cours des années.

Le sénateur Hastings: Le Livre blanc, en particulier.

M. Conger: Oui, mais son amertume est négociable. Je crois que c'est là la chose importante, il est prêt à dialoguer et à négocier.

Le sénateur Inman: Je me rappelle avoir parlé à quelqu'un qui suivait un cours de 12e année, et il m'a dit qu'il espérait devenir ingénieur un jour.

M. Conger: Eh bien, il n'aura pas de chance, il est très peu probable qu'il sera autorisé ou qu'on l'aidera à acquérir une formation professionnelle. Je crois que s'il s'agit d'un Indien enregistré une aide plus considérable sera disponible. Bon nombre de nos étudiants désirent être instituteurs ou quelque chose comme cela mais cela n'est pas possible parce que le service de la Main-d'œuvre ne paiera que pour la préparation à un métier mais non à une profession.

Le sénateur Inman: Il m'a dit qu'après avoir obtenu son certificat de 12e année, il espérait se débrouiller lui-même.

M. Conger: C'est très bien.

Le sénateur Inman: Je ne sais pas si c'était un Indien pur ou non mais il était à la fin de la vingtaine.

M. Conger: Je ne peux pas savoir comme ça de qui vous parlez, mais c'est sûr que s'il n'est pas un Indien enregistré, il devra se tirer d'affaire tout seul.

Le sénateur Inman: C'est sa volonté d'arriver qui m'a impressionné.

M. Conger: Oui.

Le sénateur Cook: Monsieur Conger, votre introduction m'a beaucoup intéressé. Vous avez souligné le fait que les gens se sentent aliénés des agences gouvernementales, ce que nous avons nous-mêmes constaté. Toutefois, pendant que je vous écoutais je pensais: «Où est la nouveauté là-dedans?» Pouvez-vous indiquer une période de notre histoire où les gens étaient près du gouvernement, ou le gouvernement près des gens?

M. Conger: Je pense que de plusieurs façons la vie est meilleure maintenant qu'elle ne l'était au temps de Charles Dickens. Je pense que la différence aujourd'hui c'est que les gens ont de l'espoir, et parce que bien des gens ont de l'espoir ils sont impatients de changements, ils veulent le changement. Parce que plusieurs sont rebutés par la bureaucratie et la lenteur des moyens pour obtenir de l'assistance par l'intermédiaire de plusieurs de nos agences, ils voient maintenant une solution de rechange. Ils voient des choses comme des grèves, des sit-ins et autres ainsi que l'usage des moyens d'information comme des méthodes plus efficaces pour atteindre le gouvernement que l'utilisation des agences traditionnelles du gouvernement. Alors je crois que la grande différence entre autrefois et aujourd'hui c'est l'espoir et la conviction qu'ils sont en droit d'obtenir de l'aide.

Le sénateur Cook: Ne pensez-vous pas que, probablement, la conscience sociale aujourd'hui est l'affaire de plus de gens qu'autrefois?

M. Conger: Oui, je le croirais.

Le sénateur Cook: Et, de plus, n'y a-t-il pas un certain danger quand d'un côté nous disons à tous que ceci est un droit et d'autre part nous nous attendons à ce qu'ils soient reconnaissants?

M. Conger: Oui, c'est un problème et c'est pourquoi je m'inquiète de ce que trop de nos programmes maintiennent en fait les gens dans une sorte de dépendance. Ceci explique que nous dans les agences nous attachons de l'importance au fait que le client est poli, respectueux etc.... tandis que nos programmes sociaux devraient viser au développement de la compétence plutôt qu'à une soumission passive.

Le sénateur McGrand: A la page 1 de votre mémoire vous dites:

[*Texte*]

C'est-à-dire que nous épuisons nos ressources à chercher des solutions temporaires et à court terme au lieu de prendre des mesures préventives.

[*Traduction*]

Et ensuite, à la page suivante dans le deuxième paragraphe vous dites:

[*Texte*]

D'autre part, nous affectons des sommes considérables à la recherche et au développement dans le secteur des sciences physiques.

[*Traduction*]

Pourriez-vous nous donner votre opinion sur la dépense de sommes énormes pour la recherche en sciences physiques et les résultats que cela a donné ou donnera pour la prévention de la pauvreté? Il me semble qu'il y a d'immenses sommes d'argent dépensées en recherches scientifiques qui ne serviront jamais beaucoup à la solution de ce problème.

M. Conger: Quand j'ai écrit ceci, Monsieur le sénateur, je pensais au satellite qui coûtera de $30 à $50 millions. Je présume que ce montant dépasse de beaucoup tout ce qui est dépensé en recherches sociales, en recherches sur la santé mentale etc. au Canada. Je n'aime pas ce genre de comparaison parce qu'il établit des priorités, ou qu'il signifie que nous ne devrions pas avoir de satellite. Mais si nous examinons les budgets du Conseil national des recherches et des fermes expérimentales et autres, nous voyons que des sommes énormes sont dépensées tandis que de pitoyables petits montants vont à n'importe quel type de recherche sociale. Peut-être devrais-je ajouter une chose et dire que nous avons un problème avec nos spécialistes en sciences sociales qui se contentent de petits octrois de $3,000, $4,000, ou $5,000 provenant de sources comme le Conseil économique du Canada ou de fondations de charité, et d'après moi, on ne peut rien faire avec d'aussi petits montants. Peut-être pouvez-vous faire une enquête ou réanalyser une vieille documentation, mais il vous faut beaucoup de dollars si vous voulez développer de nouvelles méthodes et être efficace.

Le sénateur McGrand: Naturellement, je ne savais pas que vous pensiez à la recherche spatiale quand vous avez écrit ceci. Puis, à la page 4 vous dites:

[*Texte*]

La recherche et le perfectionnement de nouvelles et de meilleures solutions aux problèmes de la pauvreté comportent des étapes telles que celles qui suivent:

2. Déterminer les changements qui s'imposent chez les particuliers pour améliorer leurs aptitudes afin d'accroître leurs chances de travailler.

[*Traduction*]

Maintenant, cette expression «améliorer leurs capacités» veut dire des choses différentes suivant les gens. Dans presque tous ler mémoires que nous avons reçus on demande qu'il y ait recyclage en vue de nouveaux emplois. J'ai peur qu'on demande une formation pour des emplois qui n'existeront peut-être jamais. Dans quel domaine y aura-t-il de nouvelles avenues où les «capacités améliorées» dont vous parlez trouveront leur place? Qu'est-ce que vous entrevoyez comme ouvertures où ces nouvelles capacités seront utilisées?

M. Conger: Il y a un domaine je crois qui est très important et en plein cœur du travail de ce comité et du problème de la pauvreté, c'est le secteur du développement social, du bien-être et de tout ce qui concerne l'aide aux pauvres. Ce qui se produit trop souvent à ce que je vois, c'est que ces problèmes aident les gens de métier et n'offrent pas de débouchés aux gens qui savent le mieux ce que c'est que d'être pauvre.

Peut-être pourrais-je vous donner un exemple de ce qui arrive aujourd'hui. Nous élaborons des programmes sur la pauvreté. Nous ne voulons pas admettre qu'une façon de résoudre le problème du manque de professionnels ainsi que leur aversion à travailler dans des régions pauvres et peu peuplées avec des déshérités qui n'ont pas les gentilles petites manières que nous aimons, c'est de former les pauvres gens eux-mêmes pour travailler dans les institutions sociales.

Eh bien, ceci est possible. Nous en avons fait l'expérience et le Ministère de l'éducation l'a acceptée comme aide aux enseignants mais il reste qu'il est très nécessaire à la Main d'œuvre, au Bien-être et ailleurs de former des gens qui connaissent les pauvres et qui n'hésitent pas à travailler dans des régions désavantagées, parmi les pauvres.

Le sénateur McGrand: Mais cela ne créé pas bien des emplois? Cela n'allonge pas beaucoup les listes de paye, n'est-ce pas?

M. Conger: Cela dépend quelles sont nos intentions. Le ministère de l'Expansion économique régionale désire créer des emplois dans des régions désavantagées, des octrois vont aux compagnies pour les inciter à s'installer et s'agrandir dans ces régions. Eh bien, il y a un problème historique et c'est celui qui a donné naissance au programme de relance en 1965. Je crois l'avoir mentionné dans mon introduction. De nouveaux emplois sont créés. Par exemple, l'usine de pâte à papier de Prince Albert emploie plus de 400 personnes. Pourtant voici le problème, et je parle d'une façon générale, ces nouvelles entreprises ne donnent pas d'emplois aux indigents de l'endroit, parce qu'ils n'ont pas de formation. Trop souvent quand on annonce une nouvelle implantation industrielle aucun programme n'est mis en marche pour former les gens de la région en vue de travailler dans l'industrie. Il est important de le faire très tôt, parce que souvent les gens doivent passer du niveau de la 4e ou 5e année jusqu'au moins la 10e, afin d'avoir accès aux emplois.

Les syndicats ne sont pas toujours heureux de voir arriver ces gens. Ils établissent certaines normes de sélection, pour ainsi dire, qui vont à l'encontre des intérêts de quelque minorité. A cause de la séniorité syndicale, les compagnies désirent employer des gens qui possèdent un degré d'éducation passablement élevé et qui pourront être promus. Par conséquent, il y a peu d'espoir pour le sindigènes, et je parle en particulier des peuples originaires de l'ouest canadien, d'obtenir des emplois dans les nouvelles entreprises industrielles à moins qu'on établisse de vastes programmes de formation longtemps avant la construction de ces industries.

Le sénateur Cook: Est-ce qu'il n'est pas exact de dire que depuis la disparition presque complète du pic et de la pelle

le travailleur doit posséder des capacités mécaniques pour obtenir un emploi?

M. Conger: Ils doivent posséder une expérience manuelle, scolaire ou autre. Le nombre d'emplois manuels a diminué considérablement.

Le sénateur Fournier: Quelle est votre définition d'un travailleur social professionnel?

M. Conger: Une personne qui possède un diplôme en travail social.

Le sénateur Fournier: C'est tout?

M. Conger: Oui.

Le sénateur Fournier: Sans aucune compétence; dès l'instant qu'il a un diplôme sur le mur c'est un travailleur social professionnel?

M. Conger: Oui. Peut-être sera-t-il aussi membre de l'Association des travailleurs sociaux professionnels.

Le sénateur Fournier: C'est pourquoi nous en avons tellement.

Ma question se refère au dernier paragraphe de la page 6 de votre mémoire:

[*Texte*]

> Bon nombre de pauvres tels que les vieillards, les incurables et autres, n'ont que le simple souci de demeurer en vie. D'autre part les pauvres qui travaillent, qui ne reçoivent qu'une aide minime et qui peuvent toutefois faire un réel apport à la société, pourraient probablement bénéficier au plus haut point de programmes visant à les rendre très compétents dans leur travail et dans leur vie personnelle.

[*Traduction*]

Quelle est l'utilité de donner une formation à un homme qui est déjà à la retraite?

M. Conger: Je ne vois pas l'utilité de lui donner une formation pratique. Je pense à ces ghettos de vieillards que nous créons où les gens à l'âge de la retraite sont mis à part pour se déteriorer mentalement, socialement et physiquement.

Le sénateur Fournier: Votre programme ne prévoit pas leur emploi mais des méthodes pour occuper leurs loisirs, des passe-temps?

M. Conger: Oui, monsieur le sénateur. Je dis que nous ne pouvons pas avoir une ou deux solutions universelles à notre problème social. Il y a plusieurs types de gens désavantagées. Il y a bon nombre de vieillards très pauvres qui ont besoin d'un certain type d'aide; il y a des malades chroniques qui ont besoin d'autre chose; il y a les pauvres qui travaillent qui ont besoin d'autre chose. De plus, il y a des différences régionales très importantes, celles entre l'Île du Prince-Édouard et certaines parties du Nouveau-Brunswick, le nord des Prairies et l'ouest du Canada.

Nous devons avoir des programmes multiples, pas seulement un ou deux programmes nationaux.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, je désire dire à M. Conger que le programme que nous avons vu dans l'ouest m'a fortement impressionné. Je veux vous féliciter, car ce fut une belle expérience que de voir ces gens.

Vous venez de mentionner la différence entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunwick rural. Quelle différence y a-t-il dans le programme rural?

Le sénateur McGrand: Y a-t-il un programme de relance au Nouveau-Brunswick?

M. Conger: Oui, à Richibouctou dans le comté de Kent.

Le sénateur Cook: Il a un nouveau statut depuis hier.

Le sénateur Inman: Où en sont-ils avec le programme de Richibouctou?

M. Conger: Monsieur le sénateur Croll, je vois dans l'assistance M. Sloan du ministère de l'Expansion économique régionale. Je crois qu'il est renseigné sur ces questions. Monsieur Sloan, pourriez-vous répondre à ces questions sur la différence entre l'île du Prince-äedouard et le Nouveau-Brunswick et sur le programme de relance du Nouveau-Brunswick?

M. E. P. Sloan, Conseiller en recherches, Service des analyses sociales et humaines, ministère de l'Expansion économique régionale: Je suis ici à titre d'observateur en réalité, et non comme témoin. Je ne peux exprimer quoi que ce soit officiellement comme représentant du Ministère.

Pour ce qui est de la situation au Nouveau-Brunswick je peux vous dire que la relance au Nouveau-Brunswick a commencé il y a environ un an et demi. Durant la première année, on a planifié le programme et la recherche commence maintenant. Ils étudient des sujets quelque peu différents de ceux des autres programmes, comme la mobilité sociale et géographique.

Comme vous le savez, Moncton a été choisi comme centre de croissance.

Le sénateur Inman: Qu'est-ce que la mobilité sociale?

M. Sloan: C'est un mouvement vers le haut ou vers le bas à l'intérieur d'une structure sociale. La mobilité dans le travail est ascendante.

Ils s'intéressent particulièrement au problème du surplus de population dans le comté de Kent qui est rural avec plusieurs caractéristiques peu utiles dans un contexte urbain de développement industriel. Une des prémisses, ou la base pour l'établissement d'un centre de croissance c'est qu'il devra affecter et améliorer la mobilité professionnelle et sociale des gens de la région rurale environnante. Autrement dit, les travailleurs nécessaires à la croissance de Moncton devraient venir des régions rurales et des petites communautés du Nouveau-Brunswick.

Le programme de relance du Nouveau-Brunswick cherche tout spécialement à vérifier cette possibilité, ce qui est fait d'ailleurs, ainsi que les moyens d'en faire une réussite. En somme, qu'est-ce qu'on devrait faire pour les gens des petites communautés de Kent afin de les préparer à tirer parti des possibilités offertes par les centres de croissan- tels que Moncton? Il y a aussi un certain nombre d'autres programmes.

La différence mentionnée par M. Conger se trouve dans la population locale. La différence entre la population rurale de l'île du Prince-Édouard et celle du comté de Kent, le milieu étant pratiquement le même, c'est que le comté de Kent est acadien dans une proportion de 80 p. 100, sur le plan de la langue et de la culture. Il y a des différences marquées dans leur façon d'aborder les problèmes par rapport à ce que font les habitants de l'île du Prince-Édouard. En fait, il faut qu'il y ait différents pro-

grammes et une compréhension des différences pour arriver à atteindre une certaine efficacité dans chacune de ces régions. Vous ne pouvez pas utiliser un programme élaboré à l'île du Prince-Édouard et tenir pour acquis qu'il réussira au Nouveau-Brunswick. Cela se multiplie à travers le pays.

Le sénateur Inman: Naturellement, le tiers de notre population est acadienne française. Je ne vois pas encore très bien où se trouve la différence.

Le sénateur McGrand: Le comté de Kent est économiquement, le comté le plus pauvre du Nouveau-Brunswick et il ne possède pas les ressources qui se trouvent dans l'île du Prince-Édouard comme une bonne terre et une terre qui donne un bon rendement.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, j'ai une autre question que j'aimerais à poser à M. Conger. Considérez-vous que les résultats obtenus dans l'île du Prince-Édouard soient concluants et actuels?

Le sénateur Hastings: Le programme de relance dans l'île du Prince-Édouard.

M. Conger: Je crois qu'ils préparent quelque chose qui deviendra très important si cela se développe. Ils ont fait des études qui se rapprochent de ce que nous faisons.
Ils ont découvert, par exemple, que si vous organisez des discussions sur le développement de la personnalité, sans faire un plan de leçons, mais que vous vous contentez de tenir des discussions de groupe, cela s'avère inefficace. Les étudiants veulent être encadrés et recevoir de l'information tout autant que participer à des discussions; ainsi ont-ils contribué jusqu'à un certain point à ce que nous faisons.

Ils ont aussi tenté une expérience assez considérable à Souris, dans le but de former les gens dans l'expérimentation d'une méthode, qu'on appelle motivation par la réalisation, pour former les gens. Je pense qu'ils diraient que cette expérience n'a pas été un succès en ce que les gens se sont qualifiés pour devenir de grands réalisateurs. Ce qu'ils découvrent est quelque peu semblable à celui qu'a découvert l'Alberta, à savoir que, si vous ne prenez pas en considération la collectivité aussi bien que les individus, vous ne serez pas à beaucoup près aussi efficace.

L'île du Prince-Édouard s'intéresse au développement d'un système de formation de la main-d'œuvre, qui intègre les différents aspects du problème et ne s'intéresse pas seulement à l'instruction. Je crois, et M. Sloan peut me reprendre sur ce point, qu'ils mettent dans une certaine mesure cette idée en œuvre. Ils travaillent encore aux détails de ce projet. Peut-être aimeriez-vous commenter le système de main-d'œuvre qu'ils sont à développer.

Le sénateur Inman: Je suis de Montague et je suis particulièrement intéressé à ce que vous pensez.

M. Sloan: Le système de développement de la main-d'œuvre consiste à mettre sur pied un système fondé sur un programme expérimental dans lequel l'individu peut débuter à son niveau d'exigence, s'il a une 4e année et qu'il a besoin d'une 8e. Le système de développement de la main-d'œuvre travaille actuellement à un programme expérimental destiné à rendre l'accès possible à l'individu là où il en a besoin. Autrement dit, s'il a besoin d'une formation de base, ça lui est maintenant possible. S'il n'en a pas besoin, il peut s'orienter immédiatement vers la formation professionnelle. S'il a besoin du programme de développement de la personnalité avant de recevoir une formation professionnelle, alors la formation de la personnalité lui est aussi accessible.

C'est une approche au développement de la main-d'œuvre adaptée à l'individu plutôt qu'une approche de salle de classe, où des groupes sont organisés en classes de 10 ou 20, et où tous entrent en même temps et suivent les mêmes cours et sont tous promus en même temps. Ce n'est pas ainsi que les gens sont, puisque les gens ont des besoins très différents, particulièrement les adultes et les gens défavorisés. Leurs besoins sont individuels; ce que nous tentons de faire, c'est de tracer un programme qui tienne compte de cette individualité.

M. Conger: Il existe un autre facteur, s'il m'est permis de parler franchement, monsieur le sénateur Inman. Le programme de relance de l'île du Prince-Édouard s'est heurté à quelques problèmes que nous n'avons pas eus en Saskatchewan. L'un d'eux est: combien d'employés sont nés sur l'île? Ce fut un très sérieux problème dans le recrutement du personnel, et je pense qu'ils n'ont peut-être pas été capables de mettre leur personnel sur pied aussi rapidement que nous ne l'avons pu nous-mêmes. Ils n'avaient pas à leur disposition la gamme de spécialistes formés qui nous était accessible, à nous et à tous les autres, à cause des contraintes très réelles que leur imposaient les conditions locales.

Le sénateur Inman: Le contrat se termine cette année et l'on s'inquiète au sujet de la continuation.

M. Conger: Tout d'abord, c'est un rêve merveilleux que vous puissiez débuter à l'été de 1967 et que, en 1971, disons, vous ayez résolu le problème de la pauvreté, particulièrement si vous débutez avec rien et que vous avez à bâtir un personnel et à recueillir des idées de partout et à essayer de les traduire en termes de programmes. C'est tout simplement impossible. Je pense qu'il a fallu à chaque corporation au moins deux bonnes années pour s'organiser. Nous en sommes tout juste à ce point et c'est maintenant le temps de démanteler l'affaire. Je crois que la plupart des corporations ont connu une très sérieuse perte de personnel ces derniers mois, car chacun sentait que son emploi était gravement menacé. Vous ne pouvez tout simplement pas faire ce genre de recherche sur une base d'urgence ou même trouver le personnel pour le faire.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais appuyer ce que le sénateur Inman a dit au sujet d'une grande expérience, à l'occasion de notre visite en Saskatchewan. J'ai été, moi aussi, terriblement impressionné par ce que vous faites. L'une des choses qui m'ont peut-être le plus impressionné fut de participer effectivement à ce travail de formation de la personnalité que vous faites. Je songeais combien ce devait être dur pour quelques-uns d'entre eux de prendre une part active à ce travail. Je songeais que c'était tout un effort que d'avoir à le faire moi-même. Cela fait énormément pour les gens. Pensez-vous que ce soit presque fondamental?

M. Conger: Un bon nombre de nos étudiants s'y opposent au début.

Le sénateur Fergusson: Je puis l'imaginer. Je ne l'aurais pas fait volontiers sans que vous ne nous ayez dit que nous devions le faire.

M. Conger: Nous allons expérimenter là-dessus, cependant. Ce que nous faisons en prenant cette direction est en

réalité d'introduire nos conceptions bourgeoises sur la participation de groupe, en vertu desquelles certains travailleurs ont l'habitude d'être beaucoup plus directifs dans leurs relations avec les gens. Nous allons même être encore plus directifs. Nous allons prendre un groupe expérimental de 12 personnes et les faire passer par certains exercices, avec très peu de discussions mais qui peuvent développer les aptitudes sociales, et leur dire qu'ils doivent le faire, et puis avancer graduellement pendant le premier mois vers le genre de situation que vous avez expérimentée vous-mêmes et voir si c'est plus acceptable.

Le président: Les gens ne refusent-ils pas généralement d'entretenir toute relation personnelle avec ceux qui leur remettent les prestations d'assistance sociale?

M. Conger: Ils ne s'y fient pas.

Le président: Croyez-vous qu'ils vont se fier au groupe?

M. Conger: Ils vont apprendre à se fier au groupe.

Le président: Plutôt qu'à l'individu?

M. Conger: Je pense qu'ils vont apprendre à se fier à l'individu, tout autant qu'au groupe, mais ils doivent apprendre les deux.

Le président: Ces gens-là ont eu une foule d'expériences avec les individus. Le renseignement que nous avons est à l'effet qu'ils ne se fient pas aux individus. Vous éloignez-vous de cette position? Est-ce là le but du groupe ou y a-t-il d'autres buts?

M. Conger: Non. Ce que vous faites, dans une institution normale, c'est que vous demandez au client de se révéler lui-même, dans ses sentiments, son passé et tout le reste, et d'avoir confiance en vous, mais vous ne donnez rien vous-même. Vous êtes antiseptique et vous ne lui direz même pas votre prénom ou le nom de votre femme ou votre âge, ou quoi que ce soit de semblable. Mais dans le groupe de développement de la personnalité le chef ou l'entraîneur doit faire confiance au groupe, doit prendre le risque de donner des renseignements d'ordre personnel et de partager une partie de son expérience avec le groupe. C'est ce genre d'interaction et c'est ce qui, à mon avis, crée les relations.

Le président: Si nous prenons le groupe que nous avons vu à Prince-Albert, quel bien cela ferait-il de placer un instructeur de la classe bourgeoise avec ce groupe? Auraient-ils confiance en lui?

M. Conger: Pas au début, mais c'est la raison pour laquelle nous avons recruté nos instructeurs parmi les désavantagés. Ils ne se fient pas aux autres au début et ils ne se fient pas au bourgeois, qui les dirige, s'il est présent, et il l'a été, au début; mais à mesure qu'ils apprennent à partager et à risquer les confidences et les expériences, la confiance se développe sur une base personnelle.

Le président: M. Conger, l'une des choses qui nous troublent—et vous y avez touché. Nous aimerions profiter de votre jugement,—c'est que, dans notre esprit, nous avons pris les 4½ millions de gens et nous les avons assez bien divisés, comme vous le savez par les registres. Nous avons dit «désavantagés»—et notre définition est un peu lâche, mais cependant vous savez qui est là. Ils sont en dehors de la force ouvrière. Nous avons ceux qui font partie de la force ouvrière et qui retirent parfois moins d'argent que les autres. Vous connaissez la situation.

M. Conger: Oui.

Le président: Nous devons présenter une solution, et notre grand problème est d'empêcher cet homme qui travaille de tomber dans le filet de l'assistance sociale.

M. Conger: C'est juste.

Le président: C'est vraiment là le hic, car vous ne pouvez pas faire beaucoup pour les autres. Nous savons assez bien ce qu'il faut faire. Comment allons-nous le garder en dehors et cependant nous occuper de lui? Je n'entends pas par là que nous voulons l'ignorer. Vous savez ce que je veux dire, que je dis «le garder en dehors». Nous voulons lui être utile parce qu'il est travailleur et qu'il est producteur. Comment le garderons-nous en dehors de ce filet du bien-être tel qu'il existe à l'heure actuelle?

M. Conger: Il y a les problèmes externes; il faut des emplois, et ainsi de suite, nous avons fait une étude, par exemple, sur la construction de la papeterie à Prince-Albert, et nous avons découvert que la courbe d'emploi est allée de haut en bas, de haut en bas. Ainsi, il y a visiblement des tas de gens qui ont eu un brin de travail plus tard. C'était notre opinion qu'on pouvait tracer, par exemple, un programme pour eux, de telle manière que, si leur genre de travail n'est pas en demande, ils peuvent être formés ou recyclés dans un autre genre de travail, car, vraiment, avec des aptitudes limitées—et un sénateur a fait allusion à cela plus tôt, je pense—nous avons besoin de former les gens pour qu'ils soient en mesure de faire face au changement. Si nous instruisons les gens simplement pour qu'ils deviennent des menuisiers sans emploi, ou des menuisiers sans emploi pour qu'ils deviennent des plombiers sans emploi, alors notre programme de formation est en fait un programme d'assistance sociale. Ainsi nous devons former les gens de telle manière qu'ils puissent profiter d'un plus grand nombre de débouchés.

Le président: Jusqu'à un certain point nous parlons le même langage. Nous en avons discuté et nous pensions dans ces termes. Si les pauvres qui travaillent ont des emplois, ils n'ont pas besoin de nous, ils n'ont besoin de personne, s'ils ont un emploi qui rapporte des gages convenables. Nous parlons de l'homme qui est non qualifié, mais qui travaille à plein temps et ne peut joindre les deux bouts. Nous avons le choix de le placer dans le filet du bien-être. Si nous faisons cela, nous pensons qu'il est perdu. Êtes-vous d'accord?

M. Conger: Oui.

Le président: C'est le dernier ressort. Nous pouvons subventionner les gages qu'il reçoit de l'employeur, et alors naturellement l'employeur lui paiera encore un salaire moindre. Vrai?

M. Conger: Oui.

Le président: Ainsi cela provoquera l'écroulement de la structure de l'échelle des salaires et rien ne subsistera plus que l'exploitation patronale. Nous ne pouvons faire cela.

M. Conger: C'est juste.

Le président: Ce qui nous reste, c'est l'homme, et c'est un producteur. Ce que vous suggérez est que quelqu'un—qui n'existe peut-être pas encore ou qui existe déjà—fasse constamment monter cet homme dans l'échelle et le suive constamment et lui dise: «En avant! et travaille, et quand tu ne travailleras pas, nous allons continuer à te faire

monter et à te payer pendant que tu montes, comme nous le faisons maintenant.»

M. Conger: C'est juste. Je pense que ces emplois inférieurs, mal payés, devraient être considérés comme des stages d'entraînement plutôt que tout simplement comme des emplois.

Le sénateur Carter: Au bas de la page 6 vous dites dans le dernier paragraphe:

[*Texte*]

> D'autre part les pauvres qui travaillent, qui ne reçoivent qu'une aide minime et qui peuvent toutefois faire un réel apport à la société, pourraient probablement bénéficier au plus haut point de programmes visant à les rendre très compétents dans leur travail et dans leur vie personnelle.

[*Traduction*]

Pourriez-vous expliquer davantage ce que vous entendez par «l'assistance la moins efficace»? Je pense que c'est la même chose que ce dont vous venez tout juste de parler.

Le sénateur Fournier: Vous parlez de la montée dans l'échelle. Il y a bien des cas aujourd'hui au Canada où il est impossible pour l'individu de monter—l'individu qui est dans le groupe d'âge 40-45 et qui n'a qu'une sixième année. La Main-d'œuvre a découvert que la montée dans l'échelle n'a pas obtenu le succès espéré. Vous avez ses talents personnels et c'est tout ce que vous avez. Il est inutile de penser que vous allez le faire monter et le recycler. Sa capacité à gagner n'est que de $60 par semaine. Supposons qu'il soit mécanicien d'automobile. Il peut démonter des moteurs, réparer une transmission ou un différentiel, mais c'est là sa limite et il n'a pas l'aptitude nécessaire pour devenir un spécialiste en mécanique automobile, faire la mise au point d'un moteur et ainsi de suite, mais il fait un excellent travail dans ce qu'il fait actuellement. Alors il n'a pas assez d'argent, comme l'a mentionné monsieur le président, et la réponse à son problème est d'aller au bien-être.

Le sénateur Cook: Relativement parlant, plus vous faites monter l'homme, de toute façon, moins il y a d'emplois.

Le président: Non, en réalité, ce n'est pas vrai.

Le sénateur Cook: Pour sûr.

Le sénateur Fournier: Que pouvez-vous faire avec un type que vous ne pouvez faire progresser?

Le sénateur Hastings: Le faire progresser dans le développement de la personnalité.

M. Conger: Quand nous disons qu'on ne peut pas le faire monter, il y a plusieurs définitions possibles de l'expression «on ne peut pas». L'une tient à la raison administrative qui dit qu'il est tellement bas dans l'échelle qu'il faudrait trop de temps, en utilisant les méthodes actuelles, pour le faire monter. Par exemple, il n'a qu'une 5e année et nous ne pouvons pas lui faire terminer sa 10e année, disons, dans un an. Par conséquent la Main-d'œuvre dit non, ils ne l'admettront pas au programme; ils soutiennent qu'il ne peut pas le faire. Je dis que nous n'avons pas les outils ou les méthodes pour enseigner aux gens qui sont illettrés ou qui sont tout à fait au bas de l'échelle académique, à apprendre efficacement, et c'est là l'une des choses que nous essayons de faire. Pourquoi devrait-il y avoir arbitrairement une unique année pour faire monter une personne dans l'échelle académique? Peut-être devrait-il y en avoir deux, puisque la Main-d'œuvre permet deux ans pour la formation combinée, académique et professionnelle.

Une autre chose que j'aimerais à dire en réponse à l'une des questions est que peut-être un autre changement dont nous avons besoin est de payer les gens, si c'est nécessaire, pour entreprendre une formation à temps partiel. Peut-être avons-nous besoin de programmes intégrés, ou conduits de telle façon que, en plus du bas niveau de salaire que ces gens obtiennent actuellement, ils pourraient également obtenir une allocation de formation en vue d'obtenir une formation supplémentaire. Ce pourrait être une bonne utilisation du temps de loisir.

Le président: J'ai vu cela se produire à l'Île du Prince-Édouard. Ils le faisaient très bien. Retournons une minute à la question du sénateur Fournier. Considérons le cas de l'homme qui ne peut simplement pas s'appliquer et qu'on tenterait en vain de persuader. Il n'y a rien d'anormal chez lui. Il peut conduire un camion et ainsi de suite, mais il ne peut tout simplement pas s'appliquer à sa formation. Que pouvez-vous faire pour lui? Avons-nous ici affaire à une minorité extrêmement petite, pensez-vous?

M. Conger: Je ne sais pas si nous savons. Nous avons affaire à un grand nombre de personnes.

Le président: Arrêtez-vous là pour un moment et répondez à la question du sénateur Cook. Vous en souvenez-vous? Il a demandé quelle utilité il y avait à former ces gens alors qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois pour les gens que vous faites progresser.

M. Conger: Je pense que si nous allions vérifier auprès des centres de main-d'œuvre du Canada, nous découvririons qu'il y a des postes vacants pour les gens qualifiés, mais qu'il n'y en a pas pour les journaliers. Nous avons assisté dans les dernières décades à un changement radical dans la structure sociale de base de notre société. Alors qu'il y avait à un moment beaucoup de gens tout à fait au bas de l'échelle, il y en a moins maintenant. Notre structure sociale est plutôt comme un diamant, avec un grand nombre de gens dans le milieu. Le nombre d'emplois comme manœuvre est restreint. Je pense que notre problème est de former les gens pour ces emplois vacants situés dans le milieu—les emplois qualifiés.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais revenir à la question du sénateur Fournier au sujet des travailleurs sociaux, et à l'opinion qu'il a exprimée à l'effet que nous en avons trop, alors que pourtant nous avons l'évidence que nous n'en avons pas assez.

Le sénateur Fournier: Cela dépend de la qualité.

Le sénateur Fergusson: Oui. La raison donnée fut qu'un trop grand nombre de ceux qui sont formés ne font pas le travail pour lequel ils ont été formés, mais font un travail administratif.

M. Conger: C'est juste.

Le sénateur Fergusson: Je suis d'accord là-dessus. Vous n'êtes pas un travailleur social, n'est-ce pas?

M. Conger: Non, je ne le suis pas.

Le sénateur Fergusson: Auriez-vous objection à nous donner votre opinion sur le sujet?

M. Conger: Je suis complètement d'accord sur le fait qu'il y a trop de travailleurs sociaux professionnels bien formés et qui remplissent des tâches administratives. C'est vrai de n'importe quelle profession. Si vous jetez un regard sur la profession d'ingénieur, vous pouvez y constater la même chose. N'importe quel homme brillant et capable se dirigera vers les postes administratifs parce qu'ils paient mieux, et c'est là le stimulant que nous offrons.

Le sénateur Fournier: La paye est meilleure dans le bureau qu'elle ne l'est à l'extérieur à construire le pont?

M. Conger: Oui.

Le sénateur Fergusson: Il est décourageant de penser que cela puisse être vrai. Je connais une infirmière qui est vraiment brillante, et elle a travaillé dans des emplois administratifs, puis elle a décidé que ce n'était pas le genre de travail qu'elle voulait faire. Elle était entrée dans la profession parce qu'elle voulait être infirmière et aider les gens. C'est quelqu'un que je connais très bien. Son frère fut tout simplement horrifié de constater qu'elle acceptait une position à la moitié du salaire qu'on lui offrait ailleurs, parce que cela lui permettait de faire le genre de travail qu'elle voulait faire. Sûrement, les gens qui se dirigent vers le travail social se consacrent au travail social, n'est-ce pas?

M. Conger: Oui, ils le font. Je suis désolé de le dire, mais il y a quelque chose qui détruit le rêve que fait chaque homme d'aider réellement les gens, et cela s'appelle le mariage. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a, travaillant au premier rang, un grand nombre de célibataires bien formés et consacrés à leur tâche, mais une fois qu'ils se marient, ils découvrent qu'ils ont besoin de plus d'argent, et ils doivent aller chercher ces postes. Je puis parler d'expérience. Je faisais du travail de recyclage à Montréal, lorsque je me suis fiancé. J'ai abandonné ce que je voulais vraiment faire et j'ai tenté ma fortune avec la *Canadian General Electric*. Je n'aimais pas le travail, mais j'y suis resté fidèle, parce qu'il y avait quelque chose d'autre que j'aimais.

Le sénateur Fergusson: Vous m'avez certainement donné une bonne réponse. J'ai une autre question. J'aimerais savoir qui fait les nominations aux postes qu'occupent ceux qui dirigent le *NewStart* et peut-être d'autres organismes semblables. Ces nominations sont-elles faites par l'entremise de la fonction publique?

M. Conger: Non, la nomination du directeur administratif et des membres du conseil d'administration est faite conjointement par le ministre provincial de l'Éducation et le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, mais l'embauchage du personnel est fait entièrement par le directeur administratif, et les commissions fédérale et provinciales de la fonction publique ne sont aucunement impliquées.

Le sénateur Fergusson: Cette année je suis allé partout au Canada avec ce comité et un autre, et j'ai beaucoup discuté de ce sujet. Je ne saurais indiquer exactement un organisme en particulier, mais j'ai été porté à me demander si, après que de telles nominations ont été faites, il se fait une évaluation du travail accompli par ces gens—s'ils font ou non un travail satisfaisant—car cela pourrait avoir une grande influence sur le succès de l'opération.

M. Conger: Bien, j'imaginerais qu'il se fait de nombreuses évaluations officieuses de ma propre personne, mais aucune qui soit officiellement portée à ma connaissance.

Le président: Nous en faisons un peu, nous aussi, vous savez.

M. Conger: Pour ce qui est du conseil d'administration, ses membres sont engagés pour un an à la fois, et je pourrais dire que le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan m'a demandé à chaque année si je recommandais ou non leur réengagement.

Le sénateur Fergusson: Au sujet d'un cas, j'ai entendu des critiques très sévères. Je me suis simplement demandé si quelqu'un jette un coup-d'oeil afin de savoir comme les choses se passent.

M. Conger: Je pense qu'on le fait, mais je ne sais pas que ça conduit à l'action.

Le sénateur Fergusson: Vous avez mentionné l'étude que vous avez faite sur les travailleurs de la papeterie en Saskatchewan.

M. Conger: Oui.

Le sénateur Fergusson: Avez-vous étudié la situation des gens qui coupent le bois et alimentent l'usine?

M. Conger: Non, nous ne l'avons pas fait. Nous avons quelque peu souffert d'un parti pris à ce sujet, je suppose, mais quand nous avons fait cette étude, nous nous intéressions aux bons postes. Évidemment, couper du bois peut être un bon emploi, je le sais—vous pouvez y faire beaucoup d'argent—mais nous pensions aux postes intéressants dans l'usine-même, parce que nous savions qu'une telle usine peut employer au moins 250 personnes de la localité, pourvu qu'elles aient reçu une formation préalable.

Le sénateur Fergusson: Qu'entendez-vous par «formation préalable»?

M. Conger: J'entends par là une formation de base, leur permettant d'utiliser une règle à calcul et de faire certains calculs mathématiques spécifiques, ou une formation professionnelle dans des métiers tels que ceux d'électricien—pas nécessairement un journalier—ou de plombier.

Le sénateur McGrand: Le sénateur Fergusson vous a questionné au sujet des gens qui coupaient le bois, et vous avez dit que vous n'aviez pas enquêté à leur sujet, mais qu'une personne pouvait faire beaucoup d'argent en coupant le bois. Quelle pourrait être la paye journalière d'un homme coupant le bois de pulpe dans le nord de la Saskatchewan?

M. Conger: Je l'ignore; ce travail est rémunéré à la pièce. Je ne sais pas quelle est la moyenne et je dois dire fort honnêtement que j'ai oublié les montants que pouvaient se faire les coupeurs qui obtenaient le plus haut rendement.

Le sénateur McGrand: Je le demande, parce que nous allons entendre quelque chose à ce sujet pendant la prochaine demi-heure.

Le sénateur Hastings: Combien d'employés avez-vous?

M. Conger: Nous en avons à peu près 80.

Le sénateur Hastings: Combien d'étudiants ont terminé avec succès le cours de formation de la personnalité et de formation professionnelle?

M. Conger: Je crois que c'est à peu près 150 ou 175.

Le sénateur Hastings: Avez-vous intégré quelques-unes de ces 170 personnes dans votre personnel?

M. Conger: Oui, nous l'avons fait.

Le sénateur Hastings: Combien?

M. Conger: Je dirais probablement une douzaine.

Le sénateur Hastings: Des 150 qui restent, combien ont mis à profit les connaissances acquises pour retourner au travail social?

Je fais allusion à votre affirmation qu'il n'y a personne qui puisse travailler avec les pauvres aussi bien qu'une personne qui a été pauvre elle-même. Se servent-ils de leurs connaissances dans l'art d'aider pour retourner au travail social?

M. Conger: Quelques-uns le font. Par exemple, quelques-uns d'entre eux ont obtenu des positions avec les services provinciaux et municipaux de bien-être. Un certain nombre ont obtenu des postes dans l'aile psychiatrique de l'hôpital local. Au commencement, deux sont allés avec le Centre d'amitié indien et métis; au moins un avec l'institut correctionnel provincial.

Le sénateur Hastings: Un nombre important donc se servent des aptitudes acquises pour aider les autres?

M. Conger: C'est juste.

Le sénateur Hastings: Je me suis servi d'un chiffre dont je ne sais s'il est exact, à savoir que votre proportion de succès est de 57 p. 100.

M. Conger: C'est juste; c'est le nombre de ceux qui s'inscrivent et obtiennent leur certificat de 10e année.

Le sénateur Hastings: Et sont rayés des listes de l'assistance sociale et placés dans un emploi rémunérateur?

M. Conger: A un moment donné nous avons fait une enquête et trouvé que 80 p. 100 de nos étudiants, diplômés ou non, avaient obtenu un emploi. Environ 80 p. 100 de ceux-là avaient encore un emploi, ce qui fait environ 64 p. 100.

Le sénateur Hastings: Un pourcentage de réussite de 64 p. 100.

Le sénateur Carter: J'aimerais enchaîner sur les questions du Sénateur Hastings, car en lisant le dossier, quelqu'un pourrait tirer de fausses conclusions à partir des réponses. La réussite et l'importance de ce programme ne dépendent pas, à ce stade-ci, du nombre de gens qui ont réussi à trouver du travail. C'est important, mais comme je le comprends, l'aspect le plus important est ce qui est appris en expérimentant avec ces gens. Ils constituent la matière première et sont plus ou moins des sous-produits, mais le but essentiel à ce stade-ci n'est pas de préparer des masses de gens. Nous ne devrions pas juger de la réussite du programme par les pourcentages de gens qui passent à travers ce stade d'expérimentation et qui quittent par la suite.

M. Conger: Je suis tout à fait d'accord. Si nous avions une réussite à 100 p. 100, nous serions accusés avec raison de ne pas pousser l'expérimentation, mais de ne prendre que ceux qui ont des chances de succès. Cependant, je dirais qu'une réussite à 64 p. 100 vaut mieux que le programme national.

Le sénateur Carter: Oui, absolument. Cependant, ce n'est pas encore le critère par lequel le programme devrait être jugé.

M. Conger: C'est vrai.

Le sénateur Carter: Vous recommandez un institut pour la recherche et le développement social. Est-ce que vous le concevez comme une institution séparée ou comme une faculté dans un département d'une université?

M. Conger: Je ne le vois pas comme faisant partie d'une faculté d'université. Je ne pense pas que les universités soient intéressées et que les professionnels des sciences sociales désirent salir leurs mains en traitant directement avec les gens. Ils préfèrent ne pas s'exposer à la contrainte de travailler à un projet multi-disciplinaire.

Comme je l'ai mentionné déjà, il y a, à mon avis, un défaut fondamental dans la structure de nos sciences sociales qui les divise en un groupe d'indépendants jaloux. Pour ces raisons, je ne vois aucun intérêt à impliquer les universités dans ceci et je ne pense pas qu'il soit à conseiller de les encourager dans cette démarche.

Le sénateur Carter: Vous mentionnez à la page 12 de votre mémoire qu'il n'y a aucun modèle pour l'intégration du savoir. C'était vrai jusqu'à maintenant, car nous n'avions pas les moyens de créer les modèles, mais maintenant nous avons les ordinateurs. Pensez-vous que ce problème puisse être résolu par les ordinateurs?

M. Conger: Non. Peut-être idéalement. Pour les métiers de base par exemple, nous essayons d'intégrer de la théorie et des techniques des secteurs de la thérapie et de l'éducation. Nous avons des travailleurs sociaux, des psychologues, des éducateurs, et d'autres qui travaillent à cela.

J'ai approché l'Université de la Saskatchewan pour voir s'ils nous fourniraient de l'aide dans notre programme d'entraînement du personnel, grâce à un programme de développement des ressources humaines qui intégrerait ceci. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas le faire; ils constitueraient peut-être un comité d'étude pour en voir la possibilité, mais ils ne laissaient aucun espoir pour un avenir rapproché. Nous en sommes restés là.

Il ne semble pas y avoir de communications entre les professions. Peut-être qu'un ordinateur le ferait.

Le sénateur Carter: Ce fut une des critiques fondamentales sur la recherche en science pure, dans les sciences physiques. Il n'y a pas eu d'intégration, mais ils se transforment et se dirigent vers la recherche multi-disciplinaire en science pure. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose dans les sciences sociales?

M. Conger: Je pense que ça peut se faire, mais il faut diriger les choses.

M. J.W.T. Spinks, président de l'Université de la Saskatchewan, en faisant des commentaires sur ce sujet dans un colloque à l'université, dit qu'il pensait que si les hommes de sciences sociales ne pouvaient pas s'apercevoir qu'ils devaient s'intégrer et s'intéresser aux recherches coûteuses, ils deviendraient une espèce éteinte.

Je ne sais pas si sa prédiction se réaliserait. Il y a de la conviction au sein des universités, mais pas de moyens pour forcer la réalisation de ce rêve.

Le sénateur Carter: Est-ce que ça n'est pas dû au fait que le scientifique regarde de haut l'homme de sciences sociales, parce que celles-ci ne sont pas considérées comme sciences exactes? Nous n'avons pas les mesures précises pour évaluer ce que nous faisons, mais même c'est en train de changer.

M. Conger: Oui, mais l'homme de sciences sociales regarde de haut le praticien social, tel que le travailleur social et le professeur, parce que l'homme de sciences sociales essai de singer l'homme de sciences physiques en devisant des tests, et ainsi de suite. En fait, les techniques de statistique qui ont été élaborées, surtout dans la recherche en agriculture et ailleurs, sont beaucoup plus perfectionnées que les instruments de mesure et de recherche fournis aujourd'hui aux hommes de sciences sociales. De toute façon, les hommes de sciences sociales utilisent des techniques de statistique et des tests inadéquats et ainsi de suite pour essayer d'évaluer ce qui se passe. Il y a là un véritable ordre hiérarchique.

Le sénateur Pearson: D'où recrutez-vous la majorité des étudiants?

M. Conger: Surtout de Prince Albert, quoiqu'un certain nombre, peut-être 20 p. 100, viennent du district environnant d'un endroit aussi éloigné que Duck Lake, qui se trouve à environ 35 milles au sud de Montreal Lake, situé à 65 milles au nord.

Le sénateur Pearson: Les recrutez-vous parfois à la main-d'œuvre?

M. Conger: Oui, au ministère provincial du Bien-Être, du Centre d'Amitié des Métis Indiens. Environ 1,000 viennent de leurs propres moyens.

Le sénateur Pearson: Vous ne faites pas trop de publicité spéciale?

M. Conger: Je ne crois pas que la publicité puisse être aussi efficace que le contact personnel et les agences.

Le président: Lorsque nous étions à Prince Albert, nous étions très impressionnés par l'étude que la *Saskatchewan Newstart* avait faite, et nous la trouvions originale. C'était de loi la meilleure des *Newstarts* et elle était précieuse. Une des choses qui nous tracassait à ce moment-là était le fait que son existence était incertaine. Nous pensons que ce serait une erreur et une tragédie de démanteler *Saskatchewan Newstart* dans un avenir rapproché, parce que le travail que vous faites représente une approche toute nouvelle. Nous ne nous étions pas trompés dans notre évaluation, car de ce que vous nous avez dit aujourd'hui, le fait que les Américains soient intéressés au niveau universitaire et gouvernemental indique que vous faites quelque chose d'une valeur considérable; c'est pourquoi nous vous avons demandé de revenir. Nous voulions que le Gouvernement sache que nous vous avions demandé de revenir. Nous voulions aussi qu'ils sachent ce que nous pensions de votre programme. Vous nous avez aidés ce matin sur des points qui nous inquiétaient beaucoup. Nous sommes contents d'avoir entendu vos suggestions sur la nécessité de changer différemment l'approche et la méthode pour résoudre ce problème.

Nous avons passé une autre matinée très intéressante avec vous, et au nom du comité, je voudrais vous remercier sincèrement, monsieur Conger. Je ne suis pas sûr, mais avant de finir, nous aurons peut-être l'occasion de vous rappeler pour nous aider encore.

Le président: Assis à ma droite sont Mme Alfred Basque et son mari, M. Alfred Basque. Nous avons passé beaucoup de temps à nous entretenir avec les pauvres et sa présence ici aujourd'hui est symbolique du fait que les pauvres nous répondent. Nous ne pouvons pas tous les aider ici, mais elle en représente un grand nombre. Nous l'avons entendue brièvement au Nouveau-Brunswick et les membres du comité ont été impressionnés.

Ce qui les a frappés, c'est qu'elle représentait, peut-être plus que tous les autres que nous avons vus, la nouvelle race d'activistes, des gens qui nous aidaient à les aider, et le faisant par des voies normales en apportant des contributions valables. Ce sont des participants; ils essaient désespérément de changer leur vie pour le mieux. Je pense que le témoignage de Mme Basque aujourd'hui saura intéresser le comité. Elle parlera pendant cinq ou dix minutes, et ensuite elle répondra aux questions. Puis ceux qui voudront questionner son mari pourront le faire: il est présent aussi. Il parle français.

[Texte]

Mme ÉMILIENNE BASQUE, CONSEIL RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU NORD-EST, PRÉSIDENTE LOCALE, TRACADIE, NOUVEAU-BRUNSWICK: Je m'excuse si ma voix n'est pas très bonne, parce que j'ai la grippe, et je n'avais presque pas de voix hier, et ce matin elle est encore chancelante.

J'ai demandé de dire quelques mots ce matin pour vous exprimer que le pauvre n'est pas un paresseux; il veut travailler pour chaque dollar qu'il gagne; quand il gagne quelques dollars, l'organisme d'assistance sociale l'enlève de son revenu. Donc, le pauvre n'est pas un paresseux, mais il aime travailler, pourvu qu'on lui en donne la chance parce que, s'il travaille, on lui enlève de son assistance sociale ce qu'il a gagné, sou pour sou. Dans la région d'où je viens, qui est Tracadie, il y a bien peu d'emplois pour les pauvres; les gens n'ont pas les spécialisations voulues pour avoir les postes existants. Donc, pour pouvoir travailler, ils sont obligés d'aller à deux ou 300 milles de la maison. La plupart sont bûcherons, mais les autres sont des chômeurs. Donc, la chose la plus importante est que le pauvre n'est pas un paresseux.

Nous demandons aussi que leur soit donné un salaire minimum garanti, à peu près au même niveau que ce qu'ils peuvent recevoir du Bien-être, et afin que ces gens puissent quand ils travaillent, garder au moins la moitié de ce qu'ils gagnent. Donc, si le Bien-être donne à certaines personnes une allocation pour vivre et, si la personne travaille, on demande qu'on ne lui enlève pas, de son assistance, sou pour sou ce qu'il a gagné.

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

Le sénateur Fournier: Est-ce que vous en avez dit la moitié?

Mme Basque: La moitié, c'est l'exemple que je vous donne pour que vous puissiez me comprendre.

Ce que nous demandons, c'est un salaire décent pour le travail accompli, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne gagnent pas même le montant qu'ils reçoivent de l'assistance sociale. C'est pour cela que beaucoup de représentants de compagnies, ou de personnes ayant des postes au gouvernement, ou ailleurs, nous disent que ces gens sont paresseux parce qu'ils ne veulent pas travailler.

Donc, si ces gens pouvaient travailler, et que le Bien-être leur laissait la possibilité de travailler afin de combler la

marge qui leur manque pour vivre, avec un salaire suffisant pour faire vivre une famille, je pense qu'il n'y aura pas tant d'assistés sociaux, parce que c'est là qu'on crée les assistés sociaux. Si on lui enlève, sou pour sou, ce qu'il ferait autrement, lui et les membres de sa famille, avec du travail supplémentaire, alors il ne pourra jamais devenir meilleur; il ne pourra jamais devenir, dans la vie, une personne capable de vivre mieux que dans l'état où il se trouve actuellement.

Nous espérons que le Bien-être puisse être amélioré. Il faut que ce soit ainsi si vous ne voulez pas avoir une autre lignée de pauvreté dans le pays. Il faut que les autorités prennent les mesures nécessaires, car on sait qu'à l'heure actuelle on ne peut pas avoir de l'emploi à 100 pour cent, parce qu'il n'y a pas d'emplois pour tous. Alors, si nous ne voulons pas faire des pauvres, dans la proportion de 75 pour cent de la population qui n'est presque pas instruite, chez les adultes, nous devrons prendre les mesures nécessaires. Ce sont les personnes responsables, comme le gouvernement, qui doivent y penser afin d'y remédier avant trop longtemps, parce que les enfants de ces parents ne pourront faire beaucoup mieux que leurs parents, parce que, rendus à leur 10ème année scolaire, ils sont obligés de rester chez eux puisque leurs parents ne peuvent pas les envoyer plus loin à l'école, parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour défrayer le coût de leur éducation. C'est à ce moment-là que commence la lignée des pauvres.

Maintenant, sur le point du salaire, ou de l'assistance sociale, cela se ressemble un peu, parce qu'il y a certains travailleurs, comme les bûcherons, qui reçoivent à peut près le même salaire que ceux qui reçoivent le bien-être social, et ces dernières personnes ont droit à $240.60.

Le sénateur Fournier: C'est pour combien de personnes?

Mme Basque: C'est pour 8 personnes, mais c'est le taux de 6 personnes, habituellement; alors, pour la nourriture . . .

[*Traduction*]

Le président: Quelle était votre question? Nous ne la saisissons pas.

Le sénateur Fournier: Elle a mentionné $240, et je voulais savoir pour combien de personnes.

[*Texte*]

Mme Basque: Le point, c'était pour 8 personnes, et c'est le taux de 6,—c'est ce que vous m'aviez demandé. Alors, je continue?

Le sénateur Fournier: Est-ce qu'on ne pourrait pas éclaircir ce point-là? Pourquoi 8 personnes reçoivent-elles le taux de 6? Est-ce qu'il n'y a pas un taux pour 8 personnes?

Mme Basque: Non.

Le sénateur Fournier: Il n'y a pas un taux pour 8,—ça finit à 6? Le maximum, c'est 6 personnes?

Mme Basque: Oui, mais quand il y a une famille de 8, il en reste deux, et où vont-ils aller, ces deux-là? C'est de cela dont je parle.

Le sénateur Fournier: Oui, je comprends, merci.

Mme Basque: Avec le montant donné pour la nourriture, qui est à peu près de $125 pour une famille de 8, cela fait 17 34 sous, à peu près, je vous le donne de mémoire, je n'en ai pas fait le calcul; est-ce que certaines familles qui sont 10, pourraient vivre avec un tel montant?

Le sénateur Fournier: Vous voulez dire par repas?

Mme Basque: Par repas, par jour; il y a trois repas dans une journée.

Le sénateur Fournier: Oui, je comprends très bien.

Mme Basque: Donc, ce sont les choses que je crois les plus importantes.

Il y a des rectifications à apporter à notre mémoire. Le salaire peu élevé crée des assistés; ce qui n'a pas été imprimé,—il y a une erreur,—la rectification sur le rapport serait que le salaire peu élevé crée plus d'assistés sociaux,—parce que c'est de là que viennent les assistés sociaux,—par les salaires peu élevés,—c'est au troisième paragraphe. Aussi au lieu du mot «éducation», il faudrait lire «instruction».

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Monsieur le président, j'aimerais dire que nous apprécions beaucoup que M. et Mme Basque soient venus parmi nous ce matin pour nous dire quelque chose au sujet de leur situation et de la situation de ceux avec qui ils vivent. Madame Basque, quel est le niveau moyen d'instruction de la population de Tracadie, Nouveau-Brunswick? Quel est le degré de scolarité des adultes?

[*Texte*]

Mme Basque: Les plus hauts niveaux où les adultes ont pu aller à l'école, dans le passé, non pas dans le présent, c'était de la 6ème à la 8ème année; c'est le plus haut niveau.

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Quelles sont les disponibilités au point de vue scolaire au moment présent? Est-ce qu'ils peuvent aller plus loin maintenant?

[*Texte*]

Mme Basque: Il y a une très belle école, mais il y a bien peu de professeurs spécialisés, et il faudrait donc perfectionner certains professeurs pour donner une meilleure instruction aux élèves.

Est-ce que j'ai répondu correctment à la question que vous m'avez posée?

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Tout ce que je me demande c'est jusqu'où les degrés se rendent au moment présent? Peuvent-ils se rendre jusqu'à la 10e année, par exemple?

[*Texte*]

Mme Basque: Dans la section des pauvres, parce qu'il y a beaucoup de pauvres dans le nord-est, ils peuvent se rendre, parfois, jusqu'à la 12e année, mais difficilement. Cepedant, pour l,'élite, ils peuvent très bien finir au collège, s'ils ont assez d'argent pour pouvoir poursuivre leurs études. Alors, c'est beaucoup plus difficile dans la section des pauvres, parce que l'élite a beaucoup de possibilités que les pauvres n'ont pas.

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Est-ce que plusieurs enfants de la classe défavorisée peuvent aller jusqu'à la 12e année?

[*Texte*]

Mme Basque: Ceux qui ont beaucoup de courage pour aller jusqu'au bout, qui ont de l'aide d'ailleurs, parce que leurs parents ne peuvent pas, ceux qui ont la possibilité de frapper aux bonnes portes, ceux-là peuvent se rendre jusqu'à la 12e année, et même davantage, parce que, par après, il y en a qui peuvent obtenir des bourses du gouvernement; ce qui était vraiment difficile auparavant, mais, maintenant, il y a de meilleures possibilités de ce côté-là.

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Combien d'enfants avez-vous vous-même?

[*Texte*]

Mme Basque: Moi, j'en ai six.

[*Traduction*]

Le sénateur Inman: Sont-ils tous d'âge scolaire?

[*Texte*]

Mme Basque: Oui, ils sont tous d'âge scolaire; j'en ai un qui est en 10e année, et l'autre en 3e année.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: Je crois qu'il y a un peu de confusion ici. Nous référons à la paroisse de Tracadie comme à une sorte de secteur. Il y a la paroisse de Tracadie avec probablement 6,000 à 7,000 de population, et il y a le village de Tracadie avec une population de probablement 2,000 personnes, et c'est là qu'est située l'école secondaire. A quelle distance habitez-vous du village de Tracadie?

[*Texte*]

Mme Basque: A peu près deux milles.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: Un grand nombre de gens de la paroisse de Tracadie sont à neuf, ou dix ou même douze milles de la Paroisse de Tracadie. N'ai-je pas raison?

[*Texte*]

Mme Basque: Ceux qui vont à l'école polyvalente partent de la région Nicouac Magaspédiaire et, de l'autre côté, viennent de la partie de Sainte-Rose, qui est pas loin de Bathurst. Donc, ça fait tout un grand complexe scolaire.

Le sénateur Fournier: Ce serait combien de milles?

Mme Basque: A peu près 25 milles.

[*Traduction*]

Le président: En posant cette question, y avait-il une suggestion comme quoi il y avait un manque de facilités au point de vue scolaire? Si je comprends, ils viennent par autobus. L'endroit où est situé l'école n'importe vraiment pas. Est-ce exact?

[*Texte*]

Mme Basque: Il y a un bon service d'autobus.

[*Traduction*]

Le sénateur McGrand: Mais cette affaire d'école est un développement plutôt récent.

Le président: Oui, elle survient à l'intérieur des quatre ou cinq dernières années, je pense.

Le sénateur Fergusson: Madame Basque, parmi les solutions apportées dans votre mémoire, vous mentionnez des maisons habitables. Je suppose que vous voulez dire qu'il devrait y en avoir davantage. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par des maisons non habitables ou inadéquates?

[*Texte*]

Mme Basque: Il y en a plusieurs qui ne sont pas habitables. Mais, pour vous donner un pourcentage, je ne l'ai pas. Nous avons dû, le 5 avril, passer devant un genre d'enquête pour trouver vraiment le compte exact, afin que, lorsque quelqu'un nous pose des questions pour être en mesure de leur donner le chiffre exact. Donc, dans le moment, nous avons arrêté de le faire, parce que notre organisme a arrêté de fonctionner pour un bout de temps, parce qu'on n'avait plus d'animateurs sociaux.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Mais ne pouvez-vous pas nous parler des habitations? Je ne veux pas des statistiques. Pouvez-vous simplement nous parler des habitations que vous jugez inadéquates?

[*Texte*]

Mme Basque: En général, oui, parce que, dans le moment, vous avez juste à entrer dans la maison et vous pouvez voir le soleil, les étoiles à travers les murs. Donc, c'est un des points particuliers. Il y en a d'autres qui sont trop petites pour vivre là-dedans avec une famille de 7 ou 8. Il y en a qui sont de toutes petites maisons, à peine grandes, comme on pourrait appeler, un camp.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Quelle dimension ont-elles? Combien de pièces comprennent-elles?

[*Texte*]

Mme Basque: Peut-être, des fois, juste une. Il y en a d'autres qui ont deux pièces. J'ai vu une maison, où habitaient 15 personnes, qui mesurait environ 15 par 16, pas plus grande que ça. Il y en a d'autres, c'est un tonneau qui sert de poêle; d'autres n'ont même pas de lit où se coucher. On peut trouver 5 ou 6 enfants par lit. Je pourrais continuer indéfiniment à vous raconter le même malaise, à vous dire qu'il y a un malaise ici, il y en a là.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Nous désirons entendre les histoires que vous pouvez nous raconter.

[*Texte*]

Mme Basque: Lorsque, dans une maison, il y a des personnes malades qui reçoivent seulement $90 d'assistance sociale, ils n'ont pas de lit pour se coucher, ils n'ont pas de couvertures, même il vient un temps où il y a de la glace sur le plancher, l'eau monte sur le plancher, il n'y a pas de fondations, et la maison se refroidit, elles doivent vivre malades dans cette situation. Ensuite, ils ont des enfants, ils n'ont pas l'argent nécessaire pour se faire soigner; ils n'ont pas l'argent nécessaire pour les médicaments, parce qu'il faut payer pour les médicaments. Je pense que c'est 40 p. 100 que l'on doit défrayer pour avoir nos médica-

ments du médecin. Ils ont la carte médicale, mais souvent ils n'ont pas l'argent voulu pour aller chercher des médicaments chez le médecin.

[*Traduction*]

Le président: Sénateur Fergusson, le rapport du personnel de Tracadie mentionne que l'habitation était la pire qu'ils avaient vue dans tout le voyage.

Je ne le colporte pas et n'en parle pas, mais maintenant que la question est venue sur le tapis, ils ont dit que c'était ce qu'il y avait de pire dans tout le voyage.

Le sénateur McGrand: La journée que nous étions à Tracadie, nous avons visité votre maison. Votre époux travaillait dans les forêts de pulpe au nord de Newcastle ce jour-là. Quel est le salaire moyen que votre époux, ou que tout autre homme qui travaille dans la forêt, peut rapporter à la maison à la fin de la semaine? Quel est son revenu par semaine?

[*Texte*]

Mme Basque: Ca donne à peu près deux cordes de bois par jour. A deux cordes de bois, c'est une moyenne,—parce que du bois, on ne fait pas pousser ça dans le bois. Ça dépend où il travaille dans la semaine. C'est pour ça que je vous ai dit qu'on ne peut pas faire pousser ça. Donc ça «average» à peu près deux cordes de bois par jour, puis c'est $7.50 la corde. Je préfèrerais que vous demandiez cette question-là à mon mari, car c'est lui qui travaille dans le bois. Moi, ces choses-là, j'aimerais mieux que ce soit lui, ça serait plus véridique venant de la personne même qui travaille là que de moi. Moi, je vois les autres problèmes. Je travaille sur le problème des pauvres localement. J'aimerais mieux que vous lui posiez la question à lui-même.

[*Traduction*]

Le président: S'il vous plaît, adressez votre question au mari.

Le sénateur McGrand: Après avoir payé votre transport, votre loyer et tant pour le coût d'opération de la scie, combien vous reste-t-il à la fin de la semaine?

[*Texte*]

M. Alfred Basque: La première des choses, c'est difficile pour un bûcheron de dire à quelqu'un comment il fait chaque semaine, parce que ça dépend des endroits où il travaille, ça dépend aussi pour quelle compagnie il travaille.

Le sénateur Fournier: Écoutez, je ne voudrais pas intervenir, mais prenez une semaine moyenne; il y a des semaines où vous faites plus, il y a des semaines où vous faites moins. Alors, prenez une semaine en moyenne.

M. Basque: Une semaine moyenne?

Le sénateur Fournier: Vous arrivez avec $15 par jour, en moyenne, pour deux cordes; c'est une moyenne.

M. Basque: Je suis obligé de le prendre sur «mon slip d'income tax». Comme je le dis, vous devriez tous savoir, les petits salariés, qu'est-ce qu'ils font brut dans l'année. Là, vous avez une chance de définir la question.

Le sénateur Fournier: Voyez-vous, on ne voudrait pas vous embarrasser. Il y a une question que j'ai demandée, pour avoir une idée seulement, une moyenne?

M. Basque: Pas suffisamment, au juste, vous savez ce que je veux dire.

[*Traduction*]

Le président: Qu'est-ce qu'il a dit?

Le sénateur Fournier: Il lui faudrait obtenir les chiffres du dossier de l'impôt sur le revenu. Je lui ai dit que nous n'avions pas besoin de cela, mais que nous voulions connaître la moyenne de ses revenus.

[*Texte*]

Vous avez, d'abord, votre nourriture, vous savez combien elle vous coûte, dans le chantier.

M. Basque: $2 par jour.

Le sénateur Fournier: Ensuite, les «chain-saw» coûtent terriblement cher?

M. Basque: Ça coûte une affaire de $300, avant de s'en servir, en l'achetant. Ensuite, il y a les dépenses pour cette machine.

Le sénateur Fournier: Ensuite, il y a le transport pour se rendre travailler?

M. Basque: Oui, il y a les voyages.

Le sénateur Fournier: Les vêtements?

M. Basque: Pour aller et le retour de l'ouvrage.

Le sénateur Fournier: Avec toutes ces choses-là, comment vous reste-t-il en fin de semaine?

M. Basque: Plus c'est loin, plus que ça coûte cher.

Le sénateur Fournier: Oui, je comprends, d'accord.

M. Basque: Disons, à l'endroit où je travaille actuellement, ça me coûte à peu près,—je veux dire,—est-ce clair de tout? La moyenne, en tout cas, que je fais pour deux semaines, parce qu'on est payé toutes les deux semaines . . .

Le sénateur Fournier: Cinq jours par semaine?

M. Basque: Non.

Le sénateur Fournier: Non, six jours?

M. Basque: Non, ça ne nous donne pas ça, parce que le lundi, avant que l'on soit rendu là, c'est une journée que l'on peut seulement poigner une demi-journée. Ensuite, le vendredi, quand on retourne, c'est la même chose.

Le sénateur Fournier: Le montant que vous emportez chezvous, pour arriver à une moyenne par jour, c'est quoi, 5, 6, 7, 8, 10; ce qui vous reste?

Mme Basque: Ça donne à peu près, clair de tout, un «average» de $100 pour deux semaines.

Le sénateur Fournier: $50 par semaine?

Mme Basque: Oui, $50 par semaine.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons étudié la situation lorsque nous étions là. Le personnel en a fait une étude et a conclu que l'investissement dans les scies mécaniques, le transport, la

nourriture et les autres dépenses étant pris en considération, il ne restait que $35 ou $40 net par semaine.

C'était une moyenne générale de nos chiffres. Maintenant il dit environ $50.

Le sénateur Fournier: Alors, c'était un chiffre exagéré.

Le président: Oui, mais nous arrivions au chiffre de $35 à $40. Le personnel l'a étudié du mieux qu'il pouvait.

Le sénateur Fergusson: Nous avons fait beaucoup d'enquêtes à ce moment-là, questionnant plusieurs personnes et recevant immédiatement d'eux quelques chiffres.

Le président: Je croyais que le chiffre était représentatif; je ne l'aurais pas cité.

Le sénateur Pearson: Est-ce un travail à la tâche ou un travail provenant directement de l'entreprise?

Le président: C'est tout du travail à la tâche.

Le sénateur Fournier: A la corde.

Le sénateur Pearson: Vous fournissez vos propres moyens de transport et vous remorquez vos propres billots?

Le sénateur Fournier: Ils doivent couper, enlever l'écorce et empiler dans des endroits appropriés pour le transport.

Le sénateur Pearson: Et qui s'occupe de l'entretien des routes?

Le sénateur Fournier: Les camionneurs s'en chargent.

[*Texte*]

M. Basque: Vous me posez la question, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: Et qui s'occupe d'entretenir les routes menant aux chantiers de coupe du bois?

[*Texte*]

M. Basque: Pour commencer, il n'était pas trop bon ce printemps, il aurait pu être meilleur. Mais, présentement, ils l'ont pas mal amélioré, c'est passable. J'espère qu'il ne viendra pas dans la même condition que ce printemps, parce que, dans les grosses pluies d'automne, avant qu'on ait fini ce travail-là, on va avoir beaucoup de misère à sortir. Mais, j'ai connu des chemins pires que celui-là, parce que aucune automobile ne pouvait passer. Aussi, il faut faire une heure et dix de marche le soir et le matin pour se rendre à l'ouvrage. On était tous à le «job» à $9 du mille dans les billots sur la drave.

[*Traduction*]

Le sénateur Pearson: Dans un cas comme celui-là où vous n'avez pas de route, vous êtes incapable alors de gagner de l'argent.

[*Texte*]

M. Basque: Non, ça coupe notre journée en deux. Lorsqu'on est obligé de marcher une heure et dix, le soir et le matin, ensuite prendre le temps de manger dans notre journée, et que le chemin n'est pas suffisamment bon pour marcher avec quelque chose de réconfortable dans les pieds, disons, des bottines, parce que c'est ça que l'on «use»; l'on se sert de bottines, et, lorsqu'il y a de la neige ou de l'eau, on se sert de bottes en «rubber». Maintenant, j'ai travaillé du printemps aller jusqu'au 20 janvier avec des bottes de «rubber» dans les pieds. Passer toutes les chaleurs d'été avec ça dans les pieds, c'est pas le «fun». Je l'ai fait 11 ans pour la même compagnie. Je ne peux pas vous dire quelle compagnie que c'est.

[*Traduction*]

Le président: Je pense que le sénateur Fournier peut nous fournir ce renseignement. Je me suis aperçu en lui parlant qu'il en sait peut-être plus que tout autre à ce sujet.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais que M. Basque nous dise exactement en quoi consiste son travail. A quelle heure se rend-t-il à son travail le matin lorsqu'il s'y rend et combien de temps y passe-t-il? Nous avons été considérablement impressionnés par les conditions de vie très pénibles de ces gens et des nombreuses heures qu'ils passent au travail. Je me suis demandé pourquoi ils se donnaient la peine d'aller travailler lorsqu'ils pouvaient rester à la maison et retirer pratiquement autant d'argent ou plus du Bien-Être.

Le président: La question posée par le sénateur Pearson avait trait aux routes. Je pense que la province s'en occupe.

Le sénateur Fergusson: J'aimerais que M. Basque nous donne une description de son travail. A quelle heure quittez-vous la maison pour le travail et quand y retournez-vous? Avez quoi travaillez-vous? Des chevaux, de la machinerie? S'il vous plaît, faites-nous une description, car nous qui l'avons constaté, nous en avons été vivement impressionnés. En ce qui concerne les routes, nous avons dû marcher dans des sentiers. J'ai fait beaucoup de chasse et de pêche, mais je n'ai jamais marché dans de pires sentiers que ceux-ci. Je m'y suis engagé avec des souliers de teinte claire et ils sont devenus complètement noirs. Qu'est-ce que vous avez comme commodités? Où dormez-vous et quel genre d'endroit habitez-vous? Nous avons appris que les commodités étaient très très bonnes pour les gens qui coupent la pulpe en Alberta.

[*Texte*]

M. Basque: Madame, j'aimerais beaucoup être en mesure de répondre à toutes vos questions, mais j'en ai assez dans la tête que je ne sais pas par où commencer. Ce que je voudrais vous faire comprendre, mon opinion personnelle, je voudrais vous dire, d'après ce que je peux voir, c'est tellement difficile de trouver des solutions pour résoudre le problème du pauvre, c'est tellement, tellement difficile. Nous autres, de notre part, les pauvres, on s'est organisé un comité que l'on appelle CRAN, au Nouveau-Brunswick, dont le territoire pilote est dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. C'est un territoire sous-développé reconnu, et de toutes les façons que vous pouvez penser. On est sous-développé en ce qui concerne nos professeurs d'école. Il y a beaucoup de problèmes qui attaquent le pauvre dans notre commission scolaire, qui font souffrir le pauvre. Après que je vous aurai mentionné telle et telle chose, je veux vous faire remarquer que je ne suis pas venu ici pour critiquer quiconque, parce que ce n'est pas comme ça qu'on règle les choses. On veut trouver une solution à chaque problème, à chaque individu qui vit, qui serait supposé vivre, mais qui ne vit pas, il existe seulement, surtout au Nouveau-Brunswick.

Pour commencer, j'en ai trop à vous dire, je ne sais pas où commencer,—mais pour commencer, j'aimerais vous

suggérer que je pense que ça vaudrait plus la peine de parler à ce sujet-là que de parler des faits. On va perdre notre temps à parler des faits, ça va prendre trop de temps, et le temps est trop précieux pour le perdre à parler de ces choses-là. Ça fait déjà deux ans que l'on en parle au Nouveau-Brunswick avec l'organisation qu'on a formée, et puis j'en ai les oreilles longues à entendre les mêmes choses. On vient à toutes les assemblées, et on entend encore les mêmes choses qui se répètent. Est-ce qu'on veut faire la guerre contre la pauvreté, ou si l'on veut s'amuser à répéter des choses qui se produisent à chaque jour, et que malheureusement depuis trop longtemps, rien n'a été fait à leur sujet.

La première chose que je pourrais vous dire, si je peux vous donner une suggestion, pour vous faire comprendre, c'est que, si l'on veut vivre dans un pays démocratique, faisons donc les choses démocratiquement. Commençons par faire cela. Par exemple, le patronage. Éliminer le patronage, parce que ce n'est pas une chose démocratique. Que l'on puisse choisir des représentants choisis par la population, et non pas par quatre ou cinq personnes sur une population, parce que ce n'est pas démocratique. C'est pour ça qu'il arrive des choses très sérieuses, des choses qui ne devraient pas se produire, parce que nos représentants ne sont pas choisis par la population en général. Il y a de nombreuses personnes qui aimeraient dire des choses là-dessus, mais qui ne peuvent pas le faire, ils n'ont pas le choix, ils sont obligés de voter pour placer un homme, quand même ils n'en voudraient pas, quand même qu'on n'aimerait pas cet homme-là, pas parce qu'il peut-être, je veux dire, aimer, je veux dire un homme qui veut travailler pour toute la population, on devrait l'aimer. Ça n'empêche pas qu'il ne faut pas qu'on aime ceux-là qui ne veulent pas travailler pour toute une population, parce que c'est en leur montrant comment faire qu'on les aime. S'il fait mal, lui montrer, lui donner un exemple comment faire, et ça veut dire qu'on l'aime.

[*Traduction*]

Le président: S'il vous plaît, répondez à la question qui vous est posée.

Le sénateur Fergusson: M. le Président, je ne tiens pas à ce qu'il réponde à mes questions s'il préfère dire autre chose.

Le président: Vous vouliez cette réponse.

Le sénateur Fergusson: Je pensais que le comité serait intéressé à savoir exactement comment il devait travailler fort pour obtenir si peu. Peut-être ne juge-t-il pas que cela a de l'importance.

Le président: Il n'a peut-être pas compris votre question.

[*Texte*]

M. Basque: Je vais répondre à votre question tout de suite. Moi, à l'heure actuelle, je pars de la maison à six heures du matin, et j'ai déjà parti avant ça souvent.

[*Traduction*]

Le président: Quel jour? Le lundi matin?

M. Basque: Le lundi matin.

Le président: Le lundi matin.

M. Basque: Oui.

Le président: Quelle distance devez-vous parcourir pour vous rendre à votre travail?

[*Texte*]

M. Basque: Attendez, 72 milles de chez-nous à Newcastle, à peu près, et puis de Newcastle à Yellow Camp, il y a à peu près 37 à 39 milles. Additionnez ça ensemble, et puis ça vous donnera la distance.

[*Traduction*]

Le président: Environ soixante-dix milles?

Le sénateur Fournier: Mettez une moyenne de 75.

Le président: D'accord, 75. Comment vous rendez-vous là?

[*Texte*]

M. Basque: C'est le plus proche que j'ai pu travailler à venir jusqu'à maintenant. Je travaillais plus loin que ça avant.

Le sénateur Fournier: Vous voyagiez avec quoi?

M. Basque: Une automobile.

Le sénateur Fournier: Le vôtre?

M. Basque: Non, j'en ai jamais eue.

[*Traduction*]

Le sénateur Fournier: Il conduit l'auto d'une autre personne?

Le président: Il conduit avec d'autres personnes?

Le sénateur Fournier: C'est exact. Il doit payer pour cela.

Le président: Allez-y, Sénateur. Vous savez ce à quoi je veux en venir. Posez la question.

Le sénateur Fournier: Et je sais ce qu'il est en train de faire aussi.

Le président: Posez-lui les questions afin que nous aussi, nous le sachions.

[*Texte*]

Le sénateur Fournier: Faisons ceci assez court, parce que le temps manque. Vous partez le lundi matin?

M. Basque: Le lundi matin.

Le sénateur Fournier: Vous voyagez 75 milles; on parle de moyenne?

M. Basque: Oui.

Le sénateur Fournier: Vous embarquez dans l'auto d'un autre, vous êtes obligé de payer?

M. Basque: Oui.

Le sénateur Fournier: Alors, vous commencez à travailler à quelle heure?

M. Basque: A peu près huit heures, neuf heures.

Le sénateur Fournier: Vous dinez à midi?

M. Basque: Non, on ne dîne pas, parce que c'est trop loin pour s'en venir au camp.

Le sénateur Fournier: Vous travaillez sans dîner?

M. Basque: On mange dans le bois, deux «lunch» par jour; un à dix heures, et un à deux heures de l'après-midi. Ensuite on soupe à six heures le soir, cinq heures et demie, six heures du soir.

Le sénateur Fournier: Quand vous laissez le chantier, vous retournez au camp?

M. Basque: Oui.

Le sénateur Fournier: C'est comment loin, là?

M. Basque: A l'heure actuelle, où je travaille, je suis au paradis parce qu'on marche seulement 15 minutes.

Le sénateur Fournier: En moyenne?

M. Basque: La première année,—et j'ai déjà 46 ans, depuis 14 ans que je travaille dans le bois, et c'est la première année que ça arrive, que je marche seulement 15 minutes.

Le sénateur Fournier: Maintenant, vos confrères, dans le bois, ils sont obligés de marcher combien longtemps, en moyenne? Ils marchent une demi-heure, cinq milles, dix milles, trois milles?

M. Basque: Dans le même camp, c'est à peu près la même distance pour toute la «gang».

Le sénateur Fournier: Alors, vous travaillez, le mardi, ça commence le matin, le mercredi c'est la répétition, le jeudi c'est la répétition?

[*Traduction*]

Le président: Retourne-t-il à la maison tous les soirs?

Le sénateur Fournier: Non, il reste au camp et il doit parcourir une distance qui peut aller jusqu'à trois ou quatre milles. Présentement, il est très chanceux, car il est tout près du camp.

Le président: Il parle de nourriture. Doit-il préparer ses propres repas ou sont-ils préparés pour lui?

[*Texte*]

Le sénateur Fournier: Votre déjeuner et votre diner, est-ce que vous les préparez vous-même, ou si vous les emportez?

M. Basque: L'on ne prépare pas notre déjeuner, mais on prépare nous mêmes nos deux «lunchs» dans le bois, dans notre «lunch box».

[*Traduction*]

Le sénateur Fournier: Les deux repas ne sont que des petits repas froids.

Le président: Veut-il dire des sandwiches?

Le sénateur Fournier: Quelque chose comme ça.

Le président: Est-ce qu'il reste à l'extérieur toute la semaine?

Le sénateur Fournier: Il reste à l'extérieur, oui. Nous nous sommes rendus à jeudi. Nous faisons du progrès.

[*Texte*]

Monsieur Basque, le vendredi, vous faites quoi?

M. Basque: Jusqu'au vendredi, dans l'après-midi, et là on descend tous au camp.

Le sénateur Fournier: Jusqu'à quelle heure?

M. Basque: Quand c'est la deuxième semaine, on va dire la semaine de la paye, il est un peu plus tard quand on part du camp.

Le sénateur Fournier: Oui. Mais, vous partez, en moyenne, à quelle heure?

M. Basque: Deux, trois heures de l'après-midi.

Le sénateur Fournier: Pour retourner chez-vous?

M. Basque: Il y en a quelques-uns qui retournent chez-eux vers quatre heures du soir.

Le sénateur Fournier: Vous ne travaillez pas le samedi?

M. Basque: Non.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Combien d'heures travaille-t-il par semaine, Sénateur Fournier? Pourriez-vous lui demander cela, s'il vous plaît?

[*Texte*]

Le sénateur Fournier: Combien d'heures travaillez-vous par semaine?

M. Basque: Ça dépend. Si la température est bonne, on peut travailler à tous les jours, et ça nous donne plus d'heures. Et, quand il pleut, si il arrive qu'il pleut pendant deux ou trois jours, comme j'ai déjà vu, et que l'on est obligé de rester dans le camp, on ne fait pas beaucoup d'heures avec ça.

Le sénateur Fournier: Maintenant, je vais vous demander une autre question. Quand il fait mauvais, est-ce que vous payez pension quand même?

M. Basque: La même chose. ämeme, quand on est malade, comme ça m'est arrivé la semaine passée, j'ai peut-être mangé un lunch, dans toute la semaine, et j'ai payé mon $2 quand même.

[*Traduction*]

Le sénateur Fournier: Est-ce que cela répond à votre question, Sénateur Fergusson?

Le président: Juste un moment. Est-ce que cela met fin à vos questions, sénateur Pearson? Après vous, ce sera le Sénateur Hastings, le Sénateur Fournier (Makawaska-Restigouche), le Sénateur Carter et le Sénateur McGrand.

Le sénateur Hastings: Monsieur et Madame Basque, j'aimerais me joindre au président pour vous remercier d'être venus ici vous joindre à nous ce matin. Vous faites partie du petit nombre de gens à venir devant le comité qui ont vraiment vécu et expérimenté les conditions pour lesquelles nous tentons de trouver des fonds de soulagement et d'assistance. Le travail que nous essayons de réaliser ici est de changer les attitudes. Nous essayons de changer les attitudes de ceux que vous appelez dans votre mémoire, les riches. Appelons-les les gens à revenus supérieurs. Nous sommes en train d'essayer de leur montrer, si nous le pouvons, que vous n'êtes pas les genres de personnes qu'ils pensent que vous êtes.

Mes questions seront probablement d'un ordre plutôt personnel. Ne vous sentez pas obligée d'y répondre si vous ne le voulez pas, mais dans ma province d'Alberta, je sais

que les gens là-bas seraient abasourdis par les conditions auxquelles vous devez vous astreindre pour vivre, et la raison pour laquelle je veux vous poser une question personnelle est dans le but de transmettre aux gens d'Alberta exactement ce qu'est votre situation et de chercher votre support pour vous aider. Nous devons faire cela dans ce pays si nous voulons trouver une réponse.

Maintenant, Madame Basque, vous avez mentionné tantôt que vous aviez six enfants.

Mme Basque: Oui.

Le sénateur Hastings: Vous êtes née au Nouveau-Brunswick?

[*Texte*]

Mme Basque: Oui, je suis née au Nouveau-Brunswick en 1935.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Jusqu'en quelle année êtes-vous allée à l'école?

[*Texte*]

Mme Basque: J'ai terminé ma 8e année, et j'ai dû prendre deux ans de récupération scolaire et, même cette année, je suis la récupération scolaire, mais c'est pour ça que je vous ai demandé que certains professeurs soient adaptés pour nos écoles, parce qu'ils ne sont pas adaptés pour récupérer des adultes pour faire des personnes responsables dans la société, afin d'aider les autres à faire quelque chose de constructif, de vraiment valable. Il y a plus de dirigisme dans notre belle élite, et c'est dangereux. C'est pitoyable de la dire, mais ça cause beaucoup de difficultés dont le pauvre se ressent. S'il y avait moins de dirigisme, moins de patronage, le pauvre pourrait mieux vivre. Ainsi, on pourrait améliorer le système et donner plus de chance à ces personnes là de vivre correctement.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Avez-vous travaillé avant votre mariage après avoir terminé vos études?

[*Texte*]

Mme Basque: J'ai travaillé comme bonne dans des maisons privées, mais ce n'était pas un gros salaire, on avait $15 par mois.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Monsieur Basque, vous êtes né vous aussi au Nouveau-Brunswick. Ext-ce exact?

M. Basque: Oui.

Le sénateur Hastings: Quelle année avez-vous complétée à l'école?

M. Basque: La première année.

Le sénateur Hastings: Puis-je vous demander votre âge?

[*Texte*]

M. Basque: Quel âge, vous voulez dire, que j'ai actuellement?

Le sénateur Fournier: Actuellement?

M. Basque: J'ai 46 ans. Je suis journalier. Je ferais n'importe quel ouvrage comme journalier si je pouvais en avoir, à part du bois; je ferais n'importe quel ouvrage que je serais capable de faire. C'est tout ce qu'il y a au Nouveau-Brunswick pour un journalier, mais je serais capable de me trouver d'autre ouvrage comme journalier sur des «jobs», mais c'est pire que dans le bois pour un journalier de travailler là. Ça coûte plus cher, parce qu'on se trouve en ville, et il faut payer cher pour demeurer là. C'est pire que dans le bois, ça fait que je préfère mieux aller dans le bois.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Maintenant vous êtes marié, vous avez six enfants et dans tout le cours de votre vie conjugale, vous avez été bûcheron ou journalier à cause d'un manque de spécialisation sauf celle de bûcheron, et puis-je vous demander si vous bénéficiez d'une assistance sociale?

[*Texte*]

Mme Basque: Pas dans le moment. On a l'assurance-chômage durant l'hiver pour remédier à la «gap», parce qu'on n'en a pas suffisamment pour vivre On doit avoir au moins $240 pour vivre et, avec l'assurance-chômage, ça ne nous en donne pas suffisamment pour pouvoir survenir aux besoins de la famille. Mais, durant le temps qu'il travaille, on ne peut pas recevoir aucun bien-être.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Vous vivez—et je ne devrais pas dire «vivez», mais plutôt existez avez $200?

[*Texte*]

Mme Basque: On existe. Nous autres, dans nos paroles de chaque jour, on dit vivre, parce qu'on n'aime pas déprécier nos enfants. Donc, c'est pour ça, mais c'est plutôt exister. Nos enfants souffrent suffisamment sans les faire souffrir davantage.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Vous n'avez pas de voiture?

M. Basque: Non.

Le sénateur Hastings: Un téléviseur?

[*Texte*]

Mme Basque: Télévision, non; dernièrement, mais pas pour longtemps.

M. Basque: Il y a juste deux ans qu'on l'a acheté, parce que la TV, c'est pour nous une nécessité, non pas un luxe. Si l'on veut être informé un peu, il faut être au courant de tout ce qui se passe et de la manière que ça se passe. Si on n'avait pas de radio, ni de télévision, ni de journal, on serait encore bien plus ignorant qu'on l'est là. Là, on a toujours l'honneur de vous entendre parler, les personnes instruites, et on entend des choses, on sait comment ça se déroule. On est heureux d'apprendre ça, et ainsi on peut juger un peu qui travaille pour le pauvre et qui ne travaille pas pour nous.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je n'ai pas voulu dire que c'était un luxe. C'est une nécessité. C'est une des choses qui est nécessaire dans la

société actuelle. Je pense que pour une famille de huit, la voiture est une nécessité.

Le sénateur Carter: Cinq ou six mois par année. N'y a-t-il rien d'autre à faire pour le reste de l'année? Pouvez-vous faire un travail de menuiserie ou quelque chose du même genre pour le reste de l'année?

[*Texte*]

M. Basque: Non, je ne suis pas capable de travailler sur la charpente, à moins que quelqu'un me le montrerait. Je pense que je pourrais l'apprendre, parce que j'aime ça. On ne me l'a jamais enseigné. Oui, c'est vraiment une nécessité, une automobile, lorsqu'on est obligé de se déplacer pour aller travailler. On n'a pas d'ouvrage dans notre propre milieu, et on est obligé la moitié du temps de s'exiler. Malheureusement, au Nouveau-Brunswick, tous les jeunes instruits qui vont sortir des écoles plus tard n'auront pas d'endroit afin de se placer pour travailler. Ils vont être obligés de demeurer les bras croisés. Ainsi nous allons faire une société de nouveaux pauvres.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Un des mythes qui existe au sujet des pauvres est qu'ils sont paresseux et qu'ils ne veulent pas travailler, qu'ils préféraient retirer les allocations du bien-être ou rester à la maison, et votre témoignage ce matin a tout à fait dissipé cette opinion comme elle doit être dissipée. Mais nous avons entendu témoigner hier qu'on ne pouvait engager de l'aide pour la récolte de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick. Je pense que je sais la réponse, mais je désirerais que vous preniez votre temps et que vous nous donniez une réponse.

[*Texte*]

M. Basque: Je connais les raisons pourquoi on ne peut pas avoir d'aide pour ramasser les patates.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Ils ne peuvent engager de l'aide, parce que les gens préfèrent rester à la maison et toucher une allocation plutôt que d'aller dans les champs et d'aider à la récolte de la pomme de terre.

[*Texte*]

M. Basque: Oui, parce que les gens ont peur de perdre les petites miettes qu'ils ont; ils reçoivent des miettes. S'ils perdent ces miettes-là, ils n'auront rien du tout; ils seront encore bien pire. Je ne les blâme pas, ils ne sont pas aussi fous que ça.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Ni moi non plus. Je ne les blâme pas. C'est la réponse que je cherchais, et s'ils allaient travailler à temps partiel . . .

[*Texte*]

M. Basque: Je suis d'accord 100 pour cent avec ce que vous dites; je suis d'accord avec vous. C'est comme je vous l'ai dit, je veux faire des critiques, mais des critiques constructives, et non pas des critiques destructives. C'est ça que je veux faire. C'est ça que je veux vous faire comprendre, qu'un gouvernement seul ne peut jamais résoudre le problème de la pauvreté. Nos politiciens, nos députés ou nos ministres ne pourront jamais eux-mêmes administrer le pauvre, jamais. Ça prend toute une population et une participation pour rendre les gens conscients de leurs problèmes. Ensuite, je vous ai dit qu'il fallait que ça soit plus démocratique, que la population, une fois qu'elle sera rendue consciente de son problème, puisse avoir l'avantage de placer des hommes-clefs, qu'il lui faut, pour résoudre le problème de la population. Ceci non pas seulement les problèmes d'un petit groupe de personnes qui sont des «patentards», qui détruisent les gouvernements. Les «patentards» disent au gouvernement, ils font croire au gouvernement, et ce sont eux qui dictent aux autres; ils sont des dictateurs et ils disent au gouvernement quoi faire, et ils semblent travailler pour le pauvre et agir pour les pauvres, et ils pensent qu'ils sont des supporteurs.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: C'est ce que je voulais. Évidemment, c'est exactement pour cela que nous sommes ici aujourd'hui, M. Basque—pour travailler avec vous et collaborer avec les gens à la solution de ce problème.

Il y a seulement une autre question que je voudrais vous poser.

[*Texte*]

M. Basque: Je vous félicite, tout votre groupe ici. Je vous remercie de tout cœur parce que ça prouve, ici, que vous voulez être 100 pour cent avec la population pour pouvoir trouver des solutions pour résoudre les problèmes des pauvres. Je suis 100 pour cent pour ça. Nous autres aussi on est 100 pour cent pour ça, mais ils nous coupent des budgets pour empêcher la participation des gens. Ensuite, ils nous font un Livre blanc, ce n'est pas moi qui ai mis ça dans le Livre blanc. On veut empêcher la participation des gens, mais comment est-ce qu'ils veulent un dialogue, si on nous coupe la participation, le budget, lorsque le pauvre n'a pas les moyens de se déplacer.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: J'ai une autre question concernant la suggestion n° 4. Je trouve que c'est une déclaration plutôt étrange et je voudrais que vous l'expliquiez—»Le droit d'aller où nous voulons en vertu des lois et ne pas diriger la voiture dans une autre direction ou être bannis de la communauté». Pouvez-vous me dire ce que vous voulez dire par cela?

[*Texte*]

Mme Basque: Il n'y a pas très longtemps, après le 5 avril, il y a certaines personnes, faisant partie de l'organisme CRAN, qui étaient dans leur char, se faire retourner de bord et se faire dire: va-t-en de cette localité, ici, on ne veut pas t'avoir ici. Donc, vraiment, moi, ça m'a vraiment touchée. Ces personnes-là avaient une bonne instruction et elles aidaient les pauvres pour sortir du marasme où ils se trouvent, et cette personne-là s'est fait retourner de bord dans son auto et on lui a dit: va-t-en de cette localité, on ne veut plus te voir le visage ici. Donc, on attaque la liberté de l'homme dans ce temps-là. Cela, ça arrive, et ça arrive surtout dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. C'est bien dommage, mais on est rendu qu'on n'a pas la liberté de dire ce qu'on pense, de faire ce que l'on veut. Nous voulons ceci, non pas pour détruire, mais pour améliorer les choses. Les problèmes qui existent pour le pauvre du nord-est du Nouveau-Brunswick, on n'a pas le temps de le discuter parce que ça m'arrive souvent, à des assemblées comme celle-ci aujourd'hui, qu'on n'a pas les mêmes dis-

positions, et donc il faut trancher beaucoup plus en partant, et on ne peut pas donner les explications voulues pour aller droit à la source du problème, parce qu'on a tranché ça souvent. En le mettant plus court, donc on enlève la valeur.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Vous disiez que vos enfants sont entre la troisième et la dixième année. Croyez-vous qu'ils resteront à l'école? Quelle est votre opinion? Seulement en ce qui concerne vos enfants.

[*Texte*]

Mme Basque: Pour mes enfants, je ferai mon possible, quand même que je ne mangerais qu'un repas par jour, je ferai mon possible pour qu'ils aillent à l'école aussi longtemps qu'ils le pourront. De nous voir comme ça, ils sont assez malheureux de voir que nous n'avons pas une instruction assez poussée pour leur donner la possibilité de vivre comme vous autres. Donc, je crois que j'ai le courage de faire face à n'importe quelle chose pour arriver à ce qu'ils aient une bonne instruction, car leur père n'a aucune instruction, et moi j'en ai juste un peu.

[*Traduction*]

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, je serai très bref.

[*Texte*]

Je vais être très court, j'ai seulement deux petites questions à poser à madame Basque. Je crois,—vous avez mentionné, madame Basque, que le revenu social était au maximum $125 par semaine pour huit personnes?

Mme Basque: Pour la nourriture, sur le Bien-être social.

Le sénateur Fournier: Ce qui vous donnait à peu près 17c. ou 18c. par repas?

Mme Basque: Oui, par repas, par jour.

Le sénateur Fournier: Est-ce qu'il y a des familles qui, actuellement, sont forcées de vivre dans ces conditions-là?

Mme Basque: Beaucoup. Il y a les trois quarts des pauvres qui sont obligés de vivre comme ça.

Le sénateur Fournier: Très bien, merci. Dans vos remarques, vous avez mentionné, si je me souviens bien, que vous n'avez pas d'objection, ou plutôt vous seriez d'accord d'enlever seulement la moitié de ce que quelqu'un gagne et qu'il retire de l'assurance-chômage, quelque chose comme ça?

Mme Basque: Non, ce n'est pas l'impression que j'ai voulu donner. J'ai voulu dire que si, on lui donnait ce qui reste, au moins la moitié de son salaire, il pourrait peut-être venir à améliorer sa situation de pauvre. C'est ça que j'ai voulu dire.

Le sénateur Fournier: Vous n'êtes pas d'accord que, si quelqu'un reçoit de l'assurance-chômage, il retire une pension, qu'il retire de l'argent de la main droite, et qu'on le lui enlève de la main gauche, au lieu de le lui laisser?

Mme Basque: Non, ce n'est pas dans le même sens que vous pensez. Ce n'est pas ce que je veux dire. Vous, vous l'interprétez d'une autre manière, qui est tout à fait le contraire de ce que je voulais dire. Je vais vous demander de vous expliquer correctement, afin que je voie votre pensée, après ça je pourrai vous expliquer quand vous me demandez une question.

Le sénateur Fournier: Si j'ai bien compris, quelqu'un qui retire de l'assurance-chômage, on lui enlève son assurance-chômage s'il a le bien-être social, ou bien s'il travaille. S'il va travailler, par exemple, il retire de l'assurance-chômage et du bien-être social, et il gagne $25 ou $35, on lui enlève cet argent?

Mme Basque: Donc, si ça prend $240 par mois pour vivre, non pas pour vivre, mais pour exister, s'il ne fait pas $240, en plus, s'il n'a pas le $240, on devrait lui donner le surplus. Quand il travaille, on n'ajoute pas le surplus à cette somme; il fait moins que $240. C'est ce point-là.

Le sénateur Fournier: On est d'accord sur ce point-là, 100 pour cent. L'autre point, je pense qu'on est d'accord aussi; c'est un petit jeu de mots, et l'on ne se comprend pas. Le gars qui reçoit 25 ou $30, qui est sur le chômage, comme on dit cheznous, on ne devrait pas lui enlever cet argent?

Mme Basque: Si ça lui est nécessaire, s'il a huit enfants, et qu'il a seulement $240, les autres enfants, il y a deux enfants, il faut qu'ils mangent. Où est-ce qu'ils mangent? Dans l'assiette de son voisin. C'est ce surplus-là que je veux dire. Donc, je suis contente que vous m'ayez posé votre question correctement.

Le sénateur Fournier: Je voulais que ce soit inscrit correctement au dossier, car je crois qu'on pense exactement la même chose que vous, madame.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: J'ai deux questions à poser à M. Basque et quelques-unes à son épouse. M. Basque, vous avez dit au sénateur Hastings avoir quitté l'école après la première année. Quel âge aviez-vous?

[*Texte*]

M. Basque: A peu près 10 ou 12 ans, quelque chose de même, je ne me rappelle pas trop.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Dix ou douze. A quel âge avez-vous commencé?

[*Texte*]

Le sénateur Lefrançois: A quel âge avez-vous commencé à aller à l'école?

M. Basque: A peu près 10, 12 ans.

Le sénateur Lefrançois: A quel âge avez-vous commencé?

M. Basque: A peu près l'âge de 10 ou 12 ans, c'est ça.

Le sénateur Lefrançois: A quel âge avez-vous laissé?

M. Basque: J'ai laissé la même année. J'ai donné mes raisons pourquoi j'ai laissé,—ici, je crois que je ne les ai pas données.

Le sénateur Fournier: Il n'y avait pas d'école dans ce temps-là, comme on les a aujourd'hui.

M. Basque: Il y avait des écoles, parce que j'y allais. Ce n'était pas confortable comme aujourd'hui, par exemple, mais il y en avait, ce n'est pas ça qui manquait.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Aviez-vous à marcher très longtemps pour vous rendre à l'école?

[*Texte*]

M. Basque: Environ deux milles, à pied.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Avez-vous fait d'autres travaux à part la coupe du bois?

[*Texte*]

M. Basque: Oui, «laborer» sur la construction, «helper», charpentier.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Alors vous connaissez quelques métiers. Quand avez-vous commencé à travailler?

[*Texte*]

M. Basque: A peu près à l'âge de 14 ans.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Quand vous aviez 14 ans. Pendant combien de temps avez-vous travaillé dans les bois?

[*Texte*]

M. Basque: Otez 14 de 46, il reste 32.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Trente ans.

Le président: Non. Il a dit qu'il a travaillé à d'autres emplois en tant qu'homme à tout faire. La question était combien de temps il avait travaillé en forêt. Pouvez-vous la formuler à nouveau et la lui expliquer. Parce qu'il a dit avoir travaillé à d'autres endroits.

Le sénateur Carter: Pendant combien de temps avez-vous travaillé en forêt pour la coupe du bois seulement?

[*Texte*]

M. Basque: A peu près une trentaine d'années.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Quand vous travaillez en forêt, est-ce un travail pour l'année ou pour une partie de l'année, une saison?

[*Texte*]

M. Basque: De 5 à 6 mois par année.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Oui, vous ne pouvez pas recevoir d'apprentissage parce que vous n'avez pas votre 10e année. C'est cela votre problème?

[*Texte*]

M. Basque: Justement.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Ces terrains forestiers où vous travaillez, appartiennent-ils à la Couronne ou au Gouvernement, à des entreprises ou à des particuliers?

[*Texte*]

M. Basque: Quelquefois, ce sont des terrains de la Couronne que la compagnie fait bûcher, en payant le «stampage», et quelquefois, ce sont les terrains de la compagnie.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Vous parlez des terrains forestiers non exploités et vous semblez sous-entendre dans votre mémoire que vous pourriez y travailler. Pourquoi les gens n'y travaillent-ils pas?

[*Texte*]

M. Basque: Est-ce qu'il n'y a pas une loi dans le gouvernement que le gouvernement a assigné des terrains à une compagnie pour 99 ans?

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: J'ai seulement une question. Vous mentionniez que vous suggériez que pour ceux qui travaillent en forêt et qui ne gagnent que $3,000 alors que la famille a besoin de $4,000 pour vivre, le Gouvernement, ou le Bien-Être, ou quelqu'un d'autre devrait payer la différence. Est-ce bien ce que vous avez suggéré?

[*Texte*]

Mme Basque: Ce qu'on a inscrit dans le rapport, ça correspond à ce que le Conseil économique du Canada suggère pour le bien-être des citoyens du pays tout entier. Ça prend à peu près $4,000 pour vivre convenablement. Mon mari fait moins de $3,000, parce qu'il ne se rend pas là. Il ferait encore bien moins que ça, parce que durant le temps qu'il ne travaille pas, on reçoit de l'assurance-chômage, et il fait environ $1,798 brut, par année. Donc, avec la subvention, le plus loin qu'on peut aller, c'est $2,900; on ne peut pas aller plus loin que ça. C'est ce qu'il nous reste pour vivre, pas ce qu'il sème le long du chemin, nous, on ne le verra jamais. Ce sont les chars, les compagnies de finance, et les autres qui l'ont. Donc, nous autres, on ne peut pas vivre avec ça. Ce qu'il nous reste pour vivre, c'est à peu près 2,900 quelque dollars. Donc, avec ceci, il faut avoir une bonne tête sur les épaules pour pouvoir administrer pour ne pas «runner» dans les dettes. Ce qu'on désire, pour que la société s'améliore, c'est que si on donne $4,000 par famille, pour vivre avec six enfants. Donc, qu'on leur laisse la possibilité d'avoir $4,000 et de vivre, et non de payer d'autres pauvres dans la société. On en a suffisamment comme ça, et on n'est pas pour en payer d'autres.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Si le gouvernement a payé $1,000, vous avez gagné $3,000 cette année et vous avez besoin de $4,000 et le gouvernement vous paye l'autre $1,000. L'an prochain, croyez-vous que la compagnie baissera le coût du bois, le coût par corde?

[*Texte*]

Mme Basque: Peut-être qu'elle peut l'augmenter. Peut-être qu'elle peut le baisser, je veux dire. Vous savez que, lorsqu'il y a beaucoup de monde sur le marché du travail, c'est là qu'on peut les avoir pour rien. C'est là, qu'il y a certains endroits, qu'il y a certaines compagnies qui en profitent pour faire travailler les gens à meilleur marché. C'est ça qui crée la pauvreté.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Avec la réponse, y aurait-il quelque chose à cela? Il y a plus que ce qu'on peut voir en surface et je pense que la réponse est satisfaisante.

Le sénateur Carter: Le Sénateur Hastings vous a demandé ce que vous vouliez dire par «libres de vivre où vous voulez». Cette phrase m'a intrigué aussi, mais je n'ai pas très bien saisi la réponse que vous lui avez donnée. Pourriez-vous me répondre brièvement à nouveau avec quelques mots seulement? Que vouliez-vous dire? Ne pouvez-vous pas vivre actuellement où vous voulez vivre?

[*Texte*]

Mme Basque: Non, pas nous autres; comme je vous dis, dans le nord-est, quand une personne dans un char est arrêtée et qu'on lui dit: va-t-en, on ne veut plus t'avoir; on n'est plus libre. Peut-être que j'ai parlé trop vite. Le point que je veux faire, c'est que, si vous vivez dans une place comme le Canada, qui est libre, vous avez les droits de l'homme, on a le droit de vivre librement. Si certaines personnes de la société prennent charge de cette personne-là et la retournent de bord, et disent: va-t-en vivre ailleurs, dans une autre province, dans une autre paroisse, on ne veut plus t'avoir ici,—est-ce que c'est vraiment libre? C'est ceci qui donne la similarité entre le rapport ici, et le rapport que vous avez entendu ce matin. Si, une personne importante s'engage à nous aider, elle perd sa situation immédiatement. Ils ne veulent pas que le pauvre reçoive de l'animation sociale.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Il y a deux autres brèves questions. Ma question est la suivante—poursuivez. Vous avez parlé d'amination sociale et vous avez lancé le mot maintenant. Vous l'avez mentionné dans votre mémoire. Voudriez-vous expliquer ce que vous entendez par animation sociale? Qui met cela en marche?

[*Texte*]

Mme Basque: Ce sont les animateurs sociaux qui sont venus dans notre comité, et qui sont venus pour organiser des assemblées afin de nous rendre conscients de nos problèmes. Ce sont des problèmes que l'on avait et dont on n'était pas conscient. On était endormi par le patronage, et, après ça, par la peur. Ensuite il y a eu de la pression, et on leur a dit: si tu parles, tu vas perdre de l'aide comme le bien-être social. Donc, ce sont les menances de patronage qui devraient disparaître de la société, afin de donner à la société, de donner aux membres de la société, qui sont la plupart des pauvres, le droit de parole, le droit de parler dans leur société. Les pauvres, eux n'ont pas le droit de parole; ils ont pour leur dire que ce sont des irrécupérables, des lâches, des paresseux, des parasites, des malhonnêtes. Donc: refoulez-les dans les dépôts; laissez-les là. Ils sont juste bons pour ça. J'ai entendu même des personnes vraiment instruites qui ont dit: gardons la crème, où se trouve le lait, et jetons la crasse, qui se trouvent les pauvres. Ça, je l'ai entendu de mes oreilles, et j'en ai entendu pire que ça. Donc, on a de terribles humiliations; il faut faire face à tout ça, et nous autres de dire: nous autres, il faut faire face à ça, nous devons essayer d'aller de l'avant et faire face à ces personnes-là.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Qui sont ces animateurs sociaux? Sont-ils membres du Gouvernement, des officiels? Sont-ils des gens du Gouvernement ou de l'université?

[*Texte*]

Mme Basque: A venir jusqu'au 5 avril, ils étaient payés par l'entente entre les gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement provincial, à la suite de mauvais rapports faits par certaines personnes dans la société, qui sont du côté de l'élite, a couper nos fonds; ils ont dit qu'on était des semeurs de trouble, et on a été jusqu'à nous dire qu'on était des communistes. Cependant, je ne me vois pas si méchante, à l'intérieur de moi-même; j'essaie de juger les deux côtés de la médaille; j'essaie de voir celui qui est devant moi, qui a quelque chose à me dire, et j'essaie de comprendre et de le mettre en pratique,—comme ceux que je tâche à lui donner,—pour tirer ce qu'il y a de bon dedans, et le mettre en pratique.

Je me demande si on ne pourrait pas, dans la soliété, travailler ensemble des deux côtés, et faire comme ici, dialoguer; ici, avec le «task force», ça se fait bien, mais plus haut, ça ne se fait pas si bien.

Pour vous donner un exemple: j'ai été à une conférence sur le bien-être à Toronto, et on a été obligé de faire des pressions,—pas des pressions fortes, mais des pressions verbales, et demander d'avoir le droit de parole, parce que les gens instruits avaient le droit de parole, mais nous autres, nous n'avions rien à dire, parce qu'on était des irrécupérables, et qu'une personne irrécupérable n'est pas grand-chose dans la société. Mais, si des personnes instruites voulaient donner la chance à ces prétendus irrécupérables, je crois que la société s'améliorerait davantage, parce qu'il y a beaucoup plus d'irrécupérables dans les personnes instruites que dans les pauvres. Les pauvres ne sont pas irrécupérables, parce que j'en suis une, et je me suis rendue au point où je suis aujourd'hui, et c'est par l'animation sociale et par le soutien des gens de bonne volonté. J'en connais dans à peu près tous les rangs, mais c'est de valeur que les principaux dans certains endroits ne sont pas des personnes de bonne volonté; ils prennent tellement de temps à voir clair, et c'est dangereux, quand on devient aveugle, parce que vous savez, si vous voyez un aveugle qui ne voit pas où il va, vous pouvez le faire tomber dans un bon trou.

Alors, ça prend des personnes éclairées qui peuvent éclairer les autres de la bonne manière. C'est ce que je demande.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: L'animateur social vous rassemble et vous discutez de vos problèmes. Avez-vous un comité ou un groupe de constitué maintenant qui poursuit la discussion?

[*Texte*]

Mme Basque: Oui, mais quant à nous, il n'y a pas longtemps que nous existons comme groupe; il y a tout juste un an, parce que, du commencement, nous avons eu de la difficulté à faire accepter l'animation par la classe instruite; ils ne voulaient absolument pas d'animation sociale.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Accepté par qui?

[*Texte*]

Mme Basque: Par les personnes puissantes, qui sont l'élite, et parmi l'élite . . .

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Voulez-vous dire le Gouvernement?

Le sénateur Hastings: L'oligarchie.

[*Texte*]

Mme Basque: Je dirais qu'il y en a qui en font partie, mais pas un gros groupe; je ne mentionnerai aucun nom. Mais, il y en a, et je les connais personnellement, et ce sont eux qui viennent nous dire que nous sommes des irrécupérables; il y en a certains, mais ils ne le sont pas tous, parce qu'on ne peut pas mettre toutes les personnes dans un même sac et dire qu'ils sont tous semblables, parce que toutes les personnes ne sont pas égales en caractère et en volonté.

[*Traduction*]

Le sénateur Carter: Est-ce que c'est le comité CRAN, que vous avez cité dans votre lettre, au sujet duquel vous dites que les fonds sont maintenant coupés? Vous dites que vous aviez des fonds pour commencer, mais ils ont été coupés depuis.

Le président: CRAN, a-t-elle dit, était organisé pour poursuivre le travail d'animation sociale au sein du groupe, consolidé par les gouvernements fédéral et provincial.

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Il devint très actif de plusieurs façons, et lorsque nous étions au Nouveau-Brunswick, on annonça que les fonds avaient été coupés. Les deux gouvernements, fédéral et provincial, ont décidé de mettre une fin à cela. Vous vous souvenez que quelqu'un a témoigné devant nous à ce sujet.

Le sénateur Carter: Il y avait trop d'animation.

Le président: En autant que je le sache, ils ne fournirent aucune raison, et le président qui s'est présenté devant nous n'a pas pu nous en expliquer la raison. Tout ce qu'il pouvait dire, c'était que les fonds avaient été coupés pour une raison ou pour une autre, et c'est à quoi Mme Basque faisait mention.

Le sénateur Carter: J'ai une dernière question. Pourriez-vous nous dire en vos propres mots quelles étaient vos relations avec les fonctionnaires de la main-d'œuvre et du bien-être? Quelle sorte de rapports avez-vous avec eux? Est-ce que ce sont de bons rapports ou vous traitent-ils comme s'ils étaient vos patrons? Vous adressent-ils la parole?

[*Texte*]

Mme Basque: Très souvent,—pour nous montrer qu'ils sont les grands patrons.

Par exemple, à titre de présidente locale du comité de CRAN, à Tracadie, j'ai demandé des cours de couture pour mon groupe, et j'ai eu tout le mal du monde de trouver à quelle porte frapper pour obtenir les cours nécessaires pour ces personnes-là. J'avais un groupe d'à peu près 15 personnes qui voulaient prendre des cours de couture, et quand j'ai été voir le Bureau de la main-d'œuvre, j'ai été obligée de questionner à plusieurs reprises, et même jusqu'à me fâcher à la fin, et leur demander: est-ce qu'il n'y a pas un endroit où tu peux m'envoyer pour que je puisse avoir l'information voulue pour obtenir mes cours? Je ne pouvais pas payer pour faire donner ces cours aux personnes que j'avais là et, alors, j'ai fait les démarches moi-même, et les deux lettres sont arrivées en même temps,—une du bureau de l'ARDA, à Bathurst, et, en même temps, au Bureau de la main-d'œuvre, à Bathurst. Là, ils m'ont posé la question: pourquoi l'as-tu fait? Je lui ai dit que, n'ayant pas l'information, j'ai dû frapper à plusieurs portes, et celle qui a répondu le plus vite est donc la bonne.

[*Traduction*]

Le sénateur Hastings: Autrement dit, Madame Basque est-ce que je vous comprend bien en disant que, de tous les programmes d'assistance que nous avons dans le Gouvernement, celui qui vous a fourni le plus d'aide et qui vous a donné l'initiative d'entreprendre quelque chose pour votre situation fut le programme CRAN qui a été discontinué? Est-ce exact?

[*Texte*]

Mme Basque: Oui, c'est ça; l'animation nous permet de mieux travailler avec des personnes comme vous autres, et même le gouvernement, parce que nous n'avons pas les possibilités, ou l'instruction, de pouvoir aller nous faire comprendre des gens instruits, qui comprend le gouvernement,—et je puis vous dire que, hier, j'ai assisté à quelque chose qui m'a vraiment ouvert les yeux. Alors, il faut vraiment être bien pensant, et être vif sur ses patins, si on veut avoir de bonnes réponses; il faut avoir l'idée vive et, pour ça, il faut un certain entraînement par l'animation sociale.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Madame Basque, quand le gouvernement abandonna CRAN, ne vous ont-ils pas dit qu'ils vous fourniraient une autre forme d'assistance semblable?

[*Texte*]

Mme Basque: Il est de diriger, madame Fergusson. Je connais bien des personnes qui sont sur le groupe maintenant, et il y a certaines activités qui se passent, et nous ne l'apprenons que quand c'est tout terminé.

Par exemple, il s'est donné une formation d'animateurs auxiliaires, et quand on l'a appris, tout était déjà terminé. Alors, nous ne recevons pas l'information à temps de ces personnes, et c'est de cette façon que nous passons par un autre endroit, pour les éviter, à cause de la définition qu'ils donnent au CRAN, et aux personnes comme nous-mêmes, que nous sommes des révolutionnaires. Nous ne sommes pas des révolutionnaires. Nous sommes des personnes qui veulent aider le gouvernement, aider toute autre personne qui veut essayer de faire le bien, et nous voulons agir dans le même sens; on ne veut pas détruire, on veut améliorer.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: J'ai une ou deux autres questions qui ne sont pas personnelles. J'aimerais savoir s'il y a beaucoup de sans-travail dans le secteur où vous vivez autour de Tracadie?

[*Texte*]

Mme Basque: Il y a beaucoup de chômeurs dans la région de Tracadie, car il n'y a pas d'emplois, là. Par ailleurs, des personnes qui auraient la possibilité d'avoir une automobile et se déplacer 200 ou 300 milles, pourraient peut-être obtenir des emplois.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Seraient-ils obligés de ne travailler que comme journaliers, ou sont-ils entraînés à faire autre chose?

[*Texte*]

Mme Basque: Dans le cas de ceux qui ne seraient pas journaliers, ils seraient obligés de se déplacer tellement loin,—et même pour une personne spécialisée, elle aurait la possibilité de trouver un meilleur emploi ailleurs; c'est là que se trouve la possibilité de toutes les ouvertures. Aussi, avec le service de main-d'œuvre existant, on pourrait se faire recycler, mais quand on sort de là, certaines compagnies ne veulent pas nous embaucher parce que nous n'avons pas l'expérience, parce que ces personnes ont la théorie, mais non pas la pratique, et il leur faut davantage de pratique; c'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas les embaucher, malgré qu'ils ont pris des cours de recyclage.

[*Traduction*]

Le sénateur Fergusson: Lorsque je vous ai questionné au début, j'ai voulu vous dire, comme tous les autres membres du comité, combien j'avais apprécié le fait que vous et M. Basque soyez venus ici pour nous parler. Vous nous avez beaucoup aidé. Je voudrais seulement que vous sachiez que moi aussi je l'ai apprécié.

Le président: Monsieur et madame Basque, puis-je au nom du comité vous remercier. Aujourd'hui, vous avez apporté une contribution très valable par la façon de donner votre exposé, nous donnant le fruit de votre expérience et de votre savoir. Vous avez aidé les pauvres en prenant leur défense et en nous présentant leurs problèmes et leurs responsabilités. Tout cela sera très utile pour le comité.

[*Texte*]

Mme Basque: J'aimerais pouvoir dire, avant de partir, que ça me fait énormément plaisir, et ça me touche davantage parce que ça touche beaucoup nos pauvres. Mais, la question à laquelle je devrai répondre, au retour, est ceci: est-ce que toutes ces choses que nous discutons, et que nous rencontrons à des endroits où il y a eu des commissions d'enquête comme celles-ci,—est-ce que nos gouvernements vont les prendre et en faire la meilleure utilisation possible, ou bien s'ils vont continuellement enquêter, et être continuellement à recommencer, et que ça prenne énormément de temps?

Nous avons un certain nombre de personnes qui sont vraiment mal prises, qui sont dans la misère noire, et il n'est donc pas question d'attendre des vingtaines d'années, il faut amener un secours immédiat. C'est de ça que ces gens ont besoin, et c'est ce qu'ils demandent. C'est pour cela que je travaille ardemment; je travaille presque 24 heures par jour, pour aider ces personnes-là, et je ne voudrais pas qu'elles soient déçues.

Je sais que votre travail aussi est ardu, je sais l'importance que vous y attachez,—et j'y attache, moi aussi, la même importance que vous.

J'espère donc que, dans l'avenir, nos gouvernements prendront conscience de la voix du pauvre, qu'ils vont essayer de venir dialoguer, ne pas commencer des structures par le haut, mais plutôt par le bas. Je crois que c'est en commençant à faire nos structures par le bas qu'on aura une meilleure chance d'avoir un pays libre, où il fera bon vivre. Merci beaucoup.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

Mémoire sur les Instituts de recherche et de développement pour une technologie sociale présenté au Comité de la pauvreté, sous la présidence du sénateur David Croll, par la *Saskatchewan NewStart Incorporated* de Prince-Albert (Sask.), Canada. Septembre 1970.

Table des matières

Chapitre I

La nécessité d'une nouvelle technologie sociale.

Chapitre II

La recherche et le développement dans le domaine social.

Chapitre III

L'organisation des instituts de recherche et de développement.

Chapitre IV

Conclusion.

Chapitre I—La nécessité d'une nouvelle technologie sociale.

Nous n'avons nul besoin de parler de l'existence de la pauvreté au Canada ni des problèmes qui l'accompagnent. Des mémoires précédants présent:s au Comité en font largement état. Ces mémoires précisent clairement les problèmes, mais ils ne formulent pas les idées qui serviraient de base à des programmes nationaux. De plus le Comité n'ignore pas que des éducateurs, sociologues et autres ont effectué des recherches considérables dans ce domaine, mais leurs constatations ne se sont pas traduites par des programmes d'action efficaces. Le but du présent mémoire est de proposer un moyen de combler la lacune qui existe entre les connaissances scientifiques et leurs applications partiques pour éliminer la pauvreté.

Pourquoi a-t-on si peu réussi à trouver des solutions à ces problèmes séculaires malgré les vastes ressources et les connaissances techniques dont nous disposons au Canada? On a mis sur pied de nombreux programmes et bon nombre d'organismes ont été établis au cours des années, afin de résoudre ces problèmes. Toutefois, on a réalisé que peu de progrès. Nous en sommes encore à essayer de régler les problèmes d'hier tandis que les symptômes de nouvelles crises se dessinent à l'horizon. Pourquoi? A notre avis, les raisons principales en sont les suivantes:

1. Nous ne tenons aucun compte des symptômes des crises sociales qui s'annoncent et nous n'intervenons qu'après qu'elles se soient produites au lieu de prévoir et de dresser des plans à l'avance afin de les prévenir. C'est-à-dire que nous épuisons nos ressources à chercher des solutions temporaires et à court terme au lieu de prendre des mesures préventives.

2. Nous souscrivons à l'idée selon laquelle le bien-être public est le fruit d'une saine économie et nous tentons d'appliquer des solutions économiques aux problèmes sociaux.

3. Le fait le plus important c'est peut-être que malgré la nature, l'envergure et les complexités rapidement changeantes des problèmes sociaux, nos institutions utilisent toujours des méthodes traditionnelles pour les résoudre. Trop souvent ces méthodes sont lamentablement inférieures à la tâche.

A l'heure actuelle, le Canada ne fait pas grand chose pour mettre au point de meilleures méthodes pour enrayer la pauvreté et les malaises sociaux qui en découlent. D'autre part, nous affectons des sommes considérables à la recherche et au développement dans le secteur des sciences physiques.

Étant donné le nombre croissant des groupements qui trouvent que nos institutions sociales sont inefficaces et insuffisantes à répondre à leurs besoins, tout porte à croire que nous, Canadiens, devrons faire face à une suite de crises sociales. Des groupes ethniques, des assistés sociaux, des chômeurs, des travailleurs sous-employés et bien d'autres se croient obligés de recourir à la violence pour obtenir l'égalité sociale. A moins que ne soient élaborées de meilleures méthodes pour venir à bout des problèmes sociaux, on aura de plus en plus recours à ce mode de contestation pour imposer le changement, pour sensibiliser les institutions et les rendre plus efficaces.

Il faut créer de meilleures méthodes de progrès social et humain, afin de s'assurer que le Canada ait les moyens de réaliser une société juste et équitable. On ne peut inventer ces méthodes par des études ou des techniques en Chambre. On ne peut les créer que par une recherche orientée vers l'action, qui consiste à concevoir, mettre au point, éprouver et évaluer les différentes méthodes dans des conditions de vie réelles chez les pauvres. L'expérience qu'a menée le *Canada NewStart Program* a démontré que la formation, quoique nécessaire, ne suffit pas à permettre aux indigents de se sortir de la pauvreté. On doit aborder le problème de la pauvreté, qui revêt de multiples aspects, au moyen d'un ensemble ordonné et complet de services. Cela exigera un profond changement chez de nombreuses institutions sociales qui ordinairement fournissent des solutions particulières fondées sur les méthodes d'une seule profession. On doit donc mettre sur pied des programmes complets et multidisciplinaires qui sont nécessaires pour enrayer efficacement la pauvreté.

Chapitre II—La recherche et le développement dans le domaine social.

Nous avons déjà dit qu'il existe un profond fossé entre la découverte de nouvelles connaissances et leur application. Dans le domaine de l'éducation par exemple, des études ont révélé qu'il faut au moins 35 ans avant que les découvertes qui résultent de la recherche ne soient mises en application dans la salle de classe. L'urgence des problèmes sociaux d'aujourd'hui ne nous permet pas de nous payer le luxe d'attendre aussi longtemps. Nous sommes persuadés qu'il faut prendre des mesures concrètes afin de réduire ce délai au minimum et qu'il faut appliquer les connaissances dont nous disposons présentement aux problèmes de notre société. C'est par voie de développement que les connaissances scientifiques se traduisent en programmes réalisables.

On a défini le développement de la façon suivante:

> «Le domaine du développement se situe dans la zone qui sépare les connaissances scientifiques de l'application pratique qu'en font les usagers. Le développement est l'usage systématique des connaissances scientifiques orienté vers la fabrication de matériaux et de dispositifs utiles et vers l'élaboration de systèmes ou de méthodes, y compris l'étude et la mise au point de prototypes et de procédés.[1]»

[1]Richard E. Schutz, *The Nature of Educational Development* dans le *Journal of Research and Development in Education*, Volume 3, No. 2, Hiver 1970.

La recherche et le perfectionnement de nouvelles et de meilleures solutions aux problèmes de la pauvreté comportent des étapes telles que celles qui suivent:

1. Analyser les facteurs qui engendrent et qui maintiennent la pauvreté;

2. Déterminer les changements qui s'imposent chez les particuliers pour améliorer leurs aptitudes afin d'accroître leurs chances de travailler;

3. Déterminer les changements à apporter aux programmes sociaux, tels que les programmes de soutien du revenu, les programmes de main-d'œuvre et la qualité de la direction locale, afin de créer des conditions propres à alléger la pauvreté;

4. Déterminer les théories et les méthodes de travail éducatif, psychologique, social et toutes autres techniques pouvant servir à réaliser les changements nécessaires;

5. Préparer les travaux préliminaires, les méthodes et les matériaux à utiliser à titre expérimental;

6. Mener des enquêtes chez les pauvres dans des circonstances expérimentales appropriées, afin d'en déterminer la valeur dans diverses situations et avec différents types de sujets et appliquer les nouvelles méthodes à tous les assistés sociaux qui résident dans des régions choisies à l'avance, afin de déterminer combien d'entre eux pourront éventuellement se suffire à eux-mêmes ou devenir de meilleurs citoyens. Ces résultats pourraient servir à apprécier les diverses modalités d'assistance, telles que le revenu garanti et la formation pratique permanente, qui satisferont le mieux aux besoins de chaque situation;

7. Déterminer le genre d'organisme qui serait le plus à même de mener ces enquêtes à une grande échelle;

8. S'entendre avec les organismes appropriés pour qu'ils parrainent conjointement des projets d'essai des nouvelles méthodes;

9. Encourager les ministères à approuver ces méthodes et à les adopter à une grande échelle;

10. Préparer le personnel de ces organismes à mettre en application les nouvelles techniques.

On ne doit pas dresser les premiers plans des projets d'après l'activité particulière qu'exerce un organisme donné, mais plutôt d'après les besoins d'un secteur de la population. Il pourrait s'agir de familles pauvres vivant dans des taudis urbains, d'habitants d'une colonie de métis, de jeunes chômeurs qui ont quitté l'école et d'autres groupes semblables. Les besoins de ces groupes ne peuvent être satisfaits par un seul organisme, mais ils requièrent l'intégration des services de bien-être, d'éducation, de loisirs, de réadaptation et d'autres domaines d'activité.

Il y a des différences régionales, par exemple entre l'Île du Prince-Édouard, les régions rurales du Nouveau-Brunswick et la région septentrionale des Prairies; on doit également prendre en considération les différences ethniques, culturelles et linguistiques qui rendent nécessaire l'élaboration de programmes pour différentes régions. En outre il faut établir des programmes pour les enfants d'âge préscolaire, les écoliers, la jeunesse, les familles où il n'y a que le père ou la mère, les infirmes et les vieillards. On ne peut interpréter «éducation et formation» dans le sens traditionnel du «système d'éducation» et de la «main-d'œuvre». Ces institutions sont nécessaires mais insuffisantes, particulièrement pour les autochtones. Leurs besoins sont beaucoup plus vastes et ils comprennent le progrès culturel et social, les métiers permanents, l'alimentation, l'aide familiale, l'hygiène prénatale et les soins à l'enfant, l'administration financière, l'usage du crédit et d'autres besoins semblables.

Bon nombre de pauvres tels que les vieillards, les malades chroniques et autres, n'ont que le simple souci de demeurer en vie. D'autre part les pauvres qui travaillent, qui ne reçoivent qu'une aide minime et qui peuvent toutefois faire un réel apport à la société, pourraient probablement bénéficier au plus haut point de programmes visant à les rendre très compétents dans leur travail et dans leur vie personnelle. Un centre de perfectionnement, qui élaborerait de vastes projets visant à aider les pauvres à résoudre plus efficacement leurs problèmes et à devenir des membres utiles de la société, aiderait à alléger la pauvreté. L'élaboration et la mise en service éventuelle d'un projet aussi vaste et complet ferait appel à de nombreuses disciplines.

On pourrait incorporer les concepts et les techniques les plus appropriés des domaines de l'éducation, du travail social, de la psychologie et des autres sciences du comportement à des programmes d'un nouveau genre qui seraient bien plus efficaces que la méthode de la discipline unique qu'utilisent aujourd'hui les organismes d'assistance sociale.

Les façons de modifier le comportement humain sont nombreuses. Voici les quatre plus importantes: la psychothérapie, les institutions, le bien-être social et l'éducation. Les méthodes psychothérapiques découlent des recherches visant à traiter les malades mentaux et à découvrir les principes régissant le comportement humain. Les institutions, telles que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les maisons de correction résultent de la nécessité de protéger la société en mettant à l'écart ceux qui, pour diverses raisons, constituent une menace éventuelle au bon ordre social. Les régimes de bien-être social résultent du besoin d'assurer le minimum vital aux indigents des régions urbaines. Le système d'éducation découle de l'idée voulant que des citoyens instruits soient essentiels à la bonne marche d'une société démocratique.

Jusqu'à récemment, on ne reliait pas ces méthodes entre elles. Aujourd'hui, on est de plus en plus conscient qu'il y a une étroite corrélation entre la santé mentale, la protection de la société, l'éducation et le bien-être de tous les citoyens. Toutefois, malgré cette prise de conscience, il y a un fossé profond qui sépare ces méthodes que préconisent diverses écoles professionnelles et différents groupes d'experts et de théoriciens. Même si l'on commence à admettre que dans chacun de ces domaines le comportement humain est extrêmement complexe et qu'il ne peut être abordé en pièces détachées, rares sont les efforts tentés pour rallier les différents points de vue. Chacune de ces méthodes ne suffit pas en elle-même à résoudre les problèmes de la pauvreté et le simple amalgame de ces théories et de ces techniques n'y suffira pas davantage. Il faut en faire une nouvelle synthèse.

On a institué le *Canada NewStart Program* en tant que projet témoin afin d'étudier les problèmes des Canadiens «défavorisés» de diverses régions du pays et de perfectionner et mettre à l'essai des méthodes multidisciplinaires et autres propres à les résoudre. Le programme ne fait que

commencer à produire des résultats sous la forme de connaissances, de techniques, de programmes, de plans d'études et de je ne sais quoi encore. Ce genre de recherche appliquée et de développement, destiné à épauler tout programme national ou régional de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et d'autres maux semblables, sera toujours nécessaire. La *NewStart Incorporated* n'a fait qu'effleurer le problème et elle a commencé à peine à poser les questions importantes sans compter les réponses qu'il faudra y apporter.

En pratique, toutes les sociétés de la *NewStart Incorporated* auront en main des outils qui sans doute serviront directement à élaborer des programmes contre la pauvreté. Notamment, la *Saskatchewan NewStart* a élaboré des plans d'études «compacts» qui sont prêts, ou qui le seront sous peu, à subir l'épreuve que comporte l'application de programmes d'action comprenant entre autres, la pratique du métier permanent, l'éducation de base pour les adultes qui sont analphabètes, l'éducation de base pour les adultes (de la 4ème à la 12ème année), des cours de formation pour les «moniteurs» non-professionnels afin qu'ils deviennent des instructeurs pour ces cours, des cours de formation destinés aux divers travailleurs paraprofessionnels tels que les aides enseignants, les aides travailleurs sociaux et je ne sais qui encore. Un certain nombre d'autres programmes de la *Saskatchewan NewStart* en sont encore à divers stades de leur conception et de leur élaboration.

L'*Alberta NewStart* s'est surtout appliquée à élaborer des techniques et des méthodes dont on fera usage dans les collectivités isolées qui sont typiques de la région septentrionale des Prairies. L'établissement et l'usage de centres de formation mobiles dans des localités telles que Janvier, Kikino et Fort-Chipeweyan en vue d'assurer une formation aux familles autochtones ont fourni d'abondantes données expérimentales concernant les problèmes d'ordre pratique auxquels on peut s'attendre dans l'exécution de tout programme d'envergure destiné aux autochtones. Outre les immobilisations nécessaires pour assurer des services dans ces localités isolées et la difficulté qu'il y a à obtenir l'appui et la participation des membres de ces collectivités, on est parvenu à évaluer le degré d'aptitude à lire et à écrire, à faire l'essai du matériel destiné à l'éducation des adultes, à créer des aménagements pour les enfants d'âge préscolaire ainsi que des garderies de jour et à réaliser des programmes d'art ménager, d'alimentation, d'hygiène prénatale et de puériculture ainsi que d'autres programmes. L'*Alberta NewStart* a fonctionné en tant que projet «témoin» et ce qui en ressortira consistera surtout en rapports sur l'efficacité ou l'inefficacité des méthodes utilisées dans diverses conditions. L'*Alberta NewStart* mettra aussi sur pied un bon nombre de projets «compacts» sous forme de cours d'études et de formation qui ont été élaborés et mis à l'essai dans leur programme.

La *Nova Scotia NewStart* a élaboré et met présentement à l'essai un programme d'enseignement de base pour adultes, programme qui met à la portée de chacun des moyens et modalités d'études multiples. Cela permet au particulier de tracer et de diriger son propre programme d'études pour atteindre les buts qu'il s'est fixés. Chacun reçoit l'aide de conseillers et de professeurs, mais peut progresser à son propre rythme dans un milieu qui n'a rien de la salle de classe. La *Nova Scotia NewStart* assure aussi une formation dans le domaine des arts et métiers, des travaux ménagers et dans divers genres de service sous le signe de l'apprentissage au travail. La *Nova Scotia NewStart* a d'autre part, mis au point une méthode pour établir un plan d'études (DACUM) qui s'applique de façon générale aux programmes d'éducation et de formation.

La *Prince Edward Island NewStart* a mis au point et met présentement à l'essai une méthode individualisée de perfectionnement de la main-d'œuvre. Dans ce programme expérimental, le particulier s'inscrit au niveau précis auquel il est admissible, il étudie les sujets et matières dont il a besoin et il reçoit un diplôme lorsqu'il satisfait à des normes préétablies. On s'efforcera d'assurer aux diplômés du programme des services de placement efficaces ainsi qu'un appui consécutif à l'emploi. Si cette méthode se révèle praticable et rentable, elle influera peut-être considérablement sur la façon d'élaborer les programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle à venir. Un programme complémentaire présentement à l'essai dans l'Île du Prince-Édouard comporte la création de centres communautaires complets dans des petites localités assez isolées du comté de Kings. Ces centres fourniront aux résidents de ces localités, à titre individuel ou collectif, des services de renseignement, de consultation et d'aide dans des domaines comme le bien-être et d'autres services auxquels ils ont droit: formation, emploi, aide au déplacement et action collective.

Le résumé qui précède ne traite que de quelques points saillants des programmes de *NewStart*. On espère que ceux qui sont chargés d'élaborer les programmes pour les pauvres en feront une étude approfondie afin d'y trouver les renseignements, les connaissances et les matériaux utiles à la solution de leurs problèmes particuliers. Tant qu'elles exerceront leur activité, ces entreprises seront une source directe qui servira à alimenter l'élaboration innovatrice et réaliste de programmes.

Présentement les entreprises dites *NewStart Corporations* sont celles qui se rapprochent le plus du genre de recherche et de développement requis pour enrayer efficacement la pauvreté. Cependant, chacune des «Corporations» s'intéresse principalement aux pauvres qui possèdent les ressources latentes nécessaires pour améliorer eux-mêmes leur sort si on leur en donne la chance et les moyens. On doit amplifier ce travail, mais aussi trouver des moyens d'aider ceux qui vivent dans la pauvreté parce qu'ils sont incapables de travailler pour cause d'âge, d'invalidité physique ou de déficience mentale. Ces deux groupes ont présentement besoin d'un revenu annuel garanti, mais si l'on concentre les efforts tant sur le développement que sur le minimum nécessaire pour survivre, il arrivera en fin de compte que bon nombre de gens sortiront du niveau de la pauvreté.

Chapitre III—L'organisation des instituts de recherche et de développement.

Nous avons à plusieurs reprises appuyé sur la nécessité de créer des projets multidisciplinaires et ce, en raison du besoin de mettre en valeur tous les renseignements et les techniques pouvant être jetés dans cette lutte difficile qu'est l'allégement de la pauvreté. On ne peut suivre aucun mode établi pour intégrer ces connaissances. Les universités, les ministères du gouvernement et les institutions sociales n'ont pu réaliser cette intégration. Même si, à l'occasion, ils ont réussi à mettre sur pied des équipes multidisciplinaires, ils n'ont pu réaliser l'intégration de la théorie et de la technique.

Il n'y a aujourd'hui au Canada que très peu d'organismes, s'il y en a, qui sont engagés dans le développement de la technologie sociale. Les universités ont manifesté leur intérêt pour la recherche, mais elles n'en ont pas montré pour le développement.

D'après un rapport[1] américain traitant des sciences sociales et des sciences du comportement:

> «Les départements spécialisés des facultés des arts et des sciences de nos universités militent contre le développement des possibilités de ces sciences comme moyens de résoudre les problèmes sociaux. Toute la tradition des rapports entre les universitaires, les professeurs et les étudiants spécialisés joue contre le souci des arts de la pratique et aussi contre la recherche multidisciplinaire à une grande échelle. L'expérience acquise au cours des dernières années témoigne de cette incompatibilité. On pourrait facilement amasser une abondante documentation pour démontrer à quel point les sciences professionnelles ou les sciences appliquées sont étrangères aux facultés des arts et des sciences de nos universités. Il y a toujours quelques exceptions, mais l'éloignement que les départements manifestent à l'égard de la recherche appliquée semble être le plus marqué dans les universités mêmes dont les départements sont les plus forts et cela tend à déprécier la valeur de la recherche appliquée dans le milieu même où elle pourrait le mieux acquérir du prestige.»

Les programmes d'un institut de recherche et de développement de technologie sociale doivent jouir d'une autorité considérable et d'une grande autonomie pour ne point tomber sous le contrôle direct de l'un ou l'autre des gouvernements fédéral ou provinciaux et ne pas donner l'impression de favoriser l'intervention directe du gouvernement fédéral dans les domaines qui sont de la compétence des provinces. De plus, à cause de la nature expérimentale que revêt ce programme, il est indispensable que l'institut détienne le pouvoir administratif nécessaire pour assumer la responsabilité de ses activités. Pour ces raisons il semble qu'une société, constituée en corporation sous l'empire d'une loi provinciale régissant les sociétés et dont le conseil d'administration serait nommé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit la forme d'organisme la plus appropriée.

La compétence en matière d'éducation, de bien-être et d'autres services sociaux appartient aux provinces. Toutefois, grâce aux incitants fédéraux, de nouvelles initiatives d'envergure ont été prises dans ces domaines. Les provinces dites pauvres ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer la recherche et le développement et, en réalité, elles n'ont pas les ressources voulues pour accroître les services actuels qu'elles savent nécessaires. De plus, les problèmes ont un caractère plus régional que provincial et une action provinciale non coordonnée pourrait s'exercer à pure perte.

Les fonds qui servent à financer les programmes de lutte contre la pauvreté proviennent du Trésor fédéral. Le gouvernement canadien est vraiment le bailleur de fonds de la lutte engagée contre la pauvreté. En ce sens, il convient que le gouvernement fédéral s'engage dans la recherche et le développement d'une technologie sociale. La formule que l'on a élaborée pour le programme *NewStart* semble s'adapter admirablement à cette situation. Dans le cas du programme *NewStart*, on a revêtu les *NewStart Corporations* du pouvoir «d'appliquer à titre expérimental des solutions aux problèmes du chômage en recrutant des candidats, en déterminant leur motivation et en leur assurant des services d'orientation, de formation, de placement, de bien-être et d'autres services connexes». Ces activités relèvent surtout de la juridiction provinciale, mais la nécessité d'adopter de nouvelles vues à cet égard, d'utiliser de nouvelles méthodes et de financer la mise en train des programmes doit ressortir surtout au gouvernement fédéral (plan canadien d'assistance, programme canadien de formation de la main-d'œuvre et d'autres programmes). C'est pourquoi la solution de ce paradoxe par la création de sociétés fédérales-provinciales, pleinement financées par Ottawa, mais conjointement administrées, est une formule des plus satisfaisante que l'on recommande d'adopter pour les futures instituts de recherche et de développement d'une technologie sociale.

Chapitre IV—Conclusion.

La pauvreté constitue un problème grave et complexe. De plus, la nature du problème varie selon les différentes régions du Canada, telles que les régions septentrionales des Prairies, les taudis urbains et les taudis ruraux des Maritimes. L'allégement de la pauvreté requiert donc de nouvelles solutions complètes et polyvalentes. Présentement nous ne savons pas comment adapter notre connaissance du développement humain et de l'évolution sociale à des programmes appropriés. Il est impérieux que nous utilisions à des fins pratiques ces renseignements scientifiques au lieu de compter sur les méthodes traditionnelles mais infructueuses que l'on emploie aujourd'hui de façon générale. Afin de combler la lacune qui sépare la théorie et la pratique, il faudra créer des instituts de recherche et de développement dans le domaine social qui seront suffisamment indépendants pour effectuer des expériences et qui auront suffisamment de liberté d'action pour apporter des solutions d'ensemble aux problèmes en cause.

Les *NewStart Corporations* constituées par les gouvernements fédéral et provinciaux servent d'organismes-types ou de modèles appropriés pour la création des instituts de recherche et de développement dans le domaine social.

[1] *Behavioral and Social Sciences Survey Committee, The Behavioral and Social Sciences Outlook and Needs*, Prentice Hall, 1969.

APPENDICE «B»

La Voix du Pauvre

I

Les problèmes du pauvre tels que nous les voyons

1. Considérant que nos gouvernements se disent favorables à la participation de la popupation et l'exigent au 20e siècle et qu'il y a une entente fédérale provinciale qui demande la participation d'une population, est-ce que nos gouvernements voudraient bien écouter la voix de cette même population en ce qui concerne le facteur socio-économique d'une région et sur quoi repose cette même participation libre et non dirigé car au 20e siècle le dirigisme n'a plus sa raison d'être si nous habitons un pays libre qui est le Canada? Laissons notre population agir librement quand il s'agit de demander ses droits de citoyens.

2. Dans ces temps-ci les riches s'enrichissent au détriment des pauvres et cela devient tès critique car on ne peut pas augmenter la production d'un pays en voulant démolir les pauvres car on a besoin des deux groupes pour augmenter la production d'un pays cela veut dire laissons les pauvres vivre et les riches deviendront encore plus riche.

3. Nous vous demandons, nous du secteur des pauvres d'apporter une attention toute spéciale à ce mémoire qui est la voix du pauvre. Celui qui devient l'objet de dérision et de deshumanisation plongé dans le marasme que lui fait subir l'élite, c'est-à-dire le chômage, le bas salaire, l'assistance sociale et le manque d'éducation ou de qualification dans un métier donné. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération les quelques données et propositions suivantes.

4. Dans notre localité de Tracadie il y a depuis très longtemps une grande marge entre la classe dirigeante et la classe pauvre. Étant donné que certains dirigeants, ou organismes ou bien certaines patantes désorganisent et exploitent notre population surtout nos pauvres et que ces pauvres sont tenus à l'écart et sont même intimidés et ne trouvent pas d'emploi (ou très peu) a un salaire ridicule. Bûcheron—10 h. à $1.25 fait $12.50 par jour salaire minimum garantie. (Ici peut-être on pourrait décrire le salaire)

5. Que les 25 p. 100 de cette élite tient les 75 p. 100 des pauvres en ne leur versant que des miettes pour les faire taire et les empêcher de revendiquer leurs droits et qu'elle (élite) refuse de travailler avec ceux-ci (pauvres) et même souvent qu'on vient encore leur arracher le peu qui leur reste pour subsister par la monté des prix de consommation. Une autre source sociale qui leur est enlever comme l'animation sociale ressource qui leur est nécessaire pour favoriser l'avancement social et économique de ces gens laissés pour compte.

6. Ceci sont des successions que nous envoyons à tout organisme et pouvoir en place qui doivent voir à la division du Gâteau national. Espérons que ce gâteau puisse être partagé pour remédier à l'économie de nos villes et villages surtout ceux qui sont les plus oubliés et partager également en justice (la vraie justice). Les pauvres du nord-est en ont soupé des cataplasmes. Ils veulent du vrai du réel, commençant par voir clair dans l'état des choses actuel et cherchant à améliorer la situation des pauvres. Est-ce que le Canada riche comme il est doit permettre que les gens vivent dans une situation semblable à ceux de l'Afrique, le pays que l'on prend ici au Canada pour exemple de pauvreté. Ne créons pas délibérément une Afrique au sein du Canada riche en ressources. Réfléchissons-y bien. Pour nous personne qui prétendons être instruit et où l'éducation nous manque parfois.

II

Solutions que nous suggérons

1. Vivre et non seulement exister.

2. Libre de vivre où l'on veut.

3. Des logements habitables.

4. Droit d'aller où l'on veut dans le cadre des lois sans faire tourner son auto de bord ou de se faire exclure d'un milieu.

5. Un salaire payé au travailleur pour l'ouvrage accompli afin qu'il vive et non seulement existe.

6. Empêcher dans la mesure du possible les compagnies d'augmenter le prix de leurs marchandises à mesure que nous avons quelques sous d'augmentation.

7. Que les bûcherons soient payés tant la corde un prix assez bon qui va avec le coût de la vie pour vivre convenablement avec une famille.

8. Si l'assistance-sociale est réajustée que nos chères compagnies arrêtent d'exploiter nos pauvres en augmentant le prix de consommation et de logement car plus vous augmenterez le moyen d'achat plus eux vont augmenter leur prix et le pauvre va toujours rester dans la même misère.

9. Que nos gouvernements revalorisent leur ministère et que les enquêtes soient faites dans l'administration de l'assistance-sociale et du Bien-être et sur le logement par des personnes vraiment responsables et conscientes de leur travail qui est pour toute une population et que les ministères répondent aux exigences de ces enquêtes dûment faites afin de mettre à jour l'état lamentable où vivent et comment vivent les pauvres. Des pauvres devraient participer à ces enquêtes avec les spécialistes.

10. Que nos gouvernements fassent valoir le droit du pauvre au même titre que ceux de la classe bourgeoise afin de créer un climat d'entente entre la population et les haut-fonctionnaires et députés et ministres où certains d'entre eux ne comprennent vraiment pas pourquoi il y a tant de pauvreté et qui sont les vrais pauvres et pour cette raison rabissent ceux-ci (pauvres) et leurs font subir de lamentables injustices sociales et économiques. Exemple, refus de donner le budget à l'organisme Cran, pour permettre l'animation et la participation de ces même gens (les pauvres) afin de chercher les moyens nécessaires à l'amélioration des droits du peuple.

11. Que nos gouvernements créent des agences libres de toute politique et en dehors d'intérêt personnel pour animer les pauvres et les rendre conscients de leurs propres problèmes et de chercher une solution à ces mêmes problèmes afin d'acquérir une voix égale en droit et en fait à celle de l'élite afin de mieux travailler avec ministres fonctionnaires et gouvernement et celui-ci (gouvernement) écoute la voix des pauvres que Cran défuse et appuie.

12. Pour tout ceux qui sont bien portant et qui peuvent travailler comme journalier qui sont trop vieux pour com-

mencer à s'assoir sur les bancs d'école, qu'on leur augmente leur salaire dû aux conditions de vie de sa famille et s'il n'a pas suffisamment que le bien-être vienne combler la marge qu'il lui manque afin de faire vivre sa famille convenablement et de faire en sorte qu'il puisse faire instruire ses enfants s'ils ne veulent pas augmenter la lignée des pauvres et de faire une autre génération de pauvreté.

13. Dans le Nord-Est du N.-B. (Tracadie) montant de l'assistance sociale pour une famille de huit est de $245.60 par mois lorsque ce montant devrait être $303.50 à comparer avec une famille de six personnes qui est de $245.60.

14. Pour ceux qui travaillent et qui font moins que $4000.00 par année pour une famille de six personnes que le surplus qui leur manque leur soit donné par l'assistance sociale pour remédier au manque d'argent nécessaire pour vivre adéquatement avec le coût de la vie actuelle et selon le niveau de pauvreté du conseil économique du Canada qui est de $4,000.00 pour une famille de six personnes.

15. Diriger les jeunes vers un métier qui leur servira pour le reste de leur vie et de ne pas les orienter vers un métier qui est sur la veille de disparaître. Produire des emplois adaptés à ces métiers pour embaucher les jeunes qui sortent des collèges et des universités afin qu'ils n'aient pas à s'exiler ailleur et d'enrichir les autres provinces au détriment de notre propre province le Nouveau-Brunswick.

16. Tant de pauvres désiraient avoir des lots boisés pour la culture des arbres de Noël et s'en trouvent dépourvus, tandis qu'au même moment tant de lots boisés sont inutilisé et restent vacant. Pourquoi pas les donner à cultiver aux pauvres qui aimeraient les cultiver?

17. Que l'assisté social qui pourrait trouver de l'ouvrage à temps partiel qu'il puisse l'accepter sans perdre son droit à l'allocation d'assistance sociale.

18. Étant donné que le Nouveau-Brunswick est situé loin des centres de production (province centrale) le Nord-Est du N.-B. est l'un des endroits où le coût de la vie est le plus élevé au pays.

19. Comment se fait-il alors que les prestations de l'assistance sociale sont moins élevées ici qu'en Ontario et surtout encore moins qu'une certaine province de l'ouest.

III

Conclusion

Nous sommes convaincus qu'avec la coopération des gouvernements à tous les niveaux, avec la population et avec les avantages que nous procure l'animation sociale, (la seule école à notre portée et que le gouvernement provincial nous refuse dans le temps présent) tous ensemble nous serions en mesure de rechercher et de découvrir des remèdes efficaces à nos problèmes sociaux et économiques.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 7

SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 1970

23029—1

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-Nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier	Sparrow
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)	(18 Membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

23029—1½

Procès-verbal

Le jeudi 29 octobre 1970 Ottawa, Ontario

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures.

Présents: Les sénateurs Croll (*président*), Carter, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand, Pearson—(9).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

Comité canadien de recherche sur la fiscalité:

M. John Ferguson, directeur;

M. B. Sevack, président;

M. H. Payne, directeur.

Bell Canada:

M. Hugh Michael Kunkel, contrôleur principal;

M. William Montague Draper, contrôleur au réseau;

M. Clause Saint-Onge, adjoint au vice-président.

(Une notice biographique des trois témoins suit le procès-verbal.)

Il est ordonné que les mémoires présentés par le Comité canadien de recherche sur la fiscalité et par la compagnie *Bell Canada* soient imprimés et constituent les Appendices «A» et «B».

A 11h 50, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 3 novembre 1970, à 9 heures.

ATTESTÉ: *Le Greffier du Comité*
Georges-A. Coderre

Notices biographiques

Hugh Michael Kunkel. H.M. Kunkel est contrôleur principal (Matériel et services administratifs—Systèmes) au siège social de Bell Canada à Montréal.

Il est né le 25 décembre 1934 à Sudbury en Ontario. C'est là qu'il fait ses études primaires. Plus tard, il étudie au collège de North Bay, (Ontario), puis il suit une série de cours de gestion et de technique aux universités McGill et Sir George Williams à Montréal. Récemment, M. Kunkel s'est rendu au *Williams College,* Williamstown, Mass., É.-U., pour y participer à un programme d'études intitulé *American Studies for Executives.*

M. Kunkel est entré au service des travaux de Bell Canada à North Bay, (Ontario), en 1953. Après avoir occupé plusieurs postes dans divers centres du nord de l'Ontario, il est muté, en 1961, au service central de la comptabilité à Montréal. Il y détient plusieurs postes de gestion avant d'entrer au Service de l'informatique en 1966. Dans ses nouvelles fonctions, il est successivement responsable de la planification et de la conception des normes et de l'équipement d'ordinateurs.

En octobre 1968, M. Kunkel est nommé contrôleur principal des fournitures au Service central des bâtiments, véhicules et fournitures, puis en avril 1969, il assume ses fonctions actuelles de contrôleur principal (Matériel et services administratifs—Systèmes).

M. Kunkel s'intéresse, depuis plusieurs années, au domaine de l'éducation. Il agit à titre de conseiller auprès de l'Institut Ryerson à Toronto lorsque cet établissement organise, en 1966-67, son programme d'études en traitement des données. Au cours de cette même période, il est également conseiller auprès de la Commission scolaire de Montréal qui établit son programme d'études en traitement des données pour le cours secondaire.

En 1967-68, il est conseiller auprès du gouvernement du Québec pour son programme d'études des CEGEP. Il est membre de la Faculté de Commerce de l'Université Sir George Williams à Montréal, depuis 1966. Il y donne des conférences sur les mathématiques des affaires ainsi que sur l'informatique, tout en agissant à titre de conseiller pour leur programme ayant trait aux méthodes d'analyse numérique. En 1968-69, il administre le programme de réhabilitation des détenus à l'Institut pénal Leclerc et en 1969-70, il devient conseiller pour ce même programme.

M. Kunkel fait partie de l'Association des cadres de l'informatique depuis 1965, année où il était le président du comité chargé de l'organisation de séminaires pour dirigeants d'entreprises.

Par la suite, il occupe divers postes dans cette association: secrétaire-trésorier; vice-président—programme; vice-président directeur; président; et directeur international de l'éducation. Il est en ce moment le président sortant de cette association.

Parmi les autres activités de M. Kunkel, mentionnons le *Junior Achievement program* auprès duquel il agit à titre de conseiller en gestion; la Jeune Chambre de Commerce et l'Association récréative d'Angell Bay.

William Montague Draper. W.M. Draper de Toronto est contrôleur au réseau—formation du personnel de la région Ouest, de Bell Canada.

Il est né le 12 juin 1927 en Angleterre. C'est là qu'il fait ses études et se spécialise comme opérateur de radio. Il obtient sa licence Classe II.

Il entre à l'emploi de Bell Canada à Toronto, en mars 1947. Il y occupe divers emplois avant d'être muté à Montréal en 1958 à titre d'instructeur—formation administrative du personnel de gestion. En décembre 1959, il retourne à Toronto pour y occuper le poste de contremaître aux réparations, puis divers postes de gestion au réseau de la zone de Toronto, postes ayant trait à la formation et aux activités du personnel.

En janvier 1967, M. Draper retourne à Montréal à titre de contrôleur du personnel au réseau, puis accède en avril 1969, au poste de contrôleur de la formation du personnel du réseau. Il revient à Toronto le 8 septembre 1970 pour occuper le poste de contrôleur au réseau—formation du personnel, de la nouvelle région de l'Ouest.

Pendant ses séjours à Montréal, M. Draper s'occupe activement d'éducation. Il est tour à tour président du *Electrical Career Committee* de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, membre du comité de l'électricité du Service d'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal et membre du conseil consultatif de l'école publique Windermere à Beaconsfield, Québec.

Claude St-Onge. Claude St-Onge est adjoint au vice-président, au service des questions de réglementation de Bell Canada, à Ottawa.

Il est né le 2 mars 1931, à Shawinigan, (Québec). C'est là qu'il fait ses études primaires et obtient son diplôme de l'Institut technique de Shawinigan. Il suit un cours de génie à l'Université McGill, où il obtient le baccalauréat en génie, en 1957.

Dès sa sortie de l'université, M. St-Onge entre au service de Bell Canada comme ingénieur à Trois-Rivières. Il déménage à Montréal en 1960. Il devient, en 1962, ingénieur principal adjoint, en poste à Drummondville. Il revient à Montréal en 1965 pour occuper le poste de directeur du recrutement universitaire pour la région de Montréal.

Il revient au bureau d'études en 1968, à titre d'ingénieur du réseau extérieur, district Laurentien, zone de l'Est. En mars 1969, il est nommé adjoint au vice-président, chargé des relations publiques à la zone centrale. Il occupe son poste actuel d'adjoint au vice-président au service des questions de réglementation, à Ottawa, depuis le 3 mars 1970.

M. St-Onge fait partie du conseil d'administration de l'Hôpital Montfort à Ottawa. Il est président du comité des services de la Fédération libérale du Canada, membre de la Chambre de Commerce d'Ottawa, du Cercle universitaire d'Ottawa ainsi que du Club Richelieu d'Ottawa dont il est un ex-directeur. Il a été ancien membre de l'Institut canadien du génie, de la Corporation des ingénieurs du Québec où il faisait partie du comité de la formation professionnelle, de l'Association de placement des universités et des collèges et de la Chambre de Commerce de Drummondville.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le jeudi 29 octobre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin, à 9 heures, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Nous avons avec nous ce matin, des membres du Comité canadien de recherche sur la fiscalité. A ma droite, M. John R. Ferguson, qui agit à titre de consultant auprès de ce comité. Il est spécialiste en économie de finance à Ottawa, où il exploite l'entreprise J.R. Consultants Ltd. Il possède, en outre, une expérience longue et fructueuse de la fonction publique. Le président du comité, M. B. Sevack de la Tripar Stamping and Manufacturing Company de Montréal, et le secrétaire du comité, M. H. Payne de la Hawker Siddeley Limited, de Montréal, l'accompagnent.

M. Ferguson présentera leur mémoire.

M. John. R. Ferguson, consultant en économie de finance, Comité canadien de recherche sur la fiscalité: Honorables sénateurs, je vous dirai brièvement que notre comité est un organisme apolitique et à but non lucratif. Il a été formé pour étudier les divers modes de taxation en vue de promouvoir des politiques fiscales positives qui favoriseront la création de nouveaux emplois ainsi qu'un mieux-être économique. En d'autres termes, les personnes qui font partie de cet organisme n'y sont pas seulement parce qu'elles aiment parler d'impôts, mais bien parce qu'elles croient que le régime fiscal joue un rôle particulièrement important dans la qualité de notre économie.

Le Comité est d'avis que la pauvreté est la conséquence de certains problèmes économiques que les gens se créent involontairement. Le régime fiscal est précisément l'un des moyens qu'ils emploient pour se créer des problèmes. Il peut servir à encourager ou à décourager les initiatives ou les efforts. L'organisme auquel nous appartenons ne croit pas qu'on puisse s'attaquer sérieusement à la pauvreté en ne faisant que la soulager dans les milieux où elle existe. Il est d'avis qu'il faut voir plus loin, qu'il faut voir l'ensemble de la situation économique afin de découvrir les façons de stimuler l'expansion économique et d'établir une meilleure répartition des richesses.

Le Comité a été consterné en voyant la Commission Carter et le gouvernement n'étudier qu'une seule théorie de la taxation, celle qui se fonde sur la «faculté du contribuable». Il y a pourtant deux façons d'aborder la taxation et la Commission Carter a touché celles-ci. La première, c'est la théorie «faculté du contribuable» et la seconde, c'est la théorie de l'impôt fondé sur les avantages reçus de l'État.

La théorie «faculté du contribuable» est étroitement liée à la redistribution des revenus. A un certain degré de redistribution, cette théorie fait abstraction du droit de propriété en procédant par confiscation. Aussi, cette méthode fiscale incite-t-elle l'homme à agir dans un sens négatif. Bien des gens s'occupent non pas à chercher les moyens de développer des ressources, mais plutôt à trouver des façons de diminuer leurs ressources imposables. Cela exige une armée de percepteurs. En outre, cette méthode présente un caractère inflationniste marqué. Il en résulte un affaiblissement des marchés financiers qui devraient être alimentés de fonds et de ressources économiques par le truchement de ses propres forces.

Par contre, la théorie de l'impôt fondé sur les avantages reçus de l'État étend le fardeau fiscal à ceux qui profitent des services de l'État, mais en rapport avec les avantages reçus. Le gouvernement favorise cette méthode dans ses propres opérations; il met en œuvre certains principes énoncés par la Commission Glassco, visant à faire une meilleure répartition des ressources au sein même des ministères, en utilisant la méthode coûts-avantages reçus.

Malheureusement, la Commission Carter a mis de côté la théorie de l'impôt fondé sur les avantages reçus de l'État, après en avoir à peine parlé. Nous aimerions souligner que cette théorie comporte différents aspects et nous voudrions, tout au plus, suggérer que le gouvernement fasse une étude de ce mode de taxation avant d'aller trop loin dans la refonte du régime fiscal préconisée par le Livre blanc.

Un élément intéressant d'une fiscalité établie en fonction des avantages reçus de l'État serait l'imposition d'une taxe très faible, disons 5 pour 100, qui se rattacherait au coût de la valeur ajoutée, c'est-à-dire que ce coût serait établi en soustrayant du coût total de la compagnie les frais afférents à l'achat de matériaux et de services auprès d'autres compagnies. Cela remplacerait l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui est une taxe insidieuse et qui, d'ailleurs, a été critiquée par bien des gens parce qu'elle incite les contribuables à faire tous les efforts possibles pour réduire la somme imposable. Or, on ne peut y arriver qu'en minimisant les profits et en exagérant les coûts.

Une somme considérable de travail a été effectuée dans le but d'offrir une alternative en matière de taxation. Si l'on exigeait 5 pour 100 sur la valeur ajoutée, le gouvernement augmenterait sensiblement ses revenus en provenance de corporations. Peu de ces revenus proviendraient des compagnies efficaces, mais surtout des compagnies inefficaces ou des entreprises marginales. Ces dernières verraient dans cette mesure une raison de réduire leurs coûts et d'améliorer leur rendement. Cette mesure obligerait aussi les compagnies à être plus réalistes qu'elles ne le sont.

On pourrait en dire long sur un tel sujet, car il a de multiples résonnances sur les marchés financiers. Un autre élément intéressant et favorable qui pourrait relever d'un régime fiscal fondé sur les avantages reçus de l'État, serait l'établissement d'un impôt sur le revenu des particuliers qui ne serait pas progressif. En d'autres termes, le taux d'impôt serait fixe. Je crois que le Dr Kenneth Eaton a proposé quelque chose comme 17 ou 18 pour 100 d'impôt, un taux fixe. Une fois cette contribution payée, qui représenterait votre quote-part des frais subis par l'État pour vous procurer des services, il vous resterait une proportion suffisante de revenus pour vous encourager à produire davantage.

Parmi les autres aspects d'un régime fiscal fondé sur les avantages reçus de l'État, il en est un qui touche les taxes municipales et qui se rapporte à l'impôt sur les biens. Il est

notoire que les municipalités accordent plus d'importance aux améliorations taxables apportées à une propriété qu'à la valeur du terrain. Cela a pour effet de dissuader certaines gens d'apporter des améliorations à leurs propriétés et, par contre, d'en encourager d'autres à maintenir des zones de taudis et des terrains non bâtis pour des raisons d'ordre spéculatif. Nous croyons que les efforts déployés dans le passé pour susciter de l'intérêt concernant l'impôt foncier donnerait plus de résultats si l'on expliquait cette imposition comme une forme de taxation fondée sur les avantages reçus de l'État. Le comité estime que cette forme de taxation pourrait servir à augmenter les revenus des services gouvernementaux plutôt qu'à redistribuer les revenus de façon à donner au gouvernement un plus grand contrôle de l'activité économique. A un certain point, la redistribution de l'impôt sur le revenu donne un rendement non proportionnel. Elle contribue à détériorer les marchés financiers et à accroître les pouvoirs des représentants du gouvernement qui, malgré leur bonne volonté et leur compétence, ne sont jamais en mesure de prendre les décisions que des milliers de gens du marché prendraient.

Voilà, en deux mots, monsieur le président, notre façon de voir les choses. Nous ne nous attendons pas à ce que notre témoignage amorce de grandes réformes. Nous osons souhaiter cependant, qu'un effort sera tenté afin de convaincre le gouvernement d'étudier ce régime fiscal fondé sur les avantages reçus de l'État, régime dont on a fait fi en proposant le Livre blanc sur la réforme fiscale et que la Commission Carter a négligé d'étudier suffisamment.

Le président: Avez-vous exposé votre point de vue devant les comités de la Chambre ou du Sénat sur les affaires bancaires, l'industrie et le commerce, lorsque ceux-ci ont étudié le Livre blanc?

M. Ferguson: Nous n'avons présenté notre thèse que devant le Comité de la Chambre.

Le président: Vous nous avez oubliés?

M. Ferguson: Nous le regrettons, maintenant.

Le président: Avant que nous passions aux questions, pourriez-vous prendre quelques minutes pour m'expliquer certaines choses que je ne comprends pas et que d'autres sénateurs, peut-être, ne comprennent pas. Expliquez-nous, je vous prie, les bienfaits d'une fiscalité fondée sur les avantages reçus de l'État puis, donnez-nous plus de détails sur la question du taux fixe. Comme je ne comprends pas, personnellement, la théorie de la fiscalité fondée sur les avantages reçus de l'État, je ne puis en discuter avant d'avoir reçu plus d'explications. Si je me souviens bien, et vous pouvez toujours expliquer davantage là-dessus, M. Eaton propose qu'une personne paie le même pourcentage d'impôt, soit 20 pour cent, qu'elle ait $1 million ou seulement $2,400. Est-ce bien ce que vous préconisez?

M. Ferguson: C'est cela. En ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers, son caractère progressif et le fait que les exemptions ont rarement été modifiées ont incité le gouvernement à s'en remettre à cette forme de taxation pour une large part de ses revenus. Il y a vingt ans, le gouvernement retirait la plus grande partie de ses revenus de l'impôt sur les sociétés. Cette source de revenus est maintenant très secondaire. Les revenus provenant des particuliers ont augmenté considérablement, ce qui a eu pour effet de réduire le marché des produits de grande consommation et des services, d'affaiblir les marchés et de nuire aux économies habituellement reliées à la production en masse. Il est difficile d'évaluer les avantages qu'un particulier retire du gouvernement, mais il est vraisemblable de conclure que son revenu est proportionnel aux avantages retirés. La personne qui gagne $20,000 a probablement reçu une formation universitaire et profite plus largement des services gouvernementaux qu'un manœuvre qui n'a d'autre intérêt que de faire sa journée de travail et de passer la soirée à la taverne. Il a beau le faire, mais en le faisant, il profite moins des services du gouvernement.

Nous croyons qu'il existe un rapport entre le revenu d'une personne et l'utilisation qu'elle fait des services fournis par le gouvernement. Ainsi, avec un taux fixe d'impôt, vous pourriez obtenir des gens gagnant davantage un surcroît de revenus sous forme de taxes, mais en ne procédant pas de la même façon qu'avec le taux progressif. La fiscalité progressive dépasse le niveau du rapport entre le revenu d'une personne et les avantages qu'elle retire des services du gouvernement. Elle pêche par confiscation et viole le droit de propriété. L'homme s'est battu pendant des milliers d'années pour obtenir le droit de propriété, et ce, au nom de la justice et de l'équité. Or, nous croyons que cette fiscalité fondée sur la faculté du contribuable agit à l'encontre de ces droits chèrement acquis, et fait fi de la justice et de l'équité. Voilà, sénateur Croll, notre façon d'envisager l'impôt sur le revenu des particuliers.

La théorie d'une fiscalité des sociétés fondée sur les avantages reçus de l'État envisage l'impôt sur les sociétés comme étant l'un des coûts d'exploitation des dites sociétés. Nombre de ministères et services gouvernementaux ont été organisés dans le seul but de créer des conditions favorables au commerce et aux entreprises—le ministère de l'Industrie et du Commerce, même la Banque du Canada, et le reste.

Une façon équitable de répartir les coûts, comme cela se fait d'ailleurs dans les grands complexes industriels, c'est de les répartir selon un rapport établi en fonction de la valeur ajoutée par chaque service, ou secteur de production. Si une corporation crée pour un million de valeur ajoutée et qu'elle paie 5 pour 100 de cette somme sous forme d'impôt, sa contribution pour les services reçus du gouvernement est en rapport avec l'envergure de son exploitation. La raison qui milite en faveur d'une taxe sur les coûts—le coût de la valeur ajoutée—plutôt que sur la valeur ajoutée en terme de revenus de vente, c'est que cette taxe ne touche pas les profits. Si l'on taxe les profits, ceux-ci deviennent moins intéressants comme facteur d'encouragement ou comme aiguillon pour accroître la production. En fait, la plupart des industries ont tendance à minimiser leurs profits parce que ceux-ci sont imposables. Rares sont les industries qui essaient de surestimer leurs profits. Il y a toujours une raison pour exagérer les profits. Comme on est toujours dans une position de dépendance vis-à-vis les marchés financiers, il faut démontrer que sa position est favorable si l'on veut pouvoir émettre des actions. Habituellement, il y a de bonnes raisons pour surestimer les profits. Selon les pratiques comptables acceptées, de telles choses peuvent se faire, mais nous croyons qu'une taxe établie selon les coûts favoriserait une comptabilité fiscale plus honnête. On nous dira peut-être que ce n'est pas une bonne façon de freiner ce genre de pratique. Il n'en reste pas moins qu'il n'y aurait plus de raison d'exagérer les coûts s'ils devenaient imposables. Si vous voulez diminuer quoi que ce soit, taxez-le. Si

les arbres étaient imposables, ils disparaîtraient. Si, dans une économie comme la nôtre, vous voulez réduire les coûts, imposez-les.

Nous savons, en outre, que ce sont les compagnies efficaces qui paient le plus d'impôt. C'est dire que l'on taxe l'efficacité et que l'on subventionne les compagnies inefficaces en leur fournissant des services gouvernementaux pour lesquels ils ne paient rien s'ils ne font pas de profits.

Le sénateur Carter: Cette taxe sur les avantages reçus, quand elle s'applique à une société, est en proportion des avantages qu'elle a reçus du gouvernement. Comment peut-on éviter qu'elle soit transmise au consommateur?

M. Ferguson: Tous les coûts de production sont transmis au consommateur. On éliminerait toute controverse au sujet de l'incidence des impôts. On accepterait le fait que tous les coûts sont transmis au consommateur. S'il est impossible de vendre à un prix qui couvre tous les coûts et comporte une marge de profit, ce ne doit pas être un produit économiquement valable. Le point intéressant dans cette affaire, c'est que si les taxes étaient réparties de façon plus équitable sur l'ensemble des entreprises, les compagnies les plus efficaces qui font les plus grands profits paieraient moins d'impôt qu'elles ne le font aujourd'hui. Par conséquent, l'impôt influerait moins pour le prix des produits. Nous croyons qu'en ce qui touche les sociétés, la théorie fondée sur la capacité de payer des taxes peut avoir des conséquences inflationnistes.

Le sénateur Carter: Il faudrait fixer un taux qui procure au gouvernement assez de revenus pour couvrir ses dépenses.

M. Ferguson: En effet.

Le sénateur Carter: Et l'extension des services.

M. Ferguson: Oui, il y a quelques années, j'ai fait une étude qui m'a permis de constater qu'une taxe de 5 pour 100 sur la valeur ajoutée, applicable à toutes les entreprises canadiennes, augmenterait de 50 pour 100 les revenus du gouvernement. Mais cela se ferait de façon à frapper moins durement les compagnies les plus efficaces, à cause du 5 pour 100 d'impôt sur la valeur ajoutée.

Le sénateur Carter: Ajoutée à quoi?

M. Ferguson: Toutes les entreprises privées pourraient payer cette taxe, même les coopératives, car il existe nombre de coopératives, des coopératives qui font des profits, qui sont si importantes qu'elles n'ont plus besoin d'être subventionnées sous forme de services gouvernementaux gratuits. Il y a également les usines-filiales. La plupart des entreprises, qu'elles réalisent ou non des profits, reconnaissent qu'elles paient des taxes municipales. Pourquoi ne paieraient-elles pas des taxes au gouvernement fédéral pour services reçus?

M. B. Sevack, président Comité canadien de recherche sur la fiscalité: Puis-je ajouter quelque chose? En ce qui a trait à l'impôt sur les sociétés, il y a plusieurs grandes entreprises qui paient peu ou ne paient pas d'impôt sur les sociétés. Il s'agit des filiales de compagnies américaines qui exploitent des usines et qui trouvent avantageux de payer les taxes dans le pays de la société mère, les États-Unis en général, peut-être parce que les taxes sur les sociétés y sont moins élevées. Elles s'assurent que leur bilan n'indiquera aucun profit pour leur exploitation canadienne. De cette façon, ces compagnies s'en tirent à bon compte au Canada. Elles font des affaires, elles jouissent du privilège de le faire en utilisant les services du gouvernement et ce, comme le dit M. Ferguson, sans contribuer à payer les frais. Une industrie à base de richesses naturelles pourrait faire la même chose. Prenons, par exemple, une filiale d'une société minière dont la société mère est aux États-Unis; tout ce qui l'intéresse c'est de sortir les ressources du pays et s'il est profitable pour la société de payer les taxes dans son pays d'origine, elle ne déclare aucun profit. Il est facile pour elle de ne pas déclarer de profit.

Le sénateur Fournier: Jusqu'à quel point est-ce facile?

M. Sevack: A quel point est-ce facile? Ce que la société mère exige pour ses services—il n'y a aucune mesure.

Le président: Mais oui.

M. Sevack: Et les redevances.

Le président: Vous devez faire montre d'un peu de prudence. Le fisc fédéral examine attentivement les sommes exigées par les sociétés mères, celles des États-Unis en particulier, d'autres aussi peut-être, et cela tant sur le plan des redevances que sur le plan des services fournis. Il établit certaines marges qu'il croit raisonnable. Je ne dis pas que cela est bien ou mal. Nous avons vu ce genre de choses lors de notre enquête sur le prix des denrées alimentaires au consommateur, alors que nous traitions des filiales américaines.

M. Sevack: Lorsque le but d'une entreprise est, disons, d'extraire les minéraux et de ne faire aucun profit au Canada mais d'en réaliser pour la société mère aux États-Unis, cette pratique favorise l'inefficacité.

Le sénateur Everett: Pourriez-vous nous citer un exemple d'une situation semblable?

M. Sevack: Non, mais je sais pertinemment qu'il y a un bon nombre d'usines-filiales qui ne font aucun profit.

Le sénateur Everett: Nous parlons d'industries extractives?

M. Sevack: Les industries extractives? Je n'en suis pas au courant.

Le sénateur Everett: Vous êtes chanceux ici, avec nous.

M. Sevack: Oui, bien sûr.

Le sénateur Everett: Je me pose la question. Je n'arrive pas à trouver un cas semblable. Je suis plutôt porté à penser aux sociétés pétrolières. Elles appartiennent aux Américains, mais elles ont une orientation canadienne. Ce sont des industries extractives. Je pense aux industries minières, à des sociétés minières et je songe à la Noranda, l'International Nickel, la Falconbridge, la McIntyre Porcupine. Je crains bien de ne pas arriver à en trouver un seul cas. J'aimerais citer un cas qui appuierait vos dires.

M. Ferguson: J'aimerais souligner que la plupart des concessions en matière de taxe sont des concessions légales. Les déductions pour amortissement coûtent, à elles seules, au gouvernement, des milliards de dollars en revenus.

Le sénateur Everett: Cette mesure s'applique à tous les contribuables. Ce que vous laissez entendre, c'est que ces compagnies drainent leurs profits aux États-Unis en utilisant des méthodes comptables douteuses.

M. Sevack: Non, non, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire.

M. Ferguson: Je crois que ce qui est important, c'est que les compagnies qui retirent le plus d'avantages des déductions pour amortissements sont précisément les compagnies à base de richesses naturelles dont l'actif global est formé en grande partie d'immobilisations.

Le sénateur Carter: Éliminieriez-vous les stimulants fiscaux?

M. Ferguson: Il y a une autre sorte de stimulant fiscal. Celui dont nous traitons aujourd'hui, en parlant des opérations gouvernementales, n'est pas un stimulant fiscal, c'est le retrait de ce qui aurait pu être un antistimulant fiscal. Nous croyons qu'une juste répartition de taxe, fondée sur les avantages reçus, serait la meilleure forme possible de stimulant fiscal. Par exemple, nous savons qu'il y a un bon nombre de compagnies qui n'ont payé aucune taxe depuis qu'elles existent. La *Trans-Canada Pipeline* a réalisé un profit peut-être de l'ordre de $80 millions, elle a peut-être distribué la moitié de cette somme sous forme de dividendes. Par contre, elle n'a pas payé un cent en taxe au gouvernement fédéral. Cela est dû en grande partie aux concessions que fait le gouvernement en déductions pour amortissements.

M. Sevack: L'*Algoma Steel Corporation* a réalisé un profit de $26 millions l'an dernier et n'a pas payé un seul cent en impôt sur les sociétés. C'est le résultat des déductions prévues aux chapitres de l'épuisement et des amortissements.

M. Ferguson: Je ne voudrais pas me créer des ennuis avec ces compagnies. Elles ne font que profiter de concessions qu'autorise le gouvernement.

M. Sevack: C'est tout à fait légal.

M. Ferguson: Les déductions pour amortissements étaient une mesure très utile dans les années 1948-1949. Elle a aidé l'industrie sidérurgique tout particulièrement à financer un programme d'expansion sur les marchés de capitaux qui étaient, à cette époque, très difficiles. Mais d'une façon ou d'une autre, les économistes, à force de rationaliser, ont réussi à rendre cette mesure permanente dans notre système.

Le sénateur Carter: N'est-il pas vrai qu'elles ne paient pas d'impôts? Je suis d'accord avec vous, vous avez là un bon point. Lorsqu'elles paient des taxes, elles distribuent des dividendes, mais ceux qui touchent ces dividendes paient des taxes sur ces dividendes. Mais en remplacement des taxes, ne font-elles pas cela dans le but de capitaliser?

M. Ferguson: C'est prendre pour acquis que ces mêmes entreprises ne financeraient pas leur expansion par l'entremise de fonds obtenus des marchés financiers, de la vente d'obligations, d'actions privilégiées et le reste. S'il s'agissait d'entreprises fructueuses, elles utiliseraient probablement les marchés financiers. Ce sont les compagnies les plus importantes qui jouissent de la meilleure cote de crédit et qui sont en meilleure posture pour obtenir des fonds sur le marché des capitaux.

Le sénateur Carter: En ce moment, il existe une pénurie mondiale de capitaux.

M. Ferguson: Je suis bien d'accord. Une des raisons qui explique cette pénurie dans notre pays, c'est que le gouvernement a toujours compté sur le revenu des particuliers et que les épargnes des particuliers ont été réduites de façon singulière. Il en a resulté un manque de capitaux pour les entreprises. C'est là un sujet qu'ont traité M. Jim Coyne il y a quelques années, puis M. Eric Kierans lorsqu'il était président de la Bourse.

Le sénateur Carter: J'ai deux autres questions. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuleirs, vous dites qu'un taux fixe de taxation serait équitable en ce qui a trait à la faculté de payer. Je crois qu'il y a là quelque chose de valable. Un particulier paie 5 pour 100; un autre qui aurait $1,000 paierait 5 pour 100 sur son mille dollars et celui qui aurait $1 million paierait 5 pour 100 de son million. Cela me semble équitable. Mais revenons à l'époque où l'impôt sur le revenu n'existait pas. Cette époque-là était-elle meilleure? Les compagnies étaient-elles en meilleure posture?

M. Ferguson: Nous croyons que les gens obtiennent beaucoup plus d'avantages du gouvernement qu'ils n'en obtenaient alors et peut-être est-il normal de les taxer.

Le sénateur Carter: Je parle maintenant de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu des particuliers.

M. Ferguson: Oui, si l'on devait taxer une personne sur une base, non pas de 5 pour 100, mais disons de 20 pour 100 ou quelque chose du genre . . . si cette personne réussissait à faire 1 dollar en supplément grâce à un surcroît de travail et qu'elle devait verser 20 pour 100 de cette somme au gouvernement, elle serait certes moins découragée que si elle doit lui en remettre 50 pour 100 ou plus. J'ai un ami qui rédige des articles. Or, s'il touche $200 pour son article, il a l'impression d'avoir fait tout le travail, mais le gouvernement touche la moitié de son cachet.

Le sénateur Carter: Je ne conteste pas la solidité de votre argument sur ce point. Je crois qu'il y a dans tout cela quelque chose de valable. Toutefois, j'aimerais revenir à l'autre point que vous avez soulevé, à savoir, que s'il y avait un taux d'imposition plus bas, il y aurait plus d'argent en circulation, plus de produits sur le marché, plus de commerce et une vague de prospérité. Mais n'obtenons-nous pas tout cela aujourd'hui par voie d'exemptions?

M. Ferguson: Non, pas vraiment. On a dû faire appel à l'impôt sur le revenu des particuliers comme source de revenus, d'abord à cause de l'inefficacité de l'impôt sur les sociétés. Cette inefficacité provient en grande partie des divers abattements permis et de la pratique courante chez les comptables de minimiser les profits. Je suis étonné par le nombre de mes amis qui passent leur temps à trouver des moyens pour réduire leurs taxes au minimum plutôt que de chercher à augmenter leur production. C'est ce qu'ils croient devoir faire. Nous croyons que la théorie fiscale fondée sur la faculté du contribuable crée un faux stimulant. Plutôt que de l'encourager à produire davantage parce qu'il conservera une plus grande part de ce qu'il produit, cette théorie l'incite à faire tout en son pouvoir pour diminuer ses valeurs imposables. Bien des entreprises paient de gros prix pour les services de spécialistes en matière d'impôt, qui ne font rien d'autre que d'essayer de réduire les valeurs imposables.

Le président: Une fois que vous avez utilisé les services de spécialistes qui, après tout, connaissent la loi et ne se prêteraient pas à des manœuvres frauduleuses, existe-t-il d'autres moyens, l'efficacité mise à part, de diminuer les coûts?

M. Ferguson: Eh bien, si le gouvernement doit compter sur le revenu des particuliers pour assurer la plus grande partie de ses revenus, on réduit l'ensemble du marché. On

dit souvent que le Canada est un pays insuffisamment peuplé. Il faut une population plus grande afin d'augmenter le marché et de produire de façon plus économique. On peut augmenter le marché en laissant au consommateur une partie plus importante du revenu réalisé pour qu'il puisse dépenser davantage. Cette façon de faire serait plus avantageuse, à la longue, en termes de pouvoir d'achat global, d'activité économique, de coûts inférieurs et le reste. Cela voudrait dire également que le niveau d'épargne personnelle serait plus élevé et que, par conséquent, les marchés de capitaux seraient plus efficaces. Les marchés de capitaux ne cessent de s'affaiblir depuis plusieurs années.

Le gouvernement suggère en ce moment que l'épargne soit canalisée encore davantage vers ses propres sources au détriment de l'épargne personnelle, ce qui aurait pour effet d'affaiblir davantage les marchés de capitaux.

Le sénateur Carter: Comment pouvez-vous croire que l'épargne personnelle augmenterait? Notre crédit monte en flèche.

M. Ferguson: Oui, le crédit à la consommation. Mais cette forme de crédit est fort utile pour aider les gens à acheter des produits qu'ils peuvent payer pendant qu'ils les utilisent. Il fut un temps où l'on pouvait acheter avec le salaire d'une semaine tout ce dont on pouvait avoir besoin, car il s'agissait de nourriture et le reste. Maintenant qu'il est question de maisons, de voitures et d'autres choses du genre, le seule façon de les payer tout en les utilisant, c'est de faire appel au crédit. Il s'agit donc d'un instrument très utile. De plus, cet instrument a permis à certaines gens d'épargner par le truchement de régimes de pension et autres.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que si l'on devait, grâce à une taxation réduite, laisser aux gens une plus grande partie de leur argent, ceux-ci épargneraient ce supplément plutôt que de le dépenser?

M. Ferguson: Je crois que le contribuable en dépenserait une partie. Mais s'il épargnait dans la même proportion que cela se fait présentement, il y aurait, dans l'ensemble, une plus grande somme d'épargnes accumulées.

Le sénateur Carter: Vous ne pouvez pas gagner sur les deux plans. Votre premier raisonnement soutient que si les contribuables avaient plus d'argent, ils le dépenseraient, créant ainsi une vague de prospérité. Votre second argument soutient, que si les contribuables avaient plus d'argent, ils l'épargneraient.

M. Ferguson: Je dis qu'ils feraient les deux. Si mon revenu augmentait de $1,000, j'en dépenserais peut-être 93 pour 100 et en épargnerais 7 pour 100. Mais, mes épargnes augmenteraient tout comme mes dépenses. Au fait, en 1962, les États-Unis ont réduit sensiblement l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette mesure a eu pour effet de donner à leur économie un essor remarquable.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous citer de nouveau les chiffres que vous avez mentionnés tout à l'heure, au sujet d'une taxe de 5 pour 100 sur la valeur ajoutée qui augmenterait les revenus du gouvernement?

M. Ferguson: Je n'ai pas ces chiffres à l'esprit en ce moment, mais j'ai utilisé les données fiscales du gouvernement. J'ai déjà préparé un exposé à ce sujet qui a d'abord été lu par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Rasminsky. Il l'a fait parvenir au Ministère des Finances. J'ai l'impression qu'il doit être encore là, sur une tablette. Mes calculs établissaient que le gouvernement pourrait augmenter ses revenus en provenance des impôts sur les sociétés d'environ 50 pour 100 s'il imposait une taxe de 5 pour 100 sur la valeur ajoutée à toutes les entreprises d'affaires. C'est là un taux d'impôt très bas. Si chacun est taxé au taux de 5 pour 100, il n'y a plus de raison de vouloir juguler les chiffres pour éviter de payer des taxes. Par contre, il y a tout intérêt à mousser les affaires . . . je vais peut-être trop loin.

Le président: Le document que vous avez soumis au Gouverneur Rasminsky est-il toujours disponible?

M. Ferguson: Oui.

Le président: Si vous le faites parvenir au président de ce Comité, il verra à le faire circuler parmi les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le sénateur Fournier: Nous avons, ce matin, un mémoire très intéressant mais un peu complexe. Je suis porté à croire qu'il a fait fausse route. Ce mémoire n'aurait pas dû être envoyé ici. Pour ce qui a trait aux taxes. Le Comité ne peut les envisager que dans la mesure où elles touchent les pauvres gens. Nous attachons surtout de l'importance à la façon de diminuer le fardeau fiscal des gens pauvres, des gens qui n'ont pas la faculté de payer des impôts.

M. Ferguson: Bien sûr, monsieur.

Le sénateur Fournier: Cependant, pour résumer, dois-je comprendre que votre mémoire propose une réduction de taxes ici et là en modifiant le système de taxation et le reste? Je ne suis pas en désaccord avec cela.

M. Ferguson: Oui.

Le sénateur Fournier: En général.

M. Ferguson: Pour favoriser un niveau plus élevé de l'économie.

Le sénateur Fournier: Pour diriger le pays, le gouvernement a besoin de tant de millions ou de tant de milliards de dollars. En utilisant le régime que vous proposez, le gouvernement en aurait-il davantage ou en aurait-il moins?

M. Ferguson: Davantage.

Le sénateur Fournier: Plus d'argent?

M. Ferguson: Oui, le gouvernement recevrait plus d'argent. Si l'on peut prélever des taxes d'une façon plus équitable en taxant les contribuables proportionnellement aux avantages qu'ils retirent, on crée moins de découragement et, l'on incite les gens à faire montre d'initiative afin de hausser le niveau de l'activité économique. A notre avis, cet élément est très important dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs problèmes de pauvreté sont dus à une économie mal dirigée qui provoque des disparités régionales et le reste. Ces disparités incitent le gouvernement à se prêter à des activités accrues en vue de les faire disparaître et, par le fait même, ces activités augmentent les coûts. Cela tourne au cercle vicieux, ce qui fait qu'on ne s'attaque jamais aux véritables causes de la sous-activité économique.

Le président: Tout cela est signalé dans votre document?

M. Ferguson: Oui.

Le président: Sénateur Fournier, je verrai à vous obtenir un exemplaire de ce document dès que j'en aurai reçu un de M. Ferguson.

Le sénateur Fournier: Je trouve votre réponse très intéressante, monsieur Ferguson. Il faut admettre que tout ne tourne pas rond dans le système tel que nous le connaissons présentement.

M. Ferguson: Notre intention n'est pas de vous convaincre de penser comme nous. Nous voulons tout simplement souligner qu'il y a eu, de la part de la Commission Carter et du gouvernement, une certaine négligence à ne pas vouloir étudier un mode de taxation fondé sur les avantages reçus de l'État, mode qui est en accord avec l'esprit de la libre entreprise. Nous croyons que la théorie fondée sur la faculté du contribuable relève du socialisme qui a comme prémisse la redistribution des revenus.

Le président: Eh bien . . .

M. Ferguson: Je m'aventure peut-être un peu loin.

Le président: Au moment où vous parliez, je voyais ce grand état «socialiste», les États-Unis, utilisant ce mode de taxation que vous désapprouvez et je n'arrivais pas à me convaincre qu'il soit vraiment socialiste.

M. Ferguson: Le professeur D. Smith est, aux États-Unis, l'un des grands spécialistes en matière fiscale. Il y a deux ans, au cours d'une allocution prononcée devant la *Tax Foundation*, il proposait ces mêmes idées d'une taxe sur la valeur ajoutée pour les sociétés et un impôt moins progressif pour les particuliers.

Le président: Nous ne discuterons pas de cela maintenant.

Le sénateur McGrand: Monsieur Ferguson, vous avez fait allusion à la hausse de l'impôt sur le revenu et à ses conséquences désastreuses sur le pouvoir d'achat. Je crois que c'est bien cela que vous aviez dans l'idée. Maintenant, dites-moi, cette hausse de l'impôt a-t-elle effectivement diminué le pouvoir d'achat et, si oui, dans quelle catégorie de revenus cette diminution a-t-elle été le plus marquée, chez les gagne-petit, chez les gens à revenus moyens ou chez les gens à revenus élevés?

M. Ferguson: Je dirais que cette mesure a touché particulièrement la catégorie des gens à revenus moyens, en ce sens qu'elle les a dissuadés de produire et de produire davantage. Elle a aussi touché les gagne-petit en créant une situation économique qui, en favorisant le chômage, empêche cette catégorie de gens de participer adéquatement à l'activité économique. Nous croyons que la situation normale devrait être une situation de quasi plein-emploi. Aussi longtemps qu'il y a des gens qui ont besoin de produits et de services, aussi longtemps qu'ils ont le pouvoir d'achat pour se procurer ces biens et ces services, il n'y a aucune raison de maintenir l'activité économique à un niveau plus

Le sénateur Everett: Au départ, j'aimerais souligner que je suis en faveur d'une taxe sur la valeur ajoutée. A mon avis, votre mémoire vise trop haut en voulant tendre vers la perfection plutôt que vers une sorte de compromis. C'est ce que je pense de votre mémoire.

M. Ferguson: J'aimerais en discuter avec vous en temps opportun.

Le sénateur Everett: Je ne veux, maintenant, que discuter deux points particuliers. Vous avez parlé d'une taxe sur la valeur ajoutée, d'une taxe sur la propriété non foncière bâtie et d'un impôt sur le revenu à taux fixe, puis vous avez utilisé la locution «gobe-tout»: «fondée sur les avantages reçus de l'État». Ce que je n'arrive pas à comprendre lorsque vous utilisez cette locution—et c'est peut-être une question de sémantique—c'est que vous employez les mots «avantages reçus» alors qu'on ne peut pas vraiment établir de rapport entre les avantages reçus d'une part et, disons, un taux fixe d'impôt sur le revenu, d'autre part. Il ne peut pas y avoir de corrélation entre les avantages reçus et un taux fixe d'impôt applicable à tous.

M. Ferguson: Vos taxes augmenteraient en proportion de vos revenus, mais non selon un taux progressif. J'ai émis l'opinion plus tôt qu'il n'existait pas de rapport véritablement bien fondé, mais j'estime qu'une proportion équitable peut être établie en prenant pour acquis que l'usage que fait une personne des services fournis par l'État a un certain rapport avec son niveau de revenu. L'homme qui touche un revenu important a sans doute fait un plus grand usage des moyens de transport, des services éducatifs et culturels et le reste, que celui qui gagne peu et qui mène une vie restreinte. Cette façon de voir a aussi été mentionnée dans le Rapport Carter, mais seulement dans un renvoi en bas de page.

Le sénateur Everett: Si vous et moi nous arrêtions pour réfléchir à cette affirmation, nous la trouverions inacceptable. Nous ne pouvons vraiment pas l'étayer. Les avantages reçus par la population varient considérablement et ne sont pas en proportion avec l'importance du revenu.

M. Ferguson: Eh bien, vous avez probablement raison. En fait, j'ai été à l'emploi d'une grande compagnie qui voulait répartir ses frais administratifs sur toutes les usines qu'elle possédait. Il est impossible de faire cela parfaitement mais il suffit de le faire le mieux possible. Il n'existe même pas de méthode parfaite pour répartir les coûts au sein des entreprises. J'ai étudié plusieurs façons d'envisager la répartition des coûts avant d'en arriver à l'idée d'évaluer les taxes de toutes les sociétés par rapport au coût de la valeur ajoutée. Mais ce n'est pas un système parfait.

Le sénateur Everett: Revenons à la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit d'une taxe imposée sur tous les produits de consommation sans distinction. Existe-t-il un moyen de manier cette forme de taxation afin d'alléger le fardeau du consommateur à faibles revenus?

M. Ferguson: Eh bien, pour ma part, j'estime que la taxe sur la valeur ajoutée est une taxe sur les sociétés. Je sais qu'on l'emploie en Europe comme une sorte de taxe sur les ventes. C'est d'ailleurs pourquoi je préfère d'emblée considérer les taxes sur les sociétés comme faisant partie intégrante des coûts de production. En Europe, parce qu'on considère cette taxe comme une taxe de vente, on trouve qu'il est juste d'éliminer cette taxe et les coûts qui s'y rattachent de tout produit exporté. Cela a pour effet de subventionner les exportations. Par contre, on ajoute la taxe lorsqu'il s'agit d'importations. Je n'accepte pas ce principe. Je crois que s'il y a des frais subis par le gouvernement, ces frais devraient être remboursés par les sociétés et considérés comme faisant partie des coûts normaux de l'exploitation d'une entreprise. Et vous savez, la plupart des maisons d'affaires considèrent les taxes qu'elles paient comme faisant partie de leurs frais et elles s'efforcent, quand il s'agit d'établir les prix, de recouvrer ces frais.

Le sénateur Everett: C'est sûrement là une des faiblesses du mode de taxation actuel. Les entreprises considèrent les taxes qu'elles paient comme faisant partie du coût des produits vendus. A mon avis, vous devriez songer à trouver, pour votre système de valeur ajoutée, des façons de dégrever certaines catégories de produits utilisés par des gens qui n'ont pas les moyens de se les permettre.

M. Ferguson: Nous croyons qu'un taux très bas de taxation, disons 5 pour 100, ferait l'affaire.

Le sénateur Everett: Sur le brut?

M. Ferguson: Non, sur le coût.

Le sénateur Everett: Sur le coût brut?

M. Ferguson: Non, sur le coût net. Le coût sur la valeur ajoutée peut être beaucoup plus bas qu'une même taxe prélevée sur le coût total.

Le sénateur Everett: Pourtant, la théorie de la taxe sur la valeur ajoutée telle que je la comprends, veut que cette taxe soit imposée à chacun des paliers d'augmentation des coûts, et ce, jusqu'au bout.

M. Ferguson: Oui. Si l'homme qui fabrique du cuir paie cette taxe, celle-ci n'est pas transmise à l'homme qui fabrique des chaussures.

Le sénateur Everett: C'est dire que le coût final des produits inclut la taxe totale à tous les paliers jusqu'à la distribution.

M. Ferguson: Oh oui, mais cela totalise 5 pour 100.

Le sénateur Everett: Ce qui veut dire 5 pour 100 du coût brut.

Le président: Non, sénateur Everett, ils veulent dire autre chose, vraiment. Recommencez en utilisant comme exemple un article d'un dollar, poursuivez votre raisonnement et voyez ce qu'ils en diront.

M. Ferguson: Je crois comprendre ce que vous voulez dire. Toutefois, le régime de taxation actuel, fondé sur la faculté de payer, frappe durement les entreprises efficaces, oblige celles-ci à augmenter leurs prix de façon considérable afin de pouvoir absorber ces taxes.

Le président: Un moment, je vous prie. Recommençons au début, avec un article de $5.

Le sénateur Everett: Afin de voir ce qui se produit lorsqu'on y applique la taxe sur la valeur ajoutée. On paie une taxe de 5 pour 100, cette partie du coût du produit est ajoutée à ce stade; puis à chaque stade subséquent, au fur et à mesure qu'ils surviennent, on ajoute 5 pour 100.

Le président: Non. Ils disent que ce n'est pas cela.

M. Ferguson: Une valeur est ajoutée par chaque personne au cours du processus de distribution et nous croyons que c'est là une façon équitable de la répartir.

Le président: On ajoute 5 pour 100 à chaque étape, du fabricant au grossiste, au détaillant et au consommateur?

M. Ferguson: Ce n'est pas en cascade.

Le sénateur Everett: C'est différent d'une taxe sur les ventes car dans ce cas, une taxe est imposée, puis une majoration de prix est effectuée et une nouvelle taxe est ajoutée sur le prix global. C'est alors qu'on a une taxation en cascade. Mais pour ce qui est d'une taxe sur la valeur ajoutée, celle-ci ne touche que le montant dépensé dans le contexte d'une opération particulière ou d'un moment particulier, aussi cette taxation n'est-elle pas en cascade.

Le sénateur Carter: Pourquoi ne commencez-vous pas avec une peau de vache d'une valeur d'un dollar, qui est transformée en cuir, puis en chaussures et voir ce qui arrivera au cours du processus.

M. Ferguson: D'accord. Disons qu'un homme a dépensé au cours d'une année la somme de $1 million pour fabriquer des chaussures. Il constate à la fin de l'année qu'il a dépensé la moitié de ce million pour acheter des produits et des services d'autres compagnies. S'il peut faire la preuve qu'un demi-million de dollars a été dépensé en produits et services provenant de l'extérieur de sa compagnie, et qu'il peut alors déduire cette somme du total dépensé, soit $1 million, il finira par payer de l'impôt seulement sur la valeur qu'il a lui-même ajoutée, soit un demi-million. En Europe, aujourd'hui, cette taxe semble tout à fait entrée dans les mœurs.

Le sénateur Everett: Ce que j'essaie de faire valoir, c'est qu'une taxe fondée sur la faculté de payer permet une remise sur le coût de marchandises achetées par les gens à faibles revenus, que c'est là son effet direct. Il y a remise de taxe dans le coût des produits vendus. Vous proposez une taxe sur la valeur ajoutée qui ne donne aucune remise. Cette taxe est imposée également aux millionnaires et aux pauvres.

M. Sevack: Mais où est la remise? Je ne vous suis pas.

Le sénateur Everett: Tout simplement parce que cette taxation du particulier est fondée sur sa faculté de payer et qu'il jouit, par conséquent, d'un taux de taxation plus bas.

M. Sevack: Mais il n'y a pas de remise sur les produits qu'il achète.

Le président: Mais oui, il y en a une, les exemptions.

Le sénateur Everett: En vertu du transfert de la taxe sur les sociétés aux particuliers à faibles revenus.

M. Sevack: Que l'acheteur soit un assisté social ou un millionnaire, un réfrigérateur coûtera toujours $200. Il n'y a pas de remise.

Le sénateur Everett: C'est juste, mais il y a un transfert de revenus, provenant des taxes, qui lui revient. Je ne vois pas de transfert de revenus dans votre système.

M. Ferguson: La taxe fondée sur la faculté de payer, telle qu'elle existe présentement, implique que les compagnies, dans la mesure du possible, doivent recouvrer leurs taxes en augmentant le prix de leurs produits. Ainsi, plus ces prix augmentent, plus cela restreint le pouvoir d'achat, même des catégories de travailleurs à revenus très faibles. Cela les touche très sérieusement.

Le sénateur Everett: Vous proposez la même chose dans votre taxe sur la valeur ajoutée.

M. Ferguson: Je crois que nous devrions nous revoir à ce sujet car . . .

Le sénateur Everett: Voyez-vous, selon le régime actuel, et en cela je suis d'accord avec vous, l'impôt sur les sociétés est transmis aux coûts des produits vendus, et ce, sans

distinction. En revanche, le régime fondé sur la faculté de payer permet de réduire les taxes sur le revenu des gagne-petit, d'une part par le truchement d'un transfert des impôts sur les sociétés et, d'autre part par l'assistance sociale. Cela permet aux gagne-petit d'avoir plus d'argent pour payer ces produits dont les prix contiennent une part de taxe. Mais ce que vous proposez, c'est un système fondé sur la valeur ajoutée qui impose une somme de taxe sur le coût des produits, au moins équivalente à celle qui est en vigueur. En fait, vous proposez 50 p. 100 de plus. Ce qui veut dire, sur le plan du coût de la vie, une hausse de 50 p. 100. En outre, vous dites que le gagne-petit retrouvera, comme c'est actuellement le cas, ce coût dans les produits qu'il achète, sauf qu'il aura été majoré de 50 p. 100. Par contre, vous ne lui accordez pas une seule remise. Vous allez même plus loin puisqu'au lieu de lui faire payer un taux d'impôt plus faible, vous lui feriez payer sur son revenu un taux fixe de 20 p. 100, alors qu'aujourd'hui, grâce aux exemptions, il ne paie probablement rien du tout. En somme, le résultat final de votre concept—et j'en parle d'un point de vue qui se veut favorable à la taxe sur la valeur ajoutée—c'est de faire passer le fardeau, des riches aux pauvres.

M. Ferguson: Je ne suis pas d'accord avec vous.

Le sénateur Everett: Poussons notre raisonnement un peu plus loin. Encore une fois, je tiens à dire que je suis en faveur de votre concept, mais vous parlez du fait que ce concept favoriserait une plus grande efficacité dans l'exploitation d'entreprises. Il me semble que si l'on impose une taxe sur la valeur ajoutée aux coûts des produits, les gens les mieux placés pour la payer, seront ceux des grandes sociétés multinationales, mais les petites compagnies se verront imposer une taxe qui n'aura aucun rapport avec leurs profits ou leur rentabilité. Cela aura pour résultat, à la longue, d'éliminer les petites entreprises au profit des grandes. En somme, il s'agit d'une taxe qui favorise les entreprises canadiennes d'envergure.

M. Ferguson: J'aimerais toutefois souligner que nous avons atteint l'un de nos objectifs, celui de susciter votre intérêt pour ce sujet, à défaut de vous convaincre de sa valeur.

Le président: Le sénateur Everett a dit, en premier lieu, qu'il était d'accord avec votre concept et lorsqu'il s'est mis à vous poser des questions, il n'a guère eu de réponses.

M. Ferguson: Je serais en mesure de lui donner une réponse. Il s'agit d'envisager une économie dynamique ayant un taux élevé de croissance, un niveau élevé d'emploi, moins de pauvreté et moins de chômage. C'est dans ce contexte qu'il faut étudier le déplacement des coûts et le reste.

M. H. Payne, secrétaire, Comité canadien de recherche sur la fiscalité: Puis-je signaler tout d'abord, qu'aucune mention n'a été faite d'une hausse de taxe de 50 p. 100. Ce qu'on a soutenu, c'est que la somme totale serait de 50 p. 100 de plus. Ce qu'il y a de plus important . . .

Le sénateur Everett: Cela constitue, en taxation, une augmentation de 50 p. 100.

M. Payne: Non, pas du tout.

M. Ferguson: Une hausse de revenus de l'ordre de 50 p. 100, mais des taxes moindres pour certaines compagnies et des taxes plus élevées pour d'autres.

Le sénateur Everett: Vous parlez des entreprises en tant que groupe?

M. Ferguson: Oui.

Le sénateur Everett: D'accord. Vous dites qu'actuellement, on retire un revenu de $2 milliards des sociétés, par le truchement de la taxe fondée sur la faculté de payer ou la taxe sur les profits.

M. Payne: Pas de toutes les sociétés.

Le sénateur Everett: Non, mais le revenu total accumulé par voie de la taxe sur les profits des sociétés s'élève à $2 ou $2½ milliards. Vous prétendez qu'en imposant une taxe de 5 p. 100 sur la valeur ajoutée, on accroîtrait ces $2 milliards d'un autre milliard pour un total de $3 milliards.

M. Ferguson: Mais ces taxes seront réparties plus équitablement.

Le sénateur Everett: Nous sommes bien d'accord avec la répartition plus équitable, mais l'imposition totale sur le revenu des sociétés est augmentée de 50 p. 100. Il s'ensuit que le facteur taxe sur les produits vendus est augmenté de 50 p. 100.

M. Sevack: J'aimerais faire un commentaire, à titre d'homme d'affaires modeste qui paie, je crois, plus que sa part de taxes parce que nous n'avons pas les moyens d'amortir nos coûts comme le font certaines grandes entreprises, grâce à des spécialistes en taxation qui savent tirer profit de déductions importantes pour amortissements et le reste. Si l'on optait pour une taxe de la valeur ajoutée sur le coût net, nous, en tant qu'entreprise rentable, paierions moins d'impôts puisque cette taxe sur la valeur nette ajoutée serait beaucoup plus faible que la taxe sur les profits. Ceci nous permettrait de réduire nos prix, d'être plus compétitifs sur les marchés intérieurs et extérieurs. Nous exportons déjà aux États-Unis, dans une certaine mesure, et nous pourrions augmenter nos exportations tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne. Cela nous permettrait d'être beaucoup plus efficaces. Il en résulterait une pression croissante sur les entreprises inefficaces pour qu'elles améliorent leur rendement. Aussi nos prix étant inférieurs, les grandes compagnies devraient, elles aussi, baisser leurs prix. De cette façon, on serait plus encouragé à baisser les coûts que si on impose une taxe sur les profits.

Plusieurs compagnies se forment, sont en affaires pendant cinq ans puis font faillite et disparaissent. Ces compagnies n'ont pas été rentables et n'ont pas payé un cent de taxe pendant tout leur existence. Pourtant, comme l'a signalé M. Ferguson, elles ont payé des taxes municipales et d'autres taxes—au Québec, des impôts sur le capital—et le reste. Ces taxes, elles doivent les payer. Cela fait partie des frais à subir pour faire des affaires. Si elles devaient payer un impôt de 5 p. 100 sur la valeur nette ajoutée comme frais pour faire des affaires, le gouvernement aurait reçu sa part des taxes, qu'elles fassent faillite ou non.

Le sénateur Everett: Qu'elles aient réalisé des profits ou non.

M. Sevack: C'est exact, mais nous ne remettons pas la taxe municipale parce que vous ne réalisez pas de profits.

Le sénateur Everett: N'est-il pas vrai que la façon dont vous proposez d'imposer la plus-value aurait pour effet d'augmenter le nombre de grosses compagnies et de diminuer celui des petites?

Est-ce que je peux poursuivre?

Le président: Oui, continuez.

Le sénateur Everett: Vous faites allusion au fait déplorable que les industries d'extraction réussissent à ne pas payer d'impôts ou à ne payer que des impôts réduits. Et pourtant, vous le savez, dans les mémoires présentés par les compagnies du secteur de l'industrie extractive aux deux comités parlementaires chargés d'étudier le Livre blanc, il a été établi que la mise en vigueur des dispositions du Livre blanc, qui contenait plus de stimulants fiscaux que vous n'en proposez, entraînerait pour le Canada une perte énorme de capital de prospection. Cela est apparu si clairement au gouvernement que M. Benson a présenté un amendement aux dispositions du Livre blanc relativement aux compagnies minières. Vous proposez l'abolition de tout stimulant.

M. Sevack: Les stimulants fiscaux leur permettent de conserver les profits autant que le marché le leur permet.

M. Ferguson: Vous savez vous-même que les grosses compagnies d'exploitation des ressources naturelles sont très sensibles aux impôts sur les profits. C'est ce qui explique l'importance de la période d'exemption de trois ans. Vous disposez de ces trois ans pour de nouveaux projets miniers et vous vous réservez le plus de dépenses possible pour les années durant lesquelles vous pourrez réaliser des profits; il peut alors s'écouler huit ou neuf ans sans que vous ayez à payer d'impôt sur les profits. Cela est dû au fait que l'impôt sur les profits est très élevé. Ce n'est pas le montant total que doivent payer les compagnies qui les préoccupe; c'est pourquoi elles doivent débourser ce montant. C'est la part de ce dernier dollar de profit qui les préoccupe.

Le sénateur Everett: Permettez-moi de tirer cette question au clair. Ainsi vous désapprouvez le recours par le gouvernement à la loi de l'impôt pour orienter de quelque façon que ce soit les investissements dans le domaine industriel?

M. Ferguson: Ce n'est pas ce que nous avons déclaré. Cela serait possible, même avec un impôt sur la plus-value. Il serait possible de reporter les impôts même avec l'impôt sur la plus-value.

Le sénateur Everett: Est-ce une proposition de votre part?

M. Ferguson: Vous pourriez les reporter pour les petites compagnies et certaines industries. Vous pourriez viser à cela. Vous savez que les impôts reportés sont des prêts sans intérêt. Vous pourriez même exiger un faible intérêt sur ces prêts. C'est chose possible. Le gouvernement ne serait pas totalement dépourvu de moyens d'allouer des fonds, mais pas au point où il le fait actuellement. On laisserait aux entreprises la possibilité de prendre davantage de décisions.

Le sénateur Everett: Autrement dit, vous pourriez établir des distinctions?

M. Ferguson: Oui, J'ai insisté sur ce point dans le rapport que j'ai rédigé sur cette question de la plus-value.

Le sénateur Everett: Mais alors nous retournerions à un régime fondé sur la faculté contributive?

M. Ferguson: Pas nécessairement.

Le sénateur Everett: Mais c'est une notion que l'on retrouve dans la capacité de payer.

M. Ferguson: Aujourd'hui, si une grosse compagnie emprunte de l'argent du gouvernement, elle peut le faire en recourant à un prêt sans intérêt. Elle ne paie aucun intérêt et il n'y a pas de date d'échéance. Je pense que la Steel Company of Canada doit bien plus de 150 millions de dollars au gouvernement en impôts reportés. Elle ne verse aucun intérêt sur ce prêt sans intérêt. Si une petite compagnie se présentait à la B.E.I., elle aurait sans doute à payer 10 p. 100 d'intérêt . . .

M. Sevack: 10.7 p. 100.

M. Ferguson: . . . et elle devrait rembourser le prêt en moins de huit ans.

Le sénateur Everett: Oui, c'est la situation qui règne actuellement et elle mérite notre attention, mais êtes-vous prêt à établir des distinctions?

Le président: On l'a déjà dit.

M. Ferguson: Ce serait possible.

Le sénateur Everett: J'ai une dernière question. Vous dites que les impôts fondés sur la capacité de payer sont inflationnistes.

M. Ferguson: Oui.

Le sénateur Everett: Qu'est-ce qui vous fait croire que les impôts sur la plus-value ne sont pas également inflationnistes?

M. Ferguson: Parce que les dépenses du gouvernement sont réparties plus équitablement sur tous les biens produits par notre économie. Actuellement, vous subventionnez les compagnies qui fonctionnent le mieux et les compagnies qui réussissent à ne déclarer aucun profit en recourant d'une manière ou d'une autre à des procédés comptables généralement acceptés; toutefois, les compagnies qui fonctionnent le mieux ont moins de moyens à leur disposition pour réduire leurs responsabilités fiscales et elles en arrivent à payer plus que leur juste part des services gouvernementaux. Parce qu'elles produisent la plupart des biens de l'économie, elles doivent récupérer ces coûts d'une manière ou d'une autre et elles les ajoutent au prix du produit. C'est ce que faisait remarquer le professeur Smith, il y a deux ans, aux États-Unis, dans son discours à la Tax Foundation.

Le sénateur Everett: J'aimerais être d'accord avec votre argument d'efficacité et . . .

M. Ferguson: Je crois que notre position ici est plutôt embarrassante parce que nous ne pouvons espérer vous convaincre du bien-fondé de nos théories, surtout en si peu de temps. Nous espérons seulement que cette manière d'envisager l'impôt sous l'angle des bénéfices retirés suscitera chez vous suffisamment d'intérêt pour qu'elle fasse l'objet d'études. Nous ne vous suggérons pas d'adopter notre point de vue. Nous suggérons que des études soient entreprises sur cette façon d'aborder l'impôt.

Le sénateur Everett: Dans une économie telle que la nôtre, je ne vois guère comment vous pouvez parler de l'utilisation purement efficace de nos ressources. Il ne s'agit pas de ça. Je crois que votre approche est excellente et je n'ai aucune critique à formuler à l'égard de votre impôt foncier. Toutefois, plutôt que de viser à la perfection, vous devriez tenir compte de certains éléments, par exemple les stimulants fiscaux ou les allègements accordés aux pau-

vres, et vous devriez penser à ce que vous pouvez faire pour les petites entreprises au lieu de chercher à les faire disparaître. Je crois que vous devriez examiner à nouveau toute la question.

M. Ferguson: Je pense qu'il vous est impossible, en si peu de temps, d'en arriver à une conclusion aussi catégorique. Si nous pouvions nous rencontrer et discuter de ces questions, je crois que nous en arriverions à une entente.

Le sénateur Carter: J'aimerais poser une question en rapport avec le dernier item apparaissant sur la liste présentée par le sénateur Everett. Comment pouvez-vous faire du Canada un concurrent valable sur le marché mondial du capital?

M. Ferguson: Voilà une question qui est de mon ressort. Je suis un spécialiste des marchés de capitaux. Je crois à la mise en valeur des marchés financiers. Si nous pouvions faire un meilleur usage de nos ressources financières à l'intérieur du pays, nous serions moins dépendants des ressources financières venant de l'extérieur. Nous avons besoin d'un système d'épargne qui soit plus en rapport avec nos besoins financiers. Nous pourrions discuter de la question pendant des heures mais nous croyons que cette manière d'envisager l'impôt sous l'angle de sa rentabilité laisserait plus de capitaux entre les mains de ceux qui s'occupent d'épargne, provoquerait un accroissement du flux de capitaux sur les marchés financiers et permettrait de prendre un plus grand nombre de décisions quant à la répartition des ressources financières. La prise de décisions concernant la répartition des ressources financières signifierait aussi la prise de décisions à l'égard des autres ressources économiques. Nous croyons que nos coûts seraient abaissés et qu'on ferait un usage plus rentable de nos ressources économiques.

Le sénateur Carter: Voulez-vous dire que le Canada, selon votre système, attirerait davantage les capitaux; que, plutôt que d'aboutir en Australie ou dans un autre pays développé, le capital viendrait au Canada?

M. Ferguson: Nous pourrions mieux utiliser notre propre capital et ainsi dépendre moins du capital étranger; d'autre part, dans la mesure où nos opérations seraient plus profitables, nos coûts seraient réduits et nous deviendrions un concurrent plus sérieux sur nos propres marchés et sur les marchés internationaux; l'argent va habituellement là où l'on peut réaliser les profits les plus intéressants.

Le sénateur Pearson: Au bas de la page 7 de votre rapport vous déclarez:

> Les résidents de toute municipalité, particuliers comme entreprises, profitent d'une multitude de services offerts par leur municipalité.

Vous parlez de l'impôt foncier. Prenons par exemple un quartier de la ville où les gens sont propriétaires de leur maison. Si quelqu'un décide de construire un complexe résidentiel de plusieurs étages au cœur de ce quartier, vous dites, suivant la façon dont je comprends ce paragraphe, que ce complexe résidentiel ne serait imposé que d'après la valeur du terrain malgré les profits considérables réalisés par les propriétaires de l'édifice. Qu'est-ce qui arrive aux autres résidents qui ne sont pas des spéculateurs mais de simples propriétaires? Leurs propriétés sont dépréciées à cause de la présence de ce complexe résidentiel.

M. Ferguson: Il y aurait une hausse considérable de la valeur des terrains et vous seriez en présence d'une anomalie, c'est-à-dire d'un usage très modeste d'un terrain très coûteux; ce n'est pas une situation économiquement rentable.

Le sénateur Pearson: Ils devraient alors vendre, à perte?

M. Sevack: Non, à profit.

M. Ferguson: Si la valeur du terrain avait considérablement augmenté, ils réaliseraient alors un profit intéressant.

Le sénateur Pearson: Oui, ils réaliseraient peut-être un profit mais, en même temps, ils devraient construire ailleurs et perdre le profit réalisé.

M. Ferguson: Oui, mais cela profiterait à la communauté tout entière en décourageant la spéculation sur les terrains, le maintien des taudis, etc.

M. Sevack: La disparition de la spéculation réduirait le prix des terrains.

Le sénateur Pearson: Ces gens ne sont pas des spéculateurs.

M. Payne: Quand ils s'installent ailleurs.

M. Sevack: Ils pourraient acheter à meilleur compte s'il n'y avait pas de spéculation. Les valeurs foncières donnent lieu à une forte spéculation.

Le sénateur Pearson: Tout un groupe de personnes est chassé d'un quartier parce qu'un complexe résidentiel a été construit.

M. Payne: Pourquoi, en premier lieu, a-t-il été construit à cet endroit?

Le sénateur Pearson: On a choisi cet emplacement parce qu'il convenait à un grand nombre de personnes.

M. Payne: Exactement. Cela signifie que les gens qui habitent ce quartier profitent de ces avantages sans permettre à toute la communauté d'en jouir.

Le sénateur Pearson: Ils sont pénalisés parce que, plusieurs années auparavant, ils y ont construit leur maison et que maintenant ils occupent un bon quartier.

M. Payne: Ils sont pénalisés parce qu'on applique le principe de la capacité de payer l'impôt. Et pourtant, si ce système avait toujours été en vigueur, en d'autres termes si on avait toujours tenu compte des avantages tirés de l'emplacement, cette situation n'existerait pas parce que les impôts auraient augmenté régulièrement chaque année. Par conséquent, ces gens n'auraient pu rester aussi longtemps dans ce quartier.

Le sénateur Everett: Comment cela empêcherait-il la spéculation?

M. Payne: Un impôt foncier basé sur les avantages tirés de l'emplacement l'aurait grandement découragée.

Le sénateur Pearson: Ce quartier n'offre pas d'autre avantage que la présence de ce complexe résidentiel.

M. Payne: Non, car ce complexe résidentiel a été construit là à cause des nombreux avantages que présentait cet emplacement.

Le président: Messieurs, depuis l'époque où je fréquentais l'université, et cela remonte à près de quarante ans, on a toujours discuté du changement des méthodes d'imposition foncière. Notre ami le sénateur Roebuck avait l'habitude de nous donner chaque année une conférence sur la question. La société Henry George nous rencontrait au moins une fois par année pour nous en parler. Je remarque avec plaisir que notre ami le sénateur Roebuck est aujourd'hui président honoraire de cette association.

Il n'est donc pas urgent de trouver une solution à ce problème; il est toujours intéressant d'en entendre parler et, en ce qui vous concerne, si votre intention, en venant ici, était de provoquer la réflexion, vous avez atteint votre but. Je puis vous assurer que vous êtes devant un public approprié; depuis plus de deux ans, nous avons étudié en profondeur nos problèmes. Aujourd'hui, vous nous avez très bien exposé votre problème.

Le sénateur Pearson: Quand notre comité s'est présenté à Toronto, nous avons reçu les mêmes plaintes. Les gens nous disaient qu'ils demeuraient depuis déjà longtemps dans ces quartiers où l'on construisait des complexes résidentiels et qu'ils devraient maintenant les quitter. Ils s'y plaisaient et n'appréciaient pas le fait d'en être chassés.

M. Payne: Cette situation existe sous le système actuel d'imposition foncière.

Le sénateur Everett: Je suis en faveur de l'impôt foncier mais vous affirmez qu'il fait disparaître la spéculation sur les terrains; comment cela est-il possible?

M. Ferguson: La valeur foncière augmente surtout parce que la communauté existe et qu'elle assure certains services. Si les gens qui possèdent les terrains ou y ont droit devaient payer leur juste part de ces services, il ne serait plus rentable de conserver ces terrains sans les utiliser lorsqu'ils auraient atteint une très grande valeur.

Le sénateur Everett: En réalité, ce que vous suggérez empêcherait les gens de conserver les terrains sans les utiliser, et là-dessus je suis d'accord avec vous. Cela n'empêcherait pas la spéculation.

M. Ferguson: Normalement, on conserve ces terrains avec l'espoir de les vendre le plus cher possible, le profit réalisé provenant de la valeur que lui confère la communauté. Cette valeur peut retourner à la communauté par le biais de l'impôt.

M. Sevack: La part de spéculation qui reste dépend du rapport entre l'impôt payé et les revenus nets provenant de la location. Si l'impôt représente 100 p. 100 de ces revenus, il n'y a pas de spéculation, mais ce n'est pas possible en pratique.

Le sénateur Everett: Il n'y aurait ni spéculation, ni développement.

M. Sevack: Non, il y aurait bien entendu développement car les terrains seraient bon marché si on prélève 100 p. 100 des revenus.

Le président: Messieurs, désirez-vous ajouter quelque chose?

M. Payne: J'aimerais ajouter que les questions posées s'expliquent de toute évidence par le temps et l'énergie que vous avez consacrés à vous pencher sur le problème de la pauvreté. Pour ma part, je me rends bien compte que vous êtes à la recherche de solutions et de projets qui aideront à réduire les problèmes des gens qui doivent, à l'heure actuelle, faire face à la pauvreté.

Notre principale raison de présenter un mémoire à votre comité était de vous montrer que les méthodes d'imposition en vigueur aux trois paliers de gouvernement continueront de contribuer à la pauvreté actuelle, à un tel point que, lorsqu'on proposera des programmes tels que construction de loyers à prix modique, réduction de l'impôt sur le revenu ou d'autres semblables, le système économique continuera d'opérer des pressions qui annuleront l'effet de ces programmes. Notre rapport démontre que nous ne nous opposons pas à ces programmes à condition qu'on tente de corriger les injustices économiques inhérentes au système. C'est pourquoi nous vous avons proposé la méthode par excellence, en d'autres mots, un système d'imposition équitable.

Si certains désirent appliquer à des groupes ou à des individus certains stimulants ou allègements, d'autres peuvent désirer enquêter sur les mécanismes. Toutefois, le problème est fondamentalement le même et tous les stimulants devraient être appliqués équitablement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le président: Quand vous affirmez qu'en abordant le problème de la pauvreté il faut prendre en considération la question de l'impôt et les méthodes d'impositions, vous avez tout à fait raison. Nous sommes d'accord avec vous sauf lorsque vous parlez en termes de méthode par excellence; nous devrons nous accommoder de méthodes moins parfaites afin de pouvoir progresser quoique à un rythme plus lent que le vôtre.

De toute manière, vous avez su soulever l'intérêt et provoquer la réflexion; nous vous remercions.

Le président: Voici maintenant un mémoire de la compagnie de téléphone Bell. Elle a été invitée pour une raison paritculière. Il s'agit d'un concept tout à fait nouveau, et que le public ne connaît pas. Elle est la première à s'engager dans cette voie. La compagnie s'intéresse aux malheureux, aux victimes de la pauvreté. La banque de Montréal a conçu un projet semblable. A ma connaissance, ce sont les deux seules entreprises qui ont tenté cette expérience. Le fait prend donc une certaine importance.

Si j'ai bien compris, le spécialiste de ces problèmes dans notre pays est M. Kundel, contrôleur principal, assis à mes côtés. A côté de lui, M. Draper, contrôleur de la formation du personnel à Toronto. A côté de lui, M. Saint-Onge, adjoint au vice-président, ici à Ottawa.

Je demanderais à M. Kundel de présenter son exposé.

M. Hugh Michael Kundel, contrôleur principal, Matériel et services administratifs—Systèmes, Bell Canada, Montréal: J'ai l'intention, si vous êtes d'accord, monsieur le président, de présenter le mémoire en deux parties. En effet, il y est question de deux programmes: celui de l'Institut Leclerc, à Montréal, qui est une institution pénitentiaire à sécurité minimum et celui du pénitencier de Collins Bay, à Kingston, dont vous parlera M. Draper.

Je présenterai moi-même les principaux points du rapport sur le programme de l'institut Leclerc, en mettant l'accent sur ses objectifs, sur notre intention en le mettant sur pied et sur les leçons que nous avons tirées de l'expérience. Je vous donnerai ensuite un bref aperçu du programme lui-même et de ce qu'il est nécessaire de faire à l'heure actuelle.

Je voudrais souligner que le programme, même s'il était destiné à la réhabilitation des détenus, pourrait également servir à la réhabilitation des chômeurs, le chômage étant pour vous, je le suppose, un des principaux facteurs de pauvreté. Le projet Leclerc s'est orienté vers le traitement des données ou le domaine de l'informatique. D'autres programmes préparant à d'autres spécialités seraient également valables. Ce qu'il est important de se rappeler, c'est qu'on fera appel à ces gens s'ils ont avant tout reçu une solide formation dans une discipline donnée.

Je vais maintenant commencer de vous présenter le projet Leclerc. Au départ, les objectifs principaux du programme étaient de donner au détenu l'occasion d'acquérir une compétence dans une profession qui lui garantirait une carrière intéressante et bien rémunérée, lui assurant la sécurité pour l'avenir. En même temps qu'on développait chez le candidat un haut degré de compétence technique, qu'on assurait sa formation sur le plan social et qu'on l'initiait aux principes de la gestion d'entreprise, on se préparait à engager le dialogue directement avec le monde des affaires. Ainsi, le candidat serait préparé à occuper son futur emploi. En outre, le programme avait pour but de faire prendre conscience au candidat de sa valeur personnelle, de lui faire reprendre confiance en lui-même afin qu'il donne un sens et un but à ses activités à l'intérieur de la prison et qu'il soit amené à adopter une attitude positive à l'égard de la société.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe a pensé qu'il faudrait satisfaire aux exigences suivantes;

(1) La personne chargée du cours ne serait pas seulement un bon professeur mais devrait posséder une solide formation technique et une très grande compétence;

(2) Le cours de formation serait présenté de façon tout aussi professionnelle qu'un cours régulier de formation dans le monde des affaires. En d'autres termes, nous devions recourir aux mêmes techniques de formation que celles que nous utilisons pour la formation de nos propres employés;

(3) Des critères d'évaluation sévères seraient établis pour tout ce qui avait trait à l'aspect technique ou à la gestion d'entreprise afin que ces mesures représentent à la fois un défi à relever et une référence pour l'avenir. Les normes étaient élevées et sévères;

(4) Le cours de formation devrait être conçu en fonction du niveau de scolarité des détenus qui avaient tous complété une 10e année, et le groupe se chargerait activement de voir au placement des finissants. Nous avons fortement insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement pour nous d'assurer leur formation mais que nous nous engagions à tout entreprendre pour qu'ils obtiennent un emploi à la fin de leur cours.

Permettez-moi maintenant de vous parler de la structure du programme lui-même. Avant le début du cours, nous tenons une séance d'information à l'intention des détenus qui manifestent de l'intérêt pour le cours; le programme et ses objectifs leur sont présentés. Nous procédons ensuite au choix des candidats à l'aide de tests mesurant leur aptitude à la programmation d'ordinateurs, leur vivacité intellectuelle, leur sens critique et leur capacité d'analyse. On procède à des entrevues individuelles semblables à celles qui'impose une compagnie aux candidats qui se présentent pour un poste éventuel. Cette entrevue ressemble à celle que nous faisons passer à un étudiant diplômé ou à toute personne venant nous voir pour obtenir de l'emploi. Au cours de ces entrevues, nous insistons sur l'intérêt, la sincérité et les motivations du candidat, autant que sur ses aptitudes sur le plan technique ou en matière de gestion. On procède ensuite au choix des candidats pour le cours.

Le cours comporte deux parties couvrant une période variant de six à sept mois. Pendant la première partie du cours, les étudiants reçoivent des notions de base en informatique; à cela s'ajoutent des conférences et l'utilisation de matériel que nous avons nous-mêmes préparé; au moins la moitié de ces cours concernent des questions autres que des questions techniques; on aborde par exemple le problème de ce que nous appelons la compétence en matière de gestion, c'est-à-dire qu'on leur apprend à entrer en rapport avec les gens, à travailler avec d'autres, à se présenter devant un groupe et à lui adresser la parole. Tout cela déborde le cadre strictement technique du programme. Il faut terminer avec succès cette première étape avant de passer à la seconde partie du cours et à un enseignement plus complexe.

Dans la seconde partie, les étudiants sont initiés à la programmation et à des sujets plus avancés. On leur présente aussi des conférences et on touche à des questions techniques, sociales ou se rapportant à la gestion d'entreprise. A ce moment, on permet aux étudiants de visiter des centres d'informatique pour les familiariser avec l'équipement de traitement des données et pour leur en faire connaître les possibilités; on leur permet aussi d'utiliser les ordinateurs. Ils se servent de l'ordinateur pour leurs projets; on leur donne la possibilité de soumettre à l'ordinateur des programmes qu'ils ont eux-mêmes écrits.

Par la suite, on organise à l'Institut une visite à laquelle sont conviés les responsables et le personnel du service de traitement des données de différentes compagnies; on leur présente le programme et ses objectifs. Nous leur décrivons le cours et nous leur offrons l'occasion de rencontrer les étudiants et d'examiner leurs travaux. Ceci est fait très simplement. Ils rencontrent les étudiants, parlent avec eux et voient ce qu'ils ont réalisé.

On organise ensuite à l'Institut une cérémonie de remise des diplômes. Les étudiants reçoivent un diplôme leur conférant le titre de programmeur reconnu par l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique. Par la suite, nous travaillons en étroite collaboration avec les membres du Comité de libération conditionnelle et les représentants de l'Institut afin de trouver des emplois pour ces diplômés. Deux cours complets ont déjà été donnés et nous entreprenons notre troisième année. Jusqu'à maintenant, nous comptons 16 diplômés et 13 d'entre eux ont un emploi. Le salaire de base moyen de ces personnes varie entre $475 et $500 par mois. Ceux qui ont commencé de travailler il y a deux ans ont obtenu des augmentations et ils touchent maintenant un salaire variant entre $575 et $600 par mois. Ce sont des chiffres conservateurs et, grâce à ce programme, nous avons épargné aux contribuables plus de $100,000 par année. Ce chiffre est basé d'abord sur les statistiques qui révèlent qu'un détenu coûte environ $6,000 par année; d'autre part, ces anciens détenus sont maintenant des payeurs d'impôt.

Nous avons aussi reçu l'appui de la commission scolaire du Duvernay qui est une commission scolaire locale. Les détenus ont obtenu des crédits pour l'équivalent de 1,300 heures de cours. Le Solliciteur général, au cours de la deuxième année, a décidé d'accorder un fonds de $5,000 devant servir à la location d'ordinateurs, à l'utilisation de perforatrices à clavier et à diverses dépenses de matériel. Ceci ne couvre pas les salaires des professeurs et les autres dépenses.

A la lumière de tels résultats et soucieux d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, nous avons tenté de convaincre les hommes d'affaires, les membres du gouvernement et d'autres personnes de prendre une part active dans de tels programmes. Les résultats, toutefois, sont peu encourageants et ceci constitue notre principal problème. Ceux qui sont informés du programme nous encouragent à poursuivre l'expérience, mais, quand il s'agit de participer ou de s'engager de quelque façon que ce soit on fait montre de l'apathie la plus totale. Dans le rapport, nous vous en donnons quelques exemples. Je crois que ces exemples vous montreront comment on a réagi à ce programme.

Pendant toute la durée du programme, nous avons été surpris par l'intérêt, le sérieux et l'enthousiasme manifestés par les étudiants mais déçus par l'attitude des autres participants, c'est-à-dire des personnes rencontrées et des représentants du gouvernement et du monde des affaires. La nécessité de ce genre de programme n'a plus à être démontrée et ce qui a été fait jusqu'à date témoigne du succès que peut rencontrer un tel programme. On n'a pas hésité à nous encourager mais on a refusé de s'engager et on a manifesté une parfaite apathie. En général, les hommes d'affaires sont prêts à fournir le matériel nécessaire à la réalisation du programme mais ils sont plus réticents lorsqu'il s'agit de prêter du personnel ou d'offrir aux diplômés des chances égales, même si en fait ils sont en mesure de la faire.

L'Institut, pour sa part, n'a jamais hésité à collaborer et à créer des précédents; cependant il n'avait à offrir que peu de main-d'œuvre ou de ressources techniques et économiques. Les élèves se sont montrés habiles, sincères, désireux d'apprendre et capables de relever le défi. Ils ont fourni un effort individuel et ont fait preuve d'esprit d'équipe; ils ont toujours recherché les occasions de démontrer leur compétence. Nous avons cependant appris qu'il faut donner plus qu'une occasion de s'instruire à ces personnes coupées du reste de la société et soumises à toutes sortes de privations. Nous devons les aider à se débarrasser de leur manque de confiance en eux-mêmes, de leur apathie et de leur peur—la peur étant leur principal problème. Il faut leur donner toutes les chances et ceux qui s'en donnent la peine réussiront. Nous savons que ces individus n'ont pas seulement besoin d'instruction mais de confiance; ils ont besoin de livres mais avant tout il leur faut une motivation. Ils ont besoin de faire leurs preuves et de croire en eux-mêmes. C'est le principal problème. Tout programme de ce genre doit être un programme complet et il doit avoir pour premier objectif l'éducation de ces personnes. Ensuite il faut entreprendre de trouver des emplois et continuer d'agir comme conseillers. N'importe lequel de ces objectifs poursuivi indépendamment des autres ne peut résoudre le problème.

Il est impossible d'ignorer que notre société, malgré qu'elle ait apparemment évolué, n'a pu se débarrasser de certains préjugés tenaces. On s'imagine souvent qu'un ancien détenu risque toujours de commettre les mêmes erreurs. Beaucoup de gens le croient et cela a favorisé davantage le récidivisme que l'hérédité ou la pauvreté. Que faut-il faire alors? Un programme n'est qu'un premier pas et son effet est si minime qu'il n'a presque rien changé à la situation. Nous demandons au gouvernement de reconnaître que certaines choses doivent être faites; nous lui demandons un effort de coordination, un appui, du matériel. Nous demandons aux représentants de l'industrie et du monde des affaires de nous prêter une oreille attentive et de faire leur part en fournissant le personnel nécessaire au maintien, jour après jour, de programmes semblables. En engageant un de ces hommes, nous devons être prêts à prendre un risque qui n'est guère plus grand que celui que nous prenons en engageant un diplômé d'université. Nous demandons aux organismes et aux associations professionnelles de consacrer plus de leur temps et de leurs énergies à ces programmes. La moitié de leur temps et de leurs efforts devraient être consacrés à l'amélioration de la société. Je dirais qu'actuellement la plupart des associations professionnelles consacrent 90 à 95 p. 100 de leur temps à s'améliorer elles-mêmes. A chaque individu, de qui dépend en fin de compte la solution du problème, nous demandons de réinvestir dans ces programmes de rééducation tout ce qu'il a eu la chance de recevoir de la société, c'est-à-dire l'éducation, l'expérience et la compétence dans différentes disciplines. Cela signifie l'engagement et la participation personnelle.

Quant au détenu, il a des obligations envers lui-même, envers le programme et envers les futurs diplômés. Il devra s'engager à mettre en pratique, au jour le jour et du mieux qu'il le pourra, tout ce qu'il a appris.

Jusqu'à maintenant, nous avons été très satisfaits des résultats obtenus auprès de ces gens. En d'autres termes, ils ont toujours été fidèles à leur engagement à l'exception d'un seul. Tous les autres n'ont jamais failli à la tâche et nous en sommes très heureux. Cela est dû, je crois, au fait que nous avons continué de les conseiller et de travailler avec eux.

Qu'allons-nous faire maintenant? Je crois qu'il n'est pas suffisant d'en parler et qu'un effort de planification est nécessaire. Nous recommandons la formation d'un comité de travail, présidé par un membre du gouvernement et composé de délégués du gouvernement, de l'industrie, de centres de rééducation, d'associations professionnelles et des responsables de l'éducation. Le comité serait chargé d'établir le programme et de le faire approuver, d'obtenir des fonds et des subventions, d'obtenir des ordinateurs et de voir à leur installation. Voilà pour les questions d'ordre technique. Ils devraient aussi fournir le matériel nécessaire au cours, assurer la mise en œuvre du programme pilote dans les institutions et modifier le programme de manière à y inclure le fonctionnement et l'entretien des ordinateurs. C'est un secteur qui n'a pas encore été touché et on pourrait y ajouter la perforation des cartes de données, travail pour lequel on demande beaucoup de femmes à l'heure actuelle. En ce qui concerne le traitement des données, on pourrait trouver des emplois dans des agences subventionnées par le gouvernement. Même à l'intérieur d'institutions gouvernementales on pourrait fournir du travail à ces personnes dans des secteurs où leurs services pourraient être profitables. Le gouvernement n'aurait qu'à leur confier le travail qu'il donne habituellement à des agences. Nous devrions mettre sur pied un service d'aide au nouvel employé pour lui assurer les conseils voulus et lui garantir une caution de fidélité. Les cautions de fidélité n'existent pas encore.

M. William Montague Draper (contrôleur, Bell Canada): Monsieur le président, honorables sénateurs, j'aimerais vous présenter brièvement le projet Collins Bay qui est quelque peu différent. Le programme de l'institut Leclerc est un programme professionnel, patronné par notre compagnie et inaugurant un cours complet de formation.

Le sénateur Hastings: Est-ce que vous représentez aussi la compagnie Bell?

M. Draper: Oui. A la suite de rencontres entre nos directeurs et des membres du Service pénitentiaire lors de la remise des diplômes au premier groupe d'étudiants de Leclerc, on nous a demandé si la compagnie pouvait prêter son concours à la formation des détenus dans le secteur industriel. A la suite de cette rencontre, nous avons visité divers pénitenciers pour étudier le fonctionnement des centres de formation et notre groupe s'est employé à modifier le système en vigueur, ce qui est très différent.

A l'automne de 1969, nous avons commencé d'étudier la question. Nous avons découvert qu'au pénitencier de Collins Bay on était en voie d'organiser un cours d'électronique. Bell Canada s'est inspiré de l'idée pour proposer un programme de formation théorique en électronique. On a choisi la formule d'enseignement programmé qui convenait davantage à une prison; en effet, le groupe d'élèves se modifie continuellement et tous les candidats ne présentent pas les mêmes capacités intellectuelles. En plus d'avoir préparé la matière du cours, Bell Canada a prêté des instruments, des films sur l'électronique, des projecteurs, des écrans et d'autre matériel. Des employés de Bell Canada se sont occupés du projet pendant leurs heures de travail. Le programme d'études a été établi en collaboration avec la *Ontario Colleges of Applied Arts & Technology* et le ministère de la Main-d'œuvre du Canada. De cette façon, à leur sortie ou à leur libération conditionnelle, les détenus pouvaient entreprendre des cours de perfectionnement ou s'inscrire, suivant leurs qualifications, à des cours spécialisés en électronique. Lorsque le mémoire a été rédigé, aucun des onze premiers étudiants n'avait encore reçu de diplôme; un des étudiants toutefois a été accepté par le *St. Lawrence College* et il entre en deuxième année d'un cours de formation de deux ans pour techniciens en électronique; deux autres étudiants doivent bientôt passer des examens pour un emploi au ministère des transports. Ce sera notre premier groupe de diplômés. A la demande du personnel du centre de formation de la prison, la formule de l'enseignement programmé a été appliquée dans d'autres domaines d'apprentissage. On n'a pas encore réalisé un projet consistant à inviter d'autres entreprises à se joindre à Bell Canada et à créer un comité professionnel prêt à aider le service pénitentiaire dans la formation des détenus. Tous les membres du service pénitentiaire, à quelque niveau que ce soit, ont apporté une aide efficace et encourageante. En outre, un psychologue au service du pénitencier a contribué à l'évaluation du programme.

Toutefois, nous avons rencontré certaines difficultés lors de la mise sur pied de ce programme d'aide à la formation des détenus. Les prisons sont dotées d'une organisation rigide et il n'est pas toujours facile d'y faire accepter des changements, l'introduction de nouvelles idées ou de nouvelles méthodes. Le temps n'a pas beaucoup d'importance dans une prison.

Le président: Sauf pour l'individu qui «fait son temps» derrière les barreaux. Mais continuez, nous avons compris ce que vous vouliez dire.

M. Draper: La rapidité en matière d'apprentissage était un concept entièrement négligé et nous avons eu quelques difficultés à le faire admettre, du moins jusqu'à ce que les responsables du centre de formation, sur notre recommandation, entrent en contact avec les autorités du ministère de l'Education de l'Ontario. Le budget représentait aussi un problème; de plus, la structure et l'ambiance mêmes du milieu pénitentiaire empêchait souvent le personnel dirigeant de prendre, au jour le jour, les décisions essentielles à l'élaboration de ces nouveaux programmes. Le cours a révélé que les étudiants qui avaient fréquenté l'école jusqu'à la 9e année ou moins longtemps avaient des difficultés à lire les manuels et à en comprendre le sens; il a fallu à plusieurs reprises modifier le programme pour leur permettre de rattraper leur retard dans ce domaine.

Les autorités du pénitencier croient à l'efficacité de l'enseignement programmé et aimeraient appliquer cette formule à d'autres cours. Je crois qu'ils le font maintenant dans certains cas. Il serait également bon que les autorités de la prison attachent plus d'importance à la rééducation sociale des détenus afin qu'ils soient mieux préparés à retourner sur le marché du travail. On pourrait envisager la possibilité que le programme d'enseignement programmé de Collins Bay serve de modèle aux autre pénitenciers. Il faudrait d'abord évaluer le programme d'après l'évolution de l'élève après son retour au travail.

Mais il s'agit là d'une mesure assez difficile à appliquer parce que, sauf dans le cas des libérations conditionnelles, les détenus veulent rompre entièrement avec la prison à leur libération; dans ces conditions, il sera très difficile de procéder à l'évaluation de nos méthodes en suivant l'évolution des nouveaux employées.

Le président: Monsieur Draper, je vous remercie. Monsieur St-Onge, auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. Claude St-Onge, adjoint au vice-président, questions de règlementation, Bell Canada, Ottawa: Monsieur le président, ce n'est que le résumé du résumé.

Le président: Très bien. Vous devrez procéder lentement. Avez-vous un autre texte?

M. St-Onge: J'en ai un autre mais c'est un abrégé que j'ai rédigé de matin.

Le président: Très bien. Lisez-le lentement.

M. St-Onge: A l'été de 1968, certains employés de Bell Canada, membres de l'Association professionnelle de la gestion de l'Informatique, ont élaboré un programme de formation à l'intention d'un groupe déterminé de détenus de l'Institut Leclerc, et ils en ont assumé la direction. Le but du programme était de donner aux détenus l'occation d'acquérir une formation qui leur permette de trouver un emploi à leur libération.

Le programme, divisé en deux cours, était réparti sur une période de sept mois. Au début des cours, en octobre 1968, 23 élèves ont pu se familiariser avec le système d'ordinateurs I.B.M. et en apprendre les rudiments, grâce à des cours théoriques donnés à l'aide d'auxiliaires visuels.

Le deuxième cours consistait à donner une expérience pratique de la programmation aux élèves, et à les initier à des sujets plus avancés. Les élèves ont reçu en 1969 un diplôme qui leur conférait le titre de programmeur reconnu par l'Association professionnelle de la gestion de l'Informatique. Sept diplômés ont trouvé un emploi dans l'entreprise privée et y travaillent toujours à titre de programmeurs.

Bell Canada a retenu les services de trois diplômés, tandis qu'un autre est entré au service de la Northern Electric. Ils donnent tous les signes d'être en voie de se tailler une carrière très intéressante.

On a de nouveau demandé aux employés de Bell Canada de s'occuper du cours qui commençait au début d'octobre

1969 et qui se terminera en mai 1970. Il y a eu huit diplômés, dont six ont un emploi à l'heure actuelle; on s'attend à ce que les deux autres trouvent du travail bientôt. On estime que, depuis le retour au travail de ces 13 hommes, qui gagnent maintenant leur vie et payent des impôts, au moins $100,000 ont été épargnés aux contribuables du Canada. Le cours sera donné de nouveau cet automne, ainsi que le printemps prochain.

Maintenant, en ce qui regarde le pénitencier de Collins Bay. A l'automne de 1969, le Service pénitenciaire canadien a demandé à Bell Canada de l'assister dans l'élaboration des cours de formation aux détenus. Puisqu'on était en voie d'organiser, au pénitencier de Collins Bay, un cours d'électronique, un groupe d'employés du réseau de Bell Canada proposa un cours de théorie sur le sujet. On a choisi la formule d'enseignement programmé tout à fait appropriée à une prison.

Bell Canada, en plus d'avoir préparé la matière du cours, a prêté le matériel nécessaire, tels des films sur l'électronique, des projecteurs et des écrans. On n'a pas encore décerné de diplôme, mais, des 11 détenus, incrits au cours en février 1970, six y participent encore.

Voici quelques problèmes que nous avons pu identifier et quelques recommandations que nous aimerions faire à ce sujet: bien que Bell Canada ait participé aux cours de formation de l'Institut Leclerc et du pénitencier de Collins Bay, il ne s'agit pas d'une politique de la compagnie comme telle. Les programmes que nous avons établis de même que les conclusions à tirer, et les recommandations à faire, sont différents d'un projet à l'autre.

Pour ce qui est du projet de l'Institut Leclerc, il fut très difficile de convaincre les hommes d'affaires, les membres du gouvernement, ainsi que d'autres personnes, de prendre une part active dans de tels programmes. En général, les hommes d'affaires n'hésitent pas à fournir du matériel, mais ils demeurent réticents lorsqu'il s'agit de prêter du personnel, ou de placer l'ancien détenu sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs.

Par contre, l'Institut Leclerc n'a jamais hésité à collaborer, et à créer des précédents, lorsqu'il le fallait. Cependant, il n'avait à offrir que peu de main-d'œuvre, de ressources techniques et économiques. A l'Institut, la rééducation est axée sur des occupations manuelles qui n'éveillent pas l'intérêt des individus dont le quotient intellectuel dépasse la moyenne.

En définitive, l'Association professionnelle de la gestion de l'Informatique considère que le programme n'est qu'un début, et recommande la formation d'un comité du travail sous la présidence conjointe d'un membre du gouvernement et de représentants du monde des affaires, composé de délégués du gouvernement, de l'industrie, de l'éducation, de centres de rééducation et d'associations professionnelles.

Comme vous le savez déjà, les prisons sont dotées d'une organisation rigide. Il n'est pas toujours facile de faire accepter des changements, des nouvelles idées et des nouvelles méthodes. Le budget était aussi très limité. De plus, la structure et l'ambiance même du milieu pénitenciaire empêchaient souvent le personnel dirigeant de prendre, au jour le jour, les décisions essentielles à l'élaboration d'un tel programme. Il a été reconnu que les élèves, qui avaient entre six et neuf années de scolarité, avaient de la difficulté à suivre le cours, car la lecture et la compréhension des manuels leur posaient des problèmes. Il faudrait modifier quelques parties de ce cours.

Les autorités du pénitencier croient à l'efficacité de l'enseignement programmé. Elles aimeraient appliquer cette formule aux autres cours de formation donnés à la prison. Les employés de Bell Canada suggèrent que les autorités de la prison s'occupent davantage de faire des êtres sociables, des détenus, leur permettant ainsi de se mieux préparer à retourner sur le marché du travail. Il serait bon d'envisager la possibilité d'utiliser le projet de Collins Bay comme modèle de technique d'enseignement programmé, mais, pour cela, il faudrait pouvoir suivre l'évolution du détenu après son retour au travail.

Le président: Je vous remercie, Monsieur St-Onge. Sénateur Hastings.

Le sénateur Hastings: Merci, monsieur le président. Comme j'ai été peu sensibilisé à la question des institutions pénitentiaires ni aux programmes, et comme mon expérience dans ce domaine est limitée, je n'ai, Messieurs, que les plus grands éloges à formuler pour le travail que vous avez fait et continuez de faire, vous et les gens de Bell Canada, ainsi que pour les nouveaux sentiers que vous êtes en train d'ouvrir. Après avoir lu et étudié votre mémoire, je ne peux retenir mon étonnement devant la similitude très frappante qui existe entre, d'une part, les conditions de vie et les aspirations, telles que vous les décrivez, des détenus avec lesquels vous avez travaillé, et, d'autre part, celles d'environ quatre millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté et auxquels nous essayons d'apporter notre aide.

A la page 3 de l'appendice à votre mémoire, vous dites que les étudiants—il s'agit ici de détenus—ont été jugés aptes, compétitifs, motivés, déterminés et sincères, et qu'ils ont déployés des efforts individuels et ont fait preuve d'esprit d'équipe. Les détenus—c'est le mot que je vais utiliser—ont demandé qu'on leur donne l'occasion de se faire valoir et, quand ils l'ont obtenue, ils se sont montrés compétents.

C'est là, Messieurs, exactement ce que j'ai constaté chez ceux qui vivent dans la pauvreté au pays: ils recherchent des débouchés. Il n'en ont jamais demandé davantage.

Comme l'indique votre mémoire, les pauvres et les détenus vivent, les uns comme les autres, dans des conditions de frustration sans issue, et ils éprouvent un profond sentiment d'échec, de désespoir et d'apathie. Le drame personnel des détenus et le drame personnel des pauvres, au pays, sont à peu près identiques.

Vous parlez, dans votre mémoire, de changer les attitudes en déracinant les préjugés et en leur substituant de nouveaux concepts. Nous reconnaissons tous ce que nous avons découvert au sein du comité, c'est qu'il nous faut mettre fin à certaines de nos habitudes répugnantes et inacceptables de condamner et d'écraser les indigents et les détenus; il nous faut remplacer ces façons de penser et d'agir par certains programmes qui seront de nature à restaurer le respect et la dignité de l'individu. Nous devons rejeter ces mythes révolus que l'on entretient à l'endroit des pauvres et des détenus, et les remplacer par des politiques et des procédures qui créeront pour ces gens des occasions de s'en sortir et leur donneront quelque espoir.

Pour ce qui est de changer les préjugés, je dois dire que je partage entièrement vos vues au sujet des hommes de profession et des hommes d'affaires. L'accusation que vous portez contre les hommes d'affaires, à la page 2 de l'appendice à votre mémoire, est très intéressante. Vous affirmez que les efforts déployés en vue de convaincre le gouvernement et le monde des affaires de participer à des

programmes de ce genre ont donné des résultats décourageants et qu'il s'agit là d'un problème qui ne change pas. Il y a toujours eu, semble-t-il des motifs d'encouragement pour ceux qui connaissaient le problème, mais on n'a pas voulu participer; trop peu ont accepté de s'engager et l'apathie était évidente.

Cela me paraît étonnant lorsque je compare votre déclaration avec le témoignage présenté au comité par les représentants du monde des affaires—c'est-à-dire la Chambre de Commerce du Canada—lors de leur présence ici. Voici, à tout hasard, un extrait de leur mémoire:

> . . . permettez-nous de souligner que nous parlons ici au nom des hommes d'affaires et que nous ne formulons aucune excuse pour mettre l'accent sur certains aspects particuliers qui sont notre lot quotidien et au sujet desquels nous sommes censés avoir de l'expérience ainsi que des connaissances particulières, expérience et connaissances que nous sommes sincèrement disposés à mettre au service de nos concitoyens désavantagés.

Plus loin, dans leur mémoire, dans lequel, soit dit en passant, ils s'attribuent le mérite de votre projet, soulignant l'intérêt qu'ils portent aux pauvres et ce qu'ils sont disposés à faire, ils affirment que la Chambre est prête à coopérer avec le gouvernement, le monde ouvrier, les enseignants, etc., en mettant la compétence de ses membres au service des pauvres de façon à ce que nous parvenions à briser les chaînes de la pauvreté.

Voilà qui constitue un contraste frappant avec vos paroles de ce matin. On leur a donné l'occasion avez-vous dit, de participer à des programmes visant à aider les pauvres, mais ils n'ont pas répondu à l'invitation. C'est vraiment triste à entendre. Comme vous l'avez affirmé—et j'en conviens de tout cœur—ils n'offrent aux pauvres qu'une façade. C'est une attitude qu'ils nous faut changer. Il semble que les hommes d'affaires, comme vous avez pu le constater, de même que les professionnels, sont tout disposés à souscrire des fonds en faveur de n'importe quel programme de quelque valeur, mais qu'ils n'ont pas le temps de s'y engager eux-mêmes. Et pourtant, à mon sens, l'engagement personnel est précisément ce dont nous avons besoin. Il faut que nous y allions de notre personne. Il faut que nous donnions de nous-mêmes aux pauvres et aux détenus, qui sont aux prises, les uns comme les autres, avec la pauvreté, et que nous apprenions à recevoir d'eux.

Au sujet des techniques nouvelles, j'aimerais que vous m'indiquiez comment procéder pour changer l'attitude des hommes d'affaires et des hommes de profession, à partir du principe actuel qui semble guider leur action et selon lequel ce qui est bon pour le Canada est également bon pour les affaires. Comment pourrions-nous les rééduquer et leur faire comprendre que ce qui est mauvais pour le Canada est également mauvais pour les affaires, et que la pauvreté s'inscrit dans cette dernière catégorie.

M. Kunkel: C'est le problème de la communication, vieux comme le monde. Chose curieuse, je suis moi-même dans les affaires; je me range donc moi-même parmi les contrevenants. Voici donc un élément fondamental. Notre monde des affaires, notre gouvernement, notre société valent, à la vérité, ce que valent les individus qui les composent. Cela peut paraître bizarre, mais moi, vous savez, je participe parce que cela m'intéresse.

Le sénateur Hastings: Pourriez-vous vous arrêter là pour le moment. Est-ce que votre attitude a changé?

M. Kunkel: Non, Monsieur.

M. Hastings: Est-ce que celle des douze employés de la Bell a changé?

M. Kunkel: Non. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le sénateur Hastings: Comment en êtes-vous arrivé à vous engager?

M. Kunkel: C'est qu'il m'est arrivé de voir certaines choses et de commencer à m'en préoccuper, puis, comme je l'ai dit, tout cela est relié au vieux problème de la communication. Vous savez, il y a dans tout cela beaucoup d'ignorance. Il n'y a rien d'intentionnel. Je crois qu'il n'y a rien de mauvais, au fond, dans les idéaux que nous professons. Le problème réside dans ce qui se passe en pratique; comment y être sensibilisé et devenir personnellement engagé; vous devenez très conscient des besoins, puis très préoccupé du problème, et ensuite, très engagé dans la recherche d'une solution.

Certainement, depuis que j'ai commencé à participer au programme et que j'ai compris la situation, j'en ai été préoccuppé et j'ai amorcé le dialogue au sein même de notre société, puis avec d'autres entreprises, et j'en ai parlé à des milliers de personnes. Nous avons essayé de communiquer et, effectivement, nous avons abouti à quelque chose; nous avons trouvé un emploi à 14 personnes. Voici donc 14 personnes et environ huit entreprises, ce qui signifie que huit entreprises ont accepté de courir le risque: elles ont rencontré ces personnes, puis se sont engagées; ensuite, elles se sont mises à évaluer leur potentiel. Fait assez étonnant, quatre de ces personnes ont été depuis promues à des postes administratifs, et ces personnes n'avaient qu'une 10e année de scolarité. Aujourd'hui, elles reviennent et veulent pousser plus loin l'expérience. Nous avons eu des demandes de diplômés l'année dernière. Il y a là une question de progression qui, je pense, est la même partout. Nous avons là, je pense, un programme d'enseignement assez important. Il faut toutefois que nous en arrivions à ce que les gens se sentent personnellement engagés. Reste à voir maintenant ce que le monde des affaires peut faire de particulier à ce sujet. Il me semble que, dans un programme de ce genre, les entreprises devraient être disposées à mettre certaines ressources à la disposition du gouvernement ou de quiconque prendra la direction du programme. La question concerne le gouvernement lui-même, et nous pourrions mettre ensemble ces ressourcesià sa disposition, quitte à lui demander d'assumer les coûts sur une base de consultation, car les entreprises doivent pouvoir prêter des membres de leur personnel en les libérant de leurs autres responsabilités.

C'est là le problème. Nous n'avons pas le temps. Les entreprises, je le sais, ont, elles aussi, leur problèmes de tous les jours. Nous avons déjà nos propres difficultés à essayer de nous maintenir à flot, et je pense que si nous formions l'organisation à un niveau un peu plus élevé, en ayant recours à des personnes de calibre plus professionnel, afin de les sensibiliser, nous aurions alors un peu plus d'appui et un peu plus de force en faveur de l'organisation et elle pourrait ensuite commencer à se renforcer par elle-même.

Le sénateur Hastings: Comme vous le dites, nous sommes déjà pris par nos problèmes. Mais le fait est que ce problème, des détenus et des pauvres, c'est aussi votre problème.

M. Kunkel: Bien des faits ont surgi à l'avant-plan au cours des dernières années. Nous commençons à en prendre conscience, et cette sorte de plongeon dans le vide commence à hanter nos esprits. Nous pouvons avoir la meilleure entreprise au monde, et pourtant, n'importe qui peut la faire sauter et cela n'apporterait rien de bon à personne. Ce sont là les conséquences d'un grand nombre de frustrations qui se développent chez les gens. En conséquence, je pense que vous pouvez constater qu'il y a, du moins à l'intérieur de notre entreprise, une bien plus grande préoccupation et beaucoup plus d'intérêt. Fait à noter, c'est seulement lorsque les gens sont placés devant ces problèmes qu'ils commencent à bouger. Nous sommes bien nourris; nous vivons assez à l'aise et la vie est belle, et nous ne sommes pas tellement certains si nous voulons voir le revers de la médaille. Mais si vous voulez aider des individus en particulier, vous trouverez assez curieusement que vous pouvez intéresser une entreprise à un programme de ce genre. Nous avons, à ce sujet, des exemples précis. Des détenus sont embauchés: les autres employés découvrent qu'il s'agit d'anciens prisonniers et refusent de travailler avec eux. Les gens vont retirer leur argent des banques s'ils savent que des ex-détenus y travaillent.

Vous nous demandez qui sont ces gens. Ce sont vous et moi. Et pourtant, ce sont les mêmes personnes qui affirment: «Il faut faire quelque chose». Et le public en général ne nous appuie pas lui non plus. Il ne veut pas travailler avec des ex-détenus. Il ne leur fait pas confiance. Un autre problème se pose et je dois souligner que l'instruction en est la clé. Tous ces handicaps que vous trouvez chez les ex-détenus, vous les retrouvez, je l'admets, chez les chômeurs. Il y a le manque de confiance; ils ne sont pas sûrs d'eux-mêmes et leur passé n'est pas riche. Lorsqu'ils se présentent à une entrevue, ce sont là des choses que l'interviewer assimile à de l'incompétence et, partout, il leur refuse l'emploi. Comme l'offre est aujourd'hui supérieure à la demande et que les normes ne cessent de s'élever, la même entreprise qui se montre d'accord avec le programme et qui dit qu'elle y participera, établira des normes d'embauche si élevées qu'il nous sera impossible de faire accepter nos candidats. Si une entreprise appuie un programme mais que, en vertu de ses normes, elle n'embauche que des universitaires, je dirai alors qu'elle ne les trouvera pas à la porte. Si, d'un autre côté, vous abaissez les normes, les travailleurs vous tombent alors dessus, et d'autres personnes en font autant, parce que vous vous montrez moins exigeants pour les uns que pour les autres.

Nous avons été critiqués très sévèrement en rapport avec ce programme, et à juste titre je crois, par une personne de Montréal qui a fait parvenir une lettre à un journal, le *Star* il me semble, où elle disait: «C'est injuste; moi, je suis une veuve avec charge de famille, sans emploi, et je suis allée suivre un cours, un cours de programmation d'ordinateur à l'une de ces institutions publiques, et je n'ai pu trouver d'emploi. Et voilà que vous autres, vous offrez ce programme aux détenus. Vous leur avez donné des diplômés et leur avez trouvé du travail. Me faut-il aller en prison pour me trouver un emploi?»

Je ne puis la contredire. Elle a raison. Elle a procédé comme elle le devait. Elle n'a pas critiqué ce que nous avons fait; elle a tout simplement raconté son cas, et elle avait raison. Ces détenus ont franchement de meilleures chances d'apprendre que n'en ont les gens qui vivent dans le quartier St-Henri, à Montréal. Le programme devrait être en marche là-bas et ça irait tout aussi bien avec ces gens-là. Il y a donc ici un véritable conflit, j'en conviens.

Mais il faudrait que cela soit un programme mixte ou conjoint. Je crains que si le gouvernement en fait un programme d'aide sociale, cela ira comme n'importe quelle autre chose. L'initiative ne sera pas nécessairement reconnue et elle ne contribuera peut-être qu'à former des gens pour des métiers qui ne sont plus en demande.

C'est là l'autre aspect que nous soulignons ici; il ne faut pas choisir des métiers qui sont en voie de disparition ou qui ont cessé d'exister. Il serait ridicule que nous entreprenions de former des gens en vue de ferrer les chevaux.

Le président: Mais n'êtes-vous pas en train de tenter une expérience particulièrement difficile en vous lançant dans le traitement de l'information. Cela m'a frappé au tout début, que vous visiez vraiment à ce qu'il y a de plus compliqué. N'y avait-il pas, à l'intérieur d'une grosse compagnie comme la Bell, des métiers plus faciles à apprendre?

M. Kunkel: C'est possible. Cela a démarré grâce à la Data Processing Management Association, et je pense que je me suis tourné vers ce domaine parce que je le connaissais bien et que je savais que je pourrais y trouver des gens compétents. C'est aussi qu'il y avait une forte demande de programmeurs. A la même période, dans d'autres métiers pour lesquels M. Draper aurait peut-être pu donner des cours, il y avait des mises à pied.

M. Draper: Dans certains autres métiers qui sembleraient plus acceptables pour nos candidats, vous constaterez que, du point de vue de l'instruction, il y a des règlements rigides, soit fédéraux, soit provinciaux, soit édictés par le corps de métier lui-même, qui constituent des barrages; ni les détenus ni les pauvres ne peuvent satisfaire à ces normes, en ce sens qu'ils ne peuvent se faire accréditer dans ces corps de métier. Ces métiers peuvent paraître plus accessibles, mais nous avons choisi l'électronique parce que, en ce qui a trait à la réglementation des métiers, celle-ci est raisonnablement souple: «Il faut tant d'heures d'expérience et tant d'années de scolarité», alors que les mécaniciens d'automobile peuvent être soumis à des règles beaucoup plus strictes.

Le président: Jusqu'ici, je n'avais pas saisi votre point de vue, mais maintenant, je comprends. Ce que vous dites, en fait, c'est que, à l'heure actuelle, vous êtes en train de formuler le règlement, plutôt que d'en laisser le soin à un organisme gouvernemental, et que vous pouvez vous y adapter; cela a du sens.

M. Draper: Certains pénitenciers ne forment plus d'électriciens parce qu'ils ne pouvaient plus répondre aux exigences de ce corps de métier.

Le sénateur Hastings: Les douze hommes de la Bell qui ont travaillé au programme, y ont-ils consacré de leur temps personnel ou y ont-ils travaillé pendant leurs heures normales de travail à la compagnie?

M. Kunkel: Ils ont fait tout cela pendant leurs propres loisirs.

Le sénateur Hastings: Pendant vos loisirs?

M. Kunkel: Nous avons pris quelques heures ici et là, et nous avons certes eu largement recours aux ressources de la compagnie. Certaines activités se sont bien déroulées durant le jour, mais, dans la majorité des cas, c'était notre propre temps.

Le sénateur Hastings: Sur les 43 élèves, 13, dites-vous, ont terminé le cours. Qu'est-il advenu des 30 autres? Est-ce qu'ils tondent maintenant des gazons?

M. Kunkel: Certains d'entre eux se sont inscrits au programme de l'année suivante et ils s'en sont bien tirés. Je ne sais vraiment pas. Le grand défi, pour nous, était de réussir à former un «diplômé», qui, nous l'espérions, serait ensuite en mesure de se trouver un emploi. En d'autres termes, nous ne voulions pas que quelqu'un leur donne des espoirs et vienne ensuite leur dire: «Maintenant, vous avez reçu la formation, mais nous n'avions pas de travail pour vous». Les normes étaient passablement élevées, et je pense que dans un programme de plus grande envergure, celles-ci n'auraient pas été aussi élevées. Nous avions des élèves qui, à notre avis, n'obtiendraient pas le diplôme, mais nous nous sommes assis avec eux et nous avons eu une franche discussion sur leur orientation possible; ils ont accepté le fait et n'ont manifesté aucun ressentiment.

Le président: Je vois ce que vous voulez dire. Vous avez essayé de les motiver à entreprendre quelque chose de nouveau. Mais au moment où l'on aborde la question des succès et des échecs, mon opinion personnelle est que, à ce stade-là, les échecs sont aussi importants que les succès. Il est important de savoir pourquoi certains ont réussi, mais il est aussi très important de savoir pourquoi certains autres ont échoué. Si vous le pouvez, vous travaillez avec ceux qui n'ont pas pu réussir, parce que, plus tard, cela pourra en aider d'autres, et vous-même.

M. Kunkel: Nous avons effectivement passer beaucoup de temps à parler avec ces gens-là.

Le sénateur Hastings: Nous devons changer notre attitude, l'attitude de la société, celle de bannir un prisonnier et de construire un mur autour de lui. Nous faisons pratiquement la même chose avec les pauvres; nous les plaçons dans des ghettos, puis nous les oublions. Ce que j'ai constaté, c'est que si vous traitez un homme en homme, il réagira en homme. Je ne parle pas d'un certain groupe, mais de 90 p. 100 de ce groupe, et la même chose de 95 p. 100 des pauvres.

Le président: Quand il prend ses vacances, le sénateur Hastings a l'habitude de visiter ces pénitenciers; cette question lui tient donc particulièrement à coeur.

M. Kunkel: Chose curieuse, les détenus se placent parmi les gens les plus honnêtes que j'ai rencontrés. Il fait bon les visiter de temps à autre et prendre ainsi un bain de sincérité.

La sénatrice Inman: En premier lieu, j'aimerais féliciter la Bell d'avoir institué ce programme, particulièrement intéressant au chapitre de la réhabilitation des infortunés puisqu'il les prépare à se réintégrer à la société. Au sujet du projet de Collins Bay, je note que vous ne faites aucune mention du cas des femmes.

M. Draper: Il s'agit là d'une institution séparée. Il y a environ trois institutions à Kingston. Il y a le pénitencier de Kingston pour hommes, avec conditions de sécurité maximales; il y a le pénitencier de Collins Bay, pour les femmes, et il y a l'institution, de grandeur moyenne, de Collins Bay, où il n'y a que des hommes et qui est celle avec laquelle nous traitons.

La sénatrice Inman: Est-il question d'inviter les femmes à suivre ces cours?

M. Draper: On ne nous l'a pas demandé et je n'y ai même pas pensé.

Le président: Vous avez souligné, dans votre premier exposé, que ce cours d'informatique serait très intéressant pour les femmesi La question de la sénatrice Inman est très pertinente.

M. Kunkel: Certainement, les occasions et les besoins sont les mêmes. A titre d'exemple, il y a plusieurs métiers qui sont aujourd'hui en demande et que l'on pourrait enseigner de la même façon. Nous ne nous sommes pas aventurés plus loin pour l'unique raison qu'il s'agissait là d'un premier projet et que nos moyens étaient limités. Mais, très certainement, les mêmes possibilités sont là.

La sénatrice Inman: Encore faut-il pouvoir les exploiter.

M. Kunkel: Oui, il faudrait que tous nous puissions les exploiter. Il nous faut définitivement élargir les cadres de notre programme.

La sénatrice Inman: Un passage de la page 4 m'a particulièrement intéressé. C'est celui où vous parlez de diffusion musicale. Est-ce que cette diffusion n'a pas plutôt pour effet d'augmenter la confusion déjà créée par le bruit. Dans mon cas, cela m'aiderait, parce que j'adore la musique, mais pas quand elle rivalise avec d'autres bruits.

M. Kunkel: C'est voulu. Le cours de programmation se donne comme s'il s'agissait d'un apprentissage individuel, dans ce que nous appelons un corral. Un corral, c'est une petite enceinte, où l'élève est à l'abri des distractions visuelles et où il travaille plus par lui-même qu'avec un instructeur. A l'occasion, il doit faire un petit travail de laboratoire ou se projeter un film, ou parler à un instructeur. Ces déplacements et ces distractions, qui se produisent dans un espace donné consacré à l'étude d'un programme, sont très ennuyeux pour les autres membres du groupe, étant donné que chacun en est à une étape différente dans son programme. Il s'agit donc d'estomper tous ces bruits par de la musique, et la musique qui est choisie n'est pas de nature à distraire.

La sénatrice Inman: Mais assez forte?

M. Kunkel: Assez forte pour couvrir les autres bruits afin qu'ils ne soient cause de distractions.

La sénatrice Inman: J'ai remarqué que, de nos jours, lorsque les jeunes veulent étudier, ils font jouer la radio aussi fort que possible.

Le sénateur Hastings: Au son du rock.

La sénatrice Inman: Avez-vous vraiment l'impression que ce programme connaît un franc succès?

M. Kunkel: Je dirais, pour le moment, que j'ai une opinion très modérée quant à son succès. Cela réveille les gens. Nous éprouvons de la difficulté à maintenir le programme en marche. Selon notre expérience, ceux que vous aidez ont tendance à compter beaucoup sur votre aide, et nous aimerions que les pénitenciers prennent la relève d'une main assez ferme; mais nous devrons continuer à offrir nos services comme animateurs et conseillers, et c'est difficile.

La sénatrice Inman: Le programme n'a pas duré assez longtemps pour vous permettre de savoir si les sujets abandonnent en cours de route et s'ils ont à revenir?

M. Kunkel: Nous n'avons pas eu de sujets qui ont quitté le pénitencier après le programme.

Le président: Que voulez-vous dire?

M. Kunkel: Nous en avons eu un sur quatorze et, malheureusement, il y est retourné.

Le président: Il est retourné au pénitencier?

M. Kunkel: Oui, mais pas pour des raisons sérieuses.

Le président: Si je comprends bien, sur environ 40, vous avez réussi dans dix ou douze cas?

M. Kunkel: Seize. Treize ont un emploi.

Le président: A mon sens, c'est un résultat remarquable de n'avoir eu qu'un seul récidiviste. Si vous connaissiez la proportion des récidivistes dans tout le pays, vous en seriez renversés. Elle est d'environ 80 p. 100. Le fait que vous n'en ayez eu qu'un seul constitue un résultat presque parfait.

La sénatrice Inman: Quel est l'âge de ceux qui s'inscrivent à cet entraînement? Sont-ce des jeunes plutôt que des hommes d'âge moyen?

M. Kunkel: Ils ont de 25 à 45 ans. La moyenne d'âge s'établit aux environs de 35-40. Non, je fais erreur, il y en avait deux ou trois du groupe de 24 et 25 ans. Dans la plupart des cas, il s'agit de détenus qui en sont à leur deuxième condamnation dans une prison de sécurité moyenne. On y a aussi une section de sécurité minimum réservée aux détenus qui en sont à leur première condamnation. Nous avons également un programme pour ceux-là. Nous devrions remonter plus haut, comme vous le dites, sénateur Hastings, et nous intéresser aux pauvres, d'où viennent certainement les premiers délits. Mais ceux qui suivent nos cours en sont pour la plupart à une seconde condamnation.

La sénatrice Inman: Avez-vous songé à instituer des programmes semblables dans les autres prisons de sécurité minimum ou moyenne, à Springhill, par exemple?

M. Kunkel: Franchement, nous avoir l'appui du gouvernement, l'initiative devra venir du solliciteur général. Nous avons communiqué avec lui à ce sujet.

Le sénateur Pearson: Ces étudiants des pénitenciers recouvrent-ils leur liberté dès qu'ils ont atteint les normes que vous avez fixées? Sont-ils appelés immédiatement devant la Commission des libérations conditionnelles, ou doivent-ils purger entièrement leurs condamnations?

M. Kunkel: Pas nécessairement. S'ils sont admissibles à la libération conditionnelle ils en font la demande à la Commission qui considère le fait d'avoir terminé le cours comme un élément en leur faveur, mais ils sont soumis à la procédure ordinaire des libérations conditionnelles.

Le sénateur Pearson: Ils ne sont admissibles à la libération conditionnelle que s'ils sont assurés d'un emploi, n'est-ce pas?

M. Kunkel: C'est la plus grande difficulté; ils doivent être assurés d'un emploi. C'est une considération importante. Je ne suis pas bien au courant de la procédure de la Commission des libérations conditionnelles, mais le fait d'avoir terminé le cours avec succès est un bon point en faveur de l'intéressé. Je pense que la Commission a avancé la date de la libération de certains détenus qui avaient réussi les examens du cours, mais je ne connais pas la procédure adoptée.

Le sénateur Pearson: Je sais qu'au pénitencier de Prince-Albert, une prison de sécurité maximum, on a organisé un chapitre des Alcooliques Anonymes qui a obtenu de bons résultats dans certains cas, mais je ne sais pas si le fait de s'être guéri de cette mauvais habitude permet à un détenu d'obtenir plus tôt sa libération.

M. Kunkel: Malheureusement, notre seul insuccès est un cas d'alcoolisme. Il s'agissait d'un alcoolique qui a récidivé et est revenu à la prison.

Le sénateur Pearson: Les détenus qui suivent vos cours sont-ils en général plus intelligents que la moyenne?

M. Kunkel: Oui, je le pense. J'ai été étonné de constater le niveau d'intelligence et de compétence de ces détenus. Mais je dois être prudent et ne pas énoncer une conclusion générale fondée sur les cas que nous connaissons. Il y en a qui ne sauraient évidemment répondre aux exigences, mais ceux qui s'inscrivent au programme et qui sont acceptés ont en général un niveau d'intelligence supérieur à la moyenne ordinaire.

M. Draper: Ce n'est pas nécessairement ce que l'expérience a démontré. Dans l'application du programme à Collins Bay, nous avons eu de la difficulté à trouver un nombre de candidats suffisamment doués pour suivre le cours d'électronique. Mais ceci provenait du fait que d'autres programmes nous faisaient concurrence. Il n'y a dans les prisons qu'un nombre relativement peu considérable de détenus qui ont une éducation dépassant la 8e année et encore moins qui dépassent la 10e année. Ceci est confirmé par les rapports du service des pénitenciers. De sorte que l'organisation d'un cours avancé recueille les mieux doués parmi les détenus. Des programmes comme celui de l'Institut Leclerc donnent une formation qui permet à ceux qui ont suivi les cours de faire concurrence aux autres. Mais il nous faut essayer d'atteindre la catégorie de ceux qui ont de la difficulté à répondre aux normes de la 8e année.

M. Kunkel: Il est intéressant de constater que l'un des résultats de ce programme a été d'inspirer le désir de retourner à l'école. Treize de ceux que nous avons placé y sont retournés et trois sont même étudiants aux universités, ayant obtenu des crédits pour les cours suivis à la prison. Ils se rendent compte du besoin d'une meilleure éducation.

Le sénateur Pearson: Suivent-ils ces cours pendant leur temps libre après leur travail ordinaire?

M. Kunkel: Oui. Trois suivent les cours de l'Université Sir George Williams, à Montréal, et deux autres les cours de l'école secondaire de Sir George Williams.

Le sénateur Hastings: Vous leur avez inspiré la confiance de réussir.

M. Kunkel: Oui, ces gens ont maintenant confiance en eux-mêmes.

Le sénateur Pearson: D'après les résultats de vos efforts, pensez-vous que les hommes d'affaires et les directeurs des prisons devraient étudier la possibilité d'adopter un système semblable dans tout le pays?

M. Kunkel: Oui, le gouvernement devrait prendre la tête du mouvement.

Le sénateur Pearson: Je ne suis pas convaincu que cette initiative incombe au gouvernement. Les hommes d'affaires devraient s'y intéresser vu qu'ils sont appelés à donner de l'emploi à ceux qui ont suivi ces cours.

M. Kunkel: J'admets qu'ils devraient s'y intéresser, comme tout le monde d'ailleurs, mais c'est le gouvernement qui est responsable de la réforme des prisonniers. Les maisons d'affaires devraient contribuer leurs connaissances techniques à l'application de ces programmes. Ce sont elles qui peuvent le mieux juger des connaissances acquises par ceux qui doivent être libérés, parce qu'elles savent ce qu'il faut leur apprendre et comment les utiliser. Les maisons d'affaires ont les connaissances spéciales qu'il faut apporter à la solution du problème et c'est ce qu'elles devraient contribuer. Quelques techniciens qualifiés pourraient peut-être se joindre aux fonctionnaires du gouvernement dans une étude de la situation des diverses institutions et ensuite discuter avec les associations professionnelles contributrices le développement et le coût des divers programmes.

Le sénateur Hastings: Me permettrait-on une autre question? Si le gouvernement s'engage dans une telle entreprise, le programme s'enlisera bientôt et ce ne sera plus qu'une autre institution pénitenciaire qui aboutira à rien. Votre programme a donné des résultats parce que vous vous en occupez. Vous visitez les institutions et les détenus peuvent voir que quelqu'un de l'extérieur leur porte intérêt. Je ne sais pas exactement pourquoi, mais les gens de l'extérieur peuvent inspirer confiance aux détenus et éveiller leur intérêt. Si ce sont les administrateurs des pénitenciers qui dirigent ces cours, ceux-ci ne seront plus qu'une affaire de routine.

M. Kunkel: Nous avons besoin de l'aide du gouvernement. S'il ne contribue pas les éducateurs et les ressources nécessaires à l'exécution des programmes, la situation deviendra difficile. Notre programme n'est même pas encore reconnu par les autorités éducatives.

Le sénateur Pearson: Dans le même ordre d'idées, avez-vous trouvé difficile d'obtenir l'assentiment des syndicats ouvriers à l'emploi de ces personnes? Ont-ils fait des difficultés à ce sujet? Vous dites avoir obtenu un certain succès dans la sphère de l'électronique, mais quelle est la situation en ce qui a trait aux métiers de la soudure et de la charpenterie?

M. Kunkel: Je ne sais rien personnellement de ces situations, sauf ce que j'ai entendu dire. Les emplois que nous offrons à la suite de nos cours sont de la catégorie administrative dans notre compagnie. Les programmeurs ne sont pas encore syndiqués de sorte que cette difficulté ne se présente pas dans leur cas. J'ai entendu dire que les syndicats s'opposent à l'emploi de ces personnes dans d'autres métiers.

Le sénateur Pearson: Ils ne s'opposent pas à l'idée elle-même, mais seulement à l'emploi des anciens prisonniers.

M. Kunkel: Il faudrait que les connaissances acquises à la prison par les détenus soient reconnues et c'est ce que les syndicats ne font pas. En d'autres termes, ils refusent de reconnaître qu'un détenu a pu faire son apprentissage ou obtenu un diplôme de mécanicien, ou quelque chose de ce genre.

M. Draper: La plupart des métiers exigent la 10e année au minimum, ce qui écarte la majorité des prisonniers. Ceux-ci peuvent bien avoir le nombre d'heures d'apprentissage exigé, ou acquis la connaissance technique voulue, mais s'ils ne répondent pas à l'exigence préliminaire, la porte leur est fermée. Nous l'avons constaté quand nous avons voulu contribuer aux programmes éducatifs des pénitenciers. Les directeurs nous ont dit qu'ils ne peuvent obtenir la coopération des syndicats ouvriers ou des autorités qui établissent les normes des métiers à l'échelon fédéral. Ceci élimine un grand nombre des anciens détenus.

Le président: Le sénateur Pearson a posé une question fort importante, comme toujours. Voici trois administrateurs au fait de l'organisation et des normes des syndicats. Ils nous disent ce matin, sans trop insister, qu'il leur a fallu contourner les syndicats et recourir à une autre méthode. Je ne puis le leur reprocher car ils craignent que tous leurs efforts seraient en vain. M. Kunkel nous a dit qu'il ne pourrait donner des espérances à quelqu'un pour qu'elles soient ensuite frustrées. Le détenu qui aurait une telle déception serait encore mieux de rester en prison, comme le sénateur Hastings l'a souligné.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, on a répondu à la plupart des points que je désirais soulever, mais il en reste un ou deux à éclaircir.

Vous avez dit que cette initiative est celle de l'association de l'informatique du Canada, mais l'idée ne vient-elle pas des États-Unis en premier lieu?

M. Kunkel: C'est juste.

Le sénateur Carter: Depuis combien de temps est-elle appliquée aux États-Unis?

M. Kunkel: Je ne saurais le dire exactement. On l'a d'abord expérimentée dans certaines régions, celle de la Pennsylvanie par exemple. Le pénitencier de Pendicton donne un de ces cours depuis environ dix ans. Je regrette de ne pas avoir apporté la documentation à ce sujet, car je possède des renseignements sur d'autres programmes adoptés aux ätetats-Unis. On y est beaucoup plus avancé en plusieurs endroits, car les prisons permettent aux détenus d'exécuter certains travaux pour le gouvernement, ou des agences administratives. On y prépare pour le gouvernement des programmes d'informatique que l'on exécute au moyen des ordinateurs des prisons. On y donne des cours sur l'opération et l'entretien des ordinateurs. Ce travail est subventionné. Le pénitencier de Pendicton, en Pennsylvanie, reçoit une subvention de $280,000. Ces cours ne sont pas nouveaux, on les donne dans plusieurs institutions.

Le sénateur Carter: Le mémoire mentionne que les étudiants de Collins Bay sont de la 6e à la 13 années. Quel est le niveau de ceux de l'Institut Leclerc?

M. Kunkel: La 10e année.

Le sénateur Carter: La 10e année est un minimum?

M. Kunkel: Je dois exprimer une certaine réserve à ce sujet. Lorsque les entrevues ont révélé les aptitudes voulues, nous n'avons pas exigé strictement le niveau de la 10e année. Deux de nos diplômés n'avaient que la 7e année.

Le sénateur Carter: Vous avez évidemment certains tests spéciaux pour le choix de vos étudiants. Pourriez-vous nous dire quelles sont vos normes de sélection, à part les connaissances académiques?

M. Kunkel: En particulier, nous utilisons le test d'aptitude au programme, le test PAT, qui est donné aux diplômés aussi bien qu'aux autres afin de révéler l'aptitude à la planification d'un programme.

Nous employons aussi un test d'analyse logique et de critique et le test Wanderlick, que vous connaissez bien et qui sert à déterminer le niveau de l'intelligence, le I.Q.

Ce sont les tests que nous employons. Mais ils ne déterminent pas le choix; ils le confirment tout simplement. Nous avons d'abord une entrevue avec le candidat afin de découvrir s'il est sincère dans ses motifs. Cette entrevue est suivie de plusieurs autres qui nous permettent de déterminer le potentiel et de faire le classement.

Ce n'est qu'après cette sélection que nous examinons les résultats des tests. S'il semble y avoir conflit entre ces derniers et les notes des entrevues, nous réexaminons le cas. Deux ou trois candidats qui n'avaient pu répondre de façon satisfaisante aux tests ont été acceptés quand même et ont bien réussi. Les tests seuls ne permettent pas d'arrêter le choix des étudiants.

Le sénateur Carter: Quand vous avez invité les détenus à s'inscrire, leur avez-vous donné une idée de la méthode par laquelle vous feriez votre choix?

M. Kunkel: Oui, nous leur avons dit dès le début exactement ce que nous avions l'intention de faire. Nous leur avons donné le droit de faire appel de notre décision. Quelques-uns s'en prévalurent et furent acceptés.

Le sénateur Carter: Dans vos conclusions relatives à Collins Bay, vous dites qu'au-dessous de la 9e année, la compréhension est très faible.

M. Draper: Il faut savoir lire.

Le sénateur Carter: J'emploie le mot compréhension dans un sens plus large, celui des communications.

M. Draper: Oui.

Le sénateur Carter: Un témoin entendu par le Comité cette semaine a démontré l'importance des communications, c'est-à-dire l'aptitude à comprendre les instructions verbales ou écrites et à exprimer ses idées de façon à ce que d'autres puissent les comprendre exactement.

Les exemples que vous avez cités de l'Institut Leclerc sont meilleurs au point de vue communications parce que les sujets ont un I.Q. et un niveau académique plus élevés. Avez-vous constaté une déficience des communications dans ce groupe?

M. Draper: Parlez-vous du groupe de l'Institut Leclerc ou de celui de Collins Bay?

Le sénateur Carter: Vous dites avoir constaté une déficience à Collins Bay. Quelle est la situation à l'Institut Leclerc?

M. Kunkel: Nous avons éprouvé des difficultés et avons dû consacrer beaucoup de temps à cette sphère des communications. Nous avons constaté un problème de compréhension, mais tout cela découle des normes exigées. En d'autres termes, les étudiants sont soumis continuellement à des tests destinés à révéler ce qu'ils ont compris des choses qu'on leur a enseignées la semaine précédente. On leur demande de faire l'application de ce qu'ils ont appris. Il ne s'agit pas seulement d'enseignement théorique, les étudiants doivent préparer un programme d'informatique et l'exécuter par le moyen des ordinateurs.

Oui, il faut leur inspirer confiance en eux-mêmes pour qu'ils puissent se présenter devant un groupe et exprimer leurs idées ou même pour qu'ils puissent communiquer avec un autre étudiant. Ils sont portés à travailler seuls et non avec les autres. Il faut leur apprendre à se contrôler eux-mêmes.

Il y a aussi les problèmes administratifs, celui de communiquer ses idées aux autres. Il nous faut aborder des sphères en dehors de l'enseignement technique et nous pouvons constater le développement individuel. Leur succès dans cette sphère leur permet de continuer leurs études selon le programme.

Nous enseignons les méthodes administratives, d'après le système de Blake et d'autres méthodes, à mesure que les étudiants font des progrès.

Le Sénateur Carter: Vous avez pu constater la nécessité de remédier à cette déficience?

M. Kunkel: Oh, oui. Autrement, ils n'auraient jamais pu garder un emploi.

Le sénateur Carter: En votre qualité d'homme d'affaires, pensez-vous que le système scolaire ordinaire puisse donner un entraînement semblable?

M. Kunkel: Oui. En somme, il ne s'agit que d'un prolongement du programme éducatif dans les institutions de ce genre.

Le sénateur Carter: En d'autres termes, notre programme scolaire, nos méthodes et nos cours ne sont pas très efficaces?

M. Kunkel: Je n'irais pas jusque là. Des programmes semblables au nôtre ont été adoptés.

Le sénateur Carter: Pour ce qui est des communications, les élèves atteignent la 9e et la 10e années sans bien comprendre ce qu'ils lisent.

M. Kunkel: Ce n'est pas ce que j'ai constaté. De fait, ils s'expriment et communiquent leurs idées mieux que je pouvais le faire. De nos jours ils ont plus de contacts avec les autres. Votre commentaire pouvait être vrai autrefois.

Je sais, par mes propres enfants, que les élèves participent à des débats dès la 5e et la 6e années. Il y a une grande amélioration à cet égard et l'on a fait des progrès.

Le sénateur Carter: Mais cela ne s'applique pas à Collins Bay?

M. Draper: M. Kunkel voulait éviter les conclusions générales au sujet des prisonniers. Ces remarques portent sur le système scolaire tout entier. Nos employés peuvent communiquer leurs idées. Mais dans les prisons un grand nombre de détenus ont de la difficulté à s'exprimer. Ce problème se présente dans l'application de notre programme, mais je ne dirais pas qu'il est commun aux écoles ordinaires. Nous constatons aujourd'hui dans l'industrie une grande facilité de communication.

M. Kunkel: La plupart de nos étudiants viennent de milieux pauvres où le système scolaire ne saurait être comparé à celui que j'ai mentionné. Je suis bien au fait des différences qui existent entre les écoles et les diverses commissions scolaires.

Aux États-Unis cette année, j'ai pu le constater dans le cas des personnes de couleur, alors que des diplômés de certaines écoles secondaires ne pouvaient passer les examens d'admission des autres écoles de même catégorie. On n'a pas les mêmes normes. Nos étudiants viennent pour la plupart du milieu dont vous vous occupez, celui de la pauvreté.

Le sénateur McGrand: Vous avez répondu à mes questions. Je voulais savoir comment vous écartez ceux qui sont incompatibles avec votre travail, ou ceux qui ont des troubles psychiques. Vous faites un choix et vous n'acceptez pas le premier venu.

M. Kunkel: Non

Le sénateur McGrand: Vous avez constaté qu'au cours de leur travail, ces personnes peuvent s'adapter à leur milieu et n'ont aucune difficulté avec leurs collègues?

M. Kunkel: Ils n'ont aucune difficulté.

Le sénateur McGrand: Vous avez dit qu'il existe un préjugé contre les anciens prisonniers et que les banques, par exemple, ne veulent pas les employer de crainte qu'ils volent de l'argent, et ainsi de suite.

M. Kunkel: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le président: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Le sénateur McGrand: On a dit quelque chose de ce genre. Il y a quelques années, les maladies mentales étaient l'objet d'une crainte semblable. Les personnes qui avaient été internées dans les hôpitaux pour maladies mentales n'étaient pas jugées dignes de confiance et ne pouvaient trouver un emploi. Il faut apprendre au public en général que le plus grand nombre des criminels sont plutôt des victimes de la société où ils ont grandi, à part le problème de l'hérédité. Il s'agit plutôt d'une carence de l'éducation, mais on ne saurait demander au monde des affaires de se charger de l'éducation du public.

Le président: Laissez-moi vous dire l'impression que j'ai eue des réponses aux questions du sénateur Pearson et d'autres. On pense généralement que ces personnes, ou la catégorie des pauvres, ou de tous ceux qui n'ont pas de connaissances spéciales et qui ont dû apprendre deux ou trois métiers différents au cours de leur vie et déménager de place en place, dépendent en partie des grandes sociétés, Bell, Ford Motors ou Chrysler, qui devraient payer conjointement avec le gouvernement le coût de leur entraînement en vue de leur emploi dans leurs propres services. Il ne s'agit pas entièrement d'une responsabilité du gouvernement, car les grandes sociétés sont appelées à profiter du fruit de leur travail.

Le sénateur McGrand: Je dis que les grandes sociétés n'ont pas l'obligation de dissiper les préjugés qui existent contre cette catégorie de personnes.

M. St-Onge: Puis-je poser une question à M. Kunkel? Quelques-uns de vos diplômés ont-ils tenté d'obtenir un emploi des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral?

M. Kunkel: Oui.

M. St-Onge: A-t-on refusé de les employer?

M. Kunkel: On n'a pas refusé, mais ils n'ont pas obtenu un emploi. Le gouvernement fédéral n'en a accepté aucun, bien que nous ayons intercédé en leur faveur.

Le président: Le gouvernement fédéral n'en a accepté aucun, pourquoi? Avez-vous insisté en leur faveur?

M. Kunkel: Oui.

Le président: La Commission de la fonction publique a-t-elle quelque règle qui interdit leur emploi?

M. Kunkel: C'est cela.

Le sénateur Hastings: Quelle est cette règle?

Le président: Il existe depuis longtemps une règle qui interdit l'emploi d'anciens prisonniers dans la fonction publique.

Le sénateur Hastings: On m'a dit que cette règle a été abrogée bien qu'on ne puisse les accepter pour certains postes.

Le président: Bien, on a tenté . . .

Le sénateur Hastings: On ne fait aucune exception.

Le président: Je sais que la règle existe et qu'on ne fait pas d'exception. M. Kunkel a dit une chose fort importante relativement aux préjugés. Ceux d'entre nous qui ont participé aux mouvements en faveur des droits civils savent que les hommes d'affaires sont disposés à aider et à verser leurs contributions. Mais lorsqu'on leur demande de prendre un ou deux de ces anciens détenus à leur emploi, ils nous répondent que c'est impossible, qu'il s'agisse d'un jaune, d'un noir ou de qui que ce soit. C'est exactement ce que M. Kunkel a dit, mais à un autre point de vue. Nous sommes tous coupables au même degré.

M. St-Onge: Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont ceux qui devraient donner l'exemple.

Le président: Vous avez tout à fait raison.

M. St-Onge: L'industrie doit faire sa part, mais ne peut tout faire à elle seule.

Le président: Je puis vous dire que le gouvernement fédéral entendra parler de cette discussion avant longtemps, en particulier parce qu'il en défraie le coût. Nous lui signalerons qu'il ne devrait pas gaspiller son argent mais l'utiliser à bon escient. Il entendra parler de nous.

La sénatrice Fergusson: Comme plusieurs autres sénateurs, je constate que l'on a répondu à un certain nombre de questions qui m'étaient venues à l'idée en lisant le mémoire qu'on nous a remis. On a répondu de façon très intelligente. J'ai aussi une grande admiration pour les programmes de rééducation entrepris par la société Bell du Canada aux institutions Leclerc et Collins Bay. Je la félicite de l'imagination et de l'intérêt qui ont motivé ces programmes. J'espère que vous recevrez l'appui du solliciteur général et d'un grand nombre de vos collègues dans d'autres industries, afin que votre œuvre puisse s'étendre à un grand nombre d'autres institutions en sus des deux qui ont été choisies pour cette expérience.

M. Kunkel dit qu'on a commencé à porter intérêt à cette question après qu'il eut été en contact avec les personnes de cette catégorie et qu'il eut pris connaissance de leurs problèmes. C'est ce qui se produit dans le cas de notre propre Comité, nous avons pris contact avec la pauvreté et nous avons compris. Mais ce qui me préoccupe, c'est que nous ne pouvons établir ce contact avec la population en général. Comment pourrions-nous faire voir et comprendre cette situation par la majorité des Canadiens? Vous n'avez peut-être pas de réponse à cette question, mais je vous signale cette difficulté.

M. Draper: On constate un effet cumulatif. Nous avons enrôlé l'aide des écoles d'application des arts, qui s'introduisent maintenant dans les pénitenciers de leur propre

initiative. Il s'agit là d'un groupe de haute compétence dans la formation professionnelle. A Collins Bay, elles ont leur programme qui se rattache au nôtre. L'effet sera cumulatif et d'autres groupes s'intéresseront à la question.

La sénatrice Fergusson: J'ai visité quelques-unes de leurs expositions et certaines pièces de leur travail sont merveilleuses. Les gens les achètent, ce qui doit encourager les auteurs. Sénateur Inman, je me suis demandé naturellement si vous faites quelque chose pour les femmes. Je sais qu'il s'agit d'un projet pilote et qu'on ne saurait y intéresser tout le monde. La prison des femmes est beaucoup plus petite et le faible nombre des femmes détenues a échappé à votre attention au début. D'autre part, il arrive souvent que dans les expériences de projets nouveaux on préfère les petits groupes pour lesquels il est plus facile d'établir une statistique.

M. Draper: J'aimerais à rectifier l'impression que j'ai pu créer. L'école d'application des arts dont j'ai parlé est le Collège des Arts appliqués et de la Technologie d'Ontario, dont les membres sont des experts en formation professionnelle et non pas dans l'enseignement des arts. J'ai peut-être créé une fausse impression.

La sénatrice Fergusson: Je regrette de vous avoir mal compris. Je sais que la chose a lieu dans plusieurs institutions avec de bons résultats. Après avoir visité la prison des femmes, je me suis rendu à Collins Bay et j'ai constaté que la formation professionnelle des détenus y est excellente. Toutefois, je suis mécontente de voir que dans le cas des hommes, les cours de formation professionnelle ont lieu pendant les heures régulières de travail, tandis qu'à la prison des femmes, celles qui veulent profiter des cours offerts doivent le faire après le travail. On leur permet de s'occuper de ces choses pendant leurs loisirs. La situation s'est améliorée à cet égard, mais c'est ce que j'ai constaté lors de ma visite. J'ai examiné attentivement cette situation. Je ne puis imaginer qu'après avoir travaillé toute la journée à la buanderie, à la cuisine ou au repassage, on soit bien intéressé à suivre des cours pendant les heures de repos, même si la chose est permise. Si l'on décide d'introduire ce genre de programmes à la prison des femmes, j'espère que les cours auront lieu pendant les heures régulières de travail.

Je poserai deux questions. A la page 3 de l'Appendice vous dites que les étudiants sont capables, bien intentionnés, déterminés et sincères et font des efforts sérieux, personnellement et en groupe. Cela m'étonne un peu, car je ne pensais pas que les détenus étaient capables d'un travail d'équipe.

M. Kunkel: J'aimerais à constater le même travail d'équipe dans le monde des affaires. Ils ont l'esprit de corps et sont compétitifs. Il est étrange de constater jusqu'à quel point ils poussent la concurrence entre eux et s'efforcent d'obtenir les meilleurs résultats. Naturellement, ils s'attendent à des louanges.

La sénatrice Fergusson: Ce n'est pas là du travail d'équipe mais des efforts personnels.

M. Kunkel: Oui, mais ils sont tout disposés à aider les autres qui font le même travail. La chose est évidente, car on les voit se grouper et s'aider les uns les autres. Ils n'en étaient pas tous capables à cause de leur ardeur individuelle, mais on les a aidés. Il est visible que l'enseignement est mutuel.

Quand à l'autre point que vous avez soulevé, il arrive encore dans les prisons que les détenus soient astreints à certaines tâches manuelles. Nous avons dû déployer tous nos efforts pour obtenir une modification de cette règle en vue de l'introduction de notre programme. On permet maintenant aux étudiants d'y consacrer tout leur temps. On leur a réservé à cette fin toute une aile particulière de l'institution, où ils ont leur propre bibliothèque. Ils y travaillent en groupe. On ne les isole pas dans leurs cellules et ils consacrent huit heures par jour à ce programme. Quelques-uns travaillent même de leur propre gré jusqu'à une heure ou deux heures du matin.

Il faudrait étendre l'application de ce programme et c'est là que le gouvernement devra jouer son propre rôle. Sans une modification des méthodes courantes, on ne pourra adapter notre programme aux conditions.

La sénatrice Fergusson: Il faudra certainement modifier la philosophie actuelle du traitement des prisonniers. On a posé plusieurs questions sur la façon dont les employeurs reçoivent ces gens et comment ils les traitent. Savez-vous comment leurs collègues au travail les acceptent et s'ils savent qu'il s'agit d'anciens prisonniers?

M. Kunkel: Deux choses peuvent se produire. Chaque individu est libre de s'identifier ou de ne pas révéler ses antécédents. Dans la plupart des cas, chose étonnante, on révèle de soi-même son passé aux collègues. Ceci ne présente réellement aucun problème. En général, on constate bientôt que le travailleur voisin n'est pas différent des autres. Les gens ne pensent pas à ces choses et je n'y pense certainement pas moi-même. Je suis en relations étroites avec les travailleurs. Au début, en est parfois curieux et l'on plaisante même à ce sujet.

La sénatrice Fergusson: Ce sont des gens comme les autres.

M. Kunkel: Certainement. Ils plaisantent au sujet de ce qu'ils ont fait et toute l'affaire est bientôt oubliée. C'est comme pour tout le reste. On ne s'intéresse pas au problème de la drogue jusqu'au jour où un membre de la famille en est victime. On ne pense pas à la pauvreté jusqu'au jour où l'on est ruiné. On ne reconnait jamais ces choses si l'on n'a aucun contact personnel. Je ne saurais vous dire comment il serait possible d'intéresser le public à ces questions. Les maisons d'affaires devraient envoyer certains de leur membres sur les lieux pour établir le contact, quand même ce ne serait que deux heures pendant la soirée. Un grand nombre de personnes de toutes catégories y viennent pour un soir et retournent chez elles disposées à travailler de concert avec nous. Le contact est la clé du succès et les gens devraient certainement avoir l'occasion de se rencontrer. La statistique, les exposés et les mémoires ne suffisent pas. Cela peut éveiller l'intérêt, mais il faut que l'on aille sur les lieux se rendre compte de la situation.

Le sénateur Hastings: Vous avez mentionné l'entre-aide et le changement d'attitude des 13 détenus que vous avez placés. Reviennent-ils à l'institution?

M. Kunkel: On ne leur permet pas de revenir à la prison. Ils ne peuvent en conséquence contribuer à l'application du programme, mais ils collaborent de l'extérieur. Deux ou trois ont organisé leurs propres programmes et communiquent par le téléphone. Toutefois, ils ne sont pas admis à la prison où on pourrait les soupçonner d'être des confédérés.

Le président: Messieurs, nous qui sommes plus vieux, désirons vous féliciter de votre présence au Comité aujourd'hui. Vous avez jeté la bonne semence. Votre intérêt à ces questions est une chose qui devrait se manifester depuis longtemps. Je ne puis que vous remercier, mais je ferai inscrire votre biographie au compte rendu de la séance afin que le public apprenne votre visite au Comité.

Vous abordez un territoire vierge et par les temps difficiles que nous traversons, il est réconfortant de voir des gens comme vous non seulement porter intérêt à ces questions, mais s'en occuper activement. Ceci est d'importance vitale pour la communauté en général afin que ces malheureux puissent retrouver l'espérance devant l'assurance de jours meilleurs et l'intérêt du public. Comme M. Draper l'a dit, ceci peut avoir un effet cumulatif. C'est ce que nous essayons de faire comprendre. Je ne saurais ajouter grand-chose à ces remarques sinon vous réitérer les remerciements du Comité. Vous pourrez communiquer nos félicitations à votre organisation. Il est réconfortant et vivifiant de constater que les autres organisations connaissent votre œuvre et emboîtent le pas sur vous. Nous pouvons anticiper des succès additionnels dans cette voie et je vous remercie beaucoup.

La séance est levée.

APPENDICE A

COMITÉ CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA FISCALITÉ

Westmount, Québec, Octobre 1970

MÉMOIRE SOUMIS AU COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Organisme indépendant et sans but lucratif, le Comité canadien de recherche sur la fiscalité a pour objectif d'étudier les régimes fiscaux à tous les niveaux de gouvernement et de favoriser l'élaboration de politiques fiscales efficaces, capables de créer de l'emploi et de contribuer au bien-être économique des Canadiens.

Les dirigeants du Comité sont les suivants:

Président honoraire: Sénateur A.W. Roebuck, C.R.

Président: M. B. Sevack, président, Tripar Stamping & Mfg. Co., Inc., 11,300, 6e rue, Rivière-des-Prairies, Montréal, Québec.

Administrateurs: M. H. Payne, chef de ventes, Hawker Siddeley Canada, Ltd., 8000 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, Québec. M. L. Klagg, président, Graphic Industries Ltd., 1090, rue Pratt, Outremont, Montréal, Québec. John R. Ferguson, conseil économique et financier, 56, rue Sparks, Ottawa 44, Ontario.

Résumé des principales conclusions et recommandations

Le Comité canadien de recherche sur la fiscalité est d'avis que la pauvreté résulte d'une mauvaise gestion de l'économie, qui empêche une partie de la population de participer pleinement à la production et à la répartition de la richesse nationale. Au Canada, cette mauvaise gestion se reflète principalement dans un régime fiscal fondé sur la faculté contributive, qui empêche les particuliers et les entreprises d'utiliser pleinement leur initiative et leurs possibilités pour élaborer une économie plus rentable.

Le présent mémoire explique comment un régime fondé sur la faculté contributive nuit au rendement et favorise la mauvaise gestion. Il propose, pour aborder la fiscalité, une méthode qui, fondée sur les avantages reçus de l'État, verrait les charges fiscales partagées entre les particuliers, les entreprises et les propriétaires fonciers, en fonction des avantages qu'ils reçoivent de l'État. Du même coup, cette méthode créerait les conditions essentielles à la poursuite d'une activité économique plus intense.

Le Comité canadien de recherche sur la fiscalité recommande simplement que le comité sénatorial spécial de la pauvreté obtienne du gouvernement que soit effectuée une étude de cette méthode. Une telle étude remplacera celle que la Commission Carter et le gouvernement lui-même ont négligé de faire avant de formuler leurs propositions de réforme fiscale. Cette étude est encore et surtout justifiée par le fait que le gouvernement a lui-même entrepris d'appliquer une méthode semblable dans le partage des ressources à l'intérieur de ses propres ministères, en conformité avec les recommandations de la Commission Glassco.

MÉMOIRE

Dans une collectivité, la pauvreté provient de ce qu'une partie de la population est privée de la possibilité de jouer un rôle d'importance dans la production de la richesse nationale et d'obtenir une part suffisamment grande pour se ménager un niveau de vie minimum. Il découle de l'inégalité dans les chances d'accès à la production de la richesse un mauvais emploi des ressources économiques, un taux de productivité inférieur à ce qu'il serait autrement et des problèmes économiques qui frappent particulièrement la partie défavorisée de la population.

La pauvreté ne constitue pas l'état normal des choses; elle provient d'une mauvaise gestion de l'économie. De temps en temps, on peut prendre des mesures qui réussiront sans doute à améliorer le sort des pauvres. Mais, à longue échéance, ces mesures ne permettront pas d'éliminer la pauvreté, à moins d'être accompagnées d'autres mesures économiques plus vastes par lesquelles chaque membre de la collectivité pourrait participer également à la production de la richesse et en partager les fruits.

Si l'on admet que l'homme a des besoins et des désirs sans cesse grandissants et que, en général, il consent à se dépenser à la production de la richesse quand on respecte son droit à profiter des fruits de son labeur; si l'on admet encore que les ressources économiques, dont on puisse tirer la richesse, existent: alors, dans une société à économie bien équilibrée, il serait normal que l'on tende toujours vers une pleine utilisation des ressources économiques et un taux élevé de croissance économique réelle. Tout résultat en-deçà doit être attribué aux problèmes que l'homme crée lui-même.

Pour que l'économie soit fortement productive, il est essentiel que s'expriment le plus possible les qualités d'entreprise et d'initiative des individus. Cela nécessite une bonne organisation des forces de marché, car c'est sur le marché que se fixent la répartition et l'utilisation des ressources économiques, au gré des décisions des individus. Une telle situation est cependant inconcevable sans un régime fiscal qui ne laisse pas, autant que possible, entre les mains des individus productifs les fruits de leur travail et de leur labeur.

Au Canada, le régime fiscal actuel ne favorise pas le jeu efficace des forces en présence sur le marché. Il ne respecte pas non plus le droit de l'individu à la propriété ni sa liberté de fixer la répartition et l'utilisation des ressources. Basé sur la faculté contributive, il a pour effet de punir les producteurs les plus efficaces de l'économie et de subventionner les moins efficaces. Il a aussi pour effet de détruire l'initiative et l'esprit d'entreprise d'une partie importante de la population tout en lui fournissant nombre d'occasions de consacrer ses efforts non pas à la production, mais à cette activité absorbante et non productive que représente le camouflage des biens imposables, l'évitement et l'évasion fiscaux. A quoi peut-on attribuer cet état de faits? Dans une large mesure, on peut en tenir responsables les personnes chargées d'élaborer le régime fiscal, et qui sont incapables de formuler des méthodes raisonnables d'imposition d'après la faculté contributive. Ce système fiscal a un autre effet grave: c'est la latitude qu'il laisse au gouvernement pour redistribuer les revenus sans égard aux droits à la propriété et pour remplacer le jeu du marché dans la distribution des ressources économiques. En général, la redistribution des revenus se fait des particuliers vers les entreprises, et vers un nombre relativement peu élevé d'entreprises. Cela provient du fait que, d'une part, l'impôt sur le revenu des particuliers est progressif et, d'autre part, les entreprises bénéficient de subventions.

L'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui est basé sur la faculté contributive, a pour résultat de punir les sociétés à meilleur rendement. En effet, celles-ci doivent assumer plus que leur juste part du fardeau fiscal, tandis que les mauvaises entreprises, celles qui ne rapportent pas, se trouvent subventionnées par le fait qu'elles bénéficient gratuitement des services de l'État.

Parce qu'il est progressif, l'impôt sur le revenu des particuliers—également basé sur la faculté contributive—a pour effet de contrarier suffisamment les velléités productives d'un individu pour faire baisser le niveau de l'activité économique.

L'impôt foncier municipal—un autre impôt basé sur la faculté contributive en ce qu'il frappe surtout les travaux d'amélioration—a un effet néfaste bien connu sur la volonté d'améliorer une propriété. En même temps, il encourage largement les propriétaires à ne garder leurs terrains qu'à des fins de spéculation. Le prix non seulement des terrains s'en trouve augmenté, mais aussi celui de l'habitation en général.

Nous recommandons que le Comité sénatorial spécial de la pauvreté considère soigneusement la possibilité de demander au gouvernement une étude sur le rôle qu'un régime fiscal fondé sur les avantages reçus de l'État pourrait jouer dans la mise au point d'un nouveau système économique: les énergies et les compétences des individus seraient alors utilisées au maximum pour atteindre un niveau économique qui non seulement supprimerait en grande partie la pauvreté engendrée par le régime actuel, mais permettrait également d'améliorer les mesures de sécurité sociale. Il paraît opportun de mener cette étude puisque le gouvernement lui même instaure actuellement une méthode semblable dans ses propres ministères, comme l'a recommandé la Commission Glassco. Cette étude semble d'autant plus essentielle que ni la Commission Carter ni le gouvernement ne l'ont faite avant de formuler leur projet de réforme fiscale.

Nous énumérons ici diverses formes que pourrait revêtir un impôt fondé sur les avantages reçus. Un tel impôt permettrait d'amasser des fonds considérables qui serviraient à financer l'activité du gouvernement sans intervenir dans le libre jeu du marché.

Pour une économie plus productive, un régime fiscal fondé sur les avantages reçus de l'État

Il y a deux façons principales d'aborder la fiscalité. Suivant la première, fondée sur les «avantages reçus», l'impôt est considéré comme paiement pour les services fournis par l'État. Suivant la seconde, basée sur la «faculté contributive», l'impôt est fixé proportionnellement à la capacité de payer du contribuable.

Le régime fondé sur les «avantages reçus» fait en sorte que ceux qui profitent des services de l'État payent leur juste part du coût de ces services. Respectant le droit de propriété, il respecte aussi le droit de l'individu et de l'entreprise à fixer la répartition des biens selon le libre jeu du marché. Cette théorie constitue le fondement d'une économie de libre entreprise.

Le régime basé sur la « faculté contributive» ne tient pas compte du droit de propriété ni du droit de l'individu et de l'entreprise à fixer la répartition de la richesse nationale: il donne à l'État le pouvoir de redistribuer les biens à sa guise. Cette théorie constitue le fondement d'une économie dirigée.

Au cours du siècle, une économie excessivement complexe s'est développée au Canada. Pour financer les activités du gouvernement à divers niveaux, on a élaboré un régime fiscal encore plus complexe. Les fiscalistes ont trouvé beaucoup plus facile de mettre au point un régime fondé sur la faculté contributive. En effet, cela cadre très bien avec la conception actuelle d'après laquelle les gouvernements doivent jouer un rôle de plus en plus important dans l'orientation de l'activité économique parce que, selon les économistes, la libre entreprise n'a pas réussi à construire une société juste et équitable. Ces économistes ne se sont pas attardés à chercher si justement le régime fiscal n'avait pas nui à la libre entreprise et ne l'avait pas empêché de fonctionner efficacement.

En général, les économistes se sont tenus à l'écart de la théorie de l'impôt fondé sur les avantages reçus de l'État parce qu'ils ne peuvent concevoir comment s'appliquerait un tel régime, n'y ayant presque jamais réfléchi et manquant des connaissances pratiques que fournit la marche quotidienne d'une entreprise. Dans son rapport de 1966, la Commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada a rejeté de façon sommaire l'impôt fondé sur les avantages reçus en disant que cette théorie comportait de graves lacunes sur le plan pratique et théorique. Elle a cependant omis de discuter ces lacunes.

Dans notre mémoire, nous voulons présenter dans ses grandes lignes un projet de régime fiscal fondé sur les avantages reçus: ce régime pourrait être mis en vigueur de façon à sauvegarder le droit à la propriété de l'individu et de l'entreprise, tout en assurant le fonctionnement d'un système de libre entreprise. Il permettrait aux particuliers et aux entreprises, par le jeu du marché, de jouer un rôle plus important dans la répartition de la richesse et assurerait ainsi non seulement une activité économique intense, mais aussi une distribution équitable des biens produits.

Les gouvernements, à divers paliers, fournissent énormément de services qui doivent être payés, et nous admettons que les impôts sont nécessaires. Le régime fiscal fondé sur les avantages reçus, que nous allons proposer, comprendra un impôt fédéral sur les revenus des particuliers calculé d'après un taux fixe et relativement peu élevé; il comprend un impôt fédéral à taux relativement peu élevé sur les dépenses des entreprises plutôt que sur leurs bénéfices; il comprend enfin un impôt foncier municipal calculé d'après la valeur des biens fonds non d'après les améliorations.

Les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent de nombreux services essentiels au bien-être des citoyens et il semble raisonnable que ceux-ci paient le prix. Ce paiement pourrait être effectué au moyen d'un impôt à taux moins élevé qu'il ne l'est actuellement, mais dans le cadre d'un régime à taux fixe plutôt que progressif. Tous les particuliers ayant une activité économique pourraient être frappés d'impôts sur le revenu brut (après certaines exemptions raisonnables) à un taux fixe, disons, de 20 p. 100. Ainsi, ils paieraient un impôt sur le revenu, proportionnel à leurs revenus, mais non à un taux progressif. Il est très difficile de savoir dans quelle mesure chaque individu profite des services des gouvernements fédéral et provinciaux. N'ayant pas les moyens de le mesurer, on peut supposer raisonnablement qu'en général, le niveau de revenu d'une personne correspond aux services, y compris l'instruction qu'il aura reçus des gouvernements.

Les entreprises profitent aussi énormément des opérations des gouvernements fédéral et provinciaux. Il est

donc raisonnable qu'elles paient leur juste part de ces services. Il est également raisonnable de considérer ces impôts comme le coût des affaires et de l'ajouter aux autres dépenses commerciales. Il est injuste de prélever aux entreprises des impôts sur leurs bénéfices car il en résulte que les plus rentables sont pénalisées et les moins rentables reçoivent des subventions. Une méthode plus équitable pour fixer le coût des services gouvernementaux aux entreprises consiste à considérer leurs dépenses de production plutôt que leurs bénéfices. Cependant, pour fixer le montant imposable, il ne faudrait tenir compte que des dépenses de production qui ajoutent à la valeur de l'entreprise. De cette manière, une entreprise se verrait frappée d'impôt d'après ses dépenses totales, après déduction des dépenses en biens et en services achetés à une autre entreprise déjà imposée. Par conséquent, nous proposons que les entreprises soient frappées d'impôt suivant leur plus-value, au prix coûtant. Un tel impôt, qui pourrait être aussi bas que 5 p. 100, permettrait à toutes les entreprises de payer leur juste part du prix des services fournis par les gouvernements, mais pas plus que leur part. L'instauration d'un régime semblable inciterait à augmenter les bénéfices, ceux-ci n'étant pas frappés d'impôt, et serait aussi une incitation à diminuer les dépenses, car le montant imposable s'en trouverait réduit. Le rôle des bénéfices non seulement comme incitation à la production, mais aussi comme critère de rentabilité serait alors grandement augmenté puisqu'il n'y aurait plus aucun avantage fiscal à les cacher.

Les résidents de toute municipalité, particuliers comme entreprises, profitent d'une multitude de services offerts par leur municipalité. Il est raisonnable que le coût de ces services soit assumé par ceux qui en bénéficient. Une façon équitable de couvrir ces frais consiste à appliquer l'impôt foncier à la valeur du terrain utilisé plutôt qu'à la valeur des améliorations apportées sur ce même terrain. Puisqu'un terrain retire sa valeur du fait qu'il existe une municipalité et des services, c'est en frappant d'impôt ce terrain qu'on fait payer ces même services par ceux qui en bénéficient. En même temps, une telle mesure empêcherait les propriétaires de spéculer sur la valeur des terrains, comme ils sont tentés de le faire actuellement, et surtout, de garder des terrains en friche dans le but de tirer profit du fait que la municipalité en augmente la valeur. Si l'on pouvait supprimer la valeur de spéculation des terrains, on contiruberait largement à faire baisser leur coût et, surtout, le coût élevé de l'habitation qui dépend dans une large mesure de l'augmentation de la valeur des terrains.

Le réaménagement du régime fiscal d'après un régime fondé sur les avantages reçus de l'État, comprenant un taux fixe et peu élevé d'impôt sur le revenu des particuliers, un impôt sur les dépenses d'entreprise calculé d'après la plus-value et un impôt foncier sur la valeur des terrains pour couvrir le coût des services municipaux, fournirait aux gouvernements intéressés beaucoup plus de recettes fiscales que ne le fait le régime actuel basé sur la faculté contributive. Dans ce nouveau régime, les recette d'un État seraient plus facilement calculables et prévisibles; par conséquent, les problèmes budgétaires s'en trouveraient simplifiés, car il serait plus facile de confronter les dépenses aux recettes anticipées.

Mis en vigueur, ce projet de réforme fiscale aurait tellement de répercussions sur le fonctionnement de l'économie qu'il nous est impossible de les noter toutes ici, dans l'espace qui nous est réservé. Il aurait des répercussions importantes sur le rôle des marchés financiers et sur la façon dont ils contribuent à répartir les revenus et l'épargne, sur l'efficacité des marchés d'actions et d'obligations, sur le rendement d'une politique monétaire capable de lutter contre les pressions inflationnistes; surtout, ce projet permettrait de mobiliser l'esprit d'initiative et d'entreprise des individus, et d'une façon générale, il favoriserait la marche d'une économie viable et rentable, fondée sur la libre entreprise et capable de produire encore plus de biens à un prix moins élevé.

C'est en améliorant le rendement de l'économie en général qu'on réalisera le plus de progrès vers l'élimination des conditions qui engendrent la pauvreté. Une économie active et intense non seulement supprimerait la plupart des principales causes de la pauvreté, mais nous permettrait de jouir plus aisément des mesures de sécurité sociale qui sont essentielles à notre bien-être.

LE COMITÉ CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA FISCALITÉ

Appendice B

MÉMOIRE DE BELL CANADA AU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

Le présent exposé, soumis au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, décrit la participation de Bell Canada aux programmes de rééducation de l'Institut Leclerc de Montréal et du pénitencier Collins Bay de Kingston. Le programme Leclerc a été proposé à l'Institut par le chapitre de Montréal de l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique. Le projet Collins Bay montre notre participation aux programmes de formation du Service pénitentiaire du Canada. Le présent compte rendu donne un aperçu de chacun des programmes, indique de quelle façon ils ont été mis sur pied, explique les raisons de leur création et prouve l'efficacité de chacun d'eux du point de vue de l'informatique. La pièce ajoutée au présent dossier traite des divers problèmes rencontrés, et contient nos conclusions et recommandations.

L'INSTITUT LECLERC

La participation de Bell Canada au programme de rééducation destiné aux détenus de l'Institut Leclerc a été parrainée par les employés de Bell Canada, membres de l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique. L'Association, d'envergure internationale, est une organisation philanthropique visant à former des professionnels en informatique. Lorsque le programme de formation fut proposé à l'Institut Leclerc par l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique au cours de l'été 1968, monsieur H. M. Kunkel, employé de Bell Canada, était président du Chapitre de Montréal. Les représentants de Bell Canada, membres de l'Association, avaient établi le programme de formation, l'avaient élaboré et en avaient assumé la direction.

Les buts du programme étaient de donner au détenu l'occasion d'apprendre une science qui lui permette de se tailler une carrière intéressante et très bien rémunérée, lui assurant la sécurité pour l'avenir.

En plus d'assurer à l'élève une solide formation technique, de faire de lui un être sociable et de l'initier aux principes de la direction, lui permettant ainsi de se préparer à trouver éventuellement un emploi, il fallait établir un dialogue avec le monde des affaires.

Le programme avait aussi pour but de révaloriser le détenu et de lui donner l'occasion de reprendre confiance en lui-même, de lui faire comprendre que sa période de détention n'était pas une perte de temps, et de l'amener ainsi à adopter une attitude positive envers la société.

Afin d'atteindre cet objectif, le groupe a adopté les principes suivants:

les personnes chargées des cours devaient posséder une connaissance approfondie de l'informatique en plus d'être de bons professeurs;

les cours de formation devaient être donnée aussi sérieusement que les cours organisés dans le monde des affaires;

les élèves devaient s'efforcer d'acquérir une grande compétence dans le domaine de l'informatique et de la gestion d'entreprise. C'était un défi à relever au moment des cours et un gage de sécurité pour l'avenir;

le cours de formation devait être établi pour des détenus ayant dix années ou plus de scolarité;

l'Association professionnelle devait s'engager à trouver des emplois aux diplômés.

Avant le début des cours, les détenus de l'Institut Leclerc ont reçu une communication les informant que quelques chargés de cours tiendraient une séance spéciale pour leur présenter le programme et en expliquer le but. Des 55 détenus présents à la réunion, 45 ont fait une demande de participation. Les chargés de cours leur ont fait passer un test d'aptitude en informatique et ont ensuite procédé aux entrevues en prévision d'emploi éventuel. Finalement, 23 détenus ont été choisis.

Le programme était divisé en deux cours répartis sur une période de sept mois. Le premier cours a commencé en octobre 1968 et consistait à familiariser les élèves avec le système d'ordinateur I.B.M. et à leur en apprendre les notions élémentaires au moyen d'auxiliaires visuels préparés par les organisateurs. Le premier cours servait surtout à déterminer les ressources des élèves qui devaient d'abord y réussir avant d'entreprendre le deuxième cours. Durant le premier cours, les élèves étudiaient le soir, dans leurs moments de détente, et au terme du cours, en décembre 1968, dix élèves pouvaient entreprendre le deuxième cours.

Les directeurs de l'Institut Leclerc ont permis aux dix élèves qui avaient réussi de consacrer tout leur temps au cours de formation et les ont logés dans une «aile» particulière où ils pouvaient travailler plus facilement.

Le deuxième cours a commencé en janvier 1969 et consistait à donner aux élèves une expérience pratique de la programmation et à les initier à des sujets plus avancés.

Au mois de mars, les élèves ont visité les deux centres de données de Bell Canada. C'était la première fois, dans l'histoire du Service pénitentiaire du Canada que des détenus avaient la permission de quitter un pénitencier pour aller «travailler» dans l'industrie. Les directeurs, ayant suivi de près l'évolution du cours de formation, étaient assurés que les dix élèves en question pouvaient faire leur première sortie. L'Institut croyait aussi qu'il était logique que les élèves aient l'occasion de se familiariser avec l'équipement de traitement de données, et d'en connaître les applications et le fonctionnement.

Au mois d'avril, sept aspirants ont reçu, à l'Institut Leclerc, un diplôme qui leur conférait le titre de programmeur reconnu par l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique. Tous ont eu un emploi dans l'entreprise privée et y travaillent toujours à titre de programmeur. La moyenne des salaires de $475. par mois au départ, s'est vite élevée à $575 au cours de l'année. Les trois programmeurs au service de Belle Canada, et un autre qui travaille à la Northern Electric, donnent tous les signes d'être en voie de se tailler une carrière intéressante.

Quand il a été question d'organiser une deuxième série de cours, d'octobre 1969 à mai 1970, on a de nouveau demandé aux employés de Bell Canada de s'en charger au nom de l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique. Le cours de formation était le même et cette fois, il y avait huit diplômés dont six, à la mi-juillet, avaient un emploi dans l'entreprise privée, et malgré l'état actuel du marché du travail, les deux autres devraient trouver un emploi bientôt.

A la lumière de tels résutats, le ministère du Solliciteur général décida d'accorder un fonds de $5,000 à être administré conjointement par l'Institut Leclerc et l'association professionnelle de la gestion de l'informatique. Le fonds servira à l'acquisition d'équipement, à l'utilisation d'ordinateurs, à la location de perforatrices à clavier, et à régler les frais d'administration.

Les diplômés ont aussi reçu du service d'éducation permanente de la commission scolaire de Duvernay, un certificat leur reconnaissant 1,300 heures d'études techniques.

Nous pouvons affirmer, sans aucune réserve, que depuis le retour au travail de ces treize hommes qui gagnent maintenant leur vie et payent des impôts, au moins $100,000 ont été épargnés aux contribuables.

Environ douze employés de Bell Canada se sont occupés de façon directe du cours de formation en 1968 et en 1969. Les compagnies IBM, Univac et Bell Canada ont fourni l'équipement nécessaire, et l'utilisation d'ordinateurs, durant la première année de cours, a été rendue possible par Bell Canada et Uniroyal. Les directeurs de l'Institut Leclerc et les membres du Comité de libération conditionnelle ont apporté une collaboration essentielle à la réussite du projet, n'hésitant jamais à créer un précédent lorsque le programme l'imposait.

Le cours sera donné de nouveau à l'automne et au printemps de l'année courante.

PÉNITENCIER DE COLLINS BAY

A l'automne de 1969, le personnel du Service pénitentiaire canadien, soucieux de la rééducation et de la formation des détenus, est venu à Montréal visiter les centres de formation du réseau de Bell Canada afin de déterminer dans quels domaines et de quelle façon les experts de Bell Canada pouvaient le mieux aider le Service pénitentiaire.

Les membres du service de formation de Bell Canada avaient visité divers pénitenciers pour étudier l'ambiance dans laquelle se donnaient les cours de formation et les problèmes qui s'y rattachaient. Ils avaient remarqué que dans certains pénitenciers, on enseignait, entre autres choses, la soudure, la menuiserie, la tôlerie et la fabrication de fils électriques. Au pénitencier Collins Bay à Kingston en Ontario, on était en voie d'organiser un cours d'électronique. Belle canada s'est inspiré de l'idée pour proposer un programme de formation sur le sujet, et a préparé un cours pilote de théorie à l'aide des méthodes utilisées par l'industrie.

Grâce à une réorganisation du centre, il était possible d'agrandir le champ de connaissances du détenu, de le mieux préparer à retourner sur le marché du travail. En plus, il pouvait acquérir une base solide qui lui permette d'étudier à sa sortie, dans les domaines étroitement liés à l'électronique, par exemple, l'entretien d'ordinateurs ou d'appareils de communication.

On a choisi la formule d'enseignement programmé qui convenait davantage à une prison que les cours traditionnels. L'enseignement programmé consiste à présenter par bribes la matière d'un cours en s'appuyant surles techniques d'assimilation individuelle. L'enseignement programmé permet à l'élève de progresser selon ses capacités et ses besoins.

Cette formule semblait tout indiquée pour un groupe d'élèves qui se modifie continuellement étant donné qu'il est très difficile de prévoir les arrivées et les départs des détenus et que, en plus, il s'agit de la formation de personnes qui ont entre six et treize années de scolarité.

Bien qu'on ait utilisé à Collins Bay les mêmes méthodes et le même matériel qu'au centre de formation de Bell Canada, le programme était plus complet et plus détaillé afin de répondre aux besoins des employeurs éventuels.

En plus d'avoir préparé la matière du cours, Bell Canada a prêté le matériel nécessaire à la mise sur pied d'un centre d'enseignement programmé, par exemple, des films sur l'électronique, des projecteurs, des écrans, des instruments de contrôle, des auxiliaires visuels et tous les manuels nécessaires. Huit employés de Bell Canada se sont occupés du projet.

Le programme d'études a été établi en collaboration avec l'association *Ontario Colleges of Applied Arts & Technology* (CAAT), plus particulièrement d'après les programmes du collège George Brown à Toronto, du collège St. Lawrence à Kingston, et du ministère de la Main-d'œuvre du Canada. De cette façon, à leur sortie ou à leur libération conditionnelle, les détenus pouvaient entreprendre des cours de perfectionnement ou s'inscrire à des cours de leur choix en électronique. Par exemple, un des élèves entre en deuxième année d'un cours de formation de deux ans pour techniciens en électronique à l'un des collèges mentionnés.

Le premier programme présenté au service pénitentiaire comprenait trois phases:

1. offrir une aide immédiate pour le cours en électronique;

2. organiser l'enseignement programmé dans les autres centres de formation, si la première phase était réussie;

3. inviter d'autres entreprises à se joindre à Bell Canada et à créer un comité entièrement disponible et prêt à aider le service pénitentiaire dans la formation des détenus.

La première phase a débuté au commencement du mois de février 1970. Des 11 détenus qui avaient entrepris le cours pilote, 6 y participent encore. On n'a pas encore décerné de diplôme.

La deuxième phase a déjà été mise sur pied à la demande du personnel enseignant du pénitencier de Collins Bay.

La troisième phase n'a pas encore été mise en œuvre parce que l'évaluation des premières phases du programme n'est pas terminée.

Tous les membres du service pénitentiaire, à quelque niveau que ce soit, ont apporté une aide efficace et encourageante. En outre, un psychologue au service du pénitencier contribue à l'évaluation du programme.

PIÈCE

Comme nous l'avons mentionné au début, la participation de Bell Canada aux cours de formation de l'institut Leclerc et du pénitencier de Collins Bay ne résulte pas d'une politique de rééducation de la compagnie en tant que telle. La description que nous venons de faire des deux projets démontre qu'ils sont indépendants l'un de l'autre.

Le projet Leclerc a pris naissance lorsque le Chapitre de Montréal de l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique a appris que dans plusieurs pénitenciers américains, il se donnait, à l'heure actuelle, des cours de formation en informatique. Après analyse de la situation, on a pris la décision d'élaborer un programme et de l'offrir à l'Institut Leclerc. Le projet Collins Bay, par contre, est né en quelque sorte des observations d'un directeur de la prison à la remise des diplômes à l'Institut Leclerc. S'adressant à monsieur R. C. Scrivener, président de Bell Canada et conférencier invité à la cérémonie, le directeur lui demanda si la compagnie ne donnait pas de cours pour former des épisseurs ou d'autres techniciens et qui pourraient être adaptés à la rééducation professionnelle des prisonniers. On a convenu que certains des cours du programme de formation de Bell Canada pouvaient être modifiées en vue de la formation professionnelle des détenus. Il s'agissait de la première démarche du personnel pénitentiaire auprès de la compagnie.

Chacun des projets présente cependant des problèmes différents quant à l'application future du programme, quant aux conclusions à tirer et aux recommandations à faire.

L'INSTITUT LECLERC

Problèmes

Soucieuse d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique s'empressa de tenter de convaincre les hommes d'affaires, les membres du gouvernement et d'autres personnes de prendre une part active dans de tels programmes. Les gens étaient informés du programme, mais ils faisaient preuve d'apathie et refusaient d'y participer ou de s'engager de quelque façon que ce soit.

Voici quelques exemples à cet égard.

—Des quelque trois cents personnes invitées à participer au programme, quatre seulement ont répondu et chacune s'attendait à une rémunération.

—Lors d'une assemblée générale au sujet de l'utilisation d'équipement d'informatique, monsieur Kunkel, président de l'Association professionnelle de la gestion en informatique, fit appel aux quarante représentants de diverses entreprises présents à l'assemblée. Il n'y a eu aucune réaction et monsieur Kunkel dut faire une demande particulière à chacun d'eux.

—Des cinquante-cinq entreprises invitées à examiner le programme de formation et à collaborer au placement des diplômés, quinze seulement ont donné une réponse.

—Le 25 mars 1969, on a invité soixante compagnies à visiter l'Institut Leclerc et à y rencontrer les élèves. Vingt-deux compagnies y ont délégué trente-sept représentants à qui l'on a remis un questionnaire, leur demandant de faire une analyse du programme et d'y indiquer s'ils consentaient à collaborer au placement des diplômés. A l'heure actuelle, cinq compagnies seulement ont répondu.

En général, les hommes d'affaires n'hésitent pas à fournir du matériel quand on leur demande directement d'appuyer les programmes de rééducation, mais demeurent réticents lorsqu'il s'agit de prêter du personnel et d'engager les diplômés à leur réhabilitation.

L'Institut n'a jamais hésité à collaborer et à créer des précédents lorsqu'il le fallait. Cependant, elles n'avait à offrir que peu de main-d'oeuvre, de ressources techniques et économiques. Dans les maisons comme l'Institut Leclerc, la rééducation est axée sur des occupations manuelles qui n'éveillent pas l'intérêt des individus dont le quotient intellectuel dépasse la moyenne. D'après les tests qu'on a fait passer aux détenus, on s'est rendu compte que plusieurs avaient une intelligence supérieure ou même au-dessus de la moyenne.

Conclusions

Les élèves ont fourni un effort individuel et on fait preuve d'esprit d'équipe; ils se sont montrés habiles, sincères et déterminés et ont prouvé qu'ils savaient relever un défi lorsqu'ils étaient motivés. Ils recherchaient d'ailleurs les occasions de démontrer leur compétence.

Selon l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique il est très important que, en plus des cours de formation, on s'occupe de redonner confiance aux élèves du point de vue social; on a donc inclus ce point au programme.

En définitive, l'Association professionnelle de la gestion de l'informatique considère que le programme n'est qu'un début et recommande tout particulièrement la formation d'un comité de travail, sous la présidence conjointe d'un membres du gouvernement et d'un représentant de l'industrie privée, et composé de délégués du gouvernement, de l'industrie, de l'éducation, de centres de rééducation et d'associations professionnelles.

Le comité aurait pour responsabilité:

—d'établir le programme et de le faire approuver

—d'obtenir des fonds et des subventions

—d'obtenir des ordinateurs et de les installer à la prison

—de fournir le matériel nécessaire aux cours

d'assurer la mise en œuvre du programme dans les institutions

—d'élaborer un plan pour l'application du programme dans d'autres institutions

—d'inclure au programme le fonctionnement et l'entretien d'ordinateurs

—de communiquer avec les agences subventionnées par le gouvernement pour trouver des emplois pour les diplômés

—d'établir un service d'aide au nouvel employé, lui assurant les conseils voulus et une caution de fidélité.

LE PROJET COLLINS BAY

Problèmes

Les employés de Bell Canada ont rencontré certaines difficultés lors de la mise sur pied du cours pilote sur la

théorie de l'électronique et de l'application des techniques d'enseignement programmé.

Les prisons sont dotées d'une organisation rigide, et il n'est pas toujours facile de faire accepter des changements, des nouvelles idées et des nouvelles méthodes. Le «temps» n'a pas beaucoup d'importance dans une prison et la rapidité était un concept entièrement négligé, avant que ce point ne fut porté à l'attention du ministère de l'Éducation à Toronto dans le cas qui nous concerne.

Le budget aussi était très limité; par exemple, il a fallu insister longtemps avant de persuader les autorités de la prison de la nécessité de diffuser de la musique pour couvrir les bruits désagréables.

De plus, la structure et l'ambiance même du milieu pénitentiaire empêchait souvent le personnel dirigeant de prendre, au jour le jour, les décisions essentielles à l'élaboration d'un tel programme.

Conclusions

Même si les élèves choisis avaient de six à treize années de scolarité, il a été reconnu que ceux qui avaient fréquenté l'école de six à neuf ans, avaient des difficultés à lire les manuels et à en comprendre le sens. Il faudrait modifier quelques parties du cours en ce sens.

Malgré les problèmes rencontrés au départ, les autorités du pénitencier croient à l'efficacité de l'enseignement programmé et aimeraient appliquer cette formule aux cours de menuiserie, de soudure, de tôlerie et à bien d'autres cours, pour enseigner les mathématiques nécessaires.

Bien que les élèves aient fait preuve d'enthousiasme et d'ambition pendant le cours, il est à conseiller que les autorités de la prison attachent plus d'importance à leur rééducation sociale, afin de les mieux préparer à retourner sur le marché du travail.

On pourrait envisager la possibilité que le programme d'enseignement programmé de Collins Bay serve de modèle aux autres pénitenciers ou autres institutions du genre. Il faudrait d'abord évaluer le programme d'après l'évolution de l'élève après son retour au travail. Mais, il s'agit là d'une mesure assez difficile à appliquer puisque la plupart des détenus veulent rompre entièrement avec la prison à leur libération. Il est bien entendu que ce dernier point relèverait du Service pénitentiaire canadien.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 8

SÉANCE DU MARDI 3 NOVEMBRE 1970

23036—1

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-Nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier (*Madawska-Restigouche, vice-président*)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*) Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

23036—1½

Procès-verbal

Le mardi 3 novembre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les sénateurs Croll (*président*), Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, McGrand—(8).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce.

Les témoins suivants sont entendus:

Le Congrès du travail du Canada:

M. Jean Beaudry, vice-président exécutif;

M. Andy Andras, directeur du service de la législation et du service des fonctionnaires;

M. Russell Bell, directeur de la recherche;

M. Pat Kerwin, directeur adjoint du service des programmes sociaux et communautaires.

Il est ordonné que le mémoire présenté par le Congrès du travail du Canada soit imprimé en appendice «A» aux délibérations d'aujourd'hui.

A midi et demi, la séance est levée jusqu'au mercredi 4 novembre 1970 à 9 heures et demie du matin.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le mardi 3 novembre 1970

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons aujourd'hui ici plusieurs représentants du Congrès du travail du Canada. A ma gauche, je vous présente M. Jean Beaudry, vice-président exécutif; vous avez reçu sa notice biographique. A côté de lui, voici M. Andy Andras, directeur du service de la législation et du service des fonctionnaires; M. Russell Bell, directeur de la recherche, que vous connaissez bien aussi; et enfin M. Pat Kerwin, représentant du service des programmes sociaux et communautaires du Congrès du travail du Canada.

Ces messieurs sont tous des personnalités bien connues. M. Beaudry commencera par nous faire un bref résumé du mémoire présenté.

[*Texte*]

M. Jean Beaudry, vice-président exécutif, congrès du travail du Canada: Monsieur le président, membres du comité spécial du Sénat sur la pauvreté, je tiens à vous assurer qu'au nom des 2,650,000 membres que nous représentons à travers le Canada, il nous fait extrêmement plaisir d'avoir l'opportunité de discuter avec vous ce matin des problèmes de la pauvreté au Canada.

Nous sommes parfaitement conscients—vous avez certainement pu le constater en lisant notre mémoire—nous sommes parfaitement au courant que, depuis près de deux ans, vous avez reçu une série de mémoires et de représentations de toutes sortes. Ce sont les raisons fondamentales pour lesquelles nous n'avons pas préparé un document extrêmement détaillé, de quelque 5 ou 600 pages, puisque nous croyons que, réellement, vous avez en votre possession, aujourd'hui, une série de documents, et de mémoires qui donnent une foule de détails qu'il nous serait inutile de suppléer au moment de la présentation de notre mémoire. Une chose que je tiens à dire, toutefois, c'est qu'il est extrêmement malheureux, et nous nous en excusons, c'est qu'il nous a été impossible d'obtenir la traduction française pour ce matin, car nos traducteurs n'ont pu nous la fournir à temps. A tout événement, aussitôt qu'elle nous parviendra, monsieur le président, je vous en ferai parvenir, ainsi qu'à votre comité, une quinzaine de copies pour le bénéfice des membres de langue française.

Nous croyons, naturellement, que le travail de votre comité est extrêmement important, et que le rôle qu'il a à jouer est d'éclairer le gouvernement dans les projets futurs de législation qui auront trait à la pauvreté au Canada. Il n'y a aucun doute que la majorité des membres du Parlement reconnaissent que le problème de la pauvreté est devenu très sérieux. Il n'est plus question de discuter des milliers de personnes, ou de familles, qui vivent dans une situation plus basse que le niveau reconnu ou établi. On en discute même au cours de notre bref; il y a énormément de personnes qui sont dans la misère. Il y a définitivement des possibilités dans un pays comme le nôtre. On est censé être un pays affluent. Il faut trouver les moyens pour éliminer le problème de la pauvreté.

Nous avons, au cours de notre présentation, monsieur le président, abordé plusieurs sujets lesquels nous croyons d'une extrême importance. Nous estimons que ce sont des sujets sur lesquels votre comité se penchera, puisque nous croyons qu'ils sont probablement le moyen d'éliminer, si la chose est possible, la pauvreté au Canada.

Nous avons divisé notre bref sur les questions ayant trait à la santé, à l'habitation, ainsi que, la question des vieillards, des déshérités, et, en fin de compte, nous avons référé à plusieurs autres domaines. Il y a des sujets que nous avons discutés plus en détails. Nous espérons que, au cours des discussions, vous aurez des questions à nous poser afin de clarifier notre position sur plusieurs de ces sujets-là.

Nous croyons, tout de même que, dans le contexte actuel, nous présentons quelque chose de nouveau, quelque chose qui a de la valeur, et qui est une politique de notre organisation: c'est le revenu annuel garanti. Dans ce domaine-là, plusieurs idées ont été émises au cours des années, lesquelles nous abordons d'une façon plus spécifique aujourd'hui. Il est extrêmement important, croyons-nous, de le voir dans un contexte où il ne faudrait pas prétendre que ceci va à l'encontre d'une partie importante de la législation sociale existant au Canada présentement. Il ne faudrait pas penser, dans les termes qu'il faut éliminer, justement si on contemplait une législation dans ce sens, qu'elle se ferait au départ de certaines sécurités sociales qui existent et qui sont extrêmement importantes pour les Canadiens et leurs familles. Donc, basés là-dessus, nous croyons que nous avons été assez spécifiques dans certains domaines de la sécurité sociale, et, à ce moment-là, nous croyons qu'un revenu annuel garanti, une formule de revenu annuel garanti, pourrait facilement remplacer plusieurs mesures de sécurité sociale qui existent. Par contre, il y a certaines sécurités, comme nous l'expliquons, telles la pension du Canada et celle du Québec, l'assurance-chômage et certains autres bénéfices sociaux qui existent dans le Canada, qui ne devraient pas être dérangés, mais simplement améliorés avec, si vous le voulez, un revenu annuel garanti. De cette façon nous croyons qu'il serait éventuellement possible d'éliminer une large partie de la pauvreté qui existe au pays.

Maintenant, pour plus de détails sur ce qui a été préparé par notre département de recherche, je passe la parole à mes confrères Andras et Russell Bell. Ils vous donneront en plus de détails, si vous le voulez, le contenu, les raisons, et les motifs qui ont porté le Congrès du travail du Canada à vous présenter un mémoire dans cette forme, ainsi que les raisons fondamentales pour lesquelles nous croyons qu'il est plausible à votre comité de présenter au gouverne-

ment une législation dans ce sens-là. Après tout, depuis la fondation du Congrès il y a 16 ans, et des autres congrès auparavant, nous nous sommes penchés, depuis nombre d'années, sur le problème des pauvres. Nous avons, à l'intérieur des dix fédérations provinciales, dans toutes les localités canadiennes, de nombreux comités reconnus par le Congrès du conseil du travail. Nous nous penchons sérieusement sur le problème de la pauvreté. Nous croyons que nous représentons cette classe de la société. C'est pour ces motifs-là que nous croyons qu'il est extrêmement important que de la législation dans ce sens-là soit présentée au gouvernement par votre comité, pour finalement atteindre certains objectifs sociaux, qui sont fondamentaux dans la société canadienne.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Andras, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Andy Andras, directeur du service de la législation et du service des fonctionnaires, Congrès du travail du Canada: M. Beaudry a défini en termes généraux notre position et je pense qu'il vaudrait mieux que nous commencions tout de suite à répondre aux questions qu'il plaira aux honorables sénateurs de nous poser.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, j'ai lu deux fois le mémoire en question. Il est très substantiel. Je crois que nous avons en face de nous des gens qui en savent long sur la pauvreté, le chômage, etc.

Je commencerai par poser trois questions fondamentales. D'abord, j'aimerais quelques éclaircissements au sujet de la page 3 de votre mémoire, où vous dites—et je cite—:

> Même si au Canada, ce n'est que tout récemment que l'on considère la pauvreté comme une question politique, c'est-à-dire comme un mal que les gouvernements doivent étudier sérieusement et tenter de corriger, la documentation sur le sujet abonde depuis longtemps déjà.

Qu'entendez-vous exactement par «question politique»?

M. Russell Bell, directeur de la recherche, Congrès du travail du Canada: Nous voulions dire par là, monsieur, que depuis quelques années, et cela tant au Canada qu'au États-Unis, le problème de la pauvreté semble pris plus au sérieux, que l'on semble le considérer comme un problème qu'il appartient aux gouvernements de résoudre, alors qu'auparavant la pauvreté, envisagée dans son ensemble en tant que problème à résoudre, avait surtout fait l'objet de discussions entre soi-disant experts et le sujet de nombreux ouvrages de sociologues. Mais depuis 6 ou 7 ans environ, tout semble indiquer que les gouvernements considèrent la pauvreté comme un problème grave auquel il y a lieu de s'attaquer. Je pense, monsieur, que le fait que l'on ait créé un comité de la pauvreté montre bien que le gouvernement à l'intention de consacrer toute son attention à ce problème.

Le sénateur Fournier: Pensez-vous que la création de ce Comité soit de nature «politique»?

M. Bell: Je ne me suis servi du mot «politique» que dans un sens très large. Cela veut tout simplement dire que le gouvernement s'occupe maintenant sérieusement du problème de la pauvreté.

Le sénateur Fournier: Je comprends. Au début de la page 4, vous parlez d'un «niveau de vie raisonnable». Qu'entendez-vous par un niveau de vie raisonnable? Pourriez-vous définir celui-ci?

M. Andras: Il est question de cela un peu plus loin dans le mémoire, sénateur. Je vous renvoie au dernier paragraphe de la page 8 ou nous définissons ce qu'est pour nous un niveau de vie raisonnable. Dans un sens large, nous disons que c'est un niveau de vie qui donne la jouissance de tous les biens et services nécessaires à mener une vie agréable. Du reste, nous ne faisons que citer M. A.J. Altmeyer qui, en 1935, fut le premier directeur de la sécurité sociale aux États-Unis. Voici ce qu'il disait—et je cite ses propres paroles que nous avons reprises dans notre mémoire:

> «Dans son sens le plus large, le terme sécurité sociale englobe tous les bienfaits de la vie, la bonne santé, l'éducation et le logement, le plein emploi et des revenus suffisants pour assurer à chacun un niveau d'existence satisfaisant».

Somme toute, pour utiliser une définition plus précise, je dirais que par niveau de vie raisonnable nous entendons un niveau de vie suffisant pour préserver la santé et la dignité d'une personne ou d'une famille.

Le sénateur Fournier: Cette définition est encore très large. Vous parliez des «bienfaits de la vie». Nous nous retrouvons à notre point de départ. Qu'est-ce que «les bienfaits de la vie»?

M. Andras: C'est un ensemble idéal de biens et services, comme nous le disons dans notre mémoire. Toutefois, cet idéal n'est pas, selon nous, irréalisable. Les personnes qui sont en mesure de travailler devraient gagner un salaire suffisant à leur assurer une indépendance économique. Elles devraient gagner assez. Quant à celles qui ne peuvent travailler, elles devraient recevoir de l'aide en espèces ainsi qu'en nature sous forme de services, pouvoir se loger, se nourrir et se vêtir convenablement, se récréer, en un mot pouvoir mener la même vie que leurs concitoyens plus favorisés.

Le sénateur Connolly: Et que feriez-vous dans le cas de ceux qui tout en étant capables de travailler refusent de le faire?

M. Andras: D'après notre expérience, sénateur, il n'y a que très peu de gens de cette espèce. Je sais qu'il y en a dans notre société. Tout le monde sait cela. J'en ai vus moi-même.

Le sénateur Connolly: Nous en avons tous vus.

M. Andras: J'en ai vu dans les quartiers mal famés de Vancouver et d'ailleurs. Tout ce que je puis vous dire c'est que ces gens sont surtout victimes d'une société qui n'a rien fait pour eux. Nous devons donc les accepter tels qu'ils sont. Nos efforts doivent tendre à les réhabiliter, en autant que cela soit possible, sur le plan social et professionnel, et nous devons apprendre à les tolérer. Notre expérience nous porte à croire que la grande majorité des Canadiens qui entrent dans la catégorie de «pauvre» souhaitent améliorer leur condition et le feraient s'il en avaient la chance.

Le sénateur Connolly: Je suis d'accord avec vous, mais je n'aime pas vous entendre dire qu'ils sont victimes d'un système. Ils ne sont victimes que de leurs propres insuffisances. Ne le pensez-vous pas?

M. Andras: Je ne suis pas entièrement d'accord avec vous, monsieur, ceci soit dit en toute déférence. Je pense qu'il existe une grande variété d'individus dans l'espèce humaine et que nous avons tous le poids du péché originel à porter.

Le sénateur Connolly: Cela est discutable.

M. Andras: Personnellement, je n'ai rien à me reprocher mais il y en a qui n'ont pas cette chance. Il y a des gens qui ont plus de mauvais instincts que de bons et ils agissent en conséquence. Je pense que dans la société les gens réagissent selon leur tempérament. Si la société ne leur donne pas l'occasion de se réaliser, ne les encourage pas ou que sais-je, ils réagissent à leur manière. Nous devons accepter cela comme une conséquence d'un long état de pauvreté.

Le sénateur Connolly: Vous parlez de deux choses. Vous parlez de ce petit segment de la population—un très petit segment, je l'admets—et du plein emploi. Si les gens en question refusent de profiter du plein emploi, que ferons-nous? Deviendrons-nous des assistants sociaux?

M. Andras: Monsieur, nous avons tous deux connu la 2e guerre mondiale, pas nécessairement sous son aspect militaire, mais nous étions des adultes à cette époque. Personnellement, ma vie d'adulte a commencé pendant la grande dépression. De 1930 à 1941, nous avons traversé une période où le chômage était généralisé dans tout le pays. Je me souviens qu'en 1933, un adulte valide sur 4 était en chômage. Ensuite la guerre a éclaté. Puis ce fut Dunkerque et de la guerre froide, nous sommes passés à la guerre chaude. J'habitais à Ottawa à cette époque et je me rappelle très bien que le marché du travail sur lequel la demande dépassait de loin l'offre s'est soudain resserré. Des chômeurs qui jusqu'ici avaient été considérés comme inemployables trouvaient du travail et ils étaient accueillis à bras ouverts sur le marché du travail. Je vous prétends, monsieur, que si la situation se répétait, c'est-à-dire si la main-d'œuvre devenait rare, ce qui n'est pas le cas, un grand nombre de ces gens qui, à vous en croire, refusent de travailler, trouveraient le travail attrayant. Certes, il y aurait toujours ces «marginaux» qui ont atteint un niveau de démoralisation trop avancé, si j'ose dire, qui refuseraient de travailler, mais somme toute ils ne constituent qu'une proportion infime de la population.

Le sénateur Connolly: Je ne nie pas que cela soit vrai mais ce que je demande c'est ce que nous ferons de ce petit nombre de gens.

M. Andras: Au Canada, monsieur, nous ne sommes pas partisans de l'euthanasie et nous ne laissons pas les gens mourir sur le trottoir. Il faudra tout simplement en prendre notre parti et donner à ces gens le moyen de subsister à un niveau de vie minimum.

Le sénateur Connolly: Cessez de nous servir des généralités et soyez plus explicite.

M. Andras: Je ne puis vous traduire cela en dollars. De plus experts que moi pourront vous dire quelle est la quantité de marchandises nécessaire pour permettre à un homme ou à une femme de subsister.

Le sénateur Connolly: Vous avez le verbe facile. Mais vous avez, comme moi, beaucoup réfléchi à cette question. Dites-moi ce que nous allons faire.

M. Andras: J'ai l'impression que vous allez faire ce que vous faites maintenant: leur donner un revenu suffisant pour leur permettre de survivre.

Le sénateur Connolly: Est-ce à l'assistance sociale que vous faites allusion?

M. Andras: Appelez cela de l'assistance sociale si vous voulez.

Le sénateur Connolly: Et comment l'appelleriez-vous?

M. Andras: Cela dépend de l'âge des intéressés et des circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Certains d'entre eux ont droit à recevoir des allocations s'ils sont assez âgés.

Le sénateur Connolly: Si la semaine prochaine nous instaurions un salaire minimum ou un revenu annuel minimum de $4,400 par exemple, combien de temps les Canadiens en seraient-ils satisfaits?

M. Andras: Des $4,400 ou du système?

Le sénateur Connolly: Que voulez-vous dire?

M. Andras: Je voulais éclaircir un point qui me semblait ambigu, sénateur. Est-ce combien de temps les Canadiens seraient satisfaits des $4,400 ou combien de temps ils seraient satisfaits de ce programme que vous voulez savoir?

Le sénateur Connolly: Combien de temps les Canadiens qui recevraient un revenu annuel garanti seraient-ils satisfaits du montant auquel il a été fixé?

M. Andras: Une période de temps relativement courte.

Le sénateur Connolly: Ensuite ils voudraient davantage?

M. Andras: Exactement.

Le sénateur Connolly: Et ils voudraient toujours plus. Et l'on suivrait le même chemin que toutes les législations sociales adoptées jusqu'ici.

M. Andras: Prenons garde d'adopter une solution trop simpliste. Si nous comptons uniquement sur les prestations d'assistance sociale, nous risquons de nous placer dans une situation inextricable. C'est la raison pour laquelle nous soulignons, dans notre mémoire, qu'il est important avant tout de tâcher de réaliser et de maintenir une économie de plein emploi. Pour nous, le revenu annuel

garanti dont vous parlez, sénateur, est pour ainsi dire un pas en arrière. Il y a ceux qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins: épouses abandonnées, personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, vieillards trop âgés pour travailler, familles nombreuses. Mais en somme ce que nous voudrions voir réaliser c'est une société avec une économie de plein emploi. A l'intérieur de celle-ci, nous pourrons alors prévoir des mesures sociales pour venir en aide aux victimes de cette société. Par victimes, j'entends, bien sûr, victimes des circonstances, comme dans le cas de personnes qui ont été blessées ou rendues invalides, ou encore de personnes atteintes de quelque infirmité d'ordre intellectuel, mental ou physique.

Le sénateur Connolly: Je suis entièrement d'accord avec vous au sujet du plein emploi. C'est la solution du problème, ne pensez-vous pas?

Le sénateur Fournier: J'ai encore une question à poser avant de céder la parole aux autres. Le débat soulevé par le sénateur Connolly m'a vivement intéressé mais nous pourrions le poursuivre toute la journée.

A la page 4 de votre mémoire, vous parlez d'»un déplorable manque d'information concernant le marché du travail, du découragement et des frustations à la suite des multiples échecs rencontrés en cherchant du travail, une santé fragile». Nous laisserons de côté la question de santé. C'est au bas de la page 4. Vous dites bien: «un déplorable manque d'information concernant le marché du travail.» N'y a-t-il pas un peu partout au Canada des centres de la main-d'œuvre qui sont bien au courant des emplois disponibles et des possibilités d'emploi?

M. Andras: Non.

Le sénateur Fournier: Comment non?

M. Andras: Si vous le permettez, sénateur Fournier, M. Bell et moi nous partagerons la réponse. Je parlerai de ce que je sais, qui est la plus petite partie de la question. M. Bell est plus compétent en matière de politiques du travail et de la main-d'œuvre.

Il y a, en effet, des centres de la main-d'œuvre du Canada dans tout le pays. Ces centres sont les héritiers du Service national de l'emploi d'antan qui relevait de la Commission d'assurance-chômage. Il s'agit, en l'occurrence, strictement de centres de placement. C'est là leur rôle. Malheureusement—et ceci ne doit pas être interprété comme une critique, j'insiste bien là-dessus—ces centres sont dans l'impossibilité d'assurer une pénétration profonde du milieu, comme on dit. J'entends par là qu'ils n'ont pas l'occasion d'atteindre l'ensemble des employeurs cherchant de la main-d'œuvre et des employés qui cherchent du travail. Cela explique pourquoi, partout au Canada, les centres de la main-d'œuvre sont mal informés sur le marché du travail local. Et à cet égard, je pense que la faute doit en être imputée en grande partie non pas aux centres de la main-d'œuvre eux-mêmes, mais à une lacune dans nos politiques de main-d'œuvre.

Le sénateur Fournier: Je ne suis absolument pas d'accord sur ce que vous dites là. Je vis dans une petite localité où il n'existe qu'une seule grande compagnie. Cette compagnie ne peut engager personne sans passer par l'intermédiaire du centre de la main-d'œuvre.

M. Andras: Je ne dis pas le contraire, mais cela n'est pas le cas dans une grande ville comme Toronto ou comme Montréal, par exemple, où il existe des milliers et des milliers d'employeurs et quelque 50, 60, ou 200 industries.

Dans un cas comme celui-là, malheureusement, les centres de la main-d'œuvre ne connaissent pas la situation d'ensemble du marché du travail car un grand nombre des employeurs—je dirais même la majorité des employeurs—s'adressent à d'autres organismes de placement pour trouver du personnel. Ils s'adressent à des agences privées. Ou encore ils ont un bureau d'embauche sur les lieux mêmes de l'usine. Ils embauchent également dans une salle. Ils font de la publicité, mettent des petites annonces dans les journaux. Ils emploient divers moyens. Il existe d'ailleurs certains types d'emplois pour lesquels on ne s'adresse jamais au centre de la main-d'œuvre lorsqu'il s'agit de combler une vacance. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement canadien s'est mis à utiliser plus largement les centres de la main-d'œuvre.

La sénatrice Inman: Monsieur Andras, pensez-vous qu'il existe quelque relation entre régime de bien-être social et chômage? Moi aussi comme le sénateur Fournier, je viens d'une petite localité. Or, je sais que certains de nos employeurs ont de la difficulté à embaucher du personnel saisonnier et cela parce que les gens ont peur de perdre les bénéfices de l'assistance sociale. Si l'on changeait l'état de choses actuel, c'est-à-dire si les intéressés pouvaient gagner plus que ce que leur donne l'assistance sociale, nous aurions peut-être trouvé la solution.

M. Andras: Mon expérience en ce domaine est plutôt limitée, mais je vois très bien le problème. Il est double, si je comprends bien. D'une part, les gens ont peur de cesser d'émarger à l'assistance sociale car ils devront s'y faire réadmettre plus tard. D'autre part—et c'est là un problème qui concerne à la fois l'employeur et le bénéficiaire de l'assistance sociale—il y a la question des taux de salaires. Ce serait le cas, du moins, dans les provinces atlantiques ou dans un endroit semblable. En effet, si les salaires payés sont inférieurs ou à peu près égaux aux prestations d'assistance sociale, cela n'est pas de nature à encourager les gens à chercher du travail.

D'autre part, lorsqu'une personne qui émarge à l'assistance sociale réussit à trouver du travail occasionnel, on la punit de son esprit d'initiative en lui retirant les bénéfices de l'assistance sociale. A mon avis, c'est là un aspect rétrograde de notre régime d'assistance sociale.

Le président: Continuez et répondez à la question de Mme Inman. Jusqu'ici vous avez très bien répondu mais ce qu'elle vous demandait, au fond, c'était comment changer le système? C'est cela qu'elle voudrait savoir.

M. Andras: Ça c'est un peu plus difficile. Il m'est plus facile de louvoyer.

M. Bell: Cesse de faire le politicien, Andy!

M. Andras: Je prie le sénateur Fournier de croire que le mot «politicien» ne doit pas être pris au sens péjoratif. A mon avis, l'homme politique est l'être le plus utile de la société. Il fait notre sale besogne.

Le sénateur Hastings: Merci.

M. Andras: Pour en revenir à la question de Mme Inman, nous pourrions envisager ce problème dans le cadre de la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, qui est notre programme d'assistance sociale subventionné par le gouvernement fédéral. Mais c'est dans un contexte plus

large que nous devrions plutôt l'envisager. C'est un problème très complexe. Premièrement, si les salaires ne sont pas beaucoup plus élevés que les prestations d'assistance sociale, il est clair qu'il va être difficile de faire passer les bénéficiaires de l'assistance sociale sur le marché du travail. Deuxièmement—et c'est là un autre aspect du même problème—il est plus que probable qu'un très grand nombre des bénéficiaires de l'assistance sociale sont justement les personnes les moins qualifiées, les moins scolarisées et les moins mobiles, notamment au point de vue professionnel. Par conséquent, faute de prévoir des mesures énergiques pour le reclassement professionnel et social de ces personnes, il sera très difficile de les transférer sur le marché du travail. On voit que ce n'est pas en examinant le problème sous l'angle de l'assistance proprement dite qu'on doit s'attendre à en trouver la solution. C'est dans un cadre beaucoup plus large que le problème doit être examiné.

Au moment où le Parlement étudiait le régime d'assistance du Canada, nous pensions, mes collègues et moi, que, dans ses grandes lignes du moins, ce programme s'attaquait golbalement au problème. Malheureusement, je pense que dans la pratique, ce régime n'a pas eu les résultats escomptés. Nous disons quelques mots à ce sujet dans notre mémoire. Voici en quoi consiste, en partie, le problème: Dans certaines provinces, la participation de 50 p. 100 du gouvernement fédéral au coût de ce régime ne suffit pas pour faire bouger ces provinces. C'est pourquoi nous proposons de majorer cette proportion. Il faudrait en outre arriver à persuader les provinces que distribuer de l'argent ne suffit pas, mais qu'il est important de s'occuper du reclassement des intéressés. Et pour moi cette mesure manque d'unité.

Nous n'avons pas réussi à nous servir d'une mesure législative assez souple et, somme toute, excellente, pour faire ce que nous avions à faire et ce que nous aurions pu faire.

Le président: Monsieur Andras, permettez-moi de vous interrompre. Voilà les gens qui savent cela.

M. Andras: C'est un président dangereux. Pourquoi ne changez-vous pas de président?

Le président: Monsieur Andras, vous avez parlé de la loi sur le régime d'assistance du Canada dans les mêmes termes que nous en avons parlé nous-mêmes. Nous sommes entièrement d'accord avec vous sur ce point. M. Bell et vous êtes tous deux au courant du problème. Je ne puis parler de M. Kerwin, ne le connaissant pas assez. Si nous abrogions toutes les mesures sociales figurant dans notre législation, à l'exception de celles qui sont de nature contractuelle—comme le régime de pension du Canada, l'assurance chômage et l'assurance contre les accidents du travail—ce sont bien là des mesures contractuelles, n'est-ce pas?

M. Andras: Le régime de pension du Canada, l'assurance contre les accidents du travail sont des mesures sociales d'assurance.

Le président: Mais elles ont un aspect contractuel.

M. Andras: Oui.

Le président: Si donc nous abrogions toutes les autres mesures législatives sociales existantes, pour ne garder que la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada dans lequel ce que l'on entend par «besoin» serait défini clairement, cela ne suffirait-il pas à répondre à toutes les situations?

M. Andras: Je pense que nous imposerions un fardeau inutile, sur le plan administratif, à notre sécurité sociale. Je pensais à cela hier, monsieur le président car je prévoyais que vous me poseriez cette question. Je songeais particulièrement à notre mesure législative préférée, à vous et à moi, c'est-à-dire la loi sur la sécurité de la vieillesse. A peu près toute personne qui peut prouver qu'elle a élu domicile au Canada a droit à recevoir un paiement mensuel. Certaines personnes reçoivent de surcroît le supplément de revenu garanti, mais laissons cela de côté pour le moment et n'envisageons que les $75 que toute personne âgée reçoit mensuellement. Abroger cette loi et obliger tous les intéressés à se soumettre à une évaluation des moyens ou à une évaluation des besoins, cela signifie que plus d'un million de personnes . . .

Le président: Il y en a 800,000.

M. Andras: En tout cas, nous obligerions un grand nombre de gens à prouver qu'ils sont dans le besoin alors que nous savons très bien qu'ils le sont. J'ai consulté votre excellent rapport, monsieur le président.

Le président: Je vous arrête. Cela n'est pas tout-à-fait exact. Il y a en ce moment 1,600,000 personnes qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse, dont 800,000 qui ont fourni la preuve qu'elles sont dans le besoin par le truchement de leur déclaration d'impôt.

M. Andras: Ou en remplissant la formule pour obtenir le supplément de revenu garanti.

Le président: Oui. Ces gens ont fourni la preuve qu'ils étaient dans le besoin. J'ignore—et le gouvernement aussi—quelle est la proportion des autres 800,000 personnes qui sont dans le même cas que moi, à savoir les personnes qui ont plus de 65 ans et n'ont pas besoin de la pension de vieillesse. En effet, il n'existe aucun moyen de savoir combien, parmi ces 800,000 personnes qui n'ont pas demandé à bénéficier du supplément de revenu garanti, il y en a qui n'ont pas besoin de la pension proprement dite. Or, on croit qu'il y en a 500,000 qui sont dans ce cas et qui, dit-on, en remboursent le montant sous forme d'impôt.

M. Andras: Une partie seulement.

Le président: Naturellement, personne n'en rembourse la totalité. Je vous en donnerai le chiffre tout à l'heure. Revenons à nos moutons. Est-ce juste que 500,000 personnes qui, comme moi, n'en ont pas besoin, touchent une pension de vieillesse, alors qu'il existe 800,000 autres qui touchent un supplément de pension insuffisant? Pouvez-vous défendre un régime comme celui-là?

M. Andras: Nous pouvons en défendre certains aspects. Mais avant tout, j'aimerais vous lire un passage extrait de votre propre rapport . . .

Le sénateur Hastings: Il veut que cela soit inscrit dans le compte rendu de nos délibérations.

M. Andras: Le chapitre 2 du rapport du Comité spécial de la gérontologie, intitulé «Revenus et sécurité», au paragraphe «Revenus des personnes âgées» débute par ces mots:

Il est clair que le problème le plus grave dont a eu connaissance au cours de son enquête le Comité sénatorial est celui de la pauvreté extrême que l'on rencontre fréquemment chez les personnes âgées.

Vous saviez cela lorsque vous êtes devenu président de ce Comité. Mais vous avez voulu le préciser clairement, d'un point de vue historique.

En 1952, nous avons adopté la loi sur la sécurité de la vieillesse en nous fondant sur la présomption d'un besoin—ce que nul ne contestera—mais d'un point de vue strictement administratif, il aurait été plus simple d'accorder cette pension à tous ceux ayant atteint l'âge de 70 ans que d'obliger 1 million de gens, si je ne me trompe, à se soumettre à ce qui était en fait une évaluation des ressources. C'est pour cela que l'évaluation des ressources avait été abolie en 1950.

Le président: Je le sais bien. Je faisais partie du Comité.

M. Andras: Oui. De 1927 à 1952 les prestations accordées aux vieillards étaient subordonnées à une évaluation de leurs ressources. En abandonnant ce système pour inaugurer un régime dans lequel les prestations sont considérées comme un droit pour les intéressés, nous faisions un grand pas en avant. Ce que vous proposez—et je ne sais pas s'il ne s'agit pas d'un piège que vous me tendez—est de revenir au régime d'avant 1952. En toute déférence, monsieur le président, je vous fais remarquer que ce serait là un pas en arrière.

Le président: Je n'essaie pas du tout de vous tendre un piège. Je vous pose cette question le plus sérieusement du monde. Je trouve, pour ma part, qu'il est difficile de demander à un homme d'accepter $111.41, car c'est exactement ce qu'il reçoit—$79.50 plus $31.83 de supplément de revenu garanti—et de donner son appui à ce régime. Moi je ne donne pas mon appui à un tel régime. Peut-être pensons-nous que ce que nous avons fait en 1952 et en 1966, lorsque nous avons le supplément de revenu garanti, était très bien, mais je puis vous dire que les discussions que j'ai eues avec les membres du Comité me donnent la certitude que nous estimons tous que ce chiffre est loin de représenter un minimum vital. Je ne pense pas qu'il y ait un seul membre du Comité qui dirait le contraire. D'ailleurs, le ministre des finances, M. Benson, dit lui-même qu'il faut à une personne seule 30 dollars par semaine pour vivre au Canada. Cela fait $1,500 par an.

M.Beaudry: Je suis sûr qu'il n'a pas essayé de vivre avec si peu.

Le sénateur Connolly: Cette remarque était regrettable. Je suis sûr que le ministre la retirerait volontiers.

Le président: Vous dites bien qu'il n'a pas à vivre avec un si maigre revenu, mais n'empêche que vous donnez votre appui à un régime qui donne des pensions de vieillesse de $111.41. Peut-être ne devrais-je pas dire que vous donnez votre appui à ce régime, mais à une partie de ce régime. Je ne vois pas très bien ce qu'il y a de sacré dans la pension de vieillesse et les allocations familiales. Pourquoi ne peut-on pas accorder cette assistance sous une autre forme à tous ceux qui en ont besoin?

Le sénateur Carter: Vous voulez dire que nous devrions accorder cette assistance comme une chose qui revient de droit?

Le président: Oui. Je sais qu'il est agréable de penser que la pension de vieillesse est une chose à laquelle on a droit parce que l'on a participé à l'œuvre commune et aidé à bâtir son pays, mais cela ne donne pas à manger à ceux qui sont dans le besoin. J'ai lu votre mémoire et j'avais l'intention de poser cette question, mais vous m'avez devancé.

M. Andras: Le fait que 500,000 personnes touchent la pension de vieillesse mais ne remplissent pas la formule relative au supplément de revenu garanti signifie simplement qu'il y a des gens qui, dans certains cas, ont juste assez pour ne pas avoir droit au supplément de revenu garanti.

Le président: Vous m'avez une fois de plus mal compris. Il y a 800,000 personnes qui touchent cette pension et je soutiens que sur ce nombre, il y en a quelque 300,000 qui en ont sans doute besoin. Mais il y en a 500,000 qui sont dans le même cas que moi, c'est-à-dire qui n'en ont pas besoin et qui ne le remboursent pas. Je rembourse environ . . .

Le sénateur Connolly: Ne nous le dites pas.

Le président: Les gens dans ma catégorie conservent un tiers de tout ce qu'ils reçoivent.

Le sénateur Connolly: Prenons un exemple, monsieur le président, car je suis d'accord avec vous. Supposons que mon revenu annuel soit de $40,000. Pourquoi le Canada me paierait-il une pension de vieillesse de $79.58 par mois, pourquoi le Canada voudrait-il me payer ce . . .

Le président: Non, vous n'obtiendrez pas le supplément.

Le sénateur Connolly: C'est ce que j'allais dire. Pourquoi le Canada me verserait-il ce montant supplémentaire aux termes du régime de pension du Canada, car c'est cela que l'on veut faire.

Le président: Mais vous avez payé pour cela.

Le sénateur Connolly: Si la charité véritable, qui procède du cœur et non des lèvres, doit être éliminée entièrement, je soutiens que les gens qui, comme moi, disposent d'un revenu coquet, n'ont pas le droit d'accepter une pension de vieillesse. Je vous ai écrit à ce sujet, monsieur le président.

La sénatrice Fergusson: Si vous n'aviez pas fait une demande de pension de vieillesse, vous n'en recevriez pas une.

Le sénateur Connolly: Je n'ai jamais fait de demande de pension de vieillesse.

La sénatrice Fergusson: On ne la reçoit pas si on ne la demande pas.

Le président: Elle a raison.

Le sénateur Connolly: Non, elle se trompe. A Halifax, un fonctionnaire m'a même téléphoné pour me demander si je voulais toucher des allocations de chômage. Je lui ai demandé: «Pour qui travaillez-vous?»

M. Bell: Si vous le permettez, j'aimerais faire une brève remarque pour tirer une chose au clair. Je veux parler—et ceci dans le contexte de la pauvreté—du manque d'information concernant le marché du travail dont il a été question tout à l'heure.

Cela est très important dans le cas de la catégorie de personnes dont nous parlons. Ils sont extrêmement mal informés des possibilités d'emploi. Ils ne connaissent pas la manière de s'y prendre pour obtenir des renseignements de cette nature. Ce sont des études faites au Canada et aux États-Unis qui l'ont révélé.

Je vous citerai, par exemple, une étude faite en 1964 dans la région de Windsor avec l'autorisation du Conseil économique du Canada. J'avoue que ce que cette étude a révélé m'a beaucoup surpris. On y disait clairement que dans la région de Windsor, les chômeurs entrant dans la catégorie en question étaient si peu débrouillards que, dans la plupart des cas, ils ne se donnaient même pas la peine de s'adresser à ce que l'on appelait à cette époque le bureau de l'Office national de l'emploi. Lorsqu'on leur demandait comment ils avaient fait pour obtenir leur emploi précédent, ils répondaient invariablement que c'était par l'intermédiaire d'un parent ou d'un ami. Ils cherchent donc du travail sans tenir compte des informations qui existent sur le marché du travail.

Je vous cite cet exemple pour vous prouver que nous devons aller au devant de ces gens. Il ne faut pas compter sur eux pour qu'ils prennent l'initiative à cet égard. Si nous les obligeons à prendre l'initiative, je crains fort, sur la foi de ce que nous ont appris les études en question sur cette catégorie de chômeurs, qu'ils ne réussiront pas à trouver un emploi financièrement intéressant.

Le sénateur Connolly: Je pense que ce que vous dites est exact.

M. Bell: C'est à cela que nous pensions lorsque nous avons rédigé cette partie du mémoire. Je veux tout simplement dire que ce sont nos centres de la main-d'œuvre du Canada qui doivent prendre l'initiative et aller au devant de ces gens pour les informer. Très souvent, il ne suffit pas de les informer seulement des possibilités d'emploi. Il faut aussi les informer de l'existence des services de conseillers professionnels et des programmes qui pourront leur permettre de compléter leur niveau d'instruction insuffisant ou d'améliorer leur médiocre formation professionnelle.

Le président: Avez-vous entendu parler de l'expérience tentée à Halifax où l'on a fait exactement ce que vous suggérez? L'on a confié à des chômeurs, que l'on avait préparés à cette tâche, le soin de prendre contact avec d'autres chômeurs et des bénéficiaires de l'assistance sociale.

M. Bell: J'en ai vaguement entendu parler dans la presse, monsieur le président.

Le président: Eh bien, ceux d'entre nous qui étions à Halifax nous sommes rendus auprès de ces gens et de ceux qui étaient en charge de l'expérience. On nous a mis au courant de celle-ci. Nous en avons pris note. On nous a dit que l'on n'avait eu qu'à se féliciter de cette initiative, mais pour autant que je m'en souvienne, il semblerait qu'on s'en soit tenu là, car je n'ai plus jamais rencontré de programme analogue.

Le sénateur Fournier: Ce que vous nous dites là est bien beau et je suis d'accord avec vous. N'empêche qu'en ce moment même, il y a un grand nombre de jeunes gens, ayant une formation complète, qui quittent l'université et courent d'un bout à l'autre du pays pour trouver du travail. Qu'est-ce qui se passe? Ils frappent à toutes les portes, ils font tout ce que vous recommandez de faire, mais ils ne trouvent pas de travail.

M. Beaudry: C'est la même chose au Québec, par exemple. Il y a quelques années, sur la base de renseignements du Centre de la main-d'œuvre du Canada et de la province, le ministre de l'éducation a été avisé qu'il serait nécessaire de créer une école spéciale pour remédier à la grave pénurie d'enseignants dans la province. Maintenant, trois ans plus tard environ, nous nous trouvons avec quelque 2,500 enseignants qualifiés à tous égards, à la recherche d'un emploi, sans compter les 3,000 autres qui seront vraisemblablement déversés l'année prochaine sur le marché du travail et les 4,000 autres l'année d'après, pour lesquels il n'existera pas d'emplois.

Dans ce domaine également il faut déplorer un grave manque d'information et de coordination relativement à la demande existant sur le marché du travail. On dit au ministère de l'éducation qu'il faut créer des écoles spéciales pour faire face à une pénurie d'enseignants. Ensuite il y en a trop. La situation sera encore plus grave l'année prochaine car il y aura alors 5,000 personnes avec un diplôme universitaire qui n'auront pas d'emploi.

Le sénateur Connolly: Les autres provinces ne sont pas mieux loties.

Le président: Je ne pesne pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter outre mesure de ce que vous et mon excellent ami le sénateur Connolly venez de dire. Vous dites que les autres provinces ne sont pas mieux loties. Qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que 3,000 jeunes diplômés essaient de trouver du travail? Tôt ou tard ils en trouveront; ils ont la formation nécessaire.

Le sénateur Connolly: Sous ce point de vue là, monsieur le président, oui, à la longue, ils en trouveront. Mais songez à ces jeunes diplômés pleins d'ambition dont les espoirs sont déçus. Après avoir passé 4 ans à l'université ils en sortent et s'aperçoivent qu'il n'y a pas de place pour eux dans leur province natale, même au modeste traitement qui est celui d'un enseignant de 1ère année sans expérience. Et il leur est même difficile de trouver de l'emploi dans une autre province. Il leur faudra peut-être s'expatrier pour en trouver. Cela ce ne sont pas des hypothèses, mais des faits.

Le président: Je le sais bien.

Le sénateur Connolly: Il y a des cas semblables dans ma famille.

Le sénateur Carter: D'après les témoignages que l'on nous a présentés, la grande majorité de ceux qui ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté, et en particulier les pauvres qui travaillent, vivent en marge des syndicats. Je demande donc aux témoins: Pourquoi les syndicats n'ont-ils pas fait un plus gros effort pour les attirer à eux?

M. Andras: Les pauvres qui travaillent?

Le président: Il veut parler de ceux qui ont des salaires très bas.

M. Andras: Il va de soi que les gens que nous syndiquons sont des salariés. Nous ne pouvons nous occuper de ceux qui ne travaillent pas.

Le président: Mais c'est des pauvres qui travaillent qu'il veut parler.

M. Andras: Bon. C'est un problème assez difficile. Nous les syndiquons jusqu'à un certain point. Et disons tout de suite que j'espère qu'ils cesseront d'être des pauvres qui

travaillent et que leur situation s'améliorera dès que nous aurons conclu une convention collective pour eux. Les pauvres qui travaillent, ainsi que vous les appelez, sénateur, travaillent en général pour des employeurs marginaux dans les petites localités. Il s'agit dans la plupart des cas de très petites entreprises qui occupent 3, 5, 10 ou 20 personnes. Il est beaucoup plus difficile de syndiquer ce type d'employé que de syndiquer les employés d'une grande entreprise comme la Steel Company of Canada, par exemple. Il est notoire, dans l'histoire des mouvements syndicalistes, qu'il est plus facile d'organiser les travailleurs dans les grandes entreprises et dans les villes que dans les petites entreprises et à la campagne. C'est un véritable problème. Et je reconnais qu'il s'agit là d'un problème qui nous préoccupe.

Le sénateur Carter: En quoi consiste ce problème? Est-ce parce que les intéressés ont des salaires très bas ou parce qu'ils forment de petits groupes?

M. Andras: Ils ne forment que de petits groupes; ils vivent à des endroits plus isolés; à cause de leur très petit nombre, ils sont plus souvent victimes de pression de la part de leurs employeurs. Pour toutes ces raisons, il est plus difficile de les organiser. Notre vice-président possède une expérience plus directe que moi de ces choses. Je vais lui passer la parole.

M. Beaudry: J'ai travaillé quelque 20 ans dans le Québec. J'ai essayé d'organiser les travailleurs dans cette province où la législation du travail est une des plus restrictives de tout le Canada. Vous comprendrez, je pense, que la tâche d'organiser les travailleurs dans les syndicats autorisés existants n'était pas facile. Nous constatons que partout au Canada, les divers gouvernements provinciaux empêchent par des obstacles de toutes espèces les travailleurs d'appartenir au syndicat de leur choix, soit en imposant des délais, soit en ne leur donnant pas la possibilité d'aller en justice ou d'interjeter appel à l'encontre d'un jugement d'une Commission, à tel point qu'il faut parfois plusieurs années avant qu'un syndicat soit reconnu. Nous sommes en butte à ces difficultés depuis des années et c'est encore la même chose actuellement.

Par exemple, nous avons de nombreux groupes de travailleurs dont la majorité sont d'accord pour se joindre au syndicat. Lorsque nous nous adressons pour les formalités d'usage: accrédiatation, etc. aux diverses commissions qui existent au Canada, on nous met tant de bâtons dans les roues que finalement quand tout est sur le point d'aboutir, les travailleurs qui étaient prêts à entrer dans le syndicat sont partis ailleurs. A cause des mesures répressives des employeurs, la plupart du temps le mouvement syndicaliste ne recueille pas suffisamment de votes. Si l'on améliorait, dans tout le Canada, la législation du travail, en se basant par exemple sur la convention de l'O.I.T. relative à l'accréditation, ce serait pour le plus grand bien de la grande majorité des travailleurs qui ne sont pas encore syndiqués et qui, s'ils en avaient l'occasion, jouiraient d'un niveau de vie plus élevé.

Le sénateur McGrand: Mais quelle est l'occupation de ces gens? Donnez-moi une idée du travail qu'ils font.

M. Beaudry: Je dirais qu'on en trouve dans tous les domaines. Jusqu'à ces tout derniers temps . . .

Le sénateur McGrand: Nommez-moi quelques-uns de ces domaines.

M. Andras: Le commerce de détail, l'industrie des services, les motels, lavoirs, usines de nettoyage à sec, le domaine des loisirs, cinémas, etc. La liste n'est pas limitative.

M. Beaudry: Les chauffeurs de taxi, les entreprises de camionnage.

M. Andras: C'est exact. Il s'agit toujours d'entreprises assez petites.

M. Bell: Surtout dans le secteur des services.

M. Beaudry: Parfaitement.

Le président: Pendant 20 ans, le nombre de membres de votre organisation est demeuré à peu près constant; 30 p. 100 environ de la main-d'œuvre active. Pendant tout ce temps-là le secteur des services et toutes les occupations dont vous venez de parler, n'ont cessé de prendre de l'extension sans que le personnel soit syndiqué. Or, vous reconnaissez vous-même que c'est dans cette catégorie que l'on rencontre les pauvres. Nous avons de la difficulté à comprendre cela. Permettez-moi d'ajouter encore ceci. D'après ce que je sais du mouvement syndicaliste, c'est lorsque les lois étaient les plus dures à votre égard que vous organisiez le mieux les travailleurs. Au début, les lois étaient très dures; elles n'étaient pas comparables à ce qu'elles sont de nos jours. Et c'était à cette époque que vous organisiez le mieux et le plus efficacement les travailleurs.

M. Beaudry: Les industries essentielles.

Le président: D'accord pour les industries essentielles.

M. Beaudry: Ce que vous dites est juste.

Le président: Qu'est-ce qui est essentiel aujourd'hui aux gens?

M. Andras: Vous oubliez une chose, monsieur le président. Nous organisions, en effet, mais à quel prix! Au prix de terribles conflits. Lorsque vous regardez le passé, vous ne voyez que nos succès; vous passez sous silence toutes nos défaites, les innombrables cas où nos syndicats ont été écrasés car il n'existait absolument aucune législation pour nous protéger. Pour chaque groupe de travailleurs que nous avons organisé, pour chaque usine que nous avons organisée, nous en avons peut-être perdu deux, trois ou quatre au cours de nos campagnes.

M. Beaudry: C'est juste.

M. Andras: Je me souviens très bien, par exemple, de ce qui se passait avant que le décret du Conseil 103 n'entre en vigueur en 1944 en vertu des pouvoirs conférés au Parlement canadien. En 1943, 25 p. 100 de tout le temps perdu à la suite de grèves se rapportait à des grèves faites pour la reconnaissance d'un syndicat. Nous devions lutter pour un droit aussi élémentaire que celui-là à cette époque. Nous ne devons plus lutter pour cela maintenant; notre société est devenue beaucoup plus civilisée à tous points de vue.

M. Beaudry: Pas à tous points de vue.

M. Andras: Quand on songe à ce temps-là, où il fallait livrer un véritable combat pour arriver tout simplement à obliger un patron à s'asseoir et à parler avec nous, c'est un

peu comme si l'on revenait à l'époque paléolitique. L'organisation des travailleurs de l'industrie des services est une tâche complexe à cause de la structure de cette industrie, de la petitesse apparente de l'entreprise, sans parler du fait—le sénateur Fergusson comprendra cela—que le nombre important de femmes qui travaillent dans certaines de ces entreprises rend l'organisation syndicale difficile en raison de la mobilité extrême de cette main-d'œuvre. Les femmes qui sont engagées dans les motels comme femmes de chambre, par exemple, n'ont qu'un emploi saisonnier. Elles travaillent dans des établissements situés le long des grandes routes, à proximité d'un village ou d'une ville, et leur association au marché du travail n'est pas régulière. Tous ces facteurs, en particulier leur fréquent changement d'employeur, rendent leur organisation difficile. Je souhaiterais bien que leur incorporation à un syndicat soit plus facile. Du simple point de vue du progrès du syndicalisme, j'aimerais bien mieux qu'il y ait au Canada quatre millions de syndiqués au lieu de deux millions. Mais il ne s'agit pas simplement de l'intérêt des syndiqués. Nous croyons qu'il est désirable, du point de vue social et institutionnel, que tous les travailleurs puissent jouir de la protection des unions ouvrières.

Le sénateur Carter: Est-ce que l'on peut dire que les syndicats s'efforcent aujourd'hui d'enrôler les travailleurs que l'on appelle couramment les «cols blancs»?

M. Andras: Oui, c'est vrai. Nous faisons notre possible pour enrôler cette catégorie de travailleurs.

Le sénateur Carter: A la page 21 de votre mémoire, vous mentionnez les choses qu'il faudrait faire pour étendre les avantages du syndicalisme aux ouvriers qui ne sont pas organisés et vous dites qu'il faudrait créer une opinion publique plus favorable à l'égard du syndicalisme.

M. Andras: C'est exact.

Le sénateur Carter: Que voulez-vous dire par là? De quelle sorte d'action gouvernementale voulez-vous parler? Auriez-vous l'obligeance de nous fournir des éclaircissements à ce sujet.

M. Andras: Nous voulons dire par là que le peuple canadien devrait comprendre que les syndicats sont, non seulement légaux et légitimes, mais même désirables, que les employeurs ne devraient pas ériger arbitrairement des barrières entre les ouvriers et les syndicats et qu'on ne devrait pas créer l'impression que les gouvernements ne sont pas disposés à encourager les organisations ouvrières.

Au sujet des «cols blancs», monsieur le sénateur, j'ai constaté moi-même une anomalie assez curieuse. Certains employeurs qui acceptent le fait que leurs travailleurs manuels s'organisent en syndicats, combattent par tous les moyens possibles l'organisation syndicale de leurs employés qui appartiennent à la catégorie des «cols blancs». Voilà une attitude assez singulière.

Le sénateur Connolly: Voudriez-vous nous donner votre impression personnelle au sujet de la différence que l'on établit entre les deux catégories de travailleurs? En quoi consiste cette différence, à votre avis?

Le président: Cette différence me semble évidente.

Le sénateur Carter: Est-ce que le «col blanc» est considéré comme un membre de la direction?

Le président: Il travaille pour monter jusqu'à la direction. C'est le but qu'il a en vue.

M. Andras: Il y en a peut-être un ou deux pour cent qui y parviennent.

Le président: A quoi attribuez-vous cet état d'esprit?

M. Bell: Sur ce point, monsieur le président, je crois qu'il y a un grand nombre de «cols blancs» qui ont l'illusion de faire partie de la direction. Il n'en est rien. S'ils n'ont pas réellement cette illusion, ils en ont une autre. Ils ont des aspirations non fondées à devenir un jour membres de la direction, et ils n'atteignent jamais ce but.

Le sénateur Connolly: Cette illusion n'est-elle pas attribuable au fait qu'ils se croient supérieurs aux travailleurs manuels?

M. Andras: C'est là un «complexe» de caste. Mais je crois, monsieur le sénateur, que cette attitude va changer. Il s'est produit un changement extraordinaire dans la composition de l'effectif ouvrier au cours des vingt dernières années. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, si on excepte les dirigeants appartenant aux professions libérales, la majeure partie de l'effectif ouvrier se composait de «cols bleus»; mais, au cours des dix ou douze dernières années, cette proportion a été renversée: aujourd'hui la majeure partie de l'effectif ouvrier se compose de «cols blancs» ou de «quasi-cols blancs». Ce phénomène a été accompagné d'un autre changement. C'est que le «col blanc» est devenu un prolétaire. Je veux dire par là que le statut social du «col blanc» a diminué graduellement. Il en résulte qu'il est de plus en plus facile d'amener les «cols blancs» à se syndiquer, à comprendre la valeur de l'association en vue d'améliorer leur situation.

Le sénateur Connolly: Et c'est sur cette attitude que vous devriez compter pour les enrôler dans le syndicalisme.

Le sénateur Carter: Le témoin nous a dit que la concurrence, c'est-à-dire le changement qui s'est opéré dans le mouvement syndicaliste . . .

M. Andras: Non, monsieur le sénateur. Il s'agit du changement qui s'est opéré dans l'effectif ouvrier.

Le sénateur Carter: Dans la classe ouvrière. Mais le nombre des ouvriers organisés est demeuré à peu près stationaire depuis 23 ans.

M. Andras: Proportionnellement à l'ensemble.

Le sénateur Carter: Pour quelle raison?

M. Andras: Parce que l'effectif ouvrier a augmenté très rapidement, il nous a fallu travailler bien fort pour maintenir notre position, comme la Reine Rouge dans *Through the Looking-Glass*». Malgré l'augmentation de l'effectif ouvrier et les difficultés que nous avons rencontrées dans notre travail d'organisation, nous avons réussi à enrôler plus de membres dans les unions ouvrières, mais nous n'avons pas réussi à augmenter beaucoup notre proportion de l'ensemble. Nous avons simplement réussi à l'augmenter de 1 p. 100.

M. Bell: Et l'effectif ouvrier a pénétré dans des domaines où il a été très difficile pour les syndicats de les atteindre.

Le président: Par contre, dans les industries de base, vous n'avez pas eu à faire beaucoup de travail d'organisation. Quand un nouvel ouvrier entre dans une usine, il est tout de suite enrôlé dans le syndicat qui existe et votre travail de recrutement se fait presque automatiquement. Là n'est pas le problème.

M. Bell: Cela est vrai dans le secteur des services, comme je l'ai dit précédemment.

Le président: Le président éprouve certaines difficultés ce matin, comme cela lui arrive ordinairement dans des occasions semblables. Environ 70 p. 100 de l'effectif ouvrier n'est pas organisé. La proportion qui est organisée est d'environ 29 ou 30 p. 100. Il en est ainsi depuis un bon nombre d'années. C'est dans le secteur non organisé que la pauvreté existe. Or, votre tâche consiste à organiser les travailleurs. Pourquoi y a-t-il eu si peu de progrès dans ce domaine au cours des cinq ou six dernières années ou, au moins, au cours des cinq dernières années?

M. Andras: Il ne faut pas oublier, cependant, que nous avons réussi dans un secteur. Il y a un secteur de l'industrie des services qui est le secteur hospitalier. Le personnel de la plupart des hôpitaux du Canada est maintenant organisé. Ces travailleurs étaient parmi les moins payés du monde. Nous avons accompli beaucoup dans ce secteur au cours de la dernière décennie.

M. Beaudry: Et aussi dans le secteur des employés du gouvernement.

Le président: Dans ce secteur vous avez reçu l'appui de plusieurs membres du Parlement.

Le sénateur Carter: Le Congrès du Travail du Canada fait des représentations au gouvernement, à nous et à la Chambre des communes. A part de ces représentations, voyez-vous quelque autre rôle que le Congrès et le Travail organisé peut jouer dans la lutte contre la pauvreté? Est-ce là tout ce que vous allez faire? Est-ce là tout ce que vous pouvez faire?

M. Andras: Vous avez établi récemment un Département des services sociaux et communautaires. Je dois dire, en passant, que le directeur adjoint de ce département est ici présent.

Le sénateur Carter: Depuis quand ce département a-t-il été créé?

M. Andras: Très récemment; il y a un mois environ. Vous allez bientôt être surpris du travail accompli par ce département.

Le président: Vous voulez dire, sans doute, «impressionnés»?

M. Andras: Non, Monsieur le président: Je veux dire «surpris».

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, comme certains des autres membres du Comité l'ont probablement noté, j'ai noté, moi aussi, que nous avons traité beaucoup de sujets. J'ai lu avec grand intérêt le Mémoire du Congrès. Je suis d'accord avec la plupart des choses qui ont été dites. Nous apprécions grandement la visite des représentants du Congrès du Travail du Canada.

A propos de ce que le sénateur Carter vient de dire au sujet de ce que le Congrès a accompli, je dois faire remarquer que nous sommes dans une ère nouvelle. Nous ne devons pas oublier que le Congrès s'est intéressé activement à un grand nombre de questions. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Andras au sein des réunions de plusieurs commissions où il représentait le Congrès. C'était là une contribution précieuse au progrès de la communauté canadienne. Je sais qu'il consacre beaucoup de son temps à collaborer au bien commun au sein de ces commissions dont un bon nombre portent sur le problème de la pauvreté.

De plus, je ne pense pas qu'il faille laisser consigner au compte rendu du Comité que l'on obtient les subventions de la sécurité de la vieillesse sans en avoir fait la demande.

Comme j'ai été chargée quelque temps de l'administration de cette loi et que j'ai eu à approuver des milliers de demandes, je sais pertinemment qu'il faut, pour obtenir des subventions, en faire la demande. Afin d'établir ce point, je suis allée chercher à mon bureau un exemplaire de la loi.

Le président: Madame la sénatrice, vous êtes l'autorité reconnue de notre Comité en cette matière. Nous prenons votre parole sans discussion. Y a-t-il autre chose qu'il faudrait faire?

Le sénateur Connolly: Oui.

La sénatrice Fergusson: Si vous le permettez, je puis vous lire l'article en question.

Le sénateur Connolly: Si madame la sénatrice veut obtenir de moi une confession, je suis prêt à concéder ce qui est dit dans la loi, mais je voudrais faire ma confession dans le particulier. C'est ainsi que j'ai l'habitude de faire mes confessions.

La sénatrice Fergusson: Il y a quand même une assertion qui a été consignée au compte rendu et j'aimerais à lire l'article en question. Il est dit à l'article 3, paragraphe (2), qu'une pension n'est payée à une personne que si cette personne est admissible à cette pension en vertu du paragraphe (1), qui détermine les conditions d'âge et de domicile, et seulement si une demande à été présentée par cette personne ou en son nom et si la demande a été approuvée. Le paragraphe contient autre chose, mais j'estime que ce que je viens de dire suffit pour les fins de la discussion. Je suis certaine que personne n'obtient la pension de sécurité de la vieillesse à moins d'en avoir fait la demande.

Le sénateur Fournier: Êtes-vous certaine que la demande peut être faite en son nom et qu'elle ne doit pas avoir été remplie par la personne elle-même?

La sénatrice Fergusson: Si elle ne fait pas la demande elle-même, elle doit autoriser une autre personne à la faire pour elle. Il faut que les autorités soient assurées que la demande a été autorisée par le requérant. S'il ne sait pas écrire, quelqu'un doit écrire pour lui. Mais je suis sûre qu'aucune demande écrite sans l'autorisation du requérant ne sera pas approuvée.

Le sénateur Fournier: Vous êtes sûre, mais je ne le suis pas. C'est là une question d'opinion personnelle.

La sénatrice Fergusson: Je ne le crois pas. Vous venez de la province où j'ai travaillé à l'administration de cette loi. Or, je sais que, lorsque je m'occupais de l'administration de cette loi, on n'approuvait pas les demandes qui n'avaient pas été autorisées, et je ne crois pas que l'on agisse différemment à l'heure actuelle. Je suis sûre qu'il faut l'autorisation du requérant.

Le sénateur Connolly: Mais, moi, je n'habite pas le Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Fergusson: Je le sais, mais je puis vous assurer, monsieur le sénateur, que les règlements sont les mêmes pour tout le Canada.

Le président: Très bien.

Le sénateur Fournier: D'accord.

La sénatrice Fergusson: Il y a une question que je désire poser au témoin. Il est dit, à la page 4 du Mémoire, que des études sérieuses indiquent que l'une des principales causes de la pauvreté est le manque de scolarité. Je voudrais savoir quelle importance le témoin accorde à cet aspect de la question. Quelle est l'importance de ce facteur comme cause de la pauvreté au Canada?

Je voudrais savoir aussi quels sont les normes et les règlements qui s'appliquent aux personnes qui travaillent. D'après les études que nous avons faites, il nous semble que les critères en usage empêchent souvent certaines personnes d'obtenir un emploi qu'elles pourraient remplir et les laissent ainsi en chômage. Le Congrès pourrait-il prendre l'initiative en cette matière en vue de l'établissement de critères plus réalistes?

M. Bell: Monsieur le président, je me demande si je pourrais répondre à la première question de Mme Fergusson au sujet du fait que le manque d'instruction nuit aux pauvres et les empêche d'obtenir des emplois lucratifs.

Un bon nombre d'études qui ont été faites à ce sujet indiquent que la chose est bien réelle. Pour préciser, je vous renvoie aux constatations que le Conseil économique du Canada a faites il y a une couple d'années. Je suis sûr que vous connaissez bien ces constatations qui ont été publiées dans le Cinquième rapport annuel du Conseil. Ce rapport mentionne un certain nombre de traits qui caractérisent le groupe des personnes pauvres. l'un de ces traits qui caractérisent le groupe des personnes pauvres. L'un de ces traits caractéristiques est le manque d'instruction. Le même fait a été souvent constaté aux États-Unis. Voilà tout ce que je voulais dire à ce sujet.

La sénatrice Fergusson: Nous sommes bien familiers avec ces faits, mais ce que je veux savoir, c'est votre opinion au sujet de l'importance de cette caractéristique comme cause de la pauvreté.

M. Bell: Permettez-moi d'être plus spécifique au sujet de ce que l'on veut réellement dire par l'expression «manque d'instruction suffisante». En réalité cette caractéristique s'applique généralement aux personnes qui sont tout à fait illettrées. Dans notre société évoluée il est réellement difficile de trouver pour ces personnes un emploi rémunérateur. L'une des choses que nous avons proposée depuis longtemps, c'est que l'on prenne des moyens pour faire faire des études à ces personnes afin qu'elles ne soient plus considérées comme des illettrés pour toutes fins pratiques. Je ne saurais trop insister sur la distinction que l'on doit faire entre les personnes possédant un minimum d'instruction et celles qui sont pratiquement illettrées.

Je n'étais pas là lors de la première Guerre mondiale, mais je sais que déjà, à cette époque, on avait tracé une ligne de démarcation dans l'armée américaine entre ceux qui avaient fait leur cinquième année de scolarité et ceux qui n'avaient pas atteint ce niveau d'instruction. Ainsi donc, pendant la Première Guerre mondiale, quand notre société était beaucoup moins évoluée qu'elle l'est aujourd'hui, on considérait, même pour les simples soldats, que les personnes qui n'avaient pas cinq années de scolarité étaient comme des illettrés pour toutes fins pratiques.

C'est là incontestablement un grand désavantage pour les pauvres et, tant que cette déficience n'aura pas été comblée, il sera très difficile de trouver de l'emploi pour ces gens.

Quant à l'autre point que vous avez soulevé, madame la sénatrice, j'estime que beaucoup d'employeurs exigent de leurs employés un niveau d'instruction beaucoup plus élevé qu'il n'est nécessaire pour accomplir les tâches dont ils devront s'acquitter et que cela empêche certaines personnes d'obtenir un emploi. Je crois que cette question mérite attention. J'espère, par conséquent, que votre Comité fera des recommandations appropriées à ce sujet.

La sénatrice Fergusson: N'est-ce pas là une question dont le Congrès devrait s'occuper?

M. Andras: Nous l'avons fait. Je m'en suis occupé moi-même. Je mentionne le fait simplement comme exemple et non pour en tirer gloire. Il y a eu, il y a quelques mois, sous les auspices du gouvernement de l'Ontario, une conférence sur les problèmes des travailleurs âgés. On a considéré à cette occasion qu'un travailleur âgé est un travailleur de 45 ans et plus. J'ai fait remarquer, que, lorsqu'il s'agit de travailleurs âgés, les employeurs utilisent un critère d'instruction qui n'est pas justifié par l'emploi, mais que l'on se sert de ce critère pour remplacer la sélection des employés sur la base de leurs mérites personnels.

Le sénateur Fournier: Mais les syndicats ne sont-ils pas responsables jusqu'à un certain point de l'établissement de ces critères?

M. Andras: Il y a certains métiers auxquels on n'accède qu'après un apprentissage qui exige un niveau minimum d'instruction; mais, dans la plupart des métiers, on n'exige pas un niveau d'instruction très élevé. Je parle actuellement des emplois comportant des tâches qu'une personne peut accomplir assez facilement. Ce sont généralement des tâches semi-spécialisées et ce sont les employeurs eux-mêmes qui établissent les normes dans ce cas. Nous n'avons pas grand chose à dire dans ces circonstances. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de donner des conseils du genre de ceux que je viens de mentionner.

Le sénateur Fournier: On m'a dit, dans les réunions de certains comités, pas nécessairement celui-ci, que les normes d'instruction sont établies à la demande des syndicats. On m'a dit, par exemple, dans un certain comité gouvernemental, que le niveau d'instruction requis pour être barbier est la douzième année de scolarité.

M. Andras: Je crois, monsieur le sénateur, que c'est plutôt la dixième année. J'ai eu à m'occuper du Syndicat des barbiers de l'Ontario et je crois que la norme d'admission était la 10e année, mais ma mémoire me trompe peut-être et je n'insisterai pas sur ce point. En tous cas, pour ce qui est des barbiers, vous avez raison. Ce syndicat a fait établir par la loi le niveau d'instruction requis. Mais, en général, dans l'industrie manufacturière, qui absorbe encore une très large part de l'effectif ouvrier, les normes sont établies par l'employeur et non par voie de législation, mais l'employeur doit tenir compte de la loi sur l'assistance scolaire obligatoire, et cette loi s'applique dans toutes les provinces du Canada.

La sénatrice Fergusson: Je désire attirer l'attention sur la dernière partie du 1er paragraphe, à la page 4, dans lequel vous dites que le Canada occupe le deuxième ou le troisième rang parmi les nations de l'univers pour le revenu par personne et que nous sommes en mesure d'assurer à tout le monde un revenu de base suffisant. Mais l'une des questions que l'on nous pose lorsqu'on dit qu'il faudrait faire quelque chose en ce sens, est la suivante: Où prendrons-nous l'argent pour cela? Évidemment vous croyez que ce n'est pas là un problème grave et que nous sommes tout à fait capables de le résoudre si seulement nous le voulons.

M. Bell: Sans contredit, et j'emploie cette expression à dessein, nous avons les ressources suffisantes pour répondre aux besoins de tous les pauvres du pays, mais la question à résoudre est d'établir les priorités. Évidemment, l'argent ne manque pas. Les ressources économiques sont là. Quel que soit le coût de cette assistance, et votre Comité est plus en mesure que n'importe qui pour établir ce coût; grâce l'expérience que vous avez acquise en la matière, ce coût ne dépassera pas les moyens du pays. Il est difficile à concevoir qu'un pays comme le nôtre qui occupe l'un des premiers rangs du monde en fait de revenu moyen par personne et qui a un problème de pauvreté bien défini, n'aurait pas les ressources financières suffisantes pour résoudre ce problème. Loin de nous la pensée que c'est là la réponse à tous les aspects du problème de la pauvreté, car il faut plus que des ressources financières pour résoudre ce problème. Mais, sans vouloir me répéter indéfiniment, pour ce qui est des ressources financières, je ne puis concevoir que ce soit là une réelle difficulté.

La sénatrice Fergusson: Mais comment allons-nous nous y prendre pour faire accepter par la population du Canada que ce problème soit placé en tête de la liste des priorités?

M. Bell: C'est réellement un problème politique, madame la sénatrice. Si la société canadienne, qui est une société progressive et hautement civilisée, considère que ce problème doit figurer en tête de la liste des priorités, il n'y a pas de difficulté à craindre du point de vue des ressources financières. Mais, si la société canadienne ne considère pas ce problème comme une question de haute priorité, tous nos efforts pour résoudre le problème seront vains.

La sénatrice Fergusson: Mais qu'est-ce qu'il faut faire pour que le peuple canadien accepte de placer ce problème en tête de la liste des priorités? Depuis un an et demi que nous examinons ce problème, nous sommes convaincus qu'il en est ainsi, mais la majeure partie de la population n'en est pas convaincue? Quels moyens allons-nous prendre pour lui faire accepter cette vérité?

M. Bell: Il est bien difficile de répondre à cette question. J'ai moi-même rencontré bien des attitudes de la part d'un grand nombre de personnes, et je suis sûr que votre Comité en a rencontré autant au cours des deux dernières années. On refuse obstinément de reconnaître que nous avons un problème de pauvreté à résoudre et la réponse invariable que vous avez sans doute entendue bien souvent est que les pauvres sont des paresseux, des alcooliques ou des personnes abonnées à l'usage des stupéfiants.

Le président: La question des stupéfiants est plus récente. Tenons-nous en aux autres causes de pauvreté.

M. Bell: Si un pauvre est déjà avancé en âge, on considère que sa condition est le résultat de l'acoolisme, tandis que, s'il est plus jeune, on dit qu'elle a été causée par l'usage des stupéfiants. Évidemment il y a une certaine proportion de pauvres dont l'état de pauvreté a été causé par l'alcool pour des raisons de problèmes émotifs. Comme nous le disons dans notre Mémoire, il faudra considérer ces personnes comme des cas d'assistance sociale.

M. Beaudry: Monsieur le président, un autre grand facteur de pauvreté dans notre pays est le chômage. Pour maintenir une certaine stabilité dans le régime économique, le gouvernement, par sa politique financière et fiscale a créé un niveau de chômage de 6 ou 7 p. 100 de la population ouvrière. N'est-il pas logique que l'ensemble de la population du pays partage le fardeau de ces programmes et ne le laisse pas porter par ceux qui son condamnés au chômage par les décisions politiques que je viens de mentionner?

Le président: Je crois que personne ne s'oppose à cela.

M. Bell: Je voudrais ajouter un mot aux remarques de M. Beaudry. Il ne fait aucun doute que, lorsque nous avons un niveau de chômage élevé comme celui que nous avons à l'heure actuelle, cela aggrave le problème de la pauvreté. Beaucoup de gens, comme nous l'avons fait nous-mêmes dans notre Mémoire, ont fortement critiqué le gouvernement fédéral d'avoir imposé des restrictions monétaires très strictes. Il est extrêmement difficile de faire la guerre à la pauvreté quant tant de personnes qui pourraient travailler sont en chômage et tombent dans la catégorie des pauvres.

Le président: Je crois, monsieur Bell, que notre pays a commencé à prospérer vers 1950. Vous vous souvenez qu'après la guerre nous vendions des produits à crédit à tous les pays du monde et que notre économie a pris un essor remarquable. De 1950 à 1970 nous avons atteint le sommet de notre prospérité. Ce furent, pour notre pays, les années les plus prospères dont je me souvienne, à l'exception de quelques années moins bonnes par-ci par-là.

M. Bell: De 1950 à 1961.

Le président: Oui, avec quelques mauvaises années au milieu des bonnes. Mais, pendant ce temps, notre problème de pauvreté s'est aggravé. Comment pouvez-vous expliquer cela?

M. Bell: Monsieur le président, je voudrais vous poser une question pour clarifier une assertion que vous de faire.

Le président: Allez-y.

M. Bell: Vous dites que notre problème de pauvreté a augmenté. Voulez-vous dire en chiffres absolus?

Le président: Quantitativement?

M. Bell: Proportionnellement à la population.

Le président: Oui. Le pourcentage des pauvres par rapport à l'ensemble de la population a augmenté.

M. Bell: Proportionnellement.

Le président: Oui.

M. Bell: Oui. Tout d'abord, la «Pauvreté» est un concept relatif. En ce qui concerne les gens que nous considérons aujourd'hui comme étant des pauvres, il faut définir ce qu'on entend par «pauvres», spécifier la coupure des revenus, indiquer si on accepte telle coupure ou préfère telle autre. C'est là, évidemment, une affaire très subjective. Quoi qu'il en soit, les gens que nous considérons comme pauvres aujourd'hui n'auraient pas fait figure de pauvres en 1950 parce que l'idée de pauvreté a évolué avec le temps.

A mon avis, en fait, si l'on s'en tient à cette idée de la relativité de la pauvreté, la coupure de revenu retenu pour déterminer ou définir qui est pauvre et qui ne l'est pas sera désuète, mettons, dans cinq ans. Ainsi donc, cette seule notion, sauf s'il intervient quelque chose d'assez important pour faire face au problème, fera apparaître un nombre grandissant de soi-disant pauvres pour la seule raison que leur nombre tend à augmenter au fur et à mesure de l'accroissement des besoins et des désirs.

Le sénateur Fournier: Le coût de la vie exerce-t-il un certain effet sur la pauvreté?

M. Bell: Bien sûr, surtout dans le cas des gagne-petit.

Le président: Dites-vous, en somme, en ce qui concerne ces gens qualifiés de pauvres—quel que soit le seuil que vous reteniez, mettons celui du Conseil économique du Canada ou quelque autre—que leur situation demeure à peu près la même, indépendamment de ce qui se produit, alors que le reste d'entre nous sommes à l'aise.

M. Bell: Cela est juste dans une certaine mesure. Je voudrais aussi formuler une autre observation. Vous avez parlé de 1950.

Le président: Une date approximative.

M. Bell: Oui. Il y a une chose évidente à retenir. Durant les premières années 50, sauf 1953 et 1954, le taux de chômage a été très faible au Canada alors qu'aujourd'hui, il va de soi, il est un des plus élevés depuis 1961. Lorsque le chômage est élevé, il y a sans doute augmentation du nombre de pauvres.

Le président: Nous ne nous occupons pas de la pauvreté actuelle.

M. Bell: Le chômage, monsieur le président, est relativement élevé depuis quelques années.

Le président: Il s'est aggravé.

M. Bell: Non pas depuis quelque temps seulement. Il est pire que précédemment. Quoi qu'il en soit, il est relativement élevé. Cela envenime forcément le problème.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, vous avez posé à peu près toutes mes questions. Je puis formuler une observation et poser une question ou avancer une allégation.

Messieurs, des chefs d'entreprise et des gens des carrières libérales se sont présentés devant nous de temps à autre. Les premiers, représentés par la *Canadian Chamber of Commerce*, l'on fait. Ils ont entonné la litanie habituelle et dit que la croissance économique constante constitue la penacée à notre problème. Ils ont, de surcroît, formulé des avertissements touchant l'augmentation des mesures de sécurité sociale. Ils ont professé de leur intérêt profond et constant pour le pauvre en s'engageant à mettre leur savoir au service du pauvre en tout temps afin d'abattre la pauvreté. Pourtant, la semaine dernière, nous avons vu que, ayant l'occasion de fournir un apport important, ils n'ont pas su se montrer à la hauteur.

Aujourd'hui, c'est le travail, représenté par vous-mêmes, qui se présente. Vous aussi vous recommandez une forte croissance économique, mais vous signalez avec sagesse et raison qu'elle est loin d'être le seul remède. Vous formulez des recommandations précieuses, précises et louables.

Il me semble, cependant, que nous ayons d'une part les chefs d'entreprise et les profession libérales qui aspirent à des affaires toujours plus grandes ainsi qu'à une activité et à des profits accrus; le travail syndiqué, que vous représentez, entend rendre les syndicats plus gros et plus puissants afin d'en servir, à juste titre, les membres. Au-dessous, il y a environ quatre millions de Canadiens, les travailleurs pauvres et les pauvres, qui vivent dans un environnement sans espoir et dans la frustration de la pauvreté et qui ne sont ni organisés, ni protégés, ni désirés ni représentés.

Pour moi, ni les entreprises ni le travail, ne se soucient grandement du pauvre ni ne manifestent un grand souci à son égard, sauf pour autant que vos propos ici le montrent.

M. Andras: Ce sont là des paroles agressives, sénateur.

Le sénateur Hastings: Je le sais. Quels programmes ou affectations de ressources vos syndicats pratiquent-ils au bénéfice du pauvre ou pour atténuer son sort, sauf en ce qui concerne le bien de votre propre groupement?

M. Andras: Indépendamment de cela, vous connaissez bien, je crois, le bilan de nos efforts. Nous avons consacré une somme énorme de temps et d'énergie depuis plusieurs décennies à améliorer le bien-être des vieillards. En 1952, il y a eu la loi sur la sécurité de la vieillesse. Je ne dis pas que tout le mérite nous en revienne car ce serait injuste, mais je me souviens que dans les premières années 50 nous avons mené une énorme campagne nationale pour faire remplacer le régime fondé sur la justification des ressources par celui de la sécurité de la vieillesse que nous avons aujourd'hui. Au fil des années, nous avons fait depuis autant que n'importe qui pour persuader le gouvernement d'élever la première pension de $40 au chiffre actuel. Nous avons fait de l'agitation pour faire supprimer le plafond de 2 p. 100 de l'indexation sur le coût de la vie. Quand le comité parlementaire mixte a été saisi du Régime des pensions du Canada, et je me souviens que la sénatrice Fergusson en était membre . . .

Le président: Oui, elle en était la vice-présidente. En fait, j'étais moi-même du Comité.

M. Andras: Oui. Nous avons présenté un mémoire très fouillé pour faire valoir qu'il y avait moyen d'assurer une plus grande mesure de sécurité. Nous avons été aux premiers rangs de ceux qui ont demandé un accroissement de l'habitation à prix modique ou subventionnée. Sur le plan provincial, nous avons travaillé de même pour ce qui est d'autres lois telles que celles sur l'indemnisation des travailleurs accidentés et le reste.

Il faut retenir que le Congrès est un centre syndical. A ce titre, nous faisons fonction dans une grande mesure de porte-parole législatif de la collectivité que nous représentons. Nous nous présentons devant un organisme comme le Comité et proposons des moyens par lesquels le seul pouvoir souverain du pays, le gouvernement, peut améliorer les choses, peu importe qu'il s'agisse des entreprises, du travail ou des professions libérales. Nous pouvons dans une grande mesure indiquer des mesures à adopter, mais nous sommes limités dans ce que nous pouvons accomplir de particulier.

Grâce à l'avènement du nouveau ministère que j'ai mentionné il y a quelques instants, je suis certain que nous ferons beaucoup pour aider les assistés sociaux à améliorer leur sort en leur permettant de chercher à obtenir réparation. Vous vous souvenez que notre mémoire demande d'inscrire une procédure d'appel dans la législation sur l'assistance. A notre avis, le gouvernement fédéral a mal fait de ne pas exiger des provinces qu'elles établissent la procédure d'appel promise.

Le sénateur Hastings: Monsieur Andras, je n'ai pas voulu décrier l'œuvre du travail. Ainsi que vous l'avez dit, vous avez formulé de louables recommandations. Je voudrais savoir les programmes ou les dispositions que vous avez adoptés pour ce qui est de ressources humaines et d'organiser des œuvres afin d'aider le pauvre. Je sais bien tout ce que le travail a fait au fil des années pour recommander aux pouvoirs publics des améliorations à adopter au bénéfice du travailleur. Je me demande, cependant, ce que vous avez fait pour le pauvre. Pour en venir à une solution du problème, il nous faudra tous changer grandement d'attitude. Qu'avez-vous fait pour transformer la mentalité de vos 1,600,000 membres quant à leurs obligations envers le pauvre. Quels programmes avez-vous mis sur pied?

M. Andras: A mon avis, la sénatrice a répondu en partie à la question quand elle a parlé de notre participation à d'autres institutions. Elle a bien voulu mentionner ma participation, avec elle, au Congrès canadien du bien-être, maintenant le Congrès canadien du développement social. Par notre Congrès et nos syndicats, nous participons beaucoup à des organismes que j'appelerai, faute de mieux, organismes de bien-être social locaux, provinciaux et nationaux. Nous faisons partie de comités consultatifs fédéraux, du Conseil national du bien-être social, du Comité consultatif du Régime de pensions du Canada, et le reste. C'est ainsi et d'autres façons que nous avons agi. Nous avons travaillé très activement à aider à développer l'habitation coopérative ou à chercher à assurer le subventionnement de l'habitation à l'échelon local au bénéfice du pauvre.

Je ne puis entrer dans les détails, mais je sais par expérience professionnelle que cette action ne cesse de s'exercer.

Le président: Nul ne rabaisse votre œuvre et le sénateur Hastings ne le fait certainement pas. Nous connaissons tous vos activités, mais le point que faisait valoir le sénateur Hastings est différent. Il a demandé ce que vous faites pour aider les assistés sociaux. Vous avez dit qu'il y a quelqu'un là-bas qui va faire quelque chose. Il y a une semaine, vous avez adopté une résolution à une réunion tenue en Ontario, mais je me souviens qu'il y a presque un an vous avez promis de le faire. Vous avez dit: «Nous allons grouper les pauvres parce qu'ils ont besoin d'aide et d'organisation.» Pourtant, rien ne s'est produit. Le temps s'écoule pour vous aussi bien que pour le reste d'entre nous.

M. Andras: Nous le savons. Notre mandat nous a été conféré en mai.

Le sénateur Hastings: A Edmonton?

M. Andras: Oui. Nous avons créé ce service, sauf erreur, le 1er octobre. La nomination des intéressés a prix un certain temps.

M. Beaudry: En outre, bien sûr, nos ressources sont limitées.

Le président: Je regrette que vous ayez soulevé la question parce que, vous le savez, je l'ai évitée. Je demeure disposé à l'éviter si vous l'écartez car je pourrais facilement vous mettre dans l'embarras à ce sujet. Je ne suis pas ici pour cela. Laissons tomber la question pour quelque temps parce que ce vous dites n'est pas exact.

Monsieur Andras, vous avez parlé d'une énorme campagne nationale au bénéfice des personnes âgées. Je m'en souviens et chacun s'en souvient. Qu'est-ce qui vous empêche de vous lancer dans une campagne nationale totale et énorme au profit des pauvres, soit les gens que votre groupement est décidé à aider? Vous entendiez au début sortir les gens de la pauvreté et vous y avez travaillé en groupant beaucoup de pauvres, mais vous êtes ensuite arrêté à un certain niveau. Où sont les équivalents modernes des campagnes que vous avez lancées dans les débuts et qui font appel à la conscience nationale?

Le sénateur Hastings: Où sont les croisades?

M. Andras: Les croisades ne sont pas faciles à mener. Il faut dire en toute justice, monsieur le président, que vous nous demandez ce qui incombe en grande partie au gouvernement. Si vous réussissez, par l'action du comité ou autrement, à cerner un besoin, vous devriez chercher ensuite les sources les plus en mesure d'y répondre. Nous sommes un groupement syndical. Ce serait présomptueux, de ma part ou de qui que ce soit, de vous dire ce qu'est un syndicat. Nous sommes une institution spécialisée tout comme l'Association Médicale canadienne ou la *Canadian Chamber of Commerce*. L'institution non spécialisée, c'est le gouvernement. Seul le gouvernement a les ressources fiscales et autres pour faire ces choses. Si la pauvreté a l'ampleur que nous lui connaissons tous, il ne suffit pas

que les syndicats ou quelque autre institution s'y attaquent quelque part à Toronto, à Vancouver ou à Moncton. Ce sont des mesures massives qui s'imposent.

Le président: Monsieur Andras, le gouvernement, de par sa nature, n'a pas d'âme. Nous associons gouvernement et argent. Ce qu'il faut, c'est un appel à l'esprit et à la conscience, cela, il n'est pas facile de l'obtenir du gouvernement, même dans les meilleures circonstances. Vous l'avez déjà fait comme vous le mentionnez aujourd'hui. La raison pour laquelle nous avons convoqué tous ces gens à divers moments, c'est que nous voulions leur instiller cet esprit afin qu'ils aillent l'inspirer à d'autres. Ils ont très bien fait, soit dit en passant, d'après les demandes d'être entendu que nous avons reçues. Mais ce n'est pas une question d'argent. Nous ne pourrions résoudre le problème de la pauvreté si nous obtenions tout l'argent que nous demandons. Nous pourrions donner de l'argent aux nécessiteux, mais ce n'est pas la réponse comme tout le monde le sait. Il y a beaucoup plus que cela. Il faut le sentir. Nous sommes heureux de votre présence parce que vous avez du prestige dans le pays. Vous avez de l'étoffe. Vous êtes des gens auxquels on croit.

M. Andras: Vous me laissez perplexe, monsieur le présidenté c'est vraiment remarquable.

Le sénateur Fournier: Nous n'entendons pas cela souvent de la part des chefs de syndicat.

M. Andras: Nous sommes très modestes. Vous proposez tout sérieusement, monsieur le président, que nous fassions beaucoup plus.

Le sénateur Hastings: N'est-ce pas ce qu'a décidé votre congrès d'Edmonton?

M. Andras: En effet. Si nous devions nous présenter devant votre comité ou un autre semblable d'ici un an, nous répondrions bien différemment.

Le sénateur Hastings: A la page 5 du mémoire, vous dites:

> Un taux de croissance élevé avec toutes ses implications en termes de création d'emplois, peut, comme l'indiquent les statistiques antérieures, contribuer pour beaucoup à réduire le nombre d'indigents.

Malheureusement même si le commerce et le nombre d'emplois semblent croître, il n'y a pas grand changement chez les pauvres. Mais vous avez répondu à cela.

M. Bell: Il s'agit des statistiques du B.F.S. qui indiquent une baisse du nombre des pauvres du fait de . . .

Le sénateur Hastings: L'emploi élevé.

M. Bell: Présisément l'emploi élevé ou la forte croissance économique. Cela est certain. Lorsqu'elle demeure élevée et qu'il y a plein emploi, on voit nettement diminuer le nombre de pauvres, compte tenu, bien entendu, des mêmes seuils de revenu corrigés en fonction de la montée des prix à la consommation.

Le sénateur Hastings: De l'inflation.

Le sénateur McGrand: Monsieur le président, j'ai préparé ma question un peu après 9 heures ce matin. Elle est plutôt démodée maintenant qu'il est à peu près 11 heures 30. Quoi qu'il en soit, je la pose.

A la page 4 du mémoire, vous mentionnez, au sujet du chômage, le manque de compétences adéquates. Puis, à la page 5, vous dites:

> Un taux de croissance élevé avec toutes ses implications en termes de création d'emplois, . . .

Au bas de la même page, on lit:

> Il est vain d'améliorer la compétence des personnes insuffisamment spécialisées ou d'accroître l'instruction de celles qui n'en ont pas assez si, par la suite, les perspectives d'emploi restent décevantes.

C'est un problème qui nous confronte depuis assez longtemps. Il faut une forte croissance de la productivité pour augmenter l'emploi. Dans quels domaines de l'industrie canadienne pouvons-nous trouver l'expansion nécessaire pour assurer les emplois dont nous avons besoin? La cherté de la production nous a fait perdre des marchés chez nous et à l'étranger.

Cela est-il possible aujourd'hui où la technologie enlève leur emploi à des gens?

M. Bell: Je voudrais dire un mot particulier de cette cherté de la production qui, dites-vous nous a fait perdre des marchés. Les faits enseignent le contraire, monsieur le sénateur. Nos exportations, par exemple, accusent une montée phénoménale depuis quelques années. Plus précisément, d'après les derniers chiffres du B.F.S., ceux de janvier à août, nos exportations se comportent extrêmement bien puisqu'elles ont augmenté de 16 p. 100 tandis que nos importations n'ont progressé que de 2 p. 100. Cela nous laisse un excédent très impressionnant.

Le sénateur McGrand: De combien le chômage a-t-il augmenté?

M. Bell: Le chômage a fort augmenté, bien sûr, du fait surtout du grand resserrement économique que pratique le gouvernement fédéral depuis quelque temps afin de lutter contre l'inflation.

Le sénateur McGrand: Dites-moi les domaines de notre économie où nous pouvons augmenter la productivité et créer des emplois.

M. Bell: La meilleure réponse que je puisse vous donner est celle-ci: si nous pratiquions des politiques fiscale, monétaire et économique en général plus expansionnistes, l'économie tendrait à se développer dans des secteurs tels que la fabrication secondaire. Celle-ci, bien entendu, est une très grande source d'emploi. Il y aurait croissance également dans d'autres secteurs; il ne s'agit pas de citer des secteurs particuliers.

Le sénateur McGrand: Quand vous dites industrie secondaire, vous dites quelque chose de très général. Précisez les industries secondaires où nous pouvons augmenter la productivité.

M. Bell: Il ne s'agit pas pour nous, pour vous ni pour qui que ce soit d'indiquer les industries particulières où nous pouvons grandir. Si nous avons des politiques expansionnistes appropriées qui assureront une croissance générale de l'économie, les industries secondaires vont se développer et devenir plus productives. Ainsi en a-t-il été de ces industries qui sont une grande source d'emploi.

Le sénateur McGrand: Vous ne répondez pas à ma question de façon satisfaisante; j'abandonne donc.

On a dit que la guerre chaude qui a suivi Dunkerque a stimulé l'industrie au Canada. Nul ne chômait après Dunkerque; nous sommes tous d'accord sur ce point. La guerre nous a valu beaucoup d'activité industrielle. Il s'agissait de détruire; nous fabriquions des marchandises que nous détruisions.

M. Bell: En effet.

Le sénateur McGrand: Quel programme pourrions-nous mettre sur pied qui assurerait la demande de marchandises nécessaires pour créer le plein emploi où il le faut?

M. Andras: Il existe un grand besoin insatisfait de logements, par exemple, au Canada. Nous savons qu'il y a pénurie énorme de logements pour ce qui est des gagne-petit. Il sont mal logés et à l'étroit. Le stock de logements est déficitaire. Mon collègue, M. Bell, peut peut-être vous citer les chiffres; je ne le puis pas au pied levé.

Pour répondre à la demande, cependant, il faudrait mener un gros effort qui assurerait beaucoup d'emploi, non pas seulement à pied d'œuvre. Chaque emploi créé sur le chantier de construction en crée ailleurs; il en crée, par exemple, dans les industries de l'ameublement. Il crée plus d'emplois dans les magasins et les places marchandes à cause du grand nombre d'ouvriers de la consturction qui achètent davantage.

A l'heure actuelle, je ne crois pas que les Canadiens bénéficient de tous les soins de santé dont ils ont besoin. Nous préconisons ce que j'appellerais un service national de santé depuis plusieurs années. C'est une autre chose pour laquelle nous avons fait de l'agitation. Il faudrait développer les services de santé. Il nous faut plus d'effectifs médicaux de diverses catégories. Si nous décidions d'établir un régime de santé vraiment complet au Canada, nous y aurions beaucoup plus de gens au travail qu'à l'heure actuelle. Beaucoup de gens n'obtiennent pas assez d'autres choses qui leur sont souhaitables telles que l'instruction, les loisirs et des choses même aussi élémentaires que l'habillement. Si nous nous déterminons à répondre aux besoins des Canadiens et même à aider davantage les pays en développement, nous trouverons du travail pour tous ceux qui veulent travailler.

Le sénateur McGrand: Je ne me soucie pas tant d'organiser les blouses blanches que de la différence de salaire dans certaines de nos industries. L'embouchure du Saint-Maurice au Québec est probablement la capitale du papier journal dans le monde, n'est-ce pas?

M. Beaudry: En effet.

Le sénateur McGrand: J'ignore le salaire des ouvriers de la pâte et du papier au Québec, mais je connais le salaire horaire. Il doit, cependant, être le double et même le triple du salaire des hommes des industries d'amont qui contribuent à la pâte et au papier. Chaque tonne de papier journal qui sort de l'usine a d'abord été une bille du Québec, coupée par un tronçonneur; pourtant, les ouvriers de l'usine à papier touchent trois fois plus l'heure peut-être que l'homme de la forêt. N'est-ce pas exact? Je n'en suis pas certain. Qu'en dites-vous?

M. Beaudry: Si vous comparez son salaire avec celui du papetier, d'un des métiers les plus élevés de l'industrie du papier, vous avez raison. Un des grands problèmes qui se posent aujourd'hui est celui-ci: l'exploitation forestière au Québec et dans la plupart des provinces, sauf la Colombie-Britannique, n'est pas une activité qui s'exerce à longueur d'année. C'est ici qu'intervient la grande lacune. Autrefois, on travaillait six ou sept mois de l'année pour assurer suffisamment de pâte à l'usine à papier; aujourd'hui, du fait de la mécanisation, on travaille environ trois mois et on fournit assez de bois à l'industrie et parfois plus qu'elle n'en a besoin. Il y a des travailleurs en forêt au Québec, par exemple, qui font jusqu'à $50, $55 et $60 par jour, ce qui est parfois plus que ne gagnent les ouvriers en usine, mais c'est le temps que ces derniers travaillent qui fait la différence.

Le sénateur McGrand: Vous voyez où je veux en venir. Ils peuvent y suffire, dites-vous, en trois mois peut-être.

M. Beaudry: En effet.

Le sénateur McGrand: Que gagnent-ils par jour? Vous dites qu'ils gagnent peut-être $50 par jour. Vous trouverez assurément beaucoup de gens au Québec et au Nouveau-Brunswick qui gagnent environ $30 ou $35 par semaine. Il ne semble pas juste que le prix du papier journal atteigne $120, $130 ou $135 et qu'une partie de la main-d'œuvre touche une part plus grande de l'augmentation que le reste. C'est une simple observation que je formule. J'en ai terminé.

M. Beaudry: En ce qui concerne ceux qui gagnent $30 par semaine, il est fort possible que certains soient des travailleurs indépendants. Il ne s'agit pas de syndiqués. Les tronçonneurs syndiqués sont tous aujourd'hui sous contrat. Ils gagnent tant la corde. Certes, et il en est ainsi depuis un grand nombre d'années, la plupart de mes confrères de l'industrie du bois qui avaient coutune d'aller en Ontario restent surtout au Québec maintenant. Leur grand problème ne tient pas au temps qu'ils y travaillent, parce que la période est courte, mais au fait qu'ils peuvent ensuite chômer cinq ou six mois. Si l'on fait la moyenne de l'année, on aboutit à coup sûr à $30 ou $35 par semaine. Cependant, eu égard au temps passé en forêt, le salaire s'est énormément accru depuis huit ou dix ans. Les travailleurs en forêt sont beaucoup syndiqués aujourd'hui dans

les diverses provinces. Le problème de fond tient à la mécanisation qui a réduit la coupe à deux ou trois mois. C'est un grave problème.

Le sénateur McGrand: Il est grave.

La sénatrice Inman: J'avais plusieurs questions auxquelles on a répondu en grande partie. Il y a un point que vient de toucher le sénateur McGrand. Vous semblez maintenant vous employer à syndiquer les blouses blanches. Ne pensez-vous pas que les autres catégories de travailleurs soient tout aussi nécessaires dans notre économie?

M. Beaudry: Nous ne nous concentrons pas que je sache sur les employés de bureau. Le genre de travailleur qui se présente sur le marché du travail aujourd'hui est vraiment en train de changer; la majorité des travailleurs s'inscrivent aujourd'hui dans le secteur des employés. Si l'on examine la moyenne des syndiqués du secteur des ouvriers et de celui des employés de bureau, on constate que ces derniers sont fort peu syndiqués. Un très petit nombre sont syndiqués. C'est un secteur où nous devons également agir.

Le président: Vous voyez combien nous sommes vite à la traîne. Il fut un temps où l'on parlait de cols blancs. Qui porte le col blanc aujourd'hui? Cela ne signifie plus rien. Je regarde autour de moi, ici, et je vois que seulement la moitié d'entre nous, une minorité, ont des cols blancs. Il en est de même à la tribune. Aucun n'a de col blanc. Il faut changer de terminologie.

M. Beaudry: Nous n'avons cessé de syndiquer les travailleurs des services et tous les autres. Il est beaucoup plus difficile de syndiquer ceux qui ne le sont pas encore. En outre, les lois de beaucoup de provinces nous empêchent de pénétrer dans certains secteurs ou d'apporter le syndicalisme aux travailleurs aussi facilement que dans d'autres secteurs de l'industrie ou d'autres provinces.

La sénatrice Inman: Je songe à un autre domaine, soit l'apprentissage. Je sais qu'il est démodé dans une certaine mesure. J'ai toujours pensé, cependant, qu'il était très souvent avantageux; ainsi en est-il, par exemple, de la menuiserie, de la coiffure et d'une foule de corps d'état. On n'avait pas besoin de faire sa 12e on pouvait apprendre un métier en faisant son apprentissage. Je songe à un homme que nous avons rencontré dans une ville côtière de l'Ouest au fil des audiences que nous avons tenues dans tout le pays. Quelqu'un m'y a dit que l'homme était excellent plombier, mais ne pouvait s'embaucher pour n'avoir que sa 3e à peu près. Il était dans la quarantaine. On m'a dit qu'il n'existait pas de meilleur plombier dans toute la ville, mais qu'il ne pouvait travailler faute de scolarité. Il avait appris son métier par l'apprentissage.

M. Beaudry: A mon avis, il n'est pas empêché de travailler à cause des syndicats, mais des règlements établis dans chaque province et selon lesquels il faut, pour exercer la plomberie, être autorisé, non par le syndicat, mais par la province. Si l'intéressé échoue à l'écrit exigé par les divers gouvernements, il est fort possible qu'il ne puisse exercer le métier. Les exigences ne cessent de s'accroître. Quiconque n'a pas sa 12e n'aurait guère la chance de réussir aux tests de métier imposés par certains gouvernements. S'il ne retourne à l'école pour répondre aux exigences des nouveaux métiers, il lui sera impossible de s'engager.

La sénatrice Inman: Il est difficile à un homme de cet âge de retourner à l'école. Ne pensez-vous pas qu'il est traité plutôt durement? Ne faudrait-il pas intervenir pour que les gens qualifiés comme lui puissent avoir du travail?

M. Beaudry: L'homme devrait pouvoir trouver de l'emploi dans les secteurs de l'industrie où ces exigences de la loi ne s'appliquent pas. Je ne pense pas qu'il puisse en trouver dans la construction où les critères sont fixés par le gouvernement et sont très sévères. Il le deviennent chaque jour davantage. Il y a beaucoup d'usines qui pourraient employer un tuyauteur au lieu d'un plombier et où l'intéressé pourrait travailler; le syndicat ne l'empêcherait pas d'y exercer le métier qui est le sien.

La sénatrice Inman: Ne devrait-il pas exister de meilleures installations de formation de la main-d'œuvre de différentes catégories où un homme comme le mien pourrait aller recevoir un complément?

M. Beaudry: Je dirais que le gouvernement fédéral permet maintenant à des gens comme lui de se perfectionner. Il existe des milliers de travailleurs qui travaillent et qui suivent des cours de tous genres afin de retrouver du travail à leur sortie. Dans certains secteurs, par exemple, nous avons constaté qu'il y a trop de soudeurs et qu'il n'existe pas de postes pour eux. Nous avons essayé de leur apprendre d'autres métiers où ils trouveraient plus facilement de l'emploi. Cela, il faudra le faire et continuer de le faire. On dit qu'il faudra bientôt changer deux ou trois fois de métier au cours de la vie.

La sénatrice Inman: Indépendamment des règlements publics, jusqu'où faudrait-il aller à l'école afin de trouver du travail dans le cours normal des choses?

M. Beaudry: C'est difficile à dire. Ainsi, par exemple, le jeune homme qui n'a que la 6e et qui décide de devenir plombier n'y parviendra pas à cause des exigences législatives de la plupart des provinces. Même le soudeur doit aujourd'hui se présenter à un test provincial très strict pour accéder au métier. Beaucoup de ces tests sont d'ordre technique. Celui qui n'a que la 6e ne pourra y réussir, même s'il peut être soudeur.

La sénatrice Inman: Il s'agit des tests imposés par le gouvernement. Vous-même, pensez-vous que l'intéressé ait besoin de tout cela?

M. Beaudry: Dans bien des cas, je dirais qu'il en a besoin. Aujourd'hui, des sociétés exigent de leurs camionneurs qu'ils aient fait leurs études secondaires ou aient la 12e ou la 13e. Nous n'admettons pas cela et nous nous y sommes opposés dans bien des cas. En ce qui concerne les métiers, ils se font de plus en plus raffinés et techniques. Il faut pouvoir lire et comprendre les bleus. La plupart des métiers se font plutôt difficiles et très spécialisés à cet égard. Une formation scolaire de base s'impose donc naturellement pour ces métiers.

Le sénateur Carter: Je voudrais poursuivre dans le sens de la réponse de M. Bell au sénateur McGrand. Ce dernier a dit que nous avions le plein emploi durant la guerre et après Dunkerque. J'ai demandé si le plein emploi est possible et il a répondu par l'affirmative. Je n'ai rien à redire à cela, mais je veux savoir s'il peut se maintenir. On peut arriver à avoir le plein emploi durant une très courte période, mais combien longtemps peut-on le maintenir.

M. Bell: Le chômage est certainement le grand problème économique de l'heure; je crains fort qu'il subsiste durant un certain nombre d'années. Nous n'adoptons pas les mesures nécessaires pour reclasser assez rapidement les emplois afin de répondre aux augmentations passablement considérables qui interviennent et continueront d'intervenir dans la population active et afin aussi de régler les problèmes des travailleurs frappés par le chômage du fait de la technologie. J'espère que nous n'allons pas maintenir les mesures de resserrement rigoureux que nous pratiquons pour lutter contre l'inflation.

Le sénateur Carter: Vous ne répondez pas à ma question. Vous vous en éloignez et le temps presse. Ce ne sont pas les mesures économiques qui m'occupent pour l'instant. Ce sont vos propos sur le plein emploi et la croissance qui m'intéressent.

M. Bell: Il faut, pourtant, appliquer des mesures de plein emploi. C'est ce à quoi nous visons.

Le sénateur Carter: Très bien. Voici un exemple particulier. Nous avons pratiqué une politique du plein emploi à plusieurs reprises depuis dix ans. Chaque fois que le chômage devient effroyable, on se rabat sur le plein emploi. Les pouvoirs publics déversent de l'argent dans la construction, dans ceci et dans cela; ils accordent des incitations à l'industrie et mettent sur pied une foule de programmes pour assurer le plein emploi. Vous avez parlé de l'industrie de la pâte et du papier avec le sénateur McGrand et vous en avez fait état à titre d'exemple.

Voici un autre exemple. Je suis de Terre-Neuve qui s'est jointe au Canada il y a 20 ans. Nous comptions alors deux usines à papier qui occupaient 20,000 personnes. Aujourd'hui, elles ont doublé leur production, mais n'emploient que 10,000 personnes. Voilà la tendance technologique. Comment va-t-on maintenir cette industrie? Il ne s'agit que de l'industrie de la pâte et du papier, mais il en est ainsi dans le cas de presque toutes les industries. Les industries ne sont pas des industries de main-d'œuvre aujourd'hui. Comment allons-nous maintenir le plein emploi devant cette tendance, malgré même les mesures d'expansion?

M. Bell: A mon sens, les conséquences d'ordre technologique que vous soulignez ne sont pas la réponse à tout. Nous entendons parler depuis longtemps de la soi-disant révolution de l'automatisation qui s'opère et qui tend à réduire au chômage des tas de gens. Ces prédictions, on les entend moins aujourd'hui.

Le sénateur Carter: Minute! Niez-vous que cela se soit produit dans l'industrie du papier.

M. Bell: Certes, cela pourrait intervenir dans une industrie particulière. Vous en avez donné un exemple en mentionnant l'industrie du papier. Cette industrie est aujourd'hui une industrie beaucoup plus de capital que de main-d'œuvre. Ainsi en sera-t-il du fait du progrès technique. Si l'on donne suite, cependant, aux propositions tendant à assurer constamment le développement rapide de l'économie et si l'on tient compte de tous les besoins des consommateurs canadiens comme M. Andras en a fait état il y a un moment, besoins auxquels je ne vois aucune limite, je ne conçois pas qu'on en arrive un jour à pouvoir dire que les besoins de tous sont satisfaits. En effet, les transformations techniques dont vous avez parlé créent elles-mêmes dans une grande mesure d'autres besoins.

Le sénateur Carter: Votre réponse, cependant, se fonde sur de faux postulats. Vous reconnaissez que cela s'est produit dans l'industrie du papier et vous affirmez ensuite que tel n'est pas le cas dans d'autres industries.

M. Bell: Il existe toutes sortes d'industries au Canada où la productivité n'augmente pas très rapidement.

Le sénateur Carter: Hormis les services, donnez-nous quelques exemples d'industries où le progrès technique n'a pas réduit le nombre d'emplois.

M. Bell: Vous avez mentionné un des secteurs qui se développent le plus rapidement. Vous avez cité les services . . .

Le sénateur Carter: J'ai dit «hormis les services».

M. Bell: En ce qui concerne les services, on peut constater que la révolution technologique déplace relativement peu de travailleurs. Je ne veux pas décrier le gain de productivité, mais je dois dire que le taux n'en a pas été si élevé ni ne le sera dans l'avenir prévisible. On parle beaucoup du déplacement de travailleurs dû à l'augmentation rapide de la productivité par suite de la soi-disant révolution technologique. Nous n'avons rien qui le prouve.

Le sénateur Carter: Lorsque le gouvernement se lance dans une politique expansionniste qui nécessite cinq ou six, sinon trois ou quatre, mois pour prendre pied, il commence par la construction parce qu'elle peut s'accélérer rapidement. L'économie décolle et prend son essor. L'économie finit, nous l'avons vu à maintes reprises, par atteindre le plein emploi. Une ou deux années après, c'est l'inflation. Que faire alors? L'inflation ne contribue-t-elle pas à la pauvreté?

M. Bell: Je ne nie pas que l'inflation contribue à la pauvreté. effet, En le gagne-petit souffre chaque fois que monte l'indice des prix à la consommation. Nous savons cela. Nous n'avons pas à le démontrer. Vous avez soulevé une question très importante qui confronte tout le monde industriel occidental. Comment concilier emploi élevé ou plein emploi, comme nous disons plutôt, et stabilité raisonnable des prix? Il nous faut à coup sûr de nouvelles mesures. Je vous renvoie à cet égard au Troisième Exposé annuel du Conseil économique du Canada qui examine longuement, dans 27 pages, la question. Il y est question de mesures relatives à l'offre qui viendraient s'ajouter aux mesures économiques générales et traditionnelles, en particulier la politique monétaire et fiscale. Ce sont des mesures qui ne sont guère mises en œuvre, mais ce sont celles qui, à mon avis, sont . . .

Le sénateur Carter: Dites-le afin que ce soit consigné.

M. Bell: En bref et parce que le Conseil y va par le menu, je dirai que nous avons besoin de certaines mesures pour atténuer les pressions inflationnistes qui s'exercent dans notre économie. Ces mesures ne peuvent contenir les pressions qui nous viennent automatiquement de l'étranger, surtout des États-Unis à cause des liens économiques très étroits entre nos deux pays; elles peuvent, cependant, faire barrage aux pressions d'ordre intérieur. Nous pouvons faire beaucoup à leur égard. Nous pouvons user de la soi-disant politique de l'offre, par exemple sur le marché du travail ou des produits, parce que nous savons que le marché du travail présente des encombrements. Il y a des cas où les employeurs demandent un certain nombre de travailleurs qualifiés, mais ceux-ci n'existent tout simplement pas sur le marché local. Ils sont peut-être disponibles ailleurs, dans un endroit passablement éloigné. C'est alors qu'il faut des mesures propres à assurer la mobilité et le reste.

Le marché des produits comporte des encombrements que la politique de l'offre pourrait aider à prévenir. Il faut toute une gamme de mesures que les économistes étudient de plus en plus depuis quelques années.

Le président: Monsieur Bell, si ma mémoire est fidèle, le Conseil économique suggérait de pratiquer le contrôle des prix et des salaires dans certains secteurs de base. Suis-je dans l'erreur en cela?

M. Bell: Oh, pas du tout.

Le président: Ce n'est pas ce que disait le Conseil?

M. Bell: Non, absolument pas.

Le président: Je l'aurais cru. Qu'en est-il, alors? Recommande-t-il de contrôler les prix dans certains secteurs?

M. Bell: Le Conseil économique?

Le président: Oui.

M. Bell: Non. Le Gouvernement lui a spécialement demandé d'examiner la question des relations entre les prix, les coûts, la productivité et les revenus.

Le président: Ce Galbraith m'embrouille.

M. Bell: Comme vous vous en souviendrez, le Conseil, dans son rapport sur l'inflation et les moyens de la combattre, a rejeté l'idée d'une politique des revenus, sauf circonstances extraordinaires. Ensuite, il a formulé des suggestions au sujet des pressions inflationnistes, surtout d'ordre intérieur, c'est-à-dire en régime d'emploi élevé ou de plein emploi.

Le sénateur Carter: J'aimerais à en dire davantage. On ne peut grand chose a l'inflation d'origine extérieure et inéluctable. Vous avez, cependant, parlé d'encombrements intérieurs. Ils se produisent lorsqu'il y a excédent de travailleurs. Que fait le travail pour atténuer le problème. Cherche-t-il à profiter de la situation pour retirer plus de salaires de l'économie qu'il n'y met de production?

M. Bell: Dans un contexte strictement économique, le prix du travail dépend dans une grande mesure, comme celui des biens ou des services, de l'offre et de la demande. Lorsque, comme à Kitimat il y a un certain temps, la demande de travail est très élevée par rapport à l'offre, les salaires augmentent. Cela, cependant, vaut pour tous les secteurs. Cela vaut aussi pour les économistes, par exemple. Depuis huit à neuf ans, le salaire des économistes s'est fort accru du seul fait de la forte augmentation de la demande d'économistes par rapport aux disponibilités. Il en est ainsi dans le cas des travailleurs industriels aussi bien que des gens des professions libérales.

Le sénateur Carter: Le travail ne peut avoir à la fois le drap et l'argent. Il trouve preneur lorsqu'il est extrêmement rare. J'ai écouté l'autre jour un discours du nouveau sénateur Lawson. Il a parlé d'augmentations procentuelles de salaires et a dit qu'elles ne signifient rien si on n'en connaît pas la base. Il y a quelques années, à l'occasion d'un règlement avec les employés de la Voie maritime du Saint-Laurent, le commissaire a recommandé une hausse de 31 p. 100 des salaires. Tous les autres syndicats se sont ensuite fondés sur ce 30 p. 100 dans leurs négociations, qu'il y eût ou non pénurie de travail. C'est ce pourcentage qu'ils ont retenu et il n'a pas été question de la base durant toutes les négociations. Aujourd'hui, le travail veut la chèvre et le chou, mais je doute qu'il arrive à ses fins. Lorsque vous agissez de la sorte, vous contribuez, il me semble, à l'inflation et à la pauvreté.

M. Beaudry: Il n'est pas juste de dire que nous demandons toujours une augmentation procentuelle sans nous occuper de la base. Certes, de temps en temps, le mouvement syndical cherche à obtenir une augmentation procentuelle. Souvent, cependant, on ne dit pas ce que nous avons fait afin de relever le taux de base. Nous avons ce que nous appelons le reclassement. Nous reclassons les gens du bas de l'échelle et nous obtenons en même temps une augmentation procentuelle générale. Voyons maintenant une de vos questions à M. Bell sur tout ce que le pays peut faire pour maintenir le plein emploi. Un certain nombre de pays non dotés comme nous de richesses naturelles ont su, grâce à leur politique fiscale et monétaire, maintenir la stabilité économique et le plein emploi durant plus de 25 à 30 ans. Le Canada pourrait en faire tout autant.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous mentionner quelques pays?

M. Beaudry: La Suède en est un. L'Allemagne en est un autre et l'Italie en a été un aussi durant un grand nombre d'années.

Le président: La stabilité économique en Italie.

M. Beaudry: Non pas la stabilité économique, mais la stabilité de l'emploi. La Suède est sûrement un de ces pays.

Le président: Oui, la Suède en est un.

M. Beaudry: Et l'Allemagne en est un autre.

Le président: Oui, mais pour une autre raison. Voyons la Suède, un moment. Chaque travailleur en Suède négocie sur une base nationale. Il est membre d'un groupement et est complètement syndiqué. Il occupe une position de force dans les négociations. C'est ce que nous avons fait valoir ce matin et c'est pour cela que nous vous demandons pourquoi vous n'avez pas mieux fait. Vous nous avez répondu et nous acceptons vos raisons car nous savons qu'il existe un problème. C'est la solution suédoise et nous savons qu'elle s'applique depuis 50 ans. Nous vous avons signalé à maintes reprises que les syndiqués ne sont pas des pauvres. On en trouve rarement un parmi eux. Passons donc outre.

Le cas de l'Allemagne est un peu différent. Dès la fin de la guerre presque, les syndicats ont dit: «Nous n'allons pas nous occuper d'augmentations de salaires; elles ne nous intéressent pas; reconstruisons le pays et travaillons; si les salaires augmentent, ce sera parfait.» Ils ont banni la grève dès le début et n'ont pas recouru à la grève. Voilà pour l'Allemagne. Ce ne sont pas des situations vraiment comparables. Je m'attendais à ce que vous mentionniez la Grande-Bretagne comme bon exemple. Les États-Unis ne sont pas du tout un bon exemple dans ce domaine, mais la Grande-Bretagne en est un. L'exemple britannique est bon parce que le pays connaît très peu de chômage à l'heure actuelle. La raison en est différente, mais les deux autres pays sont de mauvais exemples. Je les ai entendu mentionner plusieurs fois, mais pour de mauvaises raisons. Voilà pourquoi j'ai pris quelques instants pour vous corriger, mais je vous redonne la parole maintenant.

M. Beaudry: La Grande-Bretagne n'a jamais eu nos possibilités, mais a réussi par sa politique fiscale et monétaire à maintenir le plein emploi durant de nombreuses années. Ce n'est que depuis quelque temps que le chômage y est grave.

Le président: Les Anglais sont stables, ont une économie stable et sont dans les affaires depuis longtemps. Nous sommes un pays en croissance et nous allons de l'avant; tout chez nous change du jour au lendemain. Il y a cinq ans, nous priions pour que l'Ouest ait ce dont il avait besoin. Aujourd'hui, les choses ont changé: l'Ouest est une partie nantie du pays. Notre pays bondit et grandit; pourtant, il est difficile d'y maintenir le plein emploi. Ce devrait être plus facile, mais c'est plus difficile parce que nous manquons de capital social; c'est une notion que nous ne réussissons pas à implanter. C'est ce que j'essayais de vous dire: allez redonner espoir aux gens. Nous semblons penser que nous manquons du capital social nécessaire au plein emploi, mais cela n'est pas exact.

Le sénateur Carter: Que répond le travail quand on dit qu'il contribue à la pauvreté en cherchant à tirer de l'économie plus de salaires qu'il n'y met de production?

M. Andras: Toute révérence gardée, votre question est tendancieuse. Vous y répondez vous-même en la posant ainsi. Vous auriez pu en dire autant de l'Association des banquiers du Canada lorsque toutes les autres ont suivi quand une banque a relevé ses taux d'intérêt. C'est notre proportion de 30 p. 100 sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Et lorsqu'en Ontario, le Collège des médecins de

l'Ontario annonce une augmentation de ses cotisations pour l'année suivante, chaque médecin de l'Ontario augmente ses tarifs. C'est la règle du jeu dans notre société. Nos syndicats visent, dans leurs négociations, à obtenir le maximum pour leurs membres; quand ils cesseront de le faire, ce sera la fin des haricots.

Le sénateur Carter: Peu importe les effets produits sur l'économie?

M. Andras: Nous ne pouvons pas contrôler l'économie.

Le sénateur Carter: Et peu importe si c'est vraiment dans leur meilleur intérêt? Car nous avons eu en main des chiffres qui, lorsque nous siégions au comité du crédit à la Consommation, nous ont montré que le pourcentage du PNB obtenu par les ouvriers, sur une période de 20 ans, demeurait constant. Seule conséquence de cela; ceux qui, moins nombreux, sont demeurés ont obtenu davantage, tandis que les autres ont quitté le marché du travail. Vous avez privé des gens de travail avec ces politiques, mais vous avez obtenu un peu plus d'argent pour ceux qui sont restés.

M. Bell: Cela n'a absolument rien à voir avec le chômage. Le salariat, par le truchement de ses institutions de négociations collectives, se comporte de la même façon aujourd'hui qu'il y a 10, 15 ou 20 ans, alors que nous avions le plein-emploi, alors que nous n'avions pas le problème du chômage.

Le sénateur Carter: Non, ce n'est pas là ma question. Quand vous négociez, songez-vous à vos intérêts ultimes? Ces revendications excessives défendent-elles vraiment le meilleur des intérêts de la personne pour qui vous travaillez? Ne lui faites-vous pas en réalité plus de tort que de bien?

M. Beaudry: Je mettrais ma main au feu que si.

Le président: Monsieur le sénateur Fournier?

Le sénateur Fournier: Je n'ai plus de questions.

Le président: Monsieur le sénateur Hastings.

Le sénateur Hastings: J'allais laisser M. Andras contre-attaquer.

Le président: Mais, messieurs, ce n'est pas très souvent que le comité a l'occasion de rencontrer quatre experts en la matière même où ils ont passé leur vie. Exploitez-les. Je ne veux pas dire de les exploiter, eux, mais exploitez leurs connaissances en ce domaine.

Le sénateur Fournier: J'appuierais ici mon bon ami.

Le sénateur Hastings: Sur le sujet de la croissance économique, M. Andras, vous n'avez pas l'impression que nous perdons trop de production à cause des prix et des contre-grèves (lock-outs)? Je me rends compte que nous perdons cent fois plus de journées de travail que la Suède, qui possède des tribunaux ouvriers pour résoudre les conflits survenus, pendant la durée d'un contrat—et un système hautement centralisé de négociation collective. Il n'y a pas d'atelier qui ferme en Suède et l'adhésion syndicale est libre.

M. Andras: Quant au nombre de grèves, la situation relative aux grèves . . .

Le sénateur Hastings: Et aux contre-grèves (lock-outs).

M. Andras: Oui, d'accord. L'incidence des grèves et des lock-outs depuis 1969 a été relativement élevée. J'ignore de combien la hausse, en tout cas de mémoire. Si vous le désirez, je pourrai rédiger une note pour le comité et y donner les chiffres. Le ministère du Travail publie des relevés mensuels. Si j'ai bonne mémoire, les chiffres sont relativement élevés pour l'année en cours, mais représentent encore moins de un pour cent du total des jours-homme—dans la mesure où je me souvienne de ces chiffres.

Je vous ferais remarquer, sénateur, que si vous deviez comparer le temps perdu en grèves à celui que perdent un demi-million d'hommes et de femmes en chômage, la somme du temps perdu en grèves semblerait une goutte d'eau dans l'océan. Si nous nous préoccupions davantage de fournir du travail aux gens qui produisent biens et services, vous ne vous intéresseriez point, ou si peu—sauf peut-être de façon marginale—à l'incidence des grèves et au temps qu'elles font perdre.

La sénatrice Fergusson: J'aurais une autre question à poser. Je suis certain que tous les témoins ont vu le dernier rapport du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail qui montre que le nombre des femmes de la population active s'est accru très rapidement ou de beaucoup. M. Andras a fait allusion aux femmes de la population active et a dit que celles surtout qui œuvrent dans les industries tertiaires y étaient seulement de façon temporaire et louvoyaient d'un poste à l'autre. Je le comprends assez facilement. Dans cette forte augmentation de la main-d'œuvre, il doit y avoir bien des femmes qui n'entrent pas du tout dans cette catégorie. J'aimerais savoir si la proportion des femmes dans les syndicats a augmenté dans la même proportion que celle des femmes dans la main-d'œuvre.

M. Andras: Il est difficile de répondre à cela, sénateur, car depuis le moment où la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers a été promulguée on n'a pas tenu de statistiques sur la proportion des hommes et des femmes parmi les membres. Je dirais, d'après mes propres observations, et c'est le mieux que je puisse faire dans les circonstances que le nombre des femmes s'est accru plus que proportionnellement dans le mouvement syndical pour la raison que l'évolution syndicale des derniers temps s'est manifestée dans des secteurs où se trouvent un grand nombre de femmes. Je veux parler du gouvernement, des services de santé, de l'enseignement et d'autres industries tertiaires. Par exemple, les fonctionnaires canadiens sont presque tous syndiqués ou au moins représentés par des agents de négociation et une proportion très importante de ces employés syndiqués de la Couronne en chef du Canada sont des femmes. Le syndicalisme ayant gagné les hopitaux la proportion féminine des syndicats s'est de beaucoup accrue. On pourrait remarquer le même phénomène chez le personnel infirmier, par exemple, devenu de plus en plus une institution qui se lance dans la négociation collective. Ce fut le cas chez les enseignants. Dans la mesure où nous réussissons de plus en plus à syndiquer ceux qu'on appelle les cols blancs, il en est de plus en plus ainsi chez eux aussi.

La sénatrice Fergusson: J'aimerais aussi savoir si, comme la proportion des femmes dans les syndicats augmente,

beaucoup d'entre elles sont acceptées et élues à des postes syndicaux.

M. Andras: Je puis vous dire, madame, que j'ai assisté récemment à un congrès de l'Union américaine des travailleurs du textile. J'ai parlé au président de l'Union qui comprend, je présume, quelque 60 pour cent de la main-d'œuvre féminine; il m'a dit qu'un nombre considérable de syndicats locaux relevant de sa juridiction avaient comme président une femme. Il m'apportait là, je pense, un fait très intéressant et très significatif.

Ici à Ottawa, par exemple, le conseil régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada—organisation représentant entre 30,000 et 40,000 fonctionnaires—était, jusqu'à très récemment, présidée par une femme. Je pense qu'il devient banal de voir des femmes jouer un rôle déterminant à ces postes. Je ne peux pas vous donner de statistiques, madame la sénatrice. Dans nos syndicats, nous n'avons jamais cherché à faire cette sorte de distinction.

Le président: Je voudrais voir prendre part tous ceux qui le veulent, mais j'ai une question à poser. En prenant le nombre des pauvres, définis, nous le savons à présent, par le Conseil économique—définition, en passant, que nous n'acceptons pas—mais les chiffres n'en sont pas moins là. Admettons qu'ils soient quatre millions et admettons, pour l'instant, que la moitié d'entre eux, soit deux millions, appartiennent à ce groupe que vous avez décrit et reconnu comme désavantagé. Ils ne font pas partie de la main-d'œuvre, ne changent pas d'emploi de temps en temps, et nous pouvons faire quelque chose pour eux et leur assurer une vie décente. Vous l'avez dit dans votre exposé, et nous sommes d'accord.

Nous en arrivons maintenant à un phénomène du siècle qui constitue vraiment le nœud du problème et nous cause sans cesse des tracas. Nous constatons qu'il existe des gens dans certaines régions de ce pays qui travaillent à plein temps au salaire minimum et ne gagnent pas autant, au bout du compte, que ce que peut obtenir du bien-être social un homme à charges familiales équivalentes. On chuchote de plus en plus que ces gens qui ne travaillent pas sont récompensés de leur paresse. Il se développe de l'aigreur, qui s'accentue par le fait qu'un homme qui va travailler voit bien que l'autre qui n'y vas pas reçoit plus d'argent. Je vous raconte tout cela, mais vous le savez fort bien.

On observe une tendance grandissante dans ce pays à traiter ce problème en subventionnant les travailleurs pauvres par l'entremise du système de bien-être social. Nous y voyons de grands dangers. Danger de priver le salaire minimum de toute signification. Danger de voir resurgir des ateliers où les ouvriers sont exploités, si le gouvernement devait subventionner les travailleurs indigents au moyen du bien-être social.

Vous avez certainement pensé longuement à tout cela. Comment devrions-nous traiter ce problème particulier, selon vous? Vous direz: élevez le salaire minimum. Nous comprenons que c'est un moyen, mais nous estimons également qu'il existe des régions et des industries marginales dans lesquelles il serait difficile d'élever très rapidement les salaires.

A la lumière des dangers que j'ai mentionnés, et je pense avoir tous les faits en main, comment nous voyez-vous nous occuper de ces gens que devons-nous faire, croyez-vous, à leur égard?

M. Andras: Vous avez plus d'une chose à faire, monsieur le président, à cet égard. Il faut certainement augmenter le salaire minimum et le réviser fréquemment de façon à ce qu'il ne soit pas en décalage. Je rappellerai certes ce que mon collègue, M. Bell, a déclaré en de nombreuses occasions. Vous devez rendre l'économie plus dynamique de façon à obtenir plus d'emplois où diriger ces gens qui sont capables de travailler—et c'est le groupe sur lequel vous nous interrogez. En plus de fournir du travail dans une économie de plein-emploi, il faut donner aux gens l'assistance des services sociaux, surtout à ceux qui connaissent cette situation depuis longtemps—que ce soit sous forme de cours, de l'espèce d'orientation que peut donner un travailleur social spécialisé, de réhabilitation médicale ou que sais-je encore. Il y a plusieurs façons d'y arriver. Il faut ramener ces gens au sein même de la vie communautaire, en sorte qu'ils puissent y participer activement.

Ce n'est pas un processus rapid. C'est un processus lent et douloureux, même dans les temps les plus favorables.

Si ce n'est pas fait—si la salaire minimum est maintenu à son bas niveau—si nous ne prenons pas garde aux paiements de transfert que nous avons et les laissons devenir périmés, alors nous ferons face, selon toute vraisemblance, à un paradoxe. Il s'agit, à bien des égards, d'un paradoxe. Comme vous l'avez dit, une homme va travailler et gagne le salaire minimum—et reçoit moins que son voisin qui vit au crochet de l'assistance sociale.

Le président: Monsieur Andras, nous pouvons fort bien dire, l'air détaché: «Nous savons tout cela», mais le problème n'en est pas moins urgent. Nous nous sommes fermés trop longtemps les yeux. Nous l'avons ignoré, et nous commençons juste maintenant à y faire face. Il faut agir tout de suite ou demain. Nous devons leur venir en aide.

M. Andras: Vous avez dit que le problème était urgent, mais il l'est seulement parce que nous n'avons commencé que depuis relativement peu de temps à y faire attention. Le fait est que la maladie a traîné longtemps et on ne peut pas la guérir rapidement en faisant simplement claquer ses doigts.

Le président: Nous en arrivons au stade de la discussion. qui est fort utile. Je sais qu'on ne peut pas régler le problème en faisant claquer les doigts, mais sachez qu'il y a au Canada à l'heure actuelle, environ 4,000 chefs de famille qui reçoivent des prestations même s'ils sont employés à temps plein. Ils reçoivent de l'aide parce qu'ils peuvent obtenir plus s'ils sont inscrits au bien-être social. Ces 4,000 chefs de famille ne constituent pas un problème sérieux pour le moment, mais ils commencent à s'intégrer au système de bien-être. Je dis, moi, que si nous les laissons s'intégrer au système de bien-être, nous commettrons alors—et je l'ai dit en d'autres occasions—une faute monumentale. Nous devons nous occuper de cette affaire maintenant. Une fois à l'intérieur du système, il sera presque impossible de les en sortir. Voilà ce que je pense. Bien sûr, le problème existe depuis un certain temps, mais nous commençons à peine à l'accepter et à y faire face. C'est bien ce qui nous chagrine.

M. Andras: Chaque fois que vous posez une question, M. le président, vous ouvrez tout un chapitre de nouveaux problèmes. Nous ne pouvons que les aborder dans notre exposé qui, malheureusement, reste sommaire. Nous ne pouvons qu'écrémer la surface.

Je prends l'exemple d'un homme honnête, bon, laborieux, qui gagne $2 l'heure. Il se trouve qu'il est marié et père de sept enfants. Son voisin à la table de travail est également marié mais n'a qu'un enfant, et il fait, lui aussi $2 l'heure. Voilà une injustice flagrante en fonction des besoins socials. Il y a moyen d'y faire face. L'un d'entre eux est celui que nous avons choisi depuis 1944—il y a presque une génération—le système des allocations familiales. Il n'est pas satisfaisant parce que nous avons laissé nos allocations se geler, et aussi dans la mesure où ce système est devenu progressivement désuet. Je vous ferai remarquer qu'en raison de notre échec à traiter efficacement le problème au moyen de l'allocation familiale, nous devrions, et c'est parfaitement légitime de mon point de vue, compléter le revenu du père de cinq ou sept enfants par un versement du bien-être social, car son $2 ne vaudra jamais le $2 du père d'un seul enfant. C'est une fonction légitime de tout programme d'assistance sociale. Dans notre exposé, nous critiquons l'évaluation des ressources ou des besoins en tant que substitut aux allocations familiales, mais nous n'avons jamais dit—depuis le temps que je connais notre mouvement—qu'il ne saurait y avoir de place pour un programme d'assistance sociale. Il a un rôle à jouer dans tout système de sécurité sociale, dans notre sorte de pays.

L'autre solution de rechange, évidemment, est celle que nous préférerions voir instaurer, c'est-à-dire d'améliorer considérablement le taux de rénumération de cet homme, d'améliorer les paiements de transfert qui lui reviendraient de droit et d'améliorer le système d'allocations familiales de telle sorte qu'il puisse, par d'autres moyens encore, porter son revenu actuel au revenu dont il a besoin.

Le président: Que pensez-vous de l'idée britannique d'augmenter, en vertu d'un impôt sur le revenu négatif, l'allocation du père, et en même temps, de pourvoir aux besoins des enfants?

M. Andras: Ma foi, l'impôt sur le revenu négatif est un moyen d'en arriver à ce problème. Nous avançons, dans les recommandations que nous avons soumises au Livre blanc sur la Fiscalité, que le système fiscal est utilisé soit négativement, soit positivement, pour opérer une redistribution du revenu dans ce pays.

Le sénateur Carter: Est-ce que le CTC effectue des recherches sur l'emploi des immigrants? S'est-il arrêté sur les cas d'immigrants compétents, spécialisés, aptes, qui n'ont pas pu trouver d'emploi parce qu'il n'y en a pas, mais que notre politique d'immigration laisse entrer? Avez-vous effectué des recherches sur l'étendue de ce problème?

M. Bell: Non, nous ne l'avons pas entrepris en tant que projet spécial. Ces remarques, bien sûr, ne se limitent pas aux seuls immigrants spécialisés et instruits. Cela nous ramène à une observation faite auparavant, à savoir que beaucoup de gens instruits, soit de l'étranger, soit des nôtres, viennent maintenant sur le marché du travail. Cela nous pose un problème de plus en plus difficile, d'une espèce que nous ne connaissions pas il y a quelque années.

Le sénateur Carter: Ces propos font suite à la réponse de M. Andras, concernant le manque d'information sur les emplois et l'incapacité du Bureau de la main-d'œuvre à la fournir.

M. Andras: Ce n'est pas un problème universel. Cependant, à Toronto, où nous trouvons une très forte concentration d'effectifs syndicaux et notre plus gros conseil ouvrier, ce conseil a formé un comité pour étudier les problèmes des immigrants qui se sont incorporés à la population active et venus en contact avec nos syndicats. Il reconnaît les problèmes particuliers des immigrants à s'assimiler aux besoins et aux coutumes du pays.

Le sénateur Carter: Ma question traitait plus particulièrement de la politique qui permet aux immigrants de venir au Canada, même s'ils sont compétents, lorsqu'il est impossible de leur trouver du travail.

M. Andras: Nous avons fait des instances là-dessus de temps à autre, lorsque nous avions l'occasion de témoigner à l'égard des questions d'immigration. Quand la Chambre a été saisie du Livre Blanc sur l'immigration, il y a quelques années, nous avons comparu devant un comité de la Chambre des Communes et attiré l'attention sur les aléas d'une immigration ni planifiée ni réglementée. Nous pensions qu'il était mal, et nous le pensons toujours, de faire des promesses à des gens d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, des Caraïbes ou d'ailleurs, en les invitant à venir ici seulement pour les y retrouver sans foyer et sans travail-dans la rue.

C'est, d'une part, chose immorale; c'est, d'autre part, le signe d'une piètre planification économique.

Le président: Messieurs, ce fut pour nous une matinée fort enrichissante et très intéressante. Monsieur Beaudry, au nom du comité, je veux que vous sachiez que nous avons beaucoup aimé votre exposé.

Nous sommes un peu précis dans nos questions parce que nous croyons que vous devez connaître le sujet à fond, et vous le connaissez. Cela ne surprendra personne. Vous représentez deux millions de travailleurs au Canada, ce qui n'est pas peu dire. Vous êtes hautement spécialisé et compétent et vous faites partie du mouvement syndical depuis très longtemps.

Le comité a beaucoup de peine à trouver des solutions à des problèmes très difficiles. Nous vous avons tendu la main aujourd'hui et vous avez apporté votre aide. Au nom du comité, je vous remercie.

M. Beaudry: Je tiens assurément à retourner le compliment, au nom du Congrès. La journée a été certes intéres-sante. Il est évident que les sénateurs présents ont lu notre mémoire et s'y sont intéressés.

Nous espérons, monsieur le président, que si nous pouvons contribuer d'une façon ou d'une autre à la préparation de votre rapport en vous fournissant plus de renseignements, vous n'hésiterez pas à nous convoquer.

La séance est levée.

APPENDICE A

Mémoire présenté par le

CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

au

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Ottawa, le 3 novembre 1970

Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité,

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte de présenter ce mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, dont l'importante tâche consiste à examiner le problème de la pauvreté au pays. A titre de l'une des grandes centrales syndicales du pays, le Congrès du Travail du Canada représente, par l'intermédiaire de ses affiliés, quelque 1,650,000 syndiqués. Le problème de l'indigence, comme tous les autres problèmes socio-économiques, préoccupe beaucoup nos mandataires.

Dans le présente mémoire, nous ne cherchons pas à estimer l'ampleur de la pauvreté au Canada. Ce serait de notre part une tentative superflue, car votre comité a sans aucun doute accès aux données les plus complètes qui soient au sujet des familles et des particuliers à faible revenu. En outre, d'autres se sont efforcés de mesurer l'étendue du problème, et leurs conclusions indiquent toutes que la pauvreté chez nous constitue un mal d'envergure. Par exemple, le Conseil économique du Canada, qui a entrepris une étude en profondeur de la question précise: «Au Canada, la pauvreté est une réalité. Elle dépasse de beaucoup ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également tout ce que nous pouvons espérer de combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte.» (*Cinquième exposé annuel*, intitulé «Défi posé par la croissance et le changement», septembre 1968, p. 111.)

Compte tenu des constatations du Conseil sur l'ampleur du problème de la pauvreté, il serait difficile d'affirmer que cette remarque cherchait à dramatiser les faits. Vous vous souviendrez sans doute qu'à la suite du recensement de 1961, le Conseil a estimé qu'une famille canadienne non agricole sur quatre vivait en état de pauvreté. Même si cette proportion a certes diminué quelque peu en raison de la croissance économique relativement forte qui s'est produite presque tout au long des années 60, la pauvreté demeure chez nous un fléau social très répandu. A partir des mêmes normes que le Conseil pour déterminer ce qui constitue un revenu faible, et après avoir rectifié ses données pour tenir compte de la hausse des prix à la consommation, le BFS déclarait de son côté que près du cinquième de toutes les familles et les deux cinquièmes des personnes célibataires vivaient déjà dans un état de pauvreté dès 1967.

Bien entendu, la mensuration de la pauvreté implique un certain élément subjectif lorsqu'il s'agit d'établir les seuils de revenu caractérisant la pauvreté. Les «limites d'inclusion» adoptées par le BFS et exprimées en dollars de 1967 s'établissaient à environ $1,740 pour les célibataires, tandis que pour les familles comptant deux, trois, quatre ou cinq personnes et plus, elles se chiffraient respectivement à $2,900, $3,480, $4,060 et $4,640.

Ces limites de revenu ou seuils de pauvreté pourraient difficilement être qualifiés d'excessifs. Au contraire, nous pensons avec bien d'autres que ces limites dont très «timides» au regard des besoins et des aspirations de la société actuelle. A tout le moins, ces lignes de démarcation de la pauvreté nous paraissent sous-estimer considérablement la véritable dimension de la pauvreté au pays. Nous espérons donc que votre comité, qui bénéficie désormais des fruits d'une longue et intensive étude du problème, recommandera des normes de revenu plus réalistes par rapport aux exigences du budget familial, et qui pourraient être adoptées comme définition *officielle* de la pauvreté proprement dite. Comme vous le savez très bien, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de définition officielle de la pauvreté au Canada exprimée en termes de revenu. Nous souhaitons qu'une telle définition, une fois établie, sera révisée à intervalles réguliers, de manière qu'elle reste constamment en harmonie avec l'évolution socio-économique. A mesure que les revenus moyens et que les niveaux de vie s'élèvent, les critères de la pauvreté, qui ne sont jamais que relatifs en soi, devraient changer. Rien ne saurait être plus trompeur que de faire des jugements fondés sur des définitions antérieures de la pauvreté ou sur des seuils de pauvreté autrefois valables, surtout à une époque où les besoins en revenu et en bien-être ont évolué. Ce qui, dans le passé, a pu être considéré comme des biens et services non essentiels, voire superflus apparaissent peut-être à la société actuelle comme fondamentaux et indispensables à un niveau de vie minimum acceptable.

Même si au Canada, ce n'est que tout récemment que l'on considère la pauvreté comme une question politique, c'est-à-dire comme un mal que les gouvernements doivent étudier sérieusement et tenter de corriger, la documentation sur le sujet abonde depuis longtemps déjà. Les spécialistes des diverses sciences sociales ont jeté beaucoup de lumière sur les causes de la pauvreté et facilité l'identification du pauvre par le moyen d'une ou plusieurs caractéristiques communes. On semble en général d'accord pour reconnaître que dans notre société, les pauvres se situent dans deux grandes catégories: a) ceux qui sont chroniquement incapables, même dans les meilleures conditions socio-économiques, de gagner convenablement leur vie par suite de sérieux désavantages physiques, mentaux ou émotifs; et b) ceux qui sont handicapés par des circonstances économiques et sociales contre lesquelles ils ne peuvent souvent rien. Bon nombre de ceux qui forment la première catégorie ne parviendront peut-être jamais, même avec l'aide des mesures les plus éclairées et progressistes, à gagner assez pour dépasser le seuil de la pauvreté. Dans leur cas, il faudra, sur le plan des revenus et du bien-être, mettre au point des programmes qui leur permettront de jouir d'un niveau de vie convenable. Nulle société qui se veut civilisée ne peut feindre d'ignorer le sort de ces gens, qui peut-être représenteront toujours un très faible pourcentage de la population. Ne serait-ce que pour des motifs humanitaires, la majorité mieux favorisée se doit de satisfaire aux besoins de ces personnes. On ne saurait d'ailleurs nier que nous disposons des ressources économiques voulues pour assurer à cette catégorie d'handicapés un niveau de vie raisonnable. Puisque son revenu par tête est le deuxième ou le troisième plus élevé du monde, le Canada se trouve littéralement dans une situa-

tion idéale pour veiller à ce que cette faible partie de sa société ne reste pas dépourvue des indispensabilités de la vie. Pour en douter, il faudrait ignorer notre aptitude à secourir nos pauvres, ou éprouver une totale indifférence à leur endroit. La réalité économique de notre pays interdit tout autre jugement.

La seconde grande catégorie de pauvres, qui englobe le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté, pourrait obtenir du travail rémunéré à des taux de salaire se situant dans la moyenne. Diverses études révèlent que quelques-unes des principales raisons de leur indigence réside dans une scolarité insuffisante, le manque de spécialisation, une carence déplorable d'information au sujet du marché du travail, le découragement et la frustration à la suite d'échecs répétés de leurs efforts pour trouver un emploi et, enfin, dans une santé déficiente.

Avant de passer aux mesures précises qu'il faudrait prendre pour résoudre le problème de l'indigence, il importe de noter qu'une situation économique généralement favorable est indispensable à la lutte contre la pauvreté; par là, nous entendons un niveau élevé et soutenu de croissance économique et le plein emploi. Même si cela est loin d'être l'unique remède à la pauvreté, ce besoin d'un milieu économique favorable s'avère capital si l'on veut que des mesures particulières exercent sur le problème un effet tant soit peu valable. Un taux de croissance élevé, avec toutes ses implications en termes de création d'emplois, peut, comme l'indiquent les statistiques antérieures, contribuer pour beaucoup à réduire le nombre d'indigents. Au contraire, un rythme de croissance ralenti, qui entraîne un déclin des occasions d'emploi, envenimera le problème de la pauvreté, indépendamment des mesures correctives que l'on pourrait adopter.

Ceux qui manquent d'instruction ou d'aptitudes n'ont, la plupart du temps, que des attaches ténues au sein de la main-d'œuvre. En période de baisse économique, alors que la demande de travailleurs diminue, ils sont les premiers à perdre leur emploi. En outre, les périodes persistantes de fort chômage affaiblissent les chances d'avancement et d'augmentation de salaire pour bien des employés, de sorte que la pauvreté s'accroît même parmi ceux qui parviennent à conserver leur gagne-pain.

Les taux de chômage que le Canada connaît depuis quelques années ont engendré un climat qui non seulement suscite la pauvreté, mais qui annule plus ou moins l'efficacité des mesures destinées à fournir aux personnes employables la compétence et l'instruction nécessaires à leur réussite sur le marché du travail. Il est vain d'améliorer la compétence des personnes insuffisamment spécialisées ou d'accroître l'instruction de celles qui n'en ont pas assez si, par la suite, les perspectives d'emploi restent décevantes. Il n'est pas de pire exaspération pour quelqu'un d'éminemment qualifié que de ne pas arriver à se trouver du travail. Or c'est précisément le genre d'échec qui se produit dans trop de cas depuis des années.

Les politiques de restriction économique que le gouvernement fédéral applique pour combattre l'inflation n'ont pas seulement réduit de beaucoup les occasions d'emploi pour bien des gens qui, autrement, n'auraient eu aucun mal à se faire embaucher ou à conserver leur emploi; ces politiques ont aussi amenuisé les perspectives du pauvre, qui n'aura pour ainsi dire aucune chance de se trouver de l'emploi tant que les travailleurs plus expérimentés et plus fortement intégrés à la main-d'œuvre ne seront pas réembauchés. Vu la situation économique actuelle du Canada, alors que près de 7 p. 100 de la force ouvrière est sans travail (chiffre désaisonnalisé), il est futile de croire qu'on atténuerait le problème de la pauvreté en trouvant des emplois rémunérateurs aux personnes sans lien ou presque avec la main-d'œuvre. Par contre, le chômage sera pour plusieurs années à venir notre problème économique peut-être le plus sérieux. Tant que ce problème restera sans solution, tant que le pays ne sera pas décidé à accorder la priorité absolue aux politiques de plein emploi, même les efforts les plus judicieux pour trouver du travail aux personnes employables seront inévitablement voués à l'échec.

Des programmes de forte spécialisation de la main-d'œuvre s'imposent d'urgence si l'on veut que les pauvres parviennent à se trouver de l'embauche. Une information beaucoup plus au point sur les possibilités d'emploi, des services d'orientation plus efficaces et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer la formation et la mobilité de la main-d'œuvre s'avèrent tout particulièrement indispensables aux pauvres, dont l'intégration au marché du travail est quasi nulle. Pour être effectifs, les programmes des centres de main-d'œuvre du Canada devront tenir expressément compte des besoins spéciaux des personnes victimes de reculs socio-économiques.

Tout en reconnaissant que des politiques de plein emploi contribueraient pour beaucoup à envoyer la pauvreté, nous savons que cet objectif ne peut se réaliser du jour au lendemain. Le chômage atteint actuellement une ampleur telle que même des mesures énergiques mettront un certain temps à permettre à toutes les personnes capables et désireuses de travailler d'être absorbées par le marché de la main-d'œuvre. Toutefois, il y aurait moyen de mettre en œuvre d'autres mesures dont l'effet serait presque instantané. Pareilles mesures pourraient également atteindre ce vaste segment de la population non intégrée à la main-d'œuvre et dont bien des membres souffrent des conséquences de la pauvreté. Nous songeons ici aux personnes âgées, aux enfants à charge, aux personnes physiquement et mentalement désavantagées, ainsi qu'à celles qui comptent soit exclusivement, soit en partie, sur les paiements de transfert.

Nous regrettons pour tous les intéressés d'avoir à présenter ce mémoire avant le dépôt du Livre blanc sur la sécurité sociale. Tant que ce document ne sera pas rendu public, il est impossible de connaître les politiques gouvernementales à ce sujet et d'en apprécier la portée. Peut-être le gouvernement a-t-il déjà concrétisé les propositions que nous formulons ici et peut-être y donnera-t-il suite bientôt. D'autre part, il se peut aussi que le Livre blanc ne réponde pas aux besoins de ceux qui, d'après les normes canadiennes, souffrent d'indigence. Les propositions qui suivent traduisent les vues que le Congrès du Travail du Canada expriment au gouvernement canadien depuis nombre d'années.

Les efforts visant à supprimer la pauvreté ne sauraient se borner à élever le standard de vie à un niveau à peine supérieur au seuil de la stricte subsistance. Tout programme destiné à améliorer le revenu devrait faire plus qu'assurer aux pauvres juste ce qu'il faut en nourriture, vêtements et habitations pour vivre dans un confort médiocre. Il importe que les politiques sociales soient davantage généreuses; en outre, la répartition du revenu que les paiements de transfert cherchent à réaliser devraient aboutir à une amélioration sensible du bien-être de ceux que l'on est d'accord pour qualifier de pauvres, y

compris les personnes appartenant à quelques-uns des groupes de revenus dépassant à peine le seuil de pauvreté.

A notre avis, la sécurité sociale ne réside pas dans un rassemblage de mesures uniquement destinées à empêcher les pauvres de rendre l'âme; bien comprise, la sécurité sociale devrait permettre aux désavantagés d'atteindre le degré de bien-être dont jouit le reste de la population. En la matière, notre conception correspond à celle du Dr A. J. Altmeyer, reconnu comme l'auteur du régime de sécurité sociale des États-Unis. Voici les paroles mêmes du Dr Altmeyer: «Dans son sens le plus large, le terme sécurité sociale englobe tous les bienfaits de la vie, la bonne santé, l'éducation et le logement, le plein emploi et des revenus suffisants pour assurer à chacun un niveau d'existence satisfaisant». Voilà, croyons-nous, l'objectif auquel devront tendre les recommandations que vous formulerez sans doute dans votre rapport.

Bien entendu, il est fondamental de veiller à ce que tous les Canadiens jouissent d'un minimum de revenus et de services qui leur permette d'atteindre un niveau de vie compatible avec les exigences de la santé et de la dignité humaine. Nous nous sommes toujours déclarés fortement en faveur d'un système universel et complet de services de santé, sans barrière économique pour l'usager. Tant que cet objectif ne sera pas atteint chez nous, de nombreuses personnes reconnues comme pauvres (et bien d'autres aussi) resteront privées de la gamme complète des services nécessaires pour conserver la santé ou la recouvrer, dans la mesure où la science médicale le permet. Pour les personnes affligées de pauvreté, le besoin de vastes services de santé se fait plus impérieux encore que pour les autres, car elles sont plus exposées à la maladie et—par suite même de leur pauvreté—moins aptes que les autres à recourir aux services déjà existants. L'un des principaux éléments d'un programme d'envergure qui viserait à abolir la pauvreté et ses conséquences devrait donc être la mise sur pied d'une gamme complète de services de santé. Inutile pour nous d'entreprendre ici de décrire en détail le genre de services auxquels nous songeons. Une telle description figure dans le Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé, qui constitue un remarquable jalon de l'histoire sociale du pays.

Un autre service que l'on devrait mettre à la disposition du public vous a sans doute été signalé bien des fois. Nous rappellerons donc simplement qu'il s'agit d'un vaste réseau de moyens capables d'assurer le soin et la protection de tous les enfants des mères désireuses de travailler au-dehors du foyer. En effet, bien des mères qui pourraient supplémenter le revenu familial en sont empêchées faute de garderies diurnes adéquates.

Sans doute vous a-t-on fait aussi des instances à propos de l'habitation considérée comme l'un des aspects de la pauvreté. Il ne sera donc pas nécessaire pour nous de formuler ici de longues déclarations sur l'ampleur de la pénurie de logements au Canada ni sur les conséquences de cette pénurie pour les pauvres. Nul besoin non plus de faire appel aux statistiques pour prouver que les indigents vivent dans des habitations inférieures à la norme, au sein de quartiers délabrés, et entassés dans des locaux exigus dont le loyer dépasse leurs moyens. De bonnes conditions de logement sont indispensables à une vie saine et, dans le présent contexte, il importe peu que le logement soit privé ou loué, autonome et bâti sur un terrain distinct, ou qu'il s'agisse d'une maison d'appartements ou de quelque autre forme de logement. Même si cela nous est pénible, nous ne pouvons oublier qu'au cours de la seconde guerre mondiale, les autorités publiques ont déployé d'énormes efforts pour dresser des plans en vue d'améliorer les conditions de logement des Canadiens, dans le cadre du programme de reconstruction d'après-guerre. Un quart de siècle plus tard, le problème continue malheureusement de se poser malgré le volume considérable d'habitations qui s'est construit pendant cette période. Nous nous réjouissons, toutefois, de constater que le Parlement se préoccupe de plus en plus des besoins du pauvre en matière de logement, et nous espérons que ce souci se traduira par une augmentation sensible du nombre de logis bon marché dans un avenir prochain.

Au chapitre de l'habitation, nous ferions preuve de négligence si nous omettions de parler du milieu où la construction de nouveaux locaux s'impose. Bien qu'il existe passablement de pauvreté dans les campagnes—et nous partageons l'inquiétude générale face à cette pauvreté—nous sommes, par la nature même de notre organisation, profondément soucieux de la qualité de vie des citadins. Or c'est dans les villes que la majorité croissante des Canadiens habitent. Il est donc capital que ces lieux soient confortables et non des endroits sordides. Tout programme visant à accroître le nombre de logements disponibles aux Canadiens, et en particulier aux Canadiens pauvres, doit tenir compte aussi de l'environnement urbain. Il faut y supprimer les taudis, prévoir des espaces dégagés sous forme de parcs et de terrains de jeux, et prendre d'autres mesures qui assureront une existence saine dans les villes.

Indépendamment du volume et de la qualité des services disponibles, le besoin d'un revenu adéquat demeure un préalable nécessaire si l'on veut permettre aux indigents de s'arracher à la pauvreté. Sous ce rapport, la question du revenu annuel garanti accapare beaucoup l'attention des pouvoirs publics. Nous serions certes malvenus de nous déclarer défavorables à ce principe. Nous voudrions simplement signaler que même si le terme «revenu annuel garanti» est assez récent, le concept n'en est pas nouveau. Bien avant que ce terme devienne un mot passe-partout, nous préconisions avec bien d'autres (y compris le Conseil canadien du bien-être que chaque Canadien soit assuré au moins d'un revenu minimum qui lui permette de vivre une existence saine. Depuis quelques années, cette exigence s'est traduite sous la forme de lois, notamment celle sur la Sécurité de la vieillesse, même si comme d'autres nous reprochons à cette loi de ne pas garantir un revenu assez élevé pour permettre aux vieillards d'atteindre un niveau de vie satisfaisant.

L'expression «revenu annuel garanti» revêt désormais un sens plus technique, puisque l'on a maintenant élaboré un certain nombre de projets précis concernant son application. Sans nous attarder à en faire ici la revue, disons que ces projets nous paraissent fondamentalement destinés à combler, en partie du moins, l'écart qui existe entre le revenu effectivement touché et celui que l'on considère comme un minimum à atteindre. Ce minimum peut varier d'une famille à l'autre. Quelle qu'en soit la formule, le revenu annuel garanti a pour objet, en principe, d'améliorer le sort de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, vivent sur un revenu minimum inférieur à la norme jugée indispensable à un niveau de vie approprié. Dans la mesure où le principe tend vers cet objectif, nous y souscrivons. Cependant, nous trouverions déplorable que le concept du revenu minimum garanti se substitue à des programmes déjà en place et qui visent à des fins différentes.

Comme nous venons de le dire, nous appuyons en général ce que l'on appelle communément désormais le revenu annuel garanti. Dans le sens où nous l'entendons, ce principe nécessitera certains mécanismes, sous la forme entre autres d'un impôt négatif, et grâce auxquels l'insuffisance des gains serait comblée par l'octroi de deniers publics. Sans aucun doute, serait-ce là un moyen valable et assez efficace de résoudre le problème du travailleur pauvre, dont nous avons fait état plus haut. Ce serait aussi un moyen de supplémenter les gains de ceux qui touchent d'autres formes de revenu de source publique ou privée, mais dont la somme globale reste inférieure au minimum que, par un commun accord, on juge indispensable à tout le monde. Il n'est pas exclu que le revenu annuel garanti puisse remplacer certains programmes d'assistance sociale, du moins dans la mesure où ces programmes fournissent de l'aide financière plutôt que des services. Nous vous recommandons donc de considérer le principe du revenu annuel garanti comme un moyen de pallier, sinon d'éliminer la pauvreté. Ce qui importe, c'est que le minimum garanti par l'État soit suffisant pour que les bénéficiaires puissent jouir d'un niveau de vie compatible avec la dignité humaine, et assez élevé pour répondre à leurs besoins essentiels tout en les encourageant à saisir toute chance d'améliorer leur propre statut socio-économique.

Par contre, nous nous opposerions à ce que le revenu annuel garanti remplace des programmes comme l'assurance-chômage, la réparation des accidents du travail ou le Régime de pensions du Canada et celui du Québec. Selon nous, ces programmes de sécurité sociale ont un but spécifique que le revenu annuel garanti ne saurait atteindre que d'une façon aussi imparfaite qu'insatisfaisante. Ces programmes visent à maintenir le revenu du travailleur en cas de pertes de salaire. Les prestations qu'ils prévoient s'assimilent à la notion de salaire, et cette connexité ne se borne pas aux stricts niveaux minimums de subsistance. Ces programmes jouent donc un rôle important et indispensable dans notre régime de sécurité sociale, et il convient non de les abolir, mais bien plutôt de les améliorer. De la même manière, nous nous opposerions à ce que le revenu annuel garanti absorbe ou remplace le programme de sécurité de la vieillesse et celui des allocations familiales. Ces programmes ont, eux aussi, besoin d'être améliorés plutôt qu'abolis. De façon générale, nous concevons le revenu annuel garanti comme un appoint et non comme un système capable de remplacer la plupart des autres programmes.

Au sujet du Livre blanc sur *l'assurance-chômage dans les années 1970*, nous avons exposé récemment nos vues devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur le travail, la main-d'œuvre et l'immigration. Comme nous n'avons pas l'intention d'y revenir ici, nous serons heureux de vous fournir, si vous le désirez, un exemplaire de notre mémoire à ce propos.

Quant à la loi sur la sécurité de la vieillesse, nous avons maintes fois affirmé que la prestation prévue est en soi trop faible pour assurer aux bénéficiaires un niveau de vie raisonnable. De nombreuses indications permettent d'établir qu'un grand nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus ne comptent uniquement, ou à peu près, que sur leur pension de vieillesse. Cela étant, l'État s'est vu dans l'obligation d'adopter le Supplément de revenu garanti. Nous ne sommes pas convaincus toutefois que ces deux mesures, considérées ensemble ou séparément, répondent aux besoins des vieillards dans l'indigence. Nous avons préconisé que la loi sur la sécurité de la vieillesse soit modifiée de manière à prévoir une prestation mensuelle de base de $125, plus un Supplément de revenu garanti d'au moins $50. Ainsi, la prestation globale atteindrait $175 par mois, ou $2,100 par année dans le cas des personnes ayant droit aux deux versements. Nous avons aussi fait valoir que ces deux prestations devraient être plus entièrement protégées contre les hausses de prix qu'elles ne le sont à l'heure actuelle. En outre, les prestations versées au titre de ces deux programmes devraient non seulement conserver leur pouvoir d'achat réel, mais être augmentées périodiquement lorsque le niveau de vie général de la société s'élève dans son ensemble. Le standard minimal des indigents âgés ne devrait jamais être en quelque sorte gelé, même si en termes absolus, ce standard leur assure un modeste degré de bien-être.

Le régime de pensions du Canada et celui du Québec ont été conçus pour protéger les salariés et les personnes à leur charge contre diverses contingences et, dans cette mesure même, contre la pauvreté au sens où nous l'entendons. C'est là un objectif certes louable, mais il n'a guère de chance d'être atteint. Les prestations prévues sont trop faibles et, vu les autres dispositions des lois en cause, il appert que les prestations payables permettront de moins en moins aux travailleurs retraités, aux invalidés, y compris leurs dépendants, ainsi que les veuves et les orphelins de se tirer d'affaire sans un supplément de revenu en provenance d'autres sources. Une autre lacune évidente de cette législation réside dans le maximum appelé à compenser l'accroissement des prix. Tout comme dans le cas de la loi sur la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, nous formulons ici les mêmes critiques et préconisons la même solution.

Un nombre considérable de salariés travaillent présentement dans des entreprises où il existe des régimes de retraite privés. En soi, c'est une excellente chose, que le régime fiscal encourage d'ailleurs en tant que politique sociale. Cependant, même si de nombreux travailleurs sont au service d'établissements dotés de régimes de retraite, il ne s'ensuit pas que tous en bénéficient, ou que tous toucheront une pension à l'âge de la retraite, à supposer qu'ils vivent jusqu'à cet âge. Ce phénomène est attribuable aux caractéristiques des régimes en cause, notamment les règles trop rigides d'admission, la participation facultative et la limitation ou la non-existence du principe des droits acquis. Les limites que comportent certains régimes de retraite privés sont désormais reconnues par les divers paliers de juridiction, sous forme de lois fixant des normes minimales pour assurer la solvabilité de ces caisses de retraite et pour garantir un degré minimum de participation, afin que les employés licenciés après une période minimale de service soient assurés de toucher une pension lorsqu'ils atteignent l'âge normal de la retraite. C'est là un développement qui nous paraît certes désirable, mais qui ne va pas assez loin. Nous vous prions donc d'examiner la question des régimes de retraite privés et celle de leur surveillance par les autorités publiques, afin qu'on puisse déterminer dans quelle mesure ces régimes pourraient devenir un moyen plus efficace d'assurer l'indépendance économique du travailleur à la retraite et minimiser ainsi le risque qu'il tombe dans la catégorie des personnes pauvres.

Depuis plus d'une génération, le Canada reconnaît que ce qu'il faut dépenser pour élever des enfants constitue un authentique problème. Sous ce rapport, les allocations familiales ont été instituées à titre d'appoint aux salaires,

étant donné que ceux-ci ne sont pas fonction de la taille des familles. En soi, le principe est judicieux, et nous ne voulons aucunement l'infirmer. Mais la valeur des allocations familiales a sérieusement baissé du fait que leur échelle n'a à peu près pas changé depuis l'adoption de la loi en 1944. Dans l'intervalle, par contre, les salaires, les prix, le coût de la vie et les besoins en fait de bien-être ont considérablement augmenté. Par conséquent, le rôle des allocations familiales comme facteur de bien-être des couples ayant de jeunes enfants a perdu de son importance.

Nous ne nourrissons aucune inquiétude à l'égard des familles dont le revenu, sous forme de salaires ou autres, est suffisant et pour lesquelles les allocations familiales ne sont rien de plus qu'un minime supplément à leurs ressources globales. Par contre, nous nous soucions des familles à faible revenu, surtout celles qui comptent de nombreux enfants. Dans leur cas, les allocations familiales devraient jouer un rôle beaucoup plus important. Mais il ne s'agit pas simplement de hausser le niveau des allocations. A notre avis, le régime canadien d'allocations familiales devrait être remanié de manière à le rendre mieux proportionné à ce qu'il en coûte pour élever des enfants de tel ou tel groupe d'âge, ainsi qu'aux besoins beaucoup plus grands qu'éprouvent les familles nombreuses par opposition aux familles qui n'ont qu'un ou deux enfants. Permettez-nous de déclarer officiellement ici que nous serions contre la substitution du programme général actuel par un programme d'allocations fondé sur le contrôle des moyens ou besoins des bénéficiaires. Nous sommes en faveur d'une hausse des prestations pour tous, mais dont les versements seraient imposables de la sorte, le jeu de la fiscalité permettrait de recouvrer les allocations payées à ceux qui n'en ont pas besoin. En plus des allocations familiales, nous songeons aussi aux allocations pour la jeunesse. Nous souhaiterions que dans le cas de ces allocations la limite d'âge soit reculée et l'échelle des versements réhaussée, de façon à encourager les enfants des familles moins nanties à poursuivre leurs études.

Au Canada comme dans bien d'autres pays, on reconnaît aujourd'hui que personne ne devrait se voir obligé de travailler pour un salaire indûment bas. Ce principe s'est traduit par l'adoption de lois sur les salaires minimums, tant au plan fédéral qu'à celui des provinces. Cette sorte de législation semble être un instrument indispensable de freinage ou de prévention de la pauvreté. A cet égard, le salaire minimum n'a, bien entendu, de valeur que s'il est suffisamment élevé. Or, même si divers paliers de pouvoir ont récemment relevé le taux du salaire minimum, nous avons quand même certaines réserves au sujet de son efficacité comme arme contre la pauvreté. Par rapport aux salaires qui se paient en général, le niveau de rémunération minimum est encore trop bas, si bien que l'employé qui se voit dans l'obligation de travailler à pareil taux n'obtient qu'un revenu faible non seulement en termes absolus, mais aussi en termes relatifs. Une autre lacune de notre régime de salaires minimums réside en ce que les taux n'en sont pas rajustés assez régulièrement. Nous préconisons donc un rajustement périodique et fréquent de ces taux. Il conviendrait, en outre, de mettre sur pied un système grâce auquel le salaire minimum serait établi en fonction du niveau général des salaires, de façon que le minimum augmente en même temps que ce niveau général. A une époque où les prix croissent rapidement, il importe certes que le salaire minimum soit rajusté très fréquemment, afin que son véritable pouvoir d'achat ne s'amenuise pas. Permettez-nous de rappeler qu'en 1964, notre pays a voté en faveur d'une résolution de l'OIT, où il était dit notamment:

> «Des standards de vie minimums adéquats devraient être assurés par l'établissement d'un niveau mobile de salaire minimum et d'un niveau évolutif de sécurité sociale rajustables périodiquement de façon qu'ils tiennent pleinement compte de la croissance économique et des hausses du coût de la vie.»

Les instances que d'autres vous ont faites et le résultat de vos propres enquêtes prouvent abondamment qu'au Canada l'administration de l'assistance sociale est loin d'être satisfaisante. Le niveau des prestations laisse encore beaucoup à désirer. En outre, les requérants ne sont pas traités avec tout le respect auquel ils ont droit. La possibilité d'obtenir un redressement à la suite d'une décision défavorable d'un agent du bien-être est fort restreinte, si tant est qu'elle existe. A ces égards comme à bien d'autres, la faiblesse des programmes d'aide sociale confirme l'opinion exprimée depuis longtemps que les personnes qui font appel à des programmes fondés sur la vérification des moyens ou des besoins subissent une épreuve aussi humiliante que dégradante. Pourtant, telle n'était pas l'intention de ceux qui ont institué ces programmes. Le Régime d'assistance du Canada, dans le cadre duquel le gouvernement fédéral accorde des subventions pour fins d'assistance sociale, visait à améliorer les normes de bien-être à tous égards. D'évidence, ce régime n'a pas été un succès. Nous vous invitons donc à traiter à fond cet aspect particulier de la pauvreté, y compris le sort des personnes qui en souffrent. Pour ce qui est de la valeur des prestations et de l'aptitude des provinces à les maintenir au niveau convenable, nous n'estimons guère judicieux le Régime d'assistance du Canada, aux termes duquel toutes les provinces reçoivent le même pourcentage des versements globaux, indépendamment de leurs ressources respectives. Cette répartition «à part égale» est, en fait, beaucoup moins équitable qu'il n'y paraît puisqu'elle impose aux provinces moins riches un fardeau plus lourd qu'aux provinces mieux nanties. Il est beaucoup plus difficile pour les provinces de l'Atlantique, par exemple, de s'en tirer avec une part de 50 p. 100 que ce ne l'est, entre autres, pour l'Ontario. On devrait songer sérieusement à appliquer aux subventions fédérales une échelle mobile qui assurerait plus de fonds aux provinces qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire celles où le chômage est plus élevé et où le nombre d'assistés sociaux est plus grand par rapport à leur population totale.

Nous souhaitons ardemment que les assistés sociaux aient toute la possibilité voulue d'exprimer collectivement leurs opinions sur les sujets qui les concernent et d'intervenir dans les décisions touchant le bien-être. Il ne s'agit pas uniquement ici de l'exercice du droit d'association qui devrait être accordé aux assistés dans la même mesure qu'aux autres, mais aussi de la mise en place de moyens qui protégeraient la dignité de ceux qui se trouvent dans des circonstances difficiles. Nous appuyons avec fermeté le principe du droit d'appel et, à ce sujet, nous vous invitons à recommander l'instauration d'un recours de seconde instance, à la fois juste et efficace, et dont la procédure serait expliquée à tous les bénéficiaires du programme. Au moment de sa promulgation, le Régime d'assistance du Canada nous a semblé excellent. Toutefois, on ne l'a pas utilisé avec toute l'efficacité souhaitable, et il conviendrait, selon nous, que vous le signaliez dans votre rapport.

Pour terminer, qu'il nous soit permis d'aborder un autre aspect de la pauvreté dont nous n'avons pas encore fait mention. Il s'agit du fait que la majorité des salairés canadiens n'adhèrent pas encore au syndicalisme. A la lumière de notre propre expérience, nous sommes persuadés qu'un bon moyen d'arracher les travailleurs à la pauvreté ou à la quasi-pauvreté consiste à les pourvoir de la force économique collective que donne l'adhésion à un syndicat. De façon générale, la masse des syndiqués n'est pas pauvre au sens où vous concevez la pauvreté dans votre présente étude. S'il n'est guère à l'aise, le syndiqué bénéficie néanmoins de revenus supérieurs au minimum. Il jouit en outre de divers avantages sociaux, qui sont une forme de revenu indirect et qui relèvent son niveau de vie. Par contre, les travailleurs pauvres sont, dans presque tous les cas, au service d'entreprises non syndicalisées.

Étant donné que partout au Canada il existe à présent des lois sur les relations de travail et que, dans le cadre de ces mesures, le droit d'association semble bien établi, on pourrait supposer que c'est de leur propre gré que les non-syndiqués restent à l'écart du mouvement. Pourtant, ce n'est pas tout à fait exact. Même si l'attitude du public envers les syndicats a considérablement évolué au cours des années, le droit d'association est souvent contrecarré par l'intransigeance de certains employeurs et l'indifférence de la collectivité vis-à-vis l'exercice de ce droit. Selon nous, un plus grand nombre de travailleurs n'hésiteraient pas à se syndiquer si rien ni personne ne les en empêchaient.

Nous estimons souhaitable que les travailleurs adhèrent au syndicalisme parce que les syndicats parviennent à négocier d'appréciables hausses de salaire et qu'ils ont toujours amélioré le pouvoir d'achat réel de leurs membres. En matière de revenus, les syndicats exercent aussi une action redistributive heureuse. Ils sont donc en mesure, du moins en ce qui concerne les salairés, de réduire le nombre de pauvres et d'accroître le nombre de ceux qui jouissent d'un certain bien-être économique. Dans l'ensemble, les syndicats forment, en outre, l'une des plus vastes institutions bénévoles au sein de notre société pluraliste. Ils sont ce que le professeur Galbraith a appelé l'une des forces équilibrantes de notre société. Nous pensons donc qu'une attitude plus éclairée envers les syndicats et le droit d'association aurait non seulement une valeur positive en soi, compte tenu du genre de société dans laquelle nous vivons, mais serait aussi un facteur de réduction du nombre de pauvres et de désavantagés. De plus, on pourrait et on devrait appuyer les institutions coopératives qui permettent aux gens de s'aider eux-mêmes et qui, comme l'expérience le montre, ont permis aux personnes à faibles revenus d'améliorer leur bien-être. Nous songeons ici aux coopératives de consommateurs, aux mutuelles de crédit, ainsi qu'à diverses autres formes d'entreprises coopératives.

Nous avons suggéré un certain nombre de mesures qui nous paraissent utiles, voire indispensables, si l'on veut abolir chez nous la pauvreté qui constitue l'un des plus sérieux problèmes du pays. Ce problème est à la racine même du malaise social et politique qui perturbe présentement l'équilibre de la vie canadienne. Nous vous félicitons du vif intérêt que vous portez à la question et des efforts que vous déployez dans la poursuite de vos travaux. Nous avons confiance que vous formulerez le genre de recommandations qui, une fois mises en œuvre, permettront de faire face au problème avec audace et réalisme tout en suscitant plus de justice sociale et économique.

Le présent mémoire vous est respectueusement soumis.

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Donald MacDonald	William Dodge
Président	Secrétaire-trésorier
Joseph Morris	Jean Beaudry
Vice-président exécutif	Vice-président exécutif

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 9

SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1970

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*) Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, et adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

23038—1½

Procès-verbal

Le mercredi 4 novembre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit à 9 h 30 du matin.

Présents: les honorables sénateurs Croll (*président*), Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart et Sparrow. – (14)

Aussi présents: M. Frederick J. Joyce, directeur; M. P. Jubinville, directeur du cabinet.

Les témoins suivants sont entendus:

Le gouvernement du Manitoba:

L'honorable René-E. Toupin, ministre de la Santé et des Services sociaux;
M. E. Petrick, directeur du Bureau de la recherche et de la planification;
M. G. H. Ford, analyste en recherche.

(*Des notices biographiques concernant les témoins susmentionnés suivent le procès-verbal.*)

La séance est levée à midi.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges-A. Coderre.

René Toupin, ministre de la Santé et des Services sociaux et député de Springfield, Manitoba.–René Toupin est né à Saint-Boniface le 15 mai 1934, a fait ses études à Sainte-Rita, au juniorat de Saint-Boniface et au collège de Saint-Boniface avant de se rendre à l'Université Laval, à Québec, en 1954, où il a enseigné pendant trois ans tout en poursuivant des études spéciales. M. Toupin a été au service de trois avionneries avant d'être nommé gérant de la Caisse populaire de La Salle.

En 1962, il devenait gérant de la Centrale des Caisses populaires du Manitoba à Saint-Boniface. Il est membre des Chevaliers de Colomb et d'un certain nombre de Caisses populaires.

Élu pour la première fois aux élections générales du 25 juin 1969 et assermenté le 15 juillet comme ministre des Affaires des consommateurs et des corporations, il est devenu ministre de la Santé et des Services sociaux (maintenant Santé et Développement social) le 18 décembre 1969.

E. E. Petrich, directeur suppléant du Bureau de la recherche et de la planification au ministère de la Santé et du Développement social du Manitoba.–E. E. Petrich est né à Madison (Wisconsin) le 18 mai 1932 et a fait ses études secondaires à Los Angeles. Il a gradué avec la mention *magna cum laude* à l'Université du Missouri en 1960 et a fait des études postuniversitaires au *Brookings Institute for Advanced Study* à Washington (D.C.) et à l'Université du Maryland, où il était candidat au doctorat.

M. Petrich a acquis une expérience considérable en administration. De 1960 à 1964, il a été analyste en administration au département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être social à Washington. De 1964 à 1966, il a été directeur du programme de recherches de la Commission fédérale de lutte contre la pollution des eaux. Il a ensuite été nommé directeur de l'*Equal Health Opportunity Office* à Washington. En 1967, il devenait directeur exécutif des affaires de la Santé et directeur adjoint des programmes de santé relevant des collectivités à l'*Office of Economic Opportunity*, à Washington. M. Petrich est arrivé au Canada en 1968 et il a passé un an à étudier des questions sanitaires et sociales partout au Canada.

En 1969, il entrait au service du gouvernement du Manitoba à titre de conseiller en planification des programmes au secrétariat du Comité de la planification et des ordres de priorité du cabinet. Il a récemment été prêté au ministère de la Santé et du Développement social pour établir un nouveau bureau de recherche et de planification.

George Henry Ford, analyste en recherche, Bureau de la recherche et de la planification, ministère de la Santé et du Développement social, gouvernement du Manitoba.–George Ford est né à Toronto le 3 janvier 1947 et a obtenu son B.A. avec la mention *magna cum laude* à l'Université de Toronto en 1969, ayant bénéficié d'une bourse *Robert Bruce* et d'une bourse du *New College Council.*

Au cours de ses études universitaires, M. Ford a participé à l'activité de plusieurs groupes d'action sociale, comme le *Just Society Movement*, le *SOS, Volunteer Action for Social Change, Latin American Working Group, Praxis Corporation, Research Institute for Social Change* et *Student Politics.* Il est aussi l'auteur d'articles sur les questions sociales.

M. Ford est au service du Bureau de la recherche et de la planification depuis juillet 1970.

Procès-verbal

Le Comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le mercredi 4 novembre 1970

[*Traduction*]

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit à 9 h 30 du matin sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons l'honneur de recevoir ce matin la délégation de la province du Manitoba, dirigée par M. René Toupin, ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement de cette province. J'invite M. Toupin à présenter ceux qui l'accompagnent. Je crois que vous avez leurs notices biographiques.

L'honorable René Toupin, ministre de la Santé et des Services sociaux du Manitoba: Monsieur le président, honorables sénateurs, le premier à ma droite est M. Ernie Petrich, directeur suppléant du Bureau de la recherche et de la planification au ministère de la Santé et du Développement social, le deuxième est M. George Ford, analyste en recherche au Bureau de la recherche et de la planification, tandis que le troisième est M. Philippe Jubinville, directeur du cabinet, ministère de la Santé et du Développement social.

[*Texte*]

Le gouvernement du Manitoba estime que le problème de la pauvreté ne peut se traiter que par une approche nouvelle et générale de l'élaboration des décisions et des programmes au sein du gouvernement. Des critères sociaux bien clairs doivent présider, de façon consciente et uniforme, à l'ensemble des décisions et des programmes publics si l'on veut vraiment combattre la pauvreté. Nous voulons, par notre mémoire, présenter une approche de la pauvreté ainsi fondée sur le développement social. Nous n'entendons pas chercher à prescrire des mesures et des programmes détaillés, mais énoncer une approche philosophique et méthodologique qui est essentielle, à notre avis, à une solution efficace du problème de la pauvreté. Le gouvernement du Manitoba peut donner et donne suite à certaines orientations évoquées dans notre mémoire. D'autres exigeront l'initiative et l'appui du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Avant d'essayer d'établir une stratégie contre la pauvreté, il nous faut examiner la nature et les causes de la pauvreté. Il nous faut reconnaître que la pauvreté a deux dimensions: il y a les racines sociales ou les causes de la pauvreté et il y aussi la manifestation personnelle des symptômes de pauvreté.

La plupart de nos méthodes et de nos programmes actuels sont dirigés contre la dimension personnelle de la pauvreté, visant à réhabiliter les individus, les familles ou les groupes de façon qu'ils puissent rentrer dans l'ordre social existant ou s'y adapter. Le plus que nous puissions dire, c'est que nous avons fourni un moyen à demi efficace pour sortir du piège de la pauvreté. Et il nous arrive en même temps de dégrader et d'humilier encore plus les pauvres. Aussi est-il nécessaire d'améliorer les programmes existants et de les situer dans l'ensemble du contexte social. Mais il est encore plus important de concevoir une nouvelle manière d'aborder la question de façon à attaquer directement les causes ou les racines sociales de la pauvreté. Pour y parvenir, il faudra transformer la structure et le fonctionnement de l'ordre social actuel.

Dans cette perspective, nous constatons que la pauvreté est fonction d'inégalités considérables dans la distribution des richesses et des pouvoirs au sein de notre société. La pauvreté ne découle pas seulement du niveau absolu du revenu. Elle fait également entrer en jeu des considérations relatives: le besoin pressant de consommer et de se définir soi-même par rapport à la consommation; les privations et les froissements sociaux que produisent de grandes et manifestes disparités entre les revenus et la définition sociologique du minimum indispensable à un moment donné.

Mais plus fondamentale encore est la question des pouvoirs relatifs. Il importe que l'homme puisse satisfaire convenablement ses propres besoins et participer à l'édification de son milieu tant au travail qu'au foyer, et aussi le pouvoir de faire en sorte que toute redistribution limitée de la richesse ne soit ni illusoire, ni temporaire.

Si l'on reconnaît que la pauvreté a de profondes racines sociales, il est clair que son extirpation exigera une intervention complète de la part du gouvernement. Une telle intervention doit être fondée sur de lucides principes d'évolution sociale. Nous croyons qu'un nouveau mode d'intervention ne sera pas efficace sans de tels principes. C'est pourquoi nous exposons d'une manière assez détaillée l'ensemble initial de principes que le gouvernement du Manitoba a établi pour guider son action sociale.

(A) Le progrès social est la fin; le progrès économique est l'instrument de cette fin.

Il est impérieux que les besoins sociaux des particuliers, des familles, des localités et de la société deviennent le fondement des politiques du gouvernement. Ceci veut dire que la politique économique, traditionnellement prioritaire, devra s'incliner devant le fait que le progrès économique n'est qu'un moyen d'atteindre la fin qu'est le progrès social, et non une fin en soi. La priorité accordée au progrès économique n'a pas résolu nos problèmes sociaux. La politique ne peut plus être évaluée par son apport au progrès économique seul; elle doit l'être en fonction de sa contribution globale aux besoins sociaux, considérés au sens large.

(B) Le bien-être des personnes est le but de la politique et suppose le bien-être des affaires.

Une politique de progrès social est fondée sur l'hypothèse que tout ce qui est bon pour le bien-être social et économique des Canadiens l'est également pour le développement du commerce et de l'industrie. C'est l'inverse de la conception classique, qui a échoué dans la mesure où le bien-être de tous les Canadiens n'a pas été réalisé grâce au développement accru du commerce et de l'industrie, même lorsque ce surcroît a été fourni par les services sociaux gouvernementaux et privés. Les structures économiques qui sont compatibles avec le bien-être social et économique des Canadiens

devront être créées si elles n'existent pas encore, ou si les structures actuelles se révèlent incompatibles avec l'intérêt public.

(C) La justice économique doit devenir un concept d'utilité pratique.

Le progrès social, en plus d'établir des critères non économiques d'évaluation des politiques, implique également un certain sens de justice économique découlant du principe selon lequel le coût du progrès économique doit être compensé par les avantages dérivés de ce progrès. Ceci veut dire, par exemple, que des personnes qu'on a déplacées en raison d'un changement technologique,—soit que leur petite exploitation agricole ne suffise plus, soit que leur entreprise ne puisse plus tenir tête à la concurrence, soit que leurs compétences soient dépassées—ont le droit, selon la loi, de recevoir une allocation de déplacement pour assumer le coût du changement qu'ils ont à subir: chômage, recyclage, déménagement, rupture de la vie familiale et communautaire, etc. Cette aide devrait être versée aussi directement que possible par ceux qui profitent du changement. Ce genre de conciliation des inconvénients et des avantages des décisions de portée économique est essentiel à la justice économique, et par voie de conséquence à une politique de progrès social complète.

[*Texte*]

(D) L'égalité est un critère important d'une action fructueuse.

Une plus grande égalité dans les relations sociales et économiques de la société constitue un critère important de la politique du développement social. Il fait ressortir la nécessité de réduire la dispersion de la répartition des richesses et du pouvoir. C'est ainsi que se trouvent estompés le confort matériel et l'accumulation des biens matériels comme besoins et motivations uniques ou mêmes principaux de l'homme dans une société d'abondance. C'est ainsi que sont mis en vedette d'autres besoins et motivations: interaction sociale; communauté d'intérêt avec autrui; appartenance et apport à une entité plus grande que soi ou sa propre famille; confiance en soi; être estimé et trouver de la satisfaction dans un ordre social plus égalitaire. C'est ainsi que l'égalité plus grande constitue un critère indispensable à l'épanouissement de tout l'homme.

(E) Il faut mettre l'accent sur la liberté de l'individu.

La politique du développement social doit lutter contre le fait que les gens aujourd'hui, qui pourraient être plus libres que jamais encore dans l'histoire, se sentent de plus en plus gênés et manipulés par les forces sociales et économiques de la société moderne. Pour y faire obstacle, il faut insister sur la liberté individuelle dans l'élaboration des décisions. Au lieu de restreindre la liberté individuelle, il faut le plus possible éduquer les citoyens, diffuser plus d'informations et établir des contrôles de la qualité des biens et services. Il faut développer les options sociales, culturelles et économiques accessibles aux gens afin d'allonger la gamme des choix qui s'offrent à eux. En outre, il faudra établir des moyens permettant aux citoyens de participer aux décisions qui les touchent afin d'assurer un juste équilibre entre les responsabilités et la liberté de tous les intéressés.

Les contrôles devraient s'exercer le plus possible sur les forces et les institutions sociales et économiques plutôt que sur les individus. Cet accent s'inscrit dans le cadre d'une approche dynamique, plutôt que statique, des problèmes sociaux.

(F) Il faut mettre l'accent sur la démocratie.

Il est indispensable au développement social d'exercer un effort nouveau afin de rendre la démocratie parlante et agissante partout où se prennent les décisions. Il faut pour cela repenser et changer les processus politiques actuels afin que les citoyens puissent davantage fournir leur apport aux décisions gouvernementales. Il faut aussi étendre les principes de la démocratie du système politique au système économique.

[*Traduction*]

Pour parvenir à comprendre les déficiences des programmes actuels, et comme prélude à la conception de programmes efficaces, il est indispensable de distinguer parmi les mesures à prendre contre la pauvreté celles qui seront préventives et celles qui seront améliora-trices. Les mesures préventives modifient la nature de l'ordre social existant, lequel entretient et renforce de grande disparités dans la distribution des richesses et des pouvoirs. Une fois admis le besoin d'appliquer à la fois des programmes préventifs et améliorateurs dans toute action de développement social, programmes fondés sur les principes de développement social que nous avons exposés, il sera possible, non seulement d'éliminer éventuellement la pauvreté, mais aussi d'aider d'une manière plus complète nos pauvres actuels.

Le texte de notre mémoire renferme plusieurs exemples précis de l'orientation préventive et amélioratrice à donner à la politique et aux programmes qu'on peut adopter comme partie intégrante d'une formule générale de développement social. Parmi les orientations préventives à donner à la politique et aux programmes, il y a:

a) Une politique en matière d'immobilisations—une telle politique est nécessaire pour que les institutions économiques et l'économie canadienne en général soient axées sur le bien-être social et économique de tous les Canadiens.

b) Des instruments économiques d'appoint—parmi ces instruments il y aura la Corporation canadienne de développement et d'autres sociétés de la Couronne qui serviront de modèles pour fonder la mise en valeur des ressources canadiennes sur les principes du développement social.

c) La démocratie industrielle—au moyen de laquelle sera stimulée la participation des travailleurs à l'édification de leur milieu de travail, y compris un rôle dans la gestion.

d) La démocratie gouvernementale—il serait possible de rendre le gouvernement plus sensible aux besoins et plus facile à surveiller au moyen d'une décentralisation fonctionnelle et de services d'information de même que par l'établissement d'antennes aussurant la participation des citoyens.

e) Le développement des collectivités—ces services ont pour effet de stimuler la participation et l'initiative personnelles des citoyens, ce qui favorise la redistribution des pouvoirs.

f) Une politique de distribution du revenu—l'objectif ici est de rétrécir les différences dans la distribution du revenu, surtout par une fiscalité fondée sur l'aptitude à payer.

g) Les biens publics—les biens et les services dont la société elle-même est maîtresse peuvent aider à redistribuer les richesses, et aussi à stimuler des échanges sociaux et culturels positifs entre les divers éléments de la société.

Les mesures amélioratrices à prendre contre la pauvreté nécessitent aussi une nouvelle orientation de politique et de programmes, ce qui comporterait notamment:

a) La séparation de l'aide financière et des services sociaux;

b) Une simple déclaration du postulant pour l'obtention d'aide financière;

c) L'introduction d'une formule de stimulation dans les programmes d'aide financière;

d) L'indexation des programmes d'aide financière pour qu'ils s'ajustent automatiquement au coût de la vie;

e) Des mesures pour rendre plus accessibles les services de soins médicaux et fusion des systèmes de prestation de soins médicaux et de services sociaux;

f) Une plus grande place aux mesures indiquées par la médecine préventive;

g) Égalisation des chances d'instruction; et

h) Amélioration qualitative et quantitative de l'habitat et du milieu urbain.

A ce stade de vos délibérations, étant donné l'importance que vous attachez au concept du revenu annuel garanti, il ne conviendrait pas que nous commentions cette question. Par conséquent, nous nous contentons de faire quelques brèves observations au sujet du revenu annuel garanti (RAG), sous l'angle d'un plan général de développement social.

a) Le RAG est un élément important de toute offensive générale contre le problème de la pauvreté. Il se rapporte aux trois premières mesures amélioratrices mentionnées ci-dessus.

b) Le RAG ne redistribue pas les pouvoirs et peut ne pas réussir par lui-même à redistribuer les richesses.

c) Le RAG coûtera plus cher que les programmes actuels d'aide financière. Pour dire le moins, les montants actuellement versés en aide sont insuffisants pour servir de base à un revenu annuel garanti. Aussi, le coût d'un régime de stimulants, c'est-à-dire d'aide partielle pour beaucoup de «pauvres» qui ont des emplois et qui ne reçoivent pas d'aide actuellement, grossirait sensiblement le coût global de l'assistance si le RAG était adopté.

d) Le RAG devient une idée dangereuse si ses limites et son coût ne sont pas reconnus et acceptés; autrement, il y aura de faux espoirs qui seront suivis de frustrations encore plus grandes.

[*Texte*]

Nous tenons à dire, en conclusion, que le gouvernement du Manitoba veut s'engager dans des voies nouvelles et cherche des idées et des réponses nouvelles afin de résoudre de vieux problèmes. Nous nous acheminons vers une approche complètement fondée sur le développement social pour ce qui est de la programmation et des décisions gouvernementales,–approche exposée dans notre mémoire. A notre avis, c'est là la seule façon efficace de nous attaquer aux causes structurales de la pauvreté tout en exerçant nos responsabilités en ce qui concerne le bien-être social et économique de tous les Manitobains. La pauvreté, cependant, est un problème national. Elle exige une solution nationale. Nous espérons donc que le gouvernement fédéral en viendra aussi à adopter une approche d'ensemble, fondée sur le développement social et comprenant des mesures tendant à prévenir et à réduire la pauvreté, comme celles que nous indiquons ci-dessus. Telle est l'orientation que le Sénat, espérons-nous, recommandera instamment d'adopter.

Mesdames, messieurs, nous sommes heureux de l'occasion qui nous est fournie de vous exposer nos vues.

[*Traduction*]

Le président: Le sénateur Fournier et la sénatrice Fergusson.

Le sénateur Fournier: Monsieur le président, en me fondant sur le mémoire, sur ce que nous avons entendu et sur notre visite au Manitoba, je crois qu'il convient de dire que les problèmes du Manitoba ne diffèrent pas beaucoup de ceux de tout le reste du Canada en ce qui concerne la pauvreté. Cependant, nous apprécions votre mémoire et nous sommes heureux de votre visite.

J'ai quelques questions à poser sur la page 2 de votre mémoire. Au deuxième paragraphe, vous parlez des disparités dans la distribution des richesses et des pouvoirs. Qu'entendez-vous par «pouvoirs»? Voulez-vous expliquer le mot «pouvoirs»?

L'hon. M. Toupin: Monsieur le président et honorables sénateurs, avant de commencer à répondre aux questions, il me faut dire, et j'espère que vous l'admettrez, que les ministres sont loin de posséder toutes les connaissances requises pour satisfaire les besoins des consommateurs de nos différentes provinces ou pour répondre aux questions des sénateurs. Aussi, je devrai peut-être faire appel à l'aide de mes experts.

En ce qui concerne ma propre conception de la redistribution des richesses et des pouvoirs–je crois que votre question porte en réalité sur les pouvoirs eux-mêmes–je désire mentionner que, pour sa part, notre gouvernement provincial est obligé de former différents comités pour descendre au fond des choses.

Je pourrais vous citer en exemple le comité que nous avons formé dans notre ministère de la Santé et du Développement social, la Commission d'appel du bien-être, qui est composée de consommateurs, de professionnels et de représentants de toute la population de notre province. En un sens, ce groupe n'est pas seulement une commission d'appel en matière de bien-être social, car il est aussi chargé de conseiller le ministre de la Santé et du Développement social. Ce genre de comité n'existe pas seulement au ministère de la Santé et du Développement social, mais aussi dans plusieurs autres de nos ministères provinciaux. Nous recevons de ces comités des conseils dont nous essayons de tenir compte quand nous avons des lignes de conduite à choisir au sein du cabinet. J'espère vous avoir donné un exemple de ce que je veux dire.

Le sénateur Fournier: Oui, je vous comprends.

Un peu plus loin, vous dites que des changements dans l'aide financière et dans les services sociaux sont nécessaires? Quels changements recommandez-vous?

L'hon. M. Toupin: Je crois que, dans un sens, nous songeons au salaire annuel garanti. Quand nous donnons de l'aide, par exemple, aux assistés sociaux et que nous ne leur allouons qu'un stimulant d'une vingtaine de dollars par mois, cela est loin de les encourager beaucoup à retourner au travail.

Le sénateur Fournier: Mais pourquoi ne leur allouez-vous que $20 par mois?

L'hon. M. Toupin: Il y a là un changement à faire à notre avis. Nous aurions pu faire ce changement dans notre province l'an dernier, mais pour suppléer à l'insuffisance du revenu des travailleurs, il aurait fallu environ 34 millions de dollars de plus et les ressources financières de notre province n'autorisent pas cette dépense actuellement.

Le président: Quel changement coûterait 34 millions de dollars, monsieur le ministre?

L'hon. M. Toupin: L'aide supplémentaire.

Le président: Sur quelle base?

L'hon. M. Toupin: Sur la base d'un salaire suffisant pour vivre.

Le sénateur Cook: En dollars et en cents, combien faut-il?

L'hon. M. Toupin: Cela ne peut vraiment pas s'exprimer en dollars et en cents.

Le sénateur Cook: En supposant que vous allouez $20 actuellement, quel est ce montant.

L'hon. M. Toupin: Je vais essayer de vous répondre de la manière suivante. Nous ne pouvons fixer un montant que pour la région métropolitaine de Winnipeg. Je pense qu'il en est de même dans toutes les provinces. La moitié de la population du Manitoba vit dans la région métropolitaine de Winnipeg et l'autre moitié est parsemée dans toute la province. Si la somme de $3,000, plus $500 ou $600 par enfant, pourrait être considérée comme suffisante pour un ménage dans la ville de Winnipeg, le même montant ne pourrait pas être appliqué aux gens qui vivent, par exemple, à 50 ou 60 milles de Winnipeg dans les régions rurales, où ils ont leur propre jardin, leur propre bétail, etc. Nous ne pourrions pas avoir un chiffre uniforme dans notre province.

Le sénateur Everett: Monsieur le ministre, je pense que le sénateur Fournier parle du coût de la taxe de dissuasion. A l'heure actuelle, la province du Manitoba applique une taxe de dissuasion de 100 p. 100 après $20, et je crois qu'il essaie de savoir quelle taxe de dissuasion vous proposez.

Le président: Ce que le ministre essayait de vous dire, et je ne crois pas qu'il l'ait dit assez clairement, c'est que le Manitoba est divisé en régions urbaines, rurales et septentrionales pour l'assistance sociale, laquelle diffère dans chaque région. Arrêtons-nous aux régions urbaines. Parlons des centres métropolitains.

Le sénateur Everett: Sauf votre respect, monsieur le président, je pense que le ministre parlait du revenu suffisant pour vivre. Il a dit qu'il en coûterait 34 millions de dollars pour porter tous les revenus à ce niveau. Je pense que le sénateur Fournier parlait du seuil de la taxe de dissuasion. Le Manitoba a-t-il fait des études pour établir le seuil de dissuasion? Il parle des gains qu'une personne est admise à faire en plus de la limite de $20.

L'hon. M. Toupin: Monsieur le président, j'invite monsieur Petrich, le directeur de la planification et de la recherche, à expliquer cela.

M. E. E. Petrich, directeur suppléant du Bureau de la recherche et de la planification, ministère de la Santé et du Développement social, Manitoba: En réalité, nous n'avons pas fait assez d'études sur cette question des taxes de dissuasion. D'après les diverses recherches qui ont été faites, nous savons qu'une taxe ascendante de dissuasion, qui permettrait à une personne de relever son standard de vie jusqu'au point où elle se suffirait à elle-même deviendrait, semble-t-il, le stimulant le plus efficace. Le stimulant le plus efficace est celui qui permet à toute personne bénéficiant de l'assistance sociale et tirant de son travail un revenu supplémentaire d'être toujours capable de garder une partie de ce qu'elle gagne jusqu'au point où son standard de vie soit suffisant pour qu'elle . . .

Le sénateur Everett: Oui, nous avons longuement étudié ce principe. Je me demandais si, de votre côté, vous aviez fait des études de ce genre.

M. Petrich: Jusqu'ici, nous n'avons trouvé aucune réponse.

Le sénateur Fournier: A votre avis, quel est le standard de vie moyen? C'est là une question embarrassante, je le sais. Parlons plutôt des nécessités de la vie. Combien coûtent, selon vous, les nécessités de la vie?

L'hon. M. Toupin: Je ne veux pas éluder cette question, mais comme le président l'a dit tantôt, il y a de grandes différences entre la région métropolitaine de Winnipeg et les régions rurales de notre province. Le standard de vie n'est pas le même. Les dépenses requises, pour les consommateurs eux-mêmes comme pour les municipalités et le gouvernement provincial, sont différentes. C'est pourquoi le coût de la vie est différent.

Le sénateur Sparrow: Mais la taxe de dissuasion n'est-elle pas la même dans toute la province? Pourquoi serait-elle différente?

L'hon. M. Toupin: Elle pourrait être la même et elle pourrait aussi être différente.

Le sénateur Sparrow: Je saisis votre pensée, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Les revenus peuvent différer dans les trois régions de la province, mais pourquoi le stimulant ou la taxe de dissuasion seraient-ils différents?

L'hon. M. Toupin: Parce que le coût de la vie peut varier.

Le sénateur Sparrow: Mais nous parlons seulement d'un stimulant pour amener ces gens à se hisser au-dessus du seuil de la pauvreté, et vous dites que la base est actuellement de $20. Si vous dites que la taxe de dissuasion devrait être réduite de 50 p. 100, la réduction devrait être la même dans toute la province, n'est-ce pas?

L'hon. M. Toupin: Ce serait possible.

M. G. H. Ford, analyste en recherche, Bureau de la recherche et de la planification, ministère de la Santé et du Développement social, Manitoba: Le taux du stimulant serait le même, mais le montant serait différent.

Le sénateur Sparrow: C'est juste.

Le président: Monsieur Ford, j'attendais que quelqu'un réponde à cette question. Le ministre a parlé de justice. Comment justifiez-vous la distinction entre régions urbaines et régions rurales?

M. Ford: En nous fondant sur l'étude des coûts, qui révélerait que le coût de la vie, pour des quantités égales de marchandises, est différent.

Le président: Avez-vous déjà fait une étude des coûts?

M. Ford: Nous avons de ces études au programme. Il y en a d'anciennes qui ont été faites déjà, mais je n'y aurais pas confiance.

Le président: Les variations entre régions urbaines et régions rurales nous laissent sceptiques. Je pourrais vous amener dans certaines régions éloignées des centres métropolitains et vous montrer que le coût de la vie y est très élevé.

M. Petrich: Je voudrais vous faire remarquer que nous considérons le niveau de vie dans son sens le plus large, non pas en le reliant

nécessairement à un revenu particulier, mais plutôt aux avantages offerts par une collectivité et à la valeur du milieu où vit une personne. Si vous le voyez sous cet aspect, la sécurité qu'apporte un revenu n'est alors qu'une partie de ce niveau de vie.

Le sénateur Cook: Si vous proposiez un revenu annuel garanti, ne serait-il pas très difficile d'administrer un pareil programme à des niveaux différents dans différentes parties du pays?

M. Petrich: Ce serait probablement moins difficile; tout dépend du mécanisme utilisé à cette fin. Il faudrait que le programme comprenne certains critères qui serviraient à déterminer un besoin, d'après les différences régionales, le coût de la vie, et ainsi de suite. Tout dépend du mécanisme, je crois, dont nous parlons.

Le président: Oublions le mécanisme, pour le moment, et revenons à la part de chacun. Si le citoyen de la Nouvelle-Écosse contribue autant au Trésor fédéral que celui du Manitoba, n'a-t-il pas droit, alors, de recevoir autant pour ses besoins essentiels?

L'hon. M. Toupin: Du gouvernement fédéral?

Le président: Je considère cela comme une responsabilité gouvernementale. Peu m'importe que ce soit du gouvernement fédéral ou d'un autre; j'ai dit «fédéral» parce que vous en recevez 50 p. cent du gouvernement fédéral. Comment pouvez-vous expliquer un niveau de vie différent à un citoyen de votre province de celui du citoyen d'une autre province . . . donner plus ou moins à l'un qu'à l'autre?

L'hon. M. Toupin: Non, nous ne voulons pas qu'il diffère d'une province à l'autre, mais nous devons examiner la question à titre de gouvernement provincial. Si nous parlons d'une entente entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral au sujet du partage des coûts, à ce moment, il est bien sûr que cette entente devra s'appuyer sur la même base financière. Nous avons toujours été de cet avis. Mais lorsque nous parlons du nord,—incidemment, le coût de la vie est bien plus élevé dans le Nord que dans la région métropolitaine de Winnipeg,—il nous faut alors tenir compte de ce coût plus élevé, bien que nous parlions encore de revenu annuel garanti.

M. Ford: Pour répondre à la question du président dans son contexte, je dirai que les impôts se fondent sur la capacité de payer, et nous voulons que les avantages, sous forme d'aide publique, se fondent aussi sur le besoin. Nous croyons que si le besoin varie entre . . .

Le président: Mais, monsieur Ford, il existe une loi fédérale appelée Régime d'assistance publique du Canada qui se fonde sur le besoin. Elle définit le mot «besoin» et c'est une loi du pays. Pourquoi ne l'observe-t-on pas? Je me tairai, monsieur le premier ministre, si vous me dites: «Nous ne sommes pas assez riches». C'est une raison très valable et nous le comprenons. Mais j'aimerais bien que quelqu'un me parle d'autre chose que de cette question de coût pour expliquer pourquoi on ne se conforme pas à une loi. Elle se fonde sur le besoin. Vous devez satisfaire les besoins immédiatement; je ne dis pas que vous ne le faites pas, je ne dis pas non plus que vous ne pouvez pas le faire.

M. Ford: J'essayais de répondre à la question qui laissait entendre que différentes normes étaient peut-être appliquées au sujet du revenu garanti, selon les différentes régions de la province et du pays. A l'heure actuelle, ce problème est peut-être résolu par le Régime d'assistance publique du Canada lorsque différentes municipalités et différentes provinces connaissent des besoins différents. Le Régime tient sûrement compte de cette question.

Je croyais qu'on avait suggéré qu'il n'y ait qu'une façon de mesurer le besoin et un seul barème de paiements. Nous disons simplement qu'il se peut qu'on ait besoin de plus d'un barème de paiements, selon les circonstances locales. Je crois que la question est partiellement résolue par le Régime.

Le président: Connaissez-vous un programme ainsi établi, monsieur Ford?

M. Ford: Dans notre province? Aucun, si vous parlez de paiements provinciaux.

Le président: Non, un programme fédéral. Connaissez-vous un programme national? Il est question d'un problème national, ici. L'assurance-chômage, les allocations familiales et l'assistance-vieillesse n'en sont pas. Pouvez-vous penser à des programmes qui se fondent sur les différences régionales, ou sur ce que vous venez de dire?

Le sénateur Cook: L'impôt sur le revenu n'en est pas.

Le président: En voilà une bonne. Tout le monde est très au courant de la chose. Je ne pense pas que vous réussirez, monsieur Ford, alors ne perdez plus de temps à y penser pour le moment. Vous pourrez y revenir plus tard, si vous le désirez.

Le sénateur Fournier: A la page 6, sous l'alinéa visant le développement communautaire, vous dites que les services de ce domaine sont peut-être le meilleur moyen d'encourager le citoyen à participer activement et à faire les efforts nécessaires pour s'aider lui-même. Qu'avez-vous fait en ce domaine et dans quelle mesure avez-vous réussi à faire participer les gens à un mouvement qui améliorerait leur situation?

M. Petrich: Je crois que le Manitoba a été un chef de file en ce domaine, surtout dans le nord. Depuis dix ans, dans cette région, nous avons mis en œuvre un programme très important de développement communautaire, et ce programme, petit à petit, a été mis à l'essai dans d'autres régions de la province. Il a contribué à faire naître des collectivités et d'autres groupements du genre chez les indigènes et les pauvres, surtout dans le nord. Les collectivités des indigènes sont devenues des organismes indépendants qui reçoivent une aide sous forme de subventions et par l'entremise d'autres mécanismes.

Le sénateur Fournier: Quels résultats avez-vous obtenus dans les villes? Je sais qu'il est plus facile de travailler dans le nord, à cause des conditions dans les villes.

M. Petrich: A Winnipeg, plusieurs initiatives de nature expérimentale ont partiellement réussi à former des groupes intéressés à protéger les droits au bien-être, et des groupes d'entreaide. De fait, ces derniers sont aujourd'hui si nombreux, à Winnipeg, qu'ils se sont groupés pour constituer un conseil de groupes d'entreaide, et ce conseil a récemment demandé une subvention au gouvernement fédéral en vue d'assurer un service central d'information à l'intention des divers autres groupes.

L'un de ces groupes d'entreaide a joué un rôle de première importance puisqu'il a forcé le gouvernement provincial à modifier sa législation sur l'habitation et les rapports entre propriétaires et locataires, ainsi que sa législation ayant trait à diverses autres activités.

Le sénateur Fournier: Avez-vous dit qu'ils voulaient obtenir de l'aide du gouvernement fédéral?

M. Petrich: Ils ont demandé de petites subventions pour contrebalancer les frais généraux.

Le président: Vous vous souviendrez, monsieur le sénateur, que lorsqu'ils sont venus ici, ils ont justement dit qu'ils faisaient ça. En d'autres termes, M. Petrich dit vrai. La dernière fois que nous étions à Winnipeg, nous avons entendu un grand nombre de plaintes, et on a beaucoup fait pour remédier à la situation dans cette ville.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, je suis sûr que je parle au nom de tout le comité en disant que je suis heureuse que le comité ait devant lui, ce matin, les représentants du Manitoba. Il est bien agréable de constater que le premier ministre ait pu se joindre à sa délégation. Je suis sûre que ce que chacun de vous nous a dit jusqu'à présent, et ce que nous apprendrons encore au cours de la matinée, nous sera d'un grand secours lors de nos délibérations. Merci à tous.

A la page 3 de votre mémoire, à l'article *c*), vous dites que le coût de toute aide devrait être payé aussi directement que possible par ceux qui bénéficient des changements. Vu l'espèce d'économie flottante que nous connaissons aujourd'hui, alors que ce coût est habituellement refilé au consommateur, comment pourriez-vous faire?

L'hon. M. Toupin: Je pourrais vous donner deux exemples: prenons, par exemple, la pollution de l'eau dans notre province. Il nous faut trouver les causes de cette pollution et essayer d'en rendre financièrement responsables, du moins en partie, les gens ou l'industrie qui causent une telle pollution; un deuxième exemple serait le régime obligatoire d'assurance-automobile institué par notre gouvernement. Le gouvernement provincial a décidé de se lancer dans l'assurance-automobile; nous devons donc assumer nos responsabilités financières lorsque nous déplaçons des gens, et ainsi de suite.

Le sénateur Everett: Puis-je poser une autre question à ce sujet, madame la sénatrice Fergusson?

A la page 2 de votre mémoire, monsieur Toupin, dans le premier alinéa, vous dites, dans l'avant-dernière phrase, que la «dynamique du système économique qui intègre ces concentrations de pouvoir est telle qu'elle peut fort bien diminuer certains des effets de redistribution de la richesse, soit par une augmentation générale des prix, soit par une diminution encore plus poussée de la qualité de la production, ou les deux en même temps.»

[*Texte*]

Pour revenir à la question de la sénatrice Fergusson à propos de l'article *c*) à la page 3, vous dites que le coût de cette aide devrait être payé aussi directement que possible par ceux qui bénéficient de tels changements. D'une part vous dites que ces coûts seront payés, et, comme le fait remarquer la sénatrice Fergusson, c'est une économie flottante et on aurait tendance à contrebalancer ces coûts par une hausse du prix des biens vendus ou des services rendus. En d'autres termes, d'une part vous dites que ces gens qui s'occupent de la distribution des biens et services et qui bénéficient de ce changement sont ceux qui doivent payer et, d'autre part, vous dites qu'il faut faire quelque chose à propos du système de marché pour mitiger cette tendance à refiler le coût de ces avantages au consommateur, sous forme de hausse des prix des biens et services.

Pouvez-vous expliquer ces deux éléments plutôt contradictoires?

L'hon. M. Toupin: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. George Ford de nous donner certaines explications supplémentaires à ce sujet.

M. Ford: Il me faudra peut-être revenir un peu en arrière pour répondre à votre question. D'abord, je crois qu'il est plus juste de dire que notre économie est une économie complexe, plutôt que totalement flottante. Les éléments de participation du gouvernement, dans une économie dite flottante, lui donnent un caractère différent d'une économie flottante de libre entreprise. Nous sommes déjà dans une situation où il existe une importante participation gouvernementale dans les initiatives gouvernementales ainsi qu'au point de vue des divers règlements et normes qui s'appliquent à l'industrie. C'est le domaine qui nous intéresse.

Il faut placer la phrase que vous citiez, à la page 2, dans le contexte des phrases précédentes, surtout celle qui la précédait immédiatement. Ce que nous voulons dire au sujet des mécanismes du système économique qui accuse cette concentration de pouvoirs, c'est qu'ils peuvent mitiger les changements que nous pourrions apporter par une simple redistribution des richesses, par des mécanismes tels que le revenu minimum garanti.

Le sénateur Everett: Supposons que nous convenons que cela soit possible et supposons que nous sommes d'accord avec ce que vous nous dites. Nous arrivons alors à la déclaration à laquelle s'est reporté la sénatrice Fergusson et à sa question. Si la structure actuelle du pouvoir est telle que les conséquences des initiatives gouvernementales peuvent être mitigées, comme vous dites, par une hausse du prix sur le marché des biens, comment alors pouvez-vous empêcher la chose de se produire dans la situation que vous envisagez, à l'article *c*), par rapport à la question posée par la sénatrice Fergusson.

M. Ford: Je crois qu'ici nous devons nous demander si oui ou non d'autres normes, d'autres règlements et d'autres mesures de contrôle sont nécessaires, surtout dans le cas de ces industries qui accusent une plus grande concentration de pouvoirs, ou qui représentent des monopoles. Nous devons admettre que dans le contexte de l'économie canadienne, certaines industries devront faire face à des situations de monopole. Étant donné cette situation où vous avez des monopoles ou des oligopoles, ou certaines situations où ce sont quelques firmes d'une industrie qui dirigent cette industrie dans l'économie canadienne, il fallait que le gouvernement joue son rôle dans l'industrie,—peut-être certains de ses moyens pour retarder les choses ou par des taux de bénéfices raisonnables,—et vous arrivez dans des domaines dont il est question dans la section sur la politique d'investissement qui a trait aux mesures de prévention.

Le sénateur Everett: Vous faites sans doute allusion, monsieur Ford, à l'avant-dernier alinéa de la page 5. J'en prends note et, quand ce sera mon tour de vous questionner, peut-être y reviendrai-je, parce que vous avez maintenant fait le point entre les deux parties du problème. Ce pourrait être un bon sujet pour commencer mes questions.

La sénatrice Fergusson: Je suis encore un peu confuse . . .

Le président: Qui ne l'est pas? Mais continuez quand même.

La sénatrice Fergusson: J'aimerais revenir au tout début, là où dans votre introduction, page 1, vous dites: «Nous reconnaissons que les directives et les programmes actuels, à tous les niveaux, ne sont pas satisfaisants». Qu'est-ce qui vous fait dire qu'ils ne le sont pas? Est-ce parce qu'il n'y a pas assez d'argent, ou y a-t-il une autre raison?

M. Petrich: L'un des critères dont nous nous servons parfois pour juger le rendement de nos programmes consiste à nous demander si nous nous occupons comme il se doit du problème de la pauvreté, si nous réussissions à réduire la pauvreté ou si, en réalité, nous ne faisons qu'élargir l'écart entre les riches et les pauvres. Si nous examinons la liste des indigents, depuis les débuts, du Manitoba et même de l'Ontario, il est évident que la proportion de ceux qui s'ajoutent sans cesse à la liste augmente.

La sénatrice Fergusson: Vous voulez dire qu'ils ne sont pas satisfaisants. Vous ne dites pas exactement ce qui n'est pas satisfaisant, mais vous dites qu'ils ne sont pas satisfaisants parce que les résultats ne sont pas satisfaisants?

M. Petrich: Nous pouvons parler des divers moyens utilisés depuis toujours pour combattre les problèmes de la pauvreté. On pourrait sûrement apporter des preuves, et je crois que vous connaissez bien les déficiences des programmes d'aide sociale, combien sont imparfaits nos services sociaux et de réhabilitation, comment la plupart de nos programmes, sinon tous, sont destinés aux pauvres plutôt qu'au milieu.

La sénatrice Fergusson: Vous dites qu'ils ne suffisent pas et vous mentionnez le Régime d'assistance publique du Canada comme étant l'un de ces programmes qui sont insuffisants. Mais pensez-vous que la structure du Régime lui permet de fonctionner adéquatement ?

M. Petrich: Sa grande faiblesse est de permettre à un gouvernement local d'y avoir recours ou non, et rien ne garantit l'application de normes uniformes d'aide financière dans tout le pays.

M. Ford: Je crois qu'il ne faut pas oublier non plus que le Régime pourrait être utilisé à bon escient pour répondre aux besoins des pauvres, mais il n'empêchera pas l'ordre social et économique de faire naître un nombre toujours croissant de pauvres.

La sénatrice Fergusson: Ce n'est donc pas un instrument pour prévenir la pauvreté?

M. Ford: L'administration même du Régime est un frein à son efficacité, en partie à cause des choix locaux possibles. Et en partie aussi à cause du manque d'argent au niveau provincial; le Régime n'est pas utilisé aussi efficacement qu'il pourrait l'être comme mesure d'amélioration.

Le président: Avez-vous les chiffres des dépenses du Gouvernement du Manitoba, l'an dernier, au chapitre du bien-être?

M. Petrich: Elles ont augmenté assez rapidement.

L'hon. M. Toupin: L'an dernier, le budget total du ministère a été de 136 millions de dollars.

Le président: Mais je fais allusion au bien-être seulement.

M. Petrich: Cette année, le budget est d'environ 15 ou 16 millions.

Le président: Permettez-moi de vous indiquer quelques chiffres. En 1965-1966, vous avez dépensé environ 16 millions, l'année suivante, 25 millions, en 1967-1968 vous avez dépensé 14 millions et l'anné suivante, 17 millions. Ce sont des chiffres ronds.

L'hon. M. Toupin: Nous n'avons pas apporté ces chiffes, monsieur le président, mais si je me souviens bien, le budget de cette année indiquait quelque chose comme 31 ou 34 millions. De fait, nous connaîtrons un déficit de 7 à 8 millions de dollars.

Le président: Je suppose que comme tout le monde vous l'attribuerez au taux élevé du chômage.

Le sénateur Pearson: Au premier alinéa de la page 3, vous déclarez: «que tout ce qui est bon pour le bien-être social et économique des Canadiens l'est également pour le développement du commerce et de l'industrie.» Comment expliquez-vous ça? Pouvez-vous élaborer à ce sujet?

L'hon. M. Toupin: Je pourrais vous citer quelques exemples qui s'appliquent à notre propre province, mais je demanderai à M. Petrich d'en dire davantage à ce sujet.

M. Petrich: Nous voulons dire que depuis toujours, nous avons considéré l'expansion économique comme le but final, et les programmes gouvernementaux ont été établis de manière à faciliter l'installation d'entreprises commerciales et industrielles, et d'autres entreprises du genre. Ce que nous voulons dire ici c'est que c'est là une étape intermédiaire et le but du gouvernement, en réalité, devrait être le bien-être économique des particuliers, parce que si ces derniers sont financièrement indépendants, à leur tour ils contribueront à stimuler l'expansion appropriée de l'industrie et des affaires, qui adopteront alors des procédés plus conformes aux intérêts du public qu'ils servent.

Le sénateur Pearson: Mais ne devriez-vous pas encourager l'expansion des affaires avant de commencer à verser des allocations de bien-être?

M. Petrich: Monsieur le sénateur, nous allons recommencer l'argument du poulet et l'œuf, si nous continuons dans cette veine.

Le sénateur Pearson: Eh bien, c'est que je ne vois pas où vous prendrez d'abord votre argent. Je ne vois pas comment vous pourrez obtenir de l'argent si vous n'avez pas d'entreprises commerciales ou industrielles.

M. Petrich: Si l'entreprise n'a pas de demande pour ses produits et services, elle ne prospèrera pas.

Le sénateur Pearson: Mais une entreprise n'irait pas s'installer là où il n'y aurait pas de demande. Ceux qui s'intéressent à établir une entreprise font d'abord un relevé.

M. Petrich: Monsieur le sénateur, c'est vraiment l'histoire du poulet et de l'œuf, mais ce que nous voulons faire remarquer c'est que trop souvent,–et nous en avons des exemples dans notre province,–nous avons stimulé l'expansion de l'industrie à un coût exhorbitant pour le gouvernement et, en fin de compte, pour les particuliers. Par exemple, prenez *Churchill Forest Industries* dans le nord, dans lesquelles le gouvernement provincial a investi 100 millions de dollars et où il faudra qu'il investisse encore beaucoup plus pour créer quelques emplois; et quand je dis quelques emplois, je parle autant des emplois dans les phases primaires que des effets accumulatifs sur les emplois des phases secondaires. Mais cela exige des immobilisations énormes. On peut se demander si c'était là un bon investissement, et s'il n'était pas dicté par l'attrait d'une expansion économique. Cet argent aurait peut-être dû être investi dans d'autres initiatives qui, à la longue, auraient rapporté de l'argent aux ouvriers; à leur tour ces derniers auraient stimulé une expansion économique dans le nord.

Le sénateur Pearson: Le Gouvernement a-t-il de lui-même fait appel aux gens pour qu'ils investissent dans cette entreprise, ou est-ce que ce sont les gens qui sont venus dire au gouvernement: «Investissez dans cette affaire et nous irons construire une usine»?

M. Petrich: Je crois que ce fut un peu des deux, mais ce qui est arrivé,– et naturellement le gouvernement actuel n'approuve pas ce principe,–c'est que nous avons accepté tous les risques de l'affaire, et les capitaux engagés représentent l'argent du peuple. Nous pourrions avoir une longue discussion au sujet de cette entreprise en particulier, mais ce que je voulais faire remarquer c'est que trop souvent dans le passé, notre objectif a été le bien-être des commerçants et des industriels, et nous nous sommes demandé si une entreprise était rentable, et ainsi de suite; nous nous assurons toujours d'un bon climat pour l'entreprise, au lieu de nous demander si cette entreprise est bonne pour le Manitoba. Dans notre cas, nous pourrions apporter des exemples d'expansion industrielle qui ne servent pas les fins que nous recherchons. Nous pourrions citer l'exemple de l'industrie des aiguilles, qui paie des salaires de crève-faim, qui renvoie ses ouvriers saisonnièrement et les force à avoir recours à l'aide sociale et à l'assurance-chômage toute leur vie. Nous pourrions répéter que ce n'est pas le genre d'industrie que nous voulons établir pour l'avenir, si nous visons le but ultime: Qu'est-ce qui contribuera le plus au bien-être des gens.

Le sénateur Pearson: Prenez, par exemple, l'entreprise de traitement de la laine, à Brandon. C'était, au début, une toute petite entreprise, qui ne recevait aucune aide provinciale. Ses dirigeants ont un jour pensé que s'ils agrandissaient, ils réussiraient mieux. Ils ont alors demandé au gouvernement provincial de les aider financièrement à cette fin. A mon avis, voilà ce qu'il fallait faire. Si une entreprise débute humblement, puis qu'elle fait ses frais, la province peut alors l'aider. Mais je m'objecte à ce que la province prenne des millions de dollars pour les investir dans un projet, puis qu'elle vienne nous dire: «Cette entreprise sera un succès».

M. Petrich: Nous ne prétendons pas que l'argent du gouvernement ne doive pas servir à l'expansion industrielle, mais nous sommes d'avis que cela devrait être fait en pensant au but ultime.

Le sénateur Everett: J'ai un mot à ajouter, parce que je ne crois pas que le sénateur Pearson a terminé.

Le président: Allez-y.

Le sénateur Everett: Vous disiez que le gouvernement du Manitoba devra probablement investir encore plus dans *Churchill Forest Industries.* Pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui vous porte à croire qu'il en sera ainsi, et quels montants vous aurez sans doute à leur consacrer?

M. Petrich: Lorsque j'ai dit que nous devrions y consacrer plus d'argent, je faisais allusion, je crois, au fait que lorsqu'on fait naître une mise en valeur industrielle, on fait aussi naître certaines dépenses d'ordre social,–la création d'une infrastructure, la construction de logements, l'établissement de services publics,–toute une gamme d'articles très coûteux dont les gens n'avaient pas tenu compte. Je faisais surtout allusion au programme dispendieux établi conjointement avec DREE, du gouvernement fédéral, pour établir une infrastructure à La Pas, afin de répondre aux besoins des gens que les *Churchill Forest Industries* font naître à leur tour en employant ces ouvriers à cet endroit.

Le sénateur Everett: Vous y opposez-vous, monsieur Petrich?

M. Petrich: Non, je crois qu'il est essentiel que nous payions ces frais d'ordre social.

M. Ford: Nous devons maintenant nous assurer que ces frais sont justifiés en nous demandant si cette industrie restera là assez longtemps. Dans le cas des *Churchill Forest Industries,* beaucoup de questions restent sans réponse. Par exemple: Pendant combien de temps pourront-ils fonctionner de façon rentable avant d'avoir à aller chercher le bois d'œuvre tellement loin que les coûts de transport mangeront tous les profits et que nous aurons à les subventionner pour garder l'entreprise rentable? Si nous ne les aidons pas, nous restons avec une agglomération dont la population aura doublé, pour laquelle nous avons établi toute l'infrastructure et dont la population fléchira de nouveau. Comment pouvez-vous assurer le bon fonctionnement de l'industrie si vous n'avez pas d'abord sérieusement étudié les coûts pour garantir sa survie? Un investissement dans les frais d'établissement, du côté social, est un investissement à long terme.

Le sénateur Pearson: Je voudrais poser une autre question. A la page 4, à la section IV, vous parlez de «Développement social et mesures spécifiques contre la pauvreté». Au deuxième alinéa, vous dites:

> Pour comprendre les défauts des programmes actuels, et à titre d'introduction nécessaire à l'élaboration de programmes efficaces, il est essentiel que l'on distingue entre les mesures préventives et les mesures améliorative de lutte contre la pauvreté.

Que voulez-vous dire?

M. Petrich: En un mot, nous tentions de distinguer entre la solution aux problèmes des gens qui deviennent pauvres, ce qui est une mesure préventive, et celle des gens déjà pauvres, mesure pour améliorer leur sort.

Ce que nous voulons dire, au fond, c'est que si nous désirons vraiment éliminer la pauvreté, nous devrons non seulement faire sortir de leur situation ceux qui sont pauvres à l'heure actuelle, mais également faire en sorte que les gens ne retombent pas constamment dans cette situation.

Le sénateur Pearson: Autrement dit, vous pensez aux pauvres qui travaillent?

M. Petrich: Pas nécessairement. Il y a beaucoup de gens aisés aujourd'hui qui seront peut-être pauvres demain.

Le sénateur Pearson: Comment pouvez-vous savoir qu'ils vont devenir pauvres ou qu'ils sont peut-être pauvres?

M. Petrich: Nous ne le savons pas: mais, ce que nous disons, c'est qu'il existe dans la société certaines forces sociales et économiques qui sont la cause de cette situation. Nous devons examiner cela d'une manière très générale et nous en occuper en conséquence.

Le sénateur Everett: Si vous me permettez de revenir un instant sur notre conversation au moment où le sénateur Fergusson a posé sa question, au sujet de ce problème des mesures préventives, vous dites au paragraphe d) de la page 3 que «dans une société riche, on accorde moins d'importance au confort matériel et à l'accumulation des biens en tant que seule et unique ou même seule et principale force de motivation humaine.»

Vous déclarez ensuite que la société que vous envisagez englobera des mesures telles que l'interaction sociale et la contribution à une plus grande entité que sa propre personne.

Pourriez-vous m'expliquer ce qui arrivera dans cette société si vous accordez moins d'importance au confort matériel, et à quel genre de société vous faites allusion lorsque vous dites que vous voulez remplacer le concept du confort matériel par l'interaction sociale?

M. Petrich: Tout d'abord, je ne crois pas que nous voulions dire qu'on devrait nécessairement—oh! oui, nous disons qu'il faudrait accorder moins d'importance aux choses matérielles. Mais, ce que nous visions avant tout, c'est le problème de cette société de consommation dans laquelle nous vivons, dans laquelle tout est de plus en plus mesuré en fonction de l'accumulation matérielle, avec les pressions que les grands moyens d'information exercent constamment sur les gens pour les inciter à consommer toujours davantage—la publicité, etc.

Les recherches effectuées dans le domaine des sciences sociales au cours des dernières années ont accru nos connaissances sur les motivations humaines. Nous avons appris, entre autres, que ces motivations ne sont pas toujours matérielles, qu'une fois qu'une personne atteint une stabilité matérielle relative dans la vie, bien d'autres motivations humaines entrent en jeu. Ce que nous voulons dire, c'est que, au fur et à mesure que notre société devient de plus en plus riche, les biens matériels, le logement, etc., deviennent moins importants, et d'autres besoins prennent plus d'importance—et je veux parler ici de choses telles que la satisfaction personnelle que l'on retire du travail, au-delà de la rémunération ou du gain qu'il rapporte, ainsi que de la satisfaction et de la motivation qui poussent les gens à rechercher une considération des autres envers eux-mêmes au-delà du chèque de paie, pour jouer un rôle dans la société ou pour faire partie d'un groupe social plus vaste ou d'une force sociale plus grande qu'eux-mêmes en tant qu'individus ou groupes familiaux.

Le sénateur Everett: C'est juste. Vous dites que c'est là une conséquence naturelle d'une société riche; que des désirs commencent à être satisfaits et que les gens commencent à rechercher d'autres satisfactions qui tendent vers des concepts plus abstraits. Mais, dans votre mémoire, vous semblez vouloir faire endosser au gouvernement la responsabilité de causer cette situation en faisant en sorte comme vous dites, que les gens accordent moins d'importance à l'accumulation de biens et au confort matériel. Au paragraphe e), en page 3 vous continuez à dire:

> L'éducation, l'information, le contrôle et la classification qualitative des produits et des services devront être la solution . . .

J'aimerais savoir dans quel sens vous employez le mot «contrôle». A quel genre de contrôle faites-vous allusion? Serait-ce un contrôle des individus, exercé de manière à accélérer la tendance à s'éloigner du confort matériel et à favoriser la tendance à l'interaction sociale?

M. Petrich: Ce dont nous parlons ici, c'est du contrôle des institutions ainsi que des forces économiques et sociales. Nous essayons de réduire au minimum le contrôle sur les individus.

Le sénateur Everett: Oui, je vois ce que vous voulez dire, et nous sommes parfaitement d'accord sur la suppression d'une bonne partie du contrôle qui est exercé sur les individus. Il me semble simplement que lorsqu'on commence à contrôler des institutions à un degré élevé, on crée une situation en vertu de laquelle il faut, en fin de compte, contrôler les individus pour contrôler des institutions qui, après tout, sont une manifestation des souhaits des individus. Quels contrôles allez-vous imposer sur ces institutions de manière à atteindre les objectifs que vous avez tracés?

M. Petrich: Je pense que le genre de contrôle dont nous parlons ici a été exercé dans une grande mesure dans le passé. Par exemple, nous parlons d'exercer un contrôle de la pollution auprès des entreprises. Depuis un bon nombre d'années, nous réglementons l'aspect qualitatif de certaines marchandises, telles que les aliments et les drogues. Nous inspectons les restaurants. Nous avons établi diverses normes de qualité et de rendement et nous faisons des vérifications et des inspections pour nous assurer qu'elles sont bien respectées. Comme nous parlons de plus en plus de contrôler les forces sociales, ainsi que les entreprises, etc., je pense qu'il faudrait appliquer des normes semblables.

Par exemple, si nous voulons parler du système ou de l'absence de système concernant les soins médicaux, dans la situation actuelle, je ferais remarquer que nous avons abaissé récemment les barrières financières en ce qui concerne les soins médicaux, mais il reste maintenant d'autres barrières qui prennent encore plus d'importance et qui barrent l'accès aux soins médicaux, comme la pénurie de médecins, et le fait que les déshérités ou les pauvres ne peuvent obtenir de rendez-vous avec des médecins privés, ce qui les obligent à passer par les dispensaires des hôpitaux généraux. Peut-être faudrait-il imposer des normes de qualité de nouveau genre pour ces services, peut-être, même, serait-ce au gouvernement de le faire, mais en tenant compte du concept qu'il s'agirait là de normes qui, comme dans le cas des médicaments, devraient imposer un certain niveau de qualité et d'efficacité avant que le service soit mis à la disposition du public.

Le sénateur Everett: Je ne vois là aucun sujet de discorde, mais le «contrôle» est une chose difficile, car une fois que l'on commence à l'exercer, il faut savoir jusqu'où on peut en user.

J'aimerais revenir au sujet que M. Ford a exprimé et qui se trouve dans l'avant-dernier paragraphe, en page 5, qui se lit comme suit:

> Il sera particulièrement nécessaire de procéder de cette façon si l'on considère que la politique globale du gouvernement devra encourager la rationalisation de l'économie canadienne et qu'une telle action, tout en étant plus efficace en termes de production, impliquera dans l'économie canadienne un accroissement du pouvoir des monopoles et monopsones, des oligopoles et oligopsones.

Nous sommes ici dans un tout nouveau domaine de contrôle. Vous parlez de la rationalisation de l'économie canadienne qui, selon vous, accentuera les monopoles ou les oligopoles sur lesquels il faudra exercer un contrôle. Or, étant donné que vous proposez de faire bénéficier des avantages qui découleront de telles mesures les organismes qui en retireront des bénéfices, et étant donné que vous proposez de ne pas permettre à ces organismes de modifier le prix des marchandises qu'ils vendent, jusqu'où allez-vous exercer un contrôle afin d'atteindre votre but?

Vous parliez d'une mesure préventive. Nous devons d'abord rationaliser l'économie—c'est-à-dire probablement retirer les bénéfices d'une production réalisée à grande échelle. Après avoir rationalisé l'économie, vous proposez de contrôler les monopoles et les oligopoles qui résultent de cette rationalisation. En poussant celle-ci un peu plus loin, vous obtenez des avantages sociaux—avantages que les gens pourraient difficilement désapprouver—mais vous déclarez ensuite que ceux qui bénéficient de ces avantages devront les payer, et vous dites de plus que les prix du marché ne pourront pas être changés. Le résultat net de tout cela, c'est bien entendu un plus grand contrôle. Il me semble que vous allez vous

trouver dans une situation où contrairement à ce que vous escomptiez au début—c'est-à-dire, au lieu d'éliminer le contrôle des individus—vous allez instaurer contrôle sur contrôle afin de créer une situation que la force normale du marché ne pourra manifestement pas absorber.

En lisant votre mémoire, j'ai essayé de rationaliser un peu à ma façon tous ces éléments disparates, mais je n'ai pas réussi à y parvenir. La seule façon dont je puisse le faire, c'est en me projetant dans l'avenir, article par article, jusqu'à ce que je parvienne à ce que nous sommes tous d'accord pour concevoir en tant qu'objectif raisonnablement bon, pour découvrir en fin de compte que vous avez créé un monstre auquel vous allez devoir consacrer énormément de temps et d'efforts pour le contrôler; et, au fur et à mesure que vous contrôlerez ce monstre, vous en arriverez à frustrer vous-même toute votre politique préventive, parce qu'en fin de compte vous allez contrôler les individus. Vous allez être acculé dans cette situation.

Je me demande si c'est une question ou un discours.

Le président: Messieurs Petrich et Ford, je pense qu'il serait sage que vous laissiez ce sujet de côté. Voulez-vous entamer une discussion?

M. Ford: Oui. Je comprends que la question que vous posez vous préoccupe. Nous essayons, nous, d'obtenir une image globale et de la synthétiser, alors que vous avez, vous, synthétisé un certain nombre d'éléments. Je crois qu'il est important de synthétiser quelques autres éléments contenus dans le mémoire, parce qu'il me semble que vous avez placé le sujet dans la perpective d'un effort gouvernemental traditionnel pour accomplir tout cela; mais il faut qu'il y ait différents genres de contrôles et de mécanismes, etc. Ce que nous voulons dire c'est qu'il faut de nouvelles méthodes de participation civique, de nouveaux mécanismes de conscience sociale et certains de ces facteurs ont peut-être un rapport avec le mécanisme du commerce; ce n'est peut-être pas directement un genre de contrôle du gouvernement central.

En ce moment, je dis plutôt, ce qui me vient à l'esprit. C'est dans ce genre de domaine que nous désirons stimuler la discussion, et ce sont manifestement des domaines qui seront discutés à l'avenir. Mais nous désirons également dire que certains contrôles sont déjà exercés sur des institutions; il y a des contrôles dans les institutions économiques en plus des facteurs commerciaux ou de diverses régies, de conseils d'administration, etc., qui exercent diverses formes de contrôle. On compte déjà divers genres de contrôle de gestion. Il faudra peut-être repenser certains d'entre eux en fonction de nouveaux mécanismes de contrôle et peut-être des contrôles non gouvernementaux, le gouvernement ne donnant que des lignes directrices. Cela est exprimé dans notre mémoire dans des domaines comme la nécessité d'une démocratie industrielle. Certains de ces contrôles seront exercés par les travailleurs, par des gens qui travaillent sur le tas, de sorte que la gestion sortira du cercle actuel de façon à inclure ceux que touchent les décisions directoriales sur les lieux même du travail.

La sénatrice Inman: J'ai trouvé ce mémoire très intéressant. J'aimerais ajouter ici que nous avons bien profité de notre visite pendant que le comité siégeait là-bas. Je pense que le Manitoba fait du très bon travail.

Je me reporte à la page 2, paragraphe III, alinéa a). Quels objectifs sociaux votre gouvernement identifierait-il comme étant nécessaires au développement social et comment peut-ont évaluer des programmes en fonction de leur contribution aux besoins sociaux? Préconisez-vous ou suggérez-vous une forme quelconque de réforme du bien-être?

M. Petrich: Nous suggérons une réforme du système du bien-être. Lorsque nous parlons des besoins sociaux des gens, nous parlons de la totalité de leurs besoins, ce qui comprend le système du bien-être tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle par opposition à ce qu'il pourrait être en vertu du RAG, etc. Mais nous englobons également les besoins des individus au-delà des facteurs économiques, au-delà du chèque de paie hebdomadaire ou mensuel etc. Nous parlons une fois de plus des genres de services sociaux dont ils ont besoin de temps en temps—conseils et assistance de diverses formes. Nous voulons parler des programmes éducatifs, de tout l'assortiment des besoins sociaux dont l'homme a besoin pour conférer à la vie une certaine qualité de satisfaction et d'épanouissement. C'est un concept assez vaste que nous mettons ici en lumière.

La sénatrice Inman: A la page 1, paragraphe II, au 3e alinéa, vous déclarez:

> La pauvreté n'est pas seulement fonction d'un quelconque niveau absolu de revenus.

Pensez-vous que les moyens de communication de masse exagèrent parfois les conditions?

M. Petrich: Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous définissons la pauvreté comme étant relative; c'est-à-dire comme la différence entre riches et pauvres, entre ceux qui sont en haut et ceux qui sont en bas de l'échelle économique. Étant donné que les moyens de communications et la publicité inculquent aux gens l'idée que, pour qu'un mode de vie soit acceptable, il faut un poste de télévision en couleur, une machine à laver automatique, deux voitures, etc., nous avons tendance à accroître la disparité qui existe entre les riches et les pauvres en nous basant sur les aspirations et les frustrations humaines, alors qu'on leur dit et qu'ils croient qu'ils ont droit à certaines choses pour atteindre un standard de vie minimum et, qu'en fait, ils ne voient aucun moyen d'y accéder.

J'ajouterai également autre chose. Le fait que de nombreuses personnes pensent que nous pouvons éliminer la pauvreté en augmentant la somme d'argent que nous donnons aux pauvres m'inquiète particulièrement. Peu de gens parlent d'augmenter la part de la richesse totale qui devrait revenir aux pauvres de manière à réduire les grandes variables qui séparent les riches des pauvres.

Le président: Comment, selon vous, pourrions-nous y arriver? D'après ce qui a été présenté devant le comité, y compris par la Chambre de commerce du Canada, il n'y a guère eu de redistribution au cours des 20 dernières années. Comment, selon vous, pourrait-on accomplir cela?

M. Petrich: Il existe divers mécanismes. Dans notre mémoire, nous parlons de politique fiscale. Je pense qu'il est ironique que les pauvres bénéficient d'une bonne partie, disons, des frais de l'éducation secondaire dans notre pays, car c'est un service dont ils ont très rarement l'occasion de bénéficier. Les pauvres sont taxés de bien des façons, et nous avons encore de nombreuses taxes régressives qui imposent . . . .

Le président: Les taxes de vente?

M. Petrich: Les taxes de vente, les taxes foncières, qui imposent une charge relativement plus lourde sur les pauvres et les déshérités que sur les autres.

Le président: Les dernières suggestions de M. Benson allègeraient-elles cette situation?

M. Petrich: En partie. Bien entendu, nous formulons des réserves sur certains passages du Livre Blanc.

Le président: Je voulais dire en ce qui concerne les pauvres. Je sais que vous avez des réserves à propos du reste. Mais en ce qui concerne les gens à faible revenu?

M. Petrich: C'est un petit progrès, et il faut espérer que cela ne s'arrêtera pas là.

Le sénateur Cook: J'aimerais poser une autre question à ce sujet. Qu'y a-t-il de plus important: essayer d'obtenir une plus grand partie d'un petit gâteau ou essayer d'avoir un plus grand gâteau de façon que tout le monde puisse en avoir un plus grand morceau?

M. Petrich: Je pense qu'il faut faire les deux.

Le sénateur Inman: A la page 4, paragraphe IV, alinéa a), vous dites que la deuxième raison pour avoir une politique gouvernementale globale, c'est de rationaliser l'économie canadienne. Pourriez-vous donner des explications à ce sujet, ainsi que des exemples sur ce que vous voulez dire par là.

La troisième raison que vous donnez, c'est de permettre la mise au point de méthodes démocratiques. Pourriez-vous expliquer ce que vous voulez dire dans ce paragraphe et approfondir un peu?

Le président: De quel paragraphe s'agit-il?

La sénatrice Inman: A la page 4, paragraphe IV, alinéa i)a).

M. Ford: Lorsque nous parlons de rationaliser l'économie canadienne, ce que nous voulons dire, c'est. . .

Le sénateur Everett: Je m'excuse, je n'ai pas trouvé l'endroit.

M. Ford: Le dernier paragraphe de la page 4.

Le sénateur Everett: Voudriez-vous en faire lecture s'il vous plaît?

La sénatrice Inman: Il s'intitule: «Progrès social et méthodes de lutte contre la pauvreté», en page 4.

Le sénateur Everett: Voudriez-vous lire les détails s'il vous plaît?

Le président: Au haut de la page, cela commence par: «Si de tels principes de progrès social. . .». Lisez simplement ce paragraphe. C'est ce dont on parle. C'est le paragraphe.

L'hon. M. Toupin: Je pensais que le sénateur voulait parler de «politique d'investissement» en page 4, alinéa i)a), au bas de la page. Est-ce exact?

La sénatrice Inman: Oui.

M. Ford: Je pense que la première question était ce que nous entendons par la nationalisation de l'économie canadienne. C'est la première partie d'une question à tiroir. Si l'on considère l'économie canadienne, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'industries ne parviennent pas à réaliser les économies maximales possibles dans une technologie donnée. Autrement dit, elles ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être parce qu'elles ne sont pas assez importantes pour avoir de longues chaînes de production qui sont de plus en plus économiques.

Une autre raison, c'est que l'économie canadienne est une copie en miniature de l'économie américaine. Alors qu'aux États-Unis il y a peut-être 20 firmes dans une industrie qui produisent divers genres, disons, de réfrigérateurs, chaque entreprise peut s'octroyer un grand marché ou une grande série de production, parce que le marché américain, qui se compose de plus de 200 millions de personnes, est un marché très vaste. Mais lorsqu'on applique cela au Canada, on obtient une marge d'un dixième dans la taille du marché, soit une population de 20 millions d'habitants. Nous devrions réellement avoir un dixième du nombre d'entreprises pour obtenir les mêmes proportions dans les séries de production, aux mêmes échelles d'efficacité. Nous devons arriver aux mêmes échelles d'efficacité si nous voulons rester concurrentiels sur le marché international avec les entreprises américaines ou si nous voulons produire des marchandises au meilleur prix possible pour les consommateurs canadiens.

Nous pouvons maintenir une industrie qui n'est pas efficace, avec des tarifs élevés, mais le consommateur en paie le coût par des prix plus élevés. Donc, si le Canada veut être compétitif sur le marché international et si nous voulons fournir aux consommateurs des marchandises aux plus bas prix possible, notre industrie doit être la plus technique possible et cela veut dire, de plus en plus, des entreprises qui fonctionnent sur une grande échelle. Cela signifie que nous devons avoir moins d'industries et moins d'entreprises dans chaque industrie qu'aux États-Unis, et nous aboutissons quand même à une économie en miniature, probablement en partie à cause de la nature filiatrice de nos usines. Si nous voulons devenir efficaces, nous devrons réduire le nombre d'entreprises. Cela va à l'encontre de la plupart des anciennes politiques relatives aux pratiques commerciales restrictives etc, parce que nous assumons qu'un monopole n'est pas une bonne chose.

Le président: Monsieur Ford, nous allons maintenant aborder le cœur du problème et le sénateur Carter posera des questions. Il voit les choses d'une façon réaliste.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, le témoin est en train d'expliquer quelque chose, qui selon moi, est très important.

Le président: Je pensais qu'il avait fini d'expliquer son point de vue.

Le sénateur Everett: Peut-être.

M. Ford: J'aimerais ajouter quelques mots.

Le président: Très bien, allez-y. Finissez.

M. Ford: Tout le monde ne semble pas d'accord.

Le sénateur Cook: Nous devons aborder le problème dans la philosophie actuelle.

Le président: Allez-y, M. Ford.

M. Ford: L'essence du mémoire est que nous ne pouvons pas attaquer le problème dans la philosophie actuelle. Elle ne convient pas pour traiter le problème. Elle est la cause même de la présence de la pauvreté. C'est l'essence de notre technique d'approche. Nous devons aborder le développement social d'une façon nouvelle, de manière à changer certains des éléments de la philosophie. Nous ne savons pas exactement lesquels nous désirons changer, mais nous voulons explorer ce changement avec vous et nous continuerons de le faire dans notre province.

Une partie de cette exploration réside dans le fait que nous voulons rendre l'économie plus efficace, en fonction de la question spécifique qui a été posée, mais cela soulève certains problèmes en ce qui concerne un accroissement des monopoles. Nous devons donc avoir une plus grande participation sociale dans l'établissement de nouveaux critères d'investissements. Nous ne savons pas exactement ce que devront être ces critères d'investissements qui impliquent des considérations sociales. Nous proposons un processus grâce auquel nous pourrions établir certains de ces critères de pair avec des hommes d'affaires, avec l'industrie et avec les utilisateurs des

services. Mais il faut vraiment, en toute conscience considérer ces critères. La pollution bien entendu, en est un grave exemple aujourd'hui, mais, selon nous, la portée des considérations sociales qui doivent être envisagées dans une politique d'investissement et dans le processus décisionnel gouvernemental doit être élargie de manière à englober une large gamme de critères sociaux.

Le sénateur Everett: M. Ford, si vous voulez rationaliser l'industrie et la réduire à un petit nombre, ou si vous voulez arriver à un nombre relativement restreint d'entreprises très importantes, et si vous considérez la situation commerciale actuelle ainsi que les problèmes des transports, n'allez-vous pas vous trouver dans une situation où vous concentrerez presque la totalité de cette industrie dans la péninsule du Niagara, et n'aurez-vous pas ainsi miné presque entièrement le concept de l'utilisation de l'industrie, c'est-à-dire de l'industrie secondaire, en tant que moyen de développement régional?

M. Ford: Pas nécessairement. Vous touchez là certains des dangers et ce sont là certains points qu'il faut considérer. De toute évidence, vous soulevez des facteurs sociaux que nous devons envisager lorsque nous prenons des décisions économiques sur les rationalisations. Nous pouvons décider que certains genres de rationalisation, etc., devraient être retardés à cause de certains critères, mais lorsqu'on commence à considérer des industries spécifiques au plus bas niveau, il y en a de très importantes qui n'ont pas nécessairement besoin d'être situées là où elles se trouvent à l'heure actuelle, et qui n'ont pas le même genre de problème de transport. Ce sont des industries qui dépendent plus de l'acheminement d'informations aux sièges sociaux d'industries dites de service, des sociétés d'assurances etc. Ce sont des entreprises qui, pour des raisons purement économiques, n'ont pas nécessairement besoin d'être situées en des points périphériques par rapport à certains centres. Nous devons examiner le niveau le plus bas. Nous admettons tout de suite qu'il n'y a pas suffisamment d'études de faites à ce sujet pour traiter de cette question.

Le sénateur Everett: En ce qui concerne les niveaux les plus bas, vous ne voulez pas parler ici des industries dont la nature principale réside dans les exportations, ou qui auraient besoin d'être rationalisées pour les fins auxquelles vous songez, à moins que vous ne vouliez rationaliser que pour le simple plaisir de rationaliser.

M. Ford: Pour le plaisir d'économiser pour le consommateur canadien.

Le sénateur Everett: Pas nécessairement, parce que si vous rationalisez selon ce principe, vous allez avoir un problème de transport et de communication, quelle que soit l'industrie que vous envisagiez.

Le président: Il n'est pas d'accord avec vous, sénateur Everett, et vous n'êtes pas non plus d'accord avec lui.

Le sénateur Everett: C'est pourtant un point crucial dans ce qu'ils essaient d'expliquer. M. Ford dit «quand nous décidons».

Le président: Nous ne discuterons pas aujourd'hui de la philosophie du gouvernement du Manitoba. Nous parlons de la pauvreté et il y en a beaucoup au Manitoba, tout comme ailleurs. Il parle du monde de demain. Nous allons nous occuper du monde d'aujourd'hui, tel qu'il existe.

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec cela. S'ils ont une philosophie qui peut fonctionner et qui, selon eux, solutionnera le problème de la pauvreté, et qu'ils essaient de l'expliquer, je pense que nous devrions écouter leurs explications.

Le président: Sénateur Sparrow, cela devrait être difficile de nous exposer cette philosophie en une matinée, en une seule journée, d'un seul coup.

Le sénateur Everett: Cela est sans doute vrai, mais il parle de mesures de prévention et d'amélioration et en se reportant à cette restructuration et à cette rationalisation de l'économie, ainsi qu'au contrôle qui s'ensuit et au concept d'un gouvernement qui déciderait qu'une industrie devrait être installée ici plutôt qu'ailleurs, que l'économie s'orientera de telle ou telle façon, ou que les individus devraient aller ici ou là, etc., etc.,—si cela est essentiel à leur concept pour venir à bout de la pauvreté, alors je pense qu'il faut que nous les écoutions. Si leur concept vaut la peine d'être écouté, je veux savoir, avant de l'accepter, ce qui arriverait au libre échange que nous avons construit au cours des années, une fois qu'une telle méthode de contrôle serait mise en application.

Le président: Il a dit qu'il ne le sait pas.

Le sénateur Cook: Même si les témoins nous ont convaincus, ils doivent encore convaincre les électeurs canadiens de changer la philosophie du gouvernement. C'est ce dont il s'agit ici.

Le président: Je pense que nous avons eu un bon cours d'économie politique, mais continuons. Je laisse au sénateur Carter le soin de nous ramener vers la réalité.

Le sénateur Carter: J'ai bien peur d'être aussi dans des sphères philosophiques.

Le président: Alors, dites-nous quelle est votre philosophie?

Le sénateur Carter: Je suis porté à croire que ce mémoire n'est, en substance, qu'un exposé philosophique, et je pense que nous avons le droit de connaître de quelle façon on entend appliquer cette philosophie.

Le sénateur Cook: Nul ne le sait.

Le sénateur Carter: Les auteurs du mémoire sont plutôt vagues à ce sujet.

Le président: Sénateur Carter, comment pourraient-ils être précis? Comment pourriez-vous l'être? Nous sommes probablement d'aussi bons juges que quiconque puisque nous avons connu la plupart de ces philosophies, mais nous avons la réalité actuelle comme point de départ.

Le sénateur Carter: Oui, c'est vrai. Je voudrais poser quelques questions. D'après leur philosophie, tout le problème réside dans le système et il ne s'agit que de changer ce dernier pour améliorer la situation. Ainsi, un changement s'impose et quelqu'un doit effectuer ce changement. Si après deux mille ans ce changement ne s'est pas fait de lui-même, il est clair qu'il faudrait le provoquer. Comment? Par le scrutin populaire, la révolution, comment? Ce changement viendra-t-il de lui-même ou quelqu'un doit-il s'en charger?

M. Petrich: Nous parlons ici d'un effort collectif de tous les citoyens et non pas d'une décision arbitraire du gouvernement ou d'un mouvement révolutionnaire. Nous énonçons les termes qui doivent servir de base à un développement social qui amènera tout le monde à travailler conjointement vers la solution du problème de la pauvreté.

Le sénateur Carter: Qu'est-ce qui empêche tout le monde de travailler conjointement maintenant? Est-ce le système?

M. Petrich: La nature même de notre système économique et social en empêche beaucoup de travailler la main dans la main.

Le sénateur Carter: De quelle façon?

M. Petrich: A cause du grand écart entre nos classes sociales.

Le sénateur Carter: Précisez, je vous prie.

M. Petrich: Lorsque nous définissons comme pauvres ceux qui sont au bas de l'échelle, il faut comprendre que ces gens-là ne sont pas là pour des raisons économiques seulement. Par conséquent, nous avons parlé de l'écart entre les différentes classes et d'autres aspects de même nature, mais si nous voulons éliminer la pauvreté, il faut aussi réduire cet écart. Il ne suffit plus d'établir une limite arbitraire de revenus au-dessous de laquelle les gens sont considérés comme pauvres.

Le sénateur Carter: J'ai posé une question bien simple: Comment le système actuel empêche-t-il les gens de travailler la main dans la main? Depuis cinq minutes vous nous parlez d'écart entre les classes, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Donnez-moi un simple exemple.

L'hon. M. Toupin: En tant qu'homme politique, je vais vous donner un exemple. Je serai aussi précis que possible. Vous m'excuserez si je remets en cause *Churchill Forest Industries.* Cette industrie n'est contrôlée que par un petit nombre de personnes dont l'investissement est pratiquement négligeable si on le compare à l'ensemble du projet. Je dis que leur investissement est pratiquement négligeable puisque notre province y a investi plus de cent millions et le gouvernement fédéral plusieurs millions.

Le sénateur Cook: Ceci ressemble à Terre-Neuve.

L'hon. M. Toupin: Dans une telle industrie, quelle participation peut-on espérer actuellement des 2,000 employés?

Le sénateur Carter: Que voulez-vous dire? Pourquoi les employés ne peuvent-ils pas participer?

L'hon. M. Toupin: Laissez-moi terminer mon exemple. Ils ne peuvent pas participer parce qu'ils n'ont pas d'argent. Je me suis occupé du mouvement coopératif . . .

Le sénateur Carter: Voulez-vous dire que s'ils en avaient les moyens, ils pourraient participer?

L'hon. M. Toupin: Très certainement.

Le sénateur Carter: Comment le savez-vous?

L'hon. M. Toupin: Ils le feraient par l'entremise du gouvernement lui-même. Cependant, en ce qui concerne la répartition de la richesse dans notre province, le gouvernement dit que seulement 4.8 pour cent des travailleurs gagnent plus de $10,000 par année, ce qui veut dire une petite minorité. Comment les citoyens, considérés comme pauvres, peuvent-ils investir dans l'essor du Manitoba? En somme, le développement social prépare l'avenir.

Le sénateur Carter: Qu'est-ce qui empêche les investisseurs de répartir les bénéfices entre les désavantagés?

L'hon. M. Toupin: Comment pouvons-nous demander à la *Churchill Forest Industries* d'abandonner ses bénéfices aux pauvres?

Le sénateur Carter: Qu'est-ce qui l'en empêche?

L'hon. M. Toupin: Elle n'a pas fait d'investissements, tandis que la province et le peuple en ont faits.

Le sénateur Carter: Ceux qui ont investi en tirent des bénéfices.

L'hon. M. Toupin: C'est vrai. Ils font de l'argent, mais où cet argent va-t-il? Comment retourne-t-il aux citoyens eux-mêmes?

Le sénateur Carter: Je vous ai demandé ce qui les empêche d'en faire bénéficier les autres puisque c'est leur argent.

L'hon. M. Toupin: C'est leur argent, mais ils ne le font pas.

Le sénateur Carter: Pourquoi?

L'hon. M. Toupin: Ne me le demandez pas; je ne le sais pas.

Le sénateur Carter: Diriez-vous que c'est de la cupidité?

L'hon. M. Toupin: En partie, peut-être.

Le sénateur Carter: Ne croyez-vous pas que l'insouciance et l'irresponsabilité sont les raisons qui poussent le peu de gens qui font de l'argent à le garder?

L'hon. M. Toupin: Non, pas réellement. Comment pouvez-vous blâmer quelqu'un de ne pas partager ses biens quand le système lui-même est mauvais? Notre système d'imposition ne tient pas compte des possibilités des contribuables.

Le sénateur Carter: Vous dites qu'il suffit de changer le système et de ne pas se préoccuper de celui qui en assure le fonctionnement. Selon vous, les défauts dans le système sont les défauts du système et les administrateurs sont parfaits.

Néanmoins, vous condamnez les défauts de la société et préconisez un nouvel ordre social. Je suis d'accord avec vous, mais nous n'établirons pas un nouvel ordre social en changeant seulement le système. Il nous faut aller plus loin que cela car le plus grand révolutionnaire est celui qui veut tout changer sauf lui-même.

M. Petrich: Nous avons voulu suggérer des changements qui amèneraient la participation d'un plus grand nombre de gens, y compris les usagers des services publics. Un tel système permettrait des mesures plus représentatives des besoins des sociétés et des communautés.

Le sénateur Carter: N'y aurait-il pas encore beaucoup d'égoisme, de malhonnêteté, de fourberie et tous les autres vices qui font partie de notre système actuel?

M. Petrich: Plus nombreux seront ceux qui participent aux décisions, moindre seront les chances de favoritisme imputable à ces décisions.

Le sénateur Carter: Vous faites allusion à la puissance du système et aux forces que vous nationaliserez. Ne croyez-vous pas que la main-d'œuvre est une puissance au sein de l'économie?

M. Petrich: Il est clair qu'elle représente une section de la société et a ses objectifs comme les autres sections. C'est une des puissances de la société.

Le sénateur Carter: Oui, et qu'en ferez-vous dans votre ordre nouveau?

Le sénateur Connolly: Oublions maintenant les grandes phrases; on peut répondre à ceci par un oui ou un non.

L'hon. M. Toupin: Non, car il demande ce que nous allons en faire.

Le sénateur Connolly: Auparavant, il vous a posé une question au sujet de la main-d'œuvre.

L'hon. M. Toupin: Je ne puis concevoir qu'un gouvernement provincial puisse prendre des décisions qui règlementeraient la main-d'œuvre ou l'industrie. Ceci ne peut-être fait qu'à l'échelle nationale. Nous ne pouvons permettre en même temps à l'industrie d'augmenter ses bénéfices et favoriser des augmentations de salaires.

Le sénateur Connolly: Êtes-vous d'avis que les provinces doivent se contenter d'un rôle secondaire?

L'hon. M. Toupin: Non, je pense que nous avons un rôle à jouer non seulement envers la main-d'œuvre, mais aussi auprès des industries qui sont sous la juridiction provinciale. Cependant, tout cela est aussi du domaine national.

Le sénateur Carter: Apparemment vous rejetez tous les programmes actuels comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Pour vous, ce ne sont que des emplâtres sur les plaies sans aucun pouvoir curatif.

Nous ne sommes pas parfaits et nous ne le deviendrons pas d'ici demain ou durant les cinq prochaines années. En admettant que nous donnions suite maintenant à votre nouveau projet d'ordre social, il faudra du temps pour le répandre à travers le pays. Alors, quels aspects du système actuel préférez-vous? Vous avez dit qu'il était entièrement mauvais, même le Programme d'aide au Canada. Lesquelles préférerez-vous parmi les mesures actuelles et lesquelles voudriez-vous éliminer?

M. Petrich: Tout d'abord, nous changerions le Programme d'aide au Canada pour un Régime de Revenu annuel garanti. Ce programme serait à l'échelle nationale tout en tenant compte des différences régionales du coût de la vie et des besoins économiques.

Le sénateur Carter: Les niveaux de revenus seraient établis selon les parties du Canada et les régions urbaines ou rurales?

M. Petrich: Le coût de la vie varie considérablement d'un bout du pays à l'autre, et le programme doit le prévoir et s'adapter à ce problème. Je crois que nous avons déjà parlé de la différence dans le coût de la vie entre les régions du nord et du sud, de même qu'entre les régions urbaines et les régions rurales, et il nous faudrait faire les ajustements nécessaires.

Le sénateur Carter: Quelle position prendriez-vous si nous appliquions ce principe à l'assurance-chômage?

Le président: Sénateur Carter, nous avons déjà abordé ce problème, avant votre arrivée. Il a été minutieusement examiné; vous pouvez m'en croire.

Le sénateur Cook: Monsieur le président, permettez-moi, tout d'abord, de louer l'excellence de ce mémoire. Par ailleurs, bien que je sois porté, d'habitude, à juger sévèrement ce genre de chose, j'ai pris grand plaisir à le lire et le considère comme une contribution de valeur. Je remercie monsieur le ministre de l'honneur qu'il nous a fait en venant personnellement en donner lecture.

Quant à ma principale question au sujet du revenu garanti, on y a déjà répondu, et le mémoire conclut qu'il est «donc nécessaire de soutenir le RAG, tout en admettant ses limites et les dépenses qu'il encourrait».

Abstraction faite de deux objections, mettriez-vous en vigueur le principe du revenu annuel garanti si vous étiez en mesure de le faire dès aujourd'hui?

L'hon. M. Toupin: Bien sûr.

Le sénateur Cook: Peut-être voudriez-vous en modifier les bénéfices, mais ceci reste à débattre. Accepteriez-vous, cependant, le principe du revenu garanti?

M. Petrich: Non seulement nous l'accepterions, Sénateur, mais nous l'avons déjà appliqué, à titre d'essai, dans le nord du Manitoba, dans un programme de revenu supplémentaire garantissant un revenu minimum.

Le président: Sénateur, c'est l'une des provinces qui est venue en aide aux travailleurs pauvres. 600 à 1000 chefs de famille sont inscrits à ce programme.

Le sénateur Cook: A la page 10 de votre mémoire, vous dites que la hausse des loyers et des prix pourrait absorber tout bénéfice de redistribution provenant du RAG, à moins que les ressources en logement et autres biens, de plus en plus en demande, ne soient accrues. Il semble que ce que vous donnez d'une main, vous le reprenez de l'autre. Mais laissons de côté, pour le moment, la philosophie politique; il pourrait, néanmoins, y avoir des hausses, soit de loyers soit d'autres choses, justifiables sous n'importe quel système gouvernemental. Avez-vous jamais songé à accorder une aide financière par des subventions? Soit en subvenant aux loyers ou à d'autres nécessités premières?

M. Petrich: Cela vous fait tomber dans le même panneau que le RAG. Car à mesure que le gouvernement avance de l'argent pour les loyers, dans un marché du logement en état de crise et affrontant une demande exceptionnelle, ce même gouvernement tend à . . .

Le sénateur Cook: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais il n'y a pas qu'un état de crise pour affecter les prix. Par exemple, lorsque le coût de la vie augmente, les salaires font de même, alors le prix des biens augmente sans que ce soit le résultat d'une crise. Mais avez-vous jamais envisagé ou étudié la possibilité d'accorder, par exemple, des subventions pour niveler ou plafonner le prix des loyers et des logements et de maintenir une série de denrées nécessaires et ainsi de suite?

M. Petrich: Nous y avons beaucoup songé. Nous n'avons entrepris aucune étude en profondeur au Manitoba, bien qu'on l'ait fait ailleurs. Nous avons introduit ce concept dans des programmes destinés à loger les gens d'âge mûr et les vieillards. Nous subventionnons ces programmes et y contribuons jusqu'à 20 p. 100. Mais là encore, s'agit-il de la situation du logement au Manitoba, que ce rouage tourne à vide. Car la pénurie d'unités d'habitation et la qualité de ces unités, qui contribuent, toutes les deux, à créer des problèmes d'ordre social, hygiénique et économique, constituent nos problèmes de logement. Ainsi les engagement financiers pris par le gouvernement sont, pensons-nous, des mesures d'urgence temporaires, jusqu'à ce que nous puissions résoudre le problème du logement en entier. Ceci s'effectuera dès le moment où l'on augmentera le nombre de ces unités et améliorera leur fabrication.

Le sénateur Sparrow: Revenons un instant en arrière, monsieur le président. Les témoins ont mentionné les ICF en même temps qu'un chiffre de $100 millions. Était-ce une subvention du gouvernement accordée comme telle par le Trésor, ou un prêt garanti?

L'hon. M. Toupin: C'était un prêt fait aux ICF par l'intermédiaire de la Corporation du Manitoba pour le développement.

Le sénateur Sparrow: C'était un prêt direct de $100 millions? Il n'était pas garanti, toutefois?

L'hon. M. Toupin: C'était un prêt direct.

Le sénateur Sparrow: En faisant allusion à cette industrie en particulier, suggériez-vous que le gouvernement doive décider du lieu et du moment de l'installation d'une industrie? En fait, la décision dans ce cas ne fut-elle pas prise par les habitants du Manitoba, à savoir que cette industrie s'installerait là et que les sommes en question lui seraient versées par le gouvernement de l'époque? N'est-ce pas juste? Ils ont peut-être pris une mauvause décision, mais les gens ne sont pas infaillibles. Le système qu'ils ont alors appliqué n'est-il pas exactement le même que celui dont vous parlez? A cette différence près que, selon vous, leur décision fut mauvaise.

L'hon. M. Toupin: Votre question comporte deux éléments: D'abord, je suis d'avis que le gouvernement doit être de la partie lorsqu'il s'agit de créer une industrie, car nous participons à ce processus, bon gré, mal gré. Nous procédons d'infrastructures et agissons sur elles, et ainsi de suite, ce qui rend le gouvernement responsable envers les gens de cette province. Ensuite, quant aux ICF, cette décision fut prise par le gouvernement; un accord fut conclu entre les ICF et d'autres compagnies impliquées; entre ces compagnies et la province du Manitoba. Ce que nous mettons en cause, c'est seulement la nature de la participation financière du gouvernement, ainsi que les sommes investies par les gouvernements fédéral et provincial et par chacune des compagnies impliquées. D'autre part, nous doutons de la viabilité de l'industrie elle-même, chose que nous ignorons, même aujourd'hui.

Le sénateur Sparrow: Le point sur lequel je voudrais attirer votre attention est le suivant: la décision peut être mauvaise, mais le processus qui y mène est exactement le même que celui dont vous parlez et qu'a suivi le gouvernement auquel vous faites allusion. Est-ce juste? C'est le gouvernement qui a pris la décision.

M. Petrich: En fait, ce que nous disons, c'est que l'ancien gouvernement du Manitoba n'a jamais préconisé, ni dans le passé, ni maintenant, d'aborder le problème du développement industriel sous l'angle philosophique, tels que nous le faisons dans ce mémoire. J'avance, donc, que le processus menant à la décision de soutenir les ICF au Manitoba différait beaucoup de ce qu'il serait ici aujourd'hui.

Le sénateur Sparrow: En fait, la question de la propriété finale constitue le nœud de votre discussion?

L'hon. M. Toupin: Pas nécessairement.

M. Petrich: Non. Il s'agit de savoir si les ICF auraient dû être introduites ou non dans le Pas.

Le sénateur Sparrow: C'est donc une mauvaise décision, ou ce pourrait l'être selon vous.

M. Ford: Nous avons déjà dit pourquoi cela pourrait être considéré comme une mauvaise décision. La façon de procéder s'est avérée inadéquate car il n'y a pas eu assez de participation directe de la part des citoyens. Ce fut strictement une participation, dans les coulisses, de la part du gouvernement; elle n'était pas vraiment ouverte au public. Deuxièmement, il ressort de notre discussion que les critères utilisés devraient être changés. En d'autres termes, ces critères étaient, non seulement strictement économiques, mais fort mal conçus, et appliqués sans qu'on tienne compte de leur impact social. A notre avis, de telles décisions doivent être prises selon une procédure plus accessible au public, et qui engagerait le gouvernement. En outre, elle doivent tenir compte des critères sociaux que nous avons établis ici et qui, auparavant, ne participaient pas à la procédure.

Le sénateur Everett: Prétendez-vous que ce fut une mauvaise décision?

M. Ford: Cela se pourrait. Nous n'en savons rien.

Le sénateur Everett: Prétendez-vous que ce fut, sans nul doute, une mauvaise décision? Est-ce là une politique gouvernementale?

M. Ford: Non, nous ne le prétendons pas. Nous ignorons si ce fut une mauvaise décision. C'en est une mauvaise en autant que nous manquons de renseignements pour savoir si c'en fut une bonne.

Le sénateur Sparrow: En plusieurs endroits, vous faites allusion à la redistribution du pouvoir, aux pages 2, 4 et 5, par exemple. Tout au long des témoignages, nous avons entendu plusieurs groupes dire: «Le pouvoir au peuple». Pris comme tel, c'est un slogan; je suppose que c'est ce à quoi vous faites allusion lorsque vous dites: «Le pouvoir au peuple.»

Nous n'avons jamais pu demander à qui que ce soit comment, en fait, le peuple atteint ce pouvoir. Ce n'est pas une question que je voudrais poser maintenant, car on y reviendra. Cependant, lorsqu'on a demandé, tout récemment, au premier ministre du Manitoba d'accorder aux adhérents de son parti une grande part de pouvoir dans la prise des décisions et ce, en augmentant le nombre des participants au caucus et au gouvernement, il répondit «non». Il dit qu'il en aurait les mains liées. Comment cette affirmation de votre premier ministre s'accorde-t-elle avec ce qui a été dit dans ce document.

L'hon. M. Toupin: Peut-être pourrais-je vous donner un exemple de la méthode qui, à mon avis, devrait être employée dans l'attribution d'un plus grand pouvoir aux électeurs; que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral. Je crois que, durant les 525 derniers jours, nous avons accompli du travail dans ce domaine. Nous mettons à contribution, tel que je l'ai signalé il y a quelques instants, la participation des citoyens à des conseils consultatifs, des conseils d'appel, et ainsi de suite, à tous les échelons de la société. Nous faisons de la dynamique de groupes en vue de l'animation sociale.

Le sénateur Everett: La dynamique de groupes en vue de l'animation sociale. Je me demande justement ce que c'est.

L'hon. M. Toupin: Je tâcherai de vous l'expliquer au fur et à mesure. Voyez-vous, nous établissons une politique, mais avant même de l'établir, j'aimerais voir ce processus appliqué. S'il s'agit du Ministère de la Santé et du Développement social, ministère le plus important de notre gouvernement, il faut revenir en arrière et remonter aux sources. Il faut demander l'avis des gens qui sont, en fait, les consommateurs de ce que nous fournissons. Il faut savoir quels sont leurs besoins prioritaires et, grâce à ce processus d'animation sociale, leur faire exposer leurs problèmes, y trouver des solutions et tenter d'élaborer des méthodes pour la création d'une

politique. Nous revenons alors aux chefs de départements, aux directeurs, aux administrateurs, aux sous-ministres, à moi, pour essayer, grâce à ce processus du pouvoir partant du peuple et remontant vers ceux qu'il a élus, de créer des politiques qui, non seulement sont acceptées par le consommateur, mais en fait voulues par lui.

Le sénateur Everett: C'est une très bonne idée, et lorsque Mackenzie King l'avait développée, je l'ai trouvée excellente.

L'hon. M. Toupin: Elle l'est toujours, quant à moi.

Le président: Il veut dire que ce qui est bien, c'est de la mettre en pratique.

L'hon. M. Toupin: Parfois, l'animation sociale peut s'avérer dangereuse pour un politicien. Je sais que tel fut le cas dans le passé. Il me déplaît de dire ceci, mais l'expérience a prouvé que, parfois, il nous a semblé nécessaire de diviser pour régner. Cependant, je suis d'avis qu'il faut unifier pour régner, et non seulement régner, mais fournir aux gens les services qu'ils demandent. Ceci peut être accompli seulement grâce à une méthode telle que l'animation sociale.

Le sénateur Everett: Tout bon gouvernement gardera toujours contact avec les gens afin de connaître leurs besoins.

Le sénateur Sparrow: Vous dites que l'affirmation du chef de votre gouvernement n'entre pas en contradiction avec ceci.

L'hon. M. Toupin: Non, ceci fut accepté en caucus et par le cabinet.

Le sénateur Sparrow: Envisagez-vous une société où tous les citoyens auront des revenus égaux?

L'hon. M. Toupin: Non.

Le sénateur Sparrow: Vous ne l'envisagez pas?

L'hon. M. Toupin: Non, pas nécessairement.

Le sénateur Sparrow: Qui fixera, alors, le revenu du fonctionnaire et du chômeur? Qui finalement prendra cette décision?

L'hon. M. Toupin: La personne elle-même, selon ses aptitudes, sa profession et ce qu'elle fait. Vous ne pouvez pas dire que tous les individus sont égaux, du moins en ce qui concerne leurs aptitudes. Et en se référant aux aptitudes et au rendement d'un système ou d'une profession, ou pourra sûrement déterminer le montant que cette personne pourra, en fait, tirer des responsabilités qui lui incombent.

Le sénateur Connolly: Et de sa productivité.

Le sénateur Sparrow: Est-ce que cela sera déterminé par une loi gouvernementale ou par le libre marché?

L'hon. M. Toupin: Par tous les deux. Je ne crois pas que nous devrions les isoler l'un de l'autre. Je pense que le gouvernement devrait toujours coopérer avec le libre marché.

Le sénateur Sparrow: Cette société à laquelle vous faites allusion, serait-elle développée seulement au Manitoba ou dans tout le pays? Ensuite, selon ce que vous répondrez, peut-elle être créée par le Manitoba en tant qu'état isolé?

L'hon. M. Toupin: C'est une question lourde de sens. Je la voyais venir. Il est très difficile pour une province seule d'accomplir cela. Reprenons un exemple pour quelques instants. Nous avons une Commission d'enquête sur les lits d'hôpitaux au Manitoba, créée il y a quelques mois, et qui doit soumettre son rapport à la fin de décembre. Nous avons actuellement, au Manitoba, des lits pour malades chroniques dont nous partageons le coût avec Ottawa. Mais nous pensons que certains patients, occupant actuellement des lits pour malades chroniques, pourraient, en fait, être transportés en douce dans des lits à traitement prolongé, à prix moindre. Mais dans ce cas, Ottawa ne partage pas les frais. Nous avons signalé aux agents du Trésor, venus d'Ottawa pour rencontrer le cabinet, que nous sommes prêts à aller de l'avant avec ce projet, et ce, à nos propres frais, mais que la province du Manitoba pourrait plus facilement développer son programme si Ottawa acceptait d'en partager les dépenses. Donc, comme je disais tout à l'heure, une province peut en réaliser une partie, à ses frais. Si toutefois nous voulons avoir un très bon programme, il doit, à mon avis, être conçu à partir d'une entente avec le gouvernement fédéral sur le partage des dépenses.

Le sénateur Everett: Pourquoi est-ce ainsi, monsieur le ministre?

L'hon. M. Toupin: En fait, comment pouvons-nous, étant donné le système de taxation que nous avons de nos jours, les taxes que nous devons payer, et le remboursement que nous percevons du gouvernement fédéral—comment pouvons-nous, dis-je, déterminer où ces fonds seront employés? Et l'on nous dit: «Voilà ce que vous devez en faire.»

Le sénateur Everett: Avez-vous accordé une attention particulière au point suivant? Le coût des programmes de soins prolongés varie entre $14 et $20 par jour, par opposition aux soins hospitaliers dont le coût varie entre $40 et $50 par jour. Aux États-Unis, les soins prolongés appartiennent au domaine de l'entreprise privée.

L'hon. M. Toupin: Nous avons les deux.

Le sénateur Everett: Pourquoi n'étudieriez-vous pas l'idée de confier les soins prolongés à l'entreprise privée? Pourquoi devraient-ils entraîner des subventions du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Toupin: Ce n'est pas une question de subventions. Le point est le suivant: cela coûte une fortune au gouvernement fédéral aussi bien qu'aux provinces d'avoir des patients occupant des lits pour malades chroniques. Si vous les transportez dans des lits où leur seront prodigués des soins intermittents, cela coûtera moins à la province et au gouvernement fédéral, qu'il s'agisse de corporations privées ou appartenant à la Couronne.

Le président: Pourquoi ne les changez-vous pas de lits? Est-ce par manque de facilités?

M. Petrich: C'est une question d'argent. Une personne hospitalisée voit la totalité de sa facture payée. Cependant, si elle s'en va dans une maison de convelescence, elle devra payer la facture elle-même, à moins d'être pauvre.

Le sénateur Everett: Vous ne parlez pas maintenant du coût du développement du programme. Vous parlez purement et simplement du coût de l'assurance-maladie.

L'hon. M. Toupin: Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Everett: Nous sommes d'accord là-dessus. Je pensais que monsieur le ministre faisait allusion aux coûts de développement.

M. Petrich: Nous appuyerions le développement des maisons de convalescence dans le secteur privé, si cela s'effectue dans un but non-lucratif. C'est de cette façon que nous l'encouragerions.

Le sénateur Everett: Pourquoi cela vous importerait-il que ce soit dans un but lucratif ou non-lucratif, pourvu que l'entreprise privée soit aussi efficace que les services gouvernementaux? Cela vous importe-t-il vraiment que quelqu'un en tire profit?

M. Petrich: Pas du tout.

Le sénateur Everett: Pourvu que des soins de qualité puissent être prodigués à $14 par jour, est-ce que la notion de profit blesse votre sensibilité? Cela vous inquiète-t-il que quelqu'un puisse le faire et en tire profit à $14 par jour?

M. Petrich: Non, pas du tout. En fait, nous subventionnons fort probablement autant d'institutions à but lucratif que non-lucratif, au Manitoba.

L'hon. M. Toupin: Je suis désolé de vous reprendre sur ce point, mais lorsqu'il s'agit d'agences privées et d'agences gouvernementales, je suis d'avis que nous devrions accorder à toutes les deux des subventions égales. En outre, je crois qu'elles devraient être administrées selon des coûts identiques; les stimulants devraient être les mêmes. C'est ce que nous tâchons de réaliser au Manitoba. A l'heure qu'il est, les agences privées reçoivent, parfois, plus de subventions et coûtent plus que leurs contreparties au gouvernement. Je pourrais vous en donner des exemples.

Le sénateur Everett: Voudriez-vous nous en donner un?

M. Petrich: Nous n'en avons pas ici aujourd'hui.

Le président: La province de la Colombie-Britannique partage le coût des maisons de convalescence . . .

M. Petrich: Sous le régime de l'assurance-maladie?

Le président: Oui, sous le régime de l'assurance-maladie—avec le gouvernement fédéral; la province de l'Ontario débourse jusqu'à $9 sous le régime de l'assurance-maladie actuel. Pourquoi la province du Manitoba ne le fait-elle pas? Je sais, par exemple, qu'ils ont plus d'argent que vous. Je le sais bien: mais pourquoi ne le faites-vous pas?

L'hon. M. Toupin: Monsieur le président, révérence parler, nous voulons le faire. Nous avons demandé au Trésor à Ottawa de partager avec nous le coût de ce projet. Mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Le président: Vous avez là deux exemples à suivre. Toutes les deux le font à l'heure qu'il est.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, pourriez-vous demander au directeur de me communiquer les faits contenus dans votre affirmation. J'aimerais en faire part à monsieur le ministre et en discuter avec lui.

Le président: Nous le ferons.

Quand est-ce que les gens qui dépendent de l'assistance publique ont reçu, pour la dernière fois, une augmentation de leurs allocations?

L'hon. M. Toupin: L'automne dernier.

Le président: Cela fait combien en pourcentage?

L'hon. M. Toupin: Je ne peux me rappeler du pourcentage exact.

Le président: Pouvez-vous dire, d'après vos archives, quand il en ont reçu une avant cette dernière fois?

M. Petrich: Je n'étais pas ici.

Le président: Non, mais d'après les archives.

M. Petrich: Je ne me souviens pas.

L'hon. M. Toupin: Nous ne les avons pas apportées avec nous.

M. Petrich: Nous avons inséré une clause automatique d'échelle mobile dans nos réglements, cette année, qui est actuellement en cours d'approbation. Elle entrera en vigueur tous les premiers de l'an, à partir de janvier prochain.

Le président: Mais n'avez-vous pas dit que l'an dernier, vous avez déjà augmenté de 2 p. 100.

L'hon. M. Toupin: C'est plus que cela.

Le président: Ou quelque chose du genre, et vous avez ajouté maintenant une clause d'échelle mobile?

M. Petrich: Oui, la clause d'échelle mobile est établie d'après l'indice des prix au consommateur au Canada.

Le président: La loi du salaire minimum est actuellement de $1.50 l'heure, je crois.

L'hon. M. Toupin: C'est exact. Elle est entrée en vigueur le premier octobre.

Le sénateur Cook: Dans toutes les régions?

L'hon. M. Toupin: Dans toute la province.

Le président: Avec les exemptions habituelles qu'a toute province. Ainsi, dans une famille de cinq personnes—deux adultes et trois enfants—un homme travaillant à plein temps, à salaire minimum, gagnerait moins que s'il recevait l'assistance de votre ministère. Vous vous en rendez compte, n'est-ce pas?

M. Petrich: Oui.

Le président: Et ceci s'applique autant à une famille de six personnes qu'à une famille de quatre, à quelques dollars près. En fait, avec ce salaire, il est plus avantageux à un chef de famille de vivre de l'assistance publique que de travailler: il profite, en même temps, de l'assurance-maladie et de tout le reste. Que faites-vous à propos de cela? Que pensez-vous pouvoir faire? Et que faites-vous?

M. Petrich: Je pense, tout d'abord, que bien des mythes ont été entretenus en ce qui concerne les motivations humaines. Nous savons qu'il existe, au Canada, des centaines de milliers de personnes, je crois,—je ne dispose pas de statistiques précises—qui travaillent et gagnent moins que s'ils vivaient de l'assistance publique. C'est pourquoi nous encourageons fortement un programme de supplément au revenu, c'est à dire le RAG, qui tiendrait compte de ce problème. Au lieu que les gens soient obligés de quitter leur emploi pour s'inscrire à l'assistance publique, donc faire un choix entre les deux, ils profiteraient des deux afin de se maintenir à un palier de revenu minimum.

Le sénateur Everett: Vous pouvez faire cela tout de suite en introduisant un projet d'amortissement.

M. Petrich: C'est précisément ce que nous faisons dans le nord du Manitoba.

Le sénateur Everett: Un projet d'amortissement?

M. Petrich: Oui, un programme de supplément au revenu dans le nord, au nord du 53e parallèle.

Le président: Lorsque vous dites que vous le faites, vous voulez dire que vous faites quelque chose pour remédier au problème. Mais il demeure toujours au niveau de l'assistance publique.

M. Petrich: Nous avons un palier de revenu minimum.

Le président: Au niveau de l'assistance publique.

M. Petrich: Oui.

Le président: Et vous l'appliquez maintenant à environ 500 à 600 chefs de famille.

M. Petrich: C'est probablement plus près de 1000 à 1200 à l'heure qu'il est. Ces chiffres augmentent.

Le président: Votre dernier chiffre était 600, mais je vous ai fait grâce de quelques centaines de plus. Mais vous l'augmentez toujours.

M. Petrich: Cela a augmenté.

Le président: Le problème dont vous discutez est celui du nord où vous appliquez ce programme, alors que votre problème véritable se situe à Winnipeg et dans les régions plus denses où vous semblez l'éviter tant que vous pouvez.

M. Petrich: Je ne dirais pas que nous l'évitons. Le gouvernement provincial, tel que l'a précédemment signalé monsieur le ministre, subit d'énormes restrictions financières à cause du coût de ce projet.

Le président: Nous comprenons pourquoi. Il y a sept provinces au Canada qui font moins que ce que vous faites.

Le sénateur Everett: Et, en toute justice, je crois que vous avez augmenté le salaire minimum à deux reprises, n'est-ce pas?

L'hon. M. Toupin: Oui.

Le président: J'ai dit qu'il était à $1.50.

Le sénateur Everett: $1.20, n'est-ce pas?

L'hon. M. Toupin: Quand nous sommes entrés en fonction, il était à $1.20. Nous l'avons augmenté jusqu'à $1.35, puis jusqu'à $1.50, au premier octobre.

Le sénateur Sparrow: Vous n'avez pas répondu à ma question sur la possibilité de faire fonctionner ce système dans une province séparée, en tant que telle.

L'hon. M. Toupin: Je pensais l'avoir fait, j'en suis désolé. J'éprouve quelques difficultés à m'exprimer très clairement.

Le sénateur Cook: Vous le faites très bien.

L'hon. M. Toupin: Je pense qu'il pourrait fonctionner jusqu'à un certain point, dans une province séparée; mais je crois qu'il fonctionnerait très bien avec l'entière collaboration du gouvernement fédéral.

Le sénateur Sparrow: Quels étaient les paiements de péréquation au Manitoba, à la fin de la dernière année fiscale. Avez-vous ces chiffres?

L'hon. M. Toupin: Non.

Le sénateur Sparrow: Cela va dans les 38 millions de dollars. Est-ce que cela vous rappelle quelque choses?

Le président: J'ignore quels sont les chiffres actuels.

Le sénateur Sparrow: Je me demande si le genre de société dont nous parlons ne pourrait pas se développer chez vous sans la participation nationale, en tant que projet pilote, vu le type d'allocations de péréquation qui, en principe, élève le Manitoba au niveau des normes de revenus du Canadien moyen?

M. Petrich: Ceci suppose qu'il n'y a pas d'échelle géométrique exigeant une entrée relativement plus grande de ressources dans les secteurs de disparité régionale, ressources qui agiraient en tant que catalyseur d'investissement pour stimuler l'économie et augmenter le niveau de vie. Je pense que ce n'est pas en comparant rigoureusement, en reliant directement la disparité relative et l'opulence relative mais, si vous voulez vraiment supprimer les disparités régionales, il faut dès maintenant infuser davantage de fonds qui serviront de catalyseurs. Suis-je clair? C'est plutôt confus, mais tel est notre problème au Manitoba; c'est aussi le problème des Maritimes, et ainsi de suite.

Le sénateur Fournier: J'ai une petite question à poser messieurs, c'est la dernière. Au paragraphe (f) de la page 6 de votre mémoire, vous dites:

> On doit apporter des réformes au régime actuel afin d'appliquer véritablement et progressivement mais globalement à notre régime fiscal le concept de «faculté de payer du contribuable».

Plusieurs mémoires et maintes personnes discutent de l'imposition selon les facultés des contribuables. J'aimerais connaître votre opinion sur ce principe d'imposition. Quelle en est la limite, selon vous?

M. Petrich: Nous croyons que l'imposition selon les facultés des contribuables devrait être fondée, non seulement sur le revenu annuel, mais aussi bien sur la valeur nette, sur l'accumulation nette des richesses. Ainsi suggérerions-nous des mesures telles que l'imposition sur les gains en capital, bien que cela soit en réalité fondé sur le revenu, et l'imposition sur les richesses. Tout cela doit être étudié.

Notre gouvernement a adopté une attitude, par exemple en ce qui regarde l'imposition sur les biens immeubles, où nous sommes d'avis que cela devrait relever du niveau national ou fédéral. Nous proposons une imposition sur les biens immeubles afin de pouvoir, convenablement et sans partialité, avoir droit de regard sur l'héritage des richesses d'une génération à l'autre. Ce devrait être une préoccupation nationale.

Le sénateur Fournier: Le mot «faculté» que vous employez me semble contenir de vastes connotations; il semble imposer une limite. Prenons l'exemple d'un homme qui gagne $6000 et d'un autre qui en gagne $40,000. Le premier a des limites et son dernier dollar sera imposé, que l'impôt soit municipal, provincial ou fédéral. Le second peut payer cinq fois plus d'impôt que le premier, mais, ses impôts payés, il lui reste quelques dollars. Les lui laisserez-vous, ou considérez-vous, que «la faculté de payer» exige qu'il retourne ses poches et vous donne jusqu'à son dernier sou?

L'hon. M. Toupin: Puis-je vous donner un exemple? Nous avons un impôt sur le revenu personnel qui est le plus élevé au Canada:

39% je crois, et fondé sur la faculté de payer. Que vous gagniez $6000 ou $20,000 par an, vous êtes imposé à ce taux. Si l'on ne vous demande pas de payer des taxes, déductions faites, alors ce que vous avez payé vous revient. C'est ce que nous aimerions voir en opération et, joint à cela, un impôt sur les transactions. Nous avons au Manitoba, comme vous le savez, un impôt régressif sur les transactions de 5%. Mais même cela pourrait être remboursé dans un nouveau système.

M. Petrich: Des crédits d'impôt en vue de payer l'impôt sur les transactions seraient alloués aux personnes situées au bas de l'échelle des revenus. On pourrait diminuer l'effet régressif de l'impôt sur les transactions en allégeant les charges fiscales des personnes moins aisées.

L'hon. M. Toupin: Jusqu'où peut-on aller, sénateurs, tant que la province seule est concernée? Ne travaillons-nous pas en réalité contre nous-mêmes, dans un sens, si nous montons si haut relativement aux autres provinces?

Le sénateur Everett: C'est ce que tout le monde demande, Monsieur le ministre. Vous ai-je entendu dire que vous envisagiez un impôt sur le revenu net?

M. Petrich: Non, nous ne l'envisageons pas. Nous suggérons qu'il est possible que tout ce domaine doive être étudié plus profondément, qu'on doit y entreprendre des recherches. En effet, nous voyons dans notre société se perpétuer l'accumulation des richesses et l'édification de vastes empires financiers desquels le concept de l'impôt sur le revenu ne retire aucun avantage direct.

Le sénateur Everett: Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que l'impôt sur les biens immeubles est un impôt fédéral. C'est un impôt établi par le gouvernement fédéral; cependant, il existe un accord sur la péréquation et il appartient à chaque province de décider si elle profitera ou non des bénéfices qui en découlent.

M. Petrich: C'est ce à quoi je faisais allusion.

Le sénateur Everett: Ainsi, quoi, qu'il en soit, les biens immeubles sont imposés au Manitoba. Quels autres impôts sur le revenu net suggérez-vous?

M. Petrich: Par exemple, certaines autres juridictions gouvernementales ont jugé convenable d'imposer la propriété personnelle, en prévoyant l'accumulation des effets personnels. Ce serait un impôt annuel.

Le sénateur Cook: Existe-t-il un tel impôt au Canada?

M. Petrich: Non, pas au Canada, mais dans plusieurs autres endroits. Cet impôt est de tendance progressiste en ce qu'il frappe davantage les gens relativement aisés et moins ceux qui sont relativement pauvres. C'est un mécanisme de redistribution.

Le président: Où y a-t-il un tel impôt?

M. Petrich: Un bon nombre de gouvernements d'états américains l'ont, par exemple; et je crois, l'un des pays scandinaves, peut-être la Suède.

Le sénateur Everett: Comment fonctionne cet impôt? Fixeriez-vous chaque année le total des biens meubles, puis imposeriez-vous un impôt à taux uniforme.

M. Petrich: Cela pourrait fonctionner de plusieurs manières. Il existe plusieurs mécanismes pour fixer l'évaluation.

Le président: Le Département de l'impôt sur le revenu procède de la sorte parfois, lorsqu'il est au pied du mur. Il établit une imposition sur la base de la valeur nette.

Le sénateur Everett: Mais c'est uniquement pour établir un revenu quand ils ne peuvent pas obtenir une déclaration convenable. Ce dont ces messieurs parlent est quelque chose d'ajouté à l'impôt sur le revenu où un impôt frappe la richesse entière, qu'elle augmente ou non. Chaque année, un impôt est établi sur le capital lui-même. Si le capital d'un individu est de $50,000, cet individu est imposé en vertu de ce capital, même s'il ne l'augmente pas. Ce capital serait-il diminué? —Cet individu est néanmoins imposé en vertu du montant en question. Voilà ce qui en est.

M. Ford: Nous voulons dire que nous soucions de la distribution du revenu et croyons que l'impôt sur le revenu n'en couvre pas tous les aspects. Nous n'avons pas de politique ferme d'impôts sur la richesse ou les revenus personnels et pensons que ces domaines devraient être examinés. Il y a là plusieurs préoccupations qui doivent être étudiées tout autant, mais nous n'avons aucune position ferme là-dessus.

Le sénateur Everett: Mais songez-vous à un tel impôt?

M. Ford: Nous ne le mettons pas hors de portée de considération.

Le sénateur Sparrow: Suggérez-vous qu'il n'y ait aucun transfert de richesses entre les générations?

M. Petrich: Non.

Le sénateur Sparrow: Suggéreriez-vous qu'il devrait y avoir un tel transfert?

Le sénateur Everett: Qu'arriverait-il si quelqu'un retirait ses fonds du Manitoba, sous votre système d'imposition des richesses?

M. Petrich: C'est un problème national exigeant une solution à l'échelle du pays. Je ne crois pas qu'une province puisse mettre sur pieds ce mode d'imposition et en attendre des résultats satisfaisants. Si une province entreprend seule cette tâche, les résultats pourraient être décevants.

Le sénateur Carter: Mais vous avez dit que certains états américains ont un tel impôt.

M. Petrich: Ils ont un impôt sur la propriété personnelle.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas un impôt sur le capital?

M. Petrich: Non, il affecte les possessions personnelles autres que les biens immeubles.

Le sénateur Everett: C'est une variation sur le même thème, cependant?

M. Petrich: Dans un certain sens.

Le sénateur Everett: Et vous l'envisagez. La dernière phrase du premier paragraphe de la page 7 se lit comme suit;

> De plus, les décisions en matière de dépenses devraient être basées, en partie, sur leur faculté de procurer aux gagne-petits une plus grande part de revenus, de biens et de services.

Je ne la comprends tout simplement pas.

M. Petrich: En principe, lorsque vous regardez plusieurs des programmes et services actuels du gouvernement, vous constatez qu'ils s'adressent aux groupes de revenus moyens. Par exemple, en agriculture, plusieurs de nos programmes d'extension agricole ont été traditionnellement ajustés pour les fermiers de la classe moyenne. Nos programmes récréatifs, le développement des parcs, et ainsi de suite, ont été ajustés aux besoins des groupes de revenus moyens. Ce que nous pensons, et qui est particulièrement pertinent au Manitoba, c'est qu'il faut satisfaire davantage les besoins de services des gens situés dans les derniers 25 p. 100 de l'échelle socio-économique.

Le président: Vous avez dit que lorsque vous êtes entré en fonction, le salaire minimum était à $1.20.

L'hon. M. Toupin: $1.25.

Le président: Il a été augmenté à deux reprises?

L'hon. M. Toupin: Il a été augmenté à deux reprises.

Le président: Dans l'espace de combien de jours, avez-vous dit?

L'hon. M. Toupin: Nous sommes en fonction depuis le 15 juillet 1969, soit un an et demi.

Le président: C'est une augmentation plutôt inhabituelle à amener en si peu de temps. Quel effet a-t-elle eu sur votre industrie?

L'hon. M. Toupin: Je ne crois pas qu'elle ait provoqué un effet défavorable sur l'industrie. Il y a des industries qui quittent les provinces, que le salaire minimum soit bas ou un peu plus haut qu'ailleurs. Quelques industries ont quitté. Une industrie que je connais tenta de réduire le salaire minimum augmenté à ce qu'il était auparavant; mais cette industrie n'était pas vraiment rentable et affrontait des problèmes internes. Ce n'était pas en réalité le salaire minimum que était en cause. Nous devons considérer le gouvernement même en tant que source de–comment dirais-je? . . .

Le président: Un exemple?

L'hon. M. Toupin: Un exemple dans un sens. Le gouvernement emploie plus de personnes au Manitoba que toute autre industrie, si nous additionnons tous les ministères. Cette augmentation de salaire a affecté le gouvernement, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de nos différents ministères, de nos hôpitaux et ainsi de suite. Nous devions nous-mêmes l'accepter. Ce à quoi nous sommes arrivés est un juste milieu, ce n'était pas le maximum. Si nous avions écouté les syndicats, le salaire minimum n'aurait pas été de $1.50, mais bien de $1.75 ou $2. l'heure. Qui peut vivre avec un salaire horaire de $1.50?

Le sénateur Fergusson: Est-ce le même pour les femmes comme pour les hommes?

L'hon. M. Toupin: Oui, nous essayons de les traiter sur un pied d'égalité.

Le président: Je ne peux répondre d'après les chiffres; je présume qu'il est le même, mais M. Toupin l'affirme et cela me suffit.

Monsieur le ministre, nous avons eu ce matin une grande conversation philosophique, très utile et très intéressante. Cela nous a donné quelque appréciation des problèmes que vous et les gens du Manitoba affrontez, ainsi qu'une meilleure compréhension de ce que vous essayez de faire. Vous faites participer les gens pauvres à un certain niveau du processus de décision,–ce qui est très progressiste,–depuis un certain temps déjà, et plus particulièrement depuis notre visiste au Manitoba. Vous faites aussi quelque chose pour les travailleurs pauvres, ce qui est très utile et très bien. Malgré qu'en dernière instance, votre orientation ne corresponde pas à la nôtre, vous tentez néanmoins de résoudre les problèmes. Nous apprécions le travail mis dans la rédaction de ce mémoire; l'effort qui fut accompli et le souci de présision. Au nom du Comité, je vous remercie.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Une politique de progrès social pour combattre la pauvreté. Mémoire présenté au comité sénatorial spécial de la pauvreté par le Gouvernement du Manitoba. Le 4 novembre 1970.

TABLE DES MATIÈRES

I Introduction

II La nature et les causes de pauvreté

III Certains principes de progrès social

a) Le progrès social est la fin; le progrès économique est l'instrument de cette fin

b) Le bien-être des personnes est le but de la politique et suppose le bien-être des affaires

c) La justice économique doit devenir un concept d'utilité pratique

d) L'égalité est un critère important du succès des politiques

e) La liberté individuelle doit être mise en relief

f) La démocratie doit prendre une importance accrue

IV Progrès social et méthodes de lutte contre la pauvreté

(i) Directives concernant les politiques et les programmes à caractère préventif

a) Politique d'investissement

b) Instruments économiques de rechange

c) Démocratie industrielle

d) Démocratie gouvernementale

e) Développement régional

f) Politique de redistribution des revenus

g) Denrées et services publics

(ii) Directives concernant les politiques et les programmes à caractère amélioratif

a) Séparation de l'aide financière et des services sociaux

b) Formule de demande déclarative d'aide financière

c) Programme d'encouragement

d) Disposition concernant l'ajustement au coût de la vie

e) Admissibilité plus grande aux programmes d'aide

f) L'accès aux soins médicaux et l'intégration aux services sociaux

g) Soins médicaux préventifs

h) L'éducation

i) L'habitation

j) L'écologie

k) Autres

V Certains commentaires sur le revenu annuel garanti

VI Conclusion

I Introduction

Le Gouvernement du Manitoba désire profiter de cette occasion pour présenter et discuter son point de vue sur la nature et les causes de la pauvreté et l'orientation que nous devons prendre, tant au palier fédéral que provincial, pour éliminer la pauvreté. Nous admettons que les politiques et les programmes actuels, à tous les paliers, sont insuffisants. Notre intention n'est donc pas d'exposer ou de défendre les politiques et les programmes actuels du Manitoba. Nous cherchons plutôt à présenter de nouvelles perspectives conceptuelles et des directives inédites ayant pour but d'informer et de guider les efforts de chaque palier de gouvernement afin d'atteindre l'objectif du progrès social pour tous les Canadiens. Nous ne tenterons pas de prescrire des politiques et des programmes détaillés, mais plutôt d'ébaucher une théorie et des méthodes que nous croyons essentielles à toute solution efficace au problème de la pauvreté.

II La nature et les causes de la pauvreté

Lorsqu'on examine la nature et les causes de la pauvreté, on a coutume d'analyser la personne pauvre, la famille pauvre et la collectivité pauvre. Cette méthode a fourni beaucoup de renseignements sur les caractéristiques sociales des pauvres. Ces renseignements ont été utiles à l'élaboration de programmes destinés à aider les pauvres à réintégrer l'ordre social existant ou à s'y ajuster. Cependant, ce genre d'analyse ne saurait donner une compréhension globale de la nature et des causes de la pauvreté, car il suppose, étant axé sur les pauvres eux-mêmes, que la pauvreté est uniquement fonction des pauvres gens et de leur milieu immédiat, plutôt qu'une fonction, partielle ou totale, du système social global.

Le Gouvernement du Manitoba croit que la nature et les causes de la pauvreté ne seront parfaitement comprises que si l'on procède à l'examen et à l'analyse de l'ordre social global. Dans cette perspective, nous considérons la pauvreté comme une fonction du spectre de dispersion dans la répartition de la richesse et du pouvoir qui caractérise la société actuelle.

La pauvreté n'est pas seulement fonction d'un quelconque niveau absolu de revenus, car ce qui constitue un revenu suffisant pour une personne ou une famille est défini par les conventions sociales et les pressions sociales qu'exerce la société globale. Ces pressions ont été généralisées et intensifiées par les media et la publicité. Ainsi, le fait d'avoir suffisamment d'aliments et de vêtements et d'avoir un logement convenable—normes minimum que nous n'avons pas encore pu garantir,—n'est pas suffisant dans une société qui juge les gens selon leur capacité de consommation, à tel point que chaque individu doit toujours consommer des quantités croissantes de denrées pour préserver sa position relative. Ajouter à cela le fait que les transports, les communications, l'enseignement et les divertissements sont tout autant de variables d'importance du genre de vie que l'on mène dans une société où l'autonomie de l'individu, de la famille et du groupe social a été remplacée par l'interdépendance impersonnelle et complexe d'une société de marché urbaine et sans limites.

Nous irons même plus loin: une attaque efficace contre la pauvreté ne consiste pas seulement à assurer un revenu suffisant (considéré en termes relatifs aussi bien qu'absolus), mais réside bien davantage dans la méthode ou le processus par lequel ce revenu suffisant est offert. S'il est perçu comme le résultat d'un acte de bienveillance, même s'il s'agit de la bienveillance impersonnelle de l'État, il confirmera la supposition très mal fondée que la pauvreté est la faute des pauvres et renforcera le sentiment des «bénéficiaires» qu'ils n'ont ni droits propres ni la possibilité de décider de leur sort. Leur bien-être dépend des autres. Il s'ensuit un état de

faiblesse, d'impuissance, d'aliénation et de cynisme qui n'est modéré que par une bienveillance insuffisante pour vaincre ces forces destructrices.

Cet état d'impuissance et d'aliénation règne dans une bonne partie de la société d'aujourd'hui et chez bon nombre de gens qui ont un revenu suffisant, sans aide directe du gouvernement. Cet état de choses illustre bien une dimension souvent ignorée de la pauvreté qu'une méthode globale d'analyse de la société met en relief, à savoir le spectre de dispersion dans la répartition du pouvoir. Certains s'objecteront à ce qu'on définisse la pauvreté par référence, même partielle, au pouvoir, préférant garder une conception d'ordre strictement financier ou liée au facteur revenu. Nous aimerions rappeler à ces gens qu'ils peuvent limiter ainsi la définition de la pauvreté s'ils le veulent, mais ce faisant, ils n'éliminent pas le problème du sentiment croissant d'impuissance, d'aliénation et de cynisme et la nécessité de trouver une solution au problème de la pauvreté causée par l'insuffisance de revenus telle qu'ils la définissent ne s'accompagnera pas d'une solution concrète au problème de la pauvreté liée au manque de pouvoir. D'ailleurs, il y a un lien évident entre la répartition de la richesse et celle du pouvoir.

L'économie d'aujourd'hui se caractérise par les «imperfections du marché» et les concentrations du «pouvoir du marché» sous forme de monopoles et d'oligopoles qui se renforcent mutuellement, réservant la mainmise du processus de production de la société à un cercle sans cesse plus restreint. Ceci à donné lieu à de grandes inégalités dans la répartition de la richesse et du pouvoir. Redistribuer la richesse sans toucher aux imperfections du marché et aux aspects du pouvoir du marché de notre système économique laissera en grande partie intacte la répartition du pouvoir. La dynamique du système économique qui intègre ces concentrations de pouvoir est telle qu'elle peut fort bien diminuer certains des effets de redistribution de la richesse, soit par une augmentation générale des prix, soit par une diminution encore plus poussée de la qualité de la production, ou les deux en même temps. Sans une redistribution consciente du pouvoir, nous ne pouvons même pas garantir l'efficacité d'une redistribution importante des revenus, sans parler de résoudre le problème de l'impuissance.

A la lumière de ces considérations, le Gouvernement du Manitoba est d'avis que la pauvreté est fondamentalement un problème d'inégalité dans la répartition de la richesse et du pouvoir. L'élimination de la pauvreté exige donc une action simultanée visant à redistribuer et la richesse et le pouvoir. Une telle entreprise entraînera des changements dans l'ordre social actuel—dans les institutions et les rouages qui distribuent la richesse et le pouvoir de telle façon que les grandes inégalités que nous connaissons sont préservées et renforcées. Des changements en ce qui concerne l'aide financière et les services sociaux sont nécessaires, mais auront seuls une influence très limitée dans l'élimination de la pauvreté. Aider les pauvres à réintégrer l'ordre existant ou à s'y adapter, bien que cela puisse profiter aux personnes intéressées, n'empêchera pas à la pauvreté—ni surtout au sentiment d'impuissance qui l'accompagne—de continuer d'exister, car l'ordre social auquel ces programmes aident les gens à s'adapter est en définitive le générateur de la pauvreté sous tous ses aspects.

Sur le plan de politiques et de l'administration, ceci veut dire en pratique que la pauvreté ne peut être éliminée par aucun ministère isolément, mais plutôt qu'elle doit être l'aboutissement d'une politique gouvernementale touchant chaque ministère. De plus, la redistribution du pouvoir nécessaire au succès de l'entreprise augmente la portée du problème de la pauvreté, qui sera plus facilement résolu dans le cadre du progrès social global, dont dépendent la qualité du mode de vie de tous les Canadiens et les aspects égalitaires de la politique officielle du Canada.

III Certains principes de progrès social

Le Gouvernement du Manitoba est en train d'essayer d'élaborer une conception des programmes gouvernementaux axée sur le progrès social. On trouvera ci-après certains des principes initiaux de progrès social qui, selon nous, constituent des points de repère dans l'élaboration des décisions gouvernementales. Les programmes voués spécifiquement à la lutte contre la pauvreté devraient s'inspirer de ce principe; de plus, s'ils sont appliqués de façon générale, ces principes constitueront une offensive contre l'aspect de la pauvreté lié au pouvoir.

a) Le progrès social est la fin; le progrès économique est l'instrument de cette fin.

Il est impérieux que les besoins sociaux des particuliers, des familles, des localités et de la société deviennent le fondement des politiques du gouvernement. Ceci veut dire que la politique économique, traditionnellement prioritaire, devra s'incliner devant le fait que le progrès économique n'est qu'un moyen d'atteindre la fin qu'est le progrès social, et non une fin en soi. La priorité accordée au progrès économique n'a pas résolu nos problèmes sociaux. La politique ne peut plus être évaluée par son apport au progrès économique seul; elle doit l'être en fonction de sa contribution globale aux besoins sociaux, considérés au sens large.

b) Le bien-être des personnes est le but de la politique et suppose le bien-être des affaires.

Une politique de progrès social est fondée sur l'hypothèse que tout ce qui est bon pour le bien-être social et économique des Canadiens l'est également pour le développement du commerce et de l'industrie. C'est l'inverse de la conception classique, qui a échoué dans la mesure où le bien-être de tous les Canadiens n'a pas été réalisé grâce aux développements accru du commerce et de l'industrie, même lorsque ce surcroît a été fourni par les services sociaux gouvernementaux et privés. Les structures économiques qui sont compatibles avec le bien-être social et économique des Canadiens devront être créées si elles n'existent pas encore, ou si les structures actuelles se révèlent incompatibles avec l'intérêt public.

c) La justice économique doit devenir un concept d'utilité pratique.

Le progrès social, en plus d'établir des critères non économiques d'évaluation des politiques, suppose également un certain sens de justice économique découlant du principe selon lequel le coût du progrès économique doit être compensé par les avantages dérivés de ce progrès. Ceci veut dire, par exemple, que des personnes qu'on a déplacées en raison d'un changement technologique,—soit que leur petite exploitation agricole ne suffise plus, soit que leur entreprise ne puisse plus tenir tête à la concurrence, soit que leurs compétences soient dépassées—ont le droit, selon la loi, de recevoir une allocation de déplacement pour assumer le coût du changement qu'ils ont à subir: chômage, recyclage, déménagement, rupture de la vie familiale et communautaire, etc. Cette aide devrait être versée aussi directement que possible par ceux

qui profitent du changement. Ce genre de conciliation des inconvénients et des avantages des décisions de portée économique est essentiel à la justice économique, et par voie de conséquence à une politique de progrès social complète.

d) L'égalité est un critère important du succès des politiques.

Une plus grande égalité dans les relations sociales et économiques de la société est un critère important d'une politique de progrès social. Elle met en évidence la nécessité de réduire le spectre de dispersion dans la répartition de la richesse et du pouvoir. Ainsi, l'accumulation et le confort matériels cessent d'apparaître comme le seul besoin ou même la principale motivation de l'homme dans la société d'abondance. Les autres besoins et les autres motivations de l'homme, comme l'interaction sociale, le fait d'avoir des objectifs communs avec d'autres, le fait de contribuer à une entité plus grande que soi-même ou que sa famille et d'en faire partie, la confiance en soi, la reconnaissance par les autres et l'épanouissement intellectuel et spirituel de chacun, reçoivent une place plus grande et procurent une satisfaction supérieure dans un ordre social plus égalitaire. Par conséquent, le critère d'une égalité plus grande est essentiel à l'épanouissement intégral de la personne humaine.

e) La liberté individuelle doit être mise en relief.

Une politique de progrès social doit aller à l'encontre du fait que les citoyens d'aujourd'hui, qui pourraient être le plus libre des peuples de l'histoire, se sentent de plus en plus contraits et manipulés par les forces sociales, et économiques de la société moderne. Il faut pour cela que la liberté individuelle acquière de l'importance dans l'élaboration des décisions politiques. L'éducation, l'information, le contrôle et la classification qualitative des produits et des services devront être la solution de rechange à la restriction de la liberté de choix individuelle chaque fois que cela sera possible. Les options sociales, culturelles et économiques offertes aux gens devraient être activement diversifiées pour que soit élargie la portée des choix personnels. De plus, on devra mettre au point des instruments de participation des citoyens aux décisions qui les concernent afin d'instituer un équilibre convenable de responsabilité et de liberté pour tous. Dans toute la mesure du possible, on exercera les contrôles sur les forces et les institutions sociales et économiques plutôt que sur les personnes. Cet élément fait partie d'une solution dynamique, plutôt que statique, des problèmes sociaux.

f) La démocratie doit prendre une importance accrue.

Le progrès social exige que l'on redouble d'efforts pour rendre à la démocratie son sens et son efficacité à tous les niveaux de décision. Ceci veut dire qu'il faut réévaluer et reviser les processus politiques actuels pour que les citoyens participent directement à un plus grand nombre de décisions, que leur influence ait davantage d'occasions de se manifester au niveau supérieur de l'élaboration des décisions et qu'ils aient plus facilement accès aux responsables des décisions et au processus décisionnel. Il faudra également appliquer les principes démocratiques du système politique au système économique.

Si ces principes de progrès social sont adoptés par tous les paliers de gouvernement et appliqués à l'ensemble des programmes et des décisions, la pauvreté peut, selon nous, être attaquée avec succès et peut-être même éliminée.

IV Progrès social et méthodes de lutte contre la pauvreté

Nous aimerions présenter certaines directives spécifiques contre la pauvreté cencernant les politiques et les programmes. Nous tenons cependant à répéter que ces éléments sont présentés dans le cadre d'une politique d'élaboration des programmes gouvernementaux globale et axée sur le progrès social qui doit permettre l'épanouissement maximum de tous les citoyens: seule une politique globale de ce genre, et non une politique et des programmes isolés de lutte contre la pauvreté, parviendra éventuellement à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

Pour comprendre les défauts des programmes actuels, et à titre d'introduction nécessaire à l'élaboration de programmes efficaces, il est essentiel que l'on distingue entre les mesures préventives et les mesures amélioratives de lutte contre la pauvreté. Les mesures préventives changent la nature de l'ordre social existant, qui perpétue et renforce les inégalités profondes dans la répartition de la richesse et du pouvoir. Les mesures améliorative sont destinées à aider les personnes qui sont déjà prises au piège de la pauvreté. Jusqu'ici, les programmes ont été surtout axés sur les pauvres et leur milieu, car on avait pris pour acquis que les causes de la pauvreté se trouvaient chez les pauvres eux-mêmes. Incapables de distinguer entre les causes sociales de la pauvreté et ses manifestations particulières (effets), ces programmes cherchaient à la fois à aider les pauvres et à éliminer la pauveté. En conséquence, ils n'ont su ni prévenir l'accroissement de la pauvreté, ni offrir une aide efficace aux victimes de la pauvreté. Si l'on reconnaît la nécessité de mettre sur pied des programmes à la fois préventifs et amélioratifs, intégrés à une politique générale de progrès social, il est actuellement possible, non seulement d'envisager d'éliminer la pauvreté, mais encore d'aider de façon plus efficace ceux qui ont à en souffrir.

Nous allons maintenant donner des exemples de directives spécifiques concernant les politiques et les programmes de lutte contre la pauvreté à caractère préventif et amélioratif, directives qui pourraient être intégrées à une politique globale de progrès social.

(i) Directives concernant les politiques et les programmes à caractère préventif.

a) Politique d'investissement.

Une politique globale en matière d'investissement est nécessaire si l'on veut que le progrès économique contribue au progrès social. L'investissement est l'un des principaux moteurs de l'activité économique. Il est essentiel lorsqu'il s'agit de décider ce qu'on va produire et comment on va produire. La nature de la production affecte la dimension matérielle de notre vie. Le mode de production affecte lui aussi cette dimension matérielle—qu'on pense à l'emplacement des industries, à la conception industrielle des usines, à la pollution, etc.—mais détermine également, en partie, la nature des rapports sociaux concrets des ouvriers entre eux et avec leur travail. Les décisions prises en matière d'investissement ont toujours eu tendance à reproduire en miniature l'économie américaine au Canada. Il s'ensuit une production inefficace et des prix plus élevés (protégés par les tarifs douaniers) ou une incapacité à tenir tête à la concurrence étrangère. Aussi, les consommateurs canadiens, y compris les pauvres, ont payé certaines denrées plus cher qu'ils n'auraient dû, alors que le travail des ouvriers canadiens n'était ni efficace ni concurrentiel, à cause de la structure de l'investissement au Canada.

Il est donc évident que les décisions relatives aux investissements affecte tous les Canadiens. Elles déterminent notre sort et celui de notre société.

Les décisions passées en matière de placement ont érigé un ordre social qui crée la pauvreté; les décisions présentes en cette matière permettent le maintien de cet ordre social. Aussi, même dans le contexte de pauvreté, ou plutôt devrions-nous dire, particulièrement dans le contexte de la pauvreté, est-il nécessaire pour trois raisons au moins d'établir une politique globale de placement.

Premièrement, pour porter au maximum les bénéfices sociaux des placements tels que les emplois, la formation professionnelle et technique, la participation de la collectivité, et pour réduire au minimum les effets nocifs extérieurs qui en découlent tels que la pollution, l'encombrement, le bruit et le reste; deuxièmement, pour rationaliser l'économie canadienne en vue de réaliser des épargnes basées sur la production en masse permettant de porter l'efficacité au maximum et de réduire certains prix au consommateur; et troisièmement, pour permettre le développement de méthodes démocratiques par lesquelles la population en général pourra prendre les décisions concernant le choix des biens de consommation à produire. (Les décisions en matière de placement, particulièrement dans les nouvelles entreprises, sont souvent très peu influencées par le simple jeu des forces du marché, puisque la planification et la production en masse exigent que les décisions en matière de placements importants soient prises par les chefs d'entreprises avant même qu'un produit ne soit mis sur le marché et vendu au public.)

En ce moment, il n'y a pas de politique globale de placement au Canada, il n'y a qu'une série de moyens incomplets et le plus souvent indirects pour prendre des décisions en matière de placement, par exemple les hypothèques de la SCHL, les encouragements fiscaux, les tarifs douaniers, les prêts industriels et les ententes régionales particulières. De telles mesures ont tendance à refléter l'accent qu'on met depuis toujours sur le développement économique et la présomption fort ancienne que ce qui est bon pour les affaires et l'industrie est nécessairement bon pour le bien-être social et économique des Canadiens, plutôt que de refléter une conception du développement social qui subordonnerait le développement économique aux nécessités préalables et aux priorités en matière de sécurité sociale.

Comme première étape vers une politique de placement fondée sur le développement social, il serait nécessaire de donner une nouvelle orientation aux mesures qui touchent les placements. Il faudrait tenir compte dans la mise en œuvre d'une politique de placement, d'une part de facteurs tels que l'emploi des groupes minoritaires, l'emploi des femmes, la formation professionnelle et technique, les dispositions pour favoriser la participation canadienne à la direction d'entreprises (lorsqu'il y a propriété étrangère) les prix de revient (lorsque les sources d'approvisionnement sont intégrées à la verticale), les prix de vente ou les formules de fixation des prix (lorsque les débouchés pour le marketing et la distribution sont contrôlés artificiellement), le calcul des profits tels que répartis entre le siège social et les filiales (lorsqu'il y a propriété étrangère), la politique de recapitalisation, les normes de pollution (y compris les niveaux du bruit), les normes de sécurité, les réserves inhérentes aux frais de sécurité sociale, la politique fiscale au niveau local et autres considérations, et, d'autre part, des mesures d'encouragement, des prêts, des tarifs douaniers préférentiels ou des fonds gouvernementaux pour les frais de sécurité sociale. Les pays sous-développés ont découvert qu'il était important de traiter des points tels que ceux mentionnés ci-dessus afin de porter au maximum les bénéfices sociaux et économiques du développement industriel. Nous devons faire de même si nous voulons aider vraiment nos régions et nos gens défavorisés et si nous voulons accroître les chances de développement social de tous les Canadiens.

Néammoins, de telles dispositions demeurent des mesures incomplètes; il sera encore nécessaire d'établir une politique globale de placement basée sur des principes de développement social qui sera coordonnée par le gouvernement fédéral. Il est à noter qu'une telle politique n'implique pas nécessairement le contrôle des placements par l'État. Cependant, il faudra qu'une réévaluation de la croissance économique et des politiques de placement actuelles soit faite conjointement par le secteur des affaires et le secteur gouvernemental afin qu'ils puissent en collaboration élaborer de nouvelles politiques et établir des normes de placement basées davantage sur les principes de développement social. Il sera particulièrement nécessaire de procéder de cette façon si l'on considère que la politique globale du gouvernement devra encourager la rationalisation de l'économie canadienne et qu'une telle action, tout en étant plus efficace en termes de production, impliquera dans l'économie canadienne un accroissement du pouvoir des monopoles et monopsones, des oligopoles et oligopsones.

En plus de ce qui précède, nous devons tenter de mettre au point des mécanismes qui permettront au public de se prononcer sur la question des priorités en matière de placement. Ceci veut dire que nous devons fournir au public des renseignements au sujet des nouvelles possibilités en matière de placement, faciliter la discussion sur les choix qui s'offrent en cette matière, soutenir les recherches privées et mettre au point des mécanismes bien précis favorisant l'apport des citoyens au secteur des affaires et au secteur gouvernemental.

b) Les mécanismes économiques de rechange

En raison de l'augmentation continue des intérêts étrangers dans les ressources naturelles et industrielles du Canada et des implications socio-économiques et politiques que cette situation comporte, il est devenu très urgent de mettre au point de nouveaux mécanismes permettant de mobiliser des capitaux canadiens et de les utiliser à la place des capitaux étrangers. De tels mécanismes devraient fournir des critères de tout premier ordre pour l'élaboration de normes de placement tenant compte des facteurs sociaux et pour le développement des ressources fondé sur les principes de progrès social. Les deux organismes suivants semblent convenir tout particulièrement:

1. La création d'une Société canadienne de développement qui rassemblerait les épargnes des Canadiens en vue de programmes importants de développement économique et social. Par exemple, si de tels fonds avaient été disponibles par l'entremise d'une société du genre, nos réserves de bois des régions du Nord auraient pu être exploitées par des Canadiens plutôt que par des étrangers comme en témoignent la *Churchill Forest Industries* et le *Prince Albert Pulp Mill.*

2. L'utilisation des Sociétés de la Couronne par les gouvernements fédéral et provinciaux pour développer nos ressources naturelles, particulièrement nos ressources du Nord. La saignée continuelle hors du pays d'argent et de dividendes provenant de l'exploitation des ressources canadiennes rend prioritaire la création d'un tel organisme.

c) La démocratie industrielle

La démocratisation du lieu de travail devrait faire partie des programmes de prévention mis en œuvre pour traiter de la redistribution du pouvoir comme moyen de combattre la pauvreté.

Ceci se traduirait par un appui concret en vue de créer un environnement dans lequel les travailleurs pourraient participer directement aux prises de décision et à la direction de leur usine. Une telle orientation servirait non seulement à ravaloriser le travailleur mais pourrait aussi, dans plusieurs cas, améliorer le rendement de l'industrie.

d) La démocratie gouvernementale

Il faut faire en sorte que le pouvoir gouvernemental soit plus sensible au peuple canadien et plus responsable envers lui si nous voulons que celui-ci retrouve le sens de la maîtrise personnelle, de l'autogestion et de l'autodétermination. Ceci nécessiterait une décentralisation effective du gouvernement qui permettrait des prises de décision, en tenant compte de leur nature particulière et de leur portée, à l'échelon le plus bas possible grâce à une participation aussi large que possible. C'est ainsi que les décisions touchant l'administration de services dans une région donnée devraient être prises dans cette région même, avec la participation des citoyens de la région. Pour améliorer la qualité et l'efficacité de la démocratie gouvernementale, il faudrait aussi perfectionner les moyens de communications avec les citoyens afin de leur fournir des renseignements pertinents sur les questions à l'étude et sur les décisions politiques imminentes. De plus, il serait de toute importance de mettre au point des mécanismes par lesquels les connaissances des citoyens et leur contribution possible sur une question donnée pourraient être efficacement rassemblées et intégrées au processus de prises de décisions du gouvernement.

e) Progrès de la collectivité

Les services pour le progrès de la collectivité sont sans doute les moyens les plus efficaces pour encourager une véritable participation des citoyens et les stimuler à élaborer des projets qui leur sont propres. Ces services sont de toute première importance dans une politique de redistribution des pouvoirs dans la mesure où ils contribuent à revaloriser les citoyens et les groupes défavorisés et à faire en sorte que le public en général prenne un rôle actif dans l'orientation de leur propre vie et dans le façonnement de leur société. De plus, les services pour le progrès de la collectivité viennent directement en aide à ceux qui souffrent présentement de pauvreté, d'une part en utilisant au maximum les programmes et les ressources disponibles et, d'autre part, en groupant les gens afin qu'ils puissent faire face à leurs besoins communs.

f) Une politique de distribution des revenus

Tout système préventif pour combattre la pauvreté doit nécessairement prévoir une politique de distribution des revenus. Ceci nécessite la mise au point d'un véritable régime de taxation progressive. On doit apporter des réformes au régime actuel afin d'appliquer véritablement et progressivement mais globalement à notre régime fiscal le concept de «faculté de payer du contribuable». On devrait adopter des crédits fiscaux qui tiendraient compte du besoin relatif aussi bien qu'absolu d'atteindre un niveau de vie adéquat dans notre société moderne. Ces crédits fiscaux devraient prévoir les frais véritables des services à l'enfance, les dépenses ayant rapport à l'éducation, à l'emploi ainsi que les autres dépenses qui affectent tout particulièrement les pauvres et les défavorisés. Le transfert de richesses entre les générations est aussi une question d'une très grande importance sociale et économique. Il est nécessaire de s'assurer que les concentrations exagérées de richesses n'empêcheront pas de faire progresser la redistribution des revenus et dans ce sens, il est important d'établir un impôt uniforme et national sur les successions afin de réaliser une distribution plus équitable des richesses. De plus, les décisions en matière de dépenses devraient être basées, en partie, sur leur faculté de procurer aux gagne-petits une plus grande part de revenus, de biens et de services.

g) Les biens et les services publics

Le fait de fournir et d'utiliser les biens et les services publics peut être, dans l'un comme dans l'autre cas, utilisé avec succès pour redistribuer les richesses et peut aussi servir de moyen pour définir certains des besoins et des motivations non-matérielles de l'homme.

Le fait de fournir les biens et les services dont les défavorisés ont particulièrement besoin—par exemple, les repas servis par l'entremise des écoles ou des programmes collectifs de petits déjeuners et déjeuners, le transport en commun, les vêtements de travail, les soins à l'enfance y compris les garderies et les services après les heures de classe, les manuels scolaires et le reste—aide à redistribuer les richesses en augmentant le revenu des pauvres. Bien entendu, de tels programmes contribuent à redistribuer les richesses en autant qu'ils ne sont pas défrayés par les taxes des pauvres. Les biens et les services publics qui s'adressent à la collectivité tels que les parcs, les activités culturelles, le cinéma, les terrains de jeux et même le transport en commun et les services publics de garderies favorisent une interaction sociale et culturelle très positive et créent, dans certains cas, des possibilités de participation et d'identification. Si nous voulons que ces biens et ces services soient utiles aux pauvres, il faut qu'ils soient mis sciemment à leur disposition tant sur les plans géographique et technique que sur le plan de l'information.

(ii) Programmes et politiques de progrès

a) La distinction entre les services d'assistance financière et les services sociaux

La distinction entre les services d'assistance financière et les autres services sociaux fait preuve d'une perspective de développement social dans les programmes d'amélioration. En ce moment, avant qu'une personne ne puisse obtenir de l'assistance financière, elle doit se soumettre à une pratique longue et humiliante de demandes et d'entrevues. Cette façon de procèder a pour but, en plus de définir les besoins, de déterminer quels sont les services sociaux dont cette personne peut avoir besoin, soit des services de conseillers pour problèmes, des services médicaux, de l'aide pour trouver un emploi, des services de recyclage professionnel ou autres services de réadaptation. L'acceptation de tels services devient donc une condition préalable ou corollaire pour recevoir de l'assistance financière.

Cette façon de procéder omet deux faits très importants. Premièrement, tous ceux qui ont besoin d'assistance financière n'ont pas nécessairement besoin de services sociaux. Ce point découle directement de la reconnaissance des causes sociales de la pauvreté. Deuxièmement, les services sociaux sont d'un apport bien minime si on les accepte sous pression. Les services sociaux acceptés volontairement par l'individu sont susceptibles de l'aider davantage.

Ainsi, la distinction entre les services d'assistance financière et les services sociaux contribue à établir le droit de l'individu à une assistance financière fondée strictement sur les besoins. Ceci rend l'assistance financière plus aisément accessible et fait disparaître la nécessité de se soumettre à des services de «traitement et de réadaptation» qui sont parfois inutiles et souvent inefficaces et qui trop souvent violent l'intimité et portent atteinte à la dignité de

l'individu qui demande de l'assistance financière. Par suite de cette distinction et de l'économie de temps qui en découlerait, on pourrait fournir les services sociaux sur une base plus intense et plus personnelle à ceux qui les désirent, améliorant ainsi la qualité de l'aide fournie aux clients des services sociaux.

La distinction entre les services d'assistance financière et les services sociaux imposera la mise au point de nouveaux programmes «à grande portée» pour l'exécution de services sociaux. L'étendue de ces programmes exigera une importante diffusion d'informations sur les services sociaux disponibles qui s'adressera au public en général et aux défavorisés en particulier. Ces programmes comprendront des méthodes préventives pour découvrir les premiers symptômes des problèmes et pour favoriser l'utilisation des services sociaux appropriés. Ces programmes comprendront aussi les services de conseillers qui aideront les clients volontaires à déterminer quels services seraient les plus utiles dans un cas donné. Cette nouvelle façon de procéder pourrait bien améliorer le rendement global des services sociaux.

b) Une formule de déclaration personnelle pour l'assistance financière

On ferait preuve d'un respect encore plus grand envers le droit de l'individu et la dignité de celui qui demande de l'assistance financière si l'on adoptait l'usage d'une formule de déclaration personnelle et simplifiée. On a utilisé avec succès ce genre de procédure dans plusieurs domaines, tels que l'assurance-chômage, l'assistance financière aux vieillards, l'impôt sur le revenu et plus récemment, dans une expérience au New Jersey portant sur le revenu annuel garanti. De plus, la demande personnelle se traduirait en économie de temps pour plusieurs employés qui pourraient alors travailler à l'amélioration des services sociaux ne touchant pas l'assistance financière et à la mise sur pied de programmes «à grande portée». En même temps, on pourrait s'assurer de l'honnêteté et de l'exactitude des renseignements fournis au moyen d'une vérification postérieure portant sur des cas choisis au hasard.

c) Régime d'encouragement

Dans un programme d'assistance financière vu dans une optique de développement social, il est nécessaire que l'individu reçoive l'aide et l'encouragement requis pour améliorer son environnement social et économique, qui est aussi celui de sa famille et de sa collectivité. Les méthodes actuelles qui, par le biais d'une aide décroissante, enlève 100 pour 100 du salaire de celui qui reçoit de l'assistance financière une fois que ce salaire dépasse une somme minimale, vont, jusqu'à un certain degré, à l'encontre des buts fixés. Il est nécessaire d'établir un plan d'encouragement pour inciter celui qui reçoit de l'assistance financière à augmenter son revenu de façon à pourvoir éventuellement à ses propres besoins. De cette façon, les personnes qui bénéficient d'assistance financière seront en mesure de contribuer à leur propre développement et au progrès social de la société en général.

d) Disposition d'indexation sur le coût de la vie

On devrait incorporer une disposition automatique d'indexation sur le coût de la vie dans les programmes d'assistance financière afin de maintenir la valeur de l'aide fournie. Nous considérons qu'une telle mesure de protection est un principe important de la justice sociale.

e) Une plus grande accessibilité aux programmes d'assistance sociale

On devrait faciliter l'accès aux programmes d'assistance financière et aux services sociaux afin de venir en aide à tous ceux qui en ont besoin. On contribuerait ainsi au progrès social de tous les Canadiens.

f) Les soins médicaux et leur intégration aux services sociaux

Puisque la santé est un facteur très important dans la vie de chacun, les services de soins médicaux sont essentiels au progrès social. Bien que les pauvres connaissent moins d'obstacles qu'auparavant pour obtenir des soins médicaux, il en reste encore quelques-uns. On doit fournir les soins médicaux aux gens pauvres d'une façon plus directe par l'entremise de centres médicaux et de centres de développement social avoisinants. On doit améliorer et accroître les soins médicaux fournis dans les régions isolées. De plus, on doit donner plus de renseignements au public et faire preuve d'une plus grande compréhension, diminuer les périodes d'attente et les chinoiseries administratives, fournir des services continus et peut-être ce qu'il y a de plus important, mettre au point un service de soins médicaux qui serait plus personnel et moins humiliant. On doit intégrer davantage les services médicaux et les services sociaux afin de veiller d'une façon plus vigilante aux besoins des clients de ces deux services. Dans le domaine des soins médicaux, la situation de la classe moyenne n'est pas tellement meilleure que celle des pauvres.

Pour eux, des obstacles financiers importants existent toujours vis-à-vis les soins médicaux importants. Si l'on veut que le progrès social devienne une réalité, on doit faire disparaître ces obstacles en établissant un régime universel d'assurance-maladie.

g) Les soins médicaux préventifs

On doit accorder une plus grande priorité aux services médicaux préventifs, particulièrement chez les pauvres, si l'on veut améliorer leurs programmes de santé. L'intégration des services médicaux et des services sociaux va permettre au personnel de ces services d'aider les familles à recourir aux soins médicaux préventifs en leur facilitant l'accès aux services spéciaux d'assistance financière et aux autres services sociaux.

h) Le droit à l'éducation

L'éducation est un moyen décisif pour aider les gens à sortir de leur état de pauvreté mais jusqu'à maintenant nous n'avons pas réussi à donner aux pauvres et aux défavorisés des chances égales d'accéder à l'éducation. Pour atteindre ce but, il faudra engager des enseignants compétents, recourir aux méthodes modernes d'éducation, procurer des locaux pour l'étude après les cours, élaborer des programmes collectifs «à grande protée», envisager l'éducation des adultes sous un angle nouveau et le reste. On devrait faire tout cela à l'intérieur même des collectivités pauvres et défavorisées et le choix des moyens devrait être fait en fonction des besoins précis de ces groupes. Pour assurer une telle orientation, on devra confier à ces collectivités un rôle plus important dans le programme d'action et dans l'administration des écoles locales.

De plus, si on veut favoriser l'accès des citoyens pauvres et défavorisés à l'éducation supérieure, il sera nécessaire de mettre sur pied de nouveaux programmes de financement pour les étudiants en tenant compte du fait que les étudiants issus de familles pauvres s'endettent à regret. Cette réticence qui découle de l'expérience de leurs familles et de leurs amis, est trop souvent fondée. Les pauvres ont peu d'affection pour les mécanismes qui favorisent et le crédit et les dettes. De plus, on doit tenir compte dans l'élaboration d'un programme de financement des étudiants du salaire escompté de

l'étudiant, salaire anticipé et souvent essentiel pour une famille pauvre.

En utilisant l'éducation comme moyen pour combattre la pauvreté, elle s'intégrera davantage à la collectivité et viendra s'allier aux autres efforts du gouvernement pour combattre la pauvreté. Il est fort possible qu'on ait besoin de l'aide fédérale, spécialement dans le domaine de l'aide financière aux étudiants.

i) Le logement

Des habitations saines contribuent au développement de la famille. A ce titre, le logement doit correspondre à la nature toujours en évolution de la cellule familiale tout comme aux besoins qui en découlent en matière de santé et de développement social.

On doit concevoir une politique d'habitation qui optimiserait le coût total incluant les frais sociaux des services résidentiels et qui procurerait aux résidents de ces logements le maximum d'avantages pouvant découler de ces projets. Une politique d'habitation doit tenir compte des nouvelles activités sociales et économiques et on doit faciliter le transport au travail des familles qui n'ont pas de voiture ou de celles qui n'en ont qu'une seule.

Une politique d'habitation doit assumer la responsabilité des différents éléments de l'environnement résidentiel dont le secteur privé ne peut pas ou ne veut pas s'occuper, ainsi que de certains aspects du milieu urbain qui ont un effet direct sur la vie future du complexe urbain.

Les services de transport en commun et les différents services offerts aux résidents, tels que les maternelles, les terrains de jeux et les parcs ont une influence certaine sur l'environnement résidentiel. Il existe des lois, pour peu qu'elles soient judicieusement appliquées, qui donneront au public sa juste part de valeur ajoutée par suite de ces améliorations.

Le logement est un élément important de toute bonne politique de développement social, aussi est-il essentiel de donner priorité à cette question dans toute action menée pour combattre la pauvreté et résoudre les problèmes sociaux.

Une politique d'habitation doit offrir des alternatives qui outrepassent les clichés que l'on retrouve habituellement dans le domaine du logement et des résidences privées. On doit offrir différentes méthodes de location et d'achat afin de permettre un plus grand choix, spécialement pour les gens à revenus faibles ou moyens.

j) L'écologie

L'intérêt que l'on porte à l'environnement de l'homme est un autre aspect du développement social. La pollution est devenue un problème très important qui touche chacun d'entre nous; mais très souvent, ce problème affecte les gens pauvres plus sévèrement. Ils vivent dans les quartiers les plus encombrés de nos villes; ils travaillent dans nos usines les plus polluées; dans les régions rurales, leur eau est peut-être polluée et non traitée faute de recevoir les services municipaux. Il ne suffit plus de réduire (ou de minimiser) la pollution, on doit maintenant éviter complètement certains genres de pollution si l'on veut prévenir les effets dangereux pour la santé parce que cumulatifs et à long terme, et si l'on veut vraiment protéger ce qu'il y a de beau et de sain dans notre société. La conscience des dangers de pollution peut non seulement se traduire par l'adoption de programmes d'amélioration, mais peut aussi permettre l'élaboration de programmes importants de prévention basés sur un souci véritable de l'écologie humaine ou de l'environnement humain. De tels soucis et de tels programmes peuvent, par voie de rétroaction, influencer d'autres programmes en établissant, par exemple, un ensemble de critères pouvant servir à l'élaboration d'une politique de placement.

k) Autres points

On pourrait présenter plusieurs autres aspects d'un programme d'amélioration et d'une politique pour combattre la pauvreté, par exemple le transport, les services juridiques, le recyclage, l'éducation du consommateur, les loisirs et le reste. On pourrait examiner tous ces points beaucoup plus en profondeur que nous ne l'avons fait ici. Mais nous espérons que notre position est claire; nous avons besoin à la fois de programmes de prévention et de programmes d'amélioration. On doit mettre ces deux genres de programmes sur pied dans une perspective globale de développement social qui toucherait à tous les niveaux les prises de décision et les politiques gouvernementales si nous voulons, un jour, faire disparaître la pauvreté de notre société.

V. Observations sur le revenu annuel garanti

A cette phase de vos débats, compte tenu de l'importance que vous avez accordé au concept du Revenu Annuel Garanti (R.A.G.), il serait inopportun de notre part de ne pas faire de commentaires sur ce sujet. Par conséquent, nous vous livrons quelques observations sur le R.A.G. pris dans une perspective globale de développement social.

Après ce que nous avons déclaré au sujet de la distinction entre l'assistance financière et les services sociaux, de l'adoption d'une formule de déclaration personnelle pour obtenir de l'assistance financière et de la nécessité d'un plan d'encouragement, il est évident que le Gouvernement du Manitoba appuie le concept de base du revenu annuel garanti. Nous croyons que le revenu annuel garanti est un élément important d'un concept global de développement social.

Cependant, nous tenons à vous prévenir que le R.A.G. n'est qu'un des éléments d'une lutte efficace contre la pauvreté. En soi, ce n'est pas un remède contre la pauvreté; en soi, ce n'est pas suffisant pour aider sérieusement ceux qui sont pris au piège de la pauvreté. Il serait dangereux et irresponsable de proposer le revenu annuel garanti comme une solution efficace au problème de la pauvreté. Ce serait irresponsable en ce sens que cela pourrait retarder l'adoption d'un plan global de développement social pouvant orienter les politiques du gouvernement et les prises de décision à tous les niveaux; ce serait dangereux parce que cela pourrait susciter de faux espoirs qui ne résulteraient, en définitive, qu'en frustration et en désespoir.

Nous devons reconnaître que le R.A.G. n'est pas un instrument efficace pour une politique de redistribution. C'est une mesure qui ne distribue pas le pouvoir de façon marquante; de plus, on ne peut affirmer qu'elle pourra même redistribuer efficacement les ressources financières. L'augmentation des prix et des loyers pourrait absorber tous les bénéfices de la redistribution par l'entremise du R.A.G. à moins que la quantité de logements et des autres biens qui sont en très grande demande actuellement ne soit accrue. De plus, cette mesure pourrait provoquer une situation où, dans une certaine limite du secteur non-syndiqué, l'on verrait les salaires tomber au niveau minimum prévu par la loi (ce qui est connu comme l'effet *Speenhamland*). Les employeurs en profiteraient; le R.A.G. couvri-

rait une partie de la baisse de revenu et les travailleurs continueraient à travailler au même endroit à moins de trouver des emplois plus rémunérateurs, ce qui est peu probable.

Pour terminer, nous voulons dire quelques mots au sujet du coût du R.A.G. Nous sommes convaincus que le R.A.G. va coût plus cher que le programme actuel d'assistance financière. Si un régime d'encouragement est établi sur une base garantie à peu près équivalente aux paiements actuels d'assistance financière, un grand nombre de personnes qui gagnent en ce moment plus que ce montant, mais moins que le montant au-dessus duquel on n'accorde plus aucune aide selon le plan d'encouragement, deviendront éligibles à une assistance financière partielle. La somme exacte en question dépendra, bien entendu, du taux d'encouragement du régime du R.A.G. De plus, il n'est guère possible de concevoir un taux plus bas d'assistance financière sur une base garantie que celui présentement en vigueur; en fait, nous croyons que si l'on veut accorder plus d'importance à la redistribution et considérer davantage la justice sociale en termes d'un niveau de vie décent, il faut assurer un niveau de revenu garanti plus élevé. En plus, le fait de reconnaître le droit de tous les citoyens au R.A.G., l'adoption d'une procédure simplifiée pour les demandes de services et la distinction entre les services d'assistance financière et les services sociaux vont, de toute évidence, accroître le nombre de postulants à mesure que ceux qui, auparavant, se sentaient vexés, gênés ou tout simplement effrayés par les vieilles mesures administratives et répressives vont demander l'aide auquel ils ont droit.

Les augmentations de frais associés au plan du R.A.G. sont nécessaires si l'on veut que cette mesure soit efficace malgré ses limites. On doit discuter ouvertement de ces dépenses supplémentaires puis les accepter si l'on ne veut pas être pris dans un traquenard politique qui imposera la mise en œuvre du R.A.G. sans pouvoir augmenter le budget d'assistance financière. Si l'on en venait là, certaines personnes, les plus touchées par le problème de la pauvreté, se retrouveraient dans une situation plus terrible qu'en ce moment. L'aide qu'ils recevraient alors serait moindre que celle qu'ils reçoivent en ce moment. Accepter cet état de choses, ou se laisser prendre dans un tel traquenard, transformerait le R.A.G. en fraude puisque cette mesure deviendrait garante de la pauvreté plutôt qu'un instrument servant à l'extirper.

Il est donc nécessaire d'appuyer le R.A.G. tout en admettant et ses limites et ses implications budgétaires.

VI. Conclusion

Le Gouvernement du Manitoba s'efforce d'avancer dans de nouvelles voies, à la recherche de nouvelles idées et de nouvelles réponses pour solutionner les problèmes qui existent depuis longtemps. Nous nous dirigeons vers un concept global de développement social appliqué aux prises de décision et aux politiques gouvernementales, concept qui est expliqué dans ce mémoire. Nous croyons que c'est la seule façon efficace de nous attaquer aux origines structurales des problèmes tels que celui de la pauvreté, tout en assumant nos responsabilités pour le bien-être social et économique de tous les Manitobains.

Mais la pauvreté est un problème national qui demande une solution à l'échelle nationale. Nous espérons donc que le gouvernement fédéral, lui aussi, abordera ces problèmes dans une perspective globale de développement social, en adoptant des politiques de prévention et d'amélioration de la pauvreté, politiques dans le genre de celles que nous vous soumettons ici. Nous espérons que le Comité du Sénat fera valoir cette orientation.

Messieurs, nous sommes heureux d'avoir pu vous exposer notre position.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 10

SÉANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1970

23040—1

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger les témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*) Hastings, Inman, Lefrançois MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le jeudi 5 novembre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: Les sénateurs Croll (*président*), Carter, Cook, Eudes, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, McGrand, Pearson, Quart et Sparrow—(11).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, Directeur.

Les témoins suivants sont entendus:

Social Planning and Research Council d'Hamilton:

M. Peter C. Pines, président du Comité de la pauvreté.

M. Frank E. Jones, président du Comité consultatif des recherches.

M. Robert Arnold, adjoint de recherches.

M. Reuel S. Amdur, member du *Planning Council,*

Mme Moore, assistée sociale.

Il est ordonné que le mémoire présenté par le *Social Planning and Research Council* d'Hamilton, soit imprimé au appendice (A) au compte rendu des délibérations.

A midi quinze, la séance est levée.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le 5 novembre 1970.

[*Texte*]

Le comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9h 30 du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, nous recevons ce matin des représentants du *Social Planning and Research Council of Hamilton and District*. Vous vous souviendrez qu'ils étaient présents à la séance du 12 mars, tenue à Toronto. M. Hunt avait alors parlé comme président du Comité sur la pauvreté; je crois qu'il en était également le trésorier. MM. Jones et Amdur étaient présents, ainsi que Mme Moore. En consultant le compte rendu de la réunion, qui figure au volume 28 des procès-verbaux, j'ai pu lire la déclaration suivante prononcée par M. Hunt:

> Lorsque nous aurons les résultats de l'enquête sur les familles à faible revenu et que nous aurons tiré nos conclusions, nous espérons jeter plus de lumière sur les problèmes inhérents à la pauvreté.
>
> Au nom du Conseil, j'espère, je le répète, que vous nous permettrez de vous faire part des résultats de notre enquête. Quant à nous, nous sommes disposés à venir témoigner à Ottawa, au besoin.

On les a invités par la suite de venir à Ottawa, d'où leur présence à la séance de ce matin. L'enquête est terminée, et nous allons en parler tantôt.

Je vous présente M. Peter Pineo, président du Comité sur la pauvreté du *Social Planning and Research Council of Hamilton and District*. Professeur de sociologie à l'Université McMaster, il a également enseigné à l'Université Carleton. Il est originaire de la Colombie-Britannique. Je l'invite à présenter les autres délégués.

M. Peter C. Pineo, président du Comité sur la pauvreté du Social Planning and Research Council of Hamilton and District): Honorables sénateurs, comme le président l'a déjà fait remarquer, nous sommes d'abord là aujourd'hui pour vous communiquer les résultats de nos enquêtes par sondage sur les économiquement faibles d'Hamilton. Les résultats sont exposés dans le deuxième volume de notre mémoire, où l'on décrit en détail ce que nous avons découvert en interviewant environ 200 familles pauvres.

Nous soumettons en même temps un résumé de l'ensemble de nos travaux dans le volume III, qui reprend brièvement ce que nous avons traité dans le premier volume,—notre mémoire original—, les points saillants de notre enquête et quelques faits nouveaux. De fait, nous n'y proposons que quatre nouvelles recommandations.

A la première page de volume III, nous avons ajouté à une liste déjà assez longue, des recommandations, qui concernent la planification familiale, les services de formation destinés aux économiquement faibles, l'emploi de personnes qui ont reçu une formation hors du Canada et, enfin, une recommandation ayant trait à un problème local, soit une étude du quartier nord de la ville d'Hamilton.

Nous allons traiter en dernier lieu des questions qu'on nous a posées lors de la dernière réunion. Le Comité a continué de s'interroger sur la possibilité de régler le problème de la pauvreté, et les membres en sont arrivés à une certaine entente. Les deux paragraphes à la fin de volume III exposent, d'une façon générale, notre terrain d'entente.

D'après nos calculs, le coût pour enrayer la pauvreté au Canada serait très élevé, soit de 3.5 milliards de dollars. Les membres du Comité estiment donc qu'on ne saurait trouver une solution immédiate. Nous croyons toutefois qu'un programme de réforme étalé sur une période de dix ans devrait suffire pour accomplir la tâche.

Le Comité et le Conseil sont d'avis que le revenu annuel garanti devrait faire partie des procédés employés pour résoudre le problème, tout en précisant qu'il ne s'agit là que d'un élément de solution. Nous décrivons, dans l'ensemble du mémoire, d'autres moyens auxquels il faut selon nous recourir. Les membres du Comité n'étaient cependant pas tous d'accord pour décider si un revenu annuel garanti serait versé à tous ou s'il y aurait des restrictions.

D'autres membres de notre délégation aimeraient avoir l'occasion de parler, au tout début de la séance, surtout au sujet des résultats de l'enquête.

Voici d'abord M. Jones, président du Comité consultatif des recherches du *Social Planning and Research Council of Hamilton and District* et professeur de sociologie à l'université McMaster. Il a enseigné également à l'Université McGill et à l'Université Nationale de l'Australie. Il est actuellement rédacteur de la *Canadian Review of Sociology and Anthropology*.

M. Frank E. Jones, président, Comité consultatif des recherches du Social Planning and Research Council of Hamilton and District: Je voudrais faire quelques observations au sujet du volume II, le sommaire de notre mémoire. Je ne vais pas parler en détail des résultats de l'enquête, puisqu'ils figurent dans le mémoire plus volumineux, et sous forme de résumé, au volume III.

En entreprenant l'enquête, nous voulions obtenir des faits sur les économiquement faibles de Hamilton. Il nous semblait, avant de commencer l'enquête, qu'il y avait très peu des données documentaires sur les pauvres. J'ai parlé avec des personnes qui je croyais être renseignées sur l'étendue de la pauvreté à Hamilton; elles m'ont souvent confié ne pas réellement saisir l'ampleur du problème.

Néanmoins, il reste que des hommes, des femmes, des travailleurs sociaux, des membres du clergé, et d'autres encore sont en rapport avec les pauvres.

Le sénateur Fournier: Ont-ils dit ignorer qu'il y ait des pauvres?

M. Jones: Certes pas. Toutefois, si on leur demandait combien il y en a à Hamilton, par exemple, ils ne sauraient répondre. De plus, ces personnes ne connaissent pas le mode de vie et les conditions dans lesquelles vivent les pauvres. Il y a parfois un article de journal qui traite de cette question. Ainsi, peu avant que nous commencions une étude de la question, un journal de fin de semaine publiait un compte-rendu de cette situation dans Halifax, mais il s'agissait là d'un article pessimiste, signé par une seule personne. Nous souhaitons obtenir plus que cela.

Bien sûr, certaines personnes sont quelque peu au courant du problème de la pauvreté, mais leurs connaissances ne sont pas facilement accessibles aux autres membres de la collectivité, surtout à ceux qui pourraient faire quelque chose à ce sujet.

L'autre aspect de l'objectif que nous avions fixé en menant cette étude, c'est que, selon nous, il y a très peu, s'il en est, d'études sectorielles sur la pauvreté au Canada. Le Conseil économique du Canada a procédé à une étude au niveau national, mais si l'on ramène le problème à une ville donnée, on ne dispose que de très peu de renseignements. L'ARDA a étudié la situation de la pauvreté dans les secteurs ruraux, et certaines études ont été faites dans ce domaine. Il nous semblait donc souhaitable de nous pencher sur ce problème non seulement pour aider à le résoudre dans Hamilton, mais aussi pour prêter assistance à ceux des autres communautés urbaines du Canada.

J'aimerais aussi ajouter que même si l'étude que nous avons menée nous semble valable et qu'elle a fourni des résultats probants, elle n'est pas aussi complète que nous l'avions souhaité. Nous aurions préféré, par exemple, qu'elle porte sur un échantillon plus considérable. Si nous avions pu questionner plus de personnes, tant pauvres que non pauvres, nous l'aurions fait. De même aurions-nous préféré ne pas nous fonder uniquement sur les réponses données aux questions posées au cours des entrevues, mais étudier aussi les problèmes à fond, en analysant sur place la façon de vivre des personnes en cause.

Ce sont des considérations de temps et d'argent qui nous ont dicté cette ligne de conduite. Nous ne disposions pas des fonds nécessaires pour retenir les services d'interviewers en nombre suffisant pour améliorer le rapport. Nous aurions pu y parvenir en retenant les services d'au moins une personne à temps plein pour aider M. Arnold dans ses recherches, mais nous n'en avions pas les moyens.

Certains diront sans doute que nous avons réussi à utiliser une petite somme d'argent pour produire un rapport valable, mais nous aurions facilement pu faire mieux si nous avions disposé de fonds supplémentaires. Je ne peux m'empêcher de penser, même si je ne le recommanderais pas, que la pénurie a du bon; nous avons trouvé le moyen de réaliser beaucoup avec des disponibilités réduites.

Ce n'est pas que nous n'avions pas la volonté de chercher des fonds. Nous n'avons pu les trouver là où nous les avons demandés. Nous avons donc agi avec le budget limité dont nous disposions. Le *Social Planning and Research Council*, qui payait les salaires de MM. Arnold et Amdur et ceux du personnel du secrétariat, a largement contribué à l'étude.

Le temps posait une difficulté. Nous souhaitions terminer notre travail afin de présenter des faits sur lesquels les membres du Comité sur la pauvreté, que préside maintenant M. Pineo, se fonderaient pour tirer leurs conclusions.

Certaines de nos conclusions confirment les résultats attendus d'études faites ailleurs, surtout aux États-Unis, voire des déductions fondées sur la raison. Par exemple, il n'est pas étonnant de constater que les personnes très pauvres consacrent moins d'argent à la nourriture que celles qui sont plus fortunées, ou qu'en milieu pauvre, la nourriture représente une plus grande partie des dépenses que dans toute autre catégorie de revenu. Nous savons que c'est le cas ailleurs.

En outre, on n'est guère surpris de constater que les pauvres se trouvent surtout dans certains quartiers d'une localité ou qu'un niveau inférieur d'instruction les caractérise. Ces faits n'étonnent pas particulièrement. Pourtant, il me semble important de prendre connaissance de ces détails lorsqu'ils touchent des membres de la localité où l'on habite. Ils peuvent permettre, aux membres de la collectivité qui en ont la possibilité, d'agir pour améliorer le sort des pauvres. Même si l'on est enclin à dire que ce n'est pas étonnant, il importe de le mentionner.

D'autre part, je pense que nos conclusions comportent quelques surprises. Il y a en effet quelque chose d'étonnant dans les détails que l'étude a révélés quant aux sources de revenu des pauvres. On constate que la plupart de ceux-ci travaillent et que leur revenu provient d'abord des salaires qu'ils gagnent. Aussi est-il difficile de penser que les pauvres sont des personnes sans ressources qui vivent aux dépens des autres. La plupart travaillent.

On note aussi que la deuxième catégorie importante est celle des personnes âgées de 65 ans et plus. Ces deux groupes réunis constituent plus des trois cinquièmes de la population pauvre de Hamilton. Le reste comprend des personnes qui bénéficient des allocations familiales, de prestations de bien-être social ou d'assurance-chômage ou qui reçoivent des indemnités pour accident du travail. Cela démontre que les assistés sociaux ne représentent qu'une faible proportion des pauvres.

Il importe également de noter que, à Hamilton, les personnes très pauvres habitent des logements plus minables que les personnes dans les autres catégories de revenu, même si elles doivent payer autant que les pauvres mieux partagés de l'échantillon analysé. Étant donné qu'il semble plus probable que les personnes très pauvres louent leur maison plutôt que de l'acheter, il faudrait peut-être alors adopter des mesures de protection des locataires. Certaines de nos conclusions révèlent que ce sont les personnes très pauvres qui ont le moins de loisirs, qui participent le moins aux activités communautaires et sont les plus exposées à la maladie.

Si ces constatations et les autres conclusions de notre rapport font ressortir que les pauvres ont moins de ce que la plupart considère comme étant nécessaire pour mener une vie agréable, il me semble étonnant de constater que les pauvres continuent de participer à certaines activités de la vie communautaire. Par exemple, leur taux de votation a été relativement élevé lors des élections; ils se sont dit satisfaits de leur milieu; ils continuent de se considérer comme étant respectés des autres.

Dans tous les cas analysés, il est évident que plus une personne est pauvre c'est-à-dire plus elle vit en deçà du seuil de la pauvreté, moins ces déclarations sont vraies. De toute façon, il m'a semblé qu'il y avait un nombre appréciable de personnes, même parmi les très pauvres, qui sont satisfaits de leur milieu, qui ont voté et ainsi de suite.

A mon avis, il importe de noter que ce genre de découverte ne doit pas suffire à nous satisfaire, mais plutôt nous permettre de reconnaître qu'il faut encore consacrer du temps aux pauvres pour éliminer les injustices dans notre société. Il reste peut-être encore du temps. Même si notre étude ne donne pas d'indications pour lutter contre la pauvreté, elle trace des lignes de conduite afin d'éliminer ce mal. En effet, elle identifie et définit certains groupes de notre société. Il en est ainsi pour les personnes agées, par exemple: nous admettons que, s'il était possible d'améliorer le régime de sécurité de la vieillesse tant que le Régime de pensions du Canada ne sera pas pleinement en vigueur, ce serait une façon de traiter cet aspect de la pauvreté. L'augmentation des taux d'assistance publique aideraient les pauvres qui, selon nous, ont besoin de ces prestations. En améliorant la situation des pauvres qui travaillent—cette catégorie de pauvres, vous vous en souviendrez, est la plus importante à Hamilton—soit en encourageant l'établissement d'un salaire minimum rationnel, soit en accordant des suppléments au revenu de ces pauvres, nous disposerions de moyens d'éliminer la pauvreté et ses victimes. Ce sont là les conclusions qui émanent de notre étude.

Nous espérons que le *Social Planning and Research Council* d'Hamilton a été utile en fournissant ces données relatives à une communauté urbaine importante. Ces renseignements contribueront a alimenter les délibérations des sénateurs sur cet important sujet.

M. Pineo: J'aimerais maintenant présenter à l'assemblée nos deux conseillers techniques, qui font tous deux partie du *Social Planning and Research Council* d'Hamilton. M. Robert Arnold est adjoint à la recherche et M. Reuel S. Amdur, à ses côtés, adjoint à la planification. On peut leur attribuer la majeure partie du travail qu'a comporté la rédaction des rapports.

Mme Moore, orginaire de Hearst (Ont.), a participé avec empressement aux travaux de notre comité. Elle a passé la majeure partie de sa vie à Hamilton. Mme Moore, une assistée sociale qui a un fils de 14 ans à sa charge, aimerait décrire brièvement le mode de vie que permet un revenu minimum.

Mme B. Moore: Monsieur le président, je parlerai non seulement en mon nom, mais aussi en celui des nombreuses familles d'Hamilton qui sont dans mon cas. Je bénéficie depuis deux ans de l'allocation aux mères nécessiteuses. J'ai un fils agé de 14 ans. Le tribunal des causes familiales m'a conseillé, pour le bien-être de mon fils, de demander l'allocation aux mères nécessiteuses plutôt que de travailler, afin qu'il me soit possible de veiller à sa vie familiale et à son éducation au lieu de le laisser courir les rues à toute heure du jour et de la nuit. Je reçois $193 par mois pendant six mois et $212 par mois pendant six autres mois. Les prestations pour le chauffage constituent la différence entre les deux montants.

L'expérience m'a appris que le coût de la vie dépasse largement les sommes accordées aux bénéficiaires de l'assistance publique. Il est impossible d'acheter des articles supplémentaires, tels des articles de literie, de lingerie, des vêtements, qui sont nécessaires pour assurer un niveau de vie acceptable. Si les appareils ménagers, tels la laveuse ou le fer à repasser, sont défectueux, si les meubles ou, dans mon cas, le téléviseur se brisent, il s'ensuit plus ou moins une catastrophe. On a souligné que les bénéficiaires de l'assistance publique ne devraient pas posséder de téléviseur, considéré comme un luxe. Au contraire, à mon avis, c'est là le seul moyen de se divertir. On ne peut se permettre d'aller au cinéma, de souper au restaurant le dimanche ou de se payer de pareilles extravagances quand on dépend de l'assistance publique. Aussi est-il important pour nous, le soir, d'écouter des émissions télévisées, au lieu de ne rien faire.

Comme on le mentionne au chapitre 5 du volume II, les personnes en dessous du seuil de la pauvreté reçoivent très peu. Si j'apprends que des parents viennent nous visiter, je m'affole et me demande comment je vais pouvoir nourrir deux ou trois personnes en plus, pour un ou deux repas. Si l'on ne peut faire des invitations, il est presque impossible de s'attendre que les gens vous invitent chez eux pour vous divertir, surtout si vous ne pouvez leur rendre la pareille.

Mon fils visite des amis dont les parents servent des rafraîchissements. J'essaie d'offrir la même chose au moins une ou deux fois par mois; je crois, en effet, qu'il devrait s'abstenir de visiter d'autres familles en espérant recevoir ce genre d'attention, s'il ne peut offrir la même chose chez lui quand il reçoit des amis. Le volume II contient plusieurs autres exemples de familles dont les membres ne se visitent plus. A mon avis, il s'impose de rajuster les prestations d'assistance publique, aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Il faut que la population soit mieux informée des conditions de vie de ceux qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. De plus, il importe que les assistés sociaux participent à la planification du bien-être. Après tout, nous connaissons mieux que quiconque les conditions qui sont les nôtres aujourd'hui.

Le président: Madame Moore, nous reviendrons à vous un peu plus tard. Ne vous éloignez pas, car il y aura des questions qui vous seront posées.

Le sénateur Fournier: Je veux féliciter le conseil du merveilleux travail qu'il a accompli. Il a produit le mémoire le plus complet que nous ayons reçu jusqu'ici. Je vous prie de me croire, ce mémoire pourrait occuper un lecteur pendant deux semaines.

Je suis heureux de constater que le conseil en est arrivé aux même conclusions que nous, qui avons visité le pays tout entier. Le comité se réjouit d'observer que des groupes qui travaillaient dans un même domaine en arrivent à une même conclusion et à un même carrefour. Je vous adresse mes compliments.

Dans votre nouvelle recommandation, au n° 2, vous dites:

> Les Centres de main-d'œuvre du Canada doivent trouver des moyens d'améliorer leurs services de formation et d'en faire profiter les pauvres.

En quoi critiquez-vous les Centres de main-d'œuvre et où font-ils défaut? Quelles sont vos recommandations à cet égard? Il semble que, dans la plupart des régions, les Centres de main-d'œuvre se sont bien acquittés de leur tâche, fait bon emploi des écoles et des institutions pro-

fessionnelles et de formation. Plusieurs personnes en ont profité. J'ai parfois formulé des critiques parce qu'il était trop facile de s'inscrire à ces cours. Vous semblez penser autrement. Qu'entendez-vous par «améliorer les services de formation et en faire profiter les pauvres»? N'ouvre-t-on pas la porte toute grande aux pauvres? Ils reçoivent un salaire, une indemnité de déplacement et de plus, on essaie de les recycler. Que peut-on faire d'autre?

M. Reuel S. Amdur, adjoint à la planification, Social Planning and Research Council of Hamilton: Somme toute, nous avons découvert que, parmi les gens les plus pauvres de notre échantillon, aucun ne recourait aux services offerts par les Centres de main-d'œuvre du Canada. Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut déployer certains efforts pour les atteindre.

Le sénateur Fournier: Permettez-moi de vous interrompre. Vous dites bien aucun d'entre eux?

M. Amdur: Personne dans l'échantillon étudié.

Le sénateur Fournier: Pourquoi ne l'ont-ils pas fait? Est-ce attribuable à un manque d'argent ou de vêtements?

M. Amdur: Il est vraiment difficile d'en donner la raison, mais après démonstration du fait qu'aucun d'entre eux ne s'adresse aux centres de main-d'œuvre du Canada, il faudrait, d'après nous, faire un effort spécial pour les atteindre. Et selon moi, il y a différentes façons d'y parvenir. Par exemple, on pourrait lancer, dans des quartiers choisis, une vraie campagne de recrutement et de persuasion pour promouvoir l'alphabétisation. cette tâche serait salutaire, car elle comporte une intervention directe, soit celle d'approcher les gens à faible revenu et en quelque sorte de les convaincre de l'idée. Je dis cela sans avoir beaucoup de solutions précises en tête; j'ai tout simplement constaté que le groupe de l'échantillon qui semble avoir le plus besoin du service de placement n'y a pas recours.

Le sénateur Fournier: Selon vous, cette situation était-elle identique dans tous les domaines que vous avez étudiés?

M. Amdur: Quant aux gens des autres niveaux de pauvreté, ils s'adressent à une fréquence plus ou moins grande aux centres de main-d'œuvre ou ils projetent de le faire; un détail intéressant de l'enquête que nous avons menée révèle que les hommes déclaraient avoir plus rarement l'intention de recourir à la main-d'œuvre que le pensaient et le disaient leurs épouses. Cette constatation nous porte à croire que l'épouse a plus d'ambition que le mari dans une telle situation. Cependant, c'est parmi les gens au revenu le plus faible que nous avons observé le refus de bénéficier des programmes de formation des centres de main-d'œuvre.

M. Jones: Ce problème pourrait être d'ordre général. Des études faites dans le passé indiquent que les gens très pauvres sont découragés; j'ignore cependant si cette constatation s'applique à la situation étudiée. Ils s'abstiennent simplement de recourir aux divers organismes. Ils se sentent dépassés par les événements et personne ne sait vraiment pourquoi. Parfois c'est à cause, des méthodes de routine et des entrevues à caractère impersonnel auprès de sociétés publiques ou privées. C'est un fait de plus en plus reconnu dans le secteur du bien-être et l'on tente de corriger la situation. De plus, nos recherches nous ont démontré que plus on est pauvre, moins on a des chances de faire partie d'associations. Cette observation peut témoigner d'un abandon plus ou moins complet de diverses activités, comme de chercher de l'aide ou d'appartenir à tout groupement, quel qu'il soit. A mon avis, l'autre remarque de M. Amdur est que, même si vous ignorez pourquoi ce fait se produit, il revêt de l'importance aux yeux de l'organisme.

Le président: Pourquoi personne n'a-t-il profité d'un programme que vous teniez comme utile et accessible? Il me semble que vous auriez dû chercher et chercher encore pour découvrir pourquoi ils n'en ont pas profité. Vous ne nous donnez aujourd'hui que quelques-unes des raisons qu'on nous a données à travers le pays. Il y en a deux ou trois autres.

Le sénateur Connolly: Ce n'est pas si facile, car il y a un certain pourcentage de gens, du genre auquel nous faisons actuellement allusion, qui se sont automatiquement exclus de la société.

M. Jones: C'est une partie du problème. Peut-être M. Arnold voudra-t-il ajouter quelque chose à ce sujet. Que ce soit une partie du problème, nous l'ignorions avant notre sondage. Nous sommes intéressés de savoir quels autres travaux de recherche il faudrait effectuer. Il s'agit peut-être d'un domaine où la recherche s'impose et auquel on doit affecter des crédits. On ne fait jamais une étude qui réponde à toutes les questions; on se retrouve toujours avec un plus grand nombre de questions sans réponse.

Le sénateur Fournier: Observez-vous cette situation dans les grandes villes plutôt que dans les régions rurales? Votre sondage était-il restreint à Hamilton?

M. Jones: Oui.

Le sénateur Fournier: C'est que vous avez parlé d'Halifax.

M. Jones: Je citais un article de journal qui signalait le manque d'information à ce sujet dans cette ville.

Le sénateur Fournier: J'ai toujours pensé, en tant qu'originaire de l'Est, que la région d'Hamilton était une des parties les plus florissantes du Canada.

M. Jones: C'est un fait.

M. Arnold: Permettez-moi d'ajouter qu'un élément ne figure pas au rapport et il concerne la question que vous avez posée. De façon générale, nous avons demandé aux gens s'ils avaient montré un intérêt quelconque à relever leur niveau d'instructions ou à améliorer leurs aptitudes professionnelles. Nous leur avons aussi demandé s'ils avaient déjà pensé, et c'était le fait de la majorité des gens interrogés, pouvoir suivre un cours de formation pour augmenter leurs possibilités d'emploi. Les sujets qui ont déclaré avoir refusé tout autre cours de formation alléguaient le plus souvent comme raison, l'âge, ainsi que le manque d'aptitudes et d'habileté. En outre, de 8 à 9 p. 100 des gens disaient ne pas avoir le temps de suivre des cours de formation. Ce prétexte me laisse un peu sceptique. Les trois premiers motifs me semblent acceptables, indépendamment du fait que ces gens aient évalué ou non avec exactitude leur propre situation. La personne qui déclare ne pas avoir les aptitudes nécessaires pour suivre un cours en vue d'obtenir un emploi qu'elle aimerait, peut très bien ne pas avoir analysé sa situation d'assez près pour savoir si elle pourrait bénéficier du programme. Celle qui dit manquer d'habileté pourrait bien être une personne qui, par suite d'une série d'échecs personnels, peut en être venue à se sous-estimer. De toutes façons, ce sont là les raisons invoquées.

Le sénateur Fournier: Qu'advient-il de la personne qui dit ne pas avoir le temps?

M. Robert Arnold, adjoint à la recherche, Social Planning and Research Council d'Hamilton: On en dénombre environ de 8 à 9 p. 100. Ce n'est pas la majorité. Je ne sais à quoi rime ce prétexte. Cela peut tout simplement signifier qu'il n'a aucun intérêt à améliorer ses aptitudes professionnelles ou bien qu'il travaille 40 heures par semaine et a six enfants. Je ne sais pas.

Le sénateur McGrand: Monsieur le président, je suis très intéressé par cet exposé et j'en ai lu toutes les pages jaunes. Avant de poser une question, j'en ai plusieurs, je voudrais commencer là où je me suis arrêté le 12 mars. J'ai posé une question et je la répéterai. Je crois que le professeur Jones aura une idée sur la question. Il s'agit du problème suivant:

> Je ne désire pas une réponse immédiate, mais j'aimerais qu'on aborde quand même la question suivante. Elle traite du problème de logement auquel doivent faire face les gens qui ont été expropriés à cause de nouvelles constructions dans leur quartier. Que pensez-vous de la pratique qui consiste à démolir des maisons de deux, trois, ou quatre étages assez vieilles mais bien entretenues et encore solides, pour les remplacer par des immeubles de rapport de plusieurs étages? Je me rends compte que cela entraîne une augmentation de la valeur du terrain ainsi que des taxes municipales. Cela fait l'affaire de l'entrepreneur, mais en général est-ce que cela répond aux besoins du public. C'est là une question importante.

Le président avait clos la discussion en disant que c'était une question importante et qu'il s'occuperait de questions de moindre importance ce jour-là. Voudriez-vous m'exposer brièvement votre opinion sur ce point.

M. Pineo: Nous traitons particulièrement de cette question à la page 8 du volume III; nous y faisons des observations à cet ègard, dans la mesure de nos connaissances. Si vous voulez qu'on s'étende sur ce sujet, M. Amdur est prêt à faire d'autres réflexions.

M. Amdur: Monsieur le sénateur, la réponse se trouve à l'alinéa 1.17, page 8, du volume III:

> Le sénateur McGrand nous a demandé notre opinion au sujet de la démolition de vieilles et solides maisons afin de les remplacer par des immeubles d'appartements de grande hauteur. Une telle mesure se rattache en premier lieu au prix élevé et croissant des terrains. Lorsque le prix des terrains entre pour la plus grande part dans le prix définitif des logements, cet état de chose encourage une plus grande densité. D'un point de vue social, les gens commencent, toutefois, à mettre en cause cette poussée incessante vers une densité toujours plus grande. Les concentrations de plus en plus fortes de gens s'accompagnent de plus en plus de sérieux problèmes de pollutions, de destruction des ordures ménagères, de transport, et d'aménagement des loisirs. Ces problèmes apparaissent tout particulièrement lors d'un accroissement démographique soudain dans des régions prévues à l'origine pour une population moins concentrée et où les services se sont développés progressivement pour satisfaire les besoins d'agglomérations moins importantes.

Nous citons l'extrait d'un article écrit par un journaliste du *Mercury* de Guelph qui soutient le même raisonnement que feu M. Kenneth Soble, premier président de *l'Ontario Housing Corporation,* en faveur d'une plus grande dispersion des unités de logement public. Nous nous reportons aussi au plan régional, de création récente, centré autour de Toronto qui émane du *Regional Development Branch* de l'*Ontario Department of Treasury and Economics.* Dans le cadre de ce programme, on songe à faire échec à la concentration accrue d'un grand nombre d'habitants à l'ouest de Toronto, jusqu'à Hamilton, en direction de la région du Triangle d'or, pour inciter plutôt les gens à s'établir dans la région de Cobourg-Port Hope.

Le sénateur McGrand: Une des difficultés qui semble exister à Hamilton, c'est que des gens venant de l'est de l'Ontario ont déménagé dans cette province. A cet égard vous dites à l'alinéa 3.5 de la page 14 que les gens nés au Canada, à l'est de l'Ontario, sont en surnombre dans le groupe pauvre de l'échantillon étudié. Selon moi, par «est de l'Ontario» vous entendez le Québec, que vous avez déjà mentionné, et les Maritimes, auxquelles vous n'avez pas spécifiquement fait allusion.

Dans un ouvrage aussi complet que celui-ci, avez-vous une idée du lieu d'origine des personnes qui viennent des Maritimes, par exemple? De quelle partie des Maritimes proviennent-elles exactement et quels renseignements, s'il en est, possédez-vous quant à leurs antécédents?

M. Arnold: Nous connaissons, dans certains cas, le lieu de naissance. Nous connaissons précisément le lieu de naissance et le nom des villes où la personne a vécu avant de venir à Hamilton. Nous disposons aussi, naturellement, de données sur les antécédents scolaires et sur les emplois précédents. Nous avons en mains ce genre de renseignements. Étant donné l'importance de l'échantillon, il s'est présenté un problème en ce sens qu'il y avait trop peu de cas pour qu'on puisse faire une généralisation. Ainsi, nous n'avons pas vraiment essayé, dans ce rapport, de préciser les caractéristiques particulières du groupe d'émigrants dans l'échantillon.

Le sénateur McGrand: A la page 19, vous soulevez la question des enfants difficiles. Nous avons beaucoup entendu parler des enfants difficiles qui viennent de familles pauvres, des enfants qui quittent l'école parce qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise à cause des vêtements qu'ils portent et ainsi de suite. Pensez-vous que les familles pauvres ont moins confiance dans leur avenir et dans l'avenir de leurs enfants que celles des classes plus aisées?

M. Arnold: Vous pouvez envisager la question sous deux angles différents. Dans le cas de leurs enfants, ils ont des aspirations moins élevées en ce qui concerne l'instruction. Dans les deux plus basses catégories de revenu suffisant, qui comprennent les familles ayant un revenu inférieur de plus de cinq pour cent du seuil de la pauvreté, les parents espèrent ordinairement que leurs enfants réussissent des études secondaires. Parmi les familles à revenus plus élevés, les parents voudraient que les enfants fréquentent l'université. Ainsi, il y a là une différence.

En ce qui a trait à leur avenir propre, il n'y a pas beaucoup de différence, sauf pour la catégorie des gens très pauvres. Comme vous vous le rappelez, les gens de cette catégorie se trouvent à 25 p. 100 ou plus au-dessous du seuil de la pauvreté. Dans ce groupe, comme il en a été question tantôt, personne ne suit de cours pour améliorer ses aptitudes professionnelles et, si l'on demande à ces gens quel salaire ils espèrent recevoir d'ici cinq ans, ils prévoient très peu de différence par rapport au niveau actuel, dans la plupart des cas. D'autre part, si l'on pose

la même question à des gens pauvres, mais dont le revenu ne se situe pas à moins de 25 p. 100 au-dessous du seuil de la pauvreté, ils anticipent des augmentations de l'ordre de 15 à 20 p. 100. Il en est de même pour les familles de l'échantillon dont le revenu se situe au-dessus du seuil de pauvreté. Je ne saurais dire si ces estimations de leurs revenus pendant les cinq prochaines années sont réalistes, mais toujours est-il qu'on obtient les mêmes résultats auprés des familles dont le revenu se situe en-dessous comme au-dessus du seuil de pauvreté, à l'exception du groupe à revenu très faible.

M. Jones: On a posé une question au sujet du niveau d'instruction que les parents aimeraient donner à leurs enfants. Soixante pourcent des plus pauvres ont parlé d'une formation universitaire. De fait, leurs aspirations étaient plus élevées que certains groupes plus près du seuil de la pauvreté. Toutefois, quand on leur a demandé quel niveau d'instruction leurs enfants atteindraient, ils se sont montrés très réalistes et seulement 17 p. 100 d'entre eux ont parlé d'une formation universitaire. La plupart estimaient que leurs enfants finiraient leurs études secondaires.

Le sénateur McGrand: A la suite de ces explications, j'aimerais traiter de la culture en milieu pauvre. On trouve, dans le livre à couverture jaune, un paragraphe qui traite de ce sujet. La pauvreté culturelle existe et il y a des gens qui se satisfont de leur niveau actuel. J'ai peine à concevoir pareille situation. Selon moi, certains pensent que la culture des pauvres est un problème nouveau dans notre société. Mais personne n'ignore que les noirs qui vivent dans les États du sud des États-Unis émigrent au nord depuis deux générations afin de se soustraire à la pauvreté; ils ont été pauvres pendant des générations et ont grandi dans une culture qui résultait de l'esclavage. On sait que les habitants des provinces de l'Atlantique ont émigré, depuis des générations, aux États-Unis et dans l'ouest du Canada pour améliorer leur niveau de vie. Voilà pourquoi je vous ai posé la question au sujet des renseignements que vous possédiez sur les gens qui viennent à Hamilton. J'avais l'impression qu'ils essayaient de se soustraire à la pauvreté et c'est ce que je désirais savoir. On sait que la plupart des révolutions ont été causées par une population qui essayait d'échapper à la pauvreté dans laquelle elle vivait.

La Révolution française, par exemple, et la *Land League* en Irlande, vers 1830. On sait que l'État de Georgie a été colonisé par des Anglais qui étaient en prison pour dettes et qu'ils s'y établirent grâce à l'intervention d'un philanthrope. Aussi, suis-je d'avis que ce problème découle de la pauvreté et que nous devrions en discuter.

M. Pineo: Il convient d'abord de dire que les résultats de nos recherches nous ont ouvert les yeux sur ce problème. A notre avis, nous pouvons simplement dire que nous n'avons pas vraiment constaté l'existence d'une culture propre à ce milieu. Nous avons remarqué que ces gens sont décidément des Canadiens. Ils ont, comme la majorité des gens, un souci normal au sujet de leur revenu et ils sont préoccupés par les problèmes qui se posent quand on vit d'un revenu inférieur à la moyenne. Ainsi, nous n'avons pas constaté l'existence d'un ensemble distinct de valeurs qui les rende si différents de nous. Je pense que c'est ce que M. Jones essayait de faire comprendre quand il disait qu'il est encore temps d'intégrer ces gens dans la société.

On a dit que les quartiers pauvres des villes étaient très accueillants, familiers et abritaient des groupes très unis qui s'entraidaient. En fait, ce n'est pas la réalité. Il s'agit là d'une vision romantique de la pauvreté et cet état de choses n'existe pas. A notre avis, les personnes à bas revenu vivent dans une solitude totale, ont peu d'amis et voient rarement leurs familles; de plus, elles ne font pas partie d'associations. Nous avons essayé plusieurs fois d'attirer votre attention sur cet isolement car cette situation nous semble suffisamment pénible pour que nous en parlions. Mme Moore a essayé d'expliquer certaines raisons de cet isolement.

Le sénateur Cook: Pensez-vous qu'une des raisons de la non participation à des organisations soit le fait qu'ils aient peur d'être mal accueillis?

M. Pineo: C'est ce que nous pensions, mais cette raison est fausse, notamment parmi les sans-travail. Nous pensons qu'il s'agit sans doute d'un préjugé qui vient du monde extérieur à l'endroit des chômeurs.

Le président: Mais Hamilton se compose d'une grande variété de groupes ethniques. Cette remarque s'applique-t-elle à tous ces groupes?

M. Pineo: Je vais demander à M. Arnold de répondre à cette question mais, à mon avis, notre étude n'était pas assez approfondie pour qu'on puisse en arriver à une conclusion précise.

M. Arnold: Selon moi, effectivement, tout dépend de l'importance de l'échantillon étudié. Il existe une différence marquée entre les citoyens d'origine italienne et les autres. Les personnes d'origine italienne qui sont en-dessous du seuil de la pauvreté semblent visiter leurs parents et amis assez fréquemment, mais on note une tendance à abandonner cette pratique.

Le président: Il me semble que les Italiens représentent le groupe ethnique le plus important d'Hamilton.

M. Arnold: Environ 63 p. 100 de la population d'Hamilton est d'origine britannique, 11 p. 100 est d'origine italienne et les autres groupes sont peu importants.

M. Pineo: Nous considérons les Britanniques comme un groupe ethnique.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, pour continuer sur ce sujet, combien de personnes dans votre échantillon faisaient partie d'une seconde génération de pauvres et combien, d'une première génération?

M. Arnold: Monsieur le Sénateur, il est très difficile de définir les termes que vous employez. Nous avons fait de notre mieux pour répondre à cette question, mais il reste un obstacle: dans l'échantillon étudié, il y a des différences d'âge de plus de cinquante ans et en outre, ces personnes viennent d'endroits très différents. Pour déterminer si leurs parents étaient pauvres ou non, il faudrait établir des normes différentes pour des époques et des lieux différents. Cette situation posait ce qui nous semblait être un problème méthodologique insoluble.

Le sénateur Carter: Dans ce cas, rétrécissons le champ de la question en substituant bien-être social à pauvreté.

M. Arnold: Les personnes de notre échantillon, dont les conditions de vie se situaient au-dessus et au-dessous du seuil de la pauvreté, provenaient de familles ayant, dans le quart des cas, déjà reçu de l'assistance sociale. Même si notre échantillon contient trop peu de cas de ce genre pour nous permettre de tirer des conclusions, il est intéressant de remarquer que dans environ la moitié des cas, les familles interviewées qui recevaient de l'assistance sociale descendaient de familles ayant déjà bénéficié d'une telle assistance. Je ne sais trop à quoi attribuer cette différence qui existe, dans l'échantillon, entre les pauvres et ceux qui ne le sont pas. Je crois que la principale raison c'est que plusieurs de ces gens étaient encore au foyer paternel durant les années 30, période où la majorité des gens ont dû, à un moment ou à un autre, recourir à l'assistance publique; cela expliquerait le peu de différence entre les résultats de notre enquête chez les pauvres et chez ceux qui échappent dans une certaine mesure à la pauvreté.

Le sénateur Carter: Nous avons remarqué que certains groupes, dont on peut dire qu'ils appartiennent à la culture pauvre, refusent les valeurs de la classe moyenne, et partout, les programmes qui s'en inspirent. Avez-vous fait la même constatation?

M. Arnold: Je ne dirais pas que nous n'avons jamais observé la même réaction, mais, à mon avis, c'est là le fait d'une minorité. Quels que soient les critères utilisés dans ce genre d'étude, nous avons trouvé que seul un petit nombre de gens rejettent catégoriquement ce qu'il est convenu d'appeler les valeurs de la classe moyenne.

Le sénateur Cook: S'exprimaient-ils ouvertement?

M. Arnold: Pas nécessairement, au contraire. Il ne faut pas oublier qu'en moyenne, les personnes interviewées ont fréquenté l'école jusqu'en 8eme année. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ne peuvent s'exprimer facilement, mais c'est souvent le cas.

La sénatrice Fergusson: J'aimerais féliciter le *Social Planning and Research Council* d'Hamilton des recherches considérables qu'ils ont effectuées pour rédiger ce mémoire. Nous y avons trouvé beaucoup de renseignements pratiques. Nous recevons beaucoup d'exposés théoriques et votre travail, même s'il porte sur un petit nombre de cas, nous sera certainement très utile lors de la rédaction de notre rapport: il porte sur des faits et nous renseigne sur les sentiments réels de gens que vous avez interviewés. Plusieurs faits qui ressortent de votre étude contredisent les opinions que nourrissent bien des gens du Canada envers les pauvres.

Il est dommage que vous ayiez eu tant de difficultés à obtenir une aide financière, et qu'une telle aide ne puisse être accordée pour permettre de mener des études de ce genre à une échelle beaucoup plus grande et dans beaucoup plus de cas. Notre comité pourra peut-être faire ressortir, ce fait, pour faire prendre conscience aux gens qu'il faut avoir en mains des renseignements concrets qui proviennent de travaux semblables au vôtre.

Je voudrais traiter particulièrement de l'attitude des gens envers les pauvres. A la page 6 de votre mémoire, on peut lire ceci:

> Même si les données en provenance des États-Unis indiquent que la fraude fiscale est bien plus répandue que l'escroquerie dans le domaine de l'assistance publique, plusieurs tendent à considérer les bénéficiaires de celle-ci comme des fraudeurs.

Ma question porte sur les données en provenance des États-Unis; je ne connais pas beaucoup cet aspect de la question. Voudriez-vous nous indiquer la source de ces renseignements?

M. Amdur: A la page 27 du mémoire que nous avons présenté le 12 mars, nous indiquons:

> 3.7 ...Il n'y a pas, à la connaissance du personnel *Social Planning and Research Council*, d'étude qui ait été faite sur la fraude dans le domaine de l'assistance publique au Canada.

Permettez-moi d'ajouter que nous avons trouvé, depuis, la thèse de maîtrise de Jean Séguin, de l'Université de Montréal. Cette étude ne porte pas sur l'ampleur du phénomène de la fraude; elle a plutôt pour objet les personnes trouvées coupables d'activités frauduleuses .Je continue de citer le mémoire du 12 mars:

> Aux États-Unis, par contre, plusieurs études ont été menées...

C'est-à-dire plusieurs études de cette nature:

> ...principalement dans le cadre du programme de l'Aide aux enfants dépendants (*Aid to Dependent Children*). Une enquête exhaustive menée à Détroit, en 1948, a donné lieu à deux mandats d'accusation de fraude, mais les inculpés ont bénéficié tous deux d'un non-lieu. En 1958-1959, une étude menée par le *California Department of Social Welfare* a démontré que l'incidence de l'escroquerie était de 1.5 p. 100. En 1960, la *Greenleigh Associates*, dans une étude relative au programme de l'Aide aux enfants dépendants de Chicago, a évalué l'incidence de la fraude à moins de 2 p. 100 (la définition de fraude comprend: les revenus non déclarés et (ou) la présence d'un père «absent»). En 1963, dans le cadre d'une étude exhaustive conduite par le U.S. *Department of Health, Education and Welfare*, sur l'aide aux enfants dépendants, on a découvert que le pourcentage d'escroquerie apparente était minimal-moins de 2 p. 100 dans 34 États, et plus de 3 p. 100 dans 8 États seulement, dont le Delaware et le Nevada où la proportion s'établissait à 7.4 p. 100, le pourcentage le plus élevé.

Plus loin à la page 28, on trouve des renseignements concernant l'impôt sur le revenu:

> Un ancien commissaire américain estime qu'en 1957, le revenu brut était sous-estimé dans 8 p. 100 des déclarations d'impôts.

On vous reporte alors, pour fins de références, au Congrès américain, *House committee on Ways and Means, Tax Revision Compendium, U.S. Government Printing Office*, 1959 volume II.

> Un autre expert affirme qu'un calcul très approximatif prouve qu'en 1955, les hommes d'affaires à leur compte et les membres de professions libérales n'ont déclaré que 81 p. 100 de leur revenu, et seulement 56 p. 100 du revenu agricole a été déclaré. Un autre expert signale également un taux assez constant de dividendes sous-estimés de presque 14 p. 100, de 1936 à 1957.

Je peux continuer à extraire d'autres données de ce mémoire.

Le président: Il y a aussi deux autres études récentes; l'une, menée par la ville de New York il y a moins d'un an, et l'autre, par le gouvernement des États-Unis il y a

moins d'un an et demi. Je me souviens que dans ces deux études, on en arrivait à moins de 1 p. 100 des cas. Vos exemples ne sont pas très récents.

M. Amdur: Je ne suis pas au courant de l'enquête de New York. La plus grande étude jamais entreprise, que j'ai mentionnée, a été menée par le *Department of Health, Education and Welfare, des États-Unis*. Les 21,085 cas qui ont fait l'objet de l'enquête, soit 2 p. 100 des cas dans ce pays, ont été choisis au hasard.

Le président: Quel a été le résultat, 2 p. 100?

M. Amdur: Oui, dans la plupart des États.

Le président: En quelle année?

M. Amdur: En 1963.

Le président: Non, cette étude a été faite il y a moins d'un an.

M. Amdur: Ordinairement, on en vient aux mêmes chiffres, à peu près 2 p. 100 ou moins.

Le président: Le professeur Peitchinis, a également fait une étude de ce genre à Calgary.

M. Amdur: Je la cite aussi. Il ne s'agit pas de fraude véritable, mais on la mentionne à la page 27 du même document.

La sénatrice Fergusson: Je vous remercie. Ma prochaine question a trait à l'alinéa 3.17 de la page 18, où on lit:

> Dans les familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, les mères sont moins susceptibles de travailler que celles qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté.

Pensez-vous qu'un plus grand nombre travaillerait si elles disposaient des services de garderies subventionnées? D'après vous, serait-ce utile au Canada?

M. Arnold: Il y a deux ou trois réponses à cette question. En premier lieu, les épouses de pauvres en emploi sont tout aussi suceptibles de travailler que celles qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté. Il me paraît que la différence entre le nanti et le démuni est simple. Dans plusieurs catégories de pauvres, il y a de bien bonnes raisons pour que les femmes ne travaillent pas: elles ont plus de 65 ans. Il y a des possibilités que l'homme et la femme travaillent.

Jusqu'à ces derniers temps, lorsqu'une famille recevait l'aide du bien-être social de la province d'Ontario, tout le revenu était imposable. S'il s'agit de personnes qui reçoivent des allocations familiales, le montant du revenu doit encore être limité. Dans ces cas, ce qui décourage le plus, c'est que, au point de vue économique, il y a relativement peu d'avantages à travailler.

S'il y avait des garderies de jour, on serait moralement mieux disposé à travailler, mais cette méthode changeraient vraiment rien. Au fait qu'il y a peu d'intérêt à travailler, du point de vue économique.

Pour ce qui est des familles qui ne sont pas aux prises avec ce problème, les pauvres en emploi par exemple, je ne serai pas étonné que le fait de disposer d'un plus grand nombre de garderies de jour, mieux subventionnées, puisse vraiment faire de la différence.

En fait, je ne veux pas entrer plus dans les détails au sujet du genre d'aménagements qu'il faudrait. Cependant, j'ajouterai que, à Hamilton, nous terminons une enquête sur la nécessité d'établir un plus grand nombre de garderies et sur la demande de services de ce genre. Quatre des cinq chapitres de l'étude sont rédigés. Quand tout sera terminé, nous serons probablement plus en mesure de porter des jugements valables à ce sujet en ce qui concerne les familles défavorisées.

La sénatrice Fergusson: Pourra-t-on acheter cette publication?

M. Arnold: Certainement.

La sénatrice Fergusson: Voilà toutes mes questions. Je voudrais féliciter Mme Moore du travail qu'elle a fait au sein de votre groupe, comme l'a dit M. Pineo. Je la félicite aussi d'être venue avec les autres délégués. Nous sommes heureux de sa présence parmi nous.

La sénatrice Inman: Je veux faire miennes les observations déjà énoncées au sujet de l'excellent programme de recherche dont on nous a présenté les résultats. Comme la sénatrice Fergusson, je crois que ce serait merveilleux si de tels programmes étaient réalisés plus souvent dans les grandes villes.

En ce qui concerne la déclaration énoncée à l'alinéa 6 de la page 3, estimez-vous qu'il faut, dans plusieurs cas, s'occuper du paiement du loyer, si nécessaire, et veiller à l'usage de l'argent dont disposent les assistés sociaux? Je pose cette question parce que j'ai été présidente de la commission des allocations aux mères de ma province pendant sept ans; j'ai été aussi en relation avec les défavorisés en œuvrant au sein d'autres organisations. Dans bien des cas, il fallait confier à quelqu'un l'administration du budget familial. Qu'en pensez-vous? Ces cas se présentent-ils souvent? Je ne veux pas dire les personnes qui, peut-être, ne connaissent pas la valeur de l'argent, ne sont pas aptes mentalement à disposer de l'argent, mais celles qui ont de l'argent et l'emploient inconsidérément.

M. Amdur: Je ne fonde pas mon opinion sur l'étude d'Hamilton, mais sur mon expérience professionnelle, et je crois qu'une faible proportion d'assistés sociaux ont besoin qu'on fasse certains paiements protégés, en leur nom, à une tierce partie, mais la plupart tirent un bon parti du peu qu'ils recoivent. Naturellement, vous êtes au courant de toutes les difficultés.

La sénatrice Inman: Certainement.

M. Jones: Permettez-moi d'ajouter quelque chose. Je crois qu'une partie des difficultés vient du fait qu'on prend une attitude paternaliste vis-à-vis des pauvres; on prétend qu'ils ne peuvent disposer de leur argent à bon escient quand c'est plutôt parce qu'il leur en manque. Quelquefois, il vaudrait mieux les laisser faire les dépenses qu'ils entendent, quitte à les conseiller au besoin. Je sais qu'à Hamilton, l'agence familiale donne ce genre de conseils professionnels. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a toute une échelle de revenus. Les pauvres ne sont pas les seuls à ne pas savoir employer leur argent; d'autres y gagneraient à recevoir de tels conseils.

La sénatrice Inman: Je m'en étais rendu compte. Les gens qui touchent un revenu supérieur parviennent à se nourrir, même s'ils jettent l'argent par la fenêtre.

M. Jones: Bien sûr, ils disposent d'un peu plus.

La sénatrice Inman: En page 7, vous traitez de la question du logement. Pourquoi les entrepreneurs privés n'arrivent-ils pas à bâtir des logements à prix modique pour les démunis?

M. Amdur: Dans notre premier exposé, en page 49 du document du 12 mars 1970, on y affirme que l'espace vital pour une famille de quatre est de 800 pieds carrés. A raison de $13 le pied carré pour les frais de construction et en allouant $1,000 par logement pour le terrain, chaque maison reviendrait à $11,400. L'intérêt de 10 p. 100 s'élève à $1,140, tandis que les taxes se chiffrent à $280, soit un total de $1,420 par année. Or, un loyer de $95 par mois ne rapporte que $1,140 par année, ce qui couvre tout juste l'intérêt.

En page 44 du même document, l'alinéa 3.52 se lit comme il suit:

> Lors d'une réunion d'un comité du *Social Planning and Research Council* en 1966, un membre du comité qui est dans l'industrie du bâtiment a souligné que sa compagnie «avait abandonné tous ses programmes de logements à prix modiques parce qu'il leur était impossible de lancer sur le marché une maison (disons un bungalow de 3 chambres à coucher situé dans un beau quartier, à un prix inférieur à $22,000). Le coût élevé de l'aménagement du terrain et le marché des hypothèques constituent les principaux obstacles. «Selon lui, l'habitation subventionnée est la seule solution aux problèmes des groupes à faible revenu.»

En fait, on a signalé lors de cette réunion qu'il y a plus de logements subventionnés par habitant à Hamilton que dans toute autre ville du Canada.

La sénatrice Inman: Je pense à quelque chose qui s'apparente à ce que le sénateur McGrand a mentionné. A Saint-Jean (N.-B.), on a rénové de vieilles maisons qu'on a louées aux démunis pour une somme modique. Il s'agissait de vieilles maisons, très spacieuses, qu'on avait transformées sans que cela coûte aussi cher.

M. Amdur: Vous parlez de rénovation maintenant.

La sénatrice Inman: Je parle de la rénovation de vieilles maisons qui sont transformées en petits appartements.

M. Amdur: M. Jones dit qu'il croyait comprendre qu'il s'agissait de l'initiative de particuliers.

M. Jones: Non pas, mais je demandais si ce l'était.

M. Amdur: Cette rénovation est-elle le fait de particuliers?

La sénatrice Inman: La ville s'en est chargé.

M. Amdur: Si je me souviens bien, votre question concernait les entrepreneurs privés.

La sénatrice Inman: Oui, c'est bien cela.

M. Pineo: Certes, la ville d'Hamilton a fait des expériences semblables et on a fait beaucoup en matière de rénovation urbaine. On a redressé la situation, mais je crois comprendre que cela a coûté les yeux de la tête.

La sénatrice Fergusson: Tant que ça?

M. Pineo: Si je comprends bien, la première expérience a été fort coûteuse. Toutefois, on envisage une deuxième tentative, mais tenant compte cette fois des tendances actuelles en matière de rénovation urbaine.

La sénatrice Quart: On a posé tant de questions pertinentes que j'ai obtenu la réponse à la plupart des miennes. Je serai donc brève.

D'abord et avant tout, la remarque d'un membre du groupe de discussion voulant que les femmes manifestent plus d'ambition que les hommes m'a fort intéressée. Cela me rappelle—certains sénateurs s'en souviendront peut-être—une parole qu'un membre du Congrès américain attribuait à Napoléon, à tort ou à raison, à savoir que tout homme doit sa réussite à son épouse et ensuite à sa mère pour l'avoir chassé de la maison. La remarque s'inscrit sans doute dans le même ordre d'idées.

Je retiens également les remarques de Mme Moore au sujet des conseils de l'agent du bien-être, ou de je ne sais qui; ce dernier lui a fait comprendre, qu'il était préférable, de toucher les allocations aux mères nécessiteuses plutôt que de travailler, parce que son fils a besoin d'elle à la maison. Je suis parfaitement d'avis que la place d'une mère est au foyer durant la période de formation de l'enfant, lorsque la chose est faisable. Mme Moore, je vais vous poser une question personnelle; vous n'êtes donc pas tenue d'y répondre. A supposer que vous ayez pu accepter un emploi, votre salaire aurait-il été supérieur aux allocations que vous recevez?

Mme Moore: Mon travail me rapportait plus.

La sénatrice Quart: Vraiment?

Mme Moore: Oui. Par contre, je ne pouvais alors me payer une gardienne.

La sénatrice Quart: A la longue vous y gagnerez.

Mme Moore: J'en suis sûre car, déjà, je constate une amélioration.

La sénatrice Quart: J'aimerais vous poser une autre question qui n'a rien à voir avec le mémoire, une idée qui me vient, comme cela: quand vous vous êtes adressée à des agences, de bien-être social ou autres, les travailleurs sociaux vous ont-ils bien accueillie?

Mme Moore: Oui. Je n'ai rien à redire, sauf qu'on m'a renvoyée de Caïphe à Pilate. J'ai dû m'adresser à quatre endroits avant de tomber sur le bon. Sinon, on m'a fort bien accueillie.

La sénatrice Quart: Ce qui nous ramène à la nécessité d'instaurer un conseil quelconque de coordination afin que le pauvre sache tout de suite où s'adresser. Sans quoi, il risque de se décourager, j'en suis certaine.

Mme Moore: En effet.

La sénatrice Quart: Autrement, la moitié d'entre eux se disent: «A quoi bon?»

Mme Moore: J'étais bien décidée; ils n'ont pas réussi à me décourager.

La sénatrice Quart: Vous semblez être une personne bien décidée et je suis contente que vous ne vous soyez pas découragée; il me plaît de constater que vous avez fini par réussir, du moins dans une certaine mesure.

M. Jones: Puis-je ajouter quelque chose à ce sujet, sénatrice?

La sénatrice Quart: Certainement.

M. Jones: Selon moi, en un sens, des mesures ont été prises à Hamilton afin de remédier à ce genre de situation. Sous la direction du *Social Planning and Research Council*, on a établi un centre d'information; on vient d'y nommer un directeur. Ce bureau fournira des renseignements à tous ceux qui en feront la demande. On estime qu'il s'agit là d'un premier pas en vue de fournir des services communautaires, un travail qui consiste à dispenser des services là où les gens le désirent, tout en favorisant la participation de chacun à la planification. Il ne sera alors plus question d'ignorer où s'adresser parce que finalement, il y aura des services connus de la population et disponibles dans le voisinage même, de beaucoup les démarches inutiles.

La sénatrice Quart: Vous avez mentionné des services communautaires. S'agirait-il d'organismes bénévoles ou seraient-ils institués par les municipalités?

M. Jones: Tel qu'il a été conçu, le programme ferait appel en partie à la participation bénévole, mais aussi à un personnel spécialisé, compte tenu des champs de spécialisation et de ce que les organismes existants peuvent offrir.

La sénatrice Quart: Il s'agit de travailleurs bénévoles.

M. Jones: On y trouverait des travailleurs sociaux ou d'autres spécialistes, mais aussi beaucoup de volontaires. Il se peut que les gens aient seulement besoin d'aide pour exécuter des tâches quelconques. Par exemple, dans le cas des personnes âgées, il peut être simplement question de les aider à remplir des formules qu'elles ne comprennent pas. Cela fait partie du service offert.

La sénatrice Quart: Selon moi, c'est une excellente idée dans les cas où il y avait confusion auparavant parce que divers travailleurs bénévoles offraient leurs services sans toujours avoir la même expérience.

Il y a un autre fait que j'aimerais signaler, et je sais que je me trompe peut-être beaucoup à ce sujet, mais j'aimerais le mentionner quand même. Prenons le cas de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La sénatrice Inman a posé une question à propos des entrepreneurs privés qui ne peuvent construire de logements à prix modique. Pour ce qui concerne le cas de ces derniers et d'autres qui s'adressent à la SCHL pour emprunter une certaine somme—j'ignore le pourcentage qu'ils doivent garantir—j'ai entendu, à une rencontre avec la SCHL, des entrepreneurs prétendre que s'ils obtenaient ce pourcentage de la SCHL pour édifier un immeuble d'appartements de grande hauteur et s'ils réussissaient à louer la moitié des appartements, le reste leur importait peu. En d'autres mots, il n'y a pas de problème pourvu qu'ils en louent la moitié. Les loyers sont assez élevés pour que la location de la moitié des appartements suffise à le satisfaire. Ils ne pensent donc pas que certains de ces immeubles pourraient servir, spécialement s'ils sont situés dans des régions où vivent des familles pauvres. Les entrepreneurs et propriétaires qui obtiennent des fonds de la SCHL devraient être obligés de louer ces appartements à un taux réduit là où il existe une grande pénurie d'appartements pour les pauvres. Je sais que je ne serai pas très populaire en proposant cela.

Le président: Je crois que c'est très populaire, mais l'idée n'est pas du tout pratique.

La sénatrice Quart: Cela peut se faire, mais quelle sorte de loi municipale ou autre pourrait-il y avoir pour que ces personnes puissent un jour devenir propriétaire de ces immeubles ou payer des loyers moins élevés. Croyez-moi, les loyers sont partout très élevés et les propriétaires s'en soucient peu, pourvu qu'ils puissent louer la moitié des appartements. Un autre entrepreneur ou le même ira emprunter davantage de la SCHL pour construire un autre immeuble et, encore une fois, la moitié des appartements ne seront pas loués, ce qui le laissera parfaitement froid. Voilà, j'ai déjà pris trop de temps à parler de ce sujet.

Le sénateur Carter: Lors de votre étude par sondage, avez-vous trouvé que ces gens déménageaient beaucoup? Restaient-ils au même endroit pendant assez longtemps ou déménageaient-ils beaucoup?

M. Pineo: Ils déménageaient si souvent que nous avions peine à les retracer. Je pense que M. Arnold a affronté beaucoup de difficultés à cet égard.

M. Arnold: Le problème est que certaines personnes déménageaient si rapidement que nous ne pouvions pas les rejoindre pour les interviewer. Il est intéressant de remarquer que lorsque les gens étaient à la maison, très peu refusaient de répondre aux questions et nous réussissions aussi à rencontrer les gens chez eux après quelques appels seulement; cela était partiellement attribuable au nombre relativement peu élevé de femmes en emploi. Nous avons perdu contact avec un très grand nombre de familles parce qu'elles changeraient de domicile sans laisser d'adresse.

Les listes d'évaluation sur lesquelles nous nous sommes fondés pour établir notre échantillon étaient complètes et théoriquement à jour, dans l'ensemble, environ six mois avant l'arrivée des enquêteurs. Néanmoins, près de 20 p. 100 des familles avaient déménagé dans ce court intervalle.

D'ordinaire, on aurait pu s'attendre que 10 p. 100 déménagent au cours d'une période de six mois, mais certainement pas 20 p. 100. L'étude démontre donc clairement que les pauvres ont tendance à déménager plus souvent que les autres groupes. Je ne crois pas qu'on puisse donner les chiffres précis pour ce qui concerne ces derniers.

Le président: Déménageaient-ils à l'extérieur de la ville pour y obtenir un emploi éventuel, déménageaient-ils où demeuraient des amis, ou déménageaient-ils à l'intérieur même de la ville afin de payer un loyer moins élevé?

M. Arnold: Nous ne les avons pas trouvés, de sorte que nous l'ignorons.

Le président: Vous avez dû en retracer quelques-uns.

M. Arnold: Nous avons trouvé et interrogé de nombreuses personnes dont la plupart étaient assez stables, c'est-à-dire qu'au cours des cinq années précédentes, environ un tiers d'entre elles avaient changé d'adresse, ce qui est sensiblement moins que pour l'ensemble de la population du Canada. Ces gens ne nous ont pas paru très différents des autres. Je crois qu'une seule distinction s'impose: les personnes qui ont l'habitude de déménager se retrouvent toujours avec les moins bons logements. Cette assertion se fonde sur une opinion personnelle des enquêteurs qui ont laissé entendre que, lorsqu'ils allaient voir un locataire et qu'ils trouvaient le logement vide, ce logement était généralement en mauvais état. J'ai l'impression que ces gens déménagent dans les limites d'une région donnée.

M. Amdur: Dans le mémoire du 12 mars, on peut, à la lecture du cas décrit en pages 58 et 59, se rendre compte des difficultés qu'éprouvent ceux qui recherchent un logement à Hamilton. La famille désignée est peut-être du genre de celle dont nous parlons, c'est-à-dire une famille sans cesse à la recherche d'un meilleur logement ou d'un propriétaire qui a des conceptions différentes de l'entretien. Ces gens peuvent occuper une maison convenable, mais comme elle doit être démolie, ils doivent en chercher une autre. Ce n'est qu'une supposition de ma part, mais je présume que c'est là le genre de famille qui a l'habitude de déménager.

La sénatrice Inman: La ville d'Hamilton a-t-elle un règlement municipal sur les loyers et les propriétaires?

M. Amdur: Il y a un règlement qui prévoit des normes minimales, mais comme nous le faisons remarquer dans notre premier volume, si l'on appliquait le règlement à la lettre, il faudrait expulser un grand nombre de locataires. On évite donc d'appliquer rigoureusement la loi, et d'ailleurs, il faudrait embaucher d'autres employés pour exécuter cette tâche efficacement.

Le sénateur Carter: Je voudrais en connaître davantage sur la raison de ces déménagements, s'agit-il d'expulsions? Cette situation doit certainement ébranler les familles et causer des dépenses supplémentaires.

Je désire éclaircir un point de la page 3. Dans la première phrase vous dites que toute l'assistance publique en Ontario devrait ressortir à un seul ministère provincial. Cela inclut-il l'assistance qui provient du gouvernement fédéral?

M. Amdur: L'article dont vous parlez faisait allusion à une mesure provisoire afin d'améliorer la situation actuelle en ce sens qu'il existe présentement divers programmes d'aide sociale, tant à l'échelon municipal que provincial. Les gens commencent par recevoir de l'aide de la municipalité et, après un moment, certains d'entre eux se voient confiés au gouvernement provincial. Selon nous, c'est là une mauvaise façon de procéder. Il y aurait moins de confusion si un seul et même organisme était chargé de dispenser toute l'assistance publique, puisque les assistés n'auraient qu'à s'adresser à un seul endroit. Comme nous le soulignons dans le troisième volume, nous préconisons un revenu annuel garanti qui remplacerait, le cas échéant, l'assistance publique actuelle.

Le sénateur Carter: Voilà où je veux en venir. Vous ne proposez pas que la province administre un régime de revenu annuel garanti ou serve d'intermédiaire à ce chapitre.

M. Amdur: Non.

Le sénateur Carter: C'est ce qui m'inquiétait. Revenons à la question du revenu annuel garanti: vous estimez qu'il coûterait 3 milliards et demi. Pouvez-vous nous dire sur quoi vous vous êtes fondés pour en arriver à ce chiffre?

M. Arnold: Oui. On a fait effectuer des calculs qui ont été publiés dans le numéro de juin 1970 de «Bien-être public» (*Public Welfare*). Ces calculs, effectués par M. White, du Conseil canadien du bien-être, se fondent sur l'évaluation des revenus par rapport à la taille de la famille, au Canada, pour 1968. Le seuil de la pauvreté calculé en 1961 par le Bureau fédéral de la statistique et adopté par le Conseil économique, a été revu en fonction de l'indice des prix à la consommation. On a simplement établi la différence entre le revenu des familles et le seuil de la pauvreté et on en est arrivé au chiffre de 2.5 milliards de dollars. Notre appréciation du seuil de la pauvreté est plus élevée que celle dont on s'est servie dans cette enquête et nous avons dû faire des ajustements. En fin de compte, je dois admettre que le chiffre de 3 milliards et demi est un peu trop élevé. Il s'agit plutôt de 3 milliards et un quart. Nous aurions pu annexer un errata pour signaler cette faute, mais la différence entre les deux chiffres correspondait simplement à la différence entre les deux seuils de la pauvreté.

Le chiffre définitif représente, comme vous le voyez, le montant net des revenus qu'il faudra distribuer pour sortir les gens de la pauvreté. Il faudra, pour obtenir cette somme, augmenter les impôts. On obtiendrait probablement un montant bien plus élevé.

Le sénateur Carter: Cette évaluation est-elle récente?

M. Arnold: Elle date de 1968.

Le sénateur Carter: Il faudra donc hausser ce chiffre de 8 p. 100?

M. Arnold: Je ne crois pas que cela s'impose. Je ne sais pas à quel point le rapport entre le chômage accru et les niveaux de vie plus élevés peut influer sur ce chiffre.

Le sénateur Carter: Mais si l'on calcule par extrapolation, pour dix ans, au taux normal d'inflation de 3 p. 100, il faudra ajouter environ 30 p. 100 au chiffre de 3 milliards et un quart.

M. Arnold: C'est possible. Par contre, l'augmentation qui s'imposera sera peut-être moins importante parce qu'un bon nombre de travailleurs indigents ont, selon moi, la chance d'échapper à la pauvreté grâce à l'essor économique normal; il y aurait donc moins de gens à aider.

M. Jones: Il est aussi probable que les familles soient un peu moins nombreuses.

M. Pineo: Nous traitons tout particulièrement de cette question dans le chapitre 7 du volume 11, où M. Arnold s'est penché sur la disparition rapide de la pauvreté au cours des dix prochaines années s'il y a croissance économique. Nous avons conclu que la croissance seule y ferait peu, mais qu'avec l'aide soutenue du gouvernement qui s'assurera que les économiquement faibles reçoivent leur juste part, ou préférablement plus que la part qui leur est présentement réservée, la condition des pauvres en emploi s'améliorerait sensiblement.

Le président: C'est le professeur Thor qui a évalué le coût du programme de revenu garanti pour la Chambre de Commerce canadienne. Avez-vous étudié son analyse? Il l'évaluait à 1.8. Pouvez-vous concilier ces deux montants un instant?

M. Arnold: Si je me rappelle bien, le montant en question se fonde sur le seuil de la pauvreté de 1961.

Le président: Je croyais qu'il avait utilisé le chiffre du Conseil économique. Le vôtre est supérieur à celui du Conseil économique.

M. Arnold: Oui.

Le président: Si ma mémoire est bonne, le Conseil économique a modifié son chiffre.

M. Arnold: Alors je crois que nos souvenirs diffèrent sur ce point.

Le président: Le professeur Thor n'aurait pas été très consciencieux ou convaincant en présentant le chiffre de 1961 à la Chambre de Commerce sans le remanier. Vous savez bien qu'un membre de cet organisme aurait été assez intelligent pour s'en apercevoir.

M. Arnold: Je crois, si je me rappelle bien, qu'il s'agissait de faire le genre d'hypothèse simplifiée qui est monnaie courante dans les rapports économiques. Cela montrerait, par exemple, la situation en 1961, car les données furent établies de cette façon.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, d'après le mémoire et les témoignages, je crois qu'ils sont tous en faveur du revenu annuel guaranti, mais qu'ils ne peuvent s'entendre sur la façon de l'obtenir: soit par un impôt négatif sur le revenu, soit par une démosubvention. Le coût par lui-même ne rend-il pas inévitable le choix de l'impôt négatif sur le revenu, car on ne pourrait récupérer les versements de démosubventions aux personnes à revenu élevé?

M. Pineo: Je suis moi-même en faveur de l'impôt négatif sur le revenu. Monsieur Amdur est en faveur de la démosubvention, nous sommes en désaccord constant. Le Comité était d'accord sur le point suivant: nous ne nous croyons pas compétents pour apprécier certains des frais d'administration afférents aux diverses méthodes. Nous pensions que cela constituerait un facteur déterminant pour décider quel serait le meilleur système. Nous sommes réellement divisés.

Le sénateur Carter: J'aimerais entendre la défense de l'autre point de vue, s'il y en a une.

M. Amdur: Essentiellement, je crois que la solution serait de fixer un taux plus élevé d'imposition du revenu et de réimposer la démosubvention des gens qui n'en ont pas besoin.

Le sénateur Carter: Comment le feriez-vous et comment feriez-vous pour tout récupérer?

M. Amdur: En retenant les impôts, de la même façon que nous obtenons maintenant l'impôt sur le revenu par déduction à la source.

Le président: Vous le retenez, mais combien allez-vous déduire?

M. Amdur: La majorité.

Le président: Que non.

M. Amdur: Nous déduirons la majorité ou un bon montant du salaire des personnes à revenu élevé. Ces personnes recevraient un chèque plus petit en plus de la démosubvention.

Le président: Avez-vous idée du problème administratif que cela comporte? Nous en avons fait l'expérience avec le Régime de pensions du Canada. Vous vous rappelez sans doute que lorsque nous avons retenu de l'argent pour les fins du régime, on nous a accusé de garder 4 millions de dollars dans des situations où on ne pouvait retracer aisément des hommes d'affaires qui se déplaçaient sans cesse. Mon vieux, c'est donner dans un guêpier.

Le sénateur Carter: A la page 26 du volume 111, il y a une comparaison entre la France et le Canada sur le montant ou la proportion du produit national brut affecté aux allocations familiales en 1965. En France, le pourcentage s'établissait à 4.1 et au Canada, à 1.1. Ne faudrait-il pas, pour faire une comparaison juste, établir aussi un tableau de l'assistance totale pour qu'on puisse connaître la répartition des fonds entre les allocations familiales et les autres prestations?

Le président: Tout ce qu'on dit ici, le sénateur Carter, c'est que le montant d'allocations familiales s'établit ainsi. J'ai fait la même constatation, mais il n'y est pas question des autres possibilités. Il n'en est évidemment pas question. On a simplement touché aux allocations familiales.

Le sénateur Carter: Mais pourquoi faire une telle comparaison lorsque le fossé peut se remplir d'une autre façon? Je ne peux en voir la raison, qu'essayez-vous de démontrer?

Le président: C'est pourquoi vous siégez sur le Comité, vous comprenez tous ces problèmes.

M. Amdur: C'est moi qui ai effectué ces calculs; j'avais certaines considérations en vue. L'une d'elles était que dans cette section, nous recommandons l'utilisation de diverses techniques notamment la revenu annuel garanti. On pourrait aussi adopter d'autres méthodes. A titre d'exemple, on pourrait augmenter les allocations familiales, ce qui ne serait pas déraisonnable si l'on compare avec les autres pays. A ce chapitre, je disposais de données sur la France. Vous avez posé une question pertinente en disant qu'il faudrait ajouter les autres paiements de transfert. Il y a un problème: les programmes diffèrent tellement d'endroit en endroit qu'il faudrait discuter longuement, car les systèmes de sécurité sociale varient partout dans le monde.

Le sénateur Carter: Je voudrais associer cette idée à votre affirmation de la page 25, où vous dites que l'assistance sociale est une des principales sources de la pauvreté, parce que, selon vous, elle est insuffisante et inéquitable; vous avez probablement raison. Mais si l'on tient compte du fait que tous les versements, à tous les niveaux, atteignent 6 ou 7 milliards de dollars, vous admettrez qu'ils forment une bonne partie du produit national brut. Comment pouvez-vous alors prétendre, en dépit du fait que nous dépensons tant d'argent en différentes formes d'assistance, que nous encourageons encore la pauvreté? Voudriez-vous simplement dire que le régime est mal administré?

M. Amdur: Selon moi, le problème en est un de logique. Si le revenu d'un groupe de citoyens dépend des allocations gouvernementales, et que ce revenu frôle le seuil de la pauvreté, personne, alors, ne pourra nier qu'on maintient ces gens dans la pauvreté.

Le sénateur Carter: Mais vous ne dites pas que nous les maintenons à ce niveau, vous dites plutôt que nous contribuons à leur pauvreté. Selon vous, nous ne ferions qu'aggraver la situation?

M. Amdur: Si on les y maintient, on contribue évidemment à leur pauvreté. Tout n'est peut-être qu'un problème de sémantique.

Le sénateur Pearson: Je voudrais poursuivre un peu cette discussion. Croyez-vous qu'il serait possible aux statisticiens de nous faire connaître le montant de toutes les allocations d'assistance sociale au Canada, pour toutes les provinces; cela fait, nous pourrions comparer ce total brut avec ce que coûterait un revenu annuel garanti, et nous saurions ensuite si c'est trop demander. Si l'on pouvait supprimer tous les autres versements et faire ensuite la comparaison, je crois que le résultat serait très favorable.

M. Amdur: Nous estimons qu'il faudrait verser 3.25 milliards de dollars de plus par année pour combler l'écart.

Le sénateur Pearson: En sus de tous les paiements?

M. Amdur: Oui.

Le président: Si l'on appliquait à tous, dès aujourd'hui, la définition du seuil de la pauvreté donnée par le Conseil économique, le résultat serait environ 3 milliards de dollars.

M. Amdur: Dites plutôt 2 milliards et demi. A notre avis, il s'élèverait même jusqu'à 3 milliards et un quart.

La sénatrice Fergusson: S'agit-il du seuil de la pauvreté révisé, ou non?

Le président: Il s'agit du seuil révisé. D'ailleurs, ils nous ont présenté le chiffre révisé. Le leur est plus élevé.

Le sénateur Pearson: Nous serait-il possible d'abandonner les autres programmes d'assistance, et de compter seulement sur le revenu annuel garanti et sur les pauvres qui travaillent.

Le docteur Jones: Je crois que non. A mon avis, certaines allocations en espèces pourraient disparaître avec l'avènement du revenu annuel garanti. Mais examinez les statistiques de l'assistance sociale et voyez ce qui est dépensé en allocations au Canada; comparez tout cela aux services fournis, et vous vous rendrez compte que tous ne peuvent pas être abolis. Les services de consultation, par exemple, existeront toujours, parce qu'ils n'ont rien à voir avec le revenu. Tous, si riches qu'ils soient, en ont parfois besoin. Cependant, à mon avis, on pourrait cesser de verser certaines prestations, telles les allocations familiales.

Le président: Les représentants de la Chambre de Commerce du Canada proposaient un chiffre pour le coût total de tous les services fédéraux, provinciaux et municipaux, d'assistance sociale et ils n'étaient pas très loin de la vérité.

Le sénateur Pearson: Mme Moore m'a intéressé lorsqu'elle a déclaré que la télévision est une nécessité dans une famille pauvre. Que trouve-t-on à Hamilton en fait de loisirs communautaires en hiver, et en fait de parcs et de terrain de jeux pour enfants, en été? Que fait-on pour les gens d'âge moyen et pour les pensionnés?

Mme Moore: Il y a des patinoires en hiver, et des piscines en été.

Le sénateur Pearson: Et l'accès n'y est pas gratuit?

Mme Moore: Exactement. Il y a aussi, une fois par mois, des réunions dans les écoles—du moins dans celle que fréquente mon fils. Après cela, il reste peu de chose, à moins que vos moyens ne vous permettent de faire ce qu'aiment les jeunes, jouer aux quilles par exemple.

Le sénateur Pearson: Croyez-vous qu'un assortiment complet de loisirs, destiné à la population de la partie nord de Hamilton, pourrait atténuer le complexe d'isolement dont souffrent les pauvres de ces quartiers? Pourrait-on atteindre le même but, si l'on réussissait à les intéresser aux affaires communautaires grâce aux centres récréatifs et autres services de ce genre?

M. Amdur: Mme Moore n'habite pas la partie nord de la ville, mais il y existe quelques programmes; en fait, il y en a un bon nombre. On y trouve un centre récréatif où, si la mémoire m'est fidèle, la plupart des activités sont gratuites. Mais les défavorisés des environs forment la majorité des participants. On a, de plus, réuni un comité, composé de travailleurs sociaux et de résidents, qui fait l'inventaire des ressources disponibles et des besoins, et qui cherche des solutions aux problèmes. Puisque la plus grande partie des pauvres de la ville habite ce district—et ils sont nombreux—nous voudrions, ainsi que l'exprime notre recommandation de la page 1 du volume 3, que les organismes publics et bénévoles accordent une attention particulière au rapport de ce comité de citoyens et de travailleurs sociaux.

Le sénateur Pearson: En milieu urbain, une autre question se pose: où peuvent aller les personnes âgées? Elles n'ont rien à faire et déambulent le long des trottoirs. Peu à peu, elles s'isolent en elles-mêmes, puis elles perdent contact avec le reste du monde.

M. Amdur: Il y a un certain nombre de programmes pour les personnes âgées à Hamilton. Le *Social Planning*

and Research Council publie un guide des services offerts aux personnes âgées, lequel est distribué gratuitement, sur demande, par l'intermédiaire de la municipalité, des clubs pour personnes âgées, des infirmières de la Santé publique etc...

Le sénateur Cook: La plupart de mes questions ont déjà trouvé une réponse, mais je tiens à m'associer à mes collègues pour exprimer ma gratitude pour cette étude et pour le remarquable travail du groupe d'Hamilton. Le Comité a déjà constaté, que l'on a pleine conscience du problème qui nous occupe dans tout le Canada et à tous les niveaux.

A la page 23, paragraphe 4.10, vous dites, à propos du revenu annuel garanti:

> Néanmoins, nous recommandons l'adoption d'un R.A.G. à un niveau inférieur.

J'en déduis que vous voudriez le rendre universel.

M. Pineo: Il serait assurément universel en ce sens que tout le monde y aurait droit. Les avis sont partagés quant à son attribution, automatique ou sélective.

Le sénateur Cook: Êtes-vous d'accord pour que le montant en soit égal quel que soit le lieu?

Le président: Exposez clairement vos recommandations au sénateur; vous confondez l'impôt négatif sur le revenu et la subvention.

M. Pineo: Nous recommandons l'institution d'un revenu garanti. Nous admettons qu'il devrait être adopté progressivement au cours d'une période de dix ans. Nous ne faisons aucune proposition précise quant aux modalités d'attribution.

Je ne me souviens pas d'avoir discuté concrètement, au sein de notre comité, sur le point de savoir si les prestations devaient être différentes suivant les régions. Nous avons été frappés, au comité, par le nombre considérable d'émigrants, originaires d'autres provinces, dans nos échantillons. Nous voyons là une préfiguration de la nature des déplacements de population qui pourraient être encouragés ou freinés en fonction des décisions prises en la matière.

Le sénateur Cook: Sans qu'il y ait lieu de chercher à déterminer lequel est le meilleur ou le plus raisonnable, je remarque que le seuil de pauvreté que vous avez adopté est plus élevé que celui du Conseil économique et, je le répète, il serait peut-être extrêmement élevé pour certaines régions rurales du pays.

M. Pineo: Oui.

Le sénateur Cook: J'approuve parfaitement votre recommandation. Cependant, le choix d'un seuil de pauvreté dans telle ou telle région pourrait présenter des difficultés.

M. Pineo: Oui. Nous aurions effectivement dû consacrer plus de temps à cette question. Nous en avons parlé brièvement la nuit dernière et nous avons estimé qu'une option nationale, un même seuil pour l'ensemble du pays, était un objectif souhaitable.

Le sénateur Cook: Du point de vue du ministre, c'est certainement souhaitable.

M. Pineo: Si l'on prend le problème dans l'autre sens, un revenu annuel garanti, établi d'une façon ou d'une autre, peut fort bien conduire à accélérer ou à freiner les mouvements de population des régions les plus chères vers les moins chères. Finalement, la décision devra tenir compte des conséquences économiques et, je le suppose, politiques.

Le sénateur Carter: Il y a deux mouvements migratoires possibles; des provinces pauvres vers les provinces riches et des zones rurales vers les zones urbaines. Feriez-vous cette distinction, de manière à avoir quatre catégories, ou trois seulement? Avez-vous pensé à cela?

M. Pieno: Moins que nous aurions dû. Je le répète, notre étude concerne Hamilton et nous nous sommes occupés principalement de la population urbaine. Nous n'avons guère discuté de la façon dont on pourrait traiter les cultivateurs et autres ruraux.

Le sénateur Cook: Je voudrais aborder un problème mineur qui a trait au paragraphe 6, page 3 où vous évoquez le contrôle des dépenses des bénéficiaires. A supposer que nous ayons un revenu annuel garanti, de caractère universel, pouvez-vous nous faire profiter de vos réflexions sur la manière dont seraient traités les cas des chefs de famille et des autres personnes qui sont, au sens large, incapables de gérer leur budget: alcooliques, faibles d'esprit, etc... Se contenterait-on de leur donner l'allocation parce qu'ils y ont droit?

M. Amdur: Je suppose que dans cette hypothèse, comme c'est actuellement le cas pour le régime d'assistance publique, ces incapables seraient tenus de faire administrer leur budget par un tiers.

De fait, la loi comporte des dispositions semblables pour des personnes autres que les assistés sociaux. Je crois que nous pourrions mettre au point des dispositions de même nature sans trop de difficultés.

Le sénateur Cook: Au paragraphe 10, page 3, vous dites:

> Le gouvernement fédéral devrait cesser d'utiliser la construction de logements comme régulateur économique.

Pourriez-vous développer ce paragraphe?

M. Pineo: Il nous semble que les moyens d'action sur la conjoncture économique, qui visent à modifier et orienter les taux d'intérêt, agissent au tout premier chef sur l'industrie du bâtiment et provoquent des mouvements de surchauffe et de récession qui n'ont rien à voir avec les besoins réels en logements.

En particulier, si l'on considère l'avenir immédiat, au cours duquel un grand nombre de jeunes gens qui se marient aujourd'hui vont devoir se loger, il est malheureux que la décision d'accélérer ou de ralentir la construction de logements soit fondée sur la conjoncture économique et non sur les besoins.

Nous disons simplement que nous ne pouvons pas croire qu'il n'y ait aucune autre méthode de régulation de l'économie, qu'il y a trop longtemps que l'industrie du bâtiment est utilisée comme régulateur de l'économie. Une pause est nécessaire.

Le sénateur Cook: Bien sûr, c'est un problème difficile à résoudre.

M. Pineo: Oui.

Le sénateur Cook: Toujours à propos de la même question, savez-vous au bout de combien de temps chaque unité de logement de ces habitations subventionnées se délabre et doit être remplacée?

M. Amdur: Il est difficile de dire avec précision au bout de quel laps de temps un logement sera hors d'usage. Tout dépend, en fait, de la solidité de la construction au départ; il y a également des questions d'entretien qui entrent en jeu.

Alors qu'elle était encore de ce monde, ma belle-mère avait décidé d'aller à l'université d'Edinborough pendant sa retraite; elle occupait une maison vieille de 300 ans, mais en excellent état. Je pense que le problème de la dégradation dépend des frais d'entretien qu'on engage et des aménagements qu'on réalise.

Il m'est réellement impossible de répondre plus en détail à votre question.

Le président: Sénateur Cook, il y a de nombreuses années, certains d'entre nous arrivant ici pour la première fois virent des édifices provisoires à l'usage du gouvernement; vous pouvez encore les voir aujourd'hui.

Le sénateur Cook: Nous pensons tous néanmoins qu'ils devraient être démolis.

Le sénateur Connolly: En hommage au groupe qui a déposé ce matin, je voudrais dire que nous avons entendu l'exposé de loin le meilleur d'entre tous les témoignages que le comité a reçus.

Le président: C'est justement ce que j'allais dire.

Le sénateur Connolly: Il n'y a rien de surprenant à ce que le comité pose au groupe des questions auxquelles celui-ci n'est pas tenu de répondre, mais auxquelles nous devrions nous-mêmes trouver les réponses. Je suis persuadé que les membres du groupe le comprendront.

Au paragraphe 3.5 de la page 14 du texte anglais, on trouve la phrase suivante:

> Les immigrants représentaient à peu près la même proportion dans la population pauvre que dans l'ensemble de la population, mais moins d'entre eux recevaient des prestations de l'assistance sociale et ils étaient plus nombreux à travailler.

Je crois que c'est là un point très important. Exactement la même situation se présente dans la ville où j'habite.

Le président: Il habite à Halifax.

Le sénateur Connolly: J'imagine que cette situation s'applique à de nombreuses villes dans tout le pays. En avez-vous trouvé la cause?

M. Arnold: Je pense que les données dont nous disposons n'abordent pas directement une des deux parties du problème; elles concernent plutôt la question de savoir pourquoi les immigrants sont pauvres, bien que relativement peu d'entre eux émargent à l'assistance sociale. Il semble que cet état de fait recouvre une grande variété de choses, l'une étant qu'à cause des difficultés de langue, ou du manque d'expérience canadienne, de nombreux immigrants commencent à travailler ici à un niveau de compétence inférieur à celui qui leur était reconnu dans leur pays d'origine.

Un autre problème qui se pose probablement, est qu'ils éprouvent parfois quelques difficultés à prouver l'équivalence canadienne de leur compétence; ils sont soit surqualifiés, soit sous-qualifiés. Il serait souhaitable que nous puissions évaluer approximativement combien de cas sont imputables aux difficultés de langue, combien au simple manque d'expérience, combien à l'impossibilité d'établir l'équivalence de la compétence. Notre échantillonnage est trop restreint pour le permettre.

Les renseignements dont nous disposons ne nous permettent pas d'aborder directement l'autre aspect du problème, à savoir, pourquoi si peu d'entre eux émargent à l'assistance sociale. Je pense néanmoins que l'explication la plus plausible est la suivante: la plupart du temps, pour être admis au Canada, ils doivent faire la preuve qu'ils sont capables de subvenir à leurs besoins, ou que quelqu'un d'autre peut le faire à leur place.

Le sénateur Connolly: L'explication pourrait-elle être également qu'ils occupent des emplois que les Canadiens ne prendraient pas, à des salaires que les Canadiens n'accepteraient pas?

M. Arnold: Je pense qu'en effet cette explication est valable dans un certain nombre de cas.

La sénatrice Quart: Pour les bas salaires peut-être?

M. Arnold: En effet.

Le sénateur Connolly: C'est tout ce que je voulais savoir.

Le président: Sénateur Connolly, votre intervention m'ayant donné l'impression que nous n'avons pas épuisé le sujet, verriez-vous un inconvénient à ce que nous lui consacrions quelques minutes supplémentaires? Vous avez émis l'hypothèse que les immigrants prendraient des emplois dont ne voudraient pas les Canadiens, et M. Arnold a admis que c'était une possibilité. Si je l'ai bien compris, il a dit que de nombreux immigrants recevaient des bas salaires parce qu'ils sentaient qu'ils ne possédaient pas la langue, ou des qualifications équivalentes, ou autre chose encore. Cette situation atteint-elle le point où un Canadien dit «non, je n'accepte pas ce travail», et où l'immigrant dit, «je le prends»? Est-ce bien là votre pensée?

M. Arnold: Le cas peut se présenter, mais rien ne nous permet de dire avec certitude dans quelle proportion. Ce qui semble le plus évident c'est qu'ils occupent soit des emplois saisonniers, comme dans le bâtiment, soit des emplois relativement mal rémunérés, comme on en trouve dans les hôpitaux où, pendant longtemps, le personnel non médical était constitué par des immigrants. Les nouveaux immigrants savent qu'ils peuvent trouver du travail dans ces secteurs, et si pour une raison ou pour une autre ils se rendent compte qu'ils ne peuvent trouver un emploi qui corresponde à leur qualification, c'est là qu'ils ont tendance à se présenter en premier lieu.

Le sénateur Carter: Pensez-vous que ces immigrants soient plutôt enclins à se chercher du travail mutuellement?

M. Arnold: Je crois que c'est ce qui se passe. Il serait souhaitable que nous en sachions plus sur l'immigration et ses rapports avec le marché du travail. Notre échantillon est trop restreint pour que nous puissions en tirer des conclusions. Je pense que la question présente certainement un grand nombre d'aspects intéressants.

M. Jones: Puisque bien souvent par peur d'être expulsés les immigrants ne demandent pas l'assistance sociale,

pensez-vous que cela restreint leur choix lorsqu'on leur propose des emplois mal rémunérés?

Le président: Non, il n'en est plus ainsi. A son arrivée dans le pays, l'immigrant a droit aux allocations familiales et aux prestations de bien-être social. Il craint peut-être de les solliciter; la loi y pourvoit cependant, mais il s'en défie.

M. Jones: Il s'en défie certainement, aussi est-ce une occasion de perdue pour lui. Un Canadien n'aurait pas la même réaction.

Le sénateur Connolly: Je crains aussi qu'il ne fasse montre d'une fierté que beaucoup de Canadiens n'éprouvent plus vis-à-vis des services de bien-être social. On entend souvent parler de la honte de devoir recourir au bien-être, comme si cela pouvait s'appliquer aux bénéficiaires. J'en doute beaucoup, car j'ai constaté, en observant de près la situation dans notre ville, qu'un grand nombre de bénéficiaires considèrent le bien-être social non comme une marque de honte, mais comme un bien auquel ils ont absolument droit. Un jour, je suis resté devant les bureaux d'un centre de bien-être à Halifax pendant une heure et 40 minutes à regarder les voitures et les taxis qui s'y arrêtaient. Les passagers recevaient des chèques de bien-être social. Cela ne me paraissait pas logique. Mon point de vue est sans doute démodé, mais il me semble que les gens qui peuvent se payer un taxi ou prendre leur voiture pour aller chercher un chèque de bien-être social ne doivent nullement se sentir dégardés. Cette notion me déplaît d'ailleurs, notamment pour ce qui est de l'usage qu'on en fait ici et l'origine qu'on lui attribue.

Le président: Bien sûr, selon la loi, le bien-être social est un droit.

Le sénateur Connolly: Encore faut-il savoir ce qu'on entend par un «droit».

Le président: Le Régime d'assistance publique du Canada en donne une définition claire. Il emploie le terme «besoin» et le définit, sans plus.

Le sénateur Connolly: Il ne définit cependant ni la fierté ni la dignité.

Le président: Non.

M. Jones: Vous vous rendez sans doute compte, messieurs les sénateurs, que le problème de la honte ne se pose pas tant de la façon dont on en parle, que d'une manière plus subtile. Du fait que nous appartenons à la classe moyenne, nous récompensons l'ordre et la propreté; nous insistons sur l'idée qu'on est responsable de ses propres réalisations et ainsi de suite. A l'école, par exemple, ou dans la vie privée, on critique subtilement la personne qui, pour une raison ou une autre, ne connaît pas la réussite, n'accomplit rien, et ne peut se payer les vêtements qui correspondent à ce qu'on attend de lui. Il me semble que le sentiment de honte provient de cette critique subtile. Il se trouve parfois résumé dans l'expression «dépendre du bien-être». Dire qu'on dépend du bien-être revient à affirmer qu'on ne possède pas l'aptitude à l'action et au succès qu'ont les autres membres de la communauté. Voilà mon point de vue.

Le sénateur Connolly: Est-ce la description qu'il faut en donner, pensez-vous?

M. Amdur: Je voudrais faire une ou deux observations et donner quelques exemples de la façon dont les bénéficiaires du bien-être peuvent être humiliés. Il y a, entre autres, les salles d'entrevues qu'on a mises à leur disposition, où les solliciteurs doivent généralement faire état de leurs problèmes presque au vu et au su de tous.

Le sénateur Connolly: C'est exact.

M. Amdur: Il y a aussi le fait qu'on a l'habitude, dans beaucoup de localités, d'enlever les plaques d'immatriculation des voitures appartenant aux assistés sociaux.

Lors de la première séance, nous avons cité un article du *Globe and Mail*, selon lequel une femme qui assistait au Congrès du parti conservateur progressiste à Niagara Falls, a déclaré:

> ... qu'elle se disait d'accord à ce que le parti appuie un programme d'expansion du système de bien-être, mais à la condition que les personnes assistées à part entière n'aient pas le droit de vote.

On a rapporté la déclaration du président de la *Guelph Housing Authority*, en réponse aux critiques formulées par des associations de locataire à l'égard des méthodes employées pour admettre ou évincer les locataires:

> ...le comité se composait, a-t-il dit, d'un assisté social, de «deux membres qui n'ont pas payé de loyer depuis le 14 juillet» et d'un membre qui a reçu un avis d'éviction parce qu'il est en retard dans le paiement de son loyer.

Le ministre du Bien-être social pour la Colombie-Britannique, M. Gaglardi, a fait la remarque suivante:

> Nous leur donnerons sans doute assez de nourriture pour les maintenir en vie, mais nous avons manifestement besoin d'une bonne raison pour remettre ces gens-là au travail.

Le sénateur Connolly: Ce sont là les vues d'extrémistes. Elles ne prouvent que le peu d'esprit chrétien de ceux qui les adoptent.

Le président: Il les met cependant en application en Colombie-Britannique; voilà précisément ce qu'il fait.

La sénatrice Quart: Je me trouvais au congrès à Niagara Falls, et je puis vous assurer que cette observation ne fut pas prise au sérieux; du reste, la personne était assez jeune.

Le sénateur Fournier: Jeune et ambitieuse.

La sénatrice Quart: Je préférerais un autre terme.

Le sénateur Fournier: J'ai peu de choses à ajouter, si ce n'est que je suis d'accord avec les propos du sénateur Connolly. On pourrait d'ailleurs encore s'étendre sur le sujet pendant des heures.

On a rapporté, il y a quelques mois, que je traitais le bien-être de «plaie du pays». On doit attribuer la cause de cette méprise à quelque faiblesse de notre langue. Je voulais dire que les abus en matière de bien-être sont la plaie du pays. J'espère que je serai compris cette fois-ci. Je parlais, en effet, des abus; ce sont, dès lors, les abus relatifs au bien-être qui sont la plaie du pays, et non pas le bien-être lui-même.

On pourrait mentionner un certain nombre d'exemples qui illustrent ces abus. Il y a, par exemple, des chauffeurs

de taxi et des bénéficiaires du bien-être social qui consacrent l'argent qu'ils reçoivent de ce service à l'achat de boissons alcooliques, de voitures ou de motoneiges. J'ai des faits à l'appui de ce que j'avance. Lorsque je dis que l'abus qu'on fait de l'assistance sociale est la plaie du pays, je le pense vraiment!

Le sénateur Connolly: Il y a aussi l'abus qu'on fait des cartes de crédit.

Le sénateur Fournier: Selon vous, les pauvres de la région de Hamilton sont-ils groupés? Je n'aime pas l'expression «les bas quartiers». Habitent-ils tous le même secteur?

M. Jones: Il y a des pauvres dans tous les principaux quartiers de la ville, mais on a constaté qu'ils se trouvaient surtout dans le secteur nord.

Le sénateur Fournier: Voici une question que je pose plutôt par curiosité. Vous connaissez bien les rouages de l'industrie automobile. Faut-il un certificat de 12e année pour y travailler?

Le président: Je ne le pense pas.

Le sénateur Fournier: Lorsque le travail est toujours le même, que faut-il à ceux qui veulent travailler pour la General Motors?

Le président: Un dos solide.

Le sénateur Fournier: Il faut davantage. On tient compte de l'âge et du niveau d'instruction.

Le président: Je le sais, mais j'ignore s'il faut que l'employé sache bien lire et écrire. A mon avis, il ne s'agit que de vouloir travailler. C'est un travail difficile et très routinier.

Mme Moore: A l'aciérie, on exige un certificat de 12e année avant d'étudier une demande d'emploi.

Le président: Vous avez peut-être raison pour ce qui est de l'aciérie, mais il se peut que les conditions aient changé à l'usine de montage.

Le sénateur Fournier: Je pense que la General Motors exige encore un certificat de 12e année avant d'étudier toute demande d'emploi.

Le président: Je m'informerai de ce qui en est auprès de personnes compétentes. Je veux tirer la chose au clair.

Le sénateur Carter: Pour faire suite au sujet que le sénateur Connolly a abordé et que le sénateur Fournier a repris, je pense qu'il y a une excellente réponse à cette question à l'alinéa 1.5 de la page 6. J'aimerais que ce passage, au tout au moins un résumé de ce texte, figure dans notre rapport.

La sénatrice Fergusson a aussi soulevé la question relativement aux déclarations selon lesquelles ces abus sont beaucoup plus courants dans d'autres domaines que dans celui du bien-être social.

Le président: Sénateur Carter, vous avez suffisamment d'expérience pour savoir qu'on ne peut, à un certain point, redresser ces mythes, qu'il s'agisse d'une déclaration qu'on a citée incorrectement ou rapportée faussement. Dans le public, pour autant que je me souvienne, et cela a commencé au début du siècle avec l'homme type de l'époque du «secours direct», on avait une certaine conception de l'homme-type qui bénéficiait du bien-être social. Cette conception s'est perpétuée jusqu'à nous, peu importe ce qu'on a tenté de faire pour y obvier et malgré l'assistance, le bien-être social et les autres services dispensés. C'est comme essayer de redresser les torts causé par un mensonge: plus on le nie, plus il existe.

Le sénateur Carter: Vous ne pouvez nier qu'il y a certains cas généreux. Ce que nous n'avons pas dit, c'est qu'ils ne sont pas différents des autres. Le même problème se pose au sujet de l'impôt sur le revenu.

Le président: Vous vous rappelez les propos de cette jeune femme de Québec qui demandait si ces pauvres étaient censés représenter les normes morales pour tous les autres.

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: ...Et si l'on s'attendait qu'ils servent d'exemple disait-elle. J'ai pensé que c'était là des termes choisis. Je m'en souviens.

Le sénateur Carter: J'aimerais reprendre la question qu'on a soulevé plus tôt. A la page 25, on dit que les prestations de bien-être social que le gouvernement verse étaient une source de pauvreté. Dans l'étude que vous avez faite, n'avez-vous pas essayé de découvrir le nombre de personnes dont le revenu se situerait au seuil de la pauvreté, si elles ne bénéficiaient pas des allocations familiales. Dans quelle mesure ces allocations permettent-elles à certaines familles d'être au-dessus du seuil de pauvreté?

M. Arnold: C'est une question difficile, parce que notre étude ne nous permet pas d'y répondre. D'autre part, selon la répartition que nous avons faite du revenu d'après la taille de la famille, à Hamilton en 1969, on pourrait sans doute conclure que l'absence d'allocations familiales conduirait probablement à une augmentation d'environ 1 p. 100 du pourcentage de la pauvreté.

Le président: Dans le même ordre d'idée, le revenu garanti du genre négatif accorde des prestations pour les enfants de sorte que, en supposant que nous acceptions vos données, ce régime est préférable à celui des allocations familiales. Nous demanderons l'avis du professeur Jones à ce sujet. Lorsque le sénateur Pearson a parlé de supprimer un grand nombre de programmes, je suis certain qu'il pensait aux programmes généraux, notamment aux allocations familiales, à la pension de sécurité de la vieillesse, à celle des aveugles, des invalides, des mutilés.

Nous nous préoccupons de ce problème. Les programmes contractuels, soit la réparation des accidents du travail, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-chômage, sont les seules qui à notre avis, ne peuvent être abolis. En voyez-vous d'autres?

Le sénateur Pearson: Le Régime de sécurité de la vieillesse.

Le président: Non, ce n'est pas un programme contractuel. La procédure de ce régime comporte les aspects de l'impôt négatif.

Le sénateur Cook: Tout cela est très juste, monsieur le président. Toutefois, si l'on doit aider, il faut plus d'argent et les sommes que commandent ces améliorations seront plus importantes que celles que nous y consacrons maintenant.

Le président: Sans aucun doute, sénateur Cook. Personne ne niera que ce programme seja très onéreux. En fait, il est facile de se représenter la chose. Prenons, par exemple, le domaine de la sécurité de la vieillesse.

Il y a 1,600,000 personnes qui bénéficient de la sécurité de la vieillesse. Parmi celles-là, 800,000 reçoivent le supplément et on peut vraiment dire qu'elles en ont besoin. Des 800,000 bénéficiaires qui restent, une estimation généreuse porterait à 300,000 le nombre de ceux qui en ont besoin. Il y a donc 500,000 personnes qui bénéficient de la sécurité de la vieillesse sans en éprouver réellement le besoin. On peut affirmer que, dans une certaine mesure, elles sont imposées en retour. Toutefois le sénateur Pearson a mis fin à cette discussion en faisant remarquer que l'impôt n'absorbe pas toute la somme reçue. Si je me souviens bien, les bénéficiaires en conservent toujours au moins un tiers.

Le sénateur Cook: Ils en conserveront la moitié si l'on adopte le nouveau régime.

Le président: Ils en conserveront la moitié. Quelque soit le montant de ce qu'ils gardent, si nous donnions cet argent à ceux qui en ont besoin, cela ferait une belle somme. Les gens comme le sénateur Connolly et moi-même alors ne bénéficieraient pas de cette allocation; ni le sénateur Pearson; et quant à vous, messieurs les Sénateurs, vous êtes beaucoup trop jeunes pour que la question se pose. Du reste, notre personnel est en train d'étudier les chiffres qui résulteraient d'un tel transfert de paiements. On vous les transmettra dès qu'ils seront prêts. D'ailleurs je suis sûr que le Gouvernement indiquera des chiffres semblables dans le Livre blanc.

Existe-t-il d'autres programmes auxquels certains d'entre vous peuvent penser?

M. Jones: Je voudrais seulement ajouter que, naturellement, nous prenons comme hypothèse que le seuil de la pauvreté adopté sera celui que nous recommandons.

Le président: J'ai pris cette hypothèse dès le départ. J'ai dit que nous allions adopter celui que vous préconisez. A ce propos, d'après tout ce qu'on peut voir, il n'est pas si élevé qu'on le pense. Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet, c'est une question de moyens.

M. Jones: Je pense que vous avez raison. On peut abandonner les autres programmes. Une idée me vient à l'esprit et elle chevauche le domaine que vous avez décrit; je pense qu'il faudrait peut-être conserver certaines formes de subventions à l'éducation et, par exemple, à l'enseignement supérieur. Cela pourrait être utile dans le cas où des gens pauvres toucheraient un revenu correspondant au seuil de la pauvreté, sans pour autant être en mesure d'assurer à leurs enfants les avantages de l'enseignement supérieur.

Le président: Les subventions en matière d'enseignement sont versées aux provinces. Il s'agit ici de particuliers.

M. Jones: J'adopte une vue d'ensemble.

Le sénateur Cook: Du reste, monsieur le président, quelque soit le minimum vital que le gouvernement puisse fixer maintenant, il ne sera pas sacro-saint. La pension de vieillesse s'établissait, à l'origine, à $40 par mois.

Le président: C'est très vrai, sénateur Cook. Tout ce dont nous avons à nous préoccuper est de déterminer aujourd'hui avec exactitude un seuil de la pauvreté qui soit encore valable dans un an. A cette fin, nous le fixons à partir de deux choses: l'augmentation du coût de la vie et celle du produit national brut. Si nous le relions à ces deux critères, il dépendra toujours de leurs fluctuations. Même le professeur est d'accord avec cela.

Le sénateur Cook: Il faut faire quelque chose pour améliorer la situation actuelle.

Le président: Oh oui!

Le sénateur Cook: Il n'y aurait aucune raison de fixer un seuil de la pauvreté qui mettrait ces gens dans une situation plus mauvaise que celle qu'ils connaissent à l'heure actuelle.

La sénatrice Fergusson: Monsieur le président, pour ne faire qu'un simple rappel aux désirs des pauvres en matière d'instruction, je crois que 60 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elles aimeraient voir leur enfants recevoir une formation universitaire, mais que 17 p. 100 seulement pensent que cela est du domaine du possible. Je voudrais seulement faire remarquer que, d'après ce qu'on nous a déjà dit, nous avons l'impression que les pauvres ne tiennent pas l'instruction en haute estime et que, dans certains cas, ils penseraient même que ce n'est pas une bonne chose et que c'est dénué d'intérêt.

M. Jones: Tout ce que je peux vous dire, sénatrice, c'est que les réponses à notre questionnaire font plutôt penser le contraire.

Le sénateur Carter: Dans un exposé que vous avez fait récemment sur le barème de la pauvreté et sur la détermination du minimum vital, vous avez pris des dispositions plus avantageuses à l'égard des enfants, et, à propos du barème que vous donnez à la page 5, je remarque que le cinquième enfant jouit d'un traitement particulier car il obtient $100 de plus. Y a-t-il une raison particulière à cela ou n'est-ce qu'une erreur?

M. Arnold: L'explication réside dans le fait que les augmentations pour chaque enfant au-delà du premier sont légèrement supérieures à $700, nous avons donc arrondi au multiple de $100 supérieur et il s'est trouvé que cela correspondait au cinquième enfant.

Le sénateur Carter: Je vois.

M. Arnold: En d'autres mots, on dépasse la limite des $50.

Le sénateur Carter: Il ne s'agit donc pas d'une erreur.

M. Arnold: Non.

Le président: Il s'agit vraiment d'une gratification, d'une récompense.

Le sénateur Carter: C'est certainement une gratification.

Le sénateur McGrand: Pour revenir une fois encore à la question du niveau d'instruction que les parents peuvent espérer voir leurs enfants atteindre, vous avez dit que 60 p. 100 d'entre eux aimeraient qu'ils aillent à l'université, mais que seulement 17 p. 100 croient que cela est possible. De ce point de vue et quant à l'impression qu'on nous laisse que les pauvres veulent être pauvres, je dois ajouter que le paupérisme exige des recherches plus profondes que celles qu'on a faites jusqu'à maintenant. Les spécialistes des sciences sociales ont uti-

lisé le terme paupérisme comme l'ont fait beaucoup de gens des couches supérieures de la société qui semblent croire que ce terme définit bien les pauvres indigents. J'aimerais qu'on entreprenne des recherches à ce sujet si l'on doit encore en faire.

M. Jones: Si nous pouvons trouver des fonds, nous ferons plus de recherches.

Le président: Je crois que certaines personnes ont le sentiment que la pauvreté est une espèce de huitième péché mortel. Quel est votre avis là-dessus?

M. Jones: Monsieur le président, je ne vous donnerai que mon avis personnel. Ce n'est certainement pas mon attitude à l'égard de la pauvreté. Quant au terme «culture de la pauvreté», je pense, comme l'a fait remarqué M. le sénateur McGrand, que certains l'utilisent dans un sens péjoratif et qu'ils insinuent que les pauvres veulent rester pauvres. Ce n'est pas obligatoirement le cas, loin de là. Parfois, l'expression «culture de la pauvreté» est utilisée pour indiquer, et peut-être à juste titre, que les pauvres ne sont pas nécessairement liés à certaines valeurs de la classe moyenne, valeurs auxquelles tient la majorité de la population. Dans une certaine mesure, je sympathise avec cette attitude, parce qu'on peut exagérer l'individualisme, on peut exagérer la réussite, on peut exagérer l'idée d'un revenu maximisé. Je pense qu'il est temps pour nous de prendre en considération qu'il serait bon de préserver certaines valeurs possédées par les pauvres, et ce dont je me préoccupe, c'est l'influence du milieu social sur l'éducation.

Disons que le tableau général semble montrer que les enfants de la classe moyenne ont, à l'école, un avantage sur ceux des familles pauvres. L'échelle des valeurs inculquée à l'école favorise les enfants des classes moyennes, par le fait que l'accent est mis sur la réussite et la responsabilité personnelle, etc. Ce que je désirerais voir, ce n'est pas la tendance actuelle à inculquer à tout le monde un système de valeurs uniques, mais de trouver les conditions qui permettraient une certaine diversification. Je ne pourrais jamais dire, sans équivoque, qu'un système de valeurs est meilleur qu'un autre. Il n'est que trop facile de faire valoir exagérément un système de valeurs en particulier.

Le sénateur Cook: Mais ne pensez-vous pas que les pauvres vieilles valeurs des classes moyennes ont été fortement ébranlées, récemment?

M. Jones: Quand on forme un groupe puissant, on doit s'attendre à une certaine hostilité.

Le président: Mais est-ce que vos étudiants ne disent pas exactement ce que vous êtes en train de dire? N'est-ce pas ce qu'ils clament à travers tout le pays?

M. Jones: Certains le disent, mais pas tous. Je ne saisis pas votre déclaration; voulez-vous dire que j'apprends un contact de mes étudiants, ce qui est très normal, mais j'ai aussi la prétention d'avoir eu quelques-unes de ces idées, depuis déjà plusieurs années.

Le président: Monsieur le professeur, y aurait-il quelque chose que vous aimeriez ajouter qui n'aurait pas encore été dit? Vous vous êtes chargé d'une grande responsabilité, et vous avez effectué un travail important sur le problème qui nous occupe. Y a-t-il quelque chose que nous aurions omis, ou que vous voudriez ajouter tout spécialement?

M. Pineo: Je pense qu'il y a un fait qui apparaît au chapitre 7 du volume II, écrit M. Arnold, sur lequel nous n'aurons pas le temps de nous pencher aujourd'hui. Il s'agit de son affirmation selon laquelle, si la croissance économique est canalisée convenablement par l'État, on peut prévoir que le fardeau de la pauvreté n'ira pas en s'amplifiant, mais s'équilibrera ou même qu'il diminuera. Au cours de nos discussions, nous avons jeté un regard, sur ce qui est arrivé à la croissance économique dans le passé. Si cette croissance est appelée à faire disparaître la pauvreté, pourquoi ne l'a-t-elle pas encore fait jusqu'ici? En ce qui nous concerne, la croissance par elle-même, alliée à une automatisation prématurée ferait en vérité plus de mal que de bien. Il existe des cas dans l'histoire du Canada, où la croissance économique a aidé les pauvres dans une certaine mesure, mais c'est lorsque le gouvernement est intervenu soit avec une politique de salaires minimums ou de paiements de transferts. Si l'on suppose une croissance économique pour les dix années à venir, et que le gouvernement prenne des mesures intelligentes pour assurer leur part aux défavorisés, on peut penser qu'il y aura un concours de forces en faveur d'une solution du problème de la pauvreté, qui permettrait de baisser le plafond du revenu annuel garanti.

Le sénateur Cook: Acceptons un moment vos prémisses, et acceptons qu'instaurer un revenu annuel garanti au niveau mentionné ici, coûtera 3½ milliards de dollars. Une grande partie de ces milliards retournera à l'État, si le régime fiscal reste ce qu'il est aujourd'hui. Ils reviendront sous forme des taxes indirectes, parce que l'argent aura été dépensé. Il ne sera pas placé en banque. De ce fait, si l'on accepte un montant aussi important, les charges directes ne devraient pas être trop lourdes.

Le président: C'est ce qu'il essaye d'expliquer. Vous voulez dire, monsieur le professeur, qu'une plus grande prospérité a pour résultat de faire payer plus de taxes, et que par ce moyen le coût du revenu annuel garanti serait baissé?

Le sénateur Carter: J'avais compris que ce que le professeur disait était assez différent de cela.

M. Pineo: J'ai vraiment réagi au mémoire de la Chambre de Commerce. On y dit que l'argent devrait être investi, parce que si l'on obtient une croissance de l'économie, la pauvreté disparaîtra automatiquement. Nous disons qu'il y a du vrai dans cette affirmation, mais partout où cela s'est passé avant, la croissance économique n'a pu réduire la pauvreté que si l'État intervenait pour y veiller.

Le sénateur Cook: La croissance économique ne rend-elle pas les gens moins compétitifs?

M. Pineo: C'est vrai. Nous espérons que cette charge de 3 milliards et demi, dont vous parlez, incitera le gouvernement à assurer, quand il y aura croissance, qu'une partie de cette croissance profite aux pauvres, et que la réduction de la note de 3 milliards et demi soit un stimulant pour le gouvernement.

Le sénateur McGrand: L'autre jour on nous a présenté un mémoire. J'ai posé un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas reçu les réponses que j'espérais. Dans quel domaine ou dans quelle branche de l'économie espérez-vous voir cette croissance, pour que les emplois supplémentaires puissent être créés? Ce n'est certaine-

ment pas l'industrie textile qui va nous fournir de nouveaux emplois. Vous avez vu ce qui est arrivé à Sherbrooke et à Cornwall. Nous n'en aurons pas davantage dans le domaine de l'électronique. Je comprends que, de toute façon, l'importation comble environ 85% de nos besoins en matière d'électronique. La fabrication d'articles de cuir n'apportera pas davantage d'emplois nouveaux. Notre production de papier journal s'accroît, et nous avons le minerai de fer du Labrador, de même que le pétrole et le gaz naturel de l'Ouest que nous allons exporter en grandes quantités. Mais quant au pétrole et au gaz, par exemple, après qu'on a creusé les puits et mis en place les pipe-lines, ils apportent la richesse à certaines gens sans toutefois créer d'emplois. Dans quel secteur, donc, cette croissance économique va-t-elle se faire sentir? Et comment va-t-elle contribuer à maintenir le taux d'emploi? Je ne m'attends pas à ce que le professeur Jones réponde à ces questions.

M. Jones: De toute façon, je ne suis plus en cause.

M. Pineo: Je ne sais pas où cela peut se produire. Je dis simplement que si nous nous consacrons seulement à l'expansion économique, le secteur hautement capitalisé des bas emplois est celui où elle aura lieu vraisemblablement. Il nous faut admettre que nous ne voulons pas d'expansion à moins qu'elle ne s'accompagne d'une répartition équitable des revenus, et de la paix sociale consécutive.

Le sénateur McGrand: Dans toutes ces discussions, on demande parfois combien de personnes ne veulent pas travailler. J'ai posé la question plusieurs fois. J'ai demandé le pourcentage et, la plupart du temps, on m'a répondu qu'ils ne sont pas nombreux, qu'il y en a peu. Mais alors il est permis de se demander ce qu'on entend par là: est-ce 2 p. 100 ou 5 p. 100 des assistés sociaux qui ne veulent pas travailler? Si le pourcentage est petit, je pense qu'il ne faut pas s'alarmer; en effet, ces gens ne veulent pas travailler, et même s'ils acceptent un emploi, ils ne gagnent pas leur salaire quand ils sont au travail. Il faudra quand même les aider. Toutefois, à votre avis quel est le pourcentage de ceux qui recevant de l'assistance sociale refusent vraiment de travailler?

M. Pineo: Ce serait là une forme de fraude, et nos études ont montré que la proportion des fraudeurs est inférieure à 2 p. 100.

Le sénateur McGrand: Je ne parle pas de fraude. Permettez-moi de citer un exemple. Il y a quelques jours à peine, une manifestation a eu lieu à Ottawa; des gens ont envahi l'Hôtel de ville, avec leurs lits et leurs matelas, ce qui a causé tout un branle-bas. Un homme a déclaré qu'il ne pouvait pas dénicher d'emploi et qu'il devrait quitter sa femme, afin qu'elle obtienne l'assistance sociale, parce qu'il est incapable de la laisser vivre. On m'a laissé entendre que quelqu'un lui a aussitôt trouvé un emploi, auquel il aurait refusé de se rendre le lendemain matin.

M. Amdur: Je veux simplement ajouter qu'à mon avis, les pourcentages en matière de fraude ne tiennent pas compte du cas type dont vous parlez. Ils s'appliquent aux personnes qui travaillent tout en bénéficiant de l'assistance sociale.

Cette question de pourcentages est très délicate. Elle peut sembler facile, mais quand on demande combien de personnes ne veulent pas travailler dans certaines conditions, il faut se rendre compte que les gens ne voulant pas travailler dans certaines circonstances pourraient accepter un emploi dans d'autres conditions.

Quelques-unes de ces conditions peuvent être reliées à des troubles émotifs. Notre société d'abondance et de compétition sous-entend pour ainsi dire que celui qui ne s'efforce pas d'être l'émule des meilleurs est en quelque sorte un tricheur. Les spécialistes des maladies mentales diraient que ces personnes sont en fait des victimes plutôt que, d'une certaine façon, des gens arrivés.

Je ne puis vous donner de pourcentage, mais nous fasons ressortir quelques-unes des difficultés en discutant de la question.

Le sénateur Carter: J'aimerais approfondir l'affirmation, que nous savons véridique, d'après laquelle la croissance économique n'a pas beaucoup aidé à soulager la pauvreté. Nous avons connu la croissance accompagnée de pauvreté, et il n'y a pas eu de baisse sensible du degré d'indigence. Toutefois, si la croissance économique n'est pas la solution, et je suis prêt à admettre qu'elle ne l'est pas, elle peut en constituer une faible partie; mais il est sûr que le seul autre élément de solution consiste à redistribuer les richesses produites.

M. Pineo: Oui.

Le sénateur Carter: Cela signifie qu'il nous faut changer substantiellement les méthodes de redistribution. Comment peut-on y arriver sans nuire à l'expansion économique? Les gens dont on prend de l'argent sont vraiment ceux qui participent à la croissance économique.

M. Pineo: Oui, je pense que c'est inévitable. Je ne m'y connais pas suffisamment en économique. Bien sûr, à ce moment on donne l'argent à des personnes qui vont certainement le dépenser car elles n'ont pas d'autre choix. Cet argent n'est donc pas immédiatement investi, mais il influe certainement sur le chiffre d'affaires des enterprises, ce qui ne peut produire que des résultats bénéfiques.

Le sénateur Cook: Il n'y a pas un détaillant au Canada qui demanderait à l'heure actuelle l'abolition des allocations familiales. Nombreux sont ceux qui se plaignent de cet état de choses.

Le président: Il n'y en a pas un même qui voudrait voir disparaître l'assistance sociale tout court, à cause de la distribution que fait le consommateur de l'argent qu'il reçoit.

Le sénateur Carter: Vous dites qu'il faut élever d'environ 19 p. 100 le niveau des impôts?

M. Pineo: Oui. Nous estimons par exemple, qu'il y a à Hamilton assez d'argent pour financer l'aide à la pauvreté sans même toucher à l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire seulement grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers. On conserverait ainsi les différences considérables de revenu compatibles avec l'idée que nous formons toujours une société compétitive. Il est évident que les revenus supérieurs ne seraient pas aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui.

Le sénateur Cook: Votre taux de 19 p. 100 tient-il compte de la proportion de cette somme additionnelle qui reviendrait sous forme d'impôt?

M. Arnold: On a calculé le taux uniquement en fonction du transfert net nécessaire. Bien sûr une partie de l'argent va revenir puisqu'il sera versé à quelqu'un qui sera imposé à son tour.

Nous n'avons pas abordé le deuxième point, les échanges.

Le sénateur Carter: Je considère les choses à l'échelon national. La majorité de nos recettes fiscales provient de la tranche de revenus comprise entre $8,000 et $40,000. Si nous augmentons leur charge fiscale de 19 p. 100, nous risquons de porter atteinte à la croissance et au dynamisme de notre économie.

M. Pineo: Oui, c'est là une des raisons pour lesquelles nous recommandons une démarche progressive afin d'éviter de tels chocs.

Nous pensons que la croissance économique n'a pas apporté de solution au problème. Si d'autres remèdes doivent ralentir le taux de croissance, nous sommes prêts à l'accepter.

Le sénateur Cook: Il faudra en effet s'y résoudre.

Le président: En ce qui concerne la redistribution, nous avons dans notre pays un taux de croissance du PNB de 7 pour cent, de 8 pour cent et de 9 pour cent.

M. Joyce: La moitié seulement.

Le président: Savez-vous combien cela rapporte de capitaux frais?

M. Pineo: Non, mais je sais que cela a déjà été calculé.

M. Arnold: J'ai vu les chiffres, mais je ne m'en souviens plus.

Le sénateur Fournier: Je suis frappé par quelque chose qui contribue à la pauvreté. Ce problème se pose à nous maintenant. Le journal *The Gazette* de Montréal a annoncé ce matin un investissement de 200 millions de dollars dans une nouvelle usine qui créera 220 emplois. Ils disent que c'est bien peu par rapport à la somme dépensée. C'est là le problème qu'il nous faudra affronter à l'avenir: d'énormes investissements ne créant que peu d'emplois. Le chômage est le fondement de la pauvreté.

Le président: C'est la deuxième fois que vous venez parmi nous. Si vous nous aviez déçus la première fois, vous n'auriez pas été réinvités. Vous avez été aussi brillants aujourd'hui que la fois dernière.

En ce qui concerne les documents que vous nous avez présentés et les recherches que vous avez effectuées, je ne saurais rien ajouter aux commentaires qu'ont fait les autres membres de notre comité. Je pense que vous êtes de loin le meilleur conseil de planification sociale qui ait jamais participé à nos travaux.

Non seulement nous apprécions vos efforts, mais nous vous avons demandé de revenir parce que nous pensons que d'autres pourraient avec profit prendre connaissance d'un modèle digne d'être imité.

Il reste bien sûr une chose importante à faire: les résultats de vos recherches doivent convaincre les autorités de Hamilton de la même façon que vous avez su nous convaincre, afin que les pauvres puissent en bénéficier. Il ne suffit pas de faire des recherches, il faut obtenir des résultats.

Nous sommes très heureux de voir que les gens qui viennent ici montrent un réel intérêt pour les pauvres. Vous essayez de les aider au mieux de vos moyens. La façon dont vous le faites est très utile et très efficace.

Au nom du comité je vous adresse à tous nos remerciements.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Présenté par The Social Planning and Research Council of Hamilton and District, le 5 novembre 1970

COMITÉ DE LA PAUVRETÉ

M. Peter Pineo, président, Rév. John Congram, Mme Émilie Dale, M. Steven Dwyer, Mme Bernice Goodwin, Mme Joan Hutcheson, M. Patrick T. Hunt, M. Joe Sams, M. Enzo Scarponi, Brig. D. E. Strachan, M. Herman Turkstra, M. Carl Zavitz, M. Robert J. Arnold, adjoint au chargé de recherches, M. Reuel S. Amdur, adjoint au préposé à la planification.

Secrétaires des comités associés

Mme Cora Cousins, Mme Shurl Kocman.

Conseil de direction du *The Social Planning and Research Council of Hamilton and District*

M. Donald O. Cannon, président, Rév. Wm. M. Carson, M. T. Albert Cruikshank, M. Steven Dwyer, Mme John Farnan, M. Jack Finlay, M. Larry Goble, M. A. F. Craig Fraser, M. Gérald Griffin, M. Daniel M. Hedden, M. Patrick T. Hunt, Dr Frank E. Jones, M. Lyle H. Kain, M. Leonard Levine, professeur, Mme G. Christie McAuley, M. Donald A. T. McFarlane, M. Charles T. McNair, Mme Rose McNairn, Rév. M. Jewitt Parr, M. Morris J. Perozak, M. Wm. Scandlan, échevin, M. Joseph C. Scime, M. Samuel Smurlick, Mme Frances Soble, M. Michael J. Torsney, M. Hugh W. Usher, Mme Manuel Zack, M. Hubert A. Martin, c.r., président sortant.

Directeurs honoraires

M. J. Nelson Allan, M. Thomas A. Beckett, M. James G. Smith.

Table des matières

Recommandations
1. Résumé du mémoire précédent et observations
2. Résultats nouveaux
3. Résumé de la recherche au moyen d'entrevues et observations
4. Quelques réflexions relatives au revenu annuel garanti (RAG) et à d'autres programmes

Recommandations

Mémoire présenté au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, tome II

1. Il faut qu'il y ait plus de programmes de planification familiale satisfaisants.

2. Les Centres de la main-dœuvre du Canada doivent trouver les moyens pour rendre leurs services de formation plus attrayants et plus accessibles aux pauvres.

3. On devrait établir des programmes de formation et d'enseignement qui tiennent compte de l'expérience et de la formation reçues à l'étranger dans les domaines où cette formation ou cette expérience n'est pas acceptée comme équivalente de celles acquises au Canada.

4. Les organismes publics bénévoles devraient étudier avec soin le rapport du Comité de citoyens et des membres de l'organisme qui étudient actuellement les besoins et les ressources du quartier nord de Hamilton.

Recommandations

Mémoire présenté au Comité spécial de la pauvreté, Tome I

Les recommandations contenues dans ce bref rapport portent avant tout sur les moyens d'améliorer le sort de ceux qui vivent dans la pauvreté. Nous recommandons instamment que les gouvernements, à tous les niveaux, tentent de découvrir par des programmes de recherches et d'essais, les moyens d'enrayer la pauvreté au Canada. Tous les Canadiens nécessiteux devraient recevoir, grâce à un mécanisme simple qui ne porte pas atteinte à la dignité de la personne, l'aide dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté.

Assistance sociale

1. Les allocations d'assistance publique devraient permettre de ne pas descendre au-dessous du seuil de la pauvreté, et on devrait, par des encouragements au travail, fournir la possibilité de dépasser cette limite. Du moins jusqu'à ce que les allocations soient haussées de façon à atteindre le seuil de la pauvreté, on dépensera probablement mieux toute somme supplémentaire à cet égard en augmentant le montant des allocations plutôt qu'en améliorant les études de cas individuels. Jamais l'allocation d'assistance publique ne devrait dépendre du consentement de l'assisté à l'étude de son cas.

2. La province d'Ontario ne devrait plus considérer l'assistance sociale comme un programme destiné uniquement aux accidentés de la collectivité. Elle devrait légiférer afin de mettre en œuvre certains programmes, notamment des services d'information et autres services à l'intention de la société tout entière.

3. La province d'Ontario devrait légiférer en vue de profiter du Régime d'Assistance publique du Canada, pour augmenter les revenus de ceux qui occupent des emplois à temps complet rapportant moins que l'assistance publique. Cette législation devrait également offrir aux parents non mariés et qui voudraient travailler, l'occasion d'économiser davantage tout en bénéficiant de l'assistance sociale.

4. Les programmes d'assistance publique à tous les niveaux devraient faire appel à des comités de citoyens et à des commissions consultatives qui comprendraient des représentants des assistés sociaux. Ces programmes devraient tendre à mettre le public davantage au courant de l'assistance sociale et à la lui mieux faire comprendre, en permettant aux «dirigeants communautaires» de se renseigner davantage sur l'assistance publique, grâce à un programme de visites à domicile avec le consentement des assistés.

5. Toute assistance publique en Ontario devrait dépendre d'un seul ministère provincial de la Famille et du Bien-être social (*Provincial Department of Social and Family Services*), ou encore de sociétés régionales chargées de tous les services et agissant d'après les directives d'un ministère provincial. On devrait prévoir un nombre suffisant de bureaux facilement accessibles. Les travailleurs sociaux, à la grandeur du territoire, ne devraient s'occuper que de cas en rapport avec leur degré d'expérience et le genre de formation qu'ils ont reçue. Il serait utile d'accorder des bourses et des congés d'étude aux membres du personnel du bien-être social désireux de parfaire des connaissances dont ils pourront effectivement se servir par la suite.

6. Il faudrait éliminer complètement tous les procédés humiliants pour les assistés, entre autres ceux qui consistent à confisquer les plaques minéralogiques, à payer les loyers directement aux propriétaires, à procéder à des entrevues dans des conditions désagréables, et à exiger que les assistés se soumettent durant des périodes prolongées à des inspections à domicile. Personne ne devrait contrôler la façon dont les assistés se servent de l'argent

reçu, sauf lorsqu'ils sont incapables d'en disposer eux-mêmes.

7. On devrait mettre sur pied des programmes d'éducation permanente au niveau élémentaire afin de réhabiliter les personnes incapables de lire, d'écrire ou de compter avec un minimum d'efficacité.

8. Il faudrait encourager les organismes mêmes d'assistance sociale au Canada à faire des recherches dans leur domaine.

Assistance domiciliaire

9. Le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de recueillir régulièrement des données concernant la situation du logement dans les centres urbains, les aires métropolitaines, et les provinces tout entières. Ces données serviraient à renseigner sur le degré de disponibilité et de qualité des unités d'habitation, à partir d'un échantillonnage des unités occupées et des unités libres, des prix de location, et de diverses autres données.

10. Il serait souhaitable que le gouvernement fédéral cesse de se servir de l'assistance domiciliaire comme d'un régulateur économique.

11. Les niveaux de gouvernement appropriés devraient accorder une assistance domiciliaire plus importante, et prendre des dispositions pour augmenter la quantité des logements disponibles. Pour ce faire, il faudrait encourager la construction coopérative ou sans but lucratif, et rendre la rénovation possible par des prêts à long terme à un taux d'intérêt nul ou peu élevé, des garanties de prêts et des octrois. Il est permis de supposer que des mesures énergiques destinées à combattre l'inflation des valeurs immobilières permettraient d'augmenter encore plus la quantité des logements disponibles.

12. Un seul service devrait recevoir sur place les plaintes concernant la qualité des logements.

13. Il faudrait favoriser une hausse de la qualité des logements, au moyen de dégrèvements fiscaux destinés à l'amélioration d'unités d'habitation de qualité inférieure à la normale et de la mise sous tutelle municipale de ces unités.

Rôle des conseils de planification sociale

14. Comme il faut jusqu'à un certain point adapter la plupart des programmes à la situation locale, le gouvernement ontarien devrait se mettre au courant des ressources potentielles considérables que constituent les conseils de planification sociale dans les adaptations en cause. Il devrait faire les démarches voulues en vue d'assurer aux conseils de planification sociale la possibilité d'obtenir du gouvernement fédéral l'argent nécessaire pour mettre en œuvre des programmes d'information générale et devenir une source permanente de renseignements en vue de la recherche, étant donné qu'ils sont dans une situation privilégiée pour les fournir.

15. Les autres conseils de planification sociale et les sociétés bénévoles, en général, devraient s'occuper d'aider les groupes de citoyens à faible revenu à s'organiser et à adhérer plus pleinement aux organismes actuels.

1. Résumé du mémoire précédent et observations

1.1 Dans notre premier mémoire, nous avons insisté sur l'importance que présente l'étude du problème de la pauvreté dans la région d'Hamilton, parce qu'elle reflète bien les régions où l'activité industrielle est intense et peut donc être considérée comme affectée du genre de pauvreté auquel on peut s'attendre à l'avenir. Nous avons trouvé qu'en 1969, entre 15,000 et 16,000 familles de la région urbaine d'Hamilton vivent dans la pauvreté.

1.2 Si nous établissons comme critère qu'une famille qui dépense 70 p. 100 ou plus de son revenu pour se nourrir, se vêtir et se loger de façon convenable, est économiquement faible, et si nous considérons que les allocations d'assistance publique sont suffisantes pour fournir la nourriture et le logement, mais non les vêtements, nous avons établi comme il suit les seuils de pauvreté pour la région:

TABLEAU 1

Seuils de pauvreté dans la région urbaine d'Hamilton en 1969, suivant la taille des familles

Personne seule	$2,200
Famille de 2 personnes	$3,200
Famille de 3 personnes	$4,100
Famille de 4 personnes	$4,800
Famille de 5 personnes	$5,600
Famille de 6 personnes	$6,300
Famille de 7 personnes	$7,000
Famille de 8 personnes	$7,700

1.3 Nous avons mentionné qu'en 1961, 17 p. 100 des familles de la région d'Hamilton étaient pauvres comparativement à 20 p. 100 en Ontario et 27 p. 100 au Canada. Le taux plus modeste enregistré à Hamilton est attribuable au niveau plus élevé des revenus dans une région industrielle où les travailleurs sont syndiqués. Dès 1969, il y avait seulement 13 p. 100 de familles pauvres dans la région urbaine d'Hamilton. En même temps que la taille de la famille augmente, la pauvreté s'accroît, de sorte que parmi les familles de 8 personnes et plus, plus de la moitié sont pauvres. Néanmoins, les trois quarts des familles pauvres d'Hamilton comptent 5 personnes et moins, et le chef de plus de 70 p. 100 d'entre elles est salarié. Les taux de pauvreté et de délinquance juvénile semblent les plus élevés dans le quartier nord d'Hamilton (North End).

1.4 Au cours des premières rencontres de notre comité, les membres se sont surtout intéressés aux problèmes de l'assistance publique et du logement, car ils sentaient que c'était là des domaines d'intérêt primordial. Les assistés sociaux sont, après tout, des pauvres «homologués». Le problème du logement est si sérieux dans la région d'Hamilton que les gens trouvaient que ce serait une source de difficultés particulières pour les pauvres.

Assistance publique.

1.5 La société se fait une idée fausse de l'assistance publique. Non seulement de nombreuses personnes du grand public, mais même des fonctionnaires semblent avoir une piètre opinion des assistés sociaux. Les Canadiens considèrent le fait d'être aidés par les services du Bien-être social d'une façon différente que «l'assistance publique» distribuée sous d'autres formes, comme les hypothèques en vertu de la loi nationale, sur l'habitation, les allocations familiales, les déductions pour l'épuisement des ressources pétrolières et minières, etc. Quoique des données en provenance des États-Unis semblent démontrer que la fraude est beaucoup plus fréquente dans le domaine de l'impôt sur le revenu que dans celui de l'assistance publique, beaucoup de personnes ont tendance à considérer les assistés sociaux comme des tricheurs. Malheureusement, les bénéficiaires de l'assistance publique, jusqu'à un certain point, adopte les attitudes que d'autres leur imputent. Ceux qui ont le sentiment d'être inutiles ont plus de difficultés que d'autres à surmonter leur condition de dépendance.

1.6 Le principal défaut de l'assistance publique dans la région métropolitaine d'Hamilton réside dans l'insuffisance des subventions. On a recommandé que si des montants plus considérables devaient être investis dans les programmes de bien-être, il convenait de les affecter au relèvement des subventions plutôt qu'à l'augmentation du personnel parce qu'il fallait satisfaire les besoins fondamentaux avant que les assistés soient en mesure de changer de comportement et d'attitude.

1.7 Notre mémoire a recommandé l'unification des services d'assistance publique (ville, comté et province) dans la région d'Hamilton afin d'éliminer la confusion qui règne dans les esprits des futurs assurés sociaux, de rendre possible une plus grande amélioration du personnel et de faciliter la classification des nombreux cas.

Logements

1.8 En dépit de la tendance à accroître le nombre des logements à un taux légèrement plus rapide que celui de la population, le marché du logement demeure très limité dans la région métropolitaine d'Hamilton. La surpopulation, définie comme la condition où deux familles ou plus occupent un logement, a décliné entre 1961 et 1966. Les mises en chantier d'immeubles résidentiels ont varié de façon notable d'année en année. Alors qu'il n'est pas facile de se procurer la proportion d'ensemble des logements libres le pourcentage des maisons particulières d'Hamilton à louer ou à vendre n'en était que de 1.7 p. 100 au milieu de 1968; en ce qui concerne les immeubles de six logements ou plus, le pourcentage d'appartements libres à louer était de 1.3 p. 100 seulement en 1969.

1.9 Les hypothèques garanties en vertu de la L.N.H. font peu pour les personnes à faible revenu, celui de l'emprunteur type allant de $6,000 à $8,999. Le coût de nouvelles constructions à Hamilton s'est élevé de façon notable, principalement le coût des terrains aménagés, qui constitue à peu près 30 p. 100 du prix du terrain et de la construction. Le nombre de logements subventionnés dans la région d'Hamilton peut être proportionné au développement de la superficie de la S.C.H.L.—O.H.C. sur la montagne d'Hamilton au cours de la présente décennie Mais la question est de savoir combien en seront accessibles aux faibles revenus. Sans aucun doute, les promoteurs privés sont incapables de créer des logements subventionnés pour les revenus très modestes.

1.10 Dans notre précédent mémoire, nous avons jugé, à partir de sources diverses, que les loyers iraient, en général, de $100 pour un appartement convenant à un petit revenu à $125 pour la moins chère des maisons. Les données de l'enquête mentionnées dans le Mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, Volume II, changeront quelque peu cette estimation. Dans cette étude, on a découvert que le loyer moyen des familles pauvres allait de $86 à $94 par mois.

1.11 En examinant les raisons de la différence entre les loyers estimés dans notre première étude et celle trouvée dans notre enquête, nous avons considéré la question de savoir combien de pauvres à Hamilton vivent dans des logements estimés à plus de $2,500. Nombre de pauvres gens qui habitent ces logements pourraient expliquer la différence. Notre meilleure estimation montre cependant qu'environ 50 p. 100 des pauvres d'Hamilton habitent des logements évalués à $2,500 au moins. Ainsi les loyers tomberont entre les $86 et $94 révélés par l'enquête et les $100 à $125 cités dans le précédent rapport.

1.12 Dans notre mémoire initial, nous avons surtout obtenu les estimations sur les loyers en consultant les agents immobiliers. Il ressort que l'écart entre les loyers les plus élevés cités dans notre premier Mémoire et les plus bas révélés par l'étude sur les familles aux faibles revenus provient du fait que les agents immobiliers auxquels nous nous sommes adressés ne s'occupent pas des transactions sur les logements utilisés par les pauvres. Les loyers que paient effectivement beaucoup d'économiquement faibles et la mobilité fréquente d'une importante minorité parmi eux permettent de conclure qu'un assez grand nombre se déplace continuellement comme l'illustre le cas Pratt du premier Mémoire.[1]

1.13 Le programme des logements subventionnés dans la région d'Hamilton répond à une partie des besoins, et Hamilton en est effectivement bien pourvu par rapport à d'autres villes. Cependant, le nombre des logements subventionnés ne répond pas aux besoins des économiquement faibles.

1.14 Nous ne possédons pas de renseignements quantitatifs sur la qualité des logements offerts aux familles peu aisées, une personne précédemment employée au Ministère du Bien-être public d'Hamilton a remarqué qu'un quart à un tiers des habitations occupées par ses clients présentaient de graves défectuosités.

1.15 Afin de créer suffisamment de logements, principalement pour les familles aux faibles revenus, on pourrait appliquer plusieurs programmes. L'étude des prix de revient montre cependant que la réduction du prix des terrains et des taux d'hypothèques sont d'importance primordiale. Ces deux éléments sont susceptibles d'être modifiés par le gouvernement de diverses manières. On pourrait diminuer le prix des terrains en augmentant le nombre de ceux qui sont aménagés, et si le gouvernement les vendait à bas prix ou s'il en était propriétaire, par exemple. Un plus grand nombre de logements subventionnés est également indispensable.

1.16 Certains efforts s'imposent, en outre, pour améliorer les logements existants. Il faudrait songer à des «congés» fiscaux pour réparer des habitations inadéquates et à la possibilité d'une tutelle municipale pour les immeubles de logement qui ne répondent pas aux normes. Les loyers indiqués par l'enquête et le nombre croissant de ces logements montrent combien il est difficile de les rendre acceptables et de les maintenir dans cet état avec le montant des loyers. C'est ce qui nous amène à considérer le propriétaire de taudis comme le principal responsable de telles conditions.

1.17 Le sénateur McGrand nous a demandé notre opinion au sujet de la démolition de vieilles et solides maisons afin de les remplacer par des immeubles d'appartements de grande hauteur. Une telle mesure se rattache en premier lieu au prix élevé et croissant des terrains. Lorsque le prix des terrains entre pour la plus grande part dans le prix définitif des logements, cet état de chose encourage une plus grande densité. D'un point de vue social, les gens commencent, toutefois, à metttre en cause cette poussée incessante vers une densité toujours plus grande. Les concentrations de plus en plus fortes de gens s'accompagnent de plus en plus de sérieux problèmes de pollution, de destruction des ordures ménagères, de transport, et d'aménagement des loisirs. Ces problèmes apparaissent tout particulièrement lors d'un accroissement démographique soudain dans des régions prévues à l'origine pour une population moins concentrée et où les

[1] Mémoire au Comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Mars 12, pp. 58-59.

services se sont développés progressivement pour satisfaire les besoins d'agglomérations moins importantes. Un observateur averti de ces problèmes de logement a exprimé l'opinion suivante:

> Feu M. Kenneth Soble, qui, en tant que premier président de l'Ontario Housing Corporation (Société de logement de l'Ontario), fut tout autant que nous à l'origine de la création de logements subventionnés en Ontario, tenait beaucoup au principe suivant: les logements subventionnés ne devraient pas entraîner la formation de ghettos.
>
> Il insistait sur le fait que, tant dans l'intérêt des locataires que pour l'avenir du projet, les logements subventionnés devraient être disséminés dans les zones d'habitation déjà existantes.
>
> Cela veut dire que, théoriquement, les locataires de ces logements ne se sentiraient plus humiliés, et que les zones lépreuses, que la concentration de logements subventionnés fait souvent apparaître, disparaîtraient.
>
> Au cours des débats qui ont actuellement lieu au sujet du programme de construction d'habitations, un préopinant et conservateur convaincu, M. David Morrow, d'Ottawa, a fait remarquer avec regret que, dans la Capitale, les logements subventionnés risquaient de devenir insalubres, par suite du surpeuplement.
>
> D'autres membres ont protesté contre le prétendu entassement de familles dans un immeuble géant à Thunder Bay.
>
> Deux éléments principaux sont à l'origine de cette situation.
>
> Le premier est le prix toujours croissant du terrain. Cette augmentation des prix du terrain signifie en vue économique, à chaque unité d'habitation n'a cessé de se réduire.[1]

1.18 On cherche de plus en plus à établir des programmes créant de nouveaux centres de population, plutôt qu'à accroître la densité de ceux qui existent déjà. Ainsi, la *Regional Development Branch of the Ontario Department of Treasury and Economics* (Direction du développement régional du Ministère des Finances et de l'Économie de l'Ontario), dans son dernier rapport[2], réclame de nouveaux efforts de peuplement dans des zones comme Barrie et Midland au nord, et dans la région de Cobourg-Port Hope à l'est, contrairement à la tendance qui veut que ce développement se fasse de Toronto vers l'ouest. La mise en pratique d'une telle proposition pose des problèmes.

Le rôle des Conseils de planification sociale face à la pauvreté.

1.19 Les conseils de planification sociale se trouvent confrontés au problème de la pauvreté de très nombreuses façons, qui vont des domaines de la recherche et des recommandations à la coordination des services qui existent déjà, à la création de services dans le domaine de la santé et du bien-être, etc. Bon nombre de rapports et de mémoires du Social Planning and Research Council of Hamilton and District (Conseil de recherche et de planification sociale de la région métropolitaine d'Hamilton) se rapportent directement aux problèmes des pauvres. Les conseils de planification sociale ont souvent du mal à obtenir des fonds pour des entreprises cependant nécessaires. Il est difficile d'exécuter des études spéciales qui nécessitent des fonds extraordinaires, en raison de la rareté des sources de fonds, et parce que celles-ci ne peuvent subventionner qu'un nombre limité d'études. Outre son rôle dans l'analyse des problèmes, le Social Planning and Research Council of Hamilton and District (S.P.R.C.) a récemment décidé d'offrir directement ses services aux associations de petits salariés, suivant ainsi l'exemple du Conseil de développement social du Montréal métropolitain.

3. Faits nouveaux.

2.1 Depuis le premier mémoire remis au Comité Special du Sénat sur la Pauvreté, plusieurs événements notables sont intervenus sous forme de changements réels de programme et de réflexions faite, par des observateurs de l'administration publique et de la Presse. Nous commencerons par ce qui se réfère à l'assistance publique.

L'Assistance publique.

2.2 Dans le mémoire précédent, le premier point que nous avons soulevé à propos de l'assistance publique concernait les attitudes envers les bénéficiaires. Nous y avons étudié les observations des représentants officiels, ainsi que les attitudes qui semblent assez largement répandues dans cette communauté. Depuis lors, le 16 juin 1970, la Victoria Park Community Welfare Association (Association du bien-être de la communauté de Victoria Park), organisation d'assistés sociaux, s'est présentée devant le Hamilton Public Welfare Board (Commission du bien-être public de Hamilton), pour demander l'autorisation d'installer un bureau dans la salle d'attente du service d'assistance publique d'Hamilton afin de renseigner les gens sur leurs droits et de les mettre en rapport avec l'association de Victoria Park. La commission a refusé: deux de ses membres seulement approuvaient cette idée. Mais nous ne sommes pas là pour mettre en cause la valeur de leur décision. Cependant, on dit qu'une haute personnalité du Conseil municipal a déclaré qu'elle envisagerait d'accorder cette autorisation «si l'association aidait la ville en trouvant des emplois pour les gens qui bénéficient actuellement de prestations, et en donnant les noms de ceux qui n'en ont pas besoin et qui les reçoivent quand même.»[1] Malheureusement, des observations de ce genre tendent à perpétuer des idées fausses à propos des assistés sociaux. On peut se demander si d'autres groupes de citoyens, plus aisés, seraient jugés de la même façon.

2.3 A propos du problème soulevé par cette haute personnalité, nous faisons remarquer, dans le mémoire du 12 mars 1970, que «la majorité des assistés sociaux se compose de vieillards, d'enfants, de parents célibataires et d'handicapés, et la plupart d'entre eux ne peuvent travailler»[2] Nous avons aussi examiné toutes les données disponibles au sujet de la fraude, et nous avons trouvé qu'elle était très peu répandue chez les assistés sociaux.[3]

2.4 Sur le plan provincial, les assistés sociaux ont vu leurs prestations s'accroître, mais celles-ci sont toujours très en retard par rapport aux seuils de pauvreté que

---

[1] Don O'Hearn, «They are Becoming Slums» («Futurs taudis»), publié dans le *Guelph Mercury* du 6 juin 1970.

Le second facteur qu'il mentionne est la construction d'immeubles par les entreprises privées, qui cherchent à concentrer le plus possible les familles afin d'obtenir le maximum de profits.

[2] «Design for Development: The Toronto-Centred Region» (Plan de développement: la région de Toronto), paru dans l'*Ontario Economic Review*, vol. 8, nº 4, juillet-août 1970, pp. 3 à 13.

[1] «Welfare Info Centre Rejected», (Rejet du Centre d'Information sur le bien-être), dans le *Hamilton Spectator* du 17 juin 1970.

[2] Mémoire soumis au Comité sénatorial spécial de la pauvreté du 12 mars 1970, p. 27.

[3] Ibid., pp. 27 à 29.

nous avons calculés. On trouvera le détail de ces nouveaux taux dans le tableau 2.

TABLEAU 2

ASSISTANCE PUBLIQUE DE L'ONTARIO

Comparé avec le seuil de pauvreté défini par le S.P.R.C. pour 1969

Composition de la famille[1]	Assistance sociale	Équivalent en revenu du travail[2]	seuil de pauvreté (S.P.R.C.)[3]
	$	$	$
1 personne			
(vivant seule)	1,380	1,630	2,200
(handicapée)	1,560	1,844	
2 personnes			
(adultes demeurant dans un logement non chauffé, Ontario-Sud).	2,448	2,912	3,200
2 personnes			
(1 enfant 0-9)	2,234	2,785	3,200
(1 enfant 16+)	2,544	3,026	
3 personnes			
(2 adultes, 2 enfants 0-9)	2,772	3,295	4,100
(2 adultes, 1 enfant 16+)	2,964	3,482	4,100
(1 adulte, 2 enfants 0-9)	2,664	3,167	4,100
(1 adulte, 2 enfants 16+)	3,024	3,553	4,100
4 personnes			
(2 adultes, 2 enfants 0-9)	3,156	3,712	4,800
(2 adultes, 2 enfants 16+)	3,516	4,050	4,800
(1 adulte, 3 enfants 0-9)	3,048	3,572	4,800
(1 adulte, 3 enfants 16+)	3,576	3,885	4,800
5 personnes			
(2 adultes, 3 enfants 0-9)	3,540	4,124	5,600
(2 adultes, 3 enfants 16+)	3,636	4,098	
(1 adulte, 4 enfants 0-9)	3,432	3,992	5,600
(1 adulte, 4 enfants 16+)	4,128	4,707	5,600

SOURCE: Ontario Department of Social and Family Services. Un mémoire préparé pour le Comité Spécial du Sénat sur la Pauvreté. 25 mai 1970.

[1]Les chiffres concernant les familles de deux à cinq personnes sont calculés d'après le budget prévu au titre de la loi Ontarienne dite *The Family Benefits Act*, plus la location d'un logement chauffé au taux maximum.

[2]On a ajouté au chiffre de base, le montant des déductions au titre de l'impôt sur le revenu aux taux de 1961, les paiements pour l'assurance chômage et le Régime de pensions du Canada, ainsi que, au taux complet, pour le Plan d'assurance-maladie et pour l'assurance-hospitalisation de l'Ontario. En fait, ces chiffres sont inférieurs à la valeur réelle de l'assistance publique puisque ils ne tiennent pas compte de la gratuité des soins dentaires.

[3]Nous calculons les taux sans tenir compte de l'âge.

2.5 Hamilton a changé une pratique à propos de laquelle nous avions émis une recommandation. Nous avions, dans le passé, demandé que l'on cesse d'enlever aux bénéficiaires de l'assistance publique les plaques d'immatriculation de leur automobile. Cette pratique a cessé au moment où nous travaillions à notre Mémoire, mais on la retrouve dans plusieurs autres localités. Récemment, en réponse aux plaintes des syndicats, le service du bien-être de Cornwall «a rendu aux chômeurs assistés les plaques et le certificat d'immatriculation de leur voiture»[1] L'administration de la région métropolitaine a depuis peu également cessé de les leur enlever.[2] Nous attirons l'attention du Comité Spécial du Sénat sur la Pauvreté sur ce procédé qui, comme vous pourrez le constater, est très répandu. D'autre part nous nous sommes plaints du caractère public des entretiens aux services d'assistance sociale d'Hamilton. Le rapport Fyfe sur le gouvernement local fait l'observation suivante:

> 2.6 En visitant des bureaux municipaux, la Commission a pu constater que des gens ayant à parler de problèmes privés et personnels devaient le faire dans les pièces de réception ou les couloirs, et cela dans des conditions très peu discrètes[1]

Il semble que de telles conditions ne soient pas particulière à Hamilton. Rapports antérieurs du Conseil de Planification et de Recherches Sociales.

2.7 Dans l'Appendice B de notre précédent Mémoire, nous avons inclu les résumés de quelques rapports antérieurs concernant la pauvreté. Deux cas d'amélioration méritent d'être signalés. Depuis la publication du Mémoire, le gouvernement de l'Ontario a inclus les soins des pieds dans l'*Ontario Health Services Insurance Plan* (OHSIP), comme nous l'avions recommandé dans notre rapport consacré à ce sujet. En outre, un Service Central d'Information est en train de se développer sur le plan local, grâce à un apport initial en capitaux fourni par le gouvernment de la province, la Cité d'Hamilton et la Junior League. Le Bureau de ce nouveau service recrute actuellement du personnel.

4. Résumé des enquêtes et observations.

3.1 D'octobre 1969 à février 1970, le Conseil de Planification et de Recherches sociales de Hamilton et de la région a mis en œuvre un remarquable programme de recherches; il s'agissait d'une enquête auprès d'un échantillon systématique des membres de familles habitant des unités de logement situées dans la Cité d'Hamilton et estimée à $2,500 ou moins. Les questionnaires avaient été conçus de façon à fournir des renseignements sur la pauvreté à Hamilton: Qui sont les pauvres? Quelles sont leurs conditions de vie? Comment se comportent-ils dans la vie? En quoi diffèrent-ils de ceux qui ne sont pas pauvres? 350 foyers ont reçu des visites, ce qui a permis d'obtenir 202 interviews dont 106 concernaient, comme on a pu le constater, des familles que les critères du Conseil de planification et de recherches sociales permettent de considérer comme pauvres. Leurs sources de revenus et le niveau de ces revenus selon la taille de la famille se trouvèrent correspondre de façon étonnante à des estimations faites à titre non-officiel et concernant les pauvres d'Hamilton.

3.2 Les répondants ont été répartis en cinq catégories: les très pauvres au moins $1,000 au-dessous du seuil de pauvreté), les pauvres (en moyenne $500 en-dessous du seuil de pauvreté), les limitrophes (proches du seuil de pauvreté, en moyenne $200 à 300 au-dessus), les presque pauvres (en moyenne $1,000 au-dessus du seuil) et ceux ayant un revenu moyen (au moins $1,500 au-dessus du seuil et en moyenne $2,200).

[1] "License plates returned", in Ontario Welfare Reporter, vol. 17, nº 2, été, 1970, p. 10.

[2] "Drop Welfare Policy on Taking Car Plates", in Toronto Globe and Mail, 11 septembre 1970.

[1] Stewart Fyfe, commissaire spécial. Waterloo Area Local Government Review. Report of Findings and Recommendations. Toronto: Ministère des Affaires Municipales de l'Ontario, février 1970, p. 89.

3.3 La plupart des conséquences à en tirer en matière de programme avaient déjà été envisagées dans le mémoire précédent; cependant, plusieurs d'entre elles ont été reprises et appuyées.

Définition des pauvres

3.4 A Hamilton, près de la moitié des familles pauvres habitent la zone nord de la ville, dans un secteur délimité par la baie au Nord et à l'Ouest, par la rue d'Ottawa à l'Est et par la rue Cannon au Sud. Un peu moins de la moitié des familles dans cette zone vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

3.5 Dans notre échantillon, la représentation des personnes nées hors de l'Ontario (et dont 90 p. 100 viennent de régions situées à l'Est de l'Ontario), est plus que proportionnelle à leur nombre. Le taux de pauvreté parmi les immigrants est le même que pour l'ensemble de la population; cependant, ils étaient moins nombreux à bénéficier de l'assistance de l'état, et un plus grand nombre d'entre eux avaient un emploi. Les personnes d'origine française—provenant généralement d'une autre province—étaient trop nombreux dans notre échantillon de cas de pauvreté.

3.6 Pour plus de 40 p. 100 des personnes pauvres que nous avons interrogées, les salaires et les traitements constituent la principale source de revenus; 20 p. 100 des personnes comptent sur la pension de vieillesse, tandis que 15 p. 100 perçoivent les allocations familiales, et un peu moins de 15 p. 100 bénéficient de l'assistance sociale; dans 10 p. 100 des cas, l'indemnisation des accidentés et l'assurance-chômage étaient perçues.

3.7 Les familles dont le chef est âgé de plus de 65 ans ont une-demie fois plus de probabilités que celles dont le chef est plus jeune, de connaître la pauvreté; par ailleurs, les familles dont le chef est une femme risquent 2,5 fois plus de connaître la pauvreté que celles dont le chef est un homme.

3.8 Plus de deux-tiers des chefs de famille de notre échantillon n'ont pas atteint la 9e année (de formation scolaire), alors que, pour l'ensemble de la population, moins de la moitié des personnes de 20 ans et plus se trouvent dans ce cas. Les personnes pauvres interrogées provenaient plus souvent de familles où le père était ouvrier ou n'avait pas reçu une instruction élémentaire complète, ou les deux.

Quelles sont leurs conditions de vie?

3.9 Le revenu d'environ un quart des familles pauvres qui ont été interrogées était inférieur à un niveau fixé à $500 en deçà du seuil de la pauvreté. Un cinquième du même groupe se trouvait entre $500 et $1,000 en dessous de ce niveau. Tous les autres se trouvaient à $1,000 ou plus sous cette même ligne. Un quart des familles pauvres de notre échantillon avait des revenus supérieurs à $5,000; 10 p. 100 des familles dont le revenu était inférieur de $1,000 ou plus au seuil de la pauvreté, comptaient 6 membres ou plus.

3.10 Les priorités d'emploi par les familles d'un supplément éventuel varient en fonction de la diversité des niveaux suffisants de revenus. Parmi les très pauvres, plus des deux tiers des réponses à ces questions envisageaient l'amélioration du logement, de l'habillement et de la nourriture. C'est seulement dans les catégories qui se trouvent au-dessus du seuil de pauvreté que les gens estiment disposer de revenus suffisant à couvrir leurs besoins; 85 p. 100 des personnes appartenant aux catégories les plus pauvres déclarent au contraire que leurs revenus n'y suffisent point. La nature de ces réponses vient confirmer les critères adoptés pour le seuil de pauvreté dans notre mémoire précédent; ces niveaux ont été déterminés en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle les allocations d'assistance de la part de l'État pour «la nourriture, le logement et l'habillement», plus le coût des vêtements au détail[1] équivalent à 70 p. 100 du montant d'un revenu correspondant au seuil de la pauvreté.[1]

3.11 Nos calculs antérieurs du seuil de pauvreté sont donc confirmés par les évaluations subjectives des personnes interrogées. Les seuils de pauvreté sont d'ailleurs modestes lorsqu'on les examine sous un jour différent: le ministère américain du Travail a élaboré un nouveau budget relatif à un niveau de vie modeste, qui peut servir d'élément de comparaison. Nous utilisons les données concernant les zones urbaines américaines ainsi que Buffalo, point des États-Unis, le plus proche que mentionne le rapport du ministère du Travail américain.

TABLEAU 3

Comparaison[1] des seuils de pauvreté du *S.P.R.C.* et du *Lower Living Standard Budget* (budget relatif à un niveau de vie modeste) du ministère du Travail américain

	Zones urbaines américaines	Buffalo	S.P.R.C.
Famille de 2 pers. ...	$2,671	$2,944	$3,200
Famille de 4 pers. ...	$5,915	$6,083	$4,800

Sources: *Lower Living Standard Budgets* (budgets relatifs à un niveau de vie modeste) élaborés par le ministère américain du Travail pour une famille de 4 personnes et pour un couple de retraités.[2]

[1] Les taux cités supposent la parité des devises, les chiffres S.P.R.C. sont arrondis à la centaine la plus rapprochée tandis que les données des É.-U. n'appliquent pas le principe.

[2] Couple de retraités.

Les chiffres américains sont calculés en fonction d'un niveau de vie d'une modestie évidente, fait que confirment les explications et observations du ministère américain de l'assistance sociale.[2]

> Les allocations du *Lower Standard* (niveau inférieur) sont plutôt modestes. Ainsi, le coût de la nourriture consommée à la maison est calculé en fonction du programme d'alimentation à bon marché du ministère américain de l'Agriculture (USDA), qui sert de base pour fixer les allocations pour nourriture accordées en argent dans le cadre des programmes d'assistance sociale.[1]

La notion de logement est limitée aux habitations louées, pour des familles de quatre personnes; pour évaluer le loyer, «on prend pour base le tiers inférieur de la moyenne des locations contractuelles pour toutes les habitations de cinq pièces équipées d'une salle de bains», disposant de «suffisamment d'espace pour le repos, de l'équipement essentiel (y compris la tuyauterie) et d'un système de chauffage satisfaisant».[3] Pour le couple de retraités, les taux sont calculés à la fois en fonction des

[1] On a constaté que l'allocation de l'assistance publique au titre «de la nourriture, du logement et de l'habillement» ne suffisait, en réalité, que pour la nourriture et le logement.

[2] Jean C. Brackett. «New BLS Budgets Provide Yardsticks for Measuring Family Living Costs», (les nouveaux BLS [Buffalo Living Standards] fournissent des éléments de comparaison pour la mesure du coût de la vie dans les familles), dans *Monthly Labour Review*, Avril 1969, p. 5.

[3] Loc. cit.

logements en toute propriété et des habitations louées. Les habitations louées se composent de 2 ou 3 pièces et celles en toutes propriétés libres d'hypothèque de 5 ou 6, et les loyers se situent dans le tiers inférieur de tous les logements de cette taille qui satisfont aux exigences élémentaires en matière de salubrité. Le coût des logements en toute propriété est en moyenne inférieur de 12 p. 100 à celui des logements loués.[1] Pour le couple de retraités comme pour la famille de quatre personnes, «le coût de l'habillement est calculé en fonction des taux de remplacements...»[2]

3.12 Les taux du S.P.R.C. de Hamilton qui sont, pour les couples, légèrement plus élevés que ceux du *Lower Living Standard Budget* de la ville de Buffalo ($128 par personne) sont par contre très inférieurs pour les familles de 4 personnes, avec un écart de plus de $320 par personne ($1283). De plus, le coût de la vie est sensiblement plus élevé dans la région de Hamilton qu'autour de Buffalo. Le quotidien[3] comparaît récemment, les prix de divers articles d'épicerie vendus par deux supermarchés «A and P», l'un à Hamilton, l'autre à Buffalo. Presque tous les prix américains étaient moins élevés et, dans plusieurs cas, la différence était considérable. Les prix américains des téléviseurs et des automobiles étaient, eux aussi, très inférieurs. Au mieux, il se peut que les couples pauvres de Hamilton jouissent d'un léger avantage sur ceux de Buffalo, mais la situation des familles nombreuses qui vivent au seuil de pauvreté défini à Hamilton est bien plus mauvaise que celle des familles nombreuses qui répondent aux critères du *Lower Living Standard Budget* de Buffalo.

3.13 Il n'y a pas de différence, fondée sur le niveau de vie des personnes interrogées, quant à leurs habitudes d'achats d'alimentation. Cependant, les résidents du quartier nord (North End) de Hamilton fréquentent moins les supermarchés que les habitants des autres quartiers. Il y a d'ailleurs peu de supermarchés dans cette partie de la ville. Généralement, les nécessiteux n'achètent pas leur habillement dans les grands magasins mais ils fréquentent les magasins qui vendent à rabais et les magasins de vêtements dirigés par des associations confessionnelles.

3.14 Lorsque le niveau de salaire diminue, les sommes consacrées à l'achat de nourriture diminuent par tête et augmentent en pourcentage du revenu. On constate la même chose pour l'habillement. Parallèlement, bien que la relation entre le loyer ou les remboursements de dettes hypothécaires et le niveau du salaire ne soit pas clairement établie, les sommes affectées mensuellement à l'habitation absorbent une bien plus grande portion du revenu familial s'il se situe au bas de l'échelle. Les dépenses pour la nourriture, l'habillement et l'habitation concordent avec les données utilisées dans notre détermination du seuil de pauvreté. Les sommes par tête consacrées au remboursement d'emprunts et aux loisirs sont en proportion assez constante avec le salaire, quel qu'en soit le niveau. Cependant leur valeur en chiffres absolus augmente en raison directe du revenu. La montée dans l'échelle des salaires coïncide avec une hausse très marquée des économies. La fréquence du chômage est inversement proportionnelle à la hauteur des revenus.

3.15 A tous les niveaux de l'échelle des revenus que nous avons étudiés, les familles nombreuses ont de la difficulté à trouver un logement. Dans ce domaine, les insuffisances manifestées décroissent en raison inverse du salaire. Elles se retrouvent principalement dans les logements loués, dans les familles dont le chef est Canadien de naissance et chez les assistés sociaux. La satisfaction des besoins en matière d'habitation est en corrélation étroite avec l'absence de ces insuffisances; ainsi, les familles ayant les plus faibles probabilités d'être satisfaites de leur logement sont les locataires, celles dont le chef est Canadien de naissance et celles qui dépendent de l'assistance sociale. Plus souvent que les autres, les économiquement faibles hésitent à recevoir des invités, à cause des dimensions inadéquates et de la médiocrité de leur logement.

3.16 La proportion de familles abonnées au téléphone et qui possèdent un appareil radio ou une machine à laver est plus faible chez celles dont les revenus se situent au bas de l'échelle. Par contre, on trouve chez elles autant qu'ailleurs: téléviseur, réfrigérateur, eau courante chaude et froide. Attitudes et manière de vivre des économiquement faibles.

3.17 Moins d'épouses exercent une activité rémunérée dans les familles dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté que dans celles dont le revenu est supérieur. Cela se vérifie, non pas tellement chez les pauvres qui travaillent, mais surtout dans les familles qui subsistent par la pension de sécurité de la vieillesse, par l'assistance publique ou par des allocations d'assurance-chômage; il est alors très rare que l'épouse travaille. Dans les familles pauvres il y en a moyenne plus d'enfants, et plus d'enfants vivant au foyer, que chez ceux qui sont plus à l'aise. Cependant, quand on leur demande combien d'enfants ils aimeraient avoir si c'était à refaire, la réponse semble indépendante de la position du revenu dans l'échelle des salaires.

3.18 Il ressort de notre enquête que les familles indigentes visitent leurs parents et amis moins souvent que celles qui sont plus favorisées. Les familles pauvres fréquentent les bingos et les manifestions sportives un peu moins souvent que les autres. Les sujets pauvres de notre enquête écoutent un peu plus la radio que les autres. Il n'y a pas de corrélation significative entre le niveau de salaire et le temps consacré à lire ou à regarder la télévision. La préférence en matière de radio va aux émissions de divertissement, mais un bon nombre choisissent cependant les journaux parlés, les émissions d'affaires publiques et les tribunes téléphoniques. Pour plus de la moitié de nos répondants, le journal représente la seule lecture, avec une préférence pour les articles traitant des affaires publiques. Il n'y a pas de corrélation

---

[1] Mary H. Hawes. «Measuring Retired Couples' Living Costs in Urban Areas» (la mesure du coût de la vie pour les couples retraités dans les zones urbaines), dans *Monthly Labor Review*, Novembre 1969, p. 5.

[2] Loc. cit.; Brackett, op. cit., p. 6.

[3] Dave Proulx «You're Paying More to Live Here,» dans le *Hamilton Spectator* du 15 août 1970. L'auteur, dans cet article, attribue la cherté du coût de la vie à divers facteurs, notamment, l'impôt fédéral régressif sur de nombreux articles manufacturés, l'éloignement de régions, à faible densité démographique, de la frontière où se concentrent la plupart des habitants du Canada, l'étroitesse du marché canadien et la nécessité de faire la publicité dans deux langues.

probante entre le niveau de salaire et le fait de se livrer à un passe-temps favori.

3.19 Les répondants pauvres sont moins souvent membres d'associations que les autres. La pratique religieuse est indépendante du niveau du salaire. Les trois quarts des répondants sont en faveur d'associations réunissant les économiquement faibles. Sur ce point, le niveau de salaire influence peu les opinions. Il n'y a pas de différence significative dans le pourcentage de ceux qui votent aux élections fédérales, mais les résidents du quartier nord de Hamilton ont tendance à s'abstenir. Il y a peu de corrélation entre le niveau de salaire et le pourcentage de ceux qui croient que l'élection d'un candidat en particulier modifierait les tendances en matière de bien-être social.

3.20 On rencontre le plus de résidents satisfaits de leur environnement dans les quartiers n° 3 et 4, en dehors du quartier nord et du centre ville voisin; il ne semble pas que le palier de revenu influe sur cette attitude. Les répondants les plus nécessiteux semblent moins s'intéresser à leur routine quotidienne. Environ le quart de notre échantillon se compose de personnes qui, abstraction faite de leur niveau de salaire, croient que leurs capacités ne sont pas exploitées à leur pleine mesure.

3.21 La corrélation entre le niveau de salaire et l'instruction est très étroite. Le huitième des maris interrogés suivaient des cours postscolaires. Un autre huitième songerait à se perfectionner pour obtenir un meilleur emploi. Une tranche de 10 p. 100 étaient indécis. Les réponses n'ont pas révélé de différences significatives dans le rapport entre le revenu et la scolarité envisagée par les parents pour leurs enfants. Néanmoins les plus pauvres des répondants sont d'avis que leurs enfants fréquenteront moins longtemps l'école. Environ 60 p. 100 des répondants aimeraient que leurs enfants aillent à l'université. Lorsqu'on demande aux répondants les plus pauvres quelle aurait été la durée de leurs études s'ils fréquentaient l'école à l'heure actuelle, ils ont tendance à indiquer une période plus courte que celle donnée par les répondants dont le revenu est supérieur. D'autre part, les enfants des familles les plus pauvres semblent avoir plus de difficultés à l'école, au dire de leurs parents.

3.22 Il existe une relation significative entre l'insuffisance des revenus et le nombre de membres de la famille qui ont été alités pendant plus d'une semaine durant l'année écoulée. Les familles qui se situent au bas de l'échelle des revenus semblent avoir eu, plus souvent que les familles plus aisées, des démêlés avec la police au cours de l'année dernière, tout comme elles ont eu plus tendance à recourir aux services d'assistance sociale. C'est dans ces dernières familles qu'on trouve le niveau de chômage le plus élevé, les conditions de logement les plus précaires ainsi que le recours le plus fréquent à l'assistance publique.

3.23 Si, par culture, nous entendons simplement un genre de vie distinct, nous sommes en présence, à Hamilton, d'une culture de la pauvreté. Si par contre nous envisageons un ensemble défini d'opinions et de valeurs, nous n'avons aucune preuve de l'existence d'une telle culture.

Répercussions sur les programmes

3.24 Les seuils de pauvreté employés par le Social Planning and Research Council de Hamilton sont supérieurs aux seuils du Conseil économique du Canada mis à jour et on peut se demander lesquels sont les plus adéquats. Il serait cependant inopportun de vouloir appliquer nos seuils de pauvreté à l'échelle nationale, vu qu'ils représentent les conditions qui règnent dans la région de Hamilton. Il se peut cependant qu'ils soient similaires aux seuils de pauvreté qu'on peut établir pour d'autres grands centres urbains.

3.25 Nous avons trouvé que les familles qui se situent à notre seuil de pauvreté dépensent pour la nourriture, l'habillement et le logement, les 70 p. 100 du revenu mentionnés par le Conseil économique du Canada. Nous avons également trouvé que seuls les gens dont le revenu dépasse le seuil de pauvreté que nous avons établi répondaient en majorité que leurs revenus suffisaient à leurs besoins. Notre étude a montré dans une certaine mesure que les gens qui composaient notre échantillon, qu'ils soient pauvres ou non, achètent fondamentalement de la même façon; seuls les plus pauvres d'entre eux achètent des marchandises au rabais ou des vêtements usagés. En résumé, nos seuils de pauvreté se sont confirmés tout au long des tests fondamentaux, alors qu'au contraire, ceux du Conseil économique, mis à jour jusqu'à 1969, se sont moins bien comportés.

3.26 Le défaut principal des seuils de pauvreté établis par le Conseil économique du Canada réside dans les revenus des familles nombreuses. Notre seuil monte jusqu'à $7,700 pour une famille de huit personnes et plus, tandis que les seuils du Conseil économique s'arrêtent à $5,060 pour les familles de cinq personnes et plus. Il est évident qu'il est plus coûteux d'entretenir huit personnes que cinq et le seuil relativement bas établi par le Conseil économique provoque une sous-évaluation du nombre de pauvres au Canada.

3.27 Du point de vue des programmes et dans le cadre économique actuel, il importe d'envisager jusqu'à quel point la pauvreté peut remédier à son propre mal et dans quelle mesure il incombe à l'État de poser des gestes positifs à cet égard. Il semble que, si le Régime de pensions du Canada était indexé au coût de la vie, il éliminerait en grande partie le paupérisme des personnes âgées, à peu d'exceptions près. Les modifications proposées, au régime de l'assurance-chômage, amélioreront la condition des travailleurs exposés au chômage saisonnier. Aucune amélioration n'est prévue pour ceux qui dépendent de l'indemnisation des accidents du travail. Si le salaire minimum continue d'augmenter à peu près au rythme actuel en Ontario, et si le taux d'accroissement économique se maintient entre 2 et 4 p. 100, le paupérisme devrait diminuer sensiblement chez les pauvres qui travaillent dans cette province. A l'heure actuelle, il n'y a toutefois pas lieu d'être optimiste sur l'amélioration du sort des assistés sociaux.

3.28 Les bénéficiaires de l'assistance publique constituent le seul groupe important que les tendances actuelles et les changements proposés ne touchent pas. Cependant, les hypothèses à l'origine des projets d'amélioration du sort des autres groupes de pauvres ne s'appliquent pas d'elles-mêmes. Elles exigent des mesures concrètes du gouvernement par l'augmentation du salaire minimum, mise en vigueur des réformes de la fiscalité et de l'assurance-chômage, etc.

5. Réflexions sur le revenu annuel garanti et sur d'autres programmes

4.1 Dans le premier mémoire présenté au Comité spécial du Sénat, nous recommandons: «Il faut que tous les Canadiens dans le besoin reçoivent les secours nécessaires qui leur permettent de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté, grâce à un système simple qui ne porte pas

atteinte à la dignité du bénéficiaire.» Après étude, il était clair pour nous que dans la déclaration, nous avons voulu souscrire à l'idée du revenu annuel garanti. L'impôt négatif et la démosubvention[1] sont les deux principales formes de revenu garanti qui ont été proposées. Il en sera question au moment opportun, mais il importe d'abord d'étudier la possibilité d'application d'un programme de revenu annuel garanti à notre époque.

Politique

4.2 Du point de vue politique, est-il possible en ce moment, de mettre le revenu annuel garanti en vigueur? Voilà certe la question la plus importante! Il faut donc absolument connaître la position des différents partis politiques sur le sujet. Le parti conservateur progressiste, qui représente l'Opposition, s'est déclaré en faveur du revenu annuel garanti. Les partis moins importants ont aussi pris position. Le nouveau parti démocratique appuie d'emblée cette idée; les créditistes s'y associent également puisque ce régime correspondait à leurs théories économiques fondamentales. Même si les membres du parti CP ont donné leur adhésion au concept, il existe au sein du parti, et à tous les paliers, des divergences d'opinions importantes qui ne sont un secret pour personne. M. Stanfield s'est fait le porte-parole de son parti en faveur du revenu annuel garanti.

4.3 Voilà le point de vue des partis de l'opposition. Quel est celui du gouvernement? Le 24 avril 1970, en réponse à une question de l'hon. Stanley Knowles (N.P.D.)—Winnipeg-Nord-Centre), le premier ministre, M. Trudeau, a répondu que son gouvernement ne préconise pas à l'heure actuelle le principe du revenu annuel garanti.[2] Le 15 juin, l'hon. John Munro, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

> «... a déclaré à la Conférence canadienne du bien-être social que, pour sa part, il accepte en principe le concept, mais il le croit irréalisable pour l'instant.[3]»

4.4 Bref, à l'heure actuelle, le gouvernement ne semble pas disposé à accepter le concept du revenu annuel garanti. Un gouvernement fondamentalement intéressé à instaurer ce programme trouverait sans aucun doute la situation actuelle extrêmement propice à la présentation d'une loi à cet égard. Les partis de l'opposition se sont tous engagés à créer une forme quelconque de revenu annuel garanti. Le gouvernement peut compter sur le chef de l'opposition pour appuyer au moins le principe.

Formes de revenu annuel garanti

4.5 On peut assurer un minimum vital à la population soit par l'impôt négatif sur le revenu, soit par la démosubvention, qui sont deux formes de revenu annuel garanti. Aucune de ces méthodes ne présuppose un niveau particulier de soutien. Dans notre exposé, nous avons proposé que le niveau de soutien soit suffisant pour que toute la population vive au-dessous du seuil de pauvreté tel que nous l'avons défini. Les deux formes de revenu annuel garanti ont leurs avantages et leurs inconvénients.

4.6 La formule de l'impôt négatif sur le revenu prévoit une contribution de l'État aux personnes dont le revenu est inférieur à un niveau donné. Ce paiement peut varier selon le programme établi. Ainsi, on peut, par exemple, payer la moitié de la différence entre le minimum vital et le revenu réel, ou bien les trois quarts ou encore toute la différence. Les difficultés à résoudre dans ce genre de programmes, sont notamment, le temps qui s'écoulera entre la déclaration d'impôt et le paiement de l'impôt négatif ou encore le fait que le niveau de revenu de certaines familles varie pendant l'année. Une déclaration des prévisions de revenus durant l'année à venir résoudrait peut-être en partie ce problème.

4.7 Comme l'impôt négatif sur le revenu, la démosubvention peut être adaptée aux différents niveaux d'aide. Son avantage sur l'impôt négatif est qu'elle ne tient pas compte du niveau de revenu des bénéficiaires, car par définition elle touche toute la population visée. Une forme de revenu garanti annuel par démosubvention toucherait donc, toute la population canadienne. La démosubvention a l'inconvénient d'être versée à beaucoup plus de monde que ne le serait l'impôt négatif sur le revenu. Ce désavantage serait atténué si les citoyens étaient libres de refuser la démosubvention, mais le programme aurait alors un caractère humiliant pour ceux qui veulent en bénéficier. L'augmentation sensible de l'impôt sur le revenu diminuerait la masse fiduciaire mise en circulation par la méthode de démosubvention.

Coût

4.8 Nous estimons que pour assurer à tous les Canadiens un minimum vital. Il faudra augmenter tous les impôts d'à peu près 19 p. 100[1]. La source principale doit être l'impôt sur le revenu des particuliers puisque la redistribution du revenu exige un impôt progressif et que les augmentations de l'impôt sur les sociétés sont, jusqu'à un certain point, endossées au consommateur.[2] Si nous nous concentrons sur cette source de recettes fiscales pour financer la hausse immédiate du revenu des Canadiens au minimum vital établi au tableau 1, nous prévoyons une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 60 p. 100. Les personnes dont les revenus sont les plus élevés contribueraient nécessairement à la plus grande partie de ces nouvelles recettes fiscales.

4.9 Ce régime fiscal aurait pour conséquence que dans la région urbaine d'Hamilton, prise comme modèle fermé, peu de familles aurait un revenu de plus de $14,000 par année. Puisque cette région est relativement prospère, le chiffre serait encore plus bas au Canada dans son ensemble.

4.10 Même si nous estimions qu'il faut agir rapidement, mais avec prudence, afin d'assurer à tous les Canadiens un miminum vital, nous ne pouvons en ce moment recommander un revenu annuel garanti à un niveau assez élevé pour atteindre ce résultat, à cause des répercussions de cette politique sur les investissements, ses effets incertains sur la stimulation de l'économie et la résistance vigoureuse que provoquerait l'application immédiate du programme. Néanmoins, nous recommandons l'adoption du revenu annuel garanti à un niveau moins élevé. Il est évident que ce programme serait pratiquement irréversi-

---

[1] Certains y rattachent aussi les programmes d'assurances sociales, mais dans la mesure où ceux qui n'ont pas cotisé sont protégés, le programme d'assurances sociales devient un programme de démosubvention.

[2] La Presse canadienne. «*Guaranteed Income not Policy: PM,*» *Hamilton Spectator* du 25 avril 1970.

[3] *Spectator Wire Services.* «*Guaranteed Income Impractical: Munro,*» ibid. du 19 juin 1970.

[1] Basé sur les données du B.F.S. de 1967: chiffres du revenu par taille de famille. Nous estimons le coût d'un tel programme à près de 3.5 milliards de dollars.

[2] Peut-être pourrait-on prendre des mesures pour imposer davantage les sociétés étrangères, puisque les revenus des particuliers à l'étranger, lorsqu'ils passent par les sociétés de portefeuille échappent pratiquement au fisc canadien.

ble, tout comme de nos jours personne ne songerait sérieusement à abolir les allocations familiales ou l'instruction publique.

TABLEAU 4

Impôts perçus au Canada, 1968
(Millions de dollars)

Impôts directs	$ 9,253
Revenu des particuliers	6,660
Part du fédéral	4,283
Part des provinces et des municipalités	2,377
Revenu des sociétés	2,593
Part du fédéral	1,932
Part des provinces	661
Impôts indirects	10,021
Part du fédéral	3,764
Part des provinces et des municipalités	6,257
Total des impôts	19,274

Source: B.F.S. *Comptes nationaux, revenus et dépenses*, premier trimestre 1969 (juin 1969)

4.11 Il doit toutefois y avoir une limite inférieure au niveau de sécurité financière du revenu annuel garanti (R.A.G.). Les propositions du président Nixon relatives à une sorte de R.A.G. qui offrirait un niveau de sécurité légèrement supérieur à la moitié d'un seuil insuffisant de pauvreté ne nous semble pas une amélioration. Il faut considérer comme dénué d'intérêt R.A.G. s'il n'égale pas au moins les prestations provinciales d'assistance publique les plus élevées. A notre avis, c'est le minimum pour qu'un R.A.G. aie un mérite positif. Si le R.A.G. est inférieur au seuil de pauvreté, nous espérons qu'il comprendra une échelle mobile qui portera les prestations à des niveaux réellement plus rapprochés du seuil de pauvreté. On pourrait aussi élaborer d'autres programmes gouvernementaux pour relever le revenu et certains de ces programmes feront maintenant l'objet d'une brève étude.

Emploi

4.12 Nous avons remarqué que l'ensemble des bénéficiaires de l'assistance publique ne peuvent obtenir un emploi. Il est vrai que lorsque le chômage augmente un nombre croissant de personnes qui peuvent travailler se voient forcées de recourir à l'assistance publique. En fait, récemment, la proportion de la population qui dépend de l'assistance publique dans la région de Hamilton dans la province d'Ontario et ailleurs au Canada a soudainement augmenté, à cause du chômage attribuable à la politique anti-inflationniste du gouvernement. Une mesure qui favoriserait l'amélioration du revenu des personnes en dessous du seuil de pauvreté consiste en l'augmentation des allocations de chômage, question présentement à l'étude dans le cadre des modifications à la loi pertinente proposées au nom du gouvernement par l'honorable Bryce Mackasey. On court le risque, toutefois, avec ces allocations d'oublier les travailleurs dont l'emploi intermittent ne donne pas droit aux prestations.

4.13 Une autre solution à la politique de l'emploi serait de faire que l'État devienne l'employeur en dernier ressort. Si une personne ne peut trouver du travail, le gouvernement serait tenu de lui en fournir sur sa demande. Pareil programme a l'avantage, outre de maintenir le revenu, de respecter la dignité de ceux qui en bénéficient. L'emploi garanti assure également l'exécution de travaux utiles à la collectivité.[1] En même temps, on soulèverait la question du niveau des salaires si ces derniers sont inférieurs au seuil de pauvreté pour une famille de taille moyenne. Cette question est déjà pertinente pour les conditions d'emploi tant pour l'État que pour les sociétés, les organismes privés et les établissements qui exécutent des travaux pour l'État à tous les paliers. Des exemples manifestes viennent à l'esprit dans des domaines comme le travail non spécialisé dans les hôpitaux et dans les cuisines de grands établissements. Les prestations d'assistance publique sont universellement inférieures au seuil de pauvreté, de même que les conditions d'emploi du secteur public le sont universellement ou fréquemment. Les observations faites par une commission d'enquête sur l'assistance publique aux États-Unis s'appliquent au Canada, à la fois pour l'assistance publique, l'emploi dans le secteur public et l'emploi dans les organismes qui font affaire avec l'État à tous les paliers:

> «Les prestations d'assistance publique sont si basses et si inégales que l'État est la cause première de la pauvreté à laquelle il a pourtant déclaré la guerre[2].»

Sans contredit, il s'impose que les prestations d'assistance publique soient augmentées si l'on ne remplace pas les programmes d'assistance sociale par autre chose. Il est clair que le gouvernement donne le mauvais exemple en payant des salaires et appointements en dessous de la normale ou en confiant des contrats à des sociétés, organismes ou établissements qui font de même.

Programmes d'assurance

Comme on l'a souligné, on étudie le remaniement du programme d'assurance-chômage. Les prestations du Régime de pensions du Canada doivent augmenter légèrement en 1971[3]. De fait, des programmes aggraveront la pauvreté à moins que les allocations fassent plus que de rattraper simplement le renchérissement de la vie; en réalité elles restent loin derrière. L'indemnisation des accidents du travail en Ontario ne permet pas vraiment de fournir un revenu suffisant pour soutenir une famille. Le concept d'assurance du régime d'indemnisation des accidents du travail ne tient pas assez compte des changements du coût de la vie notamment en cas de décès du soutien de famille. Ce concept devrait être conçu pour permettre à l'assuré de subvenir aux besoins de sa famille. Autrement, il s'agit d'une assurance pauvreté.

Salaire minimum

4.15 Le salaire minimum produit souvent des revenus familiaux inférieurs au seuil de pauvreté. Des économistes se demandent dans quelle mesure, des relèvements importants du salaire minimum aggraveront la situation des personnes à faible revenu par la disparition des entreprises marginales du marché. D'autre part, le salaire

[1] Bien que certains voient dans les assistés sociaux des paresseux il convient de noter que dans le seul cas qui soit venu à notre connaissance où l'on a demandé aux bénéficiaires d'assistance publique de fournir du travail et où il y a eu refus (St. Lawrence County, État de New York), le travail exigé était extravagant à cause de l'état de santé, des conditions atmosphériques, de l'absence de vêtements protecteurs et des possibilités offertes aux hommes d'accomplir d'autres tâches. Betty Mandell: «The Crime of Poverty», dans «Social Work» volume II, N° 1 de janvier 1966, pages 11 à 15.

[2] Advisory Council on Public Welfare. Welfare Administration. Département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être des États-Unis: «Having the Power, We Have the Duty». Washington D.C., Imprimerie du gouvernement américain, 29 juin 1966, page xii.

[3] «All Heart» dans le *Toronto Globe and Mail* du 12 septembre 1970, page 6.

vreté puisqu'il ne tient pas compte de la taille des familles. En 1969, un peu moins d'un quart des familles pauvres de la région urbaine d'Hamilton comprenait six personnes ou plus. Pour permettre à une famille de six personnes d'échapper à la pauvreté, il faut, selon nous, un salaire horaire d'environ $3 et même davantage pour des familles plus nombreuses. Si les économistes, qui ne croient pas à un déclin appréciable du nombre des employeurs, par suite d'une hausse importante des salaires, raison, le relèvement du salaire minimum peut résoudre en partie le problème des pauvres qui travaillent, mais seulement en partie.

Allocations familiales

4.16 Dans la région d'Hamilton, une augmentation importante des allocations familiales aurait des répercussions sur près du quart des familles pauvres, soit les familles nombreuses de six personnes et plus. Si l'on voit ce que la France dépense comparativement au Canada dans le cadre de ce programme, des allocations beaucoup plus élevées par rapport à celles que l'on verse à l'heure actuelle n'auraient rien d'extraordinaire.

TABLEAU 5

Pourcentage du PNB versé en allocations familiales en 1965

Pays	%
France[1]	4.1
Canada[2]	1.1

Sources: Département des Affaires économiques et sociales, Bureau de la Statistique des Nations Unies. Year Book of National Accounts Statistics, 1968. New York, 1969, vol. 2; Service de presse et d'information de l'ambassade de France. The French Social Security System, non daté; Alfred J. Kahn. Studies in Social Policy and Planning. New York: Russell Sage Foundation, 1969, p. 111; Bulletin statistique trimestriel, vol. 2, nº 1, avril 1969 (Ottawa: Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social)

[1] Sous réserve que les rapports PNB/revenu national étaient les mêmes en 1962 et 1965.

[2] Allocations familiales, aide aux familles et allocations aux jeunes pour l'année financière 1965-1966, PNB de 1965.

La proportion du PNB versée en allocations familiales tend à être plus basse dans les autres pays du Commonwealth qu'au Canada, tandis que dans d'autres pays européens elle tend à être plus élevée qu'au Canada mais moins qu'en France. Fiscalité.

4.17 Le système fiscal est l'un des moyens utilisés pour la redistribution des revenus. Inévitablement, le régime fiscal redistribue le revenu d'une manière ou d'une autre, particulièrement par le biais des exemptions et par le choix de l'assiette de l'impôt. C'est ainsi qu'un impôt sur le revenu fortement progressif qui laisse peu de place aux exemptions et aux exonérations tend à redistriber la richesse aux économiquement faibles. L'impôt négatif sur le revenu, dont nous avons parlé plus haut, est le point culminant logique de ce principe. D'autre part, les impôts perçus aux points de vente ou de fabrication sont de nature à favoriser l'injustice fiscale, qui frappe le plus durement, en termes de pourcentage, les économiquement faibles. Il est pénible de constater, comme l'indique le tableau nº 4, que plus de la moitié des impôts perçus dans notre pays en 1968 ont été levés au moyen d'impôts indirects (en général, l'impôt régressif). Les modifications du régime fiscal en faveur de l'impôt direct et au détriment de l'impôt indirect réduiraient le fardeau fiscal des pauvres.

4.18 Réaliser la justice en matière d'impôt sur le revenu est en général un problème inséparable de celui des autres formes à donner au maintien du revenu. C'est ainsi que les familles dont le revenu est trop faible pour être imposé ne bénéficieront pas des dispositions d'exemptions aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'impôt négatif sur le revenu. On peut aussi étudier les exemptions possibles, en gardant à l'esprit que les riches sont plus aptes à profiter de certaines exemptions que les pauvres et inversement. Par exemple, l'impôt sur les gains de capital ne portera pas préjudice à un bon nombre de pauvres, mais, l'absence présente de cet impôt constitue un fardeau fiscal régressif pour les pauvres.

4.19 Il est regrettable que le tollé général provoqué à travers le pays par le Livre blanc sur la fiscalité de l'hon. Edgar Benson exprimait surtout les inquiétudes des riches.

Conclusion

4.20 L'analyse qui précède a effleuré un grand nombre de réflexions. On a beaucoup discuté du revenu annuel garanti, de fiscalité, des allocations familiales, etc. et il reste beaucoup à dire. Toutefois, nous examinons principalement les questions ayant une valeur élémentaire et qui représentent notre opinion sur la façon dont nos concitoyens devraient vivre et sur l'écart tolérable entre les riches des pauvres.

4.21 Selon nous, il est temps d'établir le programme de revenu annuel garanti. Il s'agit d'un programme coûteux, mais nous croyons qu'l faut éliminer la tâche du paupérisme au Canada et qu'il importe d'agir dès maintenant. On devrait canaliser les augmentations de notre PNB de façon à élever le niveau du revenu des pauvres pour que, le plus tôt possible, chaque Canadien puisse atteindre un niveau de vie convenable.

4.22 Nous avons établi à 3.5 milliards par année l'écart dans les dépenses, à tous les paliers de gouvernement, nécessaire pour situer tous les Canadiens au moins au seuil de pauvreté. Nous savons que nous ne pouvons espérer combler immédiatement cet écart. En progressant délibérément et à grands pas, et en utilisant une variété de méthodes dont l'une devrait être une forme de revenu annuel garanti, nous pouvons rétrécir et éventuellement combler l'écart. Nous, du *Social Planning and Research Council of Hamilton and District*, préoccupés principalement par le bien-être social, nous espérons que le gouvernement pourra réaliser ces objectifs. Il serait en effet tragique si, d'ici dix ans, l'écart de 3.5 milliards (en dollars constants) ou une grande partie de cet écart demeurait. Il est temps d'agir maintenant.

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

No. 11

SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 1970

23042—1

LE COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle	Hastings
Carter	Inman
Connolly (*Halifax-nord*)	Lefrançois
Cook	MacDonald (*Queens*)
Croll	McGrand
Eudes	Pearson
Everett	Quart
Fergusson	Roebuck
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)	Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordres de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le mardi 10 novembre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9h30.

Présents: Les sénateurs Croll (*président*), Carter, Cook, Fergusson, Lefrançois, McGrand et Pearson (7).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Aussi présent: Le sénateur McNamara.

Sur une motion de la sénatrice Fergusson, il est résolu à l'unanimité:

Que la déclaration faite au Sénat le mercredi 21 octobre 1970 par l'honorable David A. Croll, président, et celle faite au Sénat le jeudi 5 novembre 1970 par l'honorable Edgar-E. Fournier, vice-président, et par l'honorable C. W. Carter soient imprimées et constituent une partie des délibérations du Comité sous forme de rapport sur l'état de la question.

Les témoignages suivants sont entendus:

Comité des assistés sociaux du Québec:

M. Paul de Boies, président;

Mme Suzanne Blais-Grenier

Il est ordonné que le mémoire présenté par le Comité des assistés sociaux du Québec soit imprimé et joint sous forme d'appendice A au présent compte rendu.

La séance est levée à 11h20.

ATTESTÉ:

Le Greffier du Comité,
Georges-A. Coderre.

Comité spécial de la pauvreté

Témoignages

Ottawa, le mardi 10 novembre 1970

[*Traduction*]

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit aujourd'hui à 9h30 du matin, sous la présidence du sénateur David A. Croll.

Le président: Honorables sénateurs, les témoins convoqués ce matin sont M. Paul de Boies, président du Comité des assistés sociaux de la province de Québec, et Mme Blais-Grenier, conseillère technique de cet organisme. Ils représentent des associations d'assistés sociaux de Montréal, de Rouyn, de Chicoutimi, de Rimouski, de Farnham, de Shawinigan, et de Québec, associations qui travaillent en collaboration avec des autorités compétentes du Bien-être social.

Avant de commencer l'examen du mémoire, je voudrais obtenir l'accord du Comité pour que soit consigné au compte rendu le rapport provisoire de notre activité que le sénateur Fournier et moi-même avons présenté au Sénat et à la préparation duquel le sénateur Carter a contribué. A-t-on présenté une motion pour que ces discours soient imprimés et constituent une partie de nos délibérations?

Les hon. sénateurs: Oui.

Le président: Il y a une autre question qui mérite quelque commentaire, et qui est trop grave pour que le Comité puisse n'en pas tenir compte. Jeudi dernier, au Sénat, le sénateur Martin est intervenu dans le débat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté. Il a essayé, à mon avis, d'avertir et de mettre en garde le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté au sujet de son futur rapport. Il a dit, tout particulièrement, qu'il est erroné et dangereux de penser que le régime actuel du Bien-être social—je vais maintenant citer les pages 135 et 136 des *Débats du Sénat*, du 5 novembre 1970:

> ...qu'il ne répondait pas aux besoins actuels des Canadiens et que, dans l'ensemble, il était inefficace, qu'il faudrait le mettre au rancart et le remplacer par un ou des programmes nouveaux qui feraient disparaître la pauvreté.

A mon avis, sa défense du statu quo est vaine. Il y a deux millions de personnes qui subissent ce système et qui sont prêtes à réfuter une telle affirmation. Nous, les membres du Comité sur la pauvreté, en savons probablement plus sur cette question qu'aucun de ceux qui ont lu les rapports qui ont été imprimés, parce que nous avons vu les pauvres dans tout le pays.

Tout en défendant vigoureusement le système actuel du Bien-être au cours de ses remarques, le sénateur Martin n'a pas caché qu'il parlait au nom du Gouvernement. Au fond, selon moi, il essayait à tout prix d'amener le gouvernement à influencer les délibérations et les conclusions du Comité sur la pauvreté avant qu'il dépose son rapport. Ce fut, en peu de mots, une tentative malheureuse pour préjuger de la décision indépendante du Comité spécial.

Je n'ai nullement mis en doute le droit du sénateur Martin d'intervenir au cours du débat sur mon enquête. Il avait pleinement le droit de le faire, mais, honorables sénateurs, c'est un fait sans précédent qu'il ait essayé, au nom du Gouvernement, d'influencer les délibérations quant à la nature des conclusions du Comité spécial de la pauvreté. Je ne me souviens d'aucun événement semblable au cours de ma carrière. Cette attitude de «grand frère» est déplaisante et inacceptable.

Au Sénat, nous sommes fiers de la haute qualité de nos comités spéciaux et des rapports qui en émanent. On a toujours pu se fier à eux et compter sur leur compétence et leur rendement. Nous essayons depuis dix ans de combler le fossé qui sépare le Sénat du public. Nous lui disons que nous sommes capables de le faire, au moyen d'enquêtes, mieux qu'une commission royale, que nous sommes plus objectifs et moins coûteux que celle-ci, que nous avons la compétence nécessaire et que nous pouvons poursuivre notre tâche par des recommandations. L'intervention du sénateur Martin risque de porter atteinte à cette idée.

Je ne m'attarderai pas sur ce sujet, si ce n'est pour dire que si l'indépendance d'un tel comité devait être restreinte ou entravée de quelque manière que ce fut, il n'aurait plus aucune utilité.

Je regrette beaucoup la nature de l'intervention du sénateur Martin, qui n'a pas été faite au Comité spécial des moyens de communication de masse, au Comité de la politique scientifique, ni lors des rapports d'aucun autre comité au sujet desquels le Gouvernement, j'en suis sûr, s'est formé une opinion.

Le Comité de la pauvreté a déjà été saisi des opinions du sénateur Martin, ainsi que de celles du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du Congrès du Travail canadien, auxquelles le sénateur Martin se référait, et celles d'une centaine d'autres organismes. La contribution du sénateur Martin n'a donc rien apporté de nouveau.

Je crois sincèrement que ce qu'il a dit s'adressait au président, qui s'est expliqué à diverses reprises. Mais le président a eu soin de donner ces explications lors des auditions ou dans l'enceinte du Sénat. On m'a proposé maintes et maintes fois de parler en public, mais j'ai toujours refusé. Parfois, j'ai participé à des entrevues à la radio ou à la télévision, juste après une séance, mais c'était à des fins d'information.

On peut dire que j'ai parlé dans un style imagé, afin d'essayer de définir le problème dont nous sommes saisis. En fait, je cherchais simplement à répéter ce que d'autres avaient déjà dit à maintes reprises, en des termes peut-être un peu moins concis. Mais je n'ai jamais dit ce que

le Conseil national du bien-être a dit à propos du système du bien-être social.

Si vous vous souvenez, le Conseil national du bien-être est composé d'un échantillon de Canadiens provenant de tous les milieux, nommé par le ministre à titre d'organe consultatif. Dans le rapport public, en date du 7 octobre, les membres du Conseil disent que:

> Le Conseil national du bien-être a vraiment le sentiment que la prestation d'allocations financières au moyen de l'évaluation des ressources et de programmes d'assistance publique dégrade, flétrit et détruit essentiellement le respect de soi à cause de l'effet débilitant que cette attitude peut avoir sur les bénéficiaires et leurs enfants.

Je puis assurer les membres du Comité qu'en ma qualité de président, je n'entends pas être influencé ni détourné de ma ligne d'action par cette intervention. Le mandat du Comité sur la pauvreté a été fixé par le Sénat qui l'a institué. Nous n'avons d'autre solution que de remplir notre devoir sans crainte ou partialité. Cependant, il me fallait soulever cette question. Il n'était pas possible de laisser subsister l'impression que nous sommes sujets à des pressions discrètes ou subtiles ou oppressives ou de tout autre genre. Je ne crois pas que nous le soyons: en fait, je suis sûr que nous ne le sommes pas. Mais si nous feignons d'ignorer ce qui a déjà été dit, il peut y avoir d'autres tentatives d'interventions et bien sûr, cela me semble impensable.

Le sénateur Fournier, bien sûr, avait fait son discours. Ce fut très utile. Je désirerais remercier le sénateur Carter pour la brève réplique qu'il a faite, et signaler l'intervention opportune du sénateur Flynn. Je vais lire dans le hansard les paroles que ce dernier a dites:

> Honorables sénateurs, je serai très bref. Nous avons écouté avec grand intérêt les remarques faites par le chef du gouvernement. Il est bien évident que le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté le contrarie, et qu'il est déjà en désaccord avec le rapport qui peut être fait, sans même savoir ce qui s'y trouve. Je suppose que nous devons interpréter le discours d'aujourd'hui comme un message au président de ce comité, lui donnant des lignes de conduite.

Personne n'aurait pu mieux le dire que le sénateur Flynn. Il a frappé en plein dans le mille. J'ai dit ce que j'ai dit et ce qui me semblait que j'avais à dire aujourd'hui afin de clarifier notre position, pour que nous ne soyons pas méconnus comme membres d'un comité et que notre position ne soit pas mal interprétée au cours de nos délibérations.

A présent, poursuivons la présentation de ce matin et je demanderais à M. de Boies de nous exposer ses idées.

M. Paul de Boies, Président du comité des assistés sociaux de la province de Québec: Monsieur le président et honorables sénateurs, avec la permission du président, je demanderais que nous observions une minute de silence pour tous ceux qui, au Canada, se demandent ce que sera leur prochain repas et pour tous les enfants qui ne peuvent aller en classe parce qu'ils manquent de vêtements et de nourriture. (Pause).

Monsieur le président et honorables sénateurs, je sais que vous avez en main la traduction anglaise de notre mémoire. Nous voulons remercier le président et les honorables membres de ce Comité d'avoir accepté de nous recevoir. Nous voulons également, au nom de notre comité, ainsi qu'il est fait état dans notre mémoire, remercier MM. Joyce et Asquith qui ont si bien plaidé notre cause, que votre président, le sénateur Croll, a accepté de nous recevoir aujourd'hui.

Mes remarques seront très brèves, puisque vous avez à la fois la version anglaise et française du mémoire de notre comité.

En premier lieu, notre comité a été formé il y a deux ans dans la ville de Québec parce que les chômeurs et les assistés sociaux désiraient une voix dans notre vie politique et sociale, en raison du fait que notre syndicat, la C.S.N. ou la F.T.Q., n'a pas voulu et ne veut pas prendre la part des chômeurs. Cela s'explique du fait que nous ne pouvons pas verser de cotisations à ces syndicats. L'été dernier, notre comité a fait faire des recherches sur 3,000 assistés sociaux; les résultats ont démontré que 85 p. 100 d'entre eux n'avaient pas terminé la cinquième année; 90 p. 100 n'étaient pas bilingues, ne parlaient pas anglais; et 65 p. 100 étaient inaptes au travail, parce que depuis plus d'un an, et dans certains cas deux ans, ils dépendaient des services du bien-être social. A cause de cette situation de dépendance vis-à-vis des services du bien-être, ils sont devenus malades physiquement à cause de la malnutrition et des conditions de logement, malades mentalement à cause de leur inquiétude du lendemain, et moralement, parce qu'ils ne pouvaient obtenir de la vie ce qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Je sais que le Comité a entendu beaucoup de choses au sujet de la pauvreté et reçu de nombreuses statistiques, mais parfois, les données statistiques mentent. Dans la province de Québec, nous ne pouvons accepter qu'il y ait pratiquement 600,000 assistés sociaux. Lorsque je dis 600,000, je fais allusion aux enfants. Il est incompréhensible que dans un pays aussi riche que le nôtre, nous subissions les souffrances de la pauvreté. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prétendent ne pas avoir d'argent pour donner du travail, ni de fonds pour assurer un revenu minimum garanti. Cependant, honorables sénateurs, vous vous souvenez qu'en 1939, au cours de la première semaine d'août, le premier ministre de l'époque, l'honorable William Lyon Mackenzie King, a dit aux chômeurs qui manifestaient devant les édifices du Parlement que le gouvernement n'avait pas d'argent pour créer des emplois ou aider les chômeurs. Mais trois semaines plus tard, lorsque le Canada a déclaré la guerre, nous avons trouvé en quelques minutes des millions et des millions de dollars pour envoyer nos Canadiens se faire tuer.

Je me demande, si aujourd'hui, nos gouvernements n'attendent pas la même chose. Je me demande s'ils ne misent pas sur l'éventualité d'une guerre mondiale pour réduire le nombre des chômeurs, comme ce fut le cas de 1939 à 1945. Honorables sénateurs, je sais que vous ne pouvez voter de lois ici et que la seule chose que votre comité puisse faire, c'est de présenter un rapport au Sénat avec des recommandations. La seule chose que vous puissiez faire, est d'exercer des pressions sur le gouvernement afin que vos recommandations deviennent réalité.

Pour terminer, je voudrais dire que peu importe ce que vous ferez, faites-le rapidement, et permettez-moi de rappeler les événements d'octobre dernier. Nous n'approuvons pas ces événements où Pierre Laporte a payé de sa vie une croyance pour laquelle il avait combattu dans les réunions du parti libéral; mais en 1962, nous avons ri du discours qu'il a prononcé lors d'un congrès

d'optométristes. Je crois cependant que les paroles qu'il a dites à cette occasion auront un impact aujourd'hui. Il s'est exprimé en ces termes:

> Sommes-nous à la veille d'une scission entre ce qu'on est convenu d'appeler l'élite et la masse de la population canadienne-française? Professionnels, hommes d'affaires, membres de nos élites, laissez tomber du lest pendant qu'il est temps encore. Autrement, les masses populaires, comme celles de 1789 en France, ou comme celles de 1933 en Allemagne, nous entraîneront dans des excès sans doute inacceptables, mais qui auront été contenus en germes dans nos fautes d'omissions ou de commissions.
> ...une profonde réforme, à tous les niveaux: niveau politique pour qu'on cesse de croire que plus ça change, plus c'est pareil; niveau professionnel, pour qu'on cesse de croire qu'un professionnel, ce n'est qu'une machine à faire des piastres; niveau social, pour que cesse, dans un pays riche comme le nôtre, le scandale du chômage et de la misère.

Bon nombre de transformations s'imposent, surtout dans nos partis politiques, car, à notre avis, peu importe le parti au pouvoir: tous sont des marionnettes aux mains des capitalistes et des grands financiers.

Permettez-moi de vous dire, honorables sénateurs, que 10 p. 100 de la population exploitent les richesses du Canada. Ces 10 p. 100 dirigent la vie économique et sociale des 90 autres. Il faut remédier à cet état de choses, et le faire rapidement. Nous ne sommes pas pour la violence. Le Comité, et particulièrement moi-même en tant que disciple de Gandhi, avons déjà remporté plusieurs victoires, non par des manifestations, ni par la violence, mais par des grèves de la faim.

Je ne sais pas combien de temps encore les gens attendront, car il y a une sorte de révolte latente dans la masse de la population; nous ne demandons pas une révote ou une révorution, ce que nous voulons, c'est une révolution passive, pour réaliser un monde meilleur, ici même, ici au Canada.

Mme Suzanne Blais-Grenier (conseillère technique, Comité des assistés sociaux de la province de Québec): Monsieur le président, honorables sénateurs, j'ajouterai simplement quelques mots à ce que M. de Boies vient de dire. Je suis ici aujourd'hui en tant que conseiller technique, mais il sera un peu fallacieux de dire que j'y suis uniquement pour représenter ma société. Il y a quelques semaines, je m'y trouvais à cette fin, mais aujourd'hui, je voudrais exprimer le soutien de ma corporation aux gens que représente en partie M. de Boies. Ces gens qui, d'habitude, n'exprimaient jamais leurs désirs, leurs craintes, leur profonde volonté d'être entendus et écoutés ainsi que leurs aspirations à une sécurité accrue. Jusqu'ici, ils ont toujours recouru à quelque truchement. Nous savons maintenant qu'ils peuvent parler en leur propre nom, même si nous redoutons encore qu'ils expriment des idées contraires aux nôtres. Nous voulons les encourager à prendre part à toute organisation de nature politique ou intermédiaire. Nous sentons que notre société a besoin de cette participation, qu'elle a besoin de leur collaboration pour devenir une société démocratique qui représente toutes les classes de notre société canadienne.

Nous voulons que ces gens participent et nous sentons que, grâce à leur participation notre société attachera plus d'importance à la valeur réelle de la solidarité et de l'humanitarisme.

Le sénateur McGrand: Monsieur de Boies, votre comité représente des régions choisies du Québec.

M. de Boies: Oui.

Le sénateur McGrand: Il représente les villes de Québec, Montréal, Chicoutimi, Rimouski et Farnham. Vous avez signalé que 85 p. 100 des enfants qui ont fait l'objet de votre étude n'ont pas dépassé le niveau de la cinquième année.

M. de Boies: On m'a mis en rapport avec des assistés sociaux.

Le sénateur McGrand: C'est bien ce que je disais: Les assistés sociaux. Dans quelles régions avez-vous effectué cette enquête? Était-ce dans les régions de Farnham, Chicoutimi, Rimouski, etc.?

M. de Boies: Sur les 3,000 personnes comprises dans l'étude, 500 étaient de la ville de Québec, 500 de Montréal, et le reste de Chicoutimi, Rimouski, Granby, Saint-Jérôme, Shawinigan et Trois-Rivières.

Le sénateur McGrand: Vous avez dû effectuer un bon nombre de recherches au cours de l'étude et je suppose que tous les chiffres que vous vous êtes procurés sont accessibles. J'ai essayé d'en obtenir auparavant, mais je n'ai reçu aucune réponse à ma requête. J'aimerais bien connaître le nombre de familles assistées dans la partie est du Québec que nous appelons la Gaspésie, qui s'étend de Kamouraska et Témiscouata jusqu'à Bonaventure. Combien y a-t-il de familles assistées dans ces villes ou dans cette région?

M. de Boies: Honorables sénateurs, il est plutôt difficile de répondre à cette question, car il ne nous est pas possible d'obtenir les statistiques des ministères du Bien-être social du gouvernement fédéral et des provinces. Peut-être Mme Blais-Grenier les a-t-elle?

Mme Grenier: Non.

M. de Boies: Même le Conseil du Bien-être du Québec n'a pas ces renseignements. Cependant, afin que vous puissiez vous faire une petite idée de la situation, je peux vous dire que dans la ville de Québec, 1,200 familles habitent dans la paroisse de St-Roch. Sur ces 1,200 familles, 875 sont assistées. On compte également 1,092 hommes célibataires qui vivent dans des chambres dans la paroisse de St-Roch; parmi ceux-ci, 900 sont des assistés sociaux.

Prenons une fois encore la ville de Québec, allant de la rue St-Roch au bac pour Lévis et jusqu'à la rue Champlain: Il y a là une population dont 22 p. 100 émargent à l'assistance sociale. Dans ce qu'on appelle le Quartier Latin, entre la côte de la Fabrique et les Remparts à partir de l'hôtel à la Pointe-St-Charles jusqu'à l'hôpital, 32 p. 100 sont des assistés sociaux.

Le sénateur McGrand: Nous sommes allés à Québec et nous y avons entendu tout cela. A Rimouski, on m'a dit qu'il y avait 750 chefs de famille émargeant à l'assistance sociale dans la ville de Rimouski même et environ 1,000 autres dans le comté de Rimouski. Nous avons beaucoup de renseignements au sujet de Québec et de Montréal mais très peu au sujet de Rimouski. J'aimerais aussi entendre parler des autres comtés que j'ai mentionnés: Gaspé, Matane, Bonaventure, Témiscouata, et le reste. Votre comité a sans doute fait des recherchers à ce sujet, sinon vous ne pouvez répondre.

Mme Grenier: Ce n'est pas un comité de recherche politique, c'est un comité d'action.

Le sénateur McGrand: Quand je dis «recherche», j'entends investigation.

M. de Boies: Premièrement nous n'avons pas les fonds nécessaires. Le Comité n'a pas fait du porte à porte pour voir si les gens étaient ou n'étaient pas assistés. Nous avons vraiment essayé d'obtenir les données statistiques. C'est très difficile à dire. Le ministère du Travail et de l'Immigration donne la statistique mensuelle du chômage pour toutes les villes du Québec. C'est de là que nous tirons nos données.

Le président: Il est impossible de se procurer les renseignements, sénateur, et il a tout à fait raison de dire qu'on ne veut pas les leur fournir.

Le sénateur McGrand: Je pensais que le ministère du Bien-être aurait ces chiffres.

Le président: Non, ils ne les ont pas obtenus, parce que nous avons nous-mêmes pas mal de difficultés à nous les procurer.

Le sénateur McGrand: Je sais que je leur ai écrit et que je n'ai pas reçu de réponse. Monsieur de Boies, vous avez indiqué le chiffre de 200,000, puis le chiffre de 600,000. Je suppose que les 200,000 doivent être les chefs de familles et que les 600,000 représentent les enfants.

M. de Boies: Les personnes à charge, parce que les enfants dans les familles assistées, sont à charge.

Le président: Cela répond à votre question.

Le sénateur Pearson: Est-ce que votre groupe a jamais essayé d'établir un plan de travail qui vous permettrait d'obliger le gouvernement fédéral ou provincial à utiliser et employer ces personnes dont vous dites qu'elles sont sans emploi? Avez-vous le moindre programme?

M. de Boies: En novembre dernier, nous avons fait la grève de la faim pendant 12 jours. Grâce à cette grève nous avons réussi à obtenir la création dans la ville de Québec, d'une commission pour le retour à une vie normale. Nous exerçons des pressions sur le gouvernement provincial—qui n'ont pour le moment produit aucun effet sur le gouvernement fédéral, mais cela va venir—pour instituer dans chaque ceinture grise une Commission pour le retour à une vie normale. Nous avons réussi grâce à l'aide de la Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels, et Madame Grenier a beaucoup fait pression sur le gouvernement par l'intermédiaire du Conseil du Bien-être de Québec. Nous avons réussi depuis le premier janvier à obtenir la création d'une Commission pour le retour à une vie normale à Trois-Rivières, Pointe St-Charles et Maisonneuve-Hochelaga.

Le président: Ce n'est pas la question que vous posait le sénateur. Il vous demandait si vous avez présenté au gouvernement quelque programme de création d'emplois. Voudriez-vous répondre à cette question

M. de Boies: Quand nous avons rencontré M. Castonguay le 5 août, nous avons proposé la création d'une sorte de coopérative dans la ceinture grise, coopérative qui nous permettrait de mettre les chômeurs au travail.

Le sénateur Pearson: Quel genre de travail?

M. de Boies: Comme manœuvres. Nous pensions que l'activité en serait semblable à celle des bureaux de placement tels que l'*Office Overload*. Mais nous ne pouvons pas le faire: ce que nous devrions, en effet, avoir dans toutes les ceintures grises, c'est un centre communautaire où il y aurait des services de santé, des services d'éducation et des services de placement. Mais ce n'est pas nous qui l'avons entre les mains. La seule chose que nous ayons est le petit syndicat local. Nous n'avons personne pour faire des recherches, parce que nous n'avons pas assez de fonds pour employer des travailleurs sociaux.

Le président: Ne vous en faites pas pour cela. Ce n'est pas ce qu'il attend de vous. L'objet de la question était le suivant: Ces gens sont-ils disposés à travailler? Sont-ils prêts à travailler? Quel travail peuvent-ils faire et qu'avez-vous proposé comme emploi? Voudriez-vous, maintenant, vous en tenir à ce sujet?

M. de Boies: Oui, ils sont prêts à travailler. Ils prendront tout travail qu'ils sont capables de faire, pour un salaire convenable. Nous avons fait à St-Roch un essai dont, je pense, un des sénateurs a entendu parler. L'expérience portait sur 50 chômeurs. Ils fabriquaient des balais et des vadrouilles, mais n'avaient pas la moindre machine et nous n'avions pas les moyens d'en acheter; aussi avons-nous demandé au ministère du Bien-être du Québec de nous octroyer une subvention, qu'il a accepté de verser, mais ils en ont assumé la gestion et l'entreprise a échoué.

Le sénateur Pearson: Vous n'avez pas fait marcher l'affaire alors?

Mme Grenier: Si, nous l'avions bien amorcée.

M. de Boies: Oui, elle marchait assez bien. Ces gens gagnaient au moins de $55 à $60 par semaine, mais notre équipement mécanique était insuffisant pour les commandes que nous recevions et nous manquions d'argent.

Mme Grenier: Puis-je ajouter quelque chose, sénateur? En tant qu'association, nous n'admettons pas tout à fait, je crois, que ces gens soient incapables de trouver eux-mêmes du travail. Mais en tant que groupe, nous ne convenons pas qu'ils devraient prendre eux-mêmes leur destin en main. Une fois qu'ils ont perdu leur travail, nous pensons qu'ils ne sont plus assez bons pour mener leur propre vie. A mon avis, le problème des assistés sociaux c'est que les autorités ne leur font pas confiance quand il s'agit d'administrer leur propre vie et leur situation économique.

Le sénateur Pearson: Ils ont aussi perdu leur confiance en eux-mêmes.

Mme Grenier: Partiellement, et c'est peut-être dû en partie à l'attitude des autorités. Nous avons toujours pensé qu'ils ne savaient pas s'exprimer eux-mêmes ou faire quoi que ce soit pour eux-mêmes. Nous devons parler en leur nom, agir pour eux et ils sentent qu'ils n'ont plus aucun apport à faire à la société; aussi se contentent-ils d'attendre. Je pense que l'expérience de St-Roch reflète bien cet état d'esprit. Ce n'est pas seulement celui du gouvernement, mais celui de la population dans son ensemble. Notre organisation actuelle est trop compliquée pour les aider à retourner à l'ancien état de choses. Nous sommes obligés d'avoir une administration aussi importante que complexe et une abondance de rapports. L'administration est tellement vaste qu'on s'y perd.

Nous leur donnons aussi des conseillers qui ne parlent pas le même langage. Comme rien n'encourage ces gens à travailler ni à organiser leurs propres affaires, ils abandonnent l'entreprise. Est-ce assez précis?

Le président: C'est très clair.

Le sénateur Pearson: Voilà qui répond parfaitement à ma première question. Voici la seconde: Pensez-vous que l'évolution technologique actuelle ait privé beaucoup de travailleurs de leur emploi? De par leur instruction, ils ne sont pas susceptibles de recyclage dans une industrie nouvelle.

M. de Boies: Pour répondre à votre question, je dirai que les cours, donnés en coopération avec le gouvernement fédéral et celui de la province et que l'on appelle Cours de recyclage, n'ont formé que ceux qui avaient atteint la troisième année, afin de leur permettre d'avancer jusqu'à la neuvième et la dixième années et de suivre des cours de trois ou quatre mois. Qu'est-il arrivé? La plupart d'entre eux savaient que deux et deux font quatre. Ils apprenaient aussi à parler un peu mieux le français, tout en acquérant quelques notions d'anglais qui leur permettaient de dire oui et non dans cette langue, mais c'est sans préparation qu'ils arrivaient sur le marché. Les chômeurs ne sont actuellement pas préparés pour le marché du travail.

C'est que la majorité des assistés sociaux, plus spécialement ceux âgés d'au-delà de 30 ans, ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour le marché du travail.

Pour leur rééducation, il faudrait les préparer, c'est-à-dire, les spécialiser dans différents métiers, afin qu'ils puissent obtenir de l'emploi sur le marché du travail.

Comme pour les cours dont j'ai parlé tout à l'heure: il y a surabondance de matière, et ils chôment. Nous avons donné à 1,000 chômeurs des cours de soudure alors qu'ils n'auraient pu en suivre parce qu'ils étaient déjà complets, et qu'il y a trop de candidats.

Le sénateur Cook: N'y a-t-il pas de scolarité obligatoire au Québec?

Mme Grenier: La fréquentation de l'école est obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le sénateur Cook: Pourquoi sont-ils si nombreux en 3e, 4e et 5e années?

Mme Grenier: C'est là une situation que nous supportons depuis plusieurs années. Il y a 20 ans, la scolarité était obligatoire, mais on manquait d'installations scolaires; maintenant, il faut rattraper le temps perdu. La plupart des assistés sociaux de 40 ans, n'ont pas atteint la 5e année. Les programmes de recyclage c'est-à-dire du retour au travail du gouvernement fédéral et de la province débutent à la 5e et vont jusqu'à la 9e année. Mais quel avantage en retirent-ils sur le marché du travail? Apparemment aucun, parce que la 9e année ne constitue pas nu niveau d'instruction assez élevé. Il n'atteint même pas celui du CEGEP.

C'est de l'hypocrisie, parce que nous avons le sentiment de faire quelque chose pour la population alors que nous ne faisons pas grand-chose. Nous faisons évidemment quelque chose, mais nous ne les remettons pas au travail.

La sénatrice Fergusson: Quel niveau doivent-ils atteindre pour avoir la possibilité de poursuivre leurs études?

Mme Grenier: Pour les programmes spéciaux, ils peuvent commencer au niveau de la 3e, mais ce qui est ennuyeux, c'est qu'on ne les forme pas en vue d'un emploi précis; on ne leur fournit qu'une instruction générale. En d'autres termes, ils vont de la troisième à la neuvième et peut-être jusqu'en douzième, et ils sont instruits. Mais à quoi bon?

Le sénateur Pearson: Ils ne sont pas formés pour un emploi.

Mme Grenier: Nous disons aussi qu'ils ne veulent pas travailler, mais ce n'est pas vrai. Ils veulent vraiment travailler, mais on n'a pas de travail à leur offrir. Cela s'explique par la complexité de la technologie, mais ce n'est pas de leur faute.

M. de Boies: Vous dites que pour avoir un emploi et être balayeur dans une usine, il faut atteindre le niveau de la 9e ou de la dixième, et que, par ailleurs, il faut être bilingue. Je vous demande, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, si l'on balaye mieux quand on parle anglais plutôt que français?

Le sénateur Cook: La situation est-elle aussi mauvaise maintenant pour les enfants? Vous dites qu'il y a 20 ans, ils quittaient l'école dès la 3e ou la 5e. Est-ce encore la règle de nos jours?

Mme Grenier: J'ai le sentiment que, selon la mise au point faite par le mémoire de la corporation il y a deux semaines, les enfants de la ceinture grise sont mieux instruits, mais je ne crois pas qu'ils obtiendront plus que les enfants des classes moyennes.

Le président: Le sénateur Cook a posé une question très importante. Depuis 1965 ou le début des années soixante, le système d'éducation de la Province de Québec a changé. Voudriez-vous nous dire ce qu'il en est exactement. Vous avez dit, à un moment donné, qu'on n'avait pas rendu l'instruction obligatoire parce qu'on manquait d'écoles et d'enseignants, et qu'on avait fait un grand bond en avant.

Mme Grenier: Nous avons fait de grands progrès, mais je n'ai pas l'impression que les offres d'emplois aient augmenté.

Le sénateur Cook: C'est une autre question.

Mme Grenier: L'amélioration, c'est que la plupart des enfants vont maintenant à l'école. Ils ont au départ un retard, un handicap, d'à peu près un an. Dès qu'ils ont atteint l'âge de trois ans, ils sont handicapés quant à l'expression verbale et l'éclosion de leur potentiel intellectuel qui n'est pas encouragée. Ainsi, ils commencent leur première année avec peut-être deux ans de retard sur les enfants des classes moyennes de la société.

Le sénateur Cook: On s'est attaqué à ce problème, et nous sommes en train d'y porter remède.

Mme Grenier: On essaye de faire quelque chose, mais les efforts sont si petits par rapport à l'ampleur de la question. On essaye de créer des maternelles pour y recevoir les enfants avant la 1re classe. On fait toutes sortes d'expériences pour leur donner les possibilités qui s'offrent aux autres enfants dans la société. Mais en fait, je pense que c'est justement ce que nous ne faisons pas suffisamment. Ainsi, lorsque ces enfants qui ont commencé leurs études en 1965, auront terminé le CEGEP, ils seront en retard par rapport à l'enfant de la classe moyenne, ou les enfants de la classe moyenne avec lesquels ils devront ravaliser sur le marché du travail. Ils ne savent pas grand-chose, et n'ont pas la parole facile, ils ne sont pas capables de bien s'exprimer, de se faire

valoir. Ce n'est pas qu'une affaire de concurrence dans la société. Je pense que nous devons faire davantage pour eux et ces enfants, et c'est là que réside le vrai problème.

Le sénateur Cook: A l'heure actuelle, que ce soit à cause des insuffisances antérieures ou en raison des méthodes utilisées précédemment, il y a un nombre très important d'hommes et de femmes, parfois même de garçons et de filles de 18 à 19 ans et au-delà, qui ont un faible niveau d'instruction.

Mme Grenier: C'est exact; je n'ai pas les données statistiques, mais en matière de chômage, si l'on considère les groupes d'âge, on constate que le plus important est celui des personnes de 19 à 25 ans.

M. de Bois: Et cela représente 42 p. 100.

Le président: C'est le groupe le plus important. Bien sûr, cela ne vaut pas pour l'ensemble du pays.

Le sénateur Cook: Pour être recyclés, il faut qu'ils retournent à l'école.

Mme Grenier: Vous savez ce qu'ils font: ils terminent leur cycle scolaire et aussitôt après ils commencent leur recyclage.

Le président: Qu'entendez-vous par fin du cycle scolaire?

Mme Grenier: Ils quittent l'école en juin, ayant terminé la 12e année, mais ils sont contraints de reprendre leurs études quelques mois plus tard car ils ne parviennent pas à trouver d'emploi.

Le sénateur Cook: Vous voulez parler du groupe d'âge actuel, de ceux qui terminent en ce moment?

Mme Grenier: Précisément, ceux qui viennent de quitter l'école.

Le sénateur Cook: Mais si l'on prend les jeunes gens et les jeunes femmes de 20 à 22 ans et non pas les plus âgés, si l'on veut les recycler, il faut qu'ils retournent à l'école pour y faire la 8e ou la 9e année, selon les cas.

Mme Grenier: Certains ont obtenu le diplôme, mais ils ne trouvent pas de travail, aussi doivent-ils retourner à l'école pour recevoir une formation dans un autre domaine, et nous devons leur offrir cette formation. Nous avons même des enseignants dans ce cas, à l'heure actuelle. Il y a en ce moment 900 enseignants sans emploi dans la province de Québec. C'est une bonne chose que de développer l'enseignement, mais si l'on ne développe pas conjointement le marché correspondant, cela ne sert à rien.

Le président: Mais d'où viennent tout à coup tous ces enseignants? Le Québec en manquait, voici un an ou deux. S'agit-il de nouveaux diplômés?

Mme Grenier: Je pense qu'il faut rattacher ce phénomène à un changement démographique—comment pourrait-on traduire cela?

Le président: Dites-le en français, l'interprète le traduira.

Mme Grenier: Nous avons eu une vague démographique qui a amené subitement plusieurs enfants à l'école; à ce moment-là, nous avons manqué de professeurs, et la plupart des jeunes qui finissaient le CEGEP, se sont dirigés vers l'enseignement, parce que ça paraissait être un métier où il y avait des ouvertures de travail. Cette vague démographique est maintenant en train de s'atténuer, car il y a de moins en mois d'enfants dans les écoles, et il y en aura moins au fur et à mesure que nous allons avancer vers les années 1975. Comme il y a moins d'enfants, les écoles sont moins remplies, ou il y a moins de maîtres, ou on les emploie mal. Je ne sais pas trop.

Le président: En quoi la répartition a-t-elle changé? Vous parlez sans cesse de changements démographiques. En quoi la répartition actuelle est-elle différente de celle de l'an dernier ou d'il y a deux ans?

Mme Grenier: Il est difficile d'être précis quant à la date exacte.

Le président: Peu importe la date.

Mme Grenier: Je m'occupe uniquement d'estimations démographiques. Depuis 1958, le taux de natalité a diminué considérablement en raison de l'action entreprise dans ce domaine et des méthodes employées pour l'enrayer.

Le président: Pensez-vous que cela puisse avoir un effet sur le plan scolaire?

Mme Grenier: Oui, cet effet commence à se faire sentir actuellement. Le mouvement s'est dessiné dès le début de 1969, et la tendance à la baisse s'accentuera pendant quelques années.

Le président: La même chose vaut pour d'autres régions du Canada.

Mme Grenier: C'est vrai, mais en ce qui concerne le Québec, il faut tenir compte du problème de la pauvreté; d'autre part, avant 1955, l'enseignement prodigué n'était pas d'excellente qualité; or, il faut qu'il soit de bonne qualité. Tout le monde veut recevoir une instruction, car tous pensent que c'est le meilleur moyen de trouver un emploi fixe, offrant une certaine sécurité. Malgré tout, lorsqu'ils arrivent sur le marché, ils ne parviennent pas à trouver de travail; c'est ce qui explique en grande partie l'inquiétude que nous rencontrons.

Le sénateur Cook: Est-ce qu'il s'agit d'enseignants diplômés récemment?

Mme Grenier: Certains sont de très récents diplômés, à partir de 1968-69. Je peux donner un exemple: j'ai reçu un coup de téléphone d'une jeune enseignante qui a obtenu le diplôme en juin; elle comptait commencer à enseigner en septembre, mais elle n'a pas réussi à trouver de travail: aussi m'a-t-elle demandé si je voulais bien l'engager comme domestique. Il est inconcevable de gaspiller tant d'énergie, de ne pas être capable de l'utiliser, surtout lorsqu'on sait qu'une si grande partie de notre population en a besoin.

Le sénateur Carter: Je pense qu'en fait, lorsqu'une pénurie se fait sentir, on a tendance à former trop d'enseignants, ce qui engendre une pléthore; en pareil cas—et j'en suis moi-même déconcerté—les enseignants les plus qualifiés obtiennent les emplois, et les autres, de moindre qualité, n'ont plus de travail. Ils en pâtissent, mais ce sont les élèves qui bénéficient de cette situation, car ils ont alors de meilleurs enseignants, n'est-ce pas?

Mme Grenier: Pas tout à fait, à mon avis. J'aimerais bien qu'il en soit ainsi, mais je ne pense pas que ce soit le cas. Dans certains secteurs, tels que la littérature française, nous nous sommes trouvés face à un trop grand

nombre d'enseignants: or, certains d'entre eux ont un diplôme universitaire. C'est là une des raisons de l'augmentation du chômage, mais il y en a également une autre. Ils ne veulent pas quitter le Québec et ils veulent y faire carrière. Ils ont le sentiment de ne connaître ni la langue ni la culture anglaise. Ce n'est pas qu'il leur serait impossible de trouver du travail en dehors du Québec, mais leur désir est d'y rester et d'y faire carrière. On leur a dit, il y a quelques années, qu'une formation poussée leur permettrait de s'y établir.

Le sénateur Carter: Les 600,000 ne sont pas tous dans votre comité d'assistance, n'est-ce pas? Combien y en a-t-il?

M. de Boies: Nous n'avons aucune structure déterminée; et comme nous n'exigeons pas de cotisation, nous ne distribuons pas de cartes de membres. Nous avons le soutien de tous les assistés sociaux du Québec. Le nombre des participants à nos réunions nous permet vraiment de parler d'un appui réel, car il y avait entre 6000 et 7000 assistés sociaux.

Le sénateur Carter: En quoi consistent vos réunions? Parlez-vous de vos difficultés? Prenez-vous des mesures à leur sujet?

M. de Boies: Oui.

Le sénateur Carter: Quelles sortes de mesures prenez-vous?

M. de Boies: Je ne voudrais pas contrarier Mme Blais-Grenier, mais, dans notre comité, nous n'avons ni animateurs ni travailleurs sociaux.

Mme Grenier: Tant mieux pour vous.

M. de Boies: C'est que nous pensons vraiment ne pas en avoir besoin. Voyez-vous, depuis bien des années déjà, travailleurs sociaux et psychologues avaient toujours agi à la place des chômeurs. Nous essayons maintenant dans nos réunions d'étudier nous-mêmes nos problèmes. Ce sont les membres qui assistent aux réunions qui discutent leurs problèmes, et nous nous efforçons d'y trouver une solution réaliste.

Nous adoptons tout mode d'action qui nous paraît réalisable et, dans certains cas, le succès a même dépassé nos espérances. Nous sommes, par exemple, fiers de dire que nous avons réussi à faire adopter le bill 26 le 1er novembre au lieu d'attendre jusqu'au 1er janvier. Nous avons réussi en septembre à faire bénéficier de l'assistance sociale les chômeurs célibataires sans domicile fixe, mais résidant dans des foyers. Ils ne pouvaient pas en bénéficier jusqu'ici, mais ils le peuvent maintenant. Nous sommes aussi parvenus à obtenir la gratuité des soins médicaux destinés aux assistés sociaux.

Le président: Sénateur Carter, vous rappelez-vous la «mission» établie par les brasseurs?

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Ils en bénéficient maintenant. J'ai longuement discuté avec M. de Boies et le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) avant de me décider à demander à M. de Boies de venir témoigner au Comité. Je dois dire que nous assistons à quelque chose d'unique. Il n'y a aucun tribunal d'appel au Québec, de sorte que si M. de Boies a un motif de revendication, il fait une grève de la faim ou quelque chose du genre pour essayer d'attirer l'attention. Mais aujourd'hui, au lieu de cela, des gens comme Mme Blais-Grenier, qui ont des responsabilités, ont engagé les assistés sociaux à former des comités dont les porte-parole puissent faire entendre leurs griefs. On trouve de ces comités dans différentes villes, mais c'est une sorte d'organisation sans structures, qui constitue quand même une soupape de soulagement pour les assistés sociaux, et c'est une relation symbolique très utile que celle qui existe, par exemple, entre Mme Blais-Grenier, la conseillère technique et M. de Boies, l'assisté social qui s'efforcent de se comprendre mutuellement.

Donc, au lieu d'avoir des porte-parole, les assistés sociaux s'expriment eux-mêmes. C'est pour cette raison que j'en ai fait venir ici aujourd'hui.

Le sénateur Carter: Je conviens que cela justifie pleinement leur présence ici.

Mais, monsieur de Boies, vous avez dit que 200,000 personnes cherchaient du travail? Toutes ces personnes sont-elles en bonne santé et capables de travailler ou bien comptez-vous dans ce nombre les personnes malades, âgées ou les handicapés physiques qui ne pourraient pas travailler même s'il y avait des offres d'emploi?

M. de Boies: Il faut regarder les choses en face. Sur les 200,000 chômeurs du Québec, il y en a une proportion de 50 à 60 pour cent qui sont incapables de travailler. Je crois que je parle moins bien l'anglais que le français.

Le président: Vous vous tirez bien d'affaire, mais parlez en français si vous préférez.

Sur les 200,000 chômeurs dans la province de Québec, nous pouvons dire qu'il y en a 55 à 60 pour cent qui sont inaptes à travailler.

Le sénateur Carter: Vous disiez donc que sur 200,000 chômeurs, seuls 80,000 ou 100,000 sont aptes au travail; les autres devraient de toute façon bénéficier de l'assistance sociale.

M. de Boies: Pas obligatoirement. Il convient de préciser que même les handicapés physiques pourraient travailler si on leur en offrait la possibilité. Par l'intermédiaire de nos industries, le gouvernement pourrait leur trouver du travail à domicile. Peu importe la nature de ce travail, même s'il ne les occupe qu'une heure par jour. Un emploi quelconque leur permettrait de trouver un équilibre, une motivation. Ils retrouveraient leur dignité d'homme et le respect d'autrui et ils pourraient se sentir utiles aussi bien à eux-mêmes qu'à la société, à leur province et à leur patrie.

Le sénateur Carter: Cela serait, en effet, très bien. Avez-vous au Québec une industrie artisanale qui permet à ceux qui ne peuvent entrer sur le marché normal du travail d'effectuer chaque jour de petits travaux à domicile?

Mme Grenier: Non, cela est assez rare chez nous, mais je dois dire que ce serait une solution partielle au problème.

Le président: Ne faites-vous pas de la sculpture sur bois?

Mme Grenier: Si, nous avons un genre d'artisanat en la matière, mais il est très modeste.

Le président: Fabriquez-vous des textiles?

Mme Grenier: Nous avons des tapis faits à la main, des sculptures sur bois et d'autres choses semblables, mais, comme je le dis cela n'occupe que très peu de gens.

Le sénateur Carter: Faites-vous des tricots?

Mme Grenier: Oui, en particulier dans la région que mentionnait le sénateur McGrand, la péninsule de Gaspé. Il y a là un petit marché artisanal de ce genre.

La sénatrice Fergusson: Reçoivent-ils une aide du gouvernement ou doivent-ils s'occuper de tout eux-mêmes?

Mme Grenier: Pas exactement. Le gouvernement a construit quelques magasins où les meilleurs articles peuvent se vendre, mais le gouvernement ne les aide d'aucune manière.

La sénatrice Fergusson: N'y a-t-il aucun ministère qui les aide?

Mme Grenier: Non.

Le président: Le ministère du Tourisme ne fait rien?

Mme Grenier: Le ministère fait quelque chose pour certains d'entre eux. Il met en consignation certains articles et si ces marchandises se vendent, les artisans sont payés.

Le sénateur Carter: Il y a quelques minutes vous parliez au sénateur McGrand d'une coopérative ou d'une entreprise que vous aviez mise sur pied. Apparemment vous n'aviez pas les capitaux nécessaires pour en assurer le développement et les autorités qui ont pris les choses en main, ont échoué. Il me semble pourtant que cette solution était pleine de promesses, car il y a des firmes prêtes à fournir la matière première à des personnes capables. Par exemple, si une femme sait tricoter, ou bien si l'on peut former des tricoteuses de chaussettes ou d'autres articles, il y a des firmes qui fourniront la laine, et tout ce que la femme aura à faire c'est de fournir la main-d'œuvre. Elle fournit la main-d'œuvre et ils fournissent la laine; puis ils reprennent le produit fini et paient la femme en conséquence.

La sénatrice Fergusson: Savez-vous combien de ces arrangements sont réellement satisfaisants?

Le sénateur Carter: A Terre-Neuve nous l'avons beaucoup pratiqué. Nous y avions un organisme dans ce domaine dont la renommée s'est répandue dans le monde entier. Bien entendu vous ne pouvez pas lancer cela tout de go; il faut d'abord former les gens. Mais ils possèdent alors son métier. Puisque vous parlez de personnes qui voulaient se rendre utiles et qui voulaient faire acte de participation il m'est apparu que cela pourrait être une solution. Après tout, s'ils ne peuvent pas chercher un emploi sur le marché du travail comme un syndiqué le peut, il y a peut-être d'autres solutions et je ne fais qu'en suggérer quelques-unes qui peuvent être envisagées pour le moins.

M. de Boies: Puis-je faire remarquer, honorables sénateurs, que mettre sur pied de telles coopératives est chose très difficile dans la province de Québec, à cause des syndicats.

Le président: Je pensais que vous vouliez dire qu'une coopérative ou un syndicat c'est la même chose.

M. de Boies: Mme Grenier était avec nous lorsque nous avons rencontré M. Castonguay le 5 août et que nous en avons discuté. Lui-même est tout à fait favorable, mais il nous a dit que l'Administration ne peut aller de l'avant avec cette coopérative à cause du syndicat. J'en ai touché un mot à M. Joyce et au sénateur Croll lundi dernier. C'est comme à Winnipeg, où ils ont engagé à titre d'essai dans les bureaux du Bien-être public, les bénéficiaires de l'assistance sociale, qui font du très beau travail. Ils vont instaurer cette pratique dans tout le Manitoba. Lorsque nous avons rencontré M. Séguin, directeur du service du Bien-être de Montréal, nous lui avons proposé de faire de même, mais il ne le pouvait pas, non pas qu'il ne le souhaitait pas, mais à cause du syndicat.

Le président: Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par syndicat?

Mme Grenier: Ce qui arrive c'est que pour certains métiers il y a des associations ou des syndicats, et vous devez avoir un certain niveau d'instruction et une certaine compétence pour y être admis. Même avec les qualifications dues à votre propre expérience vous ne pouvez obtenir un emploi dans l'industrie ou dans les bureaux du Bien-être.

Le président: Entendez-vous par «syndicat» ce qu'on appelle «union» (en anglais)?

Mme Grenier: C'est un syndicat.

Le président: Alors, vous ne nous apprenez rien de nouveau.

Mme Grenier: C'est le grand problème de la traduction.

Le président: Nous ne le comprenons que trop bien.

Mme Grenier: Avec le syndicat c'est très compliqué. Ce que M. Séguin disait à Montréal est très vrai. J'assistais à cette réunion et nous disions qu'il serait bon pour les gens qu'ils puissent exposer leur cas à d'anciens bénéficiaires de l'assistance sociale, qui en comprendraient toutes les incidences. Il était de notre avis, mais il nous dit qu'il serait très difficile d'obtenir de tels emplois à l'administration de Montréal où je pense qu'il faut sortir de dixième année ou avoir une certaine formation spécialisée pour entrer au service social.

Le président: Pour travailler au service social?

Mme Grenier: Oui. Cela est bien d'un côté, car on assure ainsi le public que ces fonctionnaires seront plus compétents professionnellement et plus aptes à comprendre la législation.

Le président: Pour cet emploi ne suffirait-il pas qu'ils sachent lire et écrire et qu'ils soient capables de juger les requérants?

Mme Grenier: Oui.

Le président: Vous le comprenez.

Le sénateur Cook: C'est le point de vue des juristes.

Mme Grenier: Je ne vois vraiment pas comment, dans les structures actuelles, nous pouvons procurer du travail pour au moins dix ans à ces gens qui représentent environ un sixième de la population de la province.

Le sénateur Cook: Vous nous avez dit que vous aviez une petite coopérative où vous fabriquiez des balais et que l'entreprise a échoué quand le gouvernement vous a fait un prêt.

M. de Boies: Parce que le gouvernement en a pris la direction et l'a fermée pendant un an pour la transformer. Ceux qui s'en occupaient bénévolement ont été renvoyés et remplacés par des fonctionnaires. Ceux-ci ont commencé avec 23 ouvriers qui ont reçu un cours de formation de trois mois après lequel on leur avait promis son travail. Or, à la fin du cours, ils se sont retrouvés sans emploi et personne ne voyait de solution. En un an, ils ont donc dépensé $125,000 pour rien, ils ont dépensé plus pour les salaires et ont encouru un échec. S'ils avaient plutôt accordé une subvention, non pas à votre comité mais à une commission mandatée à cette fin, je crois que nous aurions réussi.

Le sénateur Cook: Combien de personnes y travaillaient-elles avant l'attribution du prêt gouvernemental?

M. de Boies: Nous étions 20 au départ et 120 au bout d'un an. Chacun gagnait entre $50 et $60 par semaine et ils étaient satisfaits, par ailleurs, ils prenaient leurs responsabilités eux-mêmes, ils étaient leur propre patron. Ils prenaient les choses à cœur: par exemple si quelqu'un ne faisait pas son travail comme il le fallait ou s'il manquait une journée, les autres lui disaient qu'il ferait mieux de ne pas s'absenter trop longtemps parce que cela faisait perdre non seulement du temps mais aussi de l'argent.

Le sénateur Cook: C'est là un point de vue capitaliste.

Le président: Ce qui est très bien, mais cela n'a pas marché.

Le sénateur Cook: Je me demande si cette coopérative n'a pas pris trop d'expansion. Il y a parfois des petites entreprises qui fonctionnent très bien tant qu'elles ne dépassent pas une certaine taille mais quand tout le monde veut en faire partie, elles deviennent trop grandes et elles s'écroulent d'elles-mêmes.

Le sénateur Pearson: A qui vendiez-vous vos balais?

M. de Boies: A des grands magasins et à des institutions religieuses. Nous avions conclu un contrat avec la Commission des écoles catholiques de la Ville de Québec qui achetait nos balais et nos vadrouilles. Peut-être comme l'a dit l'honorable sénateur, voyions-nous les choses trop en grand. Nous avions tant de commandes que nous étions en pleine expansion et nous pensions que la subvention pourrait nous aider, mais nous ne nous doutions pas que le gouvernement prendrait l'affaire en mains.

La sénatrice Fergusson: N'auriez-vous pas pu rester au même niveau sans chercher d'expansion en vous contentant d'accepter seulement les commandes que vous pouviez exécuter?

M. de Boies: Si, mais nous avons commencé avec 20 personnes. Au bout d'un mois tout marchait très bien, ils ont pensé pouvoir faire de bonnes affaires, ils disaient même que nous pourrions avoir du travail pour 500 personnes. Nous voyions les choses trop en grand, j'en conviens, mais nous voulions tellement faire quelque chose, comprenez-vous?

Le sénateur Cook: Il vient un moment où des problèmes de gestion se posent, et voilà ce qui arrive.

Le président: La bonne volonté ne suffit pas.

Le sénateur Cook: Cela révèle tout au moins un désir de travailler, de faire toujours mieux.

Le sénateur McGrand: Vous vous occupez surtout d'endroits comme Rimouski, Farnham, Granby, etc. . . .Parlons d'autre chose que de Montréal, nous avons déjà beaucoup de renseignements à ce sujet. Pourriez-vous nous parler des chômeurs dans des villes comme Rimouski, Granby, Farnham ou Chicoutimi. Sont-ils originaires de ces endroits ou viennent-ils, par exemple, des régions rurales voisines?

M. de Boies: Certains viennent des campagnes. A Granby, depuis deux ans, de nombreuses industries ont fermé leurs portes, ce qui a mis en chômage un certain nombre de gens qui bénéficient maintenant de l'assistance sociale.

Le sénateur McGrand: Surtout dans l'industrie textile.

M. de Boies: Oui.

Le sénateur McGrand: Avez-vous suivi l'évolution de la situation à Ste-Paula dans le comté de Matane? Je m'intéresse à cette partie du Québec. Je ne sais rien du nord de la province, mais je connais assez bien la Gaspésie. Il y a à Ste-Paula une sorte de coopérative née de l'initiative des habitants eux-mêmes. Il y a une émission de télévision sur ce sujet ce soir à dix heures sur le réseau français. Pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe là-bas?

M. de Boies: Pas à propos de la Gaspésie. Voyez-vous, nous n'effectuons pas de recherches, ce que beaucoup de gens nous reprochent. Ce que nous voulons, c'est agir dès maintenant au lieu d'attendre que dans cinq ou dix ans leur condition se soit améliorée.

Le sénateur McGrand: Connaissez-vous la question? Ste-Paula est contiguë à Matane et à Rimouski. C'est curieux, Monsieur le Président, mais un de vos comités ayant décidé que, en allant de Campbellton à Rimouski, nous nous arrêterions à Ste-Paula, nous sommes passés finalement sans nous arrêter. Nous n'avons guère eu la possibilité d'étudier les problèmes de cette région. Ceux d'entre vous qui comprennent le français trouveront peut-être intéressante l'émission de ce soir à dix heures.

Le sénateur Cook: Le mémoire, qui est très intéressant, met vraiment en relief la nécessité de créer des emplois, ce dont nous convenons tous. Si, à un moment donné dans l'avenir, le plein emploi n'est pas réalisé, que pensez-vous qu'il faudrait faire?

M. de Boies: Honorables sénateurs, vous l'avez souvent entendu dire, mais nous pensons réellement que la mesure susceptible d'améliorer la situation est le revenu minimum garanti. Je sais que cela occasionnera de grosses dépenses. Certaines personnes quitteront leur travail pour bénéficier de l'assistance sociale; en effet, le chef d'une famille de cinq ou six enfants n'obtiendra pas un salaire équivalent à ce que peut lui fournir l'assistance sociale. Je vous le demande, messieurs, peut-on reprocher à un chef de famille une telle attitude, sachant qu'il tire plus d'avantage de l'assistance sociale que de son travail? En agissant ainsi, il peut au moins faciliter quelque peu la vie de sa famille. Prenons par exemple une famille qui touche $340 par mois: si le père travaillait, il ne gagnerait probablement que $200 par mois, la différence étant donc évidemment de $140 par mois. Je ne leur fais pas de reproche. Il vaut mieux, dans ce cas, s'en remettre à l'assistance sociale; aussi, certains d'entre eux quittent-ils leur travail.

Ils quittent leur travail, disais-je, parce qu'ils savent qu'ils auront plus d'argent comme assistés sociaux, mais sous un régime du revenu minimum garanti, ils ne quitteraient plus leur travail. Disons, par exemple, qu'un célibataire reçoit $1,800 par an et qu'une mère avec deux enfants en perçoit $4,800 ou $3,000. Si un chef de famille a un salaire insuffisant au cours d'une année, il recevra la différence en vertu du régime du revenu minimum garanti. Une partie retournera à l'État sous forme d'impôt sur le revenu. Si un célibataire touche $1,800 par an, il devra payer sur cette somme un certain montant d'impôt sur le revenu. Beaucoup de familles paieront donc l'impôt sur le revenu. C'est la seule méthode, car c'est au plein emploi, au sens le plus complet du terme, que nous voulons parvenir. Tout comme un certain nombre d'économistes, je pense que le régime du revenu minimum garanti représente le seul moyen pour combattre ou pour abolir la pauvreté et la misère.

Le président: Grâce au plein emploi?

M. de Boies: C'est dans une certaine mesure impossible et utopique, car il faut tenir compte des handicapés physiques et mentaux. Il y aura toujours au moins 3 p. 100 de la population dans l'incapacité de travailler.

Le président: Il y a malentendu. Les personnes dans l'incapacité de travailler et les personnes handicapées ne sont pas susceptibles de chercher un emploi. Il faut donc s'en occuper séparément. Nous traitons pour l'instant des personnes en mesure de travailler.

Mme Grenier: Ne pensez-vous pas, monsieur le sénateur, qu'une bonne partie de notre population n'est pas en mesure de travailler en raison d'un manque d'instruction ou de compétence? Même avec une politique de plein emploi, je pense que bon nombre de personnes se trouveront laissées pour compte et ne réussirait pas à participer à l'effort général avant au moins quelques années.

Le président: C'est un point à considérer. Vous voulez parler de personnes illettrées et non spécialisées et qui n'ont donc pratiquement pas d'instruction ni une formation quelconque.

Mme Grenier: Oui.

Le président: Mais il faut remarquer que le secteur où le nombre d'offres d'emplois a crû le plus rapidement est l'industrie des services. Or, dans ce secteur, l'instruction n'a pas autant d'importance.

Mme Grenier: Cela dépend, selon que l'on est forcé de s'affilier ou non à un syndicat.

Le président: Les syndicats ne sont pas très nombreux dans l'industrie des services. Il y en a bien dans certains secteurs, mais en nombre restreint. Ces professions sont beaucoup plus accessibles. On y est peu syndiqué, et peu spécialisé et elles sont appelées à offrir de plus en plus d'emplois dans tout le pays. Pourquoi n'offriraient-elles pas de débouchés pendant un certain temps? C'est dans ce secteur que se trouvent les grandes possibilités de développement de l'emploi.

M. de Boies: C'est parce que lorsqu'ils cherchent un nouvel employé, ils exigent qu'il ait terminé la 10e ou la 11e année. Cela ne laisse pas beaucoup d'emplois disponibles. Si vous voulez travailler en forêt ou dans une ferme, on ne vous demande pas d'avoir terminé votre 10e ou votre 11e année. Même, dans certains endroits, pour être laveur de vaisselle il faut avoir fait la 10e année, et connaître l'anglais. Nous en arrivons à la conclusion que dans la province de Québec, comme nous l'avons dit dans le mémoire, «we work in English, mais nous chômons en français». («nous travaillons en anglais, mais nous chômons en français».)

Le sénateur Cook: En toute honnêteté, si dans certains des endroits que vous citez, on exige que vous ayez fait la 6e année, n'est-ce pas parce que dans l'esprit de l'employeur vous êtes susceptible d'obtenir par la suite une promotion? En d'autres termes, si l'on engage quelqu'un qui n'a qu'une 5e année, cela signifie qu'il n'aura aucune chance de progresser. Dans beaucoup de ces organisations, vous commencez au bas de l'échelle, mais vous avez la possibilité, si vous vous en montrez capable, de gravir les échelons; non, je pense qu'il n'est pas juste de prétendre qu'il faut avoir terminé sa 11e année pour pouvoir balayer le plancher. On a toujours la possibilité de progresser.

M. de Boies: Prenez-donc le journal et regardez les petites annonces: vous verrez qu'on exige toujours la 10e ou la 11e année.

Le président: Lorsqu'il n'y a pas de tension sur le marché, l'employeur essaie d'engager, pour le même prix, des gens aussi qualifiés que possible, souvent beaucoup plus que nécessaire. C'est ce que nous faisons ici. Si vous consultez les conditions d'engagement de l'État, vous voyez que si vous avez tel ou tel diplôme, vous obtiendrez le poste; mais si vous avez les qualités équivalentes vous l'obtiendrez également.

Mme Grenier: Cela se compte à la ligne.

M. de Boies: Monsieur le Président, combien de lignes aviez-vous dans votre demande d'emploi?

Mme Grenier: Puis-je ajouter quelque chose? Lorsqu'il y avait du travail, vous n'étiez pas très exigeant en matière de compétence. L'insécurité se fait plus sentir aujourd'hui parce que l'on peut aisément remplacer un employé par un autre. Je pense qu'après un an ou deux, les industriels ont intérêt à changer leur personnel, de manière à ne pas être obligés de leur payer leur retraite.

Le président: Aujourd'hui, l'employé n'a plus à s'inquiéter, car chacun, qu'il soit instruit ou analphabète, doit verser ses 3 p. 100 pour sa retraite. A une certaine époque, les industriels hésitaient avant d'embaucher quelqu'un, car ils devaient alors lui assurer une retraite. Aujourd'hui, ils transmettent cette charge à l'État. Et cela s'améliorerera avec le temps. C'est un gros avantage.

Le sénateur Pearson: Dois-je conclure de votre témoignage d'aujourd'hui que selon vous, on insiste trop sur l'instruction?

Mme Grenier: On ne met pas assez l'accent sur l'éducation.

Le sénateur Pearson: Vous dites que l'on exige 10 années d'études, mais qu'avoir fait une 5e année est très suffisant pour pouvoir être balayeur.

Mme Grenier: Je pense que notre société n'est pas réaliste. Je connais la situation au Québec. Nous trouvons que l'éducation donne tant de prestige que nous ne pouvons rien prendre en considération hors la valeur de l'éducation. Nous avons oublié que bien des gens n'ont pas atteint le niveau d'instruction nécessaire et que nous aurons à nous occuper de ces personnes pendant encore dix années environ.

Le président: Il y a là un peu de contradiction. M. le sénateur Cook vous a posé une question vitale. Sa question est la suivante: étant donné la carence de l'éducation au Québec avant les années 1960 ou 1958, ils n'allaient pas à l'école, ils abandonnaient dès la 3e année, pourtant personne ne les chassaient. Le résultat c'est qu'il y a tout un groupe de population, entre 18 et 25 ans, qui n'a pas d'instruction. Ce sont des jeunes qui précisément ne trouvent pas de travail, sinon quelques emplois parmi les plus humbles. Vous êtes d'accord là-dessus. Mais ensuite vous dites que maintenant pour les nouvelles classes de jeune depuis 1960, nous rendons l'éducation obligatoire et que nous leur assurons un minimum d'instruction, pour demain?

Mme Grenier: Oui, et cela est bien.

Le président: Vous êtes d'accord avec cela, mais comme je vous comprends, vous dites que l'on insite trop sur l'éducation.

Mme Grenier: Je ne pense pas que l'on insiste trop. Je trouve que c'était inévitable au Québec. Nous étions très en retard par rapport aux autres provinces, quant à l'éducation. Je pense que nous oublions précisément que nous devons passer par une période de rattrapage durant laquelle il y aura un écart entre ce que nous voulons donner en matière d'éducation et ce que peut absorber le marché du travail; que nous avons à intégrer ces deux mondes et que nous n'avons pas réussi à le faire.

Le sénateur Cook: Il devrait y avoir plus de tolérance.

Le sénateur Pearson: Je serais heureux si le témoin répondait à la question. Vous parliez de deux mondes.

Mme Grenier: Je pense qu'il se pourrait que l'on y arrive en cinq ou six ans.

Le sénateur Pearson: Vous dites qu'ils s'intégreront mieux plus tard?

Mme Grenier: Il n'y a pas seulement le fait que ceux qui ont moins d'instruction ne peuvent se placer sur le marché à présent. Il y a que les jeunes qui terminent presque au niveau préuniversitaire n'arrivent pas plus que les autres à s'intégrer dans le système.

Le président: Ce n'est pas une question d'intégration; vous voulez dire qu'ils ne trouvent pas de travail. Ils sont préparés à s'intégrer, mais ce sont les emplois qui n'existent pas.

Mme Grenier : Ils devraient pouvoir s'intégrer.

Le président: Vous parlez du manque d'emplois dans la communauté et particulièrement au Québec. Nous en sommes conscients et nous le regrettons beaucoup, mais nous ne connaissons pas précisément la réponse.

Mme Grenier: Quand on pense que cet hiver il y aura 15 p. 100 de la population qui peuvent travailler et qui n'auront pas d'emploi.

Le président: C'est 9 p. 100 en ce moment.

Mme Grenier: Neuf pour cent, c'est la moyenne, mais on approche des 12 p. 100 dans l'Abitibi et en Gaspésie. Je sais qu'en Ontario, j'ai vu les statistiques la semaine dernière, il y a cette année une augmentation de 30 p. 100 des bénéficiaires de l'assistance sociale. Je sais que la situation à travers le Canada est en passe d'être la même, mais elle est plus désespérée au Québec, étant donné la situation que nous avons connue auparavant.

Le président: Vos listes d'assistés sociaux, sont-elles en hausse à peu près comme ailleurs au Canada?

Mme Grenier: Oui, mais elles sont plus longues, étant donné que nous n'avons pas assez de fonds.

Le président: Je pense que notre comité ne s'est pas mis au travail trop tôt pour enquêter sur le problème. Il est stupéfiant de voir la quantité d'information qui a pu ressortir de nos audiences tant pour les sociologues que pour le comité.

S'il n'y a plus de questions, permettez-moi de vous remercier. C'est notre dernière rencontre, et je voudrais faire un résumé de quelques minutes avant de clore la séance.

Monsieur de Boies et Madame Grenier, nous sommes enchantés de vous avoir entendus une seconde fois. Vous nous aviez fait une très bonne impression la première fois.

Mme Grenier: Je remercie le comité pour ses éloges.

Le président: Nous pensons que vous représentez quelque chose d'important, parce que vous participez à la vie du pays. Bien que vous soyez pauvres, vous avez autant de droits que n'importe qui. Vous êtes de bonne volonté et vous essayez de faire passer vos mémoires autant que possible par les voies traditionnelles. Nous pensons qu'avec le temps nous élaborerons quelque chose en votre faveur. Nous ne vous faisons aucune promesse. C'est notre dernière réunion publique; nous allons maintenant nous retrouver en comité, au sein duquel nous avons à préparer notre rapport. Vous avez été très utiles, et les gens qui comme vous travaillent par et avec le système, ont été des plus utiles. Nous l'apprécions énormément. Merci d'être venus et d'avoir contribué à ce que nous pensons devoir être bénéfique au peuple canadien en temps utile. Merci beaucoup.

Honorables sénaturs, puisque c'est aujourd'hui notre dernière audition publique, permettez-moi de faire un résumé de quelques minutes. Vous vous souviendrez que le 8 octobre 1968, j'ai proposé au Sénat que soit nommé «un comité spécial du Sénat qui ferait enquête et rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, qu'elle soit urbaine, rurale, régionale et autre, afin de définir et de mettre au clair ce problème...et qui recommanderait des mesures appropriées, afin de permettre d'établir un ensemble de mesures correctives, plus efficace». La proposition a été votée le 26 novembre, après un débat auquel 15 sénateurs ont participé. Les membres du comité ont été nommés le 23 janvier 1969.

Les auditions publiques ont commencé le 22 avril 1969. Depuis lors, le Comité a reçu des représentants de toutes les institutions gouvernementales, tant fédérales que provinciales, qui souhaitaient se faire entendre; tous, à l'ex-

ception de deux gouvernements provinciaux, ont tenu à s'exprimer. En outre, le Comité a pris connaissance de mémoires émanant d'organismes professionnels et de groupements et, dans certains cas, de particuliers.

Le Comité a tenu 93 audiences publiques au cours desquelles il a pris connaissance de 209 mémoires présentés par 810 témoins. De plus, des membres du Comité ont rencontré des centaines de pauvres dans leurs foyers et le soir, au cours de réunions. Les membres du Comité ont parcouru tout le Canada et le Yukon; au total, 34 auditions ont eu lieu à l'extérieur d'Ottawa. Il serait opportun d'ajouter ici une liste de ces dernières.

AUDIENCES DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ À L'EXTÉRIEUR D'OTTAWA

Date	Lieu
le 3 novembre 1969	Halifax (Nouvelle-Écosse)
le 4 novembre 1969	Halifax (Nouvelle-Écosse)
le 5 novembre 1969	Halifax (Nouvelle-Écosse)
le 6 novembre 1969	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
le 17 novembre 1969	Winnipeg (Manitoba)
le 18 novembre 1969	Winnipeg (Manitoba)
le 19 novembre 1969	Vancouver (Colombie-Britannique)
le 20 novembre 1969	Vancouver (Colombie-Britannique)
le 10 mars 1970	Toronto (Ontario)
le 11 mars 1970	Toronto (Ontario)
le 12 mars 1970	Toronto (Ontario)
le 6 juillet 1970	St-Jean (Terre-Neuve)
le 7 juillet 1970	L'Île Fogo
le 8 juillet 1970	Cox's Cove, Port-au-Port, Région de Lourdes, Corner Brook
les 7 et 8 juillet 1970	la côte nord-ouest de Terre-Neuve jusqu'à St-Anthony la côte sud-est du Labrador
le 20 juillet 1970	Edmonton (Alberta)
le 20 juillet 1970	Calgary (Alberta)
le 21 juillet 1970	Edmonton (Alberta)
le 21 juillet 1970	Whitehorse (Yukon)
le 23 juillet 1970	Whitehorse (Yukon)
le 3 août 1970	Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
le 4 août 1970	Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
le 5 août 1970	Bloomfield Junction (Nouveau-Brunswick)
le 5 août 1970	Moncton (Nouveau-Brunswick)
le 6 août 1970	Moncton (Nouveau-Brunswick)
le 7 août 1970	la côte est du Nouveau-Brunswick
le 17 août 1970	Regina (Saskatchewan)
le 18 août 1970	Prince Albert (Saskatchewan)
le 31 août 1970	Québec
le 2 septembre 1970	Edmunston (Nouveau-Brunswick)
le 3 septembre 1970	Campbellton (Nouveau-Brunswick)
le 3 septembre 1970	Rimouski (Québec)
le 4 septembre 1970	Rimouski (Québec)

Le président: Le Comité qui avait entamé une série d'auditions avec le Conseil économique du Canada (l'institution qui a lancé un défi au Sénat du Canada) la termine aujourd'hui, comme il convient, par celle des représentants des personnes qui doivent obligatoirement recourir au système d'assistance sociale et dont la vie même dépend, en réalité, de ce système.

Il ne faut pas oublier que le Conseil économique du Canada, même s'il représente la «société établie», avait à l'esprit la condition des pauvres de notre pays, condition qui le préoccupe tout particulièrement. C'est un réconfort pour les pauvres que de savoir que l'on attire l'attention du peuple canadien sur leurs besoins vitaux. Ainsi, même si les gens des couches supérieures les oublient un peu, et cela s'applique aussi à la classe moyenne dont nous faisons partie, du moins on ne les néglige pas tout à fait.

C'est la première fois qu'un comité du Sénat tente réellement d'atteindre et d'écouter non seulement les gens qui font marcher ce système mais aussi ceux qui en bénéficient. Au début, les pauvres montraient une certaine réticence à se confier à nous, mais ils sont rapidement parvenus à surmonter cette réticence, et bien avant que nous ayons terminé les débats, ils se sentaient plus à l'aise avec nous, et je crois que nous avons leur confiance et qu'ils placent un grand espoir dans ce Comité.

Au cours des dix-huit derniers mois, le Comité a découvert que le paupérisme au Canada est une réalité dans tout le pays. Il n'y a pas une seule ville, une seule région, une seule province qui n'ait des pauvres. C'est dans les zones urbaines en expansion qu'ils sont les plus nombreux. Leurs problèmes, qui reflètent la complexité de la vie urbaine, sont extrêmement compliqués. Certaines de ces difficultés proviennent de ce que nous vantons trop les avantages de la vie urbaine, sans pouvoir les offrir. Malgré l'accroissement énorme de la richesse du Canada au cours des dix dernières années, le fossé qui sépare les pauvres du reste de la société ne cesse chaque jour de s'élargir en termes relatifs et absolus.

Les petits salariés, les personnes âgées, les handicapés, les assistés sociaux, les soutiens de famille se trouvent de plus en plus repoussés par une société qu'ils cherchent tous désespérément à réintégrer. Le paupérisme dans notre peuple, le chômage, les 600,000 assistés sociaux en permanence de la province de Québec sont là pour prouver, comme il est dit dans le mémoire en d'autres termes, que nous allons devenir une nation de mendiants.

Un des faits les plus alarmants qu'ait découvert le Comité, c'est que la part du système d'assistance sociale qui est consacrée au soutien du revenu commence à être considérée comme une nouvelle source de revenu pouvant remplacer le système économique. Je veux dire par cela que l'homme qui reçoit un salaire minimum et doit subvenir aux besoins d'une famille normale s'en sortirait mieux avec l'assistance sociale. Le système de soutien du revenu, au lieu d'être une aide, se substitue peu à peu au travail, de manière logique et parce qu'il offre relativement plus d'avantages, et nous sommes responsables de cet état de choses. Même avec la concurrence que se font le système économique et la part du système d'assistance sociale qui est consacrée au soutien du revenu, les revenus tirés de l'une et l'autre de ces sources restent en dessous du seuil d'indigence du Conseil économique du Canada, ainsi que de celui que le Comité envisage, et qui serait automatiquement ajusté selon les fluctuations du coût et du niveau de la vie. Par conséquent, bien qu'aucune des deux solutions ne soit suffisante, le choix du système d'assistance sociale devient de plus en plus avantageux.

La pierre angulaire et le fondement véritable de toute action concertée visant à éliminer le paupérisme est la nécessité de faire en sorte que la croissance économique soit stable, ce qui implique la création d'un plus grand nombre de places et de postes qu'il n'en faudrait pour assurer le plein emploi. Sans ces nouveaux débouchés, ce serait une lutte harassante et désespérée. Même si l'on pouvait obtenir un taux stable de croissance économique ainsi que le plein emploi, ce ne serait, selon nous, qu'une condition nécessaire. Elle ne peut ni ne pourra résoudre le problème de la pauvreté en termes relatifs. La croissance économique a empêché et empêche toujours la classe des petits salariés d'accéder à un niveau de vie convenable en termes économiques. Mais, ce qui est encore plus grave, elle ne leur garantira pas d'atteindre le niveau de vie que nous considérons comme normal.

Je crois que ce qu'il faut, c'est un filet pour rattraper tous ceux qui, pour diverses raisons légitimes, sont incapables d'obtenir un revenu suffisant. Ce sont nos pauvres. Leur nombre est une honte. Ce sont les anciens, qui ont participé à la création de cette société, les handicapés qui ne peuvent suivre les autres et qui n'y sont pour rien, et les pauvres qui travaillent et qui se démènent, comme nous tous, pour avoir une vie convenable, mais qui, quoi qu'ils fassent, ne peuvent jamais rattraper les autres. Dans notre système actuel, ils seront toujours les perdants. Jusqu'à présent, on a toujours rejeté la faute sur l'individu. Il me semble qu'il est temps d'examiner le système et de lui faire assumer une part de responsabilité. A ceux qui tombent dans ce filet, nous devons offrir, en tant que droit, un revenu suffisant et la jouissance des services de qualité faciles à obtenir.

Il est encore difficile de dire quand et comment ce but à long terme sera atteint. Cependant, le Comité va proposer quelques changements dans les programmes de manière à supprimer les anomalies et les injustices du système actuel; mais, ce qui est plus important, c'est que le Comité propose un plan pour les années 1970, un exposé des problèmes qu'il nous faudra affronter et des choix que nous devrons faire, en tant que société. Ce programme devra comprendre des recommandations concernant des changements à apporter au système de soutien du revenu dans le domaine des services publics, de l'enseignement, du recyclage, de l'assistance judiciaire, de l'assistance médicale et, surtout, du logement.

Un des facteurs qui ont rendu notre tâche et celle du bureau de recherches encore plus difficiles est l'incroyable manque de documents dans le domaine du progrès social au Canada et l'insuffisance des données statistiques récentes. Je crois pouvoir dire, maintenant, que nous avons un besoin urgent de moyens de recherche plus nombreux et de meilleure qualité. Ce qui est tragique, c'est que le comité a besoin de ces moyens de recherche dès maintenant et qu'ils ne sont pas encore créés—mais on nous a dit qu'ils le seraient bientôt.

Il est possible de satisfaire ces besoins. Il n'est pas nécessaire de tout faire aujourd'hui ou même demain; on peut procéder par étapes. Nous avons pour tâche d'établir un programme qui permette à une génération de se débarrasser de la pauvreté, et d'élaborer un plan pour l'exécution progressive de ce programme dès maintenant.

Cette tâche ne sera pas facile, il va falloir faire preuve d'audace; il va falloir faire preuve de courage; et il va falloir que chacun de nous tente d'atteindre des horizons lointains et d'imaginer ce que sera demain, et essaie de songer à l'avenir.

A mon avis le pays ne restera plus longtemps indifférent aux volontés et aux besoins de la population. Le Comité a fait une grande contribution, en appelant l'attention des Canadiens sur le problème de la pauvreté, et il a réussi.

Comme je l'ai déjà dit, ces rapports ne sont pas encore «éclos», ils sont en élaboration. Je suis certain que le comité va maintenant délibérer et que nous pourrons fournir en temps voulu un rapport—un rapport important, je pense—qui obtiendra l'approbation de la population et aidera des milliers de nos concitoyens à sortir de leur état de pauvreté.

Je ne saurais imaginer qu'une plus grande récompense puisse nous échoir au cours de notre vie publique que celle d'être capables d'apporter une contribution de cette importance en tant que membres du Comité. Peu de gens ont, au cours de leur vie, l'occasion de s'asseoir aux places que nous occupons actuellement. Or, beaucoup de personnes fondent leurs aspirations et leurs espoirs sur les décisions que nous allons prendre.

Nous n'avons aucune conclusion anticipée à respecter; nous ne sommes pas tenus d'étayer des dogmes chancelants. Il n'y a aucun plan qui puisse nous servir de guide; nous devons établir le nôtre.

Il est certain que nous ne ferons pas la loi, mais nous serons capables d'agir sur l'opinion publique pour que les lois qui seront promulguées facilitent la vie de nos concitoyens.

Je voudrais en particulier remercier les membres du comité pour leur attention, leur collaboration et leur dévouement. Vous avez renoncé à tout autre travail et à participer à tout autre comité et, grâce à vous, les Canadiens ont pu prendre conscience du problème de la pauvreté. La plupart d'entre vous ont prêté attention à l'ensemble des témoignages. Je pense que vous serez comblés lorsque nous pourrons finalement présenter à la population du Canada un rapport qui sera particulièrement important pour les économiquement faibles.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Mémoire présenté au Comité sénatorial de la pauvreté, le mardi 10 novembre 1970—Comité des assistés sociaux de la province de Québec.

Monsieur le président,
Honorables membres du Comité spécial
du Sénat sur la pauvreté.

Au nom de notre Comité, ainsi qu'au nom de tous les va-nu-pieds, les mal-logés, les mal-nourris, ainsi qu'au nom des 600,000 assistés sociaux du Québec, nous remercions très sincèrement ce comité de recevoir ses représentants, nous désirons aussi remercier messieurs Joyce et Asquith d'avoir si bien plaidé notre cause auprès de l'honorable président de ce comité, afin que nous puissions être reçus.

Ce mémoire que nous présentons, ne fut pas préparé par des animateurs sociaux, ou des travailleurs sociaux, ou des psychologues, mais bien par les assistés sociaux eux-mêmes.

Au Québec tout au long de son histoire, les classes populaires se sont retrouvées et elles-mêmes et ensemble qu'à deux endroits: la rue et le syndicat.

De la révolution de 1837 au samedi de la matraque, des grèves de «Chevaliers du travail» à la révolte d'Asbestos, des mouvements de masse contre la crise et la conscription, à la marche de chômeurs et des cultivateurs sur Québec et Ottawa, C.S.N., F.T.Q., U.C.C., comités populaires d'action—nous nous reconnaissons comme frères dans la rue, là nous recrutons, nous manifestons et nous marchons. Les syndicats sont notre organisation, notre pouvoir et la base de notre auto-détermination. Il faut partir de ce que nous sommes et de ce qui nous appartient en propre.

Mais les mouvements de rue tout seuls sont éphémères, à court terme et facilement écrasés, c'est donc la raison pour laquelle les assistés sociaux se sont groupés, afin de se donner une voix d'exprimer leurs griefs et leurs problèmes, ainsi que leurs aspirations et aussi une meilleure participation à la chose publique, et une prise en charge de leur destinée, et aussi de trouver à leurs problèmes les solutions adéquates, aussi de dialoguer avec les autorités compétentes. De plus, nous essayons de sensibiliser nos dirigeants et la population au problème de la pauvreté. Et aussi de tuer ce mythe que les assistés sociaux sont des paresseux et des voleurs. On est assisté social non pas parce que nous sommes des paresseux, mais parce que nos dirigeants et la société nous refusent le droit au travail.

Honorables sénateurs, il y a dans la province de Québec au-delà de 200,000 chômeurs, admettez que c'est un peu fort de dire que ce nombre ne veut pas travailler.

Par conséquent, 600,000 assistés sociaux, dans le Québec, vivent dans l'injustice sociale et l'inégalité, chacun vit une situation ou plutôt il la subit, parce qu'il n'a aucun espoir d'en sortir.

Ce sont et le chômeur et l'assisté social et la mère nécessiteuse et la veuve, sans droit au travail, sans droit à l'épargne. Et ce sont les pères de famille, sans droit à une vie familiale privée et sans droit à une éducation normale et entière de leurs enfants.

Nous sommes donc dépendants d'une société qui nous tient dans l'isolement, dans l'oisiveté, dans la passivité; mais nous voulons être des actifs et participer, par le dialogue, aux choses publiques qui nous concernent.

Les assistés sociaux, ce sont des voleurs. Nous admettons qu'une minorité triche pour obtenir quelques dollars de plus. Je vous demande de considérer que tous ceux qui furent arrêté pour fraude, ce fut des fonctionnaires du Ministère du Bien-être, et de faux pauvres—car on connaît les requins de la finance, on connaît aussi les requins de la pauvreté.

La civilisation actuelle prolétarise ou sous-prolétarise des couches de plus en plus nombreuses de la société. Nous répétons chez nous, en pleine prospérité, le phénomène mondial qui a conduit l'humanité aux tensions les plus redoutables que l'histoire ait connues, la tension entre le monde occidental défendant ses privilèges et le tiers-monde graduellement pris en charge par la révolution et le communisme.

La sous-prolétarisation n'est pas avant tout un phénomène de compression économique. Elle est un phénomène de régression humaine, au plan social; elle est consacrée par les pouvoirs publics et, peu à peu par l'opinion publique. On peut tenter de la caractériser à partir de l'action concurrente de deux facteurs, parmi bien d'autres.

Rejet du monde du travail, rejet du marché de la consommation des biens utiles (le nécessaire est assuré par les prestations sociales), rejet du monde des loisirs organisés, rejet du monde de la culture, rejet du monde de l'activité politique et de la responsabilité civique, rejet du monde de la propreté personnelle, rejet du monde de l'habitation décente, etc. Démission progressive sur tous les plans. Assujettissement et dépendance sur tous les plans.

Sollicitation hallucinante de tous ces univers fermés à travers les mass media; sollicitation des sources de crédit d'apparence facile; simultanément augmentation rapide du niveau de vie.

En conséquence: Désagrégation du sens de la dignité humaine, du sens de la responsabilité sociale, du sens de l'engagement communautaire. Amertume et rancœur contre tous les pouvoirs, et chose étonnante, révolte contre les pouvoirs qui acceptent cet état de choses et le consacrent en quelque sorte en donnant des allocations sociales qui ne règlent pas le problème de fond, celui du rejet social, mais, au contraire, lui donnent un statut public par des secours qui l'empêchent d'être mortel.

Détérioration rapide de la famille et accélération de désagrégation chez les enfants issus des familles défavorisées.

Les problèmes fondamentaux sont: la sécurité matérielle afin de ne pas être continuellement pris par des problèmes d'argent. Cela veut dire être capable de se procurer les biens disponibles dans la société.

La liberté: c'est être en mesure de vivre sa propre vie sans être au crochet des autres, de pouvoir choisir sa propre destinée et d'influencer également l'orientation de la société.

La culture: c'est le domaine du savoir, c'est possiéder des connaissances de base, c'est posséder des connaissances techniques pour exercer un métier.

Donc nous voulons l'égalité. Quand on parle d'égalité, on veut affirmer la dignité de chaque homme, qu'il soit assisté social, alcoolique, faible, estropié, qu'il ait 20-40-70 ans, qu'il soit célibataire ou marié, qu'il soit ouvrier spécialisé ou manœuvre. Égalité ne veut pas dire uniformité, mais bien égalité des chances, que l'individu soit né pauvre ou riche, justice pour tous les hommes.

Égalité des chances, cela veut dire que n'importe qui pourrait avoir les moyens suffisants pour s'épanouir à son maximum, s'instruire et prendre des loisirs.

Justice signifie donner à chacun la possibilité de vivre honorablement et s'épanouir. Chaque homme est un homme et on doit lui reconnaître cette dignité humaine.

L'égalité implique un droit fondamental au travail. Nous considérons que le travail est un droit divin, un droit naturel, un droit de justice sociale. Ce droit au travail ne devrait pas être conçu comme un privilège accordé par les possédants. Chaque homme a le droit de se sentir utile dans la mesure de ses moyens. Le travail devrait donc être plus qu'un moyen de s'assurer un revenu, mais devrait être un moyen d'accomplissement personnel afin que l'assisté social ne soit pas toujours dépendant de la société.

Nous ne voulons pas de sympathie, de pitié, de charité. Sortons donc, pour une fois, d'un climat de bienfaisance, sous forme de bons de soupe, sous l'aspect de l'aumône, par la reconnaissance de la primauté de l'homme. De cette façon, avec l'aide de toutes les classes de la société, de l'homme qui était une épave, nous en ferons un sauveur.

Nous faisons appel à l'élite, au sens classique du mot, élite de toutes les classes de la société.

Dans les zones délabrées, il y a une élite inconsciente et inconnue. Il s'agit de personnes très intelligentes, mais quelquefois peu scolarisées, et en pleine possession de ce trésor que l'on perd parfois à travers de longues études: le bon sens. Nous avons découvert, dans le Comité des Assistés-Sociaux du Québec, des personnes qui, à travers de leur propre pauvreté, n'ont pas pris la courbe de la démission, mais ont découvert la souffrance des autres, et l'ont assumée par des luttes continues pour l'amélioration du sort des défavorisés. Cette élite, parmi les pauvres, vit à un niveau socio-économique faible mais à un niveau moral et social qui dépasse de beaucoup celui de la population moyenne.

Les élites du monde universitaire, politique, social, économique, de toutes les sphères de la société, ignorent la nature du problème dont elles ne sont que confusément conscientes. On les a convoqués, la plupart du temps, autour d'une souscription, d'une quête, d'une rafle, d'une distribution de paniers de Noël. Elles se sont donné bonne conscience à travers des dons généreux et souvent avantageux en déduction d'impôts ou en publicité.

Mais elles ne savent pas que c'est le talent qu'il faut redistribuer plus que l'argent, et le cœur qu'il faut mobiliser plus que la bourse.

Ces élites sont nécessaires à la solution des problèmes de la pauvreté. Il faut les éveiller, les inviter, les conduire à une sympathie intelligente et organique. Il faut les appeler à des prises en charge bilatérales; c'est-à-dire des prises en charge où elles partagent la tâche des élites locales en l'enrichissant de leurs connaissances.

L'État est profondémcnt inapte à jouer le rôle d'éducateur lorsqu'il faut atteindre de façon constante et amicale le citoyen pour réussir à bloquer le processus de désagrégation et lui faire entreprendre sa propre remontée sociale. Il faut tant de monde pour rééduquer vraiment tant au point de vue social et information, que l'État devrait se ruiner en salaires de personnel soi-disant spécialisé.

L'État a beaucoup à faire. Il est indispensable pour fournir des fonds, des cadres juridiques, des cadres humains spécialisés, pour éveiller la population à sa responsabilité sociale.

Il faut donc réclamer de l'État l'acceptation du travail et de l'expérimentation des Comités de citoyens, le support de cette expérimentation, l'assouplissement de ses normes, la confiance en l'initiative locale, l'aptitude à extrapoler et à généraliser progressivement, puis à consacrer par des législatives appropriées à ce qui mérite de l'être.

Il faut réclamer de l'État le souci de toujours compter sur la dimension humaine et familiale dans l'accomplissement de ses fonctions et le refus de ne considérer que l'aspect économique des problèmes, plus encore, il faut attendre de l'État qu'il découvre, par le truchement des mouvements populaires comment la prédominance de l'objectif humain est la meilleure source de rendement économique.

Les priorités contre le chômage et la pauvreté sont: tout citoyen, quel qu'il soit, a un droit absolu et fondamental au travail, car seul le travail permet à l'homme d'acquérir son indépendance, condition essentielle au statut d'homme libre et à l'existence même d'un système démocratique.

Tout citoyen, quel qu'il soit, a donc droit à un revenu minimum garanti, qu'il l'obtienne par son travail ou de l'État (s'il ne travaille par suite d'un surplus de main-d'œuvre ou s'il est handicapé social, mental ou physique).

La pauvreté de notre peuple, le chômage, les 600,000 assistés sociaux démontrent que nous devenons un peuple de mendiants. Il n'y a rien de plus révoltant pour un pauvre que de voir un riche qui vit dans le plus grand confort et dans un luxe inouï, lorsqu'il ne demande qu'égalité des chances, chance au plein emploi, afin qu'il puisse se payer les besoins essentiels qui lui permettront d'être un actif dans la société.

Une fossé se creuse plus profondément à tous les jours entre le nantis et les non-nantis, situation qui conduit à la révolte. Pourquoi pas une loi contre la violence des nantis.

Violence efficace qui dans leur égoïsme s'accrochent à leurs pouvoirs, à leurs privilèges, qui se ferment les yeux

sur les conditions inhumaines des défavorisés, qui les exploitent, les assujettissent afin de faire de plus gros profits.

Monsieur le président, honorables sénateurs, nous considérons qu'il vaut mieux apporter aux problèmes de la pauvreté des remèdes sociaux que de subir la peste de la révolution armée.

En terminant, nous affirmons que dans le Québec «We work in English et chômons en français».

Paul de Boies
Président

Novembre 1970

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.

TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

1970

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

N° 12

SÉANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 1970

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX

23050—1

MEMBRES DU COMITÉ SPÉCIAL
DE LA PAUVRETÉ

Le président: L'honorable David A. Croll

Les honorables sénateurs:

Bélisle
Carter
Connolly (*Halifax-Nord*)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (*Madawaska-Restigouche, vice-président*)
Hastings
Inman
Lefrançois
MacDonald (*Queens*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Sparrow

(18 membres)

(Quorum 6)

Ordres de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 octobre 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

23050—1½

Procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA PAUVRETÉ, tenue le mardi 10 novembre 1970.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll (*président*), Carter, Cook, Fergusson, Lefrançois, McGrand, Pearson. (7)

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Il est proposé par la sénatrice Fergusson et décidé à l'unanimité:

Que le rapport fait au Sénat par le sénateur David A. Croll, président, le mercredi 21 octobre 1970, et que les rapports présentés au Sénat par les sénateurs Edgar E. Fournier, vice-président, et C. W. Carter, le jeudi 5 novembre 1970, fassent partie du compte rendu des délibérations du comité comme rapport sur l'état des travaux.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Georges A. Coderre.

Le comité spécial de la pauvreté

Témoignages

[*Texte*]

Activités du Comité Spécial du Sénat

Autorisation ayant été accordée de revenir aux avis d'interpellation: A l'appel de l'avis d'interpellation déposé par l'honorable M. Croll:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur les activités du comité spécial du Sénat sur la pauvreté pendant l'ajournement de l'été.

L'honorable David A. Croll: Honorables sénateurs, j'ai beaucoup apprécié le discours du chef de l'opposition. J'en ai aimé le contenu, la portée et l'humour. Quant à sa logique et aux éventuels sous-entendus politiques, je laisse au leader du gouvernement le soin d'en parler, une autre fois.

Je n'ai pas préparé mon texte comme j'en ai l'habitude. Ce n'est pas facile de réfléchir ces temps-ci. On a peine à croire que tout cela est vrai. Ce sont des jours de tristesse, de honte et de colère. Pourtant, il y a aussi le courage et l'espoir—oui, un espoir accru en l'unité—car un grand Canadien a su se montrer à la hauteur des circonstances.

Le vice-président et moi-même avions pensé que cette nouvelle session du Parlement nous fournirait l'occasion d'aborder au Sénat de certains aspects de notre étude et des problèmes qui nous confrontent au comité spécial sur la pauvreté.

C'est peu-être la dernière occasion qui s'offre à nous avant que nous présentions notre rapport, bien qu'il nous reste encore du temps avant de le déposer. Pour ma part, j'aimerais vous parler d'un document particulier publié par le Conseil national du bien-être social. Nous n'avons pas oublié que la Chambre nous a chargés de déterminer les causes premières de la pauvreté, et de faire des recommandations tendant à soulager la pauvreté à court terme et à la faire disparaître à long terme. Les pauvres veulent qu'on agisse immédiatement.

Le 25 juin dernier, à titre de président du comité, j'ai présenté un rapport provisoire qu'on trouvera au hansard du Sénat à partir de la page 1355. Le comité fut créé en janvier 1969 et les audiences à Ottawa ont débuté en avril de la même année. Avant notre dernière tournée, nous étions allés et avions tenu des audiences dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Le Parlement s'étant ajourné pour le congé d'été, nous avons entrepris notre dernière série de visites, tenant des audiences dans les cinq provinces qu'il restait à visiter ainsi qu'au Yukon. Pendant toute la durée de cette tournée, nous avons fait parvenir à tous les sénateurs un court résumé hebdomadaire des points saillants de ces réunions.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Résumés excellents d'ailleurs.

L'honorable M. Croll: Merci. Au cours de nos voyages dans tout le pays, nous avons tenu l'œil ouvert et prêté l'oreille. Nous sommes rentrés à Ottawa après avoir vu de près la triste manifestation de la pauvreté sous bien des formes: la pauvreté rurale, urbaine, métropolitaine, indienne et métis. Quel lamentable spectacle!

Au cours de nos réunions, toujours accessibles à tous, nous nous sommes fait un point d'honneur de donner aux pauvres l'impression que quelqu'un se préoccupait de leur sort et qu'ils n'avaient pas tout le monde contre eux. Je puis dire avec certitude que c'est en tout cas une chose que nous leur avons fait comprendre. Je pense que nous avons réussi à donner aux pauvres du pays des raisons d'espérer et à leur faire comprendre qu'ils doivent s'efforcer eux-mêmes de trouver des solutions et de nous aider ainsi à nous acquitter de notre tâche envers eux.

Nous avons accordé une attention toute particulière à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick et avions le bonheur de compter parmi les membres du comité le sénateur Cook et le sénateur Carter, de Terre-Neuve, et la sénatrice Fergusson, le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) et le sénateur McGrand du Nouveau-Brunswick. Le Sénat n'apprécie peut-être pas à leur juste valeur le prestige et le respect dont jouissent ces sénateurs dans leurs provinces natales, tout comme ici.

Le sénateur Carter a dirigé un petit comité du côté du Labrador. Quel voyage! La description qu'il en donne dans les 4 ou 5 pages de nos *Procès-verbaux* est vraiment très intéressante et vaut la peine d'être lue. Le sénateur Cook nous a guidés vers l'île Fogo et d'autres régions de Terre-Neuve, ce qui fut également un voyage intéressant. Tout cela fut une révélation pour moi, bien entendu, puisque je n'étais jamais allé dans cette région de Terre-Neuve. On y rencontre des gens vigoureux, indépendants, qui ont l'air de ne se soucier de rien. Les baies, les petits villages de pêcheurs et les endroits éloignés sont fascinants. On y trouve un pays pauvre en ressources, mais riche à d'autres points de vue.

Depuis un peu plus de 100 ans, nous nous efforçons au Canada de mieux répartir les richesses mais nous devons nous rendre compte qu'on ne fait cela que depuis 20 ans à Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens ont donc besoin de toute l'aide que nous pourrons leur donner et nous devons nous montrer généreux à leur égard, car ils s'efforcent de surmonter leurs difficultés et c'est une lutte difficile.

Le Nouveau-Brunswick a aussi été l'objet d'un vif intérêt de notre part. C'était sans doute surtout à cause de la présence des trois sénateurs dont je vous ai parlé, qui n'ont pas manqué une seule séance mais furent peut-être les plus ardents au travail et les plus attentifs.

Le Nouveau-Brunswick est une province qui tente tous les efforts possibles, surtout dans les domaines du bien-bien-être social. Le sénateur McGrand nous parle sans cesse des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, mais nous ne les avions pas vraiment appréciées avant de les avoir vues. En compagnie de la sénatrice Fergusson et du sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche), nous avons finalement vu les grandes richesses forestières naturelles de la région. C'est une terre riche. Et pourtant il y a des pauvres. On en vient à se demander pourquoi il

en est ainsi jusqu'au moment où l'on constate que ces ressources naturelles appartiennent à des grandes papeteries, et que ce qu'elles ne possèdent pas, elles le contrôlent, et ce qu'elles ne contrôlent pas, elles l'influencent, et qu'elles polluent tout sans distinction. Il n'est pas alors difficile de se rendre compte que le Nouveau-Brunswick a un problème spécial.

Tout comme la jeunesse de Terre-Neuve, la jeunesse du Nouveau-Brunswick part à l'aventure, pour revenir et repartir encore, et en réfléchissant un peu, on s'aperçoit que là-bas au Nouveau-Brunswick, le mode de vie est peut-être préférable à celui aux jungles d'asphalte que ces jeunes auraient à envisager dans d'autres parties du pays. Ils vivent leur vie comme ils l'entendent, et ils ont des vies remplies. Il nous appartient de faire en sorte d'accorder le plus d'aide possible pour assurer un niveau convenable de vie dans cette région du pays.

Je parlerai peu de l'Ouest si ce n'est pour laisser entendre que les parties émergentes du pays autour d'Edmonton et de Calgary sont passionnantes, comme d'ailleurs la Saskatchewan et le Yukon. Les sénateurs de l'Ouest qui font partie du comité étaient toujours là lorsque le comité siégeait dans leurs provinces. Bien entendu, ils étaient aussi présents en d'autres circonstances.

Je voudrais signaler qu'à l'occasion se joignaient à nous des gens qui n'étaient pas membres du comité. Le chef de l'opposition (l'honorable M. Flynn) est venu siéger avec nous lorsque nous étions dans la province de Québec; le sénateur Michaud a siégé avec nous lorsque nous étions à Moncton; M. Bell était avec nous à Saint-John et M. Fairweather et l'ancien leader du gouvernement au Nouveau-Brunswick ont siégé avec nous un jour mémorable—je crois que c'était à Bloomfield—lorsque nous nous sommes arrêtés à une vieille église. C'était un endroit vénérable où les gens étaient aussi vénérables et le ministre plein d'idées. Je crois qu'on l'appelait un ministre du bois à pâte. Il nous a pénétrés de l'idée des richesses naturelles de la province et de ce que nous devrions faire à ce sujet. Je me suis réjoui en voyant finalement les dames apporter des biscuits et des beignes, car je crois qu'il parlerait encore s'il n'avait pas été interrompu. Mais je dois dire qu'il était un personnage assez intéressant. Vous trouverez au dossier le mémoire fort captivant qu'il a présenté.

Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de dire un mot des sénateurs qui nous ont accompagnés au cours de cet agréable voyage et ont participé aux travaux. Les trois dames du comité étaient particulièrement charmantes; elles ont donné le ton et ont fait s'accroitre largement le respect qui nous était accordé. Lorsque les autres honorables sénateurs les ont qualifiées de «sirènes du Sénat», je le répète, honorables sénateurs, elles étaient là, elles étaient entourées d'un immense respect et elles ont fourni un apport précieux au travail du comité.

J'aborde maintenant la question des audiences publiques. Nous avons tenu des audiences ici même à Ottawa—soit dit en passant, nous en avons tenu hier et ce matin, et j'espère en tenir une demain matin—et nous comptons continuer jusqu'à la première semaine de novembre, afin de remplir tout notre programme d'audiences. Pour notre gouverne, notre personnel de recherchistes a préparé des études et de la documentation car le rapport que nous rédigerons ne peut être couvé—il exige la sueur de notre front, et l'épreuve est déjà commencée.

Honorables sénateurs, je voudrais ici expliquer d'autres points. Évidemment, vous croirez que le président s'est fait une opinion sur certains sujets, et vous n'aurez pas tort. Mais je vous demande de tenir compte du fait que le président veut être juste. Il exprime son opinion—et ce serait chose inhabituelle qu'un président demeure indécis—et quoique son opinion puisse n'être pas toujours la meilleure et pas toujours bonne, d'ordinaire, il l'exprime. Je vous demande donc de vous le rappeler aujourd'hui, même si vous ne partagez pas l'opinion exprimée.

Honorables sénateurs, environ 4 millions et demi de gens sont considérés comme indigents selon la définition du Conseil économique. Ils ne sont difficiles ni à trouver ni à identifier. La moitié de ces 4 millions et demi de gens sont ce que l'on pourrait définir comme des déshérités: les vieillards, les infirmes, les hadicapés, les mères ayant charge de famille, les assistés sociaux. Voici autant de gens qui ne font plus partie de la main-d'œuvre en tant que telle. Une fois encore, honorables sénateurs, l'autre moitié des nécessiteux constitue ce que nous appelons les «travailleurs pauvres.» Ce sont les gens sans spécialité, les analphabètes, les employés à plein temps, à temps partiel ou les employés occasionnels qui tantôt vivent de l'assurance-chômage et tantôt travaillent pour des salaires juste suffisants ou même inférieurs, qui ne gagnent jamais assez pour survivre. Des échnges considérables se produisent entre ces deux groupes et ces déshérités dépendent de l'assistance sociale d'une manière sans cesse croissante.

Ceux qui comparaissent devant nous sont unanimes à dire que l'assistance publique s'est dégradée en une bureaucratie sans commandement. Elle est incapable de remplir ses objectifs humanitaires et les possibilités du public à la financer dans sa forme actuelle sont douteuses. L'échec de l'assistance sociale a une autre explication; cette explication est qu'elle était considérée comme venant en supplément au régime économique d'aide aux nécessiteux. Elle n'a jamais été conçue pour subvenir aux besoins fondamentaux d'un grand nombre de Canadiens. On m'a cité pour avoir déclaré que ce régime d'assistance sociale était la pagaille. Il y a de ceci quelques mois et, après nouvel examen, j'estime que c'est une pagaille inextricable. Une réforme est impossible car ce stade est dépassé. Il est trop tard pour appliquer des cautères sur une jambe de bois ou même pour tenter de la modifier. Il est inutile d'essayer d'y apporter des changements du fait de l'hostilité de nos concitoyens et de la colère des assistés sociaux. La situation est maintenant telle que tout effort pour la corriger, même s'ils doivent aboutir à une amélioration, ne sont plus possibles et ont perdu toute crédibilité. Des générations de Canadiens en ont souffert de même que notre société. Il faut admettre cette situation.

Nous avons étudié cette situation au comité et, en ce qui me concerne, j'estime que la seule solution est de la dissoudre. Il faut tout reprendre à zéro. La question est alors de savoir si nous disposons d'une solution provisoire? Je pense que oui.

L'honorable M. Choquette: Quelle est votre solution?

L'honorable M. Croll: Je vais y venir et je ne peux vous quitter sans vous l'exposer.

L'honorable M. Choquette: Je l'espère bien.

L'honorable M. Croll: Je viens d'exprimer mon opinion sur ce régime, mais qu'en pense-t-on ailleurs? Qu'en pensent ceux qui sont plus au courant de ce système que

moi, qu'en disent-ils? Il y a quelque temps le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a nommé un conseil national du bien-être social. Cet organisme nouvellement constitué comprend 21 particuliers chargés de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur des affaires d'assistance sociale. Le groupe comporte six catégories et en voici la composition: les économiquement faibles (six); les minorités désavantagées, qui comprennent la communauté noire (un); les Acadiens (un); les Métis (un); les Indiens (un); les enseignants dans le domaine de l'assistance sociale, (trois); le réseau de distribution des services sociaux (un); puis le président et cinq membres, qui s'occupent d'initiatives bénévoles d'assistance sociale. C'est la liste des invités, et voici la déclaration qu'ils ont publiée le 7 octobre:

> Le Conseil national du bien-être social est fermement convaincu qu'un programme d'assistance publique dont les prestations sont fondées sur la vérification des besoins est en soi dégradant, humiliant, et lèse la dignité humaine, et que ses effets sont nuisibles aux bénéficiaires et à leurs enfants.

Voilà ce qu'ils ont dit.

> Nous comptons sur le Livre blanc du gouvernement fédéral sur le revenu garanti, sur le rapport du comité sénatorial spécial de la pauvreté et sur des discussions à l'échelle nationale qui auront, nous l'espérons, une grande répercussion et qui porteront non seulement sur de nouvelles méthodes de répartition des revenus, mais sur les valeurs sociales que met en jeu chacune d'elles.

Ils ajoutent:

> A l'heure actuelle, cependant, les personnes dans le besoin doivent compter sur les programmes d'assistance publique administrés par les provinces et les municipalités, avec l'appui du gouvernement fédéral, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Conscient des lacunes inhérentes à cette méthode de soutien du revenu et du fait que c'est tout ce qui existe actuellement pour répondre aux besoins urgents de tous les Canadiens qui souffrent de la pauvreté dans une société d'abondance, le Conseil national du bien-être a pris les résolutions suivantes:

Ils abordent ensuite la question des frais et ajoutent:

> ET CONSIDÉRANT que ces conditions exigent, entre autres choses, que la province fournisse assistance à toute personne nécessiteuse «dans une mesure ou d'une manière compatible avec ses besoins fondamentaux»,
>
> ET CONSIDÉRANT que, selon la définition de la loi, «besoins fondamentaux» signifie «la nourriture, le logement, le vêtement, le combustible, les services d'utilité publique, les fournitures ménagères et les services répondant aux besoins personnels»,
>
> ET CONSIDÉRANT que différentes provinces et municipalités semblent avoir adopté des programmes et des pratiques qui violent clairement cette condition, notamment l'exclusion de certaines catégories de personnes nécessiteuses, la limitation de la durée des prestations pour certaines catégories de personnes nécessiteuses et le versement d'assistance à certaines catégories de personnes nécessiteuses dans une mesure ou d'une manière ne tenant pas pleinement compte de tous les besoins fondamentaux dont la loi fait état,

C'est ce que nous avons dit d'un bout à l'autre du pays, de façon assez discrète, en signalant au cours de nos visites dans chaque province, qu'un écart existe entre les lois qui garantissent la reconnaissance des besoins et leur application réelle et que toute négligence dans l'application de la loi a affaibli le tissu même du régime. Les lois adoptées et non appliquées ne peuvent qu'avoir trois conséquences: l'activisme, la protestation et l'action.

Et plus loin:

> Le seul fait qu'une loi existe dans les recueils de lois ne suffit pas à en assurer l'obéissance. Les droits sont établis par la loi, mais définis et appliqués par les tribunaux. Toutefois, jusqu'à récemment, on n'a virtuellement eu aucun recours aux tribunaux du Canada pour s'assurer que l'application de notre législation de bien-être protège les droits qui y sont inscrits.

C'est une déclaration faite par un comité nommé par le gouvernement et je vous ai fait part de leurs réserves.

Les fonds du gouvernement fédéral sont dépensés pour ce que nous appelons les besoins fondamentaux, qui ont, d'ailleurs, été définis. On devrait répondre à ces besoins selon les mêmes conditions dans toutes les régions du Canada. Cela soulève la question de normes uniformes des besoins fondamentaux d'un bout à l'autre du pays, aussi uniformes que l'impôt sur le revenu. Ce qui, en soi, comporte la distribution réaliste des richesses au Canada, ce qui n'a pas été le cas depuis presque 20 ans, en ce qui concerne les pauvres.

Nous avons toujours parlé de l'écart entre les riches et les pauvres. Ce dont il nous faut parler chez nous c'est de l'écart qui existe entre la classe pauvre et la classe moyenne. Il ne fait que s'élargir; c'est là un phénomène nouveau dont la plupart d'entre vous peuvent se rendre compte.

On nous a avancé, et je crois que cette opinion n'était pas sans intérêt, que les besoins essentiels d'une famille de Campbellton (Nouveau-Brunswick) devraient être les mêmes que ceux d'une famille de la même importance vivant à Toronto ou à Vancouver, et que ce ne devrait plus être un rêve mais la réalité. Il n'y a pas la moindre raison pour perpétuer les inégalités géographiques du régime actuel. Il y a des provinces qui disent: «Nous paierons tant ... point». Peu importe ensuite combien d'enfants on a. Il n'y a plus qu'à siffler et «le reste vient de la municipalité».

Je ne rejette pas la faute sur les provinces. Elle revient au gouvernement et je vais dire pourquoi.

Quand nous avons voyagé d'un bout du pays à l'autre, la seule différence réelle dans le coût de la vie, à ce que nous avons vu dans les grandes villes, était imputable au loyer. Cela pouvait avoir quelque effet mais, en réalité, si nous étions un peu plus généreux envers certaines des banlieues éloignées, nous ne nous en porterons pas plus mal.

J'ai dit plus tôt qu'à mon avis nous devrions pouvoir nous départir de tout le régime. A vrai dire, nous pourrions abroger demain toutes nos mesures sociales, sauf le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada et le régime d'assurance-chômage, tout en répondant à chacune des exigences prévues dans la définition principale de «besoins» dans la loi sur l'assistance publique du Canada, en la modifiant quelque peu afin de prévoir une seule mesure au lieu de 200 environ.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'honorable sénateur voudrait-il répéter sa déclaration? Elle me paraît importante. Je ne l'ai pas tout à fait saisie.

L'honorable M. Croll: J'ai dit que la loi sur l'assistance publique du Canada prévoit les besoins fondamentaux et en donne la définition. En modifiant légèrement cette loi nous pourrions abroger les mesures de bien-être car elles s'appliquent aux besoins, à l'exception du régime de pensions du Canada et du régime d'assurance-chômage. Il s'agit ici d'obligations contractuelles, si vous saisissez la différence.

C'est une évolution, et lorsqu'on parle d'«évolution» les paroles du premier ministre au cours du débat sur le discours du trône reviennent à la mémoire. Il a dit:

> ...Aujourd'hui, le défi n'est pas simplement l'évolution, mais l'allure et l'étendue de l'évolution. Nous devons nous adapter comme jamais auparavant. Je crois fermement qu'aucun pays n'est mieux en mesure de le faire que le Canada, car nul pays ne jouit de meilleures qualités fondamentales.

Quel serait la solution de rechange? Je vais d'abord vous l'énoncer, puis je l'expliquerai dans quelques minutes.

Le revenu de base doit être suffisant, qu'il y ait un niveau minimum de revenu à l'échelle nationale. De quoi les quatre millions et demi de travailleurs pauvres ont-ils besoin? Le vice-président aura quelque chose à dire à ce sujet lorsqu'il prendra la parole. Ils ont besoin de travail.

Quand ils ne peuvent en avoir, il leur faut un revenu, ils ont besoin de services et d'encouragements pour continuer à travailler. En outre, il appartient au gouvernement fédéral de fournir le revenu comme il appartient au gouvernement provincial de fournir les services, le Régime d'assistance publique du Canada est un instrument tout trouvé pour fournr ces services. Revenus et services doivent être entièrement distincts.

Voici quelques autres pensées qui méritent qu'on s'y arrête. Elles proviennent du comité. J'ai dit que le nombre des travailleurs pauvres s'élevait à deux millions environ. Tous les honorables sénateurs conviendront qu'un chef de famille qui travaille à plein temps mais ne gagne qu'un salaire minimum, ou de crève-la-faim, a besoin d'être secouru. Il a acquis le droit a une certaine assistance. C'est un producteur, mais nous avons agencé notre système d'assistance sociale de telle manière qu'il vient en aide à ceux qui ne travaillent pas et refuse d'aider des gens qui travaillent et qui sont tout aussi indigents.

Je vois qu'on commence à comprendre ça. Je vois que les sénateurs sont d'accord là-dessus. Des milliers de gens voient leurs voisins obtenir plus d'argent sans travailler, qu'ils n'en gagnent eux-mêmes en travaillant. C'est là une formidable injustice. Nous savons que ce que nous faisons est injuste et pourtant nous continuons à le faire.

Il y a actuellement 250,000 chefs de famille qui seraient en droit de demander une assistance, mais qui ont choisi de ne pas le faire. Non seulement la plupart d'entre eux remplissent-ils les conditions requises, mais ils y gagneraient. Combien de temps pensez-vous que les choses vont continuer ainsi? Par rapport au salaire minimum, les prestations du régime d'assistance sociale ont augmenté au point où, pour une famille de dimension moyenne, le régime d'assistance sociale apparaît en contradiction flagrante avec le système économique en ce sens qu'il serait logique que quelqu'un opte pour l'assistance sociale.

L'autre jour quelques membres spécialisés et qualifiés des services d'assistance sociale ont comparu devant le comité et je voudrais donner lecture à la Chambre d'une partie des remarques qu'ils ont faites. Le témoin était M. Clark Brownlee, président du comité d'action sociale de l'association des employés des services d'assistance sociale du Manitoba, et il parlait de l'assistance sociale et des travailleurs pauvres. Il a déclaré:

> Si ce système peut lui assurer un supplément ou une garantie de revenu, ou quoi que ce soit qui puisse relever son niveau, je ne crois pas que ce soit là une mauvaise chose.

L'honorable sénateur Hastings reprend alors:

> Ce que vous faites, vous assurez à cet homme un revenu annuel garanti grâce aux prestations de bien-être, avec toutes les humiliations que cela comporte... N'est-ce pas là ce que nous faisons?

Et M. Brownlee de répondre:

> Dans le système actuel, oui, mais j'aime mieux qu'il en soit ainsi que de les voir crever de faim. Nous ne sommes par la Providence. Nous ne pouvons pas changer les choses dans le régime actuel.

Puis le président du comité, impatient de mettre son grain de sel, déclare

> Nous n'y pouvons rien nous non plus, mais nous pensons à la façon dont on pourrait le faire.

Nous sommes, bien sûr, à la veille de commettre la plus grande bêtise, quelque chose, je crains, qui va assombrir tout notre avenir. Je prie les honorables sénateurs de bien y songer. Nous avons commencé en petit à aider des personnes qui travaillaient à plein temps, c'est-à-dire des travailleurs miséreux, par le moyen de prestations de bien-être.

Vous voyez, les assistés sociaux se retrouvent dans des situations fort complexes. Mettons un homme qui travaille et gagne $300 par mois; à côté de lui, il s'en trouve un autre qui reçoit $290 par mois en prestations de bien-être. Par contre celui-ci qui touche des prestations de bien-être a droit aussi aux soins médicaux, aux soins dentaires, aux médicaments et que sais-je, qui valent tous ensemble dans le cas d'une famille de quatre, au bas mot $40 par mois. Le travailleur, lui, est là qui s'étonne de toucher $30 ou $40 de moins par mois simplement parce qu'il n'est pas allé établir son admissibilité aux prestations de bien-être.

Ce qui se produit, c'est qu'un homme se présente au service du bien-être et se plaint: «Je ne peux pas joindre les deux bouts; je vais être obligé de laisser mon travail et de me mettre sur le secours direct.» Le travailleur social le rassure: «Ne vous tourmentez pas. Continuez de travailler et je vais voir ce que je peux faire pour vous.» Ce dernier doit ensuite obtenir du Conseil l'autorisation de verser une certaine somme à ce requérant et le Conseil répond: «Et si nous ouvrons cette porte, où en serons-nous?»

Une province a ouvert la porte et elle est souvent accusée d'avoir de l'argent à brûler. Elle le brûle de façon assez acceptable. L'Alberta est la seule province qui se donne la peine d'œuvrer en ce sens. Les provinces d'Ontario et de Québec peuvent également le faire, mais elles s'en abstiennent. Des provinces se livrent à des sottises comme d'inscrire un homme au bien-être et dépenser

$270 par mois, plutôt que de lui aider en lui remettant un $50 ou $70 de plus par mois. Ces cas sont observés. Je n'exagère pas.

Si nous entreprenons de suppléer au salaire, nous allons engouffrer le travailleur indigent dans la magie du bien-être et sa route sera sans issue. Cela ne sera plus, reconnaissons-le, une simple bévue; ce sera une erreur monumentale. Ce comité est entré en scène juste à temps pour permettre au gouvernement de notre pays de faire à nouveau le point de la situation et de se rendre compte dans quel guêpier on est en train de se fourrer.

Comment nous en sommes arrivés là, je l'ignore. Je suppose que je devrais le savoir mais il est nécessaire de mettre notre matière grise en commun pour trouver comment s'en sortir parce que le pauvre actif est un producteur et il ne faudrait pas qu'il dépende du système d'aide sociale. Si nous n'arrivons pas à établir cela, nous aurons ouvert le coffret de Pandore. Si on laisse le pauvre continuer à travailler au salaire minimum ou à un salaire inférieur et si on lui permet de se procurer un soutien matériel quelconque par l'intermédiaire du système d'aide sociale, alors le salaire minimum ne signifie plus rien. C'est le retour aux salaires d'exploitation ou pire encore parce que le travailleur saura désormais qu'il peut se procurer ailleurs ce que le patron ne lui verse pas; et le patron le saura lui aussi. Voilà le genre de situation qui nous attend, et si nous laissons les choses en arriver là, nous ferons vraiment un long retour en arrière. Nous devons donc refuser à ces gens l'aide qu'ils réclament.

J'ai dit plus tôt que près de 250,000 personnes remplissaient les conditions pour faire une demande d'aide. Pour les encourager à ne pas se prévaloir de ce système, il nous faut d'une façon quelconque arriver à effacer la ligne insidieuse qui démarque actuellement le pauvre actif du pauvre à la charge de l'aide publique. Nous avons longuement pensé à cette question. Moi-même, et chacun des membres du comité y ont réfléchi et en ont longuement discuté. Je pense qu'il ne reste qu'une seule voie; élargir les normes d'admissibilité au revenu minimum garanti. Lorsque je parle d'élargir ces normes, il y a une autre constatation qui pourrait être intéressante: 1,250,000 Canadiens reçoivent aujourd'hui un revenu minimum garanti. Nous en parlons comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau, de tout à fait révolutionnaire. Je vais vous dire dans quels secteurs vous trouverez ces gens. Il y a 1,600,000 personnes qui touchent des prestations de vieillesse. La moitié d'entre elles remplissent des formules d'impôt sur le revenu, selon la méthode de l'impôt négatif, et ainsi ces dernières reçoivent leurs suppléments, ce qui équivaut au revenu minimum garanti. C'est ce que nous avons consigné dans le rapport. Il y a 1,400,000 Canadiens qui touchent des prestations de l'assistance publique; 450,000 d'entre eux reçoivent des prestations à long terme.

Tout ce que je suggère, c'est que nous devrions élargir la base et inclure certaines personnes des autres secteurs, les 1,250,000 personnes dont le revenu de base est insuffisant—pour 800,000 d'entre elles, c'est à cause du système qui permet de percevoir l'argent des riches et de le distribuer aux pauvres par le truchement de l'impôt sur le revenu négatif, sans qu'il y ait de vérification des moyens d'existence, vérification qui est contenue dans la formule habituelle d'impôt que ces 800,000 personnes ont remplie depuis trois ans. Il n'y en a pas toujours eu 800,000; leur nombre s'est accru.

Quatre cent cinquante mille d'entre eux perçoivent un revenu minimum insuffisant de l'assistance sociale. Il s'agit d'habitués, assistés socialement depuis plus de trois ans.

L'honorable M. Aseltine: Où avez-vous trouvé tous ces chiffres?

L'honorable M. Croll: Le ministère vous fournira le chiffre du nombre des assistés sociaux. Nous les avons consignés au compte rendu de nos séances de comité.

On nous a d'abord dit à Toronto qu'il y en avait au moins 50,000. Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) vous indiquera les chiffres concernant le Nouveau-Brunswick. De toute façon, ils proviennent d'une documentation. Cet argent est versé, surtout aux 450,000 personnes, sans conseil, ni planification, ni directives, ni encouragements ou espoir et de façon indigne. Il est remis par l'intermédiaire de l'assistance sociale simplement sous forme de chèques.

Vient maintenant l'autre moitié du problème qui me semble totalement inexcusable. Je ne peux pas me l'expliquer ni, j'en suis sûr, vous non plus. Il s'agit des déshérités. Je vous ai parlé des aveugles, des infirmes, des vieillards, et des femmes chefs de famille. Vous rendez-vous compte que nous avons dans ce pays 160,000 femmes chefs de familles élevant 350,000 enfants? Il s'agit de femmes divorcées, de veuves ou de femmes dont les maris sont emprisonnés.

L'honorable M. Choquette: Des hôpitaux psychiatriques.

L'honorable M. Croll: Des déserteurs.

L'honorable M. Aseltine: Un instant; vous ne nous parlez pas, il me semble, des activités du comité. Voici ce que vous voulez signaler à notre attention:

> Signaler à l'attention du Sénat les activités du comité sénatorial spécial de la pauvreté, notamment le travail accompli durant le congé d'été.

Je ne puis vous suivre.

L'honorable M. Croll: Nous vous avons envoyé des mémoires au sujet de notre travail. Une bonne partie des renseignements que nous avons glanés un peu partout au pays vous sont donnés maintenant sous une forme condensée.

Je ne saurais vous dire; on nous a dit ceci à Terre-Neuve et cela au Nouveau-Brunswick; mon exposé actuel fait partie du tout.

On compte 160,000 mères qui ont charge de familles; les enfants dont elles ont uniquement la charge et dont quelques-uns vont à l'école sont au nombre de 350,000. Les bénéficiaires de prestations sociales, les malades, les vieillards, les gens qui ne font plus partie de la population active ont besoin d'un revenu, de services, d'occasions d'emploi et de stimulants quelconques.

Les circonstances concernant ces gens n'ont pas changé, si l'on tient compte de leur droit à une aide financière, qui existe toujours. On ne devrait plus les laisser attendre. Nous devons sûrement nous en occuper; cela nous fournirait au moins l'occasion de faire pour les enfants des pauvres ce que nous n'avons pas fait pour leurs parents. J'ai parlé du revenu de base garanti; pour ainsi dire tous les témoins au comité étaient d'accord là-dessus. Nous devrons sérieusement étudier cette question.

Chaque fois qu'on mentionne la chose, tout le monde demande ce que cela coûtera. Je ne saurais le dire aussi longtemps qu'on n'aura pas fixé un seuil ou une norme de pauvreté. Il est impossible de le dire, mais bien des gens, sans même savoir ce que cela coûterait, ont déjà

décidé que nous ne pouvions nous le permettre. A mon avis, ils devraient se demander, je suis prêt à le leur demander, si nous pouvons nous permettre de ne rien faire.

Tel que je conçois notre mandat, nous devons préparer un programme, établir un plan en vue d'une génération sans pauvres. Nous ne sommes ni des voleurs ni les gardiens du Trésor. Celui-ci devra s'occuper de ses propres affaires, et faire preuve de jugement. Le gouvernement décidera ce que nous pouvons nous permettre et ce dont nous devons nous passer. Depuis le début de ma carrière politique, je me fais dire que nous ne pouvons nous le permettre. Hier, un témoin au comité s'est fait dire cela; il a répondu aussitôt avoir entendu la même observation au sujet de toutes les mesures de bien-être jamais proposées; y compris la loi des pensions de vieillesse, en 1927.

Je vous rappellerais aussi qu'en 1966 le Sénat a recommandé une prestation de $75 pour les vieillards, ainsi qu'une réduction de l'âge d'admissibilité. Vous vous souviendrez à quel point on s'est inquiété de ce que cela coûterait de 125 millions à 150 millions de dollars. Nous avons passé bien des nuits blanches à cause de cela, pour enfin décider que la mesure s'imposait. On nous a critiqués de dépenser de 125 à 150 millions de dollars; imaginait-on que les sénateurs puissent recommander une chose pareille? Une fois les dispositions prises, les suppléments ajoutés, le gouvernement avait dépensé $250,000 et le pays s'en réjouissait et appuyait la mesure.

Je me rappelle un autre incident qui remonte au temps de l'honorable Walter Harris, ministre des Finances dans le cabinet Saint-Laurent. Il avait dit: «Tout ce que notre pays peut se permettre comme pension, c'est $6, pas un cent de plus. Ce sera fatal le jour où nous donnerons davantage». Un homme du nom de Diefenbaker a dit: «N'y faites pas attention. Nous pouvons donner davantage.» Il a été et a porté la pension à $15.00. Le pays n'en est pas moins riche.

Nous devons y songer sérieusement, car nous devons faire quelque chose. Si nous ne pouvons que lancer le programme, quitte à l'intensifier plus tard, cela en vaudra la peine, car les jours des perdants silencieux sont révolus. Une idée est ancrée chez plusieurs pauvres, savoir qu'ils sont nés pour un petit pain. Je ne pense pas qu'ils y croient encore. Je ne saurais dire si cela a déjà été vrai ou non, mais vous seriez surpris de voir les preuves que nous avons à ce sujet.

Je ne sais combien d'argent nous avons dépensé, mais il me semble que si nous voulons vraiment faire quelque chose pour ceux que la pauvreté écrase, notre produit national brut a augmenté d'année en année et nous a apporté un certain montant de nouveaux impôts. Les Canadiens n'ont pas à donner une partie de ce qu'ils ont. Ils n'ont qu'à s'engager à partager plus équitablement l'abondance croissante qu'apportera l'économie. Si cela prend cinq ans, ou davantage, nous aurons au moins commencé. Pour toutes les mesures de bien-être social au Canada, il a fallu oser commencer.

J'ai parlé trop longtemps, mais je dois vous donner ce renseignement. Mon ami ici, qui est un sénateur ancien et estimable, a demandé ce que le comité fait. Nous essayons de déterminer un niveau de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de vie. Des recherchistes et des organismes compétents ont effectué des études, et le comité est en possession de renseignements très utiles sur ce point vital. Nous devrons les apprécier et faire rapport. Voilà ce qui nous occupe, et c'est un chapitre capital de notre examen.

Premièrement, nous avons une étude faite en 1968 par le Bureau fédéral de la statistique, qui porte sur la famille d'une à cinq personnes. Nous avons aussi l'étude du Conseil économique du Canada, datée de 1968, qui portait aussi sur la famille d'une à cinq personnes. Vient ensuite l'étude du ministère ontarien de l'Économie, parue en 1969, portant sur la famille d'une à cinq personnes. Puis le sondage de l'Institut canadien de l'opinion publique, effectué en 1969 et qui portait sur la famille de quatre personnes. Le comité dispose d'une étude spéciale réalisée à son intention par l'Institut canadien de l'opinion publique—appelé Gallup Poll—sur la famille de cinq personnes; elle a été terminée en juin 1970. L'Institut avait posé les questions suivantes:

(1) Votre foyer compte combien de personnes qui en font régulièrement partie?

(2) Quel était le revenu de votre famille l'an dernier, avant le paiement des impôts?

(3) Quel est le montant minimum dont une famille comme la vôtre a besoin chaque semaine, dans cette région du pays, pour s'assurer le niveau de vie minimum pour vous acceptable?

Nous examinerons donc cette étude.

Le comité a en outre été saisi des prévisions budgétaires préparées par le ministère de la Santé et du Bien-être et d'autres organismes compétents, par des particuliers et des personnes qui dépendent du bien-être. En plus de tout cela, nous avons notre propre expérience de la vie. Nous savons combien il en coûte pour vivre, du moins nous en avons une idée.

Il est nécessaire de mettre ces études à jour pour deux raisons. Je vous ai laissé entendre qu'il y en avait eu de faites en 1967, en 1968 et en 1969. La dernière est la nôtre, et elle date de 1970. Il est nécessaire de les mettre à jour pour deux raisons primordiales: la hausse du coût de la vie, l'inflation et la hausse du standing de vie, c'est-à-dire l'augmentation du produit national brut qui représente la richesse d'une nation. En les mettant à jour, on s'assure que tous ceux qui touchent le salaire minimum profiteront eux aussi de l'amélioration du standing de vie qui est en hausse; ainsi, si l'on détermine le seuil de pauvreté ou le standing de vie, on peut automatiquement les mettre à jour à n'importe quel moment. C'est là une très grave responsabilité qui nous incombe.

L'honorable M. Choquette: Puis-je poser une question? Est-ce que le montant minimum, comme vous l'avez dit, ne varie pas considérablement entre le fermier et le pêcheur, l'homme qui a non seulement une ferme mais qui cultive aussi ses propres légumes et qui peut presque se nourrir à l'année longue de ses propres produits, et l'homme de la mer qui vit de sa pêche, qui peut saler son poisson et le mettre en réserve? Comment arrivez-vous à ce revenu minimum lorsque vous considérez tous ces faits?

L'honorable M. Croll: Toutes ces études ont été faites en gardant ces choses à l'esprit.

L'honorable M. Choquette: Je sais, mais je vous demande si vous êtes arrivé à une conclusion?

L'honorable M. Croll: Nous ne sommes arrivés à aucune conclusion. Je ne vous ai même pas dit ce que contenait le rapport. Mais tous les éléments dont vous avez parlé ont été considérés dans chacune des études qui ont été menées par des personnes très compétentes. Vous seriez surpris de constater que les différences sont moin-

dres qu'on pourrait le supposer. Il est évident que l'agriculteur possède certains avantages, mais lorsqu'il quitte sa ferme et commence à acheter d'autres produits, il est réellement désavantagé. De toute façon, ces éléments ont été pris en considération.

Il y a plusieurs points que je ne veux pas soulever aujourd'hui comme l'éducation, qui est essentielle, et sur laquelle nous n'avons pas encore terminé notre étude, le logement qui est aussi un point essentiel, les garderies, la formation de la main-d'œuvre.

Je dirai simplement ceci: ce midi, le président suppléant et moi-même avons décidé que nous avions la solution au problème de la pauvreté. Je lui ai demandé s'il me permettait de le mentionner avant qu'il ne prenne la parole et il a acquiescé. Voici: des emplois et des salaires raisonnables. Pas autre chose. Nous n'avons jamais pu y arriver. Je suis sûr que nous pouvons dans l'avenir. Si nous ne le pouvions pas, il nous faut absolument une solution de rechange. Pour terminer, je vous dirai que nous sommes tous des hommes politiques, et que la politique est l'art du possible. Je sais que, dans notre pays, on se soucie de la situation des pauvres, on en prend conscience. Si vous aviez reçu des lettres comme celles qui ont été adressées aux sénatrices Fergusson et Inman par des femmes qu'elles ont rencontrées et dont moi aussi j'ai reçu des lettres, vous comprendriez que ces gens se sont tournés vers nous dans l'espoir que nous nous acquitterons de cette mission. Nous le leur devons, et il nous faut faire quelque chose pour les aider. Nous ne saurions nous y dérober.

Immédiatement après la guerre, j'étais représentant de Spadina à la Chambre des communes. S'il y avait une question de nationalité, c'était bien à Spadina. Bon nombre de ceux qui se fixaient dans la région avaient été sinistrés ou internés pendant la guerre et pour des raisons diverses ils me poursuivaient tous continuellement au sujet d'atteintes aux libertés civiles et autres faits. Je leur disais: «Écoutez, vous êtes au Canada. Vous n'êtes pas en Europe—en Allemagne ou en Roumanie. Vous êtes au Canada, et ces choses ne peuvent pas arriver ici.» Je n'en suis plus bien sûr. Pour ma part, et je crois pouvoir parler au nom des membres du comité, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que ces choses ne puissent pas arriver ici.

Des voix: Bravo!

(Sur la proposition de l'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche), et du consentement du Sénat, le débat est ajourné.)

LA PAUVRETÉ

Activités du comité spécial du Sénat

Le Sénat reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 octobre, de l'interpellation de l'honorable M. Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du comité spécial du Sénat sur la pauvreté pendant l'ajournement de l'été.

L'honorable Edgar Fournier: Honorables sénateurs, je voudrais tout d'abord féliciter les sénateurs récemment nommés et leur souhaiter la bienvenue parmi nous. Je n'ai pas encore eu le privilège de les rencontrer tous personnellement, mais je pense que cela ne tardera pas.

A l'origine, je voulais faire une intervention sur le discours du trône, mais comme le temps réservé à cette fin est écoulé, honorables sénateurs, je voudrais me borner à mentionner un passage du discours du trône qui mérite d'être relevé:

> ...l'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom.

A l'amour et à la compassion, j'ajouterais la compréhension, car on ne peut aimer, ni éprouver de la compassion sans compréhension.

Honorables sénateurs, si vous me le permettez, je vais maintenant faire quelques brèves remarques sur la pauvreté et le chômage, en commençant par le chômage puisque celui-ci engendre la pauvreté.

Actuellement, le chômage constitue le problème capital au Canada aussi bien qu'aux États-Unis. Le chômage est à l'origine de l'agitation sociale et des désordres, de la misère, des privations, des difficultés au sein des familles et de la désintégration de ces dernières. Personne ici, j'en suis sûr, ne contredirait cette déclaration. Le chômage au Canada est un cancer qui revêt plusieurs formes dont la plupart sont guérissables à condition de s'y prendre à temps et si on les traite avec l'intelligence voulue et surtout le comportement qui convient.

Bien qu'il m'en coûte de le reconnaître, le chômage va aller de mal en pis avec le régime social que nous avons actuellement. L'assurance-chômage, le bien-être social et le revenu minimum ne remédieront pas en soi au chômage. En fait, ces mesures ne font qu'étouffer progressivement le goût du travail et détruisent ainsi notre régime démocratique en ne produisant que du mécontentement tant chez ceux qui en bénéficient que chez leurs bienfaiteurs. Aujourd'hui donc, nous nous trouvons étranglés par un régime sous lequel un grand nombre de Canadiens vivent mieux grâce aux mesures sociales et de bien-être, qu'on appelle communément des secours, qu'en travaillant. C'est une triste situation en effet et un signe de désordre national.

J'avoue que je déplore la façon dont la presse a cité inexactement diverses observations qui ont été attribuées au sénateur Croll. Il n'y a rien d'anormal à ce que la presse se trompe dans des citations; au contraire, elle en fait une habitude.

Dans ses différentes remarques, le sénateur Croll a fait plusieurs déclarations qui méritent d'être retenues. Il a dit entre autres:

> Ceux qui comparaissent devant nous sont unanimes à dire que l'assistance publique s'est dégradée en une bureaucratie sans commandement.

Honorables sénateurs, il a bien raison; mais il est même allé plus loin. La semaine dernière, il a parlé du système d'assistance sociale comme d'un gâchis invraisemblable» et les journaux l'ont cité en mentionnant le mot «gâchis». Ma foi, qu'il s'agisse de gâchis ou de gâchis invraisemblable, je croyais, il y a huit mois, que les abus dans le domaine de l'assistance sociale faisaient le plus grand tort au pays, et je n'ai aucunement changé d'opinion là-dessus.

Encore une fois les journaux n'ont pas bien interprété le sénateur Croll. Ils lui ont fait dire que l'assistance sociale devait être remplacée par un revenu minimum. J'ai lu et relu les discours du sénateur Croll et nulle part ai-je relevé de sa part une déclaration aussi brutale.

Le sénateur Croll a consacré beaucoup de temps à donner aux journaux des renseignements sur les constatations du comité un peu partout au pays et en soulignant les difficultés qu'entraîne la pauvreté. Cependant, le sénateur Croll a fait une déclaration qui a soulevé très peu de commentaires, si même il y en a eu, dans les journaux. Je cite:

> Je dirai simplement ceci: ce midi, le président suppléant et moi-même avons décidé que nous avions la solution au problème de la pauvreté. Je lui ai demandé s'il me permettait de le mentionner avant qu'il ne prenne la parole et il a acquiescé. Voici: des emplois et des salaires raisonnables. Pas autre chose.

C'est la fin de la citation, honorables sénateurs, et vous la trouverez au hansard du 21 octobre, à la page 36. Voilà, honorables sénateurs, ce qu'a déclaré le sénateur Croll et je poursuis mon modeste discours à la lumière de cette affirmation.

Nous avons adopté dans le passé, à mon avis, une attitude de facilité, en nous contentant d'imputer le chômage au progrès et en nous disant: «On n'y peut rien; c'est le progrès.» Ou encore, «Qu'y pouvons-nous? C'est le monde d'aujourd'hui.» Nous nous sommes laissés aller au désespoir au lieu de faire face à la réalité, et en conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse. La technologie, en dépit de tous ses boutons-poussoirs, a déçu le travailleur; car, tout en obtenant des succès tels que l'établissement des méthodes de production plus faciles, l'allégement du fardeau de l'ouvrier, et l'augmentation de la production, elle a par la même occasion été cause de chômage.

Les réussites ont eu pour résultat l'accroissement des profits du producteur, mais les méthodes plus faciles assurées par l'automatisation ont laissé derrière elles une situation de chômage qui ne disparaîtra jamais d'elle-même. Par la même occasion, non seulement le prix du produit n'a-t-il pas diminué, mais il a au contraire augmenté.

La force dite des bras a aussi été remplacée à son tour par les bulldozers, les belles rétrocaveuses, les convoyeurs, les pelles mécaniques, les grues et les boutons des dispositifs électroniques. La petite barque, gagne-pain du pêcheur, a été remplacée par les chalutiers géants. L'industrie forestière suit maintenant une évolution désastreuse pour le bûcheron qui se trouve remplacé par les scies mécaniques, les wagonnets pour troncs et les camions lourds, qui prennent tous leur part. Les machines qui réduisent le bois en copeaux relèguent aux oubliettes l'ouvrier qui faisait ce travail.

Et quel a été le sort de l'industrie du charbon? Le producteur de charbon est ruiné, parce que les industries ont adopté les chaudières à mazout et le carburant diesel. Même les chemins de fer ont recours aux moteurs diesels. Que reste-t-il du mineur des houillères, aujourd'hui remplacé par des machines et des haveuses automatiques? D'autre part, qu'advient-il des ouvriers chargés de la réparation et de l'entretien des voies ferrées? Pratiquement tout ce travail se fait maintenant à la machine. Autrefois, il y avait des équipes supplémentaires d'une centaine d'hommes. Aujourd'hui, on trouve environ dix machines et dix opérateurs.

Honorables sénateurs, ce ne sont là que quelques-unes des industries dans lesquelles la technologie moderne entraîne le chômage. Ces quelques industries, je les connais bien.

Nous, administrateurs, avons failli à la tâche. Nous aurions dû nous affirmer à temps pour assurer aux gens aujourd'hui congédiés un autre emploi conforme à leurs aptitudes afin qu'ils puissent faire vivre leurs familles.

Dans ma propre ville, la seule industrie importante dépense actuellement environ 44 millions de dollars pour rajeunir ou moderniser son usine, mais au prix regrettable du congédiement de quelque 400 hommes, dont certains comptaient 25 années de service et sont avancés en âge. Songez à l'effet du déplacement de 400 personnes dans une petite agglomération, honorables sénateurs. C'est un phénomène alarmant. Je ne m'oppose pas à la modernisation pour permettre de soutenir la concurrence sur le marché mondial, mais je fais de graves réserves quand cela entraîne des congédiements massifs, alors que la compagnie en cause réalise des millions de profit.

Où iront ces travailleurs? Que leur reste-t-il maintemant si ce n'est le chômage et l'assistance sociale? Et voilà, honorables sénateurs, ce que nous avons fait ces vingt dernières années.

Sûrement c'est merveilleux que grâce à la technologie, nous ayons pu envoyer quelques hommes sur la lune. Mais quel en a été le coût? Qu'y avons-nous gagné? Sommes-nous plus heureux aujourd'hui?

Les revendications syndicales par moment ont manqué de réalisme et ont forcé les entreprises à effectuer des rajustements coûteux qui ont été habituellement suivis d'un plus grand nombre de boutons-poussoirs et de la disparition d'autres emplois. Parfois, les revendications syndicales ont forcé les gouvernements à adopter des lois destinées à protéger certaines catégories de personnes, empêchant ainsi à toutes fins pratiques une personne déplacée d'accepter de l'emploi ou même d'établir ses titres à un nouvel emploi.

Dans certains cas, notre système scolaire a pris le mors aux dents—trop souvent, je le crains—aiguillonné par l'ambition personnelle d'administrateurs qui n'avaient aucune conception de la pauvreté ni aucune idée de ce qu'on peut ressentir quand on s'assoit à la table et qu'il n'y a rien à manger, quand on doit aller se coucher le ventre vide, quand on essaie de dormir enveloppé de guenilles en songeant au propriétaire qui se prépare à chasser ce triste locataire qui n'a pas pu payer son loyer, ou en écoutant les sanglots d'un pauvre enfant malade, sans soin, qui souffre le martyre parce qu'on n'a pas un sou pour lui acheter les médicaments nécessaires.

Il y a ensuite la fausse conception de la pauvreté que se font les bureaucrates du ministère du Travail et de nombreux autres ministères ici, à Ottawa, qui, plutôt que d'amorcer un programme raisonnable d'emploi, se lancent plutôt dans un programme de reclassement et de relèvement des conditions d'admission aux cours de recyclage. Je le concède, honorables sénateurs, pour atteindre un certain niveau dans les cours de recyclage, il faut une meilleure instruction. Mais que dire des milliers et des milliers de chefs de familles qui ont atteint la quarantaine ou la cinquantaine et qui n'ont pas tellement d'instruction? Seront-ils voués à la famine à cause d'un programme mal conçu?

Les chômeurs deviennent furieux. Et vous savez que ventre affamé n'a pas d'oreille, surtout si on est entouré d'enfants qui ont faim. C'est la rage du désespoir devant de sombres lendemains. Ils n'ont plus qu'à se coucher et attendre la mort, maudissant la société de son échec. Et cette société, honorables sénateurs, c'est vous et moi.

Mes collègues qui font partie du comité de la pauvreté savent très bien de quoi je parle, car eux aussi ont rencontré ces gens. Nous avons visité leur maison. Nous avons parlé avec eux. Nous avons parlé à leurs enfants. Il me serait impossible de vous décrire certaines des scènes dont j'ai été témoin. Jamais, je n'aurais cru que dans un pays comme le Canada, dans un pays si riche en ressources naturelles, dans ce Canada où nous jouissons de l'un des plus hauts niveaux de vie au monde, nous puissions voir des gens qui vivent dans de telles conditions.

Ils sont furieux parce que, depuis 15 ans, ils parcourent le pays en quête de travail, et dès qu'ils réussissent à trouver un emploi et à s'établir, ils sont de nouveau mis en marge par le prétendu progrès. Et pourtant, honorables sénateurs, toute cette misère et cette pauvreté nous entourent, même si nous dépensons des millions de dollars pour l'assistance sociale. Imaginez un instant la situation si ces mesures sociales n'étaient pas en vigueur. La dépression, dont nous nous souvenons tous, nous apparaîtrait alors comme une époque d'abondance.

Et pourtant aujourd'hui, honorables sénateurs, nous sommes organisés de façon à pouvoir dépenser jusqu'à $30,000 pour créer un poste. Quel prix, honorables sénateurs! Quel prix stupide, devrais-je dire! Et à qui le paie-t-on? Dans la plupart des cas, à des gens qui profitent de la loi imprécise prévoyant la dépense de l'argent des contribuables pour servir leurs propres intérêts au lieu de l'intérêt public.

Nous pouvons dépenser des millions de dollars pour lancer un satellite nous permettant d'obtenir de meilleures communications par téléphone et par télévision. Nous pouvons construire des centaines d'avions pour la défense, dont chacun peut coûter plusieurs millions et une fois qu'ils sont construits, on les met au rancart parce qu'ils ne peuvent être utilisés—en fait, ils ne seront peut-être jamais utilisés. Je ne parlerai pas du *Bonaventure*. Ensuite, il y a eu le manque de jugement et l'erreur coûteuse que les savants ont commise à l'égard de l'usine d'eau lourde en Nouvelle-Écosse, l'éléphant blanc national, le Centre des Arts, et les aventures politiques de la chaussée de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a le gaspillage et les extravagances de la Société Radio-Canada, les ambitions coûteuses de la Commission de la capitale nationale et le secret dont on entoure les opérations des sociétés de la Couronne.

L'honorable M. Martin: Et que penser des chemins de fer?

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche): La liste est déjà longue, aussi je n'en parlerai pas.

Honorables sénateurs, les pauvres du pays sont au courant de ces choses et à moins de mettre fin à certaines de ces bêtises et de modifier notre façon d'agir, et cela sans tarder, nous allons avoir de graves ennuis. Il y a aujourd'hui plus d'un demi-million de chômeurs. D'autre part, il y a tous les jeunes qui sortent des écoles et des universités tous les ans et dans bien des cas, leur avenir ne semble pas trop brillant. Mais ces jeunes gens ne vont pas rester oisifs au sein d'une société qui a négligé de marcher de pair avec l'évolution. Lorsque j'emploie le mot «négligé» je suis peut-être dur, et je devrais dire une société qui n'a pas su être à la hauteur. Mais, quand une insuffisance ce perpétue d'année en année et que la législation ne permet pas d'atteindre les objectifs voulus, j'appelle cela un échec.

Comment se fait-il que certains pays, notamment la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Suède, le Danemark et l'Allemagne, n'ont pas de problème de chômage? Où nous sommes-nous fourvoyés? Il vaudrait mieux que nous nous en apercevions vite, sinon, il sera trop tard.

Notre niveau de vie est-il trop élevé? Avons-nous perdu le goût du travail? L'évolution a-t-elle été trop rapide? Si oui, pourquoi? Lui avons-nous accordé trop d'attention sans nous préoccuper suffisamment de ses conséquences?

Honorables sénateurs, le comité de la pauvreté a cherché et cherche encore ardument à classer la pauvreté et ses causes. Dans bien des cas, la chose a été facile, mais, dans d'autres, elle s'est révélée moins aisée. Nos études nous ont fait voir que certaines des causes ne peuvent pas être supprimées à moins d'un examen sérieux de certaines des mesures législatives existantes qui, à mon avis, ont pour effet de provoquer une pauvreté chronique. Je m'empresse d'ajouter que je n'entends pas par là que ces mesures ont été conçues à cette fin, mais je pense qu'elles ont été élaborées par des gens qui ne connaissaient rien de la vraie pauvreté et de ses causes.

Le président du comité, le sénateur Croll, nous a donné une bonne explication des problèmes de classification et a présenté des chiffres, auxquels je souscris pleinement, car ils représentent une compilation des données les plus récentes fournies par les provinces et divers groupes de travailleurs sociaux dans chacune d'entre elles. Ces divers organismes connaissent leur sujet. De fait, on serait peut-être bien étonné de l'exactitude de leurs renseignements.

Honorables sénateurs, notre classification comprend un groupe de notre société que j'appellerai les pauvres qui travaillent. Qui sont-ils? Nous les avons perdus de vue en route. Nous avons trop insisté sur la spécialisation et je vais tâcher de vous en donner un exemple. Nous avons aujourd'hui des milliers de personnes dans la quarantaine ou la cinquantaine. Ils sont mariés, ont des familles de cinq ou six enfants. Mais ils ne sont pas instruits. Impossible de les changer ou de les perfectionner. Peut-être ont-ils travaillé—ici je mentionnerai un métier que je connais—comme mécaniciens d'automobile. Ils savent démonter un moteur et réparer un différentiel, mais tout ce qu'ils peuvent gagner c'est $55 par semaine. Impossible de vivre avec cela, honorables sénateurs, il leur faut $75 ou $80 par semaine. Que peut-on faire? Nous avons essayé de relever leur niveau, mais c'est impossible avec des gens qui n'ont pas dépassé la 5e ou la 6e élémentaire. Il faudrait en un an les amener au niveau de la 12e année pour qu'ils puissent ensuite apprendre un métier. La Main-d'œuvre n'accorde qu'une année d'étude après la 7e ou la 8e année pour rattraper le programme de quatre ou cinq ans. Je le répète, c'est impossible.

Les services de main-d'œuvre n'accordent que cette année-là à ceux qui sont en 6e ou 7e année, ce qui est impossible; cet homme n'a donc pas assez pour vivre. La vie coûte trop cher pour lui. Il ne peut pas obtenir l'assistance publique d'aucune sorte parce qu'il a un emploi. La seule solution qui lui reste est de se faire congédier et de se retrouver en chômage, puis de faire appel à la sécurité sociale pour recevoir $80 ou $85 par semaine. Ce système que nous avons aujourd'hui est assurément fautif. Pourquoi n'essayons-nous pas de lui faire conserver son emploi, en dehors de l'assistance sociale, et de lui payer la différence pour lui permettre de vivre convenablement? S'il n'a pas de quoi vivre décemment, il

se rebellera contre la société. Beaucoup sont sur le point de le faire. Ce n'est qu'un cas parmi des milliers, des centaines de milliers qui, comme lui se débattent contre la pauvreté. Ces gens ne sont admissibles à aucune prestation de sécurité sociale. Ces hommes deviennent tous en colère, dégoûtés de l'évolution, de la société, et ils sont poussés à devenir rebelles dans leur entourage, même dans leur famille, quand la loi les prive d'emplois et les force à l'oisiveté. L'oisiveté est la mère de tous les vices et certaines lois en sont le père.

Nous vivons dans une société malade. Notre société me paraît malade, car on y abuse à toute heure du jour de la liberté, sans songer aux conséquences. Notre société est malade si on y remplace graduellement le respect et la collaboration à l'égard des autorités élues selon les voies démocratiques, par l'obstruction, la vengeance et, trop souvent, les actes révolutionnaires. Notre société est malade, si, en raison de son système monétaire, chaque dollar de réserve peut s'y doubler en 10 ou 12 ans, par suite de taux d'intérêts élevés, sans que l'investisseur ait à faire d'effort ou à payer de sa personne. Notre société est malade si, en son sein, le prix d'admission aux événements sportifs favoris est devenu prohibitif pour la masse, alors que les joueurs demandent jusqu'à $100,000 par an pour prendre part au jeu.

Dans notre société, les grévistes peuvent maintenant parcourir la compagne dans des Cadillacs conduites par des chauffeurs. Notre société est malade, puisque, dans les écoles et les universités, les étudiants, au lieu d'observer l'obéissance et la discipline, imposent leurs dictées et leurs contrôles. Notre société est malade si, pour y avoir la «liberté», l'individu doit s'assurer une protection spéciale et des gardes du corps. Notre société est malade, puisque les pays surnourris doivent enterrer leurs excédents de récoltes et diminuer leur production du blé, alors que la moitié de la population du monde souffre de la faim. Notre société est malade, puisque les quelques anciens programmes religieux du dimanche y sont remplacés—je n'ai pas à dire par quoi. Notre société est malade puisque les deux tiers des effectifs de la main-d'œuvre doivent y faire vivre l'autre tiers, voué à l'oisiveté.

On ne peut plus camoufler la pauvreté sous le manteau du manque d'instruction et d'autres prétextes récusables. Aujourd'hui, la pauvreté ne se borne plus au seul illettré. On n'accepte plus la pauvreté comme un patrimoine familial. Et je le répète: la tolérance, la patience et l'attente sont au comble; il faut agir immédiatement.

Nous savons tous à quoi quelques terroristes ont réduit le pays depuis quelques semaines. Nous savons tous ce que 100 personnes, ou peut-être moins, déterminées et excédées par la société, nous ont fait.

Honorables sénateurs, comment contrôlerons-nous ces 4.5 millions de pauvres, qu'ils travaillent ou non? J'ai l'intention de vous faire la ventilation de ce chiffre de 4.5 millions de gens dont le revenu se situe en deçà du seuil de la pauvreté au Canada une autre fois.

Honorables sénateurs, nous nous demandons ceci: qu'allons-nous faire? Je me suis posé la question: que vais-je faire? Nous parlons de la pénurie de logements. Nous avons visité bien des taudis, dont certains sont impossibles à décrire dans mes propres termes. Il semble toujours y avoir une excuse. Pourtant je tiens à vous proposer une solution immédiate et possible à un des aspects du problème de la pauvreté.

Nous l'avons fait au début des années 40, lorsque nous avons été forcés à nous défendre contre la possibilité d'une invasion de la part d'ennemis sans merci. Nous n'avons pas eu de difficulté à résoudre un aspect du problème, celui du logement de nos troupes. Lorsqu'il s'est agi de construire des logements confortables pour elles, il n'y a pas eu de problème. Nous leur avons fourni les meilleurs logements, les meilleurs services de récréation, les meilleurs terrains de jeux, piscines, théâtres, auditoriums, églises de toutes sortes, services de transport, de chauffage central et autres.

Aujourd'hui, on parle d'une pénurie de logements, de ghettos, de taudis et de bidonvilles. Pouquoi ne pourrions-nous en faire autant aujourd'hui? Nous avons acquis une certaine expérience. Nous savons comment procéder. Nous avons la main-d'œuvre, y compris celle qui n'est pas spécialisée. Nous avons le bois, les sciages. Nos entrepôts regorgent de produits et de matériaux de construction. Pourtant, nous tolérons que le tiers de notre population ouvrière vive d'assistance publique, dans le chômage, à ne rien produire, et à perpétuer des milliers de ghettos, rapiéçant de ci de là, année après année—et nous appelons cela «l'héritage familial».

[*Français*]

Honorables sénateurs, à moins que nous envisagions avec sincérité le problème de la pauvreté sous tous ses aspects, avec toutes ses réalités, et que nous soyons bien déterminés d'y apporter les mesures nécessaires, nous allons créer d'autres problèmes, qui auront des résultats désastreux sur la nation, car nous ne pouvons plus, dans un pays aussi riche que le nôtre, tolérer l'indifférence à la souffrance, à la faim et aux ghettos.

Personne au Canada ne devrait se coucher avec un estomac torturé par la faim. Tout Canadien a droit à une place digne dans la société.

Les exigences de la société devraient se rendre à la capacité de l'individu, et non l'individu se rendre aux exigences de la société. Pour moi, là est le point où nous sommes dans l'erreur. Je le répète: les exigences de la société devraient se rendre à la capacité de l'individu, et non l'individu se rendre aux exigences de la société.

C'est là, honorables sénateurs, le cancer qui ronge la société et qui conduit à la pauvreté. A moins que nous n'apportions des solutions immédiates à ce cancer de la pauvreté, ce sera lui qui rongera la société.

Le pauvre est fatigué d'attendre. Sa tolérance est épuisée. Poussé par la souffrance, la faim, la maladie, les déplacements et les exigences d'une vie qui ne lui offre rien, excepté misère et ennuis, il est vulnérable au premier mouvement qui lui promettra quelques améliorations, car, dans les conditions actuelles, il n'a rien à perdre:

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, j'aimerais, pour conclure, dire quelques mots de la pollution car tout le monde en parle. Nous parlons souvent de pollution et d'environnement. C'est le sujet de conversation nationale; tous en parlent, les scientifiques, les chimistes, les ingénieurs, les professeurs, les étudiants, et qui encore. C'est le sujet du jour. Tout le monde s'y intéresse. Tout le monde se rend compte du danger immédiat, car nous en avons été avertis sévèrement à plusieurs reprises. Nos vies ont été menacées: la pollution de l'air, la pollution de la mer et celle de l'eau, la pollution du sol. Une intervention immédiate est indispensable, nous en convenons tous et nous

en avons été avertis. Cependant personne ne parle de la plus grande pollution de toutes: la pollution de la société et celle de l'âme, par un environnement corrompu. La pauvreté est une forme de pollution de notre société moderne. Elle peut et doit être supprimée si nous voulons survivre et permettre à nos enfants de survivre. Le remède est le travail; des emplois et encore des emplois afin de profiter des capacités des chômeurs. L'éducation seule ne résoudra pas le problème. A l'heure actuelle, ces gens doivent manger et vivre en Canadiens.

Personne n'a jamais dit que les deux tiers de la population devraient subvenir aux besoins de l'autre tiers en chômage quand ce tiers est physiquement capable de travailler. Il faut envisager autrement cette situation. Personne ne s'attend à un résultat immédiat, mais il faut faire quelque chose dans les meilleurs délais. C'est ce que votre comité étudie et ce qu'il essaie de découvrir.

Votre comité tente de grouper les pauvres en différentes catégories: les désavantagés, les invalides, les veuves, les épouses abandonnées qui doivent subvenir aux besoins de leurs enfants, et les vieillards. Tous ces gens vivent dans des conditions qui laissent beaucoup à désirer. La situation de tous ces gens peut être allégée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Le problème immédiat—et c'est un problème abominable—est celui du travailleur pauvre et du chômeur. Les lois de la société dans laquelle ils vivent exigent qu'ils ne reçoivent aucun revenu autre que celui du bien-être social. A mes yeux, c'est une forme de pollution dont il faut s'occuper immédiatement.

Honorables sénateurs, j'espère que vous ne me blâmerez pas, en qualité de membre de votre comité, de présenter les faits comme je les vois. Je n'aime pas plus à dire ces choses que vous n'aimez à les entendre.

En terminant, je veux signaler que dans le numéro de ce matin de la *Gazette* de Montréal, il y avait la manchette suivante: «$200 million boost for Quebec economy», et voici un paragraphe de cet article:

> Comparativement aux nouveaux emplois qu'ils créeront, les projets sont plutôt un désappointement. Le plus gros placement ne produira que 350 emplois permanents...

C'est révoltant, mais c'est une chose qu'il nous faut envisager et à laquelle nous devons songer sérieusement. La situation ira de mal en pis. Nous dépenserons des millions et des millions de dollars pour créer de nouveaux emplois parce que tout devient automatisé et mécanisé.

L'honorable M. Paterson: Et syndiqué.

L'honorable M. Fournier (Madawaska-Restigouche): En effet, et syndiqué. C'est ce qui crée la pauvreté. Il est vrai que pendant la construction, il y aura une vague d'embauche dans la région, mais une fois la construction terminée, nous aurons un placement de 200 millions de dollars qui produira environ 300 emplois. La même chose se répète de mois en mois, et d'année en année. Je crois que nous avons atteint la limite: le vieux régime ne peut plus évoluer. Nous devons voir les choses sous un autre angle, modifier nos lois, examiner encore une fois la société et la voir sous son vrai jour. Soyons réalistes et envisageons les faits. Nous ne saurions détourner les yeux plus longtemps. Voyons les choses telles qu'elles sont et cherchons à surmonter nos difficultés. Sinon, c'en est fait de nous, car d'ici quelques années, la situation sera encore pire qu'aujourd'hui.

Honorables sénateurs, vous auriez été étonnés d'entendre les déclarations d'un groupe de délégués qui ont témoigné devant le comité. Selon eux, la société n'inspire que du mécontentement aux travailleurs pauvres, qui ont faim et dont les enfants ont faim, et il n'y a aucun espoir pour eux sous le régime actuel. Les allocations du bien-être social ne suffisent pas à leurs besoins. Nous dépensons des milliards qui ne nous rapportent rien.

Il faut trouver une solution à ce problème, il faut procurer aux gens un travail correspondant à leurs aptitudes et à leurs talents. Le système d'enseignement que nous nous efforçons de mettre sur pied servira à la génération de demain, non à celle d'aujourd'hui. C'est parmi la génération d'aujourd'hui que nous trouvons des affamés.

L'honorable Chesley W. Carter: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat n'ayant préparé aucune déclaration à ce sujet, mais je me dois de répliquer aux observations que vient de faire le leader du gouvernement (l'honorable Paul Martin). J'estime le moment opportun.

L'honorable leader a d'abord déclaré qu'il n'avait pas l'intention de critiquer le travail du comité mais qu'il jugeait le moment venu de répondre à certaines critiques du régime de bien-être actuel. Il a très bien défendu ce régime, à mon avis, mais il l'a fait en choisissant de s'en prendre à deux ou trois boucs émissaires.

L'honorable M. Choquette: Est-ce nouveau?

L'honorable M. Flynn: C'est un exercice typique.

L'honorable M. Carter: Personne à ma connaissance n'a jamais soutenu que le revenu annuel garanti était l'unique réponse au problème de la pauvreté. Quel que soit le revenu annuel garanti que nous ayons, il faudra des services. Il faudra des mesures spéciales pour répondre à des besoins spéciaux qu'un versement uniforme ne saurait satisfaire.

Personne à ma connaissance n'a préconisé que le revenu annuel garanti remplace les prestations de sécurité sociale qui sont de nature conditionnelle et contractuelle, tels que le Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-chômage et des commissions d'accidents de travail, ces dernières, autant que je sache, relevant des provinces.

Ces mesures sont plus ou moins extérieures au régime régulier de sécurité sociale.

Pour renforcer son apologie du régime actuel, l'honorable leader a évoqué un mémoire du Congrès du Travail du Canada qui préconisait le maintien des allocations familiales et des versements de sécurité de la vieillesse et signalait que la solution du problème résidait dans l'expansion de l'économie. Sauf erreur, l'honorable leader appuie cette position.

L'honorable M. Martin: Non, je n'ai rien dit à l'appui. J'ai simplement mentionné ce qu'on y disait et j'ai fait un rapprochement avec mes propres propos. Je n'ai exprimé ni accord ni désaccord.

L'honorable M. Carter: Je ne vois pourquoi vous auriez cité des représentants du Congrès du Travail du Canada si leurs idées ne tendaient pas à renforcer votre thèse.

L'honorable M. Martin: Ils n'approuvaient pas certaines des choses qui ont été dites. C'est pourquoi j'ai soulevé ces points.

L'honorable M. Carter: Si l'honorable leader avait assisté à la réunion du comité ce matin, il aurait entendu la lecture d'un mémoire du Conseil de planification sociale et de recherche de Hamilton. Ce groupe a plus ou moins prouvé par les recherches qu'il a entreprises de son propre chef que l'expansion économique n'est pas la solution à la pauvreté. Nous n'avons qu'à remonter en arrière, surtout aux années où le Canada a connu une expansion économique phénoménale, pour constater que la pauvreté a augmenté au même rythme. Il est manifeste que le progrès n'est pas la solution à la pauvreté.

L'honorable M. Martin: D'accord.

L'honorable M. Carter: Maintenant en ce qui concerne les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, nous convenons tous, j'en suis sûr, que ce sont là de bonnes mesures. Mais permettez-moi de faire remarquer, honorables sénateurs, que les allocations familiales nous coûtent aujourd'hui 600 millions de dollars, ce qui représente une somme fantastique. Si nous devions les augmenter dans la proportion où elles ont été grignotées par l'inflation depuis le dernier rajustement, et si nous voulions leur redonner la valeur qu'elles avaient à l'époque de leur établissement, il en coûterait presque 1 milliard de dollars. Aussi, honorables sénateurs, même si ces mesures sociales-là et d'autres encore sont bonnes, le régime entier du bien-être social est extrêmement coûteux et va coûter plus cher encore. Il nous faut trouver le moyen de gérer ces capitaux de façon plus efficace.

Une des difficultés que posent, à mon avis, les allocations familiales et les pensions de la sécurité de la vieillesse, c'est qu'elles constituent d'une certaine manière, des subventions et comme telles, elles ne sont pas sélectives. Elles ne sont pas accordées uniquement aux personnes qui en ont besoin; mais à tout venant. Or, on dit que dans le cas des gens qui n'en ont pas besoin, ce n'est pas bien grave, puisque ces allocations sont recouvrées sous forme d'impôts. Mais, ce n'est pas le cas, parce que sur le nombre de gens qui touchent ces allocations mais qui n'en ont pas besoin, bien peu paient plus de 50 p. 100 de leur revenu en impôt, donc, bien peu d'entre eux remboursent plus de 50 p. 100 de ce qu'ils perçoivent. Honorables sénateurs, les paiements sont donc versés à des gens qui n'en ont pas besoin, tandis que plus de gens en deçà du seuil de la pauvreté en ont besoin. Nous pouvons, j'en suis sûr, utiliser notre argent à meilleur escient.

Honorables sénateurs, le chiffre total du coût de la sécurité sociale au Canada, à tous les échelons, se situe entre 6 et 7 milliards de dollars. Selon différentes estimations, il faudrait, pour soustraire les groupes économiquement faibles au niveau de la pauvreté, dépenser encore entre un milliard et demi et deux milliards et demi de dollars, ce qui porterait le coût total aux environs de 8 à 9 milliards, soit 10 ou 12 p. 100 de notre produit national brut. Le seul fait qu'on dépense aujourd'hui 7 milliards de dollars pour le bien-être social tout en maintenant 25 p. 100 de notre population, ou quatre millions de personnes au niveau de la pauvreté prouve uniquement que le régime actuel pêche lamentablement.

Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1971

Troisième session de la vingt-huitième législature

1970-1971

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

PAUVRETÉ

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules nos 1 à 12 inclusivement)

24734—1

Préparé

par le
Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

INDEX

Alberta, province d'
Agences sociales et de bien-être sous auspices Juifs 3:63
"Debtors" Assistance Board", répartition créanciers (27e rapport) 3:52
Programme "New-Start", Lac-la-Biche 6:8, 6:9, 6:34

Alcoolisme
Prévention 2:42, 2:43

Allocations familiales
France, Canada, comparaison PNB, affectation 1965 10:16, 10:36
Recommandations
Augmentation 5:22
Imposition 1:20, 1:26, 1:28, 1:67
Modification régime 8:27, 8:33
Régime
Coût 12:16
Lacunes 12:16

"Arthur D. Little Inc.", États-Unis
Étude, influence produits pharmaceutiques sur santé Américains, extraits 3:27-28

Assistance domiciliaire
Voir
Logements

Assistance sociale
Autochtones 6:33
Directe, impact 2:27
Disparités Hull, Ottawa 2:11-12
États-Unis, études sur activités frauduleuses 10:11-12
"Éthique du travail", incidences 1:28-29, 5:5-6, 5:9-10, 12:8
Recommandations
Abolition 2:27
Complément, revenu minimum, famille 6:28, 6:37
Elimination enquête 1:23-24, 1:27-28, 9:32
Gouvernements municipaux, retrait programmes 2:7, 2:30
Taxe ascendante de dissuasion, stimulant 9:10
Voir aussi
Institut national canadien des Aveugles, Toronto
Régime d'assistance publique du Canada

Assistants sociaux
Voir
Travailleurs sociaux

Assistés sociaux
Catégories 5:13, 5:20
Centres ressources et information 1:61
Complaisance état pauvreté 2:8, 2:26
Humiliation 10:20, 10:26-27, 12:7
Nombre 12:9
Préjugés populaires 2:17-18, 10:27, 10:29
Situation couple séparé 1:16

Association canadienne de l'Assurance-santé, Toronto
Compagnies membres, nombre 3:44
Mémoire, supplément mémoire, association canadienne de l'industrie du médicament, Commission Hall (17 avril 1962, Toronto) 3:42-45

Association canadienne de l'Industrie du Médicament, Ottawa
Activités 3:39
Collaboration
Avec provinces 3:38
Direction des aliments et des drogues 3:15
Échanges lettres, hon. R. Basford, ministre Consommation et Corporations 3:37-38
Exposé et mémoire 3:5-7, 3:26-46
Membres 3:39
Mémoires, régimes assurance médicale, assurance-médicaments 3:8, 3:27-34
Objectifs 3:39
Pharmacien, service professionnel 3:11
Voir aussi
PHARMACARE

Association canadienne des Consommateurs
Conclusions, étude, "Éducation consommateurs au Canada" 3:18, 3:25, 3:51-52

Association des Assistants sociaux du Manitoba, Winnipeg
Exposé et mémoire 1:17-21, 1:63-70
Membres
Nombre 1:22, 1:63
Répartition 1:22

Assurance-chômage
Recommandations
Prestations 2:6, 2:30, 5:22
Remaniement régime 10:35

Assurance-médicaments, régime d'
Grande-Bretagne 3:12-13
Voir aussi
Médicaments

Assurance-santé, régime d'
Adhérents 1960 3:29
Inclusion coût médicaments, recommandation 3:33-34
Régime d'extension 3:46

Assurances sociales
Voir
Assurance-chômage
Régime de pensions du Canada

Autochtones
Programmes sociaux, besoins 6:33

Aveugles
Voir
Institut national canadien des Aveugles, Toronto

Baetz, M. Reuben, Directeur, Conseil canadien du Bien-être social
Extrait art., "Canadian Welfare" (déc. 1969) 5:20

Basford, hon. R., Ministre de la Consommation et des Corporations
Échanges lettres, Association canadienne de l'industrie du médicament (mars 1970) 3:37-38

Basque, Mme E., Tracadie, N.-B.
Exposé et mémoire, "La voix du pauvre" 6:18-19, 6:36-37

"Behavioral and Social Sciences Survey Committee", Prentice Hall (E.-U.), 1969
Extrait rapport, "The Behavioral and Social Sciences Outlook and Needs" 6:35

Bell Canada
Programmes de rééducation
Exposé et mémoire 7:17-21, 7:34-37
Participants, moyenne d'âge 7:25
Sélection étudiants 7:26-28
Voir aussi
Collins Bay, pénitencier de
Institut Leclerc, Montréal

Bien-être social
"Besoins fondamentaux", définition 12:7
Distinction, assistance financière, services sociaux 9:31-32
Lois, orientations négatives 2:20
Nécessité lien, politiques fédérales, provinciales 9:22
Pénurie services 1:19, 1:51-52
Programmes, exclusion travailleurs 1:9-13, 1:17, 1:28-29, 5:15, 6:26, 8:8
Recherche et développement social, 6:11, 6:32
Recommandations instituts 6:8, 6:17, 6:34-35
Recommandations
Abrogation mesures sociales 12:7
Agences amélioration sociale 6:6-7, 6:32
Programmes
Contractuels, maintien 10:17, 10:21
Participation citoyens administration 1:69
Réforme système 9:16
Services
Auxiliaires, aides familiales 1:52-59, 1:61, 4:31
Centralisation administration, décentralisation services 5:8-9
Coordination 1:8, 1:20, 1:34, 1:51, 10:13, 10:15
Soins médicaux, inclusion 2:6, 2:29, 2:31, 8:20, 8:31, 9:32
Technologie sociale nouvelle, nécessité 6:32
Voir aussi
Assistance sociale
Revenu minimum annuel garanti
Sécurité sociale
Travailleurs sociaux

Boies, M. Paul de, Président, Comité des Assistés sociaux de la Province de Québec
Exposé et mémoire, pauvreté 11:6-7, 11:19-21

Brownlee, M. C., Président, Association des Assistants sociaux du Manitoba, Comité d'action sociale, Surveillant, Bureau de la famille, Grand-Winnipeg
Déclarations, assistance sociale aux travailleurs pauvres 12:8

Bureau de la Famille du Grand-Winnipeg, Man.
Exposé et mémoire 1:5-6, 1:32-63
Financement 1:6, 1:7
Participation assistés à administration 1:7, 1:8, 1:40
Ministère Bien-être social, Man., relations 1:7, 1:12
Personnel 1:6, 1:62-63
Revenu annuel garanti, commentaires 1:8-10, 1:13-14
Services spéciaux 1:5, 1:7, 1:10, 1:12, 1:38-48, 1:52-60

Canada New-Start Program
Voir
"New-Start", Programmes

Carter, Commission
Voir
Commission royale d'enquête sur la fiscalité

Chambre de Commerce du Canada
Lutte pauvreté, absence action 8:17

Chômage
Assurance-chômage, recommandations 2:6, 2:30, 5:22, 10:35
Causes 12:11-15
Croissance 8:16-17, 8:19
Évaluation taux 1:18, 8:30
Extrait mémoire, "Services retour à vie normale" (Min. Famille et Bien-être social, Qué.) 4:33
Problème collectif 5:9, 8:16
Technologie, incidences 8:22-23, 12:12
Voir aussi
Québec, province de

Collins Bay, pénitencier de (Kingston, Ont.)
Pensionnaires, niveau de scolarité 7:26
Programme formation en électronique 7:20, 7:21, 7:25, 7:35-37

Colombie-Britannique, province de la
Agences sociales et de bien-être sous auspices Juifs 3:63
"Community Council", région Victoria 2:21, 2:23

Comité canadien de Recherche sur la Fiscalité, Westmount, Qué.
Directeurs 7:31
Exposé et mémoire 7:7-8, 7:31-33
Objectif 7:7, 7:31

Comité des Assistés sociaux de la Province de Québec
Coopérative St-Roch 11:8, 11:12, 11:13
Enquête sur assistés sociaux 11:6, 11:7-8
Exposé et mémoire 11:6-7, 11:19-21
Interventions auprès gouvernements 11:8
Régions représentées 11:7
Réunions, fonctionnement 11:11

Commission royale d'enquête sur la fiscalité, 1966
Taxation, théorie "Avantages reçus de l'État" 7:7, 7:8, 7:12, 7:32

Commission royale d'enquête sur les services de santé, 1964
Médicaments
Augmentation demandes (2ième volume, 1955) 3:30
Coût 3:5, 3:30-31, 3:33
Rapport, principe de base 3:29
Régime assurance-santé, participation obligatoire 3:29-30

Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement
Méthode "coûts-avantages reçus" 7:7, 7:32

Communications
Comparaison enfants milieux défavorisés, classe moyenne 4:17
Importance
Développement art des 4:22-23, 4:35
Lutte contre pauvreté 4:18, 4:35-36

Congrès du Travail du Canada, Ottawa
Département services sociaux et communautaires 8:14, 8:18
Emploi immigrants, position 8:27
Enrôlement stationnaire 8:13
Lutte pauvreté, efforts 8:17-18
Membres, nombre 8:5
Mémoire
Commentaires, Martin, Sén. P. 12:15-16
Et exposé 8:5-6, 8:29-34

Congrès juif canadien, Montréal
Agences sociales et de bien-être au Canada 3:63
Déclaration, pauvreté 3:58-60
Préceptes traditionnels, extraits, "Senior Consultant in Community Organization, Council of Jewish Federations and Welfare Funds", D. Zeff (New York, 29 mai 1969) 3:61-62

Conseil de Bien-être du Québec, Montréal
But 5:19
Comité spécial sur pauvreté, composition 5:19
Exposé et mémoire 5:5-6, 5:19-24

Conseil des Oeuvres et du Bien-être de Québec
Voir
Conseil de Bien-être de Québec

Conseil économique du Canada
Crédit aux consommateurs, recommandation rôle 3:52
Exposés annuels
Troisième, 1966, contrôle prix, salaires 8:23
Cinquième, 1968, "Défi posé par la croissance et le changement"
Extrait 8:29
Niveau pauvreté, évaluation 1:64, 2:27, 3:49, 3:68, 5:6, 5:19, 5:20, 6:28, 10:33
Revenu per capita 4:33
Septième, 1970, "Les diverses formes de croissance", extrait 3:34
Niveau pauvreté 1961 8:29

Conseil national du Bien-être
Composition 1:8, 12:7
Extraits, rapport, 7 oct. 1971 11:6, 12:7
"Les politiques sociales du Canada", guerre pauvreté 5:20

Consommateurs
Conclusions étude, "Éducation des consommateurs au Canada 3:18, 3:25, 3:51-52
Indice prix consommation, BFS, 1961 3:35
Subventions biens 1:11-14, 1:49-50, 1:62
Voir aussi
Crédit aux consommateurs

Corporation des Travailleurs sociaux, Province de Québec
Conseils administration, 1969-1971 4:34
Exposé et mémoire, "Les pauvres de 1980 ou nos futurs assistés sociaux" (Bibliographie, annexes I-V) 4:5-7, 4:25-34
Statistiques, sources 4:16

Crédit aux consommateurs
Comparaison, politiques, Europe, Amérique du Nord 3:21
Croissance
Canada, 1948-71 3:18-19, 3:49
Conséquences 3:49
Directives gouvernement 3:52-53
Endettement, causes 3:51
Exonération débiteurs surchargés de dettes 3:18-19, 3:53-54
Facilité, explication 3:51
Graphiques
Demandes, "Debtors Assistance Board", 1943-1969 3:50
"Pourcentage cumulatif, cas pour lesquels les paiements étalés sur périodes de temps permettraient de liquider montant global des réclamations" 3:55
Valeur, réclamations créanciers 3:57
Imposition restrictions, actions créanciers 3:23-24, 3:51
Loi sur faillite, application partie X 3:19, 3:24, 3:54
Loi sur petits prêts
Déficiences 3:23, 3:56
Révision 3:17, 3:25, 3:54-56
Montréal, revenu annuel et endettement 3:19, 3:22, 3:49-50
Niveau instruction débiteurs 3:21, 3:52
Paiement partiel au comptant 3:20
Prêts
Coût 3:56
Créanciers 3:22
Inférieurs à $1,500, taux 3:25
Non réglementés 3:56
Plafonnement services 3:51
Prévention abus dans concession et utilisation 3:49-53
Programmes éducation et information appropriés 3:18, 3:51-52
Réglementation frais financement des achats 3:25
Résumé recommandations, Ziegel, Prof. J.S. 3:49
Surveillance, méthodes réclame et vente 3:20, 3:24, 3:51

"Data Processing Management Association"
Voir
Institut Leclerc, Montréal–Programme de rééducation

Délinquance
Description 2:38
Québec, répartition par districts 4:13, 4:29

Démosubventions
Voir
Allocations familiales
Sécurité de la Vieillesse, Loi sur la

Divorce
Coût 1:12

Draper, M. W.M., Contrôleur au réseau, Bell Canada, Toronto
Curriculum vitae 7:5
Exposé, programme rééducation, pénitencier Collins Bay, Ont. 7:19-20

Économie
Canadienne, "rationnalisation" 9:15, 9:17-18
Capitaux
Mise en valeur marchés 7:16
Pénurie, causes 7:10
Croissance économique, impact pauvreté 10:23, 10:24-25
Incidences, régime fiscal
Actuel 7:7, 7:10, 7:31-32
Fondé, sur avantages reçus 7:33
Inflation
Augmentation 1:17, 1:65, 8:23
Mesures préventives, impact, "guerre à la pauvreté" 5:6, 5:11, 5:21-22, 8:19, 8:30
Taxation, théorie "faculté du contribuable", cause 7:7, 7:9, 7:15
Politique
De progrès social 9:28-31
Priorités 5:5, 5:7-17, 5:20

Éducation
Agriculteurs, recensement 1961 2:27
Création collèges juniors 4:22
Droit 9:32-33
Milieux défavorisés, rapport enseignant-élève 4:20-21
Pauvreté, impact 1:14-15, 4:19-24, 4:35-36, 6:19, 8:15
Programmes
Analyse sociale et humaine 6:8-9
"Better-Start", "Head-Start" 2:17, 2:47-48
Déficiences 4:19-24, 4:35-36
"The Washington Design", Metropolitan Applied Research Centre, New York, 1970 4:18, 4:36
Recommandations
Adulte 2:17, 2:47, 6:25, 9:32, 10:26-27
Entreprise privée, participation 4:17
Étudiants, revenus 1:9, 9:32-33
Gratuité 2:6, 2:29, 2:31
Liberté choix école 4:17, 4:36
Milieux défavorisés, âge, début scolarité 4:18-19
Programmes pré-scolaires 2:17, 2:47, 2:48
Télévision éducative 4:18, 4:22, 4:36
Voir aussi
Communications
Main-d'oeuvre

Égalité
Droit à l' 11:20

Église catholique
Voir
Jean XXIII, S.S. le Pape
Paul VI, S.S. le Pape

Enfants
Débilité 2:42
Garderies
Recommandations 2:47-48, 4:11-12, 4:30, 8:31
Subventionnées, impact 10:12
Pauvreté, conséquences 4:26-27
Services sociaux
Accessibilité et participation 4:33-34
Québec 4:29-30
Suggestions 8:31

Enquêtes sur les coalitions, Loi relative aux
Art. 33D, stipulations et modification 3:51

États-Unis
"Advisory Council on Public Welfare", extrait rapport 10:35
Comité étude sur produits pharmaceutiques, dept. Santé, Éducation, Bien-être, résultats 3:13, 3:35-36
Études, assistance publique, activités frauduleuses 10:11-12
Ministère du Travail, "Lower Living Standard Budget", seuils pauvreté, tableau 10:31
Pauvreté, ébauche de solution 5:22
Pénitenciers, programmes rééducation 7:26
Revenu annuel garanti, objectif 1:20
"Uniform Credit Code", protection consommateur 3:20, 3:24, 3:51

Expansion économique régionale, Ministère de l'
Politique expansion, problèmes 6:8, 6:11
Voir aussi
"New-Start", Programmes

Faillite, Loi sur la
Application, partie X 3:19, 3:24, 3:54

Familles
Aides familiales, recommandations 1:52-59, 1:61, 4:31
Régime sécurité, revenu familial 6:28, 6:37
Tableau, dépenses mensuelles 5:24
Voir aussi
Allocations familiales

Femmes
Allocations ménagères, propositions 1:8-9, 1:13-14, 1:26, 1:68
Chefs de famille
Recommandations assistance 4:34, 5:22, 12:9
Ventilation 12:9
Pénitenciers, programmes rééducation 7:24, 7:29

Fibrokystique
Explication 3:8

Fiscalité
Voir
Régime fiscal

Flynn, hon. Jacques (Rougemont)
Déclarations, activités, Comité sur Pauvreté 11:6

Ford, M. G.H., Analyste en Recherche, Bureau Recherche et Planification, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Man.
Curriculum vitae 9:5

France
Canada, comparaison, PNB, affectation allocations familiales 1965 10:16, 10:36

"Gallup Poll"
Questionnaire, étude juin 1970, famille cinq enfants 12:10

Glassco, Commission
Voir
Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement

Gouvernement fédéral
Programmes analyse sociale et humaine 6:8
Rénovation urbaine, politique 2:19
Voir aussi
Économie
Pauvreté–Lutte

Gouvernements municipaux
Assistance sociale
Abandon juridiction 2:7, 2:30
Politiques 1:29-30
Impôt foncier 7:7-8, 7:16-17, 7:33

Gouvernements provinciaux
Politique sociale, recommandations 2:6-7, 2:29-31

Habitation
Voir
Logements

Hall, Commission
Voir
Commission royale d'enquête sur les services de santé, 1964

Hamilton, Ont., ville d'
Assistés sociaux, administration budget 10:12
Économiquement pauvres
Allocations familiales, augmentation incidences 10:36
Situation socio-économique 10:6-10, 10:12, 10:22-23, 10:28, 10:31-33
General Motors, scolarité exigée, embauchage ouvriers 10:21
Loisirs communautaires 10:17
Population, origine ethnique 10:10, 10:31
Rénovation urbaine 10:13
Statistiques
Familles, revenu annuel et endettement 3:49
Seuils pauvreté, 1969 10:27

Hamilton, rapport
"Crédit aux consommateurs et consommateur à faibles revenus", Ziegel, J.S. 3:17-19, 3:48-57

Harris, Hon. W.E., Ministre des Finances, (1954-1957)
Déclaration, pensions de vieillesse 12:10

Harvey, hon. G., Secrétaire d'État, Province de Québec
Déclaration, adoption loi sur aide sociale 2:6

ICF
Voir
"Churchill Forest Industries", Man.

INCA
Voir
Institut national canadien des Aveugles, Toronto

Île-du-Prince-Édouard, province de l'
"New-Start", programme développement main-d'oeuvre 6:12-13, 6:34

Immigrants
Causes
Non recours assistance sociale 10:20
Pauvreté 10:19
Éducation, problème langue 4:21

Infirmières de l'Ordre de Victoria (Canada), Ottawa
Renseignements complémentaires, niveaux revenus minimums pour familles rurales et urbaines 5:23-24

Institut d'urbanisme du Canada, Toronto
Exposé et mémoire, juin 1970 2:16-17, 2:46-48
Filiales 2:19
Membres, nombre 2:16, 2:19
Mémoires
Association manitobaine 2:49-52
Chapitre, centre Ontario 2:53-56

Institut Leclerc, Montréal
Pensionnaires, niveau de scolarité 7:26
Programmes de rééducation 7:18-25, 7:34-36

Institut national canadien des Aveugles, Toronto
But 3:65
Classification aveugles canadiens selon âge, 31 déc. 1969 3:67
Éducation, formation 3:65
Habitation, emploi 3:67-68
Mémoire
Magill, A.N., directeur général 3:65-67
Résumé recommandations 3:64
Soins
Enfance 3:66
Médicaux 3:66

Invalides
Habitation 3:69-70
Obstacles physiques 3:70-71
Recherche médicale 3:69
Système éducation 3:69

Jean XXIII, S.S. le Pape
Citation, nation canadienne 2:5

Extraits, lettres encycliques
"Mater et Magistra" 2:28
"Pacem in Terris" 2:28

Jones, M. F.E., Président, Comité consultatif des Recherches, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont.
Curriculum vitae 10:5
Exposé, étude, économiquement pauvres, région Hamilton 10:5-7

Juifs
Communauté au Canada 3:58
Voir aussi
Congrès juif canadien, Montréal

Justice
Assistance judiciaire
Pauvres 2:27, 2:36-37
Recommandations 2:7, 2:30, 2:31
Voir aussi
Pénitenciers

Kunkel, M. H.M., Contrôleur général, Bell Canada, Montréal
Curriculum vitae 7:5
Exposé, programmes rééducation, Institut Leclerc 7:17-19

Lachance, M. Paul, Journaliste
"Le pauvre devant la loi" extrait art. "Le Soleil", mai 1968 2:36

Laporte, Hon. Pierre, Ministre, Affaires municipales, Province de Québec
Extrait discours, congrès optométristes, 1962 11:6-7

Le Dain, Commission
Voir
Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, rapport provisoire, 1969

Logements
Construction, politique gouvernementale 10:18
Coût
Construction 2:22-23
Famille de quatre 10:13
Élimination pauvreté, incidences 2:55-56, 5:11, 9:33
Manitoba, politique 9:20
Publics 2:49-50, 2:54-55, 10:9
Recommandations 2:17, 2:46, 2:47, 2:54-55
Subventions 10:13, 10:28
"Regional Development Branch" (Ont. Dept. of Treasury and Economics) 10:9, 10:29
Voir aussi
Urbanisme

Loisirs
Aménagement, recommandations 2:6, 2:29, 2:31, 2:48

Main-d'oeuvre
Centres
Inefficacité 8:8, 8:27, 10:7-8
Expérimental, Halifax, N.-É. 8:11
"Cols blancs, cols bleus", comparaison 8:13
Cours
Formation, perfectionnement, refus 10:8-9
Recyclage, critiques 2:43, 5:16, 6:7, 6:11, 11:9
Critères instruction 8:15, 8:21, 11:9, 11:14-15
Île-du-Prince-Édouard, système perfectionnement 6:13, 6:34
Manque information re: marchés travail 8:8, 8:10-11, 8:27
Pays, stabilité emploi 8:24
Pénurie emplois 5:15-16, 8:11, 8:19, 8:30
Recommandations
Accroissement emploi 2:16-17, 2:46, 5:9, 5:10, 10:35
Personnes partiellement employables 2:17, 2:47
Politique "plein emploi" 8:22-24, 11:14
Programmes
Formation 2:6, 2:17, 2:29, 2:31, 6:6-7, 6:11, 6:14-15, 10:26
Forte spécialisation 8:30
Système assurance-salaire 5:22
"Travailleur âgé" 8:15
Travailleurs pauvres, nombre 12:8
Voir aussi
Chômage
Salaire minimum
Syndicats

(The) Manitoba Association of Social Workers, Winnipeg
Voir
Association des Assistants sociaux du Manitoba, Winnipeg

Manitoba, province du
Agences sociales et de bien-être sous auspices Juifs 3:63
Animation sociale, dynamique de groupes 9:21-22
"Churchill Forest Industries" 9:13-14, 9:19, 9:20-21
Commission d'appel du bien-être 9:9
Commission d'enquête sur lits d'hôpitaux 9:22
"Contrôle" des institutions 9:15-16, 9:18
Expansion économique, but final 9:12-14
Exposé et mémoire, "Une politique de progrès social" 9:7-9, 9:27-34
Logement, politique 9:20
Loi du salaire minimum 1:17, 1:64-65, 9:23, 9:24, 9:26
Ministère de la Santé et des Services sociaux, budget 1965-1971 9:13
Programmes
Développement communautaire 9:11
Revenu supplémentaire garanti 9:20, 9:23-24
Réforme système bien-être 9:16, 9:20
Revenu annuel garanti, coût adoption 9:9-10
Services sociaux spéciaux 1:7, 1:8, 1:10
Système imposition 9:24-25
Travailleurs, revenu $10,000, moyenne 9:19
Voir aussi
Winnipeg, Man., ville de

Martin, hon. Paul (Windsor-Walkerville)
Déclarations, 5 nov. 1970, activités Comité de la Pauvreté 11:5, 12:15-16

Médicaments
Catégories (6) 3:32
Concurrence fabricants, importance 3:8, 3:15-16
Cote, système "Ontario Parcost Index" 3:16

Coût
Comparaison autres pays 3:8, 3:35
Production grande série, incidences 3:15
Recommandations 3:30-34
Statistiques 3:6-7, 3:10-11, 3:34-37
Sujet controversé dans grand public 3:13
Découverte, période expérimentation 3:16-17
Distribution sur ordonnances, principes directeurs 3:32-33
Fabrication continue 3:15
Gratuité universelle, commentaires 3:31
Préemballage paquets format ordonnance 3:6, 3:33, 3:34, 3:38
Régime assistance publique du Canada, subventions assistés sociaux 3:10, 3:12
Tranquillisants 3:8-9
Voir aussi
Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa
Commission royale d'enquête sur les services de santé, 1964

"Montreal Diet Dispensary"
Budget minimal par famille, extrait "Budgeting for Basic Needs", 1970 4:33

Montréal, ville de
Analphabètes adultes 4:28
Conditions logement 4:13
"Ghettos" 4:21
Ressources professionnelles et matérielles, insuffisance 4:30
Revenu annuel par famille, endettement 3:19, 3:22, 3:49-51
Statistiques
Assistés sociaux 4:16-17, 4:32
Budget minimal par famille 4:33
Commission écoles catholiques, quartiers classe moyenne, zone grise 4:27-29
Comparaison avec autres régions, nombre enfants placés (par 1,000 de population) 4:33
Niveau instruction des débiteurs 3:52

"National Professional Association of Town Planners", Toronto
Voir
Institut d'urbanisme du Canada

"Neighborhood Services Centre", Winnipeg, Man.
Activités 1:11-12

"New-Start", programmes
But 6:33-34
Formation, circonstances 6:8-9
Problèmes 6:11, 6:13
Provinces
Alberta, Nouvelle-Écosse 6:8, 6:9, 6:34
Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard 6:12-13, 6:34
Recrutement personnel 6:14
Subventions 6:9
Voir aussi
"Saskatchewan New-Start Inc.", Prince-Albert

Nouveau-Brunswick, province du
Animateurs sociaux 6:29-30
Bûcherons
Conditions de travail 6:21-24
Prestations assurance-chômage 6:25, 6:27
Revenu moyen 6:21-22, 6:36
Programme New-Start, comté Kent 6:12-13
Région nord-est (Tracadie)
Animation sociale, comité CRAN 6:22-23, 6:26-27, 6:29-30, 6:36
Bien-être social, prestations maximum 6:27, 6:37
Chômeurs 6:30-31
Niveau moyen éducation 6:19-20, 6:25
Situation socio-économique 6:18-31, 6:36, 12:5-6

Nouvelle-Écosse, province de la
Halifax, centre main-d'oeuvre expérimental 8:11
Programme New-Start, Yarmouth 6:8, 6:9, 6:34

"Ontario Colleges of Applied Arts and Technology" (CATT)
Programmes rééducation dans pénitenciers 7:20, 7:28-29, 7:35

Ontario, province de l'
Agences sociales et de bien-être sous auspices Juifs 3:63
Assistance sociale, recommandations 10:26-27
Crédit aux consommateurs
Exonération débiteurs surchargés de dettes 3:53
Service orientation du crédit, Toronto, versements, répartition 3:56
"Legal Aid Society" 1:12
"Ontario Parcost Index" 3:16
Pauvreté, diminution 10:33
Régime assurance-maladie 3:12, 9:23
"Regional Development Branch", (Dept. of Treasury and Economics) 10:9, 10:29
Revenu annuel garanti, position partis politiques 10:34
Statistiques
Assistance publique en 1969 10:30
Comparaison, évolution bénéficiaires d'assistance, Ont. et Qué. 4:31-32
Voir aussi
Hamilton, Ont., ville d'

Ottawa-Hull
Assistance publique, disparités 2:11-12

Paul VI, S.S. le Pape
Extrait lettre encyclique "Populorum Progressio" 2:28

Pauvreté
Catégories
Pauvres 2:12, 2:16, 2:27, 2:46, 8:29-30, 10:6
Quasi-pauvres 2:16, 2:46
Conseils planification sociale, rôle 10:27, 10:29
Culturelle 10:10, 10:23
Définitions 2:16, 2:27, 2:46, 2:48, 4:5, 4:25, 5:19, 8:29, 9:16
Niveau de vie raisonnable 8:6
Élimination
Coût 10:5, 10:15
Moyens 2:14, 2:42-43, 2:55-56, 6:33, 10:7
Facteurs, dimensions 2:26, 2:41-42, 2:49, 7:31, 9:27-28, 10:6, 10:35
Immigrants 4:21, 10:79, 10:20
Indigents
Identification 12:6
Nombre 12:6

Isolement du pauvre 10:10, 10:17
"Limites d'inclusion", BFS, 1967 8:29
Lutte
But 2:49
Discours du Trône, 1965 1:17, 1:18, 1:21, 1:64
Distinction, mesures préventives, d'amélioration 9:14-15
Gouvernement fédéral
Échec 1:17
Rôle 2:28-29, 2:30-31, 5:5, 5:9, 8:16, 11:20
Programmes 1:64, 2:43, 2:54-55, 6:5-6, 6:8-9, 6:32, 6:35, 8:6
Recommandations
Administration, renouveau 6:7
Banques développement communautaire 1:69
Coordination programmes gouvernementaux 2:17, 2:48, 2:50, 6:5-6, 6:7, 6:35
Installations services publics 2:17, 2:21, 2:48
Redistribution ressources 10:24-25
Problème héréditaire 2:8, 2:14, 4:19
Réadaptation sociale, nécessaire 2:10, 2:14, 2:15
Recommandations, conscientisation à la 2:17-18, 2:47, 6:26, 8:19, 11:6-7, 11:20
Seuils
Comparaison avec "Lower Living Standard Budget", Ministère du Travail, É.-U. 10:31
Évaluation 1:11, 1:19, 1:27, 1:65, 8:29, 10:22, 12:10

Pauvreté, Comité sénatorial spécial sur la
Activités
Déclarations
Flynn, Sén. Jacques 11:6
Martin, Sén. Paul, 5 nov. 1970 11:4, 12:15-16
Résumé 1970 11:15-18, 12:5-6
Audiences à l'extérieur d'Ottawa 11:16
Déclarations, Sén. D.A. Croll, interprétations presse écrite 12:11-12
Deuxième session, 28ième législature 1969-1970
Étudiants, intérêt manifesté 2:18
Recommandations 1:19
Saskatchewan New-Start Inc., Prince Albert, visite 6:5
Impact 1:7
Institut canadien de l'opinion publique, enquête, juin 1970 12:10
Rapport, extrait, "Revenus personnes âgées" 8:9-10
Rapports au Sénat
21 oct. 1970 12:5-11
5 nov. 1970 12:11-16
Rôle 8:5, 8:29, 11:5-6, 12:10

Pénitenciers
Ex-détenus
Centres spécialisés, transition 2:39
Handicaps 2:27-28, 2:38-39
Maison Painchaud, Qué. 2:39-40
Programmes rééducation
États-Unis 7:26
Femmes 7:24, 7:29
Ontario Colleges of Applied Arts and Technology 7:20, 7:28-29, 7:35
Participation hommes d'affaires 7:19, 7:21, 7:22-23, 7:26, 7:29
Possibilités emploi détenus 7:25, 7:26, 7:28
Recommandations, comité de travail 7:19, 7:21, 7:36
Voir aussi
Collins Bay, pénitencier de
Institut Leclerc, Montréal

Personnes âgées
Voir
Vieillards

Petrich, M. E.E., Directeur, Bureau de Recherche et de Planification, Min. de la Santé et des Services sociaux, Man.
Curriculum vitae 9:5

PHARMACARE
Avantages 3:40
Déclarations
Chambre de Commerce du Canada, 1965 3:40
Commission royale d'enquête sur services de santé 3:33, 3:40
Conseil national de bien-être 3:42
Fonctionnement, administration 3:38, 3:40, 3:41
Formule pour médicament indigents, proposition 3:38, 3:42-45

Pollution
Pauvreté, impact 1:22, 1:67, 9:33

Population canadienne
Âge 55 ans, statistiques 1961 3:28

Prisons
Voir
Pénitenciers

Produits pharmaceutiques
Voir
Médicaments

Québec, province de
Agences sociales et de bien-être sous auspices Juifs 3:63
Aides familiales, disponibilité 4:14-15
Assistés sociaux
Administration services 11:12
Nombre 4:9, 11:6, 11:8
Chômage
Baisse démographique, incidences 11:10
Évaluation 11:6, 11:11, 11:19
Programmes éducation, causes 11:9-11, 11:14-15
Solutions 11:11-12
Tableau, % en main-d'oeuvre active 4:33
Code civil, législation et mentalité sociale 4:29-30
Cours de recyclage, déficiences 11:9
Déclaration, hon. G. Harvey, loi sur aide sociale 2:6
Éducation, réforme 5:16, 11:9-10, 11:15
Enfants d'âge scolaire, population 4:29
Loi des dépôts volontaires 4:9
St-Jérôme, situation socio-économique 4:9, 4:28
Tableaux
Comparaison, évolution bénéficiaires d'assistance, Ont. et Qué. 4:31-32
Délinquants, répartition par districts 4:29
Nombre places en institution (par 1,000 enfants, âge scolaire) dans régions administratives 4:33

Voir aussi
Montréal, ville de

Québec, ville de
Assistés sociaux 11:7

Rapports au Sénat
Carter, Sén. C.W., 5 nov. 1970 12:15-16
Croll, Sén. D.A., 21 oct. 1970 12:5-11
Fournier, Sén. E., 5 nov. 1970 12:11-15

Réforme fiscale, Livre Blanc sur la
Recommandations
CTC, impôt sur revenu négatif 8:27
Réduction impôts groupes faible revenu 1:21, 1:70, 9:17

Régime d'assistance publique du Canada
Assistés sociaux, subventions médicaments 3:10, 3:12
Déficiences 1:8, 1:23-24, 1:27, 5:12, 6:10-11, 8:8, 8:9, 8:33, 9:13, 11:8-9, 12:6-7, 12:13
Mise en vigueur, impact services existants 1:8
Recommandations
Abrogation loi sur le 12:8-9
Partage coûts 1:24, 1:69-70, 8:33

Régime de Sécurité du Revenu familial
Recommandations 6:28, 6:37

Régime fiscal
Augmentation 19% 10:34
Déductions pour amortissements 7:9-10
Europe, taxe sur valeur ajoutée 7:12-13
Gouvernements municipaux, impôt
Foncier 7:7-8
Spéculation terrain, prévention 7:16-17, 7:33
Impôts
Fondés sur avantages reçus 7:7-17, 7:32-33
Report 7:15
Recommandations
Impôt direct 10:24-25, 10:36
Taux fixe 7:7
Sociétés
Filiales, avantages 7:9-10
Impôt sur bénéfices, critiques 7:7, 7:8, 7:10, 7:32
Taxes perçues, montant 7:14
Stimulants fiscaux 7:10, 7:15
Tableau, impôts perçus Canada, 1968 10:35
Taxation "en cascade" 7:13
Théorie "faculté de payer du contribuable" 7:7, 7:8, 7:10, 7:12-14, 7:31-32, 9:24-25
Voir aussi
Réforme fiscale, Livre Blanc sur la

Revenu minimum annuel garanti
Adoption
Coût 5:19-20, 9:34, 10:15, 10:17, 10:23, 10:36, 12:9-10
Impact 1:19-20, 1:67, 2:11, 9:33-34
Critères attribution 1:31, 2:8-10, 5:6-7, 5:13, 9:11, 9:20, 10:18, 12:10-11
Droit fondamental 2:6, 2:9, 2:28, 5:20
Evolution concept 8:31
Organisme national, régie 1:19, 1:67
Point de vue politique 10:34
Recommandations
Mise sur pied 1:9, 1:19-21, 1:67-69, 2:6, 2:12, 2:28-31, 4:10-11, 4:30, 5:5, 5:17, 5:22, 6:37, 8:7, 8:32, 10:16, 10:34-35, 11:14
Services sociaux spéciaux plutôt que 1:9-10, 1:11, 1:13
Substitution à l'assistance sociale 5:6-7, 5:12, 8:32
Responsabilités collectives 5:7-8, 5:10-11, 5:13-14
Revenu
Minimal essentiel à simple subsistance 4:33, 6:37
Minimum insuffisant, nombre 12:9
Niveaux familles rurales et urbaines 5:23-24, 9:10-11

St-Jérôme, Qué., ville de
Situation socio-économique 4:9, 4:28

St-Onge, M. Claude, Adjoint au Vice-président, Bell Canada, Ottawa
Curriculum vitae 7:5
Exposé, programmes rééducation dans pénitenciers 7:20-21

Salaire minimum
Lacunes régime 8:33
Manitoba, Loi du 9:23, 9:24, 9:26
OIT, résolution 1964 8:33
Relèvement, recommandations 5:22, 8:33

Santé
Voir
Assurance-santé, régime d'
Médicaments

Santé nationale et du Bien-être social, Ministère de la
Voir
Conseil national du Bien-être

"Saskatchewan New-Start Inc.", Prince Albert
Création 6:8
Étude, usine pâte à papier, Prince-Albert 6:11, 6:16
Exposé et mémoire, "Instituts de recherche et de développement pour une technologie sociale" 6:5-6, 6:32-35
Fonctionnement programmes 6:14-15
Réalisations 6:9-10, 6:16-17, 6:34
Recrutement
Étudiants 6:18
Personnel 6:16
"Research for Better Schools Inc." Philadelphie, É.-U., étude programmes de la 6:6, 6:8
Université de Saskatchewan, demande collaboration 6:17

Saskatchewan, province de la
Étude, coût ordonnances médicales dans ville-type 3:35

Sciences sociales
Extrait rapport "Behavioral and Social Sciences Survey Committee", Prentice Hall, É.-U., 1969 6:35
Limites programmes 6:17-18

Sécurité de la Vieillesse, Loi sur la
Abrogation, proposition 8:9
Bénéficiaires de pensions, nombre 8:9, 8:10

Prestations
1927-1952, système 8:10
Recommandations hausse 8:32, 12:10
Stipulations, art. 3(2) – Restrictions 8:10, 8:14

Sécurité du Revenu
Voir
Assistance sociale
Assurances sociales
Démosubventions
Revenu minimum annuel garanti

Sécurité sociale
Coût 1969 2:26
Définition, Altemeyer, Dr A.J. 8:6, 8:31
Objet programmes 8:6, 8:31, 8:32
Voir aussi
Bien-être social

Seebohm, rapport (Grande-Bretagne)
Réorganisation services sociaux, extrait recommandations 4:33-34

Servan-Schreiber, M. J.-J.
Conférence Montréal, commentaires, revenu minimum 5:8

Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ontario
Centre information, établissement 10:14
Comité pauvreté
Étude, objectifs, limites 10:5-6
Membres 10:26
Conseil direction 10:26
Exposé et mémoire 10:5-7, 10:26-36
Guide, services aux vieillards 10:17-18
Seuil pauvreté, évaluation 10:33
Voir aussi
Hamilton, Ont., ville d'

Société Saint-Vicent-de-Paul, Montréal
Activités 2:15, 2:26
Comparution Comité pauvreté, motivations 2:14-15, 2:25
Conférences et conseils, nombre 2:26
Conseil national féminin 2:13, 2:35
Conseil supérieur du Canada, composition 2:34
Enquête sur pauvreté 2:6, 2:26
Exposé et mémoire (Annexes A-F) 2:6-7, 2:25-45
Historique 2:25-26, 2:32-33
Mémoires
Conseil central, Montréal 2:41-45
Préparation 2:6, 2:25

Society for Crippled Children and Adults of Manitoba
Men's Social Club
Description 3:68-69
Mémoire 3:68-71

Sperling, M. G., Président, Département des Communications, Collège Dawson, Montréal
Exposé et mémoire 4:17-18, 4:34-36

Suède
Politique plein emploi 8:24
Syndicalisme 8:24, 8:25

Supplément du Revenu garanti
Adoption 8:32
Nombre bénéficiaires 8:9, 8:10, 12:9

Syndicats
"Cols blancs", enrôlement 8:13, 8:20, 8:21, 8:25
Critères instruction 8:15, 8:21-22
Femmes syndiquées 8:25-26
Incidences
Grèves, "lock-outs" 8:25
Revendications 12:12
Négociations, augmentation pourcentuelle 8:24
Syndicalisation
Difficultés 8:12-14, 8:21
Recommandation période rattrapage 2:7, 2:30, 2:31
Vote grève à domicile, clause code travail 2:7
Voir aussi
Congrès du Travail du Canada, Ottawa

Toupin, hon. R.-E., Ministre de la Santé et des Services sociaux, Manitoba
Curriculum vitae 9:5

Travailleurs sociaux
Association nationale, membres 1:22
Débouchés restreints 1:19, 1:23
Formation, recommandations 2:7, 2:29-30, 2:31, 6:6-7
Professionnels, définition 6:12
Réputation 1:16, 1:25, 6:7
Sociologues, relations 6:17-18

Tremblay, hon. Juge T., Président national, Société Saint-Vicent-de-Paul, Montréal
Discours, colloque "Responsabilité face à l'ex-détenu", mars 1967 2:38, 2:39

Trudeau, hon. P.E., Premier Ministre, Canada
Extrait déclaration, "évolution du Canada" 12:8

Urbanisme
Élimination pauvreté, conséquences 2:55-56
Expropriation 2:22
Programme intégration au milieu 2:6, 2:29, 2:43
Rénovation urbaine 2:19-22, 10:27
Problèmes 2:55
Recommandations 2:20, 2:47, 2:49, 10:9
Winnipeg, Man. 2:19, 2:20, 2:23
Urbanisation 1976 2:49
Urbanistes, rôle 2:18

VON
Voir
Infirmières de l'Ordre de Victoria (Canada), Ottawa

Vieillards
Défavorisés, programmes 6:12, 6:33
Lacunes régimes
Pensions du Canada et du Québec 8:32, 12:16

Privés de retraite 8:32
Sénat, recommandations pensions, 1966 12:10
Voir aussi
Sécurité de la Vieillesse, Loi sur la
Supplément du Revenu garanti

Villes
Voir
Urbanisme

Winnipeg, Man., ville de
Cartes, répartition
Revenus par famille 2:51
Services urbains essentiels 2:19, 2:52
Rénovation urbaine
Consultations citoyens concernés 2:20, 2:23
Politique 2:19, 2:20
"Winnipeg Social Audit" 1:8

Ziegel, Prof. J.S., Osgoode Hall Law School, Toronto
Exposé et mémoire, "Le Crédit aux consommateurs et le consommateur à faibles revenus" (Table des matières) 3:17-19, 3:48-57

Appendices
Fasc. 1
A–Mémoire, Bureau de la famille du Grand-Winnipeg, Man., Comité action concernant services spéciaux 1:32-63
B–Mémoire, Association des Assistants sociaux du Manitoba. Index 1:63-70
Fasc. 2
A–Mémoire, Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, Montréal. Annexes 2:25-45
B–Mémoire, Institut d'urbanisme du Canada, Toronto, juin 1970. Bibliographie et sujet des annexes 2:46-48
–Mémoires, Institut d'urbanisme du Canada
–Association manitobaine 2:49-52
–Chapitre centre Ontario 2:53-56
Fasc. 3
A–Mémoire, Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa. Table des matières 3:26-39
–Annexes
A–Industrie des médicaments d'ordonnance au Canada 3:39
B–Assurance-médicaments 3:40-41
C–Section A, mémoires
–Association canadienne de l'Assurance-santé, Toronto 3:42-45
–Exemple d'un régime d'extension de l'assurance médicale 3:45
–Section B, avantages régime d'extension de l'assurance-médicale 3:46
B–Mémoire, "Le crédit aux consommateurs et le consommateur à faibles revenus", Ziegel, prof. J.S., Osgoode Hall Law School, Toronto. Table des matières 3:48-57
C–Déclaration, Congrès juif canadien, Montréal 3:58-60
–Annexes
A–Préceptes traditionnels extraits, "Senior Consultant in Community Organization, Council of Jewish Federations and Welfare Funds" D. Zeff, présentation, conférence nationale, Service communautaire juif, New York, 29 mai 1969 3:61-62
B–Principales agences sociales et du bien-être sous auspices Juifs au Canada 3:63
D–Mémoire, "Pauvreté des aveugles au Canada", Institut national canadien des aveugles, Toronto 3:64-67
E–Mémoire, Society for crippled children and adults of Manitoba (The Men's Social Club) 3:68-71
Fasc. 4
A–Mémoire, "Les pauvres de 1980 ou nos futurs assistés sociaux", Corporation des Travailleurs sociaux, province de Québec. Bibliographie 4:24-31
–Annexes
I –Comparaison entre Québec et Ontario, évolution bénéficiaires d'assistance (période 10 ans) 4:31-32
II –Chômage en pourcentage de la main-d'oeuvre active au Québec 4:33
III–Revenu minimal per capita, budget minimal par famille 4:33
IV–Comparaison entre Montréal et les différentes régions du Québec, nombre enfants placés 4:33
V –Recommandations, rapport Seebohm, Grande-Bretagne 4:33-34
–Conseil administration, 1969-70, 1970-71 4:34
B–Mémoire, Sperling, G., Directeur, Dépt. des Communications, College Dawson, Montréal. Bibliographie 4:34-36
Fasc. 5
A–Mémoire, Conseil de Bien-être du Québec. Table des matières 5:19-23
B–Renseignements supplémentaires Infirmières de l'Ordre de Victoria au Canada, Ottawa 5:23-24
Fasc. 6
A–Mémoire, "Instituts de recherche et de développement pour une technologie sociale", Saskatchewan New-Start Inc. Table des matières 6:32-35
B–Mémoire, "La voix du pauvre", Basque, Mme A., Tracadie, N.-B. 6:36-37
Fasc. 7
A–Mémoire, Comité canadien de recherche sur la fiscalité, Westmount, Qué. 7:31-33
B–Mémoire, "Programmes rééducation, Institut Leclerc (Montréal), Collins Bay (Kingston, Ont.)", Bell Canada 7:34-37
Fasc. 8
A–Mémoire, Congrès du Travail du Canada, Ottawa 8:29-34
Fasc. 9
A–Mémoire, "Politique de progrès social pour combattre la pauvreté", Gouvernement du Manitoba. Table des matières 9:27-34
Fasc. 10
A–Mémoire, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont. Table des matières 10:26-36
Fasc. 11
A–Mémoire, Comité des Assistés sociaux du Québec, Paul de Boies, président 11:19-21

Témoins
–Amdur, M.R.S., Membre, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont. 10:8-20, 10:24
–Andras, M.A., Directeur, Service de la législation et Service des fonctionnaires, Congrès du Travail du Canada, Ottawa 8:6-20, 8:24-27

–Arnold, M.R., Adjoint de Recherches, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont. 10:8-25
–Atamanenko, M. G., Coordonnateur du mémoire et membre, Conseil planification, district régional, Vancouver, Institut d'urbanisme du Canada 2:16-24
–Basque, M. A., Tracadie, N.-B. 6:21-28
–Basque, Mme E., Tracadie, N.-B. 6:18-21, 6:25-31
–Beauchemin, M. Guy, Directeur, Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa 3:10, 3:14, 3:17
–Beaudry, M. J., Vice-président exécutif, Congrès du Travail du Canada, Ottawa 8:5-6, 8:10-16, 8:20-24, 8:28
–Bell, M. R., Directeur de la Recherche, Congrès du Travail du Canada, Ottawa 8:6-27
–Bernier, M. Pierre, Directeur général, Conseil de Bien-être du Québec 5:6-7, 5:9-17
–Biscoe, Mlle J., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:6-16
–Blais-Grenier, Mme S., Corporation des Travailleurs sociaux, Province de Québec, Membre, Comité des Assistés sociaux du Québec 4:5-17, 11:7-15
–Boies, M. Paul de, Président, Comité des Assistés sociaux du Québec 11:6-15
–Boudreau, M. P.T., Membre, Conseil exécutif national, Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, Montréal 2:6-15
–Brownlee, M. C., Président, Comité action sociale, Association des Assistants sociaux du Manitoba et Surveillant Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:18-31
–Campbell, Mme R., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:10, 1:12-13
–Conger, M. D.S., Directeur général, Saskatchewan New-Start Inc., Prince-Albert, Sask. 6:5-18
–Desbiens, M. J.-Y., Président, Conseil de Bien-être du Québec 5:5-18
–Doyle, M. R., Directeur, Corporation des Travailleurs sociaux, Province de Québec 4:10, 4:14
–Draper, M. W.M., Contrôleur au réseau, Bell Canada, Toronto 7:19-29
–Ferguson, M. J.R., Directeur, Comité canadien de Recherche sur la Fiscalité, Westmount, Qué. 7:7-17
–Ford, M. G.H., Analyste en recherche, Bureau de la recherche et de la planification, Ministère de la Santé et du Développement social, Manitoba 9:5, 9:12-21, 9:25
–Forget, Mlle Nicole, Directrice adjointe, Conseil de Bien-être du Québec 5:10, 5:16
–Gray, M. V., Président, Sous-comité pauvreté, Association des Assistants sociaux du Manitoba 1:17-18, 1:21-31
–Gregory, M. E.G., Directeur, Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa 3:11
–Harper, M.D., Relations extérieures, Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa 3:10-16
–Havens, Mme M., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:6, 1:10-16
–Hogan, Mme P., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:5, 1:8-14
–Jonas, M. F.E., Président, Comité consultatif des Recherches, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont. 10:5-25
–Kunkel, M. H.M., Contrôleur principal, Bell Canada, Montréal 7:17-19, 7:22-29
–Lauzon, M. P.-E., Conseil de Hull, Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, Montréal 2:10
–Leduc, M. C., Vice-président national, Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, Montréal 2:10-11, 2:14-15
–Lehrman, M. J., Secrétaire-trésorier, Institut d'urbanisme du Canada, Toronto 2:18-23
–Lemay, Hon. G., Président, Conseil supérieur masculin, Société Saint-Vincent-de-Paul du Canada, Québec 2:5-6, 2:11-15
–Menzias, Mme J., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:6-17
–Moore, Mme B., Assistée sociale, Hamilton, Ont. 10:7, 10:13-14, 10:17
–Payne, M. H., Directeur, Comité canadien de Recherche sur la Fiscalité, Westmount, Québec 7:14-17
–Petrick, M. E., Directeur, Bureau recherche et planification, Ministère de la Santé et du Développement social, Man. 9:5, 9:10-26
–Pines, M. P.C., Président, Comité de la Pauvreté, Social Planning and Research Council of Hamilton and District, Ont. 10:5-25
–Prévost, M. A., Directeur exécutif, Institut d'urbanisme du Canada, Toronto 2:16-24
–Richards, Mme B., Bureau de la famille, Grand-Winnipeg, Man. 1:10-11, 1:16
–Rouleau, M. A., Président, Assurance-Vie Desjardins et Assurance-Vie La Sauvegarde, Qué. 5:7-15
–St-Onge, M. Claude, Adjoint au Vice-président, Bell Canada, Ottawa 7:20-21, 7:28
–Sevack, M. B., Président, Comité canadien de Recherche sur la Fiscalité, Westmount, Qué. 7:9-17
–Sloan, M. E.P., Conseiller en recherche, Direction analyse sociale et humaine, Saskatchewan New-Start Inc., Prince Albert 6:12-13
–Sperling, M. G., Directeur, Dépt. des Communications, Collège Dawson, Montréal 4:17-23
–Toupin, hon. R.E., Ministre de la Santé et des Services sociaux, Man. 9:5, 9:7-13, 9:19-26
–Vinet, Soeur R., Coordonnatrice et Directrice, Corporation des Travailleurs sociaux, Province de Québec 4:8-15
–Wheeler, Dr M., Conseil canadien du Bien-être 3:21-23
–Wigle, Dr W.W., Président, Association canadienne de l'industrie du médicament, Ottawa 3:5-17
–Ziegel, Prof. J.S., Osgoode Hall Law School, Toronto 3:17-25

Membres du Comité

Président:

–Croll, Hon. David A., (Toronto-Spadina) 1:5, 1:7-17, 1:19-31, 2:5, 2:7-15, 2:18-20, 2:24, 3:5, 3:8-17, 3:23-25, 4:8-9, 4:16-24, 5:5-6, 5:8-11, 5:13-18, 6:5, 6:7-10, 6:14-16, 6:18-24, 6:28-31, 7:7-14, 7:17, 7:20, 7:23-26, 7:28, 7:30, 8:5-6, 8:9-14, 8:16-19, 8:23-27, 9:7, 9:10-13, 9:16-18, 9:20, 9:23-26, 10:5, 10:7-8, 10:10-12, 10:14, 10:16-25, 11:5, 11:8-18, 12:5, 12:8-11

Vice-président:

–Fournier, Hon. Edgar-E., (Madawaska-Restigouche) 2:7-10, 2:14-15, 2:18-19, 2:22, 3:10, 3:13, 3:19-21, 3:24, 4:12-13, 4:17, 4:22, 5:9-11, 5:13, 5:16, 5:18, 6:10, 6:15-16, 6:19-24, 6:27, 7:9, 7:11-12, 8:6, 8:8, 8:11, 8:14-15, 8:17, 9:9-11, 9:24, 10:6-9, 10:20-21, 10:25, 12:11-15

Présents:

–Carter, Hon. Chesley W., (The Grand Banks) 1:6-8, 1:15-16, 1:22-25, 1:28-29, 2:8, 2:10, 2:19-20, 2:22, 3:7-10, 3:14-16, 3:21-22, 3:25, 4:9-10, 4:13-14, 4:18-23, 5:6-9, 5:11,

5:13-18, 6:6-10, 6:15, 6:17-18, 6:24, 6:27-30, 7:9-11, 7:13, 7:26-27, 8:10, 8:12-14, 8:22-25, 8:27, 9:18-20, 9:25, 10:10-11, 10:14-19, 10:21-25, 11:10-12, 12:15-16
–Connolly, Hon. Harold, (Halifax North) 3:22-23, 4:24, 8:6-8, 8:10-11, 8:13-14, 9:19-20, 10:19-21
–Cook, Hon. Eric, (St. John's East) 1:11-13, 1:22, 1:24, 1:26-27, 1:29, 3:7, 3:11, 3:15, 3:21, 3:24, 5:5, 5:14-15, 5:17, 9:10-11, 9:17-18, 9:20, 9:25, 10:10-11, 10:18-19, 10:21-25, 11:9-10, 11:13, 11:15
–Everett, Hon. Donald Douglas, (Fort Rouge) 7:9, 7:12-17, 9:12, 9:14-18, 9:21-25
–Fergusson, Hon. Muriel McQ., (Fredericton) 1:8-11, 1:14, 1:26-31, 2:8, 2:12-14, 2:22-24, 4:11-12, 4:20, 4:24, 6:13, 6:15-16, 6:20, 6:22-23, 7:28-29, 8:10, 8:14-16, 8:25, 9:12-13, 9:26, 10:11-13, 10:22, 11:12-13
–Hastings, Hon. Earl A., (Palliser-Foothills) 1:9-13, 1:19, 1:23, 1:25, 1:28, 1:31, 2:7, 2:9, 2:11-12, 2:17-18, 2:22-23, 3:8, 3:11-13, 5:7-8, 5:13-15, 5:18, 6:8-10, 6:16-17, 6:24-28, 6:30, 7:19, 7:21-26, 7:28-29, 8:8-9, 8:17-19, 8:25
–Inman, Hon. F. Elsie, (Murray-Harbour) 2:14, 2:21, 3:13-14, 3:23, 4:15, 4:20, 4:22, 5:12-13, 6:10, 6:12-13, 6:19, 7:24-25, 8:8, 8:21-22, 9:16-17, 10:12-13, 10:15
–McGrand, Hon. Fred A., (Sunbury) 1:10-11, 1:13-14, 1:21-26, 2:8-9, 2:11-12, 2:21-22, 3:21, 4:14-15, 4:19-20, 5:9, 5:11-12, 6:10-13, 6:16, 6:20-21, 7:12, 7:28, 8:12, 8:19-21, 10:9-10, 10:22-24, 11:7-8, 11:13
–Pearson, Hon. Arthur M., (Lumsden) 3:9-10, 3:15, 4:10-11, 4:19, 4:21, 5:10-11, 6:18, 6:22, 7:16-17, 7:25-26, 9:13-14, 10:17, 10:21, 11:8-9, 11:13-15
–Quart, Hon. Josie D., (Victoria) 10:13-14, 10:19-20
–Sparrow, Hon. Herbert Orville, (Battlefords) 9:10, 9:18, 9:21-22, 9:24-25

Présents (non membres du Comité)

–Choquette, Hon. Lionel, (Ottawa-Est) 12:6, 12:9-10
–Connolly, Hon. John J., (Ottawa-Ouest) 12:5, 12:8
–Flynn, Hon. Jacques, (Rougemont) 12:15
–Paterson, Hon. Norman McD., (Thunder Bay) 12:15

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada.